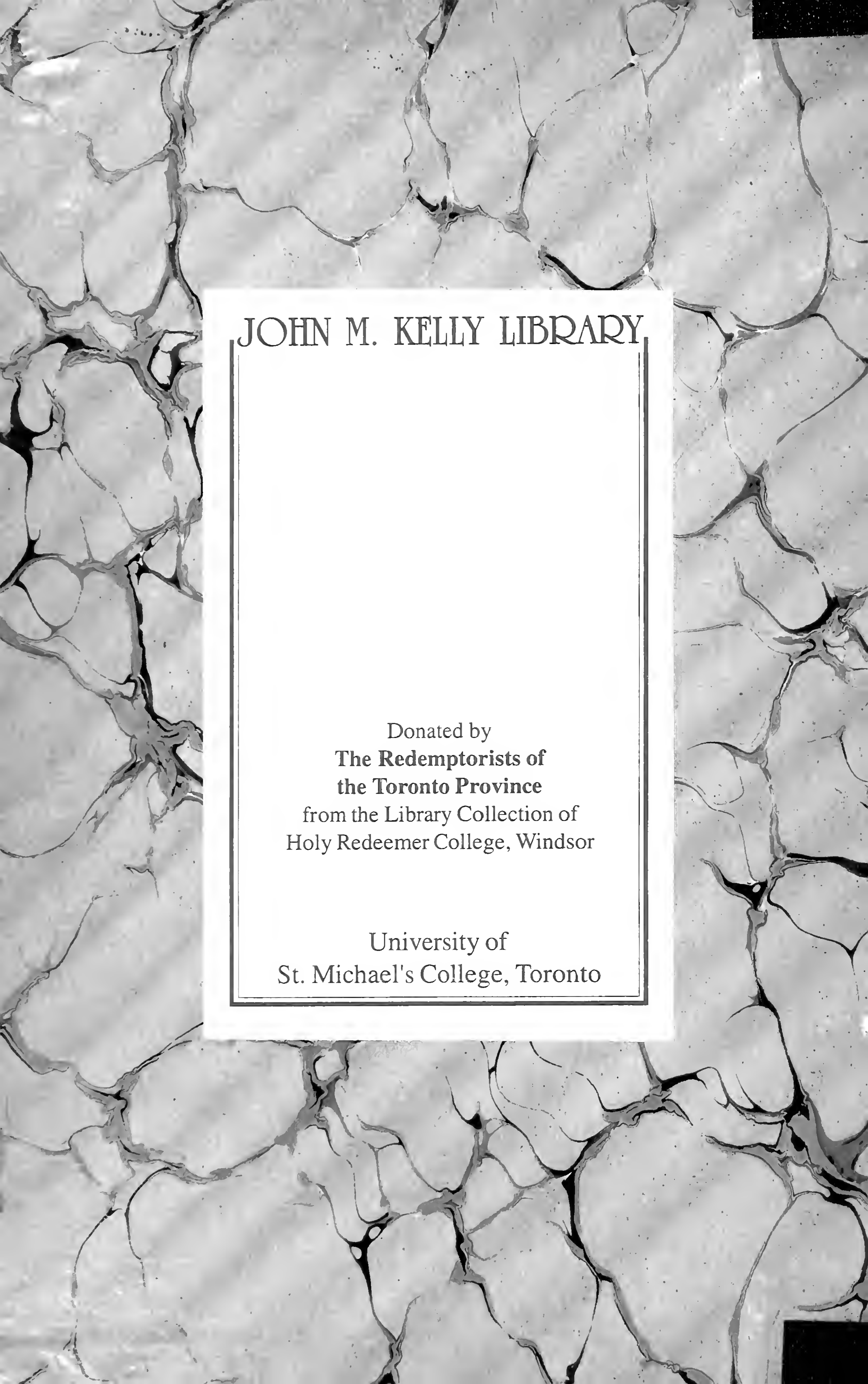

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 06694924 9


JOHN M. KELLY LIBRARY
Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor
University of
St. Michael's College, Toronto


HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

ŒUVRES COMPLÈTES

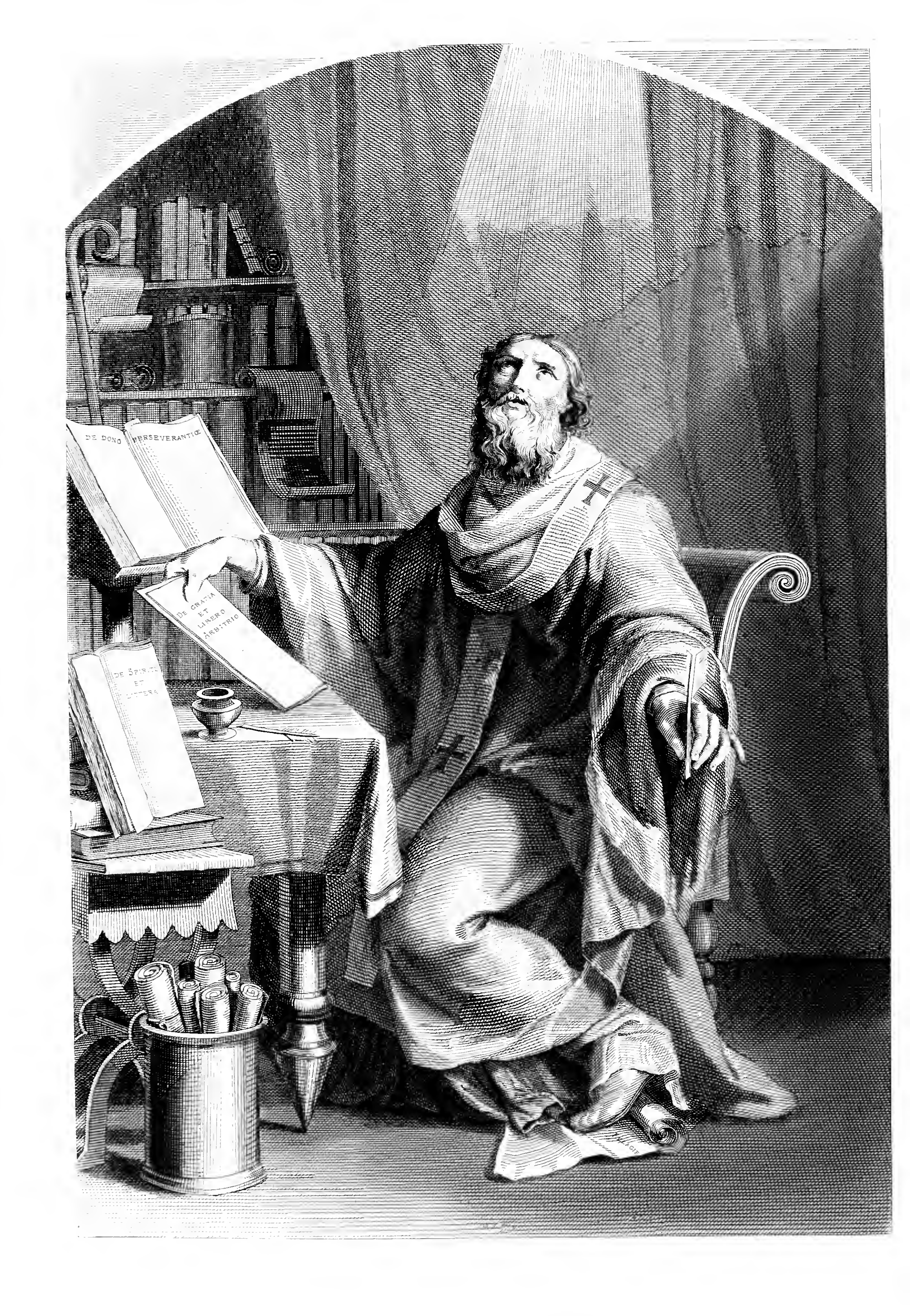
DE SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

TABLE DES OUVRAGES COMPRIS DANS LE TOME Ier



Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.



SAINT AUGUSTIN

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR MM.

PÉRONNE
Chanoine titulaire de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée.

ÉCALLE
Professeur au grand séminaire de Troyes, traducteur de la *Somme contre les Gentils.*

VINCENT
Archiprêtre de Vervins.

CHARPENTIER
Doct. en théol., trad. des *Œuvres de S. Bernard.*

H. BARREAU
Docteur ès-lettres et en philosophie, chevalier de plusieurs ordres.

renfermant

LE TEXTE LATIN ET LES NOTES DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS

TOME PREMIER

VIE DE SAINT AUGUSTIN, PAR POSSIDIUS

VIE DE SAINT AURÈLE AUGUSTIN, ÉVÊQUE D'HIPPONE, D'APRÈS SES ÉCRITS





PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVES, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 13

1872



PRÉFACE

Sous l'inspiration de Dieu, créateur et ordonnateur de toutes choses, et me souvenant de la résolution que j'ai prise de consacrer par la grâce du Sauveur, au service de la toute-puissante et divine Trinité précédemment comme simple fidèle et aujourd'hui comme évêque, tout ce que j'ai reçu de lumière et d'éloquence afin de contribuer à l'édification de la sainte et véritable Église de Jésus-Christ, l'Église catholique ; je sens que c'est un devoir de ne rien cacher de la vie et des mœurs de l'illustre Augustin, appelé au sacerdoce au temps marqué par la prédestination divine, de ce que j'ai vu moi-même en lui, ou entendu de sa propre bouche. Des hommes très-religieux appartenant à notre sainte Mère l'Église catholique, nous en ont déjà laissé l'exemple, comme nous le voyons dans leurs écrits. Obéissant à l'inspiration de l'esprit divin, ils ont transmis de vive voix ou par écrit à ceux qui désiraient l'entendre ou la lire, la vie de ceux qu'une commune grâce du Seigneur a rendus si grands aux yeux du monde et qui ont mérité de persévérer jusqu'à la fin de leur vie. C'est pourquoi, moi aussi le moindre de tous les dispensateurs, avec une foi sincère qui doit servir et plaire au Seigneur des Seigneurs, aux âmes fidèles, et à tous les hommes de bien, je viens rappeler l'origine, la vie et la fin de cet homme vénérable, et autant que Dieu m'en fera la grâce, j'entreprends de faire connaître ce que j'ai appris de lui-même, et les faits dont j'ai été le témoin pendant les nombreuses années que j'ai passées dans son intimité. Je prie toutefois la souveraine Majesté de m'accorder d'accomplir cette œuvre sans offenser la vérité du Père des lumières et sans porter la moindre atteinte à la charité des fidèles enfants de l'Église.

Je n'ai pas l'intention de rappeler ici ce que le bienheureux Augustin raconte de lui-même dans ses *Confessions*, ce qu'il a été avant de recevoir la grâce, et ce qu'il fut après l'avoir reçue. Il écrivit ce livre afin que, selon la parole de l'Apôtre, personne ne le crût ou ne l'estimât au-dessus de ce qu'il savait être lui-même, ou de ce qu'on avait entendu dire de lui, (II *Cor.*, XII, 6) suivant la règle de la sainte humilité, ne voulant tromper personne et cherchant, au contraire dans le bienfait de sa propre délivrance et dans les grâces qu'il avait déjà reçues, la gloire du Seigneur non la sienne, et demandant les prières de ses frères pour les grâces qu'il désirait encore obtenir. Car, selon le témoignage de l'Ange, « s'il est bon de cacher le secret du roi ; il est glorieux de dévoiler et de proclamer les œuvres du Seigneur (*Tobie*, XII, 7). »

VIE

DE

SAINT AUGUSTIN

PAR POSSIDIUS

ÉVÊQUE DE CALAME, SON DISCIPLE

CHAPITRE PREMIER

Naissance d'Augustin, sa conversion et son baptême. Les instructions de saint Ambroise le font renoncer aux erreurs des manichéens. Il reçoit le baptême de ses mains.

Augustin naquit à Tagaste, ville de la province d'Afrique, d'une famille curiale et de parents recommandables et chrétiens qui n'épargnèrent ni soins, ni dépenses pour le faire élever et instruire. Il étudia avec le plus grand soin les lettres humaines ainsi que tous les arts que l'on appelle libéraux. Il enseigna d'abord la grammaire dans sa ville natale et professa ensuite la rhétorique à Carthage, capitale de l'Afrique.

Plus tard, il passa la mer et se rendit à Rome et à Milan où l'empereur Valentinien le Jeune tenait alors sa cour. Le saint pontife Ambroise, homme agréable à Dieu et illustre entre les plus éminents, occupait le siége épiscopal de cette ville. Se mêlant au peuple pour entendre les instructions fréquentes que faisait à l'Église ce prédicateur de la parole de Dieu, Augustin restait comme attaché et suspendu à ses lèvres. Séduit dans sa jeunesse lorsqu'il était à Carthage, par l'erreur des manichéens, il écoutait plus avidemment que les autres afin d'entendre ce qui serait dit pour ou contre cette hérésie. Le Dieu Sauveur, dans sa clémence, inspira au cœur de son ministre la pensée de résoudre certaines questions de la loi à qui combattaient cette erreur et Augustin, ainsi éclairé, vit par la miséricorde divine, cette hérésie chassée peu à peu de son esprit. Aussitôt qu'il fut affermi dans la foi catholique, il sentit naître en lui une telle ardeur d'avancer plus avant dans cette religion qu'à l'approche des saints jours de Pâques, il fut purifié dans l'eau sainte du baptême. La miséricorde divine voulut encore que ce fût par le ministère d'un si grand et si illustre évêque, Ambroise, qu'il reçût les instructions salutaires de l'Église et les divins sacrements.

CHAPITRE II

Il abandonne tout et prend la résolution de servir Dieu à l'âge de trente ans.

Bientôt il fit le sacrifice entier de toutes les espérances que lui offrait le monde, ne cherchant plus ni épouse, ni enfants charnels, ni richesses, ni honneurs du monde, il résolut de servir Dieu avec les siens, animé du plus ardent désir d'appartenir à ce petit troupeau auquel le Seigneur adresse ces paroles : « Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu au Seigneur de vous donner son royaume. Vendez ce que vous avez et donnez-le en aumônes : faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le temps;

amassez dans le ciel un trésor qui ne s'épuise jamais, etc. (*Luc*, XII, 32). » Ce saint homme voulait aussi mettre en pratique ce que dit encore le Seigneur : « Si vous voulez être parfait vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel; puis venez et suivez-moi (*Matth.*, XIX, 21). » Il était jaloux d'élever sur le fondement de la foi un édifice non de bois, de foin ou de paille, mais d'or et d'argent et de pierres précieuses. Il était alors âgé de plus de trente ans; n'ayant plus que sa mère, plus joyeuse de la résolution qu'avait prise son fils de servir Dieu, qu'elle ne l'eût été de le voir lui donner des enfants selon a chair. Son père était mort quelque temps auparavant. Il annonça donc à ses élèves, à qui il enseignait la rhétorique, qu'ils eussent à se pourvoir d'un autre maître ; car , pour lui, il avait résolu de se consacrer au service de Dieu.

CHAPITRE III

Retraite d'Augustin. Conversions opérées par lui.

Après avoir reçu la grâce du Baptême avec plusieurs de ses concitoyens et amis, résolus comme lui à servir Dieu, il voulut revenir en Afrique dans sa maison et dans les biens qui lui appartenaient. Lorsqu'il y fut arrivé il s'y établit et y vécut pour Dieu pendant près de trois ans avec ceux qui s'étaient attachés à lui, loin des soins du siècles, tout entier aux jeûnes, à la prière et aux bonnes œuvres, méditant la loi du Seigneur jour et nuit. Et tout ce que Dieu révélait à son intelligence dans la méditation et la prière, il en instruisait ceux qui étaient présents comme les absents par ses discours et ses écrits. Or dans le même temps il y avait, à Hippone, un de ces hommes, qu'on appelle agents d'affaires, bon chrétien et craignant Dieu. Sur le bruit de la réputation d'Augustin et de sa science, il souhaitait ardemment de le voir, protestant qu'il se sentirait capable de renoncer à toutes les joies et à tous les plaisirs de ce monde, s'il avait le bonheur d'entendre , de sa propre bouche, la parole de Dieu. Instruit de ce désir par un rapport fidèle, et jaloux d'arrachar une âme aux plaisirs de cette vie et à la mort éternelle, Augustin se rendit aussitôt à Hippone, alla trouver cet homme, l'entretint fréquemment et l'exhorta avec toute la force que Dieu lui donnait, d'accomplir le vœu qu'il avait fait à Dieu. Celui-ci promettait de jour en jour de le mettre à exécution; cependant il ne le fit pas pendant le séjour d'Augustin. Toutefois il est impossible que ce que la divine providence faisait en tout lieu par le moyen de ce vase honorable et utile au Seigneur et préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres (II *Tran.*, II, 21) ait été inutile et sans effet.

CHAPITRE IV

Il est élevé au sacerdoce.

Vers le même temps, l'Église catholique d'Hippone avait à sa tête le saint évêque Valère. Le besoin de son Église demandait impérieusement qu'il pourvût à l'ordination d'un prêtre pour la cité. Comme il en parlait au peuple de Dieu, saint Augustin était là, mêlé au peuple et ne sachant pas ce qui allait arriver, car il avait coutume, étant laïque, comme il nous le disait souvent, de ne s'éloigner que des églises qui n'avaient pas d'évêque. Alors les catholiques, connaissant son dessein et sa science, se saisirent de lui, le retinrent de force et le menèrent à l'évêque pour l'ordonner : ils demandaient tous, d'un commun accord, à grands cris, et désiraient avec une extrême ardeur son ordination. Mais lui, versait d'abondantes larmes. Quelques-uns, comme il nous l'a raconté lui-même, attribuant ses larmes à l'orgueil , lui dirent, pour le consoler, que le titre de simple prêtre, quoiqu'il fût digne d'un rang plus élevé, l'approchait néanmoins de l'épiscopat. Mais de plus hautes considérations faisaient gémir cet homme de Dieu, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même, car c'était en voyant le nombre et la grandeur des périls que la direction et le gouvernement d'une Église lui présageaient et me naçaient sa vie, qu'il versait des larmes. Toutefois les fidèles virent leurs vœux accomplis.

CHAPITRE V

Il établit un monastère. L'évêque Valère lui donne le pouvoir de prêcher la parole de Dieu devant lui, quoiqu'il ne fût encore que simple prêtre.

Parvenu au sacerdoce, il établit bientôt un monastère dans l'enceinte de l'Église et y vécut avec les serviteurs de Dieu selon la forme et la règle établies par les saints apôtres (*Act.*, IV, 32). On ne devait y posséder rien en propre, mais tout devait être en commun et distribué à chacun selon ses besoins. Il avait lui-même donné le premier l'exemple de ce genre de vie lorsqu'il était revenu de son voyage d'outre mer. Le saint évêque Valère, qui l'avait ordonné, homme pieux et craignant Dieu, tressaillit de joie et rendait grâces à Dieu d'avoir exaucé les prières qu'il lui avait, disait-il, si souvent adressées afin que dans sa miséricorde divine il lui accordât un homme capable d'édifier l'Église du Seigneur par la parole de Dieu et la doctrine du salut; office que lui, Grec de naissance, et peu versé dans la langue et la littérature latines, se voyait peu propre à remplir. Il donna au nouveau prêtre le pouvoir de prêcher l'Évangile dans l'Église en sa présence, quoique ce fût contre l'usage et la coutume des Églises d'Afrique. Aussi plusieurs évêques l'en blâmèrent-ils. Mais, comme cet homme vénérable et prudent était certain que cette coutume était observée dans les églises d'Orient, et n'avait en vue que le bien de son Église, il dédaignait les paroles de ses détracteurs pourvu que son prêtre accomplît ce que lui, évêque, se voyait incapable de faire. C'est ainsi que cette lampe fut allumée et placée sur le chandelier pour éclairer tous ceux qui étaient dans la maison (*Matth.*, V, 15). La renommée de saint Augustin s'étendait avec rapidité et, suivant un si bon exemple, plusieurs prêtres, avec l'approbation et le consentement de leurs évêques, commencèrent à annoncer au peuple, en leur présence, la parole de Dieu.

CHAPITRE VI

Controverse entre Augustin et le manichéen Fortunat.

Le fléau de l'hérésie manichéenne régnait alors dans Hippone. Un grand nombre d'habitants, citoyens ou étrangers, en étaient infestés. Ils avaient été séduits et trompés par un prêtre manichéen, nommé Fortunat, qui vivait et demeurait dans la ville. Les citoyens et les étrangers, tant chrétiens catholiques que donatistes allèrent trouver Augustin et le prièrent de voir ce prêtre manichéen qu'ils regardaient comme savant, et de conférer avec lui sur la loi. Quant à lui, toujours prêt, comme il est écrit, à répondre à tous ceux qui lui demanderaient raison de la foi et de l'espérance qui est en Dieu (I *Pet.*, III, 15), et capable d'exhorter selon la saine doctrine et de convaincre ceux qui s'y opposent (*Pet.*, I, 9), ne leur refusa pas de le faire, mais il leur demanda si Fortunat y consentait également. Aussitôt ils se rendirent auprès de Fortunat et lui demandèrent, ou plutôt le supplièrent avec instance, d'acquiescer à ce désir. Comme il avait connu saint Augustin à Carthage, lorsqu'il était engagé dans les mêmes erreurs, il appréhendait sans doute d'engager la lutte avec lui. Mais les instances pressantes des siens le vainquirent et, craignant la honte d'un refus, il promit de se trouver à la conférence et d'y accepter la discussion et le combat. Ils se réunirent donc au jour et au lieu convenus Une foule de savants et de gens poussés par la curiosité s'y rendirent également; les notaires ouvrirent leurs tablettes, et la conférence, commencée le premier jour, fut achevée le second. Dans la controverse, le maître manichéen, les actes de la conférence en font foi, ne put rien dire contre les assertions catholiques, et fut également impuissant à prouver que la secte des manichéens avait la vérité pour base : à bout de réponses, il finit par dire qu'il conférerait avec les anciens de sa secte sur ce qu'il n'avait pu résoudre, et que si leurs réponses ne le satisfaisaient point il songerait aux intérêts de

son âme. C'est ainsi qu'au jugement de tous ceux qui admiraient le plus sa science et ses lumières, il fut convaincu d'impuissance à soutenir sa secte. Il ne put souffrir une telle confusion, et peu de temps après il quitta la ville d'Hippone pour n'y plus revenir. Et par le moyen de l'homme de Dieu, tous ceux qui assistèrent à la conférence ou qui, absents, en connurent les actes, abjurèrent leur terreur, revinrent à la vraie religion catholique et y restèrent attachés.

CHAPITRE VII

Les livres et les traités d'Augustin contre les ennemis de la foi sont accueillis avec un grand empressement par les hérétiques eux-mêmes.

Augustin enseignait et prêchait la parole du salut soit en particulier ou en public, soit dans sa propre maison ou dans l'Église, avec toute confiance contre les hérésies répandues en Afrique et surtout contre les donatistes, les manichéens et les païens. Les ouvrages qu'il écrivait et les sermons qu'il improvisait jetaient les Chrétiens dans des transports d'admiration indicibles; non-seulement ils ne cachaient pas la joie qu'ils ressentaient, mais encore ils la proclamaient partout. Voilà comment, avec l'aide du Seigneur, l'Église catholique d'Afrique commença à relever la tête. Séduite depuis longtemps par les hérétiques qui semblaient s'y être enracinés, et surtout par la secte des donatistes qui avait rebaptisé la plus grande partie de l'Afrique, elle gémissait dans l'oppression. Ses livres et ses traités qui, par un effet admirable de la grâce de Dieu, se suivaient et se succédaient avec rapidité, étaient appuyés sur de nombreux raisonnements et sur l'autorité des saintes Écritures, et les hérétiques eux-mêmes accouraient pour en entendre la lecture avec le même empressement que les catholiques, et tous ceux qui le voulaient et le pouvaient, recouraient à des notaires pour en recueillir les discours mêmes du saint prêtre. Aussi vit-on bientôt se répandre et se montrer dans toute l'Afrique l'éclatante doctrine et l'exquise odeur du Christ. Cette nouvelle remplit de joie les églises d'outre mer ; car de même que lorsqu'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui; ainsi lorsqu'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui (I *Cor.*, XIII, 26).

CHAPITRE VIII

Il est élevé à l'épiscopat du vivant de Valère et ordonné par le primat Mégale.

Mais le bienheureux vieillard Valère se réjouissait de cela plus que les autres, et rendait grâces à Dieu de lui avoir accordé une faveur aussi signalée. Mais il craignit bientôt (c'est bien le fait de l'esprit de l'homme) qu'une autre église, privée de pasteur, ne lui ravît Augustin pour l'élever à l'épiscopat. Ce qui serait arrivé, si Valère, instruit d'un projet de ce genre, n'eût pris soin d'envoyer le saint prêtre dans un lieu caché, pour le dérober à ceux qui le cherchaient. Le vénérable vieillard sentit alors ses craintes redoubler, et se voyant courbé sous le poids des années qui avaient affaibli son corps, il écrivit secrètement au primat des évêques, l'évêque de Carthage. Il lui alléguait la faiblesse de son corps à laquelle s'ajoutait le poids de l'âge et le conjurait d'ordonner Augustin pour l'évêché d'Hippone, et de le lui donner non-seulement pour successeur, mais encore pour compagnon de son épiscopat. Un rescrit lui accorda ce qu'il avait désiré et sollicité avec tant d'ardeur. Quelque temps après, sur sa demande, Mégale, évêque de Calame et alors primat de Numidie, étant venu visiter l'Église d'Hippone, Valère fit connaître aux évêques qui se trouvèrent présents, au clergé d'Hippone, et à tout le peuple, sa résolution à laquelle personne ne s'attendait. Elle fut reçue avec des transports de joie, et les cris qui s'élevèrent alors témoignèrent l'impatience qu'on avait d'en voir l'accomplissement. Mais le prêtre refusait de prendre l'épiscopat, contre la coutume de l'Église, du vivant de l'évêque. On lui assure que cela se fait souvent, et on lui en apporte en preuve des exemples des églises d'outre mer et d'Afrique qu'il igno-

rait. Vaincu par de si pressantes sollicitations, il céda enfin malgré lui et reçut la charge de l'épiscopat et l'ordination qui le plaçait dans un rang plus élevé. Plus tard il dit et écrivit (*Epist.*, CCXIII, 4) qu'on n'aurait pas dû agir ainsi envers lui et l'ordonner du vivant de l'évêque, contre la défense faite par un concile général, défense qu'il ne connut que plus tard, après son ordination. Il ne voulut jamais qu'on fît pour d'autres ce qu'il avait souffert avec tant de peine qu'on fît pour lui. Et il s'efforça, dans les conciles, de faire établir en règle que les ordinants feraient connaître tous les décrets des pères, tant aux ordonnés qu'aux ordinands.

CHAPITRE IX

Il combat les donatistes.

Il arriva de là que, devenu évêque, il prêchait la parole du salut éternel avec plus de zèle, de ferveur et d'autorité, non plus dans un seul pays mais partout où on l'en priait, à la grande joie et au rapide accroissement de l'Église du Seigneur ; toujours prêt à rendre raison à ceux qui le lui demanderaient de la foi et de l'espérance qui est en Dieu. Ses discours et ses écrits étaient portés par les donatistes mêmes d'Hippone ou des cités voisines aux évêques de leur communion. Et si, après les avoir lus ou entendus, ils voulaient contredire en quelque chose, ils étaient alors réfutés par les leurs ou leurs réponses étaient envoyées à saint Augustin, qui en prenait connaissance et travaillait avec patience et douceur, et, comme il est écrit avec crainte et tremblement au salut de tous (*Philipp.*, II, 12) : il montrait l'impuissance de leur volonté et de leurs efforts à renverser sa doctrine, et la vérité manifeste de la doctrine que tient et enseigne la foi de l'Église. Telle était son occupation continuelle du jour et de la nuit ; car il écrivit des lettres particulières à plusieurs évêques et laïques considérables de cette secte, pour les engager et les exhorter par la force de ses raisonnements à abjurer leur erreur ou du moins à entrer en discussion avec lui. Mais n'ayant pas confiance dans la bonté de leur propre cause, ils ne voulurent même jamais lui répondre : dans leur colère, ils accablaient Augustin d'injures et le proclamaient en particulier et en public, séducteur et corrupteur des âmes. Ils disaient et essayaient de prouver que c'était un loup qu'on devait tuer pour défendre leur troupeau, puis, mettant de côté toute crainte de Dieu et des hommes, ils ne rougirent pas de dire et d'écrire que certainement Dieu leur pardonnerait tous leurs péchés, s'ils réussissaient dans cette entreprise. Pour Augustin il travaillait à faire connaître à tous le peu de confiance que ces hérétiques avaient eux-mêmes dans la bonté de leur propre cause. Il les provoqua à des conférences publiques, mais ils n'osèrent s'y rendre.

CHAPITRE X

Fureur des Circoncellions.

Les mêmes donatistes avaient dans presque toutes leurs églises une espèce d'hommes pervers et violents, inconnus jusqu'alors, qui se répandaient partout sous prétexte de professer la continence. On les appelaient Circoncellions et ils étaient établis en très-grand nombre dans presque toutes les contrées de l'Afrique. Séduits par des docteurs pervers, audacieux, emportés et téméraires jusqu'à l'excès, ils n'épargnaient ni les étrangers, ni même leurs partisans. Sans aucun respect pour les lois divines et humaines, ils signifiaient leurs volontés aux hommes qui ne se tenaient pas sur leurs gardes; la désobéissance à leurs ordres était suivie des plus terribles châtiments et de la mort. Munis d'armes de toutes sortes, ils se répandaient en furieux dans les campagnes et dans les villes et ne reculaient pas même devant l'effusion du sang. Si on s'empressait de leur prêcher la parole de Dieu et de faire entendre des discours pacifiques à ces ennemis de la paix, ils maltraitaient cruellement le prédicateur. Quand la vérité se faisait jour aux dépens de leur doctrine, ceux qui en étaient frappés s'arrachaient ou se dérobaient, comme ils le peuvaient, à cette secte, et se rattachaient avec ceux des leurs qu'ils

pouvaient entraîner, à la paix et à l'unité de l'Église. Aussi, en voyant diminuer le nombre de leurs adeptes, et jaloux de l'accroissement de l'Église, ces sectaires, poussés par la fureur et remplis d'une colère extrême, se réunissaient et faisaient souffrir à l'unité de l'Église d'horribles persécutions. Les prêtres surtout et les ministres catholiques étaient en butte jour et nuit à leurs aggressions et à leurs brigandages. Souvent ils affaiblirent les serviteurs de Dieu par des massacres. Ils jetèrent dans les yeux de quelques-uns d'entre eux, de la chaux détrempée avec du vinaigre et en égorgèrent d'autres. Aussi, ces donatistes rebaptisants étaient-ils en horreur même à ceux de leur secte.

CHAPITRE XI

Progrès que fait l'Église par le moyen d'Augustin. Monastères fondés par ses disciples.

La doctrine divine faisant des progrès, on prit d'abord parmi ceux qui servaient Dieu avec saint Augustin et sous sa conduite, dans le monastère qu'il avait fondé, des clercs pour l'église d'Hippone; puis, la vérité prêchée par l'Église catholique, étant de plus en plus connue et répandant tous les jours un plus grand éclat, ainsi que le genre de vie, la continence et la pauvreté profonde observés par les serviteurs de Dieu, dans le monastère établi par le saint homme et prospérant sous sa conduite, c'est parmi ses disciples qu'on vent chercher avec empressement pour le bien de l'unité et de la paix de l'Église, des sujets dont on faisait des prêtres ou évêques. J'en connais près de dix, des hommes saints et vénérables aussi remarquables par la pureté de leurs mœurs que par l'étendue de leur science, que le bienheureux Augustin accorda à des Églises dont quelques-unes étaient très-considérables, qui les lui demandaient. Les évêques, sortis de cette pépinière de saints, multiplièrent les églises du Seigneur et fondèrent à leur tour d'autres monastères qui donnèrent également à d'autres églises, plusieurs de leurs membres, pour être élevés à la prêtrise, à mesure que le zèle pour l'édification de la parole de Dieu redoublait. C'est ainsi que la doctrine salutaire de la foi, de l'espérance et de la charité de l'Église catholique se répandit par plusieurs et dans plusieurs, non-seulement dans toutes les parties de l'Afrique, mais encore au-delà des mers. Ce seul homme, par les ouvrages qu'il publiait et que l'on traduisait même en grec, put ainsi, avec l'aide de Dieu, propager partout les vérités du salut. Aussi « le pécheur, comme il est écrit, en voyant cela, était irrité, grinçait des dents et frémissait de rage (*Psal.*, CXI, 10); quant aux serviteurs de Dieu ils étaient pacifiques avec les ennemis de la paix qui, dès qu'ils parlaient, s'élevaient contre eux sans sujet (*Psal.*, CXIX, 7). »

CHAPITRE XII

Saint Augustin, par l'erreur d'un guide, évite les embûches qu'on lui tendait. — Amendes pécuniaires infligées aux hérétiques.

Quelquefois les Circoncellions s'embusquèrent en armes pour attaquer le serviteur de Dieu, Augustin, dans les chemins où il devait passer pour aller visiter, instruire et exhorter, sur leur demande, les populations catholiques, ce qu'il faisait très-fréquemment. Ils étaient quelquefois des centaines, et il leur échappa. Une fois, par la providence de Dieu et l'erreur d'un guide, Augustin et ses compagnons se rendirent à leur destination par un autre chemin, et cette erreur, comme ils le surent depuis, les fit échapper aux mains de leurs persécuteurs : mais tandis qu'il rendait grâces à Dieu, qui montrait en tout son libérateur, ces impies, selon leur coutume n'épargnèrent ni les ecclésiastiques, ni les laïques, comme l'attestent les actes publics. Il ne faut point passer ici sous silence, ce que le zèle de cet homme si grand dans l'Église et si jaloux de l'accroissement de la maison du Seigneur, fit et accomplit pour la gloire de Dieu, contre les donatistes rebaptisants. Un des évêques que saint Augustin avait tirés de son monastère et de son clergé pour donner à l'Église, visitait le diocèse de l'Église

de Calame, confiée à ses soins, pour annoncer, dans l'intérêt de la paix de l'Église, ce qu'il avait appris, et combattre l'hérésie. Au milieu du chemin il tomba dans les embûches des donatistes qui fondirent sur lui et sur ses compagnons, leur enlevèrent leurs bêtes de somme et leurs bagages et les accablèrent d'injures et de mauvais traitements. Ne voulant point voir s'arrêter les progrès que faisait la paix de l'Église, Augustin qui avait pris la défense de cette dernière en main, ne déroba point par le silence, cet attentat aux lois; aussi Crispin, évêque des donatistes du pays et de la ville de Calame, homme célèbre depuis longtemps et qui passait pour savant, fut-il condamné à payer la forte amende édictée par les lois de l'empire contre les hérétiques. Comme il se refusait de se soumettre aux lois, il comparut devant le proconsul et nia qu'il fût hérétique; alors le défenseur de l'Église s'étant retiré, il fallut que l'évêque catholique réfutât Crispin et le convainquît d'hérésie malgré ses dénégations; car s'il eût gardé le silence en cette circonstance, il aurait pu se faire que l'évêque hérétique passât pour catholique aux yeux des ignorants, ce qui aurait été un scandale pour les faibles. Aussi l'illustre évêque Augustin pressa-t-il l'affaire de tout son pouvoir, et les deux évêques de Calame en vinrent à une conférence; la discussion s'engagea par trois fois, entre eux, sur la différence de leur communion; une foule de chrétiens, tant à Carthage que dans toute l'Afrique attendait l'issue de cette affaire que le proconsul termina en déclarant Crispin hérétique, par une sentence qu'il donna par écrit. Alors l'évêque catholique intercéda pour lui, auprès du juge chargé de cette affaire, pour que l'amende ne lui fût point réclamée, ce qu'il obtint. Mais bien loin de lui savoir gré de ce bienfait, l'ingrat en appela au très-pieux prince qui répondit à cet appel en disant que les hérétiques donatistes ne devaient être l'objet d'aucune exception et qu'il fallait les traiter en tous lieux selon la rigueur des lois portées contre les hérétiques. En conséquence, Crispin, et le juge avec les officiers de justice, pour n'avoir point agi conformément à la loi, furent condamnés à payer, au fisc, dix livres d'or. Mais les évêques catholiques et surtout Augustin de sainte mémoire usèrent de tout leur pouvoir pour que le prince, dans son indulgence, remît aux coupables l'amende à laquelle ils avaient été condamnés, et avec l'aide de Dieu, ils obtinrent ce qu'ils demandaient. Voilà comment leur soin et leur saint zèle contribuaient beaucoup à l'accroissement de l'Église.

CHAPITRE XIII

La paix rendue à l'Église par le moyen d'Augustin.

Pour tout ce qui a été fait afin de donner la paix à l'Église, le Seigneur donna en ce monde la palme à Augustin et lui réserva dans l'autre la couronne de justice. On voyait tous les jours, avec l'aide du Christ, l'unité de la paix et la fraternité de l'Église de Dieu s'augmenter et se multiplier de plus en plus. C'est ce qu'on vit surtout après la conférence qui eut lieu à Carthage, entre tous les évêques catholiques et les évêques donatistes, par l'ordre du très-glorieux et très-religieux empereur Honorius, qui envoya de sa cour, en Afrique, pour juger cette cause, le tribun et notaire Marcellin. Dans cette conférence, les donatistes réfutés sur tous les points et convaincus d'erreur par les catholiques, se virent frappés par la sentence du juge chargé de cette affaire. En ayant appelé, un rescrit du très-pieux empereur les condamna très-justement comme hérétiques. A la suite de cette condamnation, les évêques donatistes rentrèrent avec leur clergé et leurs peuples dans la communion de l'Église et, en embrassant la paix catholique, se virent exposés à des persécutions sans nombre, à la mutilation et même à la mort. Or, comme je l'ai déjà dit, c'est au zèle de ce saint homme aidé du concours et des efforts de nos autres évêques que tout ce bien put s'entreprendre et s'accomplir.

CHAPITRE XIV

L'évêque donatiste Émérite est confondu.

Après la conférence qui avait eu lieu avec les évêques donatistes, ces derniers ne manquèrent pas de dire qu'ils n'avaient pu exposer auprès du juge chargé de connaître de cette affaire, tous leurs moyens de défense, parce que ce juge qui appartenant à la communion catholique, favorisait son Église. Or, ce n'est que vaincus et réduits à l'extrémité qu'ils avaient trouvé ce prétexte pour excuse, puisque avant les débats, ces hérétiques savaient bien que le juge appartenait à la communion catholique, et avaient promis, lorsqu'il les avait invités par les actes publics, de se rendre à cette conférence. S'ils l'avaient tenu pour suspect ils auraient dû refuser de se rendre à la conférence. Cependant il arriva par la grâce du Dieu tout-puissant, qu'Augustin, de vénérable mémoire, dut se rendre à Césarée de Mauritanie où il avait été appelé par des lettres du Saint-Siége apostolique, avec plusieurs autres évêques pour y régler certaines affaires urgentes de l'Église. Il eut alors l'occasion de voir Émérite, évêque donatiste de cette ville, qui, dans la conférence de Carthage, avait été le principal défenseur de sa secte. Il le provoqua à une dispute publique dans son église, en présence d'un grand nombre de témoins de communions différentes, et l'engagea à présenter les moyens de défense que, disait-il, il n'avait pas eu, la permission d'exposer dans la conférence de Carthage : il pouvait le faire en toute sécurité, n'en étant empêché par aucune autorité ni par aucun pouvoir, et dans sa propre ville, en présence de tous ses concitoyens, il ne devait point refuser de défendre en toute confiance, la communion à laquelle il appartenait. Rien ne put le déterminer, ni ces exhortations, ni les vives instances de ses parents et de ses concitoyens, qui lui promettaient de revenir à sa communion, même au détriment de leurs biens et de leur salut temporel, s'il convainquait de fausseté la doctrine catholique. Il ne put et ne voulut rien dire de plus que ces paroles : « Les actes de la conférence épiscopale de Carthage témoignent si nous avons été vainqueurs ou vaincus. » Une autre fois, invité par le notaire à répondre, il garda le silence manifestant ainsi ouvertement le peu de confiance qu'il avait en sa propre cause, ce qui contribua au progrès et à l'affermissement de l'Église de Dieu. Si on veut connaître à fond le zèle et l'ardeur d'Augustin de bienheureuse mémoire, pour la prospérité de l'Église de Dieu, on pourra parcourir ces actes, et on verra toute l'adresse et l'éloquence qu'il a déployées pour provoquer son illustre, son savant et éloquent adversaire; comment il l'exhorta à dire tout ce qu'il voudrait pour la défense de sa secte; on reconnaîtra bientôt que le donatiste fut vaincu.

CHAPITRE XV

Un négociant nommé Firmus est converti par une digression du saint évêque dans un discours.

Je me rappelle ainsi que plusieurs frères et serviteurs de Dieu, qui vivaient avec nous et avec le saint homme, dans l'église d'Hippone, qu'un jour, étant tous réunis à table, il nous dit : « Avez-vous remarqué que le commencement et la fin de mon discours, prononcé aujourd'hui dans l'église, n'ont pas été comme à mon habitude; et qu'au lieu de finir d'expliquer le sujet que je m'étais proposé, je l'ai laissé en suspens? » « En effet, » répondimes-nous, « nous l'avons remarqué et nous en avons été frappés sur le moment. » « Je crois, » reprit-il, « que le Seigneur qui dispose à son gré de nous et de nos discours, aura voulu, par un oubli et un écart de pensée de ma part, instruire et guérir quelque pécheur égaré qui se trouvait dans le peuple; car j'ai passé brusquement à un autre sujet et sans résoudre ou développer la question commencée, j'ai terminé mon discours en attaquant l'erreur des manichéens dont je n'avais pas l'intention de parler, au lieu de continuer le sujet que je m'étais proposé. » Or, voilà que le lendemain, si je ne me trompe, ou deux jors après, un négociant nommé Firmus, vint

dans le monastère où nous étions avec saint Augustin et, se jetant à ses pieds, se mit à fondre en larmes en le conjurant de demander, avec ses saints compagnons, au Seigneur, de lui pardonner ses péchés. Il confessa qu'il avait embrassé la secte des manichéens depuis plusieurs années et qu'il leur avait donné inutilement pour eux ou pour ceux qu'ils appellent les élus, de grandes sommes d'argent ; mais que, par la miséricorde de Dieu, le dernier sermon d'Augustin dans l'église, l'avait converti et rendu catholique. Alors le vénérable Augustin et nous tous qui étions présents, nous lui demandâmes ce qui l'avait le plus frappé dans ce sermon, il nous le dit. En nous rappelant alors la marche de ce discours, nous fûmes saisis d'étonnement et d'admiration en voyant la profondeur des desseins de Dieu pour le salut des âmes; et rendant gloire à son saint nom, nous le bénîmes en le voyant opérer le salut de l'âme lorsqu'il le veut, par où il le veut et comme il le veut, au su ou à l'insu de ceux dont il se sert pour cela. Cet homme embrassa ensuite le genre de vie des serviteurs de Dieu, renonça au commerce et fit de grands progrès parmi les membres de l'Église. Dieu permit qu'on le demandât plus tard dans un autre pays, pour l'élever au sacerdoce qu'il fut contraint de recevoir. Il garda et conserva toujours la sainteté de la profession monastique, peut-être vit-il encore maintenant dans les pays d'outre-mer.

CHAPITRE XVI

Exécrables turpitudes des manichéens dévoilées. Conversion du manichéen Félix.

De même à Carthage, le procurateur de la maison impériale nommé Ours, ayant fait découvrir une réunion des deux sexes de cette sorte de manichéens qu'on appelle élus, on les arrêta et il les conduisit à l'Église où ils furent interrogés en présence du notaire, par des évêques, parmi lesquels se trouvait Augustin, de sainte mémoire, qui, connaissant mieux que les autres cette excécrable secte, dévoila les abominables blasphèmes contenus dans les livres reçus par les manichéens et les amena à en faire l'aveu. Les femmes que l'on appelle Élues lui dévoilèrent les impuretés et les turpitudes qu'ils avaient la perverse habitude de commettre entre eux. Cette déclaration fut consignée dans les actes ecclésiastiques. C'est ainsi que par la vigilance des pasteurs, le troupeau du Seigneur prit de l'accroissement et se procura de puissants moyens de défense contre les larrons et les voleurs. Saint Augustin eut encore une conférence publique dans l'église d'Hippone devant le peuple et en présence de notaires, avec un manichéen nommé Félix qui était aussi du nombre des Elus. Après la seconde ou la troisième séance, ce manichéen reconnaissant la vanité et l'erreur de sa secte, se convertit à notre foi et s'attacha à notre Église. On peut s'en convaincre en relisant les actes où ces faits sont consignés.

CHAPITRE XVII

Le comte arien Pascentius est confondu en pleine conférence. — Autre conférence avec l'évêque arien Maximin.

Un arien nommé Pascentius, comte du palais impérial et exacteur du fisc qui, profitant de l'autorité que lui donnait sa charge pour attaquer sans cesse et avec cruauté la foi catholique, et pour persécuter et troubler un grand nombre de prêtres de Dieu qui vivaient dans la simplicité de la foi, provoqua saint Augustin à une conférence publique qui eut lieu à Carthage en présence de témoins d'un rang élevé et honorables, mais il ne voulait consentir en aucune manière à ce que des notaires assistassent le stylet à la main à la conférence, ce que notre maître ne cessa de demander au contraire, avec instance, avant et pendant les débats. Comme il persistait à n'en pas vouloir en alléguant qu'il craignait à cause des lois publiques de s'exposer au danger, qui pourrait résulter pour lui d'actes écrits; l'évêque Augustin en voyant que les autres évêques, ses collègues, qui l'assistaient dans cette affaire, consentaient à ce que la conférence eût lieu en particulier,

et sans le concours d'aucun secrétaire pour en recueillir les termes par écrit, consentit à cette conférence, non pas toutefois sans prédire, qu'après la séance il serait libre à chacun, en l'absence de toute preuve écrite, de prétendre qu'il avait dit ce qu'il n'aurait pas dit, comme il arriva en effet. Il engagea donc la dispute, exposa les principes de sa foi et entendit la profession que son adversaire fit de la sienne. Il prouva par la saine raison et par l'autorité des saintes Écritures, la solidité des fondements de la foi catholique et démontra la vanité des principes de Pascentius, principes dénués de toute vérité et qui ne s'appuyaient pas sur l'autorité de l'Écriture sainte. Lorsqu'on se fut séparé, Pascentius plus furieux et plus enflammé de colère que jamais, se mit à débiter une foule de mensonges en faveur de sa fausse doctrine et à se proclamer vainqueur d'Augustin, dont la louange était sur toutes les lèvres. Comme ces propos n'étaient point secrets, Augustin se vit contraint d'écrire à Pascentius, en omettant, à cause de la crainte qu'il avait manifestée, les noms de ceux qui avaient pris part à la conférence. Il lui rappela avec fidélité, dans cette lettre, tout ce qui s'était dit et fait dans cette entrevue, en lui disant que s'il le niait il pourrait prouver la vérité de ce qu'il avançait par un grand nombre de témoins qu'il avait dans les hommes illustres et d'un rang élevé, qui avaient assisté à la conférence. A deux lettres que lui écrivit Augustin, Pascentius répondit à peine par une dans laquelle se trouvaient plutôt des injures à l'égard d'Augustin que des raisons en faveur de sa secte, comme on peut s'en convaincre si on a la volonté et la possibilité de lire cette réponse.

A la demande et sur le désir de plusieurs, et en présence de personnes honorables, Augustin eut une conférence à Hippone, avec un évêque de ces mêmes ariens, nommé Maximin, venu en Afrique avec les Goths. On écrivit ce qui se dit de part et d'autre. Quiconque aura le goût et prendra la peine de lire les actes de cette conférence avec attention, verra clairement à quels raisonnements captieux et peu raisonnables, cette doctrine a recours pour séduire et tromper les âmes, ainsi que ce que l'Église catholique tient et enseigne sur la Trinité divine.

L'évêque hérétique, de retour à Carthage, se vanta d'être sorti vainqueur de la conférence, grâce à la loquacité dont il avait fait preuve; il mentait en parlant ainsi; mais comme les fidèles, peu versés dans la connaissance de la loi divine ne pouvaient examiner et juger cette affaire, le vénérable Augustin écrivit quelque temps après un résumé de toutes les objections et de toutes les réponses faites pendant la conférence; et fit voir dans quelle impuissance s'était trouvé son adversaire de répondre aux objections, et quelques suppléments que le manque de temps n'avait pas permis de donner ou d'écrire pendant la conférence. L'hérétique avait, par malice, prolongé tellement sa dernière réponse, qu'elle avait occupé tout le reste du jour.

CHAPITRE XVIII

Hérésie nouvelle des pélagiens combattue et condamnée. Utilité des travaux d'Augustin pour l'Eglise catholique. Les hérétiques et les païens sont réduits à rien. Nouveaux ouvrages d'Augustin.

Il eut aussi à combattre les pélagiens, nouveaux hérétiques de notre temps, gens habiles dans la discussion et écrivains dangereux par leur art et leur subtilité. Ils répandaient leur doctrine partout où ils le pouvaient en public et en particulier. Il les combattit pendant près de dix ans, pendant lesquels il composa et publia de nombreux écrits et prononça de fréquents discours contre cette erreur, dans l'Église, en présence du peuple. Comme ces hérétiques s'efforçaient, par leurs artifices, de persuader leur erreur au Saint-Siége Apostolique, les saints évêques d'Afrique, réunis en concile, résolurent de montrer, avec le plus grand soin, au saint pape de Rome, le vénérable Innocent et ensuite à saint Zozine, son successeur, combien cette secte devait être abhorrée et condamnée par la foi catholique. Ces pontifes du Siége Suprême les censurèrent à diverses reprises et les retranchèrent des membres de l'Église : par des lettres

adressées aux églises d'Afrique en Occident et à celles d'Orient, ils ordonnèrent à tous les fidèles de les anathématiser et de les fuir. Ayant appris le jugement que venait de porter sur eux l'Église catholique de Dieu, le très-pieux empereur Honorius, pour s'y conformer, ordonna de les ranger parmi les hérétiques condamnés par ses lois. Alors quelques-uns d'entre eux rentrèrent dans le sein de l'Église, notre mère, d'où ils étaient sortis; d'autres y reviennent encore tous les jours, à mesure que la vérité de la vraie foi se manifeste à eux et l'emporte sur cette détestable erreur.

Cet homme mémorable, le principal membre du corps du Seigneur, était toujours inquiet et vigilant pour le bien de l'Église universelle. Et Dieu lui accorda de jouir, même en cette vie, du fruit de ses travaux, et de voir d'abord la paix et l'unité se rétablir dans l'Église et le pays d'Hippone qu'il avait principalement sous sa juridiction et ensuite dans les autres parties de l'Afrique, l'Église du Seigneur se répandre et s'accroître considérablement, soit par lui-même ou par ses collègues, soit par les prêtres qu'il avait procurés. Il eut aussi le bonheur de voir les manichéens, les donatistes, les pélagiens et les païens détruits en grande partie et réunis à l'Église. Il travaillait au progrès des bons, favorisait leurs tendances et s'en réjouissait. Supportant en homme pieux et saint les manquements de ses frères à la discipline, il gémissait sur les iniquités des méchants qui étaient dans l'Église ou hors de son sein. Les gains du Seigneur, comme nous l'avons déjà dit, le rendaient heureux et ses pertes l'affligeaient.

Il composa et publia tant d'ouvrages, il soutint tant de controverses dans l'Église, qu'il recueillit et mit en ordre, il fit tant d'écrits contre les hérétiques, tant de commentaires des livres sacrés pour l'édification des saints enfants de l'Église, que le plus studieux des hommes pourrait à peine les lire et les connaître tous. Cependant, pour ne faire aucun tort aux fidèles avides de la parole de la vérité j'ai voulu, avec la grâce de Dieu, ajouter à la fin de cet opuscule une liste de tous ses livres, lettres et traités afin qu'en lisant, ceux qui préfèrent la vérité divine aux richesses temporelles, pussent choisir ce qu'ils voudraient lire et connaître et le demander pour le copier, à la bibliothèque de l'Église d'Hippone où ils trouveront peut-être des exemplaires les plus corrects, ou se les procurer et les transcrire où ils le pourront afin de ne les point refuser eux-mêmes à ceux qui les leur demanderont pour les copier.

CHAPITRE XIX

Conduite d'Augustin pour juger les différends. Il enseigne quand l'occasion le permet, aux parties en lutte, ce qui a rapport à la vie éternelle. Récompense de la manière dont il s'acquittait des fonctions de juge.

L'Apôtre avait dit : « Comment se trouve-t-il parmi vous quelqu'un qui, ayant un différend avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants et non pas devant les saints? Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde? Si donc vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses? Ne savez-vous pas que nous serons juges des Anges mêmes? Combien donc plus de ce qui regarde la vie présente? Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, prenez pour juges les moindres personnes de l'Église. Je vous le dis pour vous en faire confusion? Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses frères? Mais on voit un frère plaider contre son frère et encore devant des infidèles (I *Cor.*, VI, 1-6). » Aussi quand notre saint en était prié par des chrétiens ou par des hommes appartenant à une secte quelconque, il entendait l'affaire avec attention et piété ayant devant les yeux les dires des deux parties; il disait qu'il aimait mieux être juge entre des inconnus qu'entre ses amis, attendu que lorsqu'il avait à juger des inconnus, il pouvait se faire un ami de celui en faveur de qui l'équité et la justice l'obligeaient de prononcer, au lieu que, jugeant entre ses amis, celui contre qui il décidait était perdu comme ami pour lui. Il prolongeait souvent cette occupation jusqu'à l'heure

de son repas et lorsqu'on jeûnait le jour entier, il passait tout son temps à entendre et à décider ces sortes d'affaires. Tout en écoutant les plaideurs il examinait l'état de leur âme, il remarquait le degré d'avancement ou d'éloignement de chacun dans la foi et les bonnes mœurs et lorsqu'il trouvait le moment favorable, il enseignait aux deux parties la vérité de la loi divine, il la leur inculquait et les instruisait des moyens d'arriver à la vie éternelle. Pour prix de ses peines, il ne leur demandait que l'obéissance et la soumission chrétiennes dues à Dieu et aux hommes. Il reprenait publiquement les pécheurs afin que les autres eussent de la crainte (*Tim.*, V, 20) et il agissait ainsi parce qu'il se regardait comme une sentinelle vigilante établie par le Seigneur, à la garde de la maison d'Israël : il annonçait la parole et pressait les hommes à temps et à contre-temps, les reprenait, les suppliait, les menaçait sans se lasser jamais de les tolérer et de les instruire (II *Tim.*, IV, 2). Il appliquait surtout ses soins à instruire ceux qui étaient propres à instruire les autres (*Ibid.*). Sur la demande de plusieurs, il écrivit des lettres relatives à leurs affaires temporelles.

Mais il regardait cette occupation comme une véritable corvée; il n'était heureux que lorsqu'il parlait et s'entretenait des choses de Dieu dans l'intimité de la vie fraternelle.

CHAPITRE XX

Comment il intercédait en faveur des coupables.

Nous savons aussi qu'il refusa à ses plus chers amis des lettres de recommandation auprès des puissants du siècle, en disant qu'il voulait suivre l'avis du sage qui n'accordait pas toujours à ses amis ce qu'ils lui demandaient, par égard pour sa propre renommée. Il ajoutait en outre que souvent le puissant qui oblige s'impose. Mais quand il se voyait obligé dans la nécessité d'intercéder pour quelqu'un, il le faisait avec tant de réserve et de modération que non-seulement il ne paraissait pas onéreux et importun, mais qu'il excitait l'admiration. Ayant cru de son devoir d'intercéder à sa manière pour quelqu'un auprès du vicaire d'Afrique, nommé Macédonius, celui-ci lui accorda ce qu'il demandait et lui écrivit en ces termes : « Mon très-cher et très-vénérable Seigneur et Père, je suis merveilleusement touché de la sagesse qui brille et dans les livres que vous avez publiés et dans la recommandation que vous avez pris la peine de m'adresser, à la demande qui vous en a été faite. Je vois dans les uns tant d'esprit de science et de sainteté qu'on ne peut rien désirer au-delà; et dans l'autre tant de réserve que si je ne vous accordais pas ce que vous me demandez je me trouverais plus criminel que le criminel même pour qui vous intercédez. Car vous n'êtes pas du nombre de ceux qui demandent et qui veulent, à quelque prix que ce soit, qu'on cède à leurs sollicitations; mais vous vous bornez à ce qu'il vous paraît qu'on peut demander à un juge chargé de tant de soins, et vous le demandez avec une réserve qui viendrait à bout des choses les plus difficiles et qui produit le plus d'effet sur les honnêtes gens. J'ai donc fait sur-le-champ ce que vous avez désiré comme je vous l'avais déjà fait espérer (1).

CHAPITRE XXI

Dans quel esprit il assistait aux conciles. Quand il s'agit d'ordonner des prêtres on doit surtout prendre pour règle le vœu de la majorité des fidèles de l'Église et s'en tenir à la coutume.

Il assista, autant qu'il put, aux saints conciles tenus par le clergé dans différentes provinces, cherchant, dans ces assemblées, non son propre intérêt, mais celui de Jésus-Christ; soit qu'il fallût maintenir l'inviolabilité de la foi de la sainte Église catholique, soit qu'il s'agît d'absoudre ou de rejeter des prêtres ou des clercs justement ou injustement excommuniés. Dans l'ordination des prêtres et des clercs, il pensait qu'on devait prendre le vœu de la majorité des fidèles et suivre la coutume de l'Église.

(1) *Maced. in Epist.* int. August. CLIV, n. 1.

CHAPITRE XXII

Quel fut Augustin dans le vêtement et le vivre,

Dans ses habits, ses chaussures et son coucher il gardait la simplicité et la convenance que réclamait son état. Il s'y montrait aussi éloigné d'un soin excessif que d'une négligence sordide, comme les hommes qui ordinairement y mettent une vaine jactance ou une négligence excessive ; recherchant dans ces deux cas leur propre intérêt et non celui de Jésus-Christ. Pour lui, je le répète, il tenait un juste milieu, et n'inclinait trop ni à droite ni à gauche. Sa table était modeste et frugale ; quelquefois avec les herbes ou les légumes on servait de la viande, pour les étrangers, et les malades ; il y avait toujours du vin. Car il savait et enseignait, d'après l'Apôtre, que tout ce que Dieu a créé est bon, et qu'il ne faut rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâce parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière (I *Tim.*, IV, 4 et 5) et, comme il l'a écrit lui-même dans ses *Confessions* il disait ; « Je ne crains pas l'impureté de l'aliment, je crains l'impureté de la convoitise ; car je sais qu'il fut permis à Noé de manger de toute chair propre à la nourriture de l'homme. Je sais qu'Élie aussi a mangé de la chair, que saint Jean même, cet homme d'une abstinence si admirable, n'a fait nulle difficulté de se nourrir d'animaux, car il mangea des sauterelles et qu'il n'en a pas été moins pur pour cela ; et je sais au contraire qu'Ésaü a perdu ses avantages pour avoir succombé à l'envie de manger des lentilles, que David qui n'avait désiré qu'un peu d'eau, en a été repris, et que lorsque le démon tenta notre roi il lui proposa seulement de manger du pain non de la chair ; je sais enfin que ce ne fut pas pour avoir eu envie de manger de la chair, mais pour s'être abandonné à cette envie jusqu'à murmurer contre Dieu dans le désert, que le peuple encourut son indignation (1). » Pour ce qui concerne le vin, il s'en tenait à ce mot de l'Apôtre à Timothée : « Ne continuez plus de ne boire que de l'eau mais usez d'un peu de vin à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies (I *Tim.*, V, 23). » Il se servait de cuillers d'argent mais les plats dans lesquels on apportait les mets sur la table étaient de terre, de bois et de marbre non par nécessité et par indigence mais parce qu'il le voulait ainsi. Il pratiqua toujours l'hospitalité. A table, il préférait la lecture ou la discussion au boire et au manger. Et pour en bannir la peste de la médisance il avait fait écrire dans le réfectoire ces deux vers : « Que celui qui par sa médisance se plaît à déchirer la vie des absents, apprenne qu'il n'est pas digne de s'asseoir à cette table. » Les convives étaient ainsi avertis de s'abstenir de toute médisance et de tout entretien frivole ou mauvais. Quelques-uns de ses amis intimes, de ses collègues même dans l'épiscopat, oubliant un jour cette sentence et parlant sans en tenir compte, il les reprit vivement et s'écria tout ému, qu'il allait effacer ces vers du réfectoire, ou se lever de table et se retirer dans sa chambre. J'étais présent avec plusieurs autres quand ce fait s'est passé.

CHAPITRE XXIII

L'usage qu'il faisait des revenus ecclésiastiques.

Il n'oubliait jamais les pauvres et pourvoyait à leurs besoins, avec les mêmes ressources auxquelles il avait recours pour lui et pour ceux qui habitaient avec lui, c'est-à-dire ou bien avec les revenus de l'Église, ou avec les offrandes des fidèles. Et si la vue de ces biens, comme il arrivait quelquefois, excitait l'envie du peuple contre le clergé, il s'adressait aux fidèles et leur disait qu'il aimait mieux vivre des offrandes du peuple de Dieu, que d'avoir à supporter le soin et l'administration de ces biens, et qu'il était prêt à renoncer à ces biens afin que tous les serviteurs et les ministres de Dieu, vécussent de la manière indiquée dans l'ancien Testament (*Deut.*, XVIII, 1), c'est-à-dire que ceux qui servaient à l'autel vécussent de l'autel. Mais

(1) *Confess.* lib. X, cap. XXXI, n. 46.

les laïques ne voulurent jamais accepter ces biens.

CHAPITRE XXIV

Comment il administrait sa maison.

Parmi les dons et les legs faits à l'Église il y en a qu'il acceptait et d'autres qu'il refusait. Il aurait toujours voulu avoir l'esprit libre du soin des choses temporelles. Il donnait et confiait tour à tour, aux clercs les plus capables, le soin de la maison de l'Église et l'administration de ses biens. Il n'eut jamais en main ni clef ni anneau : mais ceux qui étaient préposés au soin de la maison mettaient en écrit tout ce qu'ils recevaient et tout ce qu'ils dépensaient. A la fin de l'année on lui soumettait les comptes pour qu'il sût combien on avait reçu et dépensé et combien il restait de disponible. Et pour beaucoup de titres, il s'en rapportait à la bonne foi de celui qu'il avait mis à la tête de la maison, plutôt qu'il ne s'en rendait compte et vérifiait par lui-même. Il ne voulut jamais acheter ni maison, ni champ, ni villa; mais s'il arrivait que quelqu'un fît, de lui-même, à l'Église, un don ou un legs de cette nature, Augustin ne le refusait pas, mais il ordonnait de l'accepter. Pourtant, nous savons qu'il refusa plusieurs héritages, non parce qu'ils ne pouvaient être utiles aux pauvres, mais parce qu'il lui paraissait juste et équitable que les enfants, les parents ou les alliés du défunt qui avaient été privés par la volonté du mort le possédassent plutôt que lui. Un honorable citoyen d'Hippone, qui habitait Carthage, ayant donné ses biens à l'Église d'Hippone, fit faire un écrit d'une donation avec réserve d'usufruit, et l'envoya à Augustin de sainte mémoire; celui-ci accepta le don avec plaisir et félicita le donateur de s'être souvenu de son salut éternel. Quelques années plus tard nous nous trouvions avec Augustin quand le donateur lui fit remettre une lettre, par son fils en le priant de remettre à ce dernier l'acte de donation; en même temps il lui donnait cent pièces d'or pour les pauvres. A cette nouvelle le saint se prit à gémir de ce que cet homme avait feint une donation ou de ce qu'il s'était repenti de sa bonne œuvre; puis, après lui avoir dit tout ce que Dieu inspirait à son cœur, dans la douleur que lui causait cette réclamation, pour blâmer et corriger cet homme, il lui rendit les tablettes qu'il en avait reçu sans aucun regret et sans rien exiger, et refusa l'argent qu'il lui faisait offrir. Puis il lui écrivit, comme il le devait, pour le reprendre et le corriger en l'engageant à satisfaire à Dieu pour sa feinte ou son iniquité, dans les sentiments d'une humble pénitence pour ne pas quitter ce monde chargé d'un si grand péché.

Il disait aussi très-souvent que l'Église devait recevoir avec plus de sécurité et de sûreté les legs faits par les défunts que des héritages qui pouvaient amener des contestations et des charges; et que, pour les legs, ils devaient être offerts bien plutôt qu'exigés.

Il ne recevait pas de dépôts, mais il n'empêchait pas que les clercs qui le voulaient bien, en reçussent. Quant aux biens et aux possessions de l'Église, il ne s'en occupait point par attrait, et ne s'y absorbait point; mais, tout entier à des choses plus grandes et spirituelles, il ne se distrayait et ne se reposait que rarement de la pensée des choses divines pour s'occuper de celles de la terre. Lorsque tout était disposé et mis en ordre il s'éloignait de ces affaires importunes et absorbantes il se réfugiait par la pensée dans des choses intérieures et plus relevées de l'esprit. Il méditait alors sur la doctrine divine ou dictait le fruit de ses méditations, ou bien il corrigeait ce qu'il avait dicté ou recopié. Il exécutait le jour ce travail qu'il avait préparé la nuit. Il ressemblait à la très-pieuse Marie, type de l'Église céleste, dont il est écrit qu'elle était assise aux pieds du Sauveur, écoutant attentivement sa parole, tandis que sa sœur, qui se plaignait de ce qu'elle ne l'aidait point dans ses nombreuses occupations, entendait cette réponse : « Marthe, Marthe, Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée (*Luc*, x, 39-41). » Augustin ne voulut jamais élever de nouvelles constructions pour ne point y voir absorber son esprit qu'il voulait tenir libre de toute préoccupation temporelle ; ce-

pendant il n'empêchait pas de construire ceux qui en avaient le goût à moins qu'ils ne s'y livrassent sans mesure. Lorsque l'argent de l'Église venait à manquer, il faisait savoir au peuple chrétien qu'il n'avait plus rien à donner aux pauvres. Pour racheter les captifs et soulager les indigents, il ordonnait souvent de briser les vases sacrés et de les fondre pour venir en aide à ceux qui étaient dans le besoin. Je ne rapporterais point cela si je n'avais pas vu qu'en agissant ainsi il allait contre le sens charnel de quelques-uns. Ambroise, de vénérable mémoire, a dit aussi et écrit (*Offic.*,lib.III, cap. XVIII)que, dans de telles occasions, il ne fallait pas hésiter à agir de même lorsque les fidèles négligeaient le tronc et le secrétariat d'où on dirait ce qui était nécessaire au culte ; il en faisait quelquefois la remarque, dans les exhortations qu'il faisait à l'Église comme il nous a dit un jour que le bienheureux Ambroise avait fait à l'Église en sa présence.

CHAPITRE XXV

La règle de sa maison.
Châtiment de ceux qui recouraient au serment.

Les clercs vivaient toujours avec lui dans la même maison et à la même table, nourris et vêtus à frais communs. Pour qu'on ne tombât point dans le parjure en se laissant aller trop facilement à faire des serments, il disait au peuple dans l'Église et recommandait aux siens de ne jamais en faire même à table. Si quelqu'un tombait dans cette faute il perdait une des potions qui lui étaient assignées, car ceux qui demeuraient et vivaient avec saint Augustin, étaient rationnés pour cela. Il reprenait et supportait les infractions des siens à la règle et aux convenances, autant qu'il était à propos et nécessaire et recommandait surtout, qu'on ne laissât pas son cœur s'ouvrir à des paroles trompeuses pour excuser sa faute (*Ps.*, XCL, 4). Si quelqu'un, disait-il, étant sur le point d'offrir son présent à l'autel se souvient que son frère a quelque chose contre lui, il doit laisser son présent à l'autel, aller se réconcilier avec son frère et ne venir qu'après cela offrir son présent à l'autel (*Matth.*, V, 23 et 24). Mais si lui-même a quelque chose contre son frère, il doit le reprendre à part et s'il en est écouté favorablement, il aura gagné l'âme de son frère; sinon qu'il prenne une ou deux personnes avec lui ; et si son frère méprise aussi ces derniers, il faut le dire à l'Église ; s'il ne lui obéit pas il sera regardé comme un païen et un publicain. Pardonnez, ajoutait-il, à votre frère coupable et qui vous demande pardon, non pas sept fois, mais septante fois sept fois comme vous priez chaque jour le Seigneur de vous pardonner (*Matth.*, XVIII, 15-17 21 et 22).

CHAPITRE XXVI

De la société des femmes.

Aucune femme n'a jamais habité ou demeuré dans sa maison, pas même sa sœur, qui était une veuve, servant Dieu et qui vécut très-longtemps, chargée, jusqu'au jour de sa mort, de la conduite des servantes de Dieu ; non plus que sa cousine germaine et sa nièce, consacrées également au service de Dieu, quoique ces personnes fussent exceptées de la défense par des conciles de saints évêques. Car, disait-il, bien qu'il ne puisse s'élever aucun mauvais soupçon de ce que ma sœur et mes nièces demeurent avec moi, cependant, comme ces personnes ne pourraient se passer d'avoir avec elles d'autres femmes pour les servir, ni se priver de recevoir les visites de femmes du dehors, il pourrait en résulter un scandale ou une cause de chute pour les faibles ; de même, il se pourrait que ceux qui demeureraient avec l'évêque ou avec un autre clerc, succombassent à la tentation ou du moins fussent exposés à perdre leur réputation, à cause des mauvais soupçons des hommes, s'ils se rencontraient avec toutes ces femmes, habitant sous le même tout, ou quand ils y viendraient. Aussi disait-il que des femmes ne devaient jamais habiter dans la même maison avec des serviteurs de Dieu, mêmes avec les plus chastes, si on ne veut pas qu'un tel exemple ne soit, comme il a été dit, un scandale ou un sujet de chute pour les faibles. Et si par hasard

quelques femmes demandaient à le voir ou à le saluer, il ne les admettait jamais auprès de lui sans être accompagné de quelques clercs : jamais il ne s'entretint seul avec elles, pas même s'il s'agissait de choses secrètes.

CHAPITRE XXVII

Sa conduite envers les gens abandonnés et les malades. Belle parole d'Ambroise à ses derniers moments. Autre belle pensée d'un évêque sur le point de mourir contre le désir d'une trop longue vie.

Pour ses visites il suivait le précepte de l'Apôtre et ne visitait que les orphelins et les veuves qui étaient dans le malheur (*Jacob*, I, 27). Cependant, si quelquefois des malades le priaient de venir prier Dieu pour eux, auprès de leur lit, et de leur imposer les mains, il s'y rendait sans retard. Mais il ne visitait jamais les monastères de femmes à moins d'une nécessité urgente.

Il disait aussi qu'on devait dans sa vie et ses mœurs pratiquer ce qu'il avait vu dans les Institutions d'Ambroise de sainte mémoire, ne jamais demander une femme en mariage pour personne, ne point engager à l'état militaire ceux même qui voulaient l'embrasser, et enfin ne point assister dans la ville aux festins auxquels il serait invité. Il donnait ainsi la raison de chacune de ces recommandations ; c'est, disait-il, de peur que les époux, venant à se quereller entre eux, ne maudissent celui qui les avait unis ; cependant, si deux futurs époux, d'accord pour se marier, s'adressent à un prêtre pour qu'il les unisse, il est de son devoir de confirmer ou de bénir leur consentement. De même pour celui qui aurait été porté à l'état militaire, il ne voulait pas, s'il venait à se conduire mal, qu'il pût en faire retomber la faute sur celui qui l'aurait poussé dans cette carrière, enfin il craignait, qu'en acceptant trop souvent d'aller à ces festins dans son pays, il ne vînt à perdre l'habitude de la tempérance. Il nous racontait aussi qu'il avait entendu de la bouche même d'Ambroise de bienheureuse mémoire, au déclin de sa vie une réponse très-pieuse et très-sage qu'il louait beaucoup et se plaisait à redire. C'était pendant sa dernière maladie : les principaux fidèles entouraient son lit. En voyant qu'il allait quitter ce monde pour aller à Dieu, ils se désolaient à la pensée que l'Église allait être privée de la parole d'un si grand et si excellent évêque et de la dispensation *des sacrements de Dieu* ; ils le priaient avec larmes de demander au Seigneur une prolongation de vie ; mais il leur répondit : « Je n'ai pas vécu de manière à rougir de vivre au milieu de vous ; mais je ne crains pas de mourir, parce que nous avons un Seigneur miséricordieux. » Et dans sa vieillesse, Augustin admirait et louait la mesure et la justesse de ces paroles. Voici, en effet, comment il faut comprendre qu'Ambroise a dit : « Je ne crains pas de mourir, c'est parce que nous avons un Dieu miséricordieux ; » et pour qu'on ne crût pas qu'il présumait avec trop de confiance de la pureté de ses mœurs, il disait : « Je n'ai pas vécu de manière que j'aie honte de vivre au milieu de vous. » Il s'était exprimé ainsi, en pensant à ce que les hommes pouvaient savoir d'un homme comme eux : car en pensant au jugement de la justice divine, il dit qu'il se confiait davantage en la miséricorde du Seigneur, à qui il disait chaque jour dans l'oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses (*Matth.*, VI, 12). »

Il nous racontait très-souvent aussi les paroles sur le même sujet d'un de ses collègues dans l'épiscopat, son ami intime, arrivé à l'article de la mort. Étant allé le voir sur son lit de mort, l'évêque fit signe de la main qu'il sortirait bientôt de ce monde. On lui répondit qu'il pourrait encore vivre, car il était nécessaire à l'Église : alors pour ne pas paraître retenu par l'amour pour la vie, il dit : « Si je ne dois jamais mourir, c'est bien ; mais, si je dois mourir un jour, pourquoi pas maintenant ? » Augustin admirait cette pensée et louait cet homme de l'avoir exprimée ; car cet homme, il est vrai, craignait Dieu, mais élevé dans la ville où il était né, il n'avait pas beaucoup étudié dans les livres. Il n'en était pas de même de cet évêque malade, dont le martyr Cyprien parle

ainsi dans sa lettre sur la mort : « Un de nos collègues dans le sacerdoce, accablé d'infirmités et inquiet de sa mort prochaine, demandait à Dieu de prolonger sa vie ; alors un jeune homme, haut de taille, d'un aspect distingué et d'un port majestueux, tel, en un mot, que des yeux mortels pouvaient à peine en supporter la vue, excepté celui qui allait bientôt sortir de ce monde, se tint debout près du moribond, quand il faisait à Dieu cette demande et, d'une voix émue par une espèce d'indignation, il lui dit avec vivacité : « Vous avez peur de souffrir et vous ne voulez pas mourir, que ferai-je de vous? »

CHAPITRE XXVIII

Derniers ouvrages d'Augustin avant sa mort. Les livres des Rétractions. Invasion des barbares. Siége d'Hippone.

Peu de temps avant sa mort, il fit une revue de tous les livres qu'il avait écrits et publiés dans les premiers temps de sa conversion, lorsqu'il n'était encore que laïque, puis étant prêtre, puis évêque; et il retoucha et corrigea lui-même, tout ce qui lui parut s'écarter de la règle de l'Église dans les ouvrages qu'il avait dictés ou écrits alors qu'il connaissait moins les usages de l'Église et avait moins de science. Cela lui donna matière à deux volumes qu'il intitula : *Révision de mes livres*. Il se plaignait de ce que certains de ses frères lui avaient enlevé quelques livres, avant qu'ils fussent corrigés avec soin, bien qu'il les eût corrigés plus tard. La mort l'empêcha de mettre la dernière main à quelques-uns de ses livres. Voulant être utile à tous, tant à ceux qui pouvaient lire beaucoup qu'à ceux qui ne le pouvaient pas, il fit un choix dans les deux Testaments, dans l'ancien et dans le nouveau, de ce que la loi divine prescrit ou défend pour la règle de la vie; il y mit une préface et en fit un livre, que pût lire quiconque en aurait le désir et dans lequel il lui serait possible de voir s'il obéissait ou désobéissait à Dieu. Augustin voulut que cet ouvrage s'appelât le *Miroir*.

Cependant, peu de temps après, Dieu, par sa volonté et sa puissance, permit que des hordes innombrables de barbares, Vandales et Alains, auxquels s'étaient joints les Goths et d'autres barbares de différentes nations, venant des côtes d'Espagne, par mer fondissent sur l'Afrique. Après avoir parcouru la Mauritanie tout entière, ils arrivèrent dans nos contrées et dans nos provinces, portant partout où ils passaient le ravage, le pillage, les massacres, les incendies et une foule de maux épouvantables, ne considérant ni le sexe ni l'âge, n'épargnant même ni les prêtres, ni les ministres du Seigneur, non plus que les ornements des temples, les vases sacrés et les saints édifices eux-mêmes. L'homme de Dieu ne partageait pas les pensées et les sentiments des autres, au sujet des brigandages et des dévastations de si féroces ennemis ; mais, remontant plus haut, ou descendant plus profondément dans ses réflexions, il y prévoyait de grands dangers et même la mort pour les âmes ; et comme il est écrit que « plus on a de science, plus on a de peine, » et que « la science est un ver rongeur qui pénètre jusqu'aux os » (*Eccles.*, I, 18), les larmes furent plus que jamais sa nourriture le jour et la nuit (*Ps* , LXI, 4). Les derniers jours d'une vie arrrivée au terme d'une vieillesse avancée, s'éteignaient dans l'amertume et la douleur. En effet, il voyait les villes assiégées et prises, les habitants des villes périssant sous les ruines de leur demeure, quand ils ne tombaient pas sous le fer ennemi, ou, mis en fuite ; les églises étaient privées de prêtres et de ministres, les vierges sacrées et tous les religieux dispersés. Les uns expiraient dans les tourments, les autres étaient frappés du glaive, d'autres envoyés en captivité, et après avoir vu s'affaiblir leur âme aussi bien que leur corps, après avoir vu leur foi ébranlée, obligés de servir un ennemi aux mœurs dures et farouches : les hymnes et les louanges du Seigneur avaient cessé de se faire entendre ; les édifices sacrés étaient brûlés en plusieurs endroits et les sacrifices solennels dus à Dieu rendus impossibles dans les lieux consacrés au culte ; les sacrements étaient abandonnés et on ne pouvait les recevoir faute de ministres pour les donner à ceux qui les

demandaient. Il y avait des hommes qui s'enfuyaient dans les montagnes, les forêts, les grottes et les cavernes, ou dans quelque forteresse ; les uns étaient forcés de se rendre et massacrés ; les autres, privés ou dépouillés de tout moyen de soutenir leur existance, finissaient par mourir de faim ; les évèques et les clercs qui, par un bienfait de Dieu, n'avaient point rencontré les barbares ou s'étaient échappés de leurs mains, dépouillés de tout, réduits à l'indigence, obligés de mendier, ne trouvaient pas de quoi subvenir à leurs besoins, ou même seulement de quoi se soutenir. Des innombrables églises d'Afrique, à peine trois seulement restaient debout, c'étaient celles de Carthage, d'Hippone et de Cirta, qu'une protection spéciale de Dieu avaient préservées de la ruine, et dont les villes soutenues par le secours d'en Haut et par le courage de leurs habitants subsistaient encore au milieu de ces ruines ; Hippone, cependant, après la mort du saint évèque, fut abandonnée par ses habitants et brûlée par les barbares. Augustin, témoin de ces malheurs, s'en consolait par cette pensée d'un sage : « Ce n'est pas être grand que de trouver grand que les pierres et le bois des édifices s'écroulent et que des mortels meurent. »

Augustin, dans sa profonde sagesse, versait donc chaque jour d'abondantes larmes sur de tels maux. Son chagrin et ses lamentations s'accrurent encore quand il vit Hippone, jusqu'alors épargnée, assiégée par ces barbares. Boniface, avec une armée de Goths alliés, avait été chargé de défendre la ville, qui resta armée et assiégée près de quatorze mois, sans pouvoir communiquer au dehors, même du côté de la mer. Nous-mêmes, nous avions quitté le voisinage d'Hippone avec nos coadjuteurs, et nous nous étions réfugiés dans cette ville, où nous restâmes tout le temps du siége. Aussi avions-nous souvent avec lui des entretiens où nous considérions les jugements redoutables du Très-Haut, que nous avions sous les yeux et nous disions : « Vous ètes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable (*Ps.*, CXVIII, 137). » Dans notre douleur, au milieu de nos gémissements et de nos larmes, nous adressions nos prières au Père de miséricorde et au Dieu de toute consolation (II *Corinth.*, I, 3), afin qu'il daignât nous soulager dans les tribulations où nous étions tous plongés.

CHAPITRE XXIX

Dernière maladie d'Augustin.

Un jour, étant à table avec Augustin, il nous dit dans le cours de la conversation : « En présence de ces calamités, je demande à Dieu de délivrer cette ville du siége, ou, si tels ne sont pas ses desseins, de donner à ses serviteurs le courage nécessaire pour accomplir sa volonté, ou tout au moins de m'enlever de ce monde et de me recevoir dans son sein. » Après ces paroles, et selon sa prière, nous adressâmes les mèmes vœux au Tout-Puissant, nous, nos coadjuteurs, et tous les ecclésiastiques qui se trouvaient dans cette ville. Le troisième mois du siége, la fièvre l'obligea de se mettre au lit, il était atteint d'une maladie qui fut la dernière. Le Seigneur avait sans doute écouté la prière de son serviteur, car il obtint pour lui et en son temps pour la ville, ce qu'il lui avait demandé avec larmes. J'ai appris aussi que ce saint évèque, prié de réclamer l'assistance du Ciel pour de malheureux énergumènes, supplia le Seigneur avec larmes et obtint la délivrance de ces possédés. Une autre fois, un homme vint le trouver malade, au lit. Cet homme lui amenait un malade et le priait de lui imposer les mains pour le guérir. Augustin répondit que s'il avait quelque pouvoir sur les maladies, il aurait commencé par se guérir lui-même. L'autre lui repartit qu'il avait eu une vision et qu'il lui avait été dit en songe : « Va trouver Augustin, il imposera les mains à ton malade et le guérira. » A ces paroles le saint ne résiste pas davantage et fait ce qu'on lui demande ; le Seigneur guérit le malade qui s'éloigna en parfaite santé.

CHAPITRE XXX

On consulte Augustin pour savoir si des évêques peuvent s'éloigner de leurs églises à l'approche de l'ennemi.

Cependant, je ne dois pas passer sous silence la lettre que lui écrivait Honorat, le saint évêque de Thiaba, à l'approche des ennemis, pour lui demander si, à leur arrivée, les évêques et les clercs devaient quitter leurs églises ou non; en lui faisant entendre à combien de maux on devait s'attendre de la part des brigands qui avaient ravagé la Romagne. Comme sa réponse peut être utile et même nécessaire aux prêtres et aux ministres du Seigneur, j'ai jugé à propos de l'insérer dans cet écrit. Voici en quels termes elle était conçue : « Augustin à Honorat son très-saint frère et collègue, dans l'épiscopat salut dans le Seigneur. En envoyant à Votre Charité une copie de ma lettre à notre collègue Quodvultdeus (cette lettre n'est pas parvenue jusqu'à nous), je pensais n'avoir pas à répondre au conseil que vous me demandez, sur ce que vous avez à faire au milieu des calamités qui désolent notre époque. Cette lettre, quoique très-courte, contenait, à mon avis, tout ce que je devais vous répondre et tout ce qu'il vous suffisait d'apprendre, car je disais dans cette lettre, qu'on ne doit pas empêcher de se retirer dans des villes fortifiées ceux qui peuvent le faire; mais qu'il ne faut pas non plus rompre les liens de la charité du Christ qui nous attache aux églises dont nous sommes chargés. Telles sont les expressions de ma lettre : Notre ministère étant si nécessaire au peuple de Dieu, en si petit nombre qu'il soit, qui demeure avec nous, qu'il ne peut s'en passer, il ne nous reste plus qu'à nous écrier : O mon Dieu, soyez notre protecteur soyez le lieu de notre refuge (*Ps.*, xxx, 3). Mais comme vous me dites que ce conseil ne peut vous suffire, parce que, en le suivant, vous allez contre le précepte et l'exemple du Seigneur, qui nous ordonne de fuir de ville en ville, (on se rappelle en effet ces paroles : Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, dit Jésus-Christ, fuyez dans une autre) (*Matth.*, x, 23). Je vous demande qui peut croire que le Seigneur ait voulu que l'on prive un troupeau racheté de son sang, du ministère sans lequel il ne saurait vivre ? L'a-t-il fait quand, dans les bras de ses parents, il s'est enfui en Égypte dans son enfance? On ne peut dire qu'il ait abandonné des églises, puisqu'il n'en avait pas encore formé. L'Apôtre saint Paul l'a-t-il fait quand, pour échapper à ses ennemis, il se fit descendre dans une corbeille par une fenêtre, pour échapper aux mains de son ennemi; laissait-il l'Église sans ministère? N'y avait-il pas d'autres prêtres, ses frères, pour faire ce qui était nécessaire? C'était d'après leur consentement, et pour se conserver à l'Église, que l'Apôtre fuyait la persécution qui n'était dirigée que contre lui. Les serviteurs du Christ, ministres de sa parole et de ses sacrements peuvent donc agir selon ses préceptes et son exemple. Ceux que la persécution menace personnellement peuvent fuir de ville en ville, pourvu que d'autres, que la persécution épargne, restent dans leurs églises pour rompre aux autres serviteurs de Dieu qui demeurent avec eux, le pain sans lequel ils ne sauraient vivre. Mais si le danger est égal pour tous, évêques, clercs et laïques, ceux qui ont besoin des autres ne doivent pas en être abandonnés. Que tous se retirent dans des endroits fortifiés; ou si quelques-uns sont obligés de rester, que ceux qui doivent subvenir à leurs besoins spirituels ne les abandonnent pas, mais vivent et souffrent avec eux les maux qui plaira au père de famille de leur envoyer. S'il y en a qui souffrent plus ou moins que les autres, ou si tous souffrent également, on voit bien ceux qui souffrent pour les autres, ce sont ceux qui auraient pu, en se sauvant, échapper à ces maux et qui ont préféré rester, pour subvenir aux besoins de leurs frères. C'est là qu'on reconnaît cette charité recommandée par l'Apôtre saint Jean, quand il dit : De même que le Christ a donné sa vie pour nous, ainsi devons-nous donner la nôtre pour nos frères (I *Jean*, III, 16). Ceux qui s'enfuient ou qui ne restent qu'à cause de leurs propres intérêts, s'ils viennent à être pris, ne souffrent que pour eux-mêmes et non pas pour

leurs frères; mais c'est donner sa vie pour ses frères que de souffrir pour n'avoir pas voulu abandonner ceux qui avaient besoin de notre ministère. Aussi ce mot d'un évêque : Si le Seigneur nous ordonne de fuir une persécution qui peut nous procurer la gloire du martyre, à combien plus forte raison devons-nous le faire quand nos souffrances doivent être stériles pour nous, quand il s'agit de fuir les incursions des barbares? est vrai et même acceptable, mais seulement pour ceux qui ne sont point retenus à leur poste par les liens du devoir ecclésiastique; car celui qui ne fuit pas devant la fureur de l'ennemi, quoiqu'il puisse le faire, et préfère rester pour exercer un ministère sans lequel l'homme ne peut ni devenir chrétien, ni vivre en chrétien, reçoit pour sa charité une récompense bien plus grande que celui qui, prenant la fuite plus pour son intérêt propre que pour celui de ses frères, est saisi par l'ennemi, confesse le Christ et souffre le martyre. Mais que m'avez-vous dit dans votre première lettre? Je ne vois pas, disiez-vous, en quoi nous pouvons être utiles aux peuples ou à nous-mêmes en restant dans nos églises, pour voir les hommes massacrés, les femmes violées, les églises incendiées devant nos yeux, et pour expirer nous-mêmes dans les supplices, parce que nous n'aurions pu donner ce que nous n'avions pas. Dieu peut certainement écouter les prières de sa famille et détourner de nous les maux que nous redoutons; cependant, pour fuir des maux incertains, on ne doit pas abandonner un devoir qui ne peut être délaissé sans préjudice certain pour les fidèles, non pas dans l'ordre des choses de cette vie, mais par rapport à celles d'une autre qui réclame un zèle et des soins incomparablement plus grands. Car si les maux que nous craignons où nous sommes devaient certainement arriver, tous ceux pour qui nous devons rester s'en éloigneraient les premiers et nous délivreraient de l'obligation d'y rester nous-mêmes, puisqu'il n'y aurait plus personne à qui notre ministère serait nécessaire. C'est ainsi que de saints évêques quittèrent l'Espagne quand leurs ouailles furent ou dispersées, ou massacrées, ou assiégées, ou emmenées en captivité. Mais il y eut beaucoup d'autres évêques qui, voyant le troupeau confié à leurs soins demeurer dans leurs villes, restèrent exposés avec eux à une foule de dangers. Si quelques-uns abandonnaient leurs fidèles, c'est précisément ce que nous regardons comme défendu, car ceux-là ne s'appuyaient pas sur une autorité divine, mais s'étaient laissé tromper par l'erreur naturelle à l'homme, ou vaincre par la crainte. Pourquoi pensent-ils pouvoir obéir au précepte de fuir de ville en ville, et ne craignent-ils pas d'être des mercenaires qui s'enfuient en voyant venir le loup, parce que les brebis ne lui appartiennent pas (*Jean*, x, 12, 13)? Pourquoi ne cherchent-ils pas à concilier ces deux pensées également vraies et divines, dont l'une permet, ordonne même la fuite, l'autre la blâme et la condamne? Pourquoi ne pas chercher à comprendre comment elles peuvent s'accorder puisqu'elles ne sont pas contraires? Et comment les comprendre sinon dans le sens que j'ai dit plus haut, à savoir que les ministres du Christ, quand la persécution afflige leur province, peuvent s'enfuir s'il ne reste plus de fidèles qui aient besoin du ministère sacré; ou, quand il en reste, s'il y a d'autres prêtres qui n'ont pas les mêmes raisons de fuir, pour répondre à tous les besoins du ministère. C'est ainsi, comme je l'ai dit plus haut, que saint Paul, recherché personnellement par le persécuteur de l'Église, s'échappa en descendant dans une corbeille, tandis que d'autres prêtres, exempts du même danger, restaient, en sorte que cette Église n'était point privée du ministère sacré.

« C'est également ainsi que s'enfuit saint Athanase, évêque d'Alexandrie, personnellement recherché par l'empereur Constance : les autres ministres de l'Église n'abandonnèrent pas les fidèles qui étaient restés à Alexandrie. Mais lorsque les chrétiens demeurent et que les prêtres s'enfuient et désertent leur ministère, n'est-ce point la fuite condamnable du mercenaire qui ne se met pas en peine de ses brebis? Le loup viendra alors, ce loup ce n'est pas un homme, mais le démon qui portera à l'apostasie la plupart des fidèles qui n'auront plus le

pain quotidien du corps du Seigneur ; et c'est ainsi que vous perdrez votre frère racheté au prix du sang de Jésus-Christ, non par votre science, mais par votre ignorance (I *Cor.*, VIII, 11). Que dire de ceux qui ne sont pas trompés par l'erreur, mais vaincus par la crainte ? Pourquoi, avec le secours du Dieu de miséricorde ne luttent-ils pas vaillamment contre cette crainte, pour éviter des maux sans comparaison plus grands et infiniment plus redoutables que ceux qu'ils redoutent ? C'est ce que font ceux en qui brûle l'amour de Dieu et qui ne connaissent point les convoitises mondaines. Voici en effet le langage de la charité : Qui est faible sans que je m'affaiblisse avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle (II *Cor.*, XI, 29)? Mais la charité vient de Dieu. Prions donc celui qui en fait un précepte de nous la donner : Qu'elle nous fasse craindre de laisser frapper l'âme des brebis du Christ par le glaive de l'iniquité, quand nous préservons leur corps du coup d'un glaive matériel, puisque après tout elles sont destinées à mourir un jour. Craignons que leur sens intérieur se corrompe, que la pureté de la foi périsse plutôt que de voir les femmes violées. Car la violence n'atteint pas la chasteté, tant que le cœur reste chaste ; elle n'est point souillée dans le corps tant que la volonté de la personne violée n'est point consentante de l'abus honteux fait de son corps et souffre, sans le vouloir, les actes d'un autre. Craignons moins de voir incendier, en notre présence, des édifices de pierre, de bois, et de terre, que de laisser périr les pierres vivantes de l'Église en les abandonnant. Craignons moins de voir les membres de notre corps exposés à la fureur des ennemis que de causer la mort des membres du corps de Jésus-Christ, en les privant de leur nourriture spirituelle. Non qu'il soit défendu d'éviter ces maux s'il est possible de le faire ; mais parce qu'il vaut mieux s'y exposer quand on ne peut les éviter sans impiété. A moins que l'on ne voie point d'impiété à priver les fidèles du ministère qui leur est nécessaire, et quand il leur est le plus nécessaire. Ne savons-nous pas quelle affluence de fidèles de tout sexe, de tout âge, se produit à l'Église, quand on en vient à ces dangers extrêmes et qu'il est impossible de fuir ? Les uns demandent le baptême, les autres la pénitence, d'autres la réconciliation avec l'Église, tous des consolations, la célébration des sacrements et leur distribution. Si les ministres manquent, quel désastre pour ceux qui meurent sans être régénérés par le baptême, ou qui sont retombés dans les liens du péché ! Quelle douleur pour les fidèles eux-mêmes, qui seront privés, dans le repos éternel, de la société de tous ces infortunés ! Enfin quels gémissements pour tous, et, pour quelques-uns, quels blasphèmes en voyant le manque de ministère et de ministres ! Voyez ce que fait la crainte des maux temporels, et combien de maux éternels elle peut causer. Si le ministre est présent il subvient à tout autant que le Seigneur lui en a donné la force. Les uns sont baptisés, les autres sont réconciliés, aucun n'est privé de la communion du corps du Seigneur, tous sont consolés, édifiés, exhortés à prier Dieu, qui peut détourner d'eux tous les maux qu'ils redoutent ; préparés à tout événement et résignés, si le calice ne peut s'éloigner, à l'accomplissement de la volonté de Dieu qui ne peut vouloir le mal (*Matth.*, XXVI, 42). Vous pouvez voir maintenant ce que vous m'avez écrit que vous ne voyiez pas, le bien qui, dans les calamités présentes, peut résulter de la présence du ministre sacré pour le peuple chrétien, et quels maux peut causer son absence, quand il préfère ses intérêts à ceux de Jésus-Christ (*Philipp.*, II, 21). Car il n'a point alors cette charité dont l'Apôtre a dit : Elle ne cherche pas ses propres intérêts (I *Cor.*, XIII, 5); et il n'imite pas celui qui a dit : Je cherche moins mon avantage, que ce qui peut sauver les autres (*Id.*, X, 33). Cet Apôtre n'aurait pas évité les embûches du prince qui le persécutait, s'il n'avait voulu se conserver à ceux qui avaient besoin de lui ; c'est pour cela qu'il dit : Je me trouve pressé des deux côtés ; car d'une part, je désire être dégagé des liens du corps pour être avec Jésus-Christ ; ce qui est sans comparaison le meilleur, et de l'autre, il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie (*Philippiens*, I, 23). »

CHAPITRE XXXI

Mort et sépulture d'Augustin. — Psaumes Pénitentiaux. — Le sacrifice offert à ses obsèques. — Sa Bibliothèque. — Ses monastères. — Épitaphe d'un poëte.

Le saint homme vécut soixante-seize ans, dont quarante dans la cléricature comme simple prêtre ou comme évêque. Une aussi longue vie lui fut accordée de Dieu pour les besoins et le bonheur de l'Église catholique. Il nous disait souvent dans ses entretiens familiers, que même après avoir reçu le baptême, des chrétiens ou des prêtres, quelque saint qu'ils eussent été, ne devaient jamais sortir de la vie sans un regret convenable et digne de leurs fautes. C'est ce qu'il fit lui-même dans la maladie qui amena sa mort : il avait fait faire des copies des Psaumes pénitentiaux de David qui sont en petit nombre, et, de son lit, pendant sa maladie, il jetait les yeux sur ces copies placées contre la muraille, il les lisait en versant des larmes abondantes et continuelles ; et pour éviter les distractions, il nous pria, dix jours environ avant sa mort, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, si ce n'est à l'heure de la visite des médecins ou quand on lui apportait à manger. C'est ce qu'on fit, comme il l'avait prescrit. Tout son temps se passait en prière. Jusqu'à sa dernière maladie, il ne cessa jamais de prêcher la parole de Dieu dans l'Église avec une ardeur et un courage sans borne un esprit et un jugement aussi sains que droits. Il avait conservé dans l'heureuse vieillesse où il était arrivé l'usage de tous ses membres, une ouïe délicate, une vue parfaite et, selon l'expression de l'Écriture, il s'endormit avec ses pères, sous nos yeux, car nous étions réunis autour de lui et confondions nos prières avec les siennes. Il ne fit pas de testament, car il était si pauvre qu'il n'avait rien à léguer.

Il avait toujours ordonné de conserver avec soin sa bibliothèque pour l'Église et ses manuscrits pour ceux qui viendront après nous. Ce qu'il avait en argent ou en ornements appartenant à l'Église, il le confia à un prêtre fidèle qui, sous son épiscopat, avait été chargé, sous lui, du soin de l'Église. Pendant sa vie ou à sa mort il ne traita pas comme tout le monde ses parents, tant ceux qui étaient près de lui que ceux qui étaient éloignés. De son vivant il leur accorda ce dont ils avaient besoin, comme il le faisait pour d'autres, de manière non pas à les rendre riches, mais à subvenir à tous leurs besoins pressants ou à soulager leur pauvreté. Il laissa à l'Église un clergé suffisant, des monastères d'hommes et de femmes voués à la continence avec des supérieurs pour les diriger, des bibliothèques remplies de ses ouvrages et de ses traités et de ceux d'autres saints docteurs, parmi lesquels tout le monde sait quel trésor Dieu avait fait à l'Église en le lui donnant : les fidèles le retrouvent tout entier dans ses nombreux ouvrages. Selon ce mot d'un poëte qui avait recommandé à ses amis de lui élever un tombeau sur une place publique et tracé son épitaphe en ces termes :

Passant, tu veux savoir si un poëte vit quoique mort :
Quand tu lis, c'est moi qui parles, tes paroles ce sont [mes paroles.

En effet, ses écrits font voir aussi manifestement qu'il se peut, quand c'est la vérité elle-même qui éclaire, que le prêtre agréable et particulièrement cher au Seigneur, est toujours resté dans les voies de la droiture et de la justice et ne cessa de vivre dans la foi, l'espérance et la charité de l'Église catholique : ce que reconnaissent ceux qui profitent de la lecture de ses ouvrages sur les choses divines. Je crois toutefois que l'on profitait plus encore de ses enseignements quand on l'entendait et qu'on le voyait prêcher dans une église, et surtout lorsque l'on avait pu jouir de ses conversations avec les hommes. Car il n'était pas seulement un docteur connaissant les mystères du royaume des cieux, et tirant de son trésor de science des paroles nouvelles et anciennes, ni un négociant qui ayant trouvé une perle d'un grand prix, va vendre tout ce qu'il a pour l'acheter (*Matth.*, XIII, 42, 45, 46) ; mais il était aussi un de ceux

à qui il est écrit : Parlez ainsi et agissez ainsi (*Jacques*, II, 12) et dont le Sauveur a dit : Celui qui agira et enseignera ainsi aux hommes sera grand dans le royaume des cieux (*Matth*, V, 19).

Je réclame vivement de la Charité de ceux qui liront cet écrit, de s'unir à mes actions de grâces et à mes bénédictions envers le Seigneur qui m'a donné l'intelligence de vouloir faire connaître cette vie aux présents et aux absents, à nos contemporains et à nos descendants, et qui m'a donné de pouvoir le faire : Priez pour moi et avec moi afin que je puisse en cette vie m'efforcer d'imiter un homme avec qui Dieu m'a donné le bonheur de vivre pendant quarante ans dans son amitié, sans qu'aucun nuage se soit élevé entre nous, et que je jouisse avec lui, dans l'autre, des promesses du Dieu Tout-Puissant. Amen.

VIE

DE

SAINT AURÈLE AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

D'APRÈS SES ÉCRITS.

LIVRE PREMIER

LES VINGT-NEUF PREMIÈRES ANNÉES D'AUGUSTIN, DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SON DÉPART POUR L'ITALIE.

CHAPITRE PREMIER

1. Patrie d'Augustin. — 2. Jour de sa naissance. — 3. Son nom. — 4. Ses parents et ses proches.

1. Aurélien Augustin, que la Providence divine a donné comme un riche présent à l'Eglise, a rendu illustre, par sa naissance, Tagaste, ville obscure de l'Afrique, située dans la Numidie méditerranéenne, non loin de Madaure et d'Hippone (1). Cette ville avait adhéré autrefois tout entière au schisme pernicieux des donatistes ; mais vers l'an 349, ramenée par la crainte des lois impériales à la communion catholique, elle s'y attacha dans la suite avec une si grande ardeur que, soixante ans après, on n'aurait jamais pu voir que ses habitants s'étaient laissé entraîner dans ces erreurs (2).

2. Augustin vint au monde le 13 novembre, l'an du Christ 354 (autant que Prosper et Possidius nous le donnent à comprendre (3); car lorsqu'il mourut le 28 août, l'an de grâce 430, il allait terminer la soixante-seizième année de son âge. Ce point sera discuté plus au long, quand nous parlerons de l'époque de sa conversion.

3. Lorsque la réputation d'Augustin commença à se répandre dans le monde, il portait le prénom d'Aurèle, soit qu'enfant il l'eût reçu dès son berceau, soit que dans la suite le saint docteur l'eût mérité par sa vie et sa doctrine; il le conserva toujours. En effet, Paul Orose lui donne ce prénom dans la dédicace de son histoire à Aurèle Augustin. Claudius Mamert presque son contemporain (4) le lui donne également ainsi que le vénérable Bède (5). Les manuscrits les plus importants et les plus anciens de ses œuvres parvenus à notre connaissance relèvent Augustin par ce prénom de distinction.

4. Possidius dit qu'Augustin naquit de parents nobles du nombre des décurions, c'est-à-dire de ceux qui, dans les municipes, étaient

(1) Poss. *Vie d'Aug.*. c. I, *August.*; *Lettre* VII, n. 6 : *Conf.* liv. II, ch. 3 n. 5. (2) *Aug. lett.* 92 n. 17. (3) *Prosp.* Chron. Poss. *Vie de S. Aug.*, ch. XX. (4) *Mam. de l'état de l'âme*, liv. II, ch. X. (5) Bède, *Vie de St Cuthb.*

chargés de la curie et des fonctions civiles (1). Son père nommé Patrice possédait une médiocre fortune. Citoyen de Tagaste, c'était un homme dont les qualités de l'esprit étaient bien supérieures à ses richesses, comme Augustin lui-même nous le fait connaître en toute humilité (2). Guidé par ce même sentiment, il dit un jour dans une assemblée publique qu'un riche vêtement pouvait convenir à un évêque, mais nullement à Augustin homme pauvre et né de parents pauvres (*Serm*, CCCXXXVI, 13). Patrice était libéral et bienveillant à l'égard de tous mais très-irascible et altier. Après avoir été longtemps éloigné de la foi chrétienne, car il ne se convertit qu'à la fin de ses jours, il prit, avec la foi, l'habitude de mœurs pures et chrétiennes (3). L'épouse de Patrice nommée Monique (ainsi la désignaient les auteurs dans tous les anciens manuscrits), enfanta Augustin à la vie de l'esprit aussi bien qu'à celle de la chair. Elle eut plusieurs enfants de Patrice; en effet, en l'année 388, étant allé à la rencontre de sa mère à Ostie, sur le Tibre, Augustin raconte qu'il y trouva aussi son frère (4). Il ne semble pas qu'il s'agisse d'un autre que Navigius qui, avant la conversion d'Augustin vivait avec lui dans la villa de Verecundus et prenait part bien que souffrant à des dissertations philosophiques (5). C'est sans doute de ce frère qu'étaient nées les nièces d'Augustin, qui se consacrèrent au service de Dieu avec une sœur du même saint évêque qui, devenue veuve demeura plusieurs années et même jusqu'au jour de sa mort, à la tête d'un monastère de pieuses servantes du Seigneur (6). Augustin fait aussi mention d'un neveu nommé Patrice, sous-diacre de l'église d'Hippone (7); ce dernier avait plusieurs sœurs et une mère qui jouissait de l'usufruit de ses biens. Pendant sa retraite chez Verecundus, il eut avec lui deux de ses cousins : Lastedien et Rustique. Les mêmes liens de parenté unissaient à Augustin ce Séverin à qui il écrivit une lettre pleine de prévenances et de charité pour tenter de lui faire abandonner l'erreur des Donatistes et de le ramener à l'unité de l'Eglise catholique (8). Enfin Licentius, fils de Romanien, citoyen de Tagaste, illustre par sa naissance et ses richesses, semble sortir de la même famille qu'Augustin (9) ; mais Paulin dans un passage de ses ouvrages, écrit qu'Alipe était frère de Licentius par le sang, mais qu'Augustin était le maître de ce dernier dans les sciences et le père de son esprit, aussi peut-on croire que c'est pour flatter son précepteur et par une sorte de licence poétique que le jeune Licentius dit issus du même sang, les citoyens de la même ville.

Voilà ce que nous avons trouvé sur la naissance d'Augustin. Pour ce qui concerne sa mère Monique, femme assurément digne de tout éloge, il y aurait tout un chapitre à lui consacrer; mais il serait trop long pour trouver place ici.

CHAPITRE II

1. Augustin est inscrit, dès son bas âge, au nombre des catéchumènes. — 2. Il tombe malade dans son enfance et demande le baptême. — 3. Encore tout petit enfant il demande à Dieu dans ses prières de n'être point battu à l'école. — 4. Placé à l'école pour apprendre les belles-lettres, il montre du goût pour les lettres latines. — 5. Il a de l'aversion pour le grec. — 6. Erreurs de sa première jeunesse.

1. Monique, femme aussi sainte qu'excellente n'eut pas plutôt mis son enfant au monde, qu'elle n'eut rien de plus pressé que de le faire inscrire au nombre des catéchumènes, marquer du signe de la croix et nourrir du sel mystique (10), cérémonies solennelles du baptême : l'Église a conservé, avec un religieux respect, ce rite pour l'initiation des catéchumènes. C'est sans doute à cause de cela qu'Augustin déclare que ses parents avaient profondément gravé la religion chrétienne en lui, dès sa plus tendre enfance, et qu'il était chrétien et catholique avant de tomber dans l'erreur des manichéens (11). Encore enfant il avait appris que la vie éternelle nous était promise par le mystère de l'incarna-

(1) Poss. *Vie d'Aug.* ch. I. (2) *Confess.* liv. II, ch. III, n. 5. (3) *Confess.* liv. IX, ch. n. 19, 22. (4) *Ibid.*, August, ch. XI, n. 27. (5) *De la vie heureuse*, n. 71, 4. (6) August. *Lett.* CCXI, n. 4. (7) Sermon LVI, n, 3. (8) *Lettre* LII. (9) *Lettre* XXVI, n. 3. (10) *Confess.* I, ch. II, n. 17. (11) *De l'utilité de la foi*, n. 2.

tion de Notre Seigneur qui était venu guérir notre orgueil par son humilité (1). Il croyait donc déjà alors en Jésus-Christ comme sa mère, et toute sa famille, à l'exception de son père, dont les excitations et les mauvais conseils ne purent jamais détruire dans son cœur les droits de la piété maternelle. Le doux nom de Jésus qu'il avait sucé avec le lait de sa mère, s'imprima si profondément dans son jeune cœur, que, dans la suite, les charmes trompeurs d'un discours poli et éloquent ne purent jamais le séduire entièrement, lorsqu'il n'était pas assaisonné par ce doux nom (2).

2. Il donna, jeune encore, un témoignage éclatant de cet esprit de foi dont il avait été rempli dès ses premières années. Pris tout à coup d'un grand mal d'estomac, qu'il semblait sur le point d'expirer, il demanda le baptême à sa pieuse mère avec toute l'ardeur de foi et d'esprit dont il était capable. Elle prit en toute hâte les dispositions nécessaires pour le faire plonger dans la fontaine sacrée; mais pendant ce temps la violence du mal s'étant ralentie, la mère en pensant à l'avenir, crut qu'il valait mieux différer le baptême à une autre époque, dans la crainte qu'il ne se souillât de nouvelles fautes au milieu des dangers de la jeunesse, et qu'il ne les aggravât beaucoup plus encore en violant la sainteté de ce bain salutaire. Mais Augustin n'approuve pas beaucoup ce retard. « Combien il eût été préférable que j'eusse obtenu cette guérison plus tôt, s'écrie-t-il, que de moi-même et avec le concours des miens, j'eusse placé la santé de mon âme sous la tutelle de votre grâce qui me l'eût rendue ! »

3. Outre l'excellente éducation qu'il reçut de sa mère,quelques hommes pieux à qui il fut confié dans son enfance, lui apprirent aussi, autant que le comportait son âge, « que Dieu est un être puissant, qui peut nous entendre et nous secourir, même sans être perçu par nos sens. «Aussi, sous l'empire de ce sentiment, lui parle-t-il en ces termes : « Tout enfant que j'étais, j'ai commencé à vous invoquer comme mon secours et mon refuge, ce fut en priant que ma langue finit par se délier. Bien jeune encore je vous demandais avec une grande ferveur de n'être point battu à l'école. Cependant je péchais par la négligence que je mettais dans ma lecture, dans mon écriture et par le peu d'attention que j'apportais aux études qu'on exigeait de moi; car ni la mémoire ni l'intelligence ne me faisaient défaut, vous m'en aviez donné assez, Seigneur, pour mon âge. Mais j'aimais beaucoup le jeu, et j'en étais puni par d'autres qui n'agissaient pas autrement que moi; mais les jeux des hommes sont décorés du nom d'affaires, et les enfants sont punis pour les mêmes choses que font les plus grands. Mais je commettais une faute en agissant contre les ordres de mes parents et de ces maîtres, car je pouvais tirer parti de ces études littéraires auxquelles ils voulaient que je m'applicasse; quelle que fut d'ailleurs leur intention ce n'était pas pour mieux faire que je désobéissais, mais par amour du jeu (3). »

4. Ses parents désiraient vivement le voir instruit dans les belles-lettres et versé dans les arts libéraux; mais, son père, qui ne songeait guère à Dieu, ne rêvait, pour son fils, qu'une vaine science; sa mère croyait au contraire que la science, les études et les beaux-arts aideraient Augustin à mieux connaître Dieu (4). Comme il donna de bonne heure des preuves de son intelligence, il fut confié à un maître qui lui apprit les premiers éléments des lettres c'est-à-dire la lecture, l'écriture et le calcul (5). Aussitôt que son âge le permit on l'envoya à Madaure ville voisine, pour y apprendre la littérature et la rhétorique (6). Mais ce qui rebutait l'enfant quoiqu'il l'emportât sur beaucoup en intelligence et en mémoire, ce furent les difficultés qu'il rencontra surtout dans les premières leçons de lecture, d'écriture et de calcul qui lui causaient une répugnance insurmontable, bien que cette étude soit plus utile que d'autres regardées comme plus nobles et plus fécondes (7). Mais une fois sorti de ces difficultés, il appliqua son esprit à l'étude du latin avec une très-grande ardeur, soit que sa nourrice par ses sourires et ses car-

(1) *Confess.* I, ch. XI, n. 17. (2) *Ibid.* III, ch. IV, n. 7. (3) *Ibid.*, ch. IX, n. 14, 15. ch. X, n. 16). (4) *Ibid.* II, ch. III, n. 8. (5) *Ibid.* I, ch. IX, n. 14. (6) *Ibid.* II, ch. III, n. 5. (7) *Ibid.* ch. XIII, n. 20, 21.

resses le lui eût fait aimer dès sa plus tendre enfance, soit que les poëtes le charmassent par les fictions et les fables, dont les meilleurs auteurs de la langue romaine ont parsemé leurs ouvrages. Jamais il ne relisait la mort de Didon sans verser des larmes, et il aurait supporté avec bien de la peine qu'on lui interdît cette lecture. L'enfant qui trouvait des charmes à ces écrits, et qu'on aurait dû plaindre à cause de cela, n'en était pas moins regardé comme un enfant de grande espérance (1). « Quoi de plus misérable, dit-il, qu'un malheureux qui n'est pas touché de sa propre misère, qui pleure la mort de Didon causée par son amour pour Enée, et ne se pleure pas lui-même, qui meurt faute de vous aimer, ô mon Dieu, lumière de mon cœur ! » C'est là cependant ce qui lui valait à l'école plus de louanges que les nombreux élèves de son âge. « En ne vous aimant pas, je vous étais infidèle, et mon infidélité entendait de toutes parts ces mots retentir à ses oreilles : Courage ! courage ! car l'amitié du monde est un divorce adultère avec vous : Courage ! courage ! nous crie cette voix, pour nous faire rougir de n'être pas un homme comme les autres (2). »

5. Quoique les Grecs se soient montrés très-habiles à composer des fables, cependant la différence entre les deux langues lui causait, pour eux, une profonde répugnance : Homère même, malgré le charme de ses gracieuses fictions, Homère lui était insupportable. Il fallait des menaces et des châtiments pour forcer l'enfant à apprendre le grec : mais, comme on ne fait pas beaucoup de progrès dans une chose qu'on fait malgré soi, Augustin reconnaît qu'il n'a jamais eu qu'une légère teinte de cette langue, et que son ignorance, en cette matière, le rendait, lui et tous les Africains, incapables de lire les ouvrages écrits en grec sur la divine Trinité (3). Mais, si faible que fût sa connaissance de cette langue, il ne laissa pas de s'en servir avec tant de bonheur, qu'il eût passé pour très-versé dans le grec, si une modestie innée en lui qui ne l'eût porté à proclamer son ignorance sur ce point. Car, il lut le *Commentaire* d'Épiphane sur les hérésies, ou du moins son abrégé de ce livre, dont la traduction latine n'existait pas encore. Il parcourut ensuite les ouvrages des autres pères grecs dont il sut tirer de nombreux arguments contre les hérétiques. Enfin, la fréquente traduction de passages grecs qu'on rencontre épars dans ses écrits et la rectification de plusieurs versets de l'Écriture d'après la confrontation de textes grecs et latins prouvent bien qu'Augustin n'était pas aussi ignorant de cette langue qu'il le disait.

6. Il reconnaît qu'à cette époque, sa vie ne fut pas exempte de reproches fondés, surtout quand il se laissait aller à la vanité et s'éloignait de Dieu, lui qui craignait plus de faire un barbarisme, que de porter envie à ceux qui n'en faisaient pas. Néanmoins, dans ces études, il s'entendait louer par ceux à qui plaire était, à ses yeux, bien vivre. Ce saint homme n'a pas omis de parler des autres fautes de son enfance ; mais nous ne voyons en elles rien de bien particulier ou d'assez peu ordinaire aux enfants pour nous y arrêter.

CHAPITRE III

1. De Madaure, Augustin revient à la maison paternelle. Il y interrompt ses études pendant une année. — 2. L'oisiveté le conduit au vice. Il commet un vol.

1. Voilà à peu près ce qu'Augustin nous apprend de lui-même jusqu'à l'âge de quinze ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il interrompit ses études, vers l'an 369, à ce qu'il semble. Il revint alors de Madaure à Tagaste, et passa dans la maison paternelle, sa seizième année qui était la 370e du salut, pendant laquelle les préparatifs d'un long voyage firent interrompre le cours de ses études. Car désireux de voir son fils arriver à la gloire, Patrice, quoique moins riche en biens qu'en ambition, le destinait à l'académie de Carthage. Tout le monde le louait beaucoup des dépenses qu'il dut s'imposer et

(1) *Ibid.*, ch. xvi, n. 26. (2) *Ibid.*, ch. xiii, n. 21 ; ch. xvii, n. 27. (3) *De la Trinité*, iii, n. 1.

qui dépassaient les ressources de sa famille, pour mettre son fils largement en état de poursuivre son éducation dans cette ville éloignée. Parmi ses concitoyens bien plus opulents que lui, il ne s'en trouvait pas un qui prît autant de soin et de souci des études de ses enfants; mais il ne se préoccupait pas autant de voir son fils faire, dans la crainte de Dieu, des progrès en rapport avec son âge, et mener une vie pure. Il n'avait qu'une seule ambition, voir son fils éloquent, agréable et accompli, exceller dans l'art de persuader (1). Tout en usant avec lui d'une juste sévérité selon que le recommandent la prudence et la douceur, il le laissait trop s'abandonner aux jeux et aux plaisirs; cette liberté et cette licence excessives, jointes à ses nombreuses et violentes passions, précipitaient aveuglément Augustin dans l'abîme (2).

2. Tandis qu'il passait ainsi son temps dans l'oisiveté et l'absence de toute étude, il ressentit l'aiguillon impur de la chair, et, comme presque tous les jeunes gens oisifs, éprouva la tyrannique servitude de la volupté. Ces ronces prirent un rapide accroissement et s'élevèrent au-dessus de sa tête : nulle main amie n'était là pour y porter remède et les extirper. Loin de là, Patrice s'étant un jour aperçu, au bain, que son fils devenait pubère, le voyait déjà marié et se flattait de le voir lui donner bientôt des petits enfants, et s'empressa dans sa joie d'en faire part à Monique. Patrice était alors à peine catéchumène; mais la piété plus éclairée de Monique fut alarmée à cette nouvelle, frémit d'une pieuse épouvante et trembla que le jeune homme ne se précipitât dans l'abîme du vice; aussi, le prit-elle en particulier et, remplie de sollicitude, le supplia-t-elle d'éviter tout amour impur et surtout l'adultère. Mais Augustin considérait ces avis que Dieu lui donnait certainement par la bouche de sa mère, comme des conseils de femmes auxquels il eût rougi d'obéir. Il se précipitait dans l'abîme avec tant d'aveuglement, que parmi ceux de son âge qui faisaient jactance de leurs désordres d'une manière d'autant plus éhontée qu'ils étaient plus grands, il était honteux de ne point les égaler dans le mal. Aussi à défaut de crimes réels pour s'égaler aux plus corrompus, il feignait d'en avoir fait autant qu'eux; il avait peur de paraître d'autant plus méprisable qu'il eût été plus innocent, et d'autant plus vil qu'il eût été plus chaste (3).

Il déplore longuement la dissolution de ses mœurs pendant ce temps : il nous dit lui-même qu'il brûlait de se rassasier de voluptés grossières (4). Il ne se plaint pas seulement de la trop grande licence qu'on lui laissait, mais encore de ce que sa mère, après avoir appris de son mari ce qu'on a dit plus haut, s'était contentée de lui donner des avis pour conserver son innocence, au lieu de lui imposer le frein d'une union légitime, si elle ne pouvait couper, dans le vif, ces instincts passionnés dont les germes déjà si funestes offraient à ses alarmes le présage de dangers plus grands. Mais ses parents n'avaient souci que de le former à l'art de bien dire et de persuader; et ils craignaient d'entraver leurs espérances par la chaîne du mariage. Au commencement de son adolescence, comme il le dit lui-même, il demanda à Dieu, la continence, mais dans une prière peu sérieuse et vague : « Donnez-moi, » avait-il dit, « la chasteté et la continence, mais que ce ne soit pas encore à présent. Je craignais d'être trop tôt exaucé, trop tôt guéri du mal de la concupiscence, que j'aimais mieux assouvir qu'éteindre (5). »

3. Il rapporte que pendant ces vacances qu'il passa sans travailler, à la maison paternelle, s'étant lié avec quelques jeunes gens dépravés et oisifs comme lui, ceux-ci l'entraînèrent avec eux à commettre un vol. Il avoue que c'est le dégoût de la justice, et, pour ainsi dire, un excès d'iniquité qui l'y poussèrent, ne trouvant d'autre plaisir dans le vol que le vol même, jouissant plutôt du péché que de l'avantage qu'il en retirait. « Il y avait près de nos vignes, un poirier chargé de fruits qui n'étaient attrayant ni par leur saveur, ni par leur beauté. Nous allâmes, une troupe de petits vauriens et moi, secouer

(1) *Confess.* II, ch. III, n. 8. (2) *Ibid.*, n. 8, (3) *Ibid.*, n. 7, 8. (4) *Ibid.*, I, ch. I. (5) *Confess.*, VIII, ch. VII, n. 17.

cet arbre, et en prendre les fruits dans l'obscurité de la nuit. Selon notre détestable habitude, nous avions prolongé nos jeux jusqu'à cette heure sur la place publique : nous en rapportâmes de grandes charges, non pour nous en régaler, car c'est à peine si nous y goutâmes, mais pour les jeter aux pourceaux, simple plaisir de faire ce qui était défendu (1):» En cherchant devant Dieu ce qui avait pu le porter à un vol si odieux, il dit : « C'était le rire qui nous chatouillait le cœur si je puis parler ainsi, à l'idée de tromper ceux qui nous croyaient incapables de telles actions, et qui nous les défendaient expressément. Seul, je ne l'eusse pas fait; non, je ne l'eusse pas fait seul; car je n'y aurais trouvé aucun plaisir. O amitié ennemie, séduction inexplicable de l'esprit, ô ardeur de nuire inspirée par l'entrain et le jeu; sans aucune pensée d'avantage propre ou de vengeance, sur un seul mot : Allons.... Dérobons;.... et l'on rougit de rougir encore (2). »

CHAPITRE IV

1. Il étudie la rhétorique à Carthage et il s'éloigne avec dégoût des mœurs corrompues des écoliers. — 2. Il cède dans cette ville à un amour coupable. — 3. Mais il y met une certaine retenue. — 4. Naissance d'Adéodat que lui donne sa concubine. — 5. Génie surprenant d'Adéodat, sa mort prématurée.

1. Après avoir fait ses préparatifs de voyage, il se rendit à Carthage pour achever ses études littéraires : là, il vécut non-seulement avec l'argent que son père lui avait donné pour cela mais encore avec les ressources que lui procura Romanien, premier citoyen de Tagaste. Celui-ci accueillit ce jeune homme pauvre qui allait étudier loin de sa patrie, l'admit dans sa maison, dans sa somptuosité et, qui plus est, dans son amitié (3). Dans cette école d'éloquence, il obtint bien vite les premières places: aussi voyait-on dans la joie de ses triomphes, percer la vaine gloire et la fumée de l'orgueil. Cependant, il se conduisait plus sagement que les autres écoliers, et il avait horreur de la licence effrénée de ceux qui se faisaient gloire du nom de Démolisseurs dont on les flétrissait (4). Leur odieuse et excessive licence allait si loin, qu'ils avaient l'audace de venir montrer leur visage éhonté dans les classes des autres maîtres; et là, avec une impudence effrénée de troubler l'ordre établi par les professeurs, dans l'intérêt du progrès des élèves. Aveuglés par une inconcevable stupidité et une rage odieuse, ils commettaient mille insolences que la loi aurait dû punir si elle n'avait point eu l'appui de la coutume (5). « Parmi eux, » dit Augustin, « je vivais, dans ma pudeur, avec une sorte de honte de n'être pas comme eux ; je trouvais parfois du plaisir dans leur fréquentation, malgré l'horreur que m'inspiraient leurs actes, c'est-à-dire, ces insultes effrontées dont ils assaillaient les nouveaux-venus, pour se repaître de leur trouble, dans leur maligne joie (6). » Tels étaient donc les compagnons, avec qui, à un âge aussi impressionnable, il étudiait l'éloquence, dans laquelle il désirait se distinguer, par l'effet de cette ambition perverse et frivole qui ne travaille que pour la gloire et place sa joie la plus douce dans la fumée des vanités humaines (7). Ces études le conduisaient naturellement au *forum* où, déjà illustre, il aspirait à se distinguer davantage, ce qui lui devait être d'autant plus facile qu'il savait que dans cet endroit, la gloire grandit par le mensonge et l'oppression de la vérité. « Tel est, » dit-il, à ce sujet, « l'aveuglement des hommes qu'ils se glorifient de leur aveuglement même (8). »

2. Mais pourquoi passerions-nous sous silence des désordres qu'il avoue lui-même, en cet endroit de ses *Confessions?* Seule son humilité extraordinaire fût capable de déterminer ce saint homme à dévoiler publiquement des choses qu'on peut à peine lire sans rougir. « Je vins à Carthage, dit-il (cela semble se placer en l'année 370), ou bientôt j'entendis frémir autour de moi le brasier des honteuses amours. Je n'aimais pas encore et j'aimais à aimer, et, par une indigence secrète je m'en voulais de n'être pas

(1) *Ibid.*, II, ch. IV, n. 9. (2) *Ibid.*, ch. IX, n. 17. (3) *Contre L'Acad.* II, n. 3. (4) *Confess.* III, ch. III n. 6. (5) *Ibid.*, V, ch. VIII, n. 14. (6) *Ibid.*, III ch. III, n. 6. (7) *Ibid.*, ch. IV, n. 7. (8) *Ibid.*, III, ch. III, n. 7.

encore assez indigent. Et je tombai dans l'amour où je désirais être pris. » Nous sommes portés à croire, d'après ce qui suit, que cet amour n'eut pas d'autre objet que la personne qu'il admit à partager sa couche. « O mon Dieu, ô ma miséricorde, de quelle amertume votre bonté n'a-t-elle pas assaisonné ce miel ! Je fus aimé, j'en vins aux liens secrets de la jouissance et, joyeux, je m'enlaçai dans un réseau d'angoisses et me vis bientôt flagellé des brûlantes verges de fer de la jalousie, des soupçons, de la crainte, de la colère et des querelles (1). » C'est ainsi que l'infinie miséricorde de Dieu planait de loin sur ce pécheur et le flagellait dans tous ses actes coupables. « N'ai-je pas osé, dit-il, pendant la célébration d'une solennité sainte, dans les murs de votre sanctuaire, céder à la concupiscence, et chercher les moyens de me procurer des fruits de mort ! Aussi votre main s'est-elle appesantie encore davantage sur moi; mais non en raison de ma faute (2). » Sa passion pour les spectacles où il voyait représenter l'image de ses déréglements, corrompait de plus en plus ses mœurs. Longtemps après, dans une assemblée publique, à Carthage, il confessa qu'il s'était mal conduit dans cette ville surtout, où il avait été du nombre de ceux que l'Apôtre appelle insensés, incrédules et représente comme hostiles à toute espèce de bien (3).

3. En 371, quoique souillé de la lèpre de la concupiscence, il voulait encore se faire passer pour un jeune homme poli et élégant. Tel est l'attrait irrésistible de la vertu, que ceux mêmes qui ne la pratiquent pas désirent plus que les autres se couvrir de ses livrées. Tout hideux et infâme que j'étais, dans l'excès de ma vanité, j'affectais encore des manières élégantes et polies (4). » Assurément Augustin était naturellement porté aux bonnes manières, à tel point que lorsqu'il étudiait l'éloquence à Carthage, bien qu'esclave d'un amour impur, il n'en était pas moins regardé comme un homme honorable. Cela ressort de l'imposant témoignage de Vincent, évêque des Rogatistes dans cette même ville. Il en fait l'éloge en ces termes dans une lettre à Augustin, alors également évêque. « Je vous connaissais fort bien, vous étiez alors entièrement étranger à la foi chrétienne, vous cultiviez les lettres, vous étiez ami du calme et de l'honnêteté (5). » Toutefois il n'avait point dépouillé tout sentiment de pudeur au point de se complaire dans un amour inconstant et volage et, malgré sa passion déréglée, il garda toujours une certaine réserve, ne recherchant rien qui pût paraître déshonnête pour un homme entièrement éloigné des mœurs chrétiennes. L'objet de son amour fut toujours le même. Il lui conserva sa foi aussi intacte qu'il eût pu le faire pour une épouse. Il ne put se détacher de cette jeune fille avec laquelle il s'était lié la première année de son voyage à Carthage, qu'à Milan, quand il songea sérieusement à prendre femme ; elle retourna en Afrique et y fit vœu de continence (6). Augustin apprenait par ses propres tourments quelle différence il y a entre le lien sacré du mariage établi pour perpétuer la race humaine et ces chaînes d'un amour licencieux où les enfants ne naissent que malgré la volonté de leurs parents qu'ils forcent cependant à les aimer une fois qu'ils sont nés.

4. En 372, vers la seconde année de son séjour dans cette ville, il eut, de la femme qu'il aimait, un fils à qui on donna le nom d'Adéodat. Il naquit vers l'an 372, Augustin avait alors 18 ans. Ce qui le prouve, c'est qu'à l'époque où cet enfant fut initié au christianisme, aux fêtes de Pâques de l'année 387, il avait environ 15 ans (7).

5. Augustin proclame hautement que ce fils ne reçut de lui que le péché ; mais Dieu l'avait comblé des dons les plus rares, et doué d'un génie si précoce qu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, il surpassait bien des hommes âgés et instruits. Dès l'année 380 il faisait concevoir de grandes espérances à son père, qui l'admettait dès lors aux savants entretiens qu'il avait ordinairement avec ses amis. Comme on demandait un jour quel homme possède Dieu en soi ; chacun donna son avis à ce sujet. Adéodat répondit que c'est celui qui n'est point possédé

(1) *Ibid.*, ch. I, n. 1. (2) *Ibid.*, ch. II, n. 5. (3) *Explicat. psalm.* XXXVI, *serm.* III, n. 19, (4) *Confess.* liv. III, ch. n. 19. (5) *Lett. d'Aug.* XCIII, n. 51. (6) *Confess.* liv. VI, ch. XV, n. 25. (7) *Heb.* liv. XIV, ch. VI, n. 14.

de l'esprit impur. Monique préféra ce sentiment à tous les autres. Le lendemain Augustin demanda à son fils l'explication de cette pensée, qu'il avait peut-être émise dans la sérénité et la pureté de son cœur. « Celui-là, répondit-il, me paraît n'être point possédé de l'esprit impur, qui vit chastement. » Son père insistant pour savoir s'il entendait par un homme chaste, celui qui ne pèche point ou seulement celui qui s'abstient de tout commerce charnel, sans éviter la souillure des autres péchés ? « Celui-là est chaste dit-il qui tend fortement vers Dieu et ne s'attache qu'à lui.» Cette réponse plut tellement à Augustin qu'il consigna par écrit les propres paroles de l'enfant (1). D'ailleurs saint Augustin nous apprend que tout ce qui, dans le livre du « Maître » est attribué à Adéodat est bien de lui, quoiqu'il n'eût alors que seize ans. Il ajoute qu'il découvrit en lui bien d'autres choses encore dignes d'admiration, et que son génie l'effrayait (2). Il fut admis au sacrement de la régénération avec Augustin qui voulut l'associer à la sainte vie qu'il embrassait, et en faire son contemporain dans la grâce du Christ, afin de le pénétrer de plus en plus des préceptes de la loi chrétienne. Adéodat assista à la mort de Monique à Ostie, sur le Tibre. A peine eut-elle rendue le dernier soupir que l'enfant, ne pouvant plus contenir sa douleur, éclata en sanglots ; mais quelques mots des assistants le ramenèrent bien vite au calme. Il suivit son père à son retour d'Afrique ; on le voit, en effet, figurer comme interlocuteur dans le livre du «Maître» qu'Augustin ne publia qu'en Afrique. Dieu, le trouvant mûr pour le ciel, dans son adolescence, l'enleva à la terre par une mort prématurée. C'est ce qui fait dire à son père : « Je me souviens de lui avec sécurité ; son enfance, sa première jeunesse, rien en lui ne m'inspire de crainte pour lui (3). » Il était, en effet, bien convaincu que cet enfant n'avait jamais souillé la robe d'innocence de son baptême.

CHAPITRE V

1. Augustin privé de son père est entretenu à Carthage aux frais de sa mère et grâce aux largesses de Romanien. — 2. La lecture de l'*Hortensius* de Cicéron l'enflamme d'ardeur pour l'étude de la sagesse. — 3. Il dédaigne les Saintes Écritures à cause de leur pauvreté de style.— 4. Il comprend les *Categories* d'Aristote et tous les arts libéraux par la seule force de son génie.

1. A l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire en l'an de grâce 371, Augustin perdit son père. C'était pour lui, jeune encore, un grand malheur qui semblait devoir amener la ruine de ses études et de sa fortune. Mais sa mère, (de quoi n'était pas capable la grande âme de Monique?) sa mère, ayant vivement à cœur les progrès de son fils, continua à l'entretenir, comme elle put, à Carthage ; c'est ce qui a fait dire à saint Augustin que l'éloquence du fils fut payée des deniers de la mère (4). Une partie de ses dépenses fut aussi couverte par la générosité de Romanien, qui ne cessa d'encourager par sa bienveillance et ses conseils et de soutenir, de ses deniers, ce jeune homme distingué, dans la douloureuse situation où le jetait la mort de son père. Aussi Augustin dit-il lui-même : « A la mort de mon père, vous m'avez consolé par votre amitié, excité par vos encouragements et aidé de votre fortune (5). »

2. Il avait atteint sa dix-neuvième année, c'était en l'an du Christ 373. En suivant l'ordre de ses études, il arriva à l'*Hortensius* de Cicéron, espèce d'exhortation à la sagesse (6). Bien que dans ce livre une rare éloquence s'alliât à une admirable érudition, Augustin cependant ne s'arrêtait point, en le lisant, au charme du style, mais, laissant de côté la forme, il ne s'attachait qu'au fond et aux pensées. La lecture de ce livre l'enflamma d'un tel désir de sagesse que, pour elle, il délaissa et dédaigna toute espérance humaine; déjà il commençait à se lever pour revenir à Dieu. « De quelle ardeur ne brûlerais-je pas, dit-il, ô mon Dieu, de quelle

(1) *De la vie heureuse*. n. 12, 18. (2) *Confess*. liv. IX, ch. VI, n. 14. (3) *Ibid*. ch. VI, n. 14. (4) *Conf*. III, ch. VII, n 7. (5) *Contre les Acad.*, II, ch. II, n. 3. (6) *Confess*. III, ch. IV, n. 7 ; VI, ch. XI. n. 18. *Soliloq*. I, n. 17.

ardeur ne brûlais-je pas de m'envoler de la terre vers vous? » Une seule chose ralentissait son enthousiasme, c'est que le nom du Christ ne se trouvait point dans cette exhortation de Cicéron. « Car, dit-il, suivant le dessein de votre miséricorde, Seigneur, ce nom de votre fils, mon Sauveur, mon jeune cœur l'avait sucé avant tout, avec le lait de ma mère et le retenait profondément gravé; sans ce nom, aucun livre, quelque rempli qu'il fût de doctrine, d'éloquence et de vérité, ne pouvait me ravir entièrement (1). »

3. Il prit donc la résolution de lire les Saintes Écritures, afin de voir ce qu'elles étaient. Mais il se sentait choqué par leur simplicité que ne peuvent goûter ces esprits fiers et orgueilleux, et qu'il jugeait indignes d'être comparées avec la majesté cicéronienne; car il n'était pas capable alors de descendre à cette modestie qui ouvre la voie de l'Écriture sainte. Il dédaignait d'être petit, et, gonflé de vaine gloire, il se paraissait grand à lui-même (2).

4. A mesure que son intelligence et sa pénétration comprenaient plus facilement toutes les sciences sans le secours d'aucun maître, on voyait s'accroître et grandir son arrogance. Il avait environ vingt ans, quand il tomba sur les *Catégories* d'Aristote, dont son maître, à Carthage, et plusieurs autres qui passaient pour savants lui avaient fait l'éloge avec tant d'emphase, qu'il désirait les lire comme quelque chose de grand et de divin. Les ayant enfin lues seul, il en eut une si complète intelligence que, dans la suite, en ayant parlé avec ceux qui les avaient à peine comprises, malgré les explications que des maîtres très-habiles leur en avaient données, non-seulement de vive voix, mais encore à l'aide de figures tracées sur le sable, il n'en apprit rien que son génie n'eût compris à la simple lecture. Cependant cette lecture lui fit beaucoup de mal à cause de la fausse idée qu'elle lui donna de Dieu. Dans la suite, il lut aussi tous les livres sur les arts libéraux qui lui tombèrent sous la main et il comprit de lui-même sans beaucoup de peine et sans l'aide de qui que ce fût, tous les ouvrages qu'il put lire sur l'art de dire et de disserter, sur la géométrie, sur la musique et sur les mathématiques. Aussi ne s'apercevait-il des difficultés que ces sciences offraient aux esprits les plus vifs et les plus studieux, que lorsqu'il essayait de les expliquer à d'autres. «Il se trouvait que les plus intelligents parmi eux étaient ceux qui pouvaient me suivre, dit-il, sans trop de difficulté dans mes explications. Mais, vous savez, vous, ô mon Dieu, que la promptitude et la vivacité de mon intelligence sont un don de votre libéralité. Ce n'était pas pour moi une raison de les rapporter à vous; aussi, étaient-elles pour moi un principe de perdition plutôt que de salut (3). »

CHAPITRE VI

1. Augustin tombe dans l'hérésie des manichéens. — 2. Il y attire quelques amis. — 3. Il ne s'élève pas au-delà du rang d'auditeur parmi les manichéens.— Il suit leur doctrine pendant neuf années tout entières. —5. Monique pleure sur la chute de son fils; le ciel lui dit d'avoir bonne espérance pour son salut.

1. En 374, Augustin, rempli du vif désir d'acquérir la sagesse, et ne sachant de quel côté se diriger, tomba dans le piége des manichéens, hommes au superbe délire, charnels, grands parleurs, et, pour le reste, n'ayant que les dehors de la piété (4). Les erreurs prodigieuses et vraiment incroyables de ces hérétiques sont assez connues par les écrits du saint docteur, pour qu'il n'y ait aucune utilité de les rapporter ici; mais il entre dans notre but de montrer les artifices qu'ils employèrent pour gagner ce jeune homme, d'un esprit remarquable, et en faire le compagnon de leur hérésie; c'est Augustin lui-même qui nous l'apprendra. Ils séduisaient surtout les esprits en leur promettant de leur montrer la vérité, et en accusant l'Église catholique d'imposer la foi, au lieu d'instruire. Ce fut cet espoir qui le trompa, nous dit-il, d'autant plus facilement qu'il brûlait d'un plus ardent désir de trouver la vérité et que son cœur, dans son orgueil naturel, était plus porté à traiter de contes absurdes, ce qui ne s'appuyait pas sur la raison. « Quelle est

(1) *Conf* III, ch. IV, n. 8. (2) *Ibid.*, ch. V, n. 9. (3) *Ibid.*, IV, ch. 16, n. 28 30. (4) *Confess.* III, ch. VI, n. 10.

donc, dit-il, quelle est la cause qui me poussa pendant neuf ans à mépriser la religion, dont mes parents avaient imprimé, en moi, les premiers germes, dès ma plus tendre enfance, pour courir sur les pas de ces hommes et devenir leur disciple assidu ? N'était-ce point parce qu'ils prétendaient que nous étions sous l'empire de superstitions qui nous effrayaient et qu'on nous imposait la foi avant la raison, tandis qu'ils ne forçaient personne à croire qu'après une discussion qui mettait la vérité dans tout son jour ? Comment ces promesses n'auraient-elles pas séduit un homme, un jeune homme surtout, amoureux du vrai, orgueilleux et infatué de ses discussions avec les savants de l'École, tel qu'ils me trouvèrent et plein de mépris pour ce qu'il regardait comme des contes absurdes et vivement désireux de puiser à leur source la connaissance simple et manifeste, la vérité qu'ils me promettaient (1) ? » Il ne se sentait pas moins attiré encore vers l'hérésie par ces dehors de piété, cette affectation de continence, dont se paraient les manichéens. « Leur bouche recélait un piége diabolique, une glu composée du mélange des syllabes de votre nom et des noms de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de l'Esprit saint, le Paraclet, notre consolateur. Ils ne cessaient d'avoir ces noms à la bouche, mais ce n'était qu'un vain son ; leur cœur était vide de vérité. La vérité, la vérité, disaient-ils surtout à Augustin, mais jamais elle n'était en eux (2). » Car presque tous nous portons en nous ce sentiment intime, que la vertu et la vérité sont liées étroitement entre elles, et que la dernière ne peut manquer de se trouver là où brille la vertu de chasteté. Aussi Augustin écrit-il que les manichéens avaient surtout deux piéges, auxquels se laissaient tromper les imprudents qui voulaient les prendre pour maîtres : l'un dans les apparences d'une vie chaste, d'une insigne continence et l'autre dans leur critique des Saintes Écritures qu'ils comprennent mal ou qu'ils veulent faire mal comprendre (3). » Son esprit était encore ébranlé par toutes les difficultés soulevées par les hérétiques contre la généalogie de Notre-Seigneur, selon saint Luc et selon saint Matthieu : Il ne pouvait les éclaircir par lui-même, ignorant et inhabile qu'il était encore dans les lettres sacrées. Aussi partageait-il facilement leur sentiment, ainsi qu'il en a fait l'aveu sincère dans un discours au peuple. « Celui qui vous parle a jadis été dans l'erreur. Dans ma jeunesse, j'apportais à la lecture de la sainte Écriture un esprit de discussion plutôt qu'une âme altérée de piété. Mes mauvaises mœurs me fermaient aussi l'accès du Seigneur. Au lieu de frapper pour qu'on m'ouvrît la porte, j'apportais des obstacles qui me la fermaient. Rempli d'orgueil, j'osais chercher ce que l'humilité seule pouvait trouver ; et la cause de mon erreur fut précisément ce que, plein de confiance dans le nom du Seigneur, je viens aujourd'hui vous proposer et vous exposer. » C'était l'accord de saint Matthieu et de saint Luc dans le récit de la généalogie de Jésus-Christ (4). Mais c'étaient surtout les écrits de l'ancien Testament qui étaient l'objet de la critique des manichéens et, dans leurs attaques, ils raillaient et embarrassaient les esprits faibles, encore novices dans la foi et incapables de leur répondre (5). Ce qui l'entraîna aussi vers cette hérésie était la difficulté de découvrir l'origine du mal, surtout de celui que nous commettons (6). En effet, fatigué de l'inutilité de ses recherches, il en vint à attribuer, comme ses trompeurs insensés, au mal un principe véritable et éternel, contraire à Dieu, principe du seul bien. Faute de science suffisante, il ne pouvait combattre leurs subtilités, quand ils lui demandaient la cause du mal.

2. Une fois enrolé sous l'étendard des manichéens, Augustin n'eut rien tant à cœur que de se nourrir des préceptes et des doctrines de l'hérésie adoptée par lui ; il les écouta donc avec attention, s'adonna à leurs inventions avec ardeur et eut l'imprudence d'y ajouter foi ; bien plus, il s'efforça d'en convaincre ceux qui voulurent bien l'écouter et mit toute son opiniâtreté, toute sa chaleur à les défendre contre quiconque les attaquait. Ses desseins, ses efforts téméraires ne furent pas sans succès : aussi re-

(1) *De l'utilité de la foi*, ch. I, n. 2. (2) *Conf.* III, ch. VI, n. 10 (3) *Mœurs de l'eglise cathol.* I, n. 2. (4) *Serm.* LI, n. 1. (5) *De gen. contr. les manicheens.* I, n. 2. (6) *Conf.* III, ch. VII, n. 12.

connaît-il plus tard, en gémissant, qu'il avait ruiné la foi catholique par ses discours dont la violence n'avait d'égal que la malice (1). Il troubla beaucoup d'esprits faibles par la subtilité de ses questions futiles (2) et trompa un grand nombre de ses amis, entre autres le célèbre Alype, dont nous aurons souvent à parler plus loin et Romanien, son protecteur, qu'il entraîna dans les mêmes erreurs. Il gagna également et réunit aux manichéens Honorat, qui les haïssait vivement; il est vrai qu'alors Honorat n'était pas encore chrétien (3).

3. Du reste, les rapports et les liaisons qu'il contracta avec ces sectaires lui firent reconnaître qu'ils étaient beaucoup plus habiles à attaquer les croyances des autres, qu'à étabir les leurs (4). Aussi ne leur accorda-t-il jamais une entière adhésion, au point qu'il ne les suivit qu'avec précaution et timidité et ne sortit jamais du rang des auditeurs, qui est le premier degré parmi eux, comme celui de catéchumène dans l'Église (5). Il ne fut pas non plus prètre des manichéens comme on le lui a plus d'une fois reproché dans la suite (6), ni même « élu »; comme ils appelaient ceux qui étaient initiés à leurs mystères (7). Aussi, ignorait-il complétement les désordres qu'on imputait aux manichéens, car ils n'étaient le fait que des élus. Il avait seulement pris part à leurs prières dans lesquelles il n'avait rien remarqué de mal, si ce n'est qu'ils se tournaient toujours du côté du Soleil. Il avait aussi ouï dire qu'ils recevaient l'Eucharistie; mais que recevaient-ils? Et quand le recevaient-ils? C'est ce qu'il ignorait. Toutefois, quelques-uns de ses ennemis l'ont accusé de s'être adonné à tous les désordres de cette secte, parce qu'ils croyaient, mais à tort, que les catéchumènes, c'est-à-dire les auditeurs chez les manichéens, recevaient le baptême de leurs mains. Augustin avait pris dans l'Église catholique l'habitude de célébrer d'une manière toute particulière les fêtes pascales que les manichéens passaient sans aucune solennité. Chez eux, point de veilles, point de jeûnes prolongés, point d'appareil de fête pour sanctifier ce beau jour (8). Il leur en demandait souvent la cause, mais comme à la même époque, ils célébraient avec pompe et magnificence l'anniversaire de la mort de Manès leur chef, il reportait lui-même sur cette solennité le culte et le respect qu'il avait coutume de réserver pour le saint jour de Pâques.

4. Ne trouvant chez les manichéens qu'un faible secours et peu de solidité, il ne renonça ni aux espérances, ni aux préoccupations du monde dont l'attrait le captiva tant qu'il demeura avec eux (9). Il nous apprend lui-même en plusieurs endroits, que cela dura neuf ans entiers. Nous verrons dans la suite qu'il ne se sépara d'eux qu'à Milan, en 385. Ainsi, il serait tombé dans cette hérésie en 376. Augustin raconte lui-même que durant les neuf années qu'il fréquenta les Manichéens, il attendit l'arrivée de Fauste (10), qui ne vint que la vingt-neuvième année de l'âge d'Augustin (11), en l'an 383 de Jésus-Christ. Ces neuf années doivent donc être comptées à partir de la vingtième année de son âge et de l'an 374 de l'ère chrétienne. C'est de ces neuf années qu'il a dit que, pendant neuf ans de sa vie, c'est-à-dire de sa dix-neuvième à sa vingt-huitième année, il a été séduit et a séduit les autres (12). On voit par là qu'il avait dix-neuf ans quand il lut l'*Hortensius* de Cicéron et tomba dans l'erreur de Manès. Il ne rompit pas entièrement avec eux à l'âge de vingt-huit à vingt-neuf ans, mais il commença dès lors à ne plus les goûter en tout et il ne resta plus avec eux qu'en attendant que quelque chose de meilleur s'offrît à lui (13).

5. Monique fut profondément affligée de voir Augustin tombé dans une si abominable hérésie. Elle pleurait sur son fils mort à la foi, aussi amèrement que s'il eût été mort à la vie présente, ou plutôt ses larmes étaient d'autant plus amères qu'elle comprenait mieux combien la vie du corps est au-dessous de celle de l'âme dont elle voyait que le glaive de l'hérésie avait détruit toute espérance en lui, par un coup

(1) *Du don de la Perseverance*. n. 53 (2) *Conf.* III, ch. XII, n. 21. (3) *De l'utilité de la foi*. n. 2, (4) *Ibid.* (5) *Contre Litt. Petil,* III, n. 20. (6) *Ibid.* (7) *Contre Fortunat,*, n. 3. (8) *Contre la lett. de Man.*, n. 9. (9) *De l'utilité de la foi,* n. 2. (10) *Conf.* V, ch. VI, n. 10. (11) *Ib.*, ch. III, n. 3. (12) *Ibid.* IV, ch. I, n. 1. (13) *Ibid.*, V, ch. VII, n. 12 13.

mortel. « Ma mère, disait-il, toujours fidèle, versait devant vous, ô mon Dieu, plus de larmes que n'en répandent les mères aux funérailles de leurs enfants(1).» Elle demandait au Seigneur, avec d'abondantes larmes, la conversion de son fils, et elle priait tous ceux qu'elle croyait capables d'avoir un entretien avec lui pour réfuter ses erreurs, de l'éloigner des faux principes et de le ramener à la doctrine de la vérité. Mais l'orgueil dont cette hérésie l'avait enflé d'abord, le rendait plus difficile encore à instruire. Voilà pourquoi un saint évêque, qu'elle en avait prié, refusa de l'entreprendre sur ce chapitre, en assurant à Monique, qu'après avoir lu les ouvrages des manichéens, son fils reconnaîtrait de lui-même ses erreurs. Puis, comme elle le pressait de plus en plus : « Allez, dit-il, ayez bon espoir, il est impossible que l'enfant de telles larmes périsse. » Elle reçut cette réponse comme un oracle d'en haut (2). Dieu la rassura encore de plusieurs manières sur le salut de son fils, mais surtout par un songe. Elle était accablée de douleurs, lorsqu'elle vit un jeune homme radieux, le visage resplendissant, s'approcher d'elle et, après lui avoir demandé la cause de sa tristesse, la rassurer en lui disant d'attendre, qu'elle verrait un jour son fils dans le même endroit qu'elle. Elle fit part de ce songe à Augustin et, comme il cherchait à l'expliquer dans son sens, en disant qu'il signifiait que sa mère partagerait un jour sa croyance : elle lui répondit sur-le-champ et sans hésiter : «On ne m'a pas dit tu seras où est ton fils, mais ton fils sera avec toi(3).» Cette vive réplique de sa mère, que sa spécieuse interprétation n'avait point troublée, le toucha plus profondément que sa vision. Cela se passait environ neuf ans avant qu'Augustin sortît de l'abîme et des ténèbres de l'erreur où il était plongé. Plus d'une fois, il essaya d'en sortir, mais toujours il retombait plus bas. Nous ne savons pas si ces neuf années, comme les neuf précédentes, se terminent à l'arrivée de Fauste, avant laquelle nous ne voyons pas qu'il eût fait des efforts pour sortir de cette erreur, ou à l'époque de sa séparation d'avec les manichéens, en 385, ou enfin au temps de son entier retour à Dieu, en 386.

CHAPITRE VII

1. Il professe la grammaire à Tagaste, où il compte Alype parmi ses disciples. — 2. La mort d'un ami le plonge dans un grand chagrin ; la douleur lui fait quitter Tagaste. — 3. De retour à Carthage, il y enseigne la rhétorique.

1. Augustin était de retour à Tagaste lorsque sa mère eut le songe dont nous avons parlé plus haut. «Elle ressentit de cette vision, écrit-il, une telle joie, qu'elle lui permit d'habiter avec elle et de vivre à sa table, ce qu'elle n'avait pas voulu quelque temps auparavant, tant elle avait l'hérésie en horreur (4).» On doit placer à la même époque ce qu'il nous apprend lui-même, qu'à son retour dans sa patrie, il reçut l'hospitalité chez Romanien, qui l'honora d'une amitié et d'une intimité si grandes qu'on le vit partager avec lui l'honneur et la considération dont il jouissait à Tagaste (5). Il avait certainement terminé ses humanités lorsqu'il quitta Carthage, et il étudiait alors pour le barreau ; néanmoins, nous ne voyons pas qu'il ait plaidé des causes ou employé ses talents à autre chose qu'à instruire des élèves. Il commença donc à professer dans sa patrie (6). Selon Possidius, il y enseigna la grammaire, mais comme Augustin raconte lui-même qu'à cette époque il enseignait la rhétorique (7), si on explique ces paroles par la suite de son récit, on reconnaît que c'est à Tagaste qu'il enseignait la grammaire. On ne manque cependant pas de très-fortes raisons pour croire que c'est à Carthage, comme nous le dirons plus loin. Il indique clairement l'époque où il enseignait la grammaire, quand il dit, qu'à l'instar de l'enfant prodigue, il était privé de la nourriture même des pourceaux dont il repaissait les autres (8), et il parle aussitôt des compositions littéraires, des poëtes et des grammairiens que Jérôme appelle la nourriture des pourceaux ou des démons (9). C'est égale-

(1) *Conf.* III, ch. XI, n. 19. (2) *Ibid.*, ch. XII, n. 21. (3) *Ibid.*, ch. XI, n. 20. (4) *Conf.* III, ch. II, n. 9. (5) *Contre l'Acad.* II n. 3. (6) *Conf.* IV, ch. II, n. 7. (7) *Conf.*, IV ch. II, n. 2. (8) *Ibid.* III. ch. VI, n. 11. (9) *Épître à Dam. sur l'enfant prodigue.*

ment, si je ne me trompe, à cela que se rapportent ces paroles d'Augustin : « Séduit et séducteur, dans l'entraînement de mes instincts déréglés, je trompais comme j'étais trompé moi-même, en public par les sciences dites libérales, en secret par le mensonge d'une fausse religion : ici, jouet de l'orgueil; là, de la superstition, partout de la vanité. Recherchant dans la science le vide de la gloire populaire, j'en étais venu à ambitionner les applaudissements du théâtre, les combats de poésie, les luttes dont des couronnes de foin étaient le prix, les bagatelles des spectacles, toutes les intempérances du libertinage, et, à la religion, je demandais de me purifier de ces souillures, en même temps que j'apportais des aliments aux saints et aux élus de Manès, qui devaient, dans l'alambic de leur estomac, nous en exprimer des anges ou des dieux libérateurs. Telles étaient les opinions et les pratiques que je professais avec mes amis, séduits par moi et comme moi (1). » Tandis qu'il professait à Tagaste, il eut pour disciple Alype, jeune homme d'un grand caractère, qui faisait concevoir les plus belles espérances. Il était d'une famille distinguée de Tagaste. L'affection qu'Augustin avait conçue pour ce jeune homme à cause des vertus qui brillaient déjà en lui, Alype la ressentait, à son tour pour Augustin qui lui paraissait un homme de bien et un savant.

2. Ayant perdu, vers cette époque, un ami qu'il affectionnait beaucoup et dont il ne dit pas le nom, sa douleur le força à quitter Tagaste pour se rendre à Carthage. « En ces premières années où je professai dans ma ville natale, je m'étais fait un ami que la parité d'études et d'âge m'avait rendu bien cher ; il était, comme moi, dans la fleur de l'adolescence. Enfants, nous avions grandi ensemble, étions allés à l'école ensemble, avions joué ensemble. Mais il ne m'était pas alors aussi cher que depuis, quoique notre amitié n'ait jamais été une véritable amitié ; car l'amitié n'est pas véritable si vous n'en resserrez pas les liens vous-même entre ceux qui vous sont attachés par la charité répandue en nos cœurs par le Saint-Esprit, qui nous a été donné. Cependant cette liaison fondée sur la vivacité des mêmes inclinations, m'était bien douce. Je l'avais détourné de la vraie foi, dont son enfance n'avait pas été profondément imbue, pour l'entraîner dans les fables, les superstitions et la mort qui coûtaient à mon sujet tant de larmes à ma mère. Il partageait les égarements de mon esprit et mon âme ne pouvait plus se passer de lui. Mais vous, toujours sur la trace de vos fugitifs, Dieu des vengeances et source des miséricordes, qui ramenez les hommes à vous par des voies admirables, vous l'avez retiré de la vie lorsqu'il y avait à peine un an que je goûtais cette amitié plus douce pour moi que toutes les douceurs de ma vie. Quel homme pourrait à lui seul énumérer les trésors de clémence dont à lui seul, il a été comblé ? Que fîtes-vous alors, ô Dieu, et combien impénétrable est l'abîme de vos jugements ! Dévoré par la fièvre, il demeura longtemps sans connaissance, tout couvert d'une sueur mortelle. Dans cet état désespéré il fut baptisé à son insu, sans que je m'en misse en peine, persuadé qu'un peu d'eau répandue sur son corps insensible ne saurait effacer de son âme les sentiments que je lui avais inspirés. Il en fut autrement : il se trouva mieux et presque sauvé. Aussitôt que je pus lui parler, ce qui me fut possible dès qu'il put parler lui-même (car je ne le quittais pas, tant nos deux existences étaient confondues), je voulus plaisanter, pensant qu'il plaisanterait aussi avec moi du baptême qu'il avait reçu pendant qu'il était privé de connaissance et de sentiment mais qu'il savait alors avoir reçu. Me repoussant avec horreur comme un ennemi, il s'écria aussitôt avec une admirable indépendance que si je voulais demeurer son ami je devais cesser ce langage. Surpris et troublé, je contins tous les mouvements de mon âme; je voulais attendre qu'il fût assez bien rétabli pour faire ce que je me proposais avec lui. Mais il fut enlevé à ma folie, pour faire un jour ma consolation dans votre sein. Peu de jours après, en mon absence, la fièvre le reprit, et il mourut. La douleur de sa perte remplit mon cœur de ténèbres. Je ne voyais que

(1) *Conf.*, IV, ch. I, n. 1.

mort partout. La patrie m'était à charge et la maison paternelle un incroyable supplice. Tout ce qui nous avait été commun devenait pour moi, sans lui, un cruel martyre. Je ne trouvais de douceur que dans mes larmes : seules elles remplaçaient dans mon cœur ces délices de l'amitié (1).» Il s'étend davantage encore sur son amère douleur. Il savait bien qu'il ne pouvait en être guéri qu'avec l'aide de Dieu, mais il n'avait ni la volonté ni la faculté d'implorer son secours, parce qu'alors, dans sa pensée, au lieu d'être quelque chose d'inébranlable et de solide ce n'était encore qu'un vain fantôme (2). L'excès de sa douleur le força de changer de pays et de revenir à Carthage. « Je quittai ma patrie, dit-il, j'abandonnai mon pays ; car mes yeux le cherchaient moins où ils n'avaient pas l'habitude de le voir. De Tagaste, je vins donc à Carthage (3). » Le temps et d'autres amis adoucirent peu à peu sa douleur (4).

3. Il n'y eut pas que la douleur de la mort de son ami qui le força de quitter Tagaste. Il écrit en effet ailleurs qu'il revint à Carthage pour y exercer une profession plus illustre (5). Soit que son goût le portât à y enseigner l'art oratoire après avoir professé la grammaire à Tagaste, soit qu'il fût plus honorable de professer à Carthage ville de premier ordre qu'à Tagaste qui n'était qu'un municipe obscur, il ne fit part de ce dessein et des espérances qu'il en conçut qu'à Romanien qui, par amour pour sa patrie où enseignait Augustin, essaya d'abord de l'en dissuader ; mais en voyant qu'il ne pouvait l'empêcher d'aspirer à quelque chose qui lui semblait plus honorable, il cessa de mettre obstacle à ses projets, il en encouragea au contraire l'exécution avec une bienveillance et un désintéressement admirables et lui fournit les ressources nécessaires. Après avoir protégé son berceau et, si je puis parler ainsi, le nid de ses premières études, il le soutint encore au début de son essor (6). Augustin vint donc à Carthage enseigner la rhétorique. Là, il vendait l'art de subjuguer les esprits, subjugué lui-même par le désir du bien-être et des honneurs. Toutefois, il n'était pas tellement dominé par l'amour de l'argent et du luxe, qu'il ne lui préférât de bons élèves, dans le sens où l'on emploie ces mots ; car il ne pouvait supporter la licence bien connue des étudiants de Carthage (7). Il leur enseignait sans artifice les secrets de l'art oratoire, non pas ceux qui leur auraient donné les moyens de faire condamner un innocent à mort, mais ceux qui devaient les mettre en état de tirer quelquefois un coupable des complications d'un procès (8). Ainsi, tandis qu'il flottait encore incertain, sa foi qu'il découvrait dans l'exercice de ses fonctions, resplendissait pour ainsi dire au milieu d'une épaisse fumée. Il trouva donc à Carthage des élèves distingués, entre autres les fils de Romanien, son Mécène, c'est-à-dire Licentius et un frère plus jeune que lui à ce qu'on croit ; car Augustin nous le montre disputant avec Licentius comme avec un frère un peu plus âgé que lui (9). Nous savons aussi qu'Euloge, célèbre rhéteur de Carthage, voulant se perfectionner dans son art qu'il professait en cette ville, vers l'an 386, suivit les leçons d'Augustin. Enfin, Alype qui avait été son disciple à Tagaste, continua à l'être, à Carthage ; il est vrai qu'il s'abstint pendant quelque temps des leçons de ce maître, par crainte de son père alors en contestation avec Augustin ; il venait néanmoins comme élève, l'écoutait un moment et partait ensuite (10). Un jour, il arriva que dans l'exposé d'une de ses leçons, Augustin employa une comparaison tirée des jeux du Cirque, et que saisissant l'occasion, il tourna en dérision, mais sans préméditation, par une critique mordante, ceux qui étaient adonnés à cette folle passion. Alype passionné pour ces sortes de jeux, prit le trait pour lui et pensa que c'était lui qu'Augustin avait en vue dans ce qu'il avait dit sans malice. Cet honnête jeune homme bien loin de prendre de là occasion de s'irriter contre lui, ne l'en aima que plus vivement, et depuis lors, renonça au cirque. Il finit après bien des difficultés par obtenir de son père la permission de suivre les leçons d'Augustin. Il n'eut qu'un malheur, c'est

(1) *Conf.*, IV, 7-9 (2) *Ibid.*, IV, ch. VII, n. 12. (3) *Ibid.*. (4) *Ibid.*, ch. VIII, n. 13. (5) *Contre l'Académie*, II, n. 3. (6) *Ibid.* (7) *Ibid.*, V, ch. VIII, n. 14. (8) *Ibid.*, n. 8. (9) *Contre l'Acad.*, II, n. 16, 19. (10) *Conf.*, ch. VII, n. 11-12.

que séduit par la vaine apparence d'austérité qu'affichaient les manichéens, il se laissa aller à leur superstition pendant ce temps-là.

CHAPITRE VIII

1. Augustin a la magie en horreur. — 2. Anecdote surprenante sur le devin Albicerius. — 3. Sa confiance dans l'astrologie judiciaire à laquelle Vindicien et Nébride ne peuvent le faire renoncer. — 4. Firmin le délivre de cette erreur, sans le savoir. — 5. Livres du beau et du convenable adressés à Hiérius.

1. C'était autrefois l'usage, chez les gens de lettres,de concourir au théâtre et en public pour un prix de poésie offert aux frais du trésor. Le but de cet exercice était de favoriser les arts libéraux, de nourrir les études, de stimuler et d'encourager par une louable émulation les plus brillants sujets. Ce concours devant avoir lieu, avec solennité, à Carthage, Augustin, soit à cause de la profession qu'il exerçait, soit pour montrer son esprit ou pour faire parler de son art, résolut de prendre part à la lutte. Comme il était dans ces pensées, un devin lui fait demander ce qu'il voulait lui donner s'il lui faisait obtenir le prix : Augustin qui n'avait que de l'horreur et du mépris pour ces honteux mystères, répondit que jamais, quand même il s'agirait d'une couronne d'or et immortelle, il ne permettrait même qu'on fît mourir une mouche pour l'obtenir (1). Il s'exprima ainsi, parce que, dans ces exécrables sacrifices, le devin devait immoler des animaux, pour attirer, par ces honneurs impies, les faveurs des esprits malins sur Augustin. Malgré ce mépris, son génie lui fit remporter la palme. Ce fut, dit-il, le médecin Vindicien, alors proconsul, qui déposa la couronne de la victoire sur sa pauvre tête malade. D'après le récit d'Augustin, nous ferions remonter ce fait à l'époque de son séjour à Tagaste, si Possidius ne disait clairement qu'il n'a enseigné que la grammaire dans cette dernière ville (2), et si on ne savait que la Numidie, où se trouve Tagaste, n'était pas alors administrée par un proconsul, comme Carthage, mais par un consulaire. On peut encore ajouter à cela que ces sortes de concours conviennent mieux aux grandes villes. Ainsi, dans les premiers chapitres du quatrième livre de ses *Confessions*, il intervertit entièrement l'ordre des faits et des temps pour raconter, selon qu'elles se présentent à son esprit, les épisodes de sa vie depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à celui de vingt-huit, ainsi qu'il le dit lui-même au commencement du premier chapitre. Or la plupart des faits qu'il rapporte sont certainement postérieurs à son retour à Carthage, cependant il ne fait mention de ce retour qu'au chapitre septième du même livre.

2. C'est à cette époque qu'il vit à Carthage un homme appelé Albicerius que son habileté dans l'art divinatoire avait rendu si célèbre, qu'il était consulté non-seulement par le vulgaire ignorant, mais encore par des hommes instruits. Augustin raconte de cet homme un fait, entre autres, si étrange et si important qu'on a peine à y ajouter foi. Un de ses disciples le pria, avec toutes les instances possibles, de lui permettre de demander à Albicerius de dire tout haut ce à quoi il pensait dans son âme, pendant qu'il lui faisait cette demande : le devin lui répondit qu'il pensait à un vers de Virgile. Le jeune homme ne pouvant nier qu'il en fût ainsi, lui demanda quel était ce vers. Albicerius qui avait autrefois à peine fait, en courant, ses classes de grammaire se mit à déclamer le vers avec assurance et en riant. Le célèbre Flaccien, qui fut proconsul en Afrique, avait la pensée d'acheter une campagne : il demanda à Albicerius s'il pourrait bien lui dire quel projet il avait dans l'esprit sur quelque chose qu'il devait faire : aussitôt Albicerius lui dit le genre d'affaire dont il s'agissait et même le nom de la campagne qu'il voulait acheter, nom tellement étrange que Flaccien lui-même se le rappelait à peine. Toutefois Flaccien, doué d'un esprit profond tournait en dérision cet art divinatoire et l'attribuait à quelque esprit de ténèbres, dont l'inspiration, disait-il, lui dic-

(1) *Conf.* IV, ch. II, n. 3 (2) Possid., *Vie d'August.*, I.

tait les réponses à faire; car les démons sont assez habiles, assez fins pour connaître les pensées qui nous viennent à l'esprit. Aussi, engageait-il ceux qui lui parlaient de ce devin à mettre leur esprit au-dessus de cet art divinatoire, et à le fortifier de telle sorte, qu'ils puissent l'emporter sur la nature et ces invisibles esprits de l'air. On peut d'autant plus facilement croire que c'était une ruse diabolique, que non-seulement Albicerius était très-peu versé dans les sciences, mais encore perdu de débauche et de crimes. S'il lui arrivait parfois de dire vrai, souvent aussi il se trompait (1).

3. Augustin n'éprouvait point, pour l'astrologie judiciaire, le même éloignement que pour la magie, parce que, pour ses présages, elle n'avait recours ni à des prières, ni à l'immolation de victimes, ni à aucun commerce avec le démon, en un mot, parce qu'elle lui paraissait étrangère à toute pratique superstitieuse. Voilà pourquoi il ne cessait de consulter ces imposteurs, appelés autrefois astrologues. Cependant la foi chrétienne et la vraie piété repoussent et condamnent ces pratiques. Certainement, ce qui charmait le jeune Augustin, c'étaient les discours dont ils se servaient pour flatter ses mauvais instincts, quand ils disaient : « C'est le Ciel qui est la cause du péché; c'est à Vénus, à Saturne ou à Mars qu'il faut les imputer. On voudrait que l'homme fût sans défaut, l'homme, chair et sang, orgueilleuse pourriture; qu'on accuse donc celui qui a créé et gouverné le Ciel et les Astres (2). » Comme il était d'une intelligence qui pénétrait rapidement et sans difficulté tout ce à quoi il s'appliquait, il était regardé comme si habile dans l'art puéril de la divination, que ceux que tourmentait le désir de connaître l'avenir, le consultaient quelquefois comme un homme fort expert en cet art. A cette époque, il y avait à Carthage un proconsul nommé Vindicien, des mains de qui Augustin, vainqueur au concours, avait reçu la couronne dont nous avons parlé plus haut (3). C'était un homme plein de sagacité et un médecin fort habile, qui jouissait d'une grande réputation dans son art. Augustin en parle en ces termes: « Consulté par un malade, il lui ordonna ce qu'il voyait de plus convenable à son mal, à l'âge qu'il avait: il guérit. Repris du même mal plusieurs années après, le malade crut devoir recourir au même remède, mais son état s'aggrava. Surpris, il va trouver le médecin et l'informe du fait. Vindicien, qui était d'un esprit fin, lui répondit que le remède ne lui avait pas réussi parce que ce n'était pas lui qui le lui avait prescrit. En l'entendant, ceux qui le connaissaient peu, pensèrent qu'il avait moins confiance dans son art que dans je ne sais quelle puissance occulte! Plus tard, interrogé par quelques personnes qui lui témoignaient leur étonnement de cela, il leur fit comprendre ce qu'elles n'avaient pas saisi d'abord, c'est qu'il n'aurait pas ordonné le même remède à l'âge où le malade était arrivé (4). » Ainsi parle Augustin de Vindicien. Etant ensuite entré plus profondément dans la familiarité de cet homme, il lui découvrit, dans un entretien, son goût pour les livres d'astrologie. Vindicien fit tous ses efforts pour le détourner de cet art fallacieux. Par ses exhortations bienveillantes et paternelles (car il était alors très-âgé), il engagea Augustin à ne point détourner son attention et ses soins, de choses utiles, pour ces vaines frivolités. Il lui avoua qu'il s'était aussi tellement adonné, dans son enfance, à cette vaine étude, qu'il eut même la pensée d'en tirer quelque profit; mais, ayant découvert la fausseté de cet art, il s'appliqua à la médecine, jugeant indigne de chercher à vivre en se moquant des hommes et en les trompant. Cependant, il se croyait en état d'apprendre cet art, quelle qu'en fût la difficulté, lui qui avait compris, à la simple lecture, le traités d'Hippocrate les plus difficiles. Aussi, pensait-il qu'Augustin devait y renoncer, d'autant plus que la nécessité ne le forçait pas à s'en occuper pour vivre, puisque l'art de l'éloquence lui fournissait non-seulement de quoi subvenir à sa subsistance, mais encore était plus propre à lui faire honneur.

(1) *Contre les Academiciens*, I, nn. 17-18 (2) *Conf.*, IV, ch. III, n. 4. (3) *Ibid.*, n. 5. (4) *Epître* CXXXVIII, n. 3.

Comme la conversation de Vindicien était sans recherche, en même temps sérieuse et agréable, et ses pensées pleines de vivacité, Augustin l'écoutait avec attention et le fréquentait assidûment ; il était suspendu aux lèvres et recueillait, de la bouche de ce vieillard bienveillant et vénérable, les maximes qui en tombaient, non comme celles d'un maître, mais, ce qui est bien mieux, d'un docteur plein d'expérience. Les plus grands obstacles qu'il rencontrait pour changer les idées d'Augustin était cette objection : d'où vient que l'astrologie judiciaire dit si souvent vrai ? Vindicien répondait à cette objection du mieux qu'il pouvait, et attribuait tout ce qui dans cet art se trouvait d'accord avec la vérité, à une force cachée de la nature. « Si vous ouvrez un poëte au hasard, lui disait-il, si vous consultez ses chants dans une intention bien éloignée de celle qui les a inspirés, vous tombez souvent sur un vers merveilleusement en rapport avec ce qui vous occupe; il ne faut donc pas s'étonner qu'une âme humaine, guidée par un instinct supérieur, sans savoir ce qui se passe en elle, s'exprime par l'effet du hasard, non de la science, d'une manière qui, quelquefois est en rapport avec les affaires ou les actions d'une autre âme (1). »

4. C'était bien certainement par la permission de Dieu que ces pensées lui étaient suggérées. Mais ni Vindicien, ce fin vieillard, ni son intime ami Nebride, cette belle âme, comme il le dit lui-même, sage et excellent jeune homme, qui se moquait de cette sorte de divination, ne purent lui persuader d'y renoncer (2). Il était plus touché de l'autorité de ceux qui ont écrit sur cet art, que du sentiment de ceux qui l'attaquaient, sans s'appuyer sur des raisons certaines, capables de lui prouver, jusqu'à l'évidence, que c'était au hasard, non à la position et aux mouvements des astres, qu'était due quelquefois la vérité de ces prédictions (3). Son esprit, tout opiniâtre, tout assuré qu'il était, était cependant ébranlé par les paroles de Vindicien, et poussé à approfondir entièrement les choses, ce qui devait un jour le tirer de son erreur. Déjà il était ébranlé par Nébride qui, dans ses discours sinon continuels, du moins assez fréquents, lui répétait sans cesse qu'il n'y a point de science qui prédise l'avenir, et que, si le sort fait arriver souvent les choses selon les conjectures des hommes, ce n'est pas à la science des devins, mais à la multitude de leurs prédictions qu'il faut l'attribuer. Avec l'aide de Dieu, à sa grande satisfaction, il sortit enfin de l'erreur, mais plutôt par l'effet du hasard que par celui de la sagesse : voici en quelle occasion. Firmin, homme d'études libérales et d'une éloquence distinguée, mais peu versé dans l'astrologie, quoiqu'il consultât avec une très-grande curiosité les mathématiciens, vint trouver Augustin, son plus cher ami, pour savoir ce que les constellations lui révéleraient sur certains événements qui lui promettaient une brillante fortune. Augustin n'hésita pas à découvrir à Firmin ce que son art lui faisait conjecturer, mais il lui dit en même temps que, pour lui, il était presque assuré que toutes ces prédictions n'étaient qu'une pure et vaine plaisanterie. Sur cela Firmin lui raconta qu'autrefois, son père, homme fort curieux de cette science, avait un ami dévoué qui n'en était pas moins épris que lui. Ils poussaient, ajouta-t-il, si loin leur amour pour de telles bagatelles, qu'au moment de la naissance de leurs animaux domestiques, ils observaient l'état du ciel et le lever des astres, pour réunir des preuves en faveur de leur art. Il disait aussi qu'il avait entendu dire à son père que, lorsque sa mère était grosse de lui, une servante de son ami était également enceinte, ce qui ne pouvait échapper à un maître qui observait avec tant de soin la naissance même de ses chiens, et comme ils observaient exactement le jour, l'heure et le moment de la délivrance, l'un de son épouse, l'autre de sa servante, il arriva qu'elles accouchèrent au même moment, de sorte qu'ils furent contraints de donner aux deux enfants qui venaient de naître, celui-ci à son fils, celui-là à son esclave, les mêmes constellations avec les mêmes particularités. Car, au moment où les

(1) *Conf.*, IV, ch. III, n. 5. (2) *Ibid.*, VII, VI, n. 8. (3) *Ibid.*, IV, ch. V, n. 6.

deux femmes ressentirent les mêmes douleurs, ils s'informèrent mutuellement de ce qui se passait chez eux, et tinrent des serviteurs prêts à partir au moment précis de la délivrance des deux femmes. Il ajoutait que les envoyés s'étaient rencontrés à une distance si précisément égale de l'une et de l'autre maison, qu'il leur fut impossible de signaler la moindre différence dans l'aspect des astres et dans le calcul des moments. Et cependant Firmin, d'une race illustre, jouissait d'un grand nom parmi ses concitoyens, et voyait ses richesses et ses honneurs augmenter sans cesse; tandis que l'esclave vivait toujours courbé sous le joug de servitude. Augustin, acceptant sans hésiter le récit de ce témoin digne de foi, vit s'évanouir les derniers doutes de son esprit et tomber toute sa résistance. Et d'abord il s'efforça de guérir Firmin de cette curiosité dont le fait, raconté par lui-même, dévoilait la ridicule futilité. Ensuite, comme le récit de cette histoire avait été pour lui un jet de lumière qui lui fit découvrir, à fond, toutes les faussetés de cet art, il s'appliqua tout spécialement à observer la naissance des jumeaux, dont la plupart, comme Isaïe et Jacob, vinrent au monde à un intervalle si court, qu'il échappe aux calculs des astrologues et ne leur permet pas de reproduire par, des lettres, la différence des constellations, et qui, néanmoins, ont un sort bien différent. Mais vous, ô Dieu très-juste et très-sage, modérateur de l'univers, vous permettez, par une action secrète qui échappe aux consulteurs et aux consultés, que chacun reçoive des abîmes de la justice divine, une réponse en rapport avec les mérites cachés de leurs âmes (1). On ignore si Firmin eut cet entretien avec Augustin à Carthage, ou après son départ pour l'Italie; mais il est hors de doute que ce fut avant sa conversion; cependant, il n'était pas encore assez affranchi de l'erreur pour ne pas rechercher l'origine du mal encore à cette époque (2).

5. La vingt-six ou vingt-septième année de son âge, il s'appliqua à la composition de deux ou trois livres sur le beau et le convenable (3). Dans ces livres il définit le beau : Ce qui est par soi-même, et le convenable ce qui peut être rendu propre à quelque chose. Car comme nous n'aimons que ce qui est beau et séant, les choses que nous aimons ne nous toucheraient pas si nous ne voyions en elles de la beauté et de la bienséance. Il prouvait que, dans les corps, ce qui en fait comme un tout, en fait aussi la beauté; et la convenance c'est leur aptitude par rapport à d'autres corps, telle qu'une partie d'un corps par rapport au corps entier (4). Cela le conduisit à parler de la nature de l'esprit, mais la fausse idée qu'il tenait des manichéens sur les êtres spirituels ne lui permettait pas de voir la vérité (5). Déjà ces livres n'étaient plus connus lorsqu'il écrivit ses *Confessions*, il ne s'en rappelait même plus le nombre (6). Il les avait dédiés à Hiérius orateur romain qui, après avoir cultivé avec grand soin les lettres grecques, s'était fait remarquer par son éloquence latine et était devenu en même temps le plus grand philosophe de son siècle. Augustin ne le connaissait pas même de vue, mais il l'aimait à cause de sa réputation de savoir et l'éclat de son nom, et pour quelques paroles qu'on lui avait rapportées de lui et qui lui avaient plu. Comme il faisait le plus grand cas de cet homme célèbre il regardait comme un honneur pour lui que ses ouvrages vinssent à sa connaissance (7).

CHAPITRE IX

1. Augustin s'aperçoit des mœurs dissolues des manichéens. — 2. Un de leurs auditeurs nommé Constance ayant tenté sans succès de les corriger, se convertit à la foi catholique. — 3. Augustin découvre aussi leurs erreurs. — 4. Caractère et mérite de Fauste tant vanté par les manichéens. — 5. Augustin surprend son ignorance. — 6. Après avoir entendu Fauste, il comprend la faiblesse du système des manichéens.

1. Bien qu'Augustin paraisse avoir embrassé avec ardeur la secte des manichéens, et qu'il l'ait défendue et propagée avec non moins de zèle, il ne partageait pas cependant leur doc-

(1) *Ibid.*, VII, ch. VI. nn. 8-10. (2) *Conf.*, VII, ch. VII, n. 11. (3) *Ibid.*, IV, ch. XV, n. 27. (4) *Ibid.*, ch. XIII n. 20. (5) *Ibid.*, ch. XV. n. 24. (6) *Ibid.*, ch. XIII, n. 20. (7) *Ibid.*, ch. XIV, n. 21.

trine au point de ne pas s'en défier quelquefois, et on voit que le soupçon n'a pas trop tardé à naître dans cet esprit perspicace puisqu'il n'a pas voulu, comme nous l'avons vu plus haut, dépasser chez eux le rang d'auditeur; mais il s'accrut et se fortifia lorsqu'il s'aperçut, un peu plus tard, que les manichéens étaient beaucoup plus habiles à attaquer les autres doctrines, qu'à défendre la leur. Il ne pouvait ignorer combien il est facile à un homme tant soit peu instruit, de s'attaquer avec un grand bruit de mots, aux erreurs des autres. C'était là toute la force de ces hérétiques; en prouvant de cette manière qu'on ne pouvait embrasser aucune autre doctrine, ils forçaient à adopter la leur. « Ainsi, dit Augustin, ils agissaient envers nous comme des oiseleurs rusés qui fixent au bord de l'eau des branches enduites de glu pour tromper les oiseaux que la soif y amène (1). Ils couvrent et cachent, par tous les moyens possibles, les eaux qui sont dans les environs, ou effraient les oiseaux par mille appareils terribles afin de les faire tomber dans leurs piéges, non par attrait mais par nécessité(2). » Il y avait encore beaucoup de choses très-sérieuses qui contribuaient à lui inspirer un profond dégoût pour cette hérésie. La principale c'est qu'il avait découvert les mœurs dépravées des manichéens, mœurs tout à fait contraires à la loi de Jésus-Christ et à leurs propres principes. « Pendant neuf ans, dit-il, je vous ai écoutés avec le plus grand soin et le plus grand empressement et je n'ai pas trouvé un seul de vos élus qui, d'après ces préceptes, ne fût en faute, ou du moins très-soupçonné d'y être. Beaucoup d'entre eux étaient adonnés à la boisson et à la bonne chère, beaucoup fréquentaient les bains; c'est ce qu'on disait. On a donné des preuves pour moi irrécusables que beaucoup d'entre eux avaient séduit les femmes d'autrui. Je veux bien admettre que tout cela n'était qu'un faux bruit; mais j'ai vu moi-même et je ne fus pas seul à le voir, mais je le vis avec des hommes dont les uns ont secoué le joug de cette superstition, et les autres le secoueront aussi je le souhaite; j'ai vu dans un carrefour de Carthage, sur une place très-fréquentée, non pas un, mais plus de trois élus ensemble, témoigner de leurs sentiments passionnés, à la vue de je ne sais quelles femmes qui passaient, avec des gestes si lascifs et une telle effronterie qu'ils laissaient, loin derrière eux, l'impudence et l'impudeur des gens les plus grossiers. Cela venait d'une habitude invétérée; et, il était facile de le voir, c'était la vie qu'ils menaient entre eux, et comme aucun d'eux ne craignait le regard de son voisin, il était évident que tous ou presque tous étaient atteints de la même peste. Ce n'étaient pas des habitants de la même demeure, ils habitaient chacun dans un endroit différent et venaient tous de l'endroit où ils se rassemblaient. Nous fûmes amèrement peinés de ce fait et nous en portâmes des plaintes sévères. Qui a jugé à propos de punir ce crime, non par la séparation de l'église, mais, en raison de sa gravité, au moins par de sévères reproches? La raison pour laquelle ces hommes ne furent pas punis, c'est qu'à cette époque les lois défendant toute assemblée publique aux manichéens, ils craignaient, si on les froissait, qu'ils ne trahissent les autres. Ce fut aussi la réponse que l'on nous fit lorsque nous rapportâmes les plaintes d'une femme qui était allée avec d'autres femmes à leur assemblée, sans aucune crainte, à cause de leur sainteté. Des élus les y suivirent et, l'un d'eux ayant éteint la lampe, cette femme se sentit, dans les ténèbres, étreinte dans les bras de l'un d'entre eux (elle n'a pu savoir lequel à cause de l'obscurité), elle n'a échappé aux derniers outrages que parce qu'elle s'est mise à pousser de grands cris. Est-il possible d'attribuer ce forfait, dont nous avons eu une parfaite connaissance, à autre chose qu'à une grande habitude. Or, cela se passait pendant une nuit consacrée chez nous à célébrer une vigile de fête (3). » Quant à l'interdiction des assemblées publiques, faite aux manichéens, il existe à ce sujet une loi portée par l'empereur Valentinien en 372; toutefois ce prince laissait chacun libre de suivre le culte

(1) *Supra*, ch. VI, n. 31. (2) *De l'utilité de la foi*, n. 2. (3) *Des mœurs des manichéens*, n. 68-70.

qui lui plaisait. « Que de raisons nous avions de concevoir des doutes, continue Augustin, lorsque nous les voyions jaloux et avares, si avides de mets exquis, toujours en procès et si changeants pour les moindres choses? Aussi ne les croyons-nous pas capables de s'abstenir des choses auxquelles ils se prétendaient étrangers, quand ils pouvaient trouver, pour se cacher, des endroits obscurs et secrets. Deux d'entre eux jouissaient à nos yeux d'une assez bonne réputation, ils étaient d'un esprit facile et tenaient le premier rang dans les discussions, ils nous étaient plus attachés par les liens de l'amitié, que les autres. L'un d'eux plus étroitement uni à nous par ses études libérales est maintenant, dit-on, un de leurs prêtres. Ils étaient extrêmement jaloux l'un de l'autre, et, dans leurs conversations, quand ils le pouvaient, l'un reprochait à l'autre, sinon en termes formels du moins par certains mots et par certaines insinuations, d'avoir attenté à l'honneur de la femme d'un auditeur; l'autre, de son côté, s'en défendait en accusant à son tour de ce crime un élu qui demeurait chez le même auditeur, dont il était l'ami intime; il disait, qu'étant entré tout à coup, il l'avait surpris avec cette femme, et il prétendait que l'autre qui ne l'aimait pas et qui était jaloux de lui, avait donné à l'élu et à cette femme le conseil de répandre sur lui cette calomnie, afin qu'il ne fût point cru s'il venait à dévoiler leur crime. Nous étions tourmentés et nous voyions avec beaucoup de peine que lors même que l'adultère n'eût pas été certain, il n'en existait pas moins chez ces deux hommes, les meilleurs que nous connussions dans cette société, une jalousie des plus ardentes qui nous permettait de soupçonner toute sorte d'autres choses. Enfin, nous avons très-souvent rencontré au théâtre avec un vieux prêtre, des élus déjà âgés et de mœurs qui semblaient austères. Je passe sous silence les jeunes gens que nous voyions bien souvent en venir aux mains pour des comédiens ou des cochers. Tout cela ne contribuait pas peu à nous faire douter qu'ils s'abstinssent des choses secrètes, quand ils ne peuvent surmonter une passion que trahissait ouvertement leur honte aux yeux mêmes de leurs auditeurs qu'ils cherchaient à éviter. Aurait-on connu le crime de ce saint homme dont nous étions souvent venus entendre les discussions dans le quartier des Figuiers s'il se fût contenté de vivre avec une jeune religieuse sans la rendre mère? Mais la grossesse de cette fille finit par découvrir un crime secret jusqu'alors et qui semblait incroyable. La mère en ayant informé son jeune frère, celui-ci en fut très-peiné; mais, par égard pour la religion, il consentit à n'en pas faire l'objet d'une accusation publique; mais il fit en sorte que le séducteur (car personne ne pouvait tolérer son crime) fût chassé de cette église. En même temps, ne voulant pas laisser cette action entièrement impunie, il prit le parti de tomber sur lui, avec ses amis, à coups de poings et à coups de pieds (1). »

2. Il rapporte à ce sujet une histoire encore plus surprenante. Elle s'était tellement répandue et la renommée l'avait portée si loin, qu'elle parvint à la connaissance des absents et des étrangers. La chose arriva à Rome, à une époque où Augustin en était absent; il apprit tout ce qui s'était passé, d'un de ses amis, homme digne de foi et qui en avait été le témoin oculaire. Plusieurs personnes, à son arrivée à Rome, la lui racontèrent, à peu près dans les mêmes termes. Il s'en informa, nous dit-il, et l'examina dans tous ses détails. Voici comment il la raconte : « Un de vos auditeurs, » dit-il aux manichéens, « qui ne le cédait en rien à vos élus dans la pratique de cette fameuse continence, qui avait reçu une éducation libérale et qui avait la volonté et l'habitude de défendre éloquemment votre secte, ne pouvait souffrir qu'on lui objectât, au milieu de ses discussions, les mœurs dissolues des élus qui vivaient vagabonds et mal famés, épars çà et là. Il désirait donc, si cela était possible, rassembler chez lui et nourrir à ses frais, tous ceux qui se décideraient à vivre suivant les préceptes de la secte; car, quoique très-riche, il estimait fort peu les richesses. Mais il déplorait les entraves appor-

(1) *Ibid.*, n. n. 71, 72.

tées à ses plus grands efforts par la corruption des évêques, qui auraient dû l'aider à réaliser son dessein. Cependant, votre évêque, homme très-grossier et absolument dépourvu d'éducation, comme j'en ai moi-même fait l'expérience, paraissait, je ne sais pourquoi, plus rigide pour les bonnes mœurs, en raison de sa rusticité même. Depuis longtemps déjà, Constance désirait le rencontrer ; enfin il l'aborde et lui soumet son dessein. L'évêque le félicite et entre dans ses projets; il consent le premier à aller habiter dans sa maison. Cela fait, on rassembla en cet endroit tous les élus qu'on put trouver à Rome, et on leur proposa la règle de vie telle qu'elle se lit dans une lettre de Manès. Beaucoup la trouvèrent intolérable et se retirèrent; mais la honte en retint un certain nombre. Ils commencèrent à suivre le genre de vie adopté et à se régler sur les préceptes émanant de l'autorité d'un tel maître. Cependant Constance les pressait tous d'accomplir la règle en tout point: il ne leur commandait d'ailleurs rien qu'il ne fît lui-même le premier. Cependant, d'incessantes querelles s'élevaient entre les élus, ils se reprochaient mutuellement leurs crimes. Celui-ci gémissait en entendant tout cela, mais en même temps il faisait tout ce qu'il pouvait pour les amener à se trahir imprudemment eux-mêmes au milieu de leurs querelles; ils dévoilèrent des crimes et des infamies. Il connut par là ce qu'étaient ceux qui parmi tous les autres avaient cru cependant devoir se soumettre à l'austérité de ces préceptes. Que devait-il augurer ou plutôt penser des autres ? Bref, après quelques jours de contrainte, ils se récrièrent contre la sévérité de ces préceptes, une mutinerie s'en suivit, Constance défendait sa cause avec une argumentation pressante : ou il fallait observer la règle tout entière ou regarder, comme le plus insensé des hommes, celui qui avait donné des préceptes absolument impossibles. Les cris de tous ces furieux devaient l'emporter et l'emportèrent en effet sur le sentiment d'un seul. Et même dans la suite, l'évêque s'éloigna aussi et s'enfuit d'une manière bien peu honorable. Il fut souvent surpris se faisant apporter en secret, au mépris de la règle, des mets qu'il payait avec de l'argent qui lui appartenait et qu'il avait caché. Si vous prétendez que cela est faux, vous allez à l'encontre de faits notoires et connus de tout le monde. Plaise à Dieu que vous le disiez, car ces choses sont d'une entière évidence, et il serait très facile à quiconque le voudrait de s'en assurer. On pourrait juger par là de la véracité de ceux qui les nient (1). » Il est hors de doute que l'auditeur manichéen, dont parle Augustin en disant ailleurs qu'il rassembla un grand nombre de manichéens dans sa maison pour les forcer à suivre les préceptes de Manès, ne soit Constance. Cette observance leur paraissant trop sévère, ils se dispersèrent les uns d'un côté les autres de l'autre. Ceux qui persévérèrent à les observer se séparèrent des autres manichéens par un schisme dit des Nattiers, ainsi appelés parce qu'ils dormaient sur des nattes (2). Constance finit par embrasser la foi catholique ; il vivait encore lorsqu'Augustin écrivit contre Fauste, vers l'an 404.

3. Ce n'étaient pas seulement les mœurs corrompues des manichéens qui répugnaient à Augustin, mais leur doctrine aussi commençait à lui inspirer des soupçons, surtout après avoir entendu Helpidius discuter contre eux, dans une conférence publique, à Carthage, et leur opposer des passages de l'Écriture dont ils s'étaient difficilement tirés. Ils répondaient cependant comme ils pouvaient pour ne pas paraître abandonner leur cause ; mais leurs réponses mêmes, loin de détruire ses doutes, les augmentaient. Ils prétendaient, en effet, que le Nouveau Testament avait été altéré par je ne sais quel falsificateur qui avait voulu enter la loi juive sur la foi chrétienne. Mais sans compter qu'ils ne donnaient cette réponse à leurs auditeurs qu'en secret et se contentaient de la murmurer tout bas à leurs oreilles, plutôt que de la donner en public, de plus ils ne pouvaient point produire un exemplaire qui ne fût falsifié et dans lequel on ne trouvât point les

(1) *Des mœurs des manichéens*, n. 74, 75. (2) *Contre Fauste*, V, ch. v.

passages qu'ils disaient altérés(1), aussi cette réponse était considérée comme faible et futile, non-seulement par Augustin et par Honorat, mais par tous ceux dont le jugement était un peu plus élevé que celui du commun des croyants (2). Il ne pouvait surtout comprendre comment, d'après la doctrine des manichéens, Dieu avait pu placer les âmes des mortels dans des corps sujets à d'innombrables calamités. Ces sectaires ne pouvant se tirer de cette difficulté, Augustin dit qu'il fut avertit d'en haut d'abjurer l'erreur et d'embrasser la foi catholique (3). L'objection ordinaire et très-forte de Nebride aurait suffi toute seule pour l'éloigner de l'erreur, en y réfléchissant sérieusement. Ce jeune homme, d'un esprit pénétrant, leur demandait ce qu'aurait pu faire à Dieu la nation des ténèbres qu'ils avaient la coutume d'opposer comme une armée ennemie et le principe du mal, si Dieu n'avait pas voulu combattre contre elle? S'ils répondaient qu'elle lui aurait fait du mal, c'était faire Dieu sujet à la violence et à la corruption ; si, au contraire, elle ne pouvait lui porter préjudice, inutile de combattre, et de combattre dans de telles conditions qu'il laissait une partie de lui-même, un de ses membres, une production de sa substance divine, c'est-à-dire l'âme, se mélanger avec ces puissances ennemies, ces natures qu'il n'avait point créées, qui devaient la changer et la corrompre au point de la précipiter du sommet de la Béatitude dans la misère et de la mettre dans le cas d'avoir besoin qu'on vienne à son secours pour la dégager et la purifier (4). Une chose encore l'ébranlait, c'est qu'il n'avait jamais entendu dire à personne que le mal fùt une substance. Celui qu'on tenait pour le chef des manichéens ne pouvait chasser cette difficulté de son esprit, en pensant résoudre la question victorieusement par des subtilités puériles (5). « Je voudrais, » disait-il, « vous voir placer un scorpion dans la main d'un homme : ne la retirerait-il pas? S'il la retire il montre par le fait, non par les paroles, que le mal est une substance ; car on ne peut certainement nier que cet animal soit une substance. C'était une réponse puérile bonne pour des enfants, dit Augustin ; car il n'est personne, si peu instruit qu'il soit, qui ne voie que les mêmes choses qui blessent, faute d'un certain rapport de convenance entre les corps, cessent de nuire quand ce rapport existe et souvent même produisent de très-grands biens. Autrement, si ce poison était un mal en lui-même, ne ferait-il pas périr le scorpion le premier (6)? » Et il en était déjà venu au point de ne pas même faire aux longues rêveries des manichéens auxquelles il s'était soigneusement appliqué, l'honneur de les comparer aux préceptes des philosophes dont il avait nourri son esprit, et de les mettre bien au-dessous (7). En effet, son esprit perspicace jugeait que les philosophes expliquaient beaucoup mieux que Manès les causes des mouvements célestes, des équinoxes, des solstices et des éclipses de soleil et de lune ; il est vrai qu'il avait écrit sur ce sujet bien des extravagances (8). Quoique la connaissance des phénomènes naturels n'ait point rapport à la vraie piété, cependant si Manès se trompait ou trompait sur ce point, il perdait pour le reste, toute confiance et toute autorité. De là, il devenait évident qu'il se trompait beaucoup plus dans les choses qui étaient éloignées du sens, et que celui qui avait la témérité d'enseigner des choses qu'il ne comprenait pas, ne pouvait avoir une pure et vraie sagesse. On avait encore bien moins de raisons de croire que l'Esprit-Saint l'inspirait ou, ce dont il était surtout jaloux, que cet esprit, dans la plénitude de son autorité, résidait personnellement en lui (9), puisque sur des points accessibles aux plus ignorants, il se trompait si étrangement, qu'il semblait en parler en aveugle plutôt qu'en homme qui n'y voit presque pas. Mais en attendant, quoique les rêveries des manichéens fussent en opposition et en complet désaccord avec ses calculs et ses observations personnelles, Augustin était obligé de les accepter. Toutefois, il n'avait point encore acquis la conviction que l'on ne pouvait expliquer d'après la doctrine de Manès, ni la succession de jours et de

(1) *Conf.*, V, ch. xi, n. 21. (2) *Utilité de la Foi* n. 7. (3) *Discussion contre Fortunat*, ii, n. 37. (4) *Conf.* VII, ch. ii, n. 3. (5) *Mœurs des manichéens*, n. 11. (6) *Conf.*, V, ch. iii, n. 3. (7) *Ibid*, n. 6 (8) *Ibid.*, ch. v, n. 8.

nuits tantôt plus, tantôt moins longs, ni les éclipses des astres, ni les autres phénomènes dont il voyait le récit dans les livres traitant de ces matières (1). Aussi, appelait-il de tous ses vœux, l'arrivée de Fauste qui passait pour un homme très-capable et surtout fort instruit dans les sciences libérales (2). Car, les autres manichéens impuissants à résoudre ses objections lui promettaient sans cesse qu'à la première entrevue et au premier entretien, non-seulement il résoudrait toutes les difficultés que l'astronomie judiciaire lui présentait, mais encore toutes celles, si grandes qu'elles fussent, qui pourraient embarrasser son esprit.

4. Ce Fauste, Africain d'origine (3), né à Milève, de parents pauvres et obscurs avait embrassé la secte des manichéens et obtenu parmi eux le titre d'évêque (4). Il se vantait d'avoir quitté père, mère, épouse, enfants et tout ce que l'Évangile ordonne de laisser, d'avoir renoncé à l'or et à l'argent, de n'en point avoir dans sa bourse, de se contenter de sa nourriture du jour sans s'occuper de celle du lendemain et de ne s'inquiéter ni du vivre ni du vêtement; enfin, il se donnait comme pauvre, doux, pacifique, pur de cœur, pleurant, endurant la faim et la soif, souffrant persécution et étant en butte à la haine pour la justice. Mais sa mollesse était trop connue de ceux qui avaient vécu avec lui à Rome, pour qu'il fût besoin de le confondre par de longs discours. Ils lui reprochaient en effet de n'avoir point eu honte de coucher sur la plume, de se servir de couvertures de peaux de chèvre et de vivre enfin dans un luxe et des délicatesses qui ne semblaient pas seulement en désaccord avec de l'austérité des Nattiers, mais encore avec la médiocrité de la maison de son pauvre père de Milève. Pour ce qui est des persécutions et des haines qu'il se vantait d'avoir endurées pour la défense de la vérité, on ne peut nier que cité en justice par quelques hommes vertueux, comme hérétique, il fut convaincu de son crime ou contraint de l'avouer, et que c'est grâce à l'intercession des catholiques mêmes qu'il n'avait été condamné qu'à une peine très-douce en comparaison de sa faute et condamné par le proconsul d'Afrique à être déporté avec plusieurs de ses partisans dans une île d'où il fut rappelé peu de temps après comme c'était l'habitude alors, par la clémence des empereurs (5). Cela paraît être arrivé en l'an 386, époque à laquelle un grand nombre de manichéens durent comparaître devant le proconsul Messien et furent condamnés par lui, comme on peut le voir.

5. Si Fauste ne l'emportait point sur les autres pour les mœurs il ne leur était pas non plus supérieur par la science et la doctrine; car si on excepte la grammaire, il ignorait tous les autres arts libréaux; et ce qu'il savait en grammaire n'était pas le résultat d'une étude particulière et sérieuse, mais superficielle. Il avait parcouru quelques discours de Cicéron, quelques livres de Sénèque, quelques fragments de poésie, et ce qu'il avait trouvé parmi les écrivains de sa secte, de mieux et de plus élégamment écrit; enfin l'habitude et l'usage fréquent de la parole lui avaient acquis cette facilité d'élocution d'autant plus capable de tromper les auditeurs distraits qu'elle était accompagnée de quelque mesure dans l'esprit et d'une certaine grâce naturelle (6). Quoiqu'il ne se fût livré que très-tard à l'éloquence, comme il avait l'esprit pénétrant et fin (7), le visage modeste, la parole douce et agréable (8), il débitait une foule de vulgarités et de lieux communs d'une façon très-douce et très-agréable. Le charme de sa parole en fit le filet de Satan pour plusieurs catholiques (9). Ses partisans le tenaient pour un docteur d'autant plus grand qu'il leur semblait plus prudent, plus sage, plus disert et plus éloquent. Avec ce bagage d'éloquence, il osa écrire un livre où son impiété attaque avec une audace sacrilége, la loi, les prophètes, le Dieu de la loi et des prophètes et l'incarnation du Christ, et de peur qu'on ne lui objecte certains passages du Nouveau Testament, il dit audacieusement qu'on falsifie tous ceux qui peuvent le con-

(1) *Ibid.*, n. 9. (2) *Ibid.*, ch. VI, n. 10. (3) *Contre Fauste*, I, 1. (4) *Conf.*, V, ch. III, 3. (5) *Contre Faust.*, V, ch. XV, n. 7, 8. (6) *Conf.*, V, ch. VI, n. 11. (7) *Contre Faust.*, XXI, ch. X. (8) *Conf.*, V, ch. VI, n. 10. (9) *Ibid.*, ch. III, n. 3.

fondre. Ce livre étant tombé entre les mains d'Augustin, il le réfuta depuis le premier mot jusqu'au dernier, ce qui fait que maintenant encore nous avons ce livre. Tels étaient le caractère et la valeur de ce fameux Fauste qu'Augustin attendit impatiemment pendant neuf ans presque entiers, dans l'espérance que cet homme, vanté par les manichéens comme un envoyé du ciel, dissiperait les doutes dont il était tourmenté depuis si longtemps. L'événement tourna plus heureusement encore qu'il ne l'avait espéré : « Car ce Fauste nous dit-il lui-même qui fut pour plusieurs un filet de mort commença à relâcher sans le vouloir et sans le savoir les nœuds qui me retenaient (1). »

6. Lorsque Fauste vint à Carthage, Augustin était dans sa vingt-neuvième année, qu'il avait atteinte le 13 novembre 382. Bien qu'il n'eût pas répondu en tout point à l'attente d'Augustin, son éloquence était cependant à la hauteur de sa renommée. Augustin avoue qu'il en fut lui-même très-charmé, la première fois qu'il l'entendit : « J'étais charmé de son éloquence comme beaucoup d'autres, et je la publiais et l'exaltais plus haut que tout le monde (2). » Cependant comme il jugeait sagement des choses, cette facilité d'élocution à laquelle il donnait des louanges méritées n'abusa point son esprit sur le fond des choses. Il était en outre contrarié de ne pouvoir conférer avec cet homme en public, ni converser avec lui dans un entretien particulier pour lui donner à résoudre les difficultés dont son esprit était tourmenté. Mais à la première occasion favorable, il l'aborda avec un grand nombre de ses amis et lui exposa les difficultés qui le tourmentaient. « Je lui soumis, dit-il, quelques difficultés qui m'inquiétaient et je fus tout d'abord convaincu de son ignorance dans tous les sujets, si ce n'est, dans la grammaire dont il n'avait cependant qu'une connaissance assez vulgaire (3). » Dès lors, Augustin désespéra de voir les doutes pénibles dont il était travaillé et les difficultés qui le tourmentaient, dissipés et résolus par Fauste. Toutefois, il désirait ardemment comparer les calculs mathématiques qu'il avait lus dans les commentaires des philosophes, avec ceux des manichéens, afin de juger par lui-même si leur opinion pouvait expliquer d'une manière aussi satisfaisante que celle des astronomes, les mouvements célestes et les révolutions sidérales. Mais sur ce sujet, Fauste avait conscience de son ignorance et, comme le dit Augustin, n'étant point inhabile en tout, il s'excusa modestement de son impuissance et n'osa hasarder la discussion. Augustin fut touché de cet humble aveu qu'il préférait à l'audacieuse témérité de certains sectaires du même parti qui s'efforçaient de lui enseigner ce qu'ils n'avaient jamais su eux-mêmes. Fauste montra la même réserve, dans les autres questions plus subtiles et plus difficiles, et il ne s'en départit jamais ; Augustin lui en eut plus d'obligation que s'il avait voulu avec une interminable loquacité, donner aux mensonges de Manès une apparence de vérité, ou que s'il eût satisfait pleinement à ses questions. La droiture de son jugement lui faisait préférer cette réserve à la pleine connaissance des choses sur lesquelles il le questionnait (4). Néanmoins Augustin agit à l'égard de Fauste avec beaucoup de politesse et de bienveillance, il commença à discourir familièrement avec lui sur la rhétorique, sur tout ce qui lui paraissait plus agréable ou plus conforme à la tournure de son esprit. Dès lors, toute son ardeur pour la secte des manichéens tomba, avec l'espoir de trouver dans cette secte un homme capable de répondre aux questions que l'incomparable Fauste n'avait pu résoudre. Une fois cela bien reconnu, il ne chercha plus à faire aucun progrès dans la secte. Son esprit flottait toujours hésitant dans ce même bourbier, mais son incertitude croissait de jour en jour, depuis le moment où Fauste n'avait pas répondu à son attente dans l'entretien qu'il lui avait accordé (5). Il nous semble qu'on peut placer à cette époque la fin de ces neuf années durant lesquelles Augustin nous dit qu'il est demeuré dans l'hérésie des manichéens, comme nous l'avons fait remarquer plus haut (6). Cependant, il ne se sépara pas entiè-

(1) *Ibid.*, ch. VII, n. 13. (2) *Ibid.*, ch. VI, n. 11. (3) *Conf.*, V, ch. VI, n. 11. (4) *Ibid.*, ch.. VII, n. 12. (5) *De l'utilité de la foi*, n. 20. (6) Voir ch. VI, n. 45.

rement d'eux alors « mais, dit-il, je me résignai pour le moment, faute de mieux, à rester là où je m'étais jeté en aveugle, attendant qu'une lumière nouvelle me fît faire un meilleur choix (1). » Il était dans cette disposition d'esprit quand il quitta l'Afrique et passa en Italie, pour se rendre à Rome. Comme il fait mention de ce voyage aussitôt après son entretien avec Fauste, il est à croire que c'est à l'âge de vingt-neuf ans, vers la fin de l'année 389e de Notre-Seigneur, pendant les vacances scolaires qu'il entreprit ce voyage ; cependant rien n'empêche qu'on le place au commencement de la même année.

(1) *Conf.*, V, ch. VII, n. 13

LIVRE DEUXIÈME

AUGUSTIN SE REND EN ITALIE : CE QU'IL Y FAIT JUSQU'A SON RETOUR EN AFRIQUE.

CHAPITRE PREMIER

1. Augustin se rend à Rome. — 2. Il part secrètement et malgré sa mère. — 3. Il tombe dangereusement malade. — 4. Il fréquente les manichéens, ce qui le retient encore dans cette secte. — 5. Il enseigne la rhétorique à Rome.

1. Lorsque Augustin se décida à aller en Italie, il était assurément loin de prévoir les fruits, qu'avec l'aide de Dieu, il devait retirer de ce voyage. Il se rendait à Rome pour y enseigner la rhétorique : il n'était pas guidé par l'espoir d'avantages et d'honneurs plus grands, bien que ce motif, suggéré par ses amis ne fût point sans effet sur son esprit ; la plus forte, presque la seule raison qui le décidait, c'est qu'il avait ouï dire que la jeunesse y était plus studieuse, plus régulière, et soumise à une discipline plus sévère. Si nous levons plus haut nos regards, nous apercevrons la volonté manifeste de Dieu, qui, dans ses vues secrètes, lui faisait sentir un aiguillon qui l'éloignait de Carthage et un vif attrait pour Rome, et l'amenait, par mille détours, au port du salut. Augustin le reconnaît lui-même : « En cela, dit-il, on doit découvrir la profondeur de vos desseins secrets, y voir et y proclamer votre secourable miséricorde (1). » Dans la suite, ses adversaires prétendirent que c'était un arrêt du proconsul Messien, contre les manichéens, qui l'avait forcé à quitter l'Afrique(2). Rien de plus absurde que cette version ; car l'arrêt de Messien est de l'an du Christ 386, et Augustin était certainement à Milan avant l'année 385. Il en avait lui-même en mains toutes les preuves nécessaires, et était assuré du témoignage d'hommes éminents pour confirmer ce fait, s'il en avait été besoin.

2. Certainement il se résolut à ce voyage sans en parler à personne, Romanien lui-même, à qui il s'ouvrait d'ordinaire sur ses projets, n'en fut pas informé, quoiqu'il lui confiât ses fils en s'éloignant de Carthage. Toutefois, il ne semble pas qu'il aurait caché son départ à celui dont il avait reçu tant de bienfaits signalés, s'il ne se fût trouvé absent de Carthage en ce moment, aussi Romanien ne lui en fit-il pas le moindre reproche, et ne se départit-il en rien de sa bienveillance accoutumée (3). Car le cœur d'Augustin lui était trop connu, pour qu'il le soupçonnât d'oubli et d'ingratitude à son égard. Mais le projet de départ, dont Augustin nourrissait la pensée, ne put échapper à Monique. Comme toutes les mères, et même plus que beaucoup d'entre elles, Monique était heureuse de la présence de son fils ; et ne pouvait supporter la pensée d'être séparée de lui. Elle résolut donc de le suivre de Tagaste ou de Carthage, on ne sait lequel des deux, soit pour le ramener avec elle, soit pour l'accompagner dans son voyage, si Augustin persistait dans sa résolution. Augustin feignit de vouloir accompagner seulement, jusqu'à la sortie du port, un de ses amis qui s'embarquait, mais cette ruse n'endormit point sa pieuse et maternelle solli-

(1) *Conf.*, V, ch. VIII, n. 14. (2) *Contre les lettres de Pétil.*, III, n. 3. (3) *Contre l'Académie*, II, ch. II, n. 3.

citude; on ne put la décider à retourner seule dans sa maison, et, comme elle refusait avec force, Augustin eut grand'peine à la décider à passer la nuit dans une chapelle dédiée au martyr Cyprien et peu distante du vaisseau. Tandis que, dans ce sanctuaire, elle faisait monter d'ardentes prières vers Dieu, pour qu'il empêchât le départ de son fils, celui-ci partait à la dérobée, et le navire, poussé par des vents favorables, cinglait vers Rome. Le matin, en apprenant son départ, elle se répandit en larmes, et remplit le rivage de ses gémissements, tantôt déplorant son abandon, tantôt repassant dans son esprit la ruse et la cruauté de son fils. Enfin sa douleur s'adoucit un peu; elle devint plus calme, et se lassant de plaintes inutiles, elle se mit à recommander de nouveau à Dieu le salut de son fils, et revint dans sa demeure (1).

3. A peine arrivé à Rome, Augustin tomba gravement malade : le danger s'aggravait de jour en jour, et sa vie était en danger; néanmoins il ne songeait pas aux eaux salutaires qui purifient l'âme de ses souillures; car il en était venu à ce point de délire de se moquer de ce divin remède. Bien que sa pieuse mère ignorât le péril où se trouvait la vie d'Augustin, ses prières n'en montaient pas moins ardentes vers Dieu pour le salut de son fils. Aussi est-ce au secours des prières maternelles qu'il attribue, dans sa reconnaissance, le rétablissement de sa santé qui le conserva pour le Baptême. « Je ne puis, s'écrie-t-il à cette occasion, assez dire à quel point elle m'aimait et combien les douleurs qu'elle ressentit pour m'enfanter à la vie de l'âme étaient plus cruelles que celles qu'elle endura pour m'enfanter à la vie du corps (2). »

4. Augustin logeait à cette époque chez un auditeur manichéen, et il était en relations d'amitié plus suivies avec les auditeurs ou les élus qu'avec toute autre espèce de personnes qui ne faisaient point partie de la secte. Et, bien qu'il fût moins ardent qu'autrefois à soutenir leurs rêveries, son intimité avec eux (Rome en recélait un grand nombre), ralentissait beaucoup l'ardeur de ses recherches pour la vérité. Il ne s'était point encore affranchi de cette erreur d'après laquelle, suivant leurs principes, il était persuadé que le péché ne venait point de lui, mais d'une nature étrangère résidant en son être. Cette invention sacrilége flattait son orgueil, et il se croyait volontiers innocent de tout péché. « Je croyais encore, dit-il, que ce n'est pas nous qui péchons, mais je ne sais quelle nature étrangère qui pèche en nous; et il plaisait à mon orgueil d'être en dehors de toute faute, et, tout en faisant le mal, de ne pas m'en reconnaître coupable devant vous, ô mon Dieu, pour obtenir de votre miséricorde la guérison de mon âme. J'aimais à l'excuser en accusant je ne sais quel être qui était en moi sans être moi (3). » La principale ou plutôt la seule et invincible cause de son erreur venait de ce qu'il ne pouvait se représenter Dieu autrement que sous une forme sensible, en même temps qu'il ne pouvait croire à l'existence de tout ce qui n'était point corps; de cette source corrompue, découlaient pour lui, comme autant de ruisseaux impurs, ces pernicieuses erreurs. Voilà pourquoi il termine ses livres contre Fauste par cet avertissement salutaire : « Croyez et tenez pour certain que la nature et la substance de Dieu sont tout à fait immuables et incorruptibles, alors vous cesserez d'être des manichéens, pour devenir enfin des catholiques (4). » De plus, il était retenu par la conviction qu'il ne trouverait point la vérité dans l'Église catholique que, par leurs mensonges, les manichéens lui avaient rendue suspecte au point de lui persuader que les catholiques prêtaient à Dieu une figure corporelle, semblable à la nôtre, lui donnaient des membres d'homme, et le renfermaient dans un corps de chair; pensée qu'il lui semblait honteux de concevoir et d'admettre (5). L'amitié qui l'unissait aux manichéens le rendait moins ardent à la recherche de quelque chose de plus sûr; d'autant plus qu'il avait pris la résolution de s'en tenir à leur doctrine jusqu'à ce qu'il eût rencontré quelque chose de meilleur et de plus certain (6). Il pensait encore que les catholiques

(1) *Conf.*, V, ch. VIII, n. 15. (2) *Ibid.*, ch. IX, n. 16. (3) *Ibid.*, ch. X, n. 18. (4) *Contre Fauste*, XXXIII, ch. IX. (5) *Conf.*, V, ch. X, n. 20; VI, ch. II, n. 4. (6) *Ibid.*, V, ch. X, n. 19.

ne pouvaient défendre ce que les manichéens blàmaient dans les Écritures, quoiqu'il eût un ardent désir de rencontrer quelque docteur bien versé dans l'intelligence des saints livres, pour conférer avec lui sur les points controversés, afin de voir l'opinion de ce savant sur ce sujet (1). Comme il n'avait plus aucun désir de faire des progrès dans cette doctrine et avait résolu de s'en tenir aux dogmes tant qu'il ne trouverait rien de mieux et de plus clair, il ne les étudiait plus qu'avec tiédeur et indifférence, et en vint même au point d'ébranler sans hésitation la crédulité et la trop grande confiance que son hôte accordait aux fables dont Manès avait rempli ses livres (2). A peine le nuage étendu sur son esprit par les erreurs des manichéens fut-il dissipé, qu'une nouvelle tempête plus violente s'éleva pour lui, car il dirigea toute son ardeur vers la secte et les doutes des académiciens, les plus sages de tous les philosophes, selon lui, soit parce qu'ils doutaient de tout, soit parce qu'ils tenaient l'homme pour incapable d'arriver à la connaissance de la vérité (3). « Je pensais, disait-il, que tel était, comme on le croit vulgairrment, le fond de leur doctrine, dont alors je ne pénétrais pas encore le vrai sens (4). »

5. D'ailleurs, comme l'enseignement de la rhétorique avait été l'unique ou la principale cause de sa venue à Rome, dès qu'il se vit guéri, il s'y livra avec zèle, et commença par rassembler chez lui quelques disciples par qui et de qui il était connu. Il reconnut bientôt que si la licence des jeunes gens de Carthage ne régnait pas à Rome, il y avait, dans la jeunesse de cette dernière ville, des désordres non moins grands. Il apprit, en effet, que les étudiants avaient comploté entre eux, pour frustrer leur maître de la récompense convenue, de le quitter et de se rendre chez un autre. L'indignation que lui causa une mauvaise foi si honteuse et d'ailleurs si préjudiciable à ses intérêts le détermina certainement à s'occuper d'une autre place qu'on lui offrait dans la province (5).

CHAPITRE II

1. Le préfet de Rome envoie Augustin à Milan pour y enseigner la rhétorique. — 2. Il est bien accueilli par Ambroise dont les discours le décident à abandonner le manichéisme et à rester catéchumène dans le sein de l'Église catholique, jusqu'à ce qu'il voie briller quelque chose de certain.

1. La ville de Milan n'ayant plus de professeur d'éloquence fit prier Symmaque, préfet de Rome, de lui en envoyer un, en s'engageant à prendre les frais du voyage à sa charge. Augustin sollicita cette place, appuyé par les mêmes manichéens, « à qui je recourais, dit-il, pour me délivrer d'eux (6). » Il réussit, après avoir fait ses preuves dans un discours que Symmaque applaudit et qui enleva tous les suffrages; il fut envoyé à Milan, où Valentinien le Jeune tenait alors sa cour (7). Il y arriva avant le consulat de Bauton, c'est-à-dire avant l'an de grâce 385. Mais, si l'on admet qu'il ne vint à Rome que vers la fin de l'année 383, il ne put se rendre à Milan avant l'année 384, époque où nous voyons Symmaque préfet de Rome. D'ailleurs Alype, qui avait précédé Augustin dans cette dernière ville (8), et y avait renouvelé et resserré les liens de leur ancienne amitié, voulut le suivre à Milan : « Pour ne point se séparer de moi, dit Augustin, et aussi pour tirer parti de ses connaissances en droit, suivant en cela le désir de ses parents plutôt que le sien (9). »

2. L'évêque Ambroise, qui jouissait alors d'une grande renommée de science et de sainteté, était alors à la tête de l'église de Milan (10). Augustin lui fit une visite de politesse, le saint évêque l'accueillit avec un cœur de père et une charité d'évêque. « Votre main, ô mon Dieu, s'écrie-t-il, me conduisait à lui sans que je le susse pour qu'il vous fit connaître à moi et m'amenât à vous. Cet homme de Dieu m'accueillit comme un père et se réjouit de ma venue avec la charité d'un évêque. Je me pris à l'aimer, non pas

(1) *Ibid.*, ch. xi, n. 21. (2) *Ibid.*, ch. x. n. 19. (3) *De la Vie bienheureuse*, n. 4. (4) *Ibid.*, ch. x, n. 19. (5) *Ibid.*, ch. xii, n. 22. (6) *Conf.*, V, ch. xiii, n. 23. (7) Possidius, *Vie d'August.*, ch. i. (8) *Conf.*, ch. viii, n.13. (9) *Ibid.*, ch. x, n. 16. (10) Possid., *Vie d'August.*, ch, i.

d'abord comme docteur de la vérité que j'avais perdu tout espoir de trouver dans votre Église, mais comme homme bienveillant pour moi. » Augustin assistait assidûment aux instructions qu'il adressait au peuple, non dans les sentiments qu'il aurait dû, mais pour s'assurer si son éloquence était inférieure ou supérieure à sa renommée. Peu soucieux du fond des choses, il n'était sensible qu'aux charmes de sa parole dont la douceur admirable l'enivrait. « Aussi, bien que les discours de Fauste lui parussent plus élégants et plus propres à flatter les oreilles; cependant, à son avis, il n'y avait pas de comparaison possible entre les deux, pour la gravité et le savoir (1). » Aussi la vérité pénétrait-elle peu à peu et à son insu dans son âme. Les préceptes même de l'hérésie dont il était imbu, le rendaient encore plus attentif que les autres, dans la crainte de rien perdre de ce qu'Ambroise aurait pu dire pour ou contre cette doctrine. La miséricorde du Dieu Sauveur le prévint en inspirant à Ambroise la pensée de résoudre certaines difficultés de la loi qui se présentèrent contre les doctrines des manichéens (2). Voici comment Augustin le raconte avec autant d'élégance que de détails : « Indifférent à la vérité qu'il prêchait, je n'étais attentif qu'à la forme de ses discours, car, tout en ayant perdu l'espoir que la voie qui mène à vous pût être ouverte à l'homme, j'avais conservé le goût de l'art de bien dire : toutefois avec les paroles que j'aimais, les choses dont je me souciais le moins entraient aussi dans mon esprit ; je ne pouvais les séparer, et pendant que mon cœur s'ouvrait à l'éloquence, la vérité y entrait de compagnie, quoique par degré seulement. Il me sembla, d'abord, que tout ce qu'il avançait pouvait se soutenir et qu'il n'était pas trop téméraire de défendre la foi catholique contre les attaques des manichéens, que j'avais cru jusqu'alors irrésistibles. Je fus surtout ébranlé en l'entendant résoudre plusieurs passages de l'Ancien Testament qui me donnaient la mort lorsque je les prenais à la lettre. Éclairé par l'exposition du sens spirituel, je condamnai enfin le découragement qui m'avait fait croire impossible toute réplique aux ennemis, aux insulteurs de la Loi et des Prophètes. Toutefois, je ne me croyais pas encore tenu d'embrasser la foi catholique, par le seul fait qu'elle pouvait aussi avoir d'éloquents et doctes défenseurs, ni obligé de condamner le parti que j'avais embrassé, parce que le sentiment opposé pouvait se défendre avec un égal avantage. Ainsi, la foi catholique, pour ne plus me paraître vaincue n'était pas encore victorieuse à mes yeux. J'employai tous les ressorts de mon esprit à la découverte de raisons décisives pour convaincre de fausseté les opinions des manichéens. Si mon esprit eût su concevoir l'idée d'une substance spirituelle, tous ces fantômes de l'erreur se seraient évanouis et dissipés de mon imagination; mais je ne pouvais y réussir. Néanmoins, pour ce qui est de ce monde extérieur, qui tombe sous nos sens, je trouvais beaucoup plus probable les sentiments de la plupart des philosophes; et, en y réfléchissant sérieusement, en multipliant mes comparaisons, je m'affermissais dans mon jugement. Aussi, doutant de tout et flottant incertain entre toutes choses, suivant les maximes prêtées à l'Académie, je résolus de me séparer des manichéens, car je ne croyais pas, dans cet état de doute et d'irrésolution, devoir rester attaché plus longtemps à une secte qui déja cédait le pas dans mon estime à telle ou telle école philosophique. Mais, comme je voyais ces philosophes privés du nom du rédempteur Jésus, je ne voulais pas leur remettre la guérison des langueurs de mon âme. Je me décidai donc à demeurer catéchumène dans l'Église catholique que mes parents me rendaient chère, en attendant qu'un rayon de certitude vînt diriger mes pas (3). » C'est ce qu'il dit encore dans sa lettre à Honorat : «Lorsque je me fus fixé en Italie, je délibérai et réfléchis longuement, non pas si je devais demeurer dans la secte que je regrettais d'avoir embrassée, mais sur la manière dont je pourrais trouver la vérité; souvent elle me paraissait impossible à découvrir et le flot de mes pensées me portait de préférence du côté des académi-

(1) *Conf.*, V, ch. XIII, n. 23. (2) Possid., *Vie d'Augustin*, ch. I. (3) *Conf.*, V, ch. XIV, nn. 24-25.

ciens. En y réfléchissant souvent, autant que j'en étais capable, je me disais que l'esprit de l'homme, si vivace, si sage, si perspicace n'ignorait la vérité que parce qu'il ignorait la voie qui y conduit, et que c'est dans une autorité divine qu'on doit la trouver. Restait à découvrir cette autorité que chacun prétendait pouvoir indiquer dans ces graves discussions. Je me trouvai en présence d'une forêt inextricable, dans laquelle je n'osai pénétrer; et, au milieu de tout cela mon esprit était tourmenté sans trêve du désir de trouver la vérité. Je me détachai cependant de plus en plus de ceux dont j'avais résolu de me séparer. Dans cette situation périlleuse, il ne me restait plus qu'à supplier avec des larmes et d'ardentes prières la divine providence de m'assister; c'est ce que je fis de tout mon cœur. Déjà, certaines discussions de l'évêque de Milan m'avaient inspiré avec le désir, quelque espoir de faire avec succès dans l'Ancien Testament lui-même, quelques recherches; or, vous savez, à cause du jour odieux sous lequel on nous l'avait présenté, à quel point nous l'avions en horreur, et je m'étais décidé à me faire catéchumène dans l'Église à laquelle mes parents m'avaient livré, jusqu'à ce que je trouvasse l'objet de mes désirs, ou que je prisse la résolution de pousser plus loin mes recherches. J'aurais donc été alors un disciple bien disposé et bien docile si j'avais trouvé un maître pour m'instruire (1). »

CHAPITRE III

1. Monique se rend à Milan. — 2. Augustin ne peut trouver l'occasion favorable de demander à l'évêque Ambroise ce qu'il désire savoir. — 3. Il continue à assister à ses sermons au peuple, qui lui font mieux comprendre tous les jours la vrai doctrine de l'Eglise catholique. — 4. Il reconnaît la nécessité de croire et l'autorité salutaire des Écritures. — 5. Il s'occupe encore de la question de l'origine du mal. — 6. La lecture des platoniciens lui fait faire des progrès dans la connaissance de Dieu, mais non du Verbe incarné. — 7. Il se sent pris de compassion pour ceux qui sont enlacés dans l'erreur des manichéens.

1. Ce désespoir de jamais trouver la vérité était un grand danger pour Augustin, car il s'en suivait pour lui de la langueur et de la négligence à en poursuivre la recherche; mais cet état d'âme, ou plutôt cette agitation d'esprit et cette fluctuation du doute où le jetaient les discours d'Ambroise, étaient comme une crise qui devait, en le faisant passer par un grand danger, le conduire de la maladie à la santé (2). Tel était son état lorsque Monique, suivant son fils sur terre et sur mer, arriva à Milan. En apprenant tout ce qu'il en était de lui, elle en ressentit une certaine joie en le voyant arraché à l'erreur, mais sa joie n'eut rien qui sentît l'étonnement comme si elle avait appris une nouvelle imprévue; et elle dit avec calme et confiance, qu'elle avait l'espoir en Jésus-Christ, avant de quitter la vie, de le voir catholique fidèle (3).

2. Dans le temps où Augustin aurait dû adresser de fréquentes supplications à Dieu pour en obtenir du secours, son esprit inquiet était tout entier à ses recherches et aux discussions. Mais il ne pouvait trouver l'occasion de communiquer à Ambroise ses doutes et ses incertitudes; une foule de gens chargés d'affaires que le saint évêque aidait dans leurs besoins, l'empêchaient de se faire entendre de lui et d'en recevoir les instructions. A la vérité, jamais ceux qui venaient trouver Ambroise, n'étaient

(1) *Utilité de la foi*, n. 20. (2) *Conf.*, VI, ch. I, n. 1. (3) *Ibid.*

éconduits, et même l'usage était d'entrer sans se faire annoncer; car cet homme dévoué, et qu'on aurait dit né pour le bien public, permettait à chacun de s'approcher librement de sa personne. Augustin venait fréquemment chez lui, et, quoiqu'il le trouvât quelquefois libre de toute occupation étrangère, il se faisait un scrupule de le détourner de sa lecture (1). Il ne trouvait donc aucune occasion d'interroger Ambroise à moins que ses réponses n'exigeassent que peu de mots, comme il lui arriva lorsque, pour éclairer un doute de Monique, il dut l'interroger au sujet du jeûne qu'on omettait le samedi, chose dont il s'inquiétait peu alors, n'étant encore que catéchumène (2). Mais les doutes qui l'agitaient nuit et jour étaient trop profondément entrés dans son âme pour en être arrachés aussi facilement et en si peu de temps. Il lui fallait un docteur qui eût du loisir et qui fût dégagé de tout autre affaire pour lui découvrir le flot tumultueux de ses pensées; or, il ne pouvait jamais trouver Ambroise dans cette disposition. Le saint évêque se répandait quelquefois en louanges sur Monique : « En me félicitant, dit Augustin, d'avoir une telle mère, il ne savait pas qu'elle avait en moi un fils qui doutait de tout et ne croyait pas pouvoir jamais trouver la voie qui mène à la vie (3). » Il n'avait pas non plus l'argent nécessaire pour acheter les livres dans lesquels il aurait pu s'instruire, il ne pouvait non plus en emprunter à ses amis; et quand même il eût eu un livre, le temps lui manquait pour les lire : en effet, sa matinée était consacrée à ses disciples, et le reste du temps, à préparer ses leçons, à soigner son corps, à reposer son esprit de la tension des études, ou à visiter les amis puissants dont le crédit pouvait lui servir dans le besoin (4). Bien qu'il rapporte dans ses écrits, qu'il ait rencontré à Milan l'évêque de Brescia, Philastrius, alors célèbre pour sa science, il ne paraît pas cependant qu'il ait eu des rapports avec cet évêque, ou qu'il ait traité avec lui aucune question religieuse (5).

3. Le seul remède à sa blessure était donc pour lui d'aller tous les dimanches entendre Ambroise prêcher au peuple, et, par les discours de ce grand docteur, il s'assurait de plus en plus, que les catholiques pouvaient aisément dénouer tous les nœuds et détruire les subtiles calomnies des manichéens contre les Saintes Écritures. Dès qu'il eut compris que les catholiques, tout en croyant l'homme fait à l'image de Dieu, ne croyaient pas pour cela ce dernier limité aux formes du corps humain, comme le soutenaient les manichéens dans leurs calomnies, bien qu'il ne pût concevoir le plus léger, le plus vague soupçon d'une nature spirituelle, il avait une joie mêlée de honte de s'être autrefois tant déchaîné non pas contre la foi catholique, mais contre les seules chimères de ses pensées charnelles, tandis qu'il aurait dû rechercher avec une religieuse humilité ce qu'il en était (6). Il désirait d'autant plus vivement trouver la vérité qu'il avait honte d'avoir été indignement trompé par les vaines promesses des manichéens. Il n'était pas encore bien sûr de la vérité de la doctrine enseignée par l'Église de Dieu, mais il était du moins certain qu'elle n'enseignait pas ce qu'il avait eu la témérité de lui reprocher autrefois avec tant de fiel : « Ainsi, dit-il, je me sentais confus, je revenais à vous et me réjouissais, ô mon Dieu, de ce que votre Église unique, le corps de votre Fils unique, où, tout enfant, on m'avait appris le nom du Christ, répudiait ces croyances puériles et de voir qu'il n'y avait pas un seul article dans sa pure doctrine qui vous fit cette violence, ô créateur de toutes choses, de vous resserrer sous forme humaine dans un espace limité si vaste et si large qu'il pût être. Je me réjouissais encore de voir qu'on ne me proposait point la lecture de l'ancienne Loi et des Prophètes au même point de vue qui m'y avait fait remarquer tant d'absurdités, quand je reprochais à vos saints les sentiments qu'ils n'avaient pas; et j'aimais à entendre Ambroise dire au peuple dans ses sermons : « La lettre tue, et l'esprit vivifie ; » à le voir lever le voile du mystère : il découvrait l'esprit là où la lettre

(1) *Ibid.*, ch. III, n. 3. (2) *Lettre* XXXVI, n. 32. (3) *Ibid.*, VI, ch. II, n. 2. (4) *Ibid.*, ch. XI, n. 18. (5) *Lettre* CCXXII. n. 2. (6) *Conf.*, VI, ch. III, n. 4.

semblait enseigner une erreur : il ne disait rien qui me déplût, quoique je ne susse pas encore s'il disait la vérité. Je retenais mon cœur sur le penchant de l'adhésion, de peur du précipice, mais rester ainsi en suspens pour moi c'était la mort. J'aurais voulu être aussi sûr de ce qui échappait à ma vue que je l'étais que sept et trois font dix. La foi seule pouvait me guérir, purifier les yeux de mon esprit et le diriger en quelque sorte sur votre vérité éternelle et immuable. Mais, de même que souvent, quand on est tombé sur un mauvais médecin, on n'ose plus se fier même à un bon, ainsi, en était-il de mon âme qui ne pouvait guérir qu'en croyant, et qui, de peur d'être trompée par la foi, refusait sa guérison. Elle résistait au remède de la foi préparée par vos mains et que vous répandez sur les maladies de l'univers (1).»

4. Toutefois, il commença à comprendre que l'Église agit avec beaucoup plus de franchise et de modestie, quand elle commande de croire ce qu'on ne peut ou comprendre ou démontrer par des raisons certaines, que les manichéens qui raillent cette crédulité, promettent en termes magnifiques de ne proposer rien que de clair et d'évident, et comme après cela ils ne peuvent tenir leur promesse, en viennent à réclamer qu'on croie sur les propres paroles les fables qu'ils ont eux-mêmes composées (2). Et, comme dans la suite, son cœur s'amollissait peu à peu sous la main de Dieu, il se mit à réfléchir sur la quantité innombrable de choses qu'il croyait fermement sur le simple témoignage d'autrui, et qu'on ne peut pas ne point croire sans briser toutes les relations de sa vie. De là, il comprit qu'on ne pouvait blâmer ceux qui ajoutent foi aux Écritures dont Dieu a si parfaitement établi l'autorité chez tous les peuples du monde. Ainsi, comme nous sommes naturellement trop faibles pour trouver la vérité, nous avons besoin pour cela du secours de Dieu qui n'aurait pas donné une si grande autorité à l'Écriture que l'Église reçoit avec respect, s'il n'avait voulu s'en servir pour faire croire en lui et nous donner le moyen de le chercher ; il n'y fait usage d'un langage si simple que pour les rendre accessibles à tous les hommes. S'il y avait encore quelques passages de l'Écriture qu'il ne pouvait comprendre il trouvait tout simple qu'on en attribuât l'obscurité à la profondeur des mystères. C'est à cette occasion qu'il adressa ces paroles à Dieu : « Telles étaient mes pensées, et vous veniez à moi ; je soupirais, et vous prêtiez l'oreille à mes soupirs ; je flottais et vous me gouverniez ; j'allais par la voie large au siècle, et vous ne m'abandonniez pas (3). » Il jugeait qu'il devait s'en rapporter tout d'abord aux Saintes Écritures, d'autant plus que les sentences diverses et contradictoires des philosophes dont son esprit était rempli, n'avaient jamais pu en chasser la pensée que Dieu existe et qu'il doit gouverner le monde. « Ma foi à cet égard était, dit-il, tantôt plus forte, tantôt plus faible ; mais toujours j'ai cru que vous êtes et que vous prenez soin de nous, quoique je ne susse quelle idée il faut avoir de votre substance, ou quelle est la voie qui conduit et ramène à vous (4). » La crainte de la mort, la terreur du jugement dernier, l'espoir de l'immortalité, l'examen des mérites des actions de notre vie et leur récompense, étaient tellement enracinés en lui, que tant de doctrines contraires n'avaient pu les chasser de son cœur. Il nous apprend lui-même, dans ses écrits, que ces pensées étaient comme autant d'aiguillons qui le rappellèrent du fond de l'abîme des voluptés charnelles (5).

5. Bien qu'il ne pût se figurer Dieu autrement que comme une substance très-pure, étendue et immense dans tous les sens, cependant il tenait sa nature, quelle qu'elle fût, pour très-certainement inviolable, incorruptible et immuable (6). C'est pourquoi la folie des manichéens lui paraissait d'autant plus grande, qu'ils ne faisaient point difficulté de croire que la nature de Dieu était accessible au mal, plutôt que d'admettre que la leur était capable de mal faire (7). Quoi qu'il en soit, il ne pouvait pas encore saisir clairement l'origine du mal. La perspicacité de son esprit ne voyait

(1) *Conf.*, VI, ch. IV, n. 5-6 (2) *Ibid.*, ch. V, n. 7. (3) *Ibid.*, n. 8. (4) *Ibid.*, (5) *Ibid.*, ch. XNI, n. 25. (6) *Ibid.*, VII' ch. I, n. 2. (7) *Ibid.*, ch., III, n. 4.

pas au delà de ce qu'il avait souvent entendu dire que le libre arbitre de la volonté était la cause du mal que nous faisons, et la justice des jugements de Dieu, celle du mal que nous endurons; mais il ne comprenait pas bien comment il en était ainsi, car, si le sentiment du libre arbitre de sa volonté faisait briller quelque lueur à ses yeux et lui montrait la faute qu'il avait commise librement et avec un plein consentement, c'était toujours pour lui une difficulté inextricable de savoir d'où venaient au libre arbitre créé par un Dieu très-bon, cette tendance innée au mal, ce bon et ce mauvais vouloir (1). Troublé par ces réflexions et par d'autres semblables, il était accablé et consumé de soucis, d'autant plus qu'il ne pouvait en conférer avec ses amis et s'en décharger en les leur expliquant. Mais ces secrets tourments de son cœur étaient comme autant d'appels retentissants à la porte de la miséricorde divine, dont pourtant son orgueil et sa suffisance se tenaient éloignés; car de même que l'enflure de son visage lui bouchait les yeux du corps, ainsi l'orgueil lui fermait ceux de l'esprit à la lumière de la vérité(2). « Votre main, dit-il, Seigneur, piquait mon âme d'un secret aiguillon pour entretenir son impatience jusqu'à ce que la lumière intérieure lui eût dévoilé avec certitude ce que vous êtes; mon enflure diminuait au contact secret de votre main bienfaisante, et l'œil de mon âme, qui jusqu'alors était trouble et ténébreux, se guérissait de jour en jour par l'effet du collyre cuisant mais salutaire de mes tourments (3). »

6. La lecture de quelques livres de Platon et de ses disciples lui furent d'un grand secours pour la recherche de cette vérité. Ces livres, traduits en latin par Victorin, illustre rhéteur de Rome, lui avaient été prêtés par un homme d'une arrogance et d'un orgueil qui dépassaient toute mesure (4). Car, tandis que la plupart des philosophes qui ne s'occupent que des choses du corps, sans s'élever plus haut, sont remplis de mensonges et de déceptions, les platoniciens s'efforcent tous par leurs raisonnements d'élever l'esprit à la pensée de Dieu et de son Verbe éternel. Aussi trouva-t-il dans leurs livres, quoique en termes différents, tout ce que Jean, au commencement de son Évangile, dit de la gloire du Verbe, et ce que Paul enseigne de son égalité avec le Père. Aussi, il apprit que le Fils était éternel comme son Père, et immuable avant et par dessus tous les temps; que les âmes puisaient dans sa plénitude la vie bienheureuse et acquéraient la sagesse par leurs participations à la sienne. « Ainsi averti de revenir à moi, dit-il, j'entrai, conduit par vous, dans le secret de mon cœur. J'y entrai, et j'aperçus de l'œil de mon âme, si faible qu'il fût, au-dessus de cet œil intérieur, au-dessus de mon intelligence, la lumière immuable; non cette lumière commune et visible aux yeux du corps ni aucune autre lumière de même nature, mais une lumière plus glorieuse, infiniment plus brillante et dont l'éclat remplissait tout par sa grandeur. Non, ce n'était pas cette lumière qui nous éclaire, c'en était une autre d'un ordre tout différent. Elle n'était point au-dessus de mon esprit, comme l'huile est au-dessus de l'eau, et le ciel au-dessus de la terre; mais elle était au-dessus de moi parce que c'est elle qui m'a fait, et moi j'étais au-dessous d'elle parce que j'ai été créé par elle. Quiconque connaît la vérité, connaît cette lumière; et quiconque la voit, connaît l'éternité. La charité est l'œil qui la voit (5). » Après cela, il s'étend longuement et en termes admirables sur la manière dont Dieu lui fit connaître la vérité éternelle, la condidion et l'état des créatures, ainsi que la véritable origine du mal. Il n'apprit pas seulement dans les livres des platoniciens, qu'en Dieu et dans l'âme, il ne faut rien penser de corporel; il l'apprit aussi par les discours du prêtre Ambroise et de Manlius Théodore, homme non-seulement d'une grande instruction, mais encore chrétien de religion, le même sans doute que celui qui fut consul en 399. Après avoir rapporté en détail comment Dieu l'avait instruit par le moyen des livres des platoniciens, il ajoute : « Et je m'étonnais de vous aimer, vous, non plus un fantôme au lieu de

(1) *Ibid.*, n. 5. (2) *Ibid.*, ch. VII, n. 11. (3) *Ibid.*, ch. VIII, n. 12. (4) *Ibid.*, ch. IX, n. 13. (5) *Ibid.*, ch. X, n. 16.

vous. Et je ne m'en tenais pas à jouir de vous, ô mon Dieu, j'étais ravi vers vous par votre beauté; mais bientôt je retombais, de tout mon poids et en gémissant, dans mes fantômes; ce poids, c'étaient les habitudes de la chair. Mais votre souvenir était toujours avec moi, et je ne doutais nullement que vous ne fussiez celui à qui je devais m'attacher, quoique je fusse encore loin de pouvoir m'attacher à vous (1). » Il cherchait donc la voie par laquelle il pouvait arriver à jouir de Dieu, et il ne la trouvait que dans la connaissance et l'amour du Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, Dieu fait homme. Toutefois, il ne pouvait admettre l'humilité de Jésus-Christ, étant lui-même dépourvu d'humilité, et il ne savait pas encore quelles leçons son humilité nous donnait. De plus, il ne reconnaissait encore en Jésus-Christ qu'un homme semblable aux autres hommes, composé d'un corps, d'une âme et d'un esprit raisonnable mais doué d'un sagesse telle, qu'aucun homme ne pouvait lui être comparé; Dieu, par une disposition spéciale de sa Providence à notre égard, l'avait fait naître miraculeusement d'une Vierge, lui avait donné une autorité et une puissance souveraines sur toutes les créatures afin que, par son exemple, nous aspirassions à mépriser les choses temporelles pour les immortelles. Mais il ne pouvait soupçonner même vaguement, le mystère caché sous ces paroles : « Le Verbe s'est fait chair. » Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il apprit combien la vérité catholique différait, sur ce point, de l'erreur de Photin. Il avait bien trouvé dans les livres des platoniciens, la majesté et la divinité du Verbe, mais il n'avait rien lu sur son abaissement, ni sur son incarnation, ni sur sa croix et sur sa mort.

7. Plus la recherche de la vérité avait coûté de travaux et de peines à Augustin, plus il ressentait de compassion à l'égard de ceux à qui Dieu n'avait pas encore accordé ce bienfait. Voici en effet, en quels termes il s'adresse aux manichéens : « Que ceux qui ignorent ce qu'il en coûte pour trouver la vérité, et les difficultés qu'on a pour se garer de l'erreur, s'emportent contre vous : oui, qu'ils s'emportent contre vous, ceux qui ne savent pas combien il est rare et difficile à l'œil intérieur de l'homme de se guérir assez pour contempler l'éclat de son soleil. Qu'ils s'emportent contre vous ceux qui ignorent au prix de quels soupirs et de quels gémissements l'intelligence peut seulement entrevoir Dieu. Enfin, qu'ils s'emportent contre vous, ceux qui n'ont jamais été enlacés dans une erreur semblable à celle dont ils vous voient le jouet. Pour moi qui, après avoir été longtemps ballotté, ai pu enfin apercevoir ce que c'est que cette pureté qu'on perçoit sans le concours de vaines fictions; pour moi, qui n'ai pu qu'à grand'peine, avec le secours d'en haut, rejeter les vaines chimères amoncelées dans mon âme par des erreurs et des opinions diverses; moi qui me suis livré si tard au charitable médecin dont la voix caressante m'appelait pour dissiper les nuages de mon esprit; moi qui ai pleuré si longtemps pour obtenir la profonde conviction que votre substance comme le disent les Saintes Écritures est immuable et inviolable; moi enfin qui ai recherché avec tant d'attention, écouté avec tant de soin, cru si témérairement, persuadé avec tant d'ardeur, dit à tous ceux que j'ai pu, et défendu avec obstination et opiniâtreté contre les autres, toutes ces rêveries qui depuis si longtemps vous enlacent et vous tiennent enchaînés. Je ne puis certainement pas m'emporter contre vous que je dois supporter aujourd'hui et traiter avec la même patience que mes proches me supportaient moi-même quand je partageais vos erreurs avec une sorte de rage et d'aveuglement (2). »

(1) *Ibid.*, ch. XVII, n. 23. (2) *Contre la lettre de Manès*, n. 2-3.

CHAPITRE IV

1. Augustin embrasse la vérité, sans toutefois renoncer entièrement aux choses de la terre. — 2. A la vue d'un mendiant content et joyeux, il comprend la folie de l'ambition. — 3. Il hésite sur le genre de vie qu'il doit choisir. — 4. Ayant renvoyé sa maîtresse pour prendre femme, il en prend une autre. — 5. Il conçoit, mais en vain, le dessein d'embrasser une vie commune avec ses amis. — 6. Les platoniciens augmentent son amour de la sagesse. — 7. La lecture de l'Apôtre lui fait faire de grands progrès.

1. L'ignorance de la vérité ne fut pas la seule cause qui empêchât Augustin de se précipiter avec ardeur dans les profondeurs de la philosophie; il en était encore retenu par des pensées de mariage et par l'attrait des honneurs. Il voulait d'abord conclure l'un et s'attacher les autres, avant de faire force de voiles et de rames vers ce port tranquille pour s'y reposer. Un jour, s'adressant à ses amis, il éclatait en ces termes : « Que tardons-nous à laisser là toutes les espérances du siècle, pour nous appliquer tout entiers à la recherche de Dieu et de la vie bienheureuse? Mais attends encore. N'est-il plus de charmes dans ce monde? A-t-il perdu ses puissantes séductions? N'en détache pas ton cœur à la légère. Il serait honteux de revenir à lui après l'avoir quitté. Vois, n'es-tu pas sur le point d'arriver à quelque poste honorable? Que pourrais-tu souhaiter de plus? J'ai de nombreux amis. Bref, si je suis trop pressé, je puis toujours aspirer au moins au titre de président de tribunal; je prendrai ensuite une femme avec une fortune suffisante pour ne point m'être à charge : là se borneront tous mes désirs. Combien d'hommes illustres et dignes de servir d'exemple ont pu dans le mariage même se livrer à l'étude la sagesse (1). » Il pensait en effet qu'il serait trop malheureux s'il vivait dans le célibat ; aussi, tout en estimant l'évêque Ambroise, un homme heureux selon le siècle, parce qu'il le voyait honoré des plus hautes puissances du monde, il le trouvait à plaindre à cause de son célibat, il ne soupçonnait pas même tout ce qu'Ambroise nourrissait d'espérance, tout ce qu'il avait de luttes à soutenir contre les séductions de sa propre excellence, tout ce qu'il trouvait de consolations dans l'adversité, tout ce qu'il goûtait de joie dans tout cela. Il aspirait donc aux honneurs, aux richesses (2), au mariage (3), mais Dieu, en déjouant ses vœux et en lui faisant rencontrer au milieu de l'ardeur de ses désirs mille épines douloureuses, lui était d'autant plus propice qu'il ne lui permettait de goûter aucune joie en dehors de lui, afin que quittant tout, il se convertît à lui.

2. Augustin nous fait connaître lui-même dans quelle occasion il découvrit clairement son infortune : c'était à l'époque où il se disposait à prononcer le panégyrique Valentinien le Jeune, Auguste. Il parle ailleurs de ce panégyrique qu'il fit, en sa qualité de professeur de rhétorique, au milieu d'une assemblée innombrable, le premier jour de janvier (4). Ce panégyrique fut débité l'an 385, en présence de Bauton, qui était alors consul. Il s'exprime ainsi au sujet de ce panégyrique de l'empereur : « Comme mon esprit était en proie à la fièvre de pensées malsaines, je vis, en passant par une rue de Milan, un pauvre, ivre je crois, qui plaisantait et paraissait fort heureux. Je soupirai à cette vue, et, m'adressant à quelques amis qui étaient avec moi, je déplorai nos nombreuses et laborieuses folies, tous ces efforts si pénibles que nous faisons, et dans lesquels je me consumais, en traînant, sous l'aiguillon des passions, un fardeau de misères de plus en plus lourd, à mesure que je le traînais, dans le but de parvenir à cette joie pure où ce mendiant nous avait précédés, et, où peut-être nous n'arriverions jamais. Quelques pièces d'argent remises au mendiant lui avaient suffi pour acquérir la joie d'une félicité temporelle que je poursuivais dans d'âpres défilés, par mille sentiers pleins de périls. Il n'avait pas sans doute une joie véritable; mais l'objet de mon ambitieuse ardeur était bien plus faux encore (5). » Telle était la source intarissable des gémissements dans

(1) *Conf.*, VI, ch. XI, n. 19. (2) *Ibid.*, ch. I II, n. 3. (3) *Ibid.*, ch. VI, n. 9. (4) *Contre la lettre de Pétil.*, III, n. 30. (5) *Conf.*, VI, ch. VI, n. 9.

lesquels il se répandait avec ses amis et dont il s'entretenait très-souvent et très-intimement avec Alype et Nébride. Ce dernier avait en effet quitté sa mère, sa patrie, ses biens, et était venu de Carthage à Milan, uniquement pour vivre avec Augustin et s'appliquer avec lui, avec ardeur, à la recherche de la vérité. C'était un zélé chrcheur de la vie bienheureuse, un scrutateur pénétrant des questions les plus difficiles. « Nous étions donc, dit Augustin, trois bouches affamées, qui se racontaient mutuellement leur indigence, et qui attendaient de vous leur nourriture au temps marqué. Et, dans l'amertume dont votre miséricorde abreuvait notre vie mondaine, considérant le but de nos souffrances, nous ne trouvions plus que ténèbres. Alors nous nous détournions en gémissant et nous disions : Jusques à quand tout cela? Tout en parlant ainsi, nous ne renoncions point à ces choses, parce qu'il ne nous apparaissait rien de certain que nous pussions saisir en lâchant le reste (1). »

3. « Et je ne pouvais, ajoute Augustin, sans un profond étonnement, repasser dans ma mémoire tout ce long temps écoulé depuis la dix-neuvième année de mon âge, ou je m'étais si vivement épris de l'amour de la sagesse, et avais résolu d'abandonner, si je la trouvais, les vaines espérances et les trompeuses chimères de mes passions. Et, je me voyais à trente ans encore plongé dans la même fange, avide de jouir des objets présents et périssables, qui dissipaient mon âme pendant que je disais : je trouverai demain la vérité ; elle va m'apparaître clairement, et je vais la saisir (2). » Puis, Augustin continue à raconter admirablement à quels doutes il était en proie sur le genre de vie qu'il devait préférer pour chercher la vérité. Car, la lumière de la vérité avait à peine lui à ses yeux, parce qu'il n'avait pas encore lu les livres des platoniciens. Au milieu de ce trouble et de cette agitation de pensées où son âme, semblable à un navire abandonné à la furie des vents contraires, était ballottés en tous sens ; les années s'écoulaient, et son âme était toujours la proie du doute, et, tous les jours, il remettait au lendemain sa conversion. Il aimait la vie bienheureuse, mais il avait peur d'elle là où elle est, c'est-à-dire dans le mépris de tout pour s'attacher à Dieu seul ; aussi la fuyait-il tout en la cherchant (3). Connaissant sa faiblesse, et n'ayant pas trouvé la force de la grâce, il ne pouvait se résoudre à vivre dans le célibat. Alype, jeune homme d'une chasteté admirable, faisait tous ses efforts pour le détourner du mariage, en lui représentant que s'il se mariait, il ne leur serait plus permis de vivre tranquillement dans l'amour de la sagesse comme ils le désiraient depuis longtemps. « Retenu par la fièvre charnelle dont j'étais dévoré, dit-il, je traînais ma chaîne craignant d'en être délié ; je repoussais les conseils de ce sage ami et j'écartais sa main de ma blessure comme s'il eût aigri ma douleur en voulant me délivrer. » Alype, qui faisait grand cas du génie d'Augustin, poussé par la curiosité, voulut faire aussi l'essai du mariage et s'exposer à tomber, peut-être à son tour, dans la servitude étrangère qui l'étonnait (4). »

4. Augustin se trouvant dans cette disposition d'esprit, il n'est pas étonnant que Monique ait songé à pousser Augustin à se marier avant de recevoir le baptême, auquel elle avait la joie de le voir se préparer tous les jours davantage (5). Elle craignait que la vertu d'Augustin ne fût encore exposée à quelque péril après sa régénération baptismale ; à la demande de son fils, elle pria Dieu bien souvent de lui révéler sa volonté sur ce point, mais il ne l'exauça jamais. Cependant on lui chercha une jeune fille, et la question du mariage fut décidée. Mais comme sa fiancée ne devait être nubile que deux ans plus tard, et que ce parti convenait à Augustin, il se résolut à attendre l'époque fixée. Pendant ce temps-là, comme la personne avec qui il vivait était un obstacle à son mariage, il s'en sépara. Elle retourna en Afrique et fit vœu de ne jamais connaître d'autre homme. Pour lui, il n'eut pas le courage, tout homme qu'il était d'imiter une faible

(1) *Ibid.*, ch. x, n. 17. (2) *Ibid.*, ch. xi, n. 18. (3) *Ibid.*, n. 20. (4) *Ibid.*, n. 21-22. (5) *Ibid.*, ch. xiii, n. 23.

femme, et ne pouvant attendre deux ans, il noua des relations avec une autre (1), comme s'il eût voulu entretenir ou irriter la maladie de son âme. Lui-même ne craint pas d'avouer que la crainte de la mort et du jugement le tira seule des profondeurs de l'abîme impur. « Cette crainte, dit-il, ne s'écarta jamais de mon cœur, au milieu même de tant d'opinions différentes (2)». Comme il disputait sur la fin des bons et des méchants, avec Alype et Nébride, il leur disait qu'il aurait donné la palme à Épicure s'il n'avait cru lui-même ce qu'Épicure ne voulait jamais croire, à savoir, la vie de l'âme après la mort et la récompense des œuvres. Cette pensée même, témoignait assez ouvertement de sa misère, et de l'impossibilité où il était d'apercevoir la pure lumière de cette beauté céleste qu'il faut aimer pour elle-même.

5. « Plusieurs de mes amis s'entretenant avec moi, dit-il, des agitations et des inquiétudes de la vie de l'homme, et les trouvant insupportables nous avions presque résolu de nous retirer du monde pour vivre en paix. Notre plan était de mettre en commun ce que nous pouvions avoir, d'en faire un seul tout, et grâce à la sincérité de notre amitié, faire disparaître le mien et le tien; en sorte que le bien de chacun aurait été à tous, le bien de tous à chacun... Nous avions décidé que deux d'entre nous seraient chargés tous les ans, comme des magistrats, de l'administration des affaires, les autres vivant en repos. Mais quand on se demanda si les femmes y consentiraient, plusieurs de nous étant déjà mariés, et nous-mêmes aspirant à l'être, tout ce beau projet si bien conçu se brisa entre nos mains, tomba en lambeaux et nous y renonçâmes. C'est ainsi que nous retombâmes dans nos soupirs et nos gémissements, et fûmes ramenés dans les voies larges et battues du siècle, et parce que les pensées que notre cœur roule en lui-même sont diverses, il n'y a que vos desseins qui soient stables et éternels. Du haut de votre sagesse, vous vous riiez de nos projets et vous prépariez l'accomplissement des vôtres, vous attendiez le temps propice pour nous donner notre nourriture, et pour ouvrir la main qui allait combler nos âmes de bénédictions (3). » Il semble qu'ils étaient au nombre de dix qui voulaient embrasser ce genre de vie. Plusieurs d'entre eux étaient fort riches, Romanien en particulier, intime ami d'Augustin dès sa jeunesse : il n'y en avait pas de plus ardent que lui à embrasser ce dessein, ni de plus en état de conseiller aux autres de l'embrasser avec autorité, car, il l'emportait sur tous les autres par la fortune. Il se trouvait alors à Milan pour suivre un procès qu'un homme puissant lui avait intenté. La divine Providence voulait ainsi le tirer de son long assoupissement et l'arracher au sommeil de cette vie. C'est peut-être de ce projet de vie commune que parle Auguslin, lorsqu'il lui dit : « Si je goûte maintenant la joie d'un doux repos, si je me suis envolé des chaînes des passions superflues, si après avoir déposé le fardeau des soucis, des choses périssables, je respire, je suis rendu à la vie, et je reviens à moi; si je recherche la vrrité avec ardeur, si je commence à la trouver, si j'ai la confiance de parvenir à cette suprême mesure, c'est à vous que je le dois, c'est vous qui m'avez animé, qui m'avez poussé, qui avez tout fait. Mais c'est la foi plus que la raison qui me fait concevoir de qui vous avez été le ministre. En effet, un jour qu'étant tous deux ensemble, je vous découvrais les mouvements intérieurs de mon âme, et que je vous disais sans cesse et avec conviction que je ne tiendrais jamais la fortune pour prospère tant qu'elle ne me permettrait pas de me livrer à l'étude de la philosophie à loisir, qu'il n'y avait pour moi de vie heureuse qu'autant qu'elle s'écoulait dans la philosophie ; mais j'étais empêché de suivre mes goûts par mes proches, dont la vie dépendait de mon travail et qui m'étaient une charge bien lourde, et par les obligations sans nombre que m'imposaient un vain respect humain ou la fâcheuse misère des miens; vous fîtes éclater une si grande joie, vous fûtes saisi d'une ardeur si sainte pour ce genre de vie, que vous avez déclaré que, si vous pouviez

(1) *Ibid.*, ch. xv, n. 25. (2) *Ibid.* ch. xvi, n. 26. (3) *Conf.*, VI, ch. xiv, n. 24.

vous débarrasser des liens importuns de votre procès, vous briseriez toutes mes chaînes, en partageant votre fortune avec moi. Aussi lorsqu'après nous avoir encouragé dans ce désir, vous vous fûtes éloigné nous n'avons jamais cessé de soupirer après la philosophie, et ce genre de vie qui nous avait séduits et qui nous convenait et nous plaisait. Nous poursuivions constamment cette idée, quoique moins vivement. Nous pensions cependant faire assez. Comme cette ardeur suprême qui devait s'emparer de nous ne s'était pas encore enflammée, je pensais que celle qui m'échauffait si lentement alors était la plus grande qui se pût ressentir (1). »

6. Après cela, il lut les livres des Platoniciens comme il nous l'apprend par ces paroles : « Sitôt que certains livres bien remplis, comme dit Celsinus, eurent répandu sur nous les parfums d'Arabie et fait découler sur cette petite flamme, quelques gouttes d'un baume précieux, il est incroyable, Romanien, oui, il est incroyable, et, c'est au-dessus de tout ce que vous pouvez croire de moi (que dirai-je de plus); combien ces livres allumaient en moi un incendie extraordinaire ; alors ni honneur, ni gloire humaine, ni désir de vaine renommée, en un mot rien de ce qui rend la vie douce et nous y attache qui pût faire impression sur moi (2). » Au reste, quelle que fût l'ardeur de cet incroyable incendie, il n'eût jamais fait sur Augustin une impression capable de le faire renoncer à la dépravation de ses mœurs pour s'appliquer à l'étude de la sagesse, s'il n'y avait eu encore d'autres causes outre les discours des philosophes qui, sans le secours du Christ, notre médiateur, n'ont aucune force pour ramener à Dieu le cœur de l'homme; aussi, dans un autre endroit dit-il que, si la lecture des platoniciens lui fut d'un grand secours pour briser les liens du siècle qui le retenaient captif, et s'il en a retiré quelque fruit, c'est parce qu'il a comparé leur autorité avec celle des écrivains qui nous ont conservé les divins mystères, tels que les Prophètes et les Apôtres (3). De plus, quoiqu'il eût trouvé dans les livres des philosophes quelques termes sublimes, il n'avait appris d'eux qu'à bégayer, alors qu'il croyait être devenu très-habile; et, s'il n'eût cherché la voie de Dieu dans le Christ sauveur, cette science, loin de l'instruire, comme il le dit, ne l'eût mené qu'à sa perte (4). Dès lors, en effet, quoique accablé du poids et des châtiments de ses péchés, il avait cependant commencé à ambitionner la réputation de savant et à s'infatuer de plus en plus de l'opinion qu'on avait de son savoir, mais sans penser, pendant ce temps, à se purifier de ses souillures. Il était donc, à cette époque, du nombre de ceux qui, connaissant Dieu, ne le glorifient pas comme Dieu. Il semble avoir voulu peindre cet état dans le livre de la *vie heureuse* qu'il composa aussitôt après sa conversion. En effet, dans ce livre, il représente tous les hommes ballottés au milieu d'une mer agitée et tendant vers le « port de la philosophie. » Il fait remarquer admirablement que tous ceux qui voguent vers la région de la vie bienheureuse, voient s'élever devant eux un immense rocher dont il empêche l'accès par de grands et d'effroyables écueils, qu'il faut éviter avec le plus grand soin. « Quel est ce rocher que la raison nous signale comme le plus grand danger pour ceux qui s'approchent du port de la philosophie, pour ceux mêmes qui y sont entrés; sinon, l'orgueilleuse recherche de la vaine gloire. Ce rocher est une terre creuse et fragile dont le sol sans consistance, doit s'écrouler, absorber et engloutir les orgueilleux qui marchent dessus ; replongés dans les ténèbres, ils perdent cette magnifique demeure qu'ils ont à peine entrevue (6). »

7. Augustin se voyait porté au sommet de cette montagne par les livres des platoniciens, qui n'auraient jamais pu lui enseigner cette charité qui crée et construit sur le fondement inébranlable de l'humilité, qui est Jésus-Christ même, l'édifice de notre salut. Pendant qu'il songeait à revenir le plus tôt possible à lui-même, il tourna les yeux de son esprit vers la

(1) *Contre les académ.*, II, ch. II, n. 4-5. (2) *Ibid.*, n. 5. (3) *De la Vie bienheureuse*, n. 4. (4) *Conf.*, VII, ch. XX, n. 26. (5) *Rom.*, I, 21. (6) *De la Vie heur.*, n. 3.

religion catholique qu'on lui avait enseignée dès son enfance, et qui était profondément gravée dans son âme, comme il le dit lui-même, et l'entraînait vers elle à son insu (1). « Sans doute, vous avez fait tomber ce livre entre mes mains avant que j'eusse médité vos Écritures, pour que je me souvinsse des sentiments dans lesquels ils m'avaient laissé, et que, dans la suite, pénétré de la douceur de vos saints livres, voyant mes blessures pansées par votre main, je susse discerner et faire une différence entre la présomption et l'aveu; entre ceux qui voient où il faut aller, sans voir par où il faut passer, ni le chemin qui conduit non-seulement à la vie mais à la possession de la bienheureuse patrie. Peut-être si j'avais commencé par être formé par vos saintes Lettres, si leur commerce intime m'avait fait goûter votre douce saveur, et que je n'eusse que plus tard rencontré ces livres, ils m'auraient détaché du solide fondement de la piété, ou s'ils m'avaient laissé dans ces sentiments salutaires dont j'étais imbu, peut-être aurais-je pu croire que les livres de ces philosophes étaient capables de produire le même effet, quand même on n'en aurait pas lu d'autres (2). » Il dévorait donc, avec avidité, ces livres sacrés et révérait ces divins oracles du Saint-Esprit; mais, rien ne le touchait autant que les Épîtres de l'apôtre Paul; aussitôt qu'il les eut lues, il vit s'évanouir les difficultés qui, jusque-là, l'avaient amené à croire, qu'en plusieurs endroits il était en désaccord avec lui-même et avec certains passages de la Loi et des Prophètes. Il reconnut que ces paroles si pures et si dépouillées de tout fard, étaient animées du même esprit et renfermaient les mêmes mystères : et il apprit à les contempler avec une joie mêlée de crainte. Tout d'abord, il vit que tout ce que les livres profanes lui avaient enseigné de vrai, se trouvait dans ces livres, avec cette différence que ceux-ci non-seulement nous conduisent à la vérité, mais encore, impriment fortement la grâce en notre âme, et nous pénètrent des différents mystères, avantage que n'ont pas les livres profanes qui ne font pas connaître cette pieuse humilité qu'on ne rencontre que dans la religion chrétienne. Car, autre chose est d'apercevoir du haut d'un roc sauvage la patrie de la paix, sans trouver le chemin qui y mène et de s'épuiser en vains efforts par des sentiers perdus pour échapper aux embûches des anges qui ont déserté le ciel; autre chose, d'entrer dans la véritable route, qui, avec l'aide des bons anges, nous mène à l'éternelle félicité. Ces vérités, à la lecture de l'Apôtre, pénétraient profondément dans son âme par des voies non moins admirables que cachées : et, en considérant les merveilles que Dieu a faites, il était frappé d'admiration. C'est alors qu'il s'écrie en parlant à Romanien : « Chancelant et plein tout à la fois d'empressement et d'hésitation, je saisis l'apôtre Paul..... Je le lus tout entier avec le plus grand soin et la plus grande attention. Je n'avais encore aperçu que quelques faibles rayons de la lumière, et cependant la philosophie se montra si belle à mes regards qui si je pouvais la faire voir, je ne dis pas à vous, qui en avez toujours été affamé, avant même de la connaître, mais à votre adversaire, certainement, il abandonnerait ses eaux thermales, ses jardins délicieux, pour voler, aimant, chaste, doux et passionné, ardent et bouillant vers cette éclatante beauté (3). » Le remarquable changement de mœurs que la lecture des livres sacrés produisit dans Augustin, ne paraît pas être arrivé avant la fête de Pâques de l'année de sa conversion, que nous plaçons en 386. Ce ne fut même pas avant la fin de juin, car, lorsque vers les fêtes de Pâques, Justine persécutait Ambroise, Dieu n'avait pas encore fondu la glace de son cœur par la vivifiante chaleur de son Esprit, quoiqu'il fût vivement frappé du trouble, et de la consternation de toute la ville (4). Et il ne cherchait pas encore Dieu, lorsqu'Ambroise découvrit les corps saints des martyrs Gervais et Protais, le 18 juin, à ce qu'on croit (5).

(1) *Contre les academ.*, II, ch. II, n. 5. (2) *Conf.*, VII, ch. XXVI, n. 20. (3) *Contre les academ.*, II, ch. II, n. 5-6. (4) *Conf.*, IX, ch. VII, n. 15. (5) *Ibid.*, n. 16.

CHAPITRE V

1. Augustin veut renoncer à tout pour Dieu, mais il n'a pas la force de le faire. — 2. Il consulte Simplicien. — 3. Pontitien lui raconte la vie d'Antoine et la conversion de deux courtisans. — 4. Le récit de Pontitien fait naître un combat dans l'esprit et la volonté d'Augustin. — 5. Une voix extraordinaire lui dit de lire les écrits de saint Paul : il en lit un passage et se convertit sur-le-champ.

1. L'Écriture sainte, comme nous l'avons dit, s'était profondément gravée dans l'esprit d'Augustin, et ce qu'il cherchait, ce n'était pas plus de certitude sur Dieu, mais plus de stabilité en lui. Cependant son esprit était irrésolu, il ne savait à quel genre de vie il s'arrêterait. Il devait purifier son cœur du vieux levain dont il était infecté ; et, quoiqu'il fût heureux de savoir que le Sauveur est la voie du salut, cependant il n'osait encore s'engager dans les difficultés de cette voie. Il supportait avec peine et à contre-cœur d'être encore mêlé au tumulte et aux affaires du monde, car il n'avait plus, comme auparavant, l'espoir des biens et des honneurs, pour l'encourager à supporter une servitude si pénible. Déjà tous les autres charmes lui étaient amers au prix de ceux qu'il savourait avidement à cette source divine ; mais le soin et l'attention qu'il mettait à éviter de blesser quelques personnes, surtout celles dont il instruisait les enfants dans les arts libéraux, retardaient son essor; mais ce qui le retenait le plus fortement, c'était le désir du mariage ; aussi ce qui le ralentissait pour tout le reste, et le livrait en proie aux soucis dévorants, c'est la pensée que la vie conjugale, pour laquelle il se sentait tant d'attraits, amenait après elle d'innombrables inconvénients qu'il ne voulait point supporter (1).

2. Dans ces sentiments, Dieu lui inspira la pensée d'aller trouver Simplicien, alors père spirituel d'Ambroise et plus tard son successeur. La grâce de Dieu, qu'il avait cultivée dès son enfance, brillait d'un grand éclat en lui ; très-vieux alors, il avait passé sa vie entière dans la plus grande piété. C'est ce qui détermina Augustin à croire (et il en était ainsi) qu'après tant d'années passées dans l'exercice de la vertu, Simplicien devait, par la pratique journalière qu'il en avait faite, être consommé dans la science de la vie spirituelle. Il résolut donc de lui découvrir toutes les agitations et les flots de son âme, afin qu'il lui apprît le meilleur moyen de suivre la voie qui conduit à Dieu. Augustin alla donc le trouver et lui découvrit tous les replis de ses erreurs. Simplicien, en apprenant qu'il avait lu les livres des platoniciens traduits en latin par Victorin, l'en félicita, et profitant de l'occasion, il lui raconta la conversion de ce Victorin, qu'il avait intimement connu pendant son séjour à Rome. Simplicien lui racontait ces faits pour le porter à l'humilité du Christ, qui est cachée aux sages et révélée aux petits, et pour l'enflammer du désir d'imiter un homme si illustre dans l'art où Augustin s'était déjà illustré lui-même : aussi Augustin se sentit-il enflammé du désir de marcher sur ses traces. Lorsque Simplicien lui eut ajouté que, sur un édit de Julien, qui défendait aux chrétiens d'enseigner les belles-lettres et l'art oratoire, Victorin s'était soumis et avait abandonné son école, Augustin s'écria : « J'admirai autant son bonheur que son courage, puisqu'il avait trouvé l'occasion de tout quitter pour vous. » Puis il continue : « J'aspirai moi-même à ce bonheur, mais j'étais enchaîné, non point dans des fers étrangers, mais dans ceux de ma volonté. L'ennemi s'était emparé de mon vouloir et m'en avait fait une chaîne, avec laquelle il me tenait étroitement attaché. Car cette volonté une fois pervertie devient passion ; l'asservissement à la passion produit l'habitude ; et, par le défaut de résistance, l'habitude se change en nécessité. Ainsi, de tous ces anneaux entrelacés, s'était formée cette chaîne qui me retenait dans un dur esclavage. Cette volonté nouvelle qui commençait à naître en moi et m'inspirait le désir de vous rendre un culte désintéressé et de jouir de vous, ô mon Dieu, qui êtes la seule jouissance véritable et solide ;

(1) *Conf.* VIII, ch. I, n. 12.

cette volonté était trop faible encore pour renverser la première que l'habitude avait fortifiée. Ainsi deux volontés, l'une ancienne, l'autre nouvelle, l'une charnelle, l'autre spirituelle se combattaient en moi et déchiraient mon âme par cette lutte violente. Je comprenais ainsi, par ma propre expérience, ce que j'avais lu : « Que la chair a des désirs contraires à ceux de » l'esprit, et l'esprit à ceux de la chair (*Galat.*, » v, 17). » Je n'avais plus même cette excuse qui m'était ordinaire, que si je n'avais point encore abandonné les voies du siècle pour vous servir, c'est que la vérité ne m'était pas encore assez connue; car je la possédais alors avec certitude. Mais, encore attaché à la terre, je refusais de m'enrôler dans votre milice, et je craignais autant de me voir libre de toutes ces entraves, qu'on devrait craindre de s'y voir engagé (1). » Et il continue ainsi à décrire en détail l'empire tyrannique qu'avait pris sur lui une habitude invétérée.

3. Mais enfin, un miracle tout à la fois visible et invisible de Dieu vint briser ses liens. Ses soucis ordinaires et ses inquiétudes ne faisaient que croître de jour en jour : il soupirait sans cesse vers Dieu, et fréquentait l'Église autant que le lui permettait le fardeau des affaires dont le poids lui arrachait des soupirs : « Un jour, dit-il, nous reçûmes, Alype et moi, la visite d'un de nos compatriotes d'Afrique, nommé Pontitien, qui, comme officier, occupait une charge importante au palais. Je ne sais plus ce qu'il désirait de nous. Nous prîmes des siéges pour converser. Ayant, par hasard, aperçu un livre sur une table à jeu placée devant nous, il le prit, l'ouvrit, et fut étonné de voir que c'étaient les *Epîtres* de saint Paul, car il croyait trouver quelqu'un des livres concernant ma pénible profession. Me regardant avec un sourire approbateur, il me dit combien il était agréablement surpris d'avoir rencontré chez moi un tel livre, et ce seul livre. Car il était chrétien et chrétien fidèle; et souvent prosterné dans l'église, il adressait, à notre Dieu de longues et ferventes prières. Je lui déclarai que je faisais alors mon étude principale des saintes Écritures; la conversation tomba insensiblement sur Antoine, solitaire d'Égypte, dont le nom avait acquis une grande célébrité parmi vos serviteurs, mais qui, jusqu'alors, n'était point parvenu jusqu'à nous. Il s'en aperçut et il en prit occasion de s'étendre sur ce sujet, s'efforçant de faire connaître un si grand homme à notre ignorance, qui était pour lui un juste sujet d'étonnement. Nous étions saisis d'admiration au récit de ces merveilles, attestées par tant de témoignages, et opérées depuis si peu de temps et presque de nos jours dans la religion véritable de l'Église catholique. Tous, nous étions surpris des grandes choses qui nous étaient révélées; Pontitien l'était de ce qu'elles nous étaient inconnues. Après cela, son entretien roula sur la multitude des monastères, sur cette odeur suave de vertu qui s'en exhalait, sur ces fécondités miraculeuses du désert que nous ne connaissions pas. Il y avait même à Milan, hors des murs de la ville, un monastère de bons religieux qui vivaient sous la direction d'Ambroise, et nous l'ignorions. Cependant. Pontitien continuait de parler avec ardeur, et nous l'écoutions en silence, avec la plus grande attention. Alors il nous raconta qu'un jour, à Trèves, je ne sais plus à quelle époque, il sortit avec trois de ses compagnons, pour se promener dans les jardins contigus aux murs de la ville, pendant que l'empereur passait l'après-midi au spectacle du cirque. Ils marchaient au hasard et séparés deux, d'un côté, l'un des trois avec lui, et les deux autres ensemble. Or, ces derniers errant à l'aventure entrèrent dans une cabane habitée par quelques-uns de vos serviteurs, de ces pauvres d'esprit, à qui le royaume des Cieux appartient (*Matth.*, v, 3.), et là ils trouvèrent un manuscrit de la vie d'Antoine. L'un d'eux se met à le lire, bientôt il se sent plein d'admiration, il s'enflamme, et, tout en lisant, il songe à embrasser ce genre de vie si parfait et à quitter la milice du siècle pour vous servir. Tous deux étaient du nombre de ceux qu'on appelle « agents d'affaires » de l'empe-

(1) *Conf.*, VIII, ch. v, n. 10-11.

reur. Alors, rempli soudain de l'amour divin et d'une salutaire confusion, il s'indigne contre lui-même, et, jetant les yeux sur son ami : « Dites-moi, je vous prie, quel but prétendons-» nous atteindre par tant de travaux? Que » cherchons-nous? Pourquoi portons-nous les » armes? Pouvons-nous espérer rien de plus à » la cour, que de devenir les amis de l'empe-» reur? Or, en cela même, quelle incertitude, » quels dangers! Et combien d'écueils ne faut-» il pas franchir pour arriver à un écueil plus » grand encore? Enfin, quand y arriverons-» nous? Si, au contraire, je veux être l'ami » de Dieu, je le suis à l'instant même. » C'est ainsi qu'il parla, et, agité par l'enfantement à une vie nouvelle, il reporta les yeux sur les pages du livre. Il lisait, et un changement s'opérait dans son cœur, sous votre regard, ô mon Dieu! ses affections se détachaient du monde, comme on le vit peu de temps après. En effet, en poursuivant cette lecture qui bouleversait les flots de son cœur, il se sentit, par intervalles, saisi d'une espèce de frémissement; il vit quel était le meilleur parti, et l'embrassa; et, déjà tout entier à vous, il dit à son ami : « J'ai rompu dès » maintenant avec toutes nos vaines espéran-» ces, et j'ai résolu de servir Dieu; à partir de » cette heure, dans ce lieu même, je veux réa-» liser mon projet; si vous refusez de m'imiter, » du moins ne vous opposez pas à mon dessein. » L'autre lui répond qu'il est prêt aussi à partager de si glorieux combats et si magnifiques récompenses. Et tous deux, déjà vos serviteurs, édifient, avec des fonds suffisants, cette tour qui n'est autre chose que l'abandon qu'on fait de tous ses biens pour vous suivre (*Luc*, XIV, 26-35). Ce fut alors que Pontitien et celui qui l'avait accompagné dans une autre partie du jardin, après les avoir cherchés, arrivèrent à la cabane où ils étaient, et les invitèrent à revenir, parce que le jour était sur son déclin. Mais eux, ayant fait connaître la résolution qu'ils avaient formée, et raconté comment cette volonté avait pris naissance et s'était affermie dans leur âme, les prièrent, s'ils ne voulaient pas les imiter, de ne pas combattre leur dessein. Ceux-ci, qui ne se sentaient nullement détachés de leur vie ancienne, pleurèrent toutefois sur eux-mêmes, comme disait Pontitien, adressèrent à leurs amis de pieuses félicitations, et, après s'être recommandés à leurs prières, retournèrent au palais, portant péniblement le fardeau d'un cœur attaché à la terre, tandis que les deux néophytes, le cœur fixé au ciel, restèrent dans la cabane. Cependant tous deux avaient des fiancées; mais celles-ci ayant appris cette résolution vous consacrèrent, elles aussi, leur virginité (1). »

4. Augustin, après le récit de Pontitien, poursuit en ces termes : « Et vous, Seigneur, à mesure qu'il parlait, vous me rameniez vers moi-même, me forçant à me retourner, en dépit des efforts que je faisais pour ne pas me voir; vous me placiez, en quelque sorte, sous mes propres yeux, pour me faire voir enfin combien j'étais hideux et difforme, combien j'étais couvert de taches, de souillures et d'ulcères. Cette vue m'inspirait de l'horreur, et je ne pouvais me fuir moi-même. Si je m'efforçais de détourner les yeux, Pontitien continuant toujours son récit, vous me replaciez de nouveau devant moi, vous me repoussiez, pour ainsi dire, sous mes yeux, pour me faire connaître mon iniquité et m'en donner de l'aversion. Je la connaissais bien; mais je feignais de l'ignorer, de la méconnaître, et je finissais par l'oublier. En ce moment toutefois, plus mon cœur s'embrasait d'amour pour les hommes dont j'apprenais les saintes résolutions, , plus je les admirais de s'être donnés à vous sans réserve pour obtenir leur guérison, plus aussi je ressentais de haine contre moi-même, quand je me comparais à eux. Bien des années s'étaient écoulées, douze, environ, depuis l'époque où, à l'âge de dix-neuf ans, la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron m'avait inspiré l'amour de la sagesse; et je refusais encore de renoncer à ce bonheur terrestre pour me consacrer à la poursuite de cette félicité..... Telles étaient les pensées qui déchiraient mon cœur, et j'étais vive-

(1) *Conf.*, VIII, ch. VI, n. 14-15.

ment pénétré d'une honte affreuse pendant que Pontitien parlait. Quand il eut achevé son récit et terminé l'affaire qui l'amenait, il se retira. Seul alors avec mes pensées, que ne me dis-je pas à moi-même? De quels vifs reproches n'ai-je pas, pour ainsi dire, flagellé mon âme, afin qu'elle me suivît dans mes efforts pour aller à vous? Mais elle résistait, elle refusait de marcher et ne s'excusait plus. Toutes ses raisons étaient épuisées et confondues, il ne lui restait qu'une frayeur silencieuse, et elle redoutait, comme la mort, d'être arrêtée dans le cours de ses habitudes qui consumaient en elle les derniers restes de la vie. Alors, au milieu de cette lutte violente et intime que j'avais courageusement engagée avec mon âme dans le plus profond de mon cœur, l'esprit plein d'un trouble que trahissait mon visage, je saisis Alype et je m'écriai : « Que faisons-nous donc? Qu'est-ce » que cela? Qu'avez-vous entendu? Les igno- » rants se lèvent, ils ravissent le ciel; et nous, » avec nos doctrines sans cœur, voilà que nous » nous roulons dans la chair et le sang? Rou- » girons-nous de les suivre parce qu'ils nous » ont devancés? et ne devrions-nous pas plutôt » rougir de ne pas même les suivre? » Voilà à peu près, ce me semble, ce que je lui dis, et mon émotion m'emporta loin de lui, tandis que, saisi d'étonnement, il me regardait en silence. C'est qu'en effet, l'accent de ma voix n'était pas ordinaire; mon front, mes yeux, mes joues, le teint de mon visage, l'altération de ma voix exprimaient ce qui se passait dans mon âme, qien plus que mes paroles. Il y avait dans notre demeure un petit jardin, dont nous avions l'usage, comme du reste de la maison; car le maître de cette maison, notre hôte, n'y habitait pas. C'est là que m'avaient entraîné l'agitation et le trouble de mon cœur, là, où personne ne pouvait interrompre la lutte violente que je soutenais contre moi-même et dont vous seul connaissiez l'issue que j'ignorais. Cependant, j'étais agité d'un délire salutaire, je mourais d'une mort qui allait me rendre à la vie. Je savais tout ce qu'il y avait de mal en moi, et j'ignorais le bien qui allait bientôt en prendre la place. Je me retirai donc dans ce jardin, où Alype me suivit pas à pas; car je me croyais encore seul lorsque j'étais avec lui; et d'ailleurs pouvait-il me quitter dans l'état où il me voyait? Nous allâmes nous asseoir le plus loin de la maison qu'il nous fut possible. J'étais hors de moi, je frémissais, je m'indignais violemment contre moi-même de ce que je ne me rendais pas encore à votre volonté, à votre alliance, ô mon Dieu, tandis que toutes les puissances de mon âme me criaient d'aller à vous en portant jusqu'au ciel l'honneur d'un si grand dessein... Si je m'arrachais les cheveux, si je me frappais le front, si j'embrassais mes genoux de mes doigts entrelacés, je le faisais parce que je l'avais voulu. Mais j'aurais pu le vouloir sans le faire, si la flexibilité de mes membres ne m'eût obéi. J'ai donc fait bien des actions où vouloir et pouvoir étaient choses bien différentes. Et cependant alors, je ne faisais pas ce que j'aimais avec une ardeur incomparablement plus grande et où vouloir et pouvoir étaient une même chose, parce que, du moment où je l'aurais voulu, je l'aurais voulu fermement. Là, en effet, la puissance était volonté, et vouloir c'était agir (1). » Ensuite il montre, par de nombreux exemples, que le combat de la volonté dans le cœur de l'homme qui veut revenir à Dieu vient de ce que cette volonté, divisée contre elle-même, n'est pas tout entière à ce qu'elle commande, non pas de ce qu'il y a dans l'âme deux natures d'esprit opposées entre elles, comme le disaient faussement les manichéens. Il explique ensuite comment les plaisirs honteux séduisent et arrêtent l'âme qui hésite; pendant que, d'un autre côté, le prestige pur de la continence l'attire par ses charmes innocents. Pendant ce temps-là, Alype, assis à côté de lui, attendait en silence le dénoûment de cette agitation extraordinaire.

5. Enfin, il raconte en ces termes le miracle de sa conversion : « Mais, quand du plus intime de mon âme, une méditation profonde eût retiré et condensé toute ma misère devant les yeux de

(1) *Ibid.*, ch. VII, n. 18; ch. VI, 19-20.

mon cœur, je sentis s'élever en moi une violente tempête, accompagnée d'une abondante pluie de larmes. Pour la laisser éclater tout entière avec ses cris et ses sanglots, je m'éloignai d'Alype ; j'avais besoin de la solitude pour pleurer en liberté, et je m'écartai assez pour que sa présence même ne pût être à charge à ma douleur. Tel était alors mon état, et il s'en aperçût, car je ne sais quelle parole j'avais dite, je pense, où le son de ma voix paraissait gros de larmes; et c'est ainsi que je m'étais levé. Il resta donc à l'endroit où nous étions assis, plongé dans une morne stupeur. Quant à moi, je me jetai à terre, je ne sais comment, sous un figuier, je laissai un libre cours à mes larmes, et mes yeux en répandirent des torrents, sacrifice qui vous fut agréable, ô Seigneur, et je vous parlais sinon en ces termes, au moins en ce sens : « Et vous, Seigneur, jusques à quand? Jusques à quand, Seigneur, serez-vous irrité contre moi? Ne vous souvenez pas de mes anciennes iniquités (*Ps.*, LXXVIII). Car je sentais que j'en étais encore l'esclave et je m'écriais en sanglottant : « Jusques à quand? Jusques à quand? Demain... Demain... Pourquoi pas à l'instant? Pourquoi ne pas sortir sur l'heure de mes infamies. C'est ainsi que je parlais et je pleurais dans toute l'amertume de mon cœur brisé. Tout à coup j'entends une voix partir de la maison voisine. C'était comme la voix d'un jeune garçon ou d'une jeune fille ; elle chantait et répétait à plusieurs reprises : « Prends, lis ; prends, lis. » Aussitôt, changeant de visage, je me mis à rechercher sérieusement dans mon esprit, si les enfants avaient coutume, dans quelques-uns de leurs jeux, de chanter un refrain semblable, mais je ne me souvins point de l'avoir jamais entendu. Ayant donc arrêté le cours de mes larmes, je me levai, car je ne pouvais expliquer autrement ces paroles que comme un ordre divin, me disant d'ouvrir le manuscrit sacré et de lire le premier chapitre que j'y trouverais. J'avais entendu dire que Antoine, entrant un jour dans l'Église pendant qu'on lisait l'Évangile, avait pris comme adressées à lui-même ces paroles : Allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres ; vous aurez un trésor dans le ciel, puis, venez et suivez-moi (*Matth.*, XIX, 21) ; et que, frappé de cet oracle, il s'était sur le champ converti à vous. Je me hâtai donc de revenir à l'endroit où Alype était assis et où j'avais laissé, en me levant, les Épîtres de l'Apôtre. Je les saisis, je les ouvris, et je lus en silence le chapitre qui s'offrit tout d'abord à mes yeux : « Ne vivez ni dans les excès du vin, ni dans ceux de la bonne chère, ni dans l'impureté et la débauche, ni dans un esprit de contention et de jalousie; mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ et ne cherchez point à contenter les désirs de la chair (*Rom.*, XIII, 13-14). Je n'en voulus pas lire davantage, et il n'en était pas besoin : car, à peine avais-je achevé ce peu de mots, qu'une lumière calme et sereine se répandit dans mon cœur et dissipa toutes les ténèbres de mes doutes. Alors, après avoir marqué du doigt ou de je ne sais quel autre signe cet endroit du livre, je le fermai, et, d'un regard tranquille, j'appris à Alype tout ce qui venait de m'arriver. Quant à lui, il me découvrit aussi à son tour ce qui; à mon insu, s'était passé en lui. Il voulut voir ce que j'avais lu : je le lui montrai, mais il alla plus loin que moi et ne s'arrêta qu'aux paroles qui suivent et que je n'avais point remarquées. Voici ces paroles : « Soutenez celui qui est encore faible dans la foi (*Rom.*, XIV. 1). » Il se les appliqua et me les fit aussitôt connaître. Dès lors, fortifié par cet avertissement, sans aucun trouble, sans la plus légère hésitation,, il se joignit à moi dans cette pieuse et noble résolution, si conforme d'ailleurs à ses mœurs qui, depuis longtemps, étaient, sans comparaison, beaucoup plus pures que les miennes. Aussitôt, nous allâmes trouver ma mère et lui tout raconter ; elle s'en réjouit, nous lui disons comment la chose avait eu lieu, elle est au comble de la joie, elle triomphe. Elle vous bénissait, vous, Seigneur, qui pouvez faire infiniment plus que ce que nous demandons et que tout ce que nous pensons. Elle vous bénissait, dis-je, de ce que vous lui aviez accordé en ma faveur, bien plus qu'elle n'avait coutume de vous demander dans ses gémissements et ses larmes amères. Car vous m'aviez

si pleinement ramené à vous, que j'avais renoncé au mariage et à toutes les espérances du siècle... (1). Quelles douceurs soudaines je trouvai à renoncer aux fausses délices des vanités! J'avais craint de les perdre, ma joie était maintenant de les quitter, car vous les chassiez loin de moi, ces douceurs, vous, qui êtes la véritable et souveraine douceur ; vous les chassiez et vous entriez à leur place, vous qui êtes plus doux que toute volupté (2).

CHAPITRE VI

1. Pourquoi Augustin ne quitte pas le professorat avant les vacances d'automne qui étaient proches.— 2. Il se retire avec ses amis dans la villa de Vérécundus.

1. Augustin, ne désirant plus vivre que pour Dieu, pensa tout d'abord à se démettre de sa charge publique. Mais il crut qu'il devait attendre, pour le faire, les vacances d'automne, qui arrivaient à propos, et qui n'étaient plus éloignées que d'une vingtaine de jours environ, afin de quitter sans bruit, après la clôture solennelle de son cours, la chaire de rhétorique : « Et cet été même, dit-il, l'extrême fatigue de l'enseignement public avait compromis ma poitrine ; je tirais péniblement ma respiration et des douleurs internes témoignaient de la lésion du poumon. Je n'avais plus une voix claire et soutenue. J'avais été troublé d'abord par la crainte d'être forcé par la nécessité, de renoncer à ce pénible exercice, ou de l'interrompre jusqu'à guérison ou convalescence ; mais quand la pleine volonté de me consacrer à vous seul, pour vous contempler, ô mon Dieu, naquit et prit racine en moi, vous le savez, Seigneur, je fus heureux, même de cette vraie excuse pour modérer le déplaisir des parents qui, ne songeant qu'à leurs enfants, ne m'eussent jamais permis d'être libre (3). » Dans les premiers livres qu'il écrivit à cette époque, il ne donne que sa maladie de poitrine pour expliquer sa démission, et passe sous silence ce qui était arrivé dans le jardin, sans doute par la même humilité d'esprit qui lui faisait communiquer son vrai motif seulement à ses vrais amis et le taire aux autres (4). Son cœur était assez percé par les traits de l'amour divin et assez enflammé d'un feu ardent pour ne pas craindre le langage trompeur de ceux qui, par de pernicieux discours, eussent pu tenter de le détourner de sa résolution. D'ailleurs, les exemples des hommes vertueux qui étaient pour lui un encouragement à servir Dieu, lui donnaient tant d'ardeur, que le souffle de la contradiction n'eût servi qu'à enflammer davantage son zèle au lieu de l'éteindre. Il est vrai qu'il ne devait pas manquer d'hommes de bien pour approuver son dessein ; voilà comment il eût considéré comme une sorte de jactance, de quitter sa chaire de rhétorique avant les vacances qui approchaient et d'attirer sur lui les regards de tout le monde ; on n'aurait pas manqué d'attribuer publiquement à un besoin d'ostentation, le fait de la démission prématurée de sa charge. Donner matière à tant de jugements téméraires et de faux discours, et fournir l'occasion de blâmer une si sainte action et d'en chercher le mobile, lui paraissait imprudent (5). Il attendit donc que ce temps fût écoulé ; bien que très-courte, cette attente lui fut pénible. Il n'avait plus en effet cette soif de la gloire qui l'aidait à supporter le poids de son fardeau ; et, forcé de le porter seul désormais, il aurait succombé sous le faix, si, pour lui venir en aide, la patience n'était venue le soutenir à défaut de son ambition d'autrefois. Quoiqu'il ait agi très-prudemment en cette circonstance, il n'ose cependant s'avouer innocent de toute faute, de ce qu'après avoir pris la ferme résolution de servir Dieu, il consentit à aller s'asseoir quelque temps encore, dans la chaire du mensonge (6).

2. Un ami d'Augustin, Vérécundus, citoyen de Milan, où il professait la grammaire, était dans une grande inquiétude au sujet des bonnes résolutions d'Augustin (7). Il se faisait remarquer par sa bienveillance envers tous, mais principalement à l'égard d'Augustin (8). Il

(1) *Conf.*, VIII, ch. xii, n. 28-30. (2) *Conf.*, IX, ch. i, n. 1. (3) *Conf.*, IX, ch. ii, n. 2-4. (4) *Conf.*, IX, ch. ii, n. 2. (5) *Ibid.*, n. 3. (6) *Ibid.*, n. 4. (7) *Ibid.*, VIII, ch. vi, n. 18. (8) *De l'Ordre*, i, n. 5.

voyait avec une grande peine que, retenu dans le monde par une foule de liens, il allait bientôt être privé de la société d'un homme si agréable ; car Vérécundus n'était pas encore chrétien ; et quoiqu'il eût épousé une femme chrétienne, elle était pour lui un très-puissant obstacle à suivre la route où ses amis s'engageaient, car il ne voulait le faire que par la seule voie qu'il lui était tout à fait impossible de prendre, c'est-à-dire en se séparant de sa femme, et en quittant toutes les choses du monde pour se consacrer tout entier à Dieu. Augustin et Alype le consolaient et l'exhortaient à servir Dieu dans les liens du mariage où il était engagé. Le chagrin de Vérécundus ne nuisit en rien à la bienveillance qu'il avait pour eux ; il leur offrit avec bonté sa villa de Cassiciacum, pour y demeurer tout le temps qu'ils passeraient en ces lieux. Ils acceptèrent son offre avec reconnaissance. C'est ce qui fit dire, en plaisantant, à Augustin, qui avait fixé sa résidence dans cette villa, qu'il se mettait peu en peine des paroles du grammairien, puisqu'il en avait les choses (1). « Vous lui en rendrez la récompense, Seigneur, dit Augustin, vous lui en rendrez la récompense à la résurrection des justes, déjà même il a reçu le principal de sa dette. En effet, après notre départ, lorsque déjà nous étions à Rome, atteint d'une maladie grave, il se fit chrétien et sortit de cette vie avec la foi. Et vous eûtes pitié non de lui seul, mais de nous encore. C'eût été pour notre cœur une trop cruelle torture de nous souvenir d'un tel ami, sans le compter parmi les brebis de votre troupeau. Grâce à vous, mon Dieu, nous sommes à vous, vos secours et vos consolations en sont la preuve ; ô Seigneur, fidèle dans vos promesses, vous rendrez à Vérécundus, en retour de l'hospitalité de Cassiciacum où nous nous reposâmes, en vous, des tourmentes du siècle, la fraîcheur et l'éternel printemps de votre paradis ; car vous lui avez remis ses péchés, ici-bas, sur votre montagne, cette montagne fertile et féconde (2). On croit que la villa de Vérécundus était située au milieu des montagnes. Le temps qui le séparait des vacances, ces jours qui lui paraissaient si longs et si nombreux, parce qu'il aspirait après les loisirs de la liberté, pour contempler le visage de Dieu, s'écoulèrent enfin. Le jour arriva donc, où il quitta, de fait, sa chaire de rhétorique et où Dieu affranchit sa langue, comme il avait déjà affranchi son cœur (3). Plein de joie et de reconnaissance pour Dieu, il se retira aussitôt à la villa de Vérécundus avec tous les siens, c'est-à-dire avec Monique, sa mère, son frère Navigius, ses disciples Trygelius et Licentius, ses cousins Lastidien et Rustique, son fils Adeodat, et Alype (4).

CHAPITRE VII

1. Epoque de la conversion d'Augustin ; d'où vient la principale controverse à ce sujet. — 2. Deux opinions auxquelles les uns plient d'une manière, les autres d'une autre le récit de Possidius et celui d'Augustin, la placent en 387. — 3. Rien n'empêche, en s'en tenant au sens des mots, de placer sa conversion en 386 et son baptême en 387. — 4. Cette opinion tire une nouvelle force d'un passage d'Augustin, si on le rapproche de l'époque où Ambroise était persécuté par Justine. — 5. Réfutation de l'opinion contraire basée sur l'époque où il prononça le panégyrique de l'empereur. — 6. Une opinion moins probable place la conversion d'Augustin en 385.

1. Il n'avait passé que peu de jours dans cette villa lorsqu'il interrompit ses livres qu'il composait *Contre les académiciens* (5), pour écrire son traité de la *Vie heureuse* (6), ouvrage fait en trois jours et commencé le 13 novembre, jour anniversaire de sa naissance (7). C'est pourquoi sa retraite à la villa de Cassiciacum semble avoir eu lieu en octobre et sa conversion au mois de septembre ou au plus tôt à la fin d'août, car il a pu passer encore quelques jours à Milan après avoir terminé son cours. Or, il était alors dans ses trente-trois ans, comme il le dit lui-même à la fin de ses livres contre les académiciens, qu'il termina après le 13 novembre (8). C'est ce qu'il dit également dans ses *Soliloques* qu'il

(1) *Vie heur.*, XXXI. (2) *Conf.*, IX, ch. III, n. 5. (3) *Ibid.*, ch. IV, n. 7. (4) *Vie heur.*, n. 6. (5) *Contre les académ.*, I, n. 4. (6) *Rétract.*, I, ch. II. (7) *De la Vie heur.*, n. 6. (8) *Contre l'Acad.*, III, n. 43.

publia à peu près dans le même temps (1). Quand Monique, sa mère, quitta la vie peu de temps après son baptême, il était encore dans sa trente-troisième année (2). Il s'ensuit donc qu'il se convertit à la fin de sa trente-deuxième année et qu'il fut baptisé à la fête de Pâques, huit ou neuf mois après sa conversion, c'est-à-dire dans sa trente-troisième année. Mais Possidius dit qu'il mourut à l'âge de soixante-seize ans (3). Personne ne révoque en doute que sa mort arriva, suivant la chronique de Prospère, le 28 août 430. Il faut donc qu'il soit né le 15 de novembre 354, se soit converti au mois d'août 386; et qu'il ait été baptisé, au temps de Pâques, le 24 avril 387, car Ambroise avait annoncé que cette année-là, Pâques se célébrerait le 25 avril (4). Cette date ne soulèverait aucune difficulté, si Augustin n'avait pas dit que sa mère mourut lorsqu'il se disposait à s'embarquer à Ostie pour retourner en Afrique (5). Il s'ensuit donc, comme nous l'avons dit, qu'elle mourut la trente-troisième année de l'âge d'Augustin; c'est-à-dire, d'après nos calculs, avant le 15 novembre 387. D'un autre côté, nous sommes certains qu'Augustin ne revint en Afrique qu'après le meurtre du tyran Maxime (6), qui mourut à la fin de juillet ou au mois d'août 388.

2. La difficulté de concilier ces deux dates entraîne les plus savants dans des opinions différentes. Les uns ne veulent pas admettre que Possidius comptait les années par consulat lorsqu'il dit qu'Augustin vécut soixante-seize ans, ni regarder comme la première année le temps qui sépare le 15 novembre du 1er janvier, et comme la dernière, l'espace de temps qui s'est écoulé entre le 1er janvier et le 28 août. D'après eux, Augustin serait né le 15 de novembre 355, il se serait converti en 387, aurait été baptisé en 388, et ainsi n'aurait pas vécu soixante-seize ans, mais soixante-quatorze et un peu plus de neuf ou dix mois. Les autres veulent qu'Augustin, dans son livre III *Contre les académiciens*, ainsi que dans le livre I de ses *Soliloques*, n'ait compté que ses années entièrement écoulées, non pas celles qui ne l'étaient point encore, et que, par conséquent, il naquit en 354, ne se convertit qu'en 387 et ne fut baptisé qu'en 388, à trente-trois ans complets, c'est-à-dire dans sa trente-quatrième année commencée. L'une ou l'autre de ces opinions fait évidemment violence aux expressions d'Augustin ou de Possidius, et nous forcerait à dire que Possidius, qui vécut quarante ans avec Augustin et apprit son âge de sa propre bouche, aurait cependant compté autrement que lui. Quant à Augustin, s'il avait compté ses années par consulat, il n'aurait pu placer dans la trente-troisième année de son âge, la date de ses livres *Contre les académiciens*, qu'il composa au mois de novembre, ni assigner la même année à la mort de Monique, qui arriva bien longtemps après; et si on ne doit compter que ses années complètes, on ne doit le faire vivre que soixante-quinze ans, pas davantage. On peut encore observer contre la première opinion, qu'il n'était pas, à la vérité, tout à fait inusité de compter les années par consulat sous les évêques et empereurs, bien que cela soit arrivé très-rarement. En effet, leur nomination et leur mort étaient inscrites dans les actes publics avec celles des consuls, mais personne n'en ignorait l'année. Assurément on ne peut pas raisonner ainsi pour la naissance du fils d'un modeste citoyen de Tagaste. Pour ce qui est de l'autre opinion, il faut avouer que lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il a trente-trois ans, cela peut s'entendre aussi bien en ce sens qu'il est dans sa trente-troisième année ou qu'elle est achevée. De même que nous disons que les rois sont majeurs, les uns à quatorze ans, les autres à vingt-cinq, quoiqu'ils soient libres seulement, les uns dans leur quatorzième et les autres dans leur ving-cinquième année. Il ne paraît pourtant pas entièrement juste d'étendre ce doute à tous les endroits auxquels Augustin fait mention de son âge, surtout à ce passage qui doit nous servir de règle pour fixer l'époque de son baptême. « Le neuvième jour de sa maladie, dit-il en parlant de sa mère, la cinquante-sixième année de son âge et la trente-troisième du mien, sa religieuse et pieuse âme quitta son corps (7). » Rien

(1) *Solil.*, I, n. 17. (2) *Conf.*, IX. ch. XI. n. 28. (3) POSSID., *Vie d'Aug.*, ch. XXXI. (4) AMBROISE, *Epître à Emile.* (5) *Conf.*, IX, ch. VIII, n. 17; ch. X, n. 23. (6) *Contre les lettres de Pétil.*, n. 30. (7) *Conf.*, IX, ch. XI, n. 28.

de plus clair que ces paroles. Personne n'a jamais placé un fait dans la trente-troisième année de son âge pour dire que ce fait est arrivé dans la seconde moitié de sa trente-quatrième année. Qui peut croire qu'Augustin, en commençant l'histoire de sa vingt-neuvième, se serait exprimé ainsi : « Je vais raconter, en présence de mon Dieu, la vingt-neuvième année de ma vie (1), » avec la pensée que ses lecteurs auraient compris qu'il s'agissait de l'histoire de sa trentième année? Quand il nous dit qu'il devint pubère à l'âge de seize ans et commença alors à s'adonner au vice et à la luxure, nous ne savons s'il est difficile de croire que ce jeune Africain avait un tempérament assez bouillant pour cela à cet âge, bien que l'on puisse voir qu'il ne tomba entièrement dans le vice qu'à Carthage (2), c'est-à-dire dans la dix-septième année de son âge.

3. Lorsque deux opinions engendrent de telles difficultés, que ceux qui suivent l'une regardent l'autre comme tout à fait improbable et ne peuvent se soutenir qu'en faisant violence au sens, rien ne s'oppose à ce que nous nous en tenions aux paroles d'Augustin, et que, d'après son récit, nous croyions que Monique est morte le jour même où il se préparait à s'embarquer pour l'Afrique, sans inférer de là qu'il continua son voyage aussitôt après la mort de sa mère, puisqu'il ne le dit point, et ces formules : nous partions, nous étions sur le point de partir, lorsqu'il arriva, ne s'écartent pas de la manière dont il s'est exprimé. Il est d'ailleurs du devoir de l'historien, après avoir dit la cause qui a retardé l'exécution d'un projet, de dire si ce dessein fut simplement remis ou tout à fait abandonné. Mais, il est évident qu'Augustin n'a pas eu dessein, dans la première partie de ses *Confessions*, de mener jusque là l'histoire de sa vie; il n'avait probablement en vue que de raconter à la gloire de la grâce de Dieu, l'histoire de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa conversion et à son baptême : ce qui fait qu'après avoir raconté la mort de sa mère, il ne parle point de son retour à Rome, quoiqu'il soit certain pour tout le monde qu'il s'arrêta un certain temps dans cette ville et y écrivit quelques livres (3). S'il nous dit que, pressé par le temps, il passe beaucoup de choses sous silence (4), nous n'allons point contre ces paroles, en disant qu'après la mort de sa mère il retarda son retour en Afrique, qu'il n'exécuta que l'année suivante. Nous ne connaissons point les causes de ce retard, il pouvait y en avoir plusieurs; il nous suffit qu'il ait pu le différer. En tout cas il y a une très-bonne raison pour dire qu'il ajourna son départ. Il écrit, en effet, qu'au moment où sa mère tomba malade, il était à Ostie, où il se reposait des fatigues d'un long voyage, avant de s'embarquer. « Nous nous préparions à traverser la mer, » dit-il (5). Il se reposait donc à l'embouchure du Tibre, de la fatigue qu'il avait éprouvée durant son retour de Milan. Il est sûr qu'il ne resta pas à Rome plus de temps qu'il ne lui en fallut pour écrire les trois ou quatre opuscules qu'il fit paraître après son baptême (6). C'est pourquoi son séjour à Rome ne doit pas être fixé avant, mais après la mort de sa mère, et il faut supposer qu'un événement quelconque empêcha son prompt retour en Afrique. Il ne paraît pas improbable de placer la mort de Monique au commencement de novembre, et de dire que cet événement empêcha Augustin de profiter d'une occasion de partir, qui ne se représenta plus le reste de l'année, soit qu'il ne voulût pas s'embarquer par un mauvais temps et une mer agitée, soit que certaines raisons l'eussent retenu à Rome jusqu'au mois d'août de l'année suivante. Nous voyons que la navigation était interrompue à partir du 13 novembre, et Gratien lui-même défendit, en 380, que les navires qui apportaient le blé à Rome sortissent du port passé le 1er octobre (7). L'histoire du temps nous permet de conjecturer avec raison, ce qui a pu retenir Augustin à Rome jusqu'au meurtre de Maxime. Ce fut, en effet, en cette même année 388, que ce tyran fit irruption en Italie, vers le mois d'août, et, qu'en ayant chassé Valentinien il occupa également l'Afrique, au témoignage de Pacatus. Il a donc pu se faire qu'Augustin, apprenant ces faits à Ostie où il était retenu par la mort de sa mère, ait changé

(1) *Ibid.*, V, ch. III, n. 3, (2) *Ibid.*, III, ch. I. (3) *Rétract.*, I, VIIIX. (4) *Conf.*, IX, ch. VIII, n. 17. (5) *Ibid.*, ch X, n. 23. (6) *Rétract.*, I ch. VII-IX. (7) *Cod. Théod. Goth.*, IX, p. 107-108.

de dessein et pris la résolution d'attendre l'issue de ce bouleversement à Rome, où il pouvait se tenir plus à l'abri des dangers de la guerre civile qu'à Tagaste. Cela nous fait croire qu'il n'y a aucune raison de détourner les paroles d'Augustin et celles de Possidius de leur sens naturel, et même qu'il ne manque pas de motifs pour ne point les entendre dans le second sens. Car, si nous fixons la conversion d'Augustin à l'année 387, nous sommes forcé de dire qu'il se retira à la campagne, près de Milan, à l'époque où Maxime, d'après l'histoire de ce temps, envahissait l'Italie dont il chassait Valentinien, c'est-à-dire au milieu des troubles de la guerre qui ne sévissait nulle part plus cruellement que dans le Milanais; car habituellement l'empereur demeurait et tenait sa cour à Milan. C'est ce qui porte Baronius à croire, d'après les paroles d'Ambroise, que ce fut la cause qui força les habitants de Milan à prendre la fuite (1).

4. Lorsqu'Augustin reçut le baptême, il s'était écoulé une année ou plus, depuis qu'on avait introduit l'usage de chanter les psaumes dans l'église de Milan, ce qui s'était fait à l'époque où Justine, mère du jeune roi Valentinien, séduite par les Ariens, persécutait Ambroise (2). Ce qui fait que Baronius fixe son baptême un an après la fin de cette persécution (3), de sorte que nous pouvons, avec raison, placer le baptême d'Augustin en l'année 387, si le sermon de saint Ambroise (*De basilicis non tradendis*) fut prononcé le dimanche des Rameaux qui, en 386, tombait le dernier jour de mars; car, c'est à l'époque où ce sermon eut lieu, ou du moins peu de jours après, que le peuple de Milan commença à chanter les psaumes. Il y avait donc déjà un an et un mois d'écoulés depuis, quand Augustin fut baptisé le 24 mars 388. Cette date de la persécution qu'Ambroise eut à souffrir, se trouve confirmée par la loi que Justine fit porter contre les orthodoxes, dans le synode de Rimini, le 21 décembre 386. En effet, dans la lettre XIV d'Ambroise à sa sœur Marcelline, qui semble de la première année de la persécution, (celle-ci dura deux ans), il ne dit pas un mot de cette loi, tandis qu'il en parle, au contraire, fréquemment dans son sermon *De basilicis non tradendis*, qui appartient certainement à l'année suivante. Il est vraisemblable que cette loi fut portée à une époque où la persécution était dans toute sa violence; s'il en est ainsi, il faut conclure qu'elle commença en 385 et se termina en 386, d'où il suit que le baptême d'Augustin doit être fixé à l'année 387. Il faut observer également que la persécution de Justine sévissait encore à l'époque de l'invention des corps saints des martyrs Gervais et Protais, c'est-à-dire à la fin de juin. Or, il est certain, d'après Augustin lui-même (4), que la translation de ces saintes reliques, rapportée à ce jour dans l'ancien calendrier de l'église de Carthage (5), fut célébrée le même jour en Afrique. Ces martyrs n'étaient point connus avant cette époque; il est très-vraisemblable que le 19 juin, qui leur est consacré, a dû être le jour de cette translation; d'où il suit, par conséquent, que la persécution de Justine ne fut terminée qu'à la fin de juin, l'année même qui précéda le baptême d'Augustin. Toutes ces choses s'accordent bien entre elles, si nous plaçons le baptême d'Augustin en 387 et sa conversion en 386. Mais nous retombons dans une nouvelle difficulté si nous plaçons sa conversion en 387. Il est certain que ce fut durant cette même année que Maxime fondit sur l'Italie, et nous croyons que personne ne peut révoquer en doute qu'Ambroise mourut peu de temps avant que Valentinien ait pu envoyer une seconde ambassade auprès de Maxime. D'après le récit même d'Ambroise, il paraît que Maxime se préparait à la guerre lorsqu'il était à Trèves : et, suivant Zosime, après Ambroise, c'est Domninus qui fut député à Maxime par Valentinien (6). Or, il n'est certes ni aisé, ni facile de placer tous ces événements après le mois de juin. Il faudrait admettre, suivant ce calcul, que l'impératrice ne cessa de persécuter Ambroise que lorsqu'il fut envoyé par elle, à Maxime, pour traiter de la paix. On peut à peine croire que Justine ait eu si promptement tant d'espoir et

(1) Baronius, année 387, n. 62. (2) *Conf.*, IX, ch. vii, n. 15. (3) Bar., an. 388, n. 74. (4) *Sermons*, XXVIII, ch. vi, n. 4. (5) Mabill., III, p. 398. (6) Zosimus, IV.

de confiance dans un homme qu'elle avait si souvent, et par tous les moyens possibles, essayé de faire exiler ; et qui ne semblait certainement pas aussi apte à une pareille entreprise ; car, il paraît aussi, d'après ce récit, que Maxime se plaignit d'avoir été trompé par lui, dans la première ambassade.

5. Ceux qui prétendent qu'Augustin est né seulement en 355, ou qu'il ne compte que les années complétement écoulées, citent un autre passage, où il dit, d'après eux, qu'à l'époque où il prononça le panégyrique de l'empereur, il avait trente ans accomplis (1) ; en regardant comme certain qu'il veut parler du panégyrique prononcé au commencement du consulat de Bauton (2), le 1er janvier 385, d'où ils disent que, puisqu'il compte l'année 385 comme la trentième de son âge, c'est qu'il est né en 355, ou qu'il ne compte pas le commencement de sa trente et unième année. Nous avons fait remarquer plus haut que, parmi ces manières de compter, il y en avait de douteuses et d'ambiguës, et que quelques-unes revenaient au même sens. Nous croyons que cette façon de parler, je suis dans mes trente ans, appartient à la dernière catégorie, et signifie seulement je n'ai pas encore trente ans accomplis. Si vous dites, au contraire, j'ai trente ans, on pourra croire également bien que vous avez trente ans accomplis ou seulement que vous êtes dans vos trente ans. Aussi, nous ne nierons pas que le panégyrique dont parle Augustin fut prononcé par lui, à trente et un ans, c'est-à-dire en 385. En effet, comme il paraît que les agitations de son âme qui le bouleversaient alors étaient excitées par les discours d'Ambroise (3), on peut conjecturer qu'il était déjà depuis un certain temps à Milan, mais non pas avant le 13 novembre 384, s'il ne vint dans cette ville qu'après les vacances d'automne de cette même année, pour ouvrir une école publique, ce qui n'est ni bien certain, ni bien clair ; car il a pu venir à Milan au commencement de 384. Et Rivius même, dans sa *Chronologie*, dit qu'il y vint en 383. Or nous n'avons aucun motif pour dire le contraire. En effet, Fauste a pu venir à Carthage avant, qu'Augustin eût vingt-neuf ans ; ce qui semble résulter de ces passages : « Je vais raconter, ma vingt-neuvième année ; déjà depuis quelque temps, un évêque manichéen, nommé Fauste, était venu à Carthage (4). » Il a donc pu voir Fauste et se séparer de lui vers la fin de 382 ; venir à Rome à la fin de cette même année ou au commencement de 383 ; et être envoyé à Milan avant la fin des vacances d'automne, de l'année 383. Car si on manque de documents pour prouver que Symmaque fut préfet de Rome en 383, on en manque également pour prouver le contraire. Suivant ce calcul, il aurait pu prononcer ce panégyrique, qu'il place dans sa trentième année, au commencement de 384, ou à une autre époque de cette même année. Car on ne peut prouver, par aucun document, que c'est le même discours qu'il prononça devant le consul Bauton, il est même beaucoup plus vraisemblable que ce fut un autre panégyrique, puisqu'il l'intitule « les louanges de l'empereur (5). » Mais pourquoi Augustin (cela même est pour plusieurs une cause d'erreur), pour prouver qu'il était parti d'Afrique, alors que les manichéens y furent condamnés en 386, passe-t-il sous silence le premier panégyrique de l'empereur (6), et dit-il qu'il vint à Milan avant le consulat de Bauton (7), devant qui il prononça le panégyrique, au moment où il est entré en charge? La réponse est facile. Car, puisque l'occasion de louer l'empereur a dû se présenter souvent, il aurait fallu prouver, par de nouveaux documents, que ce panégyrique de l'empereur fut prononcé en 384, non en 387. Il lui a donc suffi d'apporter une preuve certaine et d'autant plus claire, que l'acte de condamnation des manichéens porte en tête ces mots : « Année qui suivit le consulat de Bauton, etc. » Et c'est très-certainement pour la même cause qu'il omet de parler de son séjour à Rome avant son départ pour Milan. Nous avons mieux aimé cependant fixer son arrivée à Milan en 384, car cette opinion paraît la plus accréditée, la plus

(1) *Conf.*, VI, ch. VI, n. 9 ; ch. XI, n. 18. (2) *Contre les lettres de Pétil.* p. 123. (3) *Conf.*, VI, ch. IV, n. 6. (4) *Ibid.*, V, ch. III, n. 3. (5) *Contre les lettres de Pétil.*, III, n. 30. (6) *Ibid.* (7) *Ibid.*, VI, ch. n. 9.

en rapport avec les paroles d'Augustin, et, d'après cette opinion, Symmaque ne serait devenu préfet de Rome qu'en 384, bien qu'on n'ait aucune preuve qu'il en ait été ainsi. S'il n'arriva à Milan qu'au commencement de 384, on peut affirmer qu'il prononça son panégyrique avant la fin de ses trente ans.

6. Il y a encore un autre passage qui peut aussi faire une difficulté. Augustin dit, dans ses *Confessions*, que, lorsqu'il se convertit au Christ, il y avait déjà plusieurs années, douze environ, qu'il avait lu l'*Hortensius* de Cicéron, à l'âge de dix-neuf ans (1). Or, Augustin lui-même nous donne un moyen bien simple de résoudre cette difficulté ; car, en ajoutant le mot environ, il indique assez qu'il ne parle pas en cet endroit d'une manière absolue et rigoureuse, de même que dans un autre endroit, où il dit en parlant de la même époque : « Il y a dix ans et plus (2). » Dans ses *Soliloques* écrits, comme nous l'avons dit, peu de temps après sa conversion, il dit qu'il s'est passé près de quatorze ans depuis ce moment (3). C'est en s'appuyant sur l'unique passage des *Confessions*, que Baronius place la conversion de saint Augustin dans sa trente et unième année, en 385, ce qui l'a obligé à placer deux ans et quelques mois d'intervalle entre sa conversion et son baptême. D'après ce que nous avons dit, il est évident qu'on ne peut soutenir cette opinion, de même qu'on ne peut dire que Monique ne mourut que le 4 mai 389, c'est-à-dire plus d'un an après la conversion d'Augustin, et que celui-ci ne retourna en Afrique qu'en 389 ; car, en admettant ce calcul, il ne se serait pas écoulé plus de deux ans entre sa conversion et sa prêtrise, quand Possidius prétend qu'il y en eut trois.

CHAPITRE VIII

1. Occupation d'Augustin à la campagne. — 2. De quelle manière il y instruit deux jeunes gens. — 3. Il y écrit le livre Ier contre les académiciens. — 4. Il s'occupe ensuite de quelques autres opuscules. — 5. Il reprend son ouvrage contre les académiciens et achève le second et le troisième livre. — 6. Quel était Romanien, à qui il dédia ces livres sur les académiciens. — 7. Livre *de la Vie bienheureuse* adressé à Théodore. — 8. Il réprime dans ses disciples des mouvements de jalousie, de vaine jactance. — 10. Motif pour lequel son ouvrage sur l'*Ordre* est dédié à Zénobien.

1. Reprenons l'histoire de la vie d'Augustin. « La fin des vacances étant arrivée, dit-il, je fis savoir aux habitants de Milan qu'ils eussent à se pourvoir, pour leurs enfants, d'un autre marchand de paroles, parce que j'avais résolu de me consacrer à votre service, et, qu'en outre ma poitrine malade et une grande difficulté de respirer ne me permettaient plus d'exercer cette profession. Puis, j'appris par lettre à votre serviteur, le saint évêque Ambroise, mes égarements passés et mes intentions présentes, le priant de m'indiquer ce que je devais lire, de préférence, dans vos Saintes Écritures, pour me préparer à recevoir plus dignement la grâce insigne à laquelle j'aspirais. Il me recommanda la lecture du Prophète Isaïe, sans doute parce que, de tous les Prophètes, c'est celui qui a prédit le plus clairement l'Évangile et la vocation des gentils. Mais reconnaissant, dès la première lecture, que je ne pouvais en apprécier le sens, et, pensant qu'il était partout aussi obscur, je l'abandonnai, en me réservant d'y revenir lorsque je serais plus familiarisé avec le langage des divines Écritures (4). « Tandis qu'ils vivaient dans la villa de Cassiciacum, Monique, comme c'est à croire, prenait soin d'eux et préparait leur nourriture (5). Augustin distribuait le travail aux laboureurs et présidait à leurs travaux (6). Au milieu de ces soins domestiques, il passait quelquefois et même malgré lui, la plus grande partie du jour à écrire des lettres (7). Il ne prenait

(1) *Conf.*, VIII, ch. vii, n. 17. (2) *Conf.*, VIII, ch. vii, n. 18. (3) *Soliloq.*, i, n. 17. (4) *Conf.*, IX, ch. v, n. 13. (5) *Contre les acadêm.*, ii, 13 ; *Conf.*, IX, ch. iv et ch. ix, n. 22. (6) *Contre l'Acad.*, i, n. 15 ; ii, n.10. (7) *Ibid.* ii, n. 25 et iii, n. 2.

de nourriture que ce qui lui était nécessaire pour apaiser sa faim (1), et son dîner était aussitôt fini que commencé (2). Il ne se levait pas avant le jour, et comme il passait ce temps dans les ténèbres, ce qui, en Italie, est presque une nécessité, même pour les riches, il avait depuis longtemps déjà, dans son ardeur à rechercher la vérité, la coutume de veiller tout en méditant, au commencement ou à la fin de la nuit, mais toujours pendant presque la moitié de la nuit. Il conseillait aussi à ses disciples de réfléchir comme lui et d'habituer leur esprit à rentrer en lui-même (3). » Après s'être levé, il adressait à Dieu ses prières quotidiennes (4), et gémissait humblement sur son ignorance et sur ses défauts (5). Puis, il discourait avec ses amis, sur les choses utiles, et, tout ce qui se présentait à ses yeux, lui fournissait occasion de parler des choses les plus élevées (6).

2. Entre autres compagnons qu'il avait amenés avec lui, étaient Trigentius et Licentius, tous deux de Tagaste (7). Licentius, fils de Romanien était déjà disciple d'Augustin lorsque celui-ci enseignait à Carthage (8). Il entourait ces jeunes gens d'une affection particulière et mettait toutes ses pensées et ses soins à former leurs mœurs (9). Il s'occupait aussi de les initier aux belles lettres et aux sciences libérales; car il ne les avait avec lui que dans ce but. « En effet, dit-il, la connaissance des belles-lettres, quand elle est unie à la modestie et réglée forme des hommes qui aimeront la vérité, l'embrasseront avec plus de vivacité et plus de persévérance, qui la désireront avec plus d'ardeur, adhéreront à elle avec plus de constance et s'attacheront avec plus de douceur à ce qu'on appelle, cher Licentius, la vie bienheureuse (10). » Plus tard, cependant, il reconnaît qu'il a dépassé les bornes dans l'éloge qu'il fait des belles-lettres. Déjà même alors, il n'y excitait plus qu'avec réserve et hésitation Licentius que, malgré sa jeunesse, Augustin s'efforçait d'enflammer de plus en plus de l'amour de la vérité et de la sagesse qui ne sont autre que le Christ (11). Quelquefois, il discutoit avec lui et son compagnon Trigetius sur des sujets importants et très-sérieux, pour éprouver leur savoir, et les exciter, par la discussion et la réflexion, à élever plus haut leurs regards. Car, disait-il, les grandes choses grandissent ordinairement les petits qui en poursuivent la recherche (12) Mais comme ceux qui discutent sans un véritable désir de trouver la vérité, mais par un vain jeu d'esprit reviennent rarement sur les concessions imprudentes de l'adversaire, il leur prescrivait au contraire de répondre à tout ce qui avait pu n'être concédé que par mégarde. C'est ainsi qu'ils furent amenés à considérer comme un grand progrès dans la philosophie, le mépris de la victoire, en comparaison de la découverte du juste et du vrai (13). Il leur fit à ce sujet un discours admirable que nous rapporterons plus loin (14). Ce genre d'éducation d'Augustin, profita si bien à Trigetius et à Licentius que ceux qui les avaient connus auparavant pouvaient à peine croire qu'ils avaient conçu une pareille ardeur pour l'étude des grandes choses, et que des jeunes gens de cet âge eussent déclaré une telle guerre aux plaisirs de la jeunesse (15). C'est donc bien à juste titre que, dans la suite, Licentius aurait voulu voir ces jours incomparables passés dans les plus doux loisirs avec ce saint docteur sous le ciel de l'Italie (16). Tout ce qu'on disait dans ces entretiens était aussitôt mis en écrit par un secrétaire (17) dont Augustin se servait toujours, soit pour ne pas être exposé à perdre quelque chose de bon, soit parce que cet exercice était plus commode pour sa mauvaise santé. Il éprouvait une certaine fatigue à parler, et sa santé était même si mauvaise qu'elle ne lui permettait pas d'écrire lui-même (18).

3. De ces entretiens sortirent les différents opuscules d'Augustin publiés sous forme de dia-

(1) *Ibid.*, n. 14. (2) *Ibid.*, III, n. 7. (3) *De l'Ordre*, I, n. 6. (4) *Ibid*,, ch. II n. 25 (5) *Ibid.*, n. 13. (6) *Contre l'Acad.*, III, n. 33-34. (7) *De la Vie bienheureuse*, n. 6. (8) *Contre les acadé.*, II, n. 3. (9) *De l'Ordre*, I, n. 9. (10) *Ibid.*, n 24. (11) *Contre les academ.*, III, n. 7; PAULIN, *parmi les lettres d'August.*, XXXII, n. 5. (12) *Contre les academ.*, I, n. 6. (13) *Ibid.*, n. 8. (14) *Infra* n. 9. (15) *De l'Ordre*, II, n. 22. (16) *Vers. au prept. Aug. Vers.* (2 sqq.. Tom. II, iv. XXVI. (17) *De l'Ordre*, III, n. 5. (18) *Sol loq.*, I, n. 6.

logues, et dans lesquelles ses savantes et familières discussions sont écrites en un style naturel et plein de charmes. Augustin rapporte ses propres paroles et celles d'Alype dans ces entretiens, et se contente d'exprimer les opinions des autres (1). De tous les livres qu'il composa à l'époque où il quitta tout, pour le repos de la vie chrétienne, et avant son baptême, le premier est celui contre ou sur les académiciens (2). Comme nous l'avons dit, il était tombé dans les erreurs de ces philosophes qui ne voulaient pas que le sage tînt aucune chose pour certaine et manifeste, prétendant que tout est, pour nous, obscur et douteux, et òtaient ainsi à bien des hommes tout espoir de trouver la vérité. Cette opinion que leurs faux arguments avaient gravés dans l'esprit d'Augustin, n'en avait pas encore été entièrement arrachée. Cependant, lorsqu'il dit dans un endroit de cet ouvrage, qu'il ne tient rien pour certain si ce n'est qu'on peut trouver la vérité quoique les académiciens soutiennent le contraire (3), on doit le prendre comme étant dit dans un sens figuré et comme on présente les choses dans les dialogues; attendu que dans un autre endroit, il dit fort bien que pour lui il possédait alors la vérité avec certitude (4). D'ailleurs, comme ce sujet est d'une grande importance pour le salut, il résolut d'attaquer, par tous les raisonnements possibles, ces philosophes qui, en òtant tout espoir de trouver la vérité, ferment eux-mèmes la voie qui y conduit. Peu de jours après son arrivée dans la villa de Cassiciacum, il dit à Trigétius et à Licentius d'engager sur ce point une discussion entre eux. Celui ci devait soutenir les académiciens, celui-là les combattre, en présence d'Augustin et d'Alype. Navigius était présent, mais il dit peu de choses. Alype se retira peu de temps après que la discussion fut engagée (5) pour se rendre à Milan, selon qu'il en avait l'intention (6). Les autres eurent un entretien qui dura trois jours (7), probablement les 10, 11 et 12, ou les 11, 12 et 13 novembre, dans la matinée. Cette discussion de trois jours forme le premier des trois livres *Contre les académiciens ;* Augustin le termine en disant qu'on aurait pu traiter la question en peu de mots, mais qu'il avait voulu exercer ses disciples et surtout s'assurer de leur force et de leurs études.

4. Après cet entretien, ils s'abstinrent de discussions durant sept jours (8). Pendant ce temps-là, avant d'avoir achevé les ouvrages contre les académicieus, Augustin composa son livre de la *vie heureuse* (9) d'après des entretiens de trois jours, l'après-midi des 13, 14 et 15 novembre. Il fit aussi les deux livres de l'*Ordre*, dont le premier, semble composé des entretiens du 16 et du 17 du même mois (10). Augustin écrit dans la *vie heureuse*, que la discussion sur les académiciens était entièrement d'eux, et que c'est Licentius qui avait constamment défendu la cause de ces philosophes (11). Aussi, dans le premier livre de l'*Ordre*, Trigétius s'écrie-t-il : « Et qui plus est, Licentius n'est plus académicien (12),» parce que c'est lui qui les défendait ordinairement avec le plus d'ardeur.

5. Peu de jours, (trois ou quatre au plus), après ce double entretien qui fait le premier livre de l'*Ordre*, Alype revint de Milan (13). Alors Augustin reprit la discussion sur les académiciens interrompue huit jours auparavant (14). Licentius défendit pendant quelque temps les académiciens contre Trigétius et Augustin lui-même; ensuite, il céda la place à Alype, avec qui Augustin cessant de discuter par forme d'exercice et de récréation, comme il avait fait précédemment avec Licentius, traita sérieusement le sujet de la discussion comme étant d'une grande importance. Cependant ce jour-là et le lendemain, ils ne firent qu'effleurer la question. Mais le troisième jour, Alype ayant abandonné la cause des académiciens qu'il défendait, Augustin termina la discussion par un long discours qui fait facilement comprendre à tout homme sage le danger de se conduire seulement d'après une opinion probable (15). Il essaya aussi de défendre les académiciens et de montrer qu'ils n'avaient

(1) *Contre les académ.*, I. n. 4. (2) *Rétract.*, I, ch. I. (3) *Contre les académ.*, II, n. 23. (4) *Conf.*, VIII, ch. V, n. 11. (5) *Contre l'Acad.*, I, n. 8. (6) *Ibid.*, n. 5. (7) *Ibid.*, n. 11-15 (8) *Ibid.*, II, n. 10. (9) *Rétract.*, I, ch. II, (10) *De l'Ordre*, I, n. 27. (11) *De la Vie heureuse*, n. 13. (12) *De l'Ordre*, I, n. 10. (13) *Ibid.*, II, n. 4. (14) *Contre l'Acad.*, II, n. 10. (15) *Ibid.*, III, n. 35-36.

jamais cru à l'impossibilité de trouver la vérité. Cette conjecture (1) était sinon certaine, du moins utile (2). Il fait encore remarquer que les différentes sectes de philosophes peuvent se confondre en une seule ; d'ailleurs cette discussion des principes des académiciens qui lui présentaient encore des difficultés, délivra son esprit, par le secours de la grâce et de la miséricorde de Dieu (3), de tout ce qui, avant sa conversion, le retenait éloigné de la philosophie, par le désespoir d'arriver jamais à trouver la vérité (4). C'est pourquoi à la fin de son ouvrage il déclare qu'il ne désespère plus de trouver la sagesse et que, pour l'acquérir, négligeant désormais toutes les autres choses dont les hommes font le plus de cas, il va consacrer tous ses efforts à la chercher, et, comme nous sommes portés à nous instruire par le double poids de l'autorité et de la raison, il veut s'appliquer à ne s'éloigner jamais de l'autorité du Christ, comme étant la plus solide de toutes, et à accepter avec confiance tout ce qu'il pourra trouver dans les livres des platoniciens, ou découvrir par sa propre intelligence qui ne serait point contraire aux auteurs sacrés. Cependant, dans ses livres des *Rétractations* (5), il condamne et répudie les louanges excessives qu'il a données lui-même à Platon et à ses disciples (6). Alype déclara qu'il n'avait rien à opposer aux raisons d'Augustin et ajoute un éloge beaucoup plus flatteur, en disant qu'il se retirait heureux d'avoir été vaincu et en déclarant que, ses compagnons de lutte et lui avaient, dans Augustin, un chef qui, à l'éclat de la lumière divine, les guiderait à travers les sentiers secrets de la vérité. Hermogène, un ami d'Augustin, ayant lu ces livres, le félicita par lettre de sa victoire sur les académiciens. L'approbation de cet ami fut d'autant plus agréable à Augustin qu'il connaissait son jugement étranger à l'erreur, et son amitié incapable de feinte. C'est pourquoi, dans sa réponse, il le prie d'examiner, avec beaucoup de soin ce qu'il dit dans ses livres sur le véritable sentiment des académiciens, et de lui dire, par lettre, ce qu'il en pense (7).

6. Augustin dédia à Romanien ses livres contre les académiciens, soit pour lui procurer la satisfaction de voir les progrès de son fils Licentius dans les lettres, soit pour l'amener lui-même à l'amour de la vérité. Car Augustin désirait ardemment lui faire aimer la sagesse, espérant qu'il irait la puiser à la source, avec d'autant plus d'avidité, qu'il en était depuis plus longtemps altéré ; et, plus il l'avait vu irrité contre les académiciens qui doutent de tout, plus il le croyait prêt à rechercher et à aimer la vérité. Romanien était encore dans l'erreur des manichéens ou Augustin l'avait précipité (8). Mais on croit qu'étant venu visiter Augustin à Cassiciacum, il repartit fortement ébranlé dans ses opinions et bien préparé pour la recherche de la vérité, que le saint homme espérait lui découvrir dans ses entretiens ou par quelque discussion sur la religion qu'il lui enverrait. Après avoir conçu l'espoir de l'amener à la véritable sagesse, Augustin s'efforçait d'obtenir cette grâce de la divine sagesse, par les vœux qu'il lui adressait chaque jour pour lui, en disant : « Si toutefois je suis digne d'être exaucé. » Est-ce en vain qu'Augustin aurait formulé ses espérances sur Romanien ? « Celui à qui je me suis donné tout entier, que j'ai commencé à reconnaître un peu, ne le permettra pas (9). » Ce fut afin de lui inspirer quelque goût pour cette philosophie qu'il lui dédia ses ouvrages sur les académiciens ; et il crut que cet appel serait d'autant mieux écouté et d'autant plus agréable que son fils Licentius y était pour quelque chose. Il lui confesse qu'il ne lui envie qu'une chose, le bonheur qu'il a de jouir seul de son cher Lucilien (10). Celui-ci était sans doute étroitement lié avec Romanien, peut-être était-il son cousin-germain, car, souvent, ils sont réunis tous les deux, comme s'ils avaient à peu près le même âge. Augustin promet à Romanien des vers que Licentius avait faits sur la philosophie (11).

7. C'est dans l'intervalle de ces entretiens qui forment les trois livres *contre les académiciens*, qu'Augustin écrivit son ouvrage de la

(1) *Ibid.*, n. 37-38. (2) *Lettre* I. (3) *Rétract.*, I, ch. I, n. 1. (4) *Lettre* I, n. 3. (5) *Contre Acad.*, III, n. 437. (6) *Rétract.*, I. ch. I, n. 4. (7) *Lettre* I. (8) *Contre Acad.*, I, n. 3. (9) *Ibid.*, II, n. 2. (10) *Ibid.*, n. 9. (11) *Ibid.*, n. .

Vie heureuse (1). Il ne faut point s'étonner si Alype était absent de la réunion où se fit cet ouvrage (2); il était parti pour Milan le jour où commença la discussion contre les académiciens, et ne revint que dix jours après. Il était donc absent le 13 novembre, jour anniversaire de la naissance d'Augustin, qui invita à cette occasion à un repas frugal tous les compagnons de sa retraite, Monique, sa mère, son frère Navigius, ses disciples Licentius et Trigetius, Lastidien et Rustique ses cousins, et Adeodat son fils; après le dîner, il les invita à venir s'asseoir dans la salle de bain. Il leur fit plusieurs questions sur la vie heureuse, avec la pensée de les conduire à ce port; il est certain que dans cet entretien, Monique et Adeodat se firent remarquer par leur sagesse, leur intelligence et la gravité de leurs paroles. Augustin continua cette discussion les deux jours suivants dans l'après-midi, et la termina par une belle et sublime prière sur la très-sainte Trinité. Le but de cette discussion était de leur apprendre que la vie heureuse n'est autre chose que la parfaite connaissance de Dieu (3). Mais, plus tard, une chose lui déplut dans cette discussion; il eut regret d'avoir dit que, même dès cette vie, le sage peut obtenir la béatitude et qu'elle réside seulement dans l'esprit. Dans ses livres des *Rétractations*, Augustin fait remarquer qu'il n'a pas cet ouvrage en entier, car toutes les copies qu'il en a et celles qu'ont les autres se trouvent tronquées et très-incomplètes (4); Cependant, nous ne voyons pas maintenant en quel endroit du livre il pourrait manquer quelque chose. Il dédia cet ouvrage à Manlius Théodore, qui lui avait appris, dit-il dans ses sermons, que lorsqu'on s'occupe de Dieu et de l'âme, il ne faut point se figurer quelque chose de corporel. Ce Manlius occupait un rang élevé dans le monde, c'est certainement le même qui exerça les plus grandes charges, et qui fut consul en 399. Le poëte Claudien ne tarit pas de louanges sur lui, surtout quand il parle de sa grande modération et de son intégrité (5). Mais celles que lui donne Augustin sont bien plus sures et plus grandes; il en parle, en effet, non-seulement comme d'un chrétien instruit (6), mais comme d'un homme incomparable sous le rapport du génie, de la gloire, des dons de la fortune et, ce qui vaut mieux que tout cela, sous le rapport de l'esprit (7). En lui dédiant l'ouvrage dont nous parlons, il lui donne le titre de très-poli et de très-illustre. Il était certainement très-uni avec lui, car il le prie, au nom du lien et des relations de leurs âmes, de l'aimer et de croire lui-même à l'affection dont il le paye de retour. Augustin lui dit qu'il ne craint pas son éloquence, attendu qu'il ne peut redouter un talent qu'il aime beaucoup, quoiqu'il ne l'ait pas encore acquis, mais qu'il redoute beaucoup moins encore son élévation et la gloire de sa fortune, « Attendu, dit-il, que si elle est grande, elle ne vient chez vous qu'au second rang; et qu'elle rend heureux, au contraire, ceux qu'elle domine. » Il ajoute, en outre, qu'il le considère comme le seul dont il puisse attendre un secours assuré. Ensuite, il le supplie, au nom de la bienveillance qu'il lui a toujours montrée, de lui tendre la main : « Si j'obtiens cela, dit-il, j'arriverai très-facilement et sans beaucoup d'efforts à cette vie heureuse que vous possédez déjà, je pense (8). » C'est certainement ce passage auquel Augustin, plus avancé en âge et en piété, fait allusion quand il dit qu'il regrettait d'avoir trop accordé à l'homme (9). Théodore, plein d'ardeur pour la philosophie de Platon, favorisait les savants au point que, ni de son vivant, ni après sa mort, on ne put se plaindre d'avoir vu le nombre des hommes instruits moindre de son temps qu'en tout autre temps.

8. Après le livre de la *Vie heureuse*, Augustin place les dissertations qui composent les deux livres de l'*Ordre* (10); le premier fut composé avant qu'Alype fût de retour de Milan (11) et avant le second livre *Contre les Academiciens*. Navigius qui était à Cassiciacum le 15, ou au moins le 16 novembre, était parti pour Milan le jour où

(1) *Rétract.*, I, ch. II. (2) *De la Vie bienheureuse*. n. 6. (3) *Rétract.*, I, ch. II. (4) *Ibid.* (5) CLAUDE CLAUDIAN, *in panegy. de consul. Fl. Manlu Theod.* (6) *Rétract.*, I, ch. II. (7) *De l'Ordre*, I, n. 31. (8) *Vie heureuse*, II. 5. (9) *Rétract.*, I, ch. II. (10) *Ibid.*, ch. III. (11) *De l'Ordre*, I, n. 7; II. n. 1.

le premier livre de l'*Ordre* commença (1). Il est à croire qu'il était parti le 16 novembre de grand matin (2). Dans le second livre de l'*Ordre*, Augustin cite souvent la *Vie heureuse* et le troisième *contre les Académiciens* qui fut composé entre les deux livres de l'*Ordre*. Ces deux livres sont le résumé d'entretiens avec Licentius et Trygetius, auxquels Monique assista quelquefois. Alypius fut aussi présent aux discussions du second livre. Dans ces deux livres est traitée la grave question de savoir si tous les biens et les maux rentrent dans l'ordre de la divine Providence (3). Mais comme cette question était pleine de difficultés, Augustin comprit que ses auditeurs n'arriveraient que difficilement à cette connaissance, et il aima mieux, dans la dernière partie du second livre de l'*Ordre*, s'occuper de la manière d'étudier, qui consiste à laisser les choses corporelles, pour s'élever à la connaissance des spirituelles.

9. On ne peut rien imaginer de plus agréable et plus gracieux que ce combat de coqs que décrit saint Augustin, lequel donna lieu et sujet aux entretiens rapportés dans les premiers chapitres du premier livre (4). Mais la fin de ce livre est trop importante pour être passée sous silence. Le saint docteur, si remarquable, non-seulement par son éloquence mais encore par son esprit et sa vertu, réprimande très-sévèrement ses disciples et leur montre comment on doit reprendre, dans les jeunes gens qui s'adonnent à la littérature, les mouvements de jalousie et de sot orgueil. « Trigetius venait de dire une chose que je fus obligé de reprendre, dit-il, et sentant qu'il avait mal parlé, il demandait qu'on effaçât ce qu'il avait dit : « Licentius, au contraire, dit Augustin, insistait pour qu'elles ne fussent point effacées, ainsi que font les enfants ou plutôt, hélas! presque tous les hommes, comme si nous ne traitions un tel sujet que pour en tirer de la gloire. Je repris Licentius de ces dispositions avec des paroles un peu dures et il en rougit; mais je m'aperçus en même temps que Trigetius riait et se réjouissait de son trouble; je leur dis à tous deux, c'est donc ainsi que vous vous conduisez? Quoi, n'êtes-vous pas touchés de ce poids immense de vices qui vous accable et de ces ténèbres de l'ignorance dont nous sommes enveloppés? Est-ce donc là cette attention que j'admirais, il n'y a qu'un instant, cette élévation vers Dieu et la vérité dont j'étais assez simple pour me réjouir? Oh! si vous pouviez-voir, même avec des yeux aussi faibles que les miens, à quels périls nous sommes exposés et de quelle dangereuse maladie cette joie est le signe! Oh! si vous pouviez le voir! que bien vite vous changeriez cette folle joie en larmes abondantes. Malheureux! Ignorez-vous donc où nous sommes? C'est vrai, la destinée commune des ignorants et des insensés est d'être plongé dans un abîme d'erreurs, mais la sagesse ne leur tend pas à tous, d'une seule et même manière, sa main secourable. Il en est, croyez-moi, il en est qu'elle élève au-dessus des eaux, d'autres qu'elle laisse retomber dans l'abîme. Je vous en conjure, n'allez pas ajouter à ma misère. C'est bien assez pour moi de mes blessures; presque tous les jours, je répands des larmes devant Dieu pour le prier de les guérir, bien convaincu, d'ailleurs, que je ne mérite pas une guérison aussi prompte que je le désire. Ne les aggravez pas, je vous prie, si vous me devez quelque amitié, quelque affection; si vous appréciez mon estime, mon amour pour vous, si j'ai droit à vos égards; si enfin, Dieu m'en est témoin, je puis assurer que je ne forme pas d'autres souhaits pour moi que pour vous, soyez-moi reconnaissants; et si vous m'appelez volontiers votre maître, je ne vous demande qu'une récompense : soyez bons. Les larmes qui coulèrent de mes yeux m'empêchèrent d'en dire davantage. Licentius, qui voyait avec une peine excessive que tout fût écrit, me dit : Mais enfin qu'avons-nous fait? — Quoi! répliquai-je, vous n'avouez pas encore votre faute? Vous ne vous rappelez pas que dans ma classe j'étais profondément mécontent que des jeunes gens, moins touchés de la beauté et de l'utilité des sciences que de l'appât de quelques vaines louanges, lisaient sans rougir un devoir fait par d'autres, et ce qui était

(1) *Vie heureuse*, n. 20. (2) *De l'Ordre* I, n. 7. (3) *Rétract.*, I, ch. III, n. 1. (4) *De l'Ordre*, I, n. 25.

bien plus déplorable, recevaient des applaudissements de ceux mêmes dont ils s'appropriaient le travail. Je veux croire que jamais vous n'avez rien fait de semblable; cependant, c'est ainsi que vous essayez de répandre et d'introduire dans la philosophie et dans ce genre de vie que j'ai enfin la joie d'avoir embrassé, le venin d'une jalousie contagieuse et d'une vanité frivole, le dernier, mais le plus nuisible des poisons, pour corrompre le cœur. Peut-être aussi parce que je vous apprends à craindre cette maladie de l'orgueil, en aurez-vous moins d'ardeur pour l'étude des sciences; et n'éprouvant plus le vif désir d'une vaine réputation, vous engourdirez-vous dans les langueurs de l'oisiveté. Quel serait mon malheur s'il me fallait vivre maintenant avec des gens qui ne pourraient bannir les vices de leur cœur sans que d'autres en prissent la place! — Vous verrez, dit Licentius, combien nous serons plus raisonnables à l'avenir. Aujourd'hui nous vous en conjurons, par ce que vous avez de plus cher, pardonnez-nous, faites effacer tout cela.... — Non, non, reprit Trigetius, que votre punition demeure tout entière; c'est ainsi que cette même gloire qui qui nous a séduits nous empêchera elle-même de l'aimer par le châtiment qu'elle nous attire; car ce ne sera pas une peine légère de voir ces écrits arriver à la connaissance même de nos seuls confidents, de nos plus intimes amis. Licentius y consentit (1).» Augustin avait pressé Licentius de faire un poëme sur les amours licencieuses, à la louange des pures amours, qui, au moyen de la philosophie, unit l'âme à l'intelligence (2). Nous ne savons pas si c'est ce poëme de Licentius sur la philosophie, que le saint docteur promet à Romanien.

10. Augustin dédia ses livres de l'*Ordre* à Zénobius, qui portait intérêt à Licentius, dont le pére lui était intimement lié. Zénobius s'était souvent entretenu avec Augustin sur l'ordre des choses, mais ce dernier n'avait pu jamais satisfaire entièrement à ses questions relevées, soit à cause de la grandeur du sujet, soit à cause du manque de temps; et il en avait toujours remis la solution à une autre époque. Aussi, Zénobius fatigué de ces retards, avait-il provoqué une réponse longue et soignée dans une pièce de vers élégante qu'il adressa à Augustin. Mais ayant été obligé de partir de Milan à l'improviste, à cause de troubles subits dont on ignore la cause, Zénobius oublia de laisser ce poëme à Augustin pour en obtenir une réponse (3). Nous ne savons si Augustin fait allusion à ce fait dans sa lettre à Zénobius, où il dit qu'il doit terminer avec lui la discussion qu'il a commencée avec lui. Zénobius était alors absent, et Augustin l'assure que n'étant pas encore arrivé au point de voir sans chagrin, ceux qu'il aime, éloignés de lui, il regrette vivement son absence, et veut être également regretté de lui. On ne peut assigner à cette lettre d'autre époque que celle de la retraite d'Augustin. Dans le dernier livre de l'*Ordre*, Augustin promet de traiter de l'âme, s'il en a le loisir (4). Nous ne voyons cependant pas qu'il ait rempli cette promesse dans la suite de ce travail; peut-être méditait-il déjà son livre de la *Grandeur de l'âme*, qu'il écrivit à Rome vers la fin de l'année.

CHAPITRE IX

1. Augustin travaille à s'avancer de plus en plus dans la connaissance de la vérité. — 2. Elans de feu de sa piété. — 3. Avec l'aide de Dieu, il se corrige de son habitude invétérée de jurer. — 4. Il est miraculeusement guéri d'un mal de dents. — 6. Ses *Soliloques*, où il considère l'état de son âme. — 6. D'où vient à cet ouvrage le nom de *Soliloques*, ce que contiennent ces livres.

1. Les livres qu'Augustin fit dans sa retraite, dans les entretiens qu'il eut avec ses amis, font voir quel était son genre de vie, le fruit qu'il retirait de son repos, enfin, à quelles études il consacrait la science et l'érudition que Dieu lui avait accordées. Quoiqu'il eût consacré sa vie au service de Dieu, elle respirait encore un peu l'orgueil de l'école; comme il arrive de souffler encore, après une longue course, même pendant qu'on s'arrête pour respirer. De plus, Alype (5)

(1) *Ibid.*, I, n. 29-30. (2) *Ibid.*, n. 24. (3) *Ibid.*, n. 20. (4) *De l'Ordre*, II, n. 17. (5) *Conf.* IX, ch. IV, n. 7.

combattait un peu les tendances de sa piété, en l'empêchant de mettre le nom de notre Sauveur Jésus-Christ dans ses ouvrages, aimant mieux voir dans ses écrits les cèdres sublimes de la philosophie et de l'éloquence, que les humbles plantes de l'Évangile et de l'Église, ses herbes salutaires à l'âme et mortelles au serpent. Augustin était heureux dans sa retraite de se sentir comme délivré des filets des vains désirs du monde, il respirait comme s'il se fût senti délivré du poids des soucis terrestres, il se repentait de son erreur, il revenait à lui et recherchait la vérité avec le plus grand soin (1); car il sentait. alors, le poids immense de vices qui l'accablait, et les ténèbres épaisses de l'ignorance dont il était enveloppé (2). Il demandait à Dieu presque tous les jours, avec larmes, de guérir ses blessures; néanmoins, il s'appliquait à bien se convaincre qu'il ne méritait pas une guérison aussi prompte qu'il le désirait (3). Il était encore indécis sur la question de l'âme (4) et ne savait pas que le Paraclet, l'esprit de vérité (5), avait été envoyé par Jésus-Christ. Aussi, était-il intimement persuadé que son ignorance était plus grande qu'il ne le pensait (6); et loin de se regarder comme un sage, il avouait n'être qu'un enfant en philosophie (7). Toutefois, il brûlait d'un immense désir d'apprendre (8), et pour cela il travaillait nuit et jour. Il s'appliquait uniquement à dégager son âme des opinions fausses et pernicieuses qui le troublaient (9). Sachant déjà que l'on ne peut découvrir la vérité sans un secours d'en haut, il ne l'attendait que de Dieu seul pour confondre le mensonge; et au milieu de ses études, il implorait avec dévotion et piété, le secours du ciel. Chaque jour ses humbles gémissements et ses larmes interrogeaient Dieu lui-même, et il était prêt à recevoir sa réponse, quelle que soit la voix dont Dieu voulût se servir pour la lui faire entendre.

2. On peut voir dans les premiers ouvrages d'Augustin qu'il composa tout de suite après sa conversion et quand il venait à peine de sortir des ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, toute l'étendue de son savoir et de sa sagesse; elle était assurément beaucoup plus grande qu'elle ne l'est ordinairement chez les fidèles même les plus avancés en âge; mais nous pouvons affirmer que sa charité, c'est-à-dire son amour de la vérité, était bien supérieure à cette immense érudition dont elle est la source et l'origine; aussi, il ne faut point s'étonner s'il dit, dans la suite, qu'il y a des catéchumènes qui surpassent beaucoup de fidèles par l'instruction et la pureté de leurs mœurs (10). Plus tard, il aimait à se rappeler par quels aiguillons Dieu avait percé et dompté son cœur; comment il avait applani et abaissé les montagnes de ses vaines et superbes pensées; comment il avait redressé les voies obliques de ses mœurs et de son caractère, et adouci ses aspérités (11): « Quels élans, ô mon Dieu, s'écrie-t-il, mon cœur faisait monter vers vous à la lecture des Psaumes de David, cantiques pleins de foi, hymnes pleines de piété qui bannissent l'esprit d'orgueil! Quels élans m'inspirait vers vous la lecture de ces Psaumes, brûlants et de quelles flammes ils me consumaient pour vous! Et je brûlais de désir de les chanter à toute la terre, si cela eût été possible! Quelle violente et douloureuse indignation je ressentais contre les manichéens, et quelle pitié j'éprouvais en même temps pour eux, en voyant leur ignorance de ces mystères, de ces divers remèdes? J'aurais voulu qu'ils se fussent trouvés là, près de moi, pour m'écouter à mon insu, au sein de ma retraite, observer ma face et ma voix, quand je lisais le psaume quatrième, et voir ce que ce psaume faisait de moi : « ..... Je frémissais de crainte et d'épouvante en même temps que j'étais enflammé d'espérance, et je tressaillais à la pensée de votre miséricorde, ô mon Père, toutes ces impressions se trahissaient dans mes yeux et dans ma voix, quand, s'adressant à nous, votre esprit souverainement bon, nous dit : Fils des hommes, jusques à quand vos cœurs seront-ils appesantis? Pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge? (12)» « Je frisson-

(1) *Acad.*, II, ch. II, n. 4. (2) *De l'Ordre*, I, ch. x, n. 29. (3) *Ibid.* (4) *Vie heureuse* n. 5. (5) *Conf.*, IX, ch. IV, n. 9. (6) *De l'Ordre*, II, ch. III, n. 9. (7) *Ibid.*, I ch. v, n. 13. (8) *Ibid.*, n. 12. (9) *Acad.*, II, ch. III, n. 6. (10) *Narr. des Psaumes*, XC, serm. II, n. 6. (11) *Conf.*, IX, ch. IV, n. 7. (12) *Psal.* IV, 3.

nais de terreur en entendant ces paroles, parce que je me trouvais semblable à ceux à qui elles s'adressaient. Aussi dans la douleurque me causaient mes souvenirs, je poussais de profonds et tristes accents ! Oh ! que n'ont-ils été entendus de ceux qui aiment encore la vanité et recherchent le mensonge? Peut-être en eussent-ils été troublés, peut-être eussent-ils vomi leur erreur. Et puis je lisais : Entrez en colère, mais ne péchez point. Et combien étais-je touché de ces paroles, moi qui avais appris à m'emporter contre mes péchés passés, pour ne plus pécher à l'avenir?... Et mes biens n'étaient plus dans les choses extérieures, je ne les cherchais plus dans les yeux du corps, dans le soleil qui nous éclaire. Oh ! s'ils pouvaient voir cette lumière intérieure et éternelle que je frémissais, en en jouissant moi-même, de ne pouvoir leur montrer, car, c'est là, dans ma chambre cachée, où je m'étais emporté contre moi-même, où pénétré de componction, je vous avais offert l'holocauste de ma caducité, et où j'avais inauguré mon renouvellement au sein de votre espérance; c'est là que j'avais commencé à goûter combien vous êtes doux, et que vous aviez inondé mon cœur des torrents de votre joie. De là, les exclamations que je poussais à la lecture que je faisais des yeux du corps et dont je ressentais la vérité. Je ne voulais plus de la multiplicité des biens de la terre; je ne voulais plus consumer le temps et en être consumé, puisque dans votre simple éternité je trouvais un autre froment, un autre vin, une autre huile que ceux d'ici-bas; la lecture du verset suivant arrachait encore un long cri à mon cœur : Oh! dans la paix ! Oh! dans lui-même! qu'ai-je dit? Je prendrai mon repos et mon sommeil en lui. Et qui nous résistera quand s'accomplira cette autre parole : La mort est engloutie dans sa victoire (I *Cor.*, XV, 3). Et vous êtes celui qui ne change pas, et en vous se trouvent le repos et l'oubli de toutes les peines, et il ne sert de rien d'acquérir tout ce qui n'est pas vous. Mais vous m'avez affermi, Seigneur, dans la simplicité de votre espérance. Je lisais ces paroles et j'en étais enflammé, et ne savais quoi faire à ces morts et à ces sourds parmi lesquels j'avais été aussi un ennemi aveugle et acharné contre ces saintes Lettres, qui distillent le miel céleste, et qui brillent de votre lumière ; et je séchais d'indignation contre les ennemis de cette Écriture, quand je me rappelais la perte de mes jours passés (1). »

3 A cette époque, paraît-il, il se corrigea de l'habitude invétérée qu'il avait contractée de jurer. « Moi aussi je jurais, dit-il, en s'adressant à son peuple, moi aussi j'avais cette habitude détestable et mortelle. C'est à votre charité que je le dis. Mais dès que j'eus commencé à servir Dieu, et, lorsque je vis tout le mal du serment, j'ai été saisi de frayeur, et j'ai mis un frein à cette bien ancienne habitude (2). J'ai lutté contre cette habitude ; au milieu de ma lutte, j'ai appelé Dieu à mon aide, et le Seigneur m'a accordé son secours pour ne plus jurer. Rien ne m'est plus facile que de ne pas jurer (3) ; contenue, cette habitude a été réprimée ; réprimée, elle s'est affaiblie ; affaiblie, elle a disparu, et le bien a succédé au mal (4). » Depuis ce temps, il jurait quelquefois, mais lorsqu'il y était contraint par une grande nécessité, s'il voyait qu'on ne le croyait pas, à moins qu'il ne jurât, et s'il pensait qu'il importait à celui qui ne voulait pas le croire, de croire en lui, il prononçait, avec crainte, ces paroles solennelles de Paul : « Devant Dieu (*Galat.*, I, 20.) ou, « Dieu m'est témoin (*Rom.*, I, 9.) » ou bien : « Le Christ sait que je pense ainsi (II *Cor.*, XI, 31.) » On rencontre même dans ses écrits, plusieurs exemples de ce serment : en dehors de cette nécessité, personne ne l'entendit plus jamais jurer.

4. Pendant que ce saint homme vivait dans sa retraite, Dieu permit qu'il fût tourmenté d'un mal de dents, si cruel, qu'il n'en avait jamais éprouvé de semblable. Non-seulement il ne pouvait appliquer son esprit à rien de nouveau ; mais encore c'est à peine s'il pouvait repasser ce qu'il savait. Cependant, il lui semblait que si la splendeur de la vérité venait à

(1) *Conf.*, IX. ch. IV, n. 8-12. (2) *Serm.*, CLXXX, n. 10. (3) *Serm.*, CCXVII, n. 5. (4) *Serm.*, CLXXX, n. 10.

briller aux yeux de son esprit, ou il ne ressentirait plus cette douleur, ou il la supporterait plus facilement (1). Mais Dieu qui le châtiait si sévèrement, le guérit avec une promptitude non moins remaquable. « Le mal était arrivé à un tel excès, dit il, que ne pouvant plus parler, il me vint à l'esprit d'inviter mes amis présents à vous prier pour moi, ô Dieu, maître de toute santé. J'écrivis mon désir sur des tablettes et le leur donnai à lire. A peine eûmes-nous fléchi les genoux pour prier que la douleur disparut. Mais quelle douleur ! et comment s'évanouit-elle ? Je fus épouvanté, je l'avoue, Seigneur, mon Dieu, non je n'avais rien éprouvé de semblable de ma vie. Et votre grâce me pénétra profondément, et, plein de joie, je louais votre nom avec foi. Mais cette foi ne me laissait pas en repos sur mes fautes passées que le baptême n'avait pas encore effacées en moi (2).

5. C'est alors que ce pieux catéchumène écrivit ses *Soliloques* où il raconte, en termes admirables, l'état intérieur de son âme. Il déclare, dès le début, qu'il était possédé d'un immense désir de connaître Dieu, et qu'il ne savait rien de la même manière qu'il désirait le connaître (3). Car, ce n'était point assez pour lui de connaître Dieu, comme il connaissait son cher Alype (4), où les principes de géométrie, dont le souvenir en présence de l'amour de Dieu, quittait à peine son esprit (5). Se demandant à lui-même s'il aimait autre chose que la connaissance de Dieu et de soi-même, il dit : « En consultant le sentiment que j'éprouve maintenant, je pourrais répondre que je n'aime rien davantage ; mais je crois plus sûr de dire que je l'ignore. En effet, il m'est souvent arrivé après avoir cru qu'aucune autre chose ne faisait impression sur moi, qu'une pensée entrait dans mon âme beaucoup plus vivement que je ne l'avais présumé. Souvent aussi, bien que l'idée d'un événement quelconque qui se présentait à mon esprit ne m'eût pas bouleversé ; toutefois, lorsque cet événement s'accomplissait, il me troublait plus que je ne l'avais cru. Mais, il me semble en ce moment, qu'il n'y a que trois choses qui puissent m'émouvoir : La crainte de perdre ceux que j'aime, la crainte de la douleur, la crainte de la mort (6). » Le désir des richesses et des hommes était étranger à son âme. Le plaisir de la table ne le charmait pas dans les mets dont il avait résolu de s'abstenir ; quant aux autres, il les prenait avec plaisir, mais il pouvait toujours s'en abstenir facilement ; jamais les plaisirs de la table ne le détournaient de la pensée des choses qu'il voulait méditer. Enfin, dans le boire et le manger, dans l'usage des bains, et dans tout ce qui regarde le corps, il se bornait à ce qu'exigeait le soin de sa santé. Pour ce qui regarde l'amour de la femme : « Sous quelque beau dehors que vous vouliez me la représenter, dit-il, et fût-elle comblée de tous les dons, il n'est rien que je sois aussi résolu d'éviter que le commerce d'une femme ; il n'est rien, je le sens, qui précipite plus une âme du haut de sa grandeur, que les caresses d'une femme et ce contact des corps qui est de l'essence même de l'union conjugale. Si donc, c'est un devoir du sage de chercher à avoir des enfants, ce dont je ne me rends pas encore bien compte, quiconque prend une femme dans ce seul but, peut me paraître digne d'être admiré, mais nullement d'être imité ; car il y a plus de danger à craindre dans cette tentative, que de bonheur à espérer si on y réussit. Aussi, je me suis imposé cette loi juste et utile, je crois, pour la liberté de mon âme, de ne point désirer, de ne point chercher, de ne prendre aucune femme. Je ne recherche, je ne désire plus rien de ce genre ; ce n'est même qu'avec horreur et mépris que le souvenir de ces choses se présente à mon esprit. Que voulez-vous davantage ? Ces bonnes dispositions s'accroissent même chez moi de jour en jour, car, plus s'augmente l'espérance de voir la beauté après laquelle je soupire si vivement, plus elle entraîne après elle tout mon désir de bonheur (7). » Parfois, cependant, Dieu permit que la passion qui avait exercé une si grande tyrannie sur son cœur lui fît sentir

(1) *Soliloq.*, I, n. 21. (2) *Conf.*, IX. n. 12. (3) *Soliloq.*, I, n. 7. (4) *Ibid.*, n. 8. (5) *Ibid.*, n. 10-11. (6) *Ibid.*, n. 16. (7) *Ibid.*, ch. X, n. 17.

ses cruels aiguillons (1) pour lui faire reconnaître à quels soins du céleste médecin il devait d'avoir été arraché à cette maladie, et ce qui restait en lui ayant besoin de guérison. Lorsqu'il ressentait ces épreuves, accablé de honte, il répandait des larmes au point de nuire à sa santé. Il n'osait ni se rien promettre ni rien espérer de lui ; son seul soulagement était de se réfugier dans le sein de Dieu et de s'abandonner aux soins de sa Providence : « Celui que j'ai le plus ardent désir de voir, sait si je suis pur ; qu'il fasse ce qu'il lui plait ; qu'il se révèle à moi quand il voudra. Désormais, je me confie tout entier à sa bonté et à sa providence. Une fois pour toutes, j'ai cru qu'il ne cessait de secourir ceux qui sont ainsi disposés envers lui. Je ne dirai rien de la santé de mon âme avant d'avoir découvert cette éternelle beauté (2). La sagesse est la seule chose que j'aime pour elle-même ; tous les autres biens, la vie, le repos, les amis, je n'en désire la jouissance, ou n'en crains la privation qu'en vue de la sagesse. Or, quelle mesure peut avoir en moi l'amour de cette éternelle beauté ? Non-seulement je ne l'envie pas, cet amour, aux autres, mais je cherche à ce que le plus grand nombre le désirent avec moi, le possèdent avec moi, en jouissent avec moi, et, notre amitié sera d'autant plus intime, que notre amour pour la sagesse nous unira davantage (3). » Voilà pourquoi dans ses *Colloques familiers*, il engageait ses compagnons à aimer et à étudier continuellement la sagesse.

6. C'est la retraite d'Augustin qui nous a valu encore ses *Soliloques*, composés à peu près à la même époque que les livres dont nous avons parlé plus haut ; car il en parle en même temps, et dit qu'ils furent écrits peu après qu'il eut renoncé au désir des honneurs et des dignités (4). Dans les autres livres il s'entretient avec ses amis ; dans ceux-ci, au contraire, il se parle à lui-même ; de là le nom de *Soliloques*, mot nouveau, à la vérité, et un peu dur à l'oreille, mais propre à désigner la chose : « Car, dit-il, comme on ne peut mieux chercher la vérité que par des questions et des réponses, et qu'on trouve difficilement quelqu'un qui ne souffre avec peine de se voir vaincu dans la dispute ; il arrive presque toujours que les cris désordonnés de l'opiniâtreté font perdre la trace d'un sujet parfaitement soumis à la discussion ; et, comme souvent, il en résulte même pour les esprits une aigreur, la plupart du temps dissimulée, quelquefois ouverte, j'ai cru qu'il serait très-sage et très-prudent à moi de chercher la vérité, avec l'aide de Dieu, en m'interrogeant et en me repondant (5). » Dans la préface même de cet ouvrage, il dit qu'il ne sait à qui s'adresser, et se demande s'il doit converser avec lui-même ou avec quelqu'un ; il dit encore qu'il a composé cet entretien pour se bien connaître, après avoir réfléchi attentivement pendant plusieurs jours sur la connaissance de soi-même, sur la manière de chercher le bien et d'éviter le mal (6). Dans ses livres des *Rétractations*, il dit que la raison lui sert d'interlocuteur (7). Cet ouvrage se divise en deux parties : dans le premier livre, il cherche quelles dispositions doit avoir celui qui se livre à la recherche de la sagesse, inaccessible aux sens, accessible seulement à l'esprit ; dans la dernière partie, certains arguments lui servent à prouver que ce qui est vrai est immortel. Dans un autre livre, il traite de l'immortalité de l'âme : toutefois, il ne traita pas cette question à fond (8), dans le dessein, comme il le dit lui-même d'en conférer avec des hommes instruits et habiles (9). Il fait mention de deux écrivains qui traitaient alors de l'immortalité de l'âme, l'un en prose, à Milan, l'autre en vers, dans les Gaules (10). Le premier, à qui il ne peut, dit-il, découvrir le penchant qu'il éprouve en même temps pour lui, et pour la sagesse, semble être Ambroise ; quant à l'autre, son ami, initié à toutes ses pensées et vivant paisiblement dans la Gaule, mais si loin de lui qu'il pouvait à peine lui envoyer une lettre, nous ne pouvons soupçonner qui il était, à moins que ce ne soit Zénobius

(1) *Soliloq.*, I, ch. XIV, n. 26. (2) *Soliloq.*, *ibid.* (3) *Soliloq.*, ch. XIII, n. 22. (4) *Rétract.*, II, ch. IV. (5) *Soliloq.*, II, ch. VII, n. 14. (6) *Ibid.*, I, n. 1. (7) *Rétract.*, I, ch. IV, n. 1. (8) *Ibid.*, ch. V, n. 1. (9) *Soliloq.*, II, n. 28. (10) *Soliloq.*, II, n. 26.

absent depuis longtemps de Milan, à qui il dédia ses deux livres de l'*Ordre*. Dans ses lettres à Nébride, écrites immédiatement après les *Soliloques* que son ami ne connaissait pas encore, il place cet ouvrage avant tous les précédents(1). Il dit qu'il s'est proposé, dans ce livre, de montrer que l'intelligence est la vérité et que ce qui renferme quelque chose d'immortel ne peut mourir : d'où il conclut que, l'intelligence étant contenue dans l'âme ainsi que la vérité immortelle, l'âme est immortelle (2).

CHAPITRE X

1. Nébride, ami d'Augustin. — 2. Lettre d'Augustin à Nébride.

1. Augustin fait, lui-même, mention des *Soliloques* dans ses *Confessions*, à l'endroit où il parle des ouvrages composés d'après ses entretiens avec lui-même, en présence de Dieu (3). Il ajoute que ses *Lettres* font connaître ce qu'il traita par lettres avec Nébride absent. C'est donc à cette époque qu'on doit placer en partie ses lettres à Nébride, avec qui il était lié aussi intimement qu'avec Alype. Nébride, doué dès sa jeunesse d'une bonté singulière, d'une prudence extrême et d'un génie étonnant, était né près de Carthage. Comme il allait très-souvent dans cette ville, il avait noué des relations d'amitié avec Augustin, qui alors y professait la rhétorique (4). Cependant il ne se laissa pas prendre, comme Augustin, aux mensonges des astronomes ; au contraire, il les tournait en dérision et les couvrait de ridicule, et s'efforçait d'en détourner Augustin, qui était singulièrement adonné à ce genre de divination. Il est vraisemblable aussi qu'il ne s'est pas laissé séduire par les erreurs des manichéens, puisque non-seulement il les attaquait par un argument auquel ils ne pouvaient répondre, mais encore les terrassait complétement; ce qui ébranlait Augustin lui-même, aussi bien que ceux qui l'écoutaient (5). Cependant, il partagea quelque temps l'erreur des hérétiques qui prétendaient que l'humanité du Christ était un fantôme ; mais il s'éloigna de cette erreur avant de recevoir la foi chrétienne (6). Augustin étant venu à Milan, Nébride, abandonnant aussi sa patrie et Carthage elle-même, quitta ses biens, sa maison et sa mère, qui ne devait pas l'accompagner, pour venir à Milan dans la seule pensée de vivre près d'Augustin et de travailler avec lui à la recherche de la vérité et de la sagesse (7). Il soupirait, comme Augustin, et, comme lui, il était incertain. Il cherchait la vie heureuse avec une grande ardeur, et scrutait les questions les plus difficiles avec une habileté remarquable. « Scrutateur actif et persévérant, dit Augustin, pour les choses obscures qui ont trait surtout à la doctrine de la piété, il ne voulait point d'une réponse de peu d'étendue quand la question était importante, et quiconque ne demandait qu'une pareille réponse lui était insupportable, et si c'était une personne qu'il pût traiter ainsi, il la repoussait avec indignation du regard et de la voix, jugeant indigne de faire de telles questions tout homme qui ignorait tout ce qu'on pouvait et devait dire sur un sujet si étendu (8). » Augustin s'entretenait avec lui surtout et Alype dans des conversations intimes, des soucis qui tourmentaient son âme avant sa conversion (9); les mêmes pensées préoccupaient ces trois amis (10). Lorsque Augustin se convertit au Christ, Nébride était absent : « Quant à Nébride, dit-il, cédant aux instances de notre amitié, il était allé suppléer, dans ses leçons, le grammairien Vérécundus, citoyen de Milan, notre ami intime, qui en avait témoigné le désir et nous avait conjuré même, au nom de notre intimité, de lui envoyer quelqu'un de nous, pour lui prêter le secours dévoué dont il avait un pressant besoin. Ce ne fut donc pas la perspective du gain qui détermina Nébride; car, s'il eût voulu tirer parti de ses connaissances en littérature, il eût pu en recueillir de grands avantages. Mais, en doux et excellent ami, il ne voulut point refuser, à notre demande, cette preuve de son affection. Du reste, il se conduisit avec la plus

(1) *Lettre* III, n. 1. (2) *Ibid.*, n. 4. (3) *Conf.*, IX, ch. IV, n. 7. (4) *Ibid.*, IV, ch. III, n. 6. (5) *Ibid.*, VII, ch. II n. 3. (6) *Ibid.*, IX, ch. III, n. 6. (7) *Ibid.*, VI, ch. X, n. 7. (8) *Lettre* VIIIC, n. 8. (9) *Conf.*, VI, ch. VII, n. 11. (10) *Ibid.*, n. 17.

grande prudence ; il affecta de demeurer inconnu aux grands de ce monde, et il évita avec soin tout ce qui aurait pu altérer le calme et la tranquillité de son esprit, qu'il voulait conserver libre avec le plus de loisirs possibles, pour méditer, lire ou entendre les leçons de la sagesse (1).

2. Comme Nébride, retenu par cette occupation, n'avait pu suivre Augustin dans sa villa (2), ils entretenaient leur amitié par des lettres qu'ils s'écrivaient. Parmi ces lettres, il faut compter, sans aucun doute, la troisième qui montre Nébride si charmé de la lecture des livres composés par Augustin, au mois de novembre, avant ses *Soliloques*, que, dans un mouvement de joie qu'il ne put maîtriser dans son cœur, il avait appelé Augustin bienheureux. Ce dernier lui expose son sentiment sur ce sujet, et lui parle de ses *Soliloques ;* après avoir conclu que c'est dans l'âme, c'est-à-dire dans l'esprit, dans l'intelligence, qu'est la vérité, il ajoute : « Qu'est-ce donc qui lui fait opposition ? sont-ce les sens ? Il faut réprimer les sens de toute la force de son âme. Que doit-on faire si les choses sensibles ont pour nous trop de charmes ? Il faut faire en sorte qu'elles n'en n'aient plus. Comment cela ? Par l'habitude de s'en priver et de désirer quelque chose de meilleur (3). » Il ajoute aussi que dans sa retraite, il a reconnu, avec évidence, que la béatitude, quand même il ne serait pas immortel, ne peut consister dans le charme et la jouissance des choses sensibles. Vers la fin de sa lettre, il lui propose quelques questions sur les conjugaisons des verbes (4), ce qui peut paraître étonnant de la part d'Augustin, qui avait professé la grammaire et la rhétorique. On doit également rapporter sa quatrième lettre à la même époque, alors qu'il lui fallait guérir les yeux de son esprit affaiblis et troublés par les soucis et les plaies des choses sensibles, avant de tenir pour certain que les choses perçues par l'esprit sont plus vraies que celles que perçoivent nos yeux. Il était amené à cette conclusion par ce raisonnement de Nébride, que l'esprit et l'intelligence l'emportent sur les yeux du corps et sur la vue commune, ce qui ne serait pas, si ce que nous comprenons n'était au-dessus de ce que nous voyons. Aussi, bien qu'il demande à Nébride d'examiner si rien ne détruit ce raisonnement, il le trouva si péremptoire qu'il s'en servit plus tard dans ses livres contre les manichéens (5). « Cependant, écrit-il à Nébride, charmé de ce raisonnement, lorsque, après avoir invoqué Dieu, je m'élève vers lui et vers les choses qui sont très-certainement vraies, je suis parfois rempli d'une telle certitude de celles qui nous attendent que je m'étonne d'avoir même besoin de ce raisonnement pour croire des choses aussi présentes que chacun est présent à ses propres yeux (6). » Dans cette lettre, Augustin répond à Nébride, qui l'avait prié de lui faire connaître les progrès qu'il avait faits au sein du repos dont il jouissait, pour distinguer les choses sensibles des intelligibles, il lui dit qu'il y fait des progrès aussi lents que ceux que nous faisons pour avancer en âge ; à ses yeux, il n'était encore qu'un enfant dans ces choses, mais un enfant de grandes espérances. Nébride, qui n'avait encore reçu aucun sacrement de l'Église, n'était pas chrétien, mais il n'en était pas moins ardent à poursuivre la recherche de la vérité (7). Aussi, quoique Augustin, en se convertissant au Christ, eût résolu de quitter Milan, ce qui devait le priver du commerce d'un ami, Nébride le félicite cependant de son heureuse conversion, dont lui-même n'était pas très-éloigné, puisqu'il dévait suivre de si près l'exemple d'Augustin ; car c'est bien peu de temps après lui, qu'il se purifia dans les eaux des fonts sacrés.

(1) *Conf.*, VII, ch. XI, n. 13. (2) *Ibid.*, IX, ch. IV, n. 7. (3) *Lettre* III, n. 4. (4) *Ibid.*, n. 5. (5) *Des deux âmes*, n. 3. (6) *Lettre* IV, n. 2. (7) *Conf.*, IX, ch. III, n. 6.

CHAPITRE XI

1. Augustin revient à Milan pour se faire inscrire au rang des catéchumènes. — 2. A cette époque, il écrivit un livre sur l'immortalité de l'âme et quelques livres sur les sciences libérales. — 3. Il reçoit le baptême des mains de l'évêque Ambroise. — 4. Félicitations et joie de l'Eglise à ce sujet. — 5. A quelle occasion s'établit à Milan la coutume de chanter des hymnes et des psaumes dans l'église. — 6. Augustin renonce à tout, embrasse le dessein de servir Dieu, s'adjoint quelques compagnons pénétrés du même désir et repasse avec eux en Afrique.

1. Lorsqu'arriva l'époque où les catéchumènes devaient se faire inscrire pour la régénération sacrée et se faire admettre au nombre des aspirants au baptême, ce qui devait se faire, au plus tard, au commencement du carême, Augustin quitta la campagne et revint à Milan avec Alype qui voulait renaître en même temps que lui dans le Christ ; il amena aussi son fils Adéodat, qui devait partager avec eux cette grâce et être instruit dans les mœurs et la vie chrétiennes. Alype avait déjà revêtu l'humilité requise par les sacrements chrétiens, il avait dompté son corps avec une force extrême, au point de marcher pieds nus sur le sol glacé d'Italie (1). Quant à Augustin, nous voyons, par ce qu'il a écrit longtemps après de lui-même et de ses compagnons, avec quel soin ils s'étaient préparés au baptême. « Ignorons-nous nos sentiments au point d'oublier quel soin et quelle attention nous avons apportés à tout ce que nous prescrivaient ceux qui nous catéchisaient, alors que nous aspirions au baptême, et que nous étions aspirants (2) ? » Épuisé, presque mourant de soif après une si longue attente, il nous dit qu'il se précipita sur les mamelles de l'Église, les pressant et les frappant même avec larmes et gémissements pour en faire couler le seul aliment capable de lui rendre, avec les forces, l'espoir du salut et de la vie éternelle (3).

2. Durant ces jours-là il écrivit *sur l'immortalité de l'âme* un livre qui était comme un ensemble de notes pour terminer ses *Soliloques* restés inachevés (4). Aussi, ne doit-on pas s'étonner, s'il dit que les raisonnements y sont si serrés et si concis, qu'il peut à peine les saisir. Il y a même dans ce livre un passage dont il avoue ne plus comprendre le sens (5). Il ne laissa pas néanmoins de publier ce nouvel ouvrage, et il le compte au nombre de ses œuvres. Il entreprit encore à cette époque d'écrire quelques livres *sur les sciences libérales* (6) en forme de dialogues entre les compagnons de sa retraite qui partageaient ses goûts, pour ces sortes de questions ; il les composa dans l'intention de se servir des choses matérielles comme d'échelons, pour parvenir lui-même ou conduire plus sûrement les autres, aux choses spirituelles. De tous ces ouvrages, commencés à Milan, il ne termina dans cette ville que le livre *sur la Grammaire ;* car le traité de *la Musique,* en six volumes, commencé également à Milan, ne fut terminé qu'après son baptême et son retour en Afrique (7). Des ouvrages qu'il commença dans la même ville sur les cinq autres sciences, c'est-à-dire : sur *la Dialectique*, sur *la Rhétorique*, sur *la Géométrie*, sur *l'Arithmétique* et sur *la Philosophie*, il ne reste plus que les principes, peut-être voulait-il dire le commencement, quoique, lorsqu'il écrivit ses *Rétractations*, il dit qu'il avait perdu ces principes et le livre *sur la grammaire* : toutefois il pensait que quelqu'un les avait encore entre les mains. Possidius en parle dans son Index (8).

3. Enfin, avec la grâce de Dieu, Augustin reçut, de la bouche du saint évêque Ambroise, la salutaire doctrine de l'Église, et, de ses mains, les divins sacrements, comme le rapporte Possidius, qui fait précéder de ces paroles le récit de cette cérémonie : « Il sentit naître en lui une telle ardeur d'avancer davantage dans cette religion qu'à l'approche des saints jours de Pâques, il fut purifié dans l'eau sainte du baptême. » Ces paroles sembleraient indiquer qu'Augustin avait formé au moment de sa conversion, la résolution de se faire baptiser à la

(1) *De la foi et des œuvres*, n. 9. (2) *De l'utilité de la foi*, n. 2. (3) *Rétract.*, I, ch. v, n. 1. (4) *Ibid.*, n. 3 (5) *Ibid.*, ch. vi. (6) *Ibid.*, ch. vi. (7) *Ibid.*, ch. vi. (8) Possid. *Vie d'August.*, ch. i.

solennité pascale qui était proche. C'est ce qui a porté Baronius à dire qu'il fut régénéré au temps de Pâques, parce qu'il voulait placer son baptême au 15 mai, jour auquel l'Église célèbre maintenant sa conversion (1). Il est vrai que si on entend ces paroles de Possidius selon la coutume alors suivie par l'Église, elles peuvent signifier qu'il fut baptisé la veille de Pâques, jour principalement destiné au baptême des adultes, en sorte qu'il était rare, très-rare même, de régénérer, à une autre époque, dans les eaux salutaires du baptême, un grand nombre de catéchumènes comme il s'en trouva le jour du baptême d'Augustin. Cette cérémonie eut donc lieu dans la nuit du 24 au 25 avril, jour fixé par une lettre d'Ambroise pour la fête de Pâques en 387.

4. Ce n'est pas à notre humble plume qu'il appartient de raconter la joie des Anges dans le ciel au sujet de la conversion et du baptême d'Augustin; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Église du Christ, sur la terre, témoigne chaque année, même de nos jours, la sienne, et en reconnaissance de la grâce divine dont cet éminent docteur a été favorisé, célèbre le 5 mai le jour de sa conversion; aucune autre conversion n'a jamais été célébrée ainsi, si ce n'est celle de Paul et celle d'Augustin. Toutefois sa conversion ou son baptême ne peut se placer le 5 mai, quoique ce jour ne soit pas éloigné de celui où Augustin vint à Milan demander le baptême et qui fut pour lui un jour de fête. Il n'est certainement personne qui ne soupçonne que c'est surtout le souvenir de ce jour béni qui inspira au saint docteur les accents si pieux et si éloquents, dans lesquels ils raconte l'allégresse de l'Église romaine, à la conversion de Victorin. Aussi peut-on en changeant le nom de Victorin lui appliquer à lui-même, entre autres choses, ce qu'il dit en parlant de ce dernier, quand il s'écrie (2): « Dès qu'il monta pour réciter le symbole de la foi dans l'église, tous ceux qui le connaissaient se répétaient son nom les uns aux autres, avec un frémissement de joie et de félicitations. On entendait sur toutes les lèvres ce mot de l'allégresse générale à peine contenu : Augustin! Augustin! Un transport de joie soudain avait éclaté à sa vue, et rompu le silence; le désir de l'entendre le rétablit aussitôt. Il prononça le symbole de la vérité d'une voix claire et ferme, et tous eussent voulu le porter dans leur cœur, tous l'y portaient en effet avec des transports d'amour et de joie qui étaient comme les deux bras dont l'enlaçaient ses auditeurs ravis. Combien reviennent à vous d'un aveuglement plus profond qu'Augustin; moins connus du monde, la joie de leur retour est moins vive, même pour ceux qui les connaissent; et puis les hommes plus connus sont, pour un plus grand nombre, une autorité qui les précède et les attire dans les voies du salut. D'ailleurs, la défaite de l'ennemi est d'autant plus signalée qu'il avait plus d'empire sur celui qu'il tenait captif et que par lui il en retenait un plus grand nombre sous ses lois. Il retient les grands par l'orgueil de leur grandeur et le vulgaire par l'autorité de leurs exemples. Aussi, plus on se rappelait que le cœur d'Augustin avait été comme une citadelle inexpugnable où Satan s'était renfermé, et sa langue comme un glaive puissant et acéré dont il avait tué tant d'âmes, plus devait être grande la joie de vos enfants en voyant notre roi enchaîner le fort armé, et après lui avoir enlevé ses armes, les purifier et les consacrer à votre culte, et en faire les instruments du Seigneur pour toute sorte de bonnes œuvres (3). »

5. « Nous reçûmes le Baptême, » dit Augustin, « et soudain se dissipèrent tous les remords inquiets de notre vie passée. Aussi je ne me rassasiais pas, en ces premiers jours, de considérer, avec une douceur ineffable, la profondeur de vos desseins pour le salut du genre humain. Que de larmes j'ai versées en entendant vos hymnes et vos cantiques! Quelle vive émotion à ces suaves accents de votre Église! Pendant que ces accords se répandaient dans mon oreille, votre vérité se distillait dans mon cœur, de pieux élans s'en échappaient avec ardeur, mes larmes coulaient en abondance et c'était le plus

(1) BAR. année 388, n. 71. (2) *Conf.*, VIII, ch. II, n. 5. (3) *Ibid.*, ch. IV, n. 9.

grand charme de ma vie (1). Il y avait un an, treize mois à peine que cette coutume s'était établie à Milan, alors que Justine, mère du jeune Valentinien, avait persécuté votre saint pontife Ambroise, dans l'intérêt de l'hérésie arienne qui l'avait séduite, » ce qu'il raconte ainsi : « Le peuple animé d'une pieuse ardeur, passait les nuits à l'église, prêt à mourir avec son évêque votre serviteur. Ma mère, votre servante, prenant la plus large part aux inquiétudes et aux veilles, ne vivait que de prières, et moi-même, bien froid à la chaleur de votre esprit, je ne laissais pas de partager le trouble, la consternation où toute la ville était plongée. Ce fut alors qu'on établit le chant des hymnes et des cantiques suivant l'usage des églises d'Orient, pour empêcher le peuple de se laisser abattre par la langueur et l'ennui ; et depuis, cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours ; maintenant même, presque toutes, pour ne pas dire toutes les parties de votre bercail, répandues dans l'univers l'ont adopté (2). » En se rappelant les larmes que les divins cantiques tiraient de ses yeux dans les premiers temps de sa conversion, l'utilité que l'expérience lui a montré qu'on peut retirer de cette sainte habitude, porte notre saint homme à approuver toujours l'usage de ces chants dans l'Église (3).

6. Aussitôt après avoir reçu la grâce du baptême, Augustin bannit du fond de son cœur toutes les espérances qu'il aurait pu placer dans le siècle ; renonçant désormais à prendre femme, à avoir des enfants, à rechercher les richesses et les dignités, il résolut de ne plus faire autre chose que de servir Dieu avec les siens, afin d'être compté dans ce petit troupeau auquel le Seigneur promet son royaume et dit de vendre ses biens pour les donner aux pauvres. Aussi, appuyé sur la foi, il ne voulut plus, dorénavant, acquérir que « l'or, l'argent et les pierres précieuses, » se contentant du strict nécessaire réclamé par la santé, lui qui, auparavant, était rempli de désirs et enchaîné par une foule de soucis (4). On ne peut révoquer en doute qu'Alype, entre autres, ait partagé le même dessein. Evode de Tagaste s'unit bien certainement aussi à eux, avec l'aide de Dieu, qui rassemble dans un même endroit les cœurs unanimes. Celui-ci s'était converti et avait reçu le baptême avant Augustin (5). Tous unis dans le même désir de servir Dieu, ils vivaient ensemble, et Monique prenait soin d'eux tous, comme si elle eût été la mère de chacun d'eux (6). Ils étaient tous d'avis de mener une vie parfaite, ils ne différaient que sur le choix du lieu le plus propice à leur dessein et à leur vœu : « Nous vivions ensemble et nous avions résolu de demeurer unis pour mettre notre projet à exécution. Nous cherchions le lieu le plus propice pour vous servir (7). En effet, cette sainte résolution ne tendait qu'à servir Dieu ensemble en renonçant au monde, car non-seulement ils étaient des chrétiens catholiques, par le don de la foi et le serment du baptême qu'ils avaient reçus, mais encore des moines de Dieu, par le mépris des satisfactions terrestres, et tendaient à la perfection des préceptes du Christ. En effet, Augustin lui-même ne craint point de donner ce nom à Albin, à Pinien, à Mélanie qui, venus en Afrique, avaient, dans cette même intention sainte, donné leurs biens aux pauvres. Ce sont certainement eux qu'Augustin voulut d'autant moins délier de leurs promesses, bien qu'elle eût été arrachée à Pinien, que cet engagement était le propre des serviteurs de Dieu avancés en sainteté, et des moines qui courent à la perfection des préceptes du Christ, en donnant aussi leurs biens aux pauvres (8). Augustin prit donc la résolution de revenir en Afrique avec ses concitoyens et ses amis, qui se consacraient comme lui au service de Dieu (10). Navigius, son frère, était avec lui (9). Ils étaient arrivés à Ostie, à l'embouchure du Tibre, quand il perdit sa mère, à l'âge de trente-trois ans (11), c'est-à-dire avant le 13 novembre de cette même année 387. Toutefois il ne semble pas que cet événement doive se

(1) *Ibid.*, IX, ch. vi, n. 14. (2) *Ibid.*, ch. vii, n. 15. (3) *Ibid.*, X, ch. xxxiii, n. 50. (4) Possid.. *Vie d'August.*, I, ch. ii. (5) *Conf.*, IX, ch. viii, n. 17. (6) *Ibid.*, ch. ix, n. 22. (7) *Ibid.*, ch. viii, n. 17. (8) *Lettre* CXXVI, n. 11. (9) Possid.. *Vie d'August.*, ch. iii. (10) *Conf.*, XI, ch. ix, n. 27. (11) *Ibid.*, n. 8.

placer beaucoup avant cette époque ; mais comme Augustin nous dit qu'il passe beaucoup de choses sous silence pour abréger (1), nous ne pouvons préciser le temps qu'il resta à Milan après son baptême.

CHAPITRE XII

1. Monique née de parents chrétiens, est élevée chez eux dans la pudeur et la sobriété. — 2. Ses mœurs dignes de louanges pendant son mariage. — 3. Veuve à quarante ans, elle passe le reste de sa vie dans les œuvres pieuses. — 4. Elle est mère d'Augustin bien plus selon l'esprit que selon la chair. — 5. Elle assiste aux entretiens philosophiques d'Augustin, et se distingue entre tous, par ses réflexions subtiles et graves.

1. L'homme de Dieu arrivé, dans ses écrits, à la mort de sa mère, dit que quelque obligé qu'il soit d'abréger, parce que, dans un récit rapide, il est contraint de passer beaucoup de choses sous silence, il ne peut cependant omettre ce qui lui revient à l'esprit sur cette sainte femme, et ne point parler des biens dont elle a été enrichie par les libéralités du Christ; car si elle l'a mis au monde selon la chair, pour la vie du temps, elle l'a enfanté, selon l'esprit, à la vie éternelle (2). En effet, Augustin, fut réellement le fils de ses larmes (3), et, comme il était sincère et reconnaissant, il proclama de lui-même tout ce qu'il devait à sa mère au point de vue de la vie. Monique reçut le jour, en l'an du Christ 332, dans une famille dont la foi faisait un membre sain de l'Église de Dieu (4), où, sous la conduite du Christ, on l'éleva dans la crainte du Seigneur. Quand elle racontait comment elle avait été élevée, elle se louait moins encore du zèle de sa mère à l'instruire, que de la surveillance d'une vieille servante que sa vieillesse et la pureté de ses mœurs faisaient regarder comme un membre de cette famille chrétienne, où elle était appréciée de ses maîtres qui lui avaient confié le soin de leurs filles. Son zèle répondait à tant de confiance. Elle était au besoin d'une sainte rigueur pour les corriger, et toujours d'une admirable prudence et d'une grande douceur pour les instruire. Si, en dehors de leur modeste repas à la table de leurs parents, elles ressentaient les ardeurs de la soif, elle ne leur permettait pas de boire même de l'eau, pour ne point leur laisser contracter une habitude funeste et elle leur disait avec un grand sens : « Aujourd'hui vous ne buvez que de l'eau parce que vous n'avez pas de vin à votre disposition ; quand vous serez dans la maison de vos maris, maîtresses des caves et des celliers, vous dédaignerez l'eau, sans renoncer à l'habitude de boire (5). » Par ce sage mélange de préceptes et d'autorité, elle réprimait les avides désirs de la première jeunesse, et réglait la soif même de ces jeunes filles sur la bienséance qui exclut jusqu'au désir de ce qu'elle ne permet pas. Monique cependant, racontait à Augustin que, nonobstant la surveillance de cette prudente gouvernante, le goût du vin s'était glissé chez elle (6). Quand ses parents l'envoyaient, suivant l'usage, comme une enfant d'une sobriété éprouvée, puiser le vin à la cuve, elle en goûtait un peu du bout des lèvres seulement parce que son palais ne lui permettait pas d'en boire davantage. Elle n'agissait pas ainsi par suite d'un honteux penchant pour le vin ; mais par un effet de l'entraînement du premier âge, de cette légèreté et de cette espièglerie que l'autorité des personnes plus âgées doit réprimer. Or, comme le mépris des petites choses amène insensiblement à de grands vices, il arriva que, peu à peu, elle but davantage et que, dans sa mauvaise habitude, elle en vint à boire des tasses entières avec autant de plaisir que d'avidité : « Où étaient alors, les sages leçons de cette vieille gouvernante? Où étaient ses austères défenses? Eh ! quel remède possible contre une maladie cachée, si votre science salutaire, ô Seigneur, ne veillait sur nous. En l'absence de son père, de sa mère, de tous ceux qui prenaient soin d'elle, vous, toujours présent, ô Seigneur, vous dis-je, qui nous avez créés, qui nous appelez à vous, et qui vous servez même des hommes pervers

(1) *Ibid.* (2) *Conf.*, IX, ch. VIII, n. 17. (3) *Ibid.*, III, ch. XI-XII. (4) *Vie heureuse*, n. 6. (5) *Conf.*, IX, ch. III. n. 17. (6) *Ibid.*, n. 18.

pour opérer le bien et le salut des âmes, que fîtes-vous alors, ô mon Dieu? Par quel traitement l'avez-vous guérie? N'avez-vous pas fait sortir de la bouche d'une autre personne une injure vive et piquante comme un invisible acier, dont votre main, céleste opérateur, se se servit pour trancher dans le vif cette gangrène? Une servante qui l'accompagnait d'ordinaire à la cave, se disputant un jour seule à seule, comme souvent il arrive, avec sa jeune maîtresse, lui reprocha ce penchant en termes sanglants et l'appela ivrognesse. Percée au vif par ce trait, ma mère vit la laideur de sa conduite, la réprouva et se corrigea (1). » Monique ne reçut pas le baptême du Christ à la dernière extrémité mais bien des années avant sa mort. Depuis ce temps, elle régla sa vie de manière à faire glorifier le nom de Dieu par la pureté de sa foi et de ses mœurs (2).

2. Aussi, élevée de la sorte dans les principes de la modestie et de la tempérance, formée par la grâce de Dieu à la soumission envers ses parents, bien plus qu'elle ne l'avait été par eux à la soumission due à Dieu, elle arriva à l'âge d'être mariée : elle épousa un homme à qui elle fut soumise comme à un maître. Elle n'eût plus alors de pensée que pour le gagner à Dieu, par le moyen le plus propre à l'entraîner, la pureté des mœurs qui, comme une parure divine, relevait l'éclat de sa beauté et lui conciliait le respect, l'amour et l'admiration de son mari (3). Celui-ci, nommé Patrice, citoyen de Tagaste, était encore, à cette époque, a donné au culte des idoles. Monique lui était soumise, quoique meilleure que lui, en tout ce qui était étranger à la religion, mais sur ce point elle n'obéissait qu'à Dieu de qui elle tenait cette loi de l'obéissance. Elle souffrait les infidélités de son mari, avec tant de patience, que jamais leur union ne fut troublée par aucun nuage à ce sujet, attendant que Dieu, dans sa miséricorde, lui donnât en même temps la foi et la chasteté. Elle s'était fait une loi de n'opposer à sa colère aucune résistance d'action ou de parole, mais lorsque son emportement s'était calmé et qu'il était revenu à lui-même, elle saisissait l'occasion favorable pour lui rendre raison de sa conduite, s'il avait cédé sans aucune réflexion à son emportement. Quand les autres femmes, mariées à des hommes beaucoup plus doux, portait sur leur visage les marques des coups qu'elles en avaient reçus, accusaient dans leurs entretiens familiers, la conduite de leurs maris, elle, au contraire, n'accusait que leur langue; puis, cachant un conseil sérieux sous la forme d'une plaisanterie, elle ajoutait qu'au moment où elles avaient entendues la lecture de leur contrat de mariage, elles avaient dû le considérer comme l'acte authentique de leur servitude; et que le souvenir toujours présent de leur condition leur défendait toute résistance orgueilleuse, aux volontés de leur maître. Toutefois, celles-ci, connaissant le caractère violent de son mari, s'étonnaient qu'on n'eût jamais ouï dire, ni remarqué que Patrice l'eût frappée ou que leur union eût été troublée, même un seul jour, par des querelles de ménage. Quand elles lui en demandaient confidentiellement la raison, celle-ci leur faisait connaître la règle de conduite qu'elle s'était tracée et dont nous avons parlé plus haut ; celles qui l'imitaient se félicitaient par leur propre expérience de l'avoir mise en pratique (4). Sa belle-mère s'était d'abord laissée aigrir contre elle par les mauvais propos de quelques servantes ; mais elle sut si bien la gagner par ses prévenances, sa patience et sa douceur inaltérable, que celle-ci alla elle-même se plaindre à son fils de ces langues envenimées et le pria d'en faire justice. Patrice, par déférence pour sa mère et pour rétablir l'ordre dans sa maison et la concorde parmi les siens, châtia les coupables au gré de celle qui les avait accusées; de son côté elle déclara à ses servantes, que telle serait la récompense réservée à celle qui, sous prétexte de lui plaire, parlerait mal de sa belle-fille. Nulle esclave n'osa plus dès lors le faire, et, toutes deux, vécurent dans la plus douce et la plus parfaite union (5). Dieu avait encore donné une qualité bien précieuse à cette sainte femme; c'est que parmi

(1) *Conf.*, IX, ch. VIII. (2) *Conf.*, XIII, ch. IX, n. 34. (3) *Ibid.*, ch. IX, 9. (4) *Ibid.*, IX, ch. IX, n. 19. (5) *Ibid.*, n. 20.

les dissentiments et les inimitiés quelles qu'elles fussent, elle s'empressait, dès qu'elle le pouvait, de pacifier les différends. Ainsi, deux personnes venaient-elles lui confier leurs récriminations amères que laisse ordinairement échapper un ressentiment mal comprimé, lorsqu'on croit pouvoir exhaler, dans le sein d'une amie, toute la violence de son aigreur et de ses haines, contre une ennemie absente, elle ne rapportait jamais aux intéressés que ce qui pouvait amener une réconciliation (1). Telle était Monique, docile aux leçons intérieures du divin Maître. Enfin, la semence de grâce déposée dans l'esprit de sa servante par le divin cultivateur, porta des fruits abondants dans la patience, et sa conduite à l'égard de son mari fut si efficace qu'elle le gagna entièrement à Dieu, à la fin de sa vie mortelle, et, dès lors, elle n'eut plus à déplorer, dans le chrétien, ce qu'elle avait eu à souffrir dans le mari infidèle (2). Augustin était dans sa seizième année, vers l'an de grâce 370, quand Patrice se fit mettre au nombre des catéchumènes (3); celui-ci mourut l'année suivante, peu de temps après, Monique avait alors quarante ans.

3. Privée de son mari, avant et après lequel elle n'en eut pas d'autre (4), elle passa le reste de sa vie dans le veuvage, la chasteté et la sobriété : elle faisait de fréquentes aumônes (5), était pleine de bonté envers ceux mêmes qui la blessaient (6), pardonnait les offenses, rendait tout hommage et tout devoir aux saints, et se montrait en tout servante des serviteurs de Dieu. Tous ceux de qui elle était connue louaient, glorifiaient et aimaient Dieu, en elle, parce qu'ils sentaient dans son cœur sa divine présence, attestée par les fruits de sa sainte vie (7). Ambroise, lui-même, l'aimait aussi pour sa vie exemplaire, son assiduité à l'Église, sa ferveur spirituelle dans l'exercice des bonnes œuvres (8). Deux fois le jour, le matin et le soir, elle venait, sans jamais y manquer, à l'Église, non pour engager de vaines causeries avec de vieilles femmes, mais pour entendre Dieu, dans la parole divine, et pour être entendue de lui dans ses prières (9). Elle ne laissait passer aucun jour sans participer à l'offrande de l'autel (10). Comme le raconte Augustin dans un autre endroit : « Elle ne manquait pas un seul jour d'aller vous rendre hommage. au pied des autels ; elle savait que là se distribue la victime adorable qui a détruit l'arrêt de condamnation porté contre nous et triomphé de l'ennemi qui tient compte de nos iniquités, et qui, cherchant sans cesse à nous accuser, ne trouve rien à reprendre en celui par qui nous obtenons la victoire. Qui pourrait lui rendre le sang innocent qu'il a versé pour nous? Qui pourrait lui restituer le prix dont il nous a rachetés pour nous arracher de ses mains? C'était donc à ce mystère de notre rédemption, que votre servante avait attaché son âme par le lieu de la foi (11). » Comme il était d'usage, en Afrique, de porter aux tombeaux des martyrs, des gâteaux, du pain et du vin, Monique goûtait des mets qu'elle avait apportés dans une corbeille et donnait le reste aux pauvres, prenant non pas même une bouteille, mais un petit flacon de vin, et encore mêlé d'eau, elle n'en buvait que juste ce qu'exigeait l'honneur dû aux martyrs. Si parfois il arrivait qu'elle eût avec elle un grand nombre de compagnes venues pour honorer, de la même façon, les saints martyrs, elle n'avait toujours que la même coupe et chacune de celles qui accomplissait ce même devoir goûtait à son tour de ce vin, non-seulement mêlé à beaucoup d'eau, mais encore un peu échauffé, et n'en prenait que quelques gouttes à peine. En effet, Monique satisfaisait à sa piété, non à la volupté. Or, Ambroise avait défendu cet usage à Milan, même à ceux qui agissaient avec sobriété, soit pour retirer aux ivrognes l'occasion de se livrer à des excès, soit parce que ces devoirs funèbres ressemblaient trop aux cérémonies païennes. Monique, ayant apporté son offrande, suivant sa coutume, le portier objecta la défense. A peine eut-elle connaissance de l'ordre de l'évêque Ambroise, qu'elle considérait comme un ange de Dieu,

(1) *Ibid.*, n. 21. (2) *Ibid.*, IX, ch. XIII, n. 37. (3) *Ibid.*, XI, ch. III, n. 6. (4) *Conf.*, IX, ch. XIII, n. 37. (5) *Ibid.*, V, ch. IX, n. 17. (6) *Ibid.*, III, ch. IX, n. 36. (7) *Ibid.*, ch. IX, n. 22. (8) *Ibid.*, VI, ch. II, n. 2. (9) *Ibid.*, V., ch. IX n. 17. (10) *Ibid.* (11) *Conf.*, IX, ch. VIII, n. 36.

qu'elle s'y soumit avec une obéissance si entière et si religieuse, qu'Augustin lui-même admira son empressement à condamner sa coutume plutôt qu'à discuter les motifs de la défense. Elle renonça donc à cet usage de plein gré, et, au lieu d'une corbeille pleine des fruits de la terre, elle apporta, pour honorer la mémoire des saints martyrs, une âme remplie de sentiments purs, donnant aux pauvres suivant ses moyens et participant à la communion du corps du Sauveur dont la passion a été imitée par les martyrs qui ont été immolés et couronnés. Cette vertueuse veuve était tourmentée d'un scrupule, elle ne savait si à Milan elle était tenue à jeûner le samedi, suivant la coutume de l'Église de Tagaste, ou si elle pouvait rompre le jeûne suivant l'usage de celle de Milan. Augustin, qui n'était pas encore converti à cette époque et qui se mettait peu en peine à ce sujet, alla consulter Ambroise pour calmer les doutes de sa mère. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait donner d'autre règle que celle qu'il suivait et que s'il en eût connu une meilleure, il l'eût suivie tout d'abord : Quand je suis ici, je ne jeûne pas le samedi : dans quelque Église que vous alliez, suivez-en les coutumes si vous ne voulez point être scandalisé ou scandaliser les autres. Il rapporta cette réponse à sa mère, elle en fut satisfaite et s'y soumit sans résistance. Dans le même temps qu'Augustin vivait à Milan, Ambroise eut à souffrir une persécution qui dura presque deux années entières, de l'impératrice Justine. Pendant ce temps, dit Augustin, la foule pieuse passait la nuit dans l'église, disposée à mourir avec son évêque, son serviteur : Là, dit-il, ma mère, votre servante, se nourrissait de prières dans les veilles et l'inquiétude. Enfin, elle réunissait toutes les qualités que l'Apôtre exige de véritables veuves chrétiennes. Elle n'eut qu'un époux, paya de retour les bons offices de ses parents, éleva pieusement sa famille, pratiqua largement les bonnes œuvres, nourrit ses enfants qu'elle enfanta avec douleur, autant de fois qu'elle les vit s'éloigner de Dieu, comme on a pu pleinement s'en convaincre dans Augustin.

4. Nous avons vu avec quel zèle cette sainte femme s'efforça d'inspirer la religion chrétienne à son fils, encore enfant, et de lui suggérer sans cesse le goût de la piété (1). Son jeune cœur suça, avec le lait, le nom du Christ notre Sauveur, au point de ne jamais plus l'oublier (2). Quelle n'était pas son ardeur pour l'initier, dès son enfance, au sacrement de vie, quand il était en danger de mort, l'enfantant avec plus d'amour à la foi, dans son chaste cœur, que selon la chair (3). Que d'avertissements, quelle sollicitude pour son fils adolescent, afin de le détourner des amours impures (4)! Que de larmes ne versa-t-elle pas devant Dieu pour son fils tombé dans l'hérésie des manichéens! elle pleura certainement plus que ne le font les autres mères en présence d'un cercueil. « Elle me voyait mort, dit Augustin, à cette foi, à cet esprit qu'elle tenait de vous. Mais vous l'avez écoutée, Seigneur, vous l'avez exaucée et n'avez pas dédaigné les larmes de ses yeux, dont le torrent arrosait la terre partout où elle répandait ses prières, et vous l'avez exaucée. Car, d'où pouvait venir ce songe qui lui donna tant de consolations ? Elle me voyait déjà partageant sa demeure et sa table dont naguère elle m'avait éloignée, par ce sentiment d'aversion et d'horreur que lui inspiraient mes hérétiques blasphèmes? Elle se voyait debout sur une règle de bois, quand vient à elle, un jeune homme rayonnant de lumière, qui souriant d'un œil serein à sa douleur morne et profonde, lui demande la cause de sa tristesse et de ses larmes journalières, d'un son de voix qui ne s'informe pas pour apprendre, mais qui veut instruire; sur sa réponse, qu'elle pleurait ma perte, il lui dit de ne plus se mettre en peine et de remarquer que là où elle était j'étais aussi. Elle regarda, et me vit à côté d'elle, debout sur la même règle. D'où vient cela, si ce n'est de ce que vos oreilles étaient attentives au cri de son cœur? et, d'où vient qu'au récit de sa vision, comme je cherchais à l'entraîner par l'espérance d'être un jour elle-même ce que j'étais, elle me répondit sur l'heure et sans

(1) *Ibid.*, ch. XI, n. 17. (2) *Ibid.*, III, ch. IV, n. 8. (3) *Ibid.*, I ch. XI, n. 17. (4) *Ibid.*, II, ch. III, n. 7.

hésiter : Non il ne m'a pas été dit, tu seras où il est, mais il sera où tu es (1). » Cela arriva environ neuf ans avant sa conversion qui eut lieu vers le mois d'août de l'année 386, et, par conséquent, vers la fin de l'année 376. Durant tout ce temps, cette chaste veuve, tout entière à la piété et à la tempérance, ne cessa jamais de prier Dieu pour son fils ; elle stimulait elle-même sa foi ardente aux promesses qui lui avaient été faites, au point de ne donner aucune relâche à ses soupirs et à ses larmes et de ne point cesser un seul instant ses vœux et ses prières. Par les larmes qu'elle versait jour et nuit, elle offrait à Dieu, pour son fils, comme un sacrifice, le sang même qui coulait du fond de son cœur (2), et, la divine miséricorde réserva ce sang du cœur pour l'eau de la grâce, dont le contact revivifia son fils, et tarit le torrent des larmes maternelles dont la terre était arrosée aux endroits où elle priait chaque jour pour lui (3). Mais Dieu ne se contenta pas de lui donner ce premier gage de la future conversion d'Augustin, il en joignit un autre par le moyen d'un évêque nourri dans le sein de l'Église catholique et profondément versé dans les Saintes Écritures. « Comme elle le priait un jour, dit Augustin, de vouloir bien entrer en conférence avec moi pour réfuter mes erreurs, me faire désapprendre le mal et m'enseigner le bien (ce qu'elle faisait avec toutes les personnes qu'elle jugeait capables), il s'en excusa avec une prudence que j'ai reconnue depuis, et lui répondit : que j'étais encore indocile, parce que j'étais tout plein des nouveautés de cette hérésie et des succès que j'avais obtenus dans des disputes où j'avais, lui disait-il, embarrassé quelques ignorants. — Laissez-le, ajoutait-il. Seulement priez le Seigneur pour lui. Il reconnaîtra lui-même dans ses lectures, toute l'erreur et l'impiété de sa croyance. — Ensuite, il raconta que lui aussi, tout enfant, avait été livré aux manichéens, par sa mère, qu'ils avaient séduite ; qu'il avait non-seulement lu, mais transcrit de sa propre main, presque tous leurs ouvrages, et que, sans dispute, sans lutte d'arguments, il avait vu tout à coup combien cette secte était à fuir ; et l'avait fuie. Comme ma mère, loin de se rendre à ses paroles, le pressait d'instances et de larmes nouvelles, pour qu'il me vît et discutât avec moi : Allez, lui dit-il, avec une sorte d'impatience, laissez-moi et faites toujours ainsi, il est impossible que l'enfant de tant de larmes périsse. Ma mère, dans nos entretiens, rappelait souvent qu'elle avait reçu cette réponse comme lui venant du ciel (4). » Elle reçut encore d'autres témoignages divins, de la future conversion de son fils ; elle les conservait fidèlement dans son cœur, et, dans ses prières continuelles, elle les présentait à Dieu comme des engagements qu'il devait remplir (5). Quand, malgré ses prières incessantes, pour retenir Augustin, celui-ci mit à la voile pour l'Italie, la laissant sur le rivage, elle demeura dans les larmes et dans la prière. « Que vous demandait-elle donc, dit-il, ô mon Dieu, par tant de larmes, si ce n'est de ne point permettre mon départ? Mais vous, dans votre profonde sagesse, vous exauçâtes le plus ardent de son désir en n'écoutant pas sa prière d'un jour pour lui accorder, en moi, ce qu'elle vous demandait tous les jours (6). » Arrivé à Rome, Augustin tomba gravement malade et, bien que sa mère ignorât le danger où il était, ce fut à ses prières, comme il le reconnaît, qu'il dut sa guérison. S'il eût eu le malheur de mourir dans l'hérésie qu'il professait alors, le cœur de sa mère en eût été tellement déchiré, qu'il aurait été impossible d'adoucir sa douleur pendant le peu de jours qu'elle aurait encore vécu. On ne peut dire jusqu'à quel point allait son amour pour son fils. Son enfantement à la grâce lui coûta plus de peine que son enfantement selon la chair. « C'est pourquoi, dit Augustin, je ne sais comment on aurait pu la guérir, si ma mort dans cet état avait déchiré les entrailles de son amour (7). » Pendant longtemps, elle ne put souffrir d'être séparée de son fils ; mais, forte de sa piété, persuadée qu'il n'est rien de difficile, elle le suivit par terre et par mer, et

(1) *Ibid.*, III, ch. II, n. 19-20. (2) *Ibid.*, V, ch. VII, n. 13. (3) *Ibid.*, ch. VIII, n. 15. (4) *Ibid.*, III, ch. XII, n. 21. (5) *Ibid.*, V, ch. V, ch. IX, n. 17. (6) *Ibid.*, ch. VIII, n. 15. (7) *Ibid.*, ch. IX, n. 16-17.

vint à Milan où il s'était rendu pour y professer en 384 (1). Sa confiance dans le secours d'en haut, lui faisait mépriser tous les dangers. Au milieu des hasards de la mer, elle encourageait les matelots mêmes, qui d'ordinaire encouragent les voyageurs qui affrontent pour la première fois les dangers de la mer, et leur promettait l'heureux terme de la traversée; parce que, dans une vision, vous lui en aviez fait la promesse. Elle me trouva dans le plus grand des périls, — car j'avais perdu tout espoir de trouver la vérité. « Et cependant, dit Augustin, quand je lui eus appris que je n'étais plus manichéen, sans être pour cela chrétien catholique, elle tressaillit, comme si elle eût appris quelque chose d'inattendu; elle se voyait délivrée d'inquiétudes sur cette partie de mes misères, où elle me pleurait comme un homme mort, il est vrai, mais que vous deviez ressusciter; et elle me portait et me présentait à vous dans sa pensée, comme dans un cercueil, jusqu'au moment où il vous plairait de dire au fils de la veuve : Jeune homme, levez-vous, je vous l'ordonne (*Luc*, VII, 14-15), et de le rendre à sa mère, après lui avoir rendu à lui-même la vie et la parole. Son cœur ne ressentit donc point une joie immodérée en apprenant qu'elle avait déjà obtenu une si grande partie de ce qu'elle vous demandait tous les jours par tant de larmes, et que, sans avoir embrassé la vérité, j'étais du moins arraché à l'erreur. Bien plus, certaine que vous mettriez le comble à une faveur que vous lui aviez promise tout entière, elle me répondit avec un grand calme et d'un cœur plein de confiance, qu'elle était assurée en Jésus-Christ, qu'avant de sortir de ce monde, elle me verrait catholique fidèle. Voilà ce qu'elle me dit à moi-même, mais en s'adressant à vous, ô source des miséricordes, elle redoublait ses prières et ses larmes, et vous conjurait de hâter votre secours et de dissiper mes ténèbres. Plus assidue que jamais à l'Église, elle était suspendue aux lèvres d'Ambroise comme à une source d'eau vive qui jaillissait jusqu'à la vie éternelle (*Jean*, IV, 14). Elle aimait cet homme comme un ange de Dieu, sachant que c'était lui qui m'avait amené à l'état de doute et d'incertitude où je me trouvais, état qu'elle regardait comme une de ces crises salutaires qui, après m'avoir mis plus en danger que jamais, devait me faire passer de la maladie à une santé parfaite (2). » La bienheureuse veuve vit enfin ses vœux exaucés. Ce fut au mois d'août de l'année 386, qu'Augustin, par la grâce du Christ, son libérateur, brisa les chaînes qui le retenaient au monde. Aussitôt, il alla trouver sa mère; cette nouvelle la combla de joie. Il lui raconta comment la chose avait eu lieu; elle était au comble du bonheur; elle triomphait et bénissait Dieu qui peut faire infiniment plus qu'on ne lui demande et que tout ce que l'on pense; car il lui avait accordé, en faveur de son fils, bien plus qu'elle n'avait coutume de lui demander, par ses gémissements et ses larmes amères. Dieu l'avait si pleinement ramené à lui, qu'il avait renoncé au mariage et à toutes les espérances du siècle. Il était debout désormais sur cette règle de la foi, où, tant d'années auparavant, Dieu avait révélé à sa mère qu'il serait un jour. Il avait aussi changé ses larmes en une joie beaucoup plus féconde qu'elle n'avait osé l'espérer, joie plus précieuse et plus pure que celle qu'elle attendait des enfants qu'il lui aurait donnés s'il se fût marié (3).

5. Lorsqu'Augustin, après sa conversion, vint habiter avec les siens dans la villa de Cassiciacum, Monique s'y rendit avec eux. Dans un corps de femme, elle joignait à une foi virile, la sérénité de la vieillesse et l'amour d'une mère la plus tendre et une piété toute chrétienne (4). Elle assistait à leurs discussions philosophiques, quelque élevées qu'elles fussent. Dans celle du 13 novembre, sur la vie bienheureuse, c'est elle qui dit que la seule nourriture de l'âme était l'intelligence et la science des choses, et que personne ne peut être heureux qu'en ayant ce qu'il désire si ce qu'il désire est le bien : « S'il désire et possède le bien, il est heureux; au contraire, s'il désire le mal, il est malheureux, même lorsqu'il en jouit. » Augustin s'écria que

(1) *Ibid.*, ch. XIII, n. 23. (2) *Conf.*, VI, ch. I, n. 1. (3) *Ibid.*, VIII, ch. XII, n. 30. (4) *Ibid.*, IX, ch. IV, n. 8.

sur ce point elle s'était élevée au sommet de la philosophie, et qu'elle ne l'aurait en rien cédé à Cicéron même, si elle avait eu son éloquence. Il se mit alors à réciter le plus beau passage de l'*Hortensius* de cet orateur : « A ces mots, ma mère poussa une telle exclamation, qu'oubliant son sexe, il nous semblait voir quelque grand personnage siéger au milieu de nous; moi, cependant, je cherchais à comprendre, autant que je pouvais, de quelle source divine découlaient ses paroles (1). » Elle ajouta ensuite que quand même le professeur de toutes les félicités du monde serait sûr de ne pouvoir perdre ses biens, il ne pourrait être rassasié et serait malheureux, parce qu'il lui manque toujours quelque chose ; et que ce ne sont pas les biens qui rendent heureux, mais la modération de l'esprit. En entendant cette réponse, Augustin répliqua que rien n'était plus vrai et plus digne d'elle (2). Comme on lui demandait ce qu'étaient les Académimiens : des tombeurs (*caducarii*) répondit Monique ; c'est ainsi qu'on appelait vulgairement ceux qui tombent du haut-mal (3). Dans la discussion du lendemain, elle prononça des paroles dignes d'être rapportées. On demandait le troisième jour si ceux qui sont privés des bonheurs de ce monde et de biens terrestres sont malheureux et doivent être appelés pauvres : « Je ne sais, dit-elle, et je ne comprends pas bien comment on peut séparer le besoin du malheur, ou le malheur du besoin. Car, le riche et l'opulent qui, comme vous le dites, ne désirait rien, par cela même qu'il craignait de perdre sa fortune, était dans le besoin, puisqu'il lui manquait la sagesse. Eh quoi! nous appellerions indigent celui qui manque d'argent et nous ne regarderions pas comme tel celui qui manque de sagesse? » Tous,à ces mots,se récrièrent d'admiration. Augustin, lui-même, ne fut pas médiocrement satisfait, en voyant que sa mère avait trouvé la solution que lui-même réservait pour la fin de l'entretien et qu'il avait regardée dans le livre des philosophes comme la plus belle maxime : « Voyez-vous, dit-il, la différence qui existe entre la science si grande et si variée qu'elle soit, et une âme appliquée tout entière à Dieu ? Car d'où procèdent, si ce n'est de sa source, les paroles que nous admirons? (4) » Vers la fin de cette discussion, comme Augustin parlait de la Sainte Trinité, Monique reconnaissant les paroles qui étaient profondément gravées dans sa mémoire et s'éveillant pour ainsi dire dans sa foi, laissa, dans sa joie, échapper ce verset d'une hymne de l'évêque Ambroise : « Trinité Sainte, embrasez nos cœurs dans la prière. » Puis elle ajouta : « La voilà, sans aucun doute, cette vie heureuse qui est aussi la vie parfaite; et jusqu'au sein de laquelle, il faut le présumer, une foi ferme, une vive espérance et une ardente charité guideront nos pas empressés (5). » Quoique une observation attentive eût, depuis longtemps déjà, fait remarquer à Augustin, l'intelligence de sa mère, elle fit preuve, dans cette discussion, d'une si haute raison, que personne ne lui parut plus apte à l'étude de la vraie philosophie (6). Aussi avait-il résolu que, désormais, elle assisterait aux discussions, lorsqu'elle en aurait le loisir. Dans le second livre de l'*Ordre* elle prononça ces paroles remarquables : « Pour moi, je ne pense pas que rien ait pu se faire en dehors de l'ordre de Dieu, bien que le mal qui existe ne doive aucunement son origine à l'ordre de Dieu; mais, cette justice dont nous avons parlé, ne l'a point laissé sans ordre, et elle l'a forcé de prendre la place qui lui convenait et que l'ordre lui assignait (7). » Elle semble avoir voulu dire par là que Dieu est pas l'auteur du péché, mais qu'il le permet seulement, pensée qui revient fréquemment dans les ouvrages d'Augustin. A la fin de cet entretien, Augustin la loue et la félicite en ces termes : « Prions donc, non pour obtenir les richesses, les honneurs et les autres biens fragiles et fugitifs qui nous échappent, malgré nos efforts; mais pour avoir les biens qui seuls peuvent nous rendre justes et heureux. C'est à vous surtout, ma mère, qu'il appartient de nous obtenir l'accomplissement de nos vœux; car c'est par vos prières, j'en suis convaincu et me le persuade de plus en plus

(1) *Vie heureuse*, I, n. 8-10. (2) *Ibid.*, n. 11. (3) *Ibid.*, n. 16. (4) *Ibid.*, III, n. 27. (5) *Ibid.*, n. 35. (6) *De l'Ordre*, II, n. 1. (7) *Ibid.*, n. 23.

chaque jour. que Dieu m'a donné cette pensée de ne rien préférer à la découverte de la vérité, de ne rien désirer, de ne rien penser, de ne rien aimer que la vérité. Aussi je ne cesse de croire que nous obtiendrons, par vos prières, ce bien si grand dont vous nous avez mérité le désir(1). » Après le baptême d'Augustin, Monique vécut encore quelque temps avec lui et ses amis, qui demeuraient tous ensemble dans l'union de Dieu. Elle prenait soin d'eux comme s'ils eussent tous été ses enfants et les servait avec autant d'égards que si chacun d'eux eût été son père (2). Ils revenaient en Afrique et se trouvaient à Ostie, aux bouches du Tibre, prêts à s'embarquer, quand Monique fut atteinte de sa dernière maladie, et mourut dans cette ville (3).

CHAPITRE XIII

1. Entretien d'Augustin et de Monique sur le bonheur de la vie éternelle. — 2. Paroles remarquables de cette sainte femme pour qu'on ne s'occupât point de sa sépulture; sa mort bienheureuse. — 3. Funérailles de Monique. La douleur causée à Augustin par cette mort est extrême; ses larmes sont modérées.

1. Cinq ou six jours peut-être avant la maladie de la bienheureuse Monique, elle et son fils se trouvaient à une fenêtre, à Ostie, à l'embouchure du Tibre, et avaient vue sur le jardin de la maison où ils étaient logés, loin de la foule, après les fatigues d'un long voyage, et se préparaient à s'embarquer. Ils causaient avec un vif plaisir de la vie éternelle, oubliant le passé pour ne penser qu'à l'avenir qui se présentait à eux. « Nous aspirions, dit Augustin, des lèvres du cœur aux célestes courants de votre fontaine, de la fontaine de vie qui réside en nous, pour nous y désaltérer autant que nous pouvions, avant de nous élever à des considérations aussi hautes. Comme notre entretien nous avait conduits à cette conclusion, que les plaisirs des sens, si grands qu'ils puissent être et quel que soit l'éclat qui les environne, loin de soutenir la comparaison avec la félicité de l'autre vie, ne méritaient pas même un souvenir, un élan d'amour nous enleva vers cette félicité. Or, tandis que nous parlions et que nous nous élancions vers cette vie, par un soudain transport, notre cœur sembla y toucher un instant; mais nous soupirâmes de douleur en y laissant attachées les prémices de notre esprit et en redescendant à ces accents de notre bouche, à cette parole qui commence et finit. » Le fruit de cet entretien et de cette extase fut de dédaigner tous les plaisirs du monde pour ne nous attacher qu'à la suavité de la céleste félicité. Monique ajouta : « Mon fils, pour moi il n'y a plus rien qui me retienne dans cette vie. Je ne sais, en vérité, ce que je fais encore ici-bas, pourquoi j'y suis encore, puisque j'ai vu s'accomplir toutes mes espérances en ce monde. Il n'y avait qu'une seule chose qui me fît souhaiter d'y rester quelque temps encore; c'était le désir de vous voir chrétien catholique avant de mourir. Mon Dieu a comblé ce désir au delà de mes vœux, puisque je vous vois mépriser tous les biens de ce monde, pour vous consacrer à son service; que fais-je donc ici (4)? »

2. S'entretenant un jour à Ostie, avec quelques amis d'Augustin, qui était absent en ce moment, elle leur parlait avec abandon du mépris de la vie et des avantages de la mort. Ceux-ci, admirant la vertu de cette femme, lui demandaient si elle n'aurait point de peine à laisser son corps si loin de son pays. « Rien n'est loin de Dieu, répondit-elle, et je n'ai pas à craindre qu'il ne me reconnaisse point à la fin des siècles pour me ressusciter. » Ce qui était d'autant plus étonnant qu'autrefois, elle s'était occupée avec soin de sa sépulture dont elle avait prévu et préparé la place auprès du corps de son mari. Comme ils avaient toujours vécu dans une étroite union, elle voulait aussi que, pour comble de bonheur, il fût dit, parmi les hommes, qu'après avoir traversé les mers, la cendre des deux époux reposait sous la même terre. Mais Dieu avait alors guéri cette faiblesse et la plénitude de sa grâce avait comblé le vide de ce cœur (5). Augustin s'en était aperçu suffisamment dans l'entretien qu'il avait eu avec elle près de la fenê-

(1) *Ibid.* n. 32. (2) *Conf.*, IX, ch. IX, n. 22 (3) *Ibid.*, ch. VIII, n. 17. (4) *Conf.*, IX, ch. IX. n. 23-26. (5) *Ibid.*, ch. X, n. 28

tre et que nous avons rapporté plus haut, dans lequel elle s'écrie : « Que fais-je ici ? » Mais il ne connut pleinement sa pensée, que lorsque sa mère à sa dernière heure, la lui découvrit. Cinq jours environ après cet entretien, la fièvre s'empara d'elle et la tint neuf jours entiers ; pendant ce temps, souriant aux soins dont l'entourait Augustin, elle l'appelait son bon fils et redisait avec une tendresse inexplicable qu'elle n'avait jamais entendu sortir de sa bouche, un mot qui pût la blesser ou même lui déplaire (1). Un jour, durant sa maladie, elle tomba en défaillance et perdit entièrement connaissance. « Nous accourûmes (ce sont les propres paroles d'Augustin) ; mais bientôt elle reprit ses sens, et nous voyant, mon frère et moi, debout auprès d'elle, elle nous dit comme une personne qui cherche quelque chose : où étais-je? Puis, s'apercevant que nous étions accablés de douleur, elle ajouta : vous ensevelirez ici votre mère. Pour moi, je ne répondis rien et je retins mes larmes. Mon frère dit quelques mots qui laissaient entrevoir le vœu qu'elle achevât sa vie dans sa patrie plutôt que sur la terre étrangère. A ces mots, son visage s'assombrit, et elle jeta sur lui un regard sévère qui semblait lui reprocher d'avoir de telles pensées ; puis, se tournant vers moi, elle me dit : voyez comme il parle. Bientôt, s'adressant à nous deux : « Enterrez ce corps en quelque lieu que ce soit, dit-elle, et ne vous en mettez nullement en peine. La seule chose que je réclame de vous, c'est de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, partout où vous serez (2). Aux approches du jour de sa mort, continue Augustin un peu plus loin, elle ne songea pas à se faire ensevelir dans de riches étoffes, ni à embaumer son corps avec des parfums précieux ; elle ne désira point avoir un monument magnifique, ni reposer dans celui qu'elle s'était préparé dans sa patrie. Ce ne fut pas là sa recommandation. Mais elle exprima seulement le vœu qu'on se souvînt d'elle, à votre autel, où jamais elle n'avait manqué un seul jour d'aller vous rendre hommage. Elle savait que là se trouve la victime adorable qui a détruit l'arrêt de condamnation porté contre nous (3). » Tandis qu'elle exprimait ainsi ses sentiments, autant que sa santé le lui permettait, la maladie s'aggravait et lui causait de cruelles souffrances. Ce fut au milieu des douleurs que son âme bienheureuse quitta son corps pour voler au ciel. C'était le neuvième jour de sa maladie dans la cinquantième année de son âge, et la trente-troisième d'Augustin ; peu de jours avant le 13 novembre de l'année 387. L'Église célèbre sa fête le 4 mai, nous ne savons pour quelle raison.

3. Augustin ferma les yeux à sa mère : son cœur ressentit une immense douleur qui allait déborder en torrents de larmes ; mais, commandant à ses yeux, il les refoula au dedans de lui-même. Cette lutte, la plus cruelle de toutes, le déchirait ; il ne pensait pas qu'il fût convenable de se répandre en gémissements à la mort de sa mère ; car il n'était pas douteux qu'elle fût dans une vie meilleure. Il en avait pour garants, sa vertu, sa foi sincère et des raisons certaines (4). Cependant cette habitude si douce et si chère qu'il avait contractée de vivre avec elle, le faisait cruellement souffrir. « Ma vie, dit-il, qui était confondue avec la sienne se déchirait violemment (5). A peine eut-elle rendu le dernier soupir que le jeune Adéodat fondit en larmes ; mais les assistants finirent par le calmer. Quand on eut arrêté ses pleurs, Évode prit le *Psautier* et se mit à chanter ce psaume auquel Augustin et les autres personnes répondaient : « Je chanterai, Seigneur, à votre gloire, vos miséricordes et vos jugements (6). » Dès que la nouvelle de la mort de cette sainte veuve se fut répandue dans la ville, un grand nombre de chrétiens et de femmes pieuses accoururent. Tandis que les devoirs funèbres lui étaient rendus par les mains de ceux qui devaient le faire, Augustin se retira où la bienséance le voulait avec ceux qui ne jugeaient pas convenable de le laisser seul avec sa douleur. « Je dis alors, quelques paroles conformes à la circonstance ; je cherchais, avec le baume de la vérité, à alléger ma torture que vous connais-

(1) *Ibid.*, ch. XII, n. 30. (2) *Ibid.*, IX, ch. XI, n. 27. (3) *Ibid.*, ch. XIII, n. 36. (4) *Ibid.*, ch. XII, n. 29. (5) *Ibid.* n. 30. (6) *Ibid.*, n. 31.

siez mais qu'ils ignoraient, attentifs à mes discours et me croyant insensible à la douleur. Mais, moi, vous m'entendiez quoique nul d'eux ne pouvait m'entendre, je me reprochais l'excès de ma faiblesse, et je m'efforçais d'arrêter le cours de mon affliction : elle cédait un peu pour reparaître bientôt, emportée par sa propre violence sans toutefois en arriver jusqu'à verser des larmes, et à altérer l'expression de mon visage; seul, je savais ce que je refoulais dans mon cœur. Et, comme je m'en voulais de laisser tant de prise sur moi, à un accident qui est la conséquence nécessaire de l'ordre que vous avez établi et de notre misère, ma douleur, me causait une nouvelle douleur. J'étais en proie à une double affliction (1). » Le corps de sa mère étant porté à l'Église et déposé près du sépulcre, on offrit pour elle selon la coutume, le sacrifice de notre rédemption. Pendant ce temps, Augustin faisait violence à ses larmes. « Le corps, dit-il, fut porté à l'Église, je m'y rendis et j'en revins sans verser une larme, je ne pleurai pas même pendant les prières que nous répandions devant vous, Seigneur, au moment où l'on vous offrit pour elle le sacrifice de notre rédemption, au moment où son corps inanimé était déjà sur le bord de la fosse et allait y descendre; pendant ces prières même je ne versai pas une larme comme on fait ordinairement, mais tout le jour je fus plongé dans une tristesse secrète et profonde; dans le trouble de mon âme je vous demandais, comme je pouvais, de guérir ma peine, et vous ne m'écoutiez pas, afin sans doute que cette seule épreuve achevât de graver ainsi dans ma mémoire la force des liens de l'habitude sur l'âme qui ne se nourrit plus de la parole du mensonge. » Il imagina d'aller au bain, ayant appris qu'on bannissait ainsi les inquiétudes de l'esprit. Mais le bain ne fit pas sortir de son âme l'amertume qui y était (2). Il s'endormit ensuite, à son réveil sa douleur était diminuée, mais peu à peu au souvenir de sa perte et de son délaissement, il pleura en présence de Dieu, sur sa mère et pour elle, sur lui-même et pour lui-même. Il donna un libre cours à ses pleurs qu'il avait retenues jusqu'alors, et son cœur retrouva un peu de calme. Il se sentit soulagé parce que ses larmes n'avaient coulé que devant Dieu, non sous les yeux d'un homme qui aurait interprété à tort par un sentiment d'orgueil, la douleur qu'il ressentait. Toutefois ses larmes durèrent à peine une heure. « Qu'on les lise, dit-il, et qu'on les interprète comme on voudra. Mais si quelqu'un m'accuse, comme d'un péché d'avoir pleuré, à peine une heure, une mère que je voyais morte devant mes yeux, une mère qui m'avait pleuré tant d'années pour me faire vivre devant vous, Seigneur, qu'il se garde de me tourner en dérision, mais que plutôt, s'il est animé d'une grande charité, qu'il pleure lui-même sur mes péchés, devant vous, Père de tous ceux qui sont frères en votre Christ (3). »

CHAPITRE XIV

1. Augustin ajourne son retour dans sa patrie et écrit, à Rome, quelques livres, à savoir : des mœurs de l'Eglise catholique. — 2. Des mœurs des manichéens. — 3. Il commence le livre du *Libre Arbitre*, et apprend quelques coutumes de l'Eglise de Rome.

1. Nous avons vu Augustin arrivé à l'embouchure du Tibre, à Ostie, se préparant à s'embarquer pour revenir en Afrique; mais il ne fit la traversée qu'après la mort de Maxime, c'est-à-dire au mois d'août ou de septembre de l'année 388. Mais plus haut, nous en avons dit assez sur ce sujet (4). Il nous apprend lui-même qu'après son baptême, il resta quelque temps à Rome, avant de revenir en Afrique (5). Pendant ce temps-là, il composa, dans cette ville, deux ouvrages, l'un *sur les mœurs de l'Eglise catholique*, l'autre *sur les mœurs des manichéens*, il y fit aussi un dialogue *sur la grandeur de l'âme* et trois livres sur *le Libre arbitre*. Il publia *le livre des mœurs de l'Eglise catholique* contre les manichéens. Augustin, dans sa vive reconnaissance pour la grâce du Christ qui l'avait enfin tiré du gouffre de l'hérésie, désirait ardemment arracher les autres au danger qu'il avait couru

(1) *Conf.*, IX, ch. XII, n. 31. (2) *Ibid.*, IX. ch. XII, n. 32. (3) *Ibid.*, n. 23. (4) Liv. II, n. 7. (5) *Rétract.*, I ch. VII, n. 1; ch. VIII, n. 1; ch. X, n. 1.

lui-même. Il eut en effet la consolation de voir Dieu se servir de lui et des livres qu'il avait composés par une inspiration divine, pour arracher bien des personnes à cette erreur criminelle. Deux moyens surtout servaient aux manichéens pour séduire les imprudents et les ignorants; en premier lieu, le blâme qu'ils déversaient sur les Saintes Écritures de l'Ancien Testament qu'ils ne connaissaient pas; en second, les dehors d'une vie chaste et d'une continence extraordinaire (1). Pour tirer les fidèles des mailles de ce dernier filet. Augustin résolut d'expliquer la doctrine et les principes de l'Église catholique, dans l'espérance de montrer dans cet ouvrage, qu'il est plus facile de feindre la vertu que de la pratiquer. Au commencement, il dit qu'il a suffisamment montré dans d'autres livres comment on pouvait combattre l'erreur et l'impiété avec lesquels les manichéens attaquent l'Ancien Testament; cependant nous ne voyons pas qu'il ait traité ce sujet dans ses ouvrages antérieurs, et nous pensons qu'il veut rappeler ici les deux livres dans lesquels, après son retour d'Afrique, il explique le commencement de la Genèse contre les calomnies des manichéens. S'il en est ainsi, les livres sur *les mœurs de l'Église catholique* et sur *les mœurs des manichéens*, furent sans doute écrits à Rome, comme il le dit lui-même; mais ne furent achevés et publiés qu'après son retour en Afrique. En effet, en plusieurs endroits, il s'exprime comme étant à Rome, ainsi qu'on peut le voir dans le chapitre XXX du livre Ier, et dans le chapitre XX du livre II. Mais pourquoi dans le chapitre XII de son livre II, rapporte-t-il un nouvel argument en faveur de l'hérésie manichéenne qu'il dit avoir récemment entendu à Carthage? Cette addition a pu certainement se faire en Afrique avant que ces livres, composés à Rome, fussent livrés à la publicité. Ne pouvant donc voir en silence les manichéens se vanter de ce qui n'était qu'un fantôme de continence et d'abstinence dont ils se servaient pour attirer les ignorants dans leurs erreurs, ni les entendre se préférer avec insolence aux vrais chrétiens, auxquels ils étaient loin d'être comparables, Augustin rompit le silence et prit la plume. Cependant il voulut garder une certaine mesure et ne pas attaquer des mœurs exécrables bien connues de lui, avec la même violence que ces hérétiques déployaient contre des choses qu'ils ne connaissaient pas. Il voulait les guérir plutôt que les combattre et les vaincre. Il ne leur découvrit pas, dans ses livres, les mystères que lui-même trouvait dans les Écritures, lorsqu'il eut tenté, avec la grâce de Dieu, non de leur apprendre la vérité, mais de leur faire oublier l'erreur. A la fin du livre Ier, passant des préceptes moraux aux exemples de vertu, il parle des parfaits habitants du désert qui se séparaient tout à fait du commerce des hommes; de la foule admirable des cénobites qui, sous la règle d'un seul père, passaient leur vie dans les déserts et se nourrissaient du travail de leurs mains; de ces religieuses qui, cachées à la vue des hommes, vivaient sous la même observance; de ces nombreux et saints clercs et évêques dont la vertu était d'autant plus merveilleuse, qu'il était plus difficile de la distinguer au milieu des méchants; enfin de ces chrétiens des deux sexes qui suivaient au milieu des villes le même genre de vie que d'autres dans la solitude. Il avait vu, à Milan une semblable réunion de saints vivant en commun, et en avait retrouvé plusieurs autres, à Rome.

2. Dans ce même livre, il promet de faire un autre ouvrage pour montrer combien la vertu dont se paraient les manichéens est non-seulement vaine mais encore funeste et sacrilége et pour faire voir qu'à peine on en trouverait un, si toutefois il y en a un seul parmi eux, qui observât les lois que leur avait dictées une superstition déraisonnable. Il le montre dans un livre intitulé : *Des mœurs des manichéens*. Après avoir réfuté leurs principes théologiques, il montre en quoi consistent leurs doctrines et leur morale. Enfin, il fait remarquer la manière dont ils l'observent soit d'après ce qu'il a vu lui-même, soit d'après ce que lui ont appris des témoins oculaires.

(1) *Mœurs de l'Eglise*, n. 2.

Nous avons cité plus haut plusieurs exemples qu'il a lui-même rapportés à ce sujet.

3. Il y avait peu de temps qu'il était arrivé de Milan, quand il écrivit son livre *sur la grandeur de l'âme*. C'est un dialogue qui conduit d'une manière assez naturelle à la vérité, pour ne point paraître une fiction; il dit lui-même, dans une lettre à Évode, qu'il eut cet entretien avec lui. Dans ce livre, il fait des recherches et des dissertations nombreuses sur l'âme : d'où tire-t-elle son origine, sa nature, sa grandeur? pourquoi est-elle placée dans le corps? pourquoi, étant unie au corps, s'en détache-t-elle? que deviendra-t-elle, une fois dégagée de ses liens? Mais comme il traite plus longuement et avec plus de soin de la grandeur de l'âme, pour montrer qu'elle n'a ni étendue, ni forme, tout en faisant voir qu'elle est pourtant quelque chose de grand, il a intitulé ce livre : *De la grandeur de l'âme*.

4. Enfin, s'étant fixé à Rome, il y commença les trois livres *sur le Libre arbitre*, dont il ne finit les deux derniers que quelques années plus tard, après avoir été ordonné prêtre. Pendant qu'il était à Rome, il apprit d'une manière certaine, quelques coutumes propres à l'Église romaine, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses *Opuscules*, comme celle de jeûner souvent, trois jours la semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi, et très-souvent, le samedi, malgré la coutume de presque tous les chrétiens d'orient et d'occident qui ne jeûnaient pas ce jour-là. Mais, à Rome même, on n'observait pas le jeûne du samedi pendant le temps pascal, de même que l'on ne pensait pas qu'on devait jeûner le jeudi. C'est également à Rome qu'il eut connaissance des crimes abominables que les manichéens commettaient dans leurs sacrifices, ainsi que cela résultait de leurs propres aveux faits en Gaule, dans un jugement public.

LIVRE TROISIÈME

RETOUR D'AUGUSTIN EN AFRIQUE. CE QU'IL Y FAIT JUSQU'A SON EPISCOPAT.

CHAPITRE PREMIER

1. Augustin regagne l'Afrique où il apprit d'Euloge lui-même, enseignant alors à Carthage, qu'il lui était apparu en songe, tandis qu'il était à Milan. — 2. Il assiste à la guérison miraculeuse d'Innocent.

1. Maxime, dont la tyrannie avait enlevé l'empire à Gratien en 383 et qui avait chassé de l'Italie Valentinien le Jeune en 387, fut tué l'année suivante, le 28 juillet ou le 27 août. C'est après la mort de cet empereur qu'Augustin repassa en Afrique. Mais quelle différence entre cet Augustin et celui qui l'avait quittée en 383 (1). « On sait, dit-il, que nous avons autrefois entrepris un voyage, on sait aussi que nous sommes de retour ; autre nous sommes parti, autre nous sommes revenu (2). » On croit qu'il aborda à Carthage et qu'il s'y arrêta pendant quelque temps avant de se rendre à Tagaste. Il apprit là un fait extraordinaire arrivé pendant qu'il était à Milan. « Euloge, rhéteur à Carthage, qui avait étudié la rhétorique sous moi, me raconta lui-même, quand nous fûmes de retour en Afrique, que, devant expliquer à ses élèves les livres de Cicéron sur la rhétorique, il préparait sa leçon du lendemain, et rencontra un passage obscur dont il ne pouvait saisir le sens ; il en était tellement préoccupé, qu'il n'en pouvait presque dormir. Il eut un songe pendant la nuit, et je lui expliquai ce qu'il ne comprenait pas ; que dis-je? ce n'est pas moi, mais mon image, puisque je l'ignorais et que j'étais bien loin, au-delà de la mer, et m'occupais de toute autre chose ou dormais, et ne songeais aucunement à ce qui le tourmentait (3). »

2. Il rapporte un fait bien plus étonnant encore, qui se passa à la même époque, c'est la guérison d'Innocent, homme distingué, ex-avocat de la vice-préfecture. Si Augustin n'en a pas été lui-même l'auteur, il en fut certainement le témoin oculaire. Voici le récit détaillé qu'il en fait. « Nous arrivions d'outre-mer, mon frère, Alype et moi. Nous n'étions pas encore clercs, mais déjà nous étions consacrés au service de Dieu. Comme Innocent et tous les siens étaient très-religieux, il nous avait accueillis et nous demeurions chez lui. Les médecins le traitaient pour des fistules nombreuses et compliquées à l'anus. On y avait déjà appliqué le fer et il avait épuisé toutes les ressources de l'art, l'opération qu'il avait subie lui avait fait souffrir de longues et cruelles douleurs ; mais une des poches fistuleuses avait déjoué l'habileté des médecins et s'était dérobée à leurs instruments. Toutes celles qui avaient été ouvertes étaient déjà guéries, mais celle qui était restée se jouait de tous les remèdes. Les retards qu'éprouvait sa guérison inspirent des craintes à Innocent ; il redoute une nouvelle opération que lui avait prédite son médecin ordinaire à qui les autres n'avaient point permis d'assister à la première opération, pour voir au moins comment ils l'opéraient. In-

(1) *Contre les lettres de Pétill.*, III, ch. XXV, n. 30. (2) Dans la *Préface*, série III, n. 19. (3) *Du Respect pour les morts*, ch. XI, n. 14.

nocent l'avait même chassé de chez lui, et c'est à grand'peine que plus tard il l'avait laissé revenir. Mais enfin, il éclate et s'écrie : « Allez-» vous encore me faire subir une opération, et » faut-il en venir à ce qu'a dit celui que vous » n'avez pas voulu admettre auprès de vous » quand vous m'avez opéré? » Ceux-ci de railler l'ignorance de leur confrère et d'apaiser les craintes du malade par de belles paroles et des promesses tranquillisantes. Plusieurs jours s'écoulèrent encore, et tous les soins n'aboutissaient à rien. Les médecins persistaient néanmoins dans leurs promesses de venir à bout de cette fistule par les médicaments, sans recourir à une nouvelle opération. Ils appelèrent un autre médecin nommé Ammonius (car il vivait encore à cette époque); c'était un homme déjà âgé et fort célèbre dans son art. Celui-ci visite la plaie, et, d'après l'habileté et les soins de ses confrères, conclut aux mêmes promesses. Le malade, rassuré par cette autorité, se met à railler son médecin domestique, qui lui avait prédit une autre opération ; il se considérait déjà comme guéri. Bref, tant de jours se passent sans amélioration, que les médecins, fatigués et confus, finissent par reconnaître qu'une nouvelle opération pouvait seule le guérir. A cette nouvelle, Innocent frémit d'épouvante. Lorsqu'il fut un peu remis et qu'il put parler, il leur ordonne de sortir tous et de ne plus se représenter devant lui. Enfin, épuisé par les larmes et contraint par la nécessité, il n'eut plus d'autre ressource que d'appeler auprès de lui un certain Alexandrin qui était renommé dans son art, et de lui confier une opération que, dans son dépit, il ne voulait point laisser pratiquer aux autres. Il vient, et, d'un œil exercé, il apprécie, à l'inspection des cicatrices, le talent des premiers médecins, et, en homme de cœur, il conseille au malade de laisser la gloire de sa guérison à ceux qui s'étaient tant occupés de lui, comme le prouvait l'examen de la plaie, et ajouta qu'en effet, une opération seule pouvait le guérir, mais qu'il lui répugnait de venir enlever la gloire d'une guérison si laborieuse, quand il restait si peu de chose à faire, à des confrères dont l'examen de ses cicatrices lui montrait l'habileté, le soin et la diligence admirables. On le décida donc à subir l'opération des mains de ses premiers médecins assistés d'Alexandrin, puisque, de l'aveu de tous, il n'y avait d'autre moyen de le guérir. L'affaire fut remise au lendemain. Lorsque les médecins se furent éloignés, la désolation du maître fut si profonde que toute sa maison fut dans la consternation ; déjà nous le pleurions presque comme on pleure un mort. Il recevait alors tous les jours la visite de saints hommes, de Saturnin, de sainte mémoire, alors évêque d'Uzales, du prêtre Gélose et des diacres de l'église de Carthage. Parmi eux se trouvait alors l'évêque Aurèle, un homme dont le nom est environné de respect et qui est encore maintenant de ce monde. Souvent, en repassant dans nos souvenirs les œuvres merveilleuses de Dieu, nous avons reparlé ensemble du fait que je raconte et dont il se souvenait parfaitement. Ces saints hommes étant venus le visiter le soir, selon leur coutume, Innocent les pria avec un redoublement de larmes de se trouver présents, le lendemain matin, non pas à ses douleurs mais plutôt à sa mort, car le souvenir de ce qu'il avait souffert précédemment lui inspirait une telle crainte, qu'il croyait infailliblement expirer entre les mains des médecins. Ils le consolèrent en l'exhortant à avoir confiance en Dieu et à supporter sa volonté avec courage. Ensuite, nous nous mîmes à prier. A peine nous étions-nous agenouillés, suivant notre coutume, et prosternés à terre, que lui-même, comme poussé par une force invisible, se précipite également à genoux, se prosterne profondément, et se met à prier, mais comment, avec quels transports et quelle ferveur, avec quels torrents de larmes, quels gémissements et quels sanglots? qui pourrait l'exprimer? Tous ses membres tremblaient, il était presque suffoqué. Je ne sais si les autres priaient, et si leurs pensées étaient distraites de la prière par le bruit de ses supplications, pour moi, je ne pouvais guère prier. Je disais seulement à Dieu du fond du cœur : « Seigneur quelle prière exaucerez-vous si vous n'exaucez celle-ci. » Car je ne croyais pas qu'il pût faire quelque chose de plus à moins d'expi-

rer en priant. Nous nous relevâmes et, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, nous nous retirâmes. Il pria les assistants qui l'encourageaient de revenir le lendemain matin. Le jour redouté venu les serviteurs de Dieu étaient présents comme ils l'avaient promis. Les médecins entrent. Les objets nécessaires pour cettte cruelle opération sont préparés. On tire les redoutables instruments de fer. Tout le monde est dans une attente mêlée d'effroi et d'anxiété. Ceux qui ont le plus d'autorité cherchent à relever son esprit par leurs consolations. Les membres du patient sont mis en position, on lève les bandages, la plaie est mise à nu, le médecin l'examine attentivement et armé du terrible instrument il cherche avec attention la fistule qu'il doit ouvrir. Il pénètre du regard, il touche du doigt, enfin après des tentatives réitérées il ne trouve plus qu'une cicatrice très-ferme. Les paroles sont impuissantes pour redire la joie, les louanges et les actions de grâce que chacun rendit à la miséricorde du Dieu tout-puissant, des larmes de joie, coulaient de tous les yeux, la plume est impuissante à décrire ce qui se passa alors, le cœur seul peut le comprendre (1). »

CHAPITRE II

1. Augustin donne ses biens aux pauvres. — 2. Il emb rasse la vie commune avec ses compagnons dans le service de Dieu : lui-même prend soin d'eux. — 3. Sa correspondance avec Nébride : il répond à ses questions.

1. De retour à Tagaste, Augustin arriva au comble de ses vœux en mettant à exécution le dessein de servir Dieu, qu'il avait formé non-seulement depuis son baptême, mais longtemps auparavant, à l'époque de sa conversion. D'abord il se dépouilla de ce dont il avait hérité de son père et en distribua sur-le-champ le prix aux pauvres, sans se réserver quoique ce fût afin d'être plus indépendant pour embrasser la libre servitude de Dieu (2). Il s'étudiait en effet à faire partie du petit troupeau auquel le Seigneur a dit : « Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre père de vous donner son royaume. Vendez ce que vous possédez et donnez-le en aumône. » Sur le fondement de la foi, il voulait construire non pas avec du bois, du foin ou de la paille, mais avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Aussi lorsque dans la suite, il se vit contraint de réprimer l'arrogance des pélagiens qui excluaient du royaume de Dieu les riches qui ne se dépouillaient pas de leurs biens, voulant leur montrer qu'il n'était point poussé à combattre leur sentiment, par des raisons personnelles et pour son propre intérêt, il leur disait (3) : « Pour moi qui écris ces choses, j'ai vivement désiré acquérir la perfection dont le Seigneur a parlé, quand il a dit au jeune homme riche : Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel, puis venez et suivez-moi (*Matth.*, XIX, 21). Je l'ai fait non par mes propres forces, mais avec l'aide de la grâce de Dieu, toutefois si j'avais été pauvre, je n'en aurais pas eu moins de mérite pour cela; car les Apôtres qui ont les premiers suivi ce conseil n'étaient pas riches. Mais c'est quitter le monde entier que de se dépouiller de ce qu'on a, ou de renoncer à ce qu'on peut espérer d'avoir un jour. Je connais mieux que personne le chemin que j'ai fait dans cette voie, mais Dieu le connaît mieux que moi encore et j'exhorte les autres de toutes mes forces à suivre ce conseil. » Il ajoute : « J'ai pour compagnons dans le nom du Seigneur ceux à qui j'ai persuadé de faire comme moi (4). » Parmi les compagnons qu'il avait portés par ses exhortations à embrasser son dessein, étaient ceux de ses concitoyens et de ses amis comme lui consacrés au service de Dieu, avec qui il était revenu en Afrique se fixer dans la maison et les terres qui lui appartenaient (5).

2 Il vivait donc dans ses terres qui n'étaient ni à la campagne ni à la ville, mais près de Tagaste, car c'est de cet endroit qu'il écrit à Nébride que là, mieux qu'à Carthage et même qu'à la campagne, il peut suivre le genre de vie dont il a fait choix (6). Il vivait donc dans les terres qui lui avaient appartenues, mais que

(1) *Cité de Dieu*, XXII, ch. VIII, n. 3. (2) *Conf.*, XI, ch. V n. 23 : *Lettre* CXXVI, n. 7. (3) *Lettre* CLVI. (4) *Lettre* CLVII, n. 39. (5) POSSID., ch. III. (6) *Lettre* X, n. 1.

déjà il avait aliénées (c'est ce que disent les anciens manuscrits de Possidius), et qui n'étaient plus à lui. Il y resta à peu près trois ans, avec ceux de ses compagnons et de ses amis qui s'étaient attachés à lui comme à un père. Là, libre et délié des soucis du siècle, il vivait pour Dieu dans le jeûne et la prière, adonné aux bonnes œuvres, méditant jour et nuit la loi du Seigneur à l'exemple des solitaires d'Égypte et autres, qu'il comble de louanges dans son livre sur *les mœurs de l'Eglise* (1). Non content de renoncer à toutes les espérances du siècle, en ne voulant pas être dans ce monde ce qu'il aurait pu être, il était bien loin de songer à la dignité à laquelle il fut élevé plus tard dans l'Église. Il aimait mieux être petit dans la maison du Seigneur que d'habiter dans les palais des pécheurs (*Ps*.. LXXXIII, 11). Séparé de ceux qui aiment le monde, il était bien loin de s'égaler aux pasteurs des peuples (2). Il suivait un genre de vie et une règle empruntés aux Apôtres, surtout en ce que dans sa communauté, personne n'avait rien en propre, tout était commun entre tous et partagé à chacun selon ses besoins. Ce fut lui qui le premier, dit Possidius, agit ainsi, lorsqu'il fut de retour des contrées d'outre-mer, dans son pays (3). Cette école de la servitude du Seigneur avait été établie par Augustin (4). (Qu'il nous soit permis de citer ici les paroles de Benoit lorsqu'il parle de l'institution du monastère) : « Augustin tenait lieu de père à ses compagnons, surtout à ceux qui avaient embrassé avec lui ce saint esclavage (5). Il les regardait comme des enfants qu'il avait engendrés à Jésus-Christ. Il nourrissait leur âme avec le plus grand soin, les engraissait des Saintes Écritures, les excitait à la piété, et les rendait assez forts pour se maintenir un jour par eux-mêmes, sans le secours de son bras, dans la retraite. » Nébride lui avait demandé avec instance de venir vivre avec lui, il lui répond : « Il y a ici des hommes qui ne peuvent me suivre et que je regarderais comme un crime de laisser ; vous pouvez demeurer en vous-même mais ceux-là ont encore des efforts à faire pour en arriver là (6). » Il ajoute dans un autre endroit que dans les premiers temps qui suivirent sa conversion, après son retour d'Afrique, ses frères profitaient de ses loisirs pour lui poser des questions auxquelles il dictait des réponses dont il forma son livre *des quatre-vingt trois questions*, lorsqu'il fut devenu évêque (7). Il s'occupait aussi de leurs intérêts et de leurs besoins, bien que ces soins et ces occupations lui enlevassent le repos après lequel il soupirait tant. Aussi, Nébride apprenant que, par suite, son ami ne pouvait jouir du calme qui était l'objet de tous ses désirs, lui écrit-il : « Est-ce donc ainsi, cher Augustin, que tu dépenses tes forces et ta patience dans les soins que réclament les intérêts temporels de tes concitoyens, et que tu te prives d'un repos tant désiré ? Dis-moi, quels sont ces hommes qui recourent ainsi à ta bonté; ils ignorent, je pense, ce que tu aimes, ce que tu désires ? N'as-tu donc aucun ami pour leur dire l'objet de tous tes soupirs ? N'as-tu pas Romanien, Lucien? Eh bien, qu'ils entendent donc ma voix; je vais, lui dit-il, je vais leur écrire, je vais leur dire que ce que tu aimes, c'est Dieu; que ce que tu veux, c'est le servir et t'attacher à lui. Je voudrais, moi, te décider à venir à ma campagne y goûter le calme et le repos. Je n'ai pas peur que tes concitoyens que tu aimes trop et dont tu es trop aimé m'appellent ton séducteur (8). » Ce n'était pas, en effet, des premiers venus que l'homme de Dieu prenait les affaires en main, mais seulement de ceux qui suivaient sa règle et aux besoins desquels il était tenu de veiller et de pourvoir, bien qu'on puisse croire que dans sa retraite, Augustin que ses concitoyens aimaient et que lui-même payait de retour, se chargeait quelquefois du soin des affaires importantes que ceux-ci lui confiaient; d'ailleurs il compta dans sa communauté, entre autres compagnons, Alype et Evode, et à ce qu'il paraît, Sévère, qui devint plus tard évêque de Milève, avec qui il rappelle, dans une lettre à Novat, qu'il a longtemps médité la parole de Dieu (9).

3. On voit par la lettre précédente que Né-

(1) Possid., h. III. (2) *Serm*. CCCLV, n. 2. (3) Possid., ch. V. (4) *Prologue de la règle des bénédictins*. (5) *Ibid*., ch. V. (6) *Lettre* X, n. 1 (7) *Rétract*., I, ch. XXVI. (8) *Lettre* V, n. 1. (9) *Lettre* LXXXIV, n. 1.

bride était alors en Afrique de retour de Milan. Il vivait à Carthage ou dans une propriété voisine de la ville, avec sa mère et toute sa famille (1) que Dieu amena à la foi par son ministère (2). Dès qu'il eut lui-même reçu le baptême, il servit Dieu au milieu des siens dans une chasteté et une continence parfaites. Séparé de son ami, ils ne pouvaient se voir fréquemment et conversaient ensemble par un mutuel échange de lettres. Nébride proposait de grandes et difficiles questions à Augustin, celui-ci résolvait ces difficultés dans ses lettres, que je conserve comme mes propres yeux, dit Nébride; elles sont en effet remarquables, non par leur longueur, mais par leur contenu, et renferment de grandes preuves de grandes choses. Les unes me font entendre le Christ, les autres Platon, les troisièmes Plotin. Elles me seront douces à entendre à cause de leur éloquence, faciles à lire à cause de leur brièveté, et salutaires à comprendre à cause de leur sagesse (3). » Dans une de ces lettres, Augustin appelle la réminiscence de Platon une idée remarquable; il semble présenter comme sienne l'opinion que l'âme a joui autrefois de la vue de la vérité dont elle s'est trouvée séparée par son union avec le corps (4). On remarque quelque chose de semblable dans son *Dialogue sur la grandeur de l'âme* (5). Mais dans ses livres des *Rétractations*, il revient à une opinion plus saine sur cette question. Il ne faut pas s'étonner si Augustin ne rejette pas entièrement les opinions qu'il avait puisées dans la lecture des philosophes. Il avertit lui-même que celui qui lira ses ouvrages dans l'ordre qu'il a suivi en les composant, pourra facilement se convaincre des progrès qu'il a faits, à mesure qu'il a écrit (6). On peut voir dans ses premiers ouvrages plusieurs choses qu'il a corrigées dans ses derniers. On peut voir à ce sujet qu'il admît pendant quelque temps l'erreur des millénaires, mais dans un sens où cette opinion peut être tolérée, c'est-à-dire en ce sens que c'étaient des délices spirituelles que les saints devaient goûter dans ce royaume de mille années (7). Quant à ce qui regarde les questions de Nebride, comme toutes ne concernaient pas des choses divines, Augustin lui écrit que ces questions sur les choses de ce monde ne lui paraissent pas se rapporter assez aux moyens d'obtenir la vie bienheureuse ; et que si leur solution cause quelque plaisir à ceux qui s'en occupent, on doit craindre néanmoins, qu'elles ne consument un temps que réclament des intérêts plus sérieux. Aussi parmi ces questions à résoudre, que son ami lui avait proposées, choisit-il celles sur l'Incarnation, pour lui expliquer comment les opérations des trois personnes divines étant indivisibles, nos mystères et notre religion attribuent l'Incarnation au fils seul (8). On voit par cette question que Nébride avait certainement reçu le baptême. Augustin ne nous permet point de douter que Nébride mourût avant qu'il fût élevé à la prêtrise, non dans le monastère qu'il avait fondé, mais dans sa propre maison ; car, voici en quels termes il fait éloge de son ami après sa mort : « C'est peu de temps après ma conversion et ma seconde naissance dans le baptême, qu'il devint lui-même catholique fidèle. Il se voua à votre service, Seigneur, au milieu des siens, en Afrique, dans une chasteté et une continence parfaites ; il avait rendu toute sa famille chrétienne, lorsque vous l'avez délivré de sa maison charnelle ; et maintenant il vit dans le sein d'Abraham. En quelque sens qu'on entende ce mot, le sein d'Abraham, c'est là qu'il vit, mon Nébride, mon doux ami, qui, d'affranchi est devenu votre fils adoptif, c'est là qu'il vit. Et quel autre saint lieu digne d'une telle âme ? Il vit au séjour sur lequel il me faisait tant de questions, à moi, homme de boue et de misère ! Il n'approche plus son oreille de ma bouche, mais il approche sa bouche spirituelle de votre source, et il se désaltère à loisir dans votre sagesse, dans un éternel bonheur. Et pourtant je ne saurais croire qu'il s'enivre à cette source jusques à m'oublier, quand vous-

(1) *Lettre* x, n. 1. (2) *Conf.*, IX, ch. III, n. 6. (3) *Lettre* VI, n. 1. (4) *Lettre* VII, n. 2. (5) *Grandeur de l'Ame*, n. 34. (6) *Prologue des Rétract.*, III, n. 3. (7) *Serm.* CCXIX, n. 2 ; *Cité de Dieu*, XX, ch. VII. (8) *Lettre* XI.

même, Seigneur, qui étanchez sa soif, daignez vous souvenir de moi (1). »

CHAPITRE III

1. Augustin écrit les livres de la *Genèse* contre les manichéens. — 2. Il compose ses livres sur la *Musique*. — 3. Il publie le dialogue du *Maître*. — 4. Puis, le livre sur la *vraie Religion*. — 5. Il écrit à Maxime de Madaure. — 6. A Célestin. — 7. A Gaïus. — 8. A Antonin.

1. Augustin ne s'était pas détaché des soucis et des occupations du siècle pour se livrer dans la retraite à un repos vain et stérile. Aussi, s'appliquait-il à être utile à ses compagnons, non-seulement présents, mais encore absents, en leur faisant part, au dire de Possidius, tantôt par des livres, tantôt par des discours, de ce que Dieu lui révélait dans ses méditations et ses prières (2). Il existe encore dans le livre des *Quatre-vingt-trois questions*, dont nous avons parlé plus haut, des traces de ces discours qu'il eut avec ses frères; quant aux livres qu'il écrivait à cette époque, on compte dans ses *Rétractations*, deux livres sur la *Genèse*, contre les manichéens, six livres sur la musique, le livre qu'il intitula : du *Maître* et celui sur la *Vraie religion*. Voulant venger, dans les deux livres qu'il écrivit sur la *Genèse*, l'ancien Testament, des calomnies ridicules des manichéens, il explique, dans la première partie, le commencement de la Genèse jusqu'à l'endroit où il est dit que Dieu se reposa le septième jour. Dans la seconde partie, il continue son explication jusqu'à l'expulsion d'Adam et d'Ève du paradis. A la fin de ce livre, il oppose, en termes clairs et précis, la foi de la vérité catholique, aux erreurs des manichéens. Dans cette explication, il ne donne que le sens allégorique : « Je n'avais pas osé approfondir le sens littéral plein de mystères, c'est-à-dire exposer en quel sens on doit entendre, au point de vue de l'historien, le récit de l'auteur sacré (3). » Plus tard, en parlant de ces livres, il dit : « Peu de temps après ma conversion, j'ai écrit deux livres pour confondre sans retard les folies des manichéens, ou exciter le désir de chercher dans les lettres qu'ils dédaignaient, la foi chrétienne et évangélique. Comme je ne voyais alors ni le sens propre de certains passages ni même en quel sens il était possible de les entendre, ou du moins comme je n'y trouvais qu'un sens difficile ou inadmissible, ne voulant point perdre trop de temps, j'ai exposé avec toute la brièveté et la lucidité possibles, le sens figuré de ce dont je ne pouvais saisir le sens littéral, dans la crainte qu'effrayés par une lecture trop longue ou par des explications trop obscures, les manichéens ne voulussent même pas prendre mes livres en main. Je me souviens, néanmoins, que mon plus grand désir, que je ne pus satisfaire, était de tout comprendre, non au sens figuré, mais avant tout dans son sens propre, et comme je ne désespérais pas d'en venir à bout, je disais dans la première partie de mon second livre : Si quelqu'un, en voulant prendre à la lettre tout ce qui a été dit, c'est-à-dire en ne voulant rien entendre que selon le sens littéral, peut éviter les blasphèmes, et ne rien dire que de conforme à la foi catholique, non-seulement il ne faut pas lui en faire un crime, mais encore il faut le regarder comme un homme d'une intelligence remarquable, digne de grands éloges (4). Plein de confiance en Dieu, il publia ses deux livres *du Commentaire littéral de la Genèse*, ce qu'il n'avait point osé faire d'abord, après avoir étudié la parole sacrée avec les plus grands soins. Dès le début de son premier livre *contre la Genèse*, qui est dirigé contre les manichéens, il nous donne un exemple d'humilité bien remarquable. Il raconte que quelques lecteurs versés dans les arts libéraux et sincèrement chrétien lui avaient fait observer après avoir lu ses premiers ouvrages contre ces hérétiques, qu'il ne pouvait être compris qu'avec bien des difficultés par les ignorants : « Ils m'engagèrent, dit-il, avec beaucoup de bienveillance de ne pas abandonner la façon commune de parler, si je voulais chasser de l'esprit des ignorants l'erreur et la superstition. Car les savants et les ignorants comprennent un langage simple et

(1) *Conf.*, XI, ch. III, n. 6. (2) Poss. n. 3. (3) *Rétract.*, I, ch. XVIII. (4) *Comment. littér. de la Genèse*, VIII, ch. V.

ordinaire, tandis que les ignorants ne comprennent pas un langage recherché(1). Le saint homme reçut bien cette observation et mit le conseil en pratique dès le commencement de l'ouvrage, où il déclare qu'il va combattre la vanité des manichéens, non pas dans un langage orné et recherché, mais dans un style bien clair.

2. Pendant le court espace de temps qu'Augustin demeura à Milan, pour se préparer au baptême, il s'occupa, comme nous l'avons vu, à composer des livres d'instruction : entre autres, il commença un livre sur la musique. De retour en Afrique il en composa sur le même sujet, après un opuscule sur la Genèse, six autres qui existent encore aujourd'hui (2). Il écrivit ces livres pendant les loisirs dont il jouissait alors pour la première fois, et comme en se jouant (3). Ils ont été écrits pour ceux qui, ayant reçu de Dieu un esprit bien doué et ayant cultivé les lettres, se laissent prendre cependant aux erreurs et au prestige du siècle, et dépensent tous leurs talents à des bagatelles. S'ils savaient, du moins, ce qui les charme dans l'harmonie des créatures, ils verraient comment ils peuvent échapper de ces liens enchanteurs qui les retiennent captifs et trouver le port de la sécurité bienheureuse et de la liberté (4). En effet, dans cet ouvrage, il montre par quels moyens on peut, comme par des degrés successifs, s'élever des nombres variables, soit corporels, soit spirituels, aux nombres immuables qui existent seulement dans l'immuable vérité, et comprendre ainsi, par les choses créées, les choses invisibles de Dieu. Mais il n'arrive à ce résultat que dans le sixième livre qui résume les autres et les dépasse de beaucoup, car il renferme les choses les plus dignes à connaître (5). Dans les cinq premiers livres, il s'arrête sur les nombres, au point de vue de la mesure, et les appelle rhythmes. Ces livres sont même très-difficiles à comprendre. Augustin dit lui-même que nombre de personnes les considéreront comme des bagatelles et des enfantillages; il espère, toutefois, que d'autres y verront quelques aperçus justes et bons : « Le motif qui nous a porté à entreprendre cet ouvrage, dit-il dans la préface du sixième livre, c'est de procurer aux jeunes gens ou aux hommes de tout âge, doués d'un certain esprit, le moyen de s'élever, non d'un seul bond, mais comme par degré, au-dessus des sens charnels et des lettres mondaines auxquelles il leur est difficile de ne pas s'attacher, et de s'en détacher, en prenant la raison pour guide et de se rapprocher, par l'amour de la vérité immuable, du Dieu unique et Seigneur de toutes choses, qui gouverne l'esprit de l'homme, sans le secours d'aucune autre nature. Ceux qui liront ces livres verront que si nous marchons avec les grammairiens et les poètes, ce n'est point pour habiter avec eux, mais parce que nous sommes contraints de voyager ensemble. Arrivé à ce livre, si, comme je l'espère et comme je le demande dans mes prières à Dieu, Notre Seigneur a dirigé mon esprit et ma volonté et les a conduits où ils tendaient, ils comprendront que ce n'est pas la voie méprisable d'une aspiration sans valeur que celle par laquelle nous avons mieux aimé, n'étant pas bien fort nous-même, marcher terre à terre avec les faibles, que de les précipiter dans l'espaces sans ailes pour s'y soutenir, et si je ne me trompe, ils jugeront que nous avons très-peu ou que nous n'avons point failli, en agissant ainsi (6). » Il assure que ceux qui voudront suivre la voie qu'il leur ouvre dans cet ouvrage, quand même ils ne seraient pas instruits, pourront la parcourir par la foi chrétienne, non à pied, mais sur les ailes de la charité; et, après cette vie, arriver d'un vol léger, avec plus de bonheur et de certitude que les autres, au but où elle conduit ; tandis que ceux qui sont capables de comprendre ces choses, feront avec toute leur science, un triste naufrage, s'ils n'ont pas la foi du médiateur. Mémoire demanda ces livres sur la musique à Augustin qui lui répondit, par la main de Possidius, qu'il n'avait pas encore eu le temps de les corriger, et ne lui envoya que le sixième, le seul qu'il avait revu et corrigé et qu'il jugeait digne de lui être envoyé ; il ajoute qu'il avait eu l'intention d'écrire, s'il en avait eu le loisir, six autres livres sur la mé-

(1) *De la genèse contre les manichéens*, I, n. 2. (2) *Retract.*, I, ch. VI, n. 11. (3) *Lettre* CI, n. 3. (4) *Musique*, VI, n. 1. (5) *Lettre* CI. n. 4. (6) *Musiq.* VI, n. 1.

lodie, sans compter les six sur le rhythme, mais que depuis qu'il avait été promu au sacerdoce, les devoirs de sa charge l'avaient contraint à laisser ces délices (1).

3. Nous avons mentionné plus haut le livre *du Maître*, dialogue entre Augustin et Adéodat, de qui sont, en effet, au dire d'Augustin, toutes les pensées qu'il lui attribue, bien qu'il ne fût alors âgé que de seize ans (2). D'où on peut présumer qu'il fit ce livre vers le milieu de 389, puisque Adéodat avait environ quinze ans lorsqu'il reçut le baptème le 24 avril 387 (3). Dans ce livre, après une discussion et une recherche attentives, il conclut que Dieu est le seul maître qui nous enseigne la vérité (4).

4. Il écrivit aussi vers la même époque son livre *de la Vraie religion*, dans lequel il démontre longuement, par plusieurs raisons, que la véritable religion est celle dans laquelle on nous apprend à adorer le seul vrai Dieu, qui est la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que c'est la miséricorde infinie de Dieu qui nous a donné la vraie religion, c'est-à-dire la religion chrétienne, par son Fils, dans l'incarnation de Jésus-Christ. Il montre ensuite comment l'homme, dans cette religion, est tenu de conformer sa vie à la sainteté de sa religion. Il combat ensuite tout particulièrement les deux natures des manichéens, c'est-à-dire leur erreur sur l'origine et la nature du mal (5). Nous ne savons si parmi les ouvrages d'Augustin, il en est qui montrent mieux l'élévation de son incroyable génie. En effet, quoi de plus admirable et de plus merveilleux que d'entendre un homme tout nouvellement instruit des mystères de la religion chrétienne et qui n'a pas encore d'autre titre dans l'Église que celui de fidèle, discourir d'une manière aussi surprenante sur cette divine religion et tracer un tableau si sublime de sa dignité et de son excellence? Dans ce livre, quoiqu'il s'adresse quelquefois à tous les hommes en général, il y parle néanmoins ordinairement à Romanien, à qui il avait promis, en 387, d'envoyer quelque chose sur ce sujet (6). Plusieurs années après, il renvoie Évode à ce livre, pour juger sainement de la question relative à la preuve de l'existence de Dieu par la raison (7). Ce livre doit être compté parmi les cinq qu'Alype envoya à Paulin, en 394 (8). Il informe aussi Romanien qu'il a publié ce livre, dans une lettre qu'il lui écrit pendant un voyage et dans laquelle il lui dit qu'il ne tardera pas à retourner à Tagaste, ce qui montre qu'il n'y était point en ce moment. Romanien l'avait informé de l'heureuse issue de ses affaires. Augustin, tout en se réjouissant de cette nouvelle, l'engage cependant à ne point mettre sa confiance dans un bonheur éphémère et encore moins à y attacher son cœur, et l'exhorte, au contraire, à profiter des loisirs que le ciel lui accorde pour rechercher de plus en plus les biens éternels (9).

5. Augustin habitait sans doute encore dans le voisinage de Tagaste, lorsqu'il écrivit à Maxime de Madaure (10), car le commerce qu'il eut avec ce païen paraît n'avoir pas eu d'autre cause que le voisinage. Madaure est, en effet, peu éloignée de Tagaste (11). Comme il ne fait dans cette lettre aucune mention de son épiscopat, ni de son sacerdoce, et que le culte des idoles défendu par les lois des empereurs au commencement de 391, était encore public au moment où il écrit, ainsi que le prouvent plusieurs passages de sa lettre, on peut en fixer la date à l'année 390. Maxime, qu'il appelle grammairien, faisait profession publique de la superstition païenne, à laquelle les habitants de Madaure, bien des années après, étaient encore fortement attachés. Cependant une église catholique avait été fondée dans cette ville. Imbus de l'erreur des Gentils, Maxime reconnaît, dans sa lettre à Augustin, un Dieu unique, souverain et éternel, dont les autres dieux sont comme les attributs et les membres. Ensuite, il fait quelques plaisanteries froides et insipides sur les martyrs de Madaure, tout en étant contraint cependant de les regarder comme bien supérieurs à son Jupiter tonnant et à toutes ses autres divinités qu'il appelle immortelles. Pour établir la vérité de ses dieux, il ajoute que c'est

(1) *Lett.* CI. (2) *Conf.*, XI, ch. VI, n. 14. (3) *Ibid.* (4) *Rétract.*, I, ch. XII. (5) *Ibid.*, ch. XIII, n. 1. (6) *Vraie religion*, n. 12. (7) *Lettre* CLXII, n. 2. (8) *Lettre* XXV, n. 1. (9) *Lettre* XV. (10) *Lettre* XVII. (11) *Conf.*, XI, ch. III, n. 5.

en public qu'on les honore et que c'est aux yeux de tout le monde qu'on leur immole des victimes, tandis que les Chrétiens prétendent voir leur Dieu présent dans les lieux cachés à tous les regards. Il prie ensuite Augustin de mettre de côté pour un moment cette éloquence dont chacun vantait la grandeur, ainsi que les raisonnements subtils et pressés de Chrysippe, ses armes ordinaires, ainsi que la dialectique qui rend tout également probable, et de lui démontrer ce qu'est en lui-même le Dieu des Chrétiens (1). Augustin en répondant à cette lettre, fait voir à Maxime qu'il avait donné grand lieu de montrer combien le paganisme est ridicule, et l'engage à prendre garde toutefois, en voulant plaisanter de Dieu, de tomber dans le blasphème. Puis il ajoute que d'ailleurs la question est digne qu'on la traite sérieusement et qu'il ne manquera point de lui répondre dès qu'il l'abordera sérieusement lui-même. Il lui dit, que pour lui, il n'a pas le temps de dire des plaisanteries, et que ses amis attendent à bon droit autre chose du genre de vie qu'il a embrassé (2). C'est ainsi ordinairement qu'il faisait allusion, à cette époque, à la vie monastique qu'il avait embrassée.

6. Il avait déjà à cette époque envoyé à Célestin, son ami, ses ouvrages *Contre les manichéens* pour qu'il les lût. Dans un petit billet, écrit sans doute avant son sacerdoce, car il n'en fait aucune mention, Augustin le prie de les lui renvoyer, sans retard, en lui disant ce qu'il en pense et s'il trouve qu'il y manque quelque chose pour anéantir ces hérétiques. Célestin répondit qu'il voulait lui rappeler sans cesse le conseil de renoncer à tout souci superflu pour ne plus s'occuper que de choses utiles et nécessaires. Il embrasse ainsi en deux mots tous les devoirs du chrétien : il ne doit point aimer les biens inférieurs, ni se contenter d'un bien mitoyen c'est-à-dire du bien qu'il trouve en lui-même ; mais travailler à se rendre capable, de ne s'attacher qu'au souverain bien (3).

7. Il ne semble pas qu'on doive rapporter à une autre époque sa lettre à Gaïus. On ne sait s'il était manichéen ou donatiste, mais certainement il n'appartenait pas au troupeau du Christ mais était si bien disposé qu'Augustin espérait que la miséricorde de Dieu viendrait à son secours, car dans un petit entretien qu'il avait eu avec lui, il avait remarqué son immense ardeur à rechercher la vérité, ainsi que son énergie et sa sagesse à ne point abandonner la vérité qu'il avait une fois trouvée : « Je me rappelle, » dit-il, « que son ardeur admirable à poursuivre la recherche de la vérité, n'altéra jamais sa modération dans nos discussions. Jamais en effet je n'ai vu questionner avec plus d'ardeur et écouter avec plus de calme. » Augustin ne pouvait pas alors converser souvent avec lui : pour y suppléer, il lui écrivit la lettre dont nous parlons, et remit en même temps à son frère porteur de cette lettre, un ouvrage où il pouvait lire tout ce qu'il avait écrit contre l'hérésie qu'il avait embrassée. Il dit à ce sujet : « Cet ouvrage ne vous fera rien accepter de moi, malgré vous, malgré toutes les bonnes dispositions dont je vous sais animé à mon égard. Mais si vous approuvez ce que vous lirez, si vous trouvez que c'est la vérité, vous ne le regarderez pas comme étant de moi, mais comme m'ayant été donné, et vous vous tournerez vers celui de qui vous avez reçu ce qui vous permet d'approuver le vrai, quand vous le voyez. Car lorsqu'on lit quelque chose qu'on trouve vrai, ce n'est ni dans le livre où on le lit, ni dans l'esprit de celui qui l'a écrit, mais au dedans de soi-même qu'on voit que c'est la vérité, si notre esprit a reçu l'impression de la lumière de la vérité, lumière qui n'a rien du vulgaire éclat de notre lumière ordinaire, mais qui est complétement étrangère à la boue de notre corps. Si vous trouvez dans cet écrit des choses fausses et que vous ne pouvez accepter, vous saurez que ces choses ont été comme noyées dans le nuage des conceptions de l'homme et qu'elles sont à proprement parler notre fait à nous. »

8. Il avait reçu, vers le même temps, d'Antonin, n'étant pas encore prêtre, une lettre pleine

(1) *Lettre* VI (2) *Lettre* XVII, n. 5. (3) *Lettre* XVIII.

de bonté et d'amitié : il lui répond pour le remercier de ce qu'il le regardait comme un fidèle serviteur de Dieu, nul titre ne pouvant lui faire plus de plaisir. Il dit sur ce sujet une foule de très-belles choses. La femme de cet Antonin était attachée au schisme des donatistes, c'est pourquoi Augustin engage son mari à lui inspirer la crainte de Dieu, et à la nourrir de la lecture de la parole divine et d'entretiens sérieux. Quiconque en effet est inquiet du salut de son âme, et sincèrement attentif à rechercher la volonté de Dieu, peut découvrir, si toutefois il est sous la conduite d'un bon guide, ce qu'il doit fuir et ce qu'il faut faire (1).

CHAPITRE IV

1. Augustin est ordonné prêtre d'Hippone en 391. — 2. Hippone la Royale. — 3. Valère évêque de cette ville. — 4. Augustin lui demande quelque temps pour se préparer, par la retraite, la prière et l'étude des saintes Écritures, aux devoirs du sacerdoce. — 5. Ce qui paraît lui avoir été accordé par Valère. — 6. D'après son ordre, Augustin, quoique n'étant encore que prêtre, enseigne la parole de Dieu au peuple, en présence même de son évêque.

1. Il y avait déjà presque trois ans qu'Augustin vivait, dans la retraite, à Tagaste, avec ses compagnons, suivant la coutume et la règle des moines, quand il se vit dans la nécessité de se rendre à Hippone pour assurer le salut d'un ami (2). Il craignait tellement d'être promu à l'épiscopat, depuis que la renommée de son nom avait commencé à se répandre et à grandir parmi les serviteurs de Dieu, qu'il avait soin de ne pas se rendre dans les endroits où il n'y avait pas d'évêque. Il faisait tout ce qui dépendait de lui pour se sauver dans une humble position et éviter le péril d'un poste élevé. Il ne voyait rien en cette vie, surtout à cette époque, de plus facile, de plus commode et de plus agréable aux hommes que la charge d'évêque, de prêtre ou de diacre, pour ceux qui ne s'en acquittaient qu'en amateurs et de manière seulement à s'y attirer des louanges; mais auprès de Dieu, il n'est rien de plus misérable, de plus triste et de plus condamnable; de même il ne voyait rien, en cette vie, et surtout à cette époque, de plus difficile, de plus laborieux et de plus dangereux que la charge d'évêque, de prêtre ou de diacre, mais aussi, rien de plus heureux, aux yeux de la foi, quand on s'en acquitte de la manière voulue par notre chef. Or, c'est à peine si, lui-même, commençait à apprendre quelle était cette manière (3). Il était dans cette disposition d'esprit, lorsque, par la permission d'en haut, il fut appelé au ministère qu'il redoutait le plus; il ne l'accepta que parce que le serviteur ne doit pas contredire le Maître : «Je me rendis, dit-il lui-même, dans cette cité, pour voir un ami que je croyais pouvoir gagner à Dieu, lorsqu'il serait avec nous dans le monastère. Je me croyais en sûreté, car il y avait un évêque en cet endroit. Je fus saisi, fait prêtre et, par ce degré, j'arrivai à l'épiscopat (*Serm.*, 355, n. 2). » Possidius raconte le fait un peu plus longuement. « Il arriva, » dit-il, « qu'un de ceux qu'on appelle agent d'affaires, était établi à Hippone la Royale. C'était un bon chrétien craignant Dieu, dont la science et la renommée étaient bien connues. Il désirait et souhaitait vivement voir Augustin et promettait de renoncer à toutes les convoitises et les séductions du monde, s'il avait le bonheur d'entendre la parole de Dieu de la bouche de cet homme. Cela lui étant rapporté par un témoin digne de foi, Augustin, pour sauver son âme des périls de cette vie et de la mort éternelle, se hâta de venir à Hippone, puis rendant plusieurs visites à cet homme, il l'exhorta de toute l'ardeur que Dieu lui donna de le faire, à rendre à Dieu ce qu'il lui avait promis. Celui-ci promettait tous les jours de le faire, il ne mit cependant pas ce projet à exécution, pendant qu'Augustin était à Hippone, mais ce vase de pureté et d'honneur utile au Seigneur et prêt à toute bonne œuvre, placé en tous lieux dans les mains de la divine Providence, ne pouvait demeurer inutile ou rester vide (*Poss.*, ch. III). » Nous ne savons si, par ces paroles, Possidius a voulu nous dire que cet agent d'affaires se rendit peu

(1) *Lettre* XX. (2) *Serm.* CCCLV, n. 2. (3) *Lettre* XXI, n. 1.

après aux conseils d'Augustin ou seulement faire allusion au profit que l'Église retira de ce voyage, à la suite duquel Augustin fut promu à la prêtrise. Il était donc venu à Hippone en toute sécurité, car cette ville avait pour évêque le saint vieillard Valère. Mais il se trouva que l'église d'Hippone manquait alors de prêtres, ce qu'ignorait Augustin. Comme le peuple était rassemblé pour ce motif, Augustin, ne se doutant de rien, vint au temple, et se mêla au peuple qui connaissait sa vertu et son savoir et l'aimait beaucoup parce qu'il avait quitté tous ses biens pour se donner entièrement à Dieu (1). Mais comme Valère parlait au peuple de la nécessité d'ordonner un prêtre, la foule s'empara à l'instant même d'Augustin (2). Ce qui n'était point contraire au droit, puisqu'Augustin n'était point agrégé au clergé de l'église de Tagaste (3). C'est pourquoi, comme il n'était encore que laïque, il fut présenté à l'évêque, suivant la coutume, pour être ordonné, tous demandant d'un plein consentement et d'une voix unanime qu'il en fût ainsi, et que la chose se fît; c'était une ardeur et un enthousiasme très-grand; mais Augustin jugeant ce ministère très-périlleux et prévoyant à quels flots soulevés et à quelles tempêtes il allait être exposé en se trouvant placé à la tête d'une église, fondait en larmes (4). En les voyant couler il y en eut qui se méprenant sur les causes de sa douleur voulaient le consoler par un remède tout à fait contraire au mal dont il souffrait; en effet, croyant que le seul désir de la vaine gloire les faisait couler, parce qu'il n'était pas promu sur le champ à l'épiscopat, ils lui dirent qu'à la vérité la prêtrise était au-dessous de ses mérites, mais qu'il ne tarderait pas à arriver à l'épiscopat.

2. Cependant malgré la résistance d'Augustin le vœu du peuple fut satisfait (5). Ordonné prêtre de l'Église d'Hippone, il ne l'enrichit point d'or et d'argent, car il n'y apporta autre chose que les vêtements dont il était couvert (6), mais de sa science remarquable et de sa piété; et la renommée d'Augustin rendit Hippone la Royale, peu célèbre jusqu'alors, illustre entre les plus illustres villes du monde chrétien. Cette ville, selon les géographes, est située sur la côte maritime de la Numidie, également fortifiée par la nature et par l'art; car les Vandales lui firent soutenir un siége de quatorze mois. Distante de Carthage d'environ quatre-vingt-quatre lieues, elle était à trente-huit lieues de Cirta, métropole de la Numidie. Les géographes font remarquer que cette ville, aujourd'hui appelée Bône, située au-dessous de Constantine, dans le royaume d'Alger, jouit encore maintenant d'une grande réputation. C'était une colonie et elle paraît avoir été la métropole du pays auquel elle a donné son nom; car on compte plusieurs évêques dans la région d'Hippône. Silius Italicus en parle ainsi : Hippone, la ville autrefois chère aux rois. Les latins la nomment vulgairement Hippone la Royale pour la distinguer d'une autre Hippone que l'on appelle Ziarrite ou Diarrite, située sur la même côte de la province proconsulaire. Au concile de Carthage, sous l'évêque Cyprien, on fait mention d'un certain Théogène d'Hippone qui, dit-on, reçut la couronne du martyre. Augustin parle de la mémoire de saint Théogène comme du lieu où il avait coutume d'offrir le saint sacrifice; il fait aussi mention de vingt martyrs très-célèbres à Hippone. Quoiqu'il y eût en Afrique plusieurs diocèses très-célèbres, celui d'Hippone s'étendait fort loin, puisque le territoire de Fussale, éloigné de seize lieues, appartenait à l'Église d'Hippone.

3. Valère était alors évêque de cette Église. Grec de nation, c'était un homme pieux et craignant Dieu; mais comme il n'était pas familier avec le latin et se jugeait, pour cette raison, peu utile à l'Église, il ne cessait de demander à Dieu, pour son troupeau, de lui envoyer un homme capable, par sa parole et sa science d'instruire son peuple (7). Quand il eut le bonheur d'ordonner Augustin, il crut que le ciel avait exaucé ses prières, et en voyant ses vœux accomplis il rendit avec bonheur à Dieu de nombreuses actions de grâce (8). Il aimait Augustin

(1) *Lettre* CXXVI, n. 7. (2) POSSID., ch. IV. (3) *Lettre* CXXVI, n. 7. (4) *Lettre* XXI, n. 2. (5) POSSID., ch. IV. (6) *Serm.*, CCCLV, n. 2. (7) POSSID., ch. V. (8) *Lettre* XXIX, n. 7.

de tout son cœur, et quoiqu'il n'ignoràt pas de quelle gloire ce saint prêtre devait se couvrir, ce vertueux vieillard ne ressentit pas la moindre atteinte de la pâle envie dans sa belle âme. Il se réjouissait plutôt et ressentait un grand bonheur en voyant que son peuple serait instruit par lui. Bien plus, il désira de toute son âme avoir Augustin pour successeur. Dieu exauça tous ces vœux en le lui donnant de son vivant, comme nous le dirons plus bas. Augustin payait Valère de retour et poussait pour lui l'estime et la vénération au point de n'oser rien faire qui pût tant soit peu lui déplaire, pas même ce qu'il savait être utile au salut de son âme (1). Dans une lettre adressée à Aurèle de Carthage, sur la suppression de l'abus de faire des festins au tombeau des martyrs, il parle ainsi de Valère : « Dans ce diocèse où cette sorte de débauche n'existe pas, nous avons un évêque dont nous devons rendre grâces à Dieu. Sa modestie, sa douceur, sa prudence et sa sollicitude dans le Seigneur sont telles, que lors même qu'il serait Africain, il serait facile de lui persuader, par les saintes Écritures, d'apporter un remède à un abus aussi grand et à une telle licence (2). » A cette époque l'Église d'Hippone était déchirée par le schisme des donatistes. Augustin qui cherchait à la ramener à son ancienne tranquillité promet à l'évêque donatiste Proculien que Valère, alors absent, approuvera de tout cœur à son retour ce dont ils seront convenus ensemble pour atteindre ce but : « Je promets, dit-il, en toute sécurité, sur l'âme de Valère mon bienheureux et vénérable père qu'il apprendra cette nouvelle avec la plus grande joie ; car je sais combien il aime la paix et méprise la futilité d'un faste ridicule (3). » Augustin raconte que Valère ayant rencontré un jour deux paysans qui parlaient Carthaginois et qui se servaient l'un et l'autre du mot « Salus » demanda à celui qui savait le latin et le carthaginois ce que signifiait ce mot. Le paysan répondit que cela signifiait « trois ; » Valère reconnut alors avec joie que ce n'était point le fruit du hasard, mais d'une sainte disposition de la divine Providence, que le même mot signifiât en latin « salut » et en carthaginois « trinité, » qui est notre véritable salut (4). Augustin crut que cette remarque méritait d'être rapportée dans ses livres, pour le plaisir du lecteur.

4. On peut penser que Valère promut Augustin au sacerdoce dans l'intention de lui confier toute l'administration de son Église. Aussi Augustin dans sa lettre à Maximin, évêque donatiste, parle-t-il avec une gravité qui dénote plutôt un évêque qu'un prêtre (5). Il avait aussi la charge de conférer le baptême, ce qui fait que Licentius l'appelle le préposé aux fonts baptismaux (6). Mais Valère en ordonnant Augustin, paraît avoir eu plus particulièrement en vue de lui confier la charge de la prédication ; ce qui fait dire à Augustin quand il commença à s'acquitter de cette charge, qu'il vit alors beaucoup mieux qu'il ne l'avait fait auparavant, les difficultés et les périls dont le sacerdoce est environné. Il connaissait bien tout ce qui a rapport au salut, mais il n'avait pas encore appris comment il devait faire servir son savoir au salut des autres. Il y voyait tant de difficultés, que, dans les humbles sentiments qu'il avait de lui-même, il crut que Dieu avait permis qu'il fût élevé malgré lui au sacerdoce pour l'expiation de ses péchés et pour le châtiment de la témérité avec laquelle il avait, autrefois, si légèrement repris les fautes des prêtres et des évêques. « Je ne connaissais pas mes forces, dit-il, et j'en faisais quelque cas ; mais le Seigneur se joua de moi et voulut me faire connaître à moi-même en me mettant à l'œuvre. » Néanmoins, confiant dans la miséricorde de Dieu, il croyait que ce qu'il voulait était, non le perdre, mais le corriger. Connaissant donc sa maladie, il résolut d'en chercher le remède dans les Saintes Écritures et de demander, tantôt à la prière, tantôt à la lecture, la force d'âme nécessaire pour un ministère si dangereux, car il ne doutait pas qu'il trouverait dans les livres saints des conseils et des préceptes, qu'un homme de Dieu ne peut entendre et

(1) *Lettre* XXI, n. 6. (2) *Lettre* XXII, n. 4. (3) *Lettre* XXXIII, n. 4. (4) *Exposé de la lettre aux Romains*, n. 13. (5) *Lettre* XXIII, (6) *Lettre*., XXVI, n. 3, v. 27.

recevoir sans être en état d'administrer avec plus d'aptitude les choses ecclésiastiques, ou du moins de vivre et mourir avec une conscience plus tranquille au milieu des méchants, pour ne point perdre la vie qui est l'unique objet que désirent les hommes doux et humbles de cœur. Mais comment arriver là? si ce n'est en demandant, en cherchant et en frappant, c'est-à-dire, en priant, en lisant et en pleurant. Pour se preparer à ces fonctions, il aurait voulu avoir quelque temps de repos jusqu'à la Pâque suivante; il le demanda et le fit demander à Valère par ses frères et ses amis; mais Valère qui le savait pourvu de tout ce qu'exige les différentes fonctions et les besoins du sacerdoce, ne répondit à sa demande qu'en lui protestant de la sincérité de l'affection qu'il avait pour lui et dont il prenait Dieu et Jésus-Christ à témoin. Augustin fut donc contraint de lui présenter un petit écrit en forme de lettre, pour lui demander quelques jours de retraite pour se livrer à l'étude des Saintes Écritures. Cette lettre remarquable existe encore (1). En nous montrant la grande humilité d'Augustin, elle avertit ceux qui se préparent à la prédication de l'Évangile (observation d'un homme illustre par sa dignité, par sa science et sa piété) (2) de se disposer à ce ministère par la prière, la retraite et la méditation de la parole divine. On voit aussi par cette lettre, combien Augustin comprenait la sainteté et la difficulté de ce ministère dont se chargent si légèrement de nos jours une foule d'hommes sans respect pour la religion et sans y être appelés de Dieu. Aussi cette ardeur et ce zèle à demander comme une grande grâce un peu de temps, sont-ils la condamnation sévère de la précipitation avec laquelle les autres acceptent ces fonctions. Du reste, cette pieuse crainte d'un ministère si auguste et si dangereux, est le propre de ceux que Dieu appelle, tandis que les autres qui se présentent à cet honneur, non par l'impulsion du Saint-Esprit, mais de leur propre mouvement, semblent imiter ceux dont le Seigneur a dit : « Je n'envoyais point ces Prophètes et ils couraient d'eux-mêmes (*Jérémie* XXIII, 21).

5. On peut croire que Valère céda aux prières si pressantes et si justes d'Augustin, et lui accorda la permission de différer l'exercice de ses fonctions sacerdotales jusqu'au jour de la tradition du Symbole, qui était peu éloigné des fêtes de Pâques. Il fit alors son sermon sur le symbole, commençant : « Quelque jeune et quelque novice que je sois dans les éléments de la foi, la charge que j'ai reçue et l'affection que je ressens pour vous qui allez vous approcher de l'autel où j'ai maintenant le pouvoir de monter moi-même, ne me permettent point de vous priver du ministère de la parole.» Quelques jours plus tard, dans une instruction aux catéchumènes, après l'exorcisme, il leur parle ainsi : « C'est le début de mon ministère et le jour de votre naissance à la vie nouvelle (3). » En voyant que c'est quelque temps après sa prêtrise, quand il eut fait l'épreuve de sa faiblesse dans l'accomplissement des devoirs de sa charge et surtout dans la prédication de la parole divine, et qu'il eut reconnu combien il était inférieur à des fonctions si relevées, qu'il demanda la permission de se retirer quelque temps, au moins jusqu'à Pâques pour se livrer à l'étude de l'Écriture sainte, on comprend aisément que ce n'est pas au commencement du carême, comme le veut Rivius, qu'il fut ordonné, mais un certain temps auparavant. C'est pourquoi on ne peut convenablement placer le début de son ministère qu'à l'époque où, après la retraite qui lui avait été accordée, il commença à se donner entièrement à sa charge; ce serait également alors qu'il aurait renoncé lui-même aux autres fonctions qu'il exerçait avant sa retraite. On ignore l'endroit où il se retira, mais ce ne peut certainement être loin d'Hippone, car les habitants de cette ville à cette époque où très peu de temps après, auraient éprouvé une crainte trop forte de l'absence d'Augustin, s'il se fût éloigné d'eux; ils se défiaient de lui pour cela (4). D'après ce que nous avons dit, il est donc nécessaire de placer l'ordination d'Augustin au moins au commencement de

(1) *Lettre* XXI. (2) ANT. GOD. évêque de Grasse, *Vie d'August.*, I ch. XXVIII. (3) *Serm.* CCXVI, n. 1. (4) *Lettre* XXII, n. 9.

l'année. On la reporte ordinairement à l'année 391, en se fondant sur ce que dit Possidius, qu'après son retour d'Italie en Afrique, il passa trois ans à Tagaste et avait vécu près de quarante ans dans la cléricature, c'est-à-dire dans la prêtrise et l'épiscopat, lorsqu'il mourut le 28 août 430 (1). Or, en 391, Pâques tombait le 6 avril; Augustin était alors dans sa quarantième année.

6. Ce n'était pas alors l'usage ni la coutume de l'Église d'Afrique, que les prêtres annonçassent la parole de Dieu, comme on peut le voir dans plusieurs endroits d'Optat, où il parle de la prédication comme d'une charge épiscopale (2), ou du moins qu'ils le fissent dans l'Église en présence des évêques. Jérôme nous apprend que c'était l'usage dans plusieurs églises, que les prêtres ne parlassent point et qu'ils se tussent en présence des évêques, usage qu'il blâme et appelle détestable parce qu'il fait accuser les évêques d'être jaloux de la gloire de leurs prêtres, ou de mépriser leur sermon (3). Valère, étranger à ces mauvais sentiments et sachant de plus que, dans les églises d'Orient, les prêtres instruisent le peuple, en présence même des évêques, que c'était un usage reçu, ne craignit pas d'aller contre la coutume des églises d'Afrique. Voyant que la langue latine ne lui était pas assez familière pour lui permettre d'instruire le peuple, il se déchargea de ce devoir sur Augustin, à qui il ordonna d'expliquer très-souvent l'Évangile dans l'Église, en sa présence (4). Plusieurs évêques blâmèrent cette action, mais ce vénérable et sage vieillard ne crut pas devoir tenir compte de ce que disaient les détracteurs, ni sacrifier à cause d'eux le bien et les avantages qu'il procurait à son Église par le ministère du prêtre qui l'instruisait à sa place. Augustin était donc comme un flambeau allumé et brillant, placé sur le chandelier de l'Église, éclairant des rayons de sa doctrine tous ceux qui se trouvaient dans la maison du Seigneur. La renommée des saintes instructions qu'il faisait aux habitants d'Hippone se répandit rapidement au loin. On suivit ce bon exemple dans plusieurs églises, où l'on accorda aussi à de simples prêtres la permission de prêcher devant leur évêque la parole du salut. Il existe encore une lettre d'Augustin et d'Alype, alors évêques, adressée à Aurèle, de Carthage, dans laquelle ils le félicitent de commencer à permettre à ses prêtres de prêcher au peuple en sa présence (5). Cette lettre semble avoir été écrite dans les premières années de l'épiscopat d'Augustin. Ce dernier, dans un de ses sermons, engage un jour les fidèles à ne pas dédaigner d'écouter les prêtres qui allaient après lui, leur prêcher la parole de Dieu (6).

CHAPITRE V

1. Augustin fonde un monastère à Hippone. — 2. Ses disciples. — 3. Plusieurs d'entre eux sont élevés à l'épiscopat. — 4. La vie monastique se répand en Afrique par le zèle d'Augustin. — 5. La peine qu'il ressent de la chute de plusieurs de ses moines. — 6. Il fait voir qu'il est impossible que dans la vie monastique, il ne se trouve quelques méchants mêlés avec les bons. — 7. Il ne veut pas qu'on exclue les hommes de basse condition de la vie religieuse, il veut qu'on fasse également bon accueil aux riches qui veulent être reçus, pourvu qu'ils aient donné leur bien aux pauvres ou au monastère. — 8. Des femmes embrassent la vie commune dans un monastère fondé à Hippone par Augustin.

1. Bien que, à partir de l'heureux jour de son ordination, sa dignité sacerdotale parût devoir lui faire embrasser un genre de vie nouveau et de nouvelles habitudes, comme Martien, son ami, le lui donnait à entendre, sans doute, à cette occasion, c'est-à-dire quand, de retour à Tagaste, après son ordination, il se disposait à repartir pour Hippone (7), cependant, ce saint homme s'empressa de fonder un monastère, où il pût continuer, en compagnie des serviteurs de Dieu, son genre de vie humble et modeste. Ce que voyant, l'évêque Valère, pour seconder ses vœux, lui céda un jardin dans ce but. Augustin en informa le peuple dans une assemblée publique, en termes familiers et sans trop s'astreindre à raconter ces choses dans l'ordre

(1) Possid., ch. iii, n. 31. (2) Opat., iii. (3) *Lettre* ii, *Nepot*. (4) Possid., ch v. (5) *Lettre* xli, n. 1. (6) *Serm.* xx, ch. v. (7) *Lettre* cclviii, n. 5.

exact où elles s'étaient passées, ce qui a donné lieu à quelques-uns, de penser que ce n'est qu'après avoir mené ce genre de vie à Tagaste qu'il vint établir un monastère à Hippone, et qu'il n'avait encore fondé aucun monastère à cette époque (1). Mais il ne paraît pas vraisemblable qu'il ait passé près de trois ans dans la retraite, adonné avec les serviteurs de Dieu aux pratiques de la vie monastique, sans avoir eu de monastère; d'ailleurs, celui de Tagaste, pour lequel Paulin fait des vœux en 374, ne peut avoir été fondé par un autre qu'Augustin (2). C'est donc en ce sens qu'on doit entendre Augustin quand il dit : « Moi, qui suis votre évêque, par la grâce de Dieu, j'étais bien jeune, comme plusieurs d'entre vous le savent, quand je vins dans cette ville; je cherchais un endroit pour y établir un monastère où je pusse vivre avec mes frères; après ces mots : « Je cherchais » il faut suppléer : « dans ma pensée (attendu que, devenu prêtre d'Hippone, c'est là que désormais, je devais me fixer),» et, après la parenthèse, continuer ainsi : « et, comme j'étais dans la disposition de demeurer dans un monastère avec des frères, le vieillard de sainte mémoire, Valère, ayant eu connaissance de mes projets et de ma résolution, me donna le jardin où maintenant s'élève le monastère. Je rassemblai des frères qui partageaient mes pensées, ils étaient comme moi, ils n'avaient rien. Comme je n'avais rien non plus, ils suivirent mon exemple, et de même que je m'étais dépouillé de mon modique avoir, pour le donner aux pauvres, ceux qui voulurent demeurer avec moi pour vivre en commun, firent de même : mais notre héritage était aussi grand que fertile, c'était Dieu même (3).» Il suivait ainsi avec les serviteurs de Dieu qu'il avait rassemblés près de lui, le genre de vie adopté par les premiers chrétiens, à Jérusalem, du temps des Apôtres, comme nous le voyons par le livre des Actes des Apôtres, et qu'il avait déjà lui-même commencé à pratiquer, n'étant encore que laïque. Possidius rapporte ainsi la fondation du monastère d'Hippone : « Ayant donc été fait prêtre, il établit bientôt un monastère dans l'Église, et il commença à vivre avec des serviteurs de Dieu, d'après une règle et des préceptes établis du temps des Apôtres. Le point le plus important dans cette société, était de n'avoir rien en propre, tout était commun à tous, et on devait donner à chacun suivant ses besoins. C'est ce qu'avait fait Augustin lui-même, le premier, lorsqu'il était revenu d'outre-mer dans sa patrie (4). » Possidius dit que ce monastère était dans l'Église, probablement parce que le jardin donné par Valère à Augustin, appartenant à l'Église d'Hippone en était très-peu éloigné. Le monastère qu'il fonda dans sa demeure épiscopale, est différent du premier, et Augustin n'en jeta les premiers fondements qu'après sa promotion à l'épiscopat. Baronius dit que Possidius a confondu ces deux monastères, chose cependant peu croyable (5), et rien ne nous force de le croire. Augustin, n'étant encore que prêtre, remercie Aurèle, évêque de Carthage, de ce que, grâce à ses soins et à ses libéralités, ses frères avaient reçu un verger (6). Mais, par le mot frères, on peut entendre aussi bien le monastère de Tagaste que celui d'Hippone, car, l'une et l'autre communauté avaient été fondées par lui, et étaient, d'une certaine façon, confiées à ses soins. Augustin disait donc à Aurèle que ce monastère lui était vivement reconnaissant pour le bienfait qui montrait combien il lui était uni en esprit, bien qu'il en fût très-éloigné par la distance des lieux.

2. On ne peut douter qu'Alype, Sévère et Évode, si étroitement liés à Augustin, quand il n'était encore que laïque, ne se soient engagés dans cette sainte communauté. Aurèle, de Carthage, félicitait Augustin dans une de ses lettres, de ce qu'Alype était resté dans sa société et auprès de lui, pour servir d'exemple à ceux qui voudraient renoncer au siècle (7). Augustin, dans les deux derniers livres du *Libre Arbitre*, qu'il écrivait peu de temps avant son épiscopat, fait intervenir Évode dans son entretien, comme il l'avait fait dans le premier,

(1) Baronius, an. 391, n. 24. (2) Aug., *Lettre* xxiv, n. 6. (3) *Serm.* cclvii, n. 3. (4) Possid., ch. v. (5) Baron., an. 391, n. 25. (6) *Lettre* xxii, n. 9. (7) *Ibid.*, n. 1.

composé à Rome; il est certain, en effet, qu'Évode passa sa vie dans un monastère (1), non loin d'Hippone; car, s'étant rencontré par hasard, dans une maison, avec Proculien, évêque donatiste, à Hippone, il eut avec lui une conférence après laquelle il fit part à Augustin de ses sentiments et de sa manière de voir (2). Possidius, le célèbre évêque de Calame, auteur de la vie d'Augustin, fut un des premiers, sans aucun doute, à se retirer dans son monastère; car il nous apprend qu'il fut attaché à cet homme charitable pendant de nombreuses années, et passa environ quarante ans de joie et de bonheur dans sa compagnie et son amitié, sans avoir jamais été avec lui dans le moindre désaccord (3). Augustin nous dit lui-même qu'il nourrit Possidius dans le monastère, non pas de ces lettres que ceux qui sont esclaves de leurs passions appellent libérales, mais du pain du Seigneur et de la nourriture céleste, autant qu'il pouvait lui en donner, dit-il, dans sa propre pénurie (4). » Cet homme de Dieu nous apprend qu'il vint aussi en aide aux efforts de son frère Profuturus, qui était évêque de Cirta, vers l'an 395. Evode parle aussi à Augustin de Profuturus, de Privat et de Servilius, qui étaient comme lui du monastère du saint homme, et lui dit qu'ils lui ont parlé depuis leur mort (5). Augustin fait mention d'un moine nommé Privat, qui n'avait pu, à sa mort, léguer quelques pièces d'or à quelqu'un. Urbain, qui plus tard fut évêque de Sicca, avait été prêtre d'Hippone (6). Il est également vraisemblable que l'évêque Pérégrin est le même qui avait été diacre d'Augustin (7). Notre saint parle si souvent de la grande amitié dont il était lié avec Boniface, évêque de Cataqua (8), qu'on peut également assurer qu'il fut un de ses disciples. Il faut en dire autant de Fortunat, évêque de Cirta (9).

3. Mais on ne saurait nous demander d'énumérer tous les grands hommes sortis de l'école d'Augustin, quand Possidius qui les connaissait bien, semble avoir cherché à nous cacher les noms de ceux dont il publiait les mérites éclatants dans l'Église : « La doctrine divine faisant des progrès, on prit d'abord parmi ceux qui servaient Dieu avec saint Augustin et sous sa conduite, dans le monastère qu'il avait fondé, des clercs pour l'église d'Hippone; puis, la vérité prêchée par l'Église catholique étant de plus en plus connue et répandant tous les jours un plus grand éclat, ainsi que le genre de vie, la continence et la pauvreté profonde observés par les serviteurs de Dieu, dans le monastère établi par le saint homme, et prospérant, sous sa conduite, c'est parmi ses disciples qu'on vint chercher avec empressement, pour le bien de l'unité et de la paix de l'Église, des sujets dont on faisait des prêtres ou évêques. J'en connais près de dix, des hommes saints et vénérables, aussi remarquables par la pureté de leurs mœurs que par l'étendue de leur science, que le bienheureux Augustin accorda à des Églises, dont quelques-unes étaient très-considérables, qui les lui demandaient. Les évêques sortis de cette pépinière de saints multiplièrent les Églises du Seigneur et fondèrent à leur tour d'autres monastères, qui donnèrent aussi à d'autres Églises, plusieurs de leurs membres pour être élevés à la prêtrise, à mesure que le zèle pour l'édification de la parole de Dieu redoublait. C'est ainsi que la doctrine salutaire de la foi, de l'espérance et de la charité de l'Eglise catholique, se répandit par plusieurs et dans plusieurs; non-seulement dans toutes les parties de l'Afrique, mais encore au delà des mers. Ce seul homme, par les ouvrages qu'il publiait et que l'on traduisait même en grec, put ainsi, avec l'aide de Dieu, propager partout les vérités du salut (10). » Parmi ces dix évêques qui, tirés du monastère d'Augustin et promus à l'épiscopat, se firent, par leurs mérites, une réputation de sainteté, nous en connaissons huit dont nous avons déjà cité les noms plus haut. Ce sont Alype, de Tagaste; Évode, d'Usale; Profuturus, de Cirta, métropolitain de Numidie; Fortu-

(1) *Lettre* CLVIII, n. 11. (2) *Lettre* XXXIII, n. 2. (3) POSSID., *Préf.*, ch. XXXI. (4) *Lettre* CI, n. 1. (5) *Lettre* CLVIII, n. 9. (6) *Frag.*, *Serm.*, n. 1. (7) *Lettres* CLXXI, CXXXIX, n. 4. (8) *Lettre* XCVI, n. 2, XCVII, n. 3. (9) *Lettre* CXV, et CXVI. (10) POSSID., ch. XI.

nat, son successeur ; Possidius, de Calame ; Urbain, de Sicca ; et Pérégrin. S'il sacrifiait aux nécessités des Églises éloignées, ses plus chers disciples qu'il aimait comme des élèves qui lui étaient attachés par l'intimité la plus étroite et la plus douce, ce n'était pas sans les regretter beaucoup et sans en ressentir une vive douleur. Toutefois, il faisait passer son intérêt particulier après les avantages généraux des Églises, convaincu qu'il serait éternellement uni dans le ciel, en Dieu, avec ceux dont il se séparait sur la terre pour l'amour de Jésus-Christ (1). Quant à lui, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, il ne vantait de son propre clergé que ceux qu'il voyait les meilleurs, les plus éprouvés et les plus fermes dans l'accomplissement de leurs saintes résolutions. Cependant il fit quelquefois l'expérience qu'on a bien de la peine à faire un bon clerc d'un bon moine, qui n'aurait pour lui que la piété et manquerait d'instruction ou n'aurait point la sainteté requise dans une personne religieuse.

4. Non-seulement les prélats tirés du monastère d'Augustin fondèrent aussi des couvents dans leurs diocèses, mais il est permis de croire qu'Aurèle et plusieurs autres en avaient également fondé avant l'épiscopat d'Augustin. En effet, lorsqu'il fut nommé évêque, il y avait déjà un an et plus que Paulin, non-seulement s'était recommandé par Alype aux prières des saints « qui sont, dit-il, dans votre clergé, les compagnons de votre sainteté, et, dans les monastères, les émules de votre foi et de votre vertu ; » mais encore, avait salué à la fin de sa lettre les frères des Églises et des monastères de Carthage, de Tagaste, d'Hippone la Royale et de quelques autres endroits de l'Afrique (2). Augustin le salue de même au nom « des frères qui habitent avec lui, et de ceux qui servent Dieu en d'autres endroits (3). Les cèdres du Liban eux-mêmes, c'est ainsi qu'il parle des nobles et des riches du monde, regardaient comme un bonheur pour eux d'abriter à l'ombre de leurs rameaux les pauvres et les passereaux qui venaient y bâtir leurs nids après avoir tout abandonné par amour de Jésus-Christ, pour embrasser la vie commune ; ils leur cédaient des champs et des jardins et leur bâtissaient des églises et des monastères (4). De là vient qu'on voyait quelquefois plusieurs couvents dans la même ville. En effet, outre celui qu'Augustin fonda à Hippone aussitôt après son ordination, il y en eut un second bâti par le prêtre Lépore, et un troisième par Eleusin, à ce qu'il paraît (5). Aussi Possidius raconte-t-il qu'Augustin, à sa mort, laissa, à son Église, des monastères peuplés d'hommes et de femmes qui vivaient dans la continence (6). Ils étaient certainement enfermés dans la ville ; autrement les Vandales qui l'assiégèrent pendant plusieurs mois les auraient dévastés. Voilà les admirables fruits de la piété d'Augustin, aussi le regarde-t-on, à juste titre, comme le fondateur des moines et des monastères. Nous avons vu, en effet, que c'est lui qui établit l'ordre monastique en Afrique. Mais les ennemis de l'Église qui ne craignaient pas de faire, de cela, un crime à Augustin, faisaient bien voir par là qu'ils ne connaissaient pas ce genre de vie, ou plutôt feignaient d'ignorer qu'il était connu de l'univers entier (7). Pourquoi cela ? parce que, ayant dépouillé toute pudeur, ils osaient comparer cette sainte institution avec leurs circoncellions. Voici en quels termes Augustin parle d'eux aux catholiques : « Voyez vous-mêmes s'ils sont à comparer. Si l'on vous demande de faire voir vous-même en quoi ils sont comparables, vous voilà embarrassés ; mais on ne vous demande qu'une chose, c'est d'engager chacun à faire attention ; car il n'y a qu'à ouvrir les yeux et à comparer. Il n'est pas nécessaire que vous parliez. Compare-t-on des ivrognes avec des hommes sobres, des hommes qui s'élancent tête baissée avec des hommes réfléchis, des furieux avec des hommes simples ; des vagabonds avec des hommes réunis en communauté ? Cependant, mes très-chers frères, il y a aussi de faux moines, j'en ai connu : mais cette pieuse confraternité n'a pas péri à cause de ceux qui font profession d'être ce qu'ils ne sont pas (8). »

(1) *Lettre* LXXXIV, n. 1. (2) *Lettre* XXIV, n. 2. (3) *Lettre* XXVII, n. 5. (4) *Commentaires des Psaumes* CIII, *Serm.* III, n. 16-17. (5) *Serm.*, CCCLVI, n. 10-15. (6) POSSID., ch. XXXI. (7) *Contre les lettres de Petill.* III, n. 48. (8) *Comment. des Psaumes* CXXXII, n. 34.

5. Il en supporta avec douleur de semblables parmi les fidèles, qui ne lui étaient point inconnus et qui n'avaient point que des fautes légères à se reprocher ; car, comme il le répétait souvent lui-même à son peuple, il n'est point d'état si parfait, où ne se rencontrent des hommes faibles et même des traîtres, ni de société si sainte, où ne se trouvent parfois des scandales; car, lorsque le Seigneur divisa le genre humain en trois parties, ceux qui sont aux champs, ceux qui sont au moulin, et ceux qui sont au lit; « il a voulu, dit-il, dans ceux qui sont au lit, nous faire entendre ceux qui ont aimé le repos, ne se mêlent point à la foule et au tumulte du genre humain, et servent Dieu dans le calme. Cependant, parmi ceux-là, l'un sera pris, l'autre laissé, il se trouve des mauvais et des bons (1). Ce qui lui fait dire quelque part : « Bien que ma maison soit soumise à une discipline vigilante, je suis homme et je vis parmi les hommes, et je ne dois pas prétendre que ma maison sera meilleure que l'Arche de Noé, où parmi huit personnes seulement il s'en est trouvé une mauvaise ; ou meilleure que la société du Christ lui-même, dans laquelle il y avait onze bons, qui eurent à souffrir avec eux un Judas, le traître et le voleur; ou meilleure, enfin, que le ciel, d'où les Anges sont tombés. Mais j'avoue simplement à votre charité, en présence du Seigneur notre Dieu, qui m'est témoin que, depuis le moment où j'ai commencé à le servir, si j'ai difficilement trouvé des personnes meilleures que celles qui font des progrès dans les monastères, je n'en ai pas trouvé non plus de pires que celles qui s'y conduisent mal. C'est, je pense, ce qui a fait dire à l'auteur de l'Apocalypse, que le juste devienne plus juste et que l'homme souillé se souille davantage (*Apocal.*, XXII, 11). C'est pourquoi, si nos yeux sont attristés par la vue de quelque tache ; ils sont aussi récréés par l'aspect de belles choses. Aussi, à cause du marc qui blesse vos yeux, ne détestez pas le pressoir qui fournit en abondance, au cellier du Seigneur, une huile qui doit les éclairer (2). » C'est étant évêque qu'il écrivait ainsi au peuple d'Hippone, à l'occasion d'un scandale survenu dans sa maison entre le prêtre Boniface et un autre du nom de Spes. Il faisait tourner ces épreuves au profit de l'humilité, et il engageait en même temps les autres à ne pas mettre leur espérance en lui, ni dans le renom de bonne discipline de sa maison, quelque grand qu'il fût, mais en Dieu seul : « Il y eut, dit-il, dans notre monastère, un homme à qui les frères reprochaient de faire ce qu'il ne devait point et de négliger ce qu'il devait faire ; il leur répondit : Quel que je sois maintenant, je resterai tel que Dieu l'a prévu ; il disait certainement la vérité, mais cette vérité ne le faisait point avancer dans le bien, au contraire, il descendit si bas dans le mal, qu'après avoir quitté le monastère, il devint tel que le chien qui retourne à ce qu'il a vomi. Cependant, il ne sait pas encore ce qu'il sera un jour (3). » Donnat et son frère étaient également sortis de son monastère, et, pressés par l'aiguillon de l'ambition, ils désiraient vivement, l'un et l'autre, recevoir ailleurs la cléricature (4). Augustin avait bien engendré en Jésus-Christ par l'Évangile; l'évêque Paul, qui eut Boniface pour successeur sur le siége de Cataqua; mais malgré ses conseils salutaires, sa bienveillance et sa sévérité, il ne put empêcher qu'il ne souillât de ses mœurs corrompues l'Église entière d'Hippone, aussi Augustin fut-il contraint de se séparer de sa communion (5). Il avait élevé à l'évêché de Fussale, Antoine, qu'il avait nourri dans son monastère dès ses plus tendres années ; cela n'empêcha point cet évêque de s'acquitter, dans la suite, si mal de sa charge, qu'Augustin, accablé de douleur d'avoir contribué à l'élever à l'épiscopat, eut la pensée de se démettre lui-même de sa charge épiscopale, pour déplorer son erreur comme il convenait (6). Il raconte quelque chose de vraiment admirable, d'un moine qu'il avait également nourri auprès de lui dès son enfance, et, après ce récit, il dit cependant qu'il ne persista pas dans ses bonnes résolutions (7).

6. Les chutes et les fautes des moines lui

(1) *Ibid.*, n. 4. (2) *Lettre* LXXVIII, n. 8-9. (3) *Don de la Pensée*, n. 38. (4) *Lettre* LX. (5) *Lettre* LXXXV. (6) *Lettre* CCIX, n. 3-10 (7) *De la Genèse*, Trad. litt., XII n. 37 38.

causaient d'autant plus de peine, qu'il avait l'ordre monastique plus à cœur. Il les regardait en effet, comme ce qu'il y avait de plus contraire au désir et au vœu de voir fleurir et se propager cette sainte institution dans l'Afrique entière, comme elle s'était déjà répandue dans le reste du monde chrétien. Toutefois, il calmait sa douleur en considérant que telle était la volonté de Dieu en ce qui concerne cette vie, qu'il n'y eût pas de grain sans paille, point de froment sans ivraie; que partout les âmes, même les plus proches de Dieu par leur pureté, se trouvaient parmi les filles comme des lys parmi les épines(*Cant.*,II,2); c'est-à-dire qu'il leur fallait vivre avec ces personnes qui, bien que filles du Seigneur par les Sacrements, sont des épines par leurs mœurs (1). C'est pourquoi, de même qu'il ne voulait pas qu'on fît l'éloge d'une condition, sans dire le mal qui s'y trouve, ainsi il n'approuvait pas qu'on parlât de la vie monastique, de manière à faire croire que, par une sorte de prérogative personnelle et unique, il ne s'y trouve point le pécheur. Aussi disait-il : « Vous, qui en faites l'éloge, n'oubliez pas de dire aussi qu'il s'y trouve du mal; et vous, qui en parlez mal, remarquez qu'il s'y voit aussi du bien. Il en est de même de la vie commune des religieux dans les monastères; de grands hommes, des saints, y passent leur vie à chanter des hymnes, à prier, à louer Dieu, c'est leur existance ; ils travaillent de leurs mains, passent ainsi le temps; ils ne demandent rien par avarice, et s'ils reçoivent quelque chose de la piété de leurs frères, ils en usent avec modération et charité, personne ne revendique pour soi ce qu'un autre ne pourrait avoir comme lui; ils s'aiment et se supportent tous les uns les autres. Vous n'en avez fait que des louanges, vous n'en avez parlé qu'avec des éloges, et celui qui ne sait comment le vent de la tempête entre dans ce port et y brise les navires, y entre dans l'espérance d'y trouver la sécurité et de n'y rencontrer personne qu'il doive supporter; il y trouve de mauvais frères et ne les y trouve que parce qu'on les y reçoit (or, il faut d'abord les supporter dans l'espérance que peut-être ils se corrigeront, et on ne peut les renvoyer si d'abord on n'a commencé par les supporter); et il devient lui-même d'une impatience insupportable. Qui m'appelait ici? Je pensais que la charité y était. Ne pouvant supporter davantage la présence de quelques hommes, il ne persévère point dans le vœu qu'il avait fait, et devient infidèle à un projet aussi saint, et transgre se ce vœu. A peine sorti, il devient détracteur et se met à dire du mal, il ne parle que de ce qu'il n'a pu souffrir et qui est parfois exact, mais il faut supporter les méchants à cause de la bonté des bons. L'Écriture lui dit : « Malheur à ceux qui ont perdu la patience (*Eccles.*,II,16)! » Mais, ce qui est pire encore, il exhale l'odeur infecte de l'indignation qui tend à éloigner de la vie monastique, ceux qui auraient la velléité d'y entrer. Parce que lui-même, une fois entré, n'a pu y demeurer. Qu'est-ce que ces gens? des envieux, des querelleurs, des avares et des hommes qui ne peuvent souffrir personne. Celui-là a fait cela, celui-ci a fait ceci. O méchant! Pourquoi taire les bons! Vous ne parlez que de ceux que vous n'avez pu souffrir, et qui, pourtant, vous ont supporté mauvais. » Aussi comparait-il cette vie à un port où les navires sont mieux qu'en pleine mer, sans cependant s'y trouver en pleine sécurité. « En effet, disait-il, un port a une entrée; mais parfois, le vent se précipite par là, et, à défaut de rochers pour se briser, les navires se heurtent et se brisent les uns contre les autres. Et pourtant on ne peut nier, on doit reconnaître et il est exact que les navires sont plus en sûreté dans le port qu'en pleine mer; si les navires qui sont dans le port s'aiment les uns les autres, et s'ils se touchent sans se briser; de même dans le cloître, si l'égalité règne pour tous, si la charité y est stable et s'il arrive que le vent se précipite par quelque ouverture, il faut que la manœuvre s'y fasse avec prudence. Que me dira celui qui gouverne en ces lieux, ou plutôt qui sert ses frères dans un monastère, que me dira-t-il? Je serai prudent, je ne recevrai aucun sujet qui

(1) *Comment. des Psaumes*, XCIX n. 8.

ne soit bon. Comment ne recevriez-vous aucun sujet mauvais? Vous repousserez tous ceux qui ne sont pas bons? Vous le dites, en effet, et vous vous vantez de savoir les découvrir. Est-ce qu'ils viennent tous à vous le cœur ouvert? Ceux qui veulent entrer ne se connaissent pas eux-mêmes, à combien plus forte raison ne les connaissez-vous pas? Il y en a beaucoup, en effet, qui s'étaient promis de persévérer dans cette sainte vie qui met tout en commun, dans laquelle personne n'a rien en propre, où chacun n'a qu'un corps et une âme en Dieu. Ils se sont jetés dans une fournaise et ils y ont péri. Comment donc connaîtriez-vous celui qui s'ignore encore lui-même? Vous chasserez les mauvais frères de l'assemblée des bons? Mais vous-mêmes, qui parlez ainsi, chassez donc de votre cœur, si vous le pouvez, toutes les mauvaises pensées... Où donc est la sécurité ici-bas? nulle part, en cette vie, nulle part, si ce n'est dans la seule espérance des promesses de Dieu (1). »

7. Au reste, il ne voulait pas qu'on exclût les gens de basse condition, bien qu'il ne fût pas bien sûr qu'ils vinssent avec un véritable désir de servir Dieu non pas dans le dessein de mener une vie plus commode et plus honorable: « Maintenant, dit-il, ceux qui embrassent le joug du Seigneur, sortent, pour la plupart, de la condition d'esclaves, ou d'affranchis, soit qu'ils aient été mis en liberté pour ce motif par leurs maîtres, soit qu'ils doivent l'être un jour; il en vient aussi de la vie des champs, de la profession d'artisans ou des occupations vulgaires, et cela avec d'autant plus de bonheur qu'ils ont été plus rudement élevés. Ce serait une faute grave de ne point les recevoir, car parmi eux, il s'en est certainement trouvé plusieurs de vraiment grands et dignes d'être imités; en effet Dieu a choisi les faibles de ce monde pour confondre les forts, les ignorants pour confondre les savants et les choses infimes qui sont comme n'étant point pour anéantir celles qui sont, afin que toute chair ne pût se glorifier devant lui (I *Corinth.*, I, 27-29). C'est cette pieuse et sainte pensée qui fait admettre ces sortes de personnes qui ne donnent aucune preuve de conversion, car on ne sait s'ils viennent pour servir Dieu ou pour éviter une vie pauvre et laborieuse, trouver le vivre et le vêtement, et de plus se voir honorés par ceux par qui ils s'étaient vus méprisés ou menés durement (2). Dans sa communauté, Augustin ne voulait pas qu'on fît une différence entre les pauvres et ceux qui avaient apporté quelque chose (3). Dans cette disposition d'esprit, il ne s'écartait jamais de cette règle, quand il recevait quelqu'un dans la famille du Christ. Or, cette règle, il nous l'a fait connaître en ces termes : « Loin de moi la pensée de recevoir dans votre maison les riches de préférence aux pauvres, les nobles de préférence aux gens de basse extraction, puisque vous avez fait choix des plus faibles pour confondre les forts et des objets du monde les plus vils et les plus misérables et de ce qui est comme n'étant pas pour anéantir ce qui est (4). » Pour les riches qui, en se dépouillant de leurs biens et en les donnant aux pauvres, donnent une preuve non équivoque des dispositions de leur cœur : « Il ne faut pas, dit-il, faire attention dans quel monastère ou dans quels lieux ils ont donné ce qu'ils possédaient, à des frères qui étaient dans le besoin. Car tous les chrétiens ne forment qu'une république. C'est pourquoi, en quelque endroit que chacun donne aux chrétiens les choses nécessaires, et en quelque endroit que chacun reçoive ce qui lui est nécessaire, c'est des biens du Christ qu'il le reçoit; car quels que soient ceux à qui on fait ce don et l'endroit où il est fait, n'est-ce pas Jésus-Christ qui le reçoit (5)? » En outre, ce saint homme était persuadé que la bonne œuvre qu'ils avaient faite profite au monastère où ils se retirent et même qu'il en est ainsi, pourvu toutefois que ce dernier ne soit point contristé de ce qu'il a fait. Aussi quand il rapporte que Lepore, illustre parmi les enfants du siècle aussi bien que parmi les siens, et issu d'une noble famille, avait été reçu, dans le monastère, après avoir quitté

(1) *Com. des Ps.* XIC, n. 4-11. (2) *Des Trav. mon.*, XV. (3) *Serm.*, CCCLVI, n. 9. (4) *Conf.*, XIII, IV n. 9. (5) *Des Trav. mon.*, XXXIII.

tous ses biens et les avoir donnés aux pauvres, bien qu'il fût déjà au service de Dieu, s'écria-t-il : « Il ne l'a pas fait ici; mais nous savons où il l'a fait. Le Christ est un; l'Église est une; en quelque endroit qu'il ait fait cette bonne œuvre, elle nous concerne si nous nous réjouissons qu'il l'ait faite (*Serm.*, 356, n. 10). » Outre le monastère qui a donné lieu à ce récit et que semble avoir établi Augustin sur le modèle de ceux qu'il avait vus en grand nombre à Milan et à Rome, il en bâtit encore un autre quand il fut évêque, pour les clercs, comme nous le verrons en son lieu.

8. La règle et la pensée qui avaient inspiré Augustin dans l'institution d'une vie commune pour les serviteurs de Dieu portèrent le saint évêque qui était tout entier au salut de tous à procurer le même avantage aux vierges consacrées au Christ. Car si l'Église a toujours eu des vierges qu'elle a regardées comme la plus noble partie du troupeau du Christ, cependant elles n'ont pas toujours vécu réunies ensemble dans des monastères, où elles puissent s'enflammer mutuellement dans la piété et se préserver les unes les autres des embûches des hommes et des démons. Nous ne savons pas si avant Augustin il a existé en Afrique quelque trace de ces sortes de monastères (1); mais il est certain qu'à cette époque il en existait plusieurs, quoique toutes celles qui faisaient vœu de virginité ne fussent point dans des couvents (2). On en comptait plusieurs dans les environs d'Hippone, dont un principalement, qu'Augustin avait planté, dit-il, comme le jardin du Seigneur (3). Sa sœur l'avait gouverné plusieurs années, en servant Dieu jusqu'à sa mort, dans une sainte virginité (4). Ses nièces, du côté de son frère y étaient aussi (5). Augustin écrivit aux religieuses de ce couvent (6) une lettre qu'on peut rapporter aux dernières années de sa vie en effet, sa sœur qui fut très-longtemps supérieure de ce couvent n'existait déjà plus, et une autre supérieure lui avait succédé, sous le gouvernement de laquelle ces jeunes vierges avaient grandies (7). Augustin trouvait dans ce monastère beaucoup de consolations; il en parle en ces termes : « Au milieu de tant de scandales qui abondent en ce monde, je me réjouis de pouvoir me consoler avec vous en pensant quelle nombreuse communauté, quel chaste amour, quelle sainte vie, quelles grâces abondantes Dieu vous a donnés, ce qui vous a fait non-seulement mépriser les noces charnelles, mais encore choisir une vie commune pour n'avoir qu'une âme et qu'un cœur en Dieu... La vue de ces biens, de ces dons de Dieu repose un peu mon cœur des maux dont il est affligé au milieu de ces nombreuses tempêtes (8). » Bien qu'il cultivât avec soin et arrosât avec une grande attention ce jardin du Seigneur qu'il avait lui-même planté à la sueur de son front, cependant il allait très-rarement visiter les religieuses car selon la remarque de Possidius, ce n'était jamais que poussé par une nécessité impérieuse qu'il se déterminait à visiter les monastères de femmes (9). Il y en a qui pensent que cette supérieure n'est autre que Félicité à qui Augustin fit remettre une lettre avec cette adresse : « A la très-chère et très-sainte mère Félicité, au frère Rustique et aux sœurs qui sont avec vous (10). » Nous ne savons si ce Rustique était prêtre attaché à ce monastère. Il y en avait à la vérité un de ce nom parmi les prêtres d'Hippone, en 426 (11). Les religieuses du monastère dont nous venons de parler ayant fait beaucoup de bruit pour obtenir le changement de la supérieure et réclamant ardemment la présence d'Augustin pour ce motif, le saint évêque se contenta de leur envoyer une lettre de reproches, dans laquelle il les reprend sans doute avec force, mais en même temps avec toute l'affection qu'il leur portait. Il les exhorte à persévérer dans le genre de vie qu'elles avaient embrassé, leur assurant que si elles le font, elles ne parleront plus du changement de leur supérieure. « Que Dieu, leur dit-il, tranquillise et apaise vos esprits, ne laissez point prévaloir en vous l'œuvre du diable, mais que la prière du Christ l'emporte dans vos cœurs. Que la peine de voir qu'on ne

(1) *Serm.*, CCCLV, ch. IV, n. 6. (2) POSSID., ch. XXX. (3) *Epist.* CCXI, n. 3. (4) POSSID., XXVI. (5) *Ibid.* (6) *Lettre* CCXI, (7) *Ibid.*, 2-3. (8) *Lettre* CCXI, n. 1. (9) *Ibid.*, n. 2-3. (10) POSSID. XXVI. (11) *Lettre* CCXIII, n. 1.

fait point ce que vous souhaitez, ou la honte d'avoir souhaité une chose que vous n'auriez pas dû vouloir, ne vous fassent point courir à la mort. Puisez plutôt du courage dans le regret. N'imitez point le repentir du traître Judas mais plutôt les larmes du saint pasteur Pierre (1). » Immédiatement après ces paroles, vient la règle donnée par Augustin aux religieuses, règle bien digne de son auteur.

CHAPITRE VI

1. Aurèle est nommé évêque de Carthage : grands avantages qu'il en resulte pour les églises d'Afrique. — 2. Augustin lui écrit pour l'exhorter à supprimer les repas et les autres excès qu'on se permettait dans les églises. — 3. Il deplore de trouver même chez les clercs des rivalités et le désir de vaine gloire.

1. Quand Augustin revint d'Italie à la fin de l'année 388, Aurèle était diacre de Carthage (2). Bien qu'il ne fût pas encore plus élevé dans les rangs de la hiérarchie, il exprimait déjà avec quelle douleur et quelle impatience il supportait certaines coutumes vicieuses qui régnaient impunément en Afrique, et qu'il avait en horreur. Aussi, lorsqu'il fut promu à l'évêché de Carthage, nul ne parut plus digne que lui de remédier au mal en vertu de l'autorité de son siége épiscopal. Ceux qui, à l'exemple d'Augustin, aimaient sincèrement l'Église, et avaient paru jusqu'alors désespérer de détruire ces vices qui souillaient la plupart de ses membres, et n'excitaient pas beaucoup de regrets chez les autres, commencèrent à reprendre courage en voyant l'autorité dont la Providence avait revêtu Aurèle. Sachant qu'il était encore plus grand intérieurement par ses vertus qu'extérieurement par l'élévation de sa charge, ils furent convaincus que ces coutumes détestables ne tarderaient point à disparaître grâce à la prudence de cet évêque et à l'autorité des conciles qu'il devait assembler. Leur espérance ne fut point déçue. Car, pendant tout le temps qu'Aurèle gouverna l'Église de Carthage, il se montra toujours le digne successeur de Cyprien. L'Église d'Afrique ne fleurit jamais plus que du temps de son épiscopat. Nulle part, dans l'Église catholique, on ne voyait plus d'accord et de piété. Et nous pouvons affirmer, sans être taxé de témérité, que dans les temps apostoliques, jamais la dignité de la religion chrétienne, la connaissance de la doctrine de l'Église et le gouvernement épiscopal ne brillèrent d'un aussi grand éclat, que dans l'Église d'Afrique pendant ces temps heureux dont Aurèle fut la tête et Augustin l'âme. Ces deux illustres prélats furent toujours si étroitement unis pour le bien de leurs frères que ni la grandeur du siége de l'un ni l'immense et illustre renommée de l'autre, ne purent jamais altérer leur amitié par le plus léger nuage d'envie ou de jalousie.

2. Le premier signe que nous avons de leur amitié réciproque est une lettre d'Aurèle, alors déjà évêque de Carthage, à Augustin, qui répondit par sa lettre XXII[e] qu'il semble avoir écrite peu de temps après sa propre ordination, à l'époque où il se mit à fonder un monastère à Hippone, vers le commencement de l'épiscopat d'Aurèle ; car il y fait mention de l'espoir que tous les gens de bien avaient conçue de lui. Ce qui permet de dire qu'Aurèle ne fut pas nommé évêque avant l'année 390. Nous voyons en effet que le second concile de Carthage fut présidé par son prédécesseur le 9 mai, 390. Mais Aurèle occupait le siége de Carthage en 393 ; car le concile d'Hippone du 8 octobre de cette année, est du nombre de ceux qui ont été célébrés sous son épiscopat. Nous n'avons point la lettre qu'il a écrite à Augustin. Nous pouvons seulement dire qu'il se recommandait, dans cette lettre, aux prières d'Augustin, qu'il le félicitait de ce qu'Alype vivait avec lui, et faisait mention du champ qui avait été donné au monastère d'Augustin. Il y avait déjà longtemps que ce dernier était pénétré de respect et d'amour pour Aurèle, aussi fut-il tellement touché des témoignages d'affection sincère qu'il trouva dans sa lettre, qu'il ne sut pendant longtemps en quels termes il devait lui répondre. Enfin il remit à Dieu le soin de lui suggérer une réponse, en

(1) *Lettre* CCXII, n. 4. (2) *De la Cité de Dieu* ch. VIII, n. 3.

rapport avec l'ardeur et le zèle de l'un et de l'autre pour le bien de l'Église. La lettre d'Aurèle lui avait donné la confiance qu'il pouvait s'entretenir avec lui comme avec soi-même. Après lui avoir dit les prières qu'il adressait à Dieu avec ses frères, afin que l'espoir que son élévation à l'épiscopat avait fait concevoir ne fût point déçu, il l'exhorte à détruire les repas qu'on faisait en Afrique dans les églises, sous une apparence de piété, et lui promet que Valère d'Hippone ne manquera point de le soutenir dans cette voie s'il veut bien s'y engager le premier. Il dit dans cette lettre beaucoup de belles choses sur ce sujet, et sa lettre est un document très-précieux sur les offrandes qui se faisaient pour les défunts (1). Aurèle fit certainement son devoir à cet égard dans son église. Augustin rapporte dans un sermon au peuple, qu'Aurèle courut un grand danger quand il voulut déraciner ces habitudes d'ivrognerie de l'église où il prêchait. Il y réussit néanmoins malgré le soulèvement et la résistance d'hommes aux instincts grossiers. Cela paraît s'être passé à Carthage, car Augustin parle beaucoup, dans ce sermon, des spectacles et y traite un sujet qui lui a été suggéré par d'autres.

3. Mais pour donner une idée complète de sa lettre à Aurèle, nous devons ajouter qu'il y parle d'une manière remarquable du désir de la vaine gloire et des louanges, en ajoutant qu'il le dit moins pour prémunir Aurèle que pour s'exciter lui-même à combattre avec courage contre un ennemi dont on ne connaît les forces qu'en lui livrant bataille. « En combattant avec force contre cet adversaire, » dit-il, « souvent j'en ai reçu des blessures, quand je n'ai pu empêcher le plaisir des louanges qui m'étaient données de se faire sentir à moi. Si je vous écris ces choses, c'est dans la pensée, si elles ne sont pas nécessaires à votre sainteté, de vous faire connaître mon propre mal, et la grâce que vous devez demander à Dieu pour ma faiblesse. Pour que vous le fassiez avec plus d'ardeur, laissez-moi vous en prier par la charité de Celui qui nous a dit : Portez les fardeaux les uns des autres (*Lettre* XXII, n. 8-9). » Il ajoute qu'il aurait bien d'autres choses encore à déplorer dans sa vie s'il pouvait l'en entretenir de vive voix plutôt que par lettres. Mais les habitants d'Hippone se défient de lui et craignent tellement qu'il ne les quitte, qu'ils ne peuvent supporter qu'il s'absente trop loin. Il supplie cependant Aurèle d'unir ses prières aux siennes pour décider Saturnin qu'ils aimaient l'un et l'autre à venir auprès de lui, attendu que son respect pour ce vieillard, dont il a vu l'estime singulière pour Aurèle, ne lui fit trouver presque aucune différence, entre les entretiens qu'il a avec Saturnin et ceux qu'il pourrait avoir avec Aurèle. Nous ne savons si ce Saturnin que nous ne pouvons douter avoir été un évêque âgé et célèbre, est le même que le Saturnin de sainte mémoire, évêque d'Usale, qu'Augustin avait vu à Carthage avec Aurèle, en 388.

CHAPITRE VII

1. Augustin écrit pour Honorat de la secte des manichéens, le livre sur l'*Utilité de la foi*. — 2. Puis le livre des *Deux âmes* contre les mêmes manichéens. — 3. Dans une discusion publique il confond Fortunat prêtre manichéen. — 4. Il réfute Adimante disciple de Manés.

1. Bien qu'Augustin, par l'ordre de Valère prêchât au peuple d'Hippone, et s'acquittât avec soin des autres charges de son ministère, ses occupations ne l'empêchèrent pas d'instruire l'Église entière, par les ouvrages qu'il publia. Les premiers furent dirigés contre les manichéens, très-nombreux dans les environs d'Hippone la Royale ; il y combattait un prêtre manichéen du nom de Fortunat, qui avait infesté du venin de la doctrine perverse nombre d'habitants du pays et d'étrangers (2). Il dédia son premier livre à son ami Honorat que retenaient encore les filets qui avaient autrefois enlacé Augustin lui-même (3). Honorat, doué d'un esprit vif, reconnaissait bien toute la faiblesse de la plupart des arguments des manichéens, et se sentait agité par les mêmes

(1) *Lettre* XXII, n. 1-6. (2) *Retract.*, I, ch. XIV. (3) *De l'utilité de la foi*, n. 2.

flots, les mêmes soucis et les mêmes inquiétudes qui avaient autrefois tourmenté l'âme d'Augustin. Mais il avait été trompé par les fallacieuses promesses des manichéens qui s'engageaint à n'avancer rien que de clair, d'évident et de manifeste. Il se riait aussi de la règle de la foi catholique qui commande aux hommes de croire, sans attendre que la raison leur démontre la vérité de ce qu'ils croient ; c'était entraîné par la fausse espérance de la vérité et sans céder à la pensée d'un avantage temporel, qu'il demeurait attaché à l'erreur, en sorte qu'il était plutôt trompé par les hérétiques qu'hétique lui-même. Augustin crut qu'il pourrait l'amener à la connaissance de la vérité, par la même voie qui l'y avait conduit lui-même. C'est dans ce but qu'il lui écrivit un livre remarquable intitulé : *De l'utilité de la foi*, pour lui montrer la témérité et le sacrilége des manichéens qui s'élèvent contre ceux qui, en suivant l'autorité de la foi catholique, se préparent à l'intelligence des mystères, et en croyant ce que leur esprit ne peut pas comprendre encore, purifient leurs cœur pour recevoir les rayons de la lumière divine. Dans cet ouvrage, il ne traite que cet argument. S'il jugeait que la réfutation des fables inventées par les manichéens et un discours fort étendu sur les doctrine de l'Église catholique pussent être utiles au salut d'Honorat, il le réserve pour d'autres ouvrages ; et d'ailleurs, il y avait pourvu dans d'autres volumes déjà parus. Il l'avertit qu'il lui parlera, comme un ami à son ami, dans un style simple, c'est-à-dire, autant qu'il le pourra en laissant de côté les profondeurs de la science qu'il avait admirées dans d'autres très-savants hommes (1). Il ajoute aussi que, d'ailleurs il n'était pas encore assez versé dans les lettres sacrées pour agir autrement. Il avait prié Dieu que cet ouvrage fût utile à Honorat, et à tous ceux dans les mains de qui il pourrait tomber : « J'espère qu'il en sera ainsi, parce que, si je ne me trompe moi-même, je n'ai pris la plume que dans la pensée charitable d'être utile, non point dans le but d'acquérir une vaine réputation, ni pour céder au besoin d'une puérile ostentation. Dieu sait, lui qui connaît tous les secrets de ma conscience, que, dans mes paroles, je ne veux mettre aucune malice ; je crois qu'on doit prendre tout ce que je vais vous dire comme dicté par le désir de prouver la vérité, pour qui seule, j'ai résolu de vivre depuis longtemps déjà et avec une incroyable sollicitude. Après m'être engagé avec vous si facilement dans les sentiers de l'erreur, puisse-t-il ne m'être pas aussi difficile, pour ne rien dire de plus, de suivre avec vous la droite voie ! Mais j'ose me flatter que Celui à qui je me suis consacré ne m'abandonnera pas dans l'espérance que je nourris de vous voir entrer avec moi, dans les sentiers de la sagesse ; je l'attends de Celui que je m'efforce jour et nuit de contempler et je le lui demande souvent avec larmes, à la pensée de mes péchés et en songeant que par suite de mes habitudes d'autrefois, j'ai l'œil de mon âme blessé par les atteintes de mes anciennes erreurs. Qu'il ne m'abandonne point si je ne sais pas ce que c'est que feindre, si je ne cède qu'à ma pensée de devoir, si j'aime la vérité, si je fais un cas particulier de l'amitié, si je ne crains rien tant que de vous voir vous tromper (2). » L'événement répondit aux désirs et aux travaux d'Augustin, si toutefois cet Honorat est, comme on le pense, celui qui, vers l'an 412, envoya de Carthage à Augustin, différentes questions à éclaircir.

2. Après le livre sur l'*Utilité de la foi*, Augustin en fit un *Sur les deux âmes* (3), que les manichéens prétendent exister dans l'homme, l'une bonne, l'autre propre au corps et de la nation des ténèbres qu'ils opposent à Dieu. Ils attribuent à la première tout ce qu'il y a de bien dans l'homme et, tout ce qu'il y a de mal à la seconde. Il montre la fausseté de cette opinion et les raisons qu'il fait valoir ont d'autant plus de poids et de force, pour toucher et persuader qu'il les expose, non par forme de discussion, mais avec des gémissements, à la pensée que pendant qu'il était trompé lui-même par les manichéens il n'avait pas voulu recourir à ces

(1) *Ibid.*, n. 10. (2) *Ibid.*, n. 1-4 (3) *Retract.*, I, ch. 15.

raisons, comme il fait voir qu'il aurait pu le faire ; car elles sont puisées dans sa propre nature et dictées par le sens commun (1). Il dit que c'est l'habitude du péché qui l'empêche de voir des vérités si évidentes et qu'il se trouve maintenant, par rapport à ses amis les plus chers, dans les mêmes sentiments qu'il n'avait point pour lui-même quand il se trouvait dans le péril. Aussi termine-t-il son ouvrage en priant et en suppliant Dieu de le tirer de l'erreur par le secours de la grâce qu'il a lui-même expérimentée et, en priant ainsi, il reconnaît non-seulement que les convertis sont aidés par la grâce divine pour faire des progrès dans le bien ; mais encore que leur conversion dépend entièrement de cette grâce (2). Il fait espérer dans ce travail, qu'il montrera dans d'autres ouvrages comment nos Saintes Écritures peuvent être vengées des attaques des manichéens, ce qu'il fit particulièrement dans son livre contre Fauste. Dans ce même ouvrage, il y a plusieurs endroits que les pélagiens et les autres adversaires de la grâce ont essayé de tirer à leur sens. Julien, en particulier, écrivant contre Augustin, s'écrie dans un transport de joie, en citant un passage de ce livre : « Quel or brillant au milieu du fumier ! Pourrait-il sortir rien de plus vrai et de plus exact d'une bouche même orthodoxe ? » Mais Augustin montre lui-même que ces passages ne sont nullement en leur faveur (3). On doit attribuer les livres de l'*Utilité de la foi* et des *Deux âmes*, à l'année 391 ou 392, puisque Augustin les place avant sa discussion avec Fortunat, du 28 août 392.

3. Nous avons déjà dit que ce Fortunat était prêtre manichéen. Comme il vivait depuis très-longtemps près d'Hippone la Royale, il y avait séduit tant d'habitants que, à cause d'eux, il voulut se fixer dans cette ville (4). A la fin, tous les catholiques de cette cité, les étrangers qui s'y trouvaient et les donatistes même, allèrent trouver Augustin en le priant de discuter sur la loi avec Fortunat, qu'ils regardaient comme un homme instruit. Augustin, toujours prêt à rendre raison de sa foi, de l'espérance et de la confiance qu'il avait placées en Dieu, et, d'ailleurs, capable de prêcher la saine doctrine et de confondre ceux qui l'attaquaient, ne se refusa pas à cet entretien, mais il s'informa si Fortunat y consentait aussi de son côté. On alla aussitôt en poser la question à ce dernier, en le suppliant de ne point refuser cette conférence. Comme il avait appris à connaître à Carthage quel terrible adversaire était Augustin, alors qu'il était encore dans la secte des manichéens, il hésita longtemps avant de s'y résoudre. Mais il ne put résister à leurs prières, surtout à celles des manichéens, dans la crainte qu'en refusant ce combat, il n'avouât tacitement la faiblesse de sa cause. Il promit donc de descendre dans l'arène et de combattre pour sa foi, pour sa secte, pour sa religion (5). On convint du jour et de l'endroit. On devait discuter, par des arguments de raison, s'il peut y avoir deux natures coéternelles et contraires, comme le prétendaient les manichéens. Comme ces hérétiques retranchaient à leur gré plusieurs endroits des Écritures, il était très-difficile de les convaincre par l'autorité. On s'assembla à Hippone, aux bains de Sossius, le 24 août de l'année 392, au milieu d'une affluence considérable d'hommes instruits et de plusieurs autres poussés par le désir de s'instruire eux-mêmes, ou par la curiosité (6). D'après la fin des actes de cette conférence, on pourrait croire que les fidèles seuls qui avaient reçu le baptême, assistèrent à la discussion le second jour de la conférence (7). Cependant, d'après Possidius, il y eut aussi des manichéens, quand Fortunat fut réduit à garder le silence (8). Il est même à peine croyable qu'il ait pu en être autrement. Des notaires, comme dans les actes publics, recueillaient les paroles de l'une et l'autre partie. Augustin pressa Fortunat par l'argument qu'il tenait de Nébride : « Si Dieu n'a pu rien souffrir de la nation des ténèbres qu'ont inventée les manichéens, parce qu'il est inviolable, il n'a pas dû envoyer sur cette terre, pour les faire souffrir, les âmes, c'est-à-dire, d'après leur croyance, une partie de sa propre substance. Si, au contraire,

(1) Possid., ch. iv. (2) *Rétract.*, I. ch. xv. n. 8. (3) *Operis imper.* I, ch. xliv. n. 5. (4) *Retract.*, I, ch. xvi. (5) Possid. ch. vi. (6) *Contre Fortunat*, ch. I, n. 1. (7) *Ibid.*, ch. ii, n. 37 (8) Possid. ch. vi.

il a pu souffrir quelque chose, il n'est donc pas inviolable. » Il voulait, par là, l'amener à reconnaître que le mal émane du libre arbitre de la volonté; tandis que Fortunat s'efforçait de faire croire que la nature du mal et des ténèbres était coéternelle avec Dieu même. Il poursuivit la discussion jusqu'à ce que Fortunat fut obligé d'articuler le blasphème de dire que : « La parole de Dieu est garrottée dans la nation des des ténèbres. » Tous les assistants frémirent d'horreur en entendant ces mots et on se sépara; mais le surlendemain on reprit l'entretien sur le même sujet, et Augustin serra son adversaire de si près que ce dernier le pria de lui suggérer la réponse qu'il pouvait faire, confessant que pour lui, il ne trouvait rien à dire. Augustin lui dit qu'il allait lui exposer la foi catholique si les auditeurs le permettaient et le voulaient; mais Fortunat répondit qu'il allait faire part du raisonnement à ceux de sa secte, réputés les plus habiles, en s'engageant, s'ils ne pouvaient le satisfaire, à pourvoir au salut de son âme et à étudier la foi catholique que lui offrait Augustin. La conférence ayant eu cette issue, ceux qui faisaient grand cas de l'érudition et de de la science de Fortunat, trouvaient qu'il n'avait pas été de force à défendre son erreur. Quant à lui, qui avait promis d'embrasser la foi catholique, ne pouvant supporter la honte dont il avait été couvert en public, il quitta la ville peu de temps après, pour n'y plus revenir. Augustin eut soin de publier cette conférence. Dieu favorisant ses pieux travaux, tous ceux qui avaient assisté à la conférence ou qui en lurent les actes, abjurèrent l'erreur et embrassèrent la foi catholique, la seule vraie et orthodoxe (1). Peu de temps après les manichéens envoyèrent à Hippone un autre prêtre de leur secte, dont on ignore le nom. Il y a lieu cependant de croire que ce fut le même Félix que celui dont nous parlerons à l'année 404. Augustin lui écrivit et lui fit le raisonnement dont Fortunat n'avait pu se tirer, en lui disant en même temps qu'il devait ou résoudre la question ou se retirer.

4. Mais, pour ne pas séparer ce qu'Augustin écrivit contre les manichéens, n'étant encore que prêtre, nous devons parler ici de son livre contre Adimante (2), bien qu'il ne vienne qu'après quelques opuscules dont nous n'avons pas encore parlé. Cet Adimante, ou Addas, était un des premiers et un des plus illustres des disciples de Manès. Il avait falsifié plusieurs passages des deux Testaments pour les présenter habilement, comme étant en contradiction entre eux, et il en concluait qu'ils n'avaient point été inspirés par le seul vrai Dieu. Les écrits d'Adimante étant tombés dans les mains d'Augustin, il crut devoir les réfuter, et, dans un livre écrit dans ce but, il démontra le parfait accord des deux Testaments dans les passages qu'Adimante prétendait être contraires. Dans ce livre, il répond plusieurs fois aux mêmes questions parce que les premières réponses qui s'étaient trouvées perdues se retrouvèrent plus tard. Il résolut aussi, dans ses sermons au peuple, quelques-unes des difficultés proposées par Adimante (3); mais il en laissa sans réponse quelques autres, en très-petit nombre, en partie par oubli, en partie à cause des pressantes affaires qui l'occupaient.

CHAPITRE VIII

1. Concile général de toute l'Afrique tenu à Hippone. Augustin y expose le symbole de la Foi. — 2. Il écrit à Jérôme. — 3. Il publie son *Commentaire littéral sur la Genèse*, un livre incomplet. — 4. Puis *le sermon du Seigneur* sur la montagne. — 5. Il écrit sur l'épître aux Romains. — 6. Et sur celle aux Galates. — 7. Opuscule sur le mensonge.

1. L'an du Christ 393, le 8 octobre, s'assembla un concile à Hippone, dans l'Église de la Paix, dont Augustin fait souvent mention (4), et qui est probablement la même que celle qu'on appelait la Basilique Majeure. Ce fut un concile général de toute l'Afrique, auquel présida certainement Aurèle, puisqu'il occupait alors le siége de Carthage. Déjà Augustin s'était acquis alors une grande réputation, car,

(1) *Ibid.*, (2) *Retract.*, I, ch. XXI. (3) *Serm.*, XII, n. 1-2. (4) *Lettre* CCXIII, n. 1.

quoique deux ans auparavant on n'avait pas encore ouï parler d'un prêtre portant la parole en présence d'un évêque, il reçut, des évêques eux-mêmes, l'ordre de disserter sur la foi et sur le symbole, dans cette célèbre assemblée. Cédant aux instances pressantes de ses amis, il continua cette dissertation dans un livre que nous avons encore (1). Dans cet ouvrage, il expose l'un après l'autre tous les articles du symbole, qu'il ne cite pas néanmoins dans les termes qu'on le faisait apprendre aux catéchumènes, peut-être parce qu'il était défendu, ou parce que ce n'était pas la coutume d'écrire le symbole autrement que dans le cœur et dans la mémoire (2). Dans ce même livre il attaque, en divers endroits, les manichéens, sans les nommer toutefois. Si la gloire d'Augustin faisait plus de plaisir à Valère qu'à tous les autres, elle lui donna en même temps aussi de vives inquiétudes; car, plus il l'aimait tendrement, plus il craignait de le voir enlevé à l'Église d'Hippone, pour être placé à la tête d'une autre Église; ce qui serait arrivé en effet si Valère, qui avait eu connaissance de ce qui se tramait, ne l'avait si bien caché que ceux qui le cherchaient ne purent jamais le trouver. Instruit par cette expérience, le saint vieillard s'occupa de l'associer à son épiscopat de son vivant. Nous dirons plus loin comment cela se fit. On ne peut douter que le concile d'Hippone, dont nous venons de parler, fit plusieurs statuts qui sont encore, en grande partie, dans les trente-trois premiers canons de la collection africaine. Ce premier concile général de toute l'Afrique paraît avoir été assemblé par Aurèle, pour rétablir la discipline ecclésiastique affaiblie dans cette immense province, et il n'est pas douteux qu'Augustin ne se soit employé plus que tous les autres pour faire accepter les décrets du concile. Baronius appelle ce concile « Archétype, » parce que tous les autres qui eurent lieu dans la suite en Afrique, y firent plusieurs emprunts auxquels ils ajoutèrent ce que l'expérience indiquait comme devant être plus salutaire.

2. Baronius rapporte à cette année 393, le le départ d'Alype pour la Palestine. S'il n'était pas encore évêque, il était déjà digne de l'être (3). Nous verrons, en effet, qu'il l'était devenu lorsqu'il écrivit à Paulin en 394 (4). Nous ne savons rien de ce voyage, si ce n'est qu'Alype vit Jérôme (5), qui, depuis 386, vivait à Bethléem. Il s'y était fait une grande renommée par différents écrits, par ceux surtout où son génie explique les textes sacrés. C'est par cette retraite paisible et par son goût pour les lettres, que Jérôme s'était fait d'abord connaître à Augustin. Connu de lui par les œuvres de son esprit il n'avait plus qu'à en être connu de visage. Ce n'était pas ce qu'il y avait de plus grand dans Jérôme; cependant, tel était le caractère d'Augustin, qu'il ressentait le plus ardent désir de voir ceux qu'il aimait (6). Mais ce qu'il ne put faire par lui-même, il le fit par Alype, avec qui il ne faisait qu'un cœur. Il vit donc Jérôme par les yeux de son ami intime, et par le récit qu'il lui en fit à son retour. Quant à Jérôme, ce fut alors aussi pour la première fois qu'il connut Augustin et qu'il l'aima, d'après ce qu'il en apprit par Alype en 394, ce sentiment était tel que Profuturus étant sur le point de partir pour la Palestine, Augustin, dont il était vraisemblablement le disciple, se crut assez lié avec Jérôme pour le lui recommander, et pour lui découvrir son sentiment sur les différents passages de ses œuvres, et surtout sur la discussion de Pierre et de Paul. Il témoigne à Jérôme le désir qu'après avoir lu ses ouvrages dont il lui envoie une partie par Profuturus, il use à son tour du même droit et de la même liberté à son égard (7). Il n'était encore que prêtre, lorsqu'il écrivit cette lettre (8), par conséquent elle est de 394 ou de 395; mais elle ne fut remise à Jérôme qu'assez longtemps après, parce que Profuturus à qui elle avait été confiée en partit point; car, étant sur le point d'entreprendre son voyage, il fut nommé évêque et mourut peu de temps après (9). Ce Profuturus semble n'être autre que l'évêque de Cirta, mort peu

(1) *Retract.*, I, ch. XVII. (2) *Serm.*, CCXII. n. 2. *Serm.*, CCXIV. n. 1. (3) *Lettre* XXVIII, n. 1. (4) *Lettre* XXIV, n. 1, et le titre, (5) *Lettre* XXVIII, n. 1. (6) *Ibid.*,(7) *Ibid.*, n. 6. (8) *Lettre* LXXI., n. 2. (9) *Lettre* LXXII, n. 1.

de temps avant qu'Augustin écrivît son livre sur le baptême contre Petillien (1).

3. Comme nous devons reporter l'épiscopat d'Augustin à la fin de l'année suivante c'est-à-dire en 395. Nous allons passer en revue les ouvrages qu'il écrivit n'étant encore que prêtre, la même année que le concile d'Hippone: En premier lieu, il place lui-même le livre inachevé de son *Commentaire sur la Genèse :* c'est le premier travail de ce genre qu'il fit sur l'Écriture Sainte. Il avait, il est vrai, écrit deux livres sur la Genèse, contre les manichéens, mais ils ne contenaient que le sens allégorique. Il se proposait donc, dans celui-là, de rechercher s'il lui serait possible de considérer et d'expliquer selon le sens littéral, comme font les historiens, les phénomènes naturels relatés dans la Genèse, travail, suivant lui, très-laborieux et très-difficile. Il dit qu'à cette époque, il reconnut que ses forces étaient tellement au-dessous de cette entreprise, que, succombant sous le poids de cet immense fardeau il laissa son œuvre inachevée et ne la publia point. En passant ses ouvrages en revue, il avait même résolu de détruire celui-ci, sans doute parce qu'il en avait fait un plus étendu et entièrement terminé sur le même sujet. Toutefois, persuadé que cet opuscule pouvait servir à faire connaître la manière dont il avait procédé, dans le principe, pour l'étude des divines Écritures, il résolut de le conserver; il ajouta à la fin du livre environ une demi-page, sans cependant l'achever, c'est pour cela qu'il appelle le *Commentaire littéral sur la Genèse,* une œuvre imparfaite.

4. A la même époque, Augustin composa deux livres sur le sermon de Notre Seigneur sur la montagne, d'après saint Matthieu (2). Il fait remarquer dans cet ouvrage que c'était la coutume de communier tous les jours pendant la Cène du Seigneur, ce qu'il pratiquait lui-même avec les autres fidèles d'Afrique ; cette coutume n'était toutefois pas en vigueur dans l'Église d'Orient (3). Il dit également dans cet ouvrage qu'il demanda à un Juif ce que signifie le mot « Raca » et préfère le sens qu'il lui donna, à tous les autres (4). Un certain Pollentius qui parcourut cet ouvrage quelques années après, souleva une objection au sujet du divorce et la soumit au saint docteur, qui la résolut dans son premier livre sur les mariages adultères.

5. Il n'était encore que simple prêtre lorsqu'un jour, à Carthage, comme on lisait parmi les frères, l'Epître de saint Paul aux Romains, on profita de l'occasion pour lui adresser, sur différents endroits très-difficiles, diverses questions à résoudre. Les frères chez qui il demeurait dans cette ville obtinrent de lui la permission de recueillir ses réponses par écrit. C'est ainsi que les opuscules dont nous venons de parler se trouvèrent augmentés d'un livre qui a pour titre : *Explication de quelques propositions tirées de l'épître de saint Paul aux Romains.* Il reconnaît dans ses *Rétractations* qu'il n'avait point assez approfondi, à cette époque, ce qu'il faut entendre par l'élévation de la grâce, de là vient qu'il parle comme si le commencement de la foi venait de nous, non de la grâce (5). Voilà pourquoi les semi-pélagiens approuvaient ce livre comme favorable à leur doctrine et le faisaient tourner à la défense de leur secte, non certes pas sans motif, comme l'avoue lui-même Augustin, qui ajoute qu'en le lisant ils auraient dû profiter avec lui, et à son exemple abandonner leurs erreurs (6).

6. Après l'*Épître aux Romains* il explique non en partie, comme la précédente, mais en entier, et sans interruption *L'Epître aux Galates;* cette explication ne forme qu'un volume (7) Il aurait pu à cette époque avoir lu le commentaire de Jérôme sur cette même épître; mais il l'avait certainement lu avant d'être évêque (8). Augustin avait également entrepris de commenter de la même manière l'*Épître aux Romains,* travail qui lui aurait fourni plusieurs livres. Mais effrayé par la grandeur de cet ouvrage et par le travail qu'il lui coûterait, il en-

(1) *Du seul bapt.* n. 29. (2) *Retract.,* I. ch. XIV. (3) *Du Serm., sur la montagne,* II, n. 26. (4) *Ibid.,* I, n. 23. (5) *Rétract.,* I, ch. XXIII, n. 2. (6) *De la predestinat. des Saints,* n. 6-7. (7) *Retract.,* I, ch. XIV. (8) *Lettre* XXVIII, n. 3.

treprit quelque chose de plus facile (1). Il ne fit donc que le premier livre qui contient seulement l'explication du titre ou de la salutation de cette Epître ; il est vrai qu'il s'y arrête assez longtemps pour résoudre une question incidente touchant le péché contre le Saint Esprit.

7. Le dernier livre qu'Augustin composa n'étant encore que prêtre, est intitulé *du mensonge* (2) : il le fit pour démontrer que le mensonge n'est pas permis ; mais la plus grande partie de cet ouvrage est consacrée à la discussion et à la recherche de la vérité. Il reconnaît lui-même que ce livre est obscur et rempli de difficultés et dit qu'il ne lui plaît point du tout. Aussi ne l'avait-il point publié, il avait même résolu de le retrancher de ses œuvres, surtout lorsque, dans la suite, il eut écrit contre le mensonge. Toutefois, comme pendant qu'il revoyait ses œuvres, il le trouva entier, il consentit à le garder après l'avoir retouché parce qu'on y trouve plusieurs choses utiles qui n'étaient point dans celui qu'il fit plus tard. Il était persuadé d'ailleurs que ce livre, bien que très-difficile à comprendre, pouvait être néanmoins de quelque utilité pour l'esprit et le cœur, et capable d'inspirer aux âmes, l'amour de la vérité. Il ne veut pas qu'on y recherche l'éloquence, attendu qu'il n'a eu en vue, en mettant de côté, toute recherche de style, que d'aller au fait, et de terminer au plus vite un ouvrage propre à régler la vie. A la fin de son livre, il s'élève vivement contre ceux qui prétendaient que l'Apôtre, dans sa lettre aux Galates, admettait le mensonge officieux, ce qu'évidemment le commentaire de Jérôme sur cette épître a également en vue. Il est probable qu'il composait cet ouvrage dans le même temps qu'il écrivit sa lettre XXVIII, adressée à Jérôme sur le même sujet. Dans un livre écrit vers l'an du Christ 419, il semble dire qu'il n'a pas encore étudié les textes de l'Écriture sur le mensonge, parce qu'il ne comptait pas ce livre qu'il avait ordonné de supprimer. Peut-être n'était-il encore que simple prêtre lorsqu'il fit son centième sermon sur les paroles du Seigneur rapportées au chapitre neuvième de saint Luc : et dans lequel il dit que Dieu a choisi les Apôtres selon sa grâce et selon leur justice, car il les voyait compter non pas sur eux-mêmes, mais uniquement sur la grâce du Très-Haut (3).

CHAPITRE IX

1. Histoire abrégée des donatistes. — 2. Leur nombre considérable en Afrique à l'époque où Augustin arrive à la prêtrise ; comment il les attaque dès ce moment là même. — 3. Les donatistes n'osent pas entrer en lice avec lui. — 4. Il compose contre eux le psaume Abécédaire. — 5. Il réfute la lettre de Donat. — 6. Il écrit à Maximin évêque donatiste de Sétif à l'occasion d'un diacre rebaptisé par lui.

1. Jusqu'à présent nous n'avons vu Augustin combattre, dans l'arène, que contre les manichéens, mais il eut à soutenir une lutte beaucoup plus acharnée contre les donatistes. Ces hérétiques s'étaient séparés de la communion de Cécilien, évêque de Carthage, vers l'an du Christ 311, sous prétexte que Félix, d'Aptonge, qui l'avait ordonné, avait livré les livres sacrés pendant la persécution. Ils avaient eux-mêmes demandé des juges à Constantin Auguste. Condamnés une première fois par ces juges et ensuite par l'empereur Constantin lui-même, ils n'en étaient pas moins demeurés toujours obtinément attachés à leur schisme. Pour donner un point d'appui à leur opiniâtreté, ils prenaient comme fondement solide, ce principe que, quiconque communique avec un pécheur, est souillé du même crime. Comme l'univers chrétien était en communion avec Cécilien, ils se séparèrent de tous les catholiques et firent schisme. Entassant crime sur crime, ils rebaptisaient tous ceux qui n'avaient pas reçu le baptême dans leur secte ; car ils disaient que le baptême reçu en dehors de la véritable Église, qu'ils prétendaient être la leur, était invalide. A leur erreur ils ajoutèrent bientôt la violence et la cruauté. Car ceux qui, parmi eux, por-

(1) *Retract.*, I, ch. XXV, (2) *Ibid.*, ch. XXVII. (3) *Serm.*, C, n. 3.

taient les noms de circoncellions, recouraient impunément et contre toute espèce de droit aux coups, aux rapines, à l'incendie et au meurtre; et comme ils ne s'épargnaient pas plus que les autres, ils se précipitaient eux-mêmes dans l'eau et dans le feu, ou, de préférence, du haut des rochers les plus élevés, au fond des précipices, avec une fureur de bêtes fauves. Peu à peu ce schisme donna naissance à beaucoup d'autres, dont le plus fameux fut celui des manimianistes qui, en 393, condamnèrent Primien, évêque donatiste à Carthage, et mirent à sa place Maximien. Mais les autres donatistes réunis à Bagaï ville de la province de Numidie, en 394, rétablirent Primien sur son siége. Ils portèrent contre ceux qui l'avaient déposé une sentence de condamnation définitive contre dix d'entre eux, et suspensive contre les autres qui avaient jusqu'à Noël pour rentrer dans leur communion, mais malgré cette sentence d'excommunication, ils en reçurent quelques-uns après l'époque fixée; bien plus, ils accueillirent même comme évêques quelques-uns de ceux qu'ils avaient frappés d'une sentence définitive, sans toutefois rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême dans le schisme, sapant ainsi les bases de leur propre hérésie.

2. Bien que n'ayant aucun fondement solide, cette secte était cependant très-répandue en Afrique lorsque Augustin commença à briller dans l'Église. C'est au point qu'ils envoyèrent trois cent dix évêques au synode Bagaï, sans compter les cent autres qui étaient du parti de Maximien. Possidius nous dit même qu'ils embrassaient la majeure partie des habitants de l'Afrique (1). En effet, le nombre des catholiques à Hippone même, était si restreint, l'autorité des donatistes y était si puissante, que Fauste, leur évêque en cette ville, défendait, peu de temps avant l'arrivée d'Augustin, de cuire du pain pour les catholiques, et qu'un boulanger, locataire d'un diacre d'Hippone, refusa de cuire le pain de son propriétaire. Une fois arrivé à Hippone, Augustin déploya toute la force de son éloquence pour détruire l'abominable coutume de ces hommes qui, se glorifiant du titre de chrétiens, n'hésitaient pas cependant à rebaptiser des chrétiens. Dès qu'il eut commencé à annoncer la parole du salut, l'Église catholique, qui était plongée dans l'affliction et l'accablement, commença, avec l'aide de Dieu, à relever la tête, pour nous servir des propres paroles de Possidius, et à s'accroître tous les jours davantage, à cause du grand nombre d'hommes qui renouçaient au schisme. C'est le travail assidu d'Augustin, qui enseignait le peuple, par la prédication et par ses écrits, en public et en particulier, dans les maisons et dans l'Église, qui amena ce résultat. Il annonçait, sans crainte et en toute liberté, la parole divine et attaquait vigoureusement toutes les hérésies qui déviaient du sentier de la vérité. Les catholiques d'Hippone, transportés d'une joie incroyable, triomphaient et faisaient tous leurs efforts pour répandre partout le bruit de ce qui se passait chez eux. Aussi, les hérétiques mêmes étaient-ils empressés comme les catholiques, à recevoir les admirables traités dont il appuyait toujours la doctrine puisée aux sources de la grâce divine, par les arguments de la raison la plus juste et par l'autorité des Saintes Écritures, et ceux qui pouvaient se procurer des notaires, recueillaient toutes ses paroles avec joie. C'est ainsi que son admirable doctrine et la douce odeur du Christ, se répandirent dans l'Afrique entière. L'Église de Dieu, dans les contrées d'outre-mer, ne tarda point à en avoir connaissance et le félicita du bien fait à ses frères, avec qui elle ne faisait qu'un seul corps (2). Ceux qui avaient ses sermons par écrit et ses traités, les donatistes mêmes d'Hippone ou ceux qui habitaient les côtes, les envoyaient aux évêques du parti de Donat. Ses discours et ses écrits étaient portés par les donatistes mêmes d'Hippone ou des cités voisines, aux évêques de leur communion. Et si, après les avoir lus ou entendus, ils voulaient les contredire en quelque chose, ils étaient réfutés par les leurs, ou leurs réponses étaient envoyées à saint Augustin,

(1) Possid., ch. iii. (2) Poss., ch. vii.

qui en prenait connaissance et travaillait avec patience et douceur, et comme il est écrit, avec crainte et tremblement, au salut de tous (*Philip.*, II, 12). Il montrait l'impuissance de leur volonté et de leurs efforts à renverser sa doctrine, et la vérité manifeste de ce que tient et enseigne la foi de l'Église. Augustin lui-même, en rapportant les troubles qu'ils causaient dans l'Église, dit : « Nous le voyons, nous le supportons, mais nous nous efforçons de tout notre pouvoir de les réprimer en discutant avec eux, en les convainquant, en les allant trouver, en les effrayant (ce qu'il ne fit qu'après l'année 405), sans cesser toutefois de leur témoigner de la charité en toutes choses (1).

3. Telle était son occupation continuelle du jour et de la nuit ; car il écrivit des lettres particulières à plusieurs évêques et laïques considérables de cette secte, pour les engager et les exhorter par la force de ses raisonnements à abjurer leur erreur ou du moins à entrer en discussion avec lui. Mais, n'ayant pas confiance dans la bonté de leur propre cause, ils ne voulurent même jamais lui répondre : dans leur colère ils accablaient Augustin d'injures et le proclamaient, en particulier et en public, séducteur et corrupteur des âmes. Ils disaient et essayaient de prouver que c'était un loup qu'on devait tuer pour défendre leur troupeau ; puis, mettant de côté toute crainte de Dieu et des hommes ils ne rougirent pas de dire et d'écrire que, certainement, Dieu leur pardonnerait tous leurs péchés, s'ils réussissaient dans leur entreprise. Pour Augustin, il travaillait à faire connaître à tous, le peu de confiance que ces hérétiques avaient eux-mêmes dans la bonté de leur propre cause. Il les provoqua dans des conférences publiques, mais ils n'osèrent s'y rendre (2). « Nous allions les trouver en leur disant : Cherchons la vérité, trouvons la vérité ; et ils nous répondaient : gardez ce que vous avez, vous avez vos brebis et nous les nôtres ; ne tourmentez pas nos brebis plus que nous ne tourmentons les vôtres. Grâce à Dieu : j'ai des brebis, mais il a aussi les siennes. Qu'a donc racheté le Christ (3) ? » On les voit aussi quelquefois refuser de conférer avec lui, sous prétexte qu'il était trop versé dans les belles-lettres et dans l'art de l'éloquence où il excellait (4). Bien que toute sa supériorité sur eux fût puisée dans les paroles de l'Écriture, dans la force des preuves et des raisons, que dans l'éclat et le nerf du discours, ils attribuaient à son talent de la parole les forces que la vérité lui prêtait ; Petilien et Cresconius le lui reprochèrent un jour, sous forme de louange, en le comparant à Tertulle, l'accusateur de Paul ; ils lui faisaient aussi un crime d'être versé dans la dialectique, comme si cet art ne convenait pas du tout à la vérité chrétienne ; ils prétendaient qu'on devait plutôt le fuir que le réfuter (5). La défiance qui les portaient à refuser toute conférence avec les catholiques, à qui cependant ils se disaient envoyés comme des Prophètes, était si grande, qu'ils craignaient même que leurs écrits ne tombassent entre leurs mains. Car Augustin, désirant un jour avoir la fin d'une lettre de Pétilien, un de leurs plus illustres évêques, aucun de ceux à qui on la demanda ne voulut la donner, quand on sut qu'il avait répondu à la première partie de cette lettre (6). Le saint docteur était persuadé que l'auteur même de cette lettre, si on le pressait de la signer de sa main, ne consentirait jamais à le faire. Ce n'était pas assez pour eux de détourner les yeux de la lumière qu'on leur présentait, ils poursuivaient encore avec cruauté ceux qui la leur offraient, mais ni leurs violences ni leur fureur ne purent éteindre ou seulement ralentir le zèle d'Augustin. Aussi parle-t-il lui-même à son peuple en ces termes : « Nous nous trouvons ici entre les mains des voleurs, exposés partout aux dents des loups furieux, et nous vous prions de prier vous-mêmes, pour conjurer les périls qui nous menacent, ce sont des brebis errantes, mais parce que nous courons à leur recherche quand elles nous fuient, elles s'écrient, pour leur perte et dans leur erreur, qu'elles ne sont point à nous. Pourquoi voulez-vous de nous ? Pourquoi nous

(1) *Comment. des Psaumes.* XXXIX. ; Poss., ch. IX. (2) *Comment. des Psaumes*, XXI, n. 31. (3) *Lettre* XXXIV, n. 6. (4) *Contre la lettre de Petil.* III, n. 19. (5) *Contre Cresc*, I, n. 2-16. (6) *Contre la lettre de Petil.* III, n. 21.

recherchez-vous? Comme si la cause qui nous fait vouloir d'eux et les rechercher n'était pas leur égarement même et la perte à laquelle ils courent. Si je suis dans l'erreur, si je suis perdu, disent-ils, pourquoi voulez-vous de moi? Pourquoi me cherchez-vous? C'est parce que vous êtes dans l'erreur que je veux vous en tirer; c'est parce que vous êtes perdu que je veux vous retrouver. Je veux m'égarer ainsi, périr de cette sorte. Vous voulez vous égarer, vous voulez périr ainsi? C'est pour cela que je ne le veux pas! Oserai-je vous dire je suis un importun; car j'entends l'Apôtre me dire : Prêche la parole divine, sollicite à temps et à contre-temps (II *Tim.*, IV, 2). A qui prêcherai-je à temps, à qui à contre-temps? A temps à ceux qui veulent m'entendre, à contretemps à ceux qui ne le veulent pas. Oui, je l'accorde, je suis un importun; j'ose dire : Vous voulez vous égarer, vous voulez périr; moi je ne le veux pas, et celui dont j'ai peur ne le veut pas non plus. Si je le voulais, écoutez ce qu'il me dirait, voyez quels reproches il m'adresserait : Tu n'as pas ramené celui qui s'égarait et tu n'as pas recherché celui qui était perdu (*Ezéchiel*, XXXIV, 4). Vous craindrai-je plus que lui? Il nous faut tous paraître au tribunal du Christ (II *Corint.*, 10). Ce n'est pas vous que je crains; car vous ne pouvez renverser le tribunal du Christ, et établir à sa place celui de Donat. Je ramènerai la brebis égarée; je rechercherai celle qui est perdue, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, je le ferai, et si les ronces des forêts me déchirent au milieu de mes recherches, je me glisserai par les sentiers étroits, et j'écarterai les épines. Le Seigneur, qui m'inspire de la crainte, me donnera la force d'agir ainsi : je parcourrai tous les endroits, je ramènerai la brebis égarée et je chercherai celle qui s'est perdue; si vous ne voulez point que je souffre, ne vous égarez point, ne vous perdez point (1).» Ensuite, il fait remarquer que cela est nécessaire pour que les catholiques ne se laissent point aller au schisme en croyant que c'est chose indifférente. «Si je néglige, dit-il, celui qui est dans l'erreur et qui périt, celui qui est sain aimera à s'égarer et à se perdre. Je désire les gains visibles, mais je crains davantage les pertes invisibles. Si votre erreur m'est indifférente, celui qui est sain le remarque et croit que ce n'est rien de tomber dans l'hérésie. Et si, dans le siècle, quelque avantage le sollicite à changer de parti, le chrétien fidèle qui va périr me dira, si je ne cherche pas à vous ramener lorsque vous êtes perdu : Puisque Dieu se trouve aussi bien d'un côté que de l'autre, qu'importe? Ce sont les hommes dans leurs disputes qui ont fait cela, on peut servir Dieu partout. Si par hasard quelque donatiste lui dit : je ne vous donnerai pas ma fille en mariage si vous n'êtes pas de mon parti : il fera nécessairement attention et se dira : s'il n'y avait rien de mal dans leur doctrine, nos pasteurs ne parleraient pas tant contre, et ne s'occuperaient pas tant de leur erreur. Si nous nous arrêtons, si nous cessons de parler, il dira le contraire (2). J'ai grand'peur, dit-il ailleurs avant d'être évêque, en me taisant et en dissimulant, que d'autres encore soient rebaptisés par vous; je suis donc résolu à employer à la défense de cette cause, toutes les forces et le pouvoir dont le Seigneur voudra bien me gratifier, afin que, grâce à nos entretiens pacifiques, ceux de notre communion sachent combien l'Église catholique est éloignée des hérésies et des schismes, et combien on doit se mettre en garde contre la pernicieuse erreur de l'ivraie ou des sarments retranchés de la vigne du Seigneur. Si vous acceptez plus volontiers une conférence avec moi, de façon que nos lettres soient lues aux peuples, j'en ressentirai une joie ineffable; mais, si vous n'y consentez pas de bon cœur, que me restera-t-il à faire, mon frère, sinon de lire, malgré vous, nos lettres au peuple catholique, pour sa plus grande instruction? Si vous ne me jugez pas digne d'une réponse, je n'en suis pas moins disposé à lire les anciennes lettres, afin que du moins, connaissant votre défiance, ils aient honte de se faire rebaptiser (3).

(1) *Serm.*, XLVI, n. 14. (2) *Ibid.*, n. 15. (3) *Lettre* XXIII, n. 6.

4. Le premier ouvrage écrit par Augustin contre les donatistes est le psaume *abécédaire*, ainsi appelé parce qu'il est divisé en parties commençant chacue par une des lettres de l'alphabet latin, dans l'ordre où elles sont placées. C'est une sorte de chant rhythmé et dont chaque division se termine par une sorte de refrain. Dans ce psaume, Augustin raconte toute l'histoire du schisme qu'il semble avoir tirée d'Optat, et réfute l'erreur des donatistes avec toute la clarté et la simplicité de style possibles. Il composa cet écrit pour l'instruction du vulgaire ignorant et grossier; et, pour qu'on pût le chanter et se le graver plus profondément dans la mémoire, il lui donna une forme rhythmée; toutefois, il ne voulut point enfermer sa pensée dans les pieds métriques des poëtes, dans la crainte que le vers ne le forçât à employer des expressions peu familières au peuple. Il fait la remarque que le prélude placé en tête du psaume, pour être chanté, ne commence point selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Dans le psaume, tel que nous le possédons actuellement, on ne trouve point ce prélude, ajouté au refrain. Nous avons déjà fait remarquer que cette composition, ainsi que les autres ouvrages dont nous venons de parler, est placée par Augustin après le livre sur *la Foi et le Symbole* écrit au mois d'octobre de l'année 393. Il ne fait aucune mention de l'histoire des maximianistes dans ce psaume, qui ne fut, terminé, à proprement parler, qu'en 397.

5. Augustin fit encore, à l'époque de sa prêtrise, un autre ouvrage contre les donatistes : c'est la réfutation du célèbre Donat de Carthage, le père et le chef de tout le schisme auquel il donna son nom, comme on le croit (1). Il était mort depuis longtemps; mais, parmi les ouvrages qu'il avait laissés en mourant, on trouva une lettre dans laquelle il soutenait que le baptème ne pouvait être conféré en dehors de sa secte. Augustin réfuta cette lettre, mais on n'a plus cette réfutation; le saint docteur, dans ses *Rétractations*, relève quelques passages de son ouvrage où il lui était échappé plusieurs choses; il reconnait surtout, avec une très-grande humilité, qu'il s'y était emporté sans raison contre Donat, comme contre un voleur et un corrupteur de l'Écriture sainte, et l'avait accusé à tort d'avoir retranché du livre de l'*Ecclésiastique* quelques mots nécessaires au sujet en question. Car, dans la suite, il trouve la même faute dans plusieurs exemplaires plus anciens que le schisme des donatistes.

6. Augustin n'était pas encore évêque quand il écrivit à Maximin, évêque donatiste de Sétif, une lettre qui nous ferait croire que le siége de Maximin était à Hippone, si Augustin, peu après son élévation à l'épiscopat, ne parlait de Proculéien comme étant depuis très-longtemps l'évêque des donatistes dans cette ville (2). Aussi, acceptons-nous volontiers le sentiment d'Holstein, qui prétend que ce Maximin était le même évêque de Sétif qu'Augustin ramena à la foi catholique, vers l'an 407 (3). Sétif était un château-fort voisin de la colonie d'Hippone, qui avait son évêque propre (4). On peut croire que cette ville, n'ayant pas d'évêque catholique, appartenait au diocèse d'Hippone ou du moins que les catholiques de Sétif dépendaient de l'évêque d'Hippone Augustin, en rapportant ce qui se passa l'an 406, avant la conversion de Maximin dit : « Pourquoi avons-nous envoyé un prêtre à Sétif, si ce n'est afin que, sans être à charge à personne, il visitât les fidèles que nous avons là, et, dans une maison lui appartenant, il pût prêcher, aux hommes qui veulent l'entendre, la paix catholique? Et vous l'avez chassé de cette ville avec une grande injustice (5). » Un diacre de l'Église de Mutugène, dont Augustin parle comme dépendante de l'Église d'Hippone (6) et qu'il appelle ailleurs une villa (7), fournit au saint docteur un motif pour écrire à Maximin. Cependant on voit qu'il y eut, à la conférence de Carthage, un catholique nommé Antoine et un évêque donatiste de Mutugène nommé Splendonice, soit que plus tard on eût mis un évêque dans cette ville, soit qu'il y eût une ville et une villa du même nom. Augustin, à peine arrivé à Hippone, se mit à attaquer avec force

(1) *Ibid.*, ch. XXI, (2) *Lettre* XXXIII, n. 6. (3) *Lettre* CV, n. 4. (4) *De la cité de Dieu*. XXII, ch. VIII, n. 11. (5) *Ibid.* (6) *Lettre* XXIII, n. 2. (7) *Lettre* CLXXIII, n. 7.

la coutume impie des donatistes de rebaptiser. Quelques auteurs ont soutenu que le Maximin dont il est ici question n'a pas suivi cet abominable usage. Mais lorsque, dans la suite, Augustin eut été informé que Maximin avait rebaptisé un diacre catholique de l'Église de Mutugène, il fut douloureusement affecté de la chute de l'un et du crime de l'autre. Néanmoins, pour se rendre mieux compte des choses, il se rendit à Mutugène, mais il ne put voir ce honteux déserteur de la foi; il apprit seulement de ses parents, que les donatistes l'avaient déjà fait diacre. Valère était alors absent; mais Augustin, affecté de la plus vive douleur par la chute de ce diacre et craignant qu'il en entraînât d'autres après lui, ne crut pas devoir attendre le retour et les ordres de son évèque. Il n'avait pas, en effet, reçu le sacerdoce pour passer le temps si court de cette vie mortelle dans les honneurs ecclésiastiques; mais il pensait qu'il devait rendre compte, au souverain Pasteur, des brebis qu'il lui avait confiées. Augustin, persuadé que son silence exposait son salut, résolut donc de le rompre. Il écrivit à Maximin une lettre que nous avons encore, dans laquelle il commence par lui rendre raison du titre honorifique dont il l'honore en tète de sa lettre; ensuite, après lui avoir exposé l'objet de sa plainte, il le prie de vouloir bien lui écrire ce qu'il a fait, en lui disant, toutefois, qu'il a si bonne opinion de lui qu'il ne peut croire qu'il a rebaptisé. Il l'encourage à ne point s'effrayer des projets de ses frères, s'il diffère d'eux au sujet du renouvellement du baptème; il l'exhorte également à ne point faire difficulté d'étudier, par lettre, la vérité de l'Église catholique, afin de détruire ce schisme impie, et lui demande de vouloir bien consentir à ce que leur correspondance soit communiquée à leurs peuples, en lui disant que s'il n'y consent de bon cœur, lui cependant le fera. Et il ajoute que s'il ne lui fait point l'honneur de lui répondre, il n'en lira pas moins en public sa propre lettre, afin que les catholiques, en voyant combien les donatistes ont peu de confiance dans leur propre cause, ne se laissent jamais rebaptiser. Il lui promet cependant de ne rien lire au peuple tant qu'il y aura des soldats à Hippone, de peur que certains donatistes ne pensent qu'il a voulu profiter du tumulte et les amener par la force à sa communion, dessein qu'il leur assure être bien loin de sa pensée. Cette lettre, comme nous l'avons dit, fut certainement écrite par Augustin, quand il n'était encore que prêtre; mais nous ne savons pas en quelle année, comme nous ignorons le résultat qu'elle eut. Si ce Maximin, à qui elle est adressée, fut évèque de Sétif, comme il y a des raisons pour le croire, nous avons déjà fait remarquer qu'il abandonna son erreur et revint à la communion catholique, après son retour des pays d'outre-mer, vers l'an 405, peu de temps avant qu'Augustin écrivît sa *Lettre* CV, aux donatistes. Avant sa conversion et pendant son absence, les catholiques, et probablement Augustin lui-mème, avaient envoyé un prêtre au château de Sétif, comme nous l'avons déjà dit. Lorsque Maximin fut rentré dans la communion de l'Église, les donatistes envoyèrent un héraut crier dans Sétif : « La maison de quiconque communiquera avec Maximin sera incendiée(1).» Possidius fait mention du sermon que fit Augustin à Sétif contre les donatistes et contre les idoles (2). Augustin engagea Donat, proconsul d'Afrique en 409 ou 410, à exhorter à rentrer, dans la communion de l'Église catholique, ceux qui habitaient dans le territoire de Sétif (3). Ce même saint docteur, rapportant un miracle qui avait eu lieu dans son diocèse, dit que Maximin, son collègue, évèque de l'Église de Sétif, était avec lui. Peu après, il fait mention d'un Lucille, évèque du château-fort de Sétif, voisin d'Hippone la Royale (4), depuis que les reliques du martyr saint Étienne avaient été transportées en Afrique, en 416. Celui-ci, sans doute, avait succédé à Maximin. A la conférence de Carthage, on ne trouve aucun évèque catholique de Sétif. On y comptait un certain Cresconius, du parti des donatistes, qui l'avaient certainement mis à la place Maximin converti.

(1) *Lettre* CV, n. 4. (2) Poss., ch. III. (3) *Lettre* CXII, n. 3. (4) *Ibid*, n. 11.

Cependant ce Cresconius ne dit pas qu'il y eût dans cette ville aucun évêque catholique contre lui.

CHAPITRE X

1. Augustin est connu de Paulin par ses ouvrages et par le rapport d'Alype. — 2. Paulin écrit à Alype et à Augustin. — 3. Licentius adresse une pièce de vers, à Augustin. — 4. Augustin répond à la lettre de Paulin. — 5. Celui-ci n'ayant pas reçu la réponse d'Augustin lui écrit une seconde lettre.

1. A l'époque où Dieu montrait à l'Afrique un miracle de sa grâce dans Augustin, il donnait dans Paulin, à l'Eglise entière, un exemple de sa miséricorde. Celui-ci foulant aux pieds l'éclat d'une race illustre, et renonçant à tous ses biens, s'était retiré, en 394, à Nole, en Campanie, pour y mener, avec Thérèse, son épouse, ou plutôt sa sœur et la compagne de sa piété, la vie humble et pauvre des moines. Alype avait déjà entendu parler de Paulin, à Milan, quand il y avait reçu le baptême (1). Dès qu'il apprit le genre de vie qu'il menait à Nole, il eut hâte de se mettre en communication avec lui et de le contempler des yeux de l'amour et dans ces sentiments de véritable affection qui pénètrent et se répandent partout (2). Aussi, bien qu'il ne le connût pas encore personnellement et qu'il fût éloigné de lui par une longue étendue de terre et de mer, il lui écrivit cependant, pour lui témoigner le désir de lier amitié avec lui, et remit sa lettre à Julien, serviteur de Paulin, qui retournait de Carthage à Rome (3). Dans sa lettre, il avait comblé Augustin de louanges et pour le lui faire connaître, par ses propres ouvrages et lui inspirer pour lui, une amitié plus grande, il envoya, à ce nouvel ami, comme une première preuve de son affection, un lien de sa parfaite amitié et un gage certain de son amour, cinq livres d'Augustin contre les manichéens, parmi lesquels se trouvait le livre sur la vraie religion, qui n'attaque pas directement les manichéens. Il priait aussi Paulin de lui faire parvenir et d'envoyer à Comès et à Évode pour la copier, la chronique d'Eusèbe, traduite en latin par Jérôme, vers 380. Il l'avertissait, en même temps qu'il la retrouverait à Rome, chez saint Domnion, ami de Jérôme. Alype indiquait aussi à Paulin l'endroit où il devait lui envoyer sa réponse. Il semble que c'est Carthage ou Hippone la Royale qu'il lui désigna; car Tagaste était trop éloignée et trop inconnue pour qu'on y dirigeât des lettres. Il est évident, cependant, d'après la première lettre de Paulin à Augustin, qu'Alype, lorsqu'il lui écrivit, était déjà évêque de cette ville. Alype avait ajouté qu'il l'avait recommandé aux prières de plusieurs saints. Il parlait aussi d'une hymne composée par Paulin et qu'il avait lue. Paulin, de son côté, reconnaît qu'il était bien redevable aux saints évêques Alype et Aurèle, de ce qu'ils lui avaient fait connaître Augustin, par ses œuvres contre les manichéens. On peut croire qu'Aurèle, de Carthage, écrivit en même temps qu'Alype, à Paulin, une lettre à laquelle se rapporte probablement ce que Paulin disait à Sulpice Sévère, en 396, que dans des pays inconnus, Dieu lui avait donné plusieurs amis, dont l'affection bienveillante lui tenait lieu de patrie, de parents et de richesses (4).

2. En recevant la lettre d'Alype, Paulin se félicita beaucoup et rendit à Dieu de nombreuses actions de grâces de ce qu'il lui avait attaché, par des nœuds si étroits, ceux qui ne l'avaient pas vu et qui vivaient à une si grande distance de lui. Mais ce qui lui causa le plus de plaisir, ce furent les livres d'Augustin qu'Alype lui avait envoyés et dont il lui faisait présent. Dans la réponse qu'il lui adresse, il proteste que telle est son admiration pour les paroles de cet homme saint et parfait, qu'il les croirait volontiers inspirées de Dieu (5). Il différa quelque temps de répondre à Alype, parce qu'il n'avait pas à sa disposition la chronique d'Eusèbe, qu'il lui demandait. Il fut obligé de la demander à Rome à saint Domnion, qui prêta le livre d'autant plus volontiers qu'il le savait destiné à Alype. Il l'envoya à Aurèle, de Carthage, avec une lettre pour Alype, à qui il devait faire parvenir l'ou-

(1) *Lettre* xxv, n. 4. (2) *Lettre* xxv, n. 1. (3) *Lettre* xxiv, n. 1. (4) Paul., *lett.*, *autrefois* v, *et maintenant*, ii, n. 4. (5) Augustin, *Lett.* xxiv, n. 2.

vrage et la lettre à Hippone, s'il se trouvait dans cette ville. En même temps, il prie Comès et Evode de copier la chronique d'Eusèbe sans retard, pour Alype, afin de ne pas en priver Domnion plus longtemps et demande en retour, à Alype, de leur renvoyer en échange de la chronique, toute l'histoire de sa propre vie, parce qu'il voulait savoir s'il avait reçu des mains de saint Ambroise, le baptême ou le sacerdoce, afin de l'aimer encore davantage, à cause de la vive affection qui le liait à ce saint évêque, qui était encore de ce monde. Il le prie également de vouloir bien faire agréer à Augustin, par sa recommandation et son influence, les lettres qu'il a osé lui écrire; car, frappé d'admiration à la vue des merveilles de la sagesse divine qu'il découvre dans les ouvrages de ce saint docteur, il se sent enflammé d'amour pour lui. Puis il assure à Alype qu'il ne doute pas que son affection pour lui, qui l'a porté à lui faire faire la connaissance d'Augustin, ne le porte également à lui en procurer l'amitié. Aussi, dans cette pensée, il l'aime déjà tellement lui-même qu'il semble non pas lier avec lui une amitié nouvelle, mais en renouer une ancienne. C'est ainsi que l'Esprit qui les rapprochait et les faisait membres d'un même corps, porta Paulin à lui écrire une lettre dans laquelle il comble de louanges les ouvrages d'Augustin qu'il avait lus (1). En même temps, il le prie de lui faire parvenir ceux qu'il aurait pu faire encore depuis. Il lui envoie à son tour, un pain en présent, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, comme signe d'amitié et de communion. Il adressa aussi une lettre à Aurèle, de Carthage, à qui il la fait porter par un de ses domestiques, qu'il avait envoyé à Augustin et aux autres amis de Dieu, avec mission de les saluer de sa part. Comme ce domestique tardait à revenir, il écrivit de nouveau à Augustin (2), à qui il dit qu'il lui a adressé une première lettre avant l'hiver. Celle-ci, qui est postérieure à l'autre et qui est de l'année où Augustin fut nommé évêque, paraît avoir été écrite vers le printemps, tandis que la première serait de l'automne précédent; voilà pourquoi nous la plaçons en 394

3. A cette époque Licentius, fils de Romanien, adressa de Rome, à Augustin, une lettre et une pièce de vers (3). Augustin ne lui répondit qu'assez longtemps après, en lui disant qu'il avait eu de la peine à trouver une occasion pour lui écrire. Dans cette lettre il parle de Paulin comme lui étant déjà très-connu par sa réputation de vertu (4), d'où il paraît qu'il avait reçu la lettre de Paulin quand il écrivait à Licentius, et qu'il avait vu le messager chargé de le saluer de sa part. On doit placer cette lettre à Licentius avant celle qu'il fit parvenir à Paulin en 395, par les mains de Romanien; ce qui le prouve, c'est qu'il dit à Paulin qu'il comprendra, d'après la lettre et les vers de Licentius, la douleur que ce jeune homme lui cause, les craintes qu'il lui inspire et les vœux qu'il fait pour lui (5).

4. Quelque bien que Paulin connût la vertu d'Augustin et quelque cas qu'il en fit, il ne connaissait cependant pas encore complétement et à fond cet homme illustre, car il croyait la recommandation d'Alype nécessaire pour faire agréer ses lettres à Augustin et excuser, comme il disait, son ignorance. Augustin n'était pas un ami équivoque ou douteux pour ses amis, à plus forte raison ne pouvait-il l'être à l'égard de Paulin. En effet, rien ne peut s'imaginer de plus ardent et de plus tendre que les lettres qu'il lui écrivit; rien de plus entraînant que le désir vif et ardent qu'il lui témoigne de le voir. Il lui donne plus de louanges encore qu'il n'en avait reçues; mais loin d'être mensongères et inspirées par la flatterie, elles ne procèdent que d'une affection parfaitement éclairée : « Nos frères, dit-il, ont lu votre lettre et ressentent une satisfaction ineffable et inépuisable à la vue des grâces si grandes et si abondantes dont Dieu vous a enrichi; quiconque les lit en est ravi, on ne peut se défendre de l'entraînement qu'on éprouve en les lisant. On ne peut dire la douce odeur du Christ qui s'en échappe (6). » Chaque mot de cette lettre excite l'admiration. Dans cette lettre il présente ses salutations à Thérèse,

(1) *Ibid.*, *Lettre* XXV. (2) *Ibid.*, *Lettre* XXX. (3) *Lettre* XXVI, n. 3. (4) *Ibid.*, n. 5. (5) *Lettre* XXVII, n. 4-6. (6) *Ibid.*, n. 2.

dont Paulin, selon la coutume, avait joint le nom au sien, dans la sienne. Il lui écrit par l'intermédiaire de Romanien, son ami, qui cependant n'était pas encore arrivé à cet état d'esprit, qu'il désirait pour lui. C'est pourquoi il prie et conjure vivement Paulin de penser à Romanien et à son fils Licentius, et de travailler de toutes ses forces à leur salut. Il lui recommande en même temps de ne point croire cet ami sur les louanges que son affection pour sa personne pourrait lui suggérer à son adresse. Comme Romanien emportait avec lui tous les ouvrages d'Augustin, il promet à Paulin de lui en faire faire une copie pour lui. Mais il le prie en même temps, de les lire attentivement et de lui faire connaître les erreurs qu'il y pourrait rencontrer. Il dit encore sur ce sujet des choses très-belles et lui promet d'écrire pour lui l'histoire du bienheureux évêque Alype, qu'il avait demandée à Alype lui-même, car si son sentiment d'affection pour Paulin portait Alype à accéder à sa demande, sa modestie l'empêchait de le faire. Augustin le voyant tout à la fois porté à céder au désir de Paulin, à cause de son amitié pour lui et retenu par un sentiment de réserve et de modestie, le déchargea de ce fardeau en le prenant sur lui, non-seulement pour lui faire plaisir, car Alype le lui avait demandé par lettre ; mais encore et surtout pour montrer plus en détail qu'Alype ne le pouvait faire lui-même, de quels dons le ciel l'avait comblé ; car probablement il les eût cachés, ou passés sous silence, par modestie et dans la crainte d'être une occasion de scandale à ceux qui auraient pu lire cette histoire et n'auraient point su dans quels sentiments il parlait de lui-même. Augustin se disposait à envoyer ce récit à Paulin au moment où il lui écrivait sa lettre, mais à cause du départ précipité de Romanien, il ne put que lui promettre de le lui envoyer le plus tôt possible. Cependant, nous ne voyons ni dans Possidius, ni dans Augustin, qu'il ait tenu sa promesse autrement que par ce qu'il dit d'Alype dans ses *Confessions*. Peut-être l'a-t-il fait dans une autre lettre qui aura été perdue. A la fin de sa lettre, Augustin prie Paulin de venir en Afrique, s'il n'en est point empêché par quelques fonctions ecclésiastiques, pour se convaincre par lui-même de la vénération et de l'amour que ressentent pour lui tous les prêtres qui servent Dieu dans cette contrée.

5. Cette lettre, qui paraît être de la fin de l'hiver de l'année 395, fut remise à Paulin plus tard que ne voulait Augustin. Mais il ne perdit rien à ce retard, car Paulin, ne voyant pas revenir le messager qu'il avait envoyé, avant l'hiver, en Afrique, et inquiet sur le sort de sa lettre, ne put retenir plus longtemps l'expression de ses sentiments envers Augustin et lui écrivit pour lui témoigner son affection et le désir qu'il avait de le voir. «Non-seulement, dit-il, cela fait le comble de mes désirs et de mon bonheur, mais encore un accroissement de lumière pour mon esprit et, pour mon indigence, une occasion de s'enrichir de votre abondance (1). » Il lui écrivit par Romain et Agile, qu'il envoyait en Afrique pour une œuvre de charité et qu'il recommande à Augustin, en le priant de daigner le charger d'une réponse pour lui à leur retour, qu'il leur avait recommandé de hâter le plus possible. Augustin fut heureux du retard de sa lettre à Paulin, qui lui procurait l'avantage d'en recevoir de lui une seconde qu'il lut avec beaucoup de plaisir. Il reçut avec d'autant plus de bonheur Romain et Agile porteurs de cette lettre, qu'il désirait plus vivement voir celui qui la lui écrivait, et regardait comme présent dans ses fils spirituels. Augustin les appelle, eux-mêmes, une seconde lettre, d'autant plus agréable pour lui, qu'ils ne lui parlaient pas comme les lettres ordinaires, mais articulaient de véritables paroles et à qui il pouvait répondre de vive voix. Il apprit de leur bouche bien plus de choses sur Paulin que celui-ci n'eût pu lui en écrire. Aussi Augustin ajoute-t-il, dans la lettre qu'il lui adresse en réponse à la sienne : « Dans leurs discours, il y avait quelque chose qui ne peut se trouver dans une lettre, c'est-à-dire la joie ineffable de vous lire, en les entendant, sur leur visage, dans leurs yeux et dans leurs

(1) AUGUSTIN, *Lettre* XXX, n. 3.

cœurs, où vous êtes écrit. Oui, je lisais si bien cette page de votre lettre, je veux dire votre âme fraternelle, dans leurs entretiens avec nous, qu'elle nous semblait d'autant plus agréable qu'elle était mieux peinte en eux, d'après vous qui aviez servi de modèle. Aussi, à l'imitation de votre béatitude, ai-je transcrit votre âme dans mon cœur, en m'informant avec le plus grand soin possible de tout ce qui vous concernait (1). »

CHAPITRE XI

1. Augustin fait un sermon au peuple d'Hippone sur la coutume de faire des repas dans l'Eglise. — 2. Le lendemain il attaque cette coutume avec une très-grande force. — 3. Le troisième jour, il l'abolit complétement.— 4. Il met la dernière main à son ouvrage sur le *Libre arbitre*. — 5. Les pélagiens et les semi-pélagiens se flattent de trouver dans cet ouvrage des choses qui leur sont favorables.

1. Tandis qu'Augustin avait ainsi avec Paulin un agréable commerce de lettres pleines de piété, une chose bien plus agréable que Dieu lui accorda, mit le comble à sa félicité. Nous avons déjà dit, plus haut (2), combien ce saint prêtre était indigné des ignominies dont, sous prétexte de religion, on souillait les saints lieux, lorsqu'il voyait les cimetières et les tombeaux des martyrs témoins des festins scandaleux par lesquels un peuple ignorant croyait, non-seulement faire honneur aux saints martyrs, mais encore procurer des consolations à ses morts. A peine eut-il connaissance de la nomination de l'évêque Aurèle au siége de Carthage, qu'il lui écrivit (3), pour l'engager à déraciner cette odieuse coutume de l'Église de Carthage, par l'autorité des conciles et des autres Églises, par l'exemple de celle de Carthage. Plus tard, en 393, un canon d'un concile général tenu à Hippone, défendit à tout évêque ou clerc de faire des repas dans l'église. Le même concile enjoignit ensuite autant que faire se pourrait, d'interdire au peuple les festins de ce genre (4). On ne sait pas si Aurèle put, aussi tôt que cela, faire disparaitre ce désordre de Carthage; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'Augustin l'abolit cette même année, 395, à Hippone. Nous apprenons cela par une lettre, récemment découverte, qu'il écrivit n'étant encore que prêtre, à Alype déjà Évêque (5). Il y avait à Hippone, en l'honneur d'un saint, une fête appelée réjouissance, comme pour cacher sous une dénomination honnête, une débauche qui ne l'était guère. C'était une fête non moins chère aux donatistes même d'Hippone qu'aux chrétiens qui ne leur cédaient en rien en excès de toute sorte. Avant le jour de la fête, on annonça à Augustin qu'il régnait une certaine agitation dans le peuple et qu'on disait hautement qu'on n'en souffrirait point l'interdiction. Il arriva le mercredi avant le premier dimanche du carême qu'Augustin eut à parler sur ce passage de l'Évangile : « Ne jetez pas les choses saintes aux chiens! (*Matth.*, VII, 6). » Il en profita pour laisser voir aux fidèles combien il serait mal de faire dans les murs de l'église, ce qu'ils ne sauraient faire dans leurs propres maisons sans s'exposer à être privés des choses saintes et des perles de l'Église. Quoique son sermon fût bien accueilli, cependant comme il y avait peu de monde qui l'avait entendu, ce n'était pas encore assez pour atteindre un but aussi important, d'autant plus que reporté aux absents par ceux qui l'avaient entendu, mais diversement, selon le degré d'aptitude et du zèle de chacun, il rencontrait une masse de contradicteurs.

2. C'est pourquoi, lorsqu'arriva le premier jour du Carême, où le peuple vient en plus grand nombre à l'heure de l'explication de l'Évangile, on lut le passage où le Seigneur chasse du Temple ceux qui y vendaient des animaux et renverse les tables des changeurs (6). Augustin, appliquant ce passage aux débauches en question, fit un discours, pour montrer avec combien plus d'indignation et de véhémence Notre Seigneur bannirait, du temple, des festins scandaleux qui partout sont honteux, puisqu'il en bannit ainsi un commerce permis. Ensuite, profitant de la lecture qui avait été préparée pour ce jour-là, il ajouta que

(1) *Lettre* XXXI n. 2. (2) Voir, ch. VI, n. 2. (3) *Lettre* XXII. (4) *Code des canons d'Afrique Can.* XLII. (5) *Lettre* XXIX, n. 2. (6) *Ibid.*, XXI, n. 12.

le peuple Juif, quoique charnel, ne s'était jamais permis, dans le Temple où le corps et le sang du Seigneur n'étaient pas encore offerts, non-seulement aucun excès de vin, mais même aucun festin, et que, dans l'histoire, on ne voit pas qu'ils se soient livrés publiquement à l'ivrognerie, sous un prétexte de religion, si ce n'est lorsqu'ils célébraient la fête de l'érection du veau d'or (*Exode*, XXII, 6). Puis, prenant le livre saint entre ses mains, il lut ce passage tout entier, et il ajouta, avec toute la douleur possible : « Si Moïse a brisé les tables de pierre à cause de leur ivresse, ne pourrai-je briser les cœurs des fidèles du Nouveau Testament qui, pour célébrer la fête des saints, veulent se livrer publiquement, à ce que le peuple de l'Ancien Testament n'a fait qu'une fois et pour une idole ? » Puis, remettant l'Ancien Testament à sa place, il prit saint Paul, et, s'attaquant avec force au crime de l'ivrognerie, il montre comment l'Apôtre le jugeait, par ce passage : « Si quelqu'un de vos frères passe pour fornicateur, idolâtre, avare, médisant, ivrogne ou voleur, ne mangez point avec lui (I *Cor.*, V, 11), » et fait voir, avec larmes, le péril immense auquel on s'expose, en mangeant avec ceux même qui ne s'enivrent que dans leur maison ; puis il continue sa lecture en prenant un peu plus loin : « Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni ceux qui se livrent au culte des idoles, etc... » Après cette lecture, il leur demanda comment ils pourraient entendre ces paroles : « Pour vous, vous avez été lavés (*Id.*, VII, 9-11) ? » s'ils souffraient encore les soufflets de la concupiscence, qui exclue du royaume des cieux, dans leur cœur qui est le temple intérieur de Dieu ; ensuite, il en vint à ce chapitre : « Quand vous vous rassemblez..., etc. (*Ibid.*, XI, 20). » Après l'avoir lu, il fit remarquer que même les festins honnêtes et réglés n'étaient pas permis dans l'Église. Il rappela aussi le chapitre traité la veille, et dans lequel il est dit, en parlant des faux Prophètes : « Vous les connaîtrez à leur fruit (*Matth.*, XV, 16) ; » en faisant bien remarquer que, dans ce passage, les fruits sont pour les œuvres ; puis il lut le chapitre de l'Épître aux Galates où il est dit : « Car les œuvres de la chair sont manifestes (*Galat.*, V, 19) et leur demanda comment ils seraient reconnus chrétiens au fruit de l'ivrognerie, rangé par l'Apôtre parmi les œuvres de la chair ; il leur fit remarquer combien il serait honteux et regrettable, non-seulement de vouloir vivre chez eux en portant ces fruits de la chair, mais encore dérober à l'Église l'honneur qui lui appartient, tandis que pour les fruits spirituels, auxquels l'autorité des Écritures et ses propres gémissements les conviaient, ils n'en voulaient point faire présent à Dieu, et surtout en user dans la célébration des fêtes des saints. Il remit ensuite le livre à sa place, et, par un discours préparé, il fit ressortir à leurs yeux le péril qui les menace en même temps eux et lui, qui doit rendre compte de leurs âmes au Chef des pasteurs qui les lui a confiées : puis il les supplie par les humiliations dont ce prince des Pasteurs a été abreuvé, par les plaies dont il a été couvert, par les soufflets et les crachats dont son visage a été frappé, par son roseau, par sa couronne d'épines, par sa croix et par son sang, d'avoir au moins pitié de lui, s'ils voulaient se faire du mal à eux-mêmes ; de songer à l'ineffable charité pour eux du vénérable vieillard Valère qui, pour leur bien, lui avait donné la charge si périlleuse de leur enseigner la vérité et leur avait si souvent répété que Dieu avait exaucé ses prières en leur envoyant celui qu'il avait vu arriver, non pour assister à leur mort ou pour leur perte commune, mais pour l'aider à les conduire à la vie éternelle. Enfin il leur dit qu'il était sûr et que sa confiance en Dieu lui faisait croire que, s'ils méprisaient les grandes choses qu'il leur avait dites ou lues, le Seigneur les visiterait avec une verge et un fouet pour ne pas les laisser se damner avec ce monde : « Pendant que je parlais ainsi, dit Augustin, ce ne sont pas mes larmes qui firent couler les leurs ; mais ce sont les leurs qui firent jaillir les miennes ; et, comme nous pleurions également, je terminai mon discours, convaincu qu'ils étaient corrigés (1). » Le lendemain,

(1) *Lettre* XXIX, n. 7.

comme c'était le jour où les gosiers et les ventres se préparaient aux excès habituels, on annonça au saint prêtre que plusieurs de ceux même qui assistaient à son sermon, n'avaient pas encore cessé de murmurer, et, dans la violence de leur abominable coutume, répétaient, comme lui autrefois : « Pourquoi tout de suite ? Ceux qui n'ont pas aboli cette coutume autrefois n'étaient-ils pas des chrétiens ? » A cette nouvelle, Augustin ne sut quels moyens extrêmes il pourrait employer pour les entraîner. Il se disposait cependant, s'ils voulaient persévérer dans leur dessein, à leur lire ce passage d'Ézéchiel : « La sentinelle a rempli son devoir si elle a signalé un danger, bien que ceux qu'elle a prévenus n'aient pas voulu prendre garde à eux (*Ezéchiel*, XXXIII, 9), » à déchirer ses habits et à se retirer. Mais Dieu exauça bientôt ses vœux et couronna ses efforts. Ceux qui s'étaient plaints qu'il se fut attaqué à cette ancienne coutume, craignant de voir ce saint homme quitter Hippone, ou du moins l'assemblée, vinrent le trouver avant qu'il montât en chaire. Augustin les accueillit amicalement, et, par quelques mots, les amena à de meilleurs sentiments. Le moment de la prédication venu, Augustin laissant de côté la lecture qu'il avait préparée, car il ne la jugeait pas nécessaire, parla peu de cette question, et dit qu'il n'avait rien de plus court et de plus vrai à répondre à ceux qui disent : pourquoi tout de suite ? que de dire à son tour : pourquoi plus tard ? Puis, pour ne pas paraître flétrir ceux qui, auparavant, avaient toléré ces repas le jour de l'anniversaire des saints, ou n'avaient pas osé les défendre, il expliqua au peuple quelle nécessité avait amené cette pratique dans l'Église. Quand la paix fut rendue à l'Église, après les persécutions, une foule de Gentils, qui désiraient se faire chrétiens, en étaient empêchés par ce motif, qu'ils avaient coutume de passer les jours de fêtes de leurs idoles, dans la joie et dans les festins, et qu'il ne leur était pas facile de s'abstenir de ce plaisir pernicieux et invétéré. Nos ancêtres jugèrent donc convenable de fermer en parti les yeux sur cette mauvaise habitude et de célébrer, à la place des fêtes auxquelles ils renonçaient, d'autres fêtes en l'honneur des saints martyrs, sinon avec les mêmes sacriléges, du moins avec la même somptuosité, afin d'inspirer à ces hommes, liés désormais par le nom du Christ et soumis au joug d'une telle autorité, les salutaires préceptes de la sobriété, qu'ils ne pouvaient rejeter, à cause du respect et de la crainte de celui qui les donne. Le temps est donc venu maintenant par ceux qui n'oseraient pas nier qu'ils sont chrétiens, de vivre selon la volonté du Christ, et, devenus chrétiens, de rejeter ce qu'on leur avait toléré, afin qu'ils le devinssent. Il les engagea ensuite à imiter les églises d'outre-mer dans lesquelles cette habitude n'existe pas ou n'existe plus. Comme on lui opposait l'exemple, des excès commis dans la basilique de Saint-Pierre, il répondit que d'abord il avait entendu dire qu'on les avait souvent défendus, mais que l'endroit étant éloigné de la demeure de l'évêque, la ville si grande et le nombre des hommes charnels si considérables qu'on n'avait pas encore pu abolir entièrement un aussi funeste usage, surtout à cause des étrangers qui se renouvellent continuellement en cet endroit, et qui sont attachés à cette coutume d'autant plus fortement, qu'ils ignorent davantage que cet usage est condamné. Cependant, il ajoutait que, s'ils honoraient véritablement l'Apôtre saint Pierre, ils devaient écouter ses préceptes et recevoir la lettre, où il a consigné sa volonté, avec une dévotion plus grande que l'estime qu'ils croient qu'on doit faire de sa basilique, et, prenant aussitôt le livre sacré il lut : « Le Christ, ayant donc souffert pour nous dans sa chair, armez-vous de la même pensée. Il doit vous suffire d'avoir vécu jusqu'ici, comme ceux qui marchent dans les passions, dans les désirs déréglés, dans l'intempérance, dans les débauches de table, dans la servitude criminelle des idoles (I *Pierre*, VI, 1-3). » Après cela, les voyant tous revenir au mépris de cette coutume détestable, et reprendre de meilleurs sentiments, il les exhorte à assister, dans l'après-midi, à la lecture des Livres saints et des psaumes : ce serait la manière de célébrer ce

jour plus saintement et plus purement. Il ajouta qu'on verrait, par le nombre des assistants, quels sont ceux qui se conduisent plus par l'esprit que par l'amour de la débauche. Le sermon se termina ainsi. L'après-midi, la foule fut encore plus grande que dans la matinée, jusqu'à l'heure où le prêtre Augustin sortit avec son évêque ; on lut et on chanta tour à tour. Quand Valère et Augustin se levèrent on récita deux psaumes, et, après cela, Valère engagea Augustin, qui aurait bien voulu voir terminé un jour aussi dangereux, à adresser quelques paroles au peuple. Il le fit et rendit grâce à Dieu en quelques mots. Ayant été informé que les hérétiques continuaient, comme de coutume, à faire des festins et des repas dans leur basilique, et étaient dans le vin et la bonne chère, pendant que les catholiques se conduisaient comme nous venons de le dire, il répondit que de même que la beauté du jour était augmentée par la comparaison de la nuit, et que le voisinage du noir rendait le blanc plus agréable; ainsi, leur réunion pour célébrer la fête des saints d'une manière spirituelle, aurait peut-être été moins agréable, si les hérétiques n'offraient point le contraste de leurs excès, et il exhorta les fidèles à désirer avidement les festins qu'ils venaient de faire, s'ils avaient goûté combien le Seigneur est doux. Après avoir dit tout ce que le Seigneur lui suggéra pour le moment, on célébra les vêpres selon l'habitude de tous les jours. Quand Augustin sortit avec son évêque, les frères, probablement les moines, entonnèrent dans le même endroit une hymne, qu'une foule de personnes de l'un et de l'autre sexe qui étaient restées là, continuèrent à chanter jusqu'à la fin du jour. Augustin se hâta de mander à Alype un si heureux résultat, afin que de même que, peu de jours auparavant, étant à Hippone, il avait fait bien des prières pour l'obtenir, il rendît avec lui grâce au Seigneur de le lui avoir accordé.

4. Quelques mois après, ce saint prêtre arriva au siége épiscopal d'Hippone dont il se rendait plus digne de jour en jour. Mais, avant de raconter l'histoire de cette ordination, nous devons parler des livres *du Libre Arbitre*, qu'il écrivit ou termina à cette époque. En effet, au commencement de l'année 395, lorsque Romanien partit pour l'Italie, Augustin nous apprend qu'il n'avait point cet ouvrage, ou du moins les trois livres dont il se compose, bien que cependant il pensât lui avoir donné tous ses ouvrages(1). D'où il paraît vraisemblable que ce travail n'était pas encore terminé à cette époque, c'est-à-dire, comme nous le croyons, au commencement de cette année 395. Cependant, il le termina n'étant encore que prêtre, en y ajoutant deux nouveaux livres (2), car il avait écrit le premier à Rome, en 388. Il a pu se faire aussi que Romanien ait emporté ce livre avec lui. Augustin a écrit ces livres en forme de dialogue avec Evode. Le sujet de l'entretien fut la recherche de l'origine du mal. « Nous fîmes, dit-il de l'origine du mal l'objet de nos discussions et de nos recherches. La pensée qui dominait les conférences était d'arriver, si cela était possible, par les discussions, et avec l'aide de Dieu et de la raison, à l'intelligence sérieuse et réfléchie de ce que nous croyons déjà humblement par la foi. Nous arrivâmes, après un examen consciencieux, à cette conclusion, que le mal ne tirait son origine que du libre arbitre de la volonté. De là, pour les trois livres qui doivent le jour à ces discussions, le titre : *du Libre Arbitre*. Je touche, dans plusieurs endroits de ces livres, à des questions incidentes, que j'ai renvoyées à plus tard, soit impuissance de ma part à les résoudre, soit qu'elles auraient demandé alors de trop longs développements. Au reste, lorsque nous ne pouvions trouver l'accord entre la vérité de notre thèse et ces questions considérées dans quelques-unes de leurs parties ou dans leur ensemble, nous arrivions cependant à cette conclusion, que la vérité, quelle qu'elle fût, tournait toujours à la gloire de Dieu ou à la manifestation de sa puissance. Ce traité est une réfutation des manichéens, qui ne veulent pas que le libre arbitre soit le principe du mal, et qui sou-

(1) *Lettre* XXXI, n. 7., XXXVII. n. 4. (2)*Retract.*, I, ch. IX n. 7.

tiennent que Dieu, dans ce cas, serait le vrai coupable, parce qu'il est l'origine de tout ce qui existe, ce qui les force à admettre cette erreur impie, qu'il y a une certaine nature du mal immuable et coéternelle avec Dieu. La question principale m'a empêché d'approfondir, dans cet ouvrage, la prédestination des élus, dont la volonté, même chez ceux qui ont déjà l'usage de leur libre arbitre, est prédisposée par Dieu lui-même. J'effleure cette question, quand l'occasion s'en présente, mon but n'étant pas de la défendre ici par une argumentation suivie. Il est bien différent, en effet, de rechercher l'origine du mal et de rechercher la route qui ramène au bien qu'on a perdu, ou même à un bien supérieur. Les pélagiens, ces hérétiques de nouvelle date, pour qui le libre arbitre est tout, et la grâce de Dieu n'est rien, parce que, d'après eux, cette dernière nous est accordée selon nos mérites, ne sauraient se prévaloir de ce que j'ai dit comme leur étant favorable, parce que j'ai dit beaucoup de choses en faveur de libre arbitre selon que la marche de la discussion le demandait (1). »

5. En effet, Pélage cite ces livres ; mais Augustin fait voir que dans le passage qu'il invoque il détourne ses paroles du sens qu'il voulait donner à ses propres expressions, et bien qu'il eût écrit cet ouvrage contre les manichéens, non contre les pélagiens, qui n'avaient pas encare paru, il bat fortement en brèche leur hérésie, de sorte que si Pélage veut admettre tout ce que contient le passage qu'il met en avant, toute la discussion est terminée à l'instant même (2). Ces livres donnèrent également prise à l'erreur des semi-pélagiens, qui prétendaient s'en servir pour réduire à néant tout ce qu'Augustin avait dit ensuite sur la prédestination (3). Mais le saint docteur montra qu'aucune de ses paroles ne peut servir à la défense de leur cause, et, pour lui, il n'a jamais été douteux que l'ignorance et la douleur sont une punition de la faute originelle : il ajoutait, de plus, que s'il n'avait pas bien saisi la vérité à cette époque, il n'en était pas moins tenu de la défendre après l'avoir connue (4). Dès qu'il fut nommé évêque, Augustin envoya cet ouvrage à Paulin, en lui disant que tout son désir est de voir cette grande question, sujet du livre tout entier, résolue dans cet ouvrage avec une certitude et une pénétration égales à l'étendue avec laquelle elle a été traitée (5). Peu après, il écrivit au manichéen Secondin, de Rome, pour lui dire que, s'il voulait lire ses trois livres sur le libre arbitre, il les trouverait à Nole, en Campanie, entre les mains de saint Paulin (6). Dans une lettre à Jérôme, il lui dit pourquoi il a traité dans ces livres de l'incarnation ou de l'origine de l'âme dans le corps. Il ne dit rien des priscillianistes, dont il n'avait pas encore entendu parler, bien qu'à l'époque même où Augustin se trouvait à Milan, ils eussent déjà excité de grands troubles. Il fait également remarquer qu'il a très-peu parlé du baptême des petits enfants, et qu'il n'a rien dit sur la damnation de ceux d'entre eux qui meurent sans baptême, considérant que ces questions étaient étrangères à son sujet (7).

(1) *Ibid.*, n. 12. (2) *De la nat., et de la grâce.* n. 7-8. (3) *Lettre* CCXXVI, n. 8. (4) *Du don de la perséver.*, n. 26-27. (5) *Lettre* XXXI, n. 7. (6) *Contre Secondin.* ch. XI. (7) *Lettre* CLXVI, n. 7-18.

LIVRE QUATRIÈME

COMMENT AUGUSTIN VÉCUT PENDANT SON ÉPISCOPAT, ET QUELS LIVRES IL MIT AU JOUR DANS LES CINQ ANNÉES QUI SUIVIRENT SON SACRE.

CHAPITRE PREMIER

1. Valère demande Augustin pour collègue. — 2. Mégale, primat de Numidie, s'oppose à son ordination par une calomnie : il s'en repent bientôt. — 3. Augustin consent enfin à être sacré et partage l'épiscopat avec Valère. — 4. Son sacre a lieu vers la fin de l'an du Seigneur 395. — 5. Il écrit à Paulin pour l'informer de son sacre. — 6. Il en fait part également à Romanien : il ajoute à sa lettre un morceau de poésie pour Licentius.

1. Augustin, après avoir rempli les fonctions sacerdotales pendant près de cinq ans, est promu à l'épiscopat au commencement de sa quarante-cinquième année. Ce ne fut point simplement un honneur pour ce saint homme ; mais, dit Paulin, ce fut un grand bonheur pour les Églises d'Afrique à qui Dieu fit la grâce d'entendre sa parole de la bouche d'Augustin (1). Le ciel accorda ce bienfait à la paix et à la pureté du cœur du bienheureux évêque Valère qui, bien loin d'éprouver aucun sentiment d'envie à son égard, se félicitait, au contraire, plus que tous les autres, de la gloire acquise par son prêtre (2). Ne pouvant lui-même souffrir que son prêtre Augustin fût au-dessous de lui, il le pressa de devenir son collègue et de partager avec lui la charge de l'épiscopat (3). D'abord, il avait demandé à Dieu, avec les plus vives instances, de lui donner Augustin comme successeur dans son sacerdoce (4), mais, ayant vu une fois qu'on le lui avait presque enlevé pour le mettre à la tête d'une autre Église, et sentant lui-même qu'à cause de sa mauvaise santé et de son âge avancé, il avait besoin du secours d'un autre pour porter sa charge épiscopale, il demanda secrètement, par lettre, à Aurèle, évêque de Carthage, de sacrer Augustin évêque, sinon pour en faire son successeur dans la chaire d'Hippone, du moins pour se l'attacher comme collègue et coadjuteur. Son vœu fut satisfait, Aurèle lui fit une réponse favorable (5).

2. Peu après, Mégale, évêque de Calame, alors primat ou doyen des évêques de Numidie, vint à Hippone-la-Royale pour visiter cette Église ; sa présence était nécessaire pour le sacre d'un évêque. Valère, saisissant l'occasion, découvrit à Mégale et aux autres évêques présents, au clergé d'Hippone et au peuple tout entier, son projet jusque-là tenu caché, d'élever Augustin à l'épiscopat (6). Ses paroles furent reçues avec la plus grande joie et la plus vive allégresse par tous les assistants, et on en demanda l'exécution à grands cris (7). Seul avec Mégale Augustin s'y opposait. On ne sait pas pourquoi Mégale était peu favorable à Augustin : on sait seulement que c'est par ressentiment qu'il s'opposa à son sacre (8), et qu'il l'accusait dans une lettre (9). On ignore toutefois ce qu'il lui reprochait en particulier. Car, bien qu'Augustin, un peu avant de parler

(1) *Lettre* XXXII, n. 2. (2) Poss., ch. VIII. (3) *Lettre* XXXI, n. 4. (4) *Lettre* XXXII, n. 2. (5) Poss., ch. VIII. (6) *Ibib.*, (7) *Lettre* XXXIII, n. 4. (8) *Contre Cresc.*, III, n. 92. (9) *Ibid.*, IV, n. 9.

de la lettre de Mégale, nous apprenne que le donatiste Pétilien avait voulu faire croire qu'il avait eu recours à un philtre amoureux contre une femme, il fait voir néanmoins que cette calomnie était de l'invention de Pétilien, et que la lettre de Mégale n'en parle pas (1). Quoi qu'il en soit, Augustin avoue qu'il ne se serait point du tout occupé de la lettre de Mégale, alors même qu'il aurait persisté dans son accusation ; mais Mégale, pressé dans la réunion des évêques de prouver ce qu'il avançait contre Augustin, reconnut la fausseté de son accusation, condamna ouvertement par écrit la calomnie dont il s'était fait l'écho, et demanda à la sainte assemblée le pardon de la faute dont il s'était rendu coupable envers Augustin (2) ; car il ne se crut pas, à cause de son titre et de sa dignité de prélat, dispensé de réparer sa faute; il eut la sagesse de se souvenir de ce divin oracle : « Si tu es grand, humilie-toi en tout, et tu trouveras grâce devant Dieu (*Ecclés.*, xx).» Aussi, à son humble demande, l'assemblée lui pardonna-t-elle sa faute. Pour ce qui est de cette réunion, si les prélats réunis à Hippone n'étaient pas assez nombreux pour faire un concile, il y avait cependant un motif assez important pour les convoquer à ce sujet ; à moins, toutefois, qu'à cette époque, il se célébrât en Numidie un autre synode provincial pour s'occuper de cette affaire. Peu de temps après, Augustin, en parlant à Profuturus, son ami intime, de la mort de Mégale, ajoute : « Il y a des scandales mais aussi des vertus, il y a bien des chagrins, mais aussi bien des consolations(3). » Après cela, il montre à tous qu'on doit fuir la colère, si on ne veut la voir se changer en haine. Il termine enfin, en disant qu'il parle à dessein de ces choses pour répondre à ce que Profuturus lui avait dit auparavant. Nous ne savons si ces choses ont rapport au fait de Mégale, dans lequel Profuturus, peut-être déjà évêque, avait pris le parti d'Augustin, son ancien maître. La lettre de Mégale tomba entre les mains des donatistes, qui essayèrent d'en profiter pour noircir Augustin. Mais il ne lui fut pas difficile de les convaincre par la rétractation de son accusateur. Dans la conférence de Carthage, les donatistes, saisissant toujours la moindre occasion de causer du trouble, demandèrent à Augustin qui l'avait sacré, pour se donner le moyen de prolonger la dispute. Augustin différa quelque temps de leur répondre, car cette demande était en dehors de la chose en question; mais, voyant qu'ils voulaient interpréter son silence en leur faveur, il leur répondit que c'était Mégale, primat des évêques de l'Église catholique de Numidie, qui l'avait ordonné, à l'époque où il le pouvait, qu'il leur était loisible de dire tout ce qu'ils voudraient et de mêler leurs calomnies avec la vérité. Ceux-ci, n'osant ni répondre ni proférer une parole, passèrent à un autre sujet (4).

3. Mégale ne voulait pas sacrer Augustin, et celui-ci ne voulait point être sacré. Car sa modestie et son religieux respect n'étaient pas moindres que ceux de tant d'hommes illustres de cette époque, qui, comme il le dit lui-même, pour être faits évêques, étaient retenus malgré eux, conduits de force, enfermés, gardés, et souffraient même une sorte de violence, jusqu'à ce qu'ils consentissent à recevoir cette charge. Car, outre qu'il craignait le fardeau de la dignité épiscopale, il pensait contraire à la coutume de l'Église de mettre, du vivant même d'un évêque, un autre évêque à la tête d'une même Église. Cependant on lui assura que cette pratique n'était ni nouvelle ni sans exemple, et on lui en cita plusieurs, non-seulement en Afrique, mais encore dans les pays d'outre-mer, qui lui enlevaient tout prétexte d'excuse. Comme il craignait beaucoup d'aller contre les desseins de la Providence en refusant plus longtemps ce que l'immense charité de son évêque et l'ardent désir du peuple lui offraient, il accéda à des vœux unanimes qu'il considérait comme la manifestation de la volonté de Dieu à son égard. Il céda donc, et reçut, bien qu'à contre-cœur, la charge et les insignes de la dignité épiscopale. Paulin écrit que ce sacre exceptionnel fit rejaillir un nouvel éclat

(1) *Contre la lettre de Petil.* xix. (2) *Contre Crese*, III, n. 92. (3) *Lettre* XXXVIII, n. 2. (4) *Assemblée de Carthag.*, III, ch. CCXLVII.

et une nouvelle gloire sur son épiscopat, ce qu'on ne pouvait présumer avant de le voir. En effet, ce fait confirmait l'estime qu'on faisait de la science et de la piété d'Augustin. On trouva cependant à redire à ce sacre, et Augustin avoua lui-même, soit de vive voix, soit par écrit, qu'elle était contraire à la défense du huitième canon du concile de Nicée (1), dans lequel cette sainte assemblée déclare ouvertement que son intention est, avant tout, qu'il n'y ait qu'un évêque par chaque Église, tout en permettant quelquefois le contraire. Mais, à cette époque, Augustin et Valère n'avaient pas connaissance de ce décret du concile. Dès qu'il le connut, il l'observa rigoureusement, car il fut cause du décret qui permettait aux évêques donatistes rentrant dans la communion de l'Église de rester avec un évêque catholique, comme le concile de Nicée l'avait permis aux novatiens. Mais, en dehors de ces cas très-rares, dans lesquels se relâcher de la sévérité de la discipline ecclésiastique c'était s'assurer une abondante compensation, par le bien plus grand de la réconciliation, il ne voulut jamais que les autres fissent ce qu'il regrettait d'avoir fait lui-même. Aussi, quoiqu'il songeât à se choisir un successeur dans le prêtre Héraclius, il le laissa cependant prêtre, et ne le fit pas sacrer (2). Il fit également décréter par les conciles que tous les statuts des Pères seraient lus aux ordinands par les évêques chargés de les ordonner (3). Ce décret se trouve dans le troisième concile de Carthage, dont le troisième canon, inséré dans le dix-huitième livre du recueil des canons des conciles africains, est ainsi conçu : « Il nous a paru bien qu'il soit donné connaissance aux évêques et aux clercs qu'on va ordonner des décrets des conciles, afin qu'ils ne soient point exposés à regretter ce qui pourrait avoir été fait contre les statuts des conciles (4), » ou, comme on lit, dans le troisième concile de Carthage.

4. Ce fut certainement ainsi qu'Augustin fut promu à l'épiscopat, et, tous les ans, il célébrait le souvenir de son sacre comme avaient coutume de le faire à cette époque, les évêques de Rome, qui appelaient ordinairement plusieurs évêques à cette cérémonie. Nous lisons aussi que les évêques donatistes étaient dans l'usage de se réunir en grand nombre à l'anniversaire de leur Optat le Gildonien (5). Ce jour anniversaire du sacre d'Augustin était, pour toute l'Afrique, un jour de fête, dont Paulin, dans sa lettre à Augustin, à la nouvelle de son sacre, semble s'être fait l'interprète, quand il s'écriait plein de joie : « Réjouissons-nous et livrons-nous à l'allégresse dans ce qu'a fait le seul auteur des grandes choses, celui qui fait que nous soyons unis dans sa maison, parce qu'il a regardé notre humilité et a visité son peuple dans le bien. Celui qui a élevé son signe dans la maison de David, son serviteur, a maintenant élevé le signe de son église dans ses élus pour déchirer, comme il le promet par son prophète, l'étendard des pécheurs, c'est-à-dire des donatistes et des manichéens (6). » Mais cette solennité était pour Augustin un jour de chagrin et de tristesse, en lui rappelant le souvenir du lourd fardeau placé sur ses épaules, et du compte qu'il en devait rendre à Dieu. Plus il avançait en âge, plus cette pensée tourmentait cruellement son esprit. Il nous reste à ce sujet un de ses plus beaux sermons (7), qu'il adressa à son peuple le jour même de son sacre et dans lequel il parle de la nativité du Seigneur qui était prochaine (8). Cette observation nous force de placer son sacre à la fin de cette même année 395, ou ne permet point de la rejeter au-delà de l'année 396, puisque Augustin figure parmi les évêques qui ont signé le troisième concile de Carthage, célébré en 397, le 1[er] septembre ou le 28 août, et dans lequel, à la demande d'Augustin, comme nous l'avons dit, il fut décidé qu'on lirait aux évêques ou aux clercs que l'on devait ordonner, les décrets des conciles. Une autre observation parait s'opposer à ce qu'on place ce sacre avant l'année 396, c'est que les premiers livres qu'il composa, comme il le dit lui-même au commencement de son épiscopat, sont deux ouvrages adressés

(1) *Lettre* CCXIII, n. 4. (2) *Ibid.*, n. 4-5. (3) Poss., ch. VIII (4) LABBE., *Collection comp. des conciles*. II, pag. 1057.
(5) *Lettre* CV, n. 5. (6) AUGUSTIN, *Lettre* XXXII, n. 2. (7) *Serm.*, CCCXXXIX, n. 1. (8) *Ibid.*, n. 3.

à Simplicien de Milan qu'il désigne sous le nom de Père dans la lettre dédicatoire qui accompagne ce livre. On peut penser qu'Augustin l'honore de ce titre parce qu'il avait déjà succédé à Ambroise, qui mourut le 31 mars, 397. Si donc on place le livre d'Augustin avant 396, il faut admettre qu'il passa environ deux années sans composer un seul ouvrage ce qu'il est certainement difficile de croire de ce saint docteur, qui mit au premier rang des devoirs, dont il était tenu envers ses frères, celui de leur être utile par la parole et par les écrits, deux choses que sa charité menait de front (1). Toutefois Prosper dit à cette même année 395, « Augustin, disciple de saint Ambroise, remarquable par sa science et sa doctrine profonde, est sacré évêque d'Hippone la Royale, en Afrique (2). » Tous ceux qui ont écrit la vie d'Augustin se sont appuyés sur cette autorité, pour regarder cette époque comme la plus sûre, la mieux déterminée et la moins douteuse. Aussi pour ne pas nous en écarter, chercherons-nous plus tard à quelle époque furent composés les livres adressés à Simplicien et pourquoi Augustin, quoique évêque, lui donne le nom de père bien qu'il ne fût encore que simple prêtre.

5. L'époque du sacre d'Augustin étant connue, il est évident que Romain et Agile que Paulin avait chargés de lui porter sa seconde lettre, ont pu assister à ce sacre. Ils ne sont certainement pas repartis pendant l'hiver, mais plutôt au commencement du printemps de l'année 396 ; trop tôt cependant au gré d'Augustin. Il ne les laissa partir qu'à contre-cœur, bien que leur empressement à retourner ne vînt que du désir de revoir Paulin : « Je devais, dit Augustin, les renvoyer d'autant plus vite qu'ils voulaient vous obéir plus fidèlement. Mais plus ils désiraient vous obéir, plus ils vous rendaient présent à mes yeux ; car ils me montraient ainsi jusqu'à quel point vous avez pour eux des entrailles de charité. Mais je voulais d'autant moins les laisser partir qu'ils faisaient pour cela de plus légitimes instances. » Il leur remit une lettre pour Paulin et Thérèse, en réponse à la dernière lettre de Paulin et ne témoigne pas dans celle-ci une affection moins tendre et un désir moins ardent de le voir que dans la lettre dont il avait chargé Romain. Il l'informe de sa promotion à l'épiscopat pour lui faire comprendre qu'il ne doit plus penser à son voyage d'Italie pour aller le voir ; il l'invite en même temps à venir en Afrique, comme étant plus libre de charges ecclésiastiques ; car Paulin n'était pas encore évêque, il le réclamait en même temps pour sa consolation et pour celle des autres, qu'étonnaient les dons qu'il avait reçus du ciel, et pour l'instruction de ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient croire ces merveilles avant de l'avoir vu ainsi que son épouse. Il va même jusqu'à dire : « Je ne sais si vous pouvez faire œuvre de plus grande charité que de prendre autant de soin de faire connaître ce que vous êtes, que vous en avez eu de le devenir (3). Il recommande à sa charité un enfant, nommé Vetustin, qui semble avoir été coupable et malheureux. Il désire également que Romanien et son fils soient l'objet de son attention. Il lui envoie trois livres sur le libre arbitre ; lui demandant en retour de lui donner le commentaire contre les païens, auquel on disait qu'il travaillait, et quelques livres d'Ambroise où ce saint docteur réfute éloquemment quelques hommes ignorants et orgueilleux, sans doute des philosophes qui soutenaient que le Christ avait profité des livres de Platon. Il ne reste plus aucun de ces livres d'Ambroise ; mais Augustin en parle souvent comme les connaissant bien, ce qui prouve qu'il les reçut de Paulin. Il priait aussi Paulin de recevoir favorablement le pain qu'il lui envoyait, puis il le saluait au nom du tous les frères consacrés au service de Dieu, et au nom du bienheureux Valère qu'il appelle encore son père et qui ne désirait pas moins ardemment que lui de voir Paulin. De plus, il lui présente les respectueux hommages de Sévère, évêque de Milève, ce qui fait que nous ne savons pas, si c'est le même qui adressa en même temps qu'Augustin une lettre à Paulin,

(1) *De la Trinité*. III, n. 1. (2) Prosp., *Chron.* CCCXCV. (3) *Lettre* XXXI, n. 6.

car les deux frères qui portèrent à Paulin la lettre d'Augustin et la nouvelle de son sacre, lui en remirent également de la part des saints évêques Aurèle, Alype, Profuturus et Sévère (1). Cependant il se peut que ce même Sévère, qui d'abord avait voulu offrir à Paulin ses respectueux hommages, par l'entremise d'Augustin, se soit trouvé contraint ensuite de lui écrire lui-même.

6. Romanien était auprès de lui quand Paulin attendait le retour des frères Agile et Romain; mais ils n'arrivèrent qu'après son départ. Le lendemain de leur arrivée, il écrivit à Romanien pour lui faire part des nouvelles si ardemment désirées qu'il venait de recevoir et surtout de la promotion d'Augustin à l'épiscopat, ce dont il se réjouit comme il convenait à un saint homme. Il exhorte ensuite fortement Licentius, et d'abord le prie, au nom de son père, puis le conjure en prose et en vers, de répondre à l'ardente sollicitude qu'Augustin lui témoigne de nouveau dans sa dernière lettre. Il souhaite que la trompette du Seigneur, que fait retentir Augustin, se fasse entendre des oreilles de son cœur. Il espère aussi, en comptant pour cela sur Dieu, que les désirs charnels de sa jeunesse céderont à la foi et aux vœux d'Augustin, qui n'avait rien plus à cœur que de trouver dans celui qu'il avait rendu digne de son père dans les lettres, digne aussi de lui dans le Christ. Il est hors de doute que Paulin répondit à Augustin, et que ces deux nobles âmes cultivèrent avec soin et ardeur leur commerce de lettres et d'amitié réciproque dont la piété était le lien. S'il nous en reste peu de traces, il faut l'attribuer au sort de ces temps éloignés : ces lettres, comme beaucoup d'autres, se seront perdues. D'ailleurs Possidius ne compte que huit lettres d'Augustin à Paulin. C'est le nombre de celles que nous avons encore aujourd'hui.

CHAPITRE II

1. Etat de l'âme et manière de vivre d'Augustin durant son épiscopat. — 2. Il est empêché d'en hau de fuir dans la solitude : ses délices sont de s'occuper de Dieu et de ses Ecritures. — 3. Son vêtement, sa chaussure. — 4. Sa table. — 5. Il voudrait chaque jour s'occuper d'ouvrages manuels, si sa santé et ses occupations le lui permettaient. — 6. Sa faible santé et ses occupations. — 7. Il fonde dans sa maison épiscopale un monastère de clercs, sa lettre à Lætus qui avait probablement été élevé dans ce monastère. — 8. Il vit avec ses clercs s'astreignant comme eux à la règle. — 9. Sa conduite à l'égard des femmes : il ne permet à aucune, pas même à ses parentes d'hab'ter avec lui.

1. Augustin ne voulut pas accepter la charge épiscopale avant d'être bien décidé à consacrer sa vie tout entière aux obligations de sa charge, aussi, désormais, jusqu'à la fin de ses jours, il n'entreprendra rien dont la charité pour ses frères, qu'il servait comme ses maîtres, ne fût le mobile (2). Mais, avant de voir, selon l'ordre des temps, les travaux, les écrits et les voyages que son amour pour ses frères lui fit entreprendre, recueillons ici plusieurs choses qu'il a faites pour l'Église, et auxquelles nous ne pouvons assigner une époque certaine. Commençons par rapporter ce qui concerne son genre de vie. Il expose lui-même publiquement et aux regards de tous, dans ses *Confessions*, écrites quatre ou cinq ans après son sacre, quelle était sa disposition d'esprit au commencement de son épiscopat; car cet homme vertueux, qui désirait rester obscur et n'être compté pour rien parmi les hommes, ne pouvait supporter que son nom fût dans toutes les bouches et dans tous les saints entretiens. « C'est pourquoi, dit Possidius, pour que personne ne l'estimât au-dessus de ce qu'il se connaissait, il voulut faire connaître aux hommes, non-seulement ce qu'il avait été avant d'avoir reçu la grâce, mais encore ce qu'il était depuis qu'il l'avait reçue (3). » Il voyait en outre qu'il ferait une chose agréable à beau-

(1) *Lett.* L, n. 1. (2) *Conf.*, X, ch. IV, n. 6. (3) Possid, *Préf.*

coup de bons chrétiens qui désiraient connaître ce qu'il était à l'époque de ses *Confessions*, en même temps qu'il tirerait lui-même quelque profit de céder à leurs désirs. En effet, ils devaient rendre grâce à Dieu des dons qu'il lui avait accordés, et prier pour ses fautes passagères (1). Tout d'abord, Augustin qui paraissait un homme très-saint et rempli de mérites auprès de Dieu, en qui chacun pouvait facilement placer son espoir, déclare lui-même que toute sa confiance repose dans l'immense miséricorde de Dieu, qu'il prie de lui donner la grâce de faire ce qu'il ordonne et d'ordonner ensuite tout ce qu'il lui plaît. Il sait qu'on ne peut garder la continence si Dieu n'en fait la grâce, car, lorsque Dieu nous prescrit la continence, il veut nous réunir et nous ramener à l'unité, d'où nous nous étions écartés pour nous répandre dans la multiplicité des créatures (car ce n'est pas assez aimer Dieu que d'aimer avec lui quelque chose que l'on n'aime pas pour lui). il sait qu'il ne peut observer le précepte de la continence par ses propres forces, et qu'il a besoin que Dieu même lui vienne en aide. O amour qui brûle toujours et jamais ne s'éteint! O amour, mon Dieu, embrasez-moi. Vous m'ordonnez la continence; donnez-moi ce que vous m'ordonnez et ordonnez-moi ce qu'il vous plaît (2). » Cependant, bien que grâce à la libéralité divine il fût arrivé à ce point de perfection de pouvoir dire à Dieu avec confiance: « Ce que je sais, non point avec doute mais de toute la certitude de ma conscience, Seigneur, c'est que je vous aime (3). » Cependant il reconnait en lui de nombreuses et profondes langueurs pour la guérison desquelles il a besoin de la grâce médicinale du Christ médiateur (4). Car dans sa mémoire vivent encore d'impures images. Impuissantes tant qu'il veille, elles attendent le sommeil pour exciter en lui la délectation et dérober même une sorte de consentement et d'action. Cependant, il résistait souvent, même en songe, se souvenant de ses résolutions et y demeurant chastement attaché: il ne consentait pas à de telles séductions même pendant son sommeil (5). En se sentant sujet encore à ces sortes de tentations, il disait, pénétré en même temps de joie et de crainte, qu'il s'estimait heureux de ce que le Seigneur lui avait donné et qu'il s'affligeait de rester encore imparfait. Il nous parle ensuite d'un autre genre de tentation provenant du besoin de boire et de manger. Il est vrai, Dieu lui avait enseigné à prendre les aliments comme des médicaments (6), mais quand il passait du besoin de la faim au repos qu'on éprouve lorsqu'on l'a satisfaite, le piége de la concupiscence l'attendait au passage, car, il est quelquefois difficile de discerner si on cède encore au besoin du corps, ou si on se laisse aller au plaisir trompeur de la sensualité. Notre pauvre âme sourit à cette incertitude, charmée d'y trouver une excuse, pour couvrir du prétexte de la santé une complaisance coupable. Tous les jours il s'efforçait de résister à ces tentations, et appelait à son secours le bras salutaire de Dieu. Il remettait toutes ses perplexités entre ses mains, parce qu'il n'était pas assez sûr de son propre jugement sur ce point. Le vice de l'ivrognerie lui était bien étranger. Quelquefois cependant il ressentait cette pesanteur de tête, qui n'indique pas toujours que l'esprit est pris mais que l'estomac est malade et les chrétiens parfaits sont quelquefois assujettis eux-mêmes à la ressentir. Il ne s'enivra jamais, ce qu'il attribue à la grâce de Dieu, exposé à ces tentations, il combattait tous les jours la concupiscence du boire et du manger, car ce n'était pas une chose qu'il pût retrancher une fois pour toutes, sans avoir à y revenir plus tard: il devait donc mettre à sa bouche un frein qui se relâchât et se resserrât selon qu'il en était besoin. Mais il n'en était pas encore venu au point de ne jamais excéder les bornes de la nécessité. Mais cela ne l'empêchait point de glorifier le nom du Seigneur, assuré que celui qui a vaincu le siècle, intercède pour ses péchés et le compte parmi les membres infirmes de son corps. Pour ce qui concerne le charme des parfums, il était assez indifférent. En l'absence de bonnes

(1) *Conf.*, X, ch. III, n. 4. (2) *Ibid.*, ch. XXIX, n. 40. (3) *Ibid.*, ch. VI, n. 8. (4) *Ibid.*, ch. XLIII, n. 68. (5) *Ibid.*, ch. XXX, n. 41. (6) *Ibid.*, ch. XXXI, n. 44.

odeurs il n'en recherchait pas, mais s'il s'en présentait quelques-unes il ne les dédaignait pas. Il était disposé à s'en passer toujours; mais quoiqu'il lui semblât qu'il était dans ces dispositions, cependant il craignait encore de se tromper; car une nuit profonde nous voilant les ressorts de notre être, interdit à notre esprit lorsqu'il se consulte lui-même sur sa puissance, toute confiance dans ses propres reponses; parce qu'il ignore ordinairement ce qui est caché, en lui, si l'expérience ne le lui découvre. Les voluptés de l'ouïe l'avaient séduit et captivé; mais Dieu avait brisé ses liens et l'avait affranchi de cet esclavage. Cependant aux accents que vivifient les paroles divines chantées par une voie douce et bien conduite il ne pouvait se défendre d'une certaine complaisance qui n'allait pas toutefois jusqu'à le captiver, et dans laquelle il conservait toujours sa liberté d'y mettre fin quand il le voulait. Cependant il croyait leur accorder parfois plus qu'il ne convient, en sentant que par cette harmonie les paroles sacrées pénétraient son esprit d'une plus vive flamme d'amour que si elles n'étaient pas chantées ainsi (1). Car les plaisirs de la chair nous trompent souvent quand au lieu de se borner à suivre patiemment la raison à laquelle seule ils doivent d'être accueillis, ils prétendent la précéder et la conduire. Si donc il péchait, et cela quelquefois sans s'en apercevoir, bientôt il le remarquait. D'autres fois, un excès de précaution contre de telles surprises le jetait dans un excès de sévérité, au point de vouloir éloigner de son oreille et de l'Église même ces touchantes harmonies dont on accompagnait ordinairement les psaumes de David. Il lui semblait plus sûr alors de s'en tenir à ce qu'il avait souvent entendu dire d'Athanase, évêque d'Alexandrie, qui les faisait réciter avec une légère inflexion de voix plus semblable à une lecture qu'à un chant. Cependant, quand il se rappelait les larmes que les chants de l'Église lui avaient fait répandre dans les premiers jours où il était revenu à la foi et qu'il réfléchissait à l'émotion que produisait en lui, non pas l'harmonie du chant, mais les pensées qu'il exprime, surtout quand une voix pure les rend avec l'expression qui leur convient, il reconnaissait de nouveau toute l'utilité de cette institution, mais s'il lui arrivait d'être moins touché des paroles que du chant qui les accompagnait, il voyait là une faute qui méritait pénitence et il eût alors préféré ne pas entendre chanter. « Voilà où j'en suis, dit-il. Pleurez avec moi, pleurez pour moi, vous qui sentez en vous la source d'où procèdent vos bonnes œuvres; car pour vous qui ne les sentez pas, ces plaintes ne vous touchent guère (2). » Il résistait aussi aux séductions des yeux et élevait vers Dieu son regard invisible. Cependant il savait que cette beauté qui, de l'âme, passe par la main de l'artiste, procède de la beauté qui est placée au-dessus de nos âmes et vers laquelle son âme soupirait nuit et jour. Cependant il se laissait prendre au piége de ces beautés visibles mais le Seigneur le délivrait: sa faiblesse le laissait prendre, mais la miséricorde de Dieu le dégageait, quelquefois sans souffrance quand les liens n'avaient pas encore eu le temps de se resserrer, d'autres fois avec douleur, quand le lien était devenu plus étroit (3). Si nous parlons maintenant du mal de la curiosité, Augustin l'avait bien retranché et chassé de son cœur, il n'osait dire cependant qu'il était devenu étranger au désir de voir et aux sollicitations d'une vaine curiosité. Sans doute, il était devenu indifférent au théâtre et ne se souciait plus de connaître le cours des astres; jamais son âme n'avait interrogé les ombres, et il abhorrait les mystères sacriléges de la magie; mais l'ennemi des hommes employait mille insinuations perfides pour lui suggérer de demander à Dieu quelques miracles; notre saint était bien éloigné d'y céder (4). Et cependant combien de bagatelles méprisables le tentaient chaque jour et séduisaient encore sa curiosité! Bien des fois il lui était arrivé, après avoir, par une sorte de condescendance pour les faibles, prêté l'oreille à de vains récits, de les écouter ensuite avec plaisir! Il n'allait plus au cirque voir un chien cou-

(1) *Ibid.*, ch. XXXIII, n. 49. (2) *Ibid.*, n. 50. (3) *Ibid.*, ch. XIV, n. 52, 53. (4) *Ibid.*, ch. XXXV, n. 56.

rir après un lièvre; mais si dans la plaine le hasard lui en offrait le spectacle, il lui arrivait peut-être de se détourner d'une méditation profonde à la vue de cette chasse inattendue; et si cela n'allait point jusqu'à lui faire tourner la bride de sa monture, du moins c'en était assez pour détourner sa pensée de son cours. Chez lui, la vue d'un lézard qui prenait une mouche ou d'une araignée qui l'enveloppait de ses fils suffisait pour captiver ses regards; il se servait, sans doute, de ces incidents pour louer Dieu créateur et ordonnateur admirable de toutes choses, mais cette fin n'avait pas été le principe de son attention. Toute sa vie était pleine de semblables faux-pas et la grandeur de la clémence divine était son unique espoir (1). Si Dieu l'avait d'abord guéri de la passion de la vengeance, c'était pour ne pas se montrer ensuite moins miséricordieux pour ses autres iniquités. Il lui avait aussi inspiré la crainte qui tue l'orgueil et l'avait apprivoisé à son joug, de sorte que ce fardeau lui semblait doux (2). Mais la tentation des louanges des hommes l'assaillaient chaque jour et sans relâche « Vous avez vu, dit-il, ô mon Dieu, les soupirs de mon cœur et les torrents de larmes de mes yeux à ce sujet; car je ne sais jusqu'à quel point je suis affranchi de cette corruption, je tremble pour mes péchés secrets que connaissent vos regards et que les miens ignorent. Quelquefois je m'attriste des éloges qu'on me donne, lorsqu'on approuve en moi des choses qui me déplaisent ou lorsqu'on estime au delà de leur valeur, des choses bonnes mais secondaires, ou enfin lorsqu'on estime trop des choses de peu d'importance. Et encore que sais-je, ce sentiment ne me vient-il pas de l'intérêt que m'inspire celui qui me prodigue ces louanges? Je vois bien que je dois être touché des louanges qu'on me donne, non à cause de moi, mais à cause du prochain, mais je ne sais s'il en est ainsi en moi. L'amour des louanges est encore une tentation, au moment même où je le condamne en moi, par cela même que je le condamne; souvent l'homme tire une vanité nouvelle du mépris même de la vaine gloire (3). » Il nous dit encore ailleurs aussi ce qu'il craint des louanges des hommes, pourquoi il ne les refuse pas entièrement ou de quelle façon il en est touché. C'est pour moi un péril de ne considérer que les louanges sans faire attention à ceux qui me les prodiguent et de fermer les yeux sur leur genre de vie; mais Celui sous les yeux de qui non-seulement je parle, mais je pense, sait que les louanges du monde sont pour moi moins un plaisir qu'un vif désir de savoir comment vivent ceux qui me louent. Je ne veux pas des louanges de ceux qui vivent mal, je les abhorre et je les déteste; elles sont pour moi une peine, non un plaisir. Si je disais que je ne veux pas être loué par les gens de bien, je mentirais; mais si je dis que je le veux, je crains de recherher plutôt la vanité que le solide. Que dirai-je donc? je n'en veux pas et j'en veux. Je n'en veux pas, de peur qu'elles ne me fassent courir quelques dangers, et j'en veux bien, parce que je ne veux pas que ceux à qui je parle soient insensibles (4). » Enfin, il est encore en nous un autre ennemi, une tentation de la même nature, la vaine complaisance de ceux qui sont contents d'eux-mêmes ou qui se glorifient des dons de Dieu, comme s'ils étaient à eux ou dus à leurs mérite ou qui envient ces mêmes dons dans les autres. A la vue de ces périls, son cœur tremblait, et il sentait que Dieu mettait plus de soin pour guérir ses blessures qu'il n'en apportait lui-même à s'en garantir (5).

2. Le saint évêque après avoir reconnu et manifesté qu'il était capable de tomber dans ces péchés de toutes sortes, peu rassuré du sentiment que les autres avaient de sa sainteté et de ses vertus, croyait ces périls si peu méprisables, qu'il fut frappé d'une si grande crainte, nous dit-il, qu'il pensa à fuir dans le désert : « Épouvanté de mes péchés et du poids de ma misère, j'avais délibéré dans mon cœur et presque résolu de fuir au désert, mais vous m'en avez empêché en me rassurant par cette parole : « Le Christ est mort pour tous afin que ceux qui

(1) *Ibid.*, n. 57. (2) *Ibid.*, ch. XXXVI, n. 58. (3) *Ibid.*, ch. XXXVII, n. 60-63. (4) *Serm.*, CCCXXXIX, n. 1. (5) *Conf.*, X, ch. XXXIX, n. 65.

vivent ne vivent plus pour eux, mais pour celui qui est mort pour eux (II *Corinth.*, v, 14). » Il reconnaît donc qu'il n'avait plus autre chose à faire que de placer entre les mains de Dieu les soucis de sa vie (1) : « Vous avez fait mes maîtres de vos fils et vous m'avez, ordonné de les servir, si je veux vivre de vous et avec vous. C'était peu pour moi de la parole que vous me faisiez entendre si, en même temps que vous me commandiez d'agir, vous ne m'aviez vous-même donné l'exemple. J'obéis donc par mes actions et mes paroles ; mais je le fais sous vos ailes. Mais à quels périls ne serais-je pas exposé si sous un tel abri mon âme ne vous demeurait soumise et si ma faiblesse n'était connue de vous (2) ? » Enfin, comme il le dit lui-même, sa plume pourrait à peine raconter par quelles inspirations, par quelles saintes terreurs, par quelles consolations et par quelles secrètes conduites, Dieu l'a amené au ministère pastoral (3). Placé dans le poste brûlant où il doit méditer, chaque jour, la loi divine, il ne voulait pas répandre, sur d'autres soins, les heures de loisir que pouvaient lui laisser les exigences de la nature, et les devoirs qu'il avait à remplir envers les hommes confiés à ses soins ; surtout quand il avait à cœur par cette étude, non pas d'être utile seulement à lui-même, mais aussi à ses frères. Ses plus chastes délices étaient les Écritures de Dieu dont la voix était sa joie, et qui l'emportaient pour lui sur les plus douces voluptés. De plus, comme il cherchait Dieu dans l'étude des choses créées, et lui demandait si ces choses subsistent, ce qu'elles sont et l'estime qu'on en doit faire, il entendait ses réponses et ses ordres : « Aussi j'y reviens souvent, dit-il, j'y trouve un charme ineffable ; et tout le temps que je peux dérober à mes travaux, je le consacre à cette innocente volupté. Or, parmi tous ces objets que je parcours sous votre conduite, je ne trouve de lieu sûr pour mon âme qu'en vous. C'est en vous que je voudrais rassembler toutes mes pensées éparses, afin qu'aucune d'elles ne pût s'en écarter désormais. Parfois aussi, mon Dieu, vous me pénétrez d'un sentiment extraordinaire d'une douceur inconnue, qui, recevant en moi sa perfection, serait je ne sais quoi, qui ne serait plus cette vie. Mais bientôt je retombe sous le poids de mes misères : je suis entraîné de nouveau par le cours ordinaire des choses humaines qui m'enchaînent, et je pleure, sans que l'abondance de mes larmes brise mes chaînes, tant nous sommes courbés sous le fardeau de l'habitude ; je pourrais rester au milieu de ces choses, mais je ne le veux pas ; je voudrais rester dans ces impressions et je ne le puis pas. Des deux côtés je suis également malheureux (4). » Depuis le moment où il avait connu Dieu il l'avait placé dans sa mémoire, et là, il le trouvait et se réjouissait en lui. « Ce sont là, dit-il, les saintes délices que vous m'avez accordées dans votre miséricorde, qui a jeté un regard de compassion sur ma misère (5). »

3. Pour ce qui regarde les soins du corps dans ses habits, ses chaussures et son coucher, il gardait la simplicité et la convenance que réclamait son état. Il s'y montrait aussi éloigné d'un soin excessif que d'une négligence sordide, comme les hommes qui, ordinairement, y mettent une vaine jactance ou une négligence excessive, recherchant, dans les deux cas, leur propre intérêt, non celui de Jésus-Christ. Pour lui, je le répète, il tenait un juste milieu et n'inclinait ni trop à droite ni trop à gauche (6). Augustin écrit que, selon la coutume, ses vêtements de dessous étaient de lin, ceux de dessus, de laine : et par ces paroles : « Nos vêtements, » il désigne les siens et ceux de ses frères (7). Il portait encore un autre vêtement appelé bure, dont se servaient aussi les laïques. On trouve dans ses sermons un passage admirable sur sa manière de se vêtir. « Que personne, dit-il, ne donne de la bure, une tunique de lin ou quoi que ce soit, si ce n'est pour l'usage commun. Moi-même je prends mes habits au vestiaire commun, car tout ce que j'ai, je ne veux l'avoir que comme tous. Je ne veux pas que votre sainteté m'offre de ces habits dont seul j'userais comme par une marque de distinction, qu'elle m'offre, par exemple, un habit de drap précieux : il conviendrait

(1) *Conf.*, X, ch. XLIII, n. 70. (2) *Ibid.*, ch. IV, n. 6. (3) *Ibid.*, XI, ch. II, n. 2. (4) *Ibid.*, X, ch. XL, n. 65. (5) *Ibid.*, ch. XXIV, n. 35 (6) Poss., ch. XXII. (7) *Serm.*, XXXVII, n. 6.

peut-être à un évêque, mais ne saurait convenir à Augustin, c'est-à-dire à un homme pauvre et né de parents pauvres. Les hommes diraient bien vite que j'ai trouvé un riche vêtement que je n'aurais jamais pu avoir dans la maison de mon père ou dans la profession que j'exerçais dans le monde. Ce n'est donc pas convenable. Je dois avoir des vêtements tels que je puisse les donner à mon frère, s'il en manque. Ce que peut porter avec convenance un diacre ou un sous-diacre, voilà ce que je veux porter, car je reçois mes habits du vestiaire commun. Si l'on m'en donne un plus riche, je le vends, c'est mon habitude; de cette façon si un vêtement ne peut entrer dans le vestiaire commun, son prix sert au bien commun. Je le vends donc et j'en donne le prix aux pauvres. Si celui qui me le donne veut avoir le plaisir de me le voir porter, qu'il me donne un vêtement que je ne rougisse pas de porter, je vous avoue qu'un vêtement précieux me gêne, cela ne convient ni à ma profession, ni aux avis que je donne, ni à ces membres, ni à ces cheveux blancs (1). » Une sainte vierge du nom de Lapide, vivement peinée de la mort de son frère Timothée, diacre de Carthage, vint prier Augustin de vouloir bien, pour la consoler, recevoir une tunique qu'elle avait faite de ses mains, pour l'usage de son frère. Le saint prélat ne la refusa pas dans la crainte de la contrister, et se servit de ce vêtement. Il l'exhorta cependant dans une lettre à chercher de plus douces consolations dans la foi et dans l'espérance de vivre un jour avec son frère, dans le bonheur éternel dont il ne doute pas qu'il soit en possession (2). Quant à sa chaussure, il ne pensait pas devoir garder à la lettre la recommandation faite par Jésus-Christ; car il savait par l'Évangile même qu'il avait porté des chaussures, c'était ainsi qu'il se consolait d'être obligé par sa faible santé de recourir à ce soulagement. Il admirait le courage de ceux qui vont pieds nus; il ne pensait pas cependant qu'en cette chose, il remplissaient mieux que lui le précepte évangélique, ou qu'ils pussent afficher une superbe sévérité. Dans les choses de ce genre, bonnes il est vrai, mais non pas nécessaires, il voulait que la charité ne cessât point d'unir ceux qui les observaient et ceux qui les négligeaient, afin que ceux dont les œuvres extérieures différaient, brûlassent dans leur cœur d'un même amour (3).

4. Sa table était frugale et sobre, nulle superfluité, nul excès : des fruits et des légumes, parfois de la viande, pour les étrangers ou pour les malades; il y avait toujours du vin (4), car ce qu'il craignait, c'était l'impureté non de l'aliment, mais de la convoitise; il n'ignorait pas en effet que toutes les créatures de Dieu sont bonnes et peuvent être sactifiées par la parole de Dieu et la prière (5). Chaque convive avait un nombre de coupes à boire, mais si un clerc venait à jurer en vain on lui retranchait une coupe (6). Il se servait de cuiller en argent, le reste de la vaisselle était de terre, de bois ou de marbre, non par nécessité et par indigence, mais par amour volontaire de la pauvreté (7). Ayant toujours pratiqué l'hospitalité il admettait souvent des étrangers à sa table. Il ne pouvait en effet s'affranchir de ce devoir à l'égard des allants et venants, sans détriment pour la charité qu'on s'attend à trouver dans un évêque (8). Il recevait avec une égale bonté les inconnus même, et répétait à ce propos cet axiome : mieux vaut recevoir un méchant, que d'exclure un bon, ce qui n'empêche point de prendre garde de ne jamais en recevoir un mauvais (9). Mais cet accueil ne troublait en rien l'ordre qu'il avait établi. A table même, il préférait la lecture et la discussion au boire et au manger. Pour en bannir la peste de la médisance il avait fait écrire ces deux vers dans le réfectoire : « Que celui qui par sa médisance se plaît à déchirer la vie des absents, apprenne qu'il n'est pas digne de s'asseoir à cette table ». Les convives, étaient ainsi avertis de s'abstenir de toute médisance et de tout entretien frivole ou mauvais. Quelques-uns de ses amis intimes, de ses collègues même dans l'épiscopat, oubliant un jour cette sentence et parlant sans en tenir

(1) *Serm.*, CCCLVI, n. 13. (2) *Lettre* CCLXIII, n. 1. (3) *Serm.*, CI, ch. VI, n. 7. (4) Poss., XXII. (5) *Conf.*, X, XXXI, n. 46. (6) Poss., XXV. (7) *Ibid.*, ch. XXII. (8) *Serm.*, CCCLV, n. 2. (9) *Lettre* XXXVIII, n. 3.

compte, il les reprit vivement et s'écria tout ému, qu'il allait effacer ces vers du réfectoire, ou se lever de table et se retirer dans sa chambre. « J'étais présent avec plusieurs autres, dit Possidius, quand ce fait s'est passé (1). »

5. Il ne demandait pas sa nourriture au travail de ses mains, sa faible santé, ses occupations nombreuses, le soin apporté sans relâche à son église ne le lui permettaient pas (2). Si, les devoirs qu'il avait à remplir lui avaient permis de le faire, il eût mieux aimé consacrer chaque jour quelques heures, comme dans tous les monastères bien réglés, au travail manuel et employer les autres moments libres à la lecture, à la prière, et à l'étude des saintes lettres (3). « Personne, dit-il, n'aimerait mieux que moi ce calme et ce repos, il n'est rien de meilleur, rien de plus doux que de puiser au milieu du silence, dans le trésor divin. Voilà le bonheur, voilà le bien ; mais prêcher, reprendre, réprimander, construire, se tourmenter pour chacun, voilà le lourd fardeau, voilà le poids accablant, voilà le travail pénible. Qui ne fuirait devant un pareil labeur s'il n'était retenu par la crainte de l'Évangile (4)? » C'est ainsi que la pensée de son devoir le portait à d'autres labeurs et à d'autres inquiétudes qui lui rendaient la voie du ciel plus étroite et plus rude, que s'il eût travaillé de ses mains, bien que l'espérance le pénétrât d'une joie continuelle, et que l'exemple du Christ lui rendît son fardeau aussi doux que léger (5).

6. Il ne pouvait souffrir le froid et avait une santé faible et délicate (6), comme le savaient tous ceux qui le connaissaient intimement (7). Aussi, dit-il lui-même qu'il était vieux de corps par la faiblesse de sa constitution bien plus que par l'âge (8). Il parle cependant très-rarement de ses maladies bien que contraint quelquefois d'aller à la campagne pour remettre sa santé (9). Nous pouvons juger avec quelle patience il supportait ses douleurs ordinaires, par une lettre qu'il écrivit dans le cours d'une maladie très-violente (10). Ses occupations continuelles lui laissaient si peu de repos qu'il trouvait à peine quelques rapides instants, quelques gouttes de temps, c'est son expression, pour se récréer, en se livrant à la méditation sur quelque sujet ou en dictant des choses très-urgentes ou qui devaient êtres utiles à plusieurs, ou en récupérant les forces corporelles nécessaires pour continuer ses travaux (11). Mais il aurait cru aller contre son devoir s'il avait employé à d'autres occupations ces moments si courts (12). Il écrit à Jerôme en 404, que s'il a quelque connaissance des Écritures il l'emploie tout entièrement à l'instruction du peuple de Dieu et qu'il ne peut se livrer à l'étude que le temps nécessaire à la préparation de l'instruction qu'il doit faire au peuple. Lui-même avoue qu'il a peu lu. Aussi, fuyait-il les soucis et les occupations plus grandes que de coutume (13). Un jour que Sévère lui demandait une longue lettre, il le prie de l'excuser, en ajoutant que lui et tout ses autres intimes lui faisaient grand plaisir en ne lui demandant aucun travail, et en détournant les autres de lui faire une semblable demande dans la crainte qu'ils ne vissent un motif à se blesser dans l'impuissance où il était de les satisfaire (14). On ne doit pas non plus passer sous silence, que dans ses correspondances avec ses amis intimes, laïques ou évêques, ses lettres un peu longues étaient écrites sur des feuilles d'une forme particulière, peu élégante peut-être mais plus commode, en ce qu'on pouvait écrire plus vite dessus et les tenir plus commodément pour les lire. Il fait remarquer cela au médecin Maxime, dans la crainte que celui-ci ignorant son habitude n'en soit blessé (15). En écrivant à Victorin, il l'avertit que cette lettre est scellée d'un anneau représentant un homme qui regarde à ses côtés (16). Comme il ne portait jamais d'anneau à la main, au dire de Possidius (17), il avait probablement emprunté à quelqu'un celui dont il parle dans cette lettre, pour la sceller.

(1) Poss., ch. XXVII. (2) *Lettre* CXXVI, n. 10, (3) *Des trav. monast.*, n. 37. (4) *Serm.*, CCCXXXIX, n. 4. (5) *Lettre* CXXIV, n. 1. (6) *Lettre* CXXII, n. 1. (7) *Lettre* CLI, n. 3. (8) *Serm.*, CCLV, n. 7. (9) *Lettre* CXVIII n. 34. (10) *Lettre* XXXVIII, n. 1. (11) *Lettre* CCLXI, n. 1. (12) *Lettre* CX, n. 5. (13) *Lettre* LXXXII, n. 23. (14) *Lettre* CX, n. 6. (15) *Lettre* CLXXI. (16) *Lettre* LIX, n. 2. (17) Poss., XXIV.

7. Nous avons vu plus haut qu'Augustin, à peine devenu prêtre, avait fondé à Hippone un monastère d'hommes, d'où, comme d'une fontaine intarissable, la vie monastique se répandait dans l'Afrique entière. C'est là qu'il passa tout le temps de sa prêtrise (1). Mais lorsqu'il fut fait évèque, comprenant que sa charge lui faisait un devoir de recevoir journellement les étrangers, ce qui ne pouvait s'allier avec la tranquillité de la vie monastique, il voulut avoir, avec lui, dans sa maison épiscopale, un monastère de clercs, c'est-à-dire de prêtres, de diacres, de sous-diacres, attachés au service de son église (2). Spès, qui vivait avec Augustin, paraît avoir été le seul laïque de ce monastère; il est vrai qu'il était destiné en quelque sorte, à la cléricature (3). On peut en dire autant du jeune Lætus, qui avait commencé auprès d'Augustin son noviciat de la vie parfaite, et qui était resté quelque temps dans sa maison; s'il a admis chez lui des laïques, c'est qu'ils se destinaient à la cléricature. Ce Lætus, par la ferveur de son âme, avait causé une bien grande joie aux frères. Mais Augustin remarqua que le souci de ses affaires domestiques le détournait de celui des choses divines, et que sa croix et l'infirmité de sa chair le portaient et le conduisaient plutôt qu'il ne les portait et ne les conduisait lui-même : aussi le força-t-il à s'éloigner et à retourner chez lui, pour arranger ses affaires domestiques, dans la pensée qu'une fois délivré du joug de la servitude du monde, il pourrait se laisser ensuite charger des liens de la sagesse. Mais dans sa maison bien des tentations l'assaillirent. Il y apprit la fuite d'une esclave, la mort de ses servantes, la maladie de ses frères, et y trouva surtout les larmes de sa mère qui le rappelaient de la vie où il avait résolu de s'engager. Il écrivit donc à ses frères du monastère d'Hippone, soit clercs, soit laïques, pour leur demander un soulagement à ses inquiétudes. Dans sa lettre, il laissait percer le désir d'en recevoir une d'Augustin. La douleur que lui causa le malheureux état de Lætus, pressait assez le saint homme de répondre à son désir quand même il n'aurait pas regardé comme un devoir de charité de le faire. Il lui écrivit une lettre très-pressante (4), où il l'exhortait à mépriser les choses humaines, et à préférer, à l'amour de sa mère, la charité du Christ, de l'Église et de son salut. Il lui conseille donc d'abandonner à sa mère et à ses domestiques tous ses biens s'ils en ont besoin, puis de leur dire adieu s'il ne veut causer à ses frères, par sa tiédeur, une peine plus grande que la joie qu'il leur avait procurée par sa première ferveur. Il l'engage aussi à s'occuper avec zèle de la recherche de la vérité et à se préparer à la prédication de l'Évangile. L'Église lui disait-il, a besoin de secours, pour combattre contre ses ennemis et pour rallumer la ferveur dans le cœur de ses jeunes enfants en présence de la lâcheté et de la tiédeur de ses autres enfants au nombre desquels il le comptait lui-même. On voit par cette lettre qu'Augustin le destinait au saint ministère.

8. Augustin suivait avec ses clercs, dans sa maison épiscopale autant que possible, le genre de vie des premiers chrétiens de Jérusalem qui avaient tout mis en commun et ne possédaient plus rien en propre (5). Dans cette société personne ne pouvait s'attribuer rien en propre, tout était commun entre tous, et tous ceux qui entraient dans cette communauté suivaient la loi telle qu'elle était pour tous (6). Il n'ordonnait aucun clerc qui ne voulût vivre avec lui à cette condition. Si quelqu'un manquait à sa parole il lui enlevait son titre de cléricature et le déposait de son grade, comme un déserteur de la sainte société et de la profession qu'il avait choisies (7). C'est ainsi que tous les clercs vivaient avec lui dans la pauvreté, confiants dans la miséricorde de Dieu, et vivant du revenu des possessions de l'Église ou des offrandes des fidèles qui étaient distribuées à chacun d'eux selon ses besoins (8). Ceux qui avaient un patrimoine étaient tenus de le donner aux pauvres, ou de l'apporter en commun, ou de s'en séparer d'une autre manière (9). Ceux qui

(1) *Conf.*, ch. XV (2) *Serm.*, CCLV, n. 2. (3) *Lettre* LXXVII, CCLXXVIII, n. 2. (4) *Lettre* CCXLIII. (5) *Serm.*, CCCLV, ch. II, CCCLVI, n. 1. (6) *Serm.*, CCCLV, ch. II, n. 2, CCCLVI, n. 2. (7) *Serm.*, CCCLVI, n.6-14. (8) Poss., XXIII. (9) *Serm.*, CCCLV, n. 2.

n'avaient rien apporté n'étaient pas vus d'un autre œil que ceux qui avaient donné quelque chose (1). Si la nécessité forçait les malades ou les convalescents à prendre quelque nourriture avant l'heure des repas, Augustin ne leur défendait point de leur remettre ce que la charité des autres leur offrait; mais il ne leur permettait pas d'accepter quoi que ce fût en sus de ce qui était servi au dîner ou au souper (2). Augustin était nourri et habillé dans la même maison, à la même table et aux mêmes frais communs, il ne voulait rien avoir qu'en commun, ni rien recevoir que pour la communauté, et si on lui offrait quelque chose qui ne pût se possédé en commun, il le vendait et en versait le prix à la caisse de la communauté : « Il reprenait et supportait les infractions des siens à la règle et aux convenances, autant qu'il était à propos et nécessaire et recommandait surtout qu'on ne laissât pas son cœur s'ouvrir à des paroles trompeuses pour excuser sa faute (*Ps.*, CXL, 4). Si quelqu'un, disait-il, étant sur le point d'offrir son présent à l'autel se souvient que son frère a quelque chose contre lui, il doit laisser son présent devant l'autel, aller se réconcilier avec son frère et ne revenir qu'après cela offrir son présent à l'autel (*Matth.*, x, 23 et 24). Mais si lui-même a quelque chose contre son frère, il doit le reprendre à part, et s'il en est écouté favorablement, il aura gagné l'âme de son frère, sinon qu'il prenne une ou deux personnes avec lui; et si son frère méprise aussi ces dernières, il faut le dire à l'Église; s'il ne lui obéit pas il sera regardé comme un païen et un publicain. Pardonnez, ajoutait-il, à votre frère coupable qui vous demande pardon, non pas sept fois, mais septante fois sept fois, comme vous priez chaque jour le Seigneur de vous pardonner (3). » Possidius a rapporté ce fait, entre autres, de saint Augustin, pour montrer la sollicitude et le zèle extraordinaire avec lesquels ce saint homme s'attachait à accomplir en tous points ce que Notre Seigneur a ordonné à ce sujet.

9. Aucune femme n'a jamais habité ou demeuré dans sa maison, pas même sa sœur qui était une veuve servant Dieu et qui vécut très-longtemps chargée jusqu'au jour de sa mort, de la conduite des servantes de Dieu ; non plus que sa cousine germaine et sa nièce, consacrées également au service de Dieu, quoique ces personnes fussent exceptées de la défense, par des conciles de saints évêques. Car, disait-il, bien qu'il ne puisse s'élever aucun mauvais soupçon de ce que ma sœur et mes nièces demeurent avec moi, cependant, comme ces personnes ne pourraient se passer d'avoir avec elles d'autres femmes pour les servir, ni se priver de recevoir les visites des femmes du dehors, il pourrait résulter un scandale ou une cause de chute pour les faibles; de même il se pourrait que ceux qui demeureraient avec l'évêque ou avec un autre clerc, succombassent à la tentation ou du moins fussent exposés à perdre leur réputation à cause des mauvais soupçons des hommes s'ils se rencontraient avec toutes ces femmes habitant sous le même toit ou quand ils y viendraient. Aussi, disait-il, que les femmes ne devaient jamais habiter dans la même maison avec des serviteurs de Dieu, même avec les plus chastes si on ne veut pas qu'un tel exemple ne soit, comme il a été dit un scandale ou un sujet de chute pour les faibles. Et si par hasard quelque femme demandait à le voir ou à le saluer, il ne l'admettait jamais auprès de lui sans être accompagné de quelque clerc; jamais il ne s'entretenait seul avec elles même s'il s'agissait de choses secrètes (4). »

(1) *Serm.*, CCCLVI, n. 8. (2) *Ibid.*, n. 13. (3) Poss., ch. XXV. (4) Poss., XXVI.

CHAPITRE III

1. Augustin conserve toujours sa liberté d'esprit dans l'administration des biens de son Eglise. — 2. S'il se présentait une occasion de les augmenter, il se montrait bien éloigné de toute cupidité. — 3. Il approuve et reçoit les dons pieux. — 4. Différence de sentiments entre lui et Alype au sujet de l'héritage d'Honorat. — 5. Il fait construire des basiliques et un hopital.

1. Il donnait et confiait tour à tour aux clercs les plus capables, le soin de la maison de l'Église et de l'administration de ses biens. Il n'eut jamais en main ni clef ni anneau, mais ceux qui étaient préposés aux soins de la maison mettaient en écrit tout ce qu'ils recevaient et tout ce qu'ils dépensaient. A la fin de l'année, on lui soumettait les comptes pour qu'il sût combien on avait reçu et dépensé, et combien il restait de disponible. Et, pour beaucoup de titres, il s'en rapportait à la bonne foi de celui qu'il avait mis à la tête de la maison, plutôt qu'il ne s'en rendait compte et les vérifiait par lui-même. Il ne voulut jamais acheter ni maison, ni champ, ni villa; quant aux biens et aux possessions de l'Église, il ne s'en occupait point par attrait, et ne s'y absorbait point, mais, tout entier à des choses plus grandes et spirituelles, il ne se distrayait et ne se reposait que rarement de la pensée des choses divines, pour s'occuper de celles de la terre. Lorsque tout était disposé et mis en ordre, il s'éloignait de ces affaires importunes et absorbantes, il se réfugiait par la pensée dans les choses intérieures et plus relevées de l'esprit. Il méditait alors sur la doctrine divine, ou dictait le fruit de ses méditations, ou bien corrigeait ce qu'il avait dicté ou recopié. Il exécutait le jour le travail qu'il avait préparé la nuit. Il ressemblait à la très-pieuse Marie, type de l'Église céleste, dont il est écrit qu'elle était assise aux pieds du Sauveur, écoutant attentivement sa parole (1). » Nous verrons plus bas qu'il ne se désintéressait pas entièrement de l'administration des biens de son Église et qu'il ne voulut jamais s'en décharger entièrement (2), son mépris des richesses qui l'avait porté à donner ses biens aux pauvres après sa conversion, lui avait concilié l'affection de tout le peuple d'Hippone (3). Cette vertu ne diminua pas en lui, quoiqu'il fût créé évêque. Car, quoiqu'il parût posséder, dans les biens de l'Église, beaucoup plus qu'il n'avait dans le patrimoine dont il s'était dépouillé, il n'en était que le distributeur et l'économe. Aussi un jour qu'il se sentit faussement soupçonné de cupidité, il prit lui-même à témoin les dispositions de son cœur en s'écriant : « Dieu m'est témoin, dit-il, que bien loin d'aimer cette administration des biens de l'Eglise, dont on croit que je suis bien aise de disposer, elle m'est à charge, que je la regarde comme une servitude, à laquelle la seule crainte de Dieu et la charité que je dois à mes frères, m'obligent de me soumettre; en sorte que je voudrais pouvoir m'en décharger, si mon devoir me le permettait (4). » On peut encore voir ce qu'il écrit à ce sujet, pour réfuter les calomnies des donatistes à l'occasion des lois qui attribuaient aux évêques de l'Église catholique les biens de ces hérétiques.

2. Mais ses actions prouvent encore mieux que ses paroles combien il était éloigné de toute cupidité. Lorsque quelqu'un avait fait un legs à l'Église, il aimait mieux en attendre qu'en demander lui-même la délivrance. Pourtant, nous savons qu'il refusa plusieurs héritages, non parce qu'ils ne pouvaient être utiles aux pauvres, mais parce qu'il lui paraissait juste et équitable que les enfants, les parents ou les alliés des défunts qui en avaient été privés par la volonté du mort, le possédassent plutôt que lui (5). » Et il racontait, à ce sujet, l'action d'Aurèle de Carthage, qui avait donné à tous un exemple de sa vertu. « Quelle esi admirable, disait-il, l'action du saint et vénérable Aurèle de Carthage, et de quelle louange n'a-t-elle pas été l'objet, de la part de tous ceux qui l'ont connue ? Un homme qui n'avait pas d'enfants, et n'espérait pas en avoir, avait donné à l'Église tous ses biens et ne s'en était réservé que l'usufruit; il eut ensuite des enfants

(1) Possid., ccxl. (2) *Ibid.*, xxiii. (3) *Lettre* xxvi. n. 7. (4) *Ibid.*, n. 9. (5) Possid., xxiv.

et l'évêque lui rendit, sans qu'il s'y attendît, la donation qu'il en avait reçue. L'évêque avait le droit de ne pas la rendre; mais un droit que lui donnait la loi des hommes, non celle de Dieu (1). » Il croyait aussi devoir suivre la règle, de ne pas garder l'héritage qu'un père irrité lui faisait pour déshériter son fils, mais de le rendre à ce dernier. Aussi, en rendant compte au peuple de ses sentiments, sur ce point, il lui parle en ces termes : « Si le père vivait, ne l'apaiserais-je pas, ne devrais-je pas le réconcilier avec son fils? Comment donc convoiterais-je l'héritage du fils, si je voulais réconcilier son père avec lui? J'ai donc bien fait de rendre au fils ce que le père irrité lui avait ôté à sa mort. Me louera qui voudra; que ceux qui ne m'approuvent point ne me blâment point. » Parfois aussi il craignait de recevoir des héritages, de peur qu'ils ne fussent pour l'Église une source d'inquiétudes et de charges. Aussi, sur ce sujet, ne voulait-il être ni loué, ni blâmé : « Je n'ai pas voulu, dit-il, recevoir l'héritage de Boniface, non par compassion, mais par crainte. Je n'ai pas voulu faire de l'Église du Christ un armateur. Il y en a beaucoup, à la vérité, qui tirent profit des navires. Il y avait cependant une chose à craindre, c'est que le navire, une fois parti, ne fît naufrage. N'aurions-nous pas eu des hommes soumis à la question, lorsque, suivant la coutume, on aurait fait une enquête sur le naufrage du vaisseau, et ceux qui auraient échappé aux flots n'auraient-ils pas été tourmentés par le juge? Mais nous ne les livrerions pas, car il ne conviendrait nullement à l'Église de le faire. On aurait payé le droit au fisc. Mais où prendre de quoi le payer? Il ne nous est point permis d'avoir des coffres-forts. » Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler une disposition du droit romain, d'après laquelle ceux qui transportaient à Rome ou à Constantinople les grains publics, avaient le nom d'armateurs, et leurs héritiers étaient obligés de leur succéder dans cette charge. S'ils faisaient naufrage, ils étaient contraints de rembourser le dommage au fisc, à moins qu'il ne fût prouvé que la perte avait été causée non pas par la faute des matelots, mais par la seule violence de la tempête. Et, quand on assurait ce fait, deux ou trois matelots au moins devaient être mis à la question, et surtout le capitaine qui avait fait naufrage. Quant au mot Entheca il n'a pas d'autre sens en cet endroit que celui de coffre-fort « puisqu'Augustin ajoute aussitôt : « Il ne convient pas à un évêque de conserver de l'or et d'écarter un mendiant qui lui tend la main (2). » Cependant Augustin avait une sorte de coffre-fort pour déposer les dons des fidèles, mais l'usage qu'il en faisait pour les pauvres le mettait bientôt à sec (3).

3. Plusieurs trouvaient mauvais qu'il refusât les héritages; il y en eut qui murmurèrent et se plaignirent de ce que cela arrêtait des donations à l'Église d'Hippone. Toutefois ces murmures déraisonables n'ébranlaient pas Augustin. Mais sa sagesse le portait à faire en quelques circonstances ce qu'il n'aurait pas fait dans d'autres. Quoiqu'il rejetât les donations peu délicates, ou préjudiciables et nuisibles à l'Église, il déclarait cependant qu'il recevrait les offrandes inspirées par de bons sentiments, et, en effet, il en accepta plusieurs de ce genre (5). Si donc on lui faisait donation ou legs d'une maison, d'un champ, d'une villa, il ne les rejetait pas, mais ordonnait de les accepter (5). Souvent il engageait les fidèles à compter le Christ au nombre de leurs enfants et de l'appeler à partager leur héritage. Et s'ils le faisaient, il recevait volontiers la part qui lui était donnée (6). Il les exhortait également à s'enquérir avec soin si les serviteurs de Dieu et les ministres de l'Église manquaient de quelque chose et à prévenir leur demande par leur libéralité (7). Il le faisait d'autant plus volontiers que tous connaissaient combien peu, il se mettait en peine qu'on eût cette bienveillance et cette sollicitude pour lui (8). Quand les fidèles négligeaient de subvenir au trésor de l'Église et aux besoins du secrétariat chargé de pourvoir aux besoins des autels (ce sont les

(1) *Serm.*, CCCLV, n. 5. (2) *Ibid.* n. 4. 5. (3) *Ibid.*, n. 7. (4) *Ibid.*, n. 4. (5) POSSID., ch. XXIX, (6) *Serm.*, CCCLV, n. 4. (7) *Com. des Psaumes*, CIII, *Serm.*, III. n. 10-12. (8) *Com. des Psaumes*, CXLVII, n. 17 ; CIII, *Serm.* III, n. 12

paroles de Possidius), Augustin les en reprenait hautement dans l'Église, à l'exemple de saint Ambroise qui, en de pareilles circonstances, avait aussi donné un avis au peuple dans l'Église, comme le racontait Augustin lui-même qui l'avait endendu (1). Il croyait que l'Église devait accepter plutôt les legs comme plus tranquilles et plus sûrs que les héritages entiers. Quelquefois cependant il acceptait aussi ces derniers comme celui de Julien, par exemple, qu'il recueillit parce qu'il était mort sans enfants (2). « Un honorable citoyen d'Hippone qui habitait à Carthage, ayant voulu donner ses biens à l'Église d'Hippone fit faire un écrit de donation avec réserve d'usufruit, et l'envoya à Augustin de sainte mémoire; celui-ci accepta le don avec plaisir et félicita le donateur de s'être souvenu de son salut éternel. Quelques années plus tard, nous nous trouvions avec Augustin, quand le donateur lui fit parvenir une lettre par son fils en le priant de lui remettre l'acte de donation ; en même temps il lui donnait cent pièces d'or pour les pauvres. A cette nouvelle, le saint se prit à gémir de ce que cet homme avait feint une donation ou de ce qu'il s'était repenti de sa bonne œuvre ; puis, après lui avoir dit hautement ce que Dieu inspirait à son cœur, dans la douleur que lui causait cette réclamation, pour blâmer et corriger cet homme, il lui rendit les tablettes qu'il en avait reçues, sans aucun regret et sans rien exiger, et refusa l'argent qu'il lui faisait offrir. Puis il lui écrivit comme il le devait pour le reprendre et le corriger, en l'engageant à satisfaire à Dieu pour sa feinte et son iniquité, dans les sentiments d'une humble pénitence, et à ne point quitter ce monde chargé d'un si grand péché (3). »

4. Un homme du nom d'Honorat qui avait embrassé la vie religieuse dans le monastère de Tagaste, sans se dépouiller de ses biens, fut ensuite ordonné prêtre pour l'Église de Thiava. Après sa mort, les habitants de Thiava revendiquèrent ses biens, soit uniquement parce qu'il avait été ordonné prêtre pour leur ville, soit à titre de quelque donation. Alype, au contraire, s'efforçait de montrer que ces biens revenaient au monastère dans lequel Honorat avait embrassé la vie religieuse, et comme les moines ne devaient rien posséder en propre, il soutenait que tous les biens de ce dernier appartenaient à son monastère ; si on prétendait que les moines pussent posséder quelque chose, on leur donnait ainsi l'occasion de retarder, autant qu'ils le pourraient, la vente de leurs biens. Ce fut pour ce motif qu'Augustin se rendit à Thiava avec Alype ; mais le manque de temps ne leur ayant pas permis de discuter à fond cette affaire, Augustin crut devoir proposer une transaction aux habitants de Thiava, et sembla abonder dans le sens d'Alype qui voulait donner la moitié des biens d'Honorat aux habitants de Thiava et l'autre aux pauvres, c'est-à-dire aux moines de son monastère, à condition toutefois que la moitié que ces derniers perdaient dans ce partage leur serait rendue d'une autre manière par Augustin. Cette transaction ne plut pas aux habitants de Thiava, qui accusèrent même Alype de consulter, dans cette affaire, moins l'équité que ses propres intérêts et son avantage. Cependant la discussion en demeura là pour le moment. Mais quand Augustin, après son retour, eut eu le temps de revenir sur ce fait suivant son importance, il vit que ce partage d'une somme d'argent contestée ne manquait pas d'une certaine apparence de cupidité et semblait dénoter des hommes qui songeaient plus à l'argent qu'à la justice, et qu'il était ainsi tombé dans l'apparence de mal dont l'Apôtre nous ordonne de nous abstenir, qu'il était cause qu'une tache retombait sur des prélats d'une grande réputation parmi le peuple, et avait scandalisé les faibles au salut desquels il importait extrêmement qu'ils soient convaincus que, dans des affaires semblables, les évêques ne devaient pas se laisser guider par un vil amour des richesses, ce qu'il fallait d'autant plus éviter à cette époque, qu'il y avait peu de temps que ces peuples avaient accepté la foi catholique, après de nombreux

(1) Possid. ch. xxiv. (2) *Serm.*, cclv, n. 4. (3) Possid., xxiv.

travaux entrepris pour cela, travaux auxquels Augustin avait pris une si grande part qu'il ne pouvait presque se séparer de ces gens-là. Possidius fait mention de deux lettres d'Augustin aux habitants de Thiava, contre les donatistes (1). Pour l'inconvénient qu'Alype voyait à accorder ces biens à l'Église de Thiava, par la raison que les moines devaient renoncer à tous leurs biens, Augustin le trouvait tout entier également dans le partage qui avait été fait, et pensait qu'il y avait moins de danger à n'accorder absolument rien aux habitants de Thiava. Mais d'un autre côté il voyait que la raison d'Alype n'était pas acceptable et il pensait qu'on devait s'en rapporter aux lois de l'empire pour les biens civils, car, à cette époque, les moines, d'après ces lois, étaient maîtres de leurs biens tant qu'ils ne les avaient point vendus ou n'en avaient point disposé par donation, en sorte que si un moine venait à mourir avant d'avoir fait cette donation, ce n'était pas le monastère, d'après la loi, mais les héritiers personnels qui recueillaient ses biens. On avait eu déjà quelques exemples de cela. Aussi Augustin approuvait-il beaucoup que les moines fussent obligés de vendre ou de donner leurs biens, avant d'être moines ; s'ils mouraient avant d'en avoir disposé par donation ou par testament, ces biens étaient soumis au droit civil qui les concerne. Afin que les prélats fussent entièrement exempts et purs de l'ombre même de la cupidité et conservassent entier le renom d'intégrité indispensable à leur administration. D'après cette règle les biens d'Honorat appartenaient aux Thiaviens. Mais quand même cette règle eût été fausse, comme la fausseté ne pouvait en être démontrée aux Thiaviens, Augustin consentait à avoir pitié de leur faiblesse et à leur céder la possession de ces biens pour éviter tout mécontement. Il était touché par l'exemple du Christ, Notre Seigneur, qui paya, pour une semblable raison, un tribut, dont il était exempt, par celui de l'Apôtre qui, pour veiller à sa renommée, épargna les faibles dans la revendication des droits de l'Église et les dispensa parfois de lui payer ce qu'ils lui devaient. Bien qu'Augustin, pour toutes ces raisons, fût arrivé à tenir son sentiment pour certain, cependant de peur de se tromper en le suivant, il exposa cette affaire à Samsouci, évêque de Turra, en lui disant seulement ce qu'il avait d'abord décidé avec Alype. Samsouci, peu versé, il est vrai dans les belles-lettres, mais très-instruit dans la vraie foi, se récria à l'exposé des faits en s'étonnant qu'une pensée si indigne de la vie et des mœurs de qui que ce fût, eût pu venir à l'esprit d'Augustin et d'Alype. Aussi Augustin voulant remettre aux Thiaviens l'héritage tout entier d'Honorat, leur écrivit une lettre qu'il envoya d'abord à Alype, en le priant de la leur faire parvenir le plutôt possible. En même temps il lui expose sérieusement les motifs qui l'ont déterminé à changer de résolution. Il décide aussi qu'en règle, tout ce qui, en vertu du droit civil, appartiendrait à un clerc, reviendra à son Église. Mais il n'indique pas si cela se fit en vertu d'une donation antérieure, ou si Honorat aurait décidé quelque chose au sujet de ses biens. Cependant les canons d'Antioche et d'Hippone (2) permettent aux clercs de laisser leurs biens à qui ils veulent ; et n'attribuent à leurs églises que ce qu'ils ont acquis pendant leur cléricature. Cette faculté paraît avoir été restreinte depuis en quelques points ; et nous lisons que le concile de Carthage, en date du 11 septembre, 401, anathématise les évêques même qui préféraient, à l'Église, des étrangers ou même leurs parents, si ces derniers sont païens ou hérétiques (3). Ce décret fut peut-être augmenté dans les conciles suivants et confirmé par l'autorité de quelque édit impérial. Alype espérait qu'Augustin payerait au monastère de Tagaste la moitié de l'héritage qu'il voulait accorder aux habitants de Thiava. Augustin, de son côté, se déclare prêt à le faire, si Alype voit bien nettement que cela est juste ; mais à condition de ne le payer que quand il aurait de quoi le faire, c'est-à-dire quand on ferait au

(1) *In indic*, III. (2) LABLE., *Collect. d'anc. Can.* XXIV, pp. 571-580. *Recueil des can. afric.*, Can. XXXII.
(3) *Ibid.*, *Can*, LXXXI.

monastère d'Hippone quelque aumône assez considérable pour en pouvoir tirer cette somme, sans s'exposer à laisser trop peu de chose, pour le nombre des frères du monastère d'Hippone. Nous ne savons pas à quelle époque arriva cette affaire (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que Samsouci occupait son siége épiscopal au commencement de l'épiscopat d'Augustin, et qu'après 407, il n'est plus question de lui nulle part.

5. Quoiqu'il fût exempt à toute cupidité et étranger à toute espèce de préoccupation d'affaires, et que jamais il n'ait voulu acheter ni maison, ni champ, ni villa (2), cependant il nous apprend qu'il conseilla à un de ses clercs de faire une acquisition qui devait apporter quelque avantage à l'Église, mais à condition toutefois que s'il ne demeurait pas dans son titre il lui rendrait sa propriété, sans que ses parents eussent le droit de la réclamer. « Il n'eut jamais le goût des constructions nouvelles, dit Possidius, il craignait d'engager dans des soins vulgaires son esprit qu'il voulait conserver toujours libre de toute préoccupation temporelle. Il n'empêchait pas néanmoins ceux qui voulaient bâtir, de le faire, il ne blâmait en cela que l'excès (3). » Il ordonna au prêtre Léporius de construire un hospice avec une somme d'argent qu'il avait recueillie à cet effet. Par un ordre semblable du saint évêque, Léporius, avec le reste de cet argent, fit élever une basilique aux huit martyrs (4). Héraclius, qui fut tout au plus diacre, fit bâtir à ses frais, à ce qu'il semble, une chapelle dédiée à saint Étienne (5). Il est encore vraisemblable que c'est du temps d'Augustin, qu'on éleva une chapelle aux martyrs Gervais et Protais, dans laquelle il prononça un sermon le jour anniversaire de l'invention de leurs reliques à Milan (6), non le jour de leur martyre, comme il était marqué dans d'anciens manuscrits. Il y avait encore une autre chapelle dédiée aux mêmes martyrs, dans la villa Victor du diocèse d'Hippone, mais elle était éloignée de dix à douze lieues de cette dernière (7).

CHAPITRE IV

1. Augustin s'applique au soulagement des pauvres. — 2. Il écrit au peuple d'Hippone en faveur de Farcius poursuivi pour dettes. — 3. Sa réserve quand il s'agissait d'intercéder auprès des grands, ou de leur recommander quelqu'un. — 4. Il écrit à Romule en faveur des paysans.

1. Il n'est pas besoin de recourir aux preuves pour montrer à quel usage Augustin employait les revenus de son Église. Nous ferons cependant remarquer qu'il a écrit quelque part qu'il a distribué les aumônes de Pinien, comme il lui avait paru bon; il en avait donné une partie aux moines et au clergé, et à quelques pauvres en petit nombre, en dehors du monastère. Quant au reste, il le conserva pour en faire un usage semblable (8). Il n'en admettait pas d'autres aux largesses de l'Église. Nous avons dit plus haut qu'il n'avait aucun argent en réserve près de lui; il disait : « Il ne convient pas à un évêque de conserver de l'or et d'écarter de soi le mendiant qui tend la main. Chaque jour nous sommes assiégé de demandes et de gémissements par tant de personnes, nous sommes, dans notre indigence, sollicité par une si grande foule d'indigents comme nous, que nous sommes contraint d'en renvoyer plusieurs la tristesse dans l'âme, n'ayant pas de quoi les satisfaire tous (9). » Il se souvenait toujours des pauvres, aussi puisait-il pour leur donner, à la même source que celle qui fournissait à ses besoins et à ceux de ses compagnons, c'est-à-dire dans les revenus de l'Église, ou dans les offrandes des fidèles. « Quand l'argent manquait à l'Église, il avertissait les chrétiens qu'il manquait de ressources pour les indigents (10), c'est ce qu'il semble faire également dans un sermon prononcé le jour anniversaire de son ordination épiscopale (11). Il félicite ailleurs son peuple du soin qu'il mettait à ne le laisser manquer de rien et à montrer une fraternelle compassion envers ses frères (12). Cependant, les ad-

(1) *Lettre* LXXXIII. (2) POSSID., ch. XXIV. (3) POSSID., ch. XXIV. (4) *Serm.*, CCCLVI, n. 10. (5) *Ibid.*, n. 7. (6) *Serm.*, CCLXXXVI, n. 4. (7) *De la cité de Dieu.* XXII, ch. VIII, n. 7. (8) *Lettre* CXXVI, n. 8. (9) *Serm.*, CCCLV, ch. V. (10) Pos., XXIV, (11) *Serm.*, CCCXXXIX, n. 3. (12) *Lettre* CCLXVIII, n. 1.

ministrateurs des revenus de l'Église étaient parfois obligés de faire des emprunts et de contracter des dettes (1). Il serait inutile de citer tous les passages où il exhorte le peuple à faire l'aumône. Il établit la coutume parmi son peuple d'une quête annuelle pour habiller les pauvres (2). Il parle de cette quête dans un sermon, et le peuple en reçoit l'annonce avec une manifestation publique de joie (3). Cependant, en son absence, cette coutume fut interrompue une fois. Mais dans ses lettres à son clergé et au peuple d'Hippone, il blâme cet oubli ; et comme les temps étaient durs, à cette époque, car il paraît que c'était au moment où on craignait l'invasion d'Alaric dans l'Afrique, il rappelle aux fidèles qu'ils sont d'autant plus rigoureusement tenus à soulager la misère des pauvres (4).

2. Un catholique du nom de Fascius se voyait pressé par ses créanciers à cause d'une dette de dix-sept sous d'or. Étant hors d'état de les payer, il eut recours à l'Église pour ne point aller en prison. Théodose Auguste avait ordonné, par un édit, en 397, que les débiteurs du fisc réfugiés dans l'Église en seraient tirés ou que l'évêque qui les cachait payerait leur dette. Arcadius, en 398, avait étendu cet édit aux dettes privées. Forts de l'autorité de cette loi et de la justice de leur cause, les créanciers de Fascius étant forcés de partir et ne pouvant, pour cette raison, lui accorder aucun délai, se se plaignirent vivement de cette chose à Augustin et insistèrent pour qu'il leur livrât Fascius, ou se chargeât d'acquitter sa dette. Augustin offrit à Fascius d'en parler au peuple; mais ce dernier, retenu par la honte, supplia le saint évêque de n'en rien faire. N'ayant aucun autre moyen de venir à son aide, Augustin emprunta dix-sept sous d'or à Macédonius et les donna aux créanciers de Fascius qui, de son côté, promit de lui rendre cette somme à un jour fixé, consentant, s'il y manquait, à ce qu'il parlât au peuple de son affaire. Le jour convenu, Fascius ne se présenta pas. Mais Augustin n'en fut pas averti, en sorte qu'il ne put en parler au peuple le jour de la Pentecôte, où l'assemblée était nombreuse, et partit bientôt après pour un voyage. Voilà pourquoi il écrivit au peuple d'Hippone, du lieu où il se trouvait, pour lui demander de fournir, à titre d'aumône, cette somme qui devait délivrer non pas tant Fascius que la parole qu'il avait donnée lui-même à Macedonius. En même temps, il écrivit à son clergé, si la somme fournie par le peuple était insuffisante, de puiser le reste dans les biens de l'Église. Il aimait mieux obtenir cette somme de la pieuse libéralité de son peuple, afin qu'elle fût comme le fruit des pluies célestes dont Dieu l'arrosait continuellement par son ministère (5). Possidius nous apprend que sa charité envers les malheureux en vint à un tel degré, qu'il ordonna de rompre et de fondre les vases sacrés pour subvenir aux besoins d'un certain nombre de captifs et de pauvres. S'il allait en cela contre le sens charnel de certaines gens du moins il suivait avec joie l'exemple et les leçons d'Ambroise (6).

3. Ceux que Dieu avait confiés à ses soins et à sa charité trouvaient auprès de lui l'aide de sa recommandation et de ses lettres pour les puissants du siècle. Mais cette occupation qui l'éloignait de ce qu'il aimait le plus était une lourde charge pour lui, qui n'avait d'autre joie que de parler et de s'entretenir des choses de Dieu, dans l'intimité de la vie fraternelle (7). Il pensait qu'une des charges du sacerdoce était d'intercéder auprès des juges en faveur du accusés. Quand la vie de l'un d'eux était en péril, dans un jugement, on accourait à l'église, prier l'évêque de quitter ses occupations même les plus sérieuses, pour demander la grâce des coupable. Mais Augustin ne le faisait qu'avec retenue et discrétion. « Nous savons aussi, dit Possidius, qu'il refusa souvent à ses plus chers amis des lettres de recommandation auprès du puissants du siècle, en disant qu'il voulait suivre l'avis du sage qui n'accordait pas toujours à ses amis ce qu'ils lui demandaient, par égard pour sa propre renommée. Il ajoutait en outre que souvent le puissant qui oblige s'impose. Mais quand il se voyait obligé d'intercéder

(1) *Serm.*, CCCLVI, n. 16. (2) *Lettre* CXXII, n. 2. (3) *Serm.*, II, n. 8. (4) *Lettre* CXXII. (5) *Lettre* CCLXVIII. (6) POSSID., ch. XXIV. (7) *Ibid.*, XIX.

pour quelqu'un, il le faisait avec tant de réserve et de modération que non-seulement il ne paraissait pas à charge et importun mais qu'il excitait l'admiration (1). » Possidius rapporte ensuite le témoignage que lui rendit à ce sujet Macédonius vicaire d'Afrique. Mais son humilité et sa douceur naturelle n'empêchaient pas qu'il ne recourût quelquefois à la sévérité et presqu'aux menaces, lorsqu'il priait pour quelqu'un; car si la vérité est douce, elle a aussi ses amertumes. Douce, elle épargne; amère, elle guérit (2).

4. Un certain Romule qu'Augustin avait engendré à Jésus-Christ par l'Évangile, avait placé Pontican, comme intendant, dans une villa pour en surveiller les colons. Pontican leur demanda la redevance due à Romule, il en convenait lui-même, et se l'appropria. Romule qui d'ailleurs n'avait aucune crainte de Dieu, prétendait que ces paysans qui à peine avaient pu payer une fois, devaient payer de nouveau. Cette prétention inique émut vivement Augustin, moins à cause des colons indigents et opprimés que pour Romule lui-même qui, par sa tyrannie provoquait la vengeance divine : « Je ne suis pas assez malheureux, » dit-il, « et mon cœur n'est pas assez dépourvu de la charité de Jésus-Christ pour n'être pas pénétré de douleur quand ceux que j'ai engendrés par l'Évangile se conduisent ainsi. » Il s'adressa donc à Romule qui prétendait que les colons n'auraient pas dû payer à Pontican, quoiqu'il ne leur eût pas ordonné le contraire par une lettre, sans laquelle les paysans n'auraient jamais refusé de payer leur redevance à Pontican en qui ils voyaient un représentant de leur maître. Mais Augustin n'ayant rien gagné ce jour-là sur l'esprit de Romule, envoya, le samedi, prier Romule qui prenait son repas, de ne point partir d'Hippone avant de l'être venu voir. Romule répondit qu'il le ferait. Le lendemain, il se rend à l'église, fait sa prière, et s'en va sans saluer l'évêque. C'était montrer un grand mépris pour Augustin; mais le pieux évêque pour se venger saintement demanda à Dieu le pardon de Romule, par ses prières. Mais le coupable ne pouvant l'obtenir qu'en se corrigeant, le saint évêque fut forcé de lui écrire une lettre très-sévère pour le conjurer et le supplier de songer au tort qu'il cause ainsi à lui-même plutôt qu'à ses colons, envers qui il ne pouvait nier qu'il tenait une injuste conduite. « J'aurais même, » dit-il, « plus de sujet de vous faire des reproches que des prières. Si c'était pour moi que je dusse vous prier, peut-être ne le ferais-je pas, mais comme c'est pour vous je le fais hardiment. Je vous prie donc de cesser de vous vouloir du mal et de vous en faire : c'est avec vous-même que je veux vous remettre en paix, afin que vous puissiez vous y remettre avec celui que vous priez. Qu'il vous ouvre les yeux de l'esprit pour vous faire voir le mal que vous faites, et vous en donner une horreur qui vous porte à le réparer. Il vous semble que ce n'est rien ou que c'est un bien petit mal, mais c'en est un si grand que si jamais votre cupidité est assez domptée pour vous permettre de le voir, vous arroserez la terre de vos larmes, afin qu'il plaise à Dieu d'exercer sa miséricorde envers vous. » Augustin craignit de l'irriter davantage par cette lettre, et de le porter à se montrer plus dur encore envers ses colons; aussi ajoute-t-il que s'il en était ainsi, il leur serait imputé à mérite, d'avoir eu à souffrir de sa colère s'il s'irritait de ce qu'il lui a écrit dans l'intérêt de son salut. Il le menace du jugement unique de Dieu, si Romule parvenait gagner sa cause auprès des hommes qui sont tenus de s'en tenir au texte des lois établies pour empêcher les autres mauvaises actions. Il faut conclure de là que quoique nous ne puissions refuser aux hommes ce que nous leur devons, d'après la loi, cependant il ne nous est pas toujours permis d'exiger des autres ce qu'ils nous doivent, en vertu de ces mêmes lois (3).

(1) *Ibid.*, ch. xx. (2) *Lettre* CCXLVII, n. 1. (3) *Lettre* CCXLVII.

CHAPITRE V

1. Règle et prudence d'Augustin dans les visites et les autres devoirs d'urbanité qu'il devait accomplir. — 2. Il écrit à Paucaire en faveur de la paroisse de Germanicia.— 3. Il s'occupe de l'Eglise entière autant que ses forces le lui permettent. — 4. Il se plaint d'avoir à s'occuper de terminer des différends.

1. Continuons à exposer la conduite et les soins du saint évêque dans l'administration de l'Église : « Il gardait dans ses visites la règle prescrite par l'Apôtre, il n'allait voir que les orphelins et les veuves dans leur affliction ; lorsque les malades le demandaient pour qu'il vînt prier Dieu pour eux et leur imposer les mains, il accourait. Quant aux monastères de femmes il ne les visitait que dans une extrême nécessité. Il disait qu'un serviteur de Dieu devait observer dans sa vie et dans sa conduite certaines maximes qu'il tenait d'Ambroise de sainte mémoire à savoir : de ne faire pour personne aucune demande de mariage, de ne pas appuyer de sa recommandation ceux qui veulent entrer dans la carrière militaire et de n'accepter dans son pays aucune invitation aux festins. Et il rendait raison de chacune de ces maximes. Il fallait craindre qu'une union malheureuse n'attirât sur l'auteur de cette union la malédiction des deux époux. Toutefois, quand les parties étaient d'accord, le prêtre devait se rendre à leur invitation pour confirmer et bénir leurs mutuelles promesses. Quant au refus de recommander ceux qui se destinaient à la carrière militaire, c'était de peur qu'ils ne compromissent, par leur mauvaise conduite, la recommandation qui les avait produits. Il fallait craindre enfin que l'occasion fréquente des festins hors de chez soi ne fît perdre la tempérance (1). » Nous verrons plus bas le vigilant évêque étendre à tout son diocèse les devoirs qu'il remplissait à Hippone la Royale.

2. Il y avait, dans son diocèse une paroisse appelée Germanicia dont le pasteur, nommé Secondin, avait toujours été bien vu du peuple. Un certain Paucaire y étant venu écrivit à Augustin que les habitants étaient prêts à le charger d'accusations. Ce Paucaire à ce qu'il paraît, se disputait avec un autre la possession de ce bourg, ce qui faisait beaucoup souffrir les habitants. N'ayant pas trouvé dans cette affaire Secondin favorable à ses desseins, il avait appelé des donatistes, dans ce bourg, où il n'y en avait pas auparavant, pour l'accuser ensuite. Augustin écrivit à Paucaire qu'il était étonné de ce que les habitants de Germanicia se plaignissent de Secondin ; que néanmoins il ne pouvait mépriser l'accusation dirigée contre lui si c'étaient des catholiques qui la portaient; mais que s'il n'était accusé que par des hérétiques, il ne pouvait ni ne devait en tenir compte ; qu'en conséquence Paucaire devait, avant tout, expulser les hérétiques dont on ne comptait pas un seul dans ce bourg avant lui, qu'après cela seulement il entendrait la cause du prêtre comme il faut l'entendre. En même temps il lui recommande de ne point souffrir que la maison de Secondin soit pillée et dévastée, ou que lui-même soit chassé de son église. Enfin il l'engage à terminer cette affaire au plus vite, de peur que les habitants n'en soient affligés plus longtemps.

3. Il pensait que le soin de la seule église d'Hippone à laquelle Dieu l'avait attaché comme esclave, disait-il (2), était son unique office. Aussi ne s'en éloignait-il jamais que malgré lui (3). Le peuple de son côté supportait toujours avec peine son absence (4), et comme c'était une population tout à fait faible elle se laissait aller jusqu'au scandale et à la plus dangereuse irritation. C'est pourquoi il ne s'éloignait jamais de la ville (5). Bien plus, s'il était absent de corps, son esprit et son cœur étaient toujours avec eux. Jamais il ne quittait la ville, dit-il lui-même, par un abus de sa liberté, mais seulement quand la nécessité l'y contraignait pour s'acquitter de ses devoirs envers les autres membres de l'Église (6). C'était la raison qui, presque tous les ans, le conduisait à Carthage, fréquemment dans d'autres

(1) Possid., *vie d'August.*, ch. xxvii. (2) *Lettre* cxxiv, n. 2. (3) *Lettre* xxxiv, n. 5. (4) *Lettre* cxxii, n. 1. (5) *Lettre* cxxiv, n. 2. (6) *Lettre* cxxii, n. 1.

endroits, et quelquefois jusqu'en Mauritanie (1). Il se serait volontiers exposé aux dangers et aux fatigues d'un voyage par mer à cause de l'Église, pour se rendre à la cour impériale comme ses collègues le faisaient si sa mauvaise santé ne s'y était opposée (2). Il n'agissait dans les autres diocèses qu'autant que les évêques des lieux le lui permettaient ou l'en chargeaient (3). Il ne manquait pas d'assister, autant que possible, aux conciles qui se célébraient dans les diverses provinces, où le conduisait l'amour qu'il avait de servir la gloire du Christ non ses intérêts et de travailler dans la mesure de ses forces, à ce que la foi de l'Église catholique demeurât intacte et sa discipline inviolable (4). Lorsqu'il s'agissait de synodes composés d'évêques délégués ou lorsqu'on chargeait quelques évêques de juger au nom de l'Église certaines controverses, il était habituellement nommé pour représenter les évêques de Numidie. Quelquefois aussi, il assistait à des sacres d'évêques ou à des dédicaces de basiliques, comme on peut le voir, dans sa lettre à l'évêque Nobilius (5), qui l'avait invité à la dédicace de son Église. Il décline cette invitation en alléguant pour excuse la longueur de la route, la saison rigoureuse et son âge avancé. Toutefois il dit qu'il se rendra volontiers à son désir, si sa faible santé le lui permit.

4. L'Apôtre en déclarant que les fidèles ne doivent pas faire juger leur cause par les tribunaux du siècle, mais bien par les sages et les saints de l'Église du lieu où ils se trouvent, imposa aux évêques la nécessité d'entendre les causes étrangères à l'Église (6). Les empereurs chrétiens ont plus d'une fois confirmé ce pouvoir des évêques. Pris pour juge par les chrétiens ou même par des sectaires, il remplissait avec soin son office, et s'acquittait avec religion d'une charge qu'il tenait pour une œuvre de piété. Il avait en même temps devant les yeux ce qu'un autre avait dit à ce sujet : Qu'il aimait mieux juger des inconnus que ses amis, parce que, dans le premier cas, celui en faveur de qui la justice l'obligeait à prononcer pouvait être acquis à son amitié, au lieu que dans le second il courait le risque de perdre l'amitié de celui qu'il condamnait (7). Il vaquait à cette fonction jusqu'à l'heure de son dîner, et quelquefois tout le jour, lorsqu'il jeûnait. Ce ministère était très-fatigant et très-pénible pour lui qui ne se plaisait que dans la contemplation de la vérité (8). Aussi s'en plaint-il en différents endroits en disant qu'il aurait mieux aimé travailler manuellement pendant quelques heures chaque jour, que se voir ainsi embarrassé dans les complications et les ennuis des procès (9). Mais il ne pouvait refuser ce service à ses frères surtout aux faibles. Toutefois ce labeur n'était pas absolument sans quelque consolation pour lui : il espérait que la vie éternelle serait le fruit de sa patience. « Nos prières sont souvent troublées et appesanties par les nuages et les tumultes des occupations séculières. Car encore que nous n'en ayons point pour nous-même, nous en sommes tellement accablé par ceux avec qui nous vivons, qui après nous avoir forcé de faire mille pas avec eux, nous entraînent ensuite mille pas plus loin, que c'est à peine si nous avons le temps de respirer. Nous espérons cependant que celui devant qui montent les gémissements de ceux qui sont dans les fers, nous délivrera de toutes nos peines, par le secours de vos prières, si nous persévérons avec fidélité dans le ministère où il a daigné nous établir ; et qu'il nous rendra la récompense qu'il nous a promise (10). » Lorsqu'il parlait au peuple il exhortait ceux à qui l'on suscitait d'injustes procès à s'en débarrasser à prix d'argent, ce qu'il faisait ordinairement, autant qu'il était possible, dans les causes qu'on lui déférait. « Si quelqu'un, dit-il dans un sermon, veut t'éloigner de Dieu, par des procès, tu n'auras pas le cœur tranquille, tu n'auras pas le calme de l'âme, tes pensées seront bouleversées, tu t'irriteras contre ton adversaire. Tu as perdu ton temps. Ne vaut-il pas beaucoup mieux perdre ton argent et

(1) *Lettre* CXCIII, n. 1. (2) *Lettre* CXXII, n. 1. (3) *Lettre* XXXIV, n. 5. (4) POSSID., ch. XXI. (5) *Lettr*, CCLXIX. (6) *Travaux des Moines*. n. 37. (7) POSSID., XIX, *Lettre* XXXIII, n. 5. (8) *Comment. des Psanmes*, CXVIII, *Serm.*, XXIV, n. 3. (9) *Travaux Monast.*, n. 37. (10) *Lettre* XLVIII, n. 1.

racheter le temps perdu? Mes frères, si dans vos procès et dans vos affaires que vous me donnez à juger, je conseille à un chrétien, de perdre une partie de son bien pour racheter le temps, combien plus lui dirai-je avec confiance, de rendre le bien d'autrui. Mais ce sont deux chrétiens que j'entends, le calomniateur qui veut susciter un procès à l'autre et le dépouiller ou le forcer à composition, se réjouit à ces paroles de l'apôtre : « Rachetez le temps. Car les jours sont mauvais (*Ephés.*, v, 15). » Je suis injuste pour ce chrétien, se dit-il, mais bon gré malgré il me donnera quelque chose pour racheter le temps, car il a entendu l'évêque. Dis-moi, si je dois lui dire à lui : Perds quelque chose pour avoir la paix, ne te dirai-je pas à toi, calomniateur, fils du diable, homme pervers, pourquoi cherches-tu à voler le bien d'autrui? Tu n'as pas le droit pour toi tu n'es qu'un homme de chicane. Puis il ajoute : Tu te moques peut-être de cela en empochant l'argent de l'autre. Ris, ris et moque-toi : je donnerai de l'argent, moi, mais il en viendra un qui te le redemandera (1). » Il exhortait les plaideurs à transiger à l'amiable, même lorsque la cause n'était pas douteuse, et qu'il n'y avait pas à hésiter entre le droit de l'un et celui de l'autre, toujours pour éviter le procès. Ce fut probablement au sujet de ces affaires qu'il obtint du peuple, d'être dispensé de rendre la justice pendant cinq jours de chaque semaine; mais après avoir commencé par suivre cette règle pendant quelques jours, on ne tarda pas à l'assaillir pour le forcer de s'occuper de ces intérêts humains avant et même après-midi (2). Enfin, en 426, il se déchargea de ce soin sur le prêtre Héraclius qu'il désigna pour son successeur. Il s'efforçait de faire servir l'ennui de cette occupation qu'il supportait avec patience, non-seulement à son propre salut mais encore à celui des plaideurs. En les écoutant, il examinait l'état intérieur de leur âme, et les divers sentiments de leur cœur, et, selon le soin qu'ils apportaient à leurs affaires, et à pour suivre leur droit, il observait s'ils avançaient ou reculaient dans la foi et les bonnes œuvres. Et lorsque l'occasion favorable se présentait de le faire, il enseignait aux parties la vérité de la loi divine, la leur inculquait de toute son âme et avec zèle, et les exhortait à rechercher la vie éternelle. Il ne recherchait pour récompense, dans le soin qu'il apportait à examiner les différends des autres qu'à amener les plaideurs à rendre à Dieu et aux hommes ce que nous leur devons en vertu de la loi chrétienne. « Et il agissait en ce cas comme la sentinelle du Seigneur chargée de la garde de la maison d'Israël, en annonçant la parole, en pressant les hommes à temps, à contre-temps, en les reprenant, les suppliant, et les menaçant, toujours avec patience et longaminité, et en donnant tous ses soins à instruire ceux qui étaient capables d'instruire les autres (3) ». Voilà comment il profitait de toutes les occasions, pour instruire les autres, soit en public, soit en particulier.

CHAPITRE VI

1. Augustin s'applique avec zèle à la prédication de la parole divine. — 2. En l'entendant, le manichéen Firmus se convertit à la foi du Christ. — 3. Choses dignes de remarque dans ses sermons. — 4. Il prêchait en latin à Hippone. — 5. La coutume d'écouter la parole de Dieu assis, lui paraît bien préférable à celle des églises d'Afrique où on l'écoutait debout.

1. L'épiscopat d'Augustin procura, aux Églises d'Afrique, selon l'opinion et le jugement de Paulin lui-même, l'immense avantage d'entendre la parole de Dieu de sa bouche (4). « N'étant encore que prêtre, il annonçait l'Évangile du mieux qu'il pouvait, évêque ce fut avec plus de zèle encore, avec plus de ferveur et d'autorité qu'il prêchait, non dans un seul pays, mais partout où on l'en priait, la parole du salut, à la joie et à l'accroissement de l'Église (5). » Voici encore en quels termes Possidius montre son ardeur infatigable pour la prédication : « Jusqu'à sa dernière maladie il ne cessa de prêcher au peuple la parole de de Dieu avec autant de zèle, de force, de pré-

(1) *Serm.* CLXVII, ch. III, n. 4. (2) *Lettre* CCXIII. n. 5. (3) POSSID., XIX. (4) *Lettre* XXXII, n. 2. (5) POSSID., IX

sence et de liberté d'esprit (1). » Même lorsqu'il était jeune, on faisait de lui une telle estime que, partout où il se trouvait, s'il fallait adresser la parole au peuple, c'était toujours lui qu'on chargeait de le faire : on lui permettait bien rarement de garder le silence et d'écouter les autres (2). Plein de réserve et de modestie il se contentait de sa seule Église d'Hippone et ne s'occupait des affaires ecclésiastiques des autres villes qu'avec la permission ou sur l'ordre de leurs évêques (3). Nous avons vu déjà qu'il consacrait à préparer ses sermons tout le temps dont il pouvait disposer (4). Le sermon trois cent cinquante et unième paraît avoir été écrit mot pour mot et appris à la lettre. Quelquefois il prêchait d'abondance. Lorsque nous parlerons de ses traités sur saint Jean, nous verrons qu'il prêcha pendant cinq jours de suite. Il fit deux sermons dans le même jour sur le psaume quatre-vingt-huitième, le premier le matin, le second l'après-midi. Jamais il ne s'abstenait du ministère de la parole, même lorsque la maladie semblait devoir faire expirer sa voix sur ses lèvres : il recouvrait ses forces en parlant (5). Il brûlait d'un si grand désir de voir son peuple avancer dans la vertu, qu'il paraissait insensible à la fatigue et à la douleur.

2. Il s'inspirait quelquefois des événements du moment pour dire au peuple ce que Dieu lui inspirait. Par exemple si le lecteur, qui souvent était un enfant, lui lisait un psaume pour l'autre (6), il n'hésitait pas à traiter, devant les fidèles, un autre sujet que celui qu'il avait préparé, c'est ce qu'il ne manquait pas de faire, lorsqu'il sentait, par un mouvement intérieur du cœur, que c'était la volonté de Dieu (7). Quelquefois Dieu lui suggérait un sujet autre que celui qu'il avait préparé (8). Possidius en rapporte un exemple remarquable : « Je me rappelle, dit-il, ainsi que plusieurs autres frères et serviteurs de Dieu qui vivaient avec nous et le saint homme, dans l'Église d'Hippone, qu'un jour, étant tous réunis à table, il nous dit : « Avez-vous remarqué que le commencement et la fin de mon discours prononcé aujourd'hui dans l'Église, n'ont pas été comme à mon habitude ; et qu'au lieu de finir d'expliquer le sujet que je m'étais proposé je l'ai laissé en suspens ? » « En effet, » répondîmes-nous, « nous l'avons remarqué et nous en avons été frappés sur le moment. Je crois, » reprit-il, « que le Seigneur qui dispose à son gré de nous et de nos discours aura voulu ; par un oubli et un écart de pensée de ma part, instruire et guérir quelque pécheur égaré qui se trouvait dans le peuple ; car je suis passé brusquement à un autre sujet et, sans résoudre ou développer la question commencée, j'ai terminé mon discours en attaquant l'erreur des manichéens dont je n'avais pas l'intention de parler, au lieu de continuer le sujet que je m'étais proposé. » Or, voilà que le lendemain, si je ne me trompe, ou deux jours après, un négociant nommé Firmus, vint dans le monastère où nous étions, avec saint Augustin, et, se jetant à ses pieds, se mit à fondre en larmes en le conjurant de demander avec ses saints compagnons, au Seigneur, de lui pardonner ses péchés. Il confessa qu'il avait embrassé la secte des manichéens depuis plusieurs années et qu'il leur avait donné inutilement pour eux ou pour ceux qu'ils appellent les élus, de grandes sommes d'argent ; mais que, par la miséricorde de Dieu le dernier sermon d'Augustin dans l'Église, l'avait converti et rendu catholique. Alors le vénérable Augustin et nous tous qui étions présents, nous lui demandâmes ce qui l'avait le plus frappé dans ce sermon, il nous le dit. En nous rappelant alors la marche de ce discours, nous fûmes saisis d'étonnement et d'admiration en voyant la profondeur des desseins de Dieu, pour le salut des âmes ; et rendant gloire à son saint nom, nous le bénîmes en le voyant opérer le salut des hommes lorsqu'il le veut, par où il les veut et comme il le veut, au su et à l'insu de ceux dont il se sert pour cela. Cet homme embrassa ensuite le genre de vie des serviteurs de Dieu, renonça au commerce, et fit de grands progrès parmi les membres de l'Église. Dieu permit qu'on le demandât plus tard dans un autre pays, pour l'élever au sacerdoce qu'il fut con-

(1) *Ibid.*, XXXI. (2) *Rétract.*, *prol.*, II. (3) *Lettre* XXXIV, n. 5. (4) *Lettre* LXXV, n, 5. (5) *Serm.*, XLII, ch. III. (6) *Serm.*, CCCLII, ch. I, n. 1. (7) *Serm.*, LII, ch. VIII, n. 29. (8) *Serm.*, LXXI, ch. V. n, 8.

traint de recevoir. Il garda et conserva toujours la sainteté de la profession monastique. Peut-être vit-il encore dans les pays d'outre-mer(1).»

3. Dans sa vieillesse, ses sermons étaient plus sérieux, mais moins longs (2). Quelquefois, à bout de forces, par suite d'une trop grande fatigue, il était obligé d'interrompre son sermon, comme il arriva un certain jour de Pâques, à cause de l'épuisement que lui avait causé le jeûne de la vigile (3). Souvent il s'arrêtait au milieu d'un sermon pour ne pas surcharger ses auditeurs. Quelquefois il s'abstenait de parler, pour donner au peuple le temps de graver profondément dans son esprit ce qu'il avait dit (4). Mais comme le peuple écoutait ses paroles avec autant d'avidité que de fruit, sa faim, loin de s'apaiser, ne faisait que s'accroître, aussi était-il contraint de céder à ses pieux et salutaires désirs. Le peuple lui prouvait son désir et le soin qu'il prenait de l'écouter, tantôt en lui montrant qu'il comprenait les choses les plus difficiles qu'il expliquait, tantôt en devinant ce qu'il allait dire, et le plus souvent en l'interrompant par de bruyants applaudissements. Augustin éprouvait, il est vrai, la plus grande joie à voir ainsi éclater leur soif et leur amour de la vérité, mais sa modestie et son humilité en étaient effrayées. Quand le sujet était plus grave, sans s'arrêter à leurs applaudissements, il continuait à parler jusqu'à ce qu'il vît les larmes couler de leurs yeux (5). « Presque jamais, dit-il, mon sermon ne me plaît : je préfère beaucoup plus celui que j'entends bien souvent au dedans de moi avant de commencer à expliquer ma pensée par la parole. Comme je la rends moins bien que je ne la vois, je m'attriste de ce que ma langue ne répond pas à mon esprit : en effet, tout ce que je comprends, je veux que tous ceux qui m'écoutent le comprennent et je sens que je ne parle pas de façon à produire cet effet. Très-souvent, l'intuition saisit l'âme, comme un éclair rapide, mais l'élocution est lente, longue et en diffère beaucoup, et, tandis qu'elle se développe, l'idée première rentre dans son sanctuaire. Cependant comme il en reste quelques traces imprimées d'une manière admirable dans la mémoire, elle persiste pendant la courte durée des syllabes que j'articule et ces traces m'inspirent les mots qui les expriment. Pour moi, désirant vivement être utile à mes auditeurs, je voudrais parler comme je comprends sur le moment même, puisque je ne peux le faire d'après ma première pensée. Mais trompé dans ce désir, mon cœur souffre et, comme si je travaillais en vain, j'en éprouve du chagrin et ce chagrin rend mon discours plus languissant, plus embarrassé qu'il ne l'était avant que je le ressentisse. Cependant le zèle de ceux qui aiment à m'entendre me prouve souvent que mes humbles paroles n'ont pas été aussi froides qu'il me le semblait, et je vois à la satisfaction qu'ils témoigneut, qu'ils en retirent quelque utilité; pour moi, je mets tous mes soins à ne point manquer à remplir ce ministère où je les vois si bien accepter ce que je leur présente (6). » Parmi ses sermons au peuple, il y en a certainement plusieurs qui ont été composés pour ceux qui, par suite des devoirs de leur charge et leur office, doivent parler dans l'Église et n'ont point le temps de préparer leurs discours. Tels sont les deux adressés à un diacre de Carthage, dans le livre de *la manière de catéchiser les ignorants*, et peut-être aussi le CCXIV[e] de la collection de ses *Sermons*, car il disait qu'il serait très-utile de multiplier ainsi les prédicateurs de la vérité (7). Il n'hésitait pas à violer les règles de la grammaire dans ses discours pour se faire mieux comprendre des esprits grossiers et ignorants. Toutefois, bien que dans ses traités il se soit un peu relâché dans son style, il ne se négligeait cependant pas au point de tomber dans la trivialité. Il ne regardait pas comme la partie la moins importante de l'art oratoire, celle de se mettre à la portée de son auditoire, et aimait mieux offenser la grammaire que n'être pas compris du peuple (8). Il goûtait assez ce mot d'un orateur, qu'une certaine négligence dans le style ne manque pas de

(1) POSSID, XV. (2) *Serm.*, CCCL, n. 3. (3) *Serm.*, CCCXX. (4) *Serm.*, CCLII, n. 1. ch. I. (5) *De la doctrine chrétienne.* liv. IV, n. 53. (6) *De l'art d'enseigner les ignorants* n. 3-4. (7) *De la doctrine chrétienne* liv. IV, ch. XXIX, n. 72. (8) *Commen. des Psaumes* XXXVIII, n. 20.

charme, pourvu qu'elle ne tombe pas dans une absence complète d'ornements qui rende le discours insipide; « car, disait-il, la marque des bons esprits, est d'aimer dans les paroles la vérité, non les paroles. « A quoi sert, en effet, une clef d'or si elle ne peut ouvrir ce qui est fermé? Et pourquoi dédaigner une clef de bois qui le peut, car ce que nous cherchons, c'est à ouvrir ce qui est fermé (1). » Enfin très-souvent, comme il le fait remarquer, un discours même simple, quand il résoud les plus difficiles questions, surtout s'il n'est pas absolument sans quelque ornement exempt de toute recherche et, pour ainsi dire, naturel, excite de tels applaudissements qu'on ne voit pas bien en quoi il peut être appelé simple (2). C'est ainsi qu'il lui arrivait très-souvent de parler au peuple.

4. Il est hors de doute qu'il faisait ses sermons au peuple en latin tels que nous les avons; car il est à croire qu'à Hippone la Royale, ville célèbre, cité romaine, en possession du droit de colonie et port de mer où abondaient une multitude d'étrangers (3), le peuple en général savait le latin. Dans un de ses sermons, Augustin rend en latin un proverbe carthaginois, en disant : « Je vous le donnerai en latin, parce que vous ne savez pas tous le carthaginois (4). » Il recherchait les clercs qui connaissaient la langue latine et, ce qui peut paraître étonnant, il se plaint d'en manquer et de voir le progrès de la prédication évangélique en souffrance à cause de cela. C'est par cette raison qu'il ne voulut jamais que le diacre Lucille qu'il parait avoir élevé, s'éloignât de lui. Ce Lucille était frère de Novat probablement évêque de Sétif, qui le recommanda à Augustin pour l'utilité de son diocèse. Mais, comme l'église de Sétif n'avait pas besoin de ministre parlant latin, Augustin pria Novat de considérer les besoins de son église et de lui laisser Lucille pour toujours. Novat y consentit de la meilleure grâce du monde, tout en disant, il est vrai, qu'il est dur de refuser un frère à son frère, mais qu'il était obligé d'imposer silence à son affection, et que la pensée de la charge épiscopale et du salut des fidèles lui faisait accepter ce sacrifice. Il est probable que Novat a redemandé son frère au moment où il devint évêque (5). Ce fait se place donc avant 401, époque où Novat assista à la conférence de Carthage.

5. Le saint docteur, dans le livre IV sur la doctrine chrétienne, donne les règles à suivre dans les instructions publiques ; quant à celles qui concernent les entretiens privés, surtout les instructions à donner aux catéchumènes, il le trace dans le livre intitulé : *De la manière de catéchiser les ignorants*. Dans ce livre on lit que, dans l'Église d'Afrique, le prédicateur était assis, pendant que les auditeurs restaient debout. Mais, dans certaines églises d'outre-mer, le peuple écoute assis. Augustin préfère cette coutume parce que la fatigue et la difficulté de rester debout empêchent d'écouter attentivement la parole de Dieu (6). Il existe un sermon de Césaire attribué autrefois à Augustin, où le prédicateur dit que, quelques jours auparavant, il avait prié les malades et les infirmes de s'asseoir pendant la lecture des actes des martyrs et de l'Écriture Sainte, qui était un peu longue ; mais, que presque toutes les femmes, même bien portantes, prirent la coutume de s'asseoir au mépris des convenances, comme pour mieux écouter ce qu'on lisait, mais, en effet, pour s'étendre comme sur leur lit, et pour causer entre elles (7). Le prédicateur les en reprend dans son sermon, et rappelle avec quel respect et quelle convenance elles doivent écouter la parole de Dieu. Comme il y a peu de monde dans les instructions particulières, Augustin écrit qu'on ne peut tolérer l'arrogance des prédicateurs qui ne voudraient point permettre à ceux qui les écoutent, de s'asseoir ; car il avait remarqué que la fatigue en portait plusieurs à se retirer, bien qu'ils donnassent un autre prétexte pour le faire. Il avait lui-même éprouvé, en instruisant un paysan, combien on doit se prémunir contre cela (8). On

(1) *De la doct. Chret.* Livre, IV, ch. x. n. 26. (2) *Ibid.*, n. 56, (3) *Lettre* XXXV, n. 3; *De la Cité de Dieu*, XXII, ch. VIII; *Lettre de Pétill.*, II. ch. LXXXIII, n. 184. (4) *Serm.*, CLXVII, ch. 3, n. 4. (5) *Lettre* LXXXIV, n. 1, 2. (6) *De l'inst. des Ignor.*, n. 9. (7) AUGUSTIN, *append, Serm.*, CCCN. 1. (8) *De l'inst. des ignorants,* n. 19.

remarque qu'il avait coutume de finir ainsi ses sermons : « Tournant nos regards vers le Seigneur Dieu, père Tout-Puissant, etc.»

CHAPITRE VII

1. Augustin s'élève contre les vices. — 2. Sa prudence et sa charité pour reprendre les pécheurs. — 3. Il évite avec plus de soin la société des chrétiens corrompus que celle des païens. — 4. Il n'approuve pas l'excommunication d'une famille entière à cause de la faute d'un de ses membres. — 5. Il admet un astrologue au nombres des pénitents. — 6. Il instruit Lampade qui tenait beaucoup à l'astrologie.

1. On a remarqué que les Africains sont enclins à la luxure, à l'ivrognerie et aux jurements. Aussi, Possidius nous apprend-il qu'Augustin fit tous ses efforts pour déraciner du milieu de son peuple cette coutume invétérée (1). On a en effet quelques sermons de lui contre ces vices. Il avait toujours différé de parler de ces défauts, de peur de rendre ses auditeurs plus coupables en les éclairant. Mais, à la fin, il craignit de ne point répondre lui-même au devoir qu'il croyait lui être enjoint d'en haut, quand on lui lisait l'Épître de saint Jacques (2). Il attaque aussi, en différents endroits, l'ivrognerie. Un jour, comme il allait réprimander des ivrognes, il leur dit : « Si vous ne m'écoutez pas je ne me tairai cependant point, pour sauver mon âme. Mais je ne veux pas me sauver sans vous (3). » Pour ce qui concerne la luxure, il s'efforce avant tout de montrer aux maris qu'ils sont enchaînés à leurs femmes par les mêmes liens de fidélité qu'ils exigent d'elles (4). Mais, sur ce point, les lois romaines différaient beaucoup des préceptes de l'Évangile, aussi, presque tous les hommes tombaient-ils dans cette dépravation de mœurs que couvrait le voile complaisant du silence. Mais Augustin aima mieux dévoiler la vérité, et, par là, s'exposer à la haine de ceux qui refusaient de la suivre, que la dissimuler et faire la faute de se taire quand elle lui ordonnait de parler. Tel est l'argument principal du sermon *des Dix Codes*, probablement appelé ainsi parce qu'il compare, dans ce sermon, les dix commandements de Dieu, avec le psaltérion aux dix cordes de l'Écriture.

2. Il observait exactement les préceptes de l'Apôtre à Timothée, touchant la prédication de la parole divine; et, pour intimider les autres, il ne craignait pas de reprendre publiquement ceux qui péchaient publiquement (5). Chacun le louait pour cela. Mais son zèle s'exerçait tout d'abord contre lui-même. Toutefois, ces vices étaient tellement communs, qu'il osait à peine les attaquer et les combattre peu à peu et sans fiel, bien qu'ils fussent publics, dans la crainte de provoquer la colère des pécheurs et de passer pour novateur (6). Pour les fautes secrètes, surtout pour celles qui entraînent avec elles des conséquences graves, telles que l'homicide et l'adultère, si la charité ne lui permettait pas de les reprendre en public, il ne laissait pas cependant de s'en occuper. Il avertissait, en particulier, ceux qui s'en rendaient coupables, leur rappelait le jour du jugement et les portait au repentir par la crainte qu'il leur suggérait. Il essayait de son mieux d'amender ces coupables sans recourir à la sévérité des juges. Aussi, arrivait-il que ceux qui avaient connaissance de ces crimes se plaignaient de ce qu'il ne les dénonçait pas aux tribunaux, ne réfléchissant pas que la prudence le lui défendait quelquefois, et que d'ailleurs lui-même ne les connaissait pas tous.

3. Il s'abtenait quelquefois de la société des chrétiens de mœurs corrompues, pour leur faire honte et les porter, de cette façon, à réformer leur conduite. Il aimait mieux ordinairement la société des infidèles et des païens que celle des chrétiens criminels, suivant en cela les exemples de l'Apôtre (7). Il recourait à l'excommunication pour les crimes qui nécessitaient cette peine, autant que la paix de l'Église le permettait et qu'il le croyait lui-même utile aux pécheurs. Car, pour les ivrognes, par exemple, vice bien commun et fort répandu, Augustin n'osait point les frapper

(1) Poss., vie d'Augus., ch. xxv. (2) *Serm.*, clxxx, ch. xii, n. 14. (3) *Serm.*, xvii, ch. ii, n. 2. (4) *Serm.*, ix, ch. ix, n. 11, 12; *Serm.*, cccxcii, ch. v, n. 5. (5) Poss., *Vie d'August.*, ch. xix. (6) *Serm.*, xvii, ch. iii, n. 3 : *Lettre aux Galat.*, *Expos.*, n. 35. (7) *Comment. sur les Psaumes.*, c, n. 8.

d'anathème et les séparer de l'Église, quoiqu'ils le méritassent bien; mais, comme ces sortes de pécheurs ne comprenaient pas assez la gravité de leur faute, il craignait que les châtiments ne les rendissent pires. C'est pourquoi il se contentait souvent de les admonester (1) dans un sermon. S'adressant aux maris qui violaient la foi conjugale, il disait : « Que ceux qui savent que je connais leurs fautes s'éloignent de la communion, s'ils ne veulent point que je les repousse de la Table sainte (2). » Il est vrai que cette phrase semble avoir été intercalée dans ce sermon que nous avons cru devoir mettre au rang des douteux, car nous la retrouvons dans le sermon CCCLI, où saint Augustin s'exprime ainsi : « Nous ne pouvons éloigner de la communion, bien que cet éloignement ne soit pas mortel, mais médicinal, que ceux qui ont fait un aveu spontané ou qui, dans un jugement civil ou ecclésiastique, ont été convaincus et nommément condamnés (3). » Bien qu'il fût parfois très-vivement ému des crimes atroces commis par certaines personnes contre l'Église, il n'osa cependant jamais frapper d'anathème leur famille entière avec elles, ne voyant pas comment on pouvait le faire légitimement, bien que d'autres le fissent (4).

4. Comme certaines personnes, après avoir violé le serment qu'elles avaient fait sur l'Évangile, s'étaient réfugiées dans l'Église, pour chercher, dans cette maison de vérité, un asile contre leur mauvaise foi, un magistrat, chrétien fidèle, nommé Cassicien, vint à l'Église avec une escorte en rapport avec sa dignité, pour engager l'évêque diocésain Auxilius, à ne point favoriser ces parjures. Evidemment il ne demandait rien que de juste. Cependant, Auxilius, qui n'étant encore que catéchumène, avait eu avec Cassicien des relations d'amitié, s'irrita tellement, d'après le rapport écrit des faits, qu'il frappa d'anathème Cassicien, et toute sa famille, soutenant qu'il avait violé le seuil sacré de l'Église, et en avait arraché les coupables par force. Cassicien en écrivit à Augustin pour se plaindre, et l'assura que les coupables, pressés par leur propre conscience, étaient sortis de l'Église de leur plein gré, et sans aucune violence de sa part. Auxilius était jeune encore et il y avait à peine un an qu'il était évêque. Augustin, au contraire, l'était déjà depuis longtemps. Il écrivit cependant à Auxilius, en lui disant qu'il était bien désireux d'apprendre de lui sur quelle raison on peut s'appuyer pour excommunier toute une famille, pour la faute d'un de ses membres, en ajoutant que, s'il ne pouvait justifier cette pratique par de bonnes raisons, c'est pécher que de la suivre. Il le prie ensuite, si Classicien est innocent, de réparer l'erreur où la fragilité humaine l'a entraîné, et de le relever des censures ecclésiastiques. « Ne croyez pas, leur dit-il, que notre qualité d'évêque nous mette à l'abri d'émotions injustes; croyons, au contraire, que notre vie est très-exposée au milieu des piéges de la tentation, parce que nous ne sommes que des hommes (5). » Un évêque, Auxilius de Nurco, assistait à la conférence de Carthage. Si c'est le même que le précédent, cette lettre a dû être écrite au plus tard en 412. Il est difficile de croire qu'elle soit beaucoup antérieure à cette date ; car Augustin, en 412, avait seulement 17 ans d'épiscopat et 57 ans d'âge, ce qui ne lui permettait guère de parler à Auxilius comme un vieillard à un jeune homme, et comme un vieil évêque à un évêque d'un an à peine. Il répondit à Cassicien, qui lui avait écrit à ce sujet, et lui découvrit ses sentiments et sa pensée en ces termes: « Avec la grâce de Dieu, je viens éclaircir ce point dans votre assemblée, et dussé-je même pour cela écrire au Siége apostolique, je veux savoir à quoi m'en tenir au sujet de ceux qui, pour le péché d'un seul, frappent d'anathème toute sa famille, c'est-à-dire nombre de personnes, d'autant plus qu'il est à craindre, dans ce cas, que beaucoup ne meurent sans baptême ; je veux savoir encore si on ne doit pas éloigner de l'Eglise ceux qui y viennent pour y violer la parole qu'ils ont donnée par serment. Il faut que la règle à suivre dans ces circonstances soit fixée et établie d'un commun accord. Je puis certai-

(1) *Serm.*, XVII, ch. III, n. 3. (2) *Serm.*, CCCXCII, ch. V, n. 5. (3) *Serm.*, CCCLI, ch. IV, n. 10. (4) *Lettre* CCL, n. 2. (5) *Ibid.*, n. 3.

nement dire sans trop m'avancer que, si un fidèle est frappé d'un injuste anathème, l'anathème atteint moins celui contre qui il est lancé que celui qui le lance. Car l'Esprit-Saint, qui réside dans les saints, et par qui chacun est lié ou délié, ne peut infliger à personne une peine imméritée, puisque c'est par lui qu'est répandue dans nos cœurs la charité qui n'agit jamais mal (1). »

5. Dans ses sermons, Augustin attaque les superstitions ridicules de l'astrologie judiciaire. Il se plaint de ce qu'un grand nombre de chrétiens s'y étaient adonnés, au point de dire, même en sa présence, comme s'il n'y avait aucun mal en cela, qu'ils n'oseraient se mettre à certains jours, en route; ce péché était si commun, qu'à peine on avait le courage de le reprendre. C'est ce qui arrache à Augustin ces paroles : « Malheur aux péchés des hommes, car nous n'avons d'horreur que pour les fautes extraordinaires (2). » Toutefois, lorsque ceux qui pratiquaient cet art vain et impie (on les nommait mathématiciens), voulaient se convertir, il les assujettissait à la pénitence publique, et il ne les recevait qu'après bien des demandes et de longues épreuves. Nous en avons un exemple remarquable à la fin de son sermon sur le psaume LXI : « La soif de l'Église dont je vous parle, dit-il, va jusqu'à vouloir boire cet homme que vous voyez, » et il leur montrait un astrologue pénitent. Vous saurez qu'il y en a beaucoup parmi les chrétiens qui bénissent Dieu du bout des lèvres et le maudissent au fond du cœur. Cet homme, autrefois chrétien et fidèle, revient en pénitent, et poussé par la crainte de la puissance de Dieu, il se convertit à la miséricorde du Seigneur, il était fidèle quand il a été séduit par l'ennemi, et il a été longtemps astrologue : séduit, il a séduit à son tour; trompé, il a trompé, il a attiré, il a abusé les autres, il a fait une foule de mensonges contre Dieu, qui nous a donné le pouvoir de faire le bien et d'éviter le mal. Cet homme disait que dans l'adultère, ce n'est point notre volonté, mais Vénus qui pèche; que dans l'homicide, c'est Mars, non pas nous, qui pèche; que ce n'est pas Dieu mais Jupiter qui fait le bien; et bien d'autres sacriléges monstrueux. Quelles sommes pensez-vous qu'il a pu ainsi soustraire aux chrétiens? Combien lui ont acheté ses mensonges? Enfin, il eut horreur lui-même du mensonge, et en séduisant les hommes, il se sentit lui-même séduit par le diable : il fit pénitence et se convertit à Dieu. Nous pensons que c'est la crainte dont son âme est remplie qui l'a converti. Que dire en effet. Si cet astrologue se convertissait du paganisme, ce serait une grande joie; cependant il pourrait paraître ne se convertir que pour devenir clerc dans l'Église. C'est un pénitent; il ne demande que la miséricorde, et je dois le recommander à votre amour et à votre vigilance. Vous le voyez, aimez-le de cœur et veillez sur lui du regard. Voyez-le, connaissez-le, et partout où il passera, montrez-le à vos frères qui ne sont pas ici; cette conduite à son égard est de la miséricorde, et empêchera le séducteur de reprendre son cœur, et d'opposer de la résistance. Prenez garde à vous, que sa vie ne vous échappe point, que ses voies vous soient connues, afin de pouvoir, par votre témoignage, nous assurer qu'il est réellement converti à Dieu. Sa vie, en effet, ne sera plus un mystère, ainsi placé sous vos regards et offert à votre commisération. Vous savez ce qui est écrit dans les *Actes des Apôtres*, que beaucoup d'hommes perdus, des hommes adonnés comme lui à cet art, des disciples de ces doctrines criminelles, apportèrent tous leurs livres aux Apôtres, qui en brûlèrent un si grand nombre que celui qui en fit l'estimation la porte à une somme d'argent considérable (*Act.*, XIX, 19). Il en fut ainsi pour la gloire de Dieu, afin que ces hommes déjà perdus ne restent point rejetés de celui qui a recherché ce qui avait péri. Cet homme était donc perdu; et maintenant il est recherché, retrouvé, ramené : qu'il apporte avec lui, pour les brûler, les livres qui devaient le livrer lui-même aux flammes; qu'il les jette au feu, et passe lui-même au lieu du

(1) Tiré des *lett. à Cassicien*, apr. la lett. CCL, tome, II, page, 1334. (2) *Enchir.*, n. 21

rafraîchissement. Sachez cependant, mes frères, qu'il est venu frapper à la porte de l'Église avant les fêtes de Pâques; car c'est avant la Pâque qu'il est venu demander à l'Église le remède du Christ. Mais l'art auquel il s'était adonné, étant suspect de mensonge et de fourberie, on l'ajourna, de peur qu'il ne vînt pour tenter les autres et qu'il ne fût exposé lui-même à un plus grand péril. Priez pour lui, au nom du Christ, offrez pour lui, au Seigneur notre Dieu, votre prière d'aujourd'hui. Nous savons nous sommes certain que votre prière effacera toutes ses impiétés. Que le Seigneur soit avec vous (1). »

6. Un certain Lampade ajoutait quelque foi à cet art. Augustin s'en étant aperçu d'abord en conversant avec lui, puis d'une manière plus assurée, par une lettre qu'il reçut de lui, il lui répondit en peu de mots (2) que les lois divines et humaines, et les devoirs publics et domestiques étaient complétement renversés et anéantis par les opinions perverses de l'empire du destin et de la vertu des astres sur les actions humaines, et que les astrologues eux-mêmes n'étaient pas assez fous pour régler leur maison sur les décisions et d'après les règles de cette science, qu'ils vendaient si cher aux autres. Il prie aussi Lampade de lui dire en répondant à sa lettre ce qu'il pense de sa lettre, et il ajoute que si elle ne satisfait point son désir, il lui enverra un livre spécial sur ce sujet. Il le prie toutefois d'attendre que ses loisirs lui permettent de l'écrire, et l'engage à ne pas craindre de lui rappeler de temps en temps sa promesse.

CHAPITRE VIII

1. Augustin enflamme Christin d'amour pour la piété.— 2. Il prémunit Sébastien contre les scandales. — 3. Ainsi que Restitut. — 4. Il arrache Christin au désespoir. — 5. Il réprimande la conduite inconsidérée d'une pieuse femme nommée Ecdicie. — 6. Il brise le cœur endurci de Corneil. — 7. Il ne refuse pas d'instruire Florentine par lettres. — 8. Il avertit Fabiola qu'on doit peu désirer de se trouver d'une manière corporelle, dans la société des saints. — 9. Il prend soin d'une pupille.

1. Parmi les nombreux écrits d'Augustin, pour l'instruction et la direction des particuliers, nous ne citerons dans ce livre qui ceux qui ne semblent pas pouvoir trouver place ailleurs. Un certain Christin, chrétien de profession, mais seulement catéchumène, ou du moins encore engagé dans les séductions du siècle, lui avait écrit une lettre de respectueux hommages en le priant de l'honorer d'une réponse. Augustin le remercia de sa politesse et l'exhorta à la piété par cette courte pensée : « Tandis que dans les voies de Dieu, on recule par lâcheté devant les choses faciles et avantageuses, dans les voies du monde, on en supporte sans fruit de très-pénibles avec des peines infinies. »

2. Sébastien, moine et abbé, ou supérieur d'une sainte famille, avait été très-lié autrefois avec Augustin, à qui il avait laissé une fort bonne opinion de sa piété. Dans la suite il écrivit à Augustin et à Alype, paraît-il une lettre qu'Augustin reçut avec beaucoup de plaisir. Comme dans cettre lettre Sébastien se disait vivement ému par les fautes et les scandales des méchants, ce saint prélat loua beaucoup son zèle et l'exhorta à persévérer à chercher sa consolation dans la sainteté de ses frères vertueux et dans les promesses infaillibles de Dieu. Alype aurait pu lui écrire une lettre particulière, mais il préféra ajouter à la suite de celle d'Augustin, quelques mots de considération afin qu'une même page lui portât ce témoignage de leur communauté de sentiments.

(1) *C mment. des Psaumes*, LXI, n. 23. (2) *Lettre* CCXLVI.

3. Déogratias (probablement le même que celui à qui Augustin a écrit ailleurs(1), lui ayant fait connaître le trouble d'âme d'un diacre catholique, nommé Restitut, qui, comme Sébastien, semble avoir supporté bien difficilement la vue des vices des catholiques, Augustin écrivit à ce même Restitut en lui conseillant de lire le livre du donatiste Tychonius sur l'Église ; cette lecture devait lui apprendre que les bons devaient vivre mélangés avec les méchants jusqu'à la fin des siècles ; il l'avertit toutefois que Tychonius n'a cité qu'un petit nombre de textes tirés de l'Écriture ayant trait à ce sujet, et qu'il faut prendre garde à ce qu'il dit en faveur du schisme auquel il appartenait.

4. Un fidèle nommé Chrysime, qui avait reçu le baptême, avait toujours écouté avec zèle la parole de Dieu ; il passait pour un homme sensé. Ayant perdu tous ses biens, il tomba dans un tel trouble d'esprit, qu'il semblait sur le point de se donner la mort. A peine Augustin eut-il connaissance de cette nouvelle, par la rumeur publique, que touché de pitié il lui écrit une lettre remplie non-seulement de bienveillance, mais encore d'estime, pour l'exciter à ne point se laisser aller au désespoir, dans les épreuves que Dieu lui envoyait pour son salut. Cette lettre est courte, mais elle abonde en sentiments de piété et de charité ingénieuse. En même temps il lui envoya la lettre qu'il avait écrite pour lui au comte.

5. La lettre à Ecdicie a rapport à un sujet plus sérieux. Cette femme était chrétienne et mariée à un chrétien, dont elle avait eu un fils. Néanmoins sans prendre l'avis de son mari elle fit le vœu de continence, ne remarquant pas qu'elle aurait certainement la récompense de cette vertu, bien que ne la pratiquant pas, si elle ne cédait dans l'usage du mariage qu'à la faiblesse de son mari non à la sienne. Toutefois un heureux concours de circonstances répara cette faute ; car le mari suivant l'exemple de sa femme, se lia par le même vœu. Les deux époux vécurent ainsi pendant plusieurs années dans une concorde et une justice d'autant plus grandes qu'ils étaient plus saints et plus chastes. Dans l'accomplissement de leur commun dessein, la femme semblait plus courageuse à renoncer aux mœurs du siècle et à faire l'aumône aux pauvres; mais comme elle ne se préoccupait pas du tout de plaire à son mari et de faire sa volonté, elle ne le traitait pas avec la prudence convenable, et son zèle de femme n'était point modéré par l'expérience et la charité, car si elle était enchaînée par son vœu de continence, elle ne devait pas moins obéir à son mari, pour tout le reste. Cependant son mari lui ayant ordonné de porter les vêtements en usage chez les femmes mariées, au lieu de prendre un costume simple et modeste comme elle le devait, auquel son mari aurait certainement consenti, elle se revêtit d'une robe noire comme font les veuves et les religieuses. Elle mit le comble à cette faute par une autre. Son mari se montrait peu ardent à faire l'aumône soit par vice d'esprit, soit à cause des dépenses qu'il était obligé de faire pour son fils, encore en bas âge, qu'il voulait porter à la perfection, mais qu'il ne pouvait contraindre à embrasser la vie monastique, Ecdicie, au contraire, voulait donner tous ses biens aux pauvres. Aussi, un jour en l'absence de son mari, deux moines étrangers étant venus chez elle, elle leur distribua tout ou presque tout ce qu'elle avait. Son mari en ayant eu connaissance entra dans une grande colère, contre elle et contre ces deux filous qui, sous un déguisement de moines (car il le croyait ainsi), étaient venus piller sa maison. Augustin lui-même avoue qu'il y a lieu de douter si des hommes capables de recevoir une si grande somme d'une femme inconnue et mariée, étaient de vrais serviteurs de Dieu. Mais un malheur bien plus grave s'ensuivit; car, le mari tournant contre lui sa colère viola le vœu qu'il avait fait et se précipita dans l'abîme de l'adultère. Dans ce déplorable état Ecdicie écrivit à Augustin pour savoir ce qu'elle avait à faire. Augustin consacre la plus grande partie de sa réponse à lui faire re-

(1) *Lettre* CCXLIX.

marquer toutes les fautes qu'elle avait faites dans sa conduite passée. Quant à l'avenir, son mari ayant approuvé son vœu de continence, elle était tenue de l'accomplir jusqu'à la fin et de racheter la faute de son mari autant qu'il était en elle (1). « C'est pourquoi, lui dit-il, revêtez-vous de l'humilité d'esprit pour que Dieu vous conserve dans la persévérance et ne méprisez pas votre mari qui se perd. Répandez pour lui de pieuses et continuelles prières; faites un sacrifice de larmes, qui seront comme le sang de votre cœur immolé. Écrivez-lui une lettre de réparation, implorez votre pardon, car vous avez péché contre lui, en faisant, de votre bien, l'usage qu'il vous a plu, sans consulter ni son sentiment ni sa volonté. En faisant cela, ne regrettez pas d'avoir donné aux pauvres, mais de n'avoir pas voulu laisser votre mari diriger votre bonne œuvre et en partager le mérite. Promettez-lui qu'à l'avenir, s'il veut se repentir de sa faute et pratiquer la continence qu'il a violée, de lui obéir, en toutes choses, comme il convient, moyennant la grâce de Dieu. » Il l'exhorte ensuite à tout faire pour rentrer dans les bonnes grâces de son mari avec d'autant plus d'ardeur que, sans cette concorde mutuelle, il était impossible d'élever son fils dans la crainte de Dieu et dans les principes de la sagesse, comme elle le désirait; car l'enfant appartenait au père à qui on ne pouvait le refuser s'il le réclamait. Ce qu'Augustin dit en cet endroit, qu'une femme peut conserver un cœur humble dans de l'éclat de la toilette, quand elle ne se pare que pour plaire à son mari, est en rapport avec ce qu'il écrivit à Possidius que la parure ne doit pas être entièrement interdite aux femmes mariées, si on excepte le fard et ce qui sent la superstition et la magie.

6. S'il réprimande fortement Ecdicie, ses paroles sont bien plus sévères encore à l'égard de Corneil, qui avait autrefois partagé comme lui la pernicieuse hérésie des manichéens. Bien que plus âgé qu'Augustin, il était encore d'une réserve et d'une modestie très-grandes, il s'était tenu à l'écart de l'amour des femmes; mais plus tard il s'y plongea tout entier. Sa vie se trouvant en danger, il demanda le baptême. Augustin avait déjà vieilli dans l'épiscopat; par conséquent Corneil lui-même n'était plus jeune. Il guérit cependant, mais non de l'habitude du péché, et continua à vivre entouré de concubines dont le nombre augmentait tous les jours. Augustin qui l'aimait toujours beaucoup, l'avait engagé souvent à changer ses mœurs; mais en vain. Corneil épousa cependant Cyprienne, femme d'une grande chasteté, et quoique bien différente de son mari, elle l'aimait, malgré ses amours obscènes et brûlait du désir de le convertir. Cyprienne mourut et fut reçue dans la société des âmes chastes et fidèles; après sa mort, Corneil écrivit à Augustin et lui demanda une longue lettre pour se consoler de la mort de sa femme, comme il se souvenait que saint Paulin avait agi à l'égard de Macaire. Augustin lui répondit que sa femme n'avait pas besoin d'être louée par les hommes, qu'on devait réserver les louanges pour les vivants et non les donner aux morts; que pour lui, il devait, par le changement de sa vie, mériter les éloges de son épouse. Il le lui promet, s'il remplit la condition que son épouse désire morte, aussi vivement qu'elle l'avait fait pendant sa vie. Vouloir calmer autrement son chagrin, c'était vouloir le flatter, non le consoler. Ensuite, il lui ouvre les yeux sur l'état honteux où il se trouve, et l'engage avec force et amitié à se corriger.

7. Il y avait hors des limites du diocèse d'Hippone, une jeune fille nommée Florentine, embrasée, quoique bien jeune encore, d'un vif amour de la piété et de la vraie sagesse. Heureux de la piété de leur fille ses vertueux parents demandèrent à Augustin, alors dans ces contrées, de vouloir bien s'occuper de son éducation en ce dont elle avait besoin. Augustin ne put s'y refuser. Et non-seulement il s'intéressa à elle, dans ses prières, mais encore, lorsqu'il écrivait à sa mère, il lui donnait des conseils. La mère écrivit à Augustin que sa fille désirait une lettre de lui, et que, lorsqu'elle l'aurait reçue,

(1) *Lettre* CCLXII, n. 2.

elle lui écrivait avec plus d'abandon et lui demanderait les explications dont elle avait besoin. Augustin lui écrivit donc pour la disposer à la confiance, et en même temps il l'exhorta à lui dire elle-même ce qu'elle pouvait avoir à lui demander : « Ou je sais ce que vous me demanderez et je ne manquerai pas de vous le dire, ou c'est quelque chose que je ne sais pas, mais qu'on peut ignorer sans inconvénient pour la foi et le salut, et je vous en instruirai si je puis, pour vous satisfaire ; si c'est quelque chose que j'ignore, mais que je doive savoir, je tâcherai d'en obtenir la connaissance du Seigneur, pour ne vous pas manquer au besoin ; car souvent l'obligation de donner aux autres, nous fait recevoir ce dont nous avons besoin ; ou je vous ferai au moins savoir, par ma réponse, à qui nous devons nous adresser pour connaître ce que nous ignorons vous et moi. J'ai cru devoir commencer par ce que je viens de vous dire, de peur que vous ne vous crussiez assuré, de recevoir de moi une réponse à tout ce que vous pourrez me demander, et que, s'il n'en était pas ainsi, vous ne pensassiez qu'il y avait plus de présomption que de prudence dans les offres que je vous ai faites, de répondre à ce que vous jugerez à propos de me demander. Car, en cela, ma très-chère et très-honorée fille, et très-illustre dame en Jésus-Christ, je me donne, non pour un docteur consommé, mais pour un homme qui cherche à se perfectionner avec ceux qu'il doit instruire. Dans les choses même que je sais à peu près, j'aimerais mieux vous trouver instruite et savante que dans le besoin de ce que je sais. Car nous ne devons pas souhaiter que les autres soient dans l'ignorance pour avoir lieu de les instruire de ce que nous savons. Il vaut beaucoup mieux que nous soyons instruits par Dieu. » Il montre ensuite le danger qu'il y a à instruire les autres; pour lui la seule consolation de ceux qui instruisent les autres est d'amener ces derniers à ce point d'avancement dans la piété, qu'ils n'aient plus besoin désormais du ministère d'un docteur humain.

8. Une autre jeune fille, nommée Fabiola, lui écrivait pour lui dépeindre son chagrin, de se voir retenue dans son pèlerinage sur cette terre, et de ne pouvoir jouir du moins, sans cesse, de la présence des saints, ce qu'elle semblait dire en parlant d'Augustin. Celui-ci crut devoir lui écrire pour louer son amour des choses du ciel, et lui apprendre en même temps qu'il vaut mieux être présent de cœur que de corps. Cette Fabiola paraît être la même que celle que Jérôme appelle sa sainte fille dans la lettre qu'il écrvit en 411 ou 412 à Marcellin en Afrique, et dans laquelle il l'informe qu'il pouvait lui prêter les deux premiers livres sur Ezéchiel par l'entremise de cette même Fabiola à qui il les avait envoyés.

9. Il y avait à Hippone la Royale une jeune fille qui avait perdu son père, à ce qu'il paraît, et dont la mère avait aussi disparu. Un homme respectable, dont Augustin ne dit pas le nom, l'avait confiée à la tutèle de l'Église, pour la mettre, sous cette protection, à l'abri des violences des méchants. Il ne semble pas que cet homme fût Bienné, qu'il n'aurait pas été nécessaire de désigner par l'épithète d'homme respectable, et qui se serait chargé lui-même du soin de cette jeune fille, si elle avait été en son pouvoir. Cependant nous ne pouvons nier que Bienné ait été parent de la jeune fille, puisqu'il écrivit à Augustin pour lui proposer un parti pour elle. Augustin qui s'occupait avec zèle de ses devoirs de tuteur, répondit que le parti qu'on lui offrait lui convenait, mais que la jeune fille était en trop bas âge pour être promise à quelqu'un. En attendant qu'elle grandit d'ici là, disait-il, sa mère qui a, plus que toute autre, le pouvoir de donner sa fille, reviendra peut-être ; peut-être aussi se présentera-t-il un meilleur parti que je serai obligé d'accepter dans la pensée des jugements de Dieu ; enfin, on ne sait si cette enfant veut se marier ; car elle dit sans cesse qu'elle veut être religieuse ; si son âge empêche de s'arrêter à ce qu'elle dit, il faut néanmoins attendre jusqu'à ce qu'elle puisse choisir elle-même le genre de vie qui lui plaît. Il ajoute que Félix qui avait épousé une tante de cette jeune fille, et avec qui il avait dû parler de cette affaire, approuvait le parti qui s'offrait, mais se plai-

gnait au nom de l'amitié de ce qu'on ne l'en eût pas averti par lettre. Un païen, nommé Rustique, demanda cette jeune fille, en mariage, pour son fils, païen comme lui, qui ne promettait pas d'embrasser la foi du Christ. Augustin aurait eu une grande répugnance à la lui donner, comme il écrivit à Rustique même, quand même il n'en aurait pas été empêché par les raisons qu'il avait dites, dans sa lettre à Bienné, et qui ne lui permettaient pas de la promettre alors en mariage. Il est difficile de croire que ce parti soit le même que celui qu'Augustin, dans sa lettre à Bienné, déclare lui plaire. Car, si Bienné avait proposé ce parti à Augustin, à condition toutefois, que le fils de Rusticus aurait embrassé la foi chrétienne, Augustin aurait certainement parlé d'une circonstance aussi grave. Ce même Félix avait écrit à Augustin, comme on le voit au sujet de cette fille, sa nièce, en lui faisant remettre la lettre de l'homme respectable qui l'avait confiée à l'Église. Augustin lui répondit que n'osant confier cette enfant au premier venu, sans distinction, il attendra l'arrivée de celui dont il lui avait envoyé la lettre ; qu'il délibérera avec lui sur ce qu'il y aura à faire et fera ce que le Seigneur lui inspirera. Nous ignorons si c'est encore de cette jeune fille qu'il est question dans la lettre où Augustin dit à Bienné, qu'il a appris qu'il s'occupait de terminer cette affaire. Il ne peut, dit-il, se résoudre à le croire ; si cependant c'est vrai, Bienné doit savoir ménager les intérêts de l'Église et placer cette jeune fille dans une maison catholique, en état d'être utile plutôt que nuisible à l'Église.

CHAPITRE IX

1. Augustin s'efforce de convertir les habitants de Madaure à la religion chrétienne. — 4. Il presse aussi par lettre Longinien prêtre païen, d'embrasser cette religion. — 3. Il console et fortifie Maximin que troublaient les erreurs qui avaient surgi dans sa province. — 4. Il combat plusieurs hérétiques, et écrit à Seleucienne contre un novatien. — 5. Hérésie des tertullianistes détruite de son vivant. — 6. Les abélonites ou les abéboïtes disparaissent des environs d'Hippone par ses soins et ses peines.

1. Ce sont surtout ses combats avec les ennemis de l'Église qui donnèrent à la renommée d'Augustin toute sa gloire et son éclat. Il attaqua les païens dans plusieurs ouvrages, mais surtout dans sa *Cité de Dieu*. Un certain Florentin, qui semble avoir été un des notables de la ville de Madaure, étant venu à Hippone pour affaire, tous les ordres de sa cité le chargèrent pour Augustin d'une lettre où ils le priaient de l'aider dans son entreprise. La lettre portait cette inscription : « A notre frère Augustin, salut éternel dans le Seigneur ». Elle se terminait en ces termes : « Nous souhaitons, notre très-honoré seigneur, que Dieu et son fils vous fassent jouir au milieu de votre clergé d'une longue et heureuse vie. » Depuis longtemps, Augustin voyait avec peine que les idoles n'existaient pas moins dans le cœur des habitants de Madaure que dans leurs temples. Aussi, l'adresse de leur lettre fut-elle pour lui un sujet d'étonnement. « J'ai ressenti, dit-il, au premier mot de votre lettre un bien grand espoir, que j'allais vous voir convertis au Seigneur et au salut éternel,ou du moins sur le point de l'être par mon ministère. Mais en poursuivant ma lecture, j'ai dû bien rabattre de mes espérances. J'ai néanmoins demandé au porteur de la lettre, si vous n'étiez pas déjà chrétiens, ou si vous n'aviez point envie de le devenir. Sa réponse m'ayant fait connaître que vous étiez toujours les mêmes, l'espérance que j'avais conçue, n'a servi qu'à augmenter ma douleur, en me montrant que, non contents de rejeter le nom de Jésus-Christ, à qui vous voyez présentement toute la terre soumise, vous osez

encore l'outrager en ma présence tout en me chargeant, du soin de vos affaires. » Néanmoins il aida Florentin de tout son pouvoir, mais l'affaire dont il était chargé ne présentait aucune difficulté. Il crut que la pensée de lui écrire lui avait été envoyée par Dieu aux habitants de Madaure pour lui donner l'occasion de leur annoncer la vérité. Il ne la laissa point échapper, il leur montre qu'ils s'étaient moqués de lui s'ils avaient voulu faire semblant de lui témoigner de l'honneur, et du respect au nom du Christ, en demeurant eux-mêmes ennemis du Christ. Puis il ajoute quelques arguments en faveur de la religion, chrétienne et il les exhorte à l'embrasser, tout en leur disant que s'il agit ainsi ce n'est pas sans trembler pour eux : « Car je sais, dit-il, de combien ce discours même augmentera votre crime et votre châtiment ainsi que le compte que vous aurez à rendre à Dieu s'il demeure sans effet. Car cette page est un témoin de mes sentiments pour vous, qui tournera contre vous au jugement de celui qui doit confirmer ceux qui croient en lui, et couvrir de confusion ceux qui ne croiront point. Il les appelle ses frères et ses parents, probablement parce qu'étant enfant il avait étudié les belles-lettres à Madaure. Dans cette lettre il leur rappelle que les empereurs même ont incliné leur diadème devant le tombeau du pêcheur Pierre ; et un peu plus loin, il montre qu'il écrivait cette lettre peu de temps après la promulgation des lois contre les idoles, qui datent de 390.

2. Augustin avait eu, paraît-il, quelques entrevues avec Longinien païen et prêtre des idoles, et avait vu dans ses paroles, comme dans un miroir, qu'il reconnaissait qu'on doit honorer Dieu, qu'il pensait bien du Christ et aspirait à la vertu, de toute la force de son âme. C'étaient là d'excellentes dispositions pour l'obtenir. Augustin se mit donc à l'aimer, et Longinien le payait de retour. Le saint évêque persuadé que des amis ne pouvaient aborder entre eux un sujet d'entretien plus utile que de rechercher ensemble les moyens d'arriver à être bons et heureux, entama volontiers, sur ce sujet, un commerce de lettres avec Longinien. Il lui demanda donc de lui écrire pour lui dire comment il pensait qu'on doit honorer Dieu, ce qu'il pensait du Christ Notre-Seigneur; s'il croyait qu'on pût parvenir à la vie éternelle, par une autre voie que celle qu'il nous a enseignée ou s'il reconnaissait qu'il n'y en a pas d'autre, pourquoi il différait de s'y engager? Longinien répondit par un éloge remarquable et vrai d'Augustin qu'il appelle le meilleur des Romains, un homme de bien, s'il en fut jamais. « Oui, j'en jure et j'en prends Dieu à témoin sans craindre de me parjurer, à l'exception d'un seul (peut-être Cyrus) je n'ai trouvé parmi les hommes que j'ai vus, dont j'ai lu les écrits ou l'histoire, personne aussi appliqué que vous à connaître Dieu et aussi capable d'y arriver par la pureté du cœur et le dégagement de tout ce qui appesantit l'âme, et de le posséder, par l'espérance que donnent une conscience parfaite et une foi que nul doute n'ébranle (1). » Il répond aux questions que lui avait faites Augustin en disant qu'on doit arriver au seul unique et vrai Dieu, incompréhensible artisan de toutes choses, par la pureté de la vie, dans la société des dieux (les anges des chrétiens), et par les purifications des rites antiques. Il n'ose ou ne peut dire son sentiment sur le Christ et sur le don de l'Esprit-Saint, parce qu'il ne les connaît point. Il prie Augustin de vouloir bien lui écrire ce qu'il en pense. Augustin conçut un bonheur incroyable de ces heureux commencements, et pria Dieu que la fin répondît au début. Pour ne pas manquer une si belle occasion il répondit à Longinien qu'il ne le blâmait pas, de n'avoir voulu affirmer ni nier quoi que ce fût touchant le Christ qu'il ne connaît pas, puis il le prie de lui expliquer ce qu'il entend par les expiations des rites antiques, si elles sont nécessaires pour la bonne vie ou si elles sont la cause ou l'effet, ou une partie de cette bonne vie, et lui dit qu'il faut résoudre cette difficulté avant de passer outre. Quel échange de lettres s'ensui-

(1) *Lettre* CCXXXIV. n. 1.

vit-il et quel en fut le résultat, c'est ce que nous ne savons. Nous rapporterions volontiers ce fait au temps où Augustin n'était encore que laïque, si Longinien ne lui donnait le nom de père, ce qui ne paraît convenir qu'à un évêque ou à un vieillard.

3. Personne ne peut imaginer, encore moins raconter tous les travaux que, pendant toute sa vie épiscopale, ce saint docteur entreprit pour la défense de la foi catholique contre les hérétiques. Une servante de Dieu, nommée Maxime, lui écrivit, sans doute d'Espagne, que son pays courait de grands dangers, à cause des funestes erreurs qui y étaient répandues de tous côtés. Elle lui expose également sa foi sur le mystère de l'incarnation, en la soumettant à son jugement, et semble lui demander quelques-uns de ses écrits contre les hérétiques. Augustin lui répond qu'elle peut envoyer, quand il lui plaira, une personne pour copier ses ouvrages, et la prie de vouloir bien lui envoyer, si elle le peut, quelques-uns des livres de ces hérétiques, afin de mieux connaître leurs doctrines et de les réfuter plus efficacement; il se dit très-affligé de voir les hérésies s'augmenter. Cependant il se console en pensant que Dieu ne permettrait pas ces choses, s'il ne devait en résulter un plus grand bien pour ses élus. Il ne les permet, en effet, qu'autant qu'elles peuvent être utiles pour exercer ses saints et les avertir de se tenir sur leurs gardes. Aussi nous console-t-il des hérésies en nous disant que la tristesse même qu'elles nous causent est un bien qui nous soulage. La joie que nous cause la conversion d'un hérétique qui revient dans la société des saints ne saurait se comparer à aucune autre en cette vie. C'est pourquoi j'approuve et je loue entièrement la douleur que vous produit la vue de ces sortes de gens et la vigilance avec laquelle vous vous tenez sur vos gardes contre eux. Je vous engage, autant que je le puis et parce que vous me demandez de le faire, à continuer dans cette voie, c'est-à-dire à avoir pitié d'eux, avec toute la douceur et la simplicité de la colombe, tout en vous tenant en garde contre eux avec toute la prudence du serpent; enfin, à faire en sorte, autant que vous le pourrez, que ceux qui ont quelque liaison avec vous demeurent, comme vous, dans la pureté de la foi ou y reviennent, s'il leur est arrivé de s'en écarter.

4. Il fit deux livres contre un adversaire de la Loi et des Prophètes ainsi que contre les marcionistes et d'autres hérétiques du même genre. Nous verrons plus loin qu'il écrivit aussi contre les priscillianistes d'Espagne, à Orose, à Consentius et à Cérétius. Dans son livre à Orose, il combat quelques erreurs attribuées à Origène. L'hérésie des novatiens était alors commune et fort répandue en occident. Une dame nommée Séleucienne, qui avait eu un entretien avec un de ces hérétiques et désirait le gagner au Christ, pria Augustin de lui donner quelques documents sur cette erreur. Elle lui écrivit en même temps que ce novatien ne reconnaît d'autre pénitence que celle faite avant le baptême, et il prétendait que Pierre n'avait pas été baptisé; il paraissait croire également que les apôtres avaient imposé aux, néophytes, la pénitence, à la place du baptême; cependant ce n'était point le sentiment des novatiens; Augustin répondit à Séleucienne et lui rappela en peu de mots les trois pénitences que reconnaît l'Église, il lui fit voir qu'il n'y a aucun doute que Pierre ait été baptisé. Mais il ne veut pas se servir de l'exemple de cet apôtre pour prouver l'existence de la pénitence canonique après le baptême.

5. L'hérésie dont le célèbre Tertullien était le père, d'où le nom de tertullianistes, subsistait encore à Carthage du temps d'Augustin : mais comme elle allait en s'affaiblissant tous les jours, elle s'éteignit enfin entièrement avant la mort de ce saint prélat. A l'époque où Augustin était à Carthage, le peu de tertullianistes qui existaient encore furent certainement ramenés à l'unité de l'Église catholique par ses exhortations et remirent à l'Église, entre les mains de l'évêque Aurèle, la basilique qu'ils avaient conservée jusque-là.

6. Il y avait, du temps d'Augustin, une autre hérésie dans le territoire d'Hippone et, sans aucun doute, Dieu se servit de son ministère pour l'étouffer comme les autres, bien que, par modestie, le saint évêque n'en par le pas. Voici

ce qu'il en dit dans le livre des *Hérésies* : « Il y a, ou plutôt il y a eu dans nos campagnes, je veux dire dans la campagne d'Hippone, une hérésie parmi les gens des champs ; mais elle a diminué peu à peu ; elle était confinée dans une petite villa dont tous les habitants, fort peu nombreux d'ailleurs, étaient dans cette erreur. Mais ils se sont tous corrigés et sont redevenus catholiques, et il ne reste plus un seul partisan de cette erreur. On les appelait *Abeloniens*, nom dérivé d'un mot punique. Quelques-uns prétendent qu'ils furent ainsi appelés du fils d'Adam, nommé Abel, ce qui fait que nous pouvons les appeler abéliens ou abéloïtes. Ils n'avaient aucun commerce avec les femmes ; néanmoins les lois de leur secte ne leur permettaient point de vivre sans femme. Le mari et la femme habitaient donc ensemble en faisant profession de continence, et adoptaient pour enfants un jeune garçon et une jeune fille qui devaient leur succéder dans le pacte de leur union. Ceux qui venaient à mourir étaient remplacés par d'autres, en sorte que toujours deux personnes de sexe différent succédaient à deux autres personnes également de sexe différent, dans la société de cette villa. Quel que fût celui des parents qui mourût, les enfants servaient le survivant jusqu'à sa mort. Après sa mort, ces deux enfants adoptifs en adoptaient à leur tour deux autres. Jamais ils ne manquèrent d'enfants à adopter, leurs voisins se chargeant d'en avoir pour eux et leur donnant volontiers des enfants pauvres dans l'espérance de les voir devenir leurs héritiers (1). »

7. Quant aux écrits de notre saint contre les manichéens, les donatistes et les pélagiens, la suite de son histoire nous les fera connaître. Nous placerons ce qu'il a écrit contre les ariens, à différentes époques, à la fin de sa vie.

(1) *Des hérét.*, LXXXVII.

CHAPITRE X

1, Augustin tente d'avoir une conférence avec Proculéien évêque donatiste d'Hippone. — 2. Il écrit à Eusébe à ce sujet. — 3. Il se plaint au même de ce que Proculéien a reçu un jeune homme qui avait frappé sa mère et l'a rebaptisé ensuite dans sa secte. — 4. Il réclame au sujet de Prime sous-diacre de l'Eglise, homme pervers, rebaptisé par les donatistes. — 5. Mort de l'évêque Valère. — 6. Augustin répond à Casulan qui l'avait consulté au sujet du jeûne du samedi.

1. Nous avons déjà fait remarquer que l'Église d'Hippone, se trouvait divisée par le schisme des donatistes. Proculéien était leur évêque. Augustin avait assez d'amitié pour lui, tant à cause des liens qui rapprochent les hommes d'une même société, qu'à cause de certaines marques d'un esprit de paix qui brillaient en lui et de la bonté qu'on lui connaissait. Toutefois, depuis qu'Augustin était devenu évêque, il avait longtemps évité de lui parler, persuadé que Proculéien ne voudrait ni recevoir sa visite ni s'entretenir avec lui. Mais, le hasard ayant réuni Proculéien et Évode dans une même maison, ils en vinrent à parler de l'esprit des chrétiens, c'est-à-dire de l'héritage et de l'Église du Christ. Évode qui ne voulait point le flatter, mais qui avait à cœur de défendre la vérité pour laquelle il était plein d'ardeur, le fit avec plus de zèle et de force que ne le désirait Proculéien ; car celui-ci se plaignit qu'Évode lui eût répondu d'une façon blessante, il dit néanmoins qu'il voulait bien avoir une conférence avec Augustin, en présence d'hommes graves et honnêtes. Évode alla tout joyeux faire connaître les dispositions et le désir de Proculéien au saint évêque, qui accepta volontiers et saisit avec joie l'occasion de discuter la cause et l'origine du schisme déplorable qui troublait, par un misérable dissentiment, les familles et les personnes. « Il écrivit donc à Proculéien une lettre pleine de politesse et de bienveillance dans laquelle il excuse l'ardeur d'Évode, et l'assure qu'il prendra garde

de ne blesser personne, dans ses paroles; il lui promet de se rendre à la conférence en présence des personnes dont Proculéien lui-même fera choix, pourvu toutefois qu'on recueille leurs paroles par écrit : il lui propose aussi si cela lui convient, d'avoir d'abord un commerce de lettres, ou quelques entretiens particuliers, pourvu toutefois qu'on lise, au peuple, le résultat de leur conférence ou les lettres qu'ils se seront écrites l'un à l'autre, afin d'arriver à n'avoir plus deux peuples mais un seul peuple. Il lui promet que cela sera agréable à Valère qui alors était absent. Dans le reste de la lettre Augustin prie et conjure Proculéien de préférer la paix aux honneurs qui sont caduques et à ses avantages. Ce qu'il dit peut-être parce que l'Église d'Afrique n'avait pas encore décrété d'admettre les évêques donatistes dans son grade. On ne sait au juste si Augustin était prêtre ou évêque, lorsqu'il écrivit cette lettre, mais il est vraisemblable qu'il était déjà évêque; car il parle, dans cette lettre, des honneurs « que nous rendent, dit-il, les hommes, parce que nous leur sommes nécessaire quand ils veulent que nous terminions leurs affaires temporelles ; et pour lesquelles ils nous saluent tous les jours profondément. » Car, on ne peut guère démontrer que ceux qui n'étaient que prêtres eussent le droit de terminer les affaires et les différends. Quoique cela soit arrivé certainement avant la première lettre qu'il écrivit à Eusèbe, dans laquelle il se dit bien nouvellement évêque, et du vivant de Valère, on ne peut cependant le placer longtemps après les débuts de son épiscopat. Nous ne savons quel fut le résultat de cette lettre à Proculéien. Cependant, ce qui est certain, c'est que les donatistes, en général, refusaient toute espèce de conférence avec Augustin.

2. Pour ce qui concerne les lettres, il en écrivit d'autres encore aux évêques donatistes, non pas des lettres pastorales, dont leur schisme avec l'Église catholique les rendait indignes, mais des lettres privées telles qu'il est permis d'en écrire même aux païens. Dans ces lettres de politesse, qui étaient bien propres à ramener la paix, il les engage à lui accorder une conférence dans laquelle la cause du schisme et les autres questions semblables pourraient être discutées. Mais il nous apprend lui-même que si quelquefois ils lisaient ses lettres, ils les avaient rejetées, et ne lui avaient jamais répondu, soit mépris ou plutôt, soit ignorance et défiance en la bonté de leur cause. Il dit au sujet de Proculéien lui-même qu'il sait, par expérience, qu'il refuse de recevoir ses lettres ; car il lui en avait écrit au moins quatre, bien qu'aujourd'hui il n'en reste plus qu'une dont nous parlerons bientôt. On doit rapporter à cela ce qu'il dit à Eusèbe dans sa lettre que Proculéien lui a répondu par un de ses prêtres nommé Victor, lequel avait adressé la parole aux officiers publics envoyés pour recevoir la réponse de Proculéien ; cette réponse que les officiers publics consignèrent dans les actes, a assez de rapport avec ce que Proculéien avait dit à Évode, et l'obligèrent, comme on le voit à se rendre à une conférence publique. Peut-être aussi cela a-t-il rapport à une autre demande, à laquelle il avait fait donner cette réponse : « Si tu es chrétien, laisse cela au jugement de Dieu. » Quoi qu'il en soit, le bruit commença à se répandre dans Hippone que la réponse consignée, dans les actes publics n'était pas celle de Proculéien. Il aurait répondu, suivant le bruit qu'on faisait courir, que si Augustin éprouvait un si grand désir de conférer, il n'avait qu'à se rendre à Constantine où ils s'étaient réunis en grand nombre, ou à Milève où ils ne devaient pas tarder à tenir un concile. Il y avait alors à Hippone un homme important nommé Eusèbe, de la secte des donatistes et ami de Proculéien, mais d'une sagesse, d'une prudence et d'une modération remarquables. Comme Augustin ne voulait point écrire à Proculéien, puisque ce dernier refusait de recevoir ses lettres, il s'adressa à cet Eusèbe par l'entremise d'hommes de bien et vertueux, le priant de demander à Proculéien s'il avait fait à Victor la réponse que celui-ci avait fait inscrire sur les registres publics comme sienne, ou si les officiers publics avaient, sur les paroles de Victor, inventé une fausse réponse. Il lui écrit encore dans la suite, à ce

sujet, pour lui demander, en général, quels étaient les sentiments de Proculéien au sujet de la question du schisme qu'il s'agissait de traiter. Il donne l'assurance qu'il descendra volontiers avec des sentiments de paix, dans la lice, avec Proculéien, si ce dernier y consent, comme il l'espérait d'après ce qu'on lui avait rapporté, car il avait dit, suivant ce qu'il avait appris, qu'il était disposé à rechercher la vérité dans la discussion de la Sainte Écriture, en présence de dix juges choisis de part et d'autre, parmi les hommes de bien et sérieux, loin de tout tumulte populaire. Le saint docteur ajoutait que, si Proculéien avait quelque peine à consentir à cette conférence, parce que, disait-on, il était moins habile que lui dans les belles-lettres, il n'était point question de belles-lettres dans cette affaire, puisqu'on ne devait traiter les choses qu'à l'aide des Saintes Écritures et de documents ecclésiastiques et publics. Il pouvait d'ailleurs s'adjoindre celui de ses collègues qu'il jugerait à propos, ou que lui-même céderait sa place à Samsouci, évêque de Turra, qui se trouvait alors à Hippone. Ce Samsouci écrivit de concert avec Alype et Augustin à Sévère et signa le troisième. Augustin le consultait quelquefois dans ses doutes et il reconnut, dans un cas particulier où lui-même était incertain et embarrassé, qu'il avait sainement jugé la chose; car si son style était peu cultivé, il n'en était pas moins fort instruit lui-même, dans les matières de la foi. C'est pourquoi Augustin ne craignait pas de le mettre aux prises avec Proculéien, persuadé que le secours du ciel ne lui ferait pas défaut dans la lutte pour la vérité. Pour ce qui est de se rendre à la ville de Milève, Augustin répond que cela regarde avant tout Proculéien et lui, mais que pour les autres villes, il n'y a aucun pouvoir, attendu qu'il n'est chargé en propre que de l'Église d'Hippone (1).

3. Un autre motif encore avait porté Augustin à écrire à Eusèbe. Un jeune catholique d'Hippone avait coutume de battre sa mère, pauvre veuve, malheureuse, âgée et dépourvue de tout secours. Sa fureur en était venue au point qu'il ne cessait pas de la battre, d'une main impie, même les jours où la sévérité des lois épargne les plus scélérats, comme les dimanches et les huit jours de Pâques. Augustin lui reprocha son crime. En voyant sa conduite proscrite par l'Église il s'emporta contre sa mère au point de lui dire : « Je passerai chez les donatistes et je m'abreuverai de ton sang. » Ce sont, paraît-il, ses propres paroles. Il ne tarda pas à accomplir la première partie de ses menaces. Les donatistes le reçoivent; ils rebaptisent ce furieux et le revêtent d'habits blancs, quand il songeait à verser le sang de sa mère. On le place en évidence près de la balustrade, pour le montrer à tout le monde, comme purifié par le don de l'Esprit-Saint, au moment où il ne pensait à rien moins qu'au parricide. Il ne restait plus à ceux qui l'avaient baptisé dans ce sentiment, qu'à le pousser à accomplir, dans les huit jours, le reste de son entreprise. En le voyant, il n'est personne parmi les donatistes qui ne gémît, comme semble l'indiquer Augustin, qui fut très-affecté d'un crime si horrible. Aussi, quelle que dût être la fureur des donatistes, il se crut cependant obligé d'élever la voix. Il voulut donc faire consigner, dans les actes publics, un sacrilége aussi odieux, afin que partout où il jugerait à propos de se plaindre d'une si grande infamie, soit dans la ville d'Hippone, soit au dehors, on ne pût le soupçonner de mensonge. A la même époque, avant que l'octave de ce malheureux néophyte fut accomplie, il écrivit à Eusèbe, dans l'espérance qu'il désapprouverait ce crime. Et prenant Dieu à témoin, il lui dit, que plus il aimait la paix chrétienne, plus il était peiné des actions sacriléges que les schismatiques accomplissaient dans leur schisme; que pour lui, son émotion était très-pacifique ; car il ne veut pousser personne malgré lui à la communion catholique; désirant seulement que l'éclat de la vérité apparaisse aux yeux de tous ceux qui sont dans l'erreur et que sa seule force les détermine à l'embrasser.

4. Eusèbe répondit à Augustin en disant :

(1) *Voir aux Lettres* XLIII-XXXIV-XXXV-LXXXIII.

qu'il n'approuvait pas qu'on eût reçu un jeune homme qui avait frappé sa mère, et que si Proculéien en avait connaissance, il éloignerait de la communion un jeune homme si coupable; mais que du reste, il s'étonnait de voir Augustin l'établir juge et arbitre parmi les évêques. Augustin lui écrivit de nouveau pour lui dire qu'il avait simplement demandé ce qu'il demandait encore à sa bienveillance, de s'informer auprès de Proculéien s'il avait fait à Victor la réponse que celui-ci avait fait consigner sur les registres publics ; et de s'informer en même temps de ses intentions au sujet d'une conférence. Quant à ce qui concernait ce jeune homme, si Proculéien est disposé à l'écarter de sa communion dès qu'il aurait connaissance de son crime, son retard n'est plus excusable dès qu'il en est informé. Il lui parle également d'un autre sujet que Proculéien devait encore exclure de sa communion. Il s'appelait Prime, et était autrefois sous-diacre de l'Église de Spangnane dans le diocèse d'Hippone. Se voyant l'accès d'une maison religieuse interdite, il n'avait tenu aucun compte de la défense et méprisa les sages avis qu'on lui avait donnés. Il fut déposé de la cléricature ; irrité, il passa chez les donatistes qui le rebaptisèrent ainsi que deux religieuses du même village qui l'avaient suivi. A partir de ce moment, on ne le vit plus qu'au milieu de femmes perdues, et dans les festins honteux des circoncellions, ne mettant plus aucun frein à son intempérance. Augustin ajoute que Proculéien devrait appliquer la même mesure que lui, et ne recevoir qu'après une humble pénitence, ceux qui, pour échapper à la discipline, se séparent de l'Église. Il prie donc Eusèbe de faire connaître toutes ces choses à Proculéien, autrement il les lui fera connaître en les consignant dans les registres publics. Il ne peut se taire quand Dieu lui ordonne de parler. Si ces adversaires veulent user de violence, le Seigneur ne fera pas défaut à son Église. Il le met encore au courant d'un autre fait pour lui en demander compte. Un fermier de l'Église avait une fille catéchumène; celle-ci, séduite par les donatistes, avait reçu d'eux le baptême et avait été mise au nombre des vierges. Son père, en vertu de ses droits paternels, voulait la ramener à la communion catholique, même en recourant aux coups. Mais Augustin ne permit pas au père d'user de violence, et ne voulut la recevoir que si elle revenait de son plein gré et sans contrainte. Bien que cette conduite fût pure de toute violence, néanmoins, comme il traversait le territoire de Spangnane, un prêtre de Proculéien qui le rencontra sur les terres d'une catholique d'un mérite éminent, s'emporta violemment contre lui et contre cette femme, et les traita de traditeurs et de persécuteurs. Non-seulement Augustin ne répondit pas, mais il contint la multitude qui l'accompagnait. Ému de ces faits et d'autres encore, il pria Eusèbe d'avertir Proculéien de réprimer la licence de ses clercs, et de faire en sorte que les bons pasteurs ne fussent pas contraints de garder le silence, tandis que l'ennemi, semblable à un loup ravissant, s'efforçait de ravager le troupeau (1). Il y avait très-peu de temps qu'Augustin était évêque quand il écrivit ces deux lettres à Eusèbe, voilà pourquoi nous les plaçons à cette époque.

5. L'évêque Valère qui vivait encore quand Augustin écrivit à Proculéien pour l'inviter à une conférence, mourut peu de temps après ; du moins nous n'entendons plus parler de lui, à partir de ce moment (2). Jérome Vigner a placé dans son supplément, un sermon prononcé, pense-t-il, par Augustin, la première fois que celui-ci parla au peuple après la mort de Valère, après avoir passé trois jours dans le silence, à cause de ses larmes et de celles de tout le peuple, qui ne lui permettaient point de parler. Ce sermon renferme plusieurs choses qui, si on pouvait le regarder comme authentique, nous fournirait l'occasion de nombreuses remarques. Nous avons rejeté à la fin du tome XXIX, avec les écrits des donatistes, ce discours, où il est parlé d'un sous-diacre rebaptisé et ordonné diacre par les donatistes.

(1) *Lettre* XXXV. (2) *Lettre* XXXIII n. 4.

Sans nous demander si le style de ce sermon répond assez à la gravité d'Augustin, il y est longuement parlé d'un Rusticien, diacre ou sous-diacre de Mutugenne, qui était passé de l'Église chez les donatistes, et avait été rebaptisé par Macrobe, puis ordonné diacre. Ce Rusticien, d'après plusieurs indices et de nombreuses conjectures, paraît être le même que le diacre de Mutugenne, au sujet duquel Augustin a écrit à Maximien comme nous l'avons fait remarquer plus haut (1).

6. Il y avait parmi les amis du saint évêque, un prêtre nommé Casulan. Son goût et son style charmaient beaucoup Augustin qui l'engagea, à cause de l'esprit qu'il montrait dans ses lettres, à se livrer de plus en plus à la parole de Dieu pour se rendre chaque jour plus utile à l'Eglise. Il vivait, à ce qu'il paraît, dans une église d'Afrique où les uns observaient le jeûne du samedi, et les autres ne le pratiquaient point; car à cette époque, la coutume de l'Église au sujet de ces jeûnes, n'était pas partout la même. L'Église romaine et quelques autres églises d'Occident, en petit nombre l'observaient pendant les cinquante jours du temps pascal. Mais, chez tous les peuples chrétiens d'Orient, même chez un grand nombre de nations d'Occident, personne ne jeûnait ce jour-là, si ce n'est le samedi saint. Casulan, en voyant cette diversité de coutumes, en écrivit à un de ses amis, à Rome, afin de savoir ce qu'il fallait observer. Cet ami lui envoya en réponse, une longue dissertation, dans laquelle il soutenait qu'on devait suivre la coutume de l'Église romaine et jeûner le samedi, et il injuriait ceux qui faisaient autrement, c'est-à-dire presque tout le monde chrétien. Mais comme il eut été difficile d'appuyer ce faux précepte du jeûne sur des raisons valables, il se lance dans l'éloge du jeûne et attaque avec violence, les excès de table et la bonne chère, ce qui était tout à fait étranger à la question, et condamne ceux qui ne jeûnaient pas tous les jours, c'est-à-dire l'Église romaine elle-même comme les autres. Casulan envoya à Augustin cette dissertation afin qu'il la réfutât et lui demanda en même temps de lui dire s'il devait jeûner le samedi. Il voulut laisser ignorer à Augustin le nom de celui dont il lui envoyait l'écrit, il se contenta de l'appeler un habitant de Rome. Augustin oublia de répondre à Casulan jusqu'au moment où il reçut une autre lettre par laquelle celui-ci le suppliait au nom de l'amitié qui les unissait, de lui répondre. Augustin interrompit aussitôt ses nombreuses occupations pour remplir ce devoir et lui dire que, dans les questions de ce genre, où la loi divine ne donne pas une règle certaine, celle qu'Ambroise lui avait donnée à lui-même était de suivre la coutume du lieu où l'on se trouve; ou, s'il n'en existe pas, de faire comme l'évêque de l'endroit. Puis il réfute tous les faux arguments de la dissertation qui lui a été envoyée sans s'arrêter sur aucun d'eux, parce que des travaux plus urgents réclamaient ses loisirs (2). Comme en cet endroit il cite les propres paroles de saint Ambroise en disant : « Je vous indiquerai ce que le vénérable Ambroise, par qui j'ai été baptisé, m'a répondu à ce sujet (3). » Il donne lieu de croire qu'il écrivait avant la mort d'Ambroise arrivée en 397, la veille de Pâques. Nous n'avons aucune raison de contester cette opinion.

CHAPITRE XI

1. Les livres à Simplicien : Dieu, pendant ce travail, révèle à Augustin la vérité sur la prédestination. — 2. Epoque où parurent ces livres. — 3. Augustin réfute la lettre de Manès, appelée du fondement. — 4. Le livre du *Combat chrétien*.

1. Cette même année, le 4 avril, mourut Ambroise, à qui succéda Simplicien. Augustin l'avait connu à Milan et avait pris ses conseils à l'époque où il songeait sérieusement à sa conversion. Déjà il avait fait l'expérience de l'affection paternelle dont brûlait son cœur si charitable (4). Dans la suite, Augustin ayant publié différents ouvrages, quelques-uns tombèrent entre les mains de Simplicien qui les

(1) *Liv.*, III, ch. IX, n. 6. (2) *Lettre* XXXVI. (3) *Ibid.*, n. 36. (4) *Lettre* XXXVII, n. 1.

parcourut avec grand plaisir. Bien plus, il écrivit à Augustin pour lui dire qu'il ne l'avait pas oublié et qu'il lui conservait la même affection et pour le féliciter des dons que Dieu lui avait prodigués ; en même temps, il lui propose quelques difficultés qu'il le prie de résoudre dans un petit livre(1). Augustin, qui n'ignorait pas le mérite remarquable d'un si saint homme, accueillit avec joie le témoignage de son affection et le jugement favorable qu'il portait de ses travaux littéraires, persuadé que Dieu avait voulu lui procurer cette consolation, au milieu de ses soucis, car jusqu'alors il avait craint et redouté que l'ignorance ou la négligence lui fissent commettre quelques fautes dans l'explication de l'Écriture. Quant aux questions qu'il dit lui avoir été exposées par Simplicien, comme par un père plein de bonté, non pour apprendre quelque chose de lui, mais pour s'assurer des progrès qu'il avait faits et pour le corriger s'il s'était écarté, il déclare que, non-seulement il y aurait eu inconvenance de sa part, mais encore ingratitude à n'y point répondre (2). Aussi comme les questions proposées avaient rapport en partie à l'épître aux Romains et en partie aux livres des Rois, il composa deux livres : le premier en réponse aux questions sur l'apôtre Paul (il n'y en avait que deux); le second sur les autres questions dont Simplicien demandait le sens prophétique. Les questions de Simplicien sur l'Apôtre avaient déjà été discutées et publiées par Augustin. Persuadé que Simplicien ne les lui aurait point faites si le sens en avait été facile et simple, et craignant d'avoir oublié quelque chose dans la manière dont il les avait traitées la première fois, il les examina de nouveau avec un plus grand soin et une plus grande attention. En effet, comme il avait expliqué au pied de la lettre la seconde question sur ces paroles de l'Apôtre : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu (I *Corinth.*, IV, 7), » il laissa sa première manière de voir qui était que la foi vient de l'homme (3), et qu'après qu'il a connaissance de la vérité, il se détermine à croire et à ne pas croire par sa propre volonté. Dans plusieurs ouvrages qu'il avait écrits n'étant encore que prêtre, il avait émis cette pensée qui fut plus tard celle des semi-pélagiens. Cependant, éclairé par l'expérience que lui donna l'habitude d'écrire sur ces matières et de lire ces controverses, il reconnut dans cet ouvrage, plus clairement que partout ailleurs, par une révélation divine, que le commencement de la foi et les bonnes œuvres qui en sont la suite, sont un don de Dieu (4). C'est ainsi que, après avoir écrit en faveur du libre arbitre, il finit par établir le triomphe de la grâce de Dieu (5). Car dans la dernière partie de son premier livre, il établit comme une chose hors de doute que la grâce de Dieu ne nous est pas accordée selon nos mérites. Il prouve aussi que le commencement de la foi est un don de Dieu. Puis il pose des principes d'où il est facile de conclure, bien qu'il ne le dise pas en propres termes, que nous ne pouvons persévérer jusqu'à la fin sans le secours de Celui qui nous a prédestinés à son royaume et à sa gloire (6). C'est pourquoi il prie Prosper et Hilaire de faire lire, s'ils ne l'ont pas encore fait, cet ouvrage aux Marseillais qui attaquaient cette doctrine (7). Voilà comment il recueillit le fruit de la foi qui l'avait porté à écrire à Simplicien que, tout incapable qu'il se sentait de comprendre les questions qu'il lui proposait, il allait cependant essayer d'y répondre, en comptant pour cela sur le mérite de ses vertus (8). Passant ensuite à l'autre question, il dit que c'est avec l'aide de ses prières qu'il aborde un sujet aussi difficile et aussi obscur ; car il est certain que, dans sa bienveillance pour lui, il ne l'aurait jamais prié de résoudre des choses si difficiles s'il n'en avait demandé à Dieu, pour lui, le pouvoir (9). Il prie aussi Simplicien d'avoir, pour cet ouvrage et pour tous ceux de lui qui pourraient tomber entre ses mains, non-seulement l'attention du lecteur, mais encore la sévérité du censeur (10). A la fin du livre, après lui avoir demandé ses prières pour ses ennemis également,

(1) *Questions à Simplic*, II, *quest.*, VI. (2) *Ibid.*, *préface.* (3) *Prédest. des Saints.* IV, n. 8. (4) *Du don de la Persévér.* ch. XX, n. 52. (5) *Rétract.*, II, ch. I, n. 1. (6) *Don de la Pers.*, ch. XXI, n. 55, (7) *Prédest. des Saints.* ch. V, n. 8. (8) *Lettre* XXXVII, n. 3. (9) *Questions à Simplic.* II, *quest.*, I, *Pref.* (10) *Lettre* XXXVII, n. 3.

il dit : « Je vous demande de me dire en quelques mots, sur cet ouvrage, votre appréciation sévère ; je la demande pleine de vérité, je ne crains pas qu'elle soit trop sévère (1). Parmi les questions de Simplicien, il y en avait une sur la pythonisse qui fit voir à Saül l'âme de Samuel (2). Dans la suite, Dulcitius l'ayant consulté sur le même sujet, il se contenta de lu faire la même réponse qu'à Simplicien. Il ajoute cependant, à la fin, qu'il lui semble, d'après ce qu'il a compris dans l'*Ecclésiastique*, que la pythonisse, par son art magique, n'avait pas fait voir à Saül quelque chose qui ressemblait à l'âme de Samuel, mais Samuel lui-même (3).

2. Quoiqu'Augustin dise que les premiers livres qu'il composa étant évêque (4) sont les deux livres à Simplicien (5), rien cependant ne s'oppose à ce que Jean Rivius les rapporte à l'année 397, persuadé que Simplicien était déjà évêque à cette époque (6) : en cela il semble avoir suivi le sentiment de Baronius (7). Nous n'osons point nous écarter de l'avis de ces deux critiques, en voyant Augustin, dans ces livres, donner à Simplicien le titre de Père (8), et répéter constamment qu'il a écrit cet ouvrage pour Simplicien, tantôt prélat de l'Église de Milan, tantôt évêque de Milan (9), et successeur d'Ambroise (10) ; ailleurs, il dit que ce travail lui a été demandée par Simplicien évêque de Milan (11) : sans jamais faire entendre ailleurs que Simplicien soit devenu évêque plus tard. On peut croire aussi sans témérité, que c'est par déférence pour un si grand homme, qu'Augustin donna à Simplicien le titre de père, quoiqu'il ne fût encore que prêtre, puisqu'il le nomme père d'Ambroise, au point de vue de la grâce du Christ qu'il devait recevoir, et dit qu'il l'aime en effet comme un père. Ambroise, dit lui-même en termes éloquents qu'il aimait Simplicien comme un père, « Car il le force de continuer à l'aimer de l'affection d'un père (12); » et ailleurs (13) : « Je reconnais l'affection de votre vieille amitié, dit-il, plus que cela, l'amour d'un père selon la grâce, car l'ancienneté peut convenir à plusieurs choses, l'amour d'un père est unique. » Si Ambroise avait une aussi grande estime pour Simplicien, Augustin qui n'avait ni l'âge ni la dignité d'Ambroise pouvait bien aussi lui donner le titre de Père quoiqu'il ne fût pas encore évêque. Nous ne lisons pas qu'il ait donné ce titre à l'évêque de Carthage que même il appelle souvent son frère, ni aux évêques mêmes de Rome. D'où on peut comprendre qu'il donnait le titre de père à la personne même de Simplicien non pas à l'évêque de Milan. On peut encore ajouter qu'il aurait probablement donné à Simplicien, s'il avait été évêque, le titre de pape, comme il appelait Aurèle de Carthage (14), et Ambroise lui-même (15). Ces deux siéges étaient regardés dans l'Église comme à peu près d'une égale dignité, et la distance elle-même des lieux, pour ne pas parler de l'âge vénérable de Simplicien, demandait encore plus de respect et d'honneur pour le siége de Milan. Gennade qui semble avoir lu la lettre de Simplicien, nous apprend qu'il n'était encore que prêtre lorsqu'il écrivit à Augustin. Il lui aurait donc écrit vers le commencement de l'année 396 : ce qui nous fait croire qu'Augustin lui avait écrit cette même année ; et, dans la suite, en parlant des livres adressés à Simplicien, s'il l'appelle évêque de Milan, c'est pour citer la dignité de celui à qui il les avait adressées.

3. Après les livres à Simplicien, Augustin place son ouvrage (16), *Contre la lettre de Manès*, intitulée *du fondement*, parce qu'elle renfermait à peu près tout ce que croyaient les manichéens (17). Toutefois il réfute seulement les principes, c'est-à-dire la première partie de la lettre. Pour le reste, (18) il fit seulement des notes qui renfermaient néanmoins tout ce qu'il fallait pour la réfuter et qui devaient lui servir de signes et de remarques si un jour il avait

(1) *Questions à Simplic.* II, *quest.* VI, (2) *Ibid. quest.*, III. (3) *Huit, quest. de Dulcit. quest.* VI, n. 5. (4) *De la prédest. des Saints*, n. 8, *Du don de la persévér*, n. 55. (5) *Rétract.*, liv. II, ch. I, n. 1. (6) RIVIUS. pages, 125-636. (7) BARON., année 397, n. 55. (8) *Let.* XXXVII, Titre et n. 1, *Des diverses quest. à Simpl.* liv. I, préf. (9) *Rétract.*, liv. II, n. 1., *Du don de la persévér.* ch. XXI, n. 55. (10) *De la prédest. des Saints.* n. 8. (11) *Des 8. quest, de Dulcit, quest.* VI, n. 2. (12) *Conf.*, VIII, ch. II, n. 3. (13) *Lettre* LXV, n. 10. (14) *Lettre* XXXVII, n. 1. (15) *Lettres* XLI-LX. (16) *Lettre* XXXI, n. 3. (17) *Rétract.*, II, ch. II. (18) *Cont. la let. de Man.* ch. V, n. 6.

le temps de la réfuter en entier. Ces notes ne nous sont point parvenues. Il commence cet ouvrage contre les manichéens en priant Dieu de lui accorder un esprit de paix et de tranquillité, qui se propose plutôt leur correction que leur perte ; car il a de la pitié bien plutôt que de la haine, contre des hommes qu'il voit dans les erreurs dont il avait eu tant de mal à se retirer lui-même.

4. A ce livre, succéda *le Combat chrétien* (1), ainsi appelé parce qu'il y instruit les chrétiens à combattre contre le démon et contre eux-mêmes. Dans ce livre il donne, en peu de mots, la règle de la foi et les préceptes pour bien vivre. On y rencontre cependant de nombreux passages d'une grande beauté. Il résume également en quelques lignes les principales hérésies qui se sont placées entre la secte des donatistes et celle des lucifériens (2). Il fait aussi remarquer que les donatistes sont tombés dans plusieurs schismes. Cependant, il ne fait pas valoir en faveur de sa cause, le fait de Prétextat et de Félicien, d'abord rejetés par eux avec les plus cruelles imprécations, puis reçus de nouveau dans leur communion, quoiqu'il se place vers le commencement de l'année 397. Cela est assez favorable à ce que nous avons dit qu'il a écrit à Simplicien, dès l'année 396. Il dit qu'il a écrit ce livre *du Combat chrétien* en style simple, accomomdé à ceux de ses frères qui étaient peu versés dans la langue latine (3).

CHAPITRE XII

1. Augustin compose les quatre livres *de la doctrine chrétienne.* — 2. Le livre *contre la secte de Donat.* les treize livres de ses *Confessions.* — 3. Il publie son ouvrage *contre Fauste* à la même époque. — 4. Remarques pour assigner la place de quelques opuscules. — 5. Augustin écrit le livre *des cantiques à l'autel.* — 6. Questions sur les évangiles. — 7. *Commentaire sur Job.* — 8. Livre *de la manière de catéchiser les ignorants.* — 9. Les quinze livres de la *Trinité.*

1. L'ordre gardé par Augustin dans la récapitulation de ses ouvrages nous porte à donner cette place à son travail sur la *Doctrine chrétienne* (4). Les trois premiers livres renferment les règles nécessaires à l'intelligence de l'Écriture, et le quatrième, la manière d'enseigner aux autres ce qu'on a soi-même compris et saisi. Quand il s'est préparé à publier cet ouvrage, il avait déjà fait de nombreuses réflexions sur ce sujet, et il espérait qu'à mesure qu'il les communiquerait aux autres, Dieu, de qui il les tenait, ne lui refuserait pas celles dont il avait besoin encore (5). Il commença cet ouvrage vers l'année 397, mais il ne le termina point alors ; il le conduisit seulement jusqu'au chapitre XXV du livre III (6), et le laissa paraître ainsi, bien qu'inachevé, comme on le voit dans les livres qu'il écrivit peu de temps après contre Fauste (7). S'étant aperçu, en passant en revue, ces ouvrages, que ce travail était incomplet, il crut devoir l'achever, avant de continuer à retoucher les autres. Il acheva donc alors le livre troisième et fit le quatrième (8), huit ou neuf ans après le voyage à Césarée en Mauritanie, entrepris au mois de septembre de l'an du Christ 418, c'est-à-dire après l'an 407 ou 408 du Seigneur. Dans le second livre où il parle de l'ouvrage d'Ambroise qu'il avait demandé à Paulin, il appelle ce saint prélat notre Ambroise (9), mais cela ne nous suffit pas pour en induire qu'Ambroise était encore vivant ou qu'il fût déjà mort à cette époque. Augustin rapporte, dans cet ouvrage, que des hommes graves et dignes de foi lui avaient dit qu'un esclave barbare devenu chrétien, mais qui ne savait pas lire avait obtenu, après trois jours de prières, la grâce de lire couramment, si bien qu'au grand étonnement de ceux qui le virent, il lut avec une grande facilité, un livre qu'on lui présenta (10).

2. Après ses livres sur la doctrine chrétienne, Augustin fait mention de *deux livres contre les Donatistes* (11), qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Il place ensuite *les livres de ses Confessions* dans lesquels exaltant la justice et la bonté de Dieu au souvenir de ses fautes et des grâces

(1) *Rétract.*, II, ch. III. (2) *Du combat chrét.*, ch. XXVIII, n. 30. (3) *Rétract.*, II ch. III. (4) *Rétract.*, II, ch. IV. (5) *Doctr. Chrét.* I, n. 1. (6) *Rétract.*, II, ch. IV. (7) *Contre Fauste*, XXII. ch. XI. (8) *Doct. Chrét.* IV, ch. XXIV, n. 53. (9) *Ibid.*, II, ch. XXVIII, n. 43. (10) *Ibid.*, I, Prol., n. 4. (11) *Rétract.*, II, ch. VII.

dont le ciel l'avait comblé, il excite l'esprit de l'homme vers le souverain bien et vers l'infinie majesté de Dieu. Il nous dit que les sentiments qu'il éprouvait en les écrivant sont encore ceux de son âme, quand il les lit ; et que ses frères les goûtaient et les goûtent encore beaucoup (1). Il écrit ailleurs qu'il n'a relu aucun de ses ouvrages aussi souvent ni avec tant de plaisir (2). Il n'ignorait pas toutefois que plusieurs personnes ne les approuveraient point (3). Et en effet, un évêque citant, un jour, à Rome, ces paroles de lui : « Donnez-nous la grâce d'accomplir ce que vous ordonnez, et ordonnez ce que vous voudrez, » Pélage, qui était présent, et ne dévoilait pas encore le venin de son hérésie, ne put les supporter : il le contredit avec une certaine émotion, et il faillit s'en suivre une discussion avec celui qui les avait prononcées (4). Mais il y a dans cet ouvrage bien d'autres passages qui doivent déplaire aux pélagiens et aux semi-pélagiens, car il y attaque çà et là leurs erreurs qui n'avaient pas encore paru. Pétilien, comme on le voit, donna à quelques expressions du livre III[e] des *Confessions*, un sens qu'elles n'avaient pas, afin de pouvoir les attaquer, bien qu'elles fussent claires en elles-mêmes et que le sens en fût évident par ce qui précède et ce qui suit (5). Le comte Darius ayant demandé les livres des *Confessions* à Augustin, celui-ci lui parle en ces termes en les lui envoyant : « Vous y verrez ce que je suis et vous ne m'adresserez plus des langages que je ne mérite pas; dans ces livres, c'est à moi-même non à un autre que vous vous en rapporterez, sur mon compte, examinez-moi bien dans ces pages, et vous verrez ce que j'ai été en moi-même et par moi-même ; et si quelque chose vous plaît en moi, louez-en avec moi celui que j'ai voulu louer en moi ; mais ne me louez pas. Car, c'est lui qui nous a faits ce que nous sommes, ce n'est pas nous. Nous nous étions perdus, nous, mais celui qui nous a faits, nous a sauvés ; lorsque vous m'aurez trouvé dans ces livres, priez pour moi afin que je ne me perde point (6). » Dans cet ouvrage, dit Possidius, il montre ce qu'il a été avant d'avoir reçu la grâce et ce qu'il est devenu après l'avoir reçue. Il a voulu, comme dit l'Apôtre, qu'on ne l'estimât point au-dessus de ce qu'on voit en lui, ou de ce qu'on entend dire de lui (II *Cor.*, XII, 6) ; en pratiquant ainsi la sainte humilité et en ne trompant personne, il recherchait non sa propre gloire, mais celle du Seigneur, dans sa propre délivrance et dans les dons qu'il avait reçus, c'est-à-dire dans les grâces qu'il avait déjà obtenues, et demandait à ses frères de lui obtenir celles qu il désirait recevoir encore (7). » Comme Paulin, avait prié sans succès l'évêque Alype de lui écrire la vie d'Augustin (8), Baronius s'est basé sur cela pour dire que les *Confessions* d'Augustin avaient été écrites à l'instigation et sur la demande de Paulin (9). Cependant non-seulement Paulin, mais un grand nombre de bons chrétiens avec lui qui l'avaient connu ou plutôt qui ne l'avaient point connu au fond de l'âme, avaient le désir de connaître sa vie. Il crut devoir se rendre à leurs vœux dans l'espérance qu'ils remercieraient Dieu, avec lui, des dons qu'il en avait reçus et le prieraient pour le reste de ses péchés passés qui retardaient encore ses progrès dans les voies de Dieu (10). »

3. Suivant l'ordre de ses *Rétractations*, *l'ouvrage contre Fauste* vient après les livres des *Confessions* (11). Nous avons parlé plus haut de Fauste et du livre qu'il avait écrit contre l'Église en faveur des manichéens (12). Ce livre tomba entre les mains d'Augustin : ses frères, qui l'avaient lu, le pressèrent, au nom de la charité, avec instance, de répondre à ce livre. Augustin le fit, en plaçant devant chacune de ses réponses, les propositions de Fauste; ce qui fit un ouvrage très-étendu, divisé en trente-trois discussions qu'il appela livres. Quelques-uns d'entre eux sont très-courts ; mais il y en a plusieurs de fort étendus, surtout le vingt-deuxième, dans lequel il défend la vie des patriarches contre les calomnies de Fauste. Il cite un

(1) *Ibid.*, n. 6. (2) *Du don de la persévér.*, n. 3. (3) *Rétract.*, II, ch. VI. (4) *Du don de la persévérance*, n. 53. (5) *Contr. les lettres, de Pétil.* III. n. 60. (6) *Lettre* CCXXXI, n. 6. (7) POSS., *vie d'August.*, *Préf.*, (8) AUGUST. *lettre* XXIV, n. 4. (9) BARON. An, 395. (10) *Conf.*, X. ch. III, n. 4-5. (11) *Rétract.*, II, ch. VII. (12) I, ch. IX, n. 4.

passage de ce vingt-deuxième livre dans les questions à Dulcitius (1). C'est probablement l'ouvrage qu'il appelle son livre de la *Vie des Patriarches contre Fauste*. Il l'envoya à Jérôme avec une lettre (2), vers l'année 405.

4. Notre rôle est de marquer avec exactitude l'époque de chacun de ses ouvrages, autant qu'il nous est possible de la découvrir. Ceux dont nous avons parlé plus haut, ne contiennent que très-peu ou point d'indices de l'époque où ils ont paru. En parlant de ses livres contre Fauste, Augustin dit seulement qu'il les écrivit longtemps avant d'avoir reçu la lettre de Jérôme qui est la LXXXII, laquelle n'a pu lui être remise avant l'année 405. Il ne nous restait donc qu'à suivre l'ordre suivi par Augustin lui-même dans ses *Rétractations;* car il nous dit qu'il s'est assujetti, autant qu'il l'a pu, à l'ordre des temps (3), ce qu'il ne fit pas toujours entièrement; car il place immédiatement après les livres contre Fauste: *la discipline contre le manichéen Félix*, qui est certainement du mois de décembre 404 (4). Puis, après avoir passé en revue plusieurs autres traités, il place ses *Livres contre Pétilien*, car il les écrivit sous le pape Anastase, c'est-à-dire au moins en 402 (5). Peut-être a-t-il voulu mettre immédiatement après son ouvrage contre Fauste, les autres ouvrages qu'il avait faits dans la suite contre les manichéens; en effet, après les livres dont il fait mention en cet endroit nous ne trouvons plus aucun ouvrage de lui contre cette hérésie. Nous suivrons donc cet ordre et nous placerons de même ici les autres ouvrages dont il fait suivre ses livres contre les manichéens, a moins qu'il n'y en ait dont on puisse fixer exactement l'époque.

5. Le premier que nous rencontrons dans cet ordre est celui qu'Augustin écrivit *contre Hilaire*, tribun et laïque, catholique. Cet homme enflammé de colère, on ne sait pourquoi, contre les ministres de l'Église, critiquait avec d'injurieuses paroles, dit Augustin, comme cela a lieu ordinairement, la coutume qui s'établissait alors à Carthage, de chanter des psaumes à l'autel, soit avant l'oblation, soit avant la distribution des offrandes au peuple. Comme il flétrissait partout cette coutume qu'il appelait étrangère, Augustin se vit forcé, par les prières de ses frères, de réfuter ses calomnies. Possidius intitule cet ouvrage : *Contre Hilaire*, sur les chants à l'autel. Ce livre n'existe plus (6).

6. Augustin place après ce livre des explications de différents endroits des Évangiles selon saint Matthieu et selon saint Luc réunies en deux livres intitulés : *Questions sur les évangiles* (7). Il composa ce travail pour quelqu'un qui lisait avec lui l'Évangile et le consultait sur les passages obscurs. Augustin revenait quelquefois sur ce qu'il avait lui-même passé, ce qui fait que ces questions ne suivent pas toujours le texte de l'Évangile. Pour remédier à cet inconvénient, Augustin fit une table des titres. Ce livre n'explique ni toutes, ni même les plus graves difficultés qu'on pourrait présenter, parce que celui qui consultait Augustin, connaissait la solution d'un grand nombre d'entre elles.

7. Les notes sur le livre de Job ne sont que des scolies que le saint docteur a mises en marge, on les fit passer, par inadvertance, en copiant, dans le texte et on n'en fit qu'un seul tout. Voilà pourquoi Augustin doute s'il doit placer ce travail parmi les siens. Il reconnaît que ces notes ne peuvent être comprises que de quelques lecteurs en fort petit nombre; encore en est-il plusieurs qu'on ne pourra comprendre, tant à cause de leur concision, qu'à cause des fautes qui s'y sont glissées en trop grand nombre pour être corrigées. Quel qu'il fût, les frères voulurent l'avoir, Augustin ne pouvant le leur refuser, le reconnut comme de lui dans ses *Rétractations* (8).

8. Après ces notes, vient le livre *de la manière de cathéchiser les ignorants* (9), à Déogratias, diacre de Carthage à qui on conduisait ceux qui devaient apprendre les premiers éléments de la foi chrétienne. Ce diacre connaissait à fond la religion chrétienne et se distinguait par sa pa-

(1) *Quest.*, VII. (2) *Lettre* LXXXII, n. 17. (3) *Rétract.*, Prol. n. 3. (4) *Actes avec Felix*, I, ch. 1. (5) *Contre les lettres de Pétil.* II, ch. XV, n. 118. (6) POSSID., table, ch. VI. (7) *Rétract.*, II, ch. XII. (8) *Ibid.*, ch. XIII. (9) *Ibid.*, ch. XIV.

role douce et pénétrante, et par son talent particulier de catéchiste. Cependant, il n'était pas encore content de lui dans l'accomplissement de ses fonctions où il se trouvait très-fréquemment incertain, embarrassé, ne sachant de quelle manière exposer les mystères de la Foi qui nous rend chrétiens; il ne savait par où commencer et par où finir, ni s'il devait faire précéder ses instructions de quelques exhortations ou commencer par l'explication des préceptes qu'on est tenu de suivre pour vivre en chrétien. Il se plaignait aussi de ce qu'un long discours le fatiguait, et le faisait tomber dans la tiédeur, et que, dans cette disposition d'esprit, il ne pouvait plus animer ni le catéchumène, ni ses auditeurs. Il crut donc qu'Augustin pourrait lui donner des avis à ce sujet; et, comme il était son ami, il lui écrivit de vouloir bien, malgré ses occupations, lui envoyer un spécimen de la manière dont il doit faire le catéchisme. Augustin pensa que son devoir et la charité qui le liait non-seulement à un ami, mais, en général, à toute l'Église, devaient le faire céder aux vœux de Déogratias, il s'écrie : « Plus j'ai à cœur de voir distribuer à pleines mains les trésors du maître, plus, si mes compagnons de travail ont de la peine à répandre ces trésors, je dois, autant qu'il est en moi, leur rendre prompt et facile le ministère dont ils veulent s'acquitter avec ardeur et diligence (1). » Il écrivit donc pour lui, un livre sur le sujet dont nous avons parlé, et, dans ce livre, il le console de l'ennui qu'il ressentait ordinairement pendant qu'il parlait. Il dit qu'il lui arrive souvent aussi, quand il explique les mystères de la foi, de voir sa langue ne point répondre à sa pensée. Alors, il se sent abattu, et pense qu'il fatigue les autres, quoi qu'il puisse conjecturer au zèle et à l'ardeur que témoignent ceux qui l'écoutent, que sa parole, quelque froide qu'elle lui semble, les enflamme. Entre autres préceptes, il l'engage à faire asseoir ceux qu'il doit instruire en particulier, tant pour éviter toute apparence de suffisance, en exigeant du catéchumène d'écouter le diacre qui lui parle assis que, pour empêcher que, fatigué d'écouter ainsi, il ne se retire sous un prétexte quelconque. Ce qui lui était arrivé, dit-il, à lui-même, de la part d'un paysan qu'il catéchisait (2). Déogratias, à qui ce traité est dédié, fut plus tard promu à la prêtrise, si toutefois il est le même que celui dont Augustin résout les questions dans sa lettre CII. Il parle à ce prêtre non-seulement comme à un ami à qui il ne peut rien refuser; mais encore comme à quelqu'un de capable qu'on consultait dans les questions douteuses, et dont lui et les autres louaient le style.

9. Après le livre sur *la manière de catéchiser les ignorants*, viennent les quinze livres sur *la Trinité* (3). Il mit plusieurs années à les faire, car il nous apprend lui-même qu'il les commença dans sa jeunesse et ne les termina que dans sa vieillesse (4). Il les interrompit, en effet, toutes les fois qu'un autre travail, qu'il croyait devoir être plus utile, réclamait ses soins; car il regardait cet ouvrage comme plus difficile et moins utile que la plupart des autres, parce qu'il contenait des choses moins nécessaires et moins accessibles à l'intelligence du plus grand nombre (5). Il avait entrepris ce travail plutôt à cause de ceux qui, récusant l'autorité de la foi, voulaient que la vérité des mystères leur fût démontrée par la raison (6). Comme il méditait la loi du Seigneur autant qu'il lui était possible, sa charité ne lui permettait pas de refuser aux autres ce que Dieu lui avait donné ou révélé. Il se promettait, d'ailleurs, en instruisant les autres, de profiter lui-même et de trouver ce qu'il cherchait lui-même en travaillant à répondre aux questions des autres (7). « C'est pourquoi j'ai entrepris cet ouvrage, dit-il, avec l'aide et sur l'ordre du Seigneur, notre Dieu, avec le désir, non pas tant de discuter, avec autorité, des choses connues, que d'apprendre les choses en les discutant avec piété (8). » Cette intention du saint Docteur se montre en plusieurs endroits de cet ouvrage; mais surtout dans ses préfaces. Il dit qu'il aurait volontiers gardé le silence si ce

(1) *Inst., des Catéchum.*, ch. I, n. 2. (2) *Ibid.*, ch. XIII, n. 19. (3) *Retract.*, II, ch. XV. (4) *Retract.*, II, ch. XVI. (5) *Lettre* LXIX, ch. I, n. 1. (6) *Trinité.*, ch. I, n. 1. (7) *Ibid.*, ch. III, n. 5. (8) *Ibid.*, ch. V, n. 8.

sujet avait été suffisamment traité par les Latins, ou s'il avait été fait une traduction des écrivains grecs qui avaient étudié ces matières, ou si d'autres avaient voulu se charger de résoudre les questions qui lui étaient proposées. Il commence le livre quinzième par un résumé de ce qu'il avait dit précédemment (1). Il ne voulait pas publier ces livres les uns après les autres, comme il fit plus tard pour les livres de *la cité de Dieu*, mais tous ensemble; attendu que l'enchaînement du raisonnement rattachait les premiers aux derniers. Ceux qui avaient entendu parler de ces livres et qui désiraient ardemment les avoir, ne pouvant attendre si longtemps, lui en dérobèrent un exemplaire avant qu'il eût achevé son livre XII, et qu'il eût pu revoir et corriger les autres, comme il le désirait, avant de les publier. Dès qu'il en eut connaissance, Augustin prit la résolution d'interrompre son travail et de ne pas le publier, en se plaignant, dans un autre petit opuscule, de la soustraction qu'on lui avait faite de ce livre. Mais il ne put résister aux ardentes prières de ses frères et surtout aux ordres d'Aurèle, évêque de Carthage. C'est pourquoi il termina ce qui restait à faire et corrigea les premiers livres, non qu'il le crût nécessaire pour expliquer et éclaircir des questions si difficiles, mais pour tâcher, autant qu'il le pouvait, de ne pas les laisser trop au-dessous de ceux qu'on avait publiés malgré lui (2). Ensuite il les envoya au Carthaginois Aurèle, par l'entremise d'un diacre, avec une lettre (3), qu'il le priait de mettre en tête de ses livres, pour servir d'introduction, attendu qu'il raconte dans cette lettre, ce que nous venons de rapporter. Dans une lettre à Évode, il dit qu'il n'a pas encore publié cet ouvrage (4); et, dans une autre lettre au même, écrite seulement vers la fin de 415, il dit qu'il ne l'a pas encore terminé (5), bien qu'il eût déjà fait cinq livres de *la cité de Dieu*. Une autre lettre à Marcellin, de la fin de l'année 412, nous apprend que ses amis lui demandèrent de vouloir bien publier ces livres, afin de pouvoir en entreprendre lui-même la défense, si des ennemis portés à la critique ou même des amis qui ne les comprendraient pas y trouvaient quelque chose à dire. Mais Augustin lui-même retarda cette publication, plus que ses amis ne l'auraient voulu et ne le supportaient, à cause du danger de tomber dans quelque erreur en traitant un pareil sujet : « S'il ne peut éviter, dit-il, qu'ils en trouvent quelques-unes qu'ils puissent reprendre avec raison, que du moins elles soient moins nombreuses qu'elles pourraient l'être, si l'ouvrage paraissait au jour, avec trop de précipitation et de hâte (6).» Dans la lettre à Consentius, il fait mention de son ouvrage sur *la Trinité*, auquel il travaillait encore et qu'il ne pouvait terminer à cause de l'élévation et de la difficulté du sujet (7). Dans tous ces passages, si on en a excepté le dernier, il parle de son ouvrage comme n'étant pas encore terminé, d'où il suit qu'on peut conjecturer que la première édition qui en parut avant que l'ouvrage fut terminé, n'est pas antérieure à l'année 412. Il est certain que la seconde ne fut publiée que très-longtemps après, puisque, dans son livre XIII, il est dit qu'il a expliqué une certaine chose dans son livre XII *de la cité de Dieu* qui ne fut pas composé avant l'année 416. A l'endroit où Augustin fait mention des livres sur *la Trinité*, il cite ceux qu'il avait écrits sur l'*Accord des Evangélistes*, après la destruction des temples, à ce qu'il semble, arrivée en 399. C'est pourquoi nous n'en parlons pas à cet endroit. Nous avons déjà fait remarquer que nous sommes loin de soutenir que tous les ouvrages dont nous venons de parler aient été écrits cette même année; nous disons seulement qu'ils l'ont été dans l'ordre que nous leur avons assigné, et certainement avant ses livres *de l'Accord des Evangélistes* et d'autres que nous verrons plus tard.

(1) *Ibid.*, XV, n. 3. (2) *Retract.*, II. ch. XV, n. 1. (3) *Lettre* CLXXIV. (4) *Lettre* CLXII, n. 2. (5) *Lettre* CLXIX. ch I, n. 1. (6) *Lettre* CXLIII, n. 4. (7) *Lettre* CXX, ch. III, n. 13.

CHAPITRE XIII

1. Ordination de Possidius évêque de Calame. — 2. Jérôme, dans une lettre à Augustin, lui donne le titre de pape. — 2. Lettre adressée à Jérôme à qui Paul doit la porter : elle ne lui parvient que plus tard. — 4. Deux lettres d'Augustin à Paulin, demandant une réponse.

1. Pour reprendre l'ordre des événements qui se rapportent à l'année 397, nous devons placer dans cette année-là la mort de Mégale, doyen ou primat de Numidie, attendu qu'au concile de Carthage, du 28 août 397, Aurèle dit qu'il vient de l'apprendre par lettre de Crescentien, évêque du premier siége de Numidie, comme ce dernier s'intitulait lui-même (1). D'où il ressort qu'Aurèle ignorait alors qu'il fût doyen, ce qu'il aurait dû savoir le premier. Vingt-quatre jours environ après la mort de Mégale, Augustin écrivit à Profuturus, évêque de Cirta, pour savoir s'il lui avait trouvé un successeur dans la dignité de primat : Profuturus lui avait promis d'en chercher un (2). Augustin lui apprend dans la même lettre qu'il était retenu au lit par des gerçures, des hémorrhoïdes et par un clou qui l'empêchaient de s'asseoir de se tenir debout, et de marcher : « mais quoique je souffre dit-il, je suis bien, puisque je suis selon qu'il plaît à Dieu (3). » Dans la même lettre, il dit de belles choses sur la nécessité de réprimer la colère de peur qu'elle ne dégénère en haine (4). Augustin lui parlait ainsi, à cause de ce que Profuturus lui avait dit dans un voyage ; mais on ne sait pas à qui il fait allusion. Il écrivit à Profuturus, par Victor qui l'avait prévenu qu'il allait se rendre à Constantine. Aussi, n'est-il pas douteux que Profuturus est le même qui est appelé dans un autre endroit évêque de Constantine ou de Cirta. Augustin le prie de renvoyer Victor par Calame, (il l'avait ainsi promis,) pour une affaire dont il avait lui-même connaissance, et au sujet de laquelle Nectaire le pressait vivement : on ne sait quelle était cette affaire. Nous verrons plus loin une lettre qu'Augustin écrivit quelques années plus tard à Nectaire (5), un des principaux habitants de Calame, très-âgé alors et païen quoique son père eût fait profession de la religion chrétienne. Mégale, comme nous l'avons dit, était évêque de Calame. C'est donc à lui que Possidius, disciple d'Augustin, succéda, car nous verrons plus loin ce siége rendu illustre par son courage et ses travaux. Toutefois il faut croire que le siége de Calame fut vacant pendant quelque temps après la mort de Mégale, ou qu'il y eut un autre évêque entre Possidius et Mégale. Car Fortunat, successeur de Profuturus à Cirta, à qui Augustin écrivit aussitôt après la mort de Mégale, est placé avant Possidius dans les actes des conciles d'Afrique.

2. C'est la même année, à ce qu'il semble, que Jérôme qui, l'année précédente, avait écrit à Augustin par l'entremise d'Astère, lui écrivit de nouveau pour lui recommander son ami Présidius qui était allé en Occident pour certaines affaires (6). Celui-ci recherchait très-ardemment l'amitié des gens de bien, et tenait pour un très-grand service qu'on la lui procurât. Jérôme prie donc Augustin de lui accorder son amitié, disant qu'il n'a pas besoin d'autre chose. Dans cette même lettre, Jérôme le prie de saluer Alype, il lui dit aussi qu'il n'échappe à aucune des misères de notre exil sur la terre, et, que jusque dans son monastère, il connaît l'agitation des flots et en est fortement battu. C'est ce qui nous force à placer cette lettre en l'année 397, avant sa réconciliation avec l'évêque Jean de Jérusalem ; car nous ne voyons pas qu'il ait eu occasion de se plaindre ainsi depuis l'époque de cette réconciliation avec Jean, jusqu'aux persécutions dirigées contre lui en 416, par les pélagiens. Il donne plusieurs fois de suite dans cette lettre le titre de pape à Augustin, ce qui ne permet pas de la placer avant 396. Mais comme Jérôme ne félicite pas Augustin, dans cette lettre, pour son élévation à l'épiscopat, il est probable qu'il l'avait fait

(1) *Cod des Canons d'Afrique*. can. XXXIII. (2) *Lettre* XXXII, n. 2. (3) *Ibid.*, n. 1. (4) *Ibid.*, n. 2. (5) *Lettre* XCI. (6) AUGUST., *lettre* XXXIX.

l'année précédente, dans la lettre qu'il avait chargé Astère de lui remettre (1). Ce Présidius que Jérôme recommande à Augustin dans sa lettre, paraît être le même que celui dont Augustin se servit pour présenter ses excuses à Jérôme et se réconcilier avec lui (2). De diacre, il était déjà devenu évèque ; c'est lui que le concile de Carthage délégua à l'empereur pour obtenir contre les donatistes, en 410, la fameuse conférence de Carthage, qui eut lieu l'année suivante. Il a aussi signé la lettre du concile de Numidie au pape Innocent, contre les pélagiens en 416 (3).

3. A peu près dans le même temps, Augustin écrivit à Jérôme une lettre que Paul devait lui porter (4). Augustin avait d'abord salué Jérôme dans la lettre d'un autre, et Jérôme avait répondu par une lettre particulière, à cette politesse. Si nous ne nous trompons pas, c'est celle que Jérôme lui envoya par le diacre Astère en 397 pour lui rendre ses devoirs et le saluer. Augustin obligé de lui répondre saisit cette occasion pour lui demander ce qu'il pense de la discussion de Pierre et de Paul. Il lui parle aussi de son livre les *Ecrivains ecclésiastiques*, qu'il venait de lire ; en même temps il lui dit amicalement que puisque dans ce livre il avait voulu parler des hérétiques, il aurait dû, selon lui, en les nommant, dire en quoi on devait se tenir en garde contre eux. Il lui demande aussi la raison pour laquelle il en a omis quelques-uns, ou s'il ne l'a fait que pour ne pas rendre son livre trop volumineux, pourquoi, en citant le nom de ces hérétiques, n'a-t-il pas dit pour quelle erreur ils ont été condamnés par l'Église catholique. Jérôme lui ayant dit dans sa réponse sur Origène, qu'il le trouvait digne de louange ou d'approbation en certaines choses, non en d'autres, Augustin lui répond qu'il sait bien que non-seulement dans les écrits ecclésiastiques, mais en général dans tous les écrits, on doit louer et approuver ce qui s'y trouve de juste et de vrai, et condamner et rejeter ce qui est mauvais et faux ; mais que ce qu'il désirait et ce qu'il désire encore, c'est que Jérôme lui fasse connaître les erreurs par laquelle un aussi grand homme qu'Origène s'était écarté de la vraie foi. C'est ainsi qu'il écrivait à Jérôme par l'entremise de Paul, pour qui il témoigne une estime singulière. Mais Paul changea son itinéraire, et il arriva que la lettre dont il était porteur, courut toute l'Italie avant de parvenir à Jérôme (5), ce qui pouvait amener un désaccord entre les deux amis, si la réserve et l'humilité d'Augustin et la charité de tous les deux n'avaient étouffé la brouillerie dans son germe.

4. De même que dans la lettre précédente Augustin demande ardemment à Jérôme de vouloir bien avoir avec lui un commerce de lettres : ce qui entretient l'amitié et, dit-il, empêche que l'éloignement corporel ne tienne les âmes également séparées. Dans celle qu'il écrivit à la même époque, à Paulin, dont il estimait toute l'amitié, il le presse vivement de lui répondre, ce qu'il attend avec impatience depuis bien longtemps. « Acquittez-vous donc, dit-il, de votre dette vous qui chaque jour donnez tous vos biens aux autres. » Un an et plus s'était écoulé depuis la dernière lettre de Paulin, en l'an 395, comme l'indique clairement cette plainte d'Augustin : « Pourquoi nous laissez-vous souffrir de la soif, pendant deux étés, et des étés d'Afrique (6)? » Il le prie de saluer Romain et Agile dont il parle encore avec honneur dans sa lettre de l'année suivante, dans laquelle il insiste de nouveau pour avoir une réponse après deux ans de silence. « Le silence que vous gardez avec nous depuis deux ans que nos très-aimables frères Romain et Agile sont de retour chez vous, ne nous rend point paresseux à vous écrire. En toute autre chose, plus on aime, plus on croit devoir imiter ceux qu'on aime, en celle-ci c'est tout le contraire ; plus je vous aime, plus votre silence me fait de peine et plus je suis éloigné de vouloir vous imiter (7). » Dans ces deux lettres, il prie Paulin de lui envoyer le livre qu'il a entendu dire qu'il avait fait contre les païens.

(1) *Ibid.*, *inscriptio* n. 2. (2) *Lettre* LXXIV. (3) AUGUST., *lett.* CLXXVI. (4) *Lettre* XL, ch. I, n. 1. (5) *Lettre* LXXII, n. 1. (6) *Lettre* XLII, n. 1. (7) *Lettre.* XLV, n. 1.

CHAPITRE XIV

1. Augustin se rend à Cirta avec Alype pour ordonner l'Evêque Fortunat : il a une conférence avec Fortunius, évêque donatiste de Tuburce. — 2. A quelle époque se place cette conférence. — 3. Lettres à Glorius et à quelques autres donatistes, après cette conférence. — 4. Autre conférence avec les mêmes avant celle avec Fortunius. — 5. Augustin entame, par lettre, une discussion avec Fortunatus évêque donatiste. — 6. Les célicoles.

1. Nous avons vu plus haut qu'Augustin écrivit à l'évêque de Cirta, Profuturus, environ un mois après la mort de Mégale. Il paraît que Profuturus mourut peu de temps après ; il ne fut pas longtemps évêque (1), et mourut quelques années avant qu'Augustin eût écrit son livre « *du Baptême unique* (2). » Fortunat lui succéda : il faisait partie des sept délégués des évêques catholiques d'Afrique, pour défendre la cause de l'Église dans la célèbre conférence de Carthage, en 411. Augustin, qui assista à son ordination avec Alype, parle avec éloge de son amour pour la pauvreté (3). Car nous voyons que ces deux prélats s'étaient rendus en toute hâte à Cirta, pour l'ordination de l'évêque (4). Or, il est certain que cela eut lieu avant la conférence de Carthage, à laquelle Fortunat assista. En se rendant à Cirta, ils passèrent par Tuburce, dont l'évêque donatiste était Fortunius. C'était un homme d'un âge assez avancé, dont la bonté avait été vantée à Augustin, par les donatistes Glorius, Eleusius et Félix qui avaient également fait à Fortunius un rapport honorable d'Augustin. On voit par le mot : « Vous avez coutume, » que leur adresse Augustin (5), qu'il avait avec eux quelques rapports d'amitié, bien qu'ils ne fussent pas d'Hippone, mais de Gelisa, qui n'était pas éloignée d'Hippone, à ce qui semble (6). Ils avaient coutume de promettre, avec la plus grande bienveillance, à Augustin, que Fortunius ne refuserait pas d'avoir un entretien avec lui pour détruire le schisme des deux églises (7). Aussi, étant arrivé à Tuburce, il annonça à Fortunius que ce qu'il avait appris de sa personne lui inspirait le désir de voir et d'avoir un entretien avec lui. Celui-ci y consentit. Augustin crut qu'il devait, à l'âge de Fortunius, de le prévenir, et s'empressa d'aller le trouver ; il était suivi d'une foule de personnes que le hasard seul réunit autour de lui. Lorsqu'il fut arrivé chez lui, une multitude de gens attirés par l'annonce de cette conférence, qui s'était répandue par toute la ville, se rassemblèrent en cet endroit. Dans cette foule, il y en avait bien peu d'amenés par le désir de connaître la vérité. La plupart étaient venus comme à un spectacle et poussés seulement par la curiosité. Il résulta, de ce concours extraordinaire de peuple, un tel tumulte, qu'Augustin et Fortunius ne purent, ni par menace, ni par prière, obtenir le silence nécessaire. Cependant, on commença la dissertation du mieux qu'on put, et on la continua pendant quelques heures. Presque dès le début, Augustin demanda qu'on reçût par écrit ce qui se disait de part et d'autre, afin que la discussion se fît avec plus de calme et de modération. Fortunius ne consentit à cela qu'avec peine : les notaires, présents ayant refusé de recueillir la discussion par écrit, d'autres se chargèrent de ce soin ; mais ils furent obligés d'y renoncer à cause des interpellations désordonnées d'une foule de personnes qui se mêlaient à la dispute. Fortunius soutint que sa communion était répandue par toute la terre ; mais sans oser dire qu'il pouvait envoyer partout des lettres de communion. S'il l'avait fait, Augustin se proposait de lui dire d'envoyer avec lui des lettres de communion, aux églises mentionnées dans les *Ecrits Apostoliques*. Alors Fortunius se mit à parler des persécutions endurées par ses coreligionnaires, comme il disait ; mais Augustin lui répondit que les persécutions ne mettaient au nombre des bienheureux, que ceux qui les souffraient pour la justice. Par conséquent, si Macaire, dont il se plaignait avec tant d'aigreur, les avait persécutés à l'époque de leur schisme,

(1) *Lettre* LXXI, ch. I, n. 2. (2) *Du baptême uniq.* n. 25. (3) *Contre les lettres de Petil.* ch. XCIX, n. 228. (4) *Lettre* XLIV, ch. I, n. 1, et ch. III, n. 6. (5) *Ibid.*, n. 1. (6) *Lettre* XLIII, ch. II, n. 5. (7) *Lettre* XLIV, ch. I, n. 1.

en 348, il ne pouvait s'ensuivre aucun avantage pour leur secte. Fortunius répondit que les églises d'outre-mer étaient demeurées innocentes, jusqu'à ce qu'elles eussent consenti à l'effusion du sang de ceux que la persécution de Macaire avait fait périr. Mais comme Augustin le pressait de dire si ses coreligionaires étaient demeurés en communion avec les églises d'Orient et des autres parties du monde, il produisit une lettre que le concile de Sardique avait écrite en 447, à Donat, qu'il prétendait être leur Donat de Carthage. Il est évident qu'Augustin n'avait eu jusqu'alors aucune connaissance du concile de Sardique, non plus que de cette lettre; mais, en voyant que dans cette lettre Athanase, évêque d'Alexandrie, et Jules, évêque de Rome étaient l'objet d'un blâme, il devina aussitôt qu'elle sortait de l'officine des Ariens. Il demanda donc qu'il lui fût permis de prendre cette lettre et de l'emporter avec lui, pour en examiner les dates avec attention. Fortunius le lui refusa et ne lui permit pas même d'y mettre une marque de sa main, ce qu'il souhaitait vivement de pouvoir faire, dans la crainte que, s'il avait besoin un jour de demander communication de cette lettre, on ne lui en présentât une autre. Comme Fortunius continuait à soutenir la justice de son parti, parce qu'il avait souffert la persécution, Augustin lui montra que la persécution n'était pas une garantie suffisante pour prouver la justice d'une cause, ce qu'il prouva par les exemples de Maximien, persécuté par les donatistes eux-mêmes, et d'Ambroise, persécuté par Justine : or ils étaient contraints de regarder Ambroise comme un chrétien et un juste. Fortunius ayant objecté de nouveau la mort d'un médiateur qu'il prétendait avoir été tué par les nôtres, se mit à presser vivement Augustin de lui dire quel était le juste, selon lui, de celui qui donne la mort ou de celui qui la reçoit. Augustin opposa aussitôt au fait de cette mort unique et d'ailleurs non prouvée, non-seulement de nombreuses violences, mais particulièrement la fureur ouverte des circoncellions et les meurtres dont ils ne cessaient de se rendre coupables. Mais, comme Fortunius ne répondait point à cela et persistait dans ses questions, Augustin lui répondit par l'exemple d'Élie, qui avait fait périr de sa propre main plusieurs faux prophètes, ce qui fit voir à Fortunius qu'il avait été permis de tuer, au moins à un juste, sous l'Ancien Testament. Cependant il persista à demander si on pouvait en prouver autant pour le Nouveau Testament. Augustin lui répondit qu'il ne lui venait pas à la pensée, l'exemple d'un juste qui eût fait mourir quelqu'un, mais que le Nouveau Testament donnait des preuves évidentes que les méchants étaient tolérés par les bons dans l'Église, puisque le Christ avait toléré Judas et lui avait offert le sacrement de son corps et de son sang, le jour où il l'institua. Comme cet exemple frappait presque tout le monde, Fortunius s'efforça d'en éluder la force en disant que cette communion avec un scélérat n'avait point nui aux Apôtres, parce qu'ils n'avaient encore reçu d'autre baptême que celui de Jean. Mais cette réponse de put tenir devant la preuve apportée par Augustin que les Apôtres avaient déjà reçu le baptême du Christ. Il allait même ajouter encore autre chose pour prouver sa thèse ; mais, alors, l'entretien tourna de façon à faire croire que les donatistes redoutaient quelque persécution, comme imminente contre eux. Car Fortunius demanda à Augustin ce qu'il ferait si cela arrivait. Augustin répondit qu'il n'y consentirait point et qu'il s'y opposerait de tout son pouvoir. En effet, il pensait ainsi à cette époque ; mais l'expérience lui fit changer de sentiment plus tard (1). Déjà on s'était levé pour se séparer, lorsqu'Augustin entendant Fortunius louer la douceur de Généthlius, prédécesseur d'Aurèle, sur le siége de Carthage, lui dit : cependant, si ce Généthlius était tombé entre vos mains, vous auriez cru devoir le rebaptiser. Fortunius reconnut que c'était la règle chez eux, que tout fidèle revenant à eux fut rebaptisé. Cependant on voyait facilement, à la manière

(1) *Lettre* CLXXXV, ch. VII, n. 25.

dont il disait cela, qu'il désapprouvait cet usage. En effet, toute la ville savait combien il était opposé aux violences de sa secte, dont il se plaignait souvent à ses partisans et dont il gémissait même dans cet entretien avec les catholiques. C'est pourquoi il fut convenu entre eux qu'on ne parlerait pas des actes de violence que les donatistes et les catholiques se reprochaient mutuellement. Il restait encore à traiter la question du schisme fait par les donatistes contre Cécilien. En conséquence. Augustin conjura Fortunius de travailler avec lui dans un esprit de paix et de tranquillité, à terminer cette grave discussion. Fortunius répondant que les catholiques ne voudraient pas abandonner cette question, Augustin promit d'amener au moins dix de ses collègues qui partageraient ses sentiments et les signeraient de leur main. Fortunius promit la même chose au nom des donatistes; puis on se sépara.

2. Le lendemain, Fortunius vint trouver Augustin : ils agitèrent de nouveau, la même question, mais en peu de mots, parce qu'Augustin avait amené avec lui le chef des Célicoles, pour avoir un entretien avec lui, et qu'il devait partir de suite pour aller sacrer un évêque; d'un autre côté, Fortunius était pressé également par un voyage qu'il devait faire. Comme c'était à Cirta qu'Augustin se rendait, on ne peut douter que ce ne fût pour ordonner l'évêque de cette ville, Fortunat, successeur de Profuturus. Car Profuturus, comme nous l'avons dit, avait précédé Augustin dans l'épiscopat, et son successeur Fortunat était parmi les principaux évêques de la conférence de Carthage en 411. On peut conclure de là que l'entretien de Fortunius et d'Augustin eut lieu avant l'année 411. On peut le conjecturer encore, des dispositions d'Augustin qui était encore opposé alors à ce qu'on poursuivît les hérétiques. Il est également certain que les donatistes n'étaient point persécutés à cette époque, et toute la lettre montre qu'ils jouissaient alors d'une pleine liberté, ce qui ne fut pas à partir de 411. On voit également que lorsque Fortunius montra à Augustin la lettre prétendue du concile de Sardique, celui-ci n'en avait point connaissance; or, il en parle dans ses livres contre Cresconius et la regarde comme l'œuvre des Ariens (1); en outre, Fortunius, plus vieux qu'Augustin était mort en 411, car on voit Janvier, évêque donatiste de Tuburce, assister à la conférence de Carthage. Ce Fortunius est très-certainement le même qui compte parmi les quarante évêques du concile de Bagaï, en 394 (2). On peut conclure des paroles d'Augustin sur Ambroise, dans l'entretien dont nous venons de parler, que ce saint prélat vivait encore; mais lorsqu'on en vint à la persécution des donatistes contre les maximianistes, on ne fit aucune mention de Prétextat et de Félicien qu'ils avaient reçus au commencement de l'année 399. Tout cela semble exiger que nous ne placions point cet entretien plus tard que le commencement de la même année; mais comme il est certain qu'Augustin eut cet entretien au moment où il allait ordonner le successeur de Profuturus, il faut en conclure que la mort de Mégale, à qui survécut Profuturus, est antérieure à cette même année 397, et qu'il s'est bien écoulé un an avant qu'on lui donnât un successeur. Car Crescentien qui lui succéda, comme on le croit, vers le commencement d'août, 397, ne fut doint primat. On peut bien, il est vrai, placer entre Crescentien et Mégale, un autre primat, cependant nous n'avons rien pour affirmer qu'il en fût ainsi. C'est pourquoi nous aimons mieux placer cet entretien à la fin de l'année 397 ou au commencement de 398; alors que la mort de Gildon pouvait jeter les donatistes dans la crainte de la persécution à cause de leur Optat qui avait favorisé Gildon.

3. Plus tard, Augustin fit part à Éleusius et à d'autres qui lui avaient parlé de Fortunicus, de l'entretien qu'il avait eu avec lui, et il lui rendit ce témoignage que, parmi les donatistes, il serait très-difficile de trouver un esprit et un cœur animés d'une volonté telle que celle qu'il avait rencontrée dans ce vieillard. Il supplie ces

(1) *Contre Cresc.* III, ch. XXXIV, n. 38. (2) *Ibid*, IV, ch. X, n. 12.

donatistes, par le sang du Seigneur, de lui rappeler la promesse qu'il avait faite de continuer leur entretien, afin de terminer cette affaire qui était déjà bien avancée. Il les engage, pour éviter le tumulte, à choisir quelque endroit écarté où on n'eût pas à redouter une foule turbulente, tel que la villa de Titius, ou quelque autre lieu dans le diocèse de Tagaste ou de Tuburce où il n'y avait aucune Église, mais qui comptait néanmoins parmi ses habitants dix donatistes et des catholiques, afin que chacun pût demeurer chez des personnes de sa communion. On devait y porter les Saintes Écritures, ainsi que les recueils dont les uns ou les autres pourraient avoir besoin, et on s'appliquerait ensuite autant que la chose l'exigerait, à éclaircir tous les doutes les uns après les autres. Enfin il prie Élcusius et les autres de lui écrire ce que Fortunius et eux-mêmes pensent de toutes ces choses (1). Mais nous ne savons quel fut le resultat de toutes ces négociations inspirées à Augustin par la charité et par le désir de rétablir la paix.

4. Il y a encore une autre lettre d'Augustin adressée aux mêmes Glorius, Eleusius et Félix, à qui il ajoute Grammaticus et tous ceux à qui cela pourra faire plaisir (2). Il est encore question du schisme dans cette lettre, et Augustin y tient sur Maximien le même discours à peu près que plus haut; aussi, rien ne peut s'opposer à ce que nous la placions à la même époque que la précédente et même un peu avant. Augustin y parle avec une grande liberté de la tyrannie d'Optat, évèque de Thamugade et d'une façon qui indique qu'elle durait encore. Il y montre combien il est juste que les donatistes soient réprimés par les châtiments de la loi civile; mais on peut très-bien rapporter ces paroles au temps de Macaire. Cette lettre nous fait connaître une autre conférence qu'Augustin aurait eue avec ces mêmes donatistes dans une de leurs villes. Car, comme il traitait avec eux de l'unité de la communion chrétienne, ils produisirent des actes dans lesquels Cécilien et Félix, étaient représentés comme condamnés par le concile de Carthage. Augustin leur montra combien le concile était défectueux, et pourquoi ces décrets avaient été abolis par le concile de Rome, formé d'évêques envoyés par Constantin à la demande des donatistes eux-mêmes, et par le concile d'Arles, puis par Constantin lui-même à qui ils en avaient appelé, et enfin, par le proconsul qui avait déclaré Félix innocent. Augustin n'avait pas en main toutes les pièces concernant cette affaire; mais il s'occupa aussitôt de les faire venir. Pendant ce temps-là, il se rendit à l'église de Gélizita; mais nous ignorons quelle est cette Église et ce qu'il y fit. De retour, comme il avait reçu, en moins de deux jours, ce qu'il avait demandé, il donna un jour aux donatistes pour lire ces pièces. Il commença par les actes du concile de Cirta. Comme quelques-uns d'entre eux voulaient les récuser, sous prétexte qu'il n'était point vraisemblable que ceux qui avaient obtenu le pardon de leur trahison dans le concile de Cirta, eussent condamné Cécilien pour le même crime, il exposa tout au long, dans cette affaire, la pensée de Second. Il fit ensuite lire les actes proconsulaire concernant la cause de Félix d'Aptonge. Quelqu'un d'entre eux ayant prétendu que Félix avait supporté une chose indigne d'un évèque, en permettant à un proconsul de le déclarer innocent, et que, dans sa cause, quelqu'un fût mis à la torture, cette chicane déplut aux autres, comme une chose absurde. Toutes ces pièces étant lues avant midi, l'après-midi fut consacrée à lire les demandes faites par les donatistes à Constantin; les actes du concile de Rome et les lettres de Constantin au sujet du jugement qu'il avait rendu à Milan sur Cécilien. Augustin avait également fait apporter les actes par lesquels Nondinaire avait montré, en 320, en présence de Zénophile, que les évêques avaient été gagnés par l'argent de Lucille, pour condamner Cécilien. Mais le manque de temps empêcha de les lire. Il leur accorda toute liberté de discuter ces actes et d'en prendre des extraits. Après cet entretien, il écrivit aux donatistes

(1) *Lettre* XLIV, ch. VI, n. 12. (2) *Lettre* XLIII.

pour les supplier d'examiner ces actes, et il s'arrêta à leur donner plusieurs avis dans une affaire d'une aussi grande importance. Au commencement de sa lettre, il indique clairement qu'on pourra peut-être le désapprouver d'écrire, pour leur salut, à des hommes étrangers à la communion catholique bien qu'on ne trouverait pas mauvais qu'il le fît pour des affaires temporelles: « Tant ce monde est cher aux hommes, dit-il, et tant ils s'estiment peu eux-mêmes. » Il écrivait d'autant plus volontiers à ces donatistes, qu'il les voyait mieux disposés à rechercher la vérité pour l'embrasser sincèrement, en abandonnant l'erreur qu'ils tenaient de leurs pères. Au reste, sa lettre sur son entretien avec Fortunius montre bien qu'ils n'étaient pas ennemis de la paix et de la concorde. Il la termine en ces termes : « Ce discours que je vous ai adressé, avec quel amour pour vous et quel désir de la paix, Dieu qui me l'a inspiré le sait, sera pour vous une occasion de vous corriger si vous le voulez, ou un témoin contre vous, si vous ne le voulez pas. »

5. Les donatistes ne combattaient pas encore la vérité avec l'animosité qu'ils y mirent plus tard, et Augustin n'était encore que dans ses premières années d'épiscopat, lorsque Honorat, évêque donatiste des environs d'Hippone, lui fit dire, par Évode, qu'il était tout disposé à discuter avec lui, par lettre, sur le schisme, avec toute la douceur et la tranquillité d'âme convenables. Augustin, qui, depuis longtemps désirait cet entretien, lui répondit qu'il était charmé de son projet, et, pour aborder le sujet, il lui démontre que la promesse de l'Écriture qui avait prédit que l'Église de Dieu se répandrait sur toute la terre, trouvait son accomplissement dans l'Église catholique. Il lui demande ensuite de lui expliquer comment, les choses étant ainsi, la secte de Donat peut être cette Église divinement annoncée, et comment le Christ a pu perdre l'héritage qui lui était promis sur toute la terre, et ne plus avoir qu'un recoin de l'Afrique (1).

6. Nous avons dit plus haut qu'au moment où Fortunius vint trouver Augustin, ce dernier avait fait venir le chef des célicoles pour s'entretenir avec lui (2). On trouve le nom des célicoles dans quelques lois d'Honorius Auguste (3), mais on ne voit pas bien ce qu'ils étaient. Il semble toutefois, que ce ne fut pas une secte d'hérétiques, ni, pensons-nous, d'hommes qui voulaient fondre ensemble la loi judaïque et la loi chrétienne, comme les Nazaréens, puisque Augustin qui les connaissait certainement bien, n'en fait aucune mention dans son livre des *Hérésies*. Honorius, dans des lois de 408 ou de 409, accuse les célicoles de propager un nouveau dogme, une nouvelle superstition et un nom jusqu'alors inconnu. Il est possible qu'ils se soient répandus quelques années auparavant en Occident, et que là ils aient changé de nom pour prendre celui de Cœlicoles. De plus, nous savons, par Augustin, que leur porte-étendard ou leur chef, comme il l'appelle, qu'il avait mandé, en passant par Tuburce, avait établi parmi eux une nouvelle espèce de baptême et que par cet artifice il avait déjà séduit un certain nombre de personnes (4). Tant que cette secte n'eut aucun rapport ni rien de commun avec l'Église, on l'avait d'abord dédaignée ; mais elle devint dans la suite d'autant plus redoutable qu'elle se rapprochait davantage de l'Église et s'efforçait d'en usurper les sacrements.

CHAPITRE XV.

1. Augustin écrit à l'abbé Euduoxe. — 2. Il prononce un discours contre les chrétiens qui assistaient aux solennités païennes. — 3. La statue d'Hercule à Carthage est traitée avec dérision. — 4. Il répond aux questions de Publicola.

1. Gildon qui, sous le titre de comte ou de maître de la milice, avait été maître de l'Afrique pendant un ou deux ans, se sépara d'Honorius vers la fin de 397, sous prétexte de remettre l'Afrique sous la domination d'Arcade ; mais, au printemps suivant, Mascezel son frère, envoyé d'Italie, avec des troupes

(1) *Lettre* XLIX. n. 1. (2) *Lettre* XLIV, ch. VI, n. 13. (3) *Code de Théod., des hérétic.*. loi XLIII, *et sur les Cœlic. de Jud. et sur la loi Sam.* XIX. (4) *Lettre* XLIV, ch. VI, n. 13.

remporta la victoire sur lui aidé du secours de Dieu. Après sa défaite, Optat évêque de donatiste de Thamugade, l'un de ses premiers satellites, fut jeté en prison où il mourut. Pétilien, évêque donatiste, accusa plus tard Augustin d'avoir contribué à sa condamnation par ses conseils (1). En même temps qu'il faisait voile pour l'Afrique Mascezel avait amené avec lui quelques moines de l'île de Caprara située entre la Corse et la Toscane (2). Ces moines sont peut-être ceux dont parle Augustin dans sa lettre à l'abbé Eudoxe et à ses frères (3). Il leur dit qu'il avait appris leur piété par la renommée et par les rapports que lui en avaient fait Eustase et André, qui, partis de leur monastère, avaient apporté la bonne odeur de leur sainteté en Afrique, et propagé leur sainte manière de vivre dans cette contrée. Il leur apprend aussi la mort d'Eustase qui ne regrettait plus Caprara, parce qu'il n'avait plus besoin de porter le cilice. On peut conclure de là que le monastère d'Eudoxe d'où venait Eustase, était situé dans cette île, et que les moines ou du moins très-certainement Eustase, avaient coutume de porter un cilice de poil de chèvres. Augustin fait connaître à Eudoxe ou à ses frères, son sentiment et ses pensées sur leur sainte solitude ; il leur demande le secours de leurs prières et, afin de le mériter, les excite par de pieuses exhortations, à faire des progrès et à persévérer dans leur genre de vie. Il les engage surtout à ne songer dans leurs bonnes œuvres qu'à la gloire de Dieu ; à aimer leur maître assez pour que l'ambition ne les pousse point à en sortir pour s'emparer du gouvernement des églises sans toutefois que la lâcheté les y retienne et les empêche d'accepter des charges dans l'Église (4).

2. Probablement en cette même année 398, et certainement avant 399, Augustin prononça un discours où il blâme les chrétiens, qui, dans la crainte d'offenser les grands ou de souffrir quelque injuste traitement de leur part n'osaient enfreindre les ordres que ces derniers leur donnaient de les conduire aux temples des idoles, et qui, non contents de cela, couchaient avec eux dans ces temples, ce qui favorisait l'erreur impie des païens qui voyaient les chrétiens même honorer leurs idoles, et rendait inutile toute la peine que les évêques se donnaient pour la conversion du reste des Gentils. En effet les païens, encouragés par l'exemple des chrétiens se disaient : « Pourquoi quitterions-nous nos dieux, puisque les chrétiens les vénèrent avec nous ? » De plus les chrétiens apprenaient dans ces festins, à vomir des blasphèmes contre le Christ et à douter de sa divinité. Profondément ému de ce scandale, Augustin, dans un sermon, s'en plaignit amèrement, quoique avec toute la douceur qu'il put (5) ; ce fut à Carthage qu'il prononça ce sermon, du moins on le croit, d'après un autre sermon dont il fait mention et qu'il avait prononcé à Mappales où reposaient les reliques de saint Cyprien. Il fait remarquer en outre que les chrétiens disaient qu'ils n'honoraient pas les dieux, mais le génie de Carthage, c'est-à-dire une simple pierre que les païens regardaient comme un Dieu, et devant laquelle ils avaient élevé un autel. Augustin rappelle aux chrétiens, dans le même sermon, que la voie la plus courte pour vaincre les Gentils et les amener à la foi chrétienne, est que les chrétiens renoncent à leurs solennités et ne se mêlent plus à leurs mystères ridicules, « par là, dit-il, s'ils ne se rendent pas à la vérité, du moins ils rougiront de leur petit nombre. » Dans ce sermon il rappelle l'exemple d'un homme converti à la foi, qui avait donné à l'Église une propriété dans laquelle on trouvait des idoles qu'il voulait briser. Les chrétiens secondèrent aussitôt son bon vouloir, mais les païens frémirent de colère et se plaignirent de ce que les évêques cherchaient partout les statues des faux dieux pour les briser. Augustin dit qu'il n'en était rien : que les évêques connaissaient plusieurs endroits où se trouvaient des statues qu'ils laissaient debout, parce que Dieu ne les avait point livrées à leur pouvoir ; qu'ils n'attaquaient rien contre le gré des propriétaires des lieux, que ce qu'ils

(1) *Contre la lettre de Petil.*, III, ch. XL, n. 48. (2) *Oros.,' hist.* VII, ch. XXXVI. (3) *Lettre* XLVIII, n. 4, (4) *Lettre* XLVIII, n. 2-3 (5). *Serm.*, LXII.

veulent avant tout c'est arracher les idoles de leur cœur, et prier Dieu pour la conversion des hommes. Quant aux idoles qui se trouvent dans les propriétés de personnes se convertissant à la foi, ils ne les brisent que priés par ces personnes, de le faire ; ils seraient coupables de ne point les briser en ce cas. Souvent même les idoles ont été brisées par leurs maîtres dès qu'ils se convertissaient. Il n'y a que les méchants et les circoncellions qui, dans leur fureur, entreprennent de briser les idoles qui ne sont point en leur pouvoir et qui s'exposent témérairement au péril de perdre la vie. Il est évident par là que quoique plusieurs lois eussent dès lors été portées, contre les païens, le décret impérial d'enlever toutes les idoles dont nous devons parler l'année suivante n'était pas encore porté ; car après ce decret il ne fut plus permis aux païens d'avoir des idoles, si ce n'est en secret. A la fin de son sermon, il semble parler des lois contre les donatistes, qui avaient pour but de réprimer les méfaits des particuliers plutôt que ceux de la secte même ; en effet, il écrit que les hérétiques, d'après l'ordre des lois, avaient été châtiés quelque part, de leur impiété et de leur fureur, ce qui faisait qu'ils se plaignaient que les catholiques avaient excité une persécution publique contre eux. De plus, dans le même sermon, il rappelle que les juifs, avaient été réprimés dans plusieurs endroits à cause de leurs méchancetés ; ce qui avait permis de paraître croire, de soupçonner et d'accuser même les évêques de chercher toutes les occasions de leur nuire. C'est ce qui était cause que les Juifs, les païens et les hérétiques qui détestaient tous l'Église, conspiraient et avaient formé, contre elle, un concert de plaintes et s'étaient unis contre l'unité.

3. Il semble qu'on doit aussi placer vers le même temps le sermon sur le verset du psaume LXXXII : « O Dieu, qui est semblable à vous(1)? » Puisqu'on sacrifiait encore aux idoles, et que leur culte continuait à être en vigueur à Carthage. Il y avait là parmi les idoles une statue de pierre qui portait le nom du dieu Hercule. Un nouveau magistrat, séduit par les païens, avait permis de fondre en or la barbe de cette statue, car on pensait que la vertu de ce Dieu résidait tout entière dans cette barbe. Mais cette fausse divinité ne brilla que pour sa honte. Un chrétien, indigné de cela, se mêla à la superstition, non pour adorer ce dieu, mais pour lui enlever sa barbe. On ne sait s'il osa seul exécuter cette entreprise, car Augustin dit peu après que la barbe d'Hercule avait été rasée « par ses fidèles, par ses chrétiens et par les autorités que lui-même avait établies. » Ce fut à cette occasion même qu'il fit ce sermon. Mais le peuple l'interrompit avec force cris et vociférations en disant : à Carthage comme à Rome ! ce que nous voulons, avant tout, c'est que toutes les superstitions païennes soient abolies, et qu'à Carthage on ne tolère plus un Hercule ou d'autres dieux de Rome qui n'existaient plus dans cette dernière ville, Carthage devait en cela ressembler tout à fait à Rome. Augustin, tout en louant la piété et l'ardeur du peuple, paraît craindre cependant qu'il ne se conduise point avec assez de calme et de respect pour l'autorité des lois. Si nous ne nous trompons pas, le matin même, l'évêque de Carthage avait mis un frein à l'ardeur de son peuple que son zèle emportait trop loin. Quel autre motif en effet, aurait eu Augustin de féliciter le peuple d'avoir obéi aux ordres que son évêque lui avait donnés le matin, et à l'engager à ne point se séparer de son évêque? Cependant, il ne cesse de les exhorter à ce que, contents d'avoir montré et manifesté leur volonté de détruire la superstition païenne, ils attendent le conseil et l'avis des évêques pour l'accomplir sans craindre que ceux-ci manquent à leurs devoirs en ce point. Il leur fait aussi espérer que leurs prières obtiendront une bonne fin à cette affaire, puisque Dieu a prédit qu'un jour les superstitions des gentils seraient détruites et que déjà il avait accompli sa prédiction en plusieurs endroits du monde et même à Rome. D'après ce sermon que tous reconnaissent avoir été prononcé à Carthage, on voit que les évêques qui se trou-

(1) *Serm.*, XXIV.

vaient alors dans cette ville, avaient décidé d'envoyer à Honorius Auguste, pour obtenir un décret pour l'extinction de la superstition, et que c'est sur leurs avis et leurs conseils que parurent les lois célèbres faites à ce sujet en 398 et mises à exécution en Afrique l'année suivante.

4. Quand Publicola soumit ses doutes à Augustin, le culte des idoles existait encore. Car, ce qu'on lit dans la réponse d'Augustin sur la destruction des temples, des idoles et des bois sacrés (1), se rapporte évidemment au pouvoir de les renverser, accordé non par une loi publique et générale mais par un ordre spécial donné pour certaines causes. Quel est ce Publicola, on l'ignore. Il possédait des biens chez les Arzuges, population voisine des contrées barbares et païennes. De là vient que les indigènes de cette contrée employaient ces derniers, après leur avoir fait prêter serment. De là, plusieurs difficultés à cause de l'usage d'une foule de choses qui semblaient être souillées par le culte des idoles. Il proposa ces doutes et d'autres semblables à Augustin, comme à un frère, à un vieillard et à un pontife dans les paroles duquel il devait chercher la loi. Augustin répondit à ses questions et lui dit, entre autres choses, qu'il n'approuve pas l'avis de ceux qui pensent qu'un homme peut en tuer un autre pour éviter d'être tué lui-même, si ce n'est peut-être lorsque, s'appuyant sur l'autorité légitime, il agit pour la défense de tierses perconnes. Il veut qu'on se contente de repousser l'agresseur et celui qui tend des embûches par la crainte (2). Il est également d'avis qu'il est préférable à un homme mourant de faim, qui ne trouve à manger qu'une viande qu'il sait immolée aux idoles, de s'en abstenir par sentiment chrétien (3), même quand il n'y aurait là personne pour se scandaliser de la conduite contraire.

CHAPITRE XVI

1. La superstition païenne est partout renversée, alors qu'un oracle du démon prédisait son rétablissement. — 2. Arcadius la proscrit et l'abolit en Orient. — 3. Honorius agit de même en Occident. — 4. Jovius et Gaudence font exécuter les lois portées à ce sujet. — 5. Le temple d'une divinité du ciel à Carthage est dédié au Christ par Aurèle. — 6. Vestiges de l'idôlatrie en quelques endroits. — 7. Les martyrs de Suffecte. — 8. Julien fait afficher dans les endroits publics le rescrit que les prières flatteuses des donatistes lui avaient arraché.

1. « Les gentils voyant que les nombreuses et cruelles persécutions que la religion chrétienne avait endurées pendant près de trois cents ans, n'avaient pu la détruire et n'avaient servi au contraire qu'à l'accroître d'une façon merveilleuse imaginèrent, je ne sais quels vers grecs qu'un oracle avait fait entendre à un homme qui le consultait, et dans lesquels le Christ était déclaré innocent de tout sacrilège, mais où saint Pierre était accusé d'avoir fait en sorte, par ses maléfices, que le nom du Christ devait être honoré pendant trois cent soixante-cinq ans, pour tomber dans l'oubli, ce temps une fois écoulé (4). » Ces trois cent soixante-cinq ans avaient commencé à partir du jour où l'Esprit saint était descendu sur les Apôtres, c'est-à-dire, d'après Augustin, le 15 mai, sous le consulat des deux frères Rubelle et Ruse, la 29e année de l'ère vulgaire. Ces trois cent soixante et cinq ans devaient donc se trouver écoulés le 15 mai 394. Cependant Augustin veut qu'elles ne se soient terminées que sous le consulat d'Eutychien et d'Honorius, en 378, ce qui est juste, si on place la passion du Christ en l'an 33 de l'ère vulgaire. Ainsi, d'après l'oracle, c'était à ce moment que la superstition des païens devait ressusciter et la religion chrétienne s'éteindre. Mais Dieu, pour montrer la fausseté de cet oracle, voulut que la religion chrétienne fût de jour en jour plus florissante. Ce qui éclata encore davantage l'année suivante, sous le con-

(1) *Lettre* XLVII, n. 3. (2) *Ibid.*, n. 15. (3) *Ibid.*, ch. VI. (4) *Cité de Dieu*. XVIII, ch. LIII, n. 2.

sulat de Manlius Théodore, c'est-à-dire en 399, année dont nous rapportons les faits. «L'année suivante, écrit Augustin, sous le consulat de Manlius Théodore, lorsque selon l'oracle du démon, ou le mensonge des hommes, la religion chrétienne devait cesser d'exister, qu'arriva-t-il dans les autres parties du monde ? peu importe. Mais ce que nous savons, c'est que le 19 mars, dans la plus célèbre, dans la première ville de l'Afrique, à Carthage, Gaudence et Jovius, comtes de l'empereur Honorius, détruisirent les temples des faux dieux et brisèrent leurs statues(1).» Augustin ne parle que de ce qui lui est connu et des événements accomplis à Carthage, sans avoir cherché à savoir ce qui se passa dans les autres parties du monde. Mais nous lisons dans les fastes d'Idace, que les temples des fausses divinités furent détruits cette année-là; et Prosper Tyro, remarqua que cette année-là, c'est-à-dire en 399, année qui suivit la défaite de Gildon, tous les temples de l'ancienne superstition furent détruits dans tout l'empire romain.

2. L'empereur Théodose avait entrepris cette œuvre, et l'Église s'était considérablement étendue dans toutes les directions lorsqu'il mourut; ses fils Arcadius et Honorius, héritèrent non-seulement du pouvoir de leur père mais encore de son amour pour la religion chrétienne. Les avantages et les victoires obtenues par eux, par la faveur céleste, contre ceux qui attaquaient leur autorité soit ouvertement, soit par de sourdes menées, augmentèrent encore leur zèle pour la religion. Rapportant à la piété de leur père la prospérité dont ils jouissaient, ils defendirent avec ardeur les privilèges accordés à l'Église par leurs ancètres, et les augmentèrent même par de nouveaux édits. Leur piété était un encouragement pour celle de leurs sujets. Mais rien ne ramenait les païens à la foi chrétienne, tandis que les hérétiques que Dieu laissait se déchirer entre eux, fatigués de leurs discordes, revenaient d'eux-mêmes à l'unité de l'Église catholique. Mais pour nous borner à parler en cet endroit de ce qui concerne les païens, et pour en juger par l'Orient, nous avons le rescrit d'Arcadius à Ruffin, préfet du prétoire en Orient, en date du 13 août 395, par lequel les païens se voyaient interdit, sous la menace des peines les plus sévères, tout accès dans les temples et tout sacrifice aux idoles, en quelque endroit que ce fût : c'est dans ce but qu'il renouvelle toutes les lois portées par son père contre les hérétiques et les païens (2). L'année suivante, le 8 décembre, il abolit les privilèges accordés jadis aux prêtres et aux ministres des idoles, leur profession étant condamnée par les lois (3). Il faut aussi rapporter à ce temps les destructions de plusieurs temples en Orient, Arcadius, par un rescrit à Astère, comte d'Orient, en date du 1[er] novembre 397, ayant ordonné d'employer les pierres des temples qu'on devait détruire, à la construction de ponts, de voies publiques, d'aqueducs et de murs pour les villes (4). La même année 399, le 13 juillet, Arcadius voulant faire disparaître les derniers restes de la superstition fit une loi pour abattre tous les temples dans les campagnes en évitant toutefois tout ce qui pourrait occasionner des troubles et du tumulte (5). Cette loi fut portée à Damas ou plutôt fut promulguée et placardée dans cette ville, comme le veulent quelques auteurs, qui pensent que ce fut en vertu de cette loi, que Chrysostôme créé évêque de Constantinople, envoya suivant Théodoret, le 27 février 398, des moines de Phénicie pour abattre les temples des idoles, or Damas comptait parmi les premières villes de cette contrée.

3. Pour ce qui est de l'empereur Honorius, il n'existe aucune loi de lui sur ce sujet avant 399. Nous avons vu cependant les idoles brisées à Rome, quand il y en avait encore en Afrique, aucune loi générale n'ayant été portée contre le culte des idoles en Occident. Cependant, d'après une loi du 26 février 399, on est porté à croire que l'année précédente, Honorius avait promulgué un ordre pour abolir entièrement les vestiges de l'idolâtrie (6). Si nous ne nous trompons, l'auteur du livre des *Prédictions* at-

(1) *Ibid.*, ch. LIV, n. 1. (2) *Cod. de Théod. sur les sacrif. païens et les temples*, loi XIII. (3) *Ibid., loi* XIV. (4) *Des trav. Public. loi* XXXVI. (5) *Des sacrif. des païens, et temple.* loi. XVI. (6) *Code de Théod. sur les païens etc* loi XV.

tribué à Prosper confirme le même fait, quand il dit que par un sentiment de piété chrétienne, Honorius donna aux Églises, les temples des dieux avec les terrains adjacents, et accorda aux chrétiens l'autorisation de briser toutes les idoles (1). Augustin, dans un livre que nous croyons écrit l'année suivante, dit que les lois récentes avaient ordonné de renverser et de briser les idoles des Gentils et interdit les sacrifices aux faux dieux sous peine de mort. Il dit aussi dans ce livre que dans presque tout l'univers, les temples sont en effet rasés, les idoles brisés, les temples détruits, et ceux qu'on surprend adorant les démons, livrés au supplice (2). Il rapporte ailleurs que les catholiques et les donatistes travaillèrent toutes les fois qu'ils le purent, à détruire les temples des païens et à briser les instruments de musique et les trépieds des démons (3). Comme la loi contre les idoles n'exceptait rien, elle paraît avoir été étendue en général à tout ce qui concernait le culte des idoles, et on brisa les statues même qui servaient d'ornement aux édifices publics. Le 29 janvier 399, Honorius adresse un rescrit à Macrobe et à Proclien, vice-préfets (4), l'un en Espagne, l'autre dans les cinq provinces des Gaules, qui sont comme on le croit la Ire et la IIe Aquitaine, la IIe, la IIIe et la IVe Lyonnaise, pour arrêter ces destructions.

4. La charge d'exécuter la loi portée par Honorius pour la destruction des temples des gentils semble avoir été confiée aux comtes Jovius ou Jovinien et Gaudence, car, nous lisons dans les fastes d'Idace, que ces temples furent détruits cette année-là par ces comtes, et Prosper dit qu'ils furent dépouillés par les comtes Jovien et Gaudence (5). Il est vrai qu'il rapporte lui-même ce fait au temps de Théodose le Grand : mais on peut dire que la même fonction leur fut confiée deux fois, d'abord sous Théodose, ensuite sous Honorius, ce qui paraît moins probable ; ou que cet écrivain qui était encore bien jeune à cette époque n'a pas conservé un souvenir exact de ces faits, car il est dit que cette mission a été confiée à ces deux comtes en 399, non-seulement dans les fastes d'Idace, mais encore dans Augustin, qui donnent l'un et l'autre pour certain que c'est le 29 mars de cette même année, que les temples furent détruits et les idoles brisées à Carthage par les comtes Gaudens et Jovien (6). Nous ne savons si ce Jovien est le même qui, l'année 407, fut préfet du prétoire ; mais il nous paraît vraisemblable que ce Gaudence est le même qui fut comte en Afrique, au commencement de l'année 401, comme le prouve le titre de la loi, dans laquelle il est fait mention de lui (7) ; mais comme cette loi porte l'indiction douzième, elle laisse lieu de croire qu'elle fut plutôt rendue en 399 qu'en 401, année que la chronique de Marcellin rapporte à la 14e indiction. Il est certain aussi que depuis le 13 juillet 401, le comte d'Afrique fut Bathanaire ; il est donc très-probable que Gaudence, son prédécesseur avait succédé à Gildon dans cette charge. On rapporte aussi autre chose de ce Gaudence, qu'il fut père d'Aétius, illustre général du temps de l'empereur Valentinien. Bien qu'Augustin, Idace et Prosper disent que les temples furent rasés à cette époque, et qu'on ne puisse douter qu'il y en ait eu en effet de détruits, nous ne pouvons pas cependant assurer qu'ils le furent tous ; car un concile de Carthage décide en 401 qu'il faut demander à l'empereur la permission de détruire quelques temples (8). D'après l'auteur du *Livre des Prédictions*, on avait donné au comte Jovien et Gaudence mission d'enlever plutôt que de détruire les idoles (9) ; mais comme il est vraisemblable qu'elles furent livrées à l'Église, il ne saurait paraître étonnant que les évêques en aient détruit plusieurs. Cependant, soit que le rescrit de l'empereur ne portât point cet ordre en termes formels, soit que les plaintes des gentils l'eussent touché, il adressa, le 30 août 399 un autre rescrit à Apollidore proconsul d'Afrique, pour lui ordonner de conserver les temples intacts et de se contenter d'en enlever les choses proscrites, c'est-à-dire les autels et idoles (10).

(1) *Prédict.*, III, ch. XXXIII. (2) *Contre les lett. Parm.*, I, ch. IX, n. 15. (3) *Contre Gaudent.* I, n. 51. (4) *Code Théod., des païens*, loi XV. (5) *Des prédictions.* liv. III, ch. XXVIII. (6) *De la cité de Dieu.* liv. XVIII, ch. LIV. (7) *Code de Théod.* loi III. (8) *Cod. Can. d'Afrique.* Can. LXXXIV. (9) *Des Prédict.* liv. III, ch. XXXVIII. (10) *Code Théod. de Pag.* etc., loi. XVIII.

5. Baronius place à cette époque, comme la conséquence de la mission confiée à Jovien et à Gaudence (1), ce que l'auteur du *Livre des Prédictions* raconte au sujet du temple de la déesse céleste, sous l'empereur Honorius, avant le gouvernement de Constance que Honorius s'associa à l'empire, en 420 ou 421. Baronius disserte longuement sur cette déesse céleste qu'il croit être la même qu'Astarthée, divinité des Sydoniens. Il est certain qu'elle était la plus grande divinité de Carthage, où elle avait un temple d'une dimension considérable, entouré des temples des autres dieux inférieurs, dans une étendue d'environ deux milles. La place de ce temple etait pavée en mosaïques orné de murs et de colonnes en pierres précieuses (2). Ce temple avait été fermé depuis longtemps, sans doute depuis l'année 391, époque des lois qui interdisaient l'entrée de ce temple (3), et qui sont les premières portées après le règne de Julien l'Apostat. Comme ce temple était demeuré longtemps fermé, les ronces en obstruaient les abords. Comme les chrétiens voulaient y entrer pour le consacrer au culte catholique, lorsque Honorius donna tous les temples aux églises, les gentils répandirent le bruit que les buissons et les ronces cachaient des dragons et des aspics qui gardaient le temple et en défendaient l'accès. Cela ne fit qu'exciter l'ardeur des chrétiens qui pénétrèrent facilement dans le temple, sans éprouver le moindre mal. A la fête de Pâques, une foule de fidèles, poussés par la curiosité, se rendirent de toutes parts à ce temple, où le père de beaucoup de prêtres, l'évêque Auréle, de sainte mémoire, maintenant citoyen de la céleste patrie, fit placer sa chaire à l'endroit même qu'avait occupé la déesse céleste et s'y assit. « J'étais présent à cette fête, dit notre auteur, avec mon compagnon et mes amis, et pendant que la jeunesse impatiente se portait partout et que nous regardions avec cusiosité tout ce que nous voyions, à cause de la grandeur des objets, quelque chose d'extraordinaire se présenta à nos regards, c'était une inscription en lettres d'airain plus grandes que d'ordinaire, placée sur le frontispice du temple et ainsi conçue : « Le pontife Aurèle fit la dédicace de cet édifice. » Le peuple était dans l'admiration en lisant ces paroles, que la providence avait fait tracer comme un présage qui s'accomplissait en ce moment (4). » Dans la suite, en 421, ce temple fut rasé, ce n'est donc pas du temple de la déesse céleste mais de l'idole, qu'Augustin disait peu de temps après la prise de Rome : « Carthage demeure au pouvoir du Christ, et la déesse céleste a été détruite parce qu'elle n'était pas céleste mais terrestre (5). »

6. L'auteur du livre des *Prédictions* écrit que dans une ville de la Mauritanie, on brisa plusieurs vieilles idoles qu'on avait trouvées cachées dans des cavernes, et que cette découverte, avait fait accuser et même convaincre de parjure la ville tout entière et les clercs eux-mêmes (6). Peut-être exigeait-on des villes le serment qu'elles n'avaient pas d'idoles cachées. Les clercs de cette ville qui savaient qu'il y en avait de cachées, n'auraient pas osé dénoncer le fait ; car, la crainte d'encourir la disgrâce des grands portait quelquefois les chrétiens eux-mêmes à être de connivence dans les crimes des idolâtres. En effet Augustin se plaint vivement de cela, dans le sermon au peuple dont nous avons parlé plus haut et condamne ceux qui fréquentaient les temples et y couchaient avec les païens au pied des idoles (7). Peut-être cela se faisait-il encore après les décrets d'Honorius contre l'idolâtrie, et l'empereur lui-même avait-il favorisé ces pratiques coupables par la loi du 20 août 399, dans laquelle il recommande à Apollodore, proconsul d'Afrique, tout en défendant les rites profanes de la superstition païenne, de ne pas abolir les fêtes publiques, de continuer à donner des fêtes et des jeux comme par le passé, pourvu qu'on n'y fît aucun sacrifice et qu'on ne s'y livràt à aucun acte d'idolâtrie (8). C'est ce qui porta le concile de Carthage du

(1) BARON., année 353 n.63. (2) *Des Préd.*, liv. III, ch. XXXVIII. (3) *Code Théod. même Page* loi. X-XI. (4) *Prédict.*, III, ch. III. (5) *Serm.*, CV, ch. IX, n. 12. (6) *Prédict.*, III, ch. XXXVIII. (7) *Serm.*, LXII, ch. IV, n. 7-8. (8) *Code de Théod. sur les pasïen*

15 juin 401, à prier Honorius de supprimer entièrement ces festins auxquels les païens forçaient les chrétiens d'assister ; ce qui était une sorte de persécution, car les païens y faisaient souvent, avec effronterie, des actions incompatibles avec l'honneur de la religion (1). Augustin dit, dans une de ses lettres, qu'on ne devait pas chercher une occasion de gain et de profit dans l'autorisation de détruire les temples, les idoles et les bois sacrés, accordée par les empereurs, de peur que l'avarice plutôt que la piété ne parût être le mobile de la destruction des monuments de la superstition païenne. Toutefois cette crainte ne devait pas empêcher de convertir ces monuments à des usages communs et publics ou de les consacrer à l'honneur du vrai Dieu, de même que les hommes eux-mêmes sont changés en temples du Seigneur, quand ils se convertissaient à lui (2).

7. Théodose avait employé tout ses soins à délivrer des superstitions païennes, la ville de Rome, où elles avaient jeté de plus profondes racines que dans aucune autre ville. Il est hors de doute qu'Honorius avait fait abattre les idoles, à Rome comme ailleurs, puisque déjà avant la défaite de Rhadagaise, c'est-à-dire avant l'année 406, époque où les idoles étaient encore debout en Afrique, elles étaient déjà démolies et renversées à Rome (3). Mais comme dans cette destruction des idoles, on avait épargné celles qui servaient d'ornement aux édifices publics, Dieu même, onze ans plus tard, détruisit les derniers vestiges de la superstition, par la main des Goths, ou par le feu du ciel. Cette destruction des idoles en 399, fut la cause de la conversion d'un grand nombre de Gentils, qui étaient restés jusque-là obstinément attachés à l'erreur, dans l'espérance qu'après les trois cent soixante-cinq années de l'oracle du démon, le culte de leurs pères serait rétabli, et redeviendrait florissant comme auparavant, prédiction dont cet événement leur fit voir toute la vanité (4). Augustin nous apprend que depuis ce temps jusqu'à celui où il achevait le dix-huitième livre de *la cité de Dieu*, c'est-à-dire environ trente ans après, la religion chrétienne avait pris encore de grands accroissements, quoique les païens ne cessassent point d'assurer qu'elle allait périr (5), et assignassent une époque certaine et précise à cet événement (6). Mais en attendant, ils se cachaient pour offrir leurs sacrifices, et ils cachaient leurs dieux, de peur qu'on ne brisât leurs idoles, en vertu des lois impériales, si on les découvrait ainsi que l'avaient prédit les Prophètes juifs longtemps auparavant (7). Un poëte païen de ce temps-là se plaint que Stilicon ait fait brûler les livres sybillins (8). Baronius place après l'édit d'Honorius (9), ce qui se passa dans la colonie de Suffecte ; Augustin raconte qu'il y avait, dans cet endroit, une statue d'Hercule qui fut jetée à bas et mise en pièces; mais ses impies adorateurs s'étant précipités sur les chrétiens en mirent à mort soixante, qui sont comptés parmi les martyrs du Christ, et dont on fait mémoire, le 30 août, dans le martyrologe romain. C'est pourquoi Augustin écrivit une lettre courte mais sévère (10) aux principaux et aux anciens de cette colonie, pour leur reprocher d'avoir foulé aux pieds les lois de Rome, la justice, et surtout le respect et la crainte des empereurs; car ils avaient placé dans les honneurs et les dignités de la ville ceux qui avaient pris part aux meurtres avec plus de cruauté et de barbarie que les autres. Il leur promet, avec des paroles pleines d'ironie et de raillerie, de leur faire rendre leurs dieux, à condition pourtant qu'ils rendront eux-mêmes la vie à ceux qu'ils avaient fait périr. Suffecte est une ville de la Bizacène ainsi qu'une autre appelée Suffectule ; c'est là que le martyrologe place le martyre de ces soixante chrétiens immolés par les Gentils.

8. Le recueil des canons d'Afrique place un concile de Carthage en 399, dont nous ne savons qu'une chose c'est qu'il envoya à l'empereur les évêques Épigone et Vincent pour lui demander une loi afin d'empêcher que les cou-

(1) *Cod. des Can. d'Afrique* Can. LX. (2) *Lettre* XLVII, n. (3) *Serm.*, CV, ch. X, n. 13, *Serm.*, XXIV, n. 6. (4) *Cité de Dieu.* XVIII, ch. LIV. (5) *Comment. des Psaumes.* LXX., *Serm.*, II, 3. n. 4. (6) *Ibid.*, IV, n. 1. (7) *Accord. Evang.* I, ch. XXVII, (8) BARON., An. 399, n. 82. (9) *Idem.*, An 399, n. 77. (10) *Lettre* L.

pables qui cherchaient un refuge dans l'Église en fussent arrachés par la force (1). C'est vraisemblablement à la demande de ces délégués qu'Honorius, porta, le 25 février, 400, la loi qui ordonne d'afficher dans les endroits publics et très-fréquentés le rescrit que les donatistes avaient obtenu de Julien l'apostat, avant l'année 362, et dans lequel on voit les infâmes prières qu'ils avaient adressées à leur empereur (2).

(1) *Cod. des Can. d'Af.* can. LVI. (2) *Cod. de Théod. sur les hérét.* loi. XXXVII.

LIVRE CINQUIÈME

VIE ET ACTES D'AUGUSTIN, DE 400 A 405

CHAPITRE PREMIER

1. Augustin démontre contre les infidèles l'accord des évangélistes entre eux. — 2. Il répond aux questions de Janvier sur les sacrements et différentes coutumes de l'Église. — 3. Il écrit sur le travail des moines en faveur de ceux qui vivaient du travail de leurs mains.

1. Pendant que le culte profane des faux dieux était exterminé dans tout l'empire romain, il fallait travailler aussi à détruire les objections que les infidèles opposaient encore contre le culte rendu au nom du Christ. Car, quoique les choses en fussent venues au point, que les infidèles, écrasés par la foi des nations et par la piété de tous les peuples, osaient à peine se dire à l'oreille leurs calomnies, cependant comme par leurs disputes ils empêchaient plusieurs de revenir à la foi, ou bien agitaient et troublaient, autant qu'ils le pouvaient ceux qui croyaient déjà, Augustin, poussé par une inspiration divine, résolut de réduire à néant leurs accusations subtiles contre les quatre Évangiles, en montrant qu'ils sont parfaitement d'accord ; « Car disait-il, l'argument triomphant de leur vanité, c'est de dire que les Évangélistes ne sont pas d'accord (1). » Ayant donc interrompu, pendant quelque temps, l'ouvrage sur *la Trinité* auquel il travaillait, il en entreprit un qui était bien nécessaire sur *l'Accord des Evangélistes*, et ne le laissa point qu'il ne l'eût achevé (2). Il dit dans cet ouvrage que les idoles auxquelles l'aveuglement des nations rendait un culte divin avaient été détruites à cette époque par l'ordre des empereurs (3) ; ce que prouve qu'il n'entreprit pas ce travail avant la fin de l'année 399 ; car nous n'avons aucune loi plus ancienne conçue en ce sens, sur ce sujet, qui celle promulguée en Afrique et mise à exécution, cette même année, et avant laquelle Augustin disait qu'il ne lui était pas permis de briser les idoles, à moins que ceux à qui elles appartenaient ne lui en eussent donné la permission (4). Le but de cet ouvrage étant de démontrer par quel moyen les différents passages des Évangiles, qui semblent en désaccord, peuvent se concilier, il intitula son ouvrage : *De l'accord des Evangélistes*. Le premier livre tout entier est consacré à réfuter ceux qui, reconnaissant qu'on doit honorer le Christ comme un homme d'une sagesse plus excellente que tous les autres, ne voulaient pas qu'on crût à l'Évangile, sous prétexte qu'il n'avait pas été écrit par Jésus-Christ mais par ses disciples, qui voulaient faire passer leur maître pour Dieu et prêchaient, contre le culte des idoles, une doctrine qu'il ne leur avait pas enseignée (5). Dans les trois autres livres il montre que les quatre évangélistes ne sont jamais en désaccord ; et il dit que cette partie de l'ouvrage lui a coûté le plus de peine et de travail (6); il ne pouvait en effet s'aider

(1) *Accord. des Evang.* I, ch. VII, n. 10. (2) *Rétract.*, II, ch. XVI. (3) *Accord des Evang.* I, ch. XX-XXVII. (4) *Serm.*, LXII, ch. II, n. 17. (5) *Accord des Evang.* II, prol. n. 1. (6) *Sur les traits de l'évang. selon saint Jean* 112-117

des ressources dont se servirent ceux qui dans la suite traitèrent le même sujet, et qui, ne trouvèrent après lui presque aucun argument de quelque valeur qui ne vînt de lui.

2. Un chrétien, d'une piété remarquable, bien connu du saint évêque pour qui il avait conçu une grande estime, à cause de ses savants ouvrages (Janvier était son nom), lui avait adressé plusieurs questions sur les sacrements et les rites de l'Église, comme à un docteur à qui rien n'échappait. Comme ces nombreuses questions étaient renfermées dans une sorte de mémoire, comme on dit, Augustin répondit à la première de toutes, dans l'ordre, où elles lui étaient faites. Janvier lui avait demandé, ce que l'on devait faire le jeudi de la dernière semaine de Carême, s'il fallait offrir le sacrifice le matin et encore le soir après souper, ou jeûner et n'offrir le sacrifice qu'après souper ou bien jeûner et ne souper qu'après le saint sacrifice, comme on fait ordinairement (1). Il ajourna les autres questions à un autre temps. Mais Janvier lui ayant demandé par lettres de vouloir bien prendre la peine de lui répondre, le saint évêque laissa ses nombreuses occupations pour répondre à ses questions par une seconde lettre qui forme le second livre (2). Entre autres choses Janvier lui demandait pourquoi la fête de Pâques n'était pas célébrée toujours le même jour, comme celle de Noël, et d'où venait que, pour celle-là, on prenait garde à la lune et au sabbat (3). Dans ces deux livres il parle des coutumes qui étaient en vigueur dans beaucoup d'églises ou dans quelques-unes seulement ; et après cette explication, il termine ainsi son ouvrage : « Si vous ne trouvez pas que j'aie suffisamment répondu à vos questions, c'est que vous connaissez aussi peu mes forces que mes occupations, il s'en faut tant que je connaisse tout, comme vous l'avez pensé, il n'y a rien, dans votre lettre, qui m'ait fait plus de peine que ce mot là, parce qu'il est manifestement contraire à la vérité, et je m'étonne que vous ne sachiez pas que dans la science même de l'Écriture, aussi bien que dans beaucoup d'autres il y a bien plus de choses que j'ignore qu'il n'y en a que je sais. Mais ce qui fait que l'espérance que j'ai mise en Jésus-Christ, n'est point sans produire quelque fruit, c'est que non-seulement j'ai ajouté foi à cette parole de mon Dieu que la loi et les prophètes se réduisent aux deux grands commandements de l'amour de Dieu et du prochain ; mais encore je l'ai éprouvé et l'éprouve tous les jours. Car il n'y a ni mystère, ni endroit obscur de l'Écriture qui se découvre à mes yeux, sans que j'y trouve ces deux commandements, parce que la fin de la loi, c'est la charité (4). » Après les livres à Janvier écrits en 400, Augustin composa son ouvrage sur le travail des moines (5).

3. Nous avons vu plus haut que la vie monastique se répandit promptement en Afrique depuis le moment où Augustin l'introduisit dans ce pays et commença à la pratiquer. Carthage ne tarda pas à voir s'élever dans son sein plusieurs monastères, dans lesquels toutefois on ne suivait pas un genre de vie uniforme. Ainsi dans les uns, suivant les préceptes de l'Apôtre, les religieux se procuraient eux-mêmes leur nourriture à la sueur de leur front; dans les autres, au contraire, on vivait des dons de personnes pieuses, sans se livrer à aucun travail pour se procurer les choses nécessaires, non pas parce que les habitants de ces monastères remplissaient aucune fonction ecclésiastique, qui leur permît de vivre de l'autel puisqu'ils servaient à l'autel, ou qu'ils fussent incapables de supporter le travail des mains à cause de l'éducation molle et délicate qu'ils avaient reçue ; car la plupart de ceux qui s'étaient réunis dans ces pieuses compagnies, où ils n'avaient rien à faire, sortaient d'un genre de vie où l'on pratique les plus rudes travaux ; mais parce qu'il leur semblait de beaucoup préférable de vaquer à l'oraison, au chant des psaumes, à la lecture, à l'étude et à la méditation de la parole de Dieu qu'ils devaient souvent enseigner et expliquer aux fidèles qui venaient à eux après avoir quitté un autre genre de vie. En s'abstenant de tout travail, ils

(1) *Lettre* LIV, ch. V, n. 6. (2) *Lettre* LV, n. 1. (3) *Ibid.*, n. 2. (4) *Ibid.*, ch. XX, n. 38. (5) *Rétract.*, II, ch. XXI.

prétendaient suivre le précepte de l'Évangile qui nous dit de considérer les oiseaux et les lis des champs, qui ne sèment point, qui ne moissonnent point. Toutefois, ils étaient moins scrupuleux sur ce qui suit, et ils entassaient dans les magasins (*Matth.*, VI, 26), sans se mettre en peine de ces paroles : « qui n'amassent point dans des greniers : » bien plus ils voulaient avoir les mains vides des instruments du travail et leurs greniers bien remplis. Quoique ceux qui s'abstenaient ainsi du travail manuel eussent dû reconnaître leur paresse ou leur faiblesse physique, ils se préféraient à ceux qui pourvoyaient à leurs besoins par un travail pénible et quotidien. C'est pourquoi, de saints prélats, craignaient que les vrais moines qui suivaient une règle de vie plus sainte, ne fussent attirés à l'oisiveté par la spécieuse apparence d'une piété plus parfaite et surtout par la crainte de passer pour des violateurs de l'Évangile auprès des ignorants ; de plus, leur manière de vivre autorisait celle des moines errants, qui, ne pouvant être amenés à travailler dans le calme et le silence, trompaient le peuple qu'ils abusaient par l'habit monastique, et, au moyen de fraudes et fourberies, se faisaient donner de l'argent, au grand détriment de l'honneur monastique. Il en résultait ainsi cet inconvénient très-grave que, parmi les laïques, plusieurs qui, par un louable mouvement de charité, leur fournissaient les choses nécessaires à la vie, prenaient la défense de leur oisiveté que d'autres blâmaient sévèrement. De là naquirent entre eux de graves discussions qui agitaient l'Église. De plus, parmi les moines oisifs, il y en avait qui laissaient croître leur cheveux contre l'ordre de saint Paul, d'autres, ne se faisaient religieux que pour s'attirer un plus grand respect et se procurer un plus grand profit par cette apparence d'humilité. Quelques saints moins honorés même de l'estime des évêques les plus prudents, tombaient aussi dans ce défaut, et troublaient ainsi l'Église en excitant dans son sein de dangereuses discussions. En effet, parmi les orthodoxes, les uns, pour ne point condamner des hommes jouissant d'une telle réputation de sainteté, étaient obligés de donner un autre sens aux paroles de saint Paul ; les autres préféraient défendre le sens naturel de l'Écriture plutôt que d'accepter le sens des hommes. Comme les troubles de l'Église de Carthage regardaient principalement Aurèle, en sa qualité d'évêque de cette Église, il pria Augustin d'écrire quelque chose sur cette question. Ce saint homme qui désirait ardemment voir la vie monastique se répandre en Afrique ainsi que dans les autres contrées de la chrétienté, ne put refuser la tâche qu'on lui imposait, d'autant plus qu'il était persuadé que c'était le Christ lui-même qui la lui donnait par la bouche de ce saint évêque. Il fit donc pour confondre la vie des moines oisifs l'ouvrage intitulé : *Le travail des moines* Il le termina en priant Aurèle de vouloir bien lui indiquer sans crainte, ce qu'il trouverait à retrancher ou à changer dans cet ouvrage. Dans ce livre, il parle d'une manière honorable des moines appelés reclus, et, parmi eux, de ceux qui s'abstiennent du travail. Il fait aussi connaître dans cet ouvrage la discussion qui s'était élevée entre lui et Jérôme au sujet des Apôtres Pierre et Paul,

CHAPITRE II

1. Il presse Crispin, évêque donatiste, de Calame de traiter avec lui par écrit, la question et la cause du schisme. — 2. Alype et Augustin traitent la même question par lettres avec Naucélion. — 3. Augustin s'efforce d'arracher du schisme Sévérin, son parent. — 4. Il écrit à Généreux pour l'empêcher de se laisser tromper par un prêtre donatiste.

1. Pendant ce temps-là il s'occupait aussi activement d'amener à l'Église les amis de l'unité catholique ; car il faut rapporter à ce but plusieurs gros volumes composés vers cette même année 400, sans compter diverses lettres au nombre desquelles nous placerons les deux à Crispin, évêque donatiste de Calame, la première fut écrite après la mort d'Optat et avant celle de Prétextat, on ne peut donc la placer à une autre date : il parle dans les mêmes termes de Prétextat et de Félicien, et ce qui est encore bien plus décisif, c'est qu'il dit en propres termes : « Tous ceux qu'ils ont baptisés

sont maintenant avec eux et parmi vous (1). Or, Prétextat n'était plus de ce monde lorsqu'Augustin, vers cette même année, mit la dernière main à ses livres contre Parménien (2). Il faut donc rapporter aux lois promulguées avant 405 ce qu'il dit des plaintes que les donatistes faisaient au sujet des persécutions qu'ils enduraient des catholiques et des princes de la terre; car il y en eut de publiées en 397 et plus tard. C'est bien certainement en 402 que les édits des empereurs ordonnèrent de veiller à ce que les donatistes ne demeurassent pas dans les villes (3). Quelquefois il invoque contre eux les lois portées contre les hérétiques en général (4). Augustin s'étant trouvé par hasard à Carthage avec Crispin, l'avait pressé vivement d'accepter une discussion avec lui sur le schisme que les donatistes avaient fait avec l'Église catholique (5). Mais après une conférence d'ailleurs assez aigre, Crispin avait présenté un empêchement pour ne point continuer, pour le moment, promettant de reprendre l'entretien plus tard s'il se présentait une occasion favorable. Chacun retourna en Numidie, dans son Église particulière; mais le bruit s'étant répandu qu'il ne dépendait pas de Crispin que la difficulté fût résolue, Augustin lui adressa une lettre pour le presser d'accomplir sa promesse, puisque rien ne s'y opposait et que le vosinage de leurs Églises leur permettait à l'un et à l'autre de s'écrire et de faire disparaître toute difficulté. Il avait résolu de traiter cette affaire par écrit, de peur qu'en le faisant seulement de vive voix, une partie de ce qui serait dit n'échappât à la mémoire; il voulait aussi que ceux qui auraient à cœur de connaître la question, pussent la suivre par écrit, s'ils ne pouvaient pas assister à la conférence. Bien plus, il ajoute que cette lettre jointe à la réponse qu'il sollicite vivement de Crispin, suffira seule pour dénouer toutes les difficultés. Il fait donc voir avant tout que le schisme, les divisions, sont un crime plus grave que celui de la tradition des Saintes Écritures, le seul que les donatistes reprochassent, sans pouvoir toutefois s'appuyer sur la foi ou l'autorité d'aucun témoignage, à Cécilien, ou à celui qui l'avait ordonné, d'où il suit qu'il ne leur était pas permis de se séparer de l'Église, lors même que Cécilien eût été coupable. C'est d'ailleurs ce qu'ils avaient eux-mêmes reconnu en recevant Félicien et Prétextat comme évêques, bien qu'ils les eussent condamnés auparavant à cause de leur schisme. S'ils prétendent que ces deux hommes n'étaient point coupables de cette faute, il pouvait aussi se faire que Cécilien fût innocent du crime qu'on lui imputait. De plus ils avaient montré par leur propre conduite, à l'égard des maximianistes, qu'il n'est pas toujours juste de condamner tous ceux qui persécutent les autres et même qu'il n'est pas toujours nécessaire de baptiser une seconde fois ceux qui ont reçu le baptême de la vraie Église de Dieu. Après avoir établi ces points capitaux sur lesquels roulait toute la controverse entre l'Église et les donatistes, il les résume à la fin de sa lettre et prie Crispin de lui répondre, et, si toutefois il le peut, de lui montrer les plus légères difficultés s'il en reste une ombre, qui retiennent encore les ignorants. Sa lettre n'a point de titre, c'est qu'en effet il ne lui en avait pas donné ou du moins il ne lui en avait donné qu'un très-simple. Il s'en excuse auprès de Crispin et dit qu'il a agi ainsi, parce que les donatistes, lorsque les chrétiens les traitent avec plus de cérémonie, leur reprochent leurs formules pleines de modestie, et il assure à Crispin, qu'il ne trouvera pas mauvais qu'il agisse de même à son égard. Nous ne savons si Crispin répondit à cette lettre; mais on sait qu'il persévéra dans le schisme et qu'il oublia bien vite toute la retenue et la modération, dont il avait fait preuve dans le commencement. Il est juste que ceux qui abusent des grâces de Dieu qui leur sont offertes, soient dépouillés de celles même dont ils semblaient comblées.

2. Il est à croire que Augustin et Alype, eurent une discussion semblable avec Clarence qu'ils appellent « père » peut-être à cause de son âge. Il y eut un Clarence évêque donatiste

(1) *Lettre* LI, n. 4. (2) *Contre la lettre de Parm.* III, ch. VI. (3) *Contre la lettre de Pétil.*, II, n. 184. (4) *Contre la lettre de Parm.* I, ch. XII. (5) *Lettre* LI, n. 1.

de Tabraca (1). Dans cette discussion ils se servaient du ministère de Naucélion. De cette affaire nous savons seulement que Naucélion avertit nos deux saints évêques, que Clarence avait reconnu que Félicien de Mustis avait été rétabli dans sa charge après sa condamnation, attendu que le jugement qui l'avait condamné absent était injuste. Alype et Augustin s'emparèrent de ce fait, le tournèrent à l'avantage de leur cause et adressèrent à Naucélion, une lettre où il était fait mention de Prétextat ; elle est sans doute postérieure à l'année 400.

3. Augustin eut un cousin donatiste nommé Séverin, qui, comme bien d'autres, ne demeuraient dans le schisme que par habitude. Depuis longtemps déjà le saint docteur le voyait avec peine et douleur misérablement retenu dans les liens du schisme, et désirait vivement lui parler et l'arracher à l'erreur. Il avait déjà écrit à ce sujet plusieurs lettres à Séverin, qui lui répondit enfin, mais bien tardivement comme Augustin s'en plaignit. Le contenu de la lettre de Séverin ne répondait point à ses vœux : il ne se réjouit cependant pas moins de l'avoir reçue, surtout quand il sut que Séverin n'avaient envoyé son secrétaire à Hippone que pour porter cette lettre, parce qu'il jugeait que Séverin n'aurait pas pris cette peine, s'il n'avait eu le cœur préparé à recevoir la vérité. Dans sa réponsé, il lui oppose quelques-uns des arguments par lesquels il renversait ordinairement les fondements du schisme ; il faisait surtout valoir que les donatistes avaient toléré parmi eux, pendant bien longtemps, une foule de gens perdus de mœurs dans la crainte de nuire à leur propre schisme ; c'est ainsi que, très-souvent, il faisait allusion à la tyrannie qu'Optat exerça pendant dix ans. Si cette considération ne nous en empêchait, nous assignerions cette lettre (2), dans laguelle il ne parle point des maximianistes, à l'époque où Augustin n'était pas encore évêque.

4. On peut aussi rapporter à la même époque sa lettre à Généreux(3). Elle est certainement du temps du pontificat d'Anastase, alors que Prétextat d'Assuris n'était pas encore mort ; par conséquent elle est antérieure aux trois livres contre Parménien. Ce Généreux était un catholique de Cirta ; l'histoire le représente comme ayant été consulaire en Numidie (4), ce qui n'a pu avoir lieu qu'après la loi du 21 janvier 409 (5). Donc, s'il a exercé à Cirta quelque charge, il faut que ce soit une autre que la charge consulaire. Il y avait alors à Cirta un prêtre donatiste à qui vint la pensée d'écrire à Généreux, qu'un ange lui était apparu et lui avait ordonné de lui découvrir l'avenir de la religion chrétienne, à Cirta, et de l'engager de plus à embrasser le parti de Donat tel qu'il était exposé dans la lettre de Pétilien évêque de cette ville. Il lui fit voir aussi la succession des évêques de ce siége et lui parla surtout de Silvain d'une manière très-honorable. Il était évident que l'ange des ténèbres s'était transformé en ange de lumière pour le tromper, à moins que toute cette histoire ne fût une invention de ce prêtre donatiste qui, agissant comme un ministre de Satan, avait formé le dessein de tromper les autres par ce mensonge. Mais Généreux, en vrai catholique, ne fit que rire de cette lettre qu'il envoya à Fortunat, évêque catholique de Cirta, ainsi qu'à Alype et à Augustin, qui, par hasard, se trouvaient dans cette ville. Les trois évêques répondirent à Généreux, par la main d'Augustin, dans le désir et l'espérance de rappeler ce prêtre à la foi (6). Ils prièrent Généreux de communiquer leur réponse à ce prêtre. Ils y font voir que, s'il faut s'en tenir à la succession des évêques, il valait mieux accepter celle des évêques de Rome ; en conséquence, ils dressent la liste de tous les évêques de cette ville jusqu'Anastase, qui y siégeait alors. Ensuite, ils citent les documents qui pouvaient le mieux faire connaître l'histoire des donatistes et particulièrement ceux qui montrent que Sylvain de Cirta avait été traditeur. Ils rappellent aussi l'histoire des maximianistes, et se gardent bien d'omettre de parler de Félicien et de Prétextat, qu'ils avaient accueillis parmi eux après les avoir condamnés ; ils en parlent en termes qui

(1) *Confer. de Carthage.* I, ch. CLXXXVII. (2) *Lettre* LII. (3) *Lettre* LIII. (4) *Lettres* CXV-CXVI. (5) Comme on l'ob. dans la pref. II, à l'ép. CXV-CXVI. (6) *Lettre* LIII, ch. I, II. 1.

montrent qu'ils vivaient encore à cette époque. Comme ils ne renvoient point Généreux à l'ouvrage d'Augustin contre la lettre de Pétilien, on peut juger par là qu'Augustin n'avait encore rien écrit à ce sujet ; car il est hors de doute que la lettre de Pétilien, citée par le prêtre donatiste ne soit la même que celle qu'Augustin a réfutée.

CHAPITRE III

1. Pétilien, évêque donatiste. — 2. Sa lettre contre l'Église catholique. — 3. Augustin en réfute la première partie. — 4. A quelle époque il entreprit cette réfutation. — 5. Il réfute la lettre de Parménien contre Tichonius et pour le schisme. — 6. Ses livres du *baptême* contre les donatistes. — 7. Le livre d'Augustin contre ce qu'avait apporté Centurius de la part des donatistes. — 8. La lettre à Céler.

1. Pétilien, auteur de la lettre dont nous venons de parler, était un des plus célèbres évêques donatistes de ce temps-là, et avait autrefois plaidé au forum. C'est à cause de cela que, dans la conférence de Carthage, un évêque catholique lui dit avec raison de retourner à son forum. Il avait coutume de rappeler avec jactance ses succès au barreau, et, dans sa folie, il répétait qu'ils lui avaient valu le même nom qu'à l'Esprit-Saint, c'est-à-dire celui du Paraclet (1). Il avait commencé par être catéchumène dans l'Église catholique, mais les donatistes l'enlevèrent de force et se l'attachèrent par un lien de mort en même temps que d'honneur en l'élevant à la dignité épiscopale. C'est en parlant de la violence qui lui avait été faite qu'Augustin disait, dans un sermon au peuple de Césarée : « A l'époque où la secte de Donat était puissante à Constantine, elle s'empara d'un laïque nommé Pétilien, catéchumène, né de parents catholiques ; elle lui fit violence, le chercha après sa fuite, le trouva dans sa retraite, l'en retira plein de frayeur, le baptisa tout tremblant et l'ordonna contre son gré (2). » Bon gré, mal gré, il fut établi, par les donatistes, évêque de Constantine ou de Cirta (ces deux noms désignent une seule et même ville, la capitale de la Numidie), et placé sur le siège épiscopal de cette cité, du vivant même d'Optat. Quoique Pétilien passât, parmi les siens pour un homme supérieur par sa science et son éloquence (3), Augustin reproche à ses discours d'être prétentieux, violents et composés quelquefois de manière à soulever les passions de la foule, et, quelquefois aussi, semés de mots ineptes et extravagants (4). Il fut le principal champion du schisme dans la conférence, où il employa, à défendre le mensonge, tout ce que peuvent inspirer la finesse et la ruse, la mauvaise foi et l'opiniâtreté ; il voulait faire traîner les choses en longueur, et il empêcha d'arriver à aucune conclusion, jusqu'à ce qu'un enrouement causé par la fatigue le forçât enfin au silence.

2. Longtemps avant la conférence, Pétilien avait osé écrire aux prêtres et aux diacres de Carthage, qui lui étaient soumis, une lettre pastorale, contre l'Église catholique qu'il attaquait audacieusement, sans apporter aucune preuve, et chargeait d'infâmes outrages ; il prétendait que le baptême véritable et légitime ne se trouvait qu'au sein de sa secte (5). On peut recomposer cette lettre en entier, en réunissant avec soin les commencements de tous les chapitres du second livre d'Augustin contre Pétilien. Sans s'appuyer sur aucun document, il représente les orthodoxes comme traditeurs ou nés de traditeurs. Il se plaint des injustes traitements qu'il en a essuyés, bien qu'alors sa faction n'eût éprouvé aucune persécution, les magistrats se contentant seulement alors, sans doute en vertu de la loi de Gratien, de l'année 377, de leur enlever les édifices sacrés. A la vérité, les catholiques leur avaient repris à cette époque plusieurs églises que les donatistes leur avaient enlevées de force, ou qu'ils avaient construites depuis leur schisme ; cependant il leur en restait encore un certain nombre qui avaient appartenu aux catholiques, Il voulait dépouiller l'Église de son titre de catholique ; mais perdant tout espoir d'y réussir, il finit par tirer gloire de former, avec les siens, le petit nombre

(1) *Contre la lettre de Pétil.* III, ch. XVI, n. 19. (2) *Sermon au peup. de l'Eglise de Ces.* n. 8. (3) *Contre la lettre de Pétil* . I, ch. I. (4) *Ibid.*, II, ch. LXXIII. (5) *Ibid.*. I, ch. I, n. 2.

de ceux qui marchaient dans la voie étroite. Il reprochait aux catholiques d'avoir réclamé, auprès des empereurs, la restitution des biens que l'Église avait possédés autrefois. Déjà à cette époque, existaient les lois qui interdisaient aux donatistes le séjour des villes; il n'est pas douteux qu'on pourrait retrouver encore plusieurs édits portés à cette époque contre eux par Honorius. Pétilien se plaignait même amèrement que les catholiques eussent recours à l'autorité royale. Pendant ce temps-là, il n'en exhortait pas moins les siens à conserver l'innocence qu'il leur attribuait pour l'abandon des biens d'ici-bas. Il se comptait, lui et les siens, au nombre de ceux que le Christ appelle les pauvres d'esprit, qui redoutent les richesses au lieu de les convoiter. Cependant de telles louanges convenaient bien peu à quelques évêques donatistes, et Pétilien lui-même n'avait éprouvé aucun dommage dans ses biens; s'en était-il dépouillé? c'est ce que Augustin ignorait certainement. Pétilien en était venu à un tel point de démence et d'orgueil qu'il semblait croire que les évêques de l'Église sont impeccables, et n'ont pas besoin des prières du peuple, et que, par conséquent, il était lui-même plus juste que saint Paul, que Jean l'évangéliste, que Daniel et les autres.

3. Cette lettre se trouvait entre les mains de beaucoup de donatistes qui en citaient certaines phrases par cœur, comme tirées d'un ouvrage très-fort contre la doctrine catholique(1). C'est à Cirta que, pour la première fois, Augustin en lut une partie (2) peut-être même, comme nous l'avons dit, était-ce à l'époque où il reçut, de Généreux, une lettre d'un prêtre donatiste, qui parlait de cette lettre (3). Quelques orthodoxes la lui présentèrent au moment où il était dans l'Église avec Fortunat, évêque catholique du lieu, en présence d'Absent, peut-être faut-il lire, d'Alype, qui répondit à Généreux de concert avec Augustin et Fortunat. Ce qu'on montra à Augustin n'était que le commencement de la lettre ce n'en était même qu'une très-petite partie, attendu que les catholiques n'avaient pu se la procurer tout entière. Augustin fait remarquer que, dès le début, cette lettre détruit le fondement même du donatisme, puisqu'il fait dépendre la justification des baptisés de la pureté de la conscience de ceux qui les baptisent : aussi quoiqu'elle portât le nom de Pétilien, il ne pouvait croire qu'elle fût réellement de lui; mais ceux qui connaissaient le style de ce donatiste, lui donnèrent l'assurance qu'elle était bien de lui (4). Il résolut donc de la réfuter par écrit, ce qu'il fit avec toute la diligence, la clarté et l'exactitude possibles, afin que les ignorants ne crussent pas qu'elle renfermait quelque chose de sérieux contre la foi catholique; sa modestie ne l'empêche pas d'avancer que la vérité est si solidement établie dans sa réponse, rendue si claire et si lumineuse, que Pétilien ne pourra rien trouver pour la renverser (5). Il dédie cette réponse au peuple fidèle de son diocèse, et l'appelle non un livre, mais une lettre (6). Il y rappelle l'histoire d'Optat, et principalement celle des maximanistes, et exhorte son peuple à la bien méditer comme très-propre à répondre, sans le secours d'aucun autre argument, à toutes les réclamations des donatistes. Puis il ajoute : « Mes frères, souvenez-vous de retenir ceci avec soin et avec douceur : Aimez les hommes : tuez les erreurs : reposez-vous sur la vérité sans orgueil, combattez pour elle sans cruauté. Priez pour ceux que vous reprenez et à qui vous montrez leur erreur (7). » Augustin fit sans doute tout ce qu'il put pour se procurer le reste de la lettre de Pétilien, mais les donatistes en ayant vu le commencement refuté par lui, aucun ne voulut lui en communiquer la suite, tant ils craignaient que leurs écrits ne tombassent entre les mains des catholiques. Bien plus, Augustin pensait que Pétilien ne consentirait jamais à reconnaître cette lettre pour être de lui et à la signer de sa main. Augustin était loin d'agir ainsi, il prie au contraire les chrétiens de ne point refuser sa lettre à ceux qui la demanderont et même de la présenter à ceux qui ne la demanderont pas. Il fournissait ainsi aux dona-

(1) *Sur l'unité de l'Église* n. 1. (2) *Contre la lettre de Pétil.* I, n. 1. (3) *Lettre* LIII (4) *Contre la lettre de Pétil.* I, n. 1. (5) *Ibid.*, III, n. 1. (6) *Rétract.*, II, ch. XXV. (7) *Contre la lettre de Pétil.* I, n. 31.

tistes le moyen de lui répondre, ou du moins d'adresser une réponse à leurs coreligionnaires pourvu qu'ils ne leur défendissent point de la lui communiquer. Il engage les donatistes à ne pas lui cacher, avec tant de soin, la lettre de Pétilien, car disait-il, avec ironie, c'est peut-être dans ce qu'il n'en a pas vu que se trouvent les choses auxquelles il ne pourrait répondre (1).

4. Ce premier livre fut composé après la mort de Gildon et d'Optat, c'est-à-dire au plus tôt vers la fin de 398 (2). Lors même qu'il eût été précédé de la lettre à Généreux, écrite sous le pontificat d'Anastase, on ne pourrait fixer sa publication avant l'an 399; attendu qu'Anastase ne fut élevé au souverain pontificat que vers la fin de l'année 398. D'après les *Rétractations*, où ce livre est réuni au second publié cette même année, on pourrait le placer un peu avant l'année 402 si Augustin n'y parlait en plusieurs endroits de Prétextat d'Assuris et de Félicien de Mustis comme existant encore (3) ; car Prétextat mourut avant qu'Augustin eût terminé son ouvrage contre Parménien (4), qu'on ne peut, croyons-nous, placer au delà de 400. Aussi serait-on fondé à dire que les deux livres d'Augustin ont été réunis par la ressemblance du sujet, et que, pour la date de chacun d'eux, il n'a été tenu compte que du second, non du premier, qu'Augustin lui-même regardait comme une simple lettre, et qu'il ne plaçait au rang de ses livres qu'à cause du second et du troisième. Comme le premier livre contre les donatistes fut suivi à peu de distance par les deux autres, on a cru devoir le placer immédiatement avant les trois livres contre Parménien.

5. Parménien, dont je viens de parler est celui que les donatistes mirent sur le siége épiscopal de Carthage à la place de Donat, quand il fut mort (5). Parménien lui-même était mort aussi (6) ; mais, sa lettre à Tichonius étant tombée entre les mains d'Augustin, celui-ci ne put refuser aux prières, ou plutôt, comme il le dit lui-même, aux ordres de ses frères, la réfutation qu'on lui demandait comme au vengeur de l'Église, surtout à cause de quelques endroits des saintes lettres dont Parménien abusait pour justifier le schisme des siens. Augustin entreprit donc de justifier l'Église catholique de toutes les accusations et de toutes les calomnies, par lesquelles les donatistes s'efforçaient de légitimer leur séparation d'avec elle. C'est à ce sujet qu'il traite la célèbre question de savoir si les méchants souillent les bons avec qui ils sont unis, dans la même Église par la communion aux mêmes sacrements, et fait voir qu'ils ne les souillent en rien. Il se sert en particulier du schismes des maximianistes, et fait un heureux usage des armes que les donatistes lui avaient eux-mêmes fournies en admettant dans leur communion avec tous ceux qui avaient été baptisés dans le schisme de maximien, Félicien de Mustis et Prétextat d'Assuris. A cette époque, il n'y avait pas longtemps que ce Prétextat était mort, mais Félicien existait encore. Augustin parle aussi longuement d'Optat le gildonien et de ses actes de violence, et indique clairement combien de temps a duré sa tyrannie (7), qui finit en 398 et nous apprend qu'à l'époque où il écrivait ces choses, on rasait les temples des faux dieux et on brisait leurs images dans tout l'univers, en vertu de lois récentes, et que leurs cérémonies et leurs sacrifices étaient interdits (8), ce qui se passait vers l'an 399. Aussi ne peut-on placer avant cette année cet ouvrage qu'Augustin lui-même met après le livre de l'*accord des Evangélistes*.

6. Dans cet ouvrage contre Parménien, le saint docteur promet de traiter plus longuement ailleurs la question de baptême. En effet il composa dans la suite, sur le baptême, des livres qu'ils place immédiatement après celui-ci dans ses *Rétractations* (9). Ce fut pour être fidèle à sa promesse, qu'il fit cet ouvrage : toutefois il n'aurait point refusé de le faire à la prière de ses frères, quand même il ne l'aurait point promis, dans le livre contre Parménien. Dans ces sept livres il se propose de résoudre les objections des donatistes contre la doctrine

(1) *Ibid.*, n. 27. (2) *Ibid.*, n. 10-27. (3) *Ibid.*, n. 10-26. (4) *Contre la lettre de Parm.* III, ch. VI. (5) *Rétract.*, II, ch. XVII. (6) *Contre la lettre de Parm.* (7) *Ibid.*, II, n. 4. (8) *Ibid.*, I, n. 15. (9) *Retract.*, II. ch. XVIII.

de l'Église au sujet du baptême, et surtout de répondre à l'autorité de Cyprien qu'ils opposaient aux armes de la vérité comme un solide bouclier. Il se proposait aussi de montrer que pour quiconque apprécie les choses, avec justice, rien n'est plus propre à les réduire au silence et à renverser les fondements de leur schisme avec l'Église, que le jugement et la conduite de ce bienheureux martyr dans la controverse même du baptême. Il se fait également une arme de l'autorité des donatistes qui, en accueillant Félicien, avaient brisé les soutiens de leur propre cause en sorte qu'il n'y avait plus de raison de discuter sur ce point avec la plus grande et la principale partie des donatistes, mais seulement avec quelques petites fractions de cette secte, qui, séparées de leur tronc, en quelque sorte, reprochaient aux autres qui étaient plus nombreux, d'avoir approuvé le baptême des maximianistes, chacune s'arrogeant à elle seule le vrai baptême, prétendant qu'il n'existait ni ailleurs, ni dans l'Église catholique, ni dans la plus grande fraction des donatistes, ni dans la plus petite, mais chez elle seulement. Dans la dernière partie de l'ouvrage, il examine le sentiment émis par chaque évêque au concile de Carthage sous la présidence de Cyprien concluant au rejet du baptême des hérétiques : il les explique et y répond mot pour mot.

7. Comme à cette époque Augustin parlait souvent contre les donatistes, un laïque appelé Centurius, apporta dans l'Église contre les catholiques quelques écrits qui n'étaient autre chose qu'un recueil de passages des saintes Écritures que les hérétiques prétendaient être favorables à leur cause. Augustin y répondit brièvement dans un écrit qu'il intitula : « Contre ce qu'apporta Centurius de la part des donatistes ; » Possidius l'intitule de même dans sa table (1). Car c'est de cet ouvrage qu'il semble vouloir parler dans la vie de notre saint (2). Cet ouvrage est perdu.

8. C'est probablement un de ces livres contre les donatistes dont nous avons fait mention plus haut, que notre saint évêque envoya à Céler, pour lui montrer que les donatistes n'avaient eu aucune bonne raison de se séparer de l'Église catholique, qui est répandue par tout l'univers (3). Or il parle toujours de ce Céler comme d'un homme d'une naissance distinguée, et remarquable par les dignités dont il avait été revêtu. Constamment fidèle à la foi du Christ, il avait tenu dans sa condition une conduite exemplaire. Cependant il avait de grandes relations avec les donastistes, des erreurs desquels il ne paraissait pas complétement exempt. Il avait quelques possessions dans les environs d'Hippone, ce qui lui avait fourni l'occasion d'avoir des relations avec Augustin qui lui avait promis, à sa demande, de lui donner quelques renseignements de nature à lui bien faire connaître leur schisme. Augustin s'en acquitta plus tard qu'il ne l'avait désiré parce qu'il avait été obligé de faire la visite de son diocèse. Mais il chargea le prêtre Optat de lire ce qui avait trait à cette affaire à Céler à qui il récrivit une première lettre qui y avait uniquement trait aussi (4). Il lui en écrivit une autre plus tard (5) pour l'informer qu'il avait pris le moyen de lui faire parvenir le manuscrit qu'il lui avait demandé par Cécilius, son fils. La lecture de cet écrit devait lui prouver combien les donatistes avaient eu tort de se séparer de l'Église catholique. Il lui promettait en même temps que s'il lui restait encore sur ce sujet, quelque doute dans l'esprit, il y satisferait aussitôt que cela lui serait possible. Il faut croire que Céler était déjà à cette époque retiré du parti de Donat, car, Augustin le prie de recommander l'unité catholique à ses clients du territoire d'Hippone ; et comme il désirait s'accorder avec un ami qui se trouvait alors dans sa propriété, il le prie de favoriser cette entreprise. Dans ces lettres, il n'est fait aucune mention de la conférence de Carthage, ce qui fait croire qu'elles ont été écrites peu après la promotion d'Augustin à l'épiscopat. Spondée qui était chargé de l'administration des biens de Céler, en 402, était, pour les donatistes, un redoutable adversaire (6). L'an 423, quand Au-

(1) Possid., tab. ch. III. (2) Poss., ch. IX. (3) *Lettre* LVII. (4) *Lettre* LVI. (5) *Lettre* LVII. (6) *Lettre* CXXXIX, n. 4.

gustin écrivit au pape Célestin, Céler n'exerçait aucune fonction (1). Mais, en l'an 429, comme l'indique le titre de certaines lois qui lui sont adressées (2), il fut chargé d'administrer l'Afrique en qualité de consul.

CHAPITRE IV

1. Augustin écrit son livre du *bien conjugal*, à l'occasion de l'hérésie de Jovinien. — 2. Son livre de la *sainteté de la Virginité*. — 3. *Commentaire littéral de la Genèse*.

1. Dès que parut l'hérésie de Jovinien, qui commença vers l'an 390 à prêcher que la virginité n'est pas plus méritoire que la chasteté conjugale (3), elle fut vivement attaquée et condannée d'abord à Rome, puis à Milan, et Jérôme l'attaqua si fortement dans deux livres célèbres, écrits en 392, que personne n'osait plus la défendre ouvertement. Cependant on pouvait en trouver encore à cette époque quelques vestiges dans certains discours qui se débitaient en secret, aussi y avait-il à s'opposer aux progrès de ce poison qui, pour s'insinuer dans l'ombre, n'en était que plus dangereux. Augustin écrivit donc son livre sur *Le bien conjugal* et choisit ce sujet à dessein, parce qu'il y avait des hommes qui prétendaient qu'il n'était possible de confondre Jovinien, qu'en blâmant le mariage, comme ils disaient bien haut que Jérôme l'avait fait. Augustin, fit voir la sainteté du mariage contre les manichéens, tout en montrant que quelque bon qu'il fût, il le cédait néanmoins à la virginité. Nous ne voyons nulle part Jovien cité dans cet ouvrage, si ce n'est dans un endroit sous le nom de questionneur impudent (4). Non-seulement il fait voir que, d'après la coutume alors en vigueur à Rome, il était défendu à l'homme de contracter un second mariage du vivant de sa femme et d'avoir ainsi plus d'une épouse en vie; mais il montre encore qu'il était interdit de renvoyer une épouse stérile pour en prendre une autre. Il touche en même temps la question de savoir pourquoi on éloignait l'épiscopat ceux qui, avant ou après la grâce du baptême, avaient contracté plusieurs mariages (5). Il fait mention de cet ouvrage dans son neuvième livre sur la Genèse, et en parle comme d'un livre récemment publié (6).

2. Après avoir loué le mariage et recommandé aux vierges chrétiennes de ne pas se préférer aux antiques épouses du peuple de Dieu (7), il n'avait plus à craindre de paraître blâmer le mariage s'il embrassait la cause de l'excellence de la virginité contre les restes de l'erreur de Jovinien. Aussi, sans appréhender ce soupçon, il publia ensuite un second livre sur *la sainte virginité*, dans lequel il s'efforce, selon la grâce qui lui avait été accordée du ciel, d'exciter les hommes à la pratique de cette vertu et de leur inspirer de modestes sentiments d'eux-mêmes,pour ne point s'enorgueillir de la dignité de leur profession. Il leur montre, d'un côté, l'excellence du don que Dieu leur a fait; et, de l'autre, le soin et l'humilité pieuse avec lesquels ils doivent se conserver.

3. A la même époque il entreprit ses douze livres *de la Genèse selon le sens littéral* qu'il intitula ainsi parce que, mettant de côté le sens allégorique, il y expose l'Écriture selon la vérité des faits (8). Nous avons déjà fait remarquer plus haut, que, n'étant encore que prêtre, il avait entrepris le même travail, et écrit alors un livre à ce point de vue. Mais cet essai lui avait fait reconnaître qu'il n'était pas encore de force à mener une pareille entreprise à bonne fin. Il n'y revint que longtemps après et composa sur la Genèse, depuis le commencement jusqu'à l'expulsion d'Adam du paradis terrestre, onze livres auxquels il en ajouta un douzième sur le paradis lui-même. Dans ce dernier livre il s'étend longuement pour expliquer comment les choses corporelles sont perçues par les yeux de l'esprit. Il avoue franchement que bien que ce livre soit supérieur en plusieurs endroits à celui qu'il avait écrit n'étant encore que prêtre, il a plutôt cherché dans beau-

(1) *Lettre* CCIX, n. 5. (2) *Code de Theod.* loi XXXIV. (3) *Rétract.*, II, ch. XXII. (4) *Du bien cong.* n. 27. (5) *Ibid.*, ch. VII, n. 7, ch. XVIII, n. 21. (6) *Sur la lett au sujet de la Genèse.*, ch. IX, n. 12. (7) *Sur la sainte virgi.* n. 1. (8) *Ibid.*, ch. XXIV.

coup de chapitres, que trouvé la vérité : il dit même que lorsqu'il l'a trouvée, il ne la proposait pas néanmoins comme certaine, se contentant le plus ordinairement de renvoyer la décision définitive des choses à un examen plus sérieux. « Nous décidons moins, dit-il, ce que chacun doit penser sur les choses obscures que nous ne faisons voir que nous avons besoin qu'on nous éclaire sur nos doutes, nous gardant bien de donner au lecteur aucune affirmation téméraire quand nous ne pouvons lui donner la certitude de la science (1) » Il ne se propose pas d'expliquer le sens caché des mots du texte; il se contente de montrer qu'il ne s'y trouve rien qui ne puisse être vrai, à la lettre, comme on dit, et au point de vue de l'histoire ou qui répugne aux notions acquises par les lumières naturelles, qu'enfin, si quelque chose semble inutile, c'est que le mystère le réclame (2). Il pense que cette méthode doit être avantageuse et utile à l'Église et à ceux qu'il désirait instruire dans l'intérêt de leur salut. Il ne se met pas en peine cependant de résoudre les difficultés de la physique, le temps lui manquant pour cela, de même qu'il doit manquer à tous ceux, dit-il, « qu'il se propose de former pour leur salut, et pour l'utilité et les besoins de l'Église (3). » Cet ouvrage ne fut pas terminé tout d'un trait (4) et quoique ses amis le pressassent de le faire paraître, il le garda longtemps avant d'y mettre la dernière main, comme il avait fait pour son travail sur la Trinité (5) ; soit à cause de la difficulte des questions qu'il y traite, soit parce qu'il espérait, avant de les publier, pouvoir toujours y faire quelques corrections. Dans le onzième livre, il promet sur la *cité de Dieu* quelques ouvrages qu'il écrivit à l'occasion de la prise de Rome en 410 (6). Mais il n'avait pas encore publié son travail sur la Genèse, lorsqu'il écrivit à Marcellin vers la fin de 412 (7); et à Évode (8), vers l'an 414 ou 415. Toutefois il termina cet écrit avant d'avoir achevé son ouvrage sur la Trinité (9). Il parle de son douzième livre dans une autre lettre à Évode de l'an 414; il pressait de tout son pouvoir, à cette époque, la correction de l'ouvrage entier pour le publier le plus tôt possible, ne voulant point, par de plus long délais, contrarier l'attente et le désir d'un grand nombre de personnes. Augustin, dans ses *Rétractations* place les livres dont nous venons de parler avant ceux contre Pétilien qui ne remontent pas au delà de 402. C'est pourquoi nous pensons que les ouvrages précédents ont été composés les uns en l'an 400, les autres en 401.

CHAPITRE V

1. Le concile de Carthage décrète, le 16 de juin, que des évêques seront envoyés au delà des mers pour régler que les donatistes qui reviennent à l'unité, puissent être admis dans le Clergé, et pour demander plusieurs choses à l'empereur. — 2. Un second concile de Carthage s'occupe, le 13 septembre de la même année, de rappeler ces mêmes schismatiques à l'Eglise et décide que leurs clercs seront reçus avec tous leurs honneurs — 3. Pourquoi et comment les donatistes doivent être reçus par l'Eglise. — 4. Quelques constitutions du concile de Carthage.

1. La collection des conciles d'Afrique, mentionne deux conciles à l'année 401 ; le premier le 16 ou le 18 juin, le second le 13 septembre. Tous les deux se tinrent à Carthage dans la sacristie de la basilique Restitute. Aurèle qui parle seul dans le premier, dit qu'une partie seulement de ceux qui devaient s'y rendre y assistèrent. Il expose d'abord la pénurie des ministres dont souffre l'Église d'Afrique, elle est telle que, dans certaines églises, c'est à peine si on trouve un seul diacre, encore est-il illettré, ce qui porte à croire que dans les grades supérieurs qui exigent plus de qualités que celui de diacre, la pénurie de ministres capables était plus grande encore. « Nous ne pouvons pas, dit-il, supporter plus longtemps les gémissements des diverses populations qui sont presque mourantes : si nous ne venons à leur secours, nous serons sans excuse, nous aurons un compte sévère à rendre à Dieu pour tant

(1) *Lettre sur la genèse* XII, ch. I, n. 1. (2) *Ibid.*, IX, ch. XII, n. 20-22. (3) *Ibid.*, I, ch. XL-XLI., II, ch. X, n. 23. (4) *Rétract.*, II, ch. XXIV, n. 1. (5) *Lettre* XLIII, n. 4. (6) *Lettre sur la Genèse.*, II, ch. XV, n. 20. (7) *Lettre* XLIII, n. 4. (8) *Lettre* CLIX. n. 2. *Lettre* CLXII, n. 2. (9) *Retract.*, II, ch. XXIV, n. 1.

d'âmes qui hésitent. » Il ne doutait pas qu'il fût possible de remédier au mal en acceptant dans les dignités ecclésiastiques les donatistes qui reviendraient dans le sein de l'Église. Mais cela avait été défendu en particulier par les siéges de Rome et de Milan, et, vers l'an 392, dans le synode de Capoue. Aurèle demande donc qu'on délègue quelques évêques d'entre eux aux évêques de Rome et de Milan, Anastase et Vénère, pour leur exposer la pensée de l'Église d'Afrique et les prier de consentir à ce qu'on admette parmi les clercs, ceux qui étaient enfants quand ils ont été baptisés par les hérétiques ; pourvu toutefois qu'ils soient doués de la piété que réclame une semblable dignité, ainsi qu'il avait été réglé par l'Église d'Afrique dans un concile antérieur. En effet, il est certain que déjà auparavant, soit au concile d'Hippone en 393, soit à celui de Carthage en 397, on avait agité la question de recevoir les donatistes qui revenaient à l'Église, dans leurs honneurs et dans leurs charges, pourvu toutefois qu'ils n'eussent point rebaptisé dans le schisme, ou qu'ils ramenassent avec eux leur peuple à l'Église. Mais on ne voulut rien décider à ce sujet avant d'avoir consulté les Églises d'outre-mer. Ensuite, Aurèle proposa d'autres choses non moins nécessaires qu'il fallait demander à l'empereur ; entre autres la suppression des festins profanes qui se célébraient encore en plusieurs endroits, non-seulement à cause des danses et autres actions imprudentes et honteuses par lesquelles les païens outrageaient la religion chrétienne mais encore parce qu'ils forçaient les chrétiens à y assister. Ainsi, sous des empereurs chrétiens, on persécutait encore en quelque sorte les chrétiens. D'après Aurèle, ces festins étaient une suite des erreurs des gentils et contraires à la loi de Dieu. On voit par ces paroles qu'il s'agit ici de désordres semblables aux festins contre lesquels Augustin s'est si fort élevé dans son sermon LXII, qui se rapporte en beaucoup de choses au discours dont nous parlons. En outre, Constantin avait, par un triple décret, qui n'était probablement pas encore reçu en Afrique, ordonné que quiconque voudrait affranchir ses esclaves, le ferait à l'Église en présence de l'évêque, sans autre formalité civile ; mais néanmoins cet usage n'avait pas encore prévalu. Aurèle demande donc que les délégués qu'on devait envoyer en Italie s'informassent de la pratique des évêques d'Italie en cette matière, afin de s'attribuer les mêmes droits en Afrique. Dans le concile du 13 septembre, il fut décidé qu'on demanderait à l'empereur la permission d'affranchir les esclaves dans l'Église. Augustin nous apprend que cette permission fut accordée.

2. Comme le second concile de Carthage, du 13 septembre 401, était un concile général de toute l'Afrique, il s'y trouva un très-grand nombre d'évêques, aussi pour une affaire privée, on ne nomma pas moins de vingt délégués, parmi lesquels étaient Alype, Augustin et Évode. Il est certain que c'est particulièrement le génie d'Augustin qu'on voit briller dans les décrets de ce concile. On y lut d'abord la lettre du pape Anastase aux évêques d'Afrique, qu'il engageait à ne pas dissimuler la perversité des donatistes, les injustes traitements et les dommages qu'ils faisaient subir à l'Église d'Afrique. Ensuite on rendit grâces à Dieu, qui avait enflammé ce saint évêque d'une si grande charité à leur égard. Puis on rechercha avec soin quelle était la meilleure règle de conduite à tenir à l'égard des donatistes. On prit, sous l'inspiration de Dieu, le parti de les traiter avec beaucoup de bonté et de douceur et de leur mettre, autant que possible, devant les yeux, le misérable état où ils étaient tombés (1). On espérait que, par ces corrections amicales, Dieu dissiperait les ténèbres de leur intelligence, adoucirait leurs cœurs, et romprait les liens et les filets dans lesquels le démon les tenait enlacés. Pour la même raison, on décida que le concile écrirait aux magistrats d'Afrique pour les prier de faire parvenir les monuments authentiques de ce qui s'était passé entre les donatistes et les maximianistes (2). On choisit aussi des évêques qui devaient inviter à la paix

(1) *Code des Can. d'Afriq.* can. LXVI. (2) *Ibid.*, ch. LXVII.

et à l'unité les évêques donatistes et les populations qu'ils avaient séparées de l'Église et entraînées dans leur schisme, et leur faire voir qu'ils n'ont aucun motif d'accuser l'Église catholique, surtout depuis que leur propre indulgence, à l'égard des maximianistes, avait réduit à néant toutes les raisons par lesquelles ils justifiaient leur séparation (1). On jugea également à propos de remettre aux évêques qu'il s'agissait de déléguer aux donatistes, dans toutes les provinces d'Afrique, un pouvoir sous forme d'instruction, dont ils ne pourraient s'écarter (2). Rien n'était plus propre à rétablir la concorde que d'admettre dans leurs dignités les clercs donatistes qui reviendraient à l'Église (3). Cette conduite avait été observée, comme le pouvaient attester la plupart des Églises d'Afrique, dès le commencement du schisme et depuis le rétablissement de l'unité par Macaire, vers l'an 347. Mais elle avait été condamnée dans la suite, par différents synodes, et en particulier par celui d'Hippone et celui de Capoue, ce dernier en 392. Les évêques africains désiraient vivement rétablir cet ancien usage, principalement en faveur de ceux qui ramèneraient leurs peuples avec eux ; toutefois, ils n'avaient rien osé décréter sur ce sujet, avant d'avoir obtenu l'assentiment des évêques d'Italie. Leurs dispositions étaient les mêmes au concile du 15 juin de la présente année, dans lequel on décida de remettre la décision de toute cette affaire aux évêques de Rome et de Milan. On décida donc, dans ce concile, qu'on ferait savoir aux évêques d'Italie et principalement au pape Anastase, par une lettre, que la paix et l'utilité de l'Église d'Afrique exigeaient que les évêques des divers lieux eussent le pouvoir de recevoir avec tous leurs honneurs, les donatistes qui reviendraient à l'Église, pourvu que cela parût propre à ramener les autres à l'unité ; le décret des évêques d'outre-mer ne serait applicable qu'à ceux dont le retour à l'Église ne serait pas assez utile pour compenser le dommage causé à la discipline. Cependant, le titre de cet article (pour la réception des clercs donatistes dans le clergé de l'Église catholique) paraît indiquer qu'il était considéré comme une constitution définitive de l'Église d'Afrique, indépendante du consentement des Églises d'outre-mer.

3. Augustin, dans son ouvrage contre Cresconius, en 406, nous apprend que la constitution de l'article précédent était en usage à cette époque en Afrique, et que les évêques et les autres clercs d'un ordre inférieur qui revenaient à l'Église exerçaient leur propre ministère ou en étaient privés, selon qu'il paraissait utile à la paix de l'Église et au bien des peuples ; car c'est dans leur intérêt que sont établis les dignités et le ministère ecclésiastiques (4). Il défend cette discipline contre les donatistes qui la blâmaient (5). Dans un lettre au comte Boniface, il dit que cela ressemble à l'incision qu'on fait à l'écorce d'un arbre, pour y enter une greffe (6). Il est certain que les évêques donatistes des endroits où il n'y avait point d'évêques catholiques, gardaient la conduite de leurs peuples, lorsqu'ils les ramenaient à l'Église (7). Cela dura jusqu'à l'année 407. C'est ce qui explique le grand nombre d'évêques catholiques que l'on voit dans la conférence de Carthage, ayant été autrefois du parti de Donat. Quelques-uns même de ceux qui avaient rebaptisé avaient été maintenus dans leur dignité (8). Un certain Théodose ayant demandé à Augustin comment il accueillerait les clercs schismatiques qui abandonneraient le donatisme (car le concile avait laissé cela au jugement des évêques), notre saint répondit de vive voix qu'il ne dépouillerait personne de sa dignité ; ce qu'il lui écrivit plus tard de sa propre main en le priant d'en instruire les clercs donatistes et de leur laisser même sa lettre, s'ils le demandaient, comme un gage de sa parole (9). Ce Théodose, qu'Augustin nomme son frère, paraît avoir joui à Hippone d'une grande influence ; c'est de lui qu'Augustin se servait pour traiter avec les donatistes. En effet, c'est par les mains de

(1) *Ibid.*, can. LXIX. (2) *Ibid.*, can. LXXXV. (3) *Ibid.*, can. LXVIII. (4) *Contre Cresec.* II, ch. XI, n. 13. (5) *Ibid.*, ch. X, n. 12. (6) *Lettre* CLXXXV, ch. X, n. 44. (7) *Cod. des Can. d'Afrique* Can. XCIX. (8) *Contre Cresc.* II. ch. XVI, n. 19. (9) *Lettre* LXI, n. 1.

Théodose et de Maxime, qu'Augustin appelle ses très-chers et très-honorés fils (1), qu'il fit parvenir la première fois une lettre à Macrobe, évêque donatiste d'Hippone (2). Le nom de frère qu'il donne à Macrobe ne doit point étonner, car Augustin le donnait quelquefois aux laïques eux-mêmes. Pour agir selon sa promesse, il reçut deux diacres de Proculéien (3). Ceux-ci, étant tombés plus tard dans une faute, donnèrent au peuple l'occasion d'insulter l'administration de Proculéien et de dire, en exaltant la vertu d'Augustin, qu'aucun des clercs formés sous sa discipline n'était tombé en de tels péchés. Augustin n'approuvait pas cette conduite, et ne voulait point que l'on se glorifiât de lui, ni qu'on reprochât aux hérétiques autre chose que leur hérésie. Pendant qu'il expliquait le psaume XXXVI, il recommande, aux prières du peuple, un sous-diacre donatiste dont il a la joie d'annoncer le retour à la communion de l'Église (4). Quant à ceux qui, après avoir abandonné l'unité pour le parti de Donat, avaient voulu être rebaptisés chez les hérétiques, il ne se montrait pas si facile à les recevoir que ceux qui avaient été dans le schisme dès leur enfance (5). L'Église les aimait les uns et les autres, et travaillait à leur guérison avec une égale tendresse de mère; mais si elle ne recevait ni les uns ni les autres sans pénitence, elle était plus indulgente envers ceux qu'elle n'avait pas comptés au nombre de ses enfants, et plus sévère pour ceux qui s'étaient éloignés de son unité (6). En effet, elle excluait ces derniers des honneurs ecclésiastiques, comme ceux qui, après avoir abjuré le schisme une première fois, s'étaient de nouveau éloignés de l'Église, soit qu'ils n'eussent été que simples laïcs, soit qu'ils eussent fait partie du clergé chez les donatistes. Et si quelque évêque ne les écartaient pas des dignités, ou même voulait les y attacher, les fidèles, plus diligents, l'en reprenait fraternellement (7). Dans une autre circonstance, au contraire, Augustin ressentit un vif chagrin et une grande douleur en apprenant qu'un donatiste, qui revenait à l'Église en se reconnaissant coupable d'avoir reçu une seconde fois le baptême, s'était vu refuser l'entrée de l'église et la pénitence ecclésiastique, sous prétexte que la crainte seule des lois le portait à demander d'être admis. « Je veux bien, dit-il que c'est parce qu'il a été contraint d'être catholique qu'il demande la pénitence; qu'est-ce qui le force à demander d'être placé parmi ceux qui doivent se réconcilier, si ce n'est sa propre volonté? Accueillons donc sa faiblesse, et éprouvons ensuite sa volonté (8). » Cependant il y eut des clercs donatistes, à qui on interdit l'exercice de leurs fonctions; toutefois, on n'imposait pas les mains en public à ceux qui pouvaient l'exercer, de peur que cela ne tournât au détriment du respect du sacrement de l'ordre, qui ne peut jamais être effacé en personne; mais s'il arrivait qu'on le fît quelquefois, on le pardonnait facilement pourvu qu'on ne défendît pas avec passion ce qui avait été fait, et qu'on corrigeât avec piété ce qu'on avait eu tort de faire, dès qu'on était informé qu'on avait mal fait (9). Augustin observait les mêmes règles à l'égard des prêtres et des diacres qui avaient, par la grandeur de leurs fautes, mérité de perdre leur dignité. Le bienheureux Optat nous apprend que le saint-chrême était respecté par l'Église catholique et tenu pour pur et pour saint, quoique administré chez les donatistes (10). Bien plus, ceux qui avaient été simples prêtres dans la même secte étaient quelquefois même promus à l'épiscopat. On en voit plusieurs exemples dans la conférence de Carthage. Le plus célèbre est celui de Sabin qui, après avoir rempli les fonctions sacerdotales à Tucca, dans le diocèse de Milève, fut demandé pour évêque par son peuple qu'il avait ramené à l'Église, et reçut en effet cette charge. Pour les laïques baptisés par les donatistes avant d'être sortis de l'enfance, on leur permettait quelquefois d'être promus aux ordres sacrés (11). Mais comme ce parti n'avait été dicté que par le manque de clercs, Augustin,

(1) *Lettre* CVII-CVIII, n. 1. (2) *Lettre* CVI. (3) *Lettre* LXXVI, n. 8. (4) *Comm. des Psaum.* XXXVI, *Serm.* II, n. 11. (5) *Contr. Cresc.* II, ch. XVI, n. 19. (6) *Lettre* XCIII, n. 53. (7) *Sur l'unit. du Bapt.* ch. XII, n. 20. (8) *Serm.*, CCXCVI, ch. XI, n. 12. (9) *Contre la lettre de Parm.* II, ch. XIII, n. 28. (10) *Opta.*, VII. (11) *Cod des Can d'Afrique*, Can. LVII.

consulté un jour par Possidius, qui lui demandait s'il pouvait ordonner un sujet baptisé dans le parti donatiste, lui répondit qu'il ne le lui conseillait pas, mais que si la nécessité le demandait, il ne l'en blâmait pas non plus (1). A l'égard de ceux qui, en raison de quelque faute, avaient été suspens, par les schismatiques, de leur dignité et de leur ordre, Augustin, dès le début de son épiscopat, prit pour règle de conduite, que ceux qui voudraient revenir à l'Église catholique, seraient reçus dans l'humble condition de pénitents à laquelle les donatistes eux-mêmes les auraient réduits, par respect pour la discipline, et qu'ils auraient subies s'ils étaient restés dans leur société, car il pensait qu'on ne doit jamais souffrir que quelqu'un passe impunément d'une Église dans une autre pour échapper à la sévérité de la discipline. Il ne semble pas improbable que tel était celui dont il parle dans le psaume XXXVI, en ces termes bien propres à nourir la piété des fidèles : « Un hérétique de la secte de Donat, accusé et excommunié par les siens, était venu à nous, pour chercher chez nous ce qu'il avait perdu chez eux; mais on ne pouvait le recevoir que dans l'état où il se trouvait, car ce n'est point comme un homme qui n'avait rien à se reprocher qu'il avait quitté les siens, et qui s'était décidé par choix, non par nécessité. Comme il ne pouvait obtenir chez les siens ce qu'il ambitionnait, car il cherchait une vaine élévation, un frivole honneur (paroles qui ne semblent pas désigner une simple communion), et qu'il ne trouvait point chez nous ce qu'il avait perdu chez les siens, ce fut sa perte. Son cœur, profondément blessé, poussait des gémissements, on ne pouvait le consoler, parce que de secrets remords grondaient au fond de son âme. Nous avons essayé de le consoler par la parole de Dieu, mais il n'était pas comme ces fourmis prévoyantes, qui ont amassé pendant l'été de quoi se nourrir pendant l'hiver. Cet homme n'avait point fait sa provision de la parole de Dieu; l'hiver est venu, et il n'a pas trouvé ici ce qu'il cherchait; la parole de Dieu seule pouvait le consoler, mais il n'en avait point en réserve. Il n'avait rien dans son cœur; ce qu'il cherchait au dehors, il ne le trouvait point; les feux de l'indignation et de la douleur le consumaient; son esprit fut longtemps et violemment agité, en secret, jusqu'à ce qu'il se répandît en de tels gémissements qu'il n'avait même pas conscience d'être entendu au milieu de ses frères. Nous les voyions, et nous en gémissions amèrement, Dieu le sait, ces peines, ces supplices, cet enfer, ces tortures de l'âme. Bref, ne pouvant supporter l'humble condition qui l'eût sauvé s'il avait aimé la sagesse, il se montra tel qu'on dut le chasser (2). » Cependant Augustin semble reconnaître qu'un certain QuodvultDeus, chasse par les donatistes, sous l'accusation d'un double adultère, avait été reçu, soit dans la communion, soit dans quelque autre fonction ecclésiastique : mais ce ne fut qu'après qu'il eut bien prouvé son innocence (3).

4. Pour en revenir au concile de Carthage, parmi les statuts qui concernaient les donatistes, il s'en trouve quelques-uns sur la discipline. Entre autres, comme c'était l'usage en Afrique toutes les fois qu'une Église était vacante, de la confier temporairement à un évêque, il fit un statut sur ces évêques temporaires, qu'on appelait intervenants ou intercesseurs. Il existe dans Augustin une accusation des donatistes qui reprochaient faussement aux orthodoxes d'avoir donné la mort à un intervenant qu'ils avaient envoyé à Carthage, avant que Majorin fût sacré pour succéder à Cécilien, (4). Ce sont ces intervenants supplémentaires, comme les appelle Augustin, que les donatistes envoyaient à leurs partisans à Rome, avant qu'ils leur eussent donné des évêques chargés de les diriger, en qualité de propres évêques (5). Le concile défend de faire évêque d'une église celui qui l'a dirigé en qualité d'intervenant et si cet intervenaut ne peut faire nommer un évêque dans le délai d'une année, il ordonne que, dès son année expirée, on nomme un autre inter-

(1) *Lettre* CCXLV, n. 2. (2) *Comm. des Psaumes.* XXXVI, *Serm.*, II, n. 11. (3) *Contre la lettre de Petil.* III, ch. XXXII, n. 37. (4) *Lettre* XLIV, ch. IV, n. 8. (5) *Du Bapt. uniq.*, ch. XVI, n. 28.

venant à sa place (1). Ce même concile décréta, qu'une année pour prouver leur innocence était accordée aux clercs qui avaient été suspendus de leurs fonctions, par suite d'une accusation; passé ce temps, ils ne pouvaient plus faire admettre leur justification (2). Augustin fait mention de ce décret dans une lettre dont nous allons bientôt parler (3) il semble aussi que c'est du canon qui vient après celui-là qu'il parle en disant qu'il a été promulgué par le dernier synode : « canon qui défend d'admettre ceux qui se seraient retirés d'eux-mêmes, ou qui auraient été expulsés de quelques monastères, à aucune fonction ecclésiastique dans une autre Église, ou au gouvernement d'un autre monastère (4). » Il y fait encore allusion à ce canon dans une lettre à Aurèle qu'il engage à l'observer. Le synode comprend en général tous les moines d'un monastère établi dans un diocèse étranger, et il sépare l'évêque, qui en aurait promu aux ordres ou aux fonctions ecclésiastiques, de la communion de tous les fidèles, leurs ouailles seules exceptées. La cause de Cresconius de Villa-Rége, fut aussi agitée dans ce concile (5), ainsi que celle de l'évêque Equitius d'Hippone, Zarrite : on ne sait pas ce qu'il avait fait. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il fut condamné par un jugement d'évêques pour ses crimes, et que, non-seulement il ne s'est point soumis à ce jugement, comme il l'aurait dû, mais qu'il a troublé l'Église par sa révolte et son impudence. C'est pour cela que le concile du 16 juin 401, ordonna aux légats envoyés à l'empereur de poursuivre Equitius par tous les moyens de droit, s'ils le rencontraient en Italie (6). Il ne manquait point, dans la ville, de personnes favorables à sa cause, et attendant son retour, tandis qu'il y en avait d'autres d'un avis différent qui ne voulaient point de sa communion : ces dernières étaient en possession des édifices consacrés à Dieu mais n'avaient pas encore d'évêque. Comme le concile ne pensait point que cette Église dût rester plus longtemps abandonnée, il délégua, vingt évêques parmi lesquels étaient Alype, Augustin et Évode, pour se rendre en ce lieu et, d'un commun accord avec le peuple, nommer un évêque si on pouvait toutefois amener les partisans d'Equitius à se joindre aux autres; si on ne pouvait y réussir ils devaient travailler à ce que les mécontents n'apportassent aucun retard à l'élection du nouvel évêque. Augustin, dans une lettre qu'il écrivait immédiatement après la clôture du synode, nous apprend que l'évêque de Vigésilis, ou du moins du diocèse auquel Vigésilis appartenait, fut déposé de sa charge dans le concile général d'Afrique et que si, pour cette raison, le peuple du pays ne voulait point le recevoir, il agirait comme il le devait, cependant on ne pouvait ni ne devait l'y forcer. Quant à l'évêque, lui-même essayait de recourir à la puissance séculière comme il semblait menacer de le faire, pour le contraindre à le recevoir, il montrerait ce qu'il est et ce qu'il était quand on voulait qu'on ne crût pas de mal de lui : « Jamais, dit-il, on ne discrédite autant sa propre cause que lorsqu'on emploie la puissance séculière, la violence, l'agitation et la discorde pour recouvrer un honneur qu'on a perdu. Car alors ce qu'on veut ce n'est point obéir à la volonté du Christ, mais dominer les chrétiens contre leur volonté (7). » Enfin le concile se termine en donnant à l'évêque de Carthage au nom de tous les évêques, le pouvoir de dicter et de signer les lettres que les conciles avaient établi qu'on enverrait. C'est ainsi que furent consignés par écrit, les mandements, de tout ce qui devait être fait touchant les donatistes.

(1) *Code des Can. d'Afrique. Can.* LXXIV. (2) *Ibid.*, can. LXXIX. (3) *Lettre* LXV, n. 2. (4) *Code des Can. d'Afrique.* Can. LXXX. (5) *Ibid.*, can. LXXVII. (6) *Ibid.*, can LXV. (7) *Lettre* LXIV, n 4.

CHAPITRE VI

1. Victorin et Xantippe se disputent la primauté. — 2. Pammachius ramène à l'Église ses fermiers qui avaient embrassé l'hérésie de Donat. — 3. Donat quitte, avec son frère, le monastère d'Augustin. — 4. Ce dernier écrit au prêtre Quintien qui plaidait près d'Aurèle. — 5. Plaintes de ce prêtre à cause de la réception de Privation dans le monastère d'Augustin. — 6. Augustin suspend de ses fonctions un prêtre de son diocèse nommé Abundance. — 7. A la fin de cette même année 401, Crispin rebaptise les paysans du territoire de Mappalie.

1. Le primat de Numidie à qui le concile avait décidé qu'on écrirait au sujet de Cresconius de Villa-Rége mourut certainement peu de temps après (1). En effet, vers la fin de 402, Xantippe, évêque de Tagase, avait obtenu le titre de primat de cette province (2), et l'avait encore en 407 (3). Or dans le commencement le titre de primat lui fut contesté, car le 9 novembre, à l'approche de la nuit, une lettre encyclique de Victorin, se disant primat, fut remise à Augustin, l'invitant à se rendre au concile de Numidie (4). Dans cette lettre, ou plutôt dans cette sommation comme on l'appelle, il y avait qu'il avait été écrit aussi aux deux Mauritanies, quoiqu'elles eussent leurs primats : si les évêques de ces provinces devaient être convoqués à un concile en Numidie, il fallait qu'on lût dans cette sommation, les noms de quelques évêques des premiers siéges de Mauritanie. Augustin ne les y trouvant pas, en fut très-surpris. De plus, il vit avec peine son nom placé le troisième sur la liste quoiqu'il y eût plusieurs évêques plus anciens que lui. Il ne fut pas moins étonné de voir que Xantippe qui disait que le titre de primat lui avait été donné du consentement de plusieurs évêques, et qui en vertu de ce titre, envoyait des lettres comme font les primats, sans que son nom se lût dans ces lettres, tandis que c'était à lui le premier de se rendre au concile de même qu'il devait être nommé le premier. Ces vices lui firent craindre que cette sommation ne fût apocriyphe. Ce seul doute pouvait le dispenser de répondre à cette convocation ; mais la difficulté du temps, les occupations graves et nombreuses dont il était accablé, et, peut-être aussi sa mauvaise santé ne lui permettaient pas de se rendre à ce synode. Il crut assez faire en écrivant à Victorin, d'abord pour s'excuser et pour lui dire que c'était chose à régler entre lui et Xantippe pour savoir qui était le primat et avait le droit de réunir le concile ; ou plutôt que c'était à tous les deux en même temps à convoquer le concile en réservant l'un et l'autre leurs droits et en laissant aux anciens évêques le soin de décider, une fois le concile assemblé, qui des deux était le primat. Or cette controverse sur le doyenné et la primatie des provinces d'Afrique fut remise par le concile au jugement de l'évêque de Carthage. Cette discussion fut probablement cause que le concile de l'année suivante rendit plusieurs décrets pour écarter toute espèce de doute au sujet du sacre des évêques (5).

2. C'est sans doute dans le courant de cette même année 401 qu'Augustin fit remettre une lettre à Pammachius, par l'entremise des légats du concile de Carthage (6). Il lui dit qu'il ne lui parlera point des dispositions hostiles des donatistes contre les chrétiens, parce qu'il pourra plus aisément les apprendre de la bouche même de ses frères qu'il lui recommande. Pammachius possédait des biens dans la Numidie centrale, et ses colons avaient embrassé le parti de Donat. C'est pourquoi sous l'inspiration de sa piété et de sa charité, il leur écrivit pour les engager à embrasser l'unité de l'Église : l'accent de sa lettre était si pressant que, contre toute attente, ils embrassèrent avec empressement le parti qu'un homme si distingué et si éminent leur conseillait, persuadés que la vérité seule avait pu le déterminer à le suivre lui-même. Augustin en fut si content qu'il crut devoir en exprimer sa joie à Pammachius, dans la lettre dont nous parlons. Il ne veut pas cependant qu'il mesure aux

(1) *Code des Can. d'Afriq.* Can. LXXVII. (2) *Lettre* LXV, n. 2. (3) *Code des Can. d'Afriq.* Can. C. (4) *Lettre* LIX (5) *Code des Can. d'Afrique* can. LXXXVI. (6) *Lettre* VIII, n. 3.

expressions de sa lettre le bonheur qu'il ressent et la vivacité de son affection pour lui : « Par la pensée, lui dit-il, descendez dans mon cœur, et voyez quels sentiments s'y trouvent pour vous. De l'œil de la charité lisez dans le sanctuaire de la charité que nous fermons aux bruyantes vanités du siècle et dans lequel nous adorons Dieu, et vous verrez la joie pleine de délices que je ressens pour une œuvre si sainte, mais que ni ma langue ni mon cœur ne peuvent exprimer, et qui s'exhale en un sacrifice brûlant de louanges en l'honneur de celui qui, par sa grâce et son secours, vous a fait vouloir et pouvoir une pareille chose. » Il ajoute qu'il désire fort vivement voir les autres chrétiens agir de même, mais il n'espère point qu'il ose lui-même les exhorter à suivre son exemple « peut-être, ajoute le saint prélat, ne le feraient-ils pas, et les ennemis de l'Église l'emporteraient sur nous dans leur esprit, et en profiteraient pour tendre des embûches aux faibles. » Il le prie donc seulement de leur lire sa lettre : Il pourrait se faire que la seule cause capable de les empêcher d'entreprendre la conversion de leurs colons, ne fût que le peu d'espoir d'y réussir. Il semble, d'après cette manière de parler, que cela arriva à l'époque où les conversions nombreuses de donatistes revenant à l'unité de l'Église, étaient rares, c'est-à-dire avant l'année 405, probablement même avant les actes de violence des circoncellions envers les catholiques, lorsqu'ils virent ces derniers, suivant l'ordre du concile de Carthage tenus en cette année, divulguer partout l'histoire des maximianistes. Augustin ne rapporte que les périls qu'on redoutait de la part du circoncellions, tout en reconnaissant que la crainte était regardée comme vaine par quelques personnes ; et il prie qu'on ne méprise point ceux qui craignent même plus qu'il ne faut.

3. Il goûtait bien des consolations dans son monastère, mais y trouvait aussi quelques chagrins; et quel que fût le soin avec lequel il veillât à la discipline de ceux qui vivaient avec lui, il sentait qu'il était homme et qu'il vivait au milieu d'autres hommes, et qu'il ne pouvait espérer ne rencontrer que des saints dans cette société, quand il n'en a point été ainsi dans l'assemblée de ceux qui brillèrent par la sainteté de leur vie, ni dans l'entourage du Christ Notre Seigneur, ni même au ciel (1). Il éprouva en effet, alors même, la misère des choses humaines. Il y avait dans son monastère deux frères, nés à Carthage ou dans le voisinage de cette ville ; l'un d'eux se nommait Donat. Poussés par un sentiment de vaine gloire, ils songèrent à quitter le monastère sous prétexte, à ce qu'il paraît, d'aller servir leur patrie dans le ministère clérical. Augustin, désireux de leur salut, multiplia, autant qu'il put, les empêchements, pour qu'ils ne missent point leur mauvais dessein à exécution. Mais ils ne se laissèrent point détourner de leur résolution et vinrent à Carthage, où Aurèle, persuadé qu'ils ne venaient point sans l'agrément d'Augustin, admit Donat dans le clergé. Augustin dit que son frère fut la seule cause du départ de ce dernier. Or, cela arriva avant le concile du 13 septembre 405, dans lequel on fit des règlements sur ceux qui quittent leur monastère avant leur ordination. Nous ne voyons pas néanmoins dans ce synode qu'Augustin ait parlé de cette affaire avec Aurèle, quoique dans sa lettre, ce mot : « Nous avons réglé, » indique clairement qu'il était présent à ce concile. Mais la lettre qu'Augustin reçut d'Aurèle peu après le départ des deux frères, parle de ces derniers. Le saint évêque hésita longtemps sur la réponse qu'il devait faire à Aurèle ; mais enfin, dans l'intérêt du salut de ceux pour qui il était consulté, il répondit que ce serait donner aux moines un sujet de tentation bien périlleux et faire une chose blessante pour le clergé, dans les rangs duquel se trouvaient les évêques, que d'admettre les déserteurs du cloître aux ordres; tandis qu'on n'accordait cet honneur qu'aux moines les plus éprouvés, lesquels bien souvent n'étaient pas eux-mêmes capables de remplir les fonctions ecclésiastiques. Il ajoute qu'Au-

(1) *Lettre* LXXVIII, n. 8-9.

rèle peut se servir de Donat comme il l'entendra s'il s'est dépouillé de son orgueil, puisqu'il l'a ordonné avant que le concile eût statué quelque chose à ce sujet : « Quant à son frère, dit-il, vous savez ce que j'en pense, aussi je ne sais quelle réponse vous faire. » Ce qui montre clairement qu'on ne pouvait l'ordonner sans violer le décret du concile. Il ajoute cependant qu'il ne veut point révoquer en doute la sagesse et la charité d'Aurèle, qui ne fera, dans cette circonstance, que ce qu'il jugera le plus utile à l'Église. Le titre de pape, dont il salue Aurèle, ne nous permet pas de douter que ce dernier était l'évêque de Carthage.

4. Nous ne savons pas non plus s'il est le même que celui que, dans sa lettre à Quintien, il appelle à différentes reprises le vénérable Aurèle, titre(1) qu'un usage réservait seulement aux doyens ou aux primats d'Afrique ; mais qu'il n'est pas bien certain qu'on donnait également à l'évêque de Carthage à cause de sa dignité. Si cette lettre est antérieure au jour de Noël de cette même année, il est hors de doute que ce n'était point Aurèle qui était primat de Numidie à cette époque, puisque ce titre appartenait à Victorin ou à Xantippe. Nous n'osons pas affirmer que cet Aurèle ait eu la dignité de primat dans une autre province d'Afrique, par exemple dans la Bizacène à laquelle appartenait l'église de Bédésilis dont il est fait mention dans cette lettre (2). Mais, quel qu'ait été cet Aurèle, le prêtre Quintilien gouvernait l'église de Bédésilis ou une église voisine dans son diocèse, ou certainement du moins dans sa province. Il avait fait lire dans son église plusieurs livres qui n'étaient pas compris dans le canon des Écritures fixé par l'autorité du synode. C'étaient de ces livres apocryphes dont les hérétiques se servaient pour abuser les peuples et les induire en erreur, surtout les manichéens. On disait même qu'il y avait un grand nombre de ces derniers cachés dans cet endroit (2). Ce fut certainement le motif qui détermina Aurèle à séparer Quintilien de sa communion, bien que ses occupations ne lui eussent pas encore laissé le temps de juger définitivement cette affaire. Il avait résolu de se rendre aux fêtes de Noël dans l'église de Bédésilis (4).

5. Il arriva aussi à cette époque qu'un jeune homme nommé Privation, qui avait lu une fois seulement un passage de ces livres apocryphes dans cette église, vint trouver Augustin, le priant de l'admettre dans son monastère (5). Le saint évêque pensa qu'il ne devait pas être tenu pour lecteur ni, par conséquent, soumis au canon que défendait de recevoir un clerc d'un diocèse différent. Cependant il soumit l'affaire à Aurèle par lettre, en lui disant qu'il suivrait son avis sur ce sujet. Quintien écrivit donc à Augustin au sujet, d'abord de ce même Privation, prétendant qu'il ne pouvait être reçu qu'en violant les canons ; puis il lui parle du débat qu'il avait avec Aurèle, en se plaignant de ce que ce dernier ne jugeait pas sa cause. Augustin reçut sa lettre la veille ou l'avant-veille de Noël : il l'envoya à Aurèle, afin de lui faire connaître les réclamations de Quintien et les raisons qu'il avait résolu de faire valoir pour sa défense. Il répondit ensuite au même Quintien de la manière la plus polie, et en même temps il l'exhorta à supporter patiemment la manière dont on agissait à son égard comme s'il se croyait innocent ; cependant, on comprend bien qu'il ne voulait pas s'arroger le droit de statuer sur cette affaire. Bien plus, il le blâme d'avoir fait lire des livres apocryphes, et lui fait remarquer en outre, qu'il s'est trop ému des choses qui regardaient Privation. Il s'excuse de ne pas s'occuper de son affaire, en disant qu'il y a d'autres évêques qui, par leur âge, leur autorité ou leur voisinage sont plus à même que lui de le faire. Il lui dit qu'il a fait parvenir sa lettre à Aurèle, mais qu'il n'a pu écrire au peuple qu'on lui a confié qui d'ailleurs ne lui a point écrit lui-même, soit parce que la lettre de Quintien lui était parvenue trop tard, soit parce qu'il n'osait ou ne pouvait convenablement écrire de son propre mouvement à un peuple dont il n'avait point la con-

(1) *Epist.* LXIV, n. 2-3. (2) *Ibid.*, n. 1. (3) *Ibid.*, n. 3. (4) *Ibid.*, n. 2. (5) *Ibid.*, n. 3.

duite. Toutefois, il pense que sa réponse satisfera aisément tout le monde et lui dit qu'il peut venir vers lui quand il lui plaira ; mais qu'il ne peut admettre à sa communion celui qui n'est pas en communion avec Aurèle. Dans cette lettre, il fait remarquer ce qu'un concile a récemment réglé touchant les déserteurs du cloître ; ce qui nous porte à croire qu'il reçut, vers l'époque de Noël, la lettre de Quintien en date de la fin de cette année ; il ne dit pas autre chose de ce concile, sinon qu'il se tint à Carthage le 13 septembre.

6. A peu près vers cette époque, Augustin rendit une sentence dans l'affaire d'Abondance, cent jours, comme il le dit lui-même, avant le jour de Pâques, (1) qui devait être le 6 avril, Xantippe était alors primat de Numidie (2). A cette époque, Pâques ne tomba le 6 avril qu'en l'an 402. Il jugea donc cette affaire le le 27 décembre 401. Abondance était prêtre de Strabonias, dans le diocèse d'Hippone, c'est dans ce poste qu'il commença à avoir une mauvaise réputation. Bien que le saint prélat en fût contristé, il ne voulut point y croire à la légère. Mais, inquiet de ces bruits, il fit tout ce qu'il put pour découvrir quelques indices certains de sa mauvaise conduite. Il trouva d'abord qu'il ne pouvait rendre un compte satisfaisant d'une somme qu'un paysan lui avait confiée en dépôt, et qu'il avait employée à son profit. Il fut de plus convaincu de s'être rendu, sans se faire accompagner d'un clerc, le jour de jeûne qui précède la fête de Noël, en quittant le prêtre de Gyppita, sur les cinq heures, c'est-à-dire, d'après notre manière de compter, sur les onze heures, chez une femme qui avait une mauvaise réputation, et, bien qu'on observât le jeûne dans l'Église de Gyppita comme dans les autres Églises, il dîna et soupa chez cette femme mal famée et, ce qui est plus grave y passa la nuit. En ce même temps, un clerc de l'Église d'Hippone avait aussi reçu l'hospitalité en cet endroit, ce qui permet de croire que c'était une sorte d'hôtellerie publique. Aussi, quand Augustin instruisit cette affaire, Abondance ne put nier ce chef d'accusation. C'est pourquoi le saint prélat, tout en remettant entre les mains de Dieu les autres choses que niait l'accusé, crut l'aveu qu'il avait fait suffisant pour l'éloigner de l'administration de l'Église, alors environnée d'hérétiques, et même pour le suspendre de ses fonctions sacerdotales à cause de sa mauvaise réputation. Il porta cette sentence le 27 novembre, cent jours avant Pâques. Abondance résolut de se retirer près du prêtre d'Arméma sur le territoire de Bouille, d'où il était venu. Bouille ou Bouille la Royale se trouvant dans la province proconsulaire, ce prêtre pria Augustin d'écrire au prêtre de cette Église pour l'informer de son affaire, dans la crainte qu'il ne le crût plus coupable encore qu'il ne l'était. Augustin accéda à ses désirs, par un mouvement de pitié, afin que suspens de ses fonctions sacerdotales, il pût veiller davantage sur sa réputation, ou, comme dit le saint prélat, vivre plus honnêtement dans cet endroit. Possidius, dans sa table des lettres d'Augustin, en cite une à Victorin, prêtre du territoire de Bouille (3). Augustin prévint Abondance que s'il voulait en appeler du jugement porté contre lui, il avait pour le faire l'espace d'un an, d'après le décret du dernier concile (4), et que passé ce délai, il ne pourrait plus appeler de sa sentence. Il écrivit aussi à Xantippe, primat de cette province pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait. Comme Abondance avait le droit d'en appeler, en dernier ressort, au jugement de six évêques, Augustin déclare que si, dans ce nouveau jugement, il n'était pas trouvé digne de suspense, les autres évêques pourraient lui confier la direction d'une église de leur propre diocèse, mais que lui ne le ferait pas, de peur qu'on ne le rendît responsable des conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter. Il écrivit cette lettre vers la fin de 402, et certainement avant la fête de Pâques.

7. Nous croyons devoir rapporter à la fin de l'année 401 un événement plus triste encore, qu'Augustin déplorait au commencement de 402. Crispin, évêque donatiste de Calame, loin

(1) *Lettre* LXX, n. 2. (2) *Ibid.*, *Titre*. (3) Table, ch. VII. (4) *Code des Can. d'Afrique*. can. LXXIX.

d'éprouver pour les richesses cette crainte dont Pétilien prétendait ses sectateurs pénétrés (1), les aimait au contraire beaucoup. Ayant donc amassé une forte somme d'argent, il acheta le territoire de Mappalie, situé près d'Hippone (2). Il en tourmenta et opprima les malheureux colons au point de ne pas craindre d'en rebaptiser environ quatre-vingts qu'il avait remplis de terreur et qui poussaient de tristes gémissements (3). Augustin, accablé de douleur à la nouvelle d'un tel crime, écrivit à Crispin une lettre où il lui dit qu'il pourrait le faire condamner à l'amende de dix livres d'or dont l'empereur Théodose avait frappé les clercs hérétiques ; mais qu'il préférait l'engager à penser d'avance à ce qu'il pourrait répondre à Dieu lui-même. S'il prétendait que les colons de Mappalie avaient embrassé sa communion de leur plein gré, Augustin le prie d'avoir avec lui et en leur présence une conférence sur la cause de l'Église, en notant de part et d'autre, par écrit, tout ce qui serait dit et en le signant pour être traduit en punique à ces pauvres paysans, après quoi Crispin leur laisserait la faculté d'embrasser la communion qu'ils voudraient. Il ajoute que si Crispin pense que quelques populations se sont séparées des donatistes par crainte de leurs maîtres, il ne refuse pas qu'on agisse de même pour elles, c'est-à-dire qu'on leur fasse entendre les raisonnements des deux partis, et qu'on les laisse ensuite libres de faire leur choix comme il leur plaira. Augustin prie ensuite, par le Seigneur Christ, Crispin de répondre à cette lettre (4). Bien que celui-ci ne pût se dispenser de répondre sans avouer, par là même, qu'il n'avait point la vérité pour lui, néanmoins il est vraisemblable qu'il n'osa jamais accepter ce défi de peur qu'une défaite évidente ne lui fût plus funeste que le silence.

CHAPITRE VII

1. Différend entre Augustin et Sévère de Milève au sujet de Timothée. — 2. Augustin rend ce dernier à Sévère qui le réclame obstinément. — 3. Louanges incomparables données par Sévère à Augustin. — 4. Réponse de ce dernier aux louanges de son ami. — 5. Grande amitié d'Augustin et de Sévère ; quelques chapitres de l'histoire de ce dernier.

1. Il y eut deux lettres d'écrites, environ à cette époque, à Sévère (5), avant le concile de Milève, comme nous le verrons plus loin. Ce Sévère est certainement le même qui, après avoir passé quelques années dans le monastère d'Augustin, fut fait évêque de Milève (6). Il s'était déjà acquis un certain renom sur ce siége, lorsqu'Augustin, récemment élevé à l'épiscopat saluait amicalement Paulin en son nom (7). Sévère paraît avoir aussi adressé une lettre à Paulin à la même époque, car ce dernier parle de la joie que lui avait causée la lettre de Sévère et de plusieurs autres saints et vénérables évêques (8). Quelque temps après, Profuturus de Cirta fut prié par Augustin de saluer en son nom Sévère, à qui il n'avait pas le temps d'écrire (9). Sévère et Augustin étaient de la même ville, et avaient été pendant longtemps tous deux nourris abondamment ensemble de la parole de Dieu (10). Quelle que soit la force des liens de la parenté, elle n'aurait pas été plus grande que celle des liens de l'amitié qui les unissait étroitement. Cela n'empêcha pas néanmoins qu'il ne s'élevât un différend entre eux. Ce fut d'ailleurs une affaire très-compliquée, que nous pensons pouvoir expliquer ainsi. Un certain Timothée avait commencé à lire publiquement les Écritures à Sousanne et en certaines autres églises du diocèse d'Hippone. Ayant donc reçu dans ces églises la charge de lecteur, il ne lui était pas permis de passer à une autre église. Néanmoins, il pensa à aller à Milève. Sévère, cependant, le lui défendit, à moins qu'il n'en eût obtenu la permission de

(1) *Contre les Lettres de Petil.* liv. II, ch. XCIX, n. 228. (2) *Lettre* LXVI, n. 1. (3) *Contre les lettres de Petil.* liv. 2, ch. LXXXIII, n. 184. (4) *Lettre* LXVI, n. 1-2. (5) *Lettre* LXII-LXIII. (6) Voy. plus haut. III, ch. V, n. 3. (7) *Let.* XXXI, n. 3. (8) *Lettre* XXXII, n. 1. (9) *Lettre* XXXVIII. n. 3. (10) *Lettre* LXXXIV, n. 1.

Carcédonius; on ne sait au juste si ce dernier était prêtre de Sousanne ou non. Timothée, cependant, ne tint pas compte de cet ordre et, sans avoir demandé le consentement de Carcédonius, se rendit auprès de Sévère. Ce fut l'origine du différend (1). Sévère lui ayant enjoint de retourner à Sousanne pour y servir Dieu, il fit serment de ne se séparer, pour rien au monde, de la société de Sévère (2). Cependant il revint à Sousanne. Pendant ce temps-là, Sévère avait une conférence avec Augustin sur ce sujet, peut-être même à Hippone, sans aucun doute pour lui demander Timothée. Mais tandis qu'Augustin pensait à ce qu'il déciderait de Timothée, bien persuadé, à la suite de l'entretien qu'il avait eu à son sujet avec Sévère, que ce dernier consentirait à le lui laisser, le prêtre de Sousanne et un certain Verin firent ordonner Timothée sous-diacre de cette église sans s'assurer de l'avis et du consentement d'Augustin (3). Peu de temps après, Augustin se rendit à Sousanne avec Alype et Samsouci (4), où ils firent une enquête sur ce qui s'était passé en leur absence et contre leur volonté, et trouvèrent que ce qu'ils en avaient su était en partie faux, en partie vrai, et que le tout était très-fâcheux. Ils s'efforcèrent d'y apporter remède autant qu'ils purent par leurs remontrances, leurs avis et leurs prières : par leurs réprimandes à l'égard de ceux qui avaient commis la faute, par leurs avis en indiquant aux uns et aux autres ce qu'ils avaient à faire pour remédier au mal qui avait été fait; par leurs prières; car « nous eûmes recours à la prière, pour nous servir des paroles d'Augustin, pour nous corriger nous-mêmes et remettre entre les mains de la miséricorde de Dieu, notre conduite et l'issue des résolutions que nous avions à prendre, et pour recourir aux remèdes de la grâce qui devait guérir les plaies que l'indignation pouvait avoir faites à nos âmes (5). Ils tâchèrent de persuader à Timothée de ne plus quitter l'église de Sousanne; mais il leur fit savoir qu'il avait fait serment de ne jamais quitter la société de Sévère, et que s'il n'était pas lié ainsi, il ne se refuserait pas à faire ce qu'ils voulaient de lui Les saints évêques lui remontrèrent que si Sévère, qui n'était lié par aucun serment à son égard, voulait le dégager de celui qu'il avait fait et consentir, pour éviter le scandale, à ce qu'il restât à Sousanne, il le pouvait sans parjure. En les entendant parler ainsi, Timothée fit ce qu'il convenait à un serviteur de Dieu, à un fils de l'Église, et promit de s'en tenir à ce qu'ils décideraient d'un commun accord avec Sévère. Aussitôt les trois évêques écrivirent à Sévère, lui firent savoir ce qu'ils avaient fait, et le supplièrent, par la charité du Christ, de se rappeler ce qu'ils avaient dit auparavant et de leur faire une réponse qui les consolât un peu. Quant à Timothée, il n'écrivit point à Sévère, parce qu'un de ses cousins dont on ignore le nom, devait l'informer de tout ce qui s'était passé (6).

2. Sévère vit une offense dans le fait d'avoir ordonné Timothée, sous-diacre de l'église de Sousanne, pendant qu'il demandait qu'on le lui laissât pour son église. Dans sa réponse aux évêques, il dit qu'il s'étonnait de voir que, tout en disant que cette ordination leur déplaisait, ils voulaient la maintenir, quand il était facile de réparer le mal en cédant Timothée à son église. En apprenant quelle était la pensée de Sévère soit par sa lettre, soit sans elle, Augustin reconnut qu'il ne pouvait couserver la charité avec Sévère qu'en lui renvoyant Timothée. Il lui adressa donc une lettre dont voici le commencement : « Si je vous parle selon que l'affaire en question me porterait à le faire, que devient la charité? Et si je ne le fais, que devient la liberté de l'amitié? Cependant, après avoir hésité quelque temps entre les deux partis, j'ai pris celui de me justifier auprès de vous, plutôt que de vous accuser vous-même (7). » Il lui donne ensuite la raison de la conduite qu'il a suivie dans cette affaire, tout en ajoutant que, quoiqu'il n'ait pas de regret de lui avoir renvoyé Timothée, il espère cependant que Sévère considérera devant Dieu, qu'un évêque ne peut pas retenir un clerc d'une autre église, sous prétexte que ce dernier

(1) *Lettre* LXIII, n. 1-2. (2) *Lettre* LXII, n. 2. (3) *Lettre* LXIII, n. 1. (4) *Lettre* LXII, n. 1. (5) *Lettre* LXIII, n. 2. (6) *Lettre* LXII, n. 2. (7) *Lettre* LXIII, n. 1.

a juré de ne jamais se séparer de lui, sans s'exposer au danger de porter une grave atteinte à la discipline ecclésiastique. Toutefois, s'il voulait ne point manquer aux lois de la concorde et n'encourir le blâme de personne, il devait, sans se mettre en peine d'un serment qu'il n'approuvait pas, rendre Timothée à l'église de Sousanne. Il abandonne ensuite cette affaire à son propre jugement en ne lui demandant qu'une chose, de consulter le Christ qui habite dans son cœur, il n'en peut douter, et qui y règne en maître. Il lui dit que Timothée n'est pas clerc de son église, en qualité de sous-diacre, ce qu'il n'est devenu qu'après s'être engagé à rester auprès de Sévère et que ce dernier l'eût réclamé à Augustin, mais en qualité de lecteur. Le saint évêque demande à Sévère si on ne doit point tenir pour lecteur un homme qui en a rempli la charge dans son diocèse, dans plusieurs autres églises et enfin à Sousanne, en présence du prêtre de cette dernière église. Cependant il n'affirme pas qu'on doive, d'après les canons, le compter au nombre des lecteurs, ce qui nous porte à placer cette affaire avant le concile de Milève, du 27 août 402, où il fut décrété que si un clerc avait lu seulement une fois dans une église, c'en est assez pour qu'il ne pût être compté parmi les clercs d'une autre église. Il est vraisemblable que c'est ce différend qui fut cause qu'on fit ce canon. D'ailleurs il n'y a pas de doute que Sévère fut obligé de rendre Timothée à Augustin : il est même très-probable qu'il le lui rendit avant ce canon.

3. L'amitié qui unissait Augustin et Sévère n'eut point à souffrir de ce débat. Rien de plus affectueux ou de rempli d'un sentiment plus pur que les lettres qu'ils se sont écrites l'un à l'autre quelques années plus tard (1). Sévère écrivait la sienne à la campagne, où il vivait depuis quelque temps dans la société d'Augustin, c'est-à-dire dans la lecture de ses ouvrages. Nous allons en donner ici un passage pour qu'on puisse voir quel fut cet évêque, quel était son caractère, et en quelle estime il avait les livres du saint docteur. Sévère s'écrie : « Frère Augustin, je rends grâce à Dieu de qui nous vient tout ce qui cause notre joie et notre bonheur. Je me trouve admirablement bien avec vous. Je vous lis beaucoup, je vais dire une chose qui étonnera sans doute et qui pourtant est bien vraie, c'est que je jouis bien mieux de vous, quoique vous soyez absent, que quand je vous ai près de moi ; car il n'y a point d'affaires importunes qui viennent se mettre, pour ainsi dire, entre vous et moi. Je jouis donc de vous autant que j'en suis capable, quoique ce ne soit pas autant que je le voudrais ; car vous savez combien je suis avare de vous. Mais enfin je ne me plains pas de ne pas jouir de vous autant que je le voudrais, puisque j'en jouis autant que je le puis. Que Dieu soit donc béni, mon très-cher frère, de ce que je me trouve si bien lorsque je suis avec vous. Je suis transporté de joie de me voir uni si étroitement à vous et collé, pour ainsi dire, à vos mamelles pour m'abreuver de leur plénitude. Je tâche de me fortifier par cette excellente nourriture et de me rendre capable de presser ces mamelles délicieuses et d'exprimer tout ce qu'elles renferment de plus intime et de plus caché. Car tandis qu'elles ne me présentent, pour ainsi dire qu'une petite ouverture à sucer, comme à un enfant au berceau, je voudrais qu'elles s'ouvrissent entièrement, pour que tout ce qu'elles contiennent se répandît sur moi. Oui, je voudrais qu'elles se vidassent tout entières pour moi, ces mamelles pleines d'un suc tout divin et de toutes sortes de douceurs spirituelles ; ces mamelles si pures et si éloignées de toute duplicité, quoiqu'elles soient d'ailleurs ornées de la double couronne de la charité de Dieu et du prochain ; ces mamelles, enfin, gonflées du suc de la vérité et qui ne répandent que vérité. Je me tiens donc sous ces divines mamelles pour recevoir ce qui en découle et s'en épanche, afin que, nourri et fortifié par ce que j'en reçois, je puisse marcher avec vous dans la voie de la vérité. O sainte et industrieuse abeille de Dieu, qui bâtit des ruches pleines d'un nectar tout céleste et ne distillant que miséricorde et vérité !

(1) *Lettres* CIX et CX.

C'est là que mon âme fait son séjour, trouve toutes ses délices, c'est de là qu'elle tire de quoi remplir son vide et soutenir sa faiblesse. Ainsi en prêtant à Dieu votre voix et votre ministère, vous faites qu'on bénit son nom et que chacun joint sa voix à la vôtre pour prendre part aux cantiques de louange que vous chantez à sa gloire. Ce qui se répand sur nous de la plénitude de Jésus-Christ nous devient plus doux en passant par un si digne canal et s'enrichit, en quelque manière, lorsqu'il nous est présenté par un ministre si pur et si fidèle, qui relève tellement les choses par le tour qu'il leur donne et par l'ordre où les mettent son esprit et son industrie : la beauté de cet esprit pourrait nous éblouir et arrêter sur lui mes regards, s'il n'était lui-même aussi appliqué qu'il l'est à tourner nos regards vers le Seigneur et à nous faire rapporter à ce dernier tout ce que nous admirons en lui, afin que nous reconnaissions qu'il vient de Dieu, et que tout ce qu'il y a de bon, de pur et de beau en lui ne s'y trouve que par participation à sa bonté, à sa pureté et à sa beauté (1). » En terminant sa lettre, il prie Augustin de lui répondre longuement, il trouvera toujours sa lettre trop courte (2). Une affaire paraissait exiger qu'il se rendît auprès du saint docteur ; il lui demande cependant, puisque cela se peut, de l'exempter de ce voyage, pour ne point être forcé de se détourner de celui qu'il a entrepris. On ne voit pas bien s'il veut parler, en s'exprimant ainsi, de sa retraite ou de la visite de son diocèse.

4. Gaudence et Quodvultdeus apportèrent cette lettre à Augustin qui, peu de temps auparavant, avait écrit à Sévère pour une autre affaire, par l'entremise du diacre Timothée. Ce dernier n'était pas encore parti : mais, comme il était sur son départ, et semblait devoir l'effectuer d'heure en heure, Augustin ne put lui remettre sa réponse à la lettre si remplie de choses aimables qu'il venait de recevoir. « Mais, dit-il, lors même que j'eusse répondu par son entremise, je resterais encore votre débiteur. Comment, en effet, répondre à votre ineffable douceur et à l'immense désir de votre cœur (3)? » Il éprouvait quelque embarras pour répondre à Sévère qui lui avait prodigué les louanges; il devait répondre à son tour par des louanges, et il croyait devoir s'en abstenir, de crainte d'alarmer sa modestie. Il appréhendait, d'un autre côté en se montrant sobre de louanges, de ne point répondre comme il le devait et de rester son débiteur. Il dit qu'il se mettrait peu en peine des louanges extraordinaires que Sévère lui adressait, si elles étaient sorties de la bouche d'un flatteur, attendu que, dans ce cas, il ne serait pas tenu de les payer de retour; mais, comme il savait, au contraire, qu'elles ne procédaient que d'un amour sincère et d'un cœur qui n'exprime au dehors que ce qu'il ressent au dedans, il se trouvait dans un égal embarras, soit qu'il répondît sur le même ton, soit qu'il ne le fît point. Toutefois, il répondit dans de profonds sentiments d'humilité et d'affection, et sans perdre de vue le respect qu'il devait avoir pour la justice. Bien qu'il ne pût nier que Sévère le connût comme il se connaissait lui-même, en effet il était un autre lui-même, ou plutôt leurs deux âmes se confondaient en une seule, cependant il a peut-être erré dans l'opinion qu'il a conçue de lui, attendu qu'on ne se connaît pas bien soi-même. Il ne peut souffrir qu'il en soit ainsi, non-seulement, parce qu'il ne veut pas que son ami soit induit en erreur, mais encore de peur que, par suite, il ne prie moins Dieu pour que son Augustin devienne ce qu'il croit qu'il est déjà. Il serait bien porté à le traiter comme il a été traité par lui, et à lui montrer, sans aucun déguisement, l'excellence des biens et des dons que Dieu, dans sa divine munificence, a mis en lui ; mais il préfère épargner sa modestie, non parce qu'il craint de se tromper dans ses jugements, mais de peur que Sévère, loué par un autre Sévère, ne semble se louer lui-même, et pour ne point lui donner un motif de lui faire la même demande qu'il a lui-même reçue de lui. Quant à la lettre que Sévère voulait longue, il répond que ses occupations ne lui per-

(1) *Lettre* CIX, n. 1-2. (2) *Ibid.*, n. 3. (3) *Lettre* CX, n. 1.

mettent pas de lui en écrire une telle; la règle de la justice demande, en effet, que ce qu'il doit à Sévère, le céde à ce qu'il doit à Sévère et aux autres, c'est-à-dire à l'Église universelle. Il prie donc, lui et tous ceux qui étaient liés d'amitié avec lui, de vouloir bien ne point lui imposer de nouvelles charges. Il doit, au contraire en détourner les autres avec toute l'autorité et la sainte bienveillance qu'il peut. Il lui fait connaitre de plus qu'il l'attend.

5. Augustin, dans une lettre à l'évèque Novat, le prie de lui envoyer son frère qui était nécessaire pour les besoins de l'Église. Il lui parle en ces termes : « Pour étendre les vues de votre esprit, je vous dirai que, quelque étroits que soient les liens du sang qui vous attachent à votre frère, ils ne surpassent certainement pas ceux qui nous unissent, moi et mon frère Sévère. Cependant vous savez combien il m'arrive rarement de le voir : or, cela ne vient ni de ma volonté ni de la sienne ; mais nous préférons les avantages de notre mère l'Église, pour le siècle futur, dans lequel nous serons à jamais unis, à nos propres avantages dans le temps. Combien plus devez-vous supporter la séparation de ce frère pour l'utilité de l'Église notre mère? car vous n'avez point ruminé ensemble la nourriture du Seigneur, aussi longtemps que je l'ai fait avec mon bien cher concitoyen Sévère, qui, cependant, m'écrit à peine et à de longs intervalles, des lettres bien courtes et souvent mêlées de détails d'affaires plutôt que remplies des choses délicieuses que nous goûtons ensemble dans les pâturages du Seigneur. » Cette amitié d'Augustin et de Sévère était connue de tout le monde. Aussi voit-on un écrivain inconnu s'exprimer ainsi, dans une lettre à Augustin, placée à tort dans les œuvres de saint Jérôme : « Étant venu précédemment dans la ville de Léges, j'ai été vivement peiné de ne vous y point trouver tout entier. Je n'ai trouvé que la moitié de vous-même et, pour ainsi dire, une partie de votre âme, dans la personne de votre bien cher Sévère, dont la vue m'a fait néanmoins quelque plaisir. Ma joie eût été complète si je vous avais trouvé tout entier, je me réjouis du moins de voir la portion de vous que j'avais trouvée, mais j'étais bien peiné de ne point voir l'autre. Enfin j'ai dit à mon âme : « Pourquoi es-» tu triste, et pourquoi te troubles-tu? Espère » en Dieu, et il permettra que tu jouisses de » la présence de celui que tu aimes. » Aussi, plein de confiance pour cela dans le Seigneur, j'espère qu'il m'accordera la grâce de vous voir. » Et, pour rassembler ici tout ce qu'on peut trouver de Sévère, Augustin rapporte un phénomène extraordinaire de magnétisme, dont il avait été témoin, en dînant chez Bathanaire, comte d'Afrique, et il ajoute qu'il n'y accorde pas moins de foi que s'il y eût été lui même présent. Sévère, pour apaiser les troubles excités, en 406, contre l'Église en Afrique, comme nous le verrons plus bas, s'employa autant que l'exigeait sa charité. Il eut même une conférence avec Augustin, pour aviser ensemble au meilleur moyen de remédier à de si grands maux. Plus tard, comme un prêtre du diocèse de Milève se rendait à la cour de l'empereur, Sevère le pria de passer par Hippone. Augustin profita de l'occasion pour récrire à Olympius sur le même sujet, et lui recommander de saluer Sévère pour lui. On ne trouve pas le nom de Sévère parmi ceux de la conférence de Carthage; mais, en 416, il écrivit une lettre au pape Innocent, avec tous les autres évêques de la Numidie réunis à Milève. Il mourut en 426, après avoir désigné son successeur, en présence de son clergé. Grâce aux soins d'Augustin, ce fut en effet celui qu'il avait désigné qui lui succéda. Il y avait, dans la même ville, des serviteurs de Dieu, c'est-à-dire des moines que Sévère y avait établis, comme l'avaient fait, suivant Possidius, tous ceux qui avaient été tirés du monastère d'Augustin pour être élevés à l'épiscopat.

CHAPITRE VIII

1. Augustin compose en 402 son second livre contre Pétilien. — 2. Il réfute dans ce livre la lettre entière de ce donatiste. — 3. Il écrit aux catholiques une lettre qui n'eut pas tout d'abord pour titre *De l'unité de l'Eglise*. — 4. Pétilien, pour toute réponse, charge Augustin d'injures et de malédictions. — 5. Admirable réponse d'Augustin aux injures et aux malédictions de Pétilien. — 6. Augustin dispute contre les donatistes, en expliquant le psaume xxxvi, au peuple de Carthage.

1. Le 27 avril 402, mourut le pape Anastase. La nouvelle de sa mort n'était pas encore parvenue en Afrique lorsqu'Augustin écrivit son second livre contre la lettre de Pétilien, car il y parle d'Anastase comme occupant encore le siége de Pierre (1). Augustin, place ce livre, dans la revue de ses autres ouvrages, de manière qu'on n'en peut assigner la publication avant cette même année. En effet, Pétilien en répondant au premier livre d'Augustin avant que le second ait paru, se plaint qu'il ait reçu Quodvultdeus, clerc donatiste, et lui ait conservé son grade ; ce qui n'a pu arriver qu'après le concile de Carthage du 13 septembre 401, où fut fait le canon concernant l'admission des clercs donatistes avec leurs dignités. De plus, dans un passage du second livre, Augustin dit qu'on avait eu, dans un temps peu éloigné encore, à souffrir la tyrannie d'Optat le Gildonnien, expressions qui ne peuvent signifier qu'il ne s'est pas écoulé un où deux mois seulement mais un certain laps de temps, depuis la fin de cette tyrannie, arrivée en 398. Cette remarque renverse l'opinion de Baronius qui place ce livre d'Augustin avant l'année 398. Nous ne parlons pas des lois d'Honorius publiées en 399, pour la destruction des idoles, dont il fait mention dans ce même livre. Enfin il parle souvent de Félicien sans faire mention de Prétextat, ce qui indique évidemment que celui-ci n'était déjà plus du monde : il vivait encore lorsque Augustin écrivait à Généreux, sous le pontificat d'Anastase.

(1) *Contre la lettre de Pétil*, liv. II. ch. LI.

2. D'après ce que nous avons dit plus haut, on peut voir que la lettre écrite par l'évêque donatiste de Cirta contre l'Église avait été réfutée dans le premier livre du saint docteur mais non en entier, parce qu'il n'avait pu en lire qu'une partie, les donatistes la cachant avec soin ; mais leurs efforts pour lui en dérober la suite furent vains, car elle finit par tomber tout entière entre les mains d'Augustin. Les catholiques du Cirta se la procurèrent, la copièrent et la lui firent parvenir pour y répondre entièrement. Augustin interrompit ses livres sur la Trinité et sur la Genèse : « Ce n'est pas, dit Augustin, parce que Pétilien avait dit rien de nouveau, à quoi je n'aie déjà répondu de différentes manières, mais à cause de nos frères dont l'intelligence un peu lente ne pouvait rapporter aux passages semblables qu'ils avaient lus ailleurs, ce qu'ils rencontraient dans la suite de cette lettre, que j'ai cédé aux désirs de ceux qui me priaient de répondre à chaque point en particulier, comme si nous discutions les choses en présence l'un de l'autre. Je citerai les propres expressions de sa lettre, à la suite de son nom, et ma réponse à la suite du mien, comme si des secrétaires les eussent recueillies tandis que nous parlions. Ainsi personne ne pourra se plaindre et m'accuser d'en avoir omis quelque partie ou d'en avoir rendu l'intelligence impossible en confondant les personnages. En même temps, ces mêmes donatistes qui ne veulent pas discuter avec nous en public ne pourront éviter la vérité quand elle répondra à chacun des points de la lettre qu'ils ont adressée à leurs partisans, comme si nous discutions en présence les uns des autres. » Il avait procédé de même pour réfuter les livres de Fauste. Plus loin, il se plaint d'être obligé de s'arrêter à des bagatelles, de peur qu'elles ne deviennent un embarras pour les faibles et ne leur soient un occasion de chute. Ce procédé fit bien plus de mal aux donatistes qu'il ne lui causa de peine à lui-même. En effet, Pétilien ne trouvant rien à répondre, eut recours à la calomnie, et prétendit qu'Augustin mentait en faisant de sa réponse un

dialogue alors qu'ils n'avaient point eu de conférence ensemble. « Que faire avec des hommes ainsi disposés, s'écrie-t-il, ou qui croient que ceux à qui ils adressent leurs écrits sont ainsi faits? » Telle fut la cause de son second livre, qui est assez long, contre Pétilien. Dans ce livre, il refute de nouveau le commencement de la lettre de Pétilien, ce qu'il avait déjà fait dans son premier livre. Il pensait que tout ce qu'il disait dans son livre était tellement appuyé sur les Écritures, que personne, à moins de se déclarer ennemi de la parole divine, ne pouvait aller contre. Il affirma sans crainte que ceux qui auparavant faisaient un si grand cas de la lettre de Pétilien, reconnaîtraient enfin, en en lisant la réfutation, de quel côté était la vérité. Il ne leur défend pas d'entendre Pétilien lui-même s'il veut défendre sa lettre.

3. Cependant il écrivit une longue lettre aux fidèles confiés à ses soins, à peu près vers le même temps où il publia son second livre contre Pétitien, et avant de commencer son troisième. Cette lettre est maintenant le livre de *l'unité de l'Église*. Il établit dans cette lettre la vérité de l'Église catholique, par l'autorité des Écritures, et il fait voir, en même temps, que les donatistes n'en peuvent tirer un seul passage qui leur soit favorable, attendu qu'il n'en est pas dont le sens est évident qui ne leur soit contraire. Quant aux textes ambigus ou obscurs et ceux qui ont un sens allégorique, ils ne peuvent servir à prouver ce qui est controversé. Un évêque donatiste, s'étant servi de textes semblables dans un discours qu'il fit à Hippone, s'était attiré les acclamations de ceux qui, ne distinguant pas le spécieux du solide, croyaient qu'il avait apporté quelques raisons nouvelles en faveur de leur secte. On voit aussi dans ce livre que les donatistes avaient coutume de citer les miracles accomplis par leurs partisans, les bienfaits accordés à ceux qui priaient en invoquant leurs morts, et enfin les visions célestes envoyées à quelques-uns d'entre eux. « Écartons, dit Augustin, ces inventions d'hommes de mensonge, ou ces prodiges des esprits, d'erreur. Car, ou ce qu'on dit est faux, ou si les hérétiques ont accompli quelques miracles, nous devons les en craindre davantage, attendu que le Seigneur, après avoir dit, il y aura des séducteurs, qui feront des prodiges et tromperont, s'il était possible, les élus même, continue avec force et dit : Je vous en ai avertis d'avance. Si donc un homme, qui prie dans les mémoires des hérétiques, est exaucé, ce n'est certainement pas à cause du lieu où il prie, mais à cause du mérite de son désir, qu'il reçoit ou du bien ou du mal. Il y a bien des hommes que Dieu exauce dans sa colère, il y en a beaucoup d'autres à qui, dans sa bonté, il n'accorde pas ce qu'ils demandent, pour leur donner ce qui leur est utile. Ne lisons-nous pas que le Seigneur en a exaucé plusieurs qui avaient prié sur les hauts lieux de la Judée, bien que ces hauts lieux lui déplussent tellement que les rois qui ne les renversaient pas étaient blâmés, et que ceux qui les renversaient étaient loués par lui? Ce qui montre bien que les sentiments de ceux qui prient ont plus de puissance que le lieu où ils prient. Quant aux fausses visions, ils n'ont qu'à lire ce qui est écrit : que Satan lui-même se transfigure en ange de lumière et que beaucoup ont été trompés par leurs propres visions. Qu'ils écoutent aussi les discours et les miracles que les païens prétendent s'être accomplis dans leurs temples et par la vertu de leurs dieux. Parmi ceux qui sont exaucés, mais de différentes manières, non-seulement il y a des chrétiens catholiques, mais des païens, des Juifs et des hérétiques plongés dans diverses erreurs et de nombreuses superstitions. Mais ils sont exaucés, soit par des esprits séducteurs qui, cependant, ne font rien que ce qui leur est permis; car Dieu juge d'une manière sublime et ineffable ce qu'il faut accorder à chacun, soit par Dieu lui-même, pour punir, notre malice, ou pour consoler notre misère, ou même pour vous avertir de chercher le salut éternel. Mais personne n'arrive au salut et à la vie éternelle s'il n'a le Christ pour chef. Or personne ne peut avoir le Christ pour chef s'il ne fait partie de son corps qui est l'Église en qui nous devons reconnaître d'après les saintes Écritures, sa tête elle-même, non pas la chercher dans les différentes rumeurs

des hommes, ni dans leurs opinions, dans leurs actions, dans leurs paroles et dans leurs visions d'hommes.» Dans cette lettre, il donne à entendre que Prétextat d'Assuris était mort dans la communion des donatistes et que Félicien de Mustis vivait encore dans la même communion. A l'endroit où il parle des persécutions, on trouve quelques lignes qui peuvent bien se rapporter aux lois d'Honorius de l'année 405, mais que nous croyons concerner de slois antérieuresment portées, soit nommémentcontre les donatistes, soit en général contre les hérétiques. Le saint docteur n'avait certainement pas encore vu la réponse de Pétilien qu'il a réfutée dans son troisième livre, lorsqu'il fit ce dernier livre, puisque, dans sa préface, il demande à Pétilien, de répondre à cet ouvrage ou aux deux premiers livres publiés par lui contre sa lettre. Pétilien ayant répondu avant qu'Augustin eût fini son second livre contre lui, n'a pu répondre qu'au premier. Il en abordait quelques passages (1); mais sans y répondre d'une manière satisfaisante, il en laissait un grand nombre sans y faire aucune réponse, surtout l'endroit où Augustin lui demande pourquoi ils ont reçu le baptême des maximianistes qu'ils avaient condamnés. Sur ce point il n'y eut pas même l'ombre d'un combat : il ne put se tirer de là qu'en renvoyant sa réponse à un second livre qu'il annonçait.

4. Cependant ayant reconnu par expérience combien il était faible pour défendre cette cause, il préféra l'abandonner ; en même temps il choisit une matière où son éloquence ressortirait davantage aux yeux de ses partisans. Ceux-ci poussaient la haine contre le saint prélat à un tel point, que quiconque parlait en sa faveur était, pour eux, un ennemi. C'est pourquoi il mit Augustin à la place de l'Église, ne trouvant rien à dire contre elle. Et, de cette façon, il devint, pour parler comme Augustin, riche d'une immense disette. Il tourna toute sa colère contre lui et l'accabla d'injures sans nombre. Mais après avoir bien parlé contre lui, il se trouva qu'il n'avait rien dit que de tout à fait faux ou de fort peu répréhensible, ou qu'on ne pouvait plus lui reprocher depuis qu'il avait reçu le baptême. En cette circonstance Pétilien se mit peu en peine du jugement des hommes sensés qui devaient lui faire un juste reproche d'avoir, pour éviter la faiblesse de sa cause dont il avait conscience, changé une affaire en quelque sorte publique en une querelle particulière. Il attaque vivement la vie d'Augustin avant sa conversion, il le charge même de fautes qu'il n'avait pas commises, et en omet plusieurs dont il s'était réellement rendu coupable. Il donne à quelques expressions de ses confessions un sens qu'elles n'ont pas. Il affirmait qu'Augustin avait été prêtre chez les manichéens, dont il lui attribuait tous les vices : il allait même plus loin et donnait pour certain qu'en l'an 386, Augustin avait été contraint de s'éloigner d'Afrique comme manichéen, quoique à cette époque il se trouvât à Milan déjà depuis un an. Bien plus, avec une impudence sans exemple, il soutenait qu'il était encore dans les mêmes erreurs. Il lui donnait le nom de l'orateur Tertullus qui avait accusé saint Paul, à cause de la rhétorique qu'il avait professée, en même temps que pour rendre odieuse la force avec laquelle, dans son argumentation, il écrasait les donatistes, il l'appelait dialecticien, en mettant toute son éloquence à prouver que la dialectique n'était bonne qu'à soutenir le mensonge. Il mettait en avant certaines sentences portées contre quelques personnages dont la plupart étaient inconnus au saint évêque, et prétendait qu'il était convaincu de fautes, par le seul fait qu'un homme qui autrefois avait été de ses amis, cité en jugement, l'avait nommé, quoique absent, pour défendre sa cause. Il donnait les titres de ses lettres, pour trouver quelque prise sur lui, mais ces titres étaient copiés par lui ou par les siens selon qu'il leur avait plu de les composer. Et comme notre saint annonçait à un de ses amis et à son épouse qu'il leur envoyait du pain bénit, Pétilien vit caché dans l'envoi de ces eulogies, un crime abominable ; et il n'eut pas honte de dire au dépit du sens

(1) *Contre Pétil.* ch. XIX, XX, XXXIII, L.

commun, que, sous les apparences de ce présent sacré était caché un philtre amoureux pour cette femme, non-seulement au su de son mari, mais encore de concert ou de complicité avec lui. Car après ces mots du livre *Contre Pétilien,* « non-seulement au su de son mari, » nous croyons devoir préférer, « mais encore de concert ou de complicité avec lui, » à la leçon d'Erasme qui a lu seulement, « mais encore avec son concours. » Car il est vraisemblable que Pétilien avait pris le passage qu'il détournait dans un sens si odieux, dans la lettre qu'Augustin écrivait à Paulin et à son épouse Thérèse, et où il dit simplement : « que la bénédiction du pain que nous vous envoyons devienne plus abondante par la bienveillance et l'affection avec lesquelles vous le recevrez. (1) » En outre Pétilien prétendait qu'il ne fallait pas oublier non plus ce que Mégale, dans sa colère, avait écrit contre Augustin qui n'était encore que prêtre, à l'époque où on le présentait pour l'épiscopat, ce dont Mégale n'avait pas tardé à demander pardon en plein concile. Pétilien ne voulait pas qu'on tînt compte de cette démarche de Mégale : il lui faisait même un crime d'avoir demandé avec humilité et douceur qu'on oubliât sa faute. Il accusait Augustin de vol, parce que celui-ci, en reproduisant un de ses textes, avait omis deux mots qui ne se trouvaient pas dans la copie qui lui avait été remise et qui n'ajoutaient rien à la question, enfin il lui reprochait comme un crime l'établissement de la vie monastique en Afrique.

5. Pétilien se trompait beaucoup s'il pensait, par cette manière d'agir, amener Augustin à abandonner la défense de l'Église pour la sienne propre : il avait affaire à un homme qui travaillait non pas à s'attirer l'estime des hommes, mais à les convertir à Dieu; qui était prêt à abandonner sa cause plutôt que celle de l'Église catholique; qui n'avait enfin qu'un désir, s'humilier et s'abaisser lui-même, en même temps qu'il louerait et exalterait le Seigneur. « J'élèverai par mes louanges, disait-il, la maison de mon Dieu que j'aime,et je m'humilierai et m'abaisserai moi-même. » Les opprobres dont ses adversaires le couvraient, ou qu'il s'attirait en prêchant la vérité et en combattant les faussetés de l'erreur, loin de lui causer de la tristesse lui procuraient une abondante consolation; il ne considérait pas combien était amer, mais plutôt combien était faux ce qu'il entendait et combien est vrai celui pour qui il l'entendait et qui promet une grande récompense à ceux qui souffrent pour lui. Dans les injures de Pétilien, il voyait la ruse du diable qui cherchait à lui faire haïr l'homme qui le traitait aussi indignement.Aussi le saint évêque s'appliquait-il avec une âme pleine de vigilance et de grandeur à terrasser l'ennemi invisible, tout en aimant l'ennemi visible et en lui conciliant par ses prières la miséricorde divine. Aussi dans la réponse qu'il dut lui faire, il ne viola en aucune manière la règle de conduite qu'il avait coutume de tenir quand il avait à répondre à des discours ou à des écrits injurieux pour lui, il ne cédait point à sa juste douleur, mais recherchait l'avantage de ses lecteurs ou de ses auditeurs, lorsqu'il combattait les erreurs de ses adversaires par des arguments invincibles, plutôt que les injures par d'autres injures. Il se proposa donc dans son troisième livre *Contre Pétilien* de montrer que celui-ci n'avait aucunement répondu à son premier livre; et il promet de le montrer si clairement que les donatistes, quelque attachés qu'ils soient à l'erreur et de quelque inimitié qu'ils soient animés pour sa personne, ne puissent le nier, s'ils veulent seulement lire les écrits de l'un et de l'autre; et il ne leur demandait pour arriver à cette conviction, que de comparer son livre avec la réponse de Pétilien : sa charité pour ces hommes à l'intelligence un peu lente, lui fit ajouter un troisième livre, dans lequel il écarte les injures de Pétilien avec une grande simplicité et beaucoup de douceur. Il déclare qu'il déteste sa vie d'avant son baptême et qu'il ne veut s'en souvenir que pour exalter la gloire de Celui « qui, dit-il, par sa grâce, m'a délivré de

(1) *Lettre* XXXI, n. 9.

moi-même. Aussi lorsque j'entends blâmer cette partie de ma vie, je ne suis pas assez ingrat pour me plaindre de celui qui m'accuse, quelque pensée qu'il ait en m'accusant. Plus il blâme ma maladie, plus je loue mon médecin.» Quant à sa vie depuis son baptême, ses actions extérieures n'ont point besoin de défense auprès des fils de l'Église qui la connaissaient bien; pour ceux qui ne la connaissaient pas, il ne les croyait pas assez méchants pour s'en rapporter au témoignage d'ennemis tels que Pétilien, et pour croire plutôt sur l'autorité de ce dernier que sur le témoignage de ceux qui le connaissaient. Si Pétilien voulait sonder les replis intimes de l'âme, sa conscience seule pouvait rendre témoignage sur ce dont on l'accusait, et il fallait l'accepter absolument sur parole. Or, il dit que, sans pouvoir s'approprier ces mots de l'Apôtre : « Ma conscience ne me reproche rien, » il peut cependant affirmer cette vérité devant Dieu, qu'il ne se reconnaît coupable, dans sa conscience, d'aucun des crimes dont Pétilien voulait noircir sa vie depuis son baptême. Mais loin de vouloir charger l'Église de sa défense, il ne se propose, au contraire, qu'une chose, prouver contre les hérétiques qu'il faut renoncer à mettre sa confiance dans les hommes, pour rapporter notre gloire et toute notre espérance à Dieu seul; par conséquent, on ne doit pas abandonner la maison de Dieu à cause des méchants qui y sont tolérés maintenant. Aussi les catholiques qui aimaient la vérité en lui et l'écoutaient avec bonheur lorsqu'il la leur enseignait, devaient-ils être tranquilles, non à cause de l'estime et de la considération dont il jouissait auprès d'eux, mais à cause de l'espérance qu'ils avaient placée en Dieu. Quant aux donatistes, ils devaient examiner, non quel il était lui-même, ni la peinture que Pétilien leur traçait de sa personne, mais la force des arguments par lesquels il défendait la cause de l'Église dont il s'était chargé, quel qu'il fût d'ailleurs lui-même, et remportait la victoire sur leurs erreurs. Il presse ensuite Pétilien de laisser de côté les injures inutiles, pour répondre à ce qu'il avançait. De même, il ne se met pas trop en peine de justifier ceux que Pétilien avait attaqués dans son livre. Car Augustin prétendait qu'il n'était permis à personne de quitter l'Église sous prétexte de se séparer des méchants qui ne pouvaient point être convaincus. Pétilien, donnant un autre sens à ce que disait Augustin, assurait que toute espèce de crimes était impuni chez les catholiques. Pour en donner un exemple, il disait qu'un évêque déposé de sa charge à cause du crime de sodomie, et même déjà remplacé par un autre, avait été plus tard rétabli dans ses fonctions. A quoi Augustin répondait que Pétilien ne savait ce qu'il disait. Ce dernier parlait encore d'un autre qui avait été condamné à la pénitence publique par les donatistes; mais Augustin paraît insinuer que c'était un mensonge. Il citait également un certain clerc nommé Quodvultdeus, que les donatistes avaient éloigné de leur communion parce qu'il avait été convaincu d'un double adultère et que les catholiques avaient reçu cependant aux honneurs ecclésiastiques (c'est le sens des paroles de Pétilien). Mais Augustin dit qu'on ne le reçut qu'après qu'il eût prouvé son innocence, ou du moins qu'il l'eût persuadée à tout le monde (2). Mais le saint prélat soutient que c'est à tort que Pétilien prétend que la discipline de l'Église était négligée. « Il y a, dit-il, une foule de documents où l'on voit des évêques ou d'autres membres du clergé, actuellement dépouillés de leurs charges, que la honte a fait fuir dans d'autres pays, ou passer dans vos rangs ou dans ceux d'autres hérésies, ou qui sont restés dans leur pays où on les connaît (3).» Il cite nommément un certain Honorius, de Milève, qui avait sans doute précédé Sévère dans cet évêché. Il parle aussi de Splendonius, qui fut déposé du diaconat dans les Gaules, et qui, venu à Cirta, fut rebaptisé par Pétilien et élevé à la prêtrise. Ému de ce fait, l'évêque catholique de Cirta fit lire publiquement les actes de la déposition de ce diacre. Mais Pétilien lui-même, indignement calomnié par ce diacre, fut

(1) *Contre la lettre de Pétil*, liv. III, ch. x. (2) *Contre la lettre de Pétil*, liv. III, ch. xxxii. (3) *Ibid.*, xvi.

plus tard contraint de le renvoyer. Plus tard, comme il fallait montrer à Pétilien qu'il y avait certainement aussi des ministres pervers cachés dans les rangs des donatistes, il fut contraint de lui rappeler qu'un certain Cyprien, évêque de Tubursicubure, surpris dans une maison de débauche, avec une fille publique, avait été conduit, par eux, à leur évêque de Carthage Primien, qui, pour ce fait, le condamna et le chassa, sans toutefois réitérer le baptême à ceux qu'il avait baptisés auparavant(1). Il termine son livre en s'adressant aux donatistes en ces termes : « Mais vous, êtes-vous capables de distinguer la vérité de l'erreur, le vain du solide, le calme de la tempête ; ce qui est sain de ce qui ne l'est pas, la parole de Dieu des discours présomptueux des hommes, les preuves des accusations, les documents des inventions mensongères, l'attaque de la défense? Si vous l'êtes, c'est bien, c'est très-bien; si vous ne l'êtes pas, nous n'aurons pas à nous repentir de nous être occupé de vous ; car si votre cœur ne se tourne point vers la paix, notre paix reviendra vers nous(2).» Pour ce qui est du second livre de Pétilien, dans lequel il promettait de parler des maximianistes, Augustin en parle comme d'un livre qu'il n'a jamais vu, tout en disant qu'il savait qu'il n'y avait rien de raisonnable dans ce livre.

6. Ce qu'Augustin dit à la fin de son explication du Psaume XXXVII a tant de rapport avec le livre III contre Pétilien, qu'il est à croire que cette explication est à peu près de la même époque. Il y dit que les donatistes, désespérant de pouvoir défendre la succession de leurs évêques, tournent leur fureur contre lui, en mentant également sur ce qu'ils connaissent et sur ce qu'ils ne connaissent pas. « Ce qu'ils savent, dit ce saint homme, c'est notre vie passée. Car nous avons été autrefois insensé, incrédule et hostile à tout espèce de bien. Plongé dans une funeste erreur, nous étions dans la folie, dans le délire, nous ne le nions pas ; et moins nous nions notre passé, plus nous louons Dieu qui nous l'a pardonné. Pourquoi donc, ô hérétiques, abandonner l'affaire qui est en cause, pour tomber sur l'homme? Vous blâmez mes fautes passées; en cela que faites-vous de grand ? Je suis plus sévère à mon égard que vous ne l'êtes vous-mêmes. Ce que vous avez blâmé, je l'ai condamné. Plaise au ciel que vous m'imitiez et que votre erreur soit un jour une erreur passée pour vous. Mais, ajoute Augustin, pour ce qu'ils reprennent dans ma vie présente, ils ne le connaissent pas. Il y a des choses qu'ils reprennent en moi ; et cependant il s'en faut de beaucoup qu'ils les connaissent. Car il y en a beaucoup qui ne se passent que dans mon âme, lorsque je lutte contre mes mauvaises pensées, dans ces combats de tous les jours et presque continuels contre les tentations de l'ennemi qui cherche à me renverser. Je gémis de ma faiblesse devant Dieu et celui qui connaît mes œuvres connaît aussi ce que conçoit mon cœur. Qui que nous soyons, celui seul à qui nous adressons nos gémissements nous connaît (3). » Mais, sans s'arrêter plus longtemps à sa défense, il laissa aux donatistes toute liberté de le juger comme ils le voudront, et il prie les catholiques de Carthage, à qui il s'adressait et dont il affirmait avoir éprouvé la bienveillance à son égard, bienveillance dont il payait de retour l'affection qu'il leur avait témoignée, d'abandonner sa cause et de ne plus discuter avec les donatistes à ce sujet; mais de continuer activement la controverse en faveur de l'Église, dont la cause n'était pas du tout liée à la sienne. « En effet, disait-il, que suis-je et qui suis-je? Suis-je l'Église catholique ? il me suffit d'être dans son sein. » Puis, il leur indique de quelle manière ils doivent ramener les donatistes à la question. « Vous dites donc que je suis mauvais, mais je le dis aussi, je dis même bien davantage. Laissez-moi donc de côté, c'est, assez comme cela, m'avoir mis en cause; venez à la question, abordez la cause de l'Église et voyez où vous êtes. Écoutez avec empressement la vérité, de quelque part qu'elle vous parle, de peur que le pain n'arrive jamais jusqu'à vous, si vous cherchez toujours avec un

(1) *Ibid.*, ch. XXXIV. (2) *Ibid.*, ch. LIX. (3) *Sur le psaume* XXXVI, *Serm.*, III, n. 19. (4) *Ibid.*, XIX.

esprit de mépris et de calomnie, quelque chose à reprendre dans le vase où on vous le présente (1).» Nous disons que ce discours a été prononcé par Augustin à Carthage, car il est clair qu'il l'a prêché hors de son église et dans cette même ville où les erreurs de sa jeunesse étaient bien connues (2). C'est pourquoi on n'a pas lieu de s'étonner (3) qu'il y fasse mention de Cyprien. Avant le Psaume, il explique d'abord l'Évangile du jugement, c'est-à-dire ces paroles : Il y avait deux hommes dans un champ, etc. Duo in agro..., etc.(*Matth.*, XXIV, 40). » Après ce premier discours, il pensait à partir, mais des pluies continuelles le retinrent, et, pour que son séjour, qui se prolongeait, ne fût pas sans fruit, les catholiques le prièrent de continuer l'explication de ce Psaume (4). Cédant à leurs vœux, il en vint, dans l'enchaînement du discours, à parler des donatistes et lut une grande partie de la lettre synodale des maximianistes contre Primien. Il s'arrêta si longuement sur l'argument qu'il en tirait, qu'il ne pût achever le Psaume. Il y revint une troisième fois ; il se croyait bon gré mal gré, appelé par Dieu même à terminer cette entreprise. Car, s'il prolongeait son séjour, ce n'était point de son plein gré (5). Il paraît avoir fait lire publiquement dans l'église, plusieurs autres documents qui avaient rapport aux donatistes, sans compter le synode des maximianistes ; car il s'excuse d'avoir fait lire tant de papiers et de documents qui ne se trouvaient point dans le canon des Écritures. Mais les donatistes en étaient cause. « Les donatistes, s'écrie-t-il, trouvent à redire à cela, mais qu'ils me blâment, j'y consens, pourvu que je vous instruise (6). » Il fait comprendre que Félicien de Mustis vivait encore à cette époque; à partir de ce moment, il ne le nomme plus jamais, si ce n'est seul, ce qui indique clairement que Prétextat avait dès lors cessé de vivre. Enfin le saint prélat parle en passant de quelques actes dans lesquels les donatistes appelaient les catholiques race de traditeurs, et répétaient qu'ils aiguisaient leurs glaives, tandis qu'ils ne réclamaient eux-mêmes que ce qui leur avait été enlevé, et ne recouraient, pour se défendre, à d'autres armes que l'Évangile (7). On ne peut douter que ce factum ne fût celui que Primien avait composé chez le magistrat de Carthage et qui était tout rempli contre les catholiques de paroles injurieuses, parmi lesquelles on lisait : « Ils prennent les biens d'autrui tandis que nous remettons ce qui a été enlevé (8). Il envoya cet écrit à tous les évêques de sa communion (9). On pense qu'il ne contenait rien autre chose que la réponse qu'il avait publiée à la fin du mois de septembre 403; époque où on lui demanda d'avoir une conférence avec les catholiques. Voici la réponse qu'il fit : « Il ne convient pas que les fils des martyrs se réunissent avec la race des traitres.» Dans cet état de choses, Augustin, qui s'était trouvé au synode de Carthage du 26 août, avait expliqué le Psaume XXVI, avant son retour à Hippone. Il avait mis la dernière main à son livre III contre Pétilien, peu de temps auparavant. Il cite, en effet, dans cette explication, ce passage de ce livre que Primien avait déposé chez le magistrat de Carthage : « Vos pères ont frappé les nôtres de divers exils ; » et celui-ci encore : « Ils portent les lois sacrées des empereurs, et nous nous ne portons que l'Évangile. » Augustin place après les livres contre Pétilien, ceux qu'il fit contre Cresconius, quoiqu'ils ne soient point antérieurs à l'an 405. Il est probable qu'il a agi ainsi, à cause de la ressemblance du sujet, car c'est cette lettre de Pétilien qui lui avait donné l'occasion de composer ces deux ouvrages. On nous persuadera difficilement qu'il n'y en eut pas d'autres entre les deux dont nous venons de parler. Cependant nous n'en placerons point d'autres à moins de preuves certaines, afin de nous en tenir avec le plus grand scrupule à l'ordre indiqué par Augustin.

(1) *Ibid.*, n. 20. (2) *Ibid.*, n. 19. (3) *Serm.*, III, n. 19. (4) *Ibid.*, n. 20. (5) *Serm.*, III, n. 1. (6) *Ibid.*, n. 18. (7) *Ibid.*, n. 18. (8) *Contre Cresc.* IV, ch. XLVII. (9) *Psaumes*, XXXVI, *Serm.*, II, n. 18.

CHAPITRE IX

1. Quelques décrèts du premier concile de Milève. — 2. Maximien, évêque de Bagaï, renonce volontiers à son siége pour le bien de la paix et l'avantage de l'Eglise. Son frère Castor est pressé de lui succéder. — 3. Augustin et Jérôme s'écrivent vers la fin de cette même année. — 4. Ils s'écrivent de nouveau l'année suivante.

1. Cette même année, le 27 août, se tint un concile général d'Afrique à Milève, en Numidie. Nous avons vu que l'année précédente il s'était élevé, entre Xantippe et Victorin, une contestation au sujet de la dignité de primat; Xantippé s'en était déjà paré avant les fêtes de Pâques de cette même année; car, dans une lettre qu'Augustin lui avait écrite à cette époque, il lui donne ce titre. Or, cette contestation paraît avoir été le sujet de plusieurs canons du concile de Milève, qui ont du rapport avec cette affaire. En effet, l'évêque Valentin demanda qu'il fût réglé que les évêques seraient placés d'après l'ordre de leur sacre, ce qui n'avait pas toujours été observé parmi les évêques. Aurèle approuva cette demande et, à la prière de Xantippe, le concile décida qu'il en serait ainsi, tout en réservant le droit des primats de Numidie et de Mauritanie, qui avaient peut-être le pas sur tous les autres évêques, même plus anciens. Nous voyons du moins assez souvent le primat de Numidie signer le premier après l'évêque de Carthage. On peut croire aussi, sans trop craindre de se tromper, que l'évêque de Cirta, ou Constantine, capitale de la Numidie, a revendiqué pour lui le premier rang, car, dans la signature d'une lettre, on lit les noms d'Alype et d'Augustin après celui de Fortunat (1). Or, on ne peut douter, croyons-nous, que ce Fortunat fût l'évêque de Cirta, qui était plus jeune qu'Augustin. Le même concile décréta aussi que quiconque avait rempli une seule fois l'office de lecteur dans une église, appartenait à cette église et ne pouvait plus passer à une autre église. La cause de ce décret fut probablement le démêlé qui s'éleva entre Augustin et Sévère (2) au sujet de Timothée, et que nous avons rapporté plus haut (3).

2. Le même concile résolut d'écrire à Maximien, évêque de Bagaï, et à son peuple : à l'un, pour l'engager à se démettre de l'épiscopat; à l'autre, pour lui dire de lui élire un successeur. Il y a une lettre d'Augustin qui, comme d'autres l'ont fait observer, s'accorde parfaitement avec ce canon (4), et dans laquelle on lit que Maximien, évêque de Vagina, et son frère Castor, abjurant l'hérésie de Donat, sont revenus dans le sein de l'Église. Mais la joie que leur retour avait causée à l'Église fut troublée par un scandale que la malice du diable suscita contre Maximien. Dieu apaisa si bien ce scandale, qu'il procura à l'Église une joie plus grande encore que le chagrin qu'elle en avait ressenti d'abord. En effet, Maximien comprenant qu'il ne pouvait garder sa dignité épiscopale, sans agiter l'Église par une division aussi triste que pernicieuse pour les membres du Christ, déclara qu'il renonçait à sa dignité, pour ne rechercher que les avantages de Jésus-Christ, non les siens, en disant qu'il avait quitté le parti des hérétiques par un sincère désir de paix et de charité, qu'il s'humiliait en toute vérité, et que l'édifice construit dans son âme par le Christ, était assez ferme pour supporter la tempête de cette tentation sans en être ébranlé. Après sa démission, Castor, son frère, fut élu à sa place, et, pour l'empêcher de se soustraire, par la fuite, à cette dignité, les habitants de Vagina reçurent l'ordre de le retenir de force. Alype et Augustin l'exhortèrent, par lettre, à accepter l'épiscopat de Maximien, qu'ils appellent leur fils et dont ils louent beaucoup la démission volontaire. Augustin l'avait certainement présente à l'esprit lorsqu'il parlait en ces termes aux donatistes : « Plusieurs hommes d'une sainte humilité, se démirent de l'épiscopat, à cause de quelques obstacles dont ils étaient émus, avec piété et religion, ils quittèrent leur charge, non-seulement sans crime, mais encore à leur louange (5). » Nous

(1) *Lettre* LIII. (2) *Lettre* LXIII. (3) *Ibid.*, ch. VII. (4) *Lettre* LXIX. (5) *Contre Cresc.* II, ch. II.

verrons à l'année 404 les cruautés étonnantes des donatistes envers Maximien de Bagaï ou Vagaï. Baronius pensa d'abord que ce dernier était le Maximien dont nous parlons ; ensuite, il reconnut qu'il y avait plusieurs évêques de ce nom sur différents siéges; son dernier sentiment peut s'appuyer sur ce que Augustin, en rapportant la cause particulière de la haine que les donatistes ressentaient pour Maximien, le confesseur, ne dit pas cependant qu'il eût autrefois suivi le parti de ces hérétiques, ce qui, bien certainement, eût été plus que suffisant pour les exciter contre lui.

3. En cette même année 402, si nous ne nous trompons, Augustin écrivit à Jérôme pour lui demander de vouloir bien répondre à une lettre qu'il lui avait envoyée en 397. Cette lettre, contre le gré d'Augustin, avait couru longtemps en Italie, avant de parvenir à Jérôme ; quoique Augustin ne combattit qu'en termes pleins d'amitié, l'opinion de Jérôme, sur le différend de Pierre et de Paul, on prétendit communément qu'il avait fait un livre contre lui et l'avait envoyé à Rome. Le saint prélat, qui ne savait d'où venait ce bruit, assure à Jérôme qu'il n'avait pas fait ce dont on l'accusait, et qu'il ne voulait en rien encourir son mécontentement, qu'il s'estimerait, au contraire, bien heureux de pouvoir vivre avez lui, ou du moins le consulter souvent par lettre. Un sous-diacre, nommé Astère, était sur le point de partir de la Palestine pour l'Afrique, lorsque cette lettre d'Augustin arriva à Jérôme. Celui-ci lui répondit donc aussitôt par ce sous-diacre, dans les termes de la plus vive amitié, tout en laissant voir quelque mécontentement au sujet de la lettre de 397, qu'il n'était pas encore parfaitement certain qu'elle fût d'Augustin. Aussi lui demande-t-il de le renseigner le plus tôt possible sur cela.

4. Ce dont Jérôme avait chargé Astère n'arriva que longtemps après en Afrique. Mais, pendant ce temps-là, Augustin avait écrit deux lettres à Jérôme : le temps nous a enlevé la première ; quant à la seconde, qui commence ainsi : « Depuis que je vous ai écrit, » elle est placée parmi ses lettres de l'année 403 (1). Il la lui fit parvenir par le diacre Cyprien, avec une copie de ses deux premières lettres, parce qu'il ignorait si elles lui étaient parvenues. Dans celle-ci il dit impunément qu'il désapprouve le dessein de Jérôme, de traduire de l'hébreu en latin les Écritures sacrées. Il lui dit qu'il s'était élevé un certain tumulte dans une église d'Afrique, à l'occasion du mot « lierre, » dont il s'était servi dans un passage de Jonas, au lieu de « courge » que les Septante avaient employé. Jérôme répondit à la lettre d'Augustin, qui nous manque à présent, une lettre qui commence ainsi : « Vous m'écrivez souvent. » Il montre dans cette lettre un peu plus d'humeur que dans celle dont il avait chargé Astère, sans cependant cesser de lui donner des marques de son amitié. Quant aux livres d'Augustin, il dit qu'il n'a entre ses mains que ses *Soliloques* et quelques commentaires sur les psaumes. Mais qu'il nous suffise pour le moment d'avoir effleuré leur controverse, nous la reprendrons vers la fin de l'an 404.

CHAPITRE X

1. Les donatistes irrités par la prédication de la vérité, usent de violence en maintes circonstances.— 2. Augustin échappe à un péril en se trompant de route. — 3. Plusieurs catholiques reçoivent le nom de Confesseurs à cause des violences qu'ils endurent de la part des donatistes. — 4. Les évêques catholiques provoquent publiquement les évêques donatistes à une conférence. — 5. Ceux-ci refusent par orgeuil. Augustin écrit aux laïques de leur secte.

1. Nous avons vu ailleurs (2) quelle était l'histoire des maximianistes, et de quel avantage elle est pour l'Église. Nous avons vu aussi les décrets rendus par le concile de Carthage en 401 pour rechercher les pièces autographes concernant cette affaire. Il voulut aussi que des évêques (3) fussent envoyés pour exhorter les donatistes à la paix : ces délégués devaient se servir surtout de cette histoire, dont la cer-

(1) *Lettre* LXXII. (2) Liv. III, ch. IX, n. 1. (3) *Code des Can. d'Afrique.* ch. LXIX.

titude reposait sur les actes publics, pour convaincre ces hérétiques. Ils secondèrent merveilleusement les desseins du concile ; car ils répandirent cette histoire partout, avec zèle et ardeur. L'affaire était si récente et si manifeste, que les donatistes ne trouvèrent absolument rien à répliquer. Aussi plusieurs d'entre eux, sous l'empire d'un repentir salutaire et n'osant nier un fait aussi évident, abjurèrent leur erreur. Les retours à l'Eglise étaient beaucoup plus fréquents qu'auparavant, surtout dans les endroits où la cruauté des circoncellions sévissait avec moins de licence. Mais la lumière de la vérité qui éclairait les uns, augmentait l'aveuglement des autres ; car ceux qui se complaisaient dans les ténèbres du mensonge, ne pouvant supposer que tout moyen de défense leur fût enlevé (1) se mirent, dit Augustin, avec plus d'audace et plus souvent que jamais, à nous empêcher de prêcher la vérité et de confondre l'erreur, en recourant, contre nous, aux violences des circoncellions ameutés en foule et pleins de fureur (2). Les évêques catholiques ne demandaient pas autre chose que la liberté de prêcher la vérité (3), afin que ceux qui le voudraient, pussent l'embrasser librement et sans aucune contrainte. Mais les hérétiques enlevaient aux évêques cette liberté et l'effrayaient par leurs violences. « Cela même alluma tellement leur haine et leur fureur que, pour laisser parler Augustin, il n'y avait, dit-il, presque aucune de nos églises qui fût à l'abri de leurs embûches, de leurs violences et de leurs brigandages publics. Il n'y avait plus de sûreté sur les chemins pour ceux qui allaient prêcher la paix et l'union, confondre leur rage et leur folie, par la force de la vérité. Non-seulement les laïques et les clercs mais les évêques même se trouvaient réduits à la dure condition de taire la vérité, ou d'essuyer tout ce que la rage pouvait inspirer à ces furieux. Si on taisait la vérité, on n'en était pas quitte pour ne ramener aucun des leurs ; il fallait encore se résoudre à voir séduire plusieurs des nôtres. Si on continuait de prêcher, les dangers auxquels s'exposaient par là ceux qui étaient déjà convertis et affermis dans la religion catholique, ôtait aux faibles le courage d'embrasser la vérité (4). » Cela fut cause, que, comme nous le verrons, l'année suivante, les évêques implorèrent le secours de l'empereur. Mais l'année précédente, le saint prélat se plaignait en ces termes des actes de fureur de la même secte : « Les incursions violentes de vos circoncellions, dit-il, qui réunis en troupes furibondes agissent, sous vos ordres, n'auraient-elles pas suffi pour nous expulser de nos champs même, si nous ne vous avions pour otages dans les villes, vous qui, par crainte ou par un reste de fureur, craignez les regards publics et le blâme des honnêtes gens (5) ? »

2. Nous ne devons point passer sous silence le péril que courut ce saint évêque à peu près à cette époque lorsqu'on confia à plusieurs évêques et, certainement en première ligne, à Augustin, le soin de prêcher la concorde aux schismatiques. A la prière des peuples catholiques, il les visitait souvent pour les instruire de les confirmer dans leur foi. Les circoncellions en ayant eu connaissance, prirent des armes et dressèrent des embûches au charitable prélat. Comme ils l'attendaient un jour, ainsi pourvus d'armes, dans un endroit par lequel il devait passer, et tomber lui et ses compagnons de route, entre leurs mains, une merveilleuse permission de la Providence fit que, dans une bifurcation du chemin, le guide se trompa de route, en sorte qu'ils s'écartèrent du véritable chemin. S'étant égarés, ils arrivèrent au terme du voyage par une autre route, et évitèrent ainsi l'embûche de ces furieux. Quand ensuite ils eurent connaissance du projet des donatistes, ils bénirent leur heureuse erreur et rendirent grâce à Dieu d'avoir éloigné d'eux le péril. Mais les circoncellions, au contraire, tournèrent toute leur colère, avec leur cruauté habituelle, contre les laïques ou les clercs catholiques (6). De là il advint qu'après avoir pris des informations sur l'affaire, on dressa contre eux un acte public d'accusation

(1) *Contre Cresc.* liv. III, ch. XLV. (2) *Contre Cresc.* liv. III, n. ch. XLV. (3) *Lettre* CV, ch. II, n. 3. (4) *Lettre* CLXXXV, ch. IV, n. 18. (5) *Contre les lettres de Pétil.*, liv. II, ch. LXXVIII. (6) Poss., ch. XII.

3. Les clercs d'Hippone rapportant les actes commis par les circoncellions avant les édits d'Honorius et sans doute aussi avant le concile de cette année, disent (1) : « Ils ont tendu des embûches à nos évêques dans leurs voyages, et cruellement maltraité les clercs de notre parti, infligé d'affreux traitements même aux laïques, et incendié leurs maisons (2). » Puis ils rapportent l'histoire du prêtre Restitut, si célèbre, dans Augustin. Ce Restitut, qui avait été de la secte des donatistes, était prêtre de l'Église de Victoria dans le diocèse d'Hippone ; pressé par l'évidence de la vérité, il avait embrassé l'unité catholique, tout à fait librement et sans y avoir été forcé par la moindre contrainte. A cette époque les lois par lesquelles l'empereur Honorius avait ordonné aux donatistes, de renoncer à leurs erreurs, n'étaient pas encore portées. Comme ces hérétiques ne supportaient qu'avec colère le changement de Restitut, leurs clercs et les circoncellions, l'arrachèrent de sa maison, le tinrent pendant quelque temps dans un château fort du voisinage, et, en présence d'une multitude qui n'osait s'y opposer, l'accablèrent de coups de bâtons jusqu'à ce que leur fureur fût assouvie. Ensuite, ils le roulèrent dans un fossé plein de boue, puis le couvrirent d'une natte de jonc qu'on appelle Buda. Après l'avoir exposé ainsi pendant quelque temps à la douleur des uns et aux railleries des autres, ils l'emmenèrent dans un endroit dont l'accès était interdit à tous les catholiques et ne le relachèrent que douze jours après. Ils ne l'eussent même probablement pas relâché si leur évêque d'Hippone n'eût craint qu'on ne le citât devant les juges pour cette affaire. Augustin ne voulut point se plaindre auprès de César de ces vexations et de tant d'autres par lesquelles les donatistes tourmentaient les catholiques de son diocèse. Il s'en plaignit seulement à Proculéien, et, dans la crainte qu'il ne feignit de les ignorer, il lui remit un acte authentique du fait en lui demandant la réparation d'une injure si sanglante. La réponse de Proculéien fut mise par écrit. Mais, quel en était le sens ; nous ne l'avons vu nulle part (3). Ce qui est certain c'est qu'il ne s'occupa pas de donner satisfaction aux griefs des catholiques, et, qui plus est, qu'il s'abstint même de faire des recherches. Cette raison ayant déterminé Augustin à recommencer le même acte, Proculéien déclara dans les registres qu'il ne dirait rien de plus. Plus tard, on pouvait voir les auteurs de ce crime au nombre des prêtres qui, chaque jour, menaçaient les catholiques et les tracassaient par toute espèce de moyens. En cette occasion, Restitut mérita le titre de confesseur et, dans une autre, celui même de martyr. Mais cela n'arriva que quelques années plus tard, comme nous le dirons en son lieu (4). Du reste nous ne savons pas clairement si on doit rapporter à cette époque les violences des donatistes dont Augustin fait mention en même temps que de Restitut. Un prêtre de Caspholia était revenu librement à l'unité catholique sans y être poussé par personne. Les donatistes le persécutèrent à tel point qu'ils l'eussent égorgé si Dieu n'eût permis l'arrivée de quelques personnes pour réprimer leurs violences. Martien aussi, prêtre ou évêque d'Urga, étant revenu à la communion catholique, fut contraint de fuir pour mettre ses jours en sûreté. Leurs clercs arrêtèrent son sous-diacre et l'accablèrent d'une grêle de pierres, et le laissèrent presque pour mort : leurs maisons furent rasées pour expier leur crime (5).

4. Parmi ceux que l'erreur des donatistes tenaient enlacés, beaucoup n'avaient point la méchanceté des circoncellions, beaucoup aussi n'étaient point d'un jugement assez fort pour embrasser la vérité sur-le-champ. Cependant, ils n'en étaient pas entièrement éloignés ; mais toutes les fois qu'ils se voyaient pressé par les catholiques (6), ils répétaient que c'étaient avec leurs évêques qu'on devait traiter ces choses (7), que, pour eux, ils désiraient qu'il y eût une conférence entre les deux partis, pour décider, après avoir pesé les raisons de part et d'autre, de quel côté était la vérité. Les orthodoxes les voyant dans cette disposition d'esprit, s'effor-

(1) *Epist.* LXXXVIII, n. 6. (2) *Lettre* LXXXVIII, n. 6. (3) *Lettre* LXXXVIII, n. 6-7. (4) *Lettre* CXXXIII, n. 1. (5) *Lettre* CV. (6) *Contre Cresc.* liv. III, ch. XLV. (7) *Contre Cresc.* liv. III, ch. XLV.

cèrent de se concerter à ce sujet, dans le concile général de Carthage, tenu dans la basilique du second quartier, le 25 août de l'année 403, et d'aviser aux moyens les plus favorables pour réussir. Parmi eux, on comptait surtout Alype, Augustin et Possidius. Dans ce concile, après l'examen des légats, on ne voit rien qui ne concerne les donatistes. On avait fait, la veille, un discours à leur sujet, et, d'un consentement unanime, il avait été décidé que chaque évêque, soit seul, soit accompagné de l'évêque voisin, irait sommer, au nom des magistrats et des anciens de l'endroit, l'évêque donatiste, de choisir, après en avoir conféré avec ses collègues, quelques sujets parmi eux, pour déterminer avec les catholiques l'époque et le lieu d'une discussion paisible, sur les chisme, pour faire enfin disparaître, à la satisfaction générale, le schisme pénible qui divisait tous les peuples. Les catholiques donnaient ainsi une preuve de leur amour de la paix et espéraient que, si les donatistes acceptaient l'entretien, on ne pourrait leur imputer leur erreur, mais que s'ils le refusaient, ce serait la preuve qu'ils n'avaient pas confiance dans la justice de leur cause. Ce moyen pouvait admirablement servir à détacher les peuples de leurs erreurs. Afin qu'il fût plus facile aux évêques de suivre la même marche, Aurèle prescrivit une formule dont ils se serviraient pour aborder les hérétiques. Quand on en eut donné lecture elle fut également approuvée de tous. Elle est insérée dans le concile où on la lit encore aujourd'hui. Il y a en tête une supplique pour être présentée au magistrat de chaque ville. L'évêque catholique qui y parle dit que cet ordre lui a été donné « par l'autorité de cette très-honorable assemblée : » Elle devait être insérée dans les actes. Le concile en décrétant qu'on enverrait aux juges ou aux gouverneurs des lettres qu'il désire signées, au nom du concile, par l'évêque de Carthage, n'a point d'autre but que d'obtenir ces ordres. On a encore la supplique présentée le 13 septembre 403 au proconsul d'Afrique Septimin, au nom du concile de Carthage. Les évêques y déclarent que bien qu'ils pussent réprimer la violence des donatistes par les lois portées contre eux, à ce sujet, par les empereurs, comme eux-mêmes en ont usé pour réprimer les maximianistes, ils préféraient cependant les engager avec douceur à abandonner leur schisme ou, s'ils le croient possible, à le défendre, non pas avec la cruauté des circoncellions, mais par une discussion pacifique et légitime. Ils demandent, pour ce motif, qu'il leur soit permis de se rassembler, avec le concours des magistrats, selon qu'on le croirait urgent. Septimin fit aussitôt bon accueil à cette pétition.

5. Aussi les catholiques ne manquèrent-ils pas de convoquer les donatistes à ce sujet. Mais ceux-ci repoussèrent avec dénigrement et opiniâtreté cette entrevue. « Il serait long, dit Augustin, de rapporter en quelques termes, avec quelle ruse, quelle méchanceté, et quel fiel ils le firent. » Ils montraient ouvertement un orgueil insupportable, disant qu'ils ne pouvaient, sans déshonneur, entrer en conférence avec des pécheurs. La réponse pleine d'arrogance de Primien de Carthage en fait foi. En effet, pressé de venir en conférence, il répondit : « Il n'est pas digne des fils des martyrs de se réunir avec la race des traditeurs(1). » Il donna cette réponse par écrit au magistrat de Carthage, et, par l'entremise de son diacre, aux secrétaires, ou plutôt comme parle Augustin, il ordonna de consigner sa réponse dans les actes. Nous avons vu plus haut quelques paroles tirées de cet écrit que ce même Primien envoya aux autres évêques donatistes. Ces paroles se trouvaient dans ladite réponse. Nous avons dit aussi qu'il n'est point vraisemblable qu'Augustin ait prononcé son explication du Psaume XXXVI, peu de temps avant son retour à Hippone. Revenu dans son diocèse, il s'efforça d'obtenir une entrevue de Proculéien suivant le décret du synode(2). Celui-ci répondit qu'il convoquerait une assemblée de ses partisans pour voir en commun ce qu'il y avait à faire. Il est certain que cette assemblée eut lieu, mais dans le seul but

(1) *Après la conf.* ch. I, (2) *Lettre* LXXXVIII.

de refuser la conférence; car Proculéien, pressé de nouveau de donner son sentiment, comme il l'avait promis, répondit de manière à ôter tout espoir de voir la conférence se réunir. Il est bien clair que la réponse de Proculéien exprimait le sentiment de l'assemblée. Augustin le montre assez clairement quand il dit : « Si les loups ont tenu conseil pour décider qu'ils ne répondraient pas aux pasteurs (1). » Ces paroles sont tirées de la lettre qu'il a écrite, sans doute à cette époque, à l'occasion du refus de la conférence par les donatistes. Il l'adressa à tous les partisans du schisme. Après leur avoir démontré, dans cette lettre, la vérité de l'Église catholique, d'abord par des passages tirés de l'Écriture sainte, ensuite par les trois sentences favorables à Cecilien, puis par les crimes (4) de leur martyr Optat, qu'ils n'avaient point retranché de leur communion, et enfin par l'histoire des maximianistes et l'indulgence avec laquelle ils avaient reçu Félicien de Mustis (il ne fait pas mention de Prétextat), avec tous ceux qu'il avaient baptisés hors de leur propre Église. Il prie les donatistes laïques de presser leurs évêques de résoudre ces difficultés, quoiqu'ils ne veulent point entrer en conférence avec les évêques catholiques et de voir, dans leur refus, une preuve évidente de la faiblesse de leur cause. Cette lettre ne parle pas des lois d'Honorius.

CHAPITRE XI

1. Crispin, à qui l'on proposait une conférence, répond par des paroles amères et des injures. — 2. Les donatistes attaquent Possidius. — 3. Alors, le défenseur de l'Eglise fait condamner Crispin à l'amende des hérétiques ; Possidius convainc Crispin d'hérésie. — 4. Plus tard, les catholiques lui obtiennent la rémission de cette peine. — 5. Le concile de Carthage envoie des délégués à l'Empereur pour lui demander des lois, mais modérées, contre les hérétiques. — 6. Théase et Evase sont délégués pour cela. — 7. Cruauté des donatistes envers Maximien. — 8. Ils attaquent aussi l'évêque Serf.

1. Pour revenir à la conférence à laquelle les catholiques devaient inviter les donatistes; Possidius, évêque de Calame en fit faire la proposition à Crispin évêque donatiste de la même ville, qui était âgé et en grande estime auprès de ses coreligionnaires. Crispin répondit à cette proposition qu'il verrait avec ses collègues ce qu'il devait faire (2). Assez longtemps après, en l'an du Christ, 404 il fit à une nouvelle invitation cette réponse qu'on lit dans les actes : « Ne crains pas les paroles du pécheur » et encore : « Prends garde à ce que tu dis devant l'imprudent, de peur qu'après l'avoir entendu il ne rie de tes sages paroles (*Prov.*, XIII, 9). » Enfin, voici ma réponse d'après la parole d'un patriarche : Que les impies s'éloignent de moi, je ne veux pas connaître leurs voies. » Cette réponse de Crispin fit rire les savants et les ignorants. Car, tout en se vantant de ne pas craindre les paroles du pécheur, il n'osait cependant lui répondre. On voyait clairement par là ce qu'il voulait; et il ne manquait pas de gens pour faire voir l'inutilité de cette réponse, et le tort qu'elle faisait à l'auteur de ces paroles si pleines de fiel. En même temps, tout le monde vit clairement par là que la science profonde que les donatistes attribuaient à Crispin et la maturité de l'âge ne pouvaient rien contre la vérité que défendait Possidius jeune encore et inexpérimenté comme il l'était.

(1) *Lettre* LXXVI. (2) *Ibid.*, III.

2. Ce moyen n'ayant pas réussi, il leur fallut procéder autrement; voici la manière qui leur sembla la meilleure. Quelques jours après, Possidius partit pour Calame pour visiter la terre de Figula qui dépendait de son diocèse, afin de confirmer, dans la foi, le petit nombre de catholiques qui s'y trouvaient, et d'engager les autres à embrasser l'unité s'ils le voulaient, d'enseigner à tous la doctrine de la paix qu'il avait apprise dans le monastère et parmi les clercs d'Augustin d'où on l'avait tiré pour être évêque. Les donatistes, sous la conduite d'un autre Crispin prêtre de l'évêque de Calame et son parent, à ce qu'on disait, s'embusquèrent sur la route avec des armes comme des voleurs. Possidius était sur le point de tomber dans leurs embûches lorsque, apprenant leur dessein, il passa d'un autre côté et se rendit dans un village nommé Livet, où Crispin n'oserait rien entreprendre contre lui, ou ne pourrait réussir s'il entreprenait quelque chose, ou du moins s'il essayait quoi que ce fût, il ne pourrait le nier. Il se met donc à entourer d'hommes armés, à accabler de tous côtés d'une grêle de pierres, à envelopper de flammes la maison où Possidius s'était enfermé, et à chercher à y pénétrer par tous les côtés. Ceux qui s'y trouvaient, en voyant le péril qui les menaçait tous, si l'attaque criminelle dirigée contre cette maison réussissait, se mirent, les uns à prier Crispin, qu'ils craignaient d'irriter par leur résistance, de cesser ses attaques, les autres à éteindre le feu mis au bas de la maison. Ils l'éteignirent jusqu'à trois fois, sans quoi Possidius eût été brûlé vif avec les siens dans la maison où ils étaient. Comme Crispin n'en continuait que plus ardent et plus inexorable que jamais son entreprise, la porte finit par céder sous les coups. Les assaillants se précipitent dans l'intérieur, massacrent les animaux qu'ils trouvent au rez-de-chaussée et font descendre des étages supérieurs l'évêque Possidius, qu'ils accablent de coups et d'injures. C'est alors que Crispin lui-même s'interposa pour empêcher qu'il fût maltraité davantage, comme s'il avait cédé aux prières qui lui étaient adressées par les autres assiégés, et paraissant, dans sa colère, avoir moins souci de leurs prières que de crainte de leur déposition, dans un tel forfait. Possidius rapporte ce fait comme s'il fût arrivé à un autre, et se contente de dire que les donatistes l'ayant attaqué dans le chemin, lui avaient volé ses chevaux et ses bagages, et l'avaient accablé de coups et d'injures.

3. « Puis, continue Augustin, quand on eut connaissance de ces faits à Calame, on attendait pour voir quel châtiment l'évêque Crispin infligerait pour cela à son prêtre. Il y eut même une protestation consignée dans les registres de la ville, qui devait l'obliger par crainte et par pudeur, à exercer la vindicte ecclésiastique. Il n'en tint aucun compte et les vôtres excitèrent un tel tumulte qu'on s'attendait à les voir fermer toutes les voies à la prédication de la vérité à laquelle il leur était impossible de répondre. » Mais pour empêcher ces violences d'arrêter le cours de la paix de l'Église, suivant la marche indiquée par les lois, il obtint (peut-être du proconsul de Numidie) que l'évêque Crispin serait condamné à dix livres d'or, c'est-à-dire à la même amende que les hérétiques. Théodose avait porté contre les hérétiques, le 15 juin 392, une loi par laquelle ceux qui se feraient hérétiques ou deviendraient clercs, étaient condamnés à payer dix livres d'or; elle frappait de la même amende, le maître d'une propriété servant à leurs assemblées du consentement du propriétaire; si c'était à son insu, ou si les propriétés appartenaient au fisc, c'était le fermier qui devait payer l'amende. Augustin fait mention de cette loi en plusieurs endroits (1); outre celle-là, il y en avait encore plusieurs autres que les catholiques pouvaient invoquer contre les hérétiques. Mais, quelque justes quelles fussent, la douceur des catholiques était telle qu'ils n'y recouraient point et les laissaient dormir, si on peut parler ainsi, et n'en exigeaient point l'application. Rien n'excita plus les catholiques à les remettre en vigueur que la nécessité de repousser les violences des cir-

(1) *Contre Parm.* I ch. 12.

concellions. Ils en invoquèrent donc la force, d'abord pour refouler, s'il était possible, les entreprises tyranniques d'Optat le Gildonien (1); dans la suite, ils réclamèrent leur appui contre l'évêque Crispin (2), beaucoup moins pourtant, pour obtenir le châtiment des crimes commis par ces hommes violents, que pour donner eux-mêmes la preuve de leur douceur, et pour montrer que l'Église bien loin d'usurper un pouvoir tyrannique, comme le faisaient les circoncellions, ne voulait même point se servir de celui qu'elle tenait de l'autorité civile, ainsi que les Prophètes avaient annoncé qu'il en serait un jour. Crispin ne voulut point se soumettre au jugement qui le frappait; il se présenta devant le proconsul en prétendant qu'il n'était pas le moins du monde coupable du crime d'hérésie (3). Ce n'était point l'affaire du défenseur de l'Église qui n'était, croyons-nous, que simple laïque, de prouver le contraire. Il laissa ce soin à Possidius qui dut lutter contre Crispin et prouver qu'il était en effet un hérétique. S'il ne l'avait fait, il était à craindre que son impunité ne devînt une pierre d'achoppement pour les faibles et qu'il n'y eût un grand péril pour les fidèles ignorants qu'il ne fût point convaincu d'être un hérétique (4). Augustin, qui n'était pas éloigné, fit tout ce qu'il put pour amener les deux évêques de Calame à avoir une conférence ensemble. Ils en eurent en effet trois pendant lesquelles ils traitèrent de la différence des communions qui séparait les donatistes de l'Église catholique. Une foule de gens, à Carthage, et dans tout le reste de l'Afrique, attendait l'issue de cette lutte. Bref, il ne fut pas difficile à Possidius de convaincre Crispin d'hérésie et de le faire déclarer hérétique par le proconsul dans une sentence écrite.

4. Mais telle fut la douceur de Possidius, qu'il usa de tout son crédit auprès du proconsul, pour faire dispenser Crispin du payement de l'amende des dix livres d'or, ce qu'il finit en effet par obtenir (5). Quelque mitigé que fut ce jugement qui le condamnait, Crispin ne voulut point s'y soumettre, et porta l'excès de son mauvais vouloir jusqu'à en appeler à l'empereur même. On disait que cela déplaisait aux autres évêques donatistes et ce n'était pas sans raison, d'autant plus qu'il ne pouvait en résulter rien de bon pour eux. L'appel fut reçu et l'empereur répondit que les donatistes, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, devaient être frappés de l'amende de dix livres d'or selon la disposition des lois portées contre les hérétiques et qu'on devait leur appliquer. Bien plus, non-seulement Crispin fut condamné à payer les dix livres d'or d'amende dont il avait été frappé par le premier juge, mais encore la sentence impériale condamna à une amende semblable le juge qui lui avait remis sa peine, et le ministère public, c'est-à-dire tous les gens de justice qui étaient intervenus dans cette affaire. Voilà comme Crispin aima mieux faire retomber le péril qui ne menaçait que lui d'abord et qu'il ne pouvait écarter de sa personne par aucun moyen, sur toute la secte des donatistes, que de sévir, au moins en le déposant, sur son prêtre qui s'était rendu coupable d'un pareil forfait (6). Néanmoins les Évêques catholiques, et surtout Augustin se mirent en devoir d'obtenir de l'empereur la remise de cette amende dont ils firent même décharger Crispin. Cette indulgence des Évêques ramena beaucoup d'égarés à l'Église. Mais Augustin remportait toujours la première palme, dans tout ce qui se faisait pour amener la conciliation des esprits et assurer la paix : en cela il ne cédait le premier rang à personne. C'est ainsi qu'il enrichissait tous les jours davantage la couronne de justice que Dieu lui réservait dans les cieux.

5. Après l'histoire de Crispin, Augustin place l'envoi à l'empereur des délégués du concile qui se tint à Carthage, le 26 juin 404, dans la basilique du second quartier. A cette époque, l'Église avait beaucoup à souffrir; car les donatistes qui ne pouvaient supporter de se voir si souvent invités à des conférences, sans avoir

(1) *Contre la lettre de Petil.* liv. II. (2) *Ibid.*, liv. III. (3) Possid., ch. XII, *et Contre la lettre de Pétil.* liv. III. (4) *Ibid.*, liv. III, ch. XII. (5) *Lettre* CV, n. 4. *et contre Crescon.*, liv, III, ch. XLVIII, *et* Poss.,. ch. XII. (6) *Ibid.*, ch. XLVIII.

jamais trouvé un mot de réponse à faire, entreprirent de s'en venger par des actes d'une cruauté inouïe. Cependant, il y en avait un certain nombre parmi eux qui avaient ces violences en horreur, et qui se croyaient exempts de toute faute, parce qu'ils les désavouaient. Les catholiques leur répondaient sur ce point, que s'ils croyaient pouvoir être innocents des crimes commis dans leur communion, il ne leur était point permis de dire que l'Église entière était souillée par les crimes faux ou véritables de Cécilien. Ce raisonnement en ébranlait un certain nombre, et en portait quelques-uns à renoncer au schisme et à s'exposer à tous les mauvais traitements qu'ils pouvaient craindre de la part des circoncellions. Mais la plupart de ceux qui avaient le désir de rentrer dans l'unité catholique, n'osaient braver la colère de ces hommes perdus, en voyant à quels affreux tourments ils avaient soumis quelques-uns de ceux qui avaient abandonné leur schisme. En de telles conjonctures, les évêques catholiques auraient fait preuve d'une indulgence coupable plutôt que d'une louable sagesse, s'ils avaient mieux aimé souffrir une pareille oppression que de recourir à l'assistance de l'empereur et d'invoquer son concours pour la défense de l'Église dont ils sont les enfants, afin que, sous son règne, il ne fût point permis aux méchants d'effrayer les faibles, et de les contraindre par la peur à ce qu'ils n'auraient jamais pu les amener par la conviction et le raisonnement. La plupart des évêques, surtout les plus avancés en âge, étaient d'avis de solliciter des lois pour contraindre les donatistes à embrasser la communion catholique. Ils citaient l'exemple de plusieurs villes et de plusieurs endroits que la crainte des lois des empereurs avait contraints à embrasser la foi catholique, que, dans la suite, ils avaient conservée avec la plus grande constance et la plus entière sincérité. Ils citaient, en particulier, la ville de Tagaste qui, après avoir été tout entière donatiste, avait renoncé à ses erreurs, sous l'impression de la crainte que lui inspiraient les lois des empereurs et qui depuis qu'elle avait embrassé la foi, était animée contre les donatistes d'une telle aversion qu'on n'aurait jamais cru qu'elle en avait autrefois partagé les erreurs. On citait à dessein, à Augustin, l'exemple de sa ville natale, pour l'amener plus facilement au sentiment des autres; car, dans le principe, il n'était pas d'avis qu'on dût contraindre personne par la violence, à embrasser l'unité du Christ. Il pensait qu'on ne devait agir que par la discussion, le raisonnement et la persuasion, de peur que ceux qui étaient auparavant des hérétiques connus et déclarés ne fussent catholiques qu'en apparence dans l'Église. Mais, vaincu par les exemples qu'on lui citait et par les raisons qu'on lui donnait, il finit par se ranger à l'avis de ses collègues, tout en pensant toujours qu'il était préférable de recourir à des moyens plus doux. « Je croyais, ainsi que certains de mes frères, que quelle que fût la rage des donatistes, on ne devait point demander aux empereurs contre cette hérésie, des lois spéciales pour l'abolir, en édictant des peines contre tous ceux qui l'embrasseraient ; mais qu'il fallait se contenter d'en obtenir qui missent à couvert de la fureur de ces gens, ceux qui prêcheraient la vérité catholique et qui l'établiraient ou par leurs discours ou par la lecture des saintes Écritures. Il nous semblait que, pour atteindre ce but, il suffisait de confirmer les lois du pieux empereur Théodose, d'heureuse mémoire, contre toute espèce d'hérétiques, frappant tous les évêques et clercs des communions hérétiques, en quelque lieu qu'ils soient d'une amende de dix livres d'or, et de déclarer qu'elles étaient aussi applicables aux donatistes quoiqu'ils prétendissent n'être pas des hérétiques. Notre pensée n'était pas néanmoins que tous les donatistes indifféremment dussent subir cette peine, mais seulement ceux des lieux où l'Église catholique aurait souffert quelque violence de leurs clercs, de leur circoncellions, ou de qui que ce fût de leur communion. Les magistrats, sur la plainte des catholiques maltraités, devaient soumettre leurs évêques et leurs autres ministres à l'amende. Car nous espérions que si cette crainte les retenait et ne leur permettait point d'oser se laisser aller à leurs précédents excès, chacun aurait

une entière liberté d'enseigner ou d'embrasser la vérité catholique, et que personne n'y étant contraint et ne s'y rangeant que de son plein gré, nous n'aurions point de catholiques qui ne le fussent sincèrement et de bonne foi (1). » Dans ce concile, l'opinion des autres évêques l'emporta, et, on décréta, que des délégués iraient à la cour demander une loi en faveur de l'Église. Il existait une autre loi qui enlevait aux hérétiques la faculté de tester, de faire des donations, ou de recevoir quelque chose, même à titre de donation ou de testament. D'après cette loi qui manque aujourd'hui dans le code, l'empereur avait cassé, par un édit ou il parle de la fureur des circoncellions, le testament d'une femme donatiste. Le synode de Carthage résolut de demander à l'empereur la confirmation de cette loi, avec cette réserve toutefois, qu'elle ne serait appliquée que contre les obstinés partisans du schisme (2) ; quant à ceux qui reviendraient à l'Église, il leur serait permis de recevoir ce qui leur avait été donné avant qu'il fussent réconciliés,pourvu qu'ils fussent revenus à l'unité catholique, avant tout procès intenté au sujet des biens qu'ils revendiquaient. Car, alors ce serait plutôt un avantage terrestre que la crainte de Dieu qui les guiderait. Le concile crut à propos de demander que les magistrats des villes et ceux à qui appartenaient les propriétés voisines, défendissent l'Église contre la fureur des circoncellions, assez connue des empereurs et souvent condamnée par les lois ; et de demander la même chose aux préfets des provinces, en attendant que les délégués fussent de retour.

6. Les délégués étaient les évêques Théase et Evase. Dans la conférence de Carthage, il est fait mention d'un certain Théase évêque de Memblosica dans l'Afrique proconsulaire. Quant à Evase c'est peut-être le même que l'évêque d'Uzales qui parle de Théase dans une lettre à Augustin, l'appelle un vieillard et fait entendre qu'il vit dans un monastère (3). Pétilien se déchaîne contre eux en ces termes. « Ce sont ceux qu'ils envoient comme avant-coureurs et comme navigateurs ; ces messagers de leur fureur ont soif de sang, appellent les proscriptions, répandent partout la crainte, multiplient les périls et les misères dans les provinces. » Ces deux évêques obtinrent le titre de confesseurs à cause des persécutions qu'ils endurèrent pour la foi en 408. Nous avons encore aujourd'hui les ordres qu'ils avaient reçus du concile pour ce message, dans lesquels était indiqué, ce que, de l'avis unanime des pères, il fallait demander à l'empereur. Cependant, on leur laissait la liberté entière de demander en plus, tout ce qu'ils jugeraient à propos pour le bien de l'Église. Ils trouvèrent bon aussi de les recommander, par lettres, à l'évêque de Rome et à ceux des lieux où l'empereur pourrait alors se trouver. On leur confia encore d'autres lettres pour l'empereur et pour ses principaux ministres, demandant qu'il soit ajouté foi aux mandats du synode. Elles étaient signées par Aurèle seulement, au nom de tous les autres évêques. Ces lettres furent certainement dictées par Augustin, car Possidius les classe toutes les quatre parmi les lettres de ce prélat. Elles étaient adressées à l'évêque Innocent, aux empereurs, à Stilicon et aux préfets d'Italie. Mais il ne nous reste aucune de ces lettres. Nous avons vu plus haut les conseils donnés à l'Église d'Afrique par la douceur d'Augustin (4) : « Mais Dieu, dont la miséricorde prévenait nos propres désirs, sachant combien le remède amer mais salutaire de la terreur des lois, était nécessaire à plusieurs esprits paresseux et opiniâtres, et qu'il y a une dureté qui résiste aux paroles et aux remontrances, mais dont un peu de sévérité vient à bout, ne permit pas que nos envoyés réussissent. Car l'empereur avait déjà reçu des plaintes graves de quelques évêques à qui les donatistes avaient fait de grands maux, jusqu'à les chasser de leurs Églises. Mais ce qui avait fait le plus d'impression et qui mettait nos députés hors d'état d'accomplir leur dessein, c'était l'assassinat horrible de Maximien, évêque catholique de Ba-

(1) *Lettre* CLXXXV, ch. VII, n. 25. (2) *Code des Can. d'Afrique*, can. XCIII. (3) *Conf., de Carth.* 36, ch. CXLI. (4) *Lettre* CLXXXV, ch. XVI, n. 26.

gaï. Cet évêque s'était attiré la haine des donatistes pour s'être fait rendre, par un jugement contradictoire obtenu contre eux, une église dont ils s'étaient emparés par violence, bien qu'elle appartint aux catholiques. Fort de son bon droit évident, il était en possession de cette église et, comme il était à l'autel, les donatistes se précipitèrent dans l'église avec un bruit terrible, et, pleins de fureur, ils le frappèrent cruellement avec les débris de l'autel qu'ils avaient brisé sur lui, car il s'était réfugié dessous. Quelques-uns le frappèrent à coups de bâton et de barres de fer, avec une telle cruauté qu'ils remplirent cet endroit de sang. Il avait reçu un coup de poignard dans l'aine d'où le sang coulait à flots : il en serait bientôt mort, si la miséricorde cachée de Dieu n'avait fait servir l'excès de leur cruauté à son bien ; car tandis qu'ils le traînaient par terre à demi-mort, l'endroit de sa blessure, s'étant découvert, la poussière forma avec le sang comme un ciment qui en arrêta l'écoulement. Puis, comme les nôtres essayaient de l'emporter au chant des psaumes, lorsqu'ils le virent abandonné par ses cruels ennemis, ceux-ci, enflammés d'une nouvelle colère, l'arrachèrent de leurs mains après avoir maltraité et mis en fuite tous les catholiques présents, que leurs cruautés remplirent d'épouvante. Les donatistes, l'ayant ainsi arraché de leurs mains et maltraité de nouveau, le transportèrent au sommet d'une tour élevée et, le croyant mort, bien qu'il fut encore en vie, ils le précipitèrent en bas, pendant la nuit. Il tomba sur un tas de fumier qui amortit la violence de sa chute, mais il avait perdu connaissance et respirait à peine. Un pauvre qui passait par là, s'étant détourné vers cet endroit, pour satisfaire à un besoin naturel l'aperçut, il alla chercher sa femme qui était demeurée à l'écart ; ils le reconnurent grâce à la lueur d'une lanterne que cette femme tenait. Ils l'emportèrent dans leur maison par un sentiment de pitié ou par une lueur d'espérance, pour le montrer aux nôtres soit qu'il fût vivant soit qu'il fût mort. Bref, à force de soins, son état désespéré s'améliora, et après un temps assez long, il guérit. La renommée l'avait fait passer pour mort dans les pays d'outre-mer et la scélératesse jointe à l'indignité inouïe de ce crime, avait frappé, d'une profonde horreur, tous ceux qui en eurent connaissance. Lorsqu'ensuite on le revit en vie et en santé, la profondeur et le nombre de ses cicatrices encore vives, firent voir que ce n'était pas sans raison qu'on l'avait cru mort. Ceux qui le revoyaient vivant pouvaient à peine en croire leurs yeux : on comprend que le bruit de sa mort ait pu se répandre. Il implora le secours de l'empereur chrétien, moins pour se venger que pour défendre l'église confiée à ses soins. S'il ne l'eût pas fait il n'eût pas tant montré une louable patience qu'une négligence coupable. On voit, par les paroles d'Augustin, qu'il alla trouver l'empereur à Rome (1) : les lois portées au mois de février 405 pour ce motif, furent rendues à Ravenne. Un an, même deux ans après, quand notre saint docteur écrivait contre Cresconius, cet évêque était encore vivant et son corps conservait les cicatrices de blessures plus nombreuses que ses membres. On ne trouve point son nom dans la conférence de Carthage, mais dans le martyrologe romain on le place au 3 octobre.

8. Arrivé à la cour, cet évêque y trouva un grand nombre de personnes qui s'y étaient réfugiées pour le même motif que lui, ou pour avoir été traitées par les donatistes, d'une façon qui n'était pas beaucoup moins cruelle. Parmi elles, était l'évêque de Tubursica-Bure, ou en un seul mot, Tubursicabure, qui semble avoir été une ville de l'Afrique proconsulaire. Cet évêque se nommait Serf ou Serf-Dieu. Il assista, en 411 (2), à la conférense de Carthage. Il réclamait un siége occupé par les donatistes, dont l'évêque, un certain Donat, s'était emparé, sans doute après la condamnation de Cyprien pour ses crimes. Pendant que ces deux évêques se disputaient ce siége et que les procureurs attendaient le rapport du proconsul, les donatistes se précipitèrent à l'improviste, les armes à

(1) *Lettre* LXXXVIII, n. 7. (2) *Contre Cresc.* III, ch. XLIII.

la main, sur Serf, dans la ville de Tubursicabure, et il eut grand'peine à s'échapper vivant de leurs mains (1). Son père, nommé Presbyter, homme respectable par son âge et ses mœurs, fut si vivement impressionné de ces violences, qu'il en mourut sept jours après. Nous dirons, à la date de l'année suivante, les lois que les donatistes, par leurs crimes sans nombre, contraignirent l'empereur à porter contre eux.

CHAPITRE XII

1. Scandale causé à Hippone par le prêtre Boniface et Spès. — 2. Lettre d'Augustin à ce sujet pour affermir les habitants d'Hippone. — 3. Il convainc le manichéen Félix et le tire de l'erreur. — 4. Il écrit un livre sur la nature du bien contre l'hérésie des manichéens. — 5. Il détruit entièrement cette hérésie par un livre publié principalement contre Secondin. — 6. Il apaise par son humilité l'aigreur de Jérôme. — 7. Ils s'écrivent l'un à l'autre.

1. C'est à peu près à l'époque du concile de Carthage, dons nous parlons, qu'Augustin écrivit aux habitants d'Hippone, au sujet de l'affaire de Boniface et de Spès. Sa lettre est certainement postérieure au décret du concile de Carthage, de 401, concernant la réception des clercs donatistes dans leurs charges, mais antérieure à la mort de Proculéien. Il y avait parmi les frères d'Augustin un prêtre nommé Boniface, et un laïque nommé Spès. Boniface dénonça ce dernier à Augustin comme l'ayant sollicité à une action honteuse, à laquelle il n'avait pas voulu consentir, non plus qu'il ne voulait la taire. Spès, au contraire, prétendait que c'était Boniface qui l'avait sollicité à une action impure, et que c'est parce qu'il n'avait pu se décider à commettre un tel crime, qu'il s'était résolu à l'en accuser. Augustin était fort affligé en voyant que, de ces deux hommes qui habitaient et vivaient avec lui, nécessairement l'un devait être un homme de mauvaise vie, tandis que l'autre, quoique innocent, ne pouvait manquer d'être regardé comme coupable par les uns, ou soupçonné de l'être par les autres. Quant à lui, il était convaincu que Boniface était innocent, car il avait une mauvaise opinion de Spès. D'ailleurs, la conduite de ces deux hommes confirmait Augustin dans l'opinion qu'il avait conçue. Cependant, comme il manquait de preuves pour convaincre le coupable, il examina et pesa longtemps les choses, et résolut de remettre l'affaire entre les mains de la justice divine, jusqu'à ce qu'une raison juste et évidente lui permît d'expulser celui qu'il soupçonnait. Cependant, Augustin n'était pas disposé à garder dans son clergé un homme placé sous le poids d'une accusation aussi grave. Mais, soit pour connaître l'opinion d'Augustin à son égard, soit en cédant à son ambition naturelle, Spès eut recours à tous les moyens possibles pour se faire admettre dans le clergé par le saint évêque, ou du moins pour obtenir de lui des lettres de recommandation qui lui permissent de se faire ordonner ailleurs. Augustin se montra inflexible dans le refus de lui imposer les mains et de le recommander à ses collègues. A ce refus, Spès se mit à faire du bruit et à répéter partout que si on l'empêchait ce recevoir les ordres, on devait aussi priver Boniface de sa charge. Rien n'était plus injuste que cette prétention. Cependant, Boniface répondit qu'il y consentait, parce qu'il aimait mieux être privé devant les hommes de son titre de prêtre, que de donner à Spès le moindre prétexte de troubler l'Église. Dans cette conjoncture, Augustin crut qu'il devait prendre un moyen terme, et il leur proposa de promettre librement et par écrit, qu'ils se rendraient dans un lieu célèbre par les miracles qui s'y opéraient, où la crainte de la vengeance divine forcerait le coupable à avouer sa faute. Augustin les envoya donc à Nole, au tombeau de saint Félix, parce que là il pourrait savoir plus sûrement qu'ailleurs, par Paulin, ce qui serait arrivé à ces deux hommes. Boniface se montra d'une si grande modestie qu'il ne demanda pas même une lettre pour certifier sa dignité de prêtre de l'Église; ne refusant point de passer pour l'égal de Spès

(1) *Contre Cresc* III, id.

dans un lieu où ils étaient tous les deux inconnus.

2. Tant que la chose demeura secrète, Augustin usa de tous les moyens possibles pour que ce dont son cœur était affligé, ne parvînt point à la connaissance des fidèles, car il craignait que les plus forts ne s'en tourmentassent pour eux, et que les faibles n'en fussent dangereusement troublés. Il appréhendait aussi que les donatistes n'en prissent occasion de se moquer des chrétiens. Néanmoins, quoi qu'il fit, le bruit s'en répandit et occasiona le trouble qu'il avait prévu, et qui fut d'autant plus violent, qu'on avait, peu de temps auparavant, dit bien haut que les prêtres d'Augustin n'avaient jamais été sous le coup d'aucune accusation de crime comme ceux à qui Proculéien avait imposé les mains. Il y en eut même qui allèrent jusqu'à demander que le nom de Boniface fût effacé de la liste des prêtres, qu'on avait coutume de lire à l'autel. C'était, disaient-ils, pour ne pas donner aux donatistes l'occasion de crier que les crimes restaient impunis chez les catholiques. Mais Augustin ne voulut pas le faire de peur d'aller contre le jugement de Dieu, au tribunal de qui il avait remis cette affaire et aussi pour ne point aller contre un décret du concile qui défend de retrancher de la communion, un prêtre non convaincu de crime, à moins qu'il ne refuse d'être jugé (1). Cependant, il remit l'affaire au jugement du clergé et du peuple, dans la crainte que ceux qui ne voulaient pas revenir à l'Église et cherchaient pour cela toute espèce de prétextes, n'en trouvassent un assez plausible dans cette affaire ; car leur conduite ne leur eût pas été imputable, elle ne l'eût été qu'à ceux qui étaient la cause de tout cela ; mais, d'un autre côté, il ne devait point en arriver de mal à cet homme, si sa conscience elle-même ne l'effaçait point du livre des vivants. Pendant que tout cela se passait, Augustin était éloigné d'Hippone. Il écrivit donc une lettre à son clergé, aux anciens et à toute l'Église d'Hippone. Quoique leur douleur fût moins grande que la sienne, il essaye, dans sa lettre, de consoler ceux qui souffraient avec lui de ce fâcheux événement. Il leur dit que Notre-Seigneur avait prédit ces sortes de scandales, et qu'ils devaient se tenir sur leurs gardes, de peur qu'en portant sur leur frère un jugement téméraire, ils ne tombassent eux-mêmes dans les piéges du démon, ce qu'il disait en faveur de Boniface. Il les prie de ne point ajouter de nouvelles blessures à celles qu'il a déjà reçues, de ne pas augmenter ses tourments, de ne point ajouter de nouvelles douleurs à sa douleur, en tombant eux-mêmes dans de faux soupçons, ou dans les péchés d'autrui, puisqu'ils ont en Dieu quelque espérance, et qu'il s'expose chaque jour à des dangers incessants pour eux. Quant aux schismatiques, que le démon porte à se réjouir de ce malheur et à rechercher, parmi les membres de l'Église, des vices qu'ils puissent tourner à la honte du corps entier, ce qui lui semble plus simple est de les mépriser et de les considérer comme les chiens qui venaient lécher les plaies de Lazare. Il dit aux habitants d'Hippone que si Dieu n'a pas permis que ce scandale demeurât secret, c'était pour qu'ils se livrassent plus entièrement à la prière avec lui, et pour que la vérité quelle qu'elle fût, fût manifestée par la révélation divine. Joignant ensuite la douceur à la sévérité, il leur reproche d'avoir rapporté la gloire de sa victoire contre Pétilien, à lui plutôt qu'à Dieu, et il les engage à n'avoir point une moindre estime pour son monastère parce qu'il s'y trouve des moines coupables. Félix et Hilaire lui ayant écrit à ce sujet, il leur répondit qu'il ne fallait pas s'étonner qu'il surgît dans l'Église de pareilles difficultés ou qu'on répandît dans le peuple des bruits calomnieux contre les ministres du Seigneur. Il ajoute qu'il n'a jamais ni remarqué ni cru qu'il existât chez Boniface le moindre vice. Aussi n'a-t-il pas fait rayer son nom de la liste des prêtres, ne voulant pas devancer le jugement de Dieu à qui il avait remis l'affaire de Boniface. A l'époque où le saint évêque écrivait ces lettres, Spès et Boniface étaient

(1) *Concile de Carthage*. 3, ann. 397, can., LXGVIII.

partis ou allaient partir pour Nole. On ne sait quelle fut l'issue de cette affaire, mais nous aurons à parler plus loin d'un certain Boniface, homme très-vertueux et intimement lié avec le saint évêque, qui devint évêque de Catagne vers 408. Au reste, eu égard à l'humilité de Boniface, il n'y a pas de témérité à penser que Dieu fit briller son innocence et qu'après avoir éprouvé sa foi et sa patience, il l'éleva à la dignité épiscopale : Cependant, aucun indice certain ne prouve que ce soit le même Boniface.

3. Avant la fin de la même année, une discussion eut lieu entre Augustin et Félix, élu des manichéens (1), et un de leurs docteurs ; il était toutefois peu instruit dans les belles-lettres ; cependant il était beaucoup plus habile que Fortunat, qu'Augustin avait confondu dans une discussion publique, en 390. Il était venu à Hippone pour y semer ses erreurs. On n'est pas sûr que ce Félix soit le même que celui à qui Augustin a écrit une lettre qui existe encore (2), car elle est seulement adressée à un prêtre manichéen. On comprend, par ce qu'elle contient, que cet homme cherchait à dissimuler ce qu'il était, et que ce n'est qu'après avoir eu quelques entretiens avec des catholiques qu'il avait été démasqué par eux et dénoncé à Augustin. Il disait qu'il méprisait la mort, et qu'il était en grand renom auprès d'Augustin, puisque celui-ci s'occupait de paralyser ses efforts. Augustin lui adressa donc une lettre courte mais véhémente, dans laquelle il se rit de son ostentation et lui propose un syllogisme dont Fortunat, son prédécesseur, n'avait pu se tirer, en lui annonçant qu'il doit y répondre ou quitter le pays. Si ce prêtre manichéen est le même que Félix, voici ce qui lui arriva : on lui présenta les écrits qu'il avait apportés avec lui, c'est-à-dire, probablement, cinq volumes de la doctrine manichéenne qui étaient gardés sous le sceau public (3). Le 6 décembre, il alla trouver le curateur ou maire de la ville et lui offrit un libelle de suppliant, en disant publiquement qu'il était prêt à se laisser brûler avec ses livres, si on trouvait quelque chose de mal en eux (4). Peut-être eut-il ce jour-là un entretien avec Augustin ; car Possidius dit qu'ils ont eu ensemble deux ou trois entretiens (5), bien que, dans les actes écrits à ce sujet, on dise qu'ils n'en eurent que deux : la première dans l'église d'Hippone, le 7 décembre 404, un mardi (6). Le peuple se tenait à la grille, écoutant avec recueillement et en silence. Il y avait des notaires, pour recueillir ce que disaient les deux interlocuteurs (7). Telle fut la fin de cette conférence : Augustin fit à Félix la même objection qu'à Fortunat. c'est-à-dire, il lui demanda comment, si la nature de Dieu est incorruptible, la nation des ténèbres pouvait lui nuire, et, si elle ne le pouvait, pourquoi avait-il combattu contre elle, et permis qu'une portion de sa nature fût envoyée ici-bas mêlée à la nation des ténèbres et souillée par elle (8) ? Félix demanda jusqu'au lundi suivant pour répondre, c'est-à-dire jusqu'au 12 du même mois (9). Ces dates précises écartent tout soupçon d'erreur pour l'époque de la conférence. Félix promit de rester, pendant tout ce temps, avec un chrétien, qu'il choisit parmi les assistants, ou s'il prenait la fuite, car il n'était pas retenu en prison, il consentait non-seulement à passer pour avoir anathématisé Manès, mais encore à être regardé comme s'avouant lui-même vaincu et comme un prévaricateur de sa loi, comme un coupable, dans toute la ville d'Hippone (10). Il vint, en effet, au jour dit, dans l'église de la paix, où eut lieu la seconde conférence, en présence du peuple (11). Augustin reprit son syllogisme ; mais, comme Félix voulait éviter de répondre, en alléguant pour raison qu'on ne lui avait pas rendu ses manuscrits, et demandait un second délai de deux jours, le saint docteur lui dit que s'il avait cru que ses manuscrits lui fussent nécessaires, il les aurait réclamés en même temps qu'il avait demandé un premier délai. La discussion recommença et roula sur le « libre arbitre, » par lequel on fait

(1) Possid., *vie d'August.* ch. xvi. (2) *Lettre* LXXIX. (3) *Des act. ad Felic.* I, ch. I. (4) *Idem.* ch. XII. (5) Possid., *vie d'August.* ch. XVI. (6) *Des actes ad Felic.* I, ch. I. (7) *Ibid.*, ch. XII. (8) *Ibid.*, ch. XII. (9) *Ibid.*, II, ch. I. (10) *Ibid.*, I, ch. XX. (11) *Ibid.*, II, ch. I.

le bien ou le mal : cependant on ne parla pas de la grâce, dont nous usons librement, car cette question n'a point de rapports avec l'hérésie des manichéens (1). Félix accorda d'abord qu'on devait anathématiser quiconque dirait que Dieu peut être souillé (2). Mais, Augustin lui ayant prouvé que Manès avait enseigné cette fausse doctrine, il amena Félix, non sans peine, à se déclarer prêt à faire ce qu'on exigerait de lui (3). Le saint évêque répondit qu'il devait anathématiser Manès du fond de l'âme, puisque personne ne le contraignait à le faire. Félix prit Dieu à témoin qu'il était prêt à le faire du fond du cœur, et il pria même Augustin de lui donner l'exemple, pour le confirmer davantage, et d'anathématiser le premier Manès et l'esprit qui avait parlé par sa bouche. Aussitôt le saint évêque prit un papier et écrivit l'anathème de sa main. Félix fit de même, mais en termes propres à montrer qu'il reconnaissait l'abomination de ses blasphèmes qui ne lui inspirait que de l'horreur. Ensuite, ils signèrent tous deux les actes de la conférence, qui ont été placés, à juste titre, parmi les ouvrages d'Augustin, puisqu'ils attestent la victoire qu'Augustin a remportée sur l'hérésie en combattant et détruisant l'erreur, non-seulement par ses armes, mais aussi par celles de ceux qui luttaient et combattaient contre lui, et qu'il ramena à la vraie foi (4).

4. Après cet entretien avec Félix, Augustin place son livre *de la Nature du Bien* (5). Il montre, contre les manichéens, dans ce livre, que Dieu est une nature immuable, qu'il est le souverain bien et l'auteur de toutes les natures corporelles et spirituelles, qui sont toutes bonnes en elles-mêmes. Il fait voir, en même temps, ce qu'est le mal, d'où il vient, les biens qui se trouvent jusque dans la nature du mal, de même que le mal qui se rencontre dans celle du bien, telle qu'il se la représente. Il rappelle les turpitudes et les horreurs qui avaient été découvertes chez beaucoup de gens de cette secte, tant en Paphlagonie qu'en Gaule (6). Il passe cependant sous silence celles non moins odieuses qui se sont accomplies en Afrique, parce qu'elles n'eurent pas lieu avant l'an 421. Mais il montre que ces abominations sont la conséquence des doctrines de Manès (7). Il finit son ouvrage en priant la bonté divine de vouloir bien augmenter encore, par son ministère, le nombre déjà grand de ceux qu'il a arrachés aux filets de l'erreur (8).

5. Il y avait, parmi les auditeurs des manichéens, un homme nommé Sécondin (9), romain d'origine, ce qui explique pourquoi il fait mention des marbres de la maison d'Anicia et est renvoyé par Augustin à Paulin (10). Ce Sécondin ayant parcouru quelques ouvrages de notre saint, contre les manichéens, reconnaît en lui, comme il dit, un orateur parfait en tous points, presque le dieu de l'éloquence. Mais, comme il était rempli, imbu des erreurs de Manès, il ne put jamais trouver la vérité dans ses livres (11). Aussi résolut-il d'écrire, à ce sujet, à Augustin, comme à un ami, quoiqu'il ne fût pas connu de lui. Il le dit cependant de manière à mêler à la politesse et à l'urbanité de ses paroles, quelques reproches assez vifs de ce qu'il attaquait, dans ses écrits, la doctrine de Manès. Il l'engageait à cesser ses attaques et même à revenir à cette secte (12). Il lui disait que c'était dans ce but qu'il s'efforçait d'asseoir solidement les principes de la doctrine de Manès et de détruire toute l'autorité de la doctrine catholique, autant qu'il le pouvait. Augustin répondit à Sécondin une lettre plus longue que la sienne, et qui a été mise au nombre de ses ouvrages, parce qu'elle parut sans titre et qu'elle avait seulement en tête : lettre de Sécondin, qu'on y voit encore maintenant. Dans cette réponse, Augustin renverse une à une les accusations dirigées contre lui par Sécondin, en peu de mots et en termes pleins de modération (13). Mais, quand il s'agit de la défense de l'Église, il s'étend davantage et montre plus de véhémence. Il renverse et brise si bien les principes de l'hérésie manichéenne, qu'il

(1) *Rétract.*, II, ch. VIII., *des acte. ad Félic.* ch. II, III, IV. (2) *Des actes ad Félic.* II, ch. XIV. (3) *Ibid.*, ch. XXII. (4) *Poss.*, *vie d'August.* ch. XVI. (5) *Retract.*, II, ch. IX. (6) *De la nat. du bien.* ch. XLVII. (7) *Idem.*, ch. XLVI. (8) *Idem.* ch. XLVIII. (9) *Retract.*, II, ch. X. (10) *Contre Second.* ch. XI. (11) *Lettre de Secondin.* n. 3. (12) *Retract.*, II, ch. X. (13) *Contre Second.* ch. I, II.

dit lui-même que, de tous ses écrits contre cette secte, c'est celui qu'il préfère (1).

6. Le sous-diacre Astère, à qui Jérôme avait remis une lettre pour Augustin, en même temps que sa seconde apologie contre Rufin, n'arriva, à ce qu'il paraît, en Afrique que vers la fin de l'année 403, et fut élevé, peu de temps après à l'épiscopat (2). Ce fut alors qu'Augustin comprit, à la lecture de la lettre de Jérôme, qu'il s'était aliéné son amitié par celle de ses lettres qui commence ainsi : « J'ai la grâce (3). » Aussi, à la première occasion qui se présenta, lui écrivit-il, pour l'adoucir, une lettre pleine de soumission et de déférence, qu'il lui fit parvenir par quelques-uns de ses amis qui allaient en Palestine, en 404 (4). Il parle, dans, cette lettre, d'une manière admirable, de la brouille survenue entre Jérôme et Rufin, sans toutefois se permettre de porter son jugement ni sur l'un ni sur l'autre ; il soupire après le bonheur de les voir, et il leur dit ce qu'il pourrait faire et dire pour les réconcilier, s'il pouvait les voir en personne (5). Il lut cependant ce que Jérôme lui avait écrit sur ce sujet. Quant aux écrits de Rufin contre Jérôme, quiqu'ils eussent été apportés en Afrique, il fait assez comprendre qu'il ne les a jamais lus, ni même connus. Il chargea de vive voix l'évêque Présidius, que Jérôme lui avait recommandé comme son ami (6), de lui remettre sa lettre (7), et d'en ajouter lui-même une autre, puis le prie d'agréer ses excuses. Ensuite il envoya à ce Présidius la lettre de Jérôme avec une copie de la sienne, pour qu'il lui fût plus facile de savoir de quelle façon il devait écrire à ce saint prêtre : il le prie ensuite, s'il trouve quelque chose à redire dans sa lettre à Jérôme, de lui en donner avis, afin qu'il le corrige.

7. Jérôme n'avait pas encore reçu la lettre d'Augustin qui commence ainsi : « Quoique je pense (8), » lorsqu'il lui en écrivit une autre qui commençait ainsi : « Trois lettres à la fois ; » Chrysostome alors était déjà chassé de son siége, c'était probablement vers la fin de 404. Dans cette lettre, Jérôme répond aux diverses questions d'Augustin et principalement à celle sur le mensonge officieux, et il s'efforce de résoudre son objection sur la controverse de Pierre et de Paul. Ce n'est que plus tard qu'on lui remit la lettre d'Augustin citée plus haut (9). Il apaisa certainement l'irritation de son esprit, quoiqu'il n'eût pas cru devoir lui récrire à ce sujet. Mais en guise de réponse, il lui envoya une lettre par l'entremise de Firmus, ami d'Augustin, bien que celui-ci, qui n'avait pas certainement eu connaissance de son départ pour la Palestine, ne lui avait pas remis de lettre pour lui (10). Dans cette lettre, il prodigue à Augustin les plus grands témoignages d'affection et de bienveillance, le prie d'excuser sa dernière lettre (11) en lui disant que, désormais, il voulait s'abstenir de pareilles questions. Il y saluait aussi Alype. Ce qui s'était passé n'empêcha pas Augustin, cependant, d'adresser à Jérôme une nouvelle et longue lettre par certains de ses amis (12). Dans cette lettre, il discute encore au long la controverse entre Pierre et Paul; mais en prenant garde de ne pas exaspérer Jérôme, sans blesser toutefois la vérité pour laquelle il disputait. Il lui envoya en même temps son travail contre Fauste. Cette lettre finit la brouille célèbre survenue entre Augustin et Jérôme. Ce dernier se rangea à l'opinion d'Augustin, lorsqu'il fallut combattre les pélagiens, en 415.

(1) *Retract.*, II, ch. x. (2) *Lettre* LXXXI. n. 1. (3) *Lettre* XL. (4) *Lettre* LXXIII. (5) *Jérome à Augustin. lettre* XXXIX, n. 1. (6) *Lettre* LXXIV, (7) *Idem.*, (8) *Lettre* LXXV. (9) *Lettre* LXXIII. (10) *à August. Lettre* LXXXI. (11) *Lettre* LXXV. (12) *Lettre* LXXXII.

LIVRE SIXIÈME

CE QUE FIT AUGUSTIN DEPUIS LES NOUVELLES LOIS PORTÉES EN L'AN 405 CONTRE LES DONATISTES, JUSQU'A LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE AVEC CES SCHISMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

1. Loi sévère d'Honorius contre les donatistes. — 2. Autres lois contre les mêmes hérétiques. — 3. Lettre d'Augustin à Paulin. — 4. L'Eglise recueille les plus grands fruits des lois d'Honorius. — 5. Un concile se tient à Carthage après qu'on eut recommencé à revenir à l'unité dans cette ville.

1. Je me suis un peu écarté de la cause des donatistes, mais nous allons revenir à la question par l'ordre même de notre écrit. Quand les évêques envoyés à la cour y arrivèrent pour traiter de l'affaire que le concile de Carthage leur avait confiée, ils trouvèrent qu'ils n'avaient plus rien à faire alors auprès de l'empereur (1) ; une loi avait été portée, avant leur arrivée, contre les donatistes, et était déjà promulguée. Toutes les plaintes que tant d'hommes maltraités par eux et qui n'osaient retourner dans leur pays, et surtout la vue des cicatrices terribles affreuses et toutes récentes des blessures qu'avait reçues l'évêque de Bagaï avaient ému l'empereur : « Et comme, dit Augustin, la fureur terrible des circoncellions qui donnait à leurs clercs une odieuse et redoutable escorte était connue partout, elle avait allumé contre eux une haine qui fit remettre en vigueur toutes les lois portées antérieurement contre eux et en fit même porter de nouvelles (2). Car l'empereur, plein de religion et de piété, ayant appris tout ce qui s'était passé, aima mieux réprimer entièrement cette erreur impie par de très-saintes lois et ramener par la terreur et la force à l'unité catholique ceux qui combattaient le Christ en portant ses livrées, que de leur retirer seulement la liberté de nuire aux autres en leur laissant celle d'aller périr où ils voudraient. On promulgua donc une loi qui défendait à l'hérésie des donatistes, hérésie d'une violence inouïe qu'on ne pouvait épargner sans se montrer plus cruel qu'eux-mêmes, non-seulement d'exercer aucune violence, mais même d'exister impunément. Cependant l'empereur ne les condamne pas à la peine capitale, afin de garder la charité chrétienne, même envers ceux qui en sont indignes ; mais il condamne les simples sectaires à des amendes pécuniaires et leurs évêques et leurs ministres à l'exil. Nous avons donc un édit d'Honorius, du 12 février 405, par lequel il déclare ne vouloir pas tolérer plus longtemps les erreurs de ceux qui réitéreraient le baptême ni entendre désormais le nom des donatistes. Il ordonne que désormais tous embrassent l'unité catholique. Ceux qui continueront à faire des choses défendues, seront punis d'après les anciennes lois et d'après la nouvelle, probablement celle contre Crispin. Quant à ceux qui oseront se rendre à leurs assemblées séditieuses, ils seront punis plus rigoureusement et plus sévèrement encore. Telles sont les dispositions qu'on peut voir en deux endroits du code dans cet édit, divisé maintenant en deux parties au moins. L'une a pour titre *contre la réitération du saint baptême* (1) ; l'autre *contre les hérétiques* (2). Il y en a qui pensent (3), qu'on doit rapporter à cet édit ces belles paroles tirées d'une loi d'Honorius et citées par Augustin environ en l'an 409 : « Car si on pense que le baptême administré pour la première fois n'est

(1) *Lettre* CLXXXV, n. 26. (2) *Contre Cresc.*, III, n. 47. (3) Loi 3. (4) Loi 38. (5) *Dans le cod. de Theod.* VI. pag. 196.

pas valide, parce que ceux de qui on le reçoit sont crus pécheurs, il faudra donc réitérer ce sacrement autant de fois qu'on trouvera le ministre de ce sacrement indigne de le conférer, et alors notre foi ne dépendra pas de notre libre volonté, ni de la grâce divine; mais bien des mérites et de la vertu des prêtres. » Après la sentence de l'empereur, le saint évêque ajoute : « Que vos évêques fassent mille conciles et répondent à cette objection, nous serons alors d'accord avec vous en tout ce que vous voudrez (1). » On a souvent appelé cet édit, édit d'union ou hénotique ; le concile de Carthage de l'année 407 l'appelle loi de l'unité. Honorius atteste lui-même qu'il a envoyé en Afrique un décret sur l'unité pour signifier à tous de tenir l'unique et vraie foi de l'Église catholique (2).

2. Le même jour, c'est-à-dire le 12 février, Honorius adressa une loi au préfet du prétoire Adrien, pour l'anéantissement complet de l'hérésie des donatistes, à cause de la réitération sacrilége du baptême, à laquelle ils contraignaient leurs esclaves et leurs inférieurs (3). On pense que cette mesure avait été prise surtout à cause de l'attentat de Crispin. Honorius condamne donc ceux qui depuis la promulgation de cette loi seraient surpris réitérant le baptême, à être dépouillés de leurs biens, qui toutefois seront rendus à leurs enfants, s'ils reviennent à l'Église; les domaines où ils se réuniront, seront confisqués au profit du trésor public, si le maître était leur complice; sinon ceux qui tiendront des réunions de ce genre, seront fouettés avec des fouets garnis de plomb et condamnés à un exil perpétuel; leurs clients et leurs esclaves qu'ils auront voulu rebaptiser, pourront se réfugier dans les Églises catholiques et en sortir affranchis ; ceux qui réitéreront ou feront réitérer le baptême seront incapables de tester et privés de recevoir par testament ou donation, et incapables de faire aucun contrat jusqu'à ce qu'ils aient abjuré leur hérésie; ceux qui leur porteront secours, seront soumis aux mêmes peines ; les préfets des provinces qui partageront leurs idées et les favoriseront seront condamnés à une amende de vingt livres d'or ; leurs officiers, c'est-à-dire les magistrats publics, à la même amende; enfin, les magistrats et les administrateurs des villes, s'ils négligent de suivre ces prescriptions, ou permettent que les Églises soient souillées en leur présence par les pratiques des donatistes, seront condamnés à la la même peine. Cette dernière disposition fut prise sans doute à la sollicitation du concile de Carthage, qui demandait que les villes fussent chargées de la tutelle des églises. Cette loi n'atteint pas les donatistes en masse et ne condamne point, d'une manière générale, tous leurs clercs à l'exil, comme saint Augustin prétend que l'empereur Honorius l'a fait. Mais on ne sait pas s'il n'y eût pas une disposition semblable dans un autre édit, ou si la loi qui est parvenue jusqu'à nous a été tronquée. Outre les lois du 12 février de l'année 405, auxquelles Honorius faisait clairement allusion quand il disait, deux ans après, qu'il avait montré récemment ce qu'il pensait de la secte de Donat (4), il en fit une autre le 1er mars 405, qu'il envoya à Diotimius proconsul d'Afrique, pour lui ordonner de faire afficher en divers endroit l'édit d'unité qu'il avait envoyé en Afrique, afin qu'il fût connu de tous (5). Le même empereur, le 8 décembre suivant, annonce à Diotimius qu'il doit exiger sans délai de tous ceux qu'on surprendra dans l'hérésie des donatistes, l'amende à laquelle ils ont été précédemment condamnés (6).

3. On comptait déjà sur le retour prochain d'Évode et de Théase que le concile de Carthage avait envoyés, l'année précédente, à Honorius contre la secte des donatistes, quand Augustin écrivit à Paulin par l'entremise de Celse (7). Il lui avait déjà écrit un peu auparavant au sujet d'une question que Paulin résolut un peu à la hâte, il est vrai, et en quelques mots mais avec un esprit éminemment chrétien et pieux. Paulin disait dans sa réponse, qu'il avait l'intention de rester à Nole où il vi-

(1) *Lettre* CV, n. 12. (2) *Cod. de Theod. de la Religion.* II. (3) *Idem Contre le renouv. du S. Bapt.* lois 3-4. (4) *Idem des hér.* loi 40. (5) *Idem., de la religion.* loi 2. (6) *Idem.,* loi 39. (7) *Lettre* LXXX.

vait alors, jusqu'à ce que Dieu lui demandât autre chose, car il était prêt à sacrifier sa volonté à la sienne. Il semble que Paulin avait confié cette courte réponse à un certain Celse; Augustin ne l'avait pas encore reçue lorsqu'il lui en adressa une seconde par l'entremise de Fortunatien, prêtre d'Hippone, qui se rendait à Rome. Ces trois lettres, dont une de Paulin et deux d'Augustin, sont perdues. Celse était venu à Hippone dans l'intention d'y passer quelques jours avec Augustin; mais, voulant profiter de l'occasion que lui offrait le départ d'un vaisseau, il avertit un peu tard le saint évêque, qu'il devait mettre à la voile le lendemain et lui demanda sa réponse pour Paulin. Augustin écrivit donc, à la hâte, une lettre dans laquelle il prie Paulin de lui apprendre par quel moyen nous pouvons reconnaître la volonté de Dieu, pour nous déterminer, entre plusieurs manières d'agir, également bonnes, pour celle que Dieu demande de nous et par conséquent celle que nous devons préférer aux autres pour faire sa volonté; et il lui dit qu'il est difficile de ne pas se tromper et de ne pas tomber en quelque faute sur ce point, sans le savoir. Il lui promet de lui écrire plus longuement quand Évode et Théase, dont on attendait chaque jour le retour, seraient arrivés, et qu'il aurait pu le reconnaître lui-même dans les sentiments et les paroles de ces évêques. Ils revinrent probablement au mois de mars ou d'avril, puisque les lois contre les donatistes avaient été signées et promulguées le 12 février.

4. « A peine ces lois furent-elles parvenues en Afrique, dit saint Augustin, que ceux qui cherchaient une occasion, qui craignaient la colère des fanatiques ou appréhendaient de déplaire à leurs proches, revinrent à l'Église. Beaucoup même de ceux qui étaient restés dans l'hérésie parce qu'ils y avaient été élevés par leurs parents, sans avoir jamais connu auparavant la cause de l'hérésie ni cherché à la connaître, se mirent à l'examiner, et, n'y trouvant rien qui valût la peine d'endurer de si grands dommages, se firent catholiques sans difficulté. L'appréhension leur fit ouvrir les yeux que la sécurité leur avait fait tenir fermés. Ensuite l'autorité et le crédit de ces hommes en attirèrent beaucoup d'autres qui étaient moins en état par eux-mêmes de comprendre la différence qui existait entre l'erreur des donatistes et la vérité des catholiques. Mais pendant que l'Église, notre vraie mère, se réjouissait de recevoir cette multitude d'enfants dans son sein, une foule d'autres restèrent insensibles et demeurèrent dans la peste de l'hérésie avec un malheureux entêtement. Parmi ces derniers, il y en eut beaucoup qui feignirent de rentrer dans la communion de l'Église, quelques-uns demeurèrent cachés. Mais ceux qui agissaient par feinte s'accoutumèrent peu à peu, et, en entendant la prédication de la vérité, ils se corrigèrent en grande partie, surtout après la conférence et la discussion qui eurent lieu à Carthage entre nos évêques et les leurs. Dans plusieurs endroits, où la multitude plus tenace et plus turbulente l'emportait sur le nombre de ceux qui tenaient pour la bonne communion de l'Église catholique, la foule obéit pour le mal à l'autorité de quelques puissants, et la lutte dura plus longtemps dans ce pays (1). » Dans une lettre à Vincent, qui paraît antérieure à la conférence, le saint évêque explique plus longuement les avantages que l'Église retira de la sévérité de ces lois, il nous suffira d'en citer quelques lignes : « Déjà, dit saint Augustin, nous nous réjouissions de la conversion de plusieurs qui tiennent et défendent si bien l'unité catholique, et se réjouissent tellement d'être délivrés de leurs anciennes erreurs, que nous les admirons et les félicitons. » Un peu plus loin, il dit : « Oh! si je pouvais vous montrer combien de circoncellions même sont devenus des catholiques avoués, comment ils condamnent leur vie passée et cette misérable erreur qu'ils défendaient en croyant défendre l'Église de Dieu, quand ils ont fait tout ce qu'ils ont fait (2). » Beaucoup de ceux dont nous admirons la pieuse ferveur et la charité ardente dans la foi en l'unité de Jésus-Christ, rendent grâces

(1) *Lettre* CLXXXV, n. 27-30. (2) *Lettre* XCIII, n. 1-2.

à Dieu avec une grande joie, parce qu'ils sont sortis de cette erreur où ils voyaient du bien alors qu'il n'y avait que du mal. Ils ne rendraient pas aujourd'hui de plein gré des actions de grâces à Dieu, s'ils n'avaient pas été arrachés malgré eux à leur criminelle société. Que dirai-je de ceux qui nous avouent qu'il y a longtemps qu'ils voulaient être catholiques. Mais ils habitaient au milieu d'hommes avec qui la crainte ne leur permettait pas de faire ce qu'ils voulaient; car s'ils disaient un mot en faveur des catholiques, on abattait leur maison et on les maltraitait (1). Dans son livre contre Cresconius, Augustin dit que l'Eglise catholique se propage et s'étend partout, depuis qu'en Afrique les donatistes diminuent de jour en jour (2). « Car si vous pouviez voir, dit-il, comme cette erreur s'était répandue partout en Afrique et comme il en reste peu qui ne soient revenus à la paix catholique, vous ne penseriez pas que les instances des défenseurs de l'unité catholique ont été infructueuses et vaines (3). » Vers la fin de 408, il parle en ces termes : « Nous sommes très-heureux de voir la foi de ces hommes persévérante et stable, il y en a beaucoup qui ont profité de la promulgation des lois pour revenir à la religion catholique, plusieurs d'entre eux supportent avec une admirable constance le choc le plus violent de l'inimitié d'hommes dont la perversion est plus profonde (4). La plupart avouaient qu'il avait été bien heureux pour eux d'être forcés de rentrer dans le sein de l'Église, sans donner par leur retour aucune prise aux vexations des circoncellions (5). Bien plus, parmi ceux qui paraissent abandonner le parti de Donat, non de leur plein gré, mais uniquement par crainte, il s'en trouve beaucoup qui, au milieu de la difficulté des temps qui suivirent, montrèrent plus de constance que ceux qui ne s'étaient jamais écartés de la vérité catholique (6). « Ainsi, dit saint Augustin, beaucoup se sont corrigés et se corrigeront encore par le moyen de ces lois et rendent à Dieu des actions de grâces de leur conversion et de leur délivrance de cette funeste erreur. Ceux que la haine animait sont maintenant inspirés par la charité ; autant ils maudissaient ces lois salutaires, mais pénibles pour eux, autant ils les approuvent depuis qu'ils sont redevenus sages, et ils sont enflammés envers ceux qui sont restés dans l'erreur et avec qui ils devaient périr, d'une charité pareille à celle qui nous fait insister pour qu'ils ne périssent pas (7). Il a été même utile à plusieurs d'avoir été forcés d'abord par les châtiments et par la crainte, ce dont nous avons fait et faisons encore tous les jours l'expérience, à s'instruire et à mettre enfin en pratique ce qu'ils avaient appris (8). » Tels sont les fruits de cette paternelle sévérité unie à l'instruction que l'Église donnait principalement par la bouche et la plume d'Augustin, à ceux qui revenaient dans son sein. « Car, dit le même saint, s'ils étaient effrayés au lieu d'être instruits, cette manière d'agir à leur égard serait une indigne tyrannie. De même, s'ils étaient instruits et non effrayés, on les verrait, dans l'endurcissement de leurs vieilles habitudes, entrer plus lentement dans la voie du salut.

5. Ce n'est donc pas sans cause que les fastes d'Idacus font mention, cette année-là, de l'unité rétablie entre les catholiques et les donatistes. Elle commença à Carthage le 23 août, (9) non par la réunion entière des donatistes, puisque Primien s'arrogea toujours le titre d'évêque de Carthage, mais du moins par la conversion d'un grand nombre d'entre eux. On leur enleva ensuite les églises qu'ils possédaient, pour les donner aux catholiques, ou du moins pour les fermer, mesure qui avait déjà été adoptée précédemment dans le diocèse d'Hippone, ainsi que nous l'avons vu. Le concile de Carthage du 23 août, dans l'église du deuxième quartier, ne s'assembla qu'après le commencement et non après la consommation du retour à l'unité. La date de ce concile est plus que suffisante pour prouver que ce fut un concile de tous les évêques d'Afrique, ce qui ressort également de la mention de l'envoi de délégués de toutes les provinces, à ce concile. On trouva bon d'en-

(1) *Lettre* CLXXXV, n. 13. (2) *Contre Cresc.* III, n. 71. (3) *Idem.*, I, n. 7. (4) *Lettre* XXXVII, n. 24. (5) *Lettre* CV, n. 5. (6) *Lettre* LXXXIX, n. 7. (7) *Lettre* CLXXXV, n. 7. (8) *Idem.*, n. 21. (9) *Cod. des Can. d'Afrique*, can. XCIV.

voyer des lettres aux préfets des provinces pour les prier de travailler à établir dans toute l'Afrique la concorde qui, à cette époque, n'était rétablie qu'à Carthage. On écrivit à la cour, c'est-à-dire à l'empereur et à ses ministres, pour les remercier au nom de toute l'Afrique, de l'expulsion des donatistes (1). On fit choix, pour porter cette lettre, de deux messagers qui n'étaient point évêques, mais simplement clercs; parce que le pape Innocent, dans une lettre que sans doute les légats du concile précédent avaient rapportée et lue à ce nouveau concile, engageait les évêques d'Afrique à ne pas laisser trop facilement partir les évêques pour l'Italie. Les évêques ou les légats du concile furent entièrement de l'avis d'Innocent sur ce point. D'où on peut conjecturer que, parmi les évêques qui avaient passé la mer pour se réfugier auprès de l'empereur, quoiqu'il y en ait qui y avaient été forcés par les persécutions des donatistes, ont été blâmés de ce qu'ils avaient fait. On ne peut douter qu'Augustin ait assisté à ce concile général, comme il avait assisté aux précédents.

CHAPITRE II

1. Excès des donatistes d'Hippone. — 2. Augustin implore l'assistance de Cécilien. — 3. Fureur des schismatiques dans le reste de l'Afrique. — 4. Le sang qu'ils verseut fait fleurir l'Eglise. — 5. Les donatistes envoient des délégués à l'Empereur. — 6. Les clercs d'Hippone se plaignent de leurs excés à Janvier.

1. Si les partisans de Donat avaient eu quelque confiance en leur cause, en se voyant si vivement pressés par les édits impériaux, ils auraient dû suivre l'exemple des catholiques, et les convoquer en conférence pour le triomphe de la vérité. Mais, négligeant ce moyen, ils suivirent un plan tout contraire, ils résolurent de persévérer dans le crime encore plus qu'auparavant, et de fouler aux pieds les lois avec la même fureur qui avait été cause qu'on les avait portées (2). « Chaque jour, dit Augustin, nous endurons de la part de vos clercs et des circoncellions, des vexations inouïes bien autrement cruelles que celles des brigands et des voleurs. En effet, munis d'armes redoutables de toute espèce, ils répandent de tous côtés la terreur en troublant partout le repos et la paix, je ne dis pas seulement de l'Église, mais encore des hommes mêmes. Ils envahissent, furtivement, la nuit, les maisons des clercs catholiques, les dépouillent et ne les quittent qu'après les avoir pillées. Ils s'emparent même de leurs personnes, les accablent de coups, les mutilent, et les abandonnent à demi morts. De plus, ils commettent un nouveau genre de crime, inconnu jusqu'alors : Ils versent et introduisent dans les yeux de leurs victimes de la chaux mêlée de vinaigre. Il serait plus simple de leur arracher les yeux, mais ils préfèrent les tourmenter plutôt que de les aveugler. Ils ne se servaient d'abord que de chaux pour cette odieuse opération, mais ensuite, voyant que ceux qui avaient enduré ce supplice recouvraient promptement la santé, ils ajoutèrent le vinaigre. Ils exercèrent principalement dans le diocèse d'Hippone, cette cruauté inconnue aux barbares mêmes (3). » C'est pourquoi les clercs d'Hippone, s'en plaignirent l'année suivante au primat des donatistes (4). « Ils vivent comme des brigands, dit-il, meurent comme des circoncellions et sont honorés comme des martyrs; cependant nous n'avons jamais entendu dire que les brigands aient aveuglé ceux qu'ils ont dépouillés. Ils privent les morts, non pas les vivants, de la lumière (5). » Dans une conférence, on leur reprocha leur cruauté, qui, en quelque sorte, surpassait celle du démon à l'égard de Job (6). Ils couvraient les autres membres de plaies et de blessures affreuses. « Ils pillent aussi les maisons et y mettent le feu, enlèvent les aliments secs et répandent les liquides (7). Ils se sont fabriqués des armes grandes et redoutables avec lesquelles ils se répandent de tous côtés, ne respirant que menaces, meurtres, rapines, incendies et délire.» Cette crainte gagnant l'esprit

(1) *Cod. des Con. d'Af.* can. XCIV. (2) *Contre Cresc.* liv. III, ch. XLI I. (3) *Epis.* III, n. 1. (4) *Lettre* LXXXVIII, n. 8. (5) *Con.* 3, ch. II, n. 22. (6) *Con. de Carthag.* 3, ch. XMXCVIII. (7) *Lettre* LXXXVIII, n. 8.

d'un bon nombre de personnes, en effrayaient quelques-unes au point qu'elles se laissèrent souiller par la réitération du baptême (1). Il arrivait ainsi que, malgré les lois très-sévères portées contre eux et dont ils se plaignaient, comme d'une odieuse persécution, ils vivaient en toute sécurité dans leurs biens et dans ceux des autres, et tourmentaient encore les orthodoxes, au delà de tout ce qu'on peut croire (2). De plus, disent les clercs d'Hippone, si quelques-uns d'entre eux se donnent la mort d'eux-mêmes, ils veulent que ces morts soient pour nous un motif de haine et pour vous un sujet de gloire. Le mal qu'ils nous font, ils ne se l'imputent point, et celui qu'ils se font, ils nous l'imputent. Cette cruauté incroyable, inouïe, qui leur attirait parfois la haine de leurs propres partisans, était causée moins par la crainte des lois que par la colère suscitée par les progrès que faisait l'Église catholique que les conférences continuelles d'Augustin augmentait singulièrement. « Car, dit Possidius (3), tandis que la parole de Dieu était prêchée avec soin, et qu'on cherchait la paix avec ceux qui haïssaient la paix, ceux-ci persécutaient l'orateur, sans motif. Et comme la vérité opposée à leur dogme brillait dans tout son éclat, ceux qui le voulaient ou qui le pouvaient, s'en arrachaient ou s'en éloignaient furtivement pour s'attacher à la paix et à l'unité de l'Église avec ceux de leurs parents à qui cela était possible. Aussi, voyant diminuer le nombre de leurs adeptes, et jaloux de l'accroissement de l'Église, ils s'enflammaient d'une colère délirante et exerçaient tous ensemble d'atroces persécutions pour détruire l'unité de l'Église, etc. »

2. A l'époque où l'audace des hérétiques sévissait avec une fureur excessive dans la campagne voisine d'Hippone, on remit à Cécilien la lettre dans laquelle Augustin le prie d'employer la même autorité qu'il avait en Afrique, non point pour venger des injustices avec une juste sévérité, mais pour guérir, par la crainte, ceux qui les avaient commises. C'est ce même Cécilien qui fut préfet du prétoire en 409. Augustin lui écrivit encore vers la fin de l'année 413 (4), comme à un personnage qu'il tenait en grande estime et avec qui il était lié d'une affection très-vive. Il professait la religion chrétienne, au rang des catéchumènes et accomplissait avec une grande réputation de zèle et de piété, la charge qui lui avait été confiée en Afrique (5). Il avait déjà porté un édit très-sévère contre les donatistes et avancé ainsi singulièrement la réconciliation des schismatiques avec l'Église, en plusieurs endroits de l'Afrique : Mais les fruits de cet édit ne s'étaient pas encore fait sentir à Hippone ni dans les autres lieux de la Numidie voisins de cette ville. C'est pourquoi le saint prélat, ne voulant pas encourir le reproche de négligence dans une affaire d'une telle importance, demanda, par lettre, à Cécilien de vouloir bien aussi venir en aide à cette contrée. Il lui envoya un prêtre pour l'informer du besoin pressant qu'il avait de son assistance. Il lui parle comme à quelqu'un dont il n'est pas encore connu. Personne ne peut douter que Cécilien ne se trouvât en Afrique, à cette époque, et n'administrât cette province, d'où on peut conclure qu'il ne faut point placer ce fait en l'année 409, pendant laquelle le même Cécilien était préfet du prétoire en Italie, ni en l'année 413, dans laquelle nous n'avons pas appris qu'il ait obtenu là quelque charge. Car il paraît à peine vraisemblable qu'après avoir été préfet du prétoire, on lui ait donné le gouvernement d'une province. On remarque qu'il exerça aussi la vice-préfecture en 404. D'où on peut présumer avec raison que c'est en 405 qu'il exerça les mêmes fonctions en Afrique ; car on ne peut placer cette lettre en 404, avant les lois d'Honorius.

3. La fureur effrénée des donatistes ne s'arrêta pas aux limites du territoire d'Hippone, on en trouve les odieux vestiges dans d'autres lieux de l'Afrique. Ainsi, à Bagaï, dont fut évêque Maximien, qui a été tant maltraité par eux, ils firent des choses horribles. Ils incendièrent la basilique de cette ville, jetèrent dans

(1) *Lettre* CXVIII, n. 1. (2) *Lettre* LXXXVIII. (3) Poss., ch. X. (4) *Ep.*, CXI. (5) *Epis* LXXXVI.

le feu les livres sacrés, qu'ils se vantaient d'avoir sauvé pendant la persécution de Dioclétien. Le juge même, en s'efforçant de mettre un frein à leur violence et à leurs excès, se vit en danger de la vie, en sorte que, ayant été contraint de repousser la force par la force et par les armes, quelques-uns d'entre eux furent tués. Les donatistes exagérèrent ce fait dans la conférence, en répétant que les catholiques étaient cause que le sang chrétien avait coulé (1). Quoique ces peines fussent bien légères en comparaison des maux qu'ils avaient eux-mêmes causés les premiers, les catholiques répondirent que les donatistes n'avaient souffert ce qu'ils avaient enduré que parce qu'on avait résisté à leurs violences, dont le juge lui-même avait failli tomber victime. Les paroles suivantes d'Augustin peuvent convenir aux excès de Bagaï (2). «Et vous aussi, vous connaissez la grandeur des maux que les clers furieux et les circoncellions du parti de Donat nous ont fait endurer. Des églises ont été incendiées, des livres sacrés jetés dans les flammes, des maisons privées même brûlées, des hommes enlevés de leurs demeures, et, après que tout ce qui se trouvait dans leurs maisons eût été emporté ou perdu, eux-mêmes tués, déchirés aveuglés, on ne recula pas même devant l'homicide... Toutefois, nous ne disons pas que les nôtres sont justes parce qu'ils ont souffert ainsi, mais parce qu'ils ont souffert pour la vérité chrétienne, pour la paix de l'Église et pour l'unité du Christ. » Gorgonius, évêque du peuple de Libéralis, se plaignit dans une conférence (3) que son église avait été rasée par les hérétiques ; Fortunat, de Cirta, de ce que tous les autels de la ville avaient été brisés par ces mêmes hérétiques. Aurèle de Macomas raconta qu'ils avaient tué l'évêque de Rotaris, et s'étaient emparés de son église par la violence. Comme une partie de la population de Césarée s'était détachée des hérétiques, Cresconius, évêque des donatistes de l'endroit, soumit, à différents supplices, un prêtre catholique qui dirigeait les fidèles, pilla ses biens et ceux de son église, s'empara d'argent et de grains qui appartenaient à cette dernière, se retira avec des chariots chargés de butin. Ils détruisirent les édifices catholiques et enlevèrent tous les ornements. Cresconius, leur évêque dans cet endroit, détruisit en un seul lieu quatre basiliques. Lorsque la fureur et les violences des donatistes eurent forcé les catholiques à implorer l'assistance des magistrats pour arrêter leurs entreprises, il en résulta nécessairement des choses désagréables et pénibles dont les donatistes se plaignirent vivement dans la conférence. Assurément ces choses n'arrivaient que contre la volonté et le dessein des gens de bien et des principaux catholiques, car ceux-ci avaient demandé des lois pour se défendre, non pour persécuter leurs adversaires (4). « Cependant, disent les habitants d'Hippone, si quelques-uns d'entre vous tombent entre nos mains, nous les protégeons avec un grand amour ; nous leur parlons, nous leur lisons tout ce qui peut dissiper l'erreur qui sépare des frères de leurs frères ; si quelques-uns d'entre eux sont frappés par l'évidence de la vérité et par la beauté de la paix, nous ne leur donnons pas une seconde fois le baptême qu'ils ont reçu et qu'ils gardent comme des déserteurs gardent la marque de leur roi, mais nous les faisons participer à la foi qui leur a manqué, à la charité de l'Esprit-Saint et au corps du Christ. Mais si par endurcissement ou par fausse honte, ne pouvant supporter les reproches de ceux avec qui ils débitaient tant de faussetés et méditaient tant de mauvais desseins contre nous ; si surtout, craignant de s'attirer les mauvais traitements qu'auparavant ils ne nous épargnaient pas, ils refusent de rentrer dans l'unité du Christ, nous les laissons aller sans leur faire de mal, comme nous les avons pris. Autant que nous le pouvons, nous engageons nos laïques à ne faire aucun mal à ceux qui tombent entre leurs mains et à nous les amener, pour les corriger et les instruire. Il en est qui nous écoutent et suivent nos avis quand ils le peuvent. D'autres es traitent comme des voleurs; il est vrai que les

(1) *Con*. 3, ch. VIII, n. 13. (2) Poss., *Con*. ch. XVII, n. 22. (3) *Con. de Carthag*. 1, ch. CXXXIII. (4) *Epis*. LXXXVIII, n. 9.

mauvais traitements qu'ils endurent de leur part les autorisent à les regarder comme tels. Quelques-uns préviennent par des coups les coups dont ils sont menacés ; d'autres encore conduisent aux juges ceux qu'ils ont pris, et nous n'obtenons pas qu'ils leur pardonnent, tant sont horribles les maux qu'ils redoutent ! Ces malheureux égarés gardent en toute chose des habitudes de brigands et exigent qu'on les honore comme des martyrs. »

4. Au reste les souffrances que la fureur des donatistes fit endurer aux catholiques, par un effet de la Providence, montrèrent la vérité de cette parole prononcée plusieurs années auparavant : Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. Augustin nous l'apprend en ces termes (1) : « Ces maux que nous endurons, laissent après eux des fruits consolants. Car partout où ces furieux ont commis ces excès, l'unité chrétienne en reçoit une augmentation de zèle et d'amour. On comble le Seigneur de louanges pour avoir fait, par sa grâce, que ses serviteurs lui ramenassent leurs frères par les souffrances qu'ils enduraient et rassemblassent par la vertu de leur sang, dans la paix du salut éternel, des brebis qu'une mortelle erreur a égarées. Si ce résultat fut obtenu, certainement c'est grâce aux travaux d'Augustin (2), « membre insigne entre tous ceux dont se compose le corps mystique du Seigneur. Avec un zèle infatigable il veillait à l'accroissement de l'Église, et la bonté divine lui accorda cette joie, de recueillir de son vivant les fruits de ses sueurs, et de voir la paix et la concorde rétablies d'abord à Hippone, dans la ville et le diocèse dont le soin lui avait été spécialement confié. Il fit croître aussi l'Église dans le reste de l'Afrique, par lui-même, ou par les évêques formés dans son monastère et sous sa discipline. Il ne termina toutefois cette œuvre dans son diocèse qu'après bien des années. Pour le moment dont nous parlons, nous savons seulement que la basilique que les donatistes possédaient dans cette ville fut détruite à cette époque ou peu de temps après. L'église de Cirta, si cruellement tourmentée par les hérétiques, devint également très-florissante, grâce aux souffrances de ses serviteurs. Ce furent certainement la vue et le mérite de ces souffrances qui ramenèrent enfin les donatistes de cet endroit à l'unité catholique ; ce qui ne paraît point être arrivé avant l'an 411 (3). La conférence de Carthage (4) nous apprend que tous les schismatiques de Libertina, sans exception, revinrent à l'Église. Il en avait été de même des habitants de Barazita, de sorte que Calipotius, leur évêque, en voyant tout son monde le quitter, fut contraint de se retirer ailleurs.

5. Plusieurs évêques donatistes n'avaient eu d'autre motif, en traversant la mer et en allant trouver le préfet du prétoire, que de demander un adoucissement à la sévérité des lois portées contre eux. Nous pensons que Maximin de Sétif était de ce nombre. Avant qu'il fût de retour de son voyage d'outre mer, Augustin envoya un prêtre à Sétif pour y avoir soin des catholiques de cet endroit. Il y était dans une maison à lui appartenant, et devait, sans faire de tort à personne, prêcher la paix catholique à ceux qui voudraient bien l'entendre. Mais les hérétiques, après avoir fort mal accueilli ce prêtre, finirent par le chasser. Les évêques donatistes qui étaient venus à la cour se rendirent au tribunal du préteur pour être entendus, et demandèrent vivement à avoir un entretien avec Valentin, évêque catholique, qu'ils avaient trouvé là, en affirmant qu'ils n'étaient pas venus pour un autre motif. Les actes de cette conférence ont été dressés à Ravenne, le 30 janvier 416. Les catholiques eurent soin d'en faire prendre une copie aux archives et demandèrent qu'on la lût dans la conférence de Carthage, pour montrer que cette conférence avait été demandée par les deux partis. C'est donc à cette époque qu'on doit placer ces paroles d'Augustin, prononcées dans la conférence. « Vainement, quelques-uns d'entre eux étant allés à la cour, ont dit dans les actes préfectoraux qu'ils voulaient être entendus et discuter. » Ils insistaient donc pour que l'évêque catholique Va-

(1) *Lettre* CLXVXY, ch. V. (2) Poss., ch. XVIII. (3) *Lettre* CXLIV. (4) *Conf., Carthag.* I-CX.

lentin, qui se trouvait alors à la cour, discutàt avec eux. Mais cet évêque n'était pas venu dans l'intention de conférer avec eux, et n'avait reçu à ce sujet aucun mandat de ses collègues, le préfet lui-même qui devait juger le débat n'avait point l'autorité voulue pour accorder cette conférence, d'ailleurs il ne pouvait se prononcer que d'après les lois portées contre les donatistes. Cependant, leur consentement à une conférence tourna à l'avantage des catholiques, qui l'invoquèrent habilement quatre ans plus tard pour obtenir une conférence de l'empereur. Marcellin, dans son édit du commencement de l'année 411, pour la convocation de la conférence, dit expressément que les donatistes l'avaient demandée peu de temps auparavant au tribunal des préfets. Augustin rapporte même que par certaines réponses inconsidérées et téméraires, ils avaient nui à leur propre cause dans les actes préfectoraux, et que c'est pour ce motif qu'il firent tant d'efforts pour en empêcher la lecture dans la conférence. Dans ces actes, ils se donnaient eux-mêmes le nom de donatistes, qu'ils repoussèrent ensuite.

6. Or, Maximin de Sétif revint à l'unité catholique après le voyage dont nous venons de parler. Après l'envoi de ces délégués donatistes à la cour, les clercs d'Hippone se plaignirent aux donatistes eux-mêmes des vexations des circoncellions, et adressèrent à ce sujet une lettre à Janvier, leur primat en Numidie. Le style nous montre Augustin comme en étant l'auteur. Dans cette lettre, il montre d'abord, par l'histoire abrégée de Cécilien, que les donatistes en ont appelé aux empereurs sur cette controverse avant les catholiques, et que, pour ce motif, ils ne pouvaient reprocher à ces derniers d'implorer l'assistance d'Honorius ; il montre ensuite, dans les excès des circoncellions, la cause des lois portées contre eux ; et, enfin, que ces lois n'ont point empêché les catholiques de traiter les donatistes avec une très-grande bonté, tandis que ceux-ci leur causaient toute sorte de maux et rendaient le mal pour le bien. C'est dans cette lettre qu'il fait mention de la chaux et du vinaigre et de toutes les autres cruautés. Il ajoute que ce qu'il désire, c'est que les donatistes confèrent pacifiquement avec les évêques catholiques pour mettre fin au schisme, non pour faire périr les hommes ; c'est-à-dire pour que ceux-ci soient non pas punis mais ramenés. C'est en vain qu'ils ont manifesté au préfet leur désir d'une conférence, car le juge ne pouvait accéder à leur demande, à cause des lois portées contre eux. Mais ils peuvent tenter avec succès la même demande près de l'empereur, qui n'est pas assujetti aux mêmes lois et a le pouvoir d'en faire d'autres. Pour lui, il désire cette conférence, non pas pour terminer une cause terminée depuis longtemps,, mais pour qu'elle paraisse finie à ceux qui ne savent point qu'elle l'est. S'ils n'approuvent pas ce projet de conférence, il les prie d'écouter les clercs d'Hippone discutant en sa présence avec les donatistes du même endroit, afin que ces derniers puissent leur montrer en quoi ils s'écartent de la vérité, s'ils s'en écartent en effet, ou bien de s'informer par eux-mêmes, ou par d'autres, des crimes odieux commis par la troupe des circoncellions ; et de les empêcher au moins de commettre des meurtres et des rapines et de cesser d'aveugler, s'ils ne veulent partager leur damnation. Enfin, il termine ainsi sa lettre (1) : « Mais, si vous méprisez nos plaintes, nous ne nous repentirons pas d'avoir voulu agir pacifiquement avec vous. Le Seigneur assistera son Église, et vous vous repentirez d'avoir dédaigné nos humbles avis. »

(1) *Lettre* LXXXVIII, n. 12.

CHAPITRE III

1. Augustin écrit contre Cresconius. — 2. Il s'efforce en vain de ramener Paul de Cataque à un genre de vie digne d'un évêque. — 3. Il écrit à Emérite en gémissant de le voir engagé dans le schisme. — 4. Trois opuscules contre les donatistes, publiés sans doute à cette époque. — 5. Livre sur la *divination des démons*. — 6. Six questions contre les païens traitées pour le prêtre Deo-Gratias. — 7. Explication de l'épitre de saint Jacques aux douze tribus. — 8. Livre du *baptême unique* à Constantin.

1. Dans ses livres contre Cresconius, Augustin assure que les catholiques avaient demandé que les donatistes eussent avec eux une conférence, afin de leur montrer que l'affaire était terminée. A cette époque déjà, les lois d'Honorius contre ces hérétiques étaient portées, mais depuis peu de temps encore, quand il fit cet ouvrage, et déjà les donatistes, à cause de ces lois, faisaient souffrir les catholiques par le vinaigre et la chaux, ainsi que par le fer et le feu. Ce Cresconius était donatiste laïque et grammairien de profession. Ayant lu le premier livre d'Augustin contre la lettre de Pétilien, plein de confiance dans son talent d'écrivain, qui était néanmoins fort médiocre, il entreprit de défendre son parti contre Augustin et de défendre la lettre de Pétilien. Quoique Cresconius ait adressé son opuscule à Augustin, il ne lui parvint cependant que longtemps après avoir paru. Augustin crut convenable d'y répondre ; il pensa que son caractère aussi bien que sa charge lui faisaient un devoir d'entreprendre la défense de la vérité. Il réfuta donc Cresconius dans quatre livres. Dans le premier, il montre d'abord qu'on ne doit point approuver la feinte modestie qui porte les donatistes à ne vouloir point discuter avec les catholiques au sujet de leur erreur, et ensuite que les défenseurs de la vérité ne doivent redouter ni l'éloquence ni la dialectique d'aucun adversaire. Il montre après cela que si les catholiques accordent aux donatistes que leur baptême est véritable, il ne s'en suit pas que les schismatiques sont dans leur droit en le recevant. Dans le second livre, il montre que Cresconius n'a rien dit pour réfuter son livre contre Pétilien ; il est vrai qu'il lui a peut-être appris du moins qu'on ne doit pas dire donatistes, mais donatiens, de Donat, et autres pareilles bagatelles grammaticales sur lesquelles il s'était beaucoup appesanti. Après avoir refuté Cresconius sur les questions qui paraissaient les plus importantes, il fit un troisième livre sur les autres chapitres de son livre, dans la crainte que les ignorants ne crussent qu'il en avait laissé quelque point sans réponse. Son quatrième livre est consacré tout entier à réfuter le sien d'après la seule histoire des maximianistes.

2. La lettre à l'évêque Paul ne paraît pas avoir été écrite avant cette époque, comme on peut le conclure de ce que la personne à qui elle est adressée y est présentée comme ayant ramené beaucoup de fidèles à l'Église. Comme Augustin avait engendré Paul au Christ, il croyait avec raison que sa conduite le concernait, lui, et son Église d'Hippone. Si, comme Holstein le pense et comme les choses mêmes semblent l'indiquer, c'est le même que le Paul dont il fait mention dans sa lettre à Olympe (2), il fut évêque de Cataque, en Numidie. Mais après avoir obtenu cette charge, il causa plus de douleur que de consolation à Augustin ; car s'il fit rentrer un grand nombre de donatistes dans le sein de l'Église, il en éloigna plus encore par la corruption de ses mœurs. Il se livra tellement aux affaires du siècle qu'on aurait pu dire qu'il faisait de l'épiscopat un moyen de gagner de l'argent. Toutefois Dieu, pour lui montrer qu'il ne fallait rechercher aucune autre richesse que celle de l'esprit, si toutefois il avait assez d'intelligence pour le comprendre, permit qu'il ne recueillît aucun fruit de ses odieux trafics, au point que, ne pouvant s'acquitter même envers le fisc, il fut obligé de lui abandonner tous ses biens. Néanmoins, en dépit même des lois civiles, il reprit son commerce accoutumé, avec l'appui d'un personnage très-puissant à cette époque, probablement de Ba-

(1) *Lettre* XCVI, n. 2.

thanaire. Se livrant de plus en plus aux affaires, il en vint à un genre de vie que ne pouvait soutenir la pauvreté de son église. Augustin crut qu'il devait plus que tout autre, puisqu'il l'avait engendré au Christ par l'Évangile, lui faire sentir les morsures salutaires de la charité, en lui adressant une sincère réprimande. Il s'efforça donc de le guérir par tous les avertissements capables de produire ce résultat. Mais ce fut en vain. C'est pourquoi bien qu'il ne fût condamné par aucun jugement ecclésiastique, le saint évêque se sépara de sa communion, en lui conservant toutefois les titres de collègue et de frère. Paul écrivit à Augustin pour lui demander de le conserver dans sa communion, en se plaignant en même temps que lui qu'il appelle inexorable, a trop de confiance en ceux qui s'étaient toujours montrés ses ennemis. C'est ce qui lui fit écrire la lettre en question, également pleine de charité et de sévérité. Augustin lui dit qu'il ne veut point être en communion avec lui, parce qu'il ne peut se résoudre à le flatter. S'il désire guérir les blessures qu'il a faites à l'église d'Hippone, il faut absolument que le Seigneur lui fasse la grâce de renoncer aux affaires du siècle et d'en secouer le fardeau pour revenir à une vie digne d'un évêque. Il est certain que cette lettre ne produisit pas beaucoup d'effet, puisque Augustin, après la mort de ce prélat, n'en parle qu'en termes peu flatteurs. Il dit qu'à l'époque où il fut obligé d'abandonner ses biens au fisc, ayant reçu quelque argent qui lui était dû (1), il acheta, sous le nom d'une maison alors très-puissante et comme pour l'église, des pièces de terre qui se vendaient aux enchères. Il voulait ainsi, selon sa coutume, ne rien payer au fisc et n'être point inquiété par les collecteurs de l'impôt. Ces terres revinrent ensuite à Boniface, son successeur, qui aurait certainement pu les garder, mais comme c'était un homme plein de bonne foi, il craignit de participer devant Dieu à la fraude et à l'injustice. Aussi préféra-t-il déclarer simplement et sans détour que les terres que lui avait laissées son prédécesseur avaient été achetées avec de l'argent dû au trésor. Boniface était devenu évêque au mois d'août 418, comme nous le dirons en son temps.

3. Il est certain qu'Honorius avait déja porté des lois plus rigoureuses contre les donatistes, en 405, quand Augustin écrivit à Emérite évêque des donatistes d'Alger. Il n'est pas moins certain que cette lettre fut écrite avant la conférence où Emérite défenditavec plus d'âpreté, que personne, la cause de son parti, puisque dans sa lettre, Augustin dit qu'il ne le connaît que de réputation. Il avait été baptisé chez les schismatiques et n'avait jamais été de l'Église catholique. Son autorité était si grande parmi les siens, qu'il est regardé comme l'auteur de la célèbre sentence prononcée contre les maximianistes, au concile de Bagaï de 394. Il passait pour un homme d'esprit (2) versé dans les arts libéraux et d'une éducation distinguée. Il désapprouvait les violences des siens et montrait autant de probité qu'on peut en attendre d'un schismatique. Augustin ne fit pas difficulté d'ajouter foi aux éloges qu'on faisait de lui, il désira même qu'ils fussent d'accord avec la vérité. En effet, il éprouvait un penchant particulier pour ceux qui étaient tels qu'on lui dépeignait Emérite. Quand il les voyait plongés dans l'erreur, plus il s'en étonnait et plus aussi il brûlait du désir de les connaître et de s'entretenir avec eux pour dissiper leur aveuglement. C'est ce qui le porta à écrire une ou deux fois à Emérite bien qu'il fût très-éloigné de lui, des hommes de bonne foi lui ayant dit qu'il lui répondrait. Possidius parle en effet de deux lettres à cet évêque, mais la première est perdue. Augustin, n'ayant point reçu de réponse, et ne sachant si la lettre ou la réponse d'Emérite s'était égarée, en écrivit une seconde lettre qui existe encore. Dans cette lettre, il montre que les raisons qu'on pouvait alléguer en faveur du schisme, n'avaient aucune force, et, après avoir rendu évident par l'exemple d'Optat, que les crimes même les plus manifestes commis dans une communion, si on les

(1) *Lettre* XCVI, n. 2. (2) *Lettre* LXXXV, n. 1-10.

tolère pour des causes légitimes, ne souillent que leurs auteurs, il le prie de lui répondre. Nous n'avons lu nulle part qu'il satisfît jamais au désir du saint prélat ; mais depuis cette époque, il montra une opiniâtreté extraordinaire et, plus que tous les autres donatistes, un esprit endurci dans l'erreur.

4. Aux livres contre Cresconius, Augustin ajouta quelques ouvrages contre les donatistes, mais ils nous manquent maintenant. Ainsi, il écrivit d'abord, contre les donatistes, un libelle (1) dans lequel il promettait de leur montrer tout ce qui militait contre le schisme, c'est-à-dire tous les actes ecclésiastiques ou civils et tous les passages des livres saints, pour les pousser à les demander. Parmi ceux qui eurent connaissance de cet opuscule et de ces promesses, il y en eut un qui publia un écrit contraire, en prenant seulement dans son écrit, le titre de donatiste. C'est pour cela qu'Augustin intitula la réponse, à ce libelle : *Contre un donatiste inconnu.* Il fit paraître ce qu'il avait promis, avec le livre dans lequel il l'avait promis d'abord et donna à l'ouvrage entier le titre de : *Preuves et témoignages contre les donatistes,* et pour que le public en prît plus vite connaissance, il l'attacha aux murs d'une basilique qu'on venait d'enlever aux donatistes. Mais comprenant que les ouvrages d'une certaine étendus n'étaient même pas lus par la plupart des gens, il publia, avec cette charité qui lui était naturelle, un opuscule très-court, dans l'espérance que la grande facilité de le copier le mettrait entre les mains d'un plus grand nombre de personnes et qu'on pourrait en retenir le contenu sans peine. Le titre de cet opuscule était : *Avis aux donatistes touchant les maximianistes,* sans doute parce qu'il montrait par la seule histoire des maximianistes que la secte de Donat ne s'appuyait sur aucun fondement, ni sur aucune vérité.

5. A la même époque, il écrivit son livre *de la divination,* c'est-à-dire du pouvoir de prédire, *des démons.* Une conversation qu'il eut, un matin, avant les saints mystères, avec de nombreux catholiques qui s'étaient rendus auprès de lui, à l'époque des saintes octaves, lui en fournit l'occasion. On disait que la destruction du temple de Sérapis, à Alexandrie, vers 389, par ordre de Théodose, avait été prédite par un mage. Dans cet entretien, Augustin s'était efforcé d'expliquer comment le démon avait pu prédire cette destruction et autres faits semblables. Dès qu'il en eut le loisir, il mit par écrit ce qu'il avait dit à ce moment, et termina son livre, en promettant de répondre aux païens qui auraient quelque objection à faire à ce qu'il avait avancé. Il fait remarquer que le culte des idoles diminue de jour en jour et qu'il n'y a point d'année où le nombre des infidèles ne soit moindre que l'année précédente.

6. Dans la liste de ses ouvrages Augustin place après celui-là, *son exposition de six questions contre les païens,* qui, dans les œuvres imprimées est placée parmi ses lettres. Un païen qu'il aimait beaucoup et qu'il désirait ardemment rendre chrétien, lui donna l'occasion de l'écrire. Il lui avait adressé aussi quelques lettres, qui étaient demeurées sans réponse, comme si cet homme eût craint d'être disciple d'Augustin. Enfin, ce païen proposa au prêtre Déogratias, six questions sur la religion qu'il prétendait tenir, en partie du moins, du philosophe Porphyre. Augustin croit que ce Porphyre n'était autre que l'illustre Porphyre de Sicile qui vivait vers la fin du troisième siècle. Déogratias envoya aussitôt de Carthage à Augustin les questions proposées, préférant en recevoir la solution de sa bouche plutôt que de la donner lui-même. Le saint docteur se rendit à ses désirs bien qu'il fût très-occupé alors. Il l'avertit toutefois, par une lettre placée en tête de son opuscule, de ne pas craindre de répondre à toutes les questions de ce païen, et de ne montrer l'opuscule qu'il lui envoie, qu'à ceux à qui il le jugera convenable. A la fin de son ouvrage, pressentant que celui qui posait ces questions pensait à embrasser la foi chrétienne mais voulait auparavant avoir l'explication de

(1) *Rétract.*, liv. II n. 27.

quelques passages obscurs des Écritures, il l'engage charitablement à se faire chrétien et à ne point s'arrêter davantage à des questions de la nature de celles proposées : « de peur dit-il qu'en voulant finir les questions sur les livres saints avant de se faire chrétien, il ne finisse cette vie avant de passer de la mort à la vie. Il y a bien des choses qu'il ne faut pas finir avant de croire, de peur que la vie ne finisse avant que la foi vienne. Mais quand on a la foi, on peut étudier ces difficultés pour le plaisir pieux des âmes fidèles, et pour faire part aux autres, sans orgueil, de ce qu'on à appris. Quant à ce qu'on ne peut découvrir, on doit s'y résigner sans dommage pour le salut. » Les pélagiens citaient cet ouvrage comme leur étant favorable, parce qu'on y lit que le Christ ne voulut apparaître aux hommes, et leur prêcher sa doctrine, qu'à un moment et dans les lieux où il savait qu'ils croiraient en lui. Mais Augustin dit qu'il n'avait voulu parler que de la prescience du Christ, parce que cela lui suffisait pour convaincre l'infidélité des païens qui avaient soulevé cette question, et que, d'ailleurs, il ne voulait point entreprendre d'éclaircir tout ce qui pouvait avoir rapport à ce sujet. Au reste, il montre que cela n'a aucun rapport avec la cause des pélagiens. Il donne en outre l'explication de certaines expressions du même endroit, quoique les pélagiens ne les lui eussent point objectées.

7. Dans ses *Rétractations*, il fait suivre le livre cité plus haut de *l'Exposition de l'épître de saint Jacques aux douze tribus*. Ce n'est qu'un recueil d'annotations rassemblées pas les soins de ses frères et placées par lui en marge du texte ; elles avaient pour but l'intelligence de cette épître ; cet ouvrage est perdu. Immédiatement après, viennent les trois livres *des peines et de la rémission des péchés* par lesquels il entreprit, pour la première fois, la défense de la grâce du Christ, contre l'hérésie pélagienne, bien que cependant, il n'ait écrit ces livres qu'après la condamnation de Célestius, c'est-à-dire en 412, comme nous le montrerons plus loin. D'après cela on voit qu'en cette occasion Augustin n'a pas suivi l'ordre des temps ; puisqu'il place ces livres bien avant l'abrégé de la conférence qui parut vers la fin de l'année 411, ou bien peu de temps après.

8. Quant à son ouvrage, intitulé *de l'Unité du baptême*, qui vient après, on reconnaît qu'il est antérieur à la conférence, en ce qu'il n'y fait aucune mention de cette dernière. De plus cela ressort encore de ce qu'il dit que les donatistes n'ont pas même essayé de prouver les crimes dont ils chargeaient Marcellin et quelques autres évêques romains, car pendant la conférence, ils essayèrent d'en donner quelques preuves : il est vrai qu'elles étaient mensongères (1). Il s'arrête aussi dans ce livre sur une erreur de fait qu'il se reproche encore dans la revue qu'il a faite de presque tous ses livres contre les donatistes, au sujet du jugement de Félix d'Aptonge qu'il met après celui de Constantin en faveur de Cécilien, erreur dont il ne s'était pas encore aperçu dans la conférence, mais il la connaissait quand il écrivit son abrégé de la conférence, certainement avant le 14 juin 412. Il composa ce livre, *de l'unité du baptême* pour répondre à un autre livre ayant le même titre, dont l'auteur, qu'on disait être Pétilien de Cirta, soutenait que le baptême ne pouvait être administré légitimement, que chez les donatistes. Ce livre (2) ne contenait rien autre chose que des mots ampoulés et des calomnies incroyables, le reste n'était pas digne d'attention. En effet, l'auteur se servait de textes et d'arguments plutôt favorables aux catholiques qu'à sa propre cause. Il accusait (3), sans aucune preuve, plusieurs évêques romains d'idolâtrie. Mais en l'entendant accuser de manichéisme les évêques catholiques de Cirta, dont la vie est bien connue, on voyait quelle foi on devait ajouter aux accusations dont il chargeait des évêques inconnus, surtout en l'entendant attaquer avec tant d'acharnement Profuturus de Cirta, mort peu d'années auparavant, et son successeur, Fortunat, qui vivait encore, hommes

(1) *Retract.*, liv. VI, ch. XXVII. (2) *Du bapt. uniq.* ch. XVI, n. 27. (3) *Du bapt. uniq.* liv. I, ch. I.

d'une innocence si connue et si bien établie. Un prêtre donatiste avait remis ce livre à un ami d'Augustin nommé Constantin qui le porta au saint docteur, quand il était à la campagne : on le pria, avec les plus vives instances, de le réfuter. Bien qu'il eût déjà traité souvent cette matière, il ne crut pas devoir se refuser à ce que lui demandait son ami ; persuadé que la multiplication des bons livres est toujours de quelque utilité, soit parce qu'ils peuvent ainsi se répandre davantage dans les mains du public, soit surtout parce qu'ils contentent ceux qui prennent pour nouveaux, de vieux arguments présentés sous un nouvel aspect. Il dédia ce livre à Constantin lui-même.

9. Nous avons fait mention plus haut d'un petit livre publié par Augustin pour achever de détruire l'erreur impie et orgueilleuse des donatistes contre l'Église catholique, par le seul fait de l'histoire des maximianistes. Il ajouta (1), quelques années après, un second livre sur le même sujet, mais plus étendu et plus soigné. Ces livres sont également perdus. On ne trouve dans ses autres ouvrages aucun indice sur l'époque où parurent ces derniers. Tontefois, d'après la place qu'ils occupent dans les *Rétractations*, on peut penser qu'ils ont été écrits entre l'année 406 et l'année 411. C'est en 406, selon nous, qu'éclata la guerre de Radagaise, roi des Goths. Augustin, qui se trouvait alors à Carthage, apprit, avec une très-vive douleur, qu'à Rome les infidèles profitaient de cette guerre, pour décrier la religion catholique. Mais la prompte réfutation de leurs invectives vint bientôt les couvrir de confusion.

CHAPITRE IV

1. Décret du concile de Carthage de l'année 407 pour donner un évêque aux peuples convertis du donatisme. — 2. Mandement du même concile aux délégués qu'il envoie à l'Empereur. — 3. Le schisme des rogatistes est limité à la ville de Cartanne et aux endroits voisins. — 4. Augustin réfute la lettre de Vincent, principal évêque des rogatistes.

1. Le concile d'Afrique qui s'assembla à Carthage en 407, nous a fourni quelques données relatives à l'histoire d'Augustin et des donatistes. Les synodes précédents avaient défendu d'établir de nouveaux évêchés sans le consentement des évêques dont on devait amoindrir le diocèse pour les former. Le concile de cette année reçoit et montre (2) le consentement du primat et du synode de la province. Toutefois, il excepta de cette loi les églises qui, ayant un évêque propre dans le donatisme, demanderaient qu'il leur fût conservé après leur conversion. Il régla que cela leur serait accordé sans difficulté et sans même attendre le consentement du synode. Mais, si cet évêque meurt, le concile croit que si son troupeau aime mieux être réuni au diocèse voisin que lui donner un successeur, ne doit point rejeter sa demande. De plus, il décrète que les évêques qui auraient ramené leurs populations à l'Église avant la loi d'Honorius, de 405, les conserveraient sous leur direction épiscopale. Quant aux églises revenues à l'unité catholique après ladite loi, ainsi que celles qui sont demeurées dans l'hérésie, elles demeureront, avec tous les objets du culte, sous la direction de l'évêque catholique du diocèse où elles se trouvent. Il est donc évident que, en vertu du décret sur l'unité, les églises donatistes appartenaient de droit aux catholiques. A cette époque, la population de la nouvelle Germanie était en procès avec l'évêque Maurence. Le concile trouva bon de déléguer des évêques des deux partis pour se rendre à Thubursica, afin de porter un jugement avec connaissance de cause sur cette affaire. Mau-

(1) *Retract.*, liv. II, ch. xxxv. (2) *Cod. des Can. d'Afr.*, ch. xcviii.

rence choisit aussitôt Xantippe, Augustin, Florence, Théase, Samsouci, Second et Possidius. Le concile approuva ce choix et chargea Xantippe de leur adjoindre des habitants du pays s'il en était besoin. Maurence montrait assez, par le choix qu'il faisait, qu'il avait pleine confiance en sa cause. Dans la conférence, on retrouve le nom d'un Maurence de Thubursica, qui, suivant Holstein, n'est autre que celui de la nouvelle Germanie. Il se peut donc en effet que la nouvelle Germanie ait été autrefois comprise dans son diocèse, quoique plus tard, elle en ait formé un à elle seule.

2. Le même concile envoya, en qualité de délégués près de l'empereur, Vincent et Fortunat, celui-ci, évêque de Sica, celui-là, de Culusita. Ces délégués avaient reçu mandat de défendre, avec les autres, délégués la cause de l'Église dans la conférence. Ils avaient pour mission de demander à l'empereur, au nom de toute la province, la permission d'instituer des avocats pour défendre l'Église, qui, dans tous les jugements concernant ses affaires, auraient toujours accès aux tribunaux des préfets, (le concile dit au cabinet des juges,) soit comme demandeurs soit comme défendeurs, droit qu'avaient autrefois les prêtres païens de la province. Du reste, on leur accorda tout pouvoir d'agir contre les donatistes et les païens et contre les superstitions de l'idolâtrie. On croit, généralement, que c'est aux instances de ce concile que furent portées les deux lois du 17 août, qui se confondirent en une seule. Elles furent l'une et l'autre publiées à Rome en 407 et adressées à Porphyre, proconsul d'Afrique. La première partie confirme certains priviléges accordés soit à l'Église, soit aux clercs, et leur permet de choisir des défenseurs des Églises et des priviléges ecclésiastiques, parmi les avocats, comme le concile l'avait demandé. La seconde (1) ratifie de nouveau les lois contre les donatistes et les manichéens, et ordonne qu'on les exécute. En outre, le 23 novembre de la même année 407. Honorius, écrivit à Curtius, préfet du prétoire, conformément à la mission que Vincent et Fortunat avaient reçue du synode de Carthage. Elle concernait les païens les hérétiques, et surtout les donatistes, les manichéens, les priscellianistes et les célicoles. Cette loi, fut affichée le 5 juin 408 à Carthage, après une proclamation du proconsul Porphyre. Elle fut inscrite, en grande partie dans deux endroits du code théodosien; et, nulle part, on ne lui donne le date du 15 novembre 408. Ce qui est certain, c'est qu'au mois de novembre 408, Honorius n'était pas à Rome, d'où la dite loi est datée, mais à Ravenne. Et, elle n'a pas pu non plus être affichée à Carthage, en 409, sous le consulat de Porphyre, puisque vers la fin de l'année 408, Donat lui avait déjà succédé. A la fin même de cette année, Théodose était déjà préfet du prétoire, et Curtius l'était en 407 et au commencement de 408.

3. C'est vers cette époque que le rogatiste Vincent, eut un échange de lettre avec Augustin, au sujet des catholiques; en tous cas, ce ne fut certainement pas beaucoup plus tard; car la réponse d'Augustin, bien qu'étendue et traitant uniquement du schisme de Donat, ne contient pas la moindre allusion à la conférence de Carthage. De plus, on n'y parle pas du droit accordé à chacun, vers la fin de l'année 409, de choisir sa religion, quoique toute cette lettre ne soit qu'une justification de la sévérité des lois précédentes. Ajoutez qu'on n'y trouve rien de la mort de Stilicon, ni des événements arrivée en 408. Ce Vincent était le successeur de Bogat, évêque donatiste, auteur du schisme qui porte son nom (2). C'était un petit schisme dans un grand. D'abord prêtre, il était devenu évêque de Carthanne, dans la Mauritanie césarienne (3). Dans la suite en Afrique, les donatistes s'étaient déjà tellement fractionnés, qu'ils n'auraient pas pu dire eux-mêmes le nombre de leurs sectes, si on le leur avait demandé. Quand Julien arriva au pouvoir, vers la fin de 361, les rogatistes ne s'étaient pas encore séparés des donatistes (4), de la part de qui ils eurent à souffrir de cruels traitements quand ils se séparèrent. Les donatistes, en effet, tirèrent parti non-seulement des ordres donnés par les

(1) *Cod. de Theod. sur les herét.*, loi 41. (2) *Contre Cresc.*, liv. IV, n. 73. (3) *Ibid.*, n. 20. (3) *Ibid.*, XII.

puissances séculières contre les hérétiques, mais encore de ceux du duc Firmus, en 372, pour abattre les rogatistes (1). Aussi, ceux-ci les appelaient-ils, pour ce motif, des Firmiens (2). Cependant, ils voulaient paraître plus humains et ennemis de la cruauté des autres donatistes, ce qu'Augustin pense qu'on doit attribuer moins à leur amour de la douceur chrétienne qu'à la conscience de leur faiblesse. « Vous prétendez, dit-il, que vous ne vouliez pas sévir, et moi, je pense que vous ne le pouviez pas; car vous êtes si peu nombreux que vous n'osez vous remuer contre la grande masse de vos adversaires quand même vous le voudriez (3). » Cependant, il leur oppose le précepte évangélique : *Si quelqu'un veut vous enlever votre tunique et entrer avec vous en jugement, cédez-la-lui et votre manteau en plus* (*Matth.*, VIII, 50), pour leur donner à entendre qu'il faut non-seulement s'abstenir de toute injustice à l'égard des persécuteurs, mais même qu'on doit ne pas leur résister, et il conclut que Rogat, leur père, ne l'a pas compris ainsi, ou du moins ne l'a pas mis en pratique, car, il a réclamé avec un acharnement incroyable, jusque devant les tribunaux quelques objets que ses partisans prétendaient être à eux. Vincent avait soin du petit troupeau laissé par Rogat à Cartanne et dans les endroits voisins avec neuf ou dix collègues et compagnons.

4. Ce Vincent avait connu Augustin à Carthage, du vivant de Rogat, pendant qu'il y faisait ses études (4). Il avait remarqué dès lors son amour pour la paix et l'honnêteté. Quand il sut qu'il avait embrassé la religion du Christ et qu'il s'adonnait à l'étude des saintes Écritures, il le crut encore plus avide et plus ami de la paix, que précédemment, et plus que jamais éloigné de tout procédé violent dans la pratique ; aussi écrivit-il à Augustin au sujet de la sévérité, grâce aux lois obtenues par les prières des évêques catholiques contre les donatistes, en soutenant qu'on ne devait forcer personne à embrasser la justice et l'unité (5), qu'il n'était point permis de porter plainte à l'empereur contre les ennemis de notre communion, que nulle part, ni dans l'Évangile ni dans les Actes des apôtres, on ne lisait qu'on avait eu recours aux princes de la terre contre les adversaires de l'Église (6), et que jamais un Apôtre ne s'était jeté sur la propriété des hommes, sous prétexte de la foi. D'ailleurs, continuait-il, ces violences étaient inutiles pour un grand nombre de personnes (7), et il craignait plutôt que les Juifs et les païens n'en prissent sujet de blasphémer le nom de Dieu (8). Il niait qu'il eût été dit à l'Église de s'accroître et se répandre toujours et prétendait au contraire qu'elle pouvait se conserver dans une seule région de la terre, après avoir péri dans toutes les autres (9). Il appuyait cela du témoignage d'Hilaire qui écrivait que, dans dix provinces de l'Asie, la plupart des habitants ne connaissaient pas véritablement Dieu (10). Il soutenait que cette partie du monde dans laquelle la foi et la religion chrétienne sont florissantes, est bien petite, comparée avec le reste du monde (11), d'où il suit que le nom de catholique ne doit pas lui être donné, à cause de la communion de l'univers entier, mais à cause de l'observation de tous les préceptes divins et de la pratique de tous les sacrements. Pour ce motif, les royatistes donnaient le titre de catholique à leur petit troupeau. Ils soutenaient que le baptême administré hors de l'Église était nul et s'appuyaient, pour le prouver, sur le martyr saint Cyprien et sur son prédécesseur Agrippin. On devait donc rebaptiser après les hérétiques (12). « Aussi, disait-il, l'Apôtre Paul a baptisé après Jean (13). » Il demandait pour quel motif si les partisans de Donat étaient méchants et hérétiques, ils étaient recherchés avec tant d'ardeur par les catholiques, et reçus par eux sans difficulté (14). Cette lettre fut remise à Augustin par un catholique honorablement connu de lui. Aussi, comme il n'y avait pas lieu de douter que la lettre ne fût de Vincent le roga-

(1) *Contre la lettre de Petil.* liv. II, n. 184. (2) *Lettre* LXXXVII, n. 10. (3) *Lettre* XCIII, n. 11. (4) *Ibid.*, n. 1-51. (5) *Ibid.*, n. 5-14. (6) *Ibid.*, n. 1. (7) *Ibid.*, n. 3. (8) *Ibid.*, n. 26. (9) *Ibid.*, n. 21. (10) *Ibid.*, n. 31-32. (11) *Ibid.*, n. 22. (12) *Ibid.*, n. 35-36. (13) *Ibid.*, n. 47. (14) *Ibid.*, n. 46.

tiste, il lui adressa sa réponse (1). Il la fit assez longue, non pas tant en vue des dispositions de Vincent, que de l'utilité de ceux qui la liraient avec la crainte de Dieu. Il espérait que, sinon Vincent, du moins d'autres personnes en tireraient quelque fruit.

CHAPITRE V

1. Mélanie l'aînée vient en Afrique. — 2. Augustin écrit à Paulin qui lui répond à son tour. — 3. Insolence et férocité des idolâtres de Calame. — 4. Nectaire prie Augustin pour les coupables de Calame, ses concitoyens. — 5. Possidius se rend à la cour à cause du crime de ces derniers. — 6. Augustin récrit à Paulin. — 7. Il écrit aussi à l'évêque Mémor à qui il envoie son sixième livre sur *la musique*.

1. Mélanie aînée, dame très-célèbre chez les écrivains ecclésiastiques, était restée à Rome quelques années, depuis son retour d'un très-long séjour en Orient, quand elle vint en Afrique, où Augustin fut témoin de la résignation avec laquelle elle supporta la mort de Publicola, son dernier fils. Nous ne savons sur quelle raison on s'appuie pour dire que Publicola mourut à l'époque où Firmin, son gendre, ayant embrassé un autre genre de vie plus parfait, se retira de Rome avec Mélanie la jeune, son épouse, comme on le voit dans sa vie, dans ses terres, placées dans la banlieue de Rome, vers la vingt-quatrième année de son âge, la vingtième de celui de Mélanie. Car, en l'an de Notre-Seigneur, 399, qui coïncide avec ces événements, Mélanie l'aînée n'était pas encore de retour d'Orient. Il faut donc admettre qu'il s'est glissé une erreur à cet endroit de l'histoire de Mélanie la jeune, et on doit tenir pour certain que la mort de Publicola arriva à l'époque où Firmin, avec Mélanie, sa femme, et Albine, sa mère, avait pris, sur les conseils de sa belle-mère Mélanie, le parti de quitter leurs propriétés situées près de Rome, pour aller se fixer en Palestine, près du lieu saint. Cependant il ne nous paraît pas non plus invraisemblable que la mort de Publicola soit arrivée à l'époque où ces saints personnages passèrent en Afrique, c'est-à-dire vers la fin de l'année 410. Car, si Publicola avait encore été vivant alors, Albine, son épouse, l'aurait plutôt accompagnée que Mélanie la jeune, sa fille, ou Pinien, son gendre. De plus, les troubles de Calame sont antérieurs à la mort de Publicola; or, nous ne voyons pas que ces troubles aient eu une raison d'être après l'année 408, ce qui nous empêche de placer la mort de Publicola à la fin de l'année 410. Il y a encore une autre raison plus décisive, c'est que les troubles de Calame eurent lieu le 1er et le 8 juin, pendant que Possidius était là. Ce n'est donc pas en 411, puisque Possidius se trouvait alors à la conférence de Carthage. On ne peut non plus placer ces troubles en 410, puisque à cette époque, il n'y avait aucune loi récente portée contre les païens; or, Augustin dit que ce crime avait été commis contre des lois très-récentes (2). Lui-même passa l'hiver à Carthage (3) après ces troubles, tandis qu'il était au contraire, pendant l'année 411, à Hippone (4). Nous dirons plus tard pourquoi nous plaçons cette sédition en 408, non en 409. Baronius dit qu'elle eut lieu en 399; mais, outre les arguments qui détruisent cette opinion, nous ne pouvons placer le voyage de Mélanie en Afrique, en 398. Mais la suite de cette histoire jettera un plus grand jour sur ces faits.

2. C'est peut-être Mélanie elle-même qui, en venant en Afrique, remit à Augustin la première lettre de Paulin, où déjà il louait la vertu naissante de Publicola : cette lettre est antérieure à celle qu'il écrivit à Augustin en 408, qui commence ainsi : « Votre parole est toujours une lumière pour mes pas (5). » En effet, il n'est point du tout avéré que Publicola soit mort en Afrique; il est seulement certain qu'il mourut pendant que sa mère s'y trouvait. Augustin fut témoin de ses pieuses larmes et de sa résignation. Il ne put s'empêcher d'écrire à ce sujet à Paulin, pour lui dire que Mélanie lui paraissait moins pleurer la mort d'un fils unique, qu'un reste d'attachement qu'il avait

(1) *Ibid.*, n. 1. (2) *Lettre* XCI, n. 8. (3) *Lettre* CXXI, ch. III. (4) *Lettre* CXXIV, n. 1-2. (5) *Lettre* XCIV.

pour les pompes et les vanités du siècle (1). Il demandait en même temps à Paulin quel serait, dans le ciel, après la résurrection des corps, l'occupation des bienheureux (2). Il l'entretenait aussi de cet heureux repos nécessaire pour acquérir ou développer la sagesse chrétienne, repos dont il le croyait en possession ; mais il apprit plus tard la multiplicité de ses occupations (3). Il confia sa lettre au diacre Quintus, au commencement de l'année 408 (4). Quintus se trouvait à Rome depuis longtemps, quand Paulin s'y rendit, comme il faisait tous les ans, après les fêtes de Pàques, pour visiter les tombeaux des Apôtres et des martyrs. Or, en 408, Pâques tombait le 29 mars, Paulin reçut donc cette lettre à cette époque ; il ne la lut qu'à Formies, où il avait résolu de s'arrêter un jour entier, en retournant chez lui, parce que les tracas qu'on ne peut éviter à Rome ne lui auraient pas permis de la lire d'un seul trait, comme il le désirait. Cela nous montre que cette lettre, aujourd'hui perdue, était fort longue et justement appelée un petit livre par Paulin. Il n'en fait pas un éloge vulgaire dans sa réponse qu'il écrivit assez précipitamment le 15 mai ; car Quintus ne l'avertit de son départ que la veille du jour où il partit, en effet (5). Aussi oublia-t-il de répondre à quelques chapitres de la lettre d'Augustin. Il parle avec une grande humilité et une grande piété de l'occupation des bienheureux, dans la vie future, après la résurrection et à cette occasion il donne les plus grands éloges au saint prélat qui lui avait demandé son avis sur ce sujet (6).

3. La loi publiée à Carthage, le 24 novembre 407, comme nous l'avons dit, ne fut promulguée que le 5 juin de l'année 408 (7). Cette promulgation aurait eu lieu auparavant dans la Numidie, si on préfère rapporter à cette année ce qui arriva à Calame aux calendes de juin, plutôt qu'à l'année suivante. Cette opinion résulte pour nous de cette observation, que cette affaire n'était point encore terminée à la fin de mars de l'année suivante (8). Si donc on place cette loi en 409, Possidius se trouvait encore à la cour au mois d'avril 410. Il aurait donc été à peine revenu en Afrique, ce qu'il est bien difficile de croire, lorsqu'il fut délégué vers l'empereur par le concile de Carthage, le 14 juin de cette même année 410. Voici ce qui arriva à Calame en 408 ou 409. Contrairement aux nouvelles lois, le 1er juin, les païens, sans que personne s'y opposât, célébrèrent leurs solennités sauvages avec une si insolente audace, que rien de pareil ne s'était vu, même au temps de Julien. Ils firent passer la bruyante troupe de leurs danseurs dans le village et devant la porte même de l'église. Les clercs ayant essayé de s'opposer à une chose aussi indigne et d'ailleurs aussi positivement défendue, des pierres furent lancées de toutes parts contre l'église et dans l'église même. Environ huit jours après, l'évêque rappela aux magistrats de la cité les lois que chacun, du reste, connaissait ; les ordres donnés allaient recevoir leur exécution, quand l'église reçut une nouvelle grêle de pierres. Le lendemain les nôtres, pour inspirer de la crainte aux méchants, sollicitèrent, mais en vain, l'insertion de leurs plaintes dans les actes publics. Le même jour, comme si Dieu lui-même avait voulu répandre une salutaire terreur, il tomba sur la ville une grêle qui parut une réponse aux pierres lancées contre le sanctuaire des chrétiens. A peine la grêle eut-elle cessé, qu'une bande ennemie lança, pour la troisième fois, des pierres sur l'église, se mit à brûler les maisons des ecclésiastiques avec les personnes qui se trouvaient dedans et tua un serviteur de Dieu, c'est-à-dire un moine, qui était tombé dans ses mains en cherchant à s'échapper. Les autres se cachèrent ou s'enfuirent comme ils purent. Cependant l'évêque était parvenu à se blottir et à se cacher dans un coin où il ne pouvait être vu, mais d'où il entendait la voix de ceux qui le cherchaient et les menaces qu'ils vomissaient contre lui, en se lamentant d'avoir manqué leur coup, dans tout ce qu'ils avaient fait, s'ils ne parvenaient à trouver l'évêque. Tout cela dura depuis dix heures du matin jus-

(1) *Ibid.*, n. 2-3. (2) *Ibid.*, n. 4. (3) *Lettre* XCV, n. 9. (4) *Lettre* XCIV, n. 8. (5) *Ibid.*, n. 8. (6) *Lettre* XCIV, n. 6. (7) *Cod. de Theod.* ch. XII. (8) *Lettre* CIV, n. 1,

qu'à la nuit close : aucun de ceux qui pouvaient intervenir avec autorité n'essaya de réprimer le désordre, ni de secourir l'évêque, excepté un étranger qui sauva de leurs mains plusieurs serviteurs de Dieu, c'est-à-dire plusieurs moines près de périr, ainsi qu'un grand nombre d'objets qu'ils avaient volés. L'intervention de ce seul homme fait voir clairement que ces désordres auraient pu être aisément prévenus et arrêtés si les citoyens et surtout les magistrats s'y étaient opposés (1). Dans un autre endroit, Augustin dit que tout ce qui avait été déposé dans le monastère établi sans doute par les soins de Possidius, pour la nourriture des religieux, avait été pillé par une misérable populace qui avait, en même temps, répandu leur sang en mettant un des leurs à mort (2). Augustin dit encore que la cause des troubles venait de ce que les païens, qui avaient fondu des statues en argent, voulaient les conserver, les adorer, et les honorer publiquement d'un culte sacrilége. Toute la ville était donc dans son tort, puisque les mêmes coupables étaient ceux qui, dans la crainte d'exciter contre eux les ennemis de l'église, dont ils connaissaient la puissance dans la ville, s'étaient contentés de recommander à Dieu par leurs prières l'évêque et les moines. D'où on peut conjecturer avec raison, que ces hommes lâches et craintifs, faisaient cependant partie des chrétiens. Augustin dit en effet qu'un grand nombre d'entre eux trempèrent dans cette faute publique, soit pour n'avoir point porté des secours à l'église en feu, soit pour avoir participé au butin sacrilége des païens. Dans la suite, ils effacèrent leur faute par la confession, la prière et le deuil de la pénitence (3). Baronius place cet événement en 399, après la promulgation des lois d'Honorius contre les idolâtres (4). Toutefois, les fêtes des païens n'étaient pas interdites en 399. Et même une loi du 25 août 399 ne faisait que les confirmer (5). Cette observation a porté quelques écrivains à en attribuer la proscription à la loi adressée à Curtius, comme étant la première à ce sujet (6).

4. Peu de temps après une action aussi impie, Augustin se rendit à Calame : « Pour consoler, dit-il, les nôtres dans l'amertume de leur douleur ou pour apaiser leurs ressentiments : nous avons traité les chrétiens du mieux que nous avons pu. Nous sommes allés voir ensuite les païens, cause de tout le mal, qui nous avaient demandé de venir eux-mêmes nous trouver et nous avons saisi cette occasion pour leur dire ce qu'ils avaient à faire, s'ils avaient quelques bons sentiments, dans leur intérêt présent et pour leur salut éternel ; car ils craignaient non sans motif, de subir un sévère châtiment. Ils ont écouté tout ce que nous leur avons dit et nous ont aussi adressé beaucoup de prières ; mais à Dieu ne plaise, que nous soyons des serviteurs capables d'aimer à nous à entendre prier par ceux qui ne prient pas Notre-Seigneur (7) ! Parmi les principaux citoyens de cette ville était Nectaire, dont nous avons fait mention plus haut. Il était païen, quoique son père soit devenu chrétien avant sa mort. En voyant ses concitoyens exposés à un si grand péril à cause de cette révolte à laquelle, il est probable qu'il n'était pas demeuré étranger, il écrivit à Augustin en lui donnant le titre de frère. Il reconnaît que Calame a mérité les peines les plus sévères, suivant les lois, mais il le prie de faire preuve de la charité et de la mansuétude qui conviennent à un évêque. Il s'offre à réparer tous les dégâts qui avaient été faits et le prie de ne point confondre les innocents avec les coupables, et de ne pas recourir aux supplices (8). Augustin profitant des bonnes dispositions qu'il montre en faveur de ses concitoyens, l'exhorte, dans sa réponse, à aimer la véritable patrie et à embrasser la religion chrétienne si sainte et si salutaire. Quant à la sédition de Calame, il répond que les évêques avaient résolu d'en poursuivre le châtiment afin d'empêcher les autres villes de suivre un exemple si odieux. Mais, toutefois, ils ne dépasseront pas les limites de la douceur chrétienne et épiscopale, qui veut non pas venger des injures, mais procurer l'amendement et le salut

(1) *Lettre* XCI, n. 8. (2) *Lettre* CIV, n. 5. (3) *Lettre* CIV, n. 9. (4) BARON., ann. 379, n. 78. (5) *Code Theod. des païens* liv. XVII. (6) *Ibid.*, liv. XIX. (7) *Epi.* XCI, n. 10. (8) *Lettre* XC.

des coupables (1). On leur laissera la vie sauve et les ressources nécessaires pour subsister. Quand même ils ne se repentiraient point, on ne les privera que des choses dont ils abusaient pour mal faire. De plus, quant à la question, on ne les y soumettrait pas pour ce qu'on ne pourrait obtenir d'eux que par la violence des tourments, comme, par exemple, pour savoir quels étaient les premiers auteurs de la sédition. Mais comme l'affaire était entre les mains et à la décision de l'empereur et des juges civils, il dit que s'il plaît à Dieu, que le crime soit puni sévèrement ou que par un effet plus redoutable de sa colère, il demeure impuni, les évêques n'avaient qu'à s'en rapporter à la sentence du ciel. Toutefois ce serait toujours pour eux une consolation, de s'être proposé dans cette affaire l'issue la meilleure et la plus utile possible (2). Il écrivit cette lettre environ huit mois avant le 1er d'avril, c'est-à-dire, au commencement du mois d'août. Pendant tout ce temps-là, Augustin ne lui répondit pas. Tout cela cadre assez bien avec l'année 408, époque où nous verrons que le peuple prétendait et disait partout que les lois en vigueur du vivant de Stilicon, étaient abrogées par sa mort arrivée au mois d'août de cette année. Aussi, Nectaire persuadé sans doute, que, soit pour ce motif, soit à cause des troubles survenus à cette époque, l'affaire de Calame tomberait dans l'oubli, cessa de presser Augustin.

5. Possidius était encore en Afrique, quand Augustin écrivit à Nectaire. Ensuite, il traversa la mer pour se rendre à la cour impériale, afin de plaider sa cause, contre les idolâtres de Calame et certes, son affection pour eux était plus vraie et plus chrétienne que celle de ceux qui voulaient laisser leur crime impuni. Nous n'avons point vu à quelle époque il entreprit ce voyage. Mais comme au 27 mars Augustin ne savait point encore s'il avait réussi, on peut croire raisonnablement qu'il n'était parti qu'à la fin de cette année, ou au commencement de l'autre. En effet, la lettre adressée à Paulin par Possidius lui-même peu de temps avant son départ fut écrite pendant l'hiver qu'Augustin passa à Carthage (3). Cette lettre est une réponse à celle que Paulin lui avait fait remettre le 15 mai par le diacre Quintus, ainsi que le montrent les paroles de Paulin citées dans cette lettre, où il parle avec douleur, de la nécessité qui appelait Possidius en Italie. Il se borne à dire à ce sujet : qu'il était d'autant plus obligé de guérir les langueurs des malades, que ceux-ci se trouvaient dans un plus grand péril. Il déclare toutefois que la joie que goûte Possidius par la présence de Paulin, est, pour lui, une source de consolations. Ce passage nous montre dans quel esprit ces saints évêques d'Afrique se rendaient fréquemment à la cour. Augustin assure aussi en cet endroit que le seul désir de voir Paulin aurait suffi pour le déterminer à se rendre près de lui, si les devoirs de sa charge ne l'eussent retenu. En parlant de ce qui avait nécessité le départ de Possidius, il dit : « Est-ce une épreuve ? est-ce une punition ? je l'ignore, mais, ce que je n'ignore pas, c'est que le Seigneur ne nous traite point selon nos fautes ni selon nos iniquités, puisqu'il mêle à nos douleurs tant de consolations, et qu'en médecin admirable, il empêche que nous n'aimions le monde et que nous n'y fassions des chutes (4).

6. Augustin répond ensuite à la lettre de Paulin (5) et ce dernier ayant dit qu'il valait mieux savoir comment on doit vivre ici-bas que chercher quel sera notre état dans le ciel, Augustin prit occasion de cette parole pour lui poser la question bien importante, selon lui, de savoir comment il fallait se conduire parmi ceux et à cause de ceux qui ne sont pas encore délivrés et exempts de captivité. Ensuite, après lui avoir déclaré son inquiétude, son anxiété et ses craintes au sujet de plusieurs devoirs de la vie, il le prie d'en conférer avec quelque médecin du cœur pieux ou pacifique, qu'il pourra trouver, soit à Nole, où il passe sa vie, soit à Rome où il va chaque année, et de lui écrire ce que le Seigneur aura découvert à ce saint homme. Ensuite, il aborde la question de

(1) *Lettre* XCI, n. 6. (2) *Ibid.*, n. 9. (3) *Lettre* XCV, n. 1. (4) *Lettre* XCV, n. 1. (5) *Ibid.*, n. 2, *et suiv.*

l'état des ressuscités principalement quant au corps, puis il touche la question de savoir si les anges ont un corps en rapport avec leur office. Paulin avait établi comme certain que c'étaient des créatures simplement spirituelles. Il demande donc que ce bienheureux lui donne satisfaction sur ce sujet et sur un autre sujet dont il lui avait déjà parlé dans une précédente lettre, le calme nécessaire au chrétien pour acquérir la sagesse, attendu que, pressé par le retour précipité de Quintus, il n'avait pas pu répondre à toutes ces questions. On croit que la lettre où il est question de la forme de la résurrection est celle qu'Augustin répondit à la deuxième consultation de Paulin, et dans laquelle il traitait de l'usage des membres, et que Paulin lui demande de lui envoyer de nouveau, bien qu'elle soit très-courte, selon ce qu'il dit (1). Cependant, il est clair qu'il ne peut l'appeler courte que relativement à celles qui forment des livres. Il lui était aussi certainement permis de dire qu'elle était courte, à raison des dogmes de foi dont elle était remplie.

7. Parmi les évêques le plus en commerce de lettre avec Augustin était Mémor ou Memoire, père du Julien, qui plus tard tomba misérablement dans l'hérésie de Pélage (2). Mais la chute malheureuse du fils n'empêcha pas Augustin de considérer ses parents comme des catholiques toujours honorables et bienheureux d'être morts avant d'avoir vu leur fils hérétique (3). Mémor avait donc écrit à Augustin une lettre pleine de respect et de témoignage d'affection en lui demandant les livres qu'il avait composés sur la musique. Le saint docteur les avait repris pour les corriger et les lui envoyer. Mais, comme il était surchargé d'affaires, non-seulement il ne put s'occuper de cette correction, mais il ne put qu'à grand'peine retrouver les cinq premiers livres, tellement ses occupations lui refusaient le temps de s'occuper de semblables distractions. Cependant, comme il ne voulait pas envoyer Possidius dans ce pays sans le faire entrer en connaissance avec Mémor, il le chargea, à son départ, de lui remettre le sixième livre. Il y joignit une lettre dans laquelle il développe quelques points des sciences qu'on appelle souvent bien à tort libérales, quand la vraie piété en est absente. Il prie aussi Mémor de lui envoyer, pour quelque temps, son fils Julien, qui alors était diacre. Mémor lui avait demandé dans quel rythme étaient les vers de David. Augustin avoue ingénuement son ignorance sur ce point, attendu qu'il ne connaissait pas l'hébreu. Mais d'après le témoignage d'hommes versés dans cette langue, ils ont, dit-il, un rythme régulier et certain.

CHAPITRE IV

1. Olympe succède à Stilicon, dans son crédit. — Augustin lui écrit au sujet de l'affaire de Boniface évêque de Cataque. — 3. Augustin répond aux questions de l'évêque Boniface. — 4. Après la mort de Stilicon, l'agitation des païens et des hérétiques trouble l'Eglise. — 5. L'Empereur accorde de nouvelles lois contre eux. — 6. Augustin prie Rogat de se souvenir de la douceur chrétienne et d'user de son pouvoir pour réprimer non pour tuer les donatistes. — 8. Il écrit à Italica au sujet de la vision de Dieu et du siége de Rome.

1. Honorius partit de Rome à la fin de mai, après son mariage avec Thermantia, seconde fille de Stilicon ; car il avait épousé Marie, sa première fille, en 398. A peine fut-il arrivé à Pavie, qu'une sédition redoutable s'éleva dans l'armée et fit périr les principaux dignitaires de l'empire. Elle se termina à Ravenne le 23 août 408 par l'incarcération et la mort de Stilicon lui-même. Selon les historiens, ce fut Olympe qui fut cause de la mort de Stilicon, ce dont les uns le louent et les autres le blâment. Augustin dit que cet Olympe était chrétien; il parle de sa piété qui semble lui avoir paru véritable et solide (4). Il entretenait avec lui un commerce de lettres, peut-être l'avait-il connu par les évêques d'Afrique qui l'avaient vu à la cour, et avait éprouvé son empressement pour la réussite et l'accomplissement de leurs desseins. Zozime qui ne peut que lui être hostile, s'il le crut vraiment chrétien, recon-

(1) *Lettre* XCV, n. 7, *Lettre* CXLIX, n. 2. (2) *Cont. Jul.* liv. I, n. 12. (3) *Ouvrag. inachevé.* ch. LXV. (4) *Lettre* XCVI, n. 1. et *Lettre* XCVII, 1.

naît qu'il s'occupait constamment d'œuvres pieuses, tout en disant que ce n'était qu'un verris pour cacher sa méchanceté et séduire l'empereur afin de l'amener à ses vues. Il ajoute qu'il regardait comme un devoir de religion, de visiter les soldats malades. Il dit encore qu'Honorius avait, pendant les discordes civiles, placé sa confiance dans les prières d'Olympe (1). Du vivant même de Stilicon, il avait été élevé aux plus grands honneurs, mais, après sa mort, la dignité de maître des offices, d'autres disent du palais, la plus grande du palais, selon quelques-uns, lui fut décernée. Enfin, il fut fait premier ministre et arbitre de toutes les affaires de la cour. Augustin le crut digne de cet honneur, et comme il n'ignorait pas qu'Olympe avait appris du Seigneur à ne pas mettre sa joie dans les grandeurs humaines, mais à avoir d'humbles sentiments (2), il ne doutait pas qu'il n'usât sagement des prospérités temporelles en vue des biens éternels et qu'en obtenant plus de pouvoir dans un empire terrestre, il mettait plus de soin à acquérir des mérites pour l'éternité. C'est pourquoi Augustin lui recommanda l'affaire de Boniface aussitôt que la nouvelle de son élévation fut arrivée en Afrique, sans même qu'on fût bien assuré de la vérité du fait, c'est-à-dire comme il paraît, au commencement de septembre ou à peu près.

2. Ce Boniface, évêque de Cataque, ville probablement située dans la Numidie, avait succédé à Paul, dont Augustin avait blâmé la conduite, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Paul avait non-seulement acheté sous un nom étranger, quelques terres avec l'argent qu'il devait au fisc, mais encore, jouissant des revenus de ces champs au nom de l'Église, il n'avait payé aucun des tributs dont il était redevable à l'État pour ces champs. Il semble que son successeur Boniface fut mis en demeure d'acquitter ces dettes. Il aurait certainement pu demander à l'empereur la remise de cette dette, et retenir ensuite les biens que son prédécesseur avait acquis, et dont il avait joui au nom de l'Église, et les conserver sans aucune difficulté; cependant il ne voulut pas cacher au fisc la fraude commise, ni s'exposer à avoir la conscience tourmentée par ce scrupule, en conservant des biens acquis par une ruse blâmable. C'est pourquoi il déclara la manière dont la chose s'était faite et demanda à l'empereur le droit de posséder ces terres, persuadé qu'il valait mieux en être redevable à la libéralité du prince, qu'à la malice cachée de son prédécesseur. Dans le cas même où il essuierait un refus il valait mieux, pensait-il, que les serviteurs de Dieu supportassent la pauvreté, que d'obtenir ce qui leur était nécessaire en sachant que c'était le fruit de la fraude. Déjà il avait obtenu de l'empereur quelques codicilles à ce sujet, grâce, paraît-il, à Augustin qui l'avait recommandé à Olympe ; toutefois les choses ne s'étaient point passées entièrement comme il l'aurait voulu. Aussi comme ces codicilles ne suffisaient point, Boniface ne voulut pas s'en servir pour en obtenir d'autres. Alors, Augustin écrivit pour lui à Olympe, en le priant de protéger cet évêque et de lui faire obtenir ce qu'il désirait, ou bien de demander lui-même ces terres pour en faire présent à l'Église de Cataque. Dans la conférence de Cataque il est fait mention de ce Boniface (3). D'après la délicatesse de conscience qu'il montra dans toute cette affaire, nous augurons avec raison que ce Boniface, ennemi si déclaré du mensonge, est le même que celui aux questions de qui répond Augustin (4). Celui-ci, à différents endroits, parle de son vertueux frère Boniface, et dit quelque part, qu'il a demeuré chez lui vers l'an 414 (5).

3. Quant aux questions de Boniface elles étaient au nombre de deux. Il demandait premièrement, si les parents nuisaient à leurs enfants en bas âge, quand, pour les guérir, ils ont recours à des remèdes superstitieux ou à des sacrifices offerts aux faux dieux : il disait en même temps qu'il ne comprenait pas comment la foi des parents servait aux enfants qu'ils présentaient au baptême, si leur infidélité ne leur fait aucun tort (6). Augustin répond

(1) Zoz., *hist.* liv. v. (2) *Epi.* XCVI, n. 1. (3) *Confer. Carth.* I, ch. CXLII. (4) *Lettre* XCVIII, n. 1. (5) *Lettre* CXLIX, 2. (6) *Lettre* XCVIII, n. 1.

que la vie spirituelle ne peut être enlevée aux enfants par leurs parents, et il donne quelques autres raisons plus subtiles tirées de Cyprien. De plus, il fait observer que les petits enfants sont, à la vérité, présentés au baptême par les mains de ceux qui les portent, s'ils ont la foi, mais bien plus spécialement par la société tout entière des fidèles et des saints. Comme Boniface semblait croire que les petits enfants n'étaient pas purifiés de la tache originelle, s'ils n'étaient portés aux eaux salutaires du baptême par leurs parents, Augustin lui démontre, par l'usage constant de l'Église, que les enfants peuvent être présentés au baptême par n'importe qui. La seconde question de Boniface était celle-ci : Pourquoi les parents, en présentant les enfants aux fonds baptismaux, peuvent-ils répondre que ces enfants croient, et ainsi de suite pour toutes les autres questions accoutumées (1). Cette question lui semblait difficile, car il ne pouvait souffrir le mensonge. A la fin de sa lettre il prie Augustin de répondre à ses doutes par des arguments non-seulement fondés sur la coutume, mais encore tirés de la raison elle-même. Pour le satisfaire pleinement, Augustin lui expose, autant qu'il était nécessaire, la raison de l'usage de l'Église.

4. Les troubles qui eurent lieu à la cour à la suite de la mort de Stilicon, en firent naître d'autres immédiatement en d'autres endroits de l'Église d'Afrique. En effet, les païens et les donatistes prétendaient hautement que les lois portées du vivant de Stilicon avaient disparu avec lui, surtout celles qui avaient été promulguées par la seule autorité de ce ministre, à l'insu de l'empereur, ou même malgré lui : et que désormais les décrets qu'il avait rendus pour réprimer les hérétiques, ou pour détruire les idoles, n'avaient plus aucune valeur. Les donatistes allèrent jusqu'à publier une tolérance mensongère accordée par Honorius, disaient-ils, en leur faveur. De faux bruits de ce genre, répandus et semés par les ennemis de l'Église, circulèrent tout à coup dans toute l'Afrique et engendrèrent de grands troubles qui échauffèrent tellement les esprits contre les évêques, que leur vie n'était même plus en sûreté. C'est alors, à peu près au mois de septembre, que les hérétiques ou les païens firent périr Sévère et Macaire. Les évêques Evode, Théase et Victor furent aussi battus de verges et meurtris. Dans l'appendice du code de Théodose, le statut XIV tout entier concerne des faits accomplis en Afrique à cette époque. On peut y voir clairement des évêques, arrachés de force de leurs maisons, ou même des temples, et livrés ensuite à différents supplices. D'autres furent traités avec moins de cruauté, il est vrai, mais avec plus d'opprobre ; on leur arracha une partie des cheveux ; des injures multipliées jetaient l'insulte et le déshonneur sur la foi chrétienne, et, quoique ces crimes, accomplis au milieu des villes, n'aient pu échapper à la connaissance des magistrats, cependant ceux-ci ne les réprimèrent par aucune peine et n'en donnèrent pas même connaissance à l'empereur.

5. Les évêques du synode de Carthage, inquiets de ces désordres, déléguèrent deux d'entre eux, Florent et Restitut, à la cour, le 13 octobre, pour parler contre les idolâtres et les hérétiques (2). Augustin ne veut certainement point parler d'autre chose, quand il dit que le remède à tous ces maux sera indiqué par les évêques envoyés vers l'empereur, selon qu'il avait été décidé par ses collègues, après une délibération aussi approfondie que le permettait la brièveté du temps ; mais que, pour lui, il n'avait pas pu s'entendre avec eux sur ce point. Par ces paroles, Augustin nous apprend qu'il n'était point à ce synode qui fut seulement provincial, selon toute apparence. Il assure, en même temps, que par suite des troubles dont nous avons parlé plus haut et de la crainte qu'ils avaient inspirée, un grand nombre d'évêques s'étaient vus forcés à se rendre à la cour presque en fugitifs, car ceux qui avaient été persécutés plus cruellement, étaient partis avec les délégués du synode qui avaient résolu de passer par Rome. Il est vrai

(1) *Ibid.*, n. 7. (2) *Cod. Can. d'afr.* ch. CVI.

qu'Augustin ne parle pas de tous ces maux dans sa lettre à Olympe au sujet de Boniface, mais c'est parce qu'il n'en avait point encore reçu la nouvelle. Mais plus tard, ayant reçu la lettre d'Olympe qui le priait de vouloir l'informer des choses nécessaires au bien de l'Église, afin qu'il pût y employer tous ses soins, il profita de l'occasion que lui fournit l'évêque Sévère. Un prêtre de Milève, étant forcé de se rendre, malgré l'hiver, dans cette contrée pour sauver un de ses concitoyens, il profita de ce messager pour envoyer une autre lettre à Olympe, dans laquelle il lui expose combien était nécessaire le secours spontanément offert par lui à l'Église d'Afrique. Il montre la confiance qu'il a en lui en n'hésitant pas à lui faire remettre le mémoire destiné aux évêques dans lequel il leur disait ce qu'ils devaient faire, et qu'il le prie de leur remettre quand ils seront arrivés à la cour. Il croyait, en effet, que les évêques, bien que partis les premiers, seraient devancés par ce prêtre. Toutefois, ses conseils se résument à dire qu'il laisse aux évêques le soin d'exposer les moyens les plus propres à procurer avec le plus d'avantage le bien de l'Église. Mais il lui demande, il le prie et le supplie de faire savoir le plus tôt possible, par des documents publics, que les lois portées contre les païens l'ont été par la volonté de l'Empereur qui en était informé, et qu'elles ne peuvent être abrogées par la mort de Stilicon : il est nécessaire, dit-il, que cela se fasse sans aucun retard, et sans attendre même l'arrivée des évêques à la cour. En effet, cette tempête mettait en péril le salut de plusieurs catholiques encore faibles, à qui les forces de la foi ne suffisaient point pour s'élever au-dessus des choses humaines. Lui-même explique en ces termes ses sentiments dans ces temps difficiles : « Nous n'avons qu'à nous féliciter de la foi solide et durable de beaucoup de donatistes revenus à la religion chrétienne ou à la paix catholique sous l'empire de ces lois : nous ne craignons pas de nous exposer aux périls pour leur salut éternel ; voilà pourquoi nous avons à supporter tout ce que la plus sauvage hostilité peut inspirer de mal à ces hommes d'une perversité et d'une cruauté extrêmes (1). » Bien qu'Augustin nous dise que cette lettre a été écrite au milieu de l'hiver, et portée à son adresse avec toute la diligence possible, il y en a qui pensent qu'elle avait pour but de prier Olympe de faire sanctionner la loi portée le 24 novembre de cette même année et adressée à Donat, proconsul en Afrique à cette époque. Cette loi portait que si quelqu'un, et nommément les donatistes, osait attenter en quoi que ce fût à la religion, ou profaner les sacrements, on sévirait contre lui selon la rigueur des lois. Le 14 du même mois, Honorius avait déjà défendu que tout citoyen qui ne lui serait pas uni par le lien de la foi et de la religion, c'est-à-dire qui serait parmi les ennemis de la vérité catholique, remplît aucune charge à la cour impériale. De là vient que Zozime rapporte qu'à cette époque, ces sortes d'honneurs étaient interdits aux païens. De plus, Honorius adressa, le 27 de ce mois, à Théodose, préfet du prétoire, un édit portant que les avocats et les autres magistrats interdiraient à quiconque n'était pas dans la communion des évêques catholiques, le droit de se réunir soit dans la ville, soit dans la campagne, et confisqueraient, au profit du trésor public, tous les lieux où se tiendraient ces réunions, et, de plus, proscriraient et condamneraient à travailler la terre tous ceux qui enseigneraient une doctrine condamnée par celle que nous avons reçue du Ciel. Le même jour, s'il faut en croire l'appendice de Sirmond, ou le 1er décembre, si on s'en tient à l'édition du code Théodose (2), Honorius adressa encore à ce même Théodose un autre décret sanctionnant et confirmant la doctrine de l'Église ; il portait que tout homme exclu de la cléricature par les évêques ou y renonçant de lui-même, serait privé de ses priviléges cléricaux et soumis aux charges et redevances publiques comme les laïques, et que l'accès aux grades militaires leur serait interdit ; car ceux qui manquent de

(1) *Lettre* LXLVII, n. 4. (2) *Des Evêques*. loi. 39.

fidélité à Dieu ne peuvent en avoir pour les hommes.

6. Ces décrets étaient une preuve évidente, que les volontés et les bonnes dispositions de la cour à l'égard de l'Église catholique n'étaient pas changées. Aussi, est-il permis de croire que c'est au premier bruit de ces lois qu'Augustin écrivit à Donat la lettre par laquelle il le presse de toutes ses forces de signifier par un décret, aux donatistes, que les lois qu'ils croyaient abrogées, conservaient toute leur force. Il n'ajoute rien au sujet des idolâtres, car les lois portées cette année, ne disaient rien de précis à leur sujet. Et, la loi nouvelle ne fut promulguée que l'année suivante (1). Il le prie instamment de ne condamner personne à mort pour violences exercées contre l'Église.Ce qui n'était pas nécessaire en particulier pour les crimes passés après la loi du 15 janvier 409, qui supprimait la peine capitale pour des crimes antérieurs de cette nature, tout en la maintenant contre ceux qui,dans la suite tenteraient quelque chose de semblable. Donat, comme on le voit, n'était proconsul que depuis peu de temps, quand il reçut la lettre d'Augustin. De vieilles relations d'intimité les unissaient ensemble, au point que, si Augustin n'eût point été revêtu de la dignité épiscopale et que Donat eût obtenu une charge bien supérieure au proconsulat, Augustin aurait pu néanmoins user avec lui d'une grande liberté. Augustin lui donne le titre de fils très-sincère de l'Église catholique, et croyait qu'il avait été investi de l'autorité proconsulaire, dans l'intérêt de l'Église d'Afrique ; car il pourrait lui procurer des consolations dans les plus grands maux et briser l'audace de ses ennemis, Augustin ne craignait qu'une chose, c'est que son zèle pour la justice ne s'inspirât que de la gravité des fautes commises contre l'Église, et que, par une sévérité bien méritée, il ne recourût à la peine de mort. Il le prie, au nom de Jésus-Christ de ne point le faire. Car, il résulterait de là que les clercs n'oseraient plus s'adresser à lui pour ces choses, et tous les autres négligeant ce devoir, les attentats des ennemis demeureraient impunis, et les adversaires de l'Église n'en seraient que plus audacieux pour les commettre. « Nous voulons dit-il les corriger non les faire périr ; nous voulons les instruire, non les livrer aux supplices qu'ils ont mérités. Réprimez donc leurs fautes de manière à ce qu'ils se repentent de les avoir commises. » Il l'avertit avec non moins de zèle, de faire en sorte, par les lois impériales, que la secte des donatistes, pétrie de vanité et pleine d'un orgueil impie, ne puisse voir, dans ces répressions, des souffrances endurées par elle ou par les siens, pour la justice et la vérité. C'est pourquoi, si l'un d'eux est arrêté par son ordre, il devra permettre aux catholiques, s'ils le demandent, de recourir aux pièces et aux documents publics où la vérité se trouve en pleine évidence, pour l'instruire et le convaincre. « Car, quoiqu'il s'agisse, dit-il, de l'éloigner d'un grand mal pour aller à un grand bien, ce serait une entreprise plus laborieuse que profitable de forcer les hommes au lieu de les instruire (2). » Augustin, se fondant sur les qualités et les talents de ce proconsul, le croyait propre à recevoir une abondante infusion de l'esprit du Christ, et désirait vivement le voir. Cependant, il ne trouva jamais l'occasion de satisfaire ce désir tant qu'il fût en charge, bien qu'il fût venu à Tybilis, ville peu éloignée d'Hippone la Royale, selon toute apparence. Mais, quand il le vit libre et exempt de tout souci terrestre, il essaya de nouer avec lui, un commerce réciproque de lettres. Dans celle qu'il lui écrit, il enflamme son zèle pour la vertu, non par le désir de la louange ou de l'estime des hommes, mais par amour pour la vertu même et pour la justice : « Tournez-vous, lui dit-il, comme vous avez déjà commencé de le faire, vers Notre Seigneur Jésus-Christ, de tout votre cœur et en vous dépouillant de toute grandeur inutile. Élevez-vous vers celui qui réserve des biens réels aux âmes qui le cherchent. Elles marchent d'un pas certain et montent dans les chemins de la foi et Dieu les place au faîte éternel d'une

(1) *Lettre* C, n. 2. (2) *Lettre* C, n. 2.

joie céleste et angélique. » Il le félicite aussi d'avoir engendré son frère à l'Église catholique et le prie de venir le voir afin que, d'un commun accord, ils travaillent l'un et l'autre au salut de quelques hommes de Sétif et d'Hippone qui se trouvaient dans ses domaines. Il désire, lui dit-il, qu'il les exhorte avec bonté et douceur à rentrer dans la communion de l'Église catholique. » On ne sait pas à qu'elle époque Donat sortit de sa charge proconsulaire, mais cependant, il est évident que ce fut avant le 26 juin 410, puisque nous voyons que ce jour-là il y eût une loi adressée à Macrobe proconsul d'Afrique (1).

7. A l'époque où Augustin envoyait à Olympe sa seconde lettre, dans laquelle il lui annonçait la prochaine arrivée à Rome des envoyés du concile, il n'avait pas encore entendu parler du siége de cette ville, car il n'en fait aucune mention dans sa lettre. Mais cela arriva bientôt après. Nous voyons, en effet, que les évêques africains étaient à Rome au moment où cette ville et ses confins se trouvaient sous le coup de cruelles calamités et de funestes présages. S'il fallait en croire Zosime, nous serions certainement obligés de placer ce siége à la fin de l'année 408. Rome, une fois investie fut bientôt réduite aux abois faute de vivres et de ressources, la peste ne tarda pas non plus à se déclarer. Ses frères, les évêques, informèrent par lettre Augustin de l'état malheureux de cette ville. Il apprit ainsi, que Rome se trouvait dans une position bien dure et bien difficile, mais que la rumeur publique exagérait encore. Il reçut ensuite d'une noble dame de Rome, nommée Italica, une lettre qui ne lui apprenait absolument rien à ce sujet. Augustin, dont la charité souffrait de ne point partager les malheurs de ses frères, s'étonne du silence de cette dame. Mais, ce qui le surprend bien plus, c'est que les saints évêques (ceux d'Afrique sans doute, qui se trouvaient alors dans ces parages), ne lui avaient point répondu par les domestiques d'Italica. Il est évident qu'à cette époque les communications avec la ville n'étaient point interrompues. Ce qui place tout cela bien avant qu'Alaric eût intercepté l'entrée du Tibre, c'est-à-dire avant le commencement du siége, ou bien, quand il fut terminé. Baronius croit que cela se rapporte à la prise de Rome en 410. Mais la loi contre les hérétiques, adressée à Héraclius, qu'on croit, avec raison, accordée aux prières des délégués de l'Église d'Afrique, porte la date du 25 août, date précise de la prise de Rome. Comment peut-on dire en ce cas, que les envoyés étaient à Rome quand elle fut prise? Car, nous voyons en 409, quand Alaric investit la ville, qu'il ne se trouvait aucun évêque d'Afrique en Italie. Cette Italica, qu'Augustin honore du titre de servante de Dieu, très-religieuse et très-digne de louanges, est croyons-nous, la même que celle à qui Chrysostôme, persécuté par les méchants, a demandé, par lettre, de vouloir bien s'employer pour mettre un terme aux divisions de l'Église d'Orient. Il dit expressément qu'elle était alors à Rome, mais rien de plus. Elle avait des enfants, encore en bas âge que salue Augustin, dans sa réponse, sans lui parler de son mari, ce qui montre bien que ce dernier était mort et qu'elle-même n'est autre que celle qu'il console de la mort de son mari dans une autre lettre à Italica, où il la prie de saluer pour lui ses enfants (2). Cette lettre presque tout entière est consacrée à réfuter ceux qui disaient qu'on peut voir Dieu des yeux du corps. Quels étaient-ils? Il le tait à dessein; parce qu'il y avait parmi eux un évêque Africain dont il crut devoir épargner le nom. Quelques-uns d'entre eux, qui d'abord avaient seulement prétendu que le Christ n'avait donné qu'à sa propre chair, le privilége de voir Dieu des yeux du du corps, ont ajouté ensuite que tous les saints, après la résurrection verront Dieu de la même manière que lui, et sont même allés jusqu'à dire que les impies même le verraient aussi (3). Il reprend ces hommes très-vivement et avec beaucoup d'énergie, tant il craignait qu'ils n'en vinssent à dire après cela que Dieu est corporel, et divisible selon les lieux de l'espace. Il

(1) *Code Theod. de l'indulgence.* loi. 6. (2) *Lettre* XCII, n. 1-6. (3) *Lettre* XCII, n. 4.

prie Italica, dans le cas où elle en entendrait quelques-uns exposer leur folie en sa présence, de leur lire sa lettre, et de lui envoyer ensuite leur réponse. Dans une lettre postérieure, à la même, il montre combien il est affligé des maux de Rome. Il dit aussi (1), que les enfants d'Italica, malgré leur jeune âge peuvent déjà comprendre combien l'attachement à ce monde est périlleux et funeste. « Plaise à Dieu, dit-il, que pendant que les choses grandes et endurcies sont renversées, les petites et les flexibles se corrigent. »

CHAPITRE VII

1. Honorius confirme les lois portées contre les païens et les hérétiques. Nectaire prie de nouveau Augustin pour les habitants de Calame. — 2. Liberté accordée aux hérétiques et aux païens par Honorius. — 3. Augustin écrit aux donatistes. — 4. Il écrit aussi à Festus. — 5. Il prie instamment Macrobe de ne pas rebaptiser le sous-diacre apostat Rusticien. — 6. Il écrit à plusieurs personnes en faveur de Faventius. — 7. Il relève le courage de Victorien abattu par la vue des calamités qui désolaient l'univers.

1. Le code de Théodose nous fournit une loi publiée par Honorius le 16 janvier 409 (2) : nous pensons qu'elle fut accordée aux prières des évêques envoyés vers l'empereur par un décret du concile de Carthage, le 13 d'octobre de l'année précédente, pour lui demander secours et assistance contre les païens et les hérétiques qui disaient que les lois promulguées contre eux avaient cessé d'être en vigueur à la mort de Stilicon. L'empereur ne veut pas que les donatistes ou autres hérétiques, les païens et les Juifs se flattent que ces lois sont abolies, et il ordonne aux juges de s'y conformer et de veiller à leur exécution avec beaucoup de soin, il décrète que ceux qui négligeront de les accomplir seront mis à l'amende, dépouillés de leurs dignités, que leurs biens seront confisqués, et qu'ils seront eux-mêmes envoyés en exil. Comme on comprenait bien par là combien l'empereur était favorablement disposé à l'égard de l'Église, les idolâtres de Calame avaient fort à craindre de subir le châtiment qu'ils avaient mérité à cause de leurs tentatives criminelles de l'année précédente. Aussi Nectaire résolut-il de se mettre de nouveau sous la protection d'Augustin et de répondre à la lettre qu'il avait reçue de lui sept ou huit mois auparavant (3). Il s'efforce d'obtenir grâce pour tous ceux qui avaient participé en quelque manière que ce fût à ces crimes en s'appuyant sur cette fausse opinion que tous les péchés sont égaux (4). Augustin reçut sa lettre le 7 mars, dans sa réponse il le prie s'il a appris par la renommée qu'un édit trop sévère ait été obtenu par Possidius, de vouloir bien l'en informer, afin de voir ce qu'il peut y avoir à faire pour qu'on ne se montre pas trop sévère, ou ce qu'on doit répondre à ceux qui croient, en aveugles, ces fausses rumeurs. Quant aux amendes pécuniaires dont Nectaire avait exagéré singulièrement les résultats fâcheux, Augustin lui montre par des documents pris chez des philosophes combien de peine il se donne pour rien, à ce sujet, d'autant plus que ce n'était pas la pensée des chrétiens de réduire les coupables au plus complet dénuement. Car ils ne voulaient pas se venger de leurs adversaires, mais pourvoir à leur salut. Après cela, le saint docteur réfute ce que Nectaire avait dit sur l'égalité des péchés, et il l'engage très-vivement à embrasser la foi chrétienne. Enfin, en lui parlant de son fils Paradoxe, il lui fait voir adroitement de nouveau combien est dangereuse la doctrine des stoïciens sur les péchés, dont il avait parlé (5).

2. En outre, Honorius décréta en faveur de l'Église, le 26 juin 409, que les juges termineraient sans délai tout ce qui aurait rapport à l'Église, et que si on obtenait de lui, par hasard, des édits contraires aux lois renouvelées tant de fois contre les hérétiques, ils seraient sans force et sans valeur et ne pouraient être mis à exécution (6). Il prévoyait sans doute que, dans la faiblesse si grande et l'état si mauvais de son empire, il ne manquerait pas de ministres qui, par leurs conseils dépravés, lui feraient faire quelque chose d'indigne de lui et

(1) *Ibid.*, n. 3. (2) *Code de Theod. sur les hérétiques*. loi 40. (3) *Lettre* CIV, n. 1. (4) *Lettre* CIII, n. 3. (5) *Lettre* CIV. (6) *Code de Théod. sur les hérétiques*. loi. 47.

de sa religion. Il ne se trompait pas; on voit en effet, par le concile de Carthage, du 14 juin 410, qu'il avait ordonné par une loi, que personne ne pourrait embrasser le culte de la religion chrétienne si ce n'est de sa libre volonté (1). C'était laisser à chacun le choix de suivre la religion qu'il voudrait, et, par là, condamner tout ce qui avait été dit jusqu'à ce jour contre les hérétiques et les païens. Dans un édit du 25 août 410, Honorius reconnaît que les hérétiques lui on extorqué, par ruse, un rescrit par lequel il leur était permis de se réunir (2). Dans un autre décret du 14 octobre, l'empereur déclare que s'il a décidé quelque chose que les partisans de Donat regardent comme leur étant favorable, ce n'a été que dans le but de les ramener par la douceur, à renoncer à leurs erreurs. Cette loi de liberté avait été publiée, selon Baronius, par le conseil d'Héraclius comte africain et de Macrobe alors proconsul dans ce pays, en 410, sans doute dans la crainte d'aliéner à Héraclius, les donatistes et les Gentils, par la trop grande sévérité des lois précédentes et de les faire passer dans le parti d'Attila. Héraclius, d'après la peinture qu'en fait Jérôme (3), était homme à donner facilement ce conseil : quant à Macrobe, si comme quelques-uns le pensent, il est l'auteur des livres des *Saturnales*, il se montre clairement adonné au culte des idoles. Zozime parait avoir fait allusion à cette loi,quand il a dit que les emplois civils et militaires avaient été rendus accessibles à tous, en laissant à chacun sa religion; et que c'est pour cela qu'on avait aboli la loi du 14 novembre 408 (4). Il dit que cette loi fut supprimée à l'occasion d'un païen nommé Généride que l'empereur voulait mettre à la tête des légions de Dalmatie en le dispensant de la loi qui l'excluait de cet honneur; ce païen refusa cette dignité, tant que cette loi ne serait point abrogée. Cela serait arrivé un peu avant qu'Atalle fût nommé empereur par Alaric, vraisemblablement vers le milieu de l'an 409. On pense que l'indulgence d'Honorius envers les hérétiques dura les derniers mois de 409 et les premiers de 410. A cette époque Olympe avait perdu la faveur de l'empereur, et, privé de sa dignité, il avait été forcé de se retirer en Dalmatie, il ne pouvait donc pas détourner Honorius des mauvais desseins qu'on lui suggérait (5). L'empereur n'y demeura pas longtemps soumis, et l'année suivante, nous verrons comment il supprima au milieu des troubles de l'empire, la loi qu'il s'était laissé arracher par des suggestions coupables.

3. Nous croyons la lettre d'Augustin aux donatistes, en général, du commencement de cette même année (6). Dans cette lettre, il parle de la fausse indulgence d'Honorius ou de l'abrogation des lois portées contre eux dont ils avaient fait courir le bruit, vers la fin de 408 et promet, pourvu qu'ils ne refusent pas de se rendre à une conférence avec lui, de leur démontrer plusieurs questions qui ont rapport à la cause de Cécilien, et qui ont fait l'objet principal de la conférence de Carthage, au sujet de laquelle il ne dit pas qu'il y ait encore rien de décidé. A la fin de sa lettre, il cite plusieurs passages de l'Écriture Sainte pour montrer que la religion catholique s'est répandue parmi toutes les nations : cependant, il en consacre la majeure partie à disculper de sévérité les lois d'Honorius et à faire tomber les accusations des donatistes, par où l'on voit que cette lettre fut écrite avant qu'Honorius accordât la liberté religieuse, vers la fin de l'année 409. L'occasion d'écrire cette lettre lui fut fournie par quelques prêtres du parti de Donat, qui lui avaient fait dire : « Retirez-vous du milieu de nos populations si vous ne voulez pas que nous vous tuions (7).

4. Ces sottes menaces des donatistes (8) rapportées au commencement de la lettre à Feste, sont peut-être les mêmes que celles que nous venons d'extraire de cette lettre d'Augustin aux donatistes. Mais les épreuves qui ont accueilli, d'après Augustin (9), ceux qui étaient rentrés dans le sein de l'Eglise, peuvent également se confondre avec les troubles qui suivirent la mort de Stilicon, ou avec les ordres d'Hono-

(1) *Code des canons d'Afrique*. can. CVII. (2) *Code de Theod. sur les hérétiques*. loi. 51. (3) Jérome, *lettre* VIII. (4) Zozime. *Histoire*, liv. V. (5) Le même. (6) *Lettre* CV. (7) *Ibid*. n. 1. (8) *Lettre* LXXXIX. n. 1. (9) La même. n. 7.

rius contre les donatistes depuis 405. A l'époque où cette lettre parut, il est certain qu'on les traitait fort durement, d'après les édits impériaux (1). Il n'est point parlé de la conférence dans cette lettre ; mais, Feste était laïque et investi de charges publiques dans la contrée d'Hippone, où il avait des administrés de la secte de Donat (2), qu'il avait exhortés par lettre à se réconcilier avec l'Église. Mais bien des choses s'étaient opposées à ce que son vœu fût accompli. Augustin désirait leur salut non-seulement pour eux, mais encore pour ceux qui, après être revenus à la foi catholique avaient à souffrir de leur voisinage. Voilà pourquoi il écrivit à Feste pour le prier de lui envoyer un des siens ou de ses amis qui, sans venir là directement, se rendrait chez lui à l'insu des autres, pour s'entendre avec lui et voir le meilleur moyen de les attirer vers l'Église. De peur qu'on détourne Feste du zèle avec lequel il avait commencé à rappeler ses administrés à la foi, il lui montre la cause du schisme et lui dit comment l'Église reçoit ceux qui reviennent à elle. Possidius parle d'un mémoire du saint prélat à Feste, contre les donatistes (3).

5. De même qu'Augustin travaillait de toutes les forces de son esprit et avec tout son zèle à étouffer entièrement l'hérésie des donatistes dans son diocèse d'Hippone, de même les donatistes s'efforçaient à leur tour, tant qu'ils pouvaient, de l'affermir et même de l'augmenter. Le soin et la peine que prenait ce pasteur vigilant, ne purent empêcher que dans son troupeau il ne se soit trouvé un infâme, un homme perdu de crime, et de misère, qui se réfugiât parmi eux. En effet, à l'époque où nous sommes arrivés, un sous diacre catholique nommé Rusticien, du diocèse d'Hippone, qui avait été excommunié par son curé, pour ses mœurs dépravées avait des dettes envers un grand nombre de personnes : voulant s'assurer quelque secours contre ses créanciers et contre l'Église, il jugea que le mieux était d'aller trouver Macrobe, évêque des schismatiques à Hippone, et de se faire rebaptiser par lui ce qui devait le faire aimer des circoncellions comme très-pur et protéger par eux (4). Aussitôt qu'Augustin connut le dessein de Rusticien, il écrivit à Macrobe une lettre courte, il est vrai, mais pleine de force pour le conjurer, par le salut de son âme, de ne pas conférer de nouveau le baptême à ce sous-diacre ou du moins de répondre à la question qu'il lui adressait sur le baptême que Félicien avait conféré dans le schisme de Maximien. S'il le fait, le saint docteur lui dit qu'il est prêt à recevoir lui-même, de nouveau le baptême : mais s'il ne peut répondre sur le fait de Félicien, il s'engage à lui prouver, que s'il ne le fait pas, il doit renoncer à son titre d'évêque (5). Il fit porter cette lettre à Macrobe par Maximien et Théodose. Il ne voulut pas d'abord les admettre en sa présence, de peur qu'ils ne lui lussent la lettre d'Augustin : mais enfin, cédant à leurs instances, il en souffrit la lecture. Voici quelle fut sa réponse : « Je ne puis pas ne point recevoir ceux qui viennent à moi, ni ne point leur donner la foi qu'ils me demandent, c'est-à-dire leur réitérer le baptême. » Quant à Primien qui avait admis Félicien et les fidèles baptisés par lui, Macrobe interrogé par Maximien et par Théodose sur la réponse qu'il faisait à cela, dit : « Que ordonné depuis peu de temps il ne pouvait juger son père, mais qu'il persévérait dans la foi qu'il avait reçue de ses ancêtres (6). » Lorsqu'ils eurent rapporté cette réponse de Macrobe à Augustin, celui-ci ému tout à la fois par la crainte et par la douleur, jugea qu'il devait lui écrire une longue lettre où il le presse par un argument tiré du même fait de Félicien et de la cause même de Primien et de Maximien, et lui fait voir avec soin que tout ce qu'il pourrait alléguer ou même imaginer contre l'Église est détruit par cette seule histoire qu'il appelle un miroir de correction placé devant leurs yeux par la clémence divine ; en sorte que toute difficulté disparaît. Aussi l'exhorte-t-il à prendre connaissance de cette objection et à la détruire s'il le peut, et s'il ne le peut pas à ne point préférer le parti de Donat

(1) La même. n. 1, 2, 3, 6. (2) La même, n. 8. (3) *Dans l'index*, chapitre. III. (4) *Lettre* CVIII, n. 19. (5) *Lettre* CVI. (6) *Lettre* CVII.

à la crainte de Dieu et à son propre salut. C'est pourquoi il lui expose les maux du schisme et les bienfaits de l'unité (1). Son style tempéré par une grande douceur, ne convient pas mal à l'époque où Honorius avait accordé la liberté de religion à laquelle nous ne voyons pas ce qui empêche de rapporter ces paroles : « Avant cette loi par laquelle vous vous réjouissez que la liberté vous ait été rendue ; » car Augustin ne menace pas Macrobe de la sévérité des lois pour le détourner de renouveler le baptême comme il en menaça Crispin lui-même, avant la promulgation des lois qui vinrent plus tard. Après tout il se peut qu'il se soit conduit ainsi envers lui pour ne pas l'aigrir, et dans l'espérance qu'il le gagnerait plus facilement par la douceur. De plus, il considérait Macrobe comme un jeune homme d'un ton naturel, en qui il reconnaît de l'esprit et de l'éloquence. Quand Augustin lui écrivit, il n'y avait pas encore longtemps qu'il était ordonné. Il fut conduit en grande pompe à Hippone pour y remplir la charge épiscopale (2), c'est dans cette ville qu'était son peuple (3). A son entrée dans la cité les chefs des circoncellions l'entourèrent de leurs cohortes et le conduisirent, en louant Dieu, avec des cantiques (4) par lesquels ils avaient coutume de s'exciter mutuellement au massacre comme par la trompette guerrière. Macrobe plus choqué de leur pétulance que flatté de leur déférence leur parla sévèrement le lendemain, par un interprète qui rendait ses paroles en langue punique, et leur fit connaître son indignation avec la liberté qui convient aux hommes bien nés et honorables : ils le supportèrent avec tant d'impatience qu'ils se retirèrent avant la fin de son discours, en donnant des signes de mécontentement, de fureur même. Quelques catholiques avaient assisté à cette assemblée : quand ils furent partis les clercs de Macrobe lavèrent avec de l'eau salée les dalles où ils s'étaient tenus, conduite qui, d'après Optat lui-même, leur était ordinaire (5). Mais ils ne purifièrent pas de même l'endroit qu'avaient occupé les hérétiques.

6. Le 21 janvier de cette même année, Honorius fit une loi par laquelle, entre autres choses, il ordonnait que tous ceux qui étaient détenus ou devaient subir un jugement ultérieur, seraient interrogés en présence des magistrats, pour savoir s'ils voulaient passer trente jours, sous une garde peu sévère, dans la ville où ils avaient été arrêtés, soit pour mettre ordre à leurs affaires, soit pour se procurer ce qui leur serait nécessaire. S'ils déclarent vouloir jouir de cette latitude, elle leur sera accordée en vertu de la loi d'Honorius, du 30 décembre 380 (6). S'ils ne veulent point user de cette latitude, ils devront être conduits au lieu désigné pour le jugement (7). Augustin parle de cette loi dans plusieurs lettres écrites pour ce seul et même sujet (8). Un certain Faventius, après avoir loué un bois, redoutant quelque chose de la part du propriétaire, se réfugia dans l'église d'Hippone et y resta quelque temps, en attendant que le saint prélat arrangeât son affaire. Comme les choses traînaient en longueur, Faventius se rassura peu à peu et cessa de prendre garde à lui et de rester dans l'enceinte de l'église. Il arriva qu'un jour qu'il revenait de chez un ami, avec qui il avait dîné, il fut arrêté par Florentin, officier du comte d'Afrique, assisté d'hommes d'armes, et emmené on ne sait où. Augustin dit qu'en cela, on n'observa pas les lois (9). A la première nouvelle de cet enlèvement, Augustin l'annonça par un billet au tribun Cresconius, chargé de protéger la contrée maritime (10). Il envoya quelques-uns de ses hommes qui ne découvrirent rien (11). Le lendemain, au point du jour, Augustin apprit que Faventius avait passé la nuit dans une maison, et que, de bon matin, Florentin l'avait emmené dans un certain lieu. Aussitôt, il y envoya un de ses prêtres, nommé Célestin, avec la loi de l'empereur, afin de presser Florentin de s'y conformer. Célestin lui lut la loi, mais il ne put même obtenir la permission de voir le prisonnier (12). Le lendemain de ce jour, Au-

(1) *Lettre* CVIII. (2) *Concile de Carthage*. ch. CXXXVIII-CCI (3) *Lettre* CVIII-CCCXVII n. 26, pag. 386. (4) La même, CCCXIV. (5) Optatus. liv. VI. (6) *Code de Theod. sur l'extradition ou la transmission des coupables.* loi 6. (7) La même. loi 3. (8) *Lettre* CXIII-CXV. (9) *Lettre* CXV. (10) *Lettre* CXIII. (11) *Lettre* CXV. (12) *Lettre* CXIV.

gustin lui adressa une lettre avec la loi, en lui demandant, au nom de sa renommée et de l'obéissance due au prince dont il était le ministre, et par égard pour l'intervention bienveillante et les prières d'un évêque, de ne point refuser au prisonnier, ce que la loi lui accordait. En même temps, si ce n'est la veille, il fit porter une seconde lettre à Cresconius, tribun auquel avait été confiée la garde du rivage. Augustin lui avait déjà écrit auparavant sur le même sujet. Il lui déclare que Faventius ayant eu recours au droit d'asile de son église, il n'était pas libre de l'abondonner et de ne plus le défendre de toutes ses forces, s'il ne voulait point mériter les reproches de Dieu, et de lui-même qui tourmentait Faventius, puisqu'il pourrait craindre lui-même, et avec raison, d'être aussi un jour abandonné par l'Église, si, dans un semblable malheur, il venait y chercher un refuge. Il le prie de se joindre à lui auprès de l'appariteur qui garde Faventius, pour qu'il se conforme à son égard au privilége de la loi impériale ; car il espère qu'en trente jours l'affaire pourra s'arranger à l'amiable (1). Mais toutes ses peines furent inutiles ; car, sans aucun respect de la loi, Florentiu emmena Faventius dans un lieu plus éloigné pour le faire comparaître, croyait-on, au tribunal du consulaire de Numidie, nommé Généreux. On le disait juge d'une équité et d'une intégrité très-grandes. Mais, comme Faventius avait affaire avec un homme très-riche, notre saint craignit que celui-là n'eût à souffrir quelque injustice de la part des officiers de Généreux (2). Aussi écrivit-il à ce sujet à Généreux, sans lui dire toute l'affaire, le priant de s'en faire instruire par Fortunat, évêque de Cirta, qui devait lui remettre sa lettre, et qui en avait reçu une autre pour la lire à Généreux, de peur qu'il ne fût blessé qu'on l'instruisit de toute l'affaire (3), que la lettre à Fortunat expose tout entière. Augustin y exprime le désir que le magistrat accorde quelque délai et quelque remise à Faventius, arrêté en violation des lois et privé du bénéfice d'un délai.

7. Cette même année, l'empire d'Occident fut accablé d'une foule de calamités. Alaric, à qui Rome avait payé, l'année précédente, une grande somme pour échapper au pillage, occupait toujours avec ses troupes le centre de l'Ialie : et comme il ne trouvait point les conditions de paix que lui offrait Honorius acceptables, il vint de nouveau mettre le siége devant Rome, et la poussa à prendre Attale pour empereur. Le nouveau César envoya quelques troupes pour occupèr l'Afrique, mais elles périrent par l'habileté et la prudence du comte Héraclien qui, ayant placé des garnisons dans les ports de mer de chaque province, réduisit en peu de temps Rome à une extrême disette et affranchit Honorius de la nécessité de déposer les insignes de sa dignité et de fuir en Orient. Depuis plus de deux ans, une nuée de barbares avaient envahi la Gaule, qui, de plus, était déchirée par la guerre civile allumée par Constantin. A la fin de septembre, ou un peu plus tard, les barbares, ayant trouvé les défilés des Pyrénées sans défense, envahirent l'Espagne, dont les Romains ne purent jamais les chasser depuis. On ne pourrait dire ce que cette province eut à souffrir d'eux. L'Afrique ne fut pas exempte de maux pendant ces temps de deuil ; car il n'est pas douteux que c'est au sujet de tels malheurs que le prêtre Victorien avait écrit une lettre à laquelle Augustin répondit peu après. Les donatistes et les circoncellions exercèrent leur fureur sur la contrée d'Hippone, que les barbares avaient épargnée : elle ne fut pas plus heureuse que les autres régions ; mais nous en avons déjà parlé plus haut. Au moment où l'on reçut les premières nouvelles de l'irruption des barbares en Espagne, vers la fin d'octobre, les donatiste contraignirent quarante-huit hommes à recevoir de nouveau le baptême. Le saint prélat fut informé de ce deplorable malheur, la veille du jour où il répondit au prêtre Victorien, au sujet des excès commis par les barbares, qui avaient, disait-il, massacré des serviteurs de Dieu, c'est-à-dire des moines, emmené des vierges chrétiennes en captivité, après avoir

(1) *Lettre* CXIII. (2) *Lettre* CXVI. (3) *Lettre* CXV.

assouvi leur passion sur elles, sans respect pour la religion et la pudeur. Victorien priait Augustin de lui écrire sur ce sujet une longue lettre, surtout parce que les païens prenaient occasion de ces malheurs pour blasphémer contre Dieu et contre la religion chrétienne, à laquelle ils imputaient toutes ces calamités. Le saint homme, eu égard à ses occupations, lui répondit une lettre suffisamment longue. Il fait voir qu'il n'est rien de plus juste et de plus à propos à répondre aux païens et aux chrétiens que de leur dire que ceux qui connaissent la volonté de Dieu méritent d'être punis plus sévèrement que ceux qui ne l'ont jamais connue. Quant aux hommes pieux, ils ne peuvent, quelle que soit leur sainteté, se croire supérieurs à Daniel et et aux saints jeunes gens, ses compagnons, ni aux Machabées, qui, au milieu des plus cruels supplices, disaient avec raison qu'ils étaient justement punis à cause de leurs péchés. C'est pourquoi il exhorte Victorien à faire tout son possible pour empêcher que ces malheurs et ces calamités ne soient une occasion de plaintes indignes contre Dieu : à ne point cesser de gémir devant Dieu pour ces vierges captives, et à s'informer avec tous les soins possibles de ce qu'elles sont devenues, et comment on peut les secourir. Enfin, il doit espérer que Dieu les secourra, soit en conservant la pureté à leurs corps, soit en leur donnant, par sa grâce, la force de conserver la chasteté de l'âme et d'observer leur vœu. Il ajoute enfin que Dieu fera peut-être tourner à sa gloire la captivité de ses servantes en même temps qu'à leur propre avantage. Il lui en cite un exemple dans ce qui était arrivé, quelques années auparavant, à une religieuse du pays de Sétif, nièce de l'évêque Sévère. « La maison où elle fut emmenée captive fut tout à coup visitée par la maladie, et tous ces barbares, trois frères, si je ne me trompe, se trouvèrent subitement dans le plus grand danger. Leur mère, qui avait remarqué la piété de la jeune fille, crut qu'elle pouvait les arracher à la mort qui les menaçait, et lui demanda de prier pour ses fils, en lui promettant qu'elle serait rendue à ses parents, si elle obtenait leur guérison. Elle se mit à prier et à jeûner, et elle fut aussitôt exaucée. Les barbares, ayant recouvré la santé par une faveur soudaine de Dieu, furent saisis d'admiartion et de respect pour elle et accomplirent la promesse de leur mère. Elle fut donc, par suite de l'admirable miséricorde de Dieu, rendue à ses parents avec honneur. » Il ajoute enfin que la chasteté réside dans le cœur, tant qu'elle y demeure entière, elle ne saurait être violée dans le corps.

CHAPITRE VIII

1. En 410, Rome fut prise. Augustin fait quelques sermons au peuple sur ce sujet. — 2. Il s'excuse de son absence auprès des habitants d'Hippone, et les engage à panser et à vêtir les pauvres, selon qu'ils en avaient la coutume. — 3. Etant en convalescence à la campagne, il répond à Dioscore, sur les questions de philosophie ou de rhétorique que celui-ci lui avait posées. — 4. Il instruit Consentius qui était tombé dans l'erreur, avec une grande simplicité d'âme sans orgueil et lui enseigne la saine doctrine. — 5. Honorius supprime la liberté que chacun avait de suivre sa religion. — 6. Il ordonne que les catholiques et les donatistes auront une conférence ensemble. — 7. Marcellin est chargé de tout ce qui concerne la manière et l'ordre à suivre dans cette conférence.

1. L'année précédente, Augustin s'était efforcé de fortifier l'esprit de Victorien qu'avaient abattu les maux intolérables causés à l'empire par les incursions des barbares. Mais le saint évêque eut surtout besoin des remèdes que lui suggérait sa charité pour tous, dans les calamités qu'apporta l'année 410 ; car c'est cette année-là, qu'Alaric, roi des Goths mit le siége devant Rome et s'en empara le 24 août. Ce roi barbare l'abandonna au pillage, en défendant toutefois à ses soldats de faire couler le sang chrétien, et de toucher à rien de ce qui se trouverait caché dans les basiliques, surtout dans celle des apôtres Pierre et Paul. Les tristes nouvelles des malheurs qui fondaient sur la plus noble des villes, arrachèrent au cœur de ce pieux évêque de nombreux gémissements et à ses yeux des torrents de l'armes amères ; il dit qu'il ne pouvait se consoler de toutes ces

calamités (1). Ce qui l'affligeait le plus, c'était de voir les païens, ceux même qui n'avaient trouvé de salut qu'en se faisant passer pour chrétiens ou en se réfugiant dans les temples des chrétiens, tellement aveugle et si peu reconnaissants de ce bienfait, qu'ils imputaient à la religion chrétienne les maux de l'empire et disaient hautement que si Rome avait été prise, c'était parce qu'on avait renversé les idoles. Il réfutait tous ces blasphèmes dans ses sermons au peuple dont il nous reste plusieurs un surtout, où il dit que les gentils lui reprochaient de parler si souvent des malheurs de Rome, comme s'il le faisait pour insulter au malheur des autres, et en rire; ce dont son esprit était bien éloigné (2). C'est dans ce discours qu'il instruit les fidèles sur la manière de recevoir et de supporter l'adversité et de répondre avec leurs espérances éternelles, aux païens qui insultent et blasphèment le nom chrétien: il plaint leur malheureux sort et fait des vœux pour les voir se convertir, et obtenir le salut éternel. Une autre fois, en parlant du malheur dont Rome était menacée ou plutôt dont elle était la proie, il prie ses auditeurs, à la fin de son discours, de faire preuve d'une charité et d'une miséricorde d'autant plus grandes qu'ils verraient augmenter en cette occasion le nombre des étrangers, des pauvres et des malades; car, s'ils accomplissent ainsi les préceptes du Christ, les blasphèmes des païens contre Dieu, retomberont sur leurs auteurs. «Que les chrétiens fassent, leur dit-il, ce qu'ordonne le Christ; si les païens blasphèment Dieu ce sera leur malheur (3).» Il nous reste encore un autre sermon qu'il fit quand Rome venait d'être livrée au pillage, il a pour titre: *Sur la ruine de Rome*. Le saint évêque montre que toutes les calamités de ce genre doivent être attribuées à nos péchés et fait voir, par de nombreux exemples et par plusieurs raisons, que personne n'est juste sous tous les rapports et exempt de toute souillure, ce qu'il semble dire pour combattre les pélagiens qui commençaient à paraître. Il parle aussi dans ce sermon de l'apparition d'une nuée de feu au-dessus de Constantinople en 396. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce sujet : nous aurons ailleurs une occasion de dire comment, en entendant les plaintes impies des païens au sujet de la prise de la ville, il fut amené à faire son magnifique ouvrage de la *Cité de Dieu*.

2. Il arriva qu'à cette époque malheureuse; le saint évêque fut obligé de s'absenter pendant quelque temps d'Hippone où il ne revint qu'au commencement de l'hiver. Nous ignorons à quelle occasion il s'éloigna de son Église lorsque, à cette époque, dans un moment où, à cause des malheurs de l'empire on, avait le plus besoin de sa présence. En tout cas, il est certain qu'il ne s'absenta point de son diocèse par sa propre volonté, mais uniquement pour aller porter des secours à d'autres. Il n'est pas douteux qu'il n'ait été déterminé à entreprendre un voyage dans ces circonstances par une cause plus pressante que de coutume. « Car, dit-il, le peuple d'Hippone, dont le Seigneur m'a fait le serviteur, est si faible par plusieurs côtés, pour ne pas dire par tous, que l'épreuve, même la plus légère, peut le faire gravement souffrir; et maintenant, si grand est le malheur qui l'afflige, que même s'il était plus robuste il le supporterait à peine avec quelque espoir de salut. Lorsque je fus de retour, poursuit le même saint, je le trouvai dangereusement scandalisé par suite de mon absence; surtout parce qu'il y en a beaucoup dans cette ville qui, en disant du mal de nous, nous aliènent l'esprit de ceux qui paraissaient nous aimer et les excitent contre nous, pour donner prise au diable en eux. Et lorsque ceux au salut de qui nous travaillons s'irritent contre nous, leur grand moyen de vengeance, est la liberté qu'ils ont de se donner la mort, non du corps, mais de l'âme (4). » Il nous semble qu'il fait allusion en cet endroit à ceux qui voulaient passer dans les rangs des donatistes. Cela fut encore une des causes qui l'empêchèrent de sortir d'Hippone pendant tout l'hiver. On sait que c'est durant son absence, qu'il écrivit une lettre à

(1) *Sur la prise de la ville*, n. 3. (2) *Serm.*, CV, n. 12-13. (3) *Serm.*, LXXXI, n. 9. (4) *Lettre* CXXIV, n. 2.

son clergé et à son peuple (1). Car, il leur rappelle les calamités qui pèsent sur le genre humain presque tout entier, il était nécessaire en effet de relever le courage du peuple d'Hippone pour qu'il ne se laissât point accabler par ces calamités. Après la prise de Rome et la dévastation de l'Italie, entière, Alaric se disposait à passer en Sicile (2) et de là, si nous en croyons Jounandès en Afrique (3). Or, la crainte de ces maux glaça la piété des habitants d'Hippone. Depuis plusieurs années, ils avaient coutume de vêtir les pauvres, ce qu'ils ne négligeaient point de faire même en l'absence d'Augustin. Avant de se mettre en route le saint évêque les avait vivement engagés à continuer d'agir selon leur habitude, mais il vit que ce pieux devoir avait été négligé. C'est pourquoi il leur écrivit une lettre pleine d'affection, pour les engager à remplir chacun selon ses moyens ce devoir de la charité chrétienne qu'ils avaient coutume de pratiquer auparavant, sans se laisser arrêter par la ruine et la destruction du monde, dont on était menacé ; et à imiter, au contraire, la conduite de ceux qui, devant la chute imminente d'une maison, en transportent les richesses en lieu plus sûr. Puis, il leur rappelle ces paroles de l'Apôtre : *Le Seigneur est proche, ne vous embarrassez d'aucun souci* (*Philipp.*, IV, 5, 6). Il commence sa lettre par justifier son absence, en disant qu'elle est due uniquement à la nécessité de secourir d'autres membres du Christ, nécessité qui l'aurait forcé bien souvent à traverser même les mers, comme ses confrères s'il n'en avait été empêché par sa faible santé. Il ne dissimule pas que les habitants d'Hippone avaient vu son absence avec beaucoup de peine. Tout cela paraît assez bien convenir à l'année 410 comme nous le disions plus haut. Ajoutez aussi, qu'au commencement de l'hiver on avait dû distribuer des vêtements aux pauvres.

3. C'est probablement en cette année 410, qu'il entreprit de répondre aux questions de Dioscore, car il dit que l'âge avait déjà blanchi ses cheveux. Ce qui peut convenir à un homme de cinquante-six ans (4), et, profitant de l'occasion de parler des hérétiques qui troublaient alors l'Afrique, et des questions qu'il lui était important de connaître, il nomme les donatistes, les maximianistes et les manichéens (5), sans faire aucune mention des pélagiens ou ennemis de la grâce du Christ, contre lesquels on dut convoquer un concile l'année suivante. Dioscore était un jeune homme, Grec de naissance, qui après avoir appris les premiers rudiments de la langue grecque, vint à Rome, puis à Carthage, où il restait alors, pour s'instruire dans les lettres latines (6). A toutes les doctrines, il préférait celle des chrétiens ; et il disait que seule elle pouvait donner l'espérance de la vie éternelle (7). Comme il se préparait à retourner en Grèce, au sein de sa famille (8), il envoya à saint Augustin un homme appelé Cerdon, chargé de lui soumettre des questions très-embarrassantes sur les *Dialogues* de Cicéron, pour bien comprendre les différentes opinions des philosophes, et sur l'*Orateur* et les *Livres de l'Orateur* du même (9). Augustin parut étonné qu'au milieu des soucis dont il était accablé, on lui proposât encore des questions aussi épineuses, aussi peu en rapport avec les goûts et les occupations d'un évêque, et qu'on l'interrogeât sur des sujets que les années avaient effacés de sa mémoire, ou que l'étude de choses plus sérieuses avait remplacés ; et qu'il lui fallait étudier de nouveau dans des livres qu'il ne trouverait pas facilement à Hippone. Comme ces questions tendaient toutes à satisfaire la curiosité de l'esprit, elles étaient tout à fait en dehors des occupations d'un évêque, qui a pour mission, précisément de réprimer l'excès de la curiosité. Dans sa lettre, Dioscore prenait Dieu à témoin, que la nécessité seule l'avait contraint à lui poser ces questions. C'est pourquoi le saint évêque relut avec attention ce qui suivait cette assertion, afin de connaître en quoi consistait cette pressante nécessité. Il comprit que la crainte de passer pour un esprit lourd et pesant, si, de retour dans sa patrie, il ne pouvait répondre à ces questions, l'avait seule porté à les lui adresser. « J'eus alors

(1) *Lettre* CXXII. (2) OROSE, *Histoire* liv. VII, ch. XLIII. (3) JORNAN, *Livres sur les actions des Goths*. (4) *Lettre* CXVIII, n. 9. (5) La même. n. 12. (6) La même, n. 9-10. (7) La même. n. 11. (8) La même. n 1-2. (9) *Lettre* CXVII.

un grand désir de vous répondre, dit-il : car l'état de langueur où était votre âme avait percé la mienne de tristesse ; vous étiez devenu un souci pour moi, en sorte que je ne pouvais me refuser, avec l'aide de Dieu, à venir à votre secours, non pas en vous expliquant ces choses ou en éclaircissant ces questions, mais en soustrayant votre bonheur, que vous faisiez dépendre de la langue des hommes, à ces chaînes malheureuses et en le plaçant sur une base solide et inébranlable (1). » Il lui montre alors que son désir était une pure vanité que les évêques n'avaient pas mission de satisfaire. Il lui montre aussi que cela ne lui sera d'aucune utilité, puisqu'il était difficile, de leurs jours, de trouver quelqu'un qui passât son temps à expliquer et à commenter les opinions des anciens philosophes dont les noms même étaient ensevelis dans l'oubli. Pour lui, il pourrait trouver une certaine réputation et quelque renom, si cela doit être à cœur à un chrétien, dans la lecture des philosophes grecs, qui, jusqu'à cette époque, sont restés célèbres. Quant aux livres de Cicéron, négligés même des Latins, il peut être certain que personne ne lui en parlera en Grèce. Il est plus facile, dit le saint évêque, d'entendre le chant des corneilles en Afrique que des questions de ce genre en Grèce (2). Il essaye donc de lui persuader d'étudier des sciences plus utiles, par exemple, les hérésies, à cause de celles qui infestaient alors l'Orient où il allait retourner. Mais il l'exhorte surtout à la pratique de la piété, de l'humilité en particulier, à laquelle l'étude d'une vaine philosophie est particulièrement contraire. Il lui expose cependant quelques opinions des philosophes, et répond ainsi, comme en passant, à quelques-unes de ses questions. Ce qu'il lui dit sur Platon est particulièrement digne de remarque. Sur les autres questions de philosophie, auxquelles il touche dans sa réponse, il fait quelques courtes remarques qu'il écrivit sur le même papier que les questions. Pour ce qui a trait à la rhétorique, il eut pensé perdre en bagatelles le temps qu'il y aurait consacré. Il dit à Dioscore qu'il ne peut répondre plus longuement à ses questions, et qu'il n'en aurait même pas fait autant, si la maladie ne l'avait forcé à se retirer à la campagne pour soigner sa santé. Enfin, il prie Dioscore de lui faire savoir comment il aura reçu sa lettre. A l'époque où le courrier vint lui apporter la lettre de Dioscore, il était malade, et même, à l'endroit où il était venu pour se remettre, en respirant le grand air de la campagne, il eut encore des accès de fièvre pendant quelques jours.

4. Il est à croire que c'est à cette époque que le saint évêque écrivit à Consentius de la campagne où, dit-il, il avait été obligé de se retirer(3), à l'époque où il travaillait encore à ses livres sur la Trinité (4), qu'il lui envoya pendant qu'il soignait sa santé. Toutefois, à quelque époque qu'il ait écrit, voici la cause qu'on trouve à sa lettre. Ce Consentius vivait avec quelques autres dans une île où, vraisemblablement, il menait la vie des solitaires (5). Il s'était mis à écrire un livre dans lequel il représentait Dieu comme une lumière immense et corporelle. S'appuyant sur cette conception de Dieu comme sur un principe, il essayait, autant que le permettait son intelligence, d'expliquer la Trinité des personnes en Dieu et le mystère de l'Incarnation. Il avait tant de droiture et d'humilité, il était d'une telle simplicité, qu'il méritait d'arriver à la connaissance de la vérité. Il dédia son livre à Augustin. Dans la lettre qui lui sert de préface, il lui assure que sa foi, qui flotte encore, sera fixée par son sentiment. Il ne lui envoie pas ses livres pour seulement les lui faire lire, mais pour les soumettre au jugement et à la critique d'un si grand docteur. On ne sait pas si Augustin eut plus tard l'occasion de le voir, où s'il ne lui répondit que par lettre ; la première hypothèse est la plus probable. Mais de quelque manière que cela se fit, Augustin déclara clairement qu'il tombait dans les ténèbres de l'idolâtrie (6) : qu'on ne doit point se figurer Dieu corporel, mais se le représenter comme la justice et la piété, qui n'ont pas d'image corpo-

(1) *Lettre* CXVIII, n. 13. (2) La même, IX. (3) *Lettre* CXIV, n. 1. (4) *Lettre* CXX, n. 13. (5) *Lettre* CXIX, n. 6. (6) *Lettre* CXIX, n. 6.

relle(1). Remarquant en Consentius une vertu plus qu'ordinaire et une intelligence qu'on ne devait point mépriser et qui était capable de bien rendre par la plume les choses qu'elle concevait bien, il résolut de prendre de lui un soin particulier. C'est pourquoi il l'invite à plusieurs reprises à venir le trouver, pour lui lire, sur de meilleures copies, les endroits qu'il croyait les mieux réussis (car Consentius se plaignait d'être tombé dans de graves erreurs), et de lui donner lui-même des explications sur les passages plus obscurs, pour corriger ainsi lui-même, de vive voix, avec l'aide de la bonté divine, les erreurs de son livre qu'il lui signalerait. Il lui conseille aussi, en attendant qu'il puisse venir à Hippone, de noter les passages qu'il comprend moins, afin de les lui proposer lorsqu'ils se verront. L'offre qu'il faisait à Consentius n'était certainement pas une offre ordinaire ; car quelque grande utilité qu'on retirât des écrits d'Augustin, bien plus grande était celle que recueillaient, de sa parole, ceux qui l'entendaient parler au peuple ou dans une réunion d'amis (2). Consentius estima cette faveur au prix qu'il le devait ; mais il désirait recevoir ses instructions autant de vive voix que par écrit, parce que beaucoup de ceux qui habitaient avec lui dans son île partageaient ses erreurs (3). Ce n'était pas assez pour lui d'avoir pu être ramené dans la bonne voie par les avertissements du saint évêque, si ceux qui avaient besoin du même secours en étaient privés. Il désirait que ses frères eussent aussi son Augustin pour céder à son autorité, obéir à ses leçons et se soumettre à son grand génie. Dans la proposition pleine de bienveillance que le saint évêque lui avait faite d'un entretien particulier, il avait voulu, dans sa bonté paternelle, épargner son amour-propre en ne l'exposant point à une réfutation publique. Mais Consentius, qui recherchait le salut de son âme et non la vaine gloire du monde, ne trouvait rien d'amer dans un remède s'il devait lui être utile et procurer, à lui et aux autres, la vie du ciel et la véritable gloire. Car il ne pensait pas que les hommes fussent assez mauvais juges pour le blâmer de ce qu'il avait donné dans l'erreur pendant quelque temps, plutôt que de le louer de ce qu'il était revenu à la vraie lumière. Il ouvrit son cœur à l'évêque Alype, que l'on peut croire avoir été alors de retour de son voyage en Mauritanie, et le pria de lui obtenir cette faveur d'Augustin (4). Plus tard, il vint pour le visiter ; mais il ne put le voir ni converser avec lui. Car le saint évêque avait été obligé de se retirer à la campagne où il avait dû rester quelque temps. Ne pouvant attendre davantage, Consentius lui manda, par lettre, de ne plus tarder à corriger, par écrit, ses opinions et ses livres ; et il ajoutait : « Pourquoi donc, vous qui êtes la gloire de la doctrine du Christ, pourquoi hésitez-vous à reprendre publiquement votre fils, puisque l'ancre de votre jugement ne peut nous établir solidement, à moins qu'elle ne morde profondément en nous. » Le reste de sa lettre montre la grande humilité de Consentius ; en différents endroits, il exprime, en termes magnifiques et remarquables, la haute estime qu'il avait de l'autorité et du génie d'Augustin. Il lui avoue ingénuement qu'il n'est pas encore arrivé à comprendre comment la justice est vivante et substantielle, d'où, jusqu'à présent, il n'a pu concevoir par la pensée, Dieu, c'est-à-dire une nature vivante semblable à la justice. Il conjure donc d'abord Augustin de porter devant lui le flambeau de la connaissance de l'unité de Dieu et de la distinction des personnes en Dieu (5) ; car il avait déjà établi, dans son esprit, que c'est par la lumière de la foi, non de la raison, qu'on doit connaître ces mystères divins. Le saint docteur répondit à ses désirs en lui écrivant une très-longue lettre dont la lecture, complétée par des documents puisés ailleurs, l'aida à corriger son travail (6). Il commence par lui montrer qu'il a tort de se promettre de comprendre par la raison les divins mystères ; que la foi se sert de la raison qui peut guider vers la connaissance des secrets de la religion, selon la portée d'intelligence de chacun de nous, pourvu que

(1) *Lettre* CXIX, n. 5. (2) Poss., *vie d'August.* ch. XXXI. (3) *Lettre* CXIX, n. 6. (4) La même, n. 1. (5) *Lettre* CXX, n. 2. (6) La même, n. 20.

nous en fassions un prudent usage, et que nous n'abandonnions jamais le fondement de la foi. C'est pourquoi il insiste pour qu'il demande à Dieu, avec foi et avec ardeur, cette faculté de bien comprendre. « Priez, lui dit-il, avec force et avec foi, que Dieu vous éclaire, afin que les leçons d'un précepteur ou d'un docteur zélé portent des fruits (1). Et pour donner à Consentius sa part de secours, il lui enseigne ce qu'on doit croire fermement sur la Trinité, et, en même temps, comment Dieu peut être connu par la pensée. Il l'exhorte de nouveau à venir passer quelques jours auprès de lui pour lui exposer tout ce qui l'embarrasse, et lui reproche de ne l'avoir pas encore fait jusque là. » Vous pourriez avoir quelque répugnance à le faire, lui dit-il, vous repentir de l'avoir tenté, si l'ayant fait une seule fois, vous m'aviez trouvé difficile (2). » On reconnaît à ces paroles la bonté et l'affabilité du saint évêque. Il lui promet aussi de faire en sorte qu'il puisse lire tout ce qu'il a fait ou fera encore sur la Trinité et sur la manière de voir Dieu ; car à cause de la grandeur et la difficulté de l'entreprise, il n'a pas encore terminé ce travail (3) ; évidemment, ses livres sur la Trinité.

5. Nous avons vu plus haut qu'Honorius, circonvenu par les mauvais conseils, avait, en quelque sorte, aboli les lois justes et salutaires qu'il avait prises précédemment contre les païens et les hérétiques, en accordant à chacun le libre exercice de sa religion. A l'époque où cette liberté de religion était annoncée partout, les évêques d'Afrique se réunissaient à Carthage, dans la basilique du deuxième quartier, le 14 juin, 410. Les actes de ce synode nous apprennent que le concile délégua vers l'Empereur les évêques Florence, Possidius, Præsidius et Bienné (4). Dans quel but ces évêques étaient-ils envoyés à la cour ? On peut le comprendre par la constitution d'Honorius, du 24 août, au comte Héraclius, qui abroge entièrement le droit qu'avaient les hérétiques de pratiquer leur religion et par la loi qui leur interdit, même sous peine de mort, de tenir des assemblées publiques (5) ; car, on pense avec raison qu'on doit regarder cette loi comme étant due au zèle et aux efforts des évêques délégués. On la trouve citée dans le rescrit à Marcellin sur la réunion de la conférence, en date du 15 octobre de la même année, dans lequel Honorius ordonne d'observer exactement ce que lui ou ses prédécesseurs ont établi en faveur de la religion catholique (6). C'est de là que Marcellin, dans son édit du commencement de mars de l'an 411, dit qu'il a envoyé dans chaque province, des hommes chargés de poursuivre les donatistes ou de les aller trouver (7).

6. Les évêques délégués qui avaient obtenu l'annulation de la liberté accordée aux hétérodoxes, étaient encore chargés d'une affaire de haute importance. On ne peut douter, en effet, que l'ordre donné par Honorius avant le 14 octobre, de tenir une conférence à Carthage, ne soit dû à leurs prières (8). Nous avons déjà vu plus haut avec quelle ardeur, en 401 et 404, les évêques catholiques avaient demandé aux donatistes de se réunir avec eux en conférence, et combien ces derniers avaient rejeé avec hauteur cette proposition. Cependant en 406, ils furent réduits à faire comme s'ils en eussent voulu et désiré une. Les catholiques pensèrent qu'il fallait profiter de ce bon vouloir apparent de leurs adversaires (9). La plupart, presque tous des donatistes de bas étage, ne cessaient de répéter : « Oh ! si on se rassemblait en un lieu ! Oh ! si enfin on avait une conférence, la vérité apparaîtrait alors (10). » « De plus, dit saint Augustin, leur fureur s'exerçait sur toute l'Afrique et ne pouvait souffrir que les catholiques prêchassent la vérité contre leurs erreurs. Tout partout c'étaient des aggressions violentes et des actes de brigandage ; ils interceptaient les communications, ils remplissaient tout de rapines, d'incendies et de meurtres, et semaient partout la terreur. Nous ne pouvions rien faire avec eux auprès de leurs évêques qu'il ne nous était pas possible d'approcher. Et pour ce qu'avaient fait

(1) *Lettre* cxx, n. 14. (2) La même, n. 1. (3) La même, n. 13. (4) *Livre des Canons Africains,* can. cvii. (5) *Livre de Theod. sur les hérésies*, loi 5. (6) *Confer. de Carthage*, I, ch. iv. (7) La même, ch. v. (8) La même, ch. iv. (9) *Conf. de Carthage*, III, ch. cx, *et Conf.* iii, n. 4. (10) *Aux donatistes après l'assemblée* n. 58.

nos ancêtres, il y a près d'un siècle, tout est oublié. Voilà ce qui nous a poussés à mettre un terme à leur insolence et à réprimer leur audace (1). » Telles furent les causes qui déterminèrent les évêques d'Afrique à demander cette conférence, ce n'est pas qu'ils fussent persuadés qu'il était expédient d'enployer toujours ce remède contre les hérétiques (2). Ce fut Augustin qui commença et termina cette tâche difficile dont l'issue intéressait vivement l'Église ; il le fit avec le concours des autres évêques qui le secondèrent de tout leur pouvoir (3). On envoya donc des délégués à l'empereur pour lui demander d'ordonner aux évêques des deux partis, de se réunir à Carthage, où des évêques choisis de part et d'autre, soutiendraient la controverse (4), afin de mettre le mensonge à découvert et la vérité en pleine lumière (5). On présenta aussi à Honorius l'acte où les donatistes eux-mêmes avaient demandé cette réunion en 406 (6). Les troubles qui agitaient alors l'empire, n'empêchèrent pas Honorius d'accorder très-volontiers et avec bienveillance, la conférence demandée et de montrer par une preuve évidente, qu'il ne disait pas en vain, que son premier et plus grand soin avait toujours été l'utilité et l'honneur de l'Église, et que dans la paix et dans la guerre, il ne recherchait autre chose que d'établir le règne de Dieu sur tous ses États. Qu'enfin, il voyait avec peine la province d'Afrique qui lui était venue en aide, sans doute contre Attale, déchirée par le schisme des donatistes (7). Honorius avait autorisé cette conférence, d'autant plus volontiers, qu'elle lui avait été demandée par les deux partis en même temps (8). On a encore le rescrit par lequel, annulant de nouveau la liberté qu'il avait accordée aux hérétiques, il autorisait la conférence que lui avaient demandée les catholiques (9), laquelle devait se réunir dans les quatre mois qui suivraient la publication de l'édit. Si. à cette époque les donatistes refusaient de s'y rendre, on devait les y appeler une seconde, puis une troisième fois ; il ajoutait deux mois pour cela ; passé ce temps, s'ils ne se rendaient point à la convocation, au jour fixé, tous les peuples devaient se ranger à l'obéissance des évêques catholiques, et toutes les églises être remises entre leurs mains (10). Cet édit, est daté de Ravenne, le 14 octobre : bien que l'année ne soit point indiquée, il est certain que ce fut en 410, puisque la conférence eut lieu cette année-là. Ajoutez encore qu'une partie de ce rescrit se trouve insérée dans le code de Théodose, à la date du consulat de Varan qui tomba en 410. Cependant, pour la date du jour, ce n'est pas le 14, mais le 12 du même mois (11).

7. Un ordre impérial fut envoyé à tous les juges des provinces d'Afrique pour la tenue de la future conférence, et, particulièrement à Flavius Marcellin, qui était chargé de présider cette réunion (12). Ce Marcellin est partout appelé tribun et notaire, dignité peu différente de celle de chancelier du roi parmi nous. Il était catholique (13), et Orose l'appelle un homme prudent et habile, plein de bonnes intentions (14). Il fit preuve de ces deux premières qualités d'une manière remarquable, dans cette assemblée, où il donna des marqués éclatantes non-seulement de justice et de modération, mais encore de jugement et de sagesse. Quant à son amour pour les divines Écritures, c'est Augustin lui-même qui nous en est témoin (15). Il nous dira également en son lieu, la pureté de ses mœurs et sa précieuse mort. Par son rescrit, Honorius lui ordonne de lui mander par lettre, pour les punir, les magistrats qui se montreraient trop lents à publier l'édit de convocation de la conférence, et de lui faire connaître sans retard, la sentence qu'il portera dans le jugement de cette cause (16). Le proconsul et son vicaire en Afrique eurent l'ordre de leur donner tous les employés dont il aurait besoin pour s'acquitter de la mission qui lui était confiée. Quittant donc la cour, Marcellin vint en Afrique pour présider la conférence des

(1) *Contre Julien*, livre, III, n. 5. () *Operis imperfecti*. liv. I, ch. x. (3) Poss., *vie de saint Augustin*. ch. XIII. (4) *Assemblée de Carthage*. I, ch. IV. (5) La même, III, ch. CX, (6) *Brevic. Collat.* III, n. 4. (7) *Conf. de Carthage*, I, ch. IV. (8) La même, ch. V. (9) La même. ch. IV. (10) *Conf. de Carthage*, I. ch. XXX. (11) *Livre de Theod. sur la Religion* loi 30. (12) La même, I, ch. IV. (13) *Des actes faits avec Emerite*. n. 2. (14) OROSE. *Histoire*. liv. VII, ch. LII. (15) *Lettre* CXC, n. 20. (16) *Assemblée de Carthage*. I, ch. IV.

catholiques et des donatistes (1). Augustin déclare qu'il fut envoyé pour le besoins de l'Église dont les intérêts lui furent confiés ; il pouvait juger les actions et les entreprises des hérétiques, recourir contre eux à toute la sévérité des lois, au dernier supplice même s'il le fallait (2). Les catholiques éprouvèrent une grande joie en voyant l'empereur ménager la réconciliation des partis, par cette conférence. Mais les donatistes ne purent s'empêcher de faire paraître la douleur et le chagrin que cette conférence leur causait (3).

CHAPITRE IX

1. Pinien, Mélanie, et Albine, sa mère, viennent à Tagaste. — 2. Augustin ne peut aller les visiter en cette ville. — 3. Pinien vient à Hippone. — 4. Les habitants de cette ville, le demandent pour prêtre. — 5. Pinien apaise le tumulte qui s'éleva, en promettant par serment de rester à Hippone. — 6. Plainte d'Albine et d'Alype, au sujet de ce qui était arrivé à eux et à Pinien. — 7. Augustin se justifie auprès d'eux. — 8. Dans la suite, les habitants d'Hippone permettent à Pinien d'aller où il voudra. — 9. Il exhorte Armentaire, et Pauline au mépris du monde, et les engage à accomplir le vœu de continence qu'ils avaient fait.

1. En racontant l'histoire de l'année 411, nous avons à dire les résultats que produisirent le zèle et les soins d'Honorius et du tribun Marcellin pour la réunion de la conférence depuis si longtemps demandée par les catholiques. Nous allons d'abord dire ce qui se passa au commencement de cette année. Peu de temps avant le siége de Rome, Mélanie, l'aînée, en fit sortir sa famille à savoir : Albine, sa bru, Mélanie, la jeune, sa petite fille; et Pinien, l'époux de cette dernière. Par leur naissance et leurs richesses, ils appartenaient à l'une des plus illustres familles. Ils quittèrent leur demeure et les plaisirs qu'ils goûtaient en cette ville, avec le dessein en partant, de se donner au Christ eux et leurs biens, et d'embrasser la vie monastique (4). Lorsque peu de temps après la prise de Rome, Alaric brûla Rhegium, Pinien était encore avec les siens, en Sicile (5). L'histoire de Mélanie la jeune nous apprend que de la Sicile, elle alla à Carthage, puis à Tagaste, où elle passa l'hiver avec Pinien et Albine (6). C'est très-certainement par une disposition bien heureuse de la Providence, qu'il fut donné à Tagaste de posséder des hôtes aussi illustres, pour les consoler dans ces temps difficiles. Ils avaient déjà entendu parler de l'éclat de leur naissance et de la grâce que le Christ avait répandue en eux, et la charité leur avait fait croire toutes ces choses : pour ceux qui n'avaient pas la même charité, on les leur raccontait à peine, de peur que de telles choses leur parussent au-dessus de toute créance. L'évêque de Tagaste, Alype, homme d'une grande éloquence, dont la parole persuasive savait inspirer l'amour du salut, eut, plus que tous les autres, une grande joie de leur arrivée, et vivait avec ses hôtes dans la méditation fréquente de la parole divine (7). Pour ceux-ci, comme on peut le lire dans la vie de Mélanie, ils enrichirent son Église de magnifiques ornements brillants d'or et de pierreries, et de leurs biens immenses. Ils construisirent aussi à Tagaste deux monastères, l'un d'hommes, pour quatre-vingts religieux, l'autre de femmes, pour cent trente vierges, et ils les dotèrent de revenus suffisants. Augustin nous apprend aussi qu'ils firent à l'Église de Tagaste différents dons, ce qui remplit le peuple de joie, mais d'une joie étrangère à tout sentiment d'intérêt particulier, puisque toutes ces munificences ne tournaient point au profit des simples citoyens, mais des clercs, des religieux, des religieuses et des pauvres (8).

2. Ces glorieuses lumières de la charité chrétienne n'avaient pas eu d'autre motif, en venant à Tagaste, que de voir Augustin et de pouvoir converser avec lui (9). Mais quoique très-désireux de cultiver ces amis, et disposé pour les voir, à traverser même les mers, il ne put se rendre seulement à Tagaste pour les saluer et féliciter ses concitoyens de leur bonheur. Il en était

(1) Possid., *vie de saint Augustin*, ch. XIII. (2) *Lettre* CXXXIII, n. 1-3. (3) *Serm.*, CCCLVII, n. 3. (4) *Lettre* CXXVI, n. 11. (5) Valois *in Euseb.*, pag. 129, *et* Paris *Hist. Pelag.* pag. 25. (6) *Lettre* CXXIV, n. 1. (7) Surius. 31 *Décembre, ou 2 Janvier.* (8) *Lettre* CXXV, n. 2. (9) *Lettre* CXXIV, n. 1.

empêché par les rigueurs d'un rude hiver, car l'état de sa santé ne lui permettait pas de souffrir le froid. Ce n'est pourtant pas la seule chose qui l'empêcha d'aller à Tagaste; mais ayant trouvé les habitants d'Hippone blessés par son absence en 410, il crut qu'il manquerait aux devoirs de sa charge, s'il entreprenait tout de suite un second voyage. Il crut donc de son devoir de préférer la servitude qui le liait à son Église, au plaisir qu'il aurait eu d'aller à Tagaste. Il écrivit donc à Albine, à Pinien et à Mélanie pour s'excuser en disant que la peine qu'il ressentait de ne point les aller voir était le plus grand châtiment qui pût lui être imposé. Il ajoute aussi que puisqu'il n'a pas le bonheur de les voir à Hippone, il ne laissera pas échapper l'occasion de les aller voir en quelque lieu de l'Afrique qu'ils fussent lorsqu'il en aura la liberté.

3. Peu de jours après la réception de cette lettre, Pinien vint à Hippone avec Mélanie la Jeune. Mais, craignant pans son humilité qu'on ne lui fît la même violence qu'à Augustin à Hippone et à Paulin à Barcelone, il fit promettre à Augustin qu'il ne l'ordonnerait pas prêtre malgré lui (1). Le saint évêque le lui promit en lui disant, de plus, que s'il était élevé à cette dignité, ce ne serait ni par son fait ni par ses conseils (2). Il n'avait d'autre témoin de cette promesse, du moins pour la dernière partie, qu'Alype, qui se trouvait alors, par hasard, à Hippone. Pinien fit à Augustin des présents aussi nombreux que variés, dont il fit l'usage qu'il crut le plus utile, en les distribuant à des clercs, à des religieux et à des laïques indigents (3). Augustin et Alype craignaient, à la vue de toutes ces largesses, qu'on ne les soupçonnât de n'en point faire une juste dispensation. Comme le témoignage de leur conscience ne leur suffisait pas en cette matière, mais qu'ils devaient convaincre d'une manière évidente, certaine, qu'ils ne songeaient point à leurs intérêts particuliers, mais aux hommes que l'Évangile leur faisait un devoir de conduire par leur exemple à la piété (4), ils s'entretinrent ensemble de la manière de montrer non-seulement aux enfants de l'Église, mais encore à ses ennemis, que, dans l'administration de ces biens, ils n'étaient guidés par aucun sentiment d'avarice ou d'intérêt privé, et se demandèrent par quel moyen ils pourraient y réussir (5). Une épreuve que Dieu leur suscita peu de temps après montra combien ils avaient besoin de cette garantie.

4. Il arriva un jour que, Pinien et Mélanie ayant assisté à une assemblée ecclésiastique avec Alype, le peuple tout entier, avant même que les catéchumènes fussent renvoyés, réclama à grands cris que Pinien fût ordonné prêtre. Augustin s'avança vers le peuple et, profitant d'un court intervalle, pendant lequel les cris cessèrent, il déclara qu'il ne pouvait accéder à ce vœu, attendu qu'il avait promis à Pinien de ne pas le consacrer malgré lui; il ajouta que s'ils contraignaient Pinien à devenir prêtre en dépit de la parole donnée, lui-même cesserait d'être leur évêque (6). A ces mots, il retourne à sa place, à l'endroit appelé abside, espèce d'éminence élevée de plusieurs degrés. Pinien et Mélanie l'avaient suivi, mais se tenaient à quelque distance du pontife dont ils se rapprochèrent en voyant du tumulte augmenter; car la réponse du prélat ne l'avait point calmé (7). « Un peu ébranlés et troublés par ma réponse inopinée, dit le saint évêque, comme une flamme qu'abat le vent, ils n'en devinrent bientôt que plus ardents. Ils espéraient obtenir que je ne garderais point ma promesse, ou, si je la gardais, que Pinien serait fait prêtre par un autre évêque. Je disais aux personnes les plus honorables et les plus graves, qui étaient montées dans l'abside auprès de nous, que je ne pouvais manquer à ma promesse, et qu'un autre évêque ne pouvait ordonner Pinien dans une église qui m'était confiée, qu'après m'avoir demandé et obtenu ma permission; si je la donnais, je n'étais pas moins parjure à ma parole. J'ajoutai encore que l'ordonner malgré lui, c'était vouloir son départ; ils ne voulaient pas le croire. La foule, placée sur les degrés de l'abside, per-

(1) *Lettre* CXXVI, n. 1. (2) La même, n. 2. (3) La même, n. 8. (4) *Lettre* CXXV, n. 2. (5) La même, n. 1, *et lettre* n. 9. (6) *Lettre* CXXV, n. 5, 1. (7) *Lettre* CXXV, n. 2. *Lettre* CXXVI, n. 1.

sistait dans son dessein, et ne cessait de faire entendre de violentes clameurs qui jetaient le trouble et l'irrésolution dans nos esprits (1). » Le peuple se mit alors à couvrir d'outrages Alype, comme s'il ne désirait retenir Pinien près de lui que pour tourner à son propre usage sa munificence et sa libéralité (2). Tout cela émut très-profondément Augustin, quoiqu'il vît que ni clerc ni moine ne prît part à ces coupables manifestations, qui n'étaient le fait que du vulgaire ignorant qu'il ne put apaiser et à qui il souhaite vivement que les prières d'Alype aient obtenu le pardon de son injuste conduite (3). Dans ce désordre, Augustin lui-même, Alype et Pinien redoutaient avec raison les plus grands excès. Il était à craindre, dit en effet Augustin, que des hommes perdus, comme il s'en rencontre toujours, même parmi les bons, vissent dans cette sédition et cette agitation presque justes une occasion favorable pour se livrer à d'odieuses violences, afin de satisfaire leur rapacité.

5. Le danger ne put déterminer Augustin à conseiller à Pinien, même indirectement, de céder aux désirs du peuple, bien que la promesse qui le liait lui-même n'eût été faite qu'en présence d'un seul témoin (4). Je songeais à me retirer, dit-il, mais je me doutais que, moins retenu si je n'étais plus là, et plus vivement peiné, le peuple ne se portât à des excès plus déplorables. D'ailleurs, si je traversais la foule du peuple avec mon frère Alype, je craignais qu'on n'allât jusqu'à porter la main sur lui. Si je partais sans lui, à quel jugement je m'exposais, en cas de malheur pour Alype. J'aurais paru l'abandonner, pour le livrer à la fureur du peuple. Au milieu de ces perplexités, de la douleur qui m'accablait et de l'impossibilité de m'arrêter à rien, notre pieux fils Pinien m'envoya un serviteur de Dieu, Barnabé, pour m'annoncer qu'il avait l'intention de jurer au peuple que si on l'ordonnait malgré lui, il quitterait l'Afrique. Il était persuadé, je crois, que sachant qu'il ne se parjurerait pas, le peuple ne continuerait pas à faire entendre d'inutiles clameurs, qui ne pouvaient que forcer à s'éloigner de nous, un homme que nous devions avoir pour voisin. Il me semblait qu'il était à craindre que leur douleur ne fût plus vive en entendant un pareil serment ; aussi ne répondis-je rien à l'envoyé de Pinien ; mais, comme il m'avait demandé en même temps d'aller le trouver, je le fis sans différer. Après qu'il m'eut redit la même chose, il ajouta, comme il m'en avait informé, pendant que je venais vers lui, par un autre serviteur de Dieu, nommé Timase, le serment de rester à Hippone si on ne lui imposait point le fardeau de la prêtrise malgré lui. En l'entendant parler ainsi, je me sentis comme rafraîchi par un souffle bienfaisant. Au milieu de mes anxiétés (car je ne pouvais me résoudre à voir mon église emportée par un tel tumulte et d'une si grande violence) plutôt que d'accepter l'offre de cet homme, je ne répondis rien : mais j'allai trouver au plus vite mon frère Alype, et je lui dis ce que je venais d'entendre. Pour lui, comme il craignait, je pense, qu'on ne lui attribuât quoi que ce fût dans cette affaire, qui pût vous offenser (Augustin parle à Albine), il s'écria : « Qu'on ne me parle point de cette affaire. » En entendant cela, je me dirigeai vers le peuple qui faisait du bruit, et, ayant obtenu un peu de calme, je fis connaître ce dont il s'agissait et ce que Pinien avait promis sous la foi du serment. Mais le peuple qui ne pensait qu'à se le donner pour prêtre ne fit pas à la proposition l'accueil que j'avais pensé. On se concerta à demi-voix, et on demanda à Pinien d'ajouter à sa promesse et à son serment que, si plus tard il consentait à accepter la cléricature, ce ne serait pas ailleurs que dans l'Église d'Hippone, cela dans l'espérance que, s'il restait parmi eux, leurs désirs le feraient consentir à accepter enfin la cléricature. Je retournai auprès de lui, et il consentit sans hésiter à faire le serment demandé. Je l'annonçai à la foule qui se montra satisfaite et demanda qu'il fît le serment promis. Je retournai alors vers votre fils, et je le trouvai hésitant et cherchant en quels termes il

(1) *Lettre* CXXV, n. 5. (2) *Lettre* CXXVI, n. 1. (3) *Lettre* n. 5, 3. *Lettre* CXXVI, n. 1. (4) *Lettre* CXXVI, n. 2.

pourrait faire cette promesse et ce serment en prévision d'événements qui pourraient, dans la suite, le forcer à s'éloigner. Il dit, en même temps, qu'il craignait quelque invasion ennemie, qu'on ne pourrait éviter qu'en s'éloignant. Sainte Mélanie voulait qu'on ajoutât, excepté dans le cas d'une peste, mais on n'approuva pas sa réponse. Pour moi, je reconnus que l'exception proposée par lui était grave et méritait d'être prise en considération, puisqu'elle parlait d'un événement qui ferait aussi émigrer le peuple. Mais si on en parlait à ce dernier, il était à craindre que nous ne parussions mal augurer de l'avenir, et si, au contraire, on alléguait la nécessité, elle serait regardée comme une nécessité où la fraude avait sa place. Je voulus cependant sonder à ce sujet les dispositions du peuple, et nous avons trouvé ce que nous avions pensé. Lorsque le diacre prononça ses paroles, elles plurent d'abord ; mais, au mot de nécessité, on réclama et la promesse déplut, le tumulte s'accrut, et le peuple pensa que l'on agissait de ruse avec lui. Lorsque votre pieux fils s'en aperçut, il fit retirer le mot nécessité ; aussitôt le peuple accepta avec joie. Et, quoique je m'excusasse à cause de ma fatigue, il ne voulut point se présenter au peuple sans moi ; nous y allâmes ensemble. Il dit qu'il avait juré et promis, et qu'il ferait tout ce que le diacre avait dit, et le reste comme c'était convenu. On répondit : Grâce à Dieu ! et on demanda que l'écrit fût signé. Nous congédiâmes les catéchumènes, et il signa la pièce convenue. Puis le peuple nous invita, nous évêques, non par des cris mais par la bouche de fidèles honnêtes, à signer également. Dès que j'eus commencé à signer, sainte Mélanie se mit à contredire. Je m'étonnai de cette opposition tardive. Je m'arrêtai cependant, et ma signature demeura inachevée, et personne de pensa devoir faire des instances pour me la faire compléter (1). Mais, au milieu de ces troubles, les pieux enfants d'Albine, Pinien et Mélanie, qui étaient dans l'abside, se plaignirent que ce n'était pas un prêtre que les habitants d'Hippone cherchaient, mais un homme riche que leur cupidité désirait retenir (2).» Augustin dit que cette narration, sauf quelques détails passés d'abord, qu'on avait rajoutés depuis, mais qui n'avaient aucune importance, était de la plus exacte vérité, et que Pinien n'avait pas, comme on le disait, été forcé par lui, ni par le peuple à jurer, mais qu'il l'avait fait de lui-même. Il cite comme témoins de ce qu'il dit Barnabé et Timaie, qui lui avaient été envoyés (3). Il les appelle l'un et l'autre serviteurs de Dieu, c'est-à-dire moines. Nous ne pouvons dire si ce Barnabé, qui est ici honoré du titre de pieux, est le même que le prêtre d'Hippone (4) qu'Augustin avait mis à la tête de sa communauté et dont il avait défendu la réputation dans un sermon (5). Il y avait aussi, dans le même temps, un moine, nommé Timase, qui, sous l'influence de Pélage, avait renoncé au monde (6), mais nous parlerons de celui-ci plus tard.

6. Comme Pinien avait juré qu'il habiterait à Hippone, une nécessité le força à s'éloigner de là un autre jour. Le peuble d'Hippone en l'apprenant s'ameuta et réclama l'accomplissement de ce qui avait été écrit. Mais, lorsqu'on reconnut que c'était par suite de la nécessité privée qu'il s'était éloigné, non dans le désir de ne point revenir, tout le monde le trouva bon (7). On n'avait pas la pensée de le retenir en exil, mais on regardait comme suffisant qu'il eût, comme tous les autres citoyens, sa demeure dans la ville, et ne s'en éloignât jamais qu'avec la pensée d'y revenir (8). Baronius dit, il est vrai, que Pinien s'échappa d'Hippone en secret et se retira avec les siens dans Tagaste, attendu qu'il savait très-bien que son serment lui ayant été arraché par la force et la crainte, il n'était pas tenu à l'accomplir (9) ; mais c'est à lui de prouver la vérité de ce fait qu'il avance contre l'autorité manifeste d'Augustin. Albine, belle-mère de Pinien, supporta avec peine toutes ces choses, et écrivit à Augustin une lettre pleine de douleur (10) où elle

(1) *Lettre* CXXVI. (2) *Lettre* CXXV, n. 2. (3) *Lettre* CXXVI, n. 6. (4) *Lettre* CCXIII, n. 1. (5) *Serm.*, CCCLVI, n. 1. (6) *Lettre* CLXXVII, n. 6. (7) *Lettre* CXXVI, n. 6-13. (8) *Lettre* CXXV, n. 4. (9) BARON., année, 409. (10) *Lettre* CXXVI.

qualifiait la promesse de Pinien aux habitants d'Hippone, d'exil, de déportation, ou même de relégation ; et lui demandait en même temps, s'il pensait qu'une promesse arrachée de force était obligatoire, surtout lorsque Pinien pouvait alléguer, pour s'éloigner, le cas de la nécessité. Elle demandait à Augustin pourquoi il ne s'était point opposé à cette promesse ; elle reprochait aux habitants d'Hippone de n'avoir été mus que par la soif honteuse des richesses, quand ils avaient voulu retenir, pour en faire un prêtre, un homme riche, mais si désintéressé qu'il distribuait ses biens aux autres. Alype qui s'était aussi retiré à Tagaste, rappelle dans une lettre à Augustin toutes les paroles blessantes qui avaient été articulées contre lui et l'engageait à voir en commun ce qu'il fallait penser de ces serments arrachés par la force, bien que dans l'espèce de mémoire qu'il avait écrit, il dit que Pinien devait rester à Hippone comme les autres citoyens et comme Augustin lui-même (1).

7. Dans sa réponse à Alype (2), Augustin déplore les injustices dont il se plaint: quant au serment de Pinien, il dit que d'après les célèbres exemples que les Romains ont laissés sur ce sujet, c'est une honte pour eux de mettre même en délibération si celui de Pinien doit être observé ou non. Personne n'aurait plus confiance à la promesse ou même au serment d'un évêque s'ils permettaient que la parole donnée par un homme de ce rang fût annulée ou éludée par de vains motifs. Ce n'est point d'après les paroles de celui qui jure, mais d'après l'attente de celui à qui on fait serment, et que connaît celui qui jure, qu'on doit accomplir un serment. Il espère cependant que la bonté divine et la vertu de Pinien, qui conservait avec tant de piété la foi promise à Dieu et à son Église, ne permettraient pas à cette moisson de scandales et d'offenses de mûrir. Avec cette réponse il envoya à Alipe une copie du serment de Pinien, traduit et corrigé d'après le papier que lui-même avait signé. Dans sa réponse à Albine (3), il dit d'abord qu'il lui écrit, non pour exciter sa douleur, mais pour l'adoucir, ni pour troubler son âme qu'il vénère parce qu'elle est consacrée à Dieu, par des paroles de tristesse, mais pour la délivrer de ses inquiétudes. Alors, il lui fait connaître comment les choses se sont passées, afin qu'elle vît elle-même que c'était seulement pour l'avantage spirituel de l'Église et à cause des vertus dont Pinien était orné que le peuple d'Hippone l'avait demandé pour prêtre. Dans cette affaire, on ne pouvait pas voir la plus petite apparence d'avarice ou de cupidité; d'ailleurs, cette accusation ne pouvait atteindre que lui, quoique Albine eut évité de lui reprocher directement ce vice dont elle le jugeait atteint, pour ne pas paraître aller trop loin et manquer de respect dans son langage à un évêque, mais elle le fait d'une manière détournée et comme si cette pensée était venue à d'autres. Il prit en bonne, non en mauvaise part ce langage de la charité. Et comme il se sentait innocent de cette faute, et qu'il ne se reprochait rien au fond de sa conscience, il prit Dieu à témoin qu'il acceptait sans l'aimer l'administration des biens de l'Église que l'amour de ses frères et la crainte de Dieu lui faisaient un devoir de gérer, mais dont il se déchargerait bien volontiers s'il le pouvait, sans manquer à son devoir. Il ajoute ensuite qu'il est persuadé qu'Alype ne pensait pas autrement. Ensuite, à l'exemple de Paul, qui, dans une semblable occasion avait pris Dieu à témoin, il confirme son serment. Puis, il arrive au serment de Pinien dont il ne parle pas autrement que dans sa lettre à Alype à laquelle il renvoye Albine. On peut conclure de là qu'elle se trouvait à cette époque à Tagaste et qu'elle ne s'en était pas encore éloignée. En outre, il fit remettre à Albine les mémoires où se trouvaient consignées les plaintes des habitants d'Hippone envers Pinien à cause de son absence.

8. Qu'arriva-t-il ensuite ? On ne le dit nulle part, excepté dans la vie de la bienheureuse Mélanie, épouse de Pinien, où l'on voit qu'elle passa sa sainte vie d'abord en Égypte et puis

(1) *Lettre* CXXV. (2) *Lettre* CXXV. (2) *Lettre* CXXVI.

en Palestine, après avoir demeuré sept ans en Afrique (1). Il est probable qu'elle ne resta pas dans cette contrée au-delà de l'année 415, époque à laquelle Jérôme écrivait à Ctésiphon une lettre où il lui parlait de Mélanie son aïeule (2). En 418, après la condamnation, par le pape Zozime, de Pélage qui était à cette époque en Palestine, Albine, Pinien et Mélanie écrivirent à Augustin pour se consulter sur un colloque qu'ils avaient eu avec cet hérésiarque. Auguttin leur envoya pour réponse, les deux livres *sur la grâce du Christ et sur le péché originel*, où il leur dit qu'il est on ne peut plus heureux d'apprendre qu'ils vont bien de corps et surtout d'esprit. L'année suivante, Jérôme qui vivait alors dans un monastère de Bethléem, salua de leur part le saint évêque (3). Ces témoignages réciproques d'amitié et de déféreuce suffisent pour que nous pensions que Pinien ne s'est pas éloigné au mépris de ses promesses, ni contre la pensée d'Augustin qui avait peut-être usé de toute son influence et eu recours aux prières pour décider les habitants d'Hippone à le délier de son serment.

9. C'est sans doute, cette même année 411, que Augustin écrivit à Armentaire et à Pauline (4), puisqu'il parle dans sa lettre du sac récent de Rome par les barbares, et des calamités auxquelles le monde entier était en proie, perdant ainsi toutes ces vaines et trompeuses amorces par lesquelles il entraîne ordinairement les hommes à l'erreur, et captive l'amour des insensés. Armantaire et son épouse Pauline, avaient fait vœu de consacrer à Dieu le reste de leurs jours et même, parait-il, d'embrasser la vie monastique. Pauline était toute prête à se donner au Seigneur, par la profession de la continence parfaite. Mais Armentaire semble n'avoir pas été également disposé à renoncer de suite aux habitudes de la vie conjugale, et avoir différé de le faire pendant quelques temps. Ce fut alors qu'Augustin, instruit de leurs intentions par un de leurs proches, nommé Rufère (5), leur écrivit à tous les deux une lettre admirable dans laquelle cependant il s'adresse uniquement à Armentaire, et l'engage par de puissantes raisons, à accomplir sans retard son vœu qu'il ne peut violer sans une faute grave.

CHAPITRE X

1. Conférence de Carthage entre les évêques catholiques et les donatistes : Marcellin l'annonce. — 2. Discours d'Augustin à Carthage peu de temps avant l'ouverture de la conférence. — 3. Entrée bruyante des donatistes dans cette ville, leur nombre. — 4. Marcellin règle par un décret l'ordre de la conférence. — 5. Les donatistes veulent que tous les leurs assistent à la conférence : ils refusent de souscrire à ses actes. — 6. Les catholiques proposent aux donatistes, si l'Eglise est victorieuse, de conserver leur titre d'évêques en revenant à l'unité ou de s'en démettre tous ensemble. — 7. Second sermon d'Augustin sur la paix avant la conférence. — 8. Les catholiques délèguent des Evêques pour discuter avec les schismatiques, et leur remettent un mandement très-remarquable.

1. Le tribun Marcellin qui avait reçu de l'empereur la mission de réunir en conférence les catholiques et les donatistes, ne négligea rien, à son arrivée en Afrique, pour assurer à force de soins et de zèle, le succès de cette importante affaire. Toutefois, on ne trouve de lui aucun décret avant celui qu'il fit publier quatre mois avant le 1er juin, ou mieux avant le 19 mai, c'est-à-dire le 19 janvier 411. Il envoya cet édit avec l'ordre d'Honorius, dans toute l'Afrique, pour enjoindre (6) aux magistrats des provinces de convoquer, selon l'usage juridique, les évêques catholiques et donatistes, afin de choisir pour cette conférence, les hommes les plus savants de leur parti et les envoyer à Carthage dans les quatre mois de l'ordonnance impériale (7). Il jure par tout ce qu'il y a de plus sacré, de ne rien décider que selon ce qui lui paraîtra vrai d'après les preuves apportées de part et d'autre. Cependant, comme lui-même était catholique et, pour cette raison, pouvait devenir suspect aux donatistes, il voulut leur montrer son équité par des concessions qui excédaient même ses pouvoirs, et comme il l'avouait, les or-

(1) Surius, 31 Decembre au 2 Janvier. (2) *Rétract.*, l. II, ch. I. (3) *Lettre à Augustin*, CCII, n. 2. (4) *Lettre* CXXVII. (5) *Ibid.*, n. 1. (6) *Abrégé de la Conf.* I, ch. II. (7) *Conf., à Carth.*

dres de l'empereur (1). Ainsi il permet à tous les évêques donatistes qui, appelés à la conférence, promettront de s'y rendre, qu'ils seront rétablis, avant même la conférence, en la possession de leurs églises et de leurs droits, dont les décrets impériaux les avaient dépouillés pour les faire passer aux catholiques (2). En même temps, comme en vertu d'un pouvoir discrétionnaire, il suspend tout procès et toute action judiciaire commencée ou près de l'être contre eux. Enfin, il promet sous serment, que quelle que soit l'issue de la conférence, tous les donatistes qui s'y seront rendus pourront retourner chez eux en toute liberté. Mais, ce qui est le plus étonnant, il se montre prêt, dans le cas où il leur serait suspect, à admettre dans cette affaire un des leurs comme assesseur et de lui accorder une autorité égale, ou même supérieure à la sienne. Marcellin fixe, au 1er juin, le délai de quatre mois pour l'ouverture de la conférence (3). C'est ainsi qu'avait lu Augustin quand il assura que, dans le second décret où ce terme est également arrêté, le jour fixé est le même que dans le premier (4). Cependant, dans la conférence, le secrétaire déclara que le terme fixé par le décret était échu au 19 mai (5). Augustin, d'accord avec le secrétaire au sujet du premier décret envoyé dans toute la province, convient qu'il portait cette date (6). Mais Marcellin reconnaît que, dans le deuxième décret sur la conférence, il avait fixé le 1er juin (7). Ainsi, dans le premier édit, il fallait lire non pas le 1er juin, mais le 19 mai (8) ,autrement il faudrait accuser le secrétaire de s'être trompé, comme Augustin le dit d'ailleurs dans un autre endroit (9). Quant au second décret, il assigne le 1er juin à la réunion de la conférence pour faire comprendre qu'il n'a jamais été fixé d'autre jour. Dans la seconde et la troisième réunion, les catholiques soutinrent que les quatre mois fixés dans le premier décret, dont ils invoquent les paroles, se terminaient au 1er juin (1)? Ce qu'ils prouvaient par les paroles de Primien qui, appelé à la conférence, avait promis de s'y rendre ce jour-là, ainsi que les donatistes eux-mêmes qui n'avaient pas donné leurs instructions à leurs délégués chargés de défendre leur cause dans la conférence, avant le 25 mai, sans demander auparavant aucun ajournement, ni aucun jugement au sujet du jour de la conférence (11).

2. Cette année, la fête de Pâques tombait le 25 mars, par conséquent la Pentecôte le 14 mai. La discipline faisait suivre cette fête d'un jeûne (12), soit du jeûne ordinaire, qui s'observait pendant toute l'année, le mercredi et le vendredi, à l'exception du temps pascal; soit d'un autre extraordinaire, comme semblent l'indiquer les paroles d'Augustin. En effet, dans sa table, Possidius rapporte deux sermons prononcés durant le carême (13). C'est à cette époque que le saint docteur prononça un discours sur la paix, commençant ainsi : « C'est le temps de vous exhorter (14).» Il se plaint que les donatistes montrent les sentiments les plus hostiles pour la paix et la réconciliation. Il exhorte les catholiques à la paix afin de pouvoir sauver les dissidents, et les prie de fuir avec le plus grand soin toute occasion de dispute, de rixe avec les hérétiques, pour ne pas augmenter leur irritation et les rendre plus implacables. Maintenant, dit-il, on s'occupe à les guérir, leurs yeux malades sont tout enflammés, ils exigent plus de précautions, de soins, de douceur et de ménagement (15). Il leur recommande de supporter avec patience leurs invectives contre l'Église ou contre les évêques, d'invoquer Dieu dans leurs prières, pour leur salut ; de lui offrir les jeûnes de ce temps pour le retour des schismatiques à la communion catholique et pour les évêques qui doivent prendre la défense de l'Église ; mais surtout de donner plus de poids à leurs prières par une généreuse libéralité à l'égard des pauvres. Il exhorte particulièrement ses auditeurs à exer-

(1) *Abregé de la Conf.*, I, ch. II. (2) *Conf., de Carth.* I, ch. V. (3) *Ibid.*, (4) *Abrégé de la Conf.*, I, ch. III. (5) *Conf., de Carth.* 1, ch. XXVII. (6) *Abregé de la Conf.*, I, ch. VIII. (7) *Conf., de Carth.* I, ch. XXIII. (8) *Ibid.*, ch. 5. (9) *Ibid.*, ch. XXVII. (10) *Conf., de Carth.* II, ch. L. *Ibid.*, III, ch. CDIV. *Abrégé de la Conf.*, II, ch. III. (11) *Conf., de Carth.* I, ch. XXVIII. (12) *Serm.*, CCCLVII, n. 5. (13) *Dans le sommaire*, ch. IX. (14) *Serm.*, CCCLVII. (15) *Ibid.*, n. 4.

cer l'hospitalité en saisissant l'occasion offerte par l'arrivée des serviteurs de Dieu. Nul doute qu'il s'agit des évêques que la conférence doit amener à Carthage, ou des religieux attachés à leur suite. Ce qui fait voir qu'Augustin a prononcé ce sermon dans la ville même. En effet, il parle de ce premier sermon dans un autre sermon qu'il a certainement prononcé à Carthage (1).

3. Ce ne fut point avec pompe et dans un fastueux appareil que les catholiques vinrent au lieu de la réunion ; ils arrivèrent séparément en évitant l'ostentation des donatistes (2) : ces derniers en effet, le jeudi 18 mai, entrèrent à Carthage avec tant de magnificence et un cortége si nombreux, que de tous côtés ils attirèrent sur eux, les yeux des habitants de cette grande ville (3). Ils se vantaient tellement d'avoir pour témoin de leur arrivée Carthage et l'Afrique tout entière, qu'il n'était permis à personne d'ignorer cet événement. Ils ajoutaient qu'ils y étaient amenés par l'édit de Marcellin qui les convoquait en hâte à Carthage; les vieillards même accablés par les ans, n'avaient point cru que leur faiblesse fût pour eux un motif de dispense de venir et que, dans les provinces, il n'était resté que ceux que la maladie retenait contre leur gré : c'était certainement la vérité ; car leurs primats écartant toute exception, leur avaient ordonné de se rendre tous à la conférence, en faisant remarquer que ceux qui refuseraient de venir avec les autres, amoindriraient d'autant une cause qui devait leur être chère pardessus tout (4). Aussi quand ils furent invités à la conférence par les actes publics promirent-ils de s'y rendre avec empressement et quoiqu'ils sussent bien que Marcellin était catholique, ils l'acceptèrent pour juge en matière de foi (5). Si leur primat leur avait dit que leur présence servirait beaucoup à leur cause, ce n'était au dire d'Augustin qu'en s'y montrant en plus grand nombre possible (6). Aussi allèrent-ils jusqu'à recourir au mensonge et à la fraude pour grossir le nombre de leurs évêques au point de porter leur nombre à deux cent soixante-dix-neuf, nombre pourtant inférieur à celui des évêques catholiques (7) qui était de deux cent quatre-vingt-six (8). En outre, d'après les actes de la conférence, il y avait encore deux cent vingt évêques catholiques ou du moins cent vingt autres (9), c'est le nombre que donnent saint Augustin et les actes de la conférence ; ces évêques étaient retenus dans leurs provinces par la vieillesse ou par toute autre nécessité. Il y avait en outre soixante églises catholiques veuves de leur pasteur ; par conséquent si on peut s'en tenir à ce document, à ce renseignement, il faut compter qu'il y avait à cette époque quatre cent soixante-dix évêques en Afrique. Mais les schismatiques se vantèrent à la réunion d'avoir plus de siéges vacants et d'évêques absents que les catholiques et ils répétèrent plus tard qu'ils comptaient en Afrique plus de quatre cents évêques de leur communion (10). Il est vrai qu'ils ne purent citer aucun nom ; et l'on voyait assez que c'était une futile et sotte vanité qui les faisait parler ainsi, par les impostures mêmes auxquelles ils avaient eu recours pour augmenter leur nombre aussi bien que par l'assurance qu'ils avaient donnée dans une note, qu'ils ne comptaient d'autres absents que les malades.

4. Dès que les évêques des deux communions furent arrivés à Carthage, Marcellin par un second édit, fixa le lieu, le jour de la réunion, ainsi que l'ordre qu'on devait y suivre (11). Il prit ses précautions pour qu'on ne pût attaquer ce qui serait dit dans la conférence. Il décréta donc que chaque partie élirait sept évêques chargés de la discussion, à qui on en adjoindrait sept autres, pour les aider de leurs conseils quand l'occasion le demanderait. Enfin, on devait nommer quatre autres évêques pour présider à la rédaction des actes de la confé-

(1) *Serm.*, CCCLVIII, n. 6. (2) *Brevic. Collat.* I, ch. XI. (3) *Collat Carth.* I, ch. XIV-XXIX. (4) *Aux donatistes après la Conf.*, XLI. (5) POSSID, *dans la vie d'Augustin.* ch. IV. (6) *Aux Donatiste apres la conf.*, n. 41. (7) *Conf., de Carth.* I, ch. CCXIII. (8) *Brevic Conf.*, I, ch. XIV, *et Conf., Carth.* I, ch. CCLXXXIV. (9) *Brevic. Conf.*, I, ch. XIV. (10) *Aux donatistes après la Conf.*, n. 41. (11) *Conf.*, I, ch. III.

rence. La réunion devait avoir lieu dans les thermes Gargilie, qu'on avait choisis comme l'endroit le plus propice (1). Ce monument se trouvait au milieu de la ville : il était assez vaste, bien éclairé, frais et parfaitement convenable pour une si illustre assemblée : il nous reste une inscription sur la restauration qui en fut faite, par les soins et aux frais de Thrasamond, roi des Vandales (2). Il pouvait facilement contenir tous les évêques catholiques et donatistes, puisque tous y entrèrent en effet, en même temps ; mais comme ce grand nombre d'assistants n'aurait pu engendrer que de la confusion, Marcellin établit qu'on en refuserait l'entrée à tous les évêques sauf les vingt-huit ou trente-six dont on a parlé plus haut ; et il pria les prélats d'avertir les fidèles de leur communion de ne point se rendre à cet endroit le jour de la conférence. Il ajouta que son désir était que les évêques des deux partis déclarassent avant l'ouverture de la conférence, qu'ils regarderaient comme bien fait tout ce qui serait décidé par les sept évêques délégués par les deux communions que l'acte en serait dressé en sa présence et lui serait remis signé par eux. Tout ce qu'on dirait, devant être immédiatement recueilli par des écrivains publics en même temps par quatre secrétaires de chaque parti ; et pour qu'on ne pût douter de la bonne foi de personne, les quatre évêques chargés de chaque côté de veiller à la rédaction des actes devaient veiller avec le plus grand soin sur le dépôt de ces mêmes actes, et de plus pour qu'on ne pût en aucune manière les accuser de corruption ou de variation, les discours seraient signés par chacun des évêques ce qu'il promit de faire lui-même pour ses propres interlocutoires. Ce rapport ainsi rédigé et signé par les quatorze évêques délégués pour la discussion, devait être affiché en public pour que le peuple de Carthage pût le lire et juger. « En effet, dit Marcellin, puisque l'auguste volonté de l'empereur m'a nommé pour juger ceux auprès de qui je me reconnais indigne de représenter un prince si illustre, j'ai cru qu'il était de ma bonne foi et de ma diligence de vouloir être jugé d'après mon propre jugement. Aussi j'aurai soin de faire paraître non-seulement, en cette ville, mais dans toute la province l'ordre de toutes les matières traitées, je réunirai tous les discours des évêques chargés de la discussion, ainsi que la série des décisions que j'aurai portées et je ferai paraître ce livre en public. Car on ne peut avoir foi en un juge, qu'autant qu'il ne craint pas les jugements que l'on porte sur lui (3). » On ajouta encore que dès qu'une question serait décidée, on apposerait sur les tablettes le sceau de Marcellin et des évêques chargés de contrôler les actes. C'est par une protection toute spéciale, que Dieu inspirait de prendre, toutes ces précautions contre les donatistes, qui ne pouvaient les mépriser ensuite sans s'exposer aux plus justes reproches de légèreté d'esprit (4). Aussi Marcellin déclare-t-il que celui qui chercherait à s'y soustraire montrerait combien peu de confiance il a en sa cause, et avec combien peu de bonne foi il a résolu d'agir. Il décréta encore qu'on lui adresserait des lettres signées par les primats de chaque partie, où les catholiques et les donatistes déclareraient qu'ils acceptent les conditions proposées dans l'édit. Dans un discours plein d'éloquence, il exclut de la conférence, les maximianistes (5), qui, en vue sans doute de donner quelque importance et quelque éclat à leur petit nombre et à leur peu d'importance, avaient présenté une demande écrite d'être admis à la conférence ; mais cette vanité ne rencontra que le mépris des catholiques (6).

5. Le 25 mai 411, les donatistes font remettre à Marcellin l'acte qu'ils appellent une note, dans lequel Janvier et Primien, qui seuls l'avaient signé, et d'autres évêques sincèrement chrétiens et gardiens de la vérité catholique (ce sont leurs propres paroles), refusaient leur assentiment à son second édit, surtout pour ce qui regardait les signatures. De plus, ils demandaient vivement à être tous admis à la conférence (7). Ils refusaient de signer les actes afin de pouvoir accuser le juge de les avoir

(1) *Conf., Carth.* I, ch. XVIII. (2) RIVIUS, dans la vie de saint Augustin. pag. 359. (3) *Conf., de Carth.* I, ch. X. (4) *Let,* CXLI, n. 2. (5) *Conf., de Carth.* I, ch. X. (6) *Contre Julien.* liv. III, n. 5. (7) *Conf., de Carth.,* ch. XIV

altérés si l'intérêt de leur cause le demandait(1). Bien que leur note réclamât la présence de tous leurs évêques à la conférence, cependant les donatistes nommèrent le même jour, c'est-à-dire le 8 juin, sept des leurs chargés de défendre la cause de l'Église de Dieu, disaient-ils (car telles sont leurs expressions), contre les traditeurs et les persécuteurs ; et ils promirent d'accepter tout ce que feraient leurs représentants (2). Tous, en l'absence de Marcellin, signèrent cet écrit (3), rédigé en forme de lettre, que les électeurs certifiaient avoir donné, eux présents, à leurs délégués en personne (4). Ils se virent enfin contraints de donner leur signature, nécessaire pour confirmer les actes, ce qu'ils avaient d'abord refusé de faire (5). Voici les évêques qu'ils avaient choisis pour soutenir la discussion : Primien de Carthage, Pétilien de Cirta, Emérite de Césarée, Protais de Tubinia, Montan de Zama, Gaudence de Thamugade et Adéodat de Milève.

6. En même temps que les donatistes répétaient sans cesse qu'il y avait beaucoup de conditions dans le second édit de Marcellin qui les contrariaient, les catholiques, au contraire, consentaient à tout, et promettaient d'observer religieusement ce qui avait été réglé. Ils adressèrent à Marcellin une lettre pour lui en faire part (6). Lui-même la distingue de la note des donatistes en l'appelant une lettre (7). Aurèle de Carthage et Silvain de Summa, doyen et primat de Numidie, la signèrent au nom des autres évêques (8). Dans cette lettre, ils proposent l'exemple des maximianistes, que les donatistes avaient reçus avec tous ceux qu'ils avaient baptisés, sans priver de leurs titres les évêques mêmes qu'ils avaient condamnés auparavant. Ils ajoutaient que leur dessein, en demandant cette conférence, était de prouver que l'Église répandue dans tout l'univers ne peut périr par les fautes de quelques-uns de ses membres. Que la cause de Cécilien était terminée par la preuve de son innocence et des calomnies de ceux qui l'accusaient ; que tous les autres accusés par les donatistes étaient innocents, ou, s'ils étaient coupables, leur faute ne pouvait nuire à l'Église. Ce qui fait principalement la célébrité de cette lettre, c'est que les catholiques y promettaient de se faire donatistes en renonçant à leurs titres d'évêques, si ceux-ci réussissaient à prouver que l'Église n'existe que dans leur communion ; au contraire, s'ils prouvaient eux-mêmes que toute la faute est du côté des donatistes, ceux-ci pourraient néanmoins conserver leurs siéges s'ils consentaient à revenir à l'unité. Dans les églises où se seraient trouvés deux évêques, l'un catholique, l'autre donatiste, ils devaient occuper tour à tour le siége épiscopal, mais pendant l'épiscopat de l'un, l'autre devait siéger près de lui, sur un trône un peu moins élevé, comme sont traités les évêques de passage, ou bien chacun garderait son église jusqu'à ce que l'un étant mort, l'autre devînt seul évêque selon l'usage. Si les populations ne souffraient que difficilement la présence de deux évêques dans un seul diocèse, tous les deux se démettraient et on mettrait à leur place un évêque qui n'aurait pas eu de compétiteurs donatistes. « Pourquoi, disent les Pères catholiques, hésiterions-nous à faire ce sacrifice d'humilité à notre Rédempteur, qui est descendu du ciel dans un corps d'homme, afin que nous devinssions ses membres ? Craindrions-nous de descendre de nos siéges pour empêcher ses membres d'être déchirés par une cruelle division ? Tout ce qui nous est nécessaire, c'est d'être des chrétiens fidèles et obéissants : soyons-le donc toujours. Nous avons été faits évêques pour le peuple chrétien ; faisons donc de notre épiscopat ce qui est utile à la paix chrétienne des enfants du Christ. Si nous sommes des serviteurs utiles, pourquoi préférerions-nous nos dignités temporelles à notre bien éternel ? La dignité épiscopale nous sera plus fructueuse si, en la déposant, nous rassemblons le troupeau du Christ que si, en la retenant, nous le dispersons. Car de quel front espérerions-nous l'hon-

(1) *Aux donatistes après la Conf.*, n. 15. (2) *Conf., de Carth.*, I, ch. CXLVIII. (3) La même, ch. CLIV-CLIX. (4) *Ibid.*, ch. CXLVIII. (5) *Aux donatistes après la Conf.*, n. 15. (6) *Conf., de Carth.* I, ch. XVII, (7) La même, ch. XVI-XVIII, (8) La même, ch. XVI.

neur promis par le Christ dans le siècle futur, si notre dignité empêche en ce monde l'unité chrétienne (1). Augustin, après avoir fait lire dans l'assemblée une partie de cette lettre, parla ainsi pendant un instant sur la proposition que nous venons de citer. Pendant cette lecture, Augustin prit la parole et dit : Je vais raconter à votre charité une chose bien douce et bien agréable, que le Seigneur m'a fait la grâce d'éprouver. Avant la conférence, nous trouvant plusieurs évêques réunis, nous nous entretenions ensemble sur ce sujet, et nous disions que c'est pour la paix du Christ qu'un évêque doit être ou cesser d'être évêque. Je dois vous avouer que, en jetant les yeux sur tous nos frères et collègues en épiscopat, nous n'en voyions pas beaucoup qui devaient accepter ce dernier parti et se montrer disposés à faire ce sacrifice d'humilité au seigneur. Nous disions, comme cela arrive ordinairement en ces sortes de rencontres : Celui-ci le ferait bien, celui-la ne le ferait point; cet autre y consentirait, mais un tel ne le voudrait jamais. En parlant ainsi, nous suivions plutôt nos conjectures que la connaissance de leurs dispositions intimes, puisque nous ne pouvions les voir. Mais quand on en vient à faire cette proposition dans le concile qui comptait près de trois cents évêques, elle fut si bien goûtée de tous, que tous s'écrièrent qu'ils étaient disposés à se démettre de l'épiscopat pour l'unité du Christ, croyant non le perdre en agissant ainsi, mais le mettre plus sûrement en dépôt entre les mains de Dieu. Il s'en trouva deux à peine à qui la proposition ne plut point : l'un était un vieillard qui, à cause de son âge très-avancé, ne craignit point de dire son sentiment; l'autre manifesta en silence, par l'air de son visage, que la chose ne lui plaisait point. Mais le vieillard, en voyant tous nos collègues s'élever contre le sentiment qu'il avait librement exprimé, changea d'avis, et l'autre de visage (2). Cette proposition si chrétienne fut non-seulement confirmée par la signature de plusieurs évêques, mais aussi consacrée par la prière adressée à Dieu par tout le concile (3). Bien que les donatistes se soient refusés à reconnaître la vérité, les catholiques ne laissèrent pas que de leur offrir les mêmes conditions qu'ils exécutèrent de bonne foi envers ceux qui rentrèrent dans le sein de l'Église catholique. Il est constant, en effet, par le concile tenu à Carthage, en 418, que les donatistes conservaient ordinairement leur titre d'évêques en rentrant dans l'Église (4).

9. Ailleurs, saint Augustin rapporte la promesse admirable des principaux évêques d'Afrique qui s'étaient engagés par serment à se démettre de leur charge (5), et il prie Dieu d'agréer et d'accepter ce sacrifice inspiré par la charité (6). Si on veut en savoir plus sur ce sujet, il faut consulter le sermon d'Augustin sur la paix et la charité, prononcé après la lecture de la lettre dont nous venons de parler, autant qu'on peut le conjecturer par ce qu'il dit de cette condition offerte par les évêques catholiques, avant la conférence. Il cite dans ce sermon le second et le troisième édit de Marcellin, par lequel ce dernier fit connaître la lettre des catholiques, comme nous le dirons plus loin, puis il exhorte le peuple à obéir aux édits de Marcellin, à ne pas envahir le lieu de la conférence, et même à ne point s'en approcher tant qu'elle ne serait pas achevée, afin de ne point fournir une occasion de tumulte à ceux qui ne demandaient pas mieux que d'en causer (7). Le pieux évêque manifeste devant le peuple de Carthage un désir de ramener les schismatiques à l'unité : il appelait ce résultat désiré. la véritable victoire. « Car, disait-il, la vérité seule peut triompher, et le triomphe de la vérité c'est la charité (8). » Il montre enfin comment on doit défendre la cause de Cécilien, et dissiper tous les doutes dans les âmes sur son compte (9). « Que vous prescrivons-nous, » dit-il au peuple? » « Le parti le plus avantageux pour la piété. Nous discuterons pour vous, et vous, vous prierez pour

(1) *Confer. avec Emérite.* n. 6. (2) *Serm., aux fidèles de l'Eglise d'Alger,* n. 1. (3) *Recueil, des Canons d'Afrique.* can. CXVIII-CXIX. (4) *Serm.*, CCCLIX, n. 5. (5) *Serm.*, CCCLVIII. n. 4. (6) La même, n. 6. (7) La même, n. 6. (8) La même, n. 1. (9) La même, n. 3.

nous. Aidez-nous de vos prières, de vos jeûnes et de vos aumônes. Donnez des ailes à nos adversaires et ils voleront à Dieu. En agissant ainsi, vous nous serez peut-être plus utiles que nous ne le serons. Car chacun de nous, dans cette discussion, ne compte sur ses propres forces. Tout notre espoir est en Dieu (1). »

8. Dans leur lettre, les catholiques priaient Marcellin de la mettre sous les yeux de tous, afin de guérir ou de dompter les cœurs faibles ou endurcis des schismatiques par le témoignage manifeste de la charité chrétienne (2). Marcellin s'était engagé autant et plus qu'il n'était nécessaire, à soumettre sa conduite à l'appréciation de tous (3). Il fit donc afficher publiquement la lettre des catholiques et la note des donatistes; par ce moyen, la note de ces derniers parvint à la connaissance des catholiques. Ceux-ci envoyèrent à Marcellin une autre lettre signée par Aurèle et Silvain, dans laquelle ils faisaient part, au tribun, de leurs craintes de voir tous les donatistes admis à la conférence; car ils voyaient, dans cette demande que rien ne motivait, comme il était facile de le voir, une occasion de sédition; ils ajoutèrent qu'ils y consentiraient néanmoins si les dix-huit évêques catholiques désignés par le second édit de Marcellin, assistaient seuls à la conférence, en sorte que s'il s'élevait quelque tumulte, on ne pût l'attribuer qu'aux donatistes. Enfin, ils terminaient en disant qu'ils seraient heureux si leurs craintes étaient vaines, et si les donatistes n'avaient d'autre intention, en voulant assister tous aux débats, que de se trouver tous présents, après la conférence, à cette solennelle réconciliation qui devait réunir les deux églises en une seule, et aux actions de grâces qu'on rendrait à Dieu pour le rétablissement de la communion chrétienne (4). Cette lettre exposait d'une manière si claire et si concise le motif de cette précaution, que les donatistes avaient la simplicité de se plaindre de ce que les catholiques avaient abordé cette question avant même qu'on en eût débattu les conditions préliminaires (5). Le 28 mai 411, tous les catholiques choisirent les évêques de leur communion chargés d'assister à la conférence et écrivirent, dans l'église de Carthage et en présence de Marcellin, un mandement dont ils voulurent que leurs représentants fussent munis. De plus, ils choisirent Aurèle de Carthage et Silvain, primat de Numidie, pour présider l'assemblée qui se composait de deux cent soixante-six évêques. Voici les noms de ceux qui furent chargés de la discussion à la conférence : Aurèle de Carthage, Alype de Tagaste, Augustin d'Hippone, Vincent de Culusita, Fortunat de Constantine, Fortunatien de Sicca, Possidius de Calame ; pour conseils on prit les sept suivants : Novat de Sétif, Florence d'Hippone, Zarrite, Maurence de Thubursica, Priscius de Quidia, et Squillace de Scillita. Enfin, on chargea de veiller à la rédaction des actes Deutère de Césarée, Léon de Mopta, Astère de Vicum, et Restitut de Ragore (6). Il est vraisemblable que ces deux cent soixante-six évêques signèrent selon l'ordre de leur élévation à l'épiscopat. Cependant les dix-huit délégués, excepté Aurèle, qui signa le premier, signèrent les derniers (7). Tous les évêques gardèrent cette formule en signant : *N., évêque de N., étant à Carthage, ai consenti à ce mandat, fait par nous, et l'ai signé en présence de V. C. Marcellin, tribun et notaire ;* d'autres ont mis : *J'ai mandé et souscrit* (8). Ceux à qui était confié le rôle de la discussion mettaient à la place de ces mots : *J'ai consenti au mandat fait par nous.* « J'ai accepté ce mandat. » Le mandat des catholiques, qui est en même temps leur réponse à l'accusation intentée par les schismatiques, renfermait à dessein les choses les plus importantes à opposer à la note des schismatiques ; car le bruit s'était répandu que les donatistes avaient l'intention d'élever des contestations sur certaines prescriptions et certaines formules pour entraver la marche de la discussion, et il était à craindre, si cela leur était refusé, qu'ils ne rompissent la conférence (9). Aussi les catho-

(1) La même, n. 6. (2) *Conf. de Carth.* I, ch. XVI. (3) La même, ch. XVII. (4) La même, ch. XVIII. (5) La même, ch. XVIII-XX. *et abrégé de la Conf. de Carth.* I, ch. XVIII. (6) *Conf. de Carth.* I, ch. LV-LVII. (7) La même, ch. CXXXVI-CXLII. (8) La même, ch. LVII. (9) *Conf.* I, ch. X.

liques, par ces signatures, voulaient-ils rendre manifeste la force invincible de la vérité pour laquelle ils combattaient, et s'il arrivait aux donatistes de rompre la conférence, de faire comprendre à chacun qu'ils ne refusaient de discuter que parce que, se trouvant sans réponse, ils désespéreraient de vaincre.

CHAPITRE XI

1. La conférence ouverte le 1er juin. — 2. Les donatistes veulent que l'on fasse comparaître tous les catholiques pour vérifier l'exactitude des signatures portées à leur mandat. — 3. Les donatistes n'acceptent pas la faculté qui leur est laissée de prendre tous place à l'assemblée ; ils nomment leurs délégués pour soutenir leur cause. — 4 Ils sont convaincus de quelques faux dans les signatures du mandat donné à leurs défenseurs, et de mensonge à propos de l'évêque Quodvultdeus. — 5. Au jour fixé pour la seconde conférence, il ne se présente que les sept évêques donatistes délégués pour défendre leur cause, tandis qu'il s'en trouve dix-huit du côté des catholiques. — 6. On accorde un délai aux donatistes.

1. Le jour fixé pour la conférence, c'est-à-dire le 1er juin 411, qui était cette année, un jeudi, Marcellin se rendit avec des hommes de différente dignité, à savoir vingt officiers de l'ordre judiciaire, quatre notaires ecclésiastiques, deux catholiques et deux donatistes, au lieu de la réunion qui était les thermes de Gargilies. De tous les évêques catholiques réunis à la porte de la salle, il ne fit introduire que leurs dix-huit délégués, et admit tous les donatistes (1). Les donatistes mirent donc de côté cette arrogance avec laquelle quelques années auparavant, ils n'avaient cessé de répéter qu'il est indigne que les fils des martyrs prennent place à la même assemblée que les fils des traditeurs qui avaient livré les saintes Écritures (2). Marcellin commença par faire lire les rescrits de l'empereur et ses propres ordonnances, ainsi que les différentes lettres que lui avaient adressées les évêques des deux communions. Mais comme dans sa première ordonnance, Marcellin avait fait aux schismatiques la promesse d'accepter, dans cette affaire, un assesseur de leur choix, Pétilien répondit qu'il ne convenait pas, que ceux à qui l'on avait donné un défenseur s'en choisissent eux-mêmes un autre (3). Mais ils trouvèrent dans leur propre conscience et dans leurs propres appréhensions un second juge beaucoup plus perspicace et plus sévère que celui que leur avait donné Honorius (4). Ils n'avaient pas même encore exposé leur cause, que ce juge l'avait déjà jugée lui-même avant tout autre. La lecture de ces écrits terminée, Émérite prétendit que déjà l'époque fixée pour la conference et les quatre mois prescrits par l'empereur étaient passés depuis le 19 mai (5). Mais Marcellin leur apprit que l'on avait jusqu'au 1er juin, et dit que les quatre mois écoulés, il pouvait en ajouter encore deux (6), ce qui cependant n'empêcha pas les donatistes d'accuser plus tard les catholiques de ne s'être pas rendus à l'appel au jour prescrit : c'est ce qu'ils dirent particulièrement le second jour de la conférence ; mais les catholiques les confondirent avec la plus grande force (7). Leur tentative n'eut ainsi d'autre résultat pour eux que de montrer à tout le monde on ne peut plus clairement combien ils craignaient qu'avant même qu'on en vînt au fond de l'affaire, on ne vît la faiblesse de leur parti et la force des catholiques. Marcellin s'était plaint que les donatistes suscitaient des chicanes indignes de l'importance du procès que l'on instruisait. Aussi lui demandèrent-ils de mettre de côté tous ces procédés qui sentaient le barreau, et d'ordonner de n'avoir recours qu'à l'autorité des Écritures (8). Marcellin était d'avis que l'on commençât la procédure par l'élection des personnes, ce que les donatistes n'avaient pas encore fait en sa présence ; ils prétendaient, en effet, que c'était une formalité qui sentait le barreau, et que, par conséquent, on devait rejeter comme les autres. Néanmoins, comme pressé par les donatistes, il avait demandé aux catholiques

(1) *Conf. Carth.* I, ch. I. (2) *Aux donatistes après la Conf.*, n. 1-39. (3) *Conf. de Carth.* I, ch. VI-VII. (4) *Aux donatistes après la Conf.* n. 16. (5) *Conf. Carth.* I, ch. XXIX. (6) *Conf.* ch. XXXVI. (7) *Conf. Carth.* II, ch. XLVIII-L. (8) La même, ch. XXX-XXXI.

s'ils préféraient procéder à la manière des jugements publics ou ne s'appuyer que sur l'autorité des Écritures, il lui avait été répondu que le mandat contenait la volonté de tous les évêques et qu'il ne leur était pas permis d'en outre-passer les termes ; cependant l'affaire ne dépendait pas de la procédure du barreau. Marcellin obtint enfin que cette réponse serait lue en public, malgré l'opposition des donatistes qui répétaient que cette formalité n'était pas du tout nécessaire, puisque, dit Émérite, toute l'Église est dans l'unité (1). Après la lecture du mandat, ils reconnurent, de bonne foi, qu'il excluait toutes les formalités du barreau et les procédures du forum ; et que ce qu'ils avaient à faire était de répondre aux catholiques par les textes de la loi divine (2). Mais ils oublièrent bientôt cette promesse.

2. Après la lecture du mandat, ils demandèrent que l'on fit entrer ceux qui y avaient mis leur signature de peur que, parmi les signatures, il ne s'en trouvât d'apocryphes de la main de quelques clercs inférieurs. Les catholiques soupçonnèrent les donatistes, qui n'avaient osé jusque-là exciter aucun tumulte, dans la crainte que la honte n'en retombât sur eux, qui formaient presque seuls toute l'assemblée, de vouloir y appeler les catholiques, afin que, le tumulte qui pouvait naître peu à peu dans cette multitude d'assistants, leur fournît l'occasion de se retirer de la conférence (3). C'est pourquoi ils s'y refusèrent jusqu'à ce que les donatistes eux-mêmes eussent proposé de placer les leurs d'un côté et les catholiques de l'autre, en sorte que s'il s'élevait quelque trouble, la faute n'en pût cependant retomber sur les innocents. Mais ensuite on comprit que les donatistes ne voulaient retenir les catholiques présents que parce qu'ils ne pouvaient croire que le nombre de ceux qu'ils n'avaient pas vu entrer dans la ville avec pompe et apparat était aussi grand que celui des signataires. Aussi les évêques catholiques consentirent-ils à ce qu'on fit venir leurs collègues qui, par hasard, s'étaient réunis dans une église (4). Mais comme il pouvait s'en trouver quelques-uns d'absents, Alype promit de les amener le lendemain. Cependant on introduisit ceux qui étaient aux portes de l'assemblee, et qui y avaient certainement été appelés à dessein. Aucun de ceux qui avaient placé leur signature au bas du mandat ne se trouva absent, excepté ceux qui étaient malades à Carthage. Dans cet examen des signatures, les schismatiques faisaient un crime aux catholiques de ce que, dans les endroits où ils ne comptaient eux-mêmes qu'un seul évêque, ils en avaient quelquefois deux ou même davantage (5). De leur côté, les catholiques prouvaient qu'il en était de même des donatistes. Ils se reprochaient réciproquement les uns aux autres d'avoir établi des évêques dans des villas, des propriétés, des campagnes, et même dans des endroits où il n'y avait point de peuple (6). Enfin ils se reprochaient mutuellement ce qu'ils avaient eu à souffrir les uns des autres. Mais Marcellin arrêtait, autant qu'il le pouvait, ces récriminations qui n'avaient aucun rapport avec la question. A la proclamation du nom de Félicien de Mustis autrefois de la secte des maximianistes, Alype insista pour que les donatistes reconnussent publiquement qu'il était des leurs (7) ; mais ils le refusèrent. Un évêque catholique signa pour un autre nommé Paulin, qui était présent, mais ne savait pas écrire (8).

3. Après la lecture de tous les noms des catholiques, Marcellin pria les évêques de s'asseoir, sans doute parce qu'il lui répugnait d'être assis quand eux-mêmes se tenaient debout. Les donatistes refusèrent cet honneur qui leur était offert, tout en s'adressant ainsi qu'à Marcellin les plus magnifiques éloges (9). Mais quoiqu'ils lui prodiguassent, dit saint Augustin, les titres d'honorable, de juste, de vénérable et de bienveillant, néanmoins ils ne voulaient pas aborder devant lui l'affaire pour laquelle on s'était assemblé en si grand nombre (10). On les contraignit cependant enfin à choisir les défenseurs de leur parti, ou pour parler plus justement à

(1) La même, ch. XLVII. (2) La même ch. VII. (3) La même, ch. LXXXI-LXXXIII, LXXXIV. (4) La même, ch XXIX. (5) La même, ch. LXV-CXVII. (6) La même, ch. CLXXI-CLXXII. (7) La même, ch. CXXII, BARON., *Conf.* I, ch. XII. (8) *Conf. Carth.* I, ch. CXXXIII. (9) La même, ch. CXLIV-CXLV. (10) BREVIC., *Conf.* I, ch. XIII.

faire connaître ceux à qui ils avaient confié ce soin depuis le 25 mai (1). On lut donc le mandat concernant cette affaire et fixant à sept le nombre des délégués chargés de leur défense. Augustin en fit ajouter sept autres pour assister les premiers dans la dispute, et quatre autres pour veiller à la garde des registres, comme on le voit à la fin de la première conférence (2).

4. Après le mandat on lut les signatures, à la demande des catholiques et surtout des schismatiques (3), qui le demandaient instamment à Marcellin prouvant ainsi que pour eux toute la valeur de leur cause reposait sur le nombre des signatures, quoique Marcellin eût dit qu'il ne s'agissait nullement de nombre et qu'il se contenterait du témoignage des dix premiers répondant de la vérité des autres signatures, ce dont les catholiques se contentaient également : mais il fallut condescendre aux caprices des donatistes. Félix qui avait signé le troisième, se disait évêque de Rome (4). Les catholiques ne s'arrêtèrent à ce détail, que pour dire qu'on devait conserver son droit à Innocent (5). On lut les noms de quelques évêques qui ne s'étaient jamais rendus à Carthage, mais, pour qui on avait signé, bien que le mandat, était-il écrit, fût adressé par les évêques présents à d'autres évêques présents (6). Ainsi, Manilius, prêtre de Bazia, signa à la place de son évêque qu'une opthalmie avait empêché de venir, mais sans même écrire le nom de cet évêque (7). De même, on trouve la signature du prêtre Rufin à la place de celle de son évêque Julien absent (8). On trouve encore quatre autres évêques qui avaient signé pour leurs collègues restés malades en route (9). Quant à Félix de Zumma on ne trouva ni que ce fut lui qui eût signé ni qu'un autre avait signé pour lui, en sorte que les donatistes après s'être concertés furent contraints de dire qu'on avait peut-être confondu son nom avec celui d'un certain Félix de Lambessa qui était alors malade et absent (10). Mais ils avaient dit auparavant que ce Félix de Zumma avait été retenu par la maladie (11). Novat évêque catholique de Sétif, voyant un Donat se porter comme évêque de cet endroit qui était sous sa juridiction, affirma qu'il n'y avait là ni évêque donatiste ni même aucun donatiste (12). De même Asellique, évêque de Tusuris, affirma sous la foi du serment que le 29 avril, date de son départ d'Arzuque, pays situé vers le midi de l'Afrique, Victorien qui se disait évêque des donatistes d'Agues, n'était qu'un simple prêtre qui avait dû être sacré évêque en route, quoiqu'il fût accusé d'adultère et que sa cause ne fût pas encore jugée (13).

5. Ce qui arriva à Quodvultdeus, évêque de Cestes, paraît tout particulièrement digne de remarque (14) en ce qu'il le convainquit du mensonge le plus évident (15). En effet, comme la signature de cet évêque se trouvait avec celle des autres, comme s'il l'eût donnée à Carthage, quoiqu'il n'eût pas répondu à l'appel de son nom, lorsqu'on demanda où il était, des donatistes dans leur trouble déclarèrent qu'il était mort en route. Les catholiques leur ayant demandé comment il avait pu signer, à Carthage, puisqu'il était mort en route, ils furent longtemps décontenancés et troublés et ne savaient que répondre. En effet, ils commencèrent par dire que la signature n'était point de lui, mais d'un autre. Les catholiques croyant que, par cet autre, ils voulaient parler d'un clerc qui avait signé pour le mort, demandèrent s'il avait signé son nom ou le nom du mort. Mais ensuite les donatistes répondirent que c'était bien lui en personne qui avait signé le vingt-cinq mai, époque à laquelle se fit le mandement, qu'il était déjà malade quand il signa et qu'il mourut pendant qu'il était en route pour retourner chez lui. En entendant cela, les catholiques se firent relire le contexte du mandat pour mettre la contradiction des donatistes en plus vive lumière. On fit ce que demandaient les catholiques et comme la contradiction

(1) *Conf. Carth.* I, ch. CXLIII. (2) *Conf. de Carth.* I, ch. CCXVIII. (3) La même, ch. CLII-CLIV,-CLXV-CLXXV (4) La même, ch. CLVIII. (5) La même, ch. CLXI-CLXIII. (6) BREVIC., *Conf.* I, ch. XIV. (7) *Conf. Carth.* I, ch. CLXXXII-CLXXXIII. (8) La même, ch. CLCIII-CXCV. (9) La même, ch. CCVIII-CCIX. (10) La même, ch. CC-CCI. (11) La même, ch. CXIV. (12) La même, ch. CCIII-CCIV. (13) La même, ch. CCVII-CCVIII. (14) La même, ch. CCVII-CCVIII. (15) *Lettre* CXLI.

apparaissait flagrante, le magistrat demanda au donatistes s'ils voulaient bien certifier, sous la foi du serment, qu'il était à Carthage quand ceux qui s'y trouvaient également firent souscrire le mandement par les évêques présents. Plus troublés que jamais à cette proposition, ils répondirent : « Après tout, qu'importe qu'un autre ait signé pour lui ? » Leur fausseté était découverte ; le magistrat la laissa au jugement de Dieu et fit continuer la lecture des signatures (1). C'est ainsi que les donatistes qui avaient voulu qu'on examinât les signatures des catholiques parce qu'ils espéraient en surprendre de fausses dans le nombre (2) s'embarrassèrent dans leurs propres filets. Or, au milieu de cette discussion, Pétilien ayant dit un peu froidement : « Un homme ne peut-il mourir ? » Alype répondit : « Mourir, oui ; tromper, non (3). » Après la lecture des signatures des donatistes, Alype offrit d'ajouter seize évêques catholiques pour signer le mandat outre les quatre qui se trouvaient dans la ville retenus par la maladie (4). Il arriva ainsi que dans le compte des évêques, le nombre des catholiques dépassait celui des donatistes. On les congédia tous, excepté les trente-six qui avaient été choisis pour la conférence (5). Mais comme il était déjà onze heures c'est-à-dire six heures du soir, Marcellin, du consentement des parties, remit la conférence au surlendemain, samedi, 3 juin, afin que ce qui avait été dit et seulement noté pût être rédigé et mis en ordre pendant cet intervalle de temps (6).

6. Le lendemain, c'est-à-dire le 2 juin 411, qui était un vendredi, les avocats des donatistes, qui s'arrogeaient le titre de défenseurs de la vérité de l'Église, présentèrent à Marcellin un rapport dans lequel, après avoir exposé que les actes de la dernière conférence étaient trop longs pour être transcrits en si peu temps, ils demandaient qu'on leur délivrât une copie du mandat des catholiques afin de se tenir prêts à soutenir la cause qu'ils avaient entreprise (7). Marcellin la leur fit donner. La lecture les jeta comme ils l'ont eux-mêmes avoué dans un grand trouble (8) ; il ne leur venait à l'esprit aucune réponse à faire. Ensuite, quoiqu'ils se fussent engagés par promesse à continuer la conférence, le jour suivant, 3 juin, ils changèrent d'avis, espérant que, par quelque retard, ils pourraient se remettre. Cependant, sept seulement de leurs délégués se rendirent à la salle des reunions, le 3 juin, pour défendre leur cause, tandis que nul ne manquait parmi les dix-huit délégués catholiques (9). Marcellin les pria de nouveau de s'asseoir, les catholiques obéirent aussitôt ; mais les donatistes non-seulement refusèrent cet honneur, mais aussi soutinrent qu'il leur était défendu, par les lois divines, de s'asseoir avec les catholiques. Les évêques catholiques ne firent aucune attention à cela de peur de consumer le temps à disputer sur des choses qui ne se rapportaient en rien au sujet principal. Aussitôt cependant tout le monde se leva. Puis Marcellin lui-même ayant fait retirer son siége, se tint debout, en disant que le respect qu'il devait à des évêques l'empêchait de s'asseoir, tandis qu'ils demeuraient eux-mêmes debout (10). Les donatistes, par cette manière d'agir, montraient assez leur arrogance. Dans la troisième conférence, les catholiques, à l'occasion de quelques lettres écrites par ceux à qui ils répondaient, blamèrent cette vanité ridicule. Ils interprétaient mal les Écritures. Si ces paroles d'un psaume « Je ne me suis pas assis dans l'assemblée des impies » les empêchaient de s'asseoir avec ceux qu'ils voulaient désigner par ce mot, les impies, ils ne devaient pas, non plus, entrer dans le même endroit, selon les paroles du même psaume qui continue ainsi : « Et je n'entrerai pas avec ceux qui pratiquent l'iniquité (*Ps.*, xxv. 4). » Mais puisqu'ils n'avaient pas hésité à entrer avec eux dans le même endroit, ils ne devaient pas non plus refuser de s'y asseoir avec eux (11).

7. On lut donc en présence de Marcellin et des autres membres de l'assemblée la note présentée la veille par les donatistes (12). Le

(1) Brevic., *Conf.*, I, ch. xiv. (2) *Aux donat. après la Conf.* n. 56. (3) *Conf. Carth.* I, ch. ccv. (4) La même, ch. ccxi-ccxiii. (5) La même, ch. ccxvi. (6) La même, ch. ccix. (7) La même, II, ch. xii. (8) La même, ch. xxxiii-xxxvi. (9) La même, ch. ii. (10) La même, ch. iii-iv. (11) *Conf.* iii, n. 18. (12) *Conf. Carth.* II, ch. xii.

président demanda ensuite si chaque évêque était prêt à mettre sa signature en bas de ces paroles (1). D'abord les donatistes prétendirent que ce n'était pas la coutume ; puis, ils promirent de répondre lorsqu'on leur aurait mis entre les mains une copie des actes de la dernière conférence qui n'étaient pas encore entièrement rédigés, disant qu'ils désiraient, avant de pousser l'affaire plus loin, les relire et les examiner à loisir, ce qu'ils ne pouvaient faire sur de simples notes, puisque d'ailleurs on ne connaît rien aux notes prises par les autres (2). Tout cela était pour perdre le temps et empêcher qu'on en vînt à l'examen de l'affaire (3). Les catholiques répondaient en disant qu'ils auraient dû, dans la première conférence, prévoir, qu'ils auraient besoin d'une copie de ces actes et ne pas promettre de se rendre avant de savoir s'ils seraient prêts, que maintenant qu'ils avaient donné leur parole, il n'était pas juste d'ajourner et enfin que la veille, en demandant le mandat des catholiques, ils n'avaient point fait mention d'autre chose (4). De plus, la dernière conférence avait été consacrée tout entière à l'examen des signatures des évêques et à diverses autres choses semblables, plutôt qu'à quoi que ce fût de la moindre importance (5). Mais, loin d'être satisfaits de tout cela, ils objectaient d'une manière désagréable, comme ils l'avaient fait la veille, que le jour fixé pour la conférence était écoulé depuis le 19 mai (6). Enfin, comme ils persistaient à demander un délai, Augustin obtint du juge qu'on le leur accordât (7). Ce qu'ils demandaient, il est vrai, n'était pas injuste, mais, comme ils s'étaient engagés, par promesse, à poursuivre l'affaire ce jour-là, il n'y avait plus lieu de tenir compte de telles demandes (8). Marcellin leur accorda cependant ce délai, mais presque à contre cœur (9), et, sur la promesse que firent les notaires, d'achever les pièces déjà corrigées (10), les donatistent promirent de les signer (11) et admirent enfin le point capital auquel ils s'étaient d'abord refusés (12). Ils savaient, en effet, que s'ils refusaient de mettre leurs signatures au bas de ces actes, il serait évident qu'ils avaient été retenus par la crainte d'être convaincus par leurs propres paroles. C'est pourquoi ils jugèrent préférable d'obscurcir eux-mêmes leurs propres paroles et d'y chercher des difficultés que de commencer par les condamner. Les donatistes s'étant engagés à signer les actes, les notaires donnèrent l'assurance que si les autres étaient signés le jour même ou le lendemain, vu le travail de jour et de nuit des copistes pour les achever, ces actes seraient publiés le 7 juin (13). Alors catholiques et donatistes promirent de se réunir en assemblée le jeudi, 8 juin, pour traiter enfin l'affaire en question (14). Marcellin accorda aussi aux donatistes, sur leur demande, que de grand matin, le jour fixé plus haut, on remettrait aux deux parties la copie des deux conférences; on devait témoigner par écrit que ces conditions avaient été remplies (15). Ainsi se termina la seconde conférence par la promesse du tribun, de promulguer l'édit d'ajournement du jugement, accordé aux donatistes sur leurs prières (16). Alype avait fait la même demande, parce qu'il craignait que les donatistes ne prissent de là l'occasion de soulever le peuple, par de fausses rumeurs, comme cela était arrivé la veille. Or, pendant cette discussion, Augustin ayant une fois appelé les donatistes du nom de frères, ce mot mécontenta Pétilien qui s'en plaignit comme d'une injure (17). Les notaires firent preuve d'une diligence qui surpassa leurs promesses (18), car le 8 juin, à trois heures, c'est-à-dire selon notre manière de compter en Gaule, vers les neuf heures du matin, ils portèrent aux donatistes les actes des deux conférences dans l'Église qu'on appelait Théoprépie. C'est Montan de Zama qui leur en a donné un reçu par écrit. Deux heures après, ils les apportèrent aux catholiques, dans l'Église de Sainte-Restitute. Fortunatien de Sicca en donna

(1) La même, ch. XIII. (2) La même, ch. XVI-XX-XXXIII-XXXVIII-XLIII. (3) La même, ch. XXXVI. (4) La même, ch. XLIX. (5) La même, ch. XL. (6) La même, ch XLVIII-L. (7) La même, ch. LVI. (8) La même, ch. LXVI. (9) La même, LXI. (10) La même, ch. LXIV. (11) La même, ch. LXIV. (12) *Aux donatistes après la Conf.* n. 15. (13) *Conf. Carth.* II, ch. LXV. (14) La même, ch. LXVI-LXVII. (15) La même, ch. LXVII-LXVIII. (16) La même, ch. LXXII-LXXIII. (17) La cmême, ch. XLIX-L. (18) La même, III, ch. III.

un reçu par écrit (3). Mais sur leur reçu les schismatiques dirent que ces deux conférences avaient été assemblées contre les traditeurs et leurs persécuteurs. Les deux parties promirent de revenir le jour fixé, à la troisième conférence. Il n'est pas douteux que Marcellin, pour dégager sa parole, fit afficher publiquement le rapport des deux conférences à mesure qu'on le rédigeait, et il ne faut peut-être point rapporter à autre chose l'édit mentionné en tête de la seconde conférence où il déclare qu'il veut promulguer,selon sa promesse, ce qui s'est déjà passé dans l'assemblée des évêques et la partie du débat qui avait eu lieu en présence de tous.

CHAPITRE XII

1. Dans la troisième conférence du 8 juin, les donatistes insistent pour que l'on s occupe de savoir qui sont les demandeurs et que l'on examine les mandats des catholiques pour la demande de la conférence. — 2. Ils reconnaissent que l'Eglise catholique est celle qui est répandue par toute la terre. — 3. On lit différents actes pour découvrir quels sont les demandeurs, et on arrive ainsi contre le gré des donatistes au point capital de l'affaire. — 4. Les donatistes font paraître un libelle traitant selon eux de la pureté de l'Eglise. — 5. Augustin le réfute et termine ainsi la controverse sur ce sujet important.

1. Le 8 juin, on se réunit en conférence à l'aube du jour, selon ce qui avait été convenu. Marcellin fit introduire les dix-huit catholiques, comme précédemment, et seulement les onze donatistes qui se trouvèrent là présents et déclara ensuite qu'écartant tout subterfuge, tout retard inutile, on allait enfin en venir au fond même de la question. Aussitôt, les catholiques déclarèrent que, puisque dans leurs mandats, les donatistes les avaient traités de persécuteurs et de traditeurs, c'était à eux d'appuyer leurs accusations sur de légitimes arguments, et de faire connaître, en général, les motifs qui les avaient portés à se séparer de l'Église (2). Les schismatiques répondirent que l'on devait commencer par examiner quels étaient, dans l'affaire, les demandeurs et les défendeurs. Pour le savoir, on devait considérer par qui la conférence avait été demandée (3). Ils insistèrent sur ce point avec tant d'opiniâtreté que, lorsque les catholiques se présentèrent comme défendeurs, ils épiloguèrent encore à la manière des gens du barreau ; de là mille délais et des difficultés infinies. Cependant Marcellin ne se montrait pas hostile à cette recherche; mais les catholiques virent bien où tendaient leurs adversaires ; car bien que les donatistes eussent suffisamment montré dans leur mandat que c'étaient eux qui se portaient comme demandeurs, les catholiques ne voulaient néanmoins pas pousser plus loin les recherches sur ce point et engageaient leurs adversaires à s'occuper avant tout, de choses importantes dans l'affaire qui les occupait (4). Ils demandèrent que les donatistes commençassent par faire connaître les motifs qui les avaient portés à se séparer de l'Église appuyée sur les divines Écritures et répandue par tout l'univers (5), et prouver ensuite, comme ils s'y étaient engagés, que ce sont eux qui suivent l'Église catholique (6). A cette occasion, Augustin parla en ces termes : « Telle n'est pas la volonté de Dieu que ce soit ici un procès, mais plutôt une discussion et une conférence. Que l'on ne vienne pas faire intervenir des raisons qui n'ont aucun rapport avec la question. L'Église que nous appuyons du témoignage des divines Écritures est connue de tous, elle est, comme il est écrit, *établie sur une très-haute montagne, et toutes les nations viennent à elle*. Si l'on a quelque chose à alléguer contre cette Église, qu'on le dise sans aucun retard. Combien y a-t-il de temps que l'attente du peuple est ainsi suspendue? Tout le monde songe à son âme, et nous, nous opposons mille prétextes qui ne peuvent que nous retarder, afin que jamais on n'en vienne à connaître la vérité (7). » Cependant, ils ne niaient pas que l'empereur avait accordé la conférence à leurs propres prières, comme il le déclarait lui-même dans le rescrit qui fut lu de nouveau.

(1) La même, ch. IV. (2) *Confér. Carthag.* III, ch. XVI. (3) La même, ch. XVI. (4) La même, ch. XVIII-n. 98. (5) La même, ch. LXXXII. (6) La même, ch. LXXV. (7) La même, ch. XXI.

Mais, non contents de cette déclaration, les hérétiques insistaient, en outre, pour que l'on présentât une supplique à Honorius, qu'on lui donnât les noms des délégués et qu'on publiât les mandats qu'ils avaient reçus des catholiques à ce propos. Si on ne le faisait pas, le rescrit qu'ils avaient obtenu ne serait d'aucune importance. Les catholiques soutenaient que cela était tout à fait étranger à la question, et quoique Marcellin, en cela, fût de leur avis, l'opiniâtreté des donatistes ne put cependant jamais être vaincue. « L'attente, je ne dis pas de cette cité, ajoutait Augustin, mais du genre humain presque tout entier, est en suspens, il veut apprendre quelque chose sur l'Église et nous ne nous occupons que de formalités et de procédures comme au barreau (1). » « Que ne fait-on pas pour ne rien faire (2). » Un autre évêque catholique disait aussi : « N'est-ce pas chercher à s'échapper, que de laisser la cause pour rechercher qui sont les demandeurs? Pourquoi êtes-vous donc venus ici (3) ? » Cette controverse, à propos de la députation des catholiques à Honorius, se continua jusqu'au quatre-vingt-dix-septième article de la conférence, où les catholiques sont de nouveau pressés par les hérétiques de se reconnaître demandeurs.

2. On fit aussi quelques difficultés sur le nom de catholiques (4). Marcellin promit d'y revenir quand l'affaire serait terminée et de déclarer ce qu'il fallait en penser (5). Jusque-là, il ne lui était pas permis de refuser aux catholiques le titre dont l'empereur même les honorait dans son rescrit (6). Le tribun voulait qu'on examinât qui devaient être regardés comme demandeurs : les catholiques se refusèrent à prendre pour eux ce rôle, de peur d'ouvrir la porte aux chicanes des donatistes. Augustin répondit que le dessein des catholiques était de réfuter les accusations par lesquelles les donatistes attaquaient l'Église dans leurs plaintes, et qu'ils n'avaient demandé cette conférence que pour donner aux donatistes, qui l'avaient aussi sollicitée, la faculté de prouver qu'ils avaient eu raison de se séparer, ou de reconnaître leur iniquité et de la réparer (7). Enfin, qu'il était du devoir de Marcellin de déclarer à qui convenait le nom de demandeurs (8). Les schismatiques disputèrent un peu sur la signification du mot catholique ; mais ils avouèrent cependant qu'il ne leur convenait pas d'enlever ce nom à leurs adversaires, puisque ceux-ci montraient que tout l'univers leur est uni de communion (9). La vérité profita beaucoup encore lorsque des catholiques, disant aux donatistes que leurs fausses accusations atteignaient l'Église qui est répandue sur toute la terre, ceux-ci reconnurent qu'ils ne voulaient pas faire le procès à toutes les églises du monde puisque, étrangères à la discussion des chrétiens d'Afrique, elles attendaient l'issue du débat, afin de s'unir de communion à ceux qui l'auraient emporté et de jouir, avec eux, du nom de catholiques (10). Ils reconnaissaient ainsi qu'ils ne reprochaient rien à l'Eglise répandue dans le monde entier. Il s'ensuivait aussi de cet aveu que Cécilien n'avait pas été séparé de cette même Église, soit parce qu'il était innocent, soit parce qu'il ne pouvait se faire que ceux qui étaient en communion avec lui fussent souillés par la faute qu'il avait commise. La force de ce raisonnement regardait tous les Africains ; car ceux qui s'étaient unis à son église avaient toujours gardé avec lui le nom de catholiques. Certes, la victoire des catholiques était manifeste, et un bienfait de la grâce de Dieu. Les hérétiques dirent que leurs adversaires n'appartenaient pas à cette communion universelle, et virent avec beaucoup de joie que la question était revenue à ce point. Aussi Alype demanda-t-il de suite la permission de donner la démonstration qu'on recherchait (11). Mais les schismatiques s'efforcèrent de détourner la discussion vers un autre point, et demandèrent de nouveau qu'on leur montrât les mandats des délégués, laissant de côté la question de l'Église que déjà ils

(1) La même, ch. xl. (2) La même, ch. xl. (3) La même, ch. lxi. (4) La même, III, ch. xxii. (5) La même, ch. xxxvi, n. 94. (6) La même, ch. xcii-xciv-cxlvii. (7) La même, ch. cx-cxvi. (8) La même, ch. cviii. (9) La même, ch. cii. (10) La même, ch. cxix. (11) La même, ch. cii.

avaient abordée (1). Mais Augustin ayant dit que sa volonté était de se fixer dans l'Église répandue par tout l'univers en disant : « Nous avons choisi cette Église pour la conserver, » Emérite lui répondit : « C'est ainsi que vous avez coutume de choisir et de changer(2). » Il faisait sans doute implicitement allusion à l'hérésie des manichéens à laquelle Augustin avait été attaché. Mais, sans dire un mot pour répondre à cette injure qui lui était personnelle, le saint continua son discours.

3. Enfin le juge déclara que ce sont ceux qui accusent les autres qui sont demandeurs ; or il était prouvé que la conférence avait été demandée par les deux partis (3). Après avoir aplani cette difficulté, les catholiques offrirent de lire l'acte de ce que les donatistes avaient exprimé en présence des préfets, le 30 janvier 406 (4). Mais il fut complétement impossible de poursuivre la lecture au delà de la date de cet acte. En effet, comme les donatistes s'étaient tellement engagés et embarrassés dans cet acte, que, de peur de se voir convaincus par leurs propres paroles, ainsi que Possidius le leur reprochait à juste titre, ils n'omirent rien pour en empêcher la lecture (5). Ils revinrent donc encore sur une chose qui avait déjà été réduite à néant et repoussée mille fois par le juge : ils voulaient examiner les mandats des délégués qui avaient obtenu la conférence de l'empereur. Ils le demandaient avec une telle insistance, qu'ils semblaient presque décidés, si on le leur refusait, à rompre la conférence. Néanmoins Marcellin continua de repousser cette demande, attendu qu'il s'était engagé par serment à ne faire lire que ce que les deux partis voudraient produire publiquement (6). Or, comprenant qu'ils n'arriveraient à rien par cette voie, ils présentèrent quelques actes des catholiques, antérieurs à 406, dans lesquels, ces derniers pour forcer les schismatiques à se rendre à l'assemblée, les chargeaient de diverses accusations. Les donatistes demandaient donc que l'on commençât par ces actes, comme étant plus anciens que ceux que produisaient les catholiques, et de tenir ces derniers pour demandeurs à cause des crimes qui s'y trouvaient articulés contre eux dans ces actes (7). Cependant les catholiques présentèrent le rapport d'Aurèle à Constantin, afin que, si on voulait tenir compte des dates, on commençât par cet acte, comme beaucoup plus ancien (8). En effet, Marcellin fit suivre cet ordre (9), d'où il arriva que la question de savoir qui étaient les demandeurs, introduite par les donatistes dans le seul but de détourner du principal de l'affaire, y ramena peu à peu, non sans un dessein de la Providence (10). Ceux-ci le remarquèrent et ne purent s'empêcher de témoigner leur mécontentement en s'écriant : « Nous voilà insensiblement ramenés à la question (11). » Cette parole montrait assez que le but de toutes leurs entreprises, était uniquement d'empêcher qu'il en fût ainsi, et il ne purent dissimuler que la vérité leur déplaisait. Ils ne tardèrent pas beaucoup à renouveler leurs plaintes (12). « O violence de la vérité, s'écrie Augustin, plus forte que tous les chevalets et que tous les instruments de torture, pour obtenir un aveu ! Qui aurait pu arracher à ces cœurs fermés, une parole qui manifestât mieux leurs craintes, je ne dis pas en les comblant des plus riches présents, mais encore en leur faisant subir les plus cruelles tortures? De nobles personnages qui semblaient choisis pour agir, élèvent la voix et témoignent qu'ils sont plutôt choisis pour ne rien faire, et se plaignent avec des sentiments de haine, d'être insensiblement amenés à la question (13). O confusion aussi grande que peu surprenante ! Quand vit-on le démon redouter ainsi l'exorciste (14). » Or, afin d'éluder une recherche trop approfondie, les donatistes accusent les catholiques de violer la promesse qu'ils avaient faite de s'en tenir aux divines Écritures, puisqu'ils recourent aux actes publics (15). Augustin répondit à cette accusation en disant que les siens appartenaient à l'Église catholique et qu'ils étaient toujours prêts à appuyer son autorité sur la parole di-

(1) *Conf.* III, n. 3. (2) *Conf. Carthag.* III, ch. C-CI. (3) La même, ch. CXX. (4) La même, ch. CXXIV. (5) La même, ch. XLI. (6) La même, ch. CXL. (7) La même, ch. CXLI. (8) La même, ch. CXLIV-CXLVIII. (9) La même, ch. CL. (10) *Conf.* III, n. 7, *et aux donatistes, après la Conf.* n. 13. (11) *Conf. Carth.* III, ch. CLI. (12) La même, ch. CXCIII. (13) *Aux donatistes après la Conf.* n. 43. (14) La même, n. 44. (15) *Conf. Carth.* III, ch. CXLIX.

vine. S'ils citent des lois, des actes ou des registres publics, ce sont les donatistes qui les y contraignent en recourant les premiers à ces documents. « Quand ils nous accusent du crime de tradition, dit-il, ou bien ils ne prouvent pas ce qu'ils avancent par les actes publics, et, en ce cas, c'est comme s'ils ne disaient rien; ou ils le prouvent, et ils nous forcent à nous servir des actes publics à notre tour (1).» Marcellin ayant agréé cette réponse (2), les donatistes ne rougirent pas de redemander encore aux catholiques de produire leurs mandats aux délégués, mais sans plus de succès qu'auparavant (3). C'est pourquoi Marcellin fit lire l'acte qu'apportaient les donatistes, il était de l'année 403 (4), en priant les catholiques de souffrir que la lecture des leurs, quoique plus ancienne, fût différée(5). Cette lecture achevée, Marcellin déclara qu'il semblait que les catholiques fussent demandeurs, puisqu'ils reprochaient aux donatistes le crime de schisme et d'hérésie ; cependant, afin de porter une décision plus juste, il dit qu'il fallait lire également les autres actes (6). Les donatistes, bien qu'aimant la chicane, n'avaient assurément rien moins à cœur. Aussi revinrent-ils à leurs artifices accoutumés et à leurs sophismes, en disant que le jour indiqué pour la conférence était passé, et en se plaignant du mandat et de la manière dont la cause était conduite, fatiguant ainsi continuellement les oreilles du même refrain, pour arriver à faire laisser de côté le principal de l'affaire, et espérant qu'il ne se trouverait personne pour lire des actes si longs et si fastidieux (7). Néanmoins le juge triompha de ces longues obstinations et fit lire le rapport dans lequel Anulin exposait à Constantin les plaintes des donatistes contre Cécilien (8), et la chose commença ainsi à être abordée. Après la lecture de la lettre d'Anulin au sujet de Cécilien, les donatistes, sans doute pour s'opposer aux conséquences qui devaient s'en suivre, demandèrent à Augustin à quel titre il défendait Cécilien, était-ce comme étant son fils ou non (9)? Il leur répondit que les catholiques ne reconnaissent d'autre père ou supérieur dans les choses qui ont rapport à la foi et au salut, que Jésus-Christ. Par conséquent, saint Paul s'appela lui-même le père des Corinthiens, il ne faut point l'entendre en ce sens, mais seulement en tant qu'il était le dispensateur du ministère évangélique auprès d'eux (10). Cécilien n'est donc regardé par les catholiques ni comme un père, ni comme une mère, pour répondre à la question insensée des schismatiques (11), mais seulement comme un frère bon ou mauvais : cela ne porte aucun préjudice à l'Église; il défendait sa cause parce que les catholiques le croyaient innocent; mais s'il ne l'était pas, il subirait seul le préjudice que lui porterait sa faute. Si ces adversaires voulaient laisser de côté cette accusation, les catholiques aussi cesseraient de le défendre et la cause actuellement en question en serait d'autant moins longue (12). La discussion dura quelque temps; cependant Marcellin ayant répondu quelquefois aux donatistes, en se servant des paroles d'Augustin, Pétilien lui reprocha de se montrer trop favorable aux catholiques (13).

4. Après qu'Augustin eût achevé son discours sur l'emploi du mot père, les donatistes lui demandèrent par qui il avait été sacré évêque(4). Mais Possidius, en homme qui connaissait ce grand évêque dont il était l'élève, répondit que les catholiques ne s'étaient pas engagés à défendre la cause d'Augustin quelle qu'elle fût (15). Cependant les donatistes insistèrent et semblaient rechercher quelque mal à dire sur le sacre du saint évêque. Cependant dès qu'il eût déclaré publiquement que c'était Mégale qui lui avait imposé les mains et qu'il eût demandé en même temps s'ils avaient quelque chose à lui reprocher, ils détournèrent l'entretien vers un autre sujet (16). Ils présentèrent un mémoire au nom de tout leur parti dans lequel ils prétendaient prouver par des textes des

(1) La même, ch. CLV. (2) La même, ch. CLVI. (3) La même, ch. CLVII-CLXIV. (4) La même, ch. CLXXIV. (5) La même, ch. CLXX. (6) La même, ch. CLXXVII-CLXXX. (7) La même, CLXXXI-CLXXXIII-CXXXXVIII-XLIII. (8) La même, ch. CCXVI, CCXX. (9) La même, ch. CCXXI-CCXXVII. (10) La même, ch. CCXXII-CCXLII. (11) La même, ch. CCXXXI. (12) La même, ch. CCXXX-CCXXXII-CCXXXIII. (13) La même, ch. CCXXXIII-CCXXXIV. (14) La même, ch. CCXLIII. (15) La même, ch. CCXLV. (16) La même, ch. CCXLIX.

saintes lettres que les mauvais évêques étaient une souillure et un déshonneur pour l'Église, dont les enfants ne devaient compter aucun méchant, au moins connu, dans leurs rangs. Car, pour les méchants inconnus, ils étaient contraints par la force de la vérité, d'avouer qu'il y en avait plusieurs de cachés dans son sein (1). Marcellin déclara que ce mémoire aurait dû être rédigé non par tout le parti, mais par les sept évêques chargés de conduire la discussion (2). Les choses n'en étant pas ainsi, les catholiques auraient pu le rejeter et en interdire la lecture, mais ils ne voulurent point apporter le moindre retard, de peur de paraître redouter la force des arguments de leurs adversaires (3). Les donatistes firent lire leur mémoire par un de leurs évêques. Les catholiques en écoutèrent la lecture sans interrompre et d'une oreille bienveillante (4). Ils avaient rédigé cet écrit dans le dessein de répondre au mandat des catholiques lu à la première conférence. Mais Augustin démontra que rien dans ce libelle ne répondait au mandat des catholiques; la seule lecture des deux écrits, disait-il, le prouve clairement. Aussi ce fut un véritable triomphe pour les catholiques d'avoir accordé à la demande de leurs adversaires, la publication du mandat, en même temps qu'un délai de sept jours, que les donatistes avaient sollicité, afin d'avoir le temps de méditer et de préparer leur réponse, car s'ils laissaient quelques points sans réponse, il devenait de toute évidence que c'était moins le fait de l'oubli, que de l'impossibilité de la réfuter.

5. Après la lecture du libelle, les schismatiques sommèrent les catholiques d'y répondre. Rien ne pouvait leur être plus agréable; et, malgré les continuelles persécutions de ses adversaires, Augustin en accepta la charge. Il pressa d'abord les hérétiques sur ce passage où saint Jean déclare qu'il faut laisser la paille dans l'aire du Seigneur, jusqu'au jour où le van la séparera du bon grain. Émérite soutenait que l'Évangéliste n'avait point prononcé le mot aire. Mais le saint évêque lui répondit victorieusement à l'aide du texte contesté, et les donatistes eux-mêmes avertirent secrètement Émérite de son erreur. Celui-ci changea sa proposition, mais y laissa encore percer la perversité de l'hérétique et du schismatique, car, il ajouta aussitôt, que la paille signifiait les méchants qui se cachent dans l'Église. Dans les actes cependant, on attribue cette répartie à Pétilien. L'autorité du tribun eut bien de la peine à obtenir qu'Augustin pût parler sans être interrompu. Celui-ci fit plus tard un abrégé de ce discours qu'il adressa à tous les catholiques de l'univers. Le but de tous ses efforts et de tous ses soins est d'y prouver que l'Église souffre aussi bien les pécheurs qu'elle connaît que ceux qu'elle ne connaît pas, et que les fautes des méchants restent en eux, sans devenir une tache pour les bons. On trouve encore dans les actes de la conférence l'exorde de ce discours, on a le regret d'avoir perdu le reste avec les actes, dont il ne reste rien que le titre des chapitres. Des méchants semés par le démon dans l'Église tentèrent de démentir ce qu'avait dit le saint docteur; mais les catholiques confirmèrent ses paroles par l'autorité d'une foule de docteurs, notamment par celle de saint Cyprien, pour qui les schismatiques se vantaient d'avoir une vénération toute particulière. N'osant et ne pouvant répondre aux objections tirées des paroles du saint évêque de Carthage, ils refusaient cependant de se rendre à son autorité. Alors ils accusèrent les catholiques d'enseigner l'existence de deux Églises, dont l'une était mortelle. Cette accusation s'appuyait sur la distinction qu'avait faite Augustin entre l'état présent de l'Église qui est mortelle, en tant que composée d'hommes mortels, et son état futur où les justes régneront sans être soumis aux lois de la mort. Augustin n'eut pas de peine à détruire cette calomnie. Il demanda à relire ses paroles et les donatistes furent réduits à s'en prendre non à ses discours mais à ses pensées. D'après toutes les apparences, là devait se terminer cette discussion, où les catholiques s'étaient proposé surtout de prouver

(1) La même, ch. CCXLIX. (2) La même, ch. CCLII-CCLIII. (3) *Aux donatistes après la Conf.* n. 19. (4) *Conf. Carthag.* III, ch. CCLVII-CCLIX.

que la faute de Cécilien ou de tout autre, ne pouvait être une tache pour l'Église. Les donatistes finirent par en convenir, et, poussés à bout par l'histoire des maximianistes, se laissèrent répéter cet axiome que saint Augustin leur oppose si souvent : Une cause ne porte aucun préjudice à une cause ni une personne à une personne. Aussi, Marcellin décida-t-il que ce chef ne donnait plus lieu à aucune discussion et qu'après avoir passé tous les autres en revue, on en porterait une sentence. Il ajouta qu'on devait maintenant rechercher la cause et l'origine du schisme. Chaque partie pressait Marcellin de prononcer un jugement absolu sur chacune des questions aussitôt qu'elle était discutée. Mais il répondit que les lois ne le permettaient pas, que le devoir d'un juge était d'attendre pour donner une sentence générale la fin de la conférence, et jusque-là de garder en lui ce qu'il pensait.

6. Marcellin proposait de rechercher la cause et l'origine des dissidences, mais les donatistes s'y opposèrent de toutes leurs forces, alléguant que Jésus-Christ seul était juge dans ce qui touche les évêques, et cherchant à jeter l'odieux sur les catholiques qui avaient porté cette cause devant un tribunal humain. D'ailleurs ils se plaignaient comme à l'ordinaire des persécutions qu'ils subissaient; mais les catholiques leur prouvèrent qu'ils s'étaient les premiers rendus coupables des violences dont ils les accusaient avec tant de haine et d'injustice. En vain, répondirent-ils, que les crimes des circoncellions ne regardaient pas les évêques; car il était constant que ces furieux étaient conduits, dans leurs horribles expéditions, par des membres du clergé donatiste. On poussa plus loin encore cette question des persécutions et des injures; mais Marcellin la termina en ordonnant la lecture des pièces apportées par les catholiques. « La cause de l'Église étant sauve, confirmée, immuablement fixée et établie, nous abordons, dit Augustin, celle de Cécilien, mais nous sommes tranquilles d'avance sur les fautes qu'on peut trouver en lui. Nous avons dit que la cause de l'Église est sauve, parce que la faute de Cécilien ne pouvait lui porter aucun préjudice; examinons maintenant celle de cet évêque. Si nous trouvons qu'il est innocent, où en serez-vous, car vous seriez tombés dans la calomnie ? S'il est trouvé coupable, nous ne sommes pas vaincus, parce que nous ne cherchons qu'à maintenir l'unité de l'Église qui est invincible. Qu'il soit coupable, l'anathème tombe sur l'homme, non sur l'Église du Christ. Voilà ce que nous avons fait, ce que nous avons dit. Maintenant nous ne ferons plus mémoire de lui à l'autel, parmi les évêques que nous croyons fidèles et innocents. Voilà seulement ce que nous avons fait. Et vous, voulez-vous donc rebaptiser l'univers à cause de Cécilien ? » Ces paroles ayant ainsi établi et confirmé la sécurité des catholiques, on se mit à examiner la cause de Cécilien. On produisit d'abord la lettre d'Anulin à Constantin, où le proconsul notifiait à l'empereur les accusations des donatistes contre Cécilien; puis une autre où Anulin avertissait Constantin qu'il avait envoyé au concile de Rome Cécilien et ses adversaires; cette dernière lettre a été perdue. A cette lecture on ajouta celle des lettres de Constantin à Miltiade et aux autres évêques qui avaient été appelés au concile, ainsi que celle de la première session de ce concile rassemblé en l'an 313. Mais les donatistes en troublèrent la lecture, et ne cessèrent leur tumulte que lorsque le tribun leur eut permis de lire les pièces qui avaient rapport à l'accusation de Cécilien. Alors ils soutinrent que la séparation s'était opérée après que Mensurie, prédécesseur de Cécilien, pendant la persécution, eût livré aux païens les saintes Écritures. Et pour prouver cette accusation, ils produisirent une lettre de Mensurie à Second de Tigisis et la réponse de ce dernier. Ces lettres appartenant à une correspondance privée, il était impossible de constater si elles étaient vraies ou fausses. D'ailleurs elles ne prouvaient nullement que Mensurie avait livré les saintes Écritures, mais indiquaient clairement que Second s'était rendu coupable de cette faute. Du consentement des catholiques, on lut ensuite la sentence du concile de Carthage qui condamnait Cécilien. Les catholiques firent remarquer que

Mensurie n'avait été condamné par aucun jugement public ; que la sentence prononcée contre Cécilien ne portait ni date, ni nom du consul, ce qu'ils attribuèrent volontiers à une simple négligence plutôt qu'à la mauvaise foi ; enfin que Cécilien absent avait été condamné pour une faute que les évêques ses juges s'étaient réciproquement pardonnée, les uns aux autres, dans un autre concile. Pour rendre évidente cette dernière assertion, ils demandèrent la lecture des actes du concile de Cirta, qui s'était tenu en 305 ; les hérétiques cherchèrent à en infirmer le témoignage, bien que le décret portât la date et le nom du consul, parce que, disaient-ils, dans les actes ecclésiastiques, on n'avait pas coutume d'indiquer, comme dans celui-ci, la date de leur publication. Mais les catholiques soutinrent que toujours on avait eu coutume d'indiquer la date et le nom du consul. Cependant les donatistes n'en continuèrent pas moins leurs disputes, et le juge, pour y mettre un terme, dut leur dire ouvertement que le nom du consul ne pouvait pas infirmer l'authenticité d'un décret. On revint donc du concile de Cirta à celui de Carthage. Les donatistes insistèrent pour en faire reconnaître l'autorité aux catholiques, et leur faire avouer que Cécilien était coupable de ce dont on l'avait condamné. Les catholiques répondirent que les donatistes, quand ils portèrent l'affaire devant Constantin, firent entendre assez clairement qu'une condamnation de cette sorte était loin d'être suffisante.

7. Mais par l'histoire de Primien, condamné de la même manière par les maximianistes, ils montrèrent encore avec plus d'évidence combien était faible cette raison prise dans les décisions du concile de Carthage. Les schismatiques, enlasés dans les filets de la vérité, poussés dans leurs derniers retranchements, ne trouvèrent plus rien à répondre, dans la consternation où les avait jetés cette mention des maximianistes, il ne leur vint à l'esprit que l'axiome qui formait le fondement de la thèse des catholiques, à savoir que « une cause ne porte aucun préjudice à une cause, ni une personne à une personne. » A ces paroles, Augustin s'écrie : « O réponse aussi courte, aussi claire que vraie ! Il serait difficile de prononcer pour nous une sentence plus brève, plus certaine, plus concluante. » En effet, les catholiques ne désiraient leur arracher rien autre chose. « Comment, ajoute le saint évêque, comment acheter un tel résultat même au prix de montagnes d'or. » Les hérétiques, dit ailleurs le même saint, chargèrent les actes de paroles superflues, et, comme ils ne purent empêcher le jugement de la cause, ils résolurent et tentèrent d'empêcher la lecture des pièces par leurs cris. Mais ce peu de mots doivent suffire pour vous empêcher de mépriser l'unité de l'Église catholique, à cause de je ne sais quelles accusations prononcées par je ne sais quels hommes. Car, comme ils l'ont dit, lu et relu, écrit et signé, une personne ne porte aucun préjudice à une personne, ni une cause à une cause. Augustin s'étend ensuite, et expose plus largement les avantages que peut tirer l'Église de cette vérité qu'ont avouée les donatistes par la bouche du plus célèbre défenseur de leur cause. Semblable à Caïphe lorsqu'il était grand-prêtre, dit Augustin, il a prophétisé, mais sans savoir ce qu'il disait. Après la conférence, ils voulurent donner un autre sens à sa parole, mais en vain. C'est de là qu'Augustin s'écria : « Admirable défense ! Leurs pieds s'enfoncent si profondément, sont si étroitement serrés que, en cherchant à se délivrer, ils se laissent prendre les mains et la tête, et qu'ils s'enveloppent de plus en plus dans ce limon gluant. » Aussi les plus opiniâtres donatistes convinrent-ils que cette simple parole leur enlevait désormais toute réponse.

8. Mais poursuivons le récit de la conférence; le tribun demanda si c'était avant ou après le concile de Carthage que les donatistes avaient eu recours à Constantin ; on n'a pas conservé leur réponse. Mais les catholiques répondirent que le jugement de Constantin devait montrer si c'était avant ou après le concile en question, et cherchèrent à faire continuer la lecture des actes. Après quelques chicanes élevées par les schismatiques sur le concile de Cirta, on continua et l'on acheva la lecture des actes du synode

romain, qui avait absous Cécilien. Quand ce fut terminé, Marcellin demanda aux donatistes ce que l'on pourrait répondre aux décisions de ce concile. Ceux-ci, revenant à celui de Cirta, assurèrent qu'il était permis de supposer le peu de liberté d'un concile tenu en temps de persécution. Marcellin voulut éclaircir ce fait. Or, les catholiques assurèrent que les fidèles se rassemblaient même dans les temps de persécution, et le prouvèrent surtout par les actes des martyrs, qui avouaient, au milieu des tortures, qu'ils avaient assisté aux assemblées des chrétiens et célébré le dimanche. Ils demandèrent la permission d'envoyer quelques-uns des leurs chercher les actes où l'on trouverait de tels aveux. On le leur refusa, mais, sur leurs vives instances, les donatistes eux-mêmes produisirent quelques actes, afin de les faire lire. Les catholiques en montrèrent d'autres, à l'aide desquels il était facile de constater que quelques maisons privées avaient servi aux assemblées des fidèles, ce que les donatistes assurèrent être complétement impossible. Bien plus, des assemblées de fidèles s'étaient formées dans les prisons, et plusieurs chrétiens y avaient été baptisés. Le tribun, en entendant ces témoignages, déclara, à plusieurs reprises, qu'un concile de douze évêques, comme celui de Cirta, avait pu se rassembler malgré la persécution. Les donatistes produisirent vraisemblablement les actes des saints martyrs, Saturnin, Datif et autres, pour prouver que le concile s'était tenu à Cirta en temps de persécution ; car ces martyres étaient datés du 12 février 304. Les catholiques, au contraire, comme on n'avait pas encore discuté sur les dates, soutinrent qu'il ne s'était tenu que onze mois plus tard. La vérité, c'est que treize mois s'étaient écoulés depuis la persécution, puisqu'il s'était tenu le 8 mars 305. Mais le greffier, ayant reçu l'ordre de computer le temps, examina la date du concile et des actes qu'on venait de produire, et assura qu'ils n'étaient point à un mois d'intervalle. Les catholiques en furent un peu troublés ; car ce fut seulement après la conférence qu'ils découvrirent que les actes des martyrs étaient datés du consulat de Dioclétien et de Maximien, tandis que ceux du concile de Cirta étaient portés comme postérieurs à leur consulat ; c'était là qu'était la faute du greffier. Il avait lu *pendant le consulat* pour *après le consulat*.

9. Lorsque l'on crut la question des conciles de Rome et de Cirta suffisamment discutée, on lut la lettre où Constantin déclarait à Eumale que, les parties entendues, il avait porté une sentence favorable à l'innocence de Cécilien. Les donatistes ne trouvèrent rien à répondre, et se contentèrent de dire, en plaisantant, qu'elle ne portait pas le nom des consuls. Mais le juge assura que cette circonstance n'en infirmait pas l'authenticité. D'ailleurs, on trouva aussitôt un exemplaire de la lettre qui portait le nom des consuls. Ils cherchèrent un autre détour, et s'appuyèrent sur une preuve qui aurait été beaucoup plus solide, si elle avait été fondée sur la vérité. Ils assurèrent que l'empereur, après avoir donné ce rescrit, avait condamné Cécilien; et,pour le prouver, invoquèrent le témoignage d'Optat. Déjà ils avaient demandé qu'on lût ce passage d'Optat, et Marcellin leur avait promis de le faire. Ils le demandèrent une seconde fois et les catholiques y consentirent, mais en protestant d'avance qu'ils n'accepteraient jamais l'erreur de cet auteur, s'il lui était arrivé d'y tomber. Car, disaient-ils, les écrits canoniques seuls ne peuvent renfermer d'erreurs, et ceux d'Optat n'en sont pas exempts. Tout ce qu'on trouva dans Optat, c'est que Cécilien fut arrêté pendant quelques jours, après la paix de Brescia. Les donatistes s'écrièrent qu'Optat avait adouci les expressions, pour atténuer la condamnation de Cécilien. Mais on leur répondit qu'il fallait un autre témoignage, pour le prouver avec plus d'évidence, témoignage qu'ils s'évertuèrent en vain à trouver. Marcellin, dans l'intention d'éclaicir le sens d'Optat, fit lire le reste de la page, et on vit, au contraire, qu'Optat, dans une lettre, assurait que le concile de Rome avait, par sa sentence, écarté tout soupçon de Cécilien, car le greffier en lut ce passage : « Cécilien est déclaré innocent au jugement de tous ceux dont il a été parlé plus haut. » A ces paroles, les donatistes s'écrient qu'ils n'avaient pas demandé la lecture de cette page, et s'irri-

tent contre tous les assistants qui ne pouvaient s'empêcher de rire en entendant combien l'endroit cité était contraire à leurs assertions. Les notaires ne pouvaient noter ces rires, mais les donatistes attestèrent eux-mêmes, dans les actes, qu'on avait ri. Ils dirent : « Que ceux qui ont ri écoutent. » Les greffiers recueillirent cette parole, et les donatistes la signèrent.

10. Alors, dit Augustin, les hérétiques nous aidèrent ouvertement comme si nous-mêmes nous leur avions tracé d'avance la conduite qu'ils devaient tenir, comme si nous les avions choisis pour défenseurs ou témoins de l'innocence de Cécilien. Bien plus, leur zèle pour les intérêts des catholiques dépassa de beaucoup le leur, puisque ceux-ci n'apportaient que deux pièces justificatives de Cécilien, tandis que les donatistes en produisirent quatre, savoir celle d'Optat et trois autres, dont deux ignorées des catholiques, qui les auraient payées bien cher, s'ils en avaient connu l'existence. Le premier avait pour but de prouver que Cécilien, d'abord absous par Constantin, comme l'avaient démontré les catholiques, avait été condamné plus tard par le même empereur, après une connaissance plus exacte des faits. Pour le prouver, ils produisirent une supplique de Cécilien à cet empereur, et la lecture de la supplique fit connaître que Constantin condamnait les donatistes et proclamait l'innocence de Cécilien. Le second témoignage fut une lettre de l'empereur à Vérine. Dans cette lettre, Constantin exprimait son exécration pour la malice des donatistes, et renvoyait leur jugement au tribunal du souverain Juge qui, déjà, commençait à faire peser sur eux sa colère. Rien de plus concluant ne pouvait être apporté contre eux, et peut-être le comprirent-ils. Mais ils espérèrent peut-être obtenir la même liberté, qu'il était évident, d'après ces lettres, que Constantin leur avait accordée. Mais Marcellin leur dit qu'il avait reçu d'autres ordres d'Honorius. Tant de pièces apportées ne servirent évidemment qu'à les faire condamner. De plus, ces lettres montraient combien étaient injustes la haine et l'envie excitées contre les catholiques, sous prétexte qu'ils avaient remis la cause de l'Église entre les mains de l'empereur. Car ils avouaient que Cécilien avait été accusé auprès de Constantin par les représentants de leur cause, et se vantaient, quoique mensongèrement, d'avoir obtenu sa condamnation par les menées de ces donatistes. On eût pu croire qu'il n'était pas possible que désormais ils donnassent un témoignage plus décisif encore, en faveur de l'Église. Cependant ils en donnèrent un. Semblables à Balaam qui, malgré lui, bénit le peuple de Dieu, ils furent vaincus par le Seigneur, et, contre leur volonté, ne firent que favoriser la cause des catholiques. L'Église, en effet, devait s'occuper de prouver l'innocence de Félix d'Aptonge, qui avait consacré Cécilien. Les catholiques avaient une foule de documents, et se trouvaient prêts à les produire, dès qu'on en aurait besoin, dans la discussion. D'ailleurs ils ne s'en seraient peut-être pas servi, tant les témoignages rendaient évidente l'innocence de Cécilien. Mais les donatistes les prévinrent, et présentèrent des lettres où Constantin, après la discussion de la cause de Félix, reconnaissait cet évêque innocent du crime de tradition. Jamais on n'eût osé espérer une telle bonne fortune; car, dans la même lettre, Constantin envoyait Ingence à la cour, où l'on devait confondre les accusations que les donatistes, dans leur importune opiniâtreté, dirigeaient contre Cécilien. Cet Ingence reconnaissait qu'il s'était trompé dans ses accusations contre Félix. Les donatistes ne produisaient une lettre aussi contraire à leurs intérêts que dans l'intention de prouver qu'elle était postérieure à la sentence prononcée contre eux par Constantin. Par là, ils cherchaient à faire entendre qu'elle n'avait nullement terminé la cause, et que l'on devait examiner les résultats de la mission d'Ingence. Mais les catholiques répondirent qu'il n'était plus permis de douter de l'acquittement de Cécilien prononcé par Constantin, et ajoutèrent que maintenant ils devaient prouver, par de bons et solides arguments, qu'il y avait eu un autre jugement. Dans la suite, après la discussion des dates, on reconnut que le jugement d'Ingence était antérieur à l'acquittement de Cécilien. Cependant les catholiques eurent cet avantage que tous les

témoignages apportés par leurs adversaires confirmaient l'innocence de Félix. Néanmoins, ils la prouvèrent aussi en citant un rapport envoyé à Constantin par le proconsul Elien, qui avait informé sur les accusations dirigées contre Félix ; de plus les catholiques avaient les actes de son jugement, et les donatistes ne trouvèrent rien d'important à opposer à ces pièces.

11. Dès que les catholiques virent que ce qu'ils avaient à défendre avait été suffisamment discuté, ils demandèrent au juge de terminer la cause, en prononçant la sentence (1). Cependant les donatistes revenaient sans cesse sur les mêmes accusations et se plaignaient de ce qu'on avait altéré leurs pièces justificatives au gré de leurs adversaires (2). Marcellin, ayant reconnu qu'aucun témoignage écrit ne venait à l'appui de cette dernière accusation, fit sortir les deux parties pour dicter la sentence. Il était déjà nuit (3) (car à cette époque, les juges, obligés d'écouter les débats, étaient retenus au tribunal jusqu'à une heure fort avancée de la nuit et ne terminaient les causes que pendant la nuit), Marcellin ayant fait rentrer les évêques leur lut la sentence. Elle embrassait sommairement tous les chefs d'accusation et prononçait que, d'après les preuves, les donatistes avaient toujours été manifestement refutés par les catholiques. On ne saurait dire quelle fut la joie générale après la lecture de cette sentence, où Dieu montrait clairement de quel côté se trouvait la vérité, et de quel côté étaient le mensonge et l'erreur (4).

CHAPITRE XIII

1. Combien Augustin brilla dans la conférence. — 2. Chicanes et tergiversations des donatistes. — 3. Prudence de Marcellin. — 4. Les donatistes en appellent à l'empereur. — 5. Marcellin lance un édit contre les donatistes et promulgue les actes de la conférence. — 6. Augustin en fait un abrégé. — 7. Une foule de donatistes rentrent dans le sein de l'Eglise après la conférence. — 8. Parmi eux on cite en particulier Gabini et la jeune Félicie.

1. Telle fut la fin de cette célèbre assemblée que l'Église d'Afrique demandait depuis huit ans et que nous comptons à bon droit au nombre des fruits principaux de l'épiscopat d'Augustin. Car dans cette conférence, il fut sans contredit comme l'âme du parti catholique. Et nulle part, à notre avis, il ne montra mieux la force de son génie comme docteur et défenseur de l'Église. En effet, quoique partout il loue les qualités remarquables d'Alype, quoique les évêques, chargés de discuter, aient été choisis parmi les plus illustres, les plus savants de toute l'Afrique, cependant la force du génie, la facilité, la douceur, la grâce, la vivacité et le nerf ont fait briller d'un tel éclat toutes les paroles d'Augustin, que les lumières des autres s'effacent, s'éteignent devant les siennes. Il laissa à Alype et à Possidius les formules judiciaires et le soin d'observer si les donatistes se trompaient en quelque chose. Mais toutes les fois qu'une question difficile et d'une grande importance se présentait, ou qu'il fallait confirmer la foi de l'Église, tous le chargeaient de la discussion. Cela explique pourquoi on trouve à peine quelques mots de lui dans les deux premières conférences, tandis que dans ce qui nous reste de la troisième, il n'est presque pas d'endroits où on ne le retrouve. Si on peut remarquer que dans ses livres il traite les mêmes sujets avec plus de clarté et de véhémence que dans la conférence, il faut avouer que les interruptions continuelles des donatistes ne lui permettaient guère de se livrer à toute la force de

(1) *Conf. de Carth.* III, ch. DLXXI, DLXXVI. (2) *Conf. de Carth.* ch. DLXXXIII. (3) *Aux donatistes, après la Conf.* n. 16. (4) *Conf. de Carth.* III, ch. DLXXXIV-DLXXXV.

son génie (1). Et ce n'est peut-être pas sans raison que l'on attribuera à un trouble de ce genre ou à la chaleur des débats les imperfections signalées par quelques personnes, et imputées à un peu de négligence. Les catholiques n'avaient pas assez distingué les cérémonies sacrées du royaume de Juda, qui étaient légitimes et celles du royaume d'Israël qui se célébraient contrairement à la loi ; ils avaient seulement dit d'une manière générale, que les prophètes ne s'étaient jamais séparés de la communion des mystères judaïques.

2. Le contexte des actes permet de remarquer combien de ruses et de calomnies employèrent les donatistes. Pétilien qui autrefois au barreau avait rempli la charge d'avocat, et qui, dans ce jugement se distingua tout spécialement, avouait qu'il était plus fort dans ce qui regarde le barreau que dans la science ecclésiastique. Émérite, son auxiliaire, paraissait doué d'une parole facile, mais il enveloppait sa pensée dans un tel flot de paroles, que nous avions beaucoup de peine à suivre ses discours (2). Ces chicanes et ces ruses dilatoires avaient pour but de retarder la décision du juge. Aussi, on employa beaucoup plus de temps et de paroles dans des détails insignifiants et étrangers au sujet que pour ce qui était, comme le fond de la cause. Pour mieux dire, ils ne se proposaient qu'un but, tout faire pour ne rien faire. Voilà pourquoi saint Augustin adressa la parole aux donatistes en ces termes : « Les évêques de votre parti, choisis par vous, pour parler en votre nom, s'efforcent autant qu'ils le peuvent d'empêcher de traiter la cause pour laquelle tant d'évêques des deux parties se sont rassemblés à Carthage de toute l'Afrique, et des contrées les plus reculées. Or, tandis que l'esprit en suspens, tous attendaient ce qui devait se faire dans cette importante conférence, vos évêques mettaient toute leur ardeur à tout empêcher. Pourquoi cela, sinon parce qu'ils sentaient que leur cause était mauvaise, et qu'ils ne pouvaient douter de la défaite, si l'on engageait le combat. La pensée qui leur faisait craindre d'entrer dans les débats, montrait d'avance qu'ils seraient vaincus. S'ils avaient obtenu ce qu'ils demandaient, s'ils avaient empêché la conférence, si nos discussions n'avaient pas rendu la vérité manifeste, que vous auraient-ils répondu à leur retour de Carthage ? Que vous auraient-ils montré ? Sans doute, ils auraient produit les actes et vous auraient dit : Nous voulions arrêter la conférence, ils voulaient la continuer. Vous voulez savoir ce que nous en rapportons : lisez, voici où nous les avons vaincus, quand nous avons voulu clore les débats. Et vous leur auriez répondu, si vous aviez eu du cœur : si vous ne deviez rien faire, pourquoi ces actes ? ou plutôt, vous qui n'avez rien fait pourquoi ce retour (3) ? » Ailleurs le même saint écrit : « Tant d'évêques se rassemblent en foule à Carthage et y entrent avec pompe, afin d'attirer sur eux les yeux et l'attention d'une si grande ville. Tous élisent ceux qui doivent parler pour tous. On choisit au milieu de la ville un local digne d'une telle assemblée. Les deux partis se réunissent ; le juge est présent, les sont cahiers ouverts, tous les cœurs sont suspendus dans l'attente des résultats d'une si grande conférence. Alors des hommes distingués par leur science, choisis parmi leurs frères, n'emploient des forces qui auraient dû être consacrées à la discussion des articles en question que pour empêcher cette discussion (4). » On ne peut mieux se convaincre du peu de confiance que leur inspirait leur cause, qu'en voyant combien ils craignaient toute exposition, toute explication de ce qui y avait rapport. Aussi les schismatiques, connaissant leur faiblesse et leur manque d'arguments, ne désiraient-ils rien tant que d'empêcher toute controverse. Mais ils ne purent y réussir ; cependant ils chargèrent leurs actes de tant de discours aussi longs qu'inutiles, que presque personne ne pouvait en soutenir la lecture. « L'ont-ils fait par nécessité ou par ruse et mauvaise foi ? » dit saint Augustin. Je n'en sais rien. Cependant ils durent plutôt chercher à améliorer autant que possible une cause si

(1) BALD., *dans l'histoire de la Conf.* pag. 125, C.D. (2) BALD., *Dans l'histoire de la Conf.* pag. 123. (3) *Epître*, CXLI, n. 3. (4) *Aux donatistes après la Conf.* ch. XXV, n. 43.

mauvaise, qu'à l'abandonner. Enfin, si les autres donatistes accusent ceux qui prirent part au jugement et prétendent qu'ils s'étaient laissé corrompre par les catholiques pour favoriser la cause de leurs adversaires par tant d'accord, par tant de témoignages, tandis qu'ils renversaient entièrement la leur, je ne vois de moyen pour eux de repousser tout soupçon que s'ils disent : « Si nous avions été corrompus, nous aurions bientôt eu terminé la défense d'une cause qui d'après les convictions des catholiques et les nôtres était si mauvaise ; cependant soyez persuadés que nous avons voulu être utiles à notre parti et que pour le défendre nous avons parlé le plus possible pour empêcher la lecture des pièces et retarder la déclaration de notre défaite. S'ils ne le font pas, on aurait peine à croire leurs assertions ou les nôtres, en entendant tout ce qu'ils ont dit et lu en faveur de notre cause, contre la leur, et en voyant le secours qu'ils nous ont apporté gratuitement. Cependant ne les en remercions pas. C'est Dieu qui a droit à notre reconnaissance. Car si toutes leurs paroles, si toutes les pièces qu'ils produisirent et mirent si bien en lumière ont servi nos intérêts, nous ne le devons pas à leur charité, la vérité était un véritable supplice pour eux (1). Ils firent tout, pour en diminuer la force, et tentèrent autant que possible de voiler la clarté des textes favorables à notre cause par une nuée de vaines paroles. Mais le Seigneur intervint et la lumière perça les ténèbres qu'ils voulaient épaissir devant les yeux (2). Ainsi dans tout ce qu'ils apportaient, ils réussissaient à faire triompher moins leur cause que celle des catholiques.

3. Marcellin qui avait présidé à ce jugement, montra, dans une affaire si importante, une prudence extraordinaire en même temps qu'une connaissance parfaite du droit civil et ecclésiastique. Non pas qu'il voulût discerner de quel côté était la vérité ; car même s'il eût été corrompu par les donatistes, ceux-ci l'auraient tellement convaincu par leurs propres preuve qu'il n'aurait pu s'empêcher de les condamner mais il voulait déjouer toutes les intrigues toutes les tromperies, toutes les chicanes de donatistes, mettre fin à leurs tergiversations et les amener à traiter ce qui était en question Marcellin fit preuve d'une douceur et d'un patience incroyables ; on eût pu le soupçonner d'une propension secrète pour les donatistes, s son intégrité et sa probité n'avaient été depui longtemps éprouvées. Mais c'était par habilete qu'il se conduisait ainsi. Car en les voyan accablés par la vérité, il ne voulut pas paraître contre eux ; il ne souffrit qu'avec trop de patience ces hommes qui discutaient sur des riens, disaient tant de paroles superflues, et revenaient sans cesse sur des choses mille fois décidées (3).

4. Cependant les donatistes l'avaient devancé dans le jugement qu'il devait porter, soit par les pièces qu'ils avaient présentées et qui étaient contre eux, soit par leur peu de confiance et d'espoir en leur cause, qu'ils ne pouvaient dissimuler. Mais ils en appelèrent à l'empereur, à l'étonnement de ceux qui avaient lu les actes et y avaient vu tout ce qu'ils avaient écrit et signé, et fait contre leurs intérêts (4). Et tandis qu'ils en appelaient de leur juge à un autre, ils se vantaient d'être sortis vainqueurs de la lutte (5). On ne sait pas bien si leur appel à l'empereur est la même chose que l'écrit que la rumeur leur attribuait après la conférence et que saint Augustin réfute dans son livre *Aux donatistes après la Conférence* (6). Cependant ils ne craignaient pas de produire de nouveau dans ce livre les passages de l'Écriture que l'on avait discutés dans la conférence ; par exemple ce texte de saint Paul : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles (II *Cor.*, VI, 14), » et d'autres de ce genre. Mais ils produisaient principalement celui-ci tiré d'Aggée : « Quiconque s'en approchera sera souillé (*Aggée*, 14). » Dans le même écrit, ils s'efforçaient d'expliquer

(1) *Ibid.*, n. 57. (2) *Serm.*, CLXIV, n. 12. (3) *Aux donatistes après la Conf.* n. 57. (4) POSSID., *vie de saint Augustin.* n. 15. AUGUSTIN. *Aux donatistes après la Conférence*, n. 16. (5) *Serm.*, CCCLIX, n. 6. (6) *Aux donatistes après la Conf.* n. 32.

ce qu'ils avaient dit dans la conférence, que « une cause ne porte aucun préjudice à une cause, ni une personne à une personne (1). » Ils disaient que la sentence avait été prononcée pendant la nuit, qu'ils étaient renfermés dans le local destiné à la conférence, qu'ils n'avaient pas eu la liberté d'exprimer leurs pensées comme ils le voulaient; que le juge professait la foi catholique et par conséquent était plus porté vers le parti des catholiques (2). Emérite, leur principal défenseur dans la conférence (3), soit qu'il se sentît vaincu par l'autorité des actes, ou accablé par leur force, disait à qui voulait l'entendre, que rien ne le choquait dans ces actes (4). Cependant, comme les autres, il répandit le bruit que l'or des catholiques avait corrompu le juge (5). Bien qu'ils fissent appel à l'empereur, ils avaient signé les actes de la troisième session aussi bien que ceux des deux premières. Mais dans presque toutes les signatures, ils se réservèrent le droit d'appel. Marcellin avait promis sa signature et cependant on regrette de ne la trouver sur les actes d'aucune des trois sessions. Il est possible qu'il ait été dispensé de le faire du consentement des deux parties.

5. Dès que les actes de la conférence furent rédigés d'une manière plus littéraire il est hors de doute, pensons-nous, qu'ils furent livrés au public. C'est certainement à ces actes que se rapporte l'édit du juge placé après la dernière conférence. Mais il n'est pas bien prouvé que cet édit soit la sentence que Marcellin porta en faveur des catholiques et qui, selon Augustin, embrassait tout ce dont il avait pu se souvenir des longs débats qui avaient duré trois jours (6). Mais il déclare qu'on doit regarder comme manifestement approuvé par la sentence (7), que la faute d'un homme ne peut en rendre coupable un autre, et, par conséquent que l'Église n'est point souillée par les fautes de Cécilien; que ce dernier n'a pu être convaincu de culpabilité, et qu'un concile où il fut condamné absent et sans être entendu, ne peut être d'aucune autorité, pas plus que celui des maximianistes ne le fut contre Primien absent; que Cécilien, d'ailleurs, avait été absous dans une foule de jugements postérieurs à ce concile; que Donat peut être regardé comme l'auteur du schisme et que Félix d'Aptonge avait été également absous de tous les crimes qu'on lui avait imputés. Il y condamne l'opiniâtreté des donatistes qui préféraient périr dans leur erreur, que revenir librement dans la voie du salut. Et voulant éprouver si la sévérité leur arracherait ce que n'avait point obtenu d'eux la force de la vérité, ou au moins les empêcherait de communiquer aux autres le mal dont ils étaient infectés, il édicta des amendes contre quiconque, de quelque condition qu'il soit, ne s'opposerait point autant que possible à leur réunion dans les villes ou en quelque lieu que ce soit, et prescrivit l'exécution de son ordre antérieur à la conférence, de faire restituer aux catholiques les églises abandonnées aux donatistes. Ce magistrat dévoué à l'Église déclare que désormais on appliquera les lois portées auparavant contre ceux qui embrassaient le parti des donatistes, et que l'on ne pourra plus les violer impunément. Il ordonne de même à tous ceux qui ont des circoncellions dans leurs terres, de réprimer leurs tentatives séditieuses et ajoute que, si l'on refuse d'obéir à un ordre qui importait également à la tranquillité publique et à la foi catholique, les terres des récalcitrants seront confisquées au profit du fisc. Cependant, il confirma aux donatistes le sauf-conduit qui leur avait été assuré par un édit antérieur, et il ordonna de les laisser retourner librement chez eux et d'attendre qu'ils fussent arrivés à l'endroit où ils habitent pour déclarer s'ils reviennent à la foi catholique, et s'ils ont l'intention d'accepter les conditions que leur avaient proposées les catholiques avant la conférence et qu'ils leur proposaient encore (8). Augustin nous dit qu'après la conférence, ceux des évêques donatistes qui revinrent à la foi catholique ne furent pas dépouillés de leur dignité épiscopale, mais seulement ceux qui per-

(1) *Aux donatistes après la Conf.* n. 25. (2) *Ibid.*, n. XVI-XX-LVIII. (3) *Des actes avec Emerite* n. 2. (4) POSSID., *vie de saint Augustin.* ch. XIV. (5) *Des actes avec Emerite.* n. 3. (6) *Ibid.*, n. 2. *Aux donatistes après la Conf.* n. 1-39-57. (7) *Abrége de la conf.* III, n. 13. (8) LABLE, tome II, pag 1505.

sévéraient opiniâtrement dans leur erreur, et s'en glorifiaient (1). Marcellin, dans son édit, évite de parler de l'appel des donatistes, sans doute pour s'en tenir aux anciennes lois renouvelées par un mandat de l'empereur touchant la conférence. Après la mort de Marcellin, Honorius confirma, par un décret en date du 3 septembre 414, les actes de cette conférence, qu'il ratifie et déclare légitimes (2).

6. Quelques saints évêques et principalement ceux de Carthage, d'Hippone, de Tagaste et de Constantine, eurent soin de lire ces actes d'un bout à l'autre pendant le Carême, moment où les fidèles avaient plus de temps pour entendre cette lecture; Augustin, lui-même se trouvant, en 418, à Alger, conseilla cette coutume qu'il avait avait lui-même pratiquée, à Deutère évêque de cette ville (3). C'est probablement de ces actes que parle Idace dans sa chronique, lorsqu'il dit à l'année 412 : « Augustin s'est montré un des plus remarquables : parmi ses magnifiques travaux, on distingue ceux où il fait voir comment la vérité des actes, avec l'aide de Dieu, a vaincu les donatistes. Ces actes n'ont pas été inconnus des Grecs même, car, dans le cinquième synode, ils se servirent d'un mot de saint Augustin, du cent quatre-vingt-septième article de la troisième conférence, pour prouver qu'il est permis de lancer un anathème contre un mort. Les actes des deux premières conférences et d'une partie de la troisième sont arrivés jusqu'à nous, mais avec des changements nombreux. Comme ils sont très-longs et très-ennuyeux à lire à cause des complications sans fin dont ils sont remplis, Julien et Sévérien, catholiques, prièrent un catholique nommé Marcel, à qui Marcellin avait donné une certaine autorité dans ce jugement, d'en faire le résumé. Il reste encore une lettre où Marcel les informe qu'il leur a obéi et que pour faciliter les recherches il a donné à chaque article un numéro d'ordre (4). Ce petit ouvrage de Marcel est-il le même que les titres d'articles placés à la suite de sa lettre et que l'on trouve en tête de chaque conférence, nous ne saurions le décider. Mais comme ce travail était un peu obscur et assez imparfait, Augustin en fit un autre divisé en trois parties, selon le nombre des sessions du concile, qui existe encore. Il pensa que son travail serait utile pour faire connaître ce qui s'était fait pendant la conférence; de plus ce même ouvrage portait la désignation des articles, de sorte que si on voulait consulter les actes eux-mêmes, il suffisait de jeter un coup d'œil sur les numéros mis en marge. Ces numéros ont disparu. Le saint docteur affirme que ce fruit de ses veilles qu'il appelle l'abrégé de la conférence (5), lui a coûté beaucoup de travail, et cependant il avait été obligé de l'entreprendre, car personne n'en aurait lu les actes qui sont d'une prolixité excessive (6). Il renvoie le comte Boniface à ce même abrégé (7). Or il n'y travailla qu'après avoir achevé son ouvrage sur le Baptême des petits enfants, c'est-à-dire en 412 : si Dieu nous en fait la grâce nous le démontrerons plus tard.

7. Il faut rapporter, selon toute apparence, à l'an 411, le sermon sur l'Épître de l'Apôtre aux Galates qu'Augustin prononça probablement à Carthage en même temps qu'on y affichait en public les actes de la conférence (8). Dans ce sermon, il donne pour seule cause à la retraite dans laquelle vivaient les évêques donatistes, la crainte des mauvais traitement de la part de ceux à qui ils avaient si longtemps vendu l'erreur. En même temps, il explique quelles pensées, quelles paroles aurait dû suggérer au peuple l'amour de la vérité, s'il l'avait eue dans le cœur : « Qu'ils disent à leurs fidèles, dit le saint : L'erreur nous fut commune, quittons-la ensemble. Nous vous avons conduits à l'abîme, et vous nous avez suivis quand nous vous en montrions le chemin, suivez-nous maintenant vers la véritable Église. Il vaudrait mieux n'avoir jamais connu l'erreur : mais au moins faisons ce qui peut en atténuer les effets (9). » Puis il ajoute : « Ils pourraient parler ainsi : Leurs auditeurs s'in-

(1) *Aux donatistes après la Conf.* n. 58. (2) *Code de Théod. sur les Hérétiques.* loi. 55. (3) *Des actes avec Emerite.* n. 4. (4) LABBE, tome, II, pag. 1337. (5) *Rétract.*, II, ch. IXL, (6) *Lettre* CIXL, n. 3. (7) *Lettre* CLXX XIX, n. 6. (8) *Serm.* CLXIV, n. 13. (9) *Là même,* n. 14.

digneraient, s'irriteraient, mais leur colère s'apaiserait avec le temps et, avec le temps aussi, ils reviendraient à l'unité. » S'adressant ensuite aux catholiques, il leur parle en ces termes : « Pour nous, mes frères, soyons patients à leur égard ; car la colère et l'orgueil enflamment les yeux que nous voulons guérir. Je ne le dis pas pour que nous cessions de les soigner, mais pour que nos insultes ne provoquent point leur aigreur. Rendons avec douceur compte de notre foi et ne triomphons pas de notre victoire (1). » Par cette prudente manière d'agir d'Augustin obtint le succès espéré ; car elle ramena à la foi catholique beaucoup d'hérétiques, de circoncellions même. Augustin, parlant de ces convertis dans un sermon, disait : « Il faut les aimer, il faut exercer notre charité à leur égard. Car beaucoup ont pleuré leur faute, beaucoup se sont convertis : nous les connaissons, ils sont venus nous trouver et plusieurs d'entre eux appartiennent à la secte des furieux. Ils pleurent tous les jours leur passé, ils ne peuvent retenir leurs larmes, en considérant la fureur de ceux qui, n'ayant pas encore quitté l'ivresse qui les trouble, continuent leurs folles cruautés (2). » Ailleurs il parle encore d'eux en ces termes : « Qui ne sait combien de ces furieux ont péri par divers genres de mort. Mais aussi qui ignore combien peu de circoncellions se brûlent encore eux-mêmes. Si vous pensez que tant de morts doivent nous effrayer, combien devons-nous avoir de consolation en voyant que ces donatistes qui ont abandonné ce parti insensé qui n'a d'autre loi que la fureur, et ceux qu'une erreur a entraînés dans le plus funeste des schismes, où ils périssent maintenant, sont loin d'égaler le nombre de ceux qui autrefois leur ressemblaient et qui maintenant savent garder la discipline, cultivent leurs terres et renoncent au nom en même temps qu'aux œuvres des circoncellions ; observent la chasteté et restent attachés à l'unité catholique. Combien le nombre de ces hommes perdus dont vous parlez diffère-t-il de celui des enfants des deux sexes, des jeunes gens, des jeunes filles, des époux et des vieillards, qui abandonnent en foule le schisme funeste des donatistes pour revenir à la religion vraie, pacifique et universelle du Christ ? Les furieux qui se brûlent encore eux-mêmes sont moins nombreux que les endroits populeux arrachés à la peste mortelle de leur erreur, et de leur fureur, par les efforts tentés pour les amener à l'unité (3). »

8. On cite parmi les donatistes qui abjurèrent leurs erreurs un certain Gabinus qui se distingue des autres par son rang illustre (4). En 414, il n'y avait presque plus de donatistes à Alger qui ne fussent rentrés dans le sein de l'Église catholique, quoique quelques-uns d'entre eux ne connussent pas la vérité tout entière (5). Il n'était guère possible que dans tant de convertis, quelques-uns n'eussent été séduits par la nouveauté ; mais ceux-ci se guérissaient peu à peu de leur infirmité, et si quelques hypocrites s'y mêlaient, ils ne devaient pas empêcher de chercher à rassembler ceux qui étaient sincères (6). Il reste encore, parmi les sermons de saint Augustin, un discours au peuple commençant par ces mots : « Rendez grâces à Dieu, mes frères, et félicitez votre frère (7). » Son titre et son style permettent de croire qu'il est d'Augustin qui l'aurait fait au nom de ce donatiste qui rendait grâces à Dieu, de l'avoir délivré de l'erreur. Ce sermon est porté comme ayant été prononcé le jour des vigiles de saint Maximien ou Maximin, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons, pendant un nocturne de l'office d'un martyr africain dont le nom seul nous est connu, mais dont l'histoire n'est pas parvenue jusqu'à nous. C'est ainsi qu'il indique le psaume CLXII pour les matines de l'office de saint Cyprien, sans dire s'il parle de l'évêque de Carthage. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce sermon fut composé peu de temps après la fin de l'année 414. Sa lettre à Honorat sur le même sujet fut écrite en 412 (8). Il lui fait part du zèle avec lequel le peuple l'écoute et assure qu'il ne peut lui-même égaler cette ardeur ; et enfin il se

(1) La même, n. 10. (2) *Serm.* CCCLIX, n. 8. (3) *Contre Gaudentius*, I, n. 33. (4) La même, n. 12, 13, 43. (5) *Des actes avec Emérite*, n. 2. (6) *Contre Gaudentius*, I, n. 27. (7) *Serm.* CCCLX. (8) *Lettre* CXL, n. 15

plaint agréablement de la violence que lui font les fidèles (1). Au nombre de ceux que Dieu tira du milieu de ses serviteurs et fit entrer dans la salle des noces, se place la jeune vierge Félicie que Dieu ne voulut point voir perdre dans le schisme le fruit d'une virginité sans tache. Saint Augustin dans la suite regarda cette jeune vierge qui, selon toutes les apparences, était de son diocèse, comme une fille particulièrement chère, comme un membre honorable du corps de Jésus-Christ, comme un sanctuaire vivifié par la présence de l'Esprit-Saint. Il lui écrivit une lettre qui nous est parvenue et dans laquelle il la console d'un scandale qui l'avait désolée et l'engage à se reposer en Dieu, non sur les hommes, et à continuer son zèle pour l'Église dans le sein de laquelle elle s'est retirée. Il la prie aussi de lui faire connaître ses impressions sur sa lettre, afin qu'il puisse lui récrire, lui assurant qu'en tout cela il n'est conduit que par son zèle et sa sollicitude pour le salut de son âme (2). Augustin, revenu à Hippone après la conférence, en fit lire les actes au peuple. C'est peut-être de ces actes qu'il parle dans un sermon prononcé au milieu de l'été, peu de temps après la conférence, et dans lequel, après avoir rapporté quelqu'une des choses que l'on y avait traitées, il ajoute : « D'ailleurs, vous pourrez le lire dans les actes mêmes. » Dans ce sermon, il s'élève avec force contre les donatistes.

(1) *Discours sur les Psaumes* LXXII, n. 34. (2) *Lettre* CCVIII.

LIVRE SEPTIÈME

LUTTES DE SAINT AUGUSTIN CONTRE LES ENNEMIS DE LA GRACE, DE 411 A 419.

CHAPITRE PREMIER

1. Pélage commence à répandre son hérésie. — 2. Son disciple Célestin est condamné par le concile de Carthage. — 3. Augustin attaque les pélagiens, et écrit à Marcellin les deux livres sur le *baptême des enfants*. — 4. Il y joint une lettre ou un 3e livre, suite des précédents contre les Pélagiens. — 5. Livre au même Marcellin appelé de l'Esprit et de la Lettre. — 6. Il fait à Carthage un sermon au peuple contre l'erreur des pélagiens. — 7. Il écrit à Pélage. — 8. Dans une lettre à Anastase, il démontre la nécessité de la grâce pour l'accomplissement de la loi. — 9. Dans une réponse à Honorat il discute sur la grâce du Nouveau Testament.

1. Après un espace d'environ 105 ans, la lutte avec les donatistes, qui agita si profondément l'Église d'Afrique, était enfin heureusement terminée, lorsqu'on vit surgir la question du pélagianisme, qui devait être pour l'Église entière bien plus périlleuse par son importance, et plus funeste par sa durée. Mais, si dans les nombreux combats qu'il avait livrés aux donatistes, Augustin avait remporté la victoire et affermi l'œuvre de la grande unité catholique, dès le jour où il commença à s'opposer aux ennemis de la grâce, l'armée des défenseurs de la vérité fut assurée de osn triomphe (1). Tout le monde sait que ces troupes ennemies de la grâce de Dieu, qui s'efforcèrent de détruire les fondements de la foi chrétienne, tiraient le nom de pélagiens de Pélage, leur chef et leur guide (2). Ce Pélage était né d'une famille pauvre dans l'île de Bretagne, d'où lui vint le surnom de Breton. Il suivit d'abord la règle de la vie monastique et jouit quelque temps d'une grande renommée de sainteté. Il puisa l'essence de sa doctrine dans les anciens philosophes, surtout dans Origène (3), et à Rome même, où il vécut très-longtemps, et la répandit tantôt dans des écrits, tantôt dans des discours et des entretiens privés; mais toujours avec crainte, évitant, autant que possible, d'attirer l'attention (4). C'est pendant ce séjour à Rome que son nom parvint, environné de gloire, aux oreilles d'Augustin; mais bientôt le bruit se répandit que Pélage attaquait la grâce divine, qu'en entendant un évêque citer les paroles du grand docteur : « Donnez-nous, Seigneur, la force d'accomplir vos ordres, et ordonnez ce que vous voudrez, » il s'était élevé avec force contre cette vérité, et était presque entré en lutte contre celui qui la lui avait rappelée. Plus tard le novateur passa en Afrique, et fut reçu vers l'an 410 dans la ville même d'Hippone, pendant l'absence d'Augustin. Rien cependant ne transpira de son hérésie; il quitta ce séjour plus vite qu'on ne pensait, et lorsque l'année suivante Augustin, au milieu des immenses occu-

(1) *Prop. con. Coll.* n. 2. (2) *Lettre* CLXXVI, n. 3-4. (3) *Lettre* CLXXVIII, n. 2. CLII, n. 21. CLXXV, n. 6. (4) *Du péché originel.* n. 24.

pations que lui donnait la conférence des catholiques avec les donatistes, eut l'occasion de le rencontrer plusieurs fois à Carthage, Pélage se hâta de repasser en Italie (1).

2. Mais, pendant ce temps, ceux qui se proclamaient ses disciples, répandaient en Afrique les dogmes de la nouvelle hérésie (2). Or, parmi ces sectaires qui jetaient partout où ils pouvaient les semences de la nouvelle erreur, se faisait remarquer entre tous un certain Célestius, qui, dans l'Église de Carthage, s'était élevé par des intrigues jusqu'à la dignité du sacerdoce. Mais il ne tarda pas à se démasquer dans des discussions contre la grâce du Christ, et les catholiques, poussés par l'amour de la véritable foi, le citèrent au jugement de l'évêque. Aurèlius tint à Carthage avec ses collègues un concile, peut-être au commencement de l'année 412, mais certainement 5 ans environ avant le synode de Carthage, tenu l'an 416 contre Pélage et le même Célestius (3). Deux libelles furent présentés au concile, renfermant les accusations portées contre Célestius, et le diacre Paulin était l'accusateur. Augustin rapporte un passage de ce concile, où il raconte que Célestius ne voulut point condamner ceux qui disent : « Que le péché d'Adam n'a atteint que lui seul, et non tout le genre humain ; et que les enfants, en naissant, sont dans l'état où était Adam avant sa prévarication (4). » Mais ne pouvant tenir contre les vrais mérites du Christ, puisqu'il fallait leur appliquer aussi les mérites de la rédemption (5), il dut avouer, dans un petit livre, qu'on devait baptiser les jeunes enfants, puisqu'il fallait aussi leur expliquer les mérites de la rédemption (6). Il ne confessait pas, sans doute, qu'Adam leur transmettait le péché (7). Mais « sans vouloir s'exprimer plus clairement sur le péché originel, dit le saint docteur, il ne s'avançait pas peu par ce mot de rédemption. De quoi, en effet, pouvait-on les racheter, sinon du pouvoir du démon auquel ils ne pouvaient être soumis que par les liens du péché originel ? Et à quel prix sont-ils rachetés, si ce n'est par le sang du Christ, dont il est si clairement écrit qu'il fût répandu par la rémission du péché (8) ? » Outre ces deux chefs d'accusation, il est dit dans les actes du synode de Diospolis que Célestius fut convaincu devant le concile de Carthage d'enseigner : « Qu'Adam était sorti mortel des mains du Créateur, et que, innocent ou coupable, il devait goûter la mort ; que la voie du salut était la même dans l'Évangile que dans la loi ancienne ; qu'avant le Christ il y avait eu des hommes exempts du péché ; et enfin que le genre humain ne ressusciterait pas plus par la résurrection du Christ, qu'il n'avait trouvé la cause de sa mort dans la mort ou les prévarications d'Adam. » C'est Augustin qui nous rapporte ces pernicieuses doctrines, non pas comme les ayant entendues dans le concile même, auquel il n'avait pas été présent, mais comme les ayant recueillies dans les actes qui avaient été dressés. Étant venu à Carthage, il n'eût pas de peine à convaincre le malheureux sectaire, mais il ne put le conserver à la vérité. Célestius avoua ses croyances, entendit la condamnation de ses dogmes, fut frappé d'excommunication, sentence digne de sa perversité, et, déclaré infâme aux yeux de toute l'Église, il quitta la terre d'Afrique (9).

3. Ceux qui avaient donné dans l'erreur de Pélage étaient certainement peu nombreux en Afrique. Effrayés de la condamnation de Célestius, ils n'osaient que murmurer dans l'ombre contre la foi si bien établie de l'Église (10). Néanmoins le saint évêque résolut d'attaquer énergiquement cette nouvelle hérésie, qu'il jugeait si justement pernicieuse et impie ; toutefois, il ne le fit d'abord que dans ses sermons et dans ses entretiens, lorsqu'il en sentait le besoin et l'utilité (11). Mais bientôt la nécessité le força à la combattre par écrit. Marcellin, le même prélat qui avait été le rapporteur du concile de Carthage, se sentant im-

(1) *Des actes de Pelag.* n. 46. (2) *Idem.*, (3) *Lettre* CLXXV, n. 1. (4) *Du péché orig.* n. 2-3. (5) *Contre Jul.*, liv. III, n. 9. (6) *Des mérites des pécheurs*, liv. I, n. 62, *Lettre* CLVII, n. 22, *Du péché orig.* n. 21. (7) *Des mérites des pécheurs.* liv. II, n. 58. *Du péché orig.* 21. (8) *Lettre* CLVII, n. 22. (9) OROSE., *apologie.* (10) *Lettre* CLVII, n. 22. (11) *Retract.*, liv. II, ch. XXXIII.

puissant à réfuter les novateurs qui chaque jour suscitaient des discussions regrettables, envoya leurs questions à Augustin, le priant de ne pas différer à lui en donner la solution (1). Il lui demandait d'abord d'expliquer la doctrine sur le baptême des enfants, car les pélagiens prétendaient : « Qu'Adam, alors même qu'il n'eût point péché, serait mort ; et que sa faute ne passait point à ses descendants (2). » Ils avouaient, sans doute, écrit Marcellin, que les péchés étaient effacés par le baptême, « mais il ne s'agissait d'après eux que des fautes personnelles commises depuis la naissance. » Ils donnaient en outre une nouvelle signification à la grande parole de saint Paul : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, » et ils s'efforçaient de persuader aux fidèles « que dans cette vie il existe, il y a eu, il y aura toujours des hommes exempts de la loi du péché (3). » A cette époque, le saint docteur était accablé de soins et de soucis, par suite des affaires que les pécheurs, les donatistes, sans doute, lui suscitaient, et il attribuait ces maux de l'Église, tant était grande son humilité, au châtiment dû à ses fautes (4). Il ne put cependant point se résoudre à ne point satisfaire le désir si louable d'un homme auquel le liait une étroite et sainte amitié. Outre ce qu'il devait à l'Église du Christ, sa charité inquiète ne pouvait garder le silence, alors qu'il voyait des ignorants jetés dans le trouble par les assertions obstinées et déjà répandues de ces novateurs (5), et surtout quand ces hommes coupables répandaient le venin de leur doctrine en public et en particulier, non-seulement de vive voix, mais même dans des livres, d'autant plus dangereux qu'ils étaient écrits avec une malice et un artifice étonnants (6). Parmi les ouvrages qu'il composa pour réfuter les pélagiens et expliquer les questions de Marcellin, il y a deux livres indiqués dans ses *Rétractations* sous le titre *La rémission* et *Le châtiment des Péchés* (7), et ailleurs sous celui de : *Baptême des enfants* ; c'est ainsi que les nomme saint Jérôme (8). Dans le premier, il démontre que la mort de l'homme vient du châtiment dû au péché d'Adam, péché qui frappe toute sa race, et que les enfants doivent être baptisés pour obtenir la remission du péché originel. Dans le deuxième, il enseigne que l'homme, dans cette vie, pourrait sans doute, par la grâce de Dieu et son libre arbitre, rester sans péché ; mais qu'en réalité il n'en est aucun qui consente à tout ce que la loi exige, soit que le bien lui soit caché, soit qu'il ne trouve aucun attrait à l'accomplir, et qu'excepté le Christ médiateur, il n'existe, il n'y a eu, il n'y aura jamais personne exempt de tout péché. Dans ce deuxième livre, il ne parle qu'en mots couverts du livre présenté au concile de Carthage, où Célestius avoue qu'une rédemption est nécessaire aux enfants (9). Mais dans ses *Rétractations*, il confesse hautement qu'il n'écrivit ces livres qu'après le concile de Carthage, où ce sectaire fut condamné (10), c'est-à-dire l'an 412, et s'il croit devoir taire le nom des ennemis de la vérité, ce n'est que pour les convaincre plus facilement par sa réserve même. C'est dans cet ouvrage que nous voyons Augustin faire mention d'un de ces fous qui servent de jouet aux autres et que l'on nomme bouffons. « Un de ces fous, dit-il, était si chrétien, que supportant avec une patience et une simplicité extraordinaires toutes les injures qu'on lui faisait, ne pouvait entendre injurier le Christ ou la religion à laquelle il appartenait, au point qu'il voulait lapider ceux qui blasphémaient, pour le provoquer et ses maîtres eux-mêmes n'obtenaient point grâce à ses yeux. De tels hommes, ajouta le saint docteur, sont destinés et créés pour faire comprendre à ceux qui le peuvent, que la grâce de Dieu et l'Esprit, qui souffle où il veut, ne descend pas toujours dans les fils de la miséricorde, mais anime les fils de l'enfer, afin que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur (11). Ce fou, ajoute-t-il, n'est-il pas

(1) *Des actes de Pélag*, n. 25. (2) *Des mérites des pécheurs*. liv. III, n. 5. (3) *Ibid.*, liv. I, n. 62. (4) *Des chatiments dûs aux péch.* liv. III, n. 1. (5) *Ibid.*, liv. I, n. 1. (6) *Des actes de Pél.* n. 25. (7) Poss., *vie d'Aug.* n. 21. (8) *Retract.*, liv. II, ch. XXXIII. (9) *Contre Pél. dialogue*, III, ch. VI. (10) *Des châtiments du péché*. liv. II, n. 58. (11) *Rétract.*, liv. II, ch XXXIII. *Des mérites des péch.* liv. I, n. 32.

en effet au-dessus du bien des hommes très-instruits dans la grâce du Christ ? »

4. Ces livres terminés et envoyés à Marcellin, il est vraisemblable que le saint évêque partit à Carthage. Car il écrit à ce même prélat : « Je ne me souviens plus pourquoi vous m'avez renvoyé les livres *Du baptême des enfants*, que j'avais envoyés à Votre Grandeur, si ce n'est peut-être afin que je les corrigeasse. C'est ce que je voulais faire, les ayant trouvés pleins de fautes ; mais j'ai été si accablé d'affaires, que je ne l'ai point encore fait (1). » Peu de jours après, l'exposition de Pélage sur les épîtres de Paul tomba entre ses mains. Il y trouva une argumentation contre le péché originel qu'il n'avait point réfutée ; car il ne lui était point venu à la pensée que quoi qu'on pût croire on dise de pareilles erreurs (2). Aussi, jugeant qu'il ne pouvait rien ajouter à ses deux premiers livres, il écrivit à ce sujet à Marcellin une lettre particulière, qu'il ajouta à son ouvrage comme un troisième livre (3). A cette époque Marcellin se trouvait à Carthage (4). Pélage protestait ne pas attaquer personnellement la foi de l'Église, mais simplement rapporter les objections de quelques autres ; mais, lorsqu'il eut levé le drapeau de l'hérésie, il soutint ces mêmes objections avec une opiniâtreté sans égale (5). Et à Rome, où ses sentiments étaient connus, personne ne doutait qu'il ne se servît de ce moyen pour insinuer ses erreurs (6). Néanmoins, Augustin voulant encore user de modération avec lui, suivit, pour le réfuter, la méthode dont il s'était servi lui-même ; et, comme un grand nombre de fidèles prônaient la pureté de ses mœurs, il n'hésita pas à le traiter avec beaucoup de déférence. Ainsi s'explique la lettre à Marcellin qu'il acheva à Carthage pour compléter ses deux premiers écrits, à l'époque même où il lui envoyait les actes du concile contre les donatistes.

5. Dans son deuxième livre, il avait enseigné, avons-nous dit, qu'il pouvait y avoir un homme sans péché, s'il le voulait, avec le secours de Dieu, mais que cependant il n'y en avait eu aucun, excepté le Christ. Marcellin lui objectant qu'il était difficile d'admettre une semblable doctrine qui n'avait pour elle aucun exemple, Augustin répondit par le livre *De l'esprit et de la lettre*, dans lequel expliquant la question, il saisit l'occasion d'attaquer les pélagiens sur le secours de la grâce divine. « Dieu, disait-il, nous aide, dans l'accomplissement du bien, non pas parce qu'il nous a donné une loi remplie de bons et saints préceptes, mais parce qu'il secourt notre propre volonté par le don de la grâce : sans cet appui, la doctrine de la loi serait une lettre morte, parce qu'elle condamnerait plutôt les prévaricateurs qu'elle ne justifierait les impies (7). » Dans cet ouvrage, il lutte contre les ennemis de la grâce, qui justifie l'impie, autant que Dieu lui en a donné la force (8). Mais il garde une telle modération, qu'il ne nomme encore aucun de ses adversaires.

6. Plein d'un immense désir de rappeler ces hommes de l'erreur, le saint docteur était si indulgent qu'il ordonnait de les supporter patiemment, alors même qu'en discutant ils regardaient les défenseurs de l'antique foi comme des hérétiques et des novateurs. « C'est peu, dit-il, pour ces hommes de discuter et de soutenir je ne sais quelles nouveautés impies : ils s'efforcent encore de nous convaincre d'enseigner de nouvelles doctrines (9). » Ainsi parlait-il au peuple de Carthage dans le sermon que, vers l'an 413, peu de temps après avoir écrit ses livres à Marcellin, il prononça devant l'évêque Aurélien, le 5 des calendes de Juin, jour anniversaire du martyr Guddeus, dans la basilique des majeurs. Après avoir traité longuement la question du baptême, il cite en premier lieu les autorités divines, puis, tenant dans ses mains la lettre du glorieux martyr Cyprien adressée à Fidus, expliquant des paroles du saint à ce sujet, pour arracher du cœur de quelques-uns leur funeste erreur, le pieux évêque termine sa discussion en ces termes : « Obtenons donc

(1) *Lettre* CXXXIX, n. 3 (2) *Des chatiments des pécheurs*, liv. III, n. 1. (3) *Rétract.*, liv. II, ch. XXXIII. (4) *Des chatiments des péch.* liv. III, n. 10. (5) *Rétract.*, liv. II, ch. XXXIII. (6) *Du péché orig.* n. 24. (7) *Retract.*, liv. II, ch. XXXVII. *De l'esprit et de la lettre.* n. 1. (8) *Rétract.*, liv. II, ch. XXXVII. (9) *Serm.*, CCXCV, n. 19.

de nos frères, s'il est possible, de ne plus nous appeler à l'avenir hérétiques ; nous pourrions, si nous le voulions, donner ce nom à ceux qui soutiennent des hérésies, et cependant nous ne le faisons point. Que notre mère la sainte Église les porte dans ses pieuses entrailles pour les guérir, qu'elle les supporte pour les instruire, afin de ne point les pleurer après leur mort. Mais pourquoi vont-ils si loin ? Pourquoi demander de nous une si grande patience pour les supporter? Ah ! qu'ils n'abusent point de cette patience de l'Église, mais plutôt qu'ils se corrigent. Nous les exhortons en amis, et nous ne les attaquons point en ennemis. Qu'ils nous décrient, nous y consentons : mais, du moins, qu'ils ne décrient point les canons, ni la vérité ; qu'ils ne s'élèvent pas contre la sainte Église, qui travaille chaque jour à la rémission de la faute originelle pour les enfants. Là est la vérité. Et si l'on peut tolérer l'erreur dans celui qui se trompe en discutant sur des sujets peu approfondis, et que l'autorité de l'Église n'a point encore définis, cette erreur ne doit point aller jusqu'à détruire le fondement de l'Église. Si l'on ne peut pas nous faire un crime de cette patience, craignons que notre négligence ne soit coupable devant Dieu. Que cela suffise à votre Charité. Allez donc à ces hommes, vous qui les connaissez ; soyez leurs amis et leurs pères ; soyez avec eux doux, aimants, patients : que notre piété fasse tout ce qui est possible, mais plus tard gardons-nous d'aimer l'impiété (1). »

7. Saint Augustin alla plus loin : il répondit à une lettre que Pélage lui avait envoyée. Tout en n'acceptant qu'avec réserve ses louanges, il le traite cependant avec tant d'honneur, que celui-ci, au synode de Diospolis, lut sa réponse, pour repousser, par le témoignage d'un si grand homme, le crime d'hérésie dont on l'accusait. Elle était conçue en ces termes : « Augustin au très-cher seigneur et frère Pélage, salut en N.-S. — Je vous suis fort obligé de ce que vous avez bien voulu me donner la joie de recevoir votre lettre et m'assurer de votre santé. Je prie Dieu, mon très-cher seigneur et frère si désiré, de vous donner des biens qui vous rendent bon pour toujours, et qui vous fassent mériter de vivre éternellement avec lui. Pour moi, quoique je ne puisse reconnaître les choses dont vous me louez, je ne puis m'empêcher de vous savoir gré de l'affection que vous me témoignez, et qui vous fait me juger si avantageusement. Priez plutôt le Seigneur de me rendre tel que vous me croyez déjà. » Et plus loin, il ajoute : « Je prie Dieu, mon très-cher seigneur et frère si désiré, qu'il lui plaise de vous rendre agréable à ses yeux (2). » Évidemment, dans ce mot de « frère désiré, » nous ne devons voir qu'un ardent désir du saint prélat d'avoir un entretien avec Pélage, car il avait entendu dire qu'il discutait ouvertement contre la grâce qui nous justifie, toutes les fois que l'on venait à en parler ; mais le sectaire se faisait fort de chaque parole pour repousser le crime d'hérésie qu'on lui imputait ; car, sans offense pour sa personne, il lui était recommandé simplement de bien juger de la grâce de Dieu. Et voilà pourquoi, sans doute, Augustin se repentit plus tard d'avoir agrandi le mal, en craignant, dans l'excès de sa charité, de le combattre ouvertement.

8. Plus tard, il écrivit à Anastase (3) contre la nouvelle doctrine une autre lettre, dans laquelle, après avoir dit que ce n'est pas la foi ni la crainte servile, mais la grâce et la charité libre qui accomplissent la justice dans nos âmes, il déclare à l'évêque qu'il a l'intention de s'adresser à ces hommes seulement, qui, présumant trop de la volonté humaine, pensent que, la loi une fois donnée, ils peuvent par eux-mêmes la remplir. Cette lettre où il tait encore le nom de ses adversaires, était écrite certainement avant l'année 416, époque où déjà il n'hésitait plus à citer le nom de Pélage. Cet Anastase, au milieu des troubles et des malheurs qui soulevèrent le monde à cette époque, avait été placé en Espagne, aussi Augustin lui demande-t-il dans quel état sont les choses, et si Dieu a daigné lui accorder quelques moments de repos ;

(1) *Serm.*, CCXCIV, n. 20. (2) *Lettre* CXLVI. (3) *Des actes de Pélag.* n. 50-52.

il l'exhorte, en même temps, à se placer, par la charité, au-dessus des adversités du monde, et de demander avec instance cette vertu à Dieu, qui seul peut la donner. Le saint évêque avait reçu d'Anastase une lettre à laquelle il avoue ne point savoir s'il a répondu ou non ; tant, à cette époque, il était accablé de soins et de soucis.

9. Enfin, pendant qu'Augustin écrivait à Marcellin la lettre rapportée plus haut (1), pour compléter ses livres *sur le Baptême*, il avait dans les mains une lettre d'Honorat, aux demandes duquel il désirait surtout répondre (2). « La charité, lui dit-il, est comme une mère tendre qui ne songe qu'à conserver et à secourir ses enfants ; obéissant à la grandeur du besoin plutôt qu'à son amour, elle préfère les plus faibles aux plus forts, non pas qu'elle méprise ceux-ci, mais parce qu'elle a confiance dans leur force, et qu'elle veut la communiquer à ceux qui sont faibles (3). Honorat, encore au nombre des catéchumènes (4), avait écrit de Carthage à Augustin, son ami, et lui avait proposé des questions à expliquer. Augustin était alors très-occupé contre les donatistes : mais il jugea opportun de saisir l'occasion qui lui était offerte de combattre les pélagiens. Aussi, aux cinq questions proposées par Honorat, il en ajoute une sixième sur la grâce du Nouveau Testament, qu'il discuta avec une attention et un soin tout particuliers : il y rapporta toutes les autres, et il y joignit l'explication du psaume XXI, dont le commencement comprenait une des questions posées (5). Cet ouvrage, qu'il compte parmi ses livres (6), et qu'il dit, avec raison, assez étendu (7), n'est regardé aujourd'hui que comme faisant partie de ses lettres, et, bien qu'il semble lui subordonner son opuscule sur *l'Esprit et la Lettre*, nous ne pouvons douter qu'il ne l'ait écrit longtemps après.

CHAPITRE II

1. Augustin écrit après la conférence (de Carthage) aux donatistes laïques. — 2. Un rescrit de l'Empereur Honorius condamne les donatistes. — 3. Leur rage. — 4. Ils assassinent Restitutus. — 5. Efforts d'Augustin pour empêcher la condamnation à mort des coupables. — 6. Il s'occupe à apaiser les violences des schismatiques dans le diocèse d'Hippone et dans le reste de la Numidie. — 7. Il écrit différents opuscules.

1. Dans la lettre à Marcellin, où Augustin dit s'occuper de la réponse à faire à Honorat, il joint la conférence de Carthage qu'il avait rédigée en abrégé, ainsi qu'une lettre faite peu auparavant sur cette conférence pour les donatistes. Déjà plus haut nous avons parlé de cet abrégé de la conférence : quant à la lettre écrite alors aux laïques donatistes, ce ne peut être évidemment que le livre intitulé : *Aux donatistes après la conférence* (8), où le saint homme ne parle en effet en aucune façon de leurs évêques. Dans cet ouvrage, traité avec soin et avec grande attention, il renverse les calomnies et les chimères sur lesquelles s'appuyaient les donatistes pour ne pas obéir au jugement de Marcellin. Puis il traite la même question, mais beaucoup plus brièvement dans une autre lettre qu'il publie de nouveau, dit-il, de concert avec le synode de Cirta (9) : lettre rapportée au 18 des calendes de juillet de l'année 412. C'est pourquoi si la lettre aux donatistes après la conférence précède cette dernière, comme ce mot, « de nouveau, » semble l'indiquer ; il faut la placer, avec tous les écrits de cette époque, avant le mois de juillet de l'année 412; et, comme tous ces ouvrages suivirent la condamnation de Célestius, prononcée l'an 411, nous croyons pouvoir fixer leur date du commencement de l'an 412 jusqu'environ le mois de juin. D'un autre côté, dans ce livre, Augustin déclare ouvertement que l'on a ordonné aux catholiques de réprimer l'impuis-

(1) *Lettre* CXCXIX n. 3. (2) *Lettre* CXL, *Rétract.*, liv. II, ch. XXXVI. (3) *Lettre* CXXXIX, n. 3. (4) *Lettre* CXL, n. 48. (5) *Rétract.*, liv. II, ch. XXXVI. (6) *Ibid.*, *et Lettre* CXXXIX, n. 3. (7) *Lettre* CXL, n. 85. (8) *Rétract.*, liv. II, ch. XL. (9) *Ibid.*,

sance et les injures des donatistes par l'autorité des lois : que cependant il ne fallait pas les frapper de supplices cruels, mais bien de peines légères (1). Donc on peut dire qu'Augustin écrivit ce livre après la loi portée le 3 des calendes de février l'an 412 (2).

2. Marcellin, sans aucun doute, et comme il en avait reçu l'ordre, avait annoncé à l'empereur le succès de la conférence ; d'un autre côté, les donatistes en avaient appelé de la sentence de Marcellin et Honorius devait parler. Possidius nous apprend qu'il répondit à leur appel et qu'il les condamna justement comme hérétiques (3). On ne peut même douter que la loi dont nous parlons fût rendue à ce sujet (4); mais elle n'est, autant que l'on peut en juger par des conjectures, qu'une partie de la loi totale, puisqu'elle révoque tout ce qui avait été concédé aux donatistes l'an 409, et que par contre, elle renouvelle tout ce qui a été décrété contre eux. Elle décrète en outre que tout donatiste qui refuserait de revenir à la communion catholique, tant évêques et clercs, que laïques et circumcellions, serait frappé, chacun selon sa dignité, d'une amende pécuniaire, payable par les femmes comme par les maris : et que quiconque après cette amende ne se repentirait point, serait dépouillé de tous ses biens : la même amende était infligée à ceux qui les cachaient et les voudraient soustraire au châtiment. Les esclaves et les colons devaient être contraints à abjurer le schisme par un châtiment corporel ; et leurs maîtres, bien que catholiques, étaient frappés d'une amende, s'ils négligeaient de le leur faire subir : quant aux évêques et autres clercs qui persisteraient dans leur révolte, on devait tous les chasser de l'Afrique entière ; pour les disperser dans l'empire, et leurs églises ou autres lieux de réunion avec toutes leurs dépendances étaient confisquées au profit des évêques catholiques d'après le décret rendu à ce sujet l'an 405, ou du moins proposé dans la loi portée le 8 des calendes de décembre, 407. Là était le point principal des vives et ardentes récriminations des donatistes, assurés, disaient-ils, que les persécutions et les poursuites des catholiques n'avaient d'autre mobile que celui de les dépouiller de leurs biens (5). Augustin, en différents endroits, repousse cette injuste accusation, et montre qu'ils l'invoquaient avant la conférence, contre les prélats catholiques, afin d'alléger en quelque sorte leur douleur, dans le déclin de leur secte qu'ils voyaient diminuer de jour en jour. « Voilà, disaient-ils, où était le bien fonds, donné par Guius Seius, à l'Église que gouvernait Faustin (6), (leur évêque à Hippone). Mais le saint prélat démontre en maint endroit toute l'injustice de ces plaintes, et l'équité qui règne dans l'édit de l'empereur. Après les avoir réduits au silence, il fait au nom de l'Église entière cette solennelle déclaration : « Lorsqu'à la faveur des lois que les empereurs fidèles à Jésus-Christ, ont faites pour vous faire revenir de votre impiété, on envahit vos possessions, sachez que nous désapprouvons une pareille conduite. Et nous condamnons de même tous ceux que l'avarice plutôt que la justice porte à vous enlever le bien des pauvres, ou les lieux de vos assemblées, bien que vous ne possédiez cependant que sous le nom d'Église, et qui ne pouvaient appartenir qu'à la véritable église du Christ. Mais vous pouvez à peine nous prouver ces sortes de traitements ; et alors même que vous les prouveriez, nous en supportons les auteurs quand nous ne pouvons ni les corriger, ni les punir ; la paille ne nous fera pas sortir de l'aire du Seigneur (7). » Il ajoute à ce même sujet : « Nous sommes pauvres avec les pauvres, ajoute-t-il plus bas, et ces biens sont à eux comme à nous, du moment qu'ils sont catholiques. Si nous avons suffisamment de quoi nous entretenir, ces biens-là ne sont point à nous, mais aux pauvres ; pour nous, nous n'en sommes que les administrateurs, et nous ne pourrions nous en attribuer la propriété, sans une usurpation coupable. » Dans un autre endroit encore, il se justifie auprès du

(1) *Aux donatistes après la Conf.* n. 21. (2) *Code de Théod. des hérétiques.* loi 52. (3) Poss., *vie d'Aug.* ch. XIII. (4) *Code de Théod. des hérétiques.* loi 51, (5) *Lettre* CLXXXV, n. 35. (6) 6e *traité sur l'Evang. de Jean.* n. 25 (7) *Lettre* XCIII, n. 50.

peuple confié à ses soins : « Vous savez, mes frères, dit-il, que ces villes ne sont point à Augustin : si vous l'ignorez, si vous pensez que je me délecte dans leur possession, Dieu, qui connait le sentiment de mon âme, y lit ce que je souffre; il a connu mes gémissements, s'il a daigné m'accorder quelque trait de ressemblance avec la colombe (1). » Et joignant l'exemple à ces paroles, le saint docteur s'opposait au zèle des orthodoxes qui voulaient dépouiller les chismatiques et leur disait que c'était la charité et non l'avarice qui devait dicter leur conduite. Aussi, dès qu'un de leurs évêques revenait à l'Église, on lui restituait aussitôt tous ses biens, son argent, ses vêtements, ses vases, ses champs et ses maisons (2). Le nouvel éclat que venait de recevoir la foi catholique des actes de la conférence et de leur confirmation par la puissance impériale ne tarda pas à ramener dans le sein de l'Église un grand nombre d'évêques donatistes avec leur clergé et leurs fidèles, et telle fut la sincérité de leur conversion qu'ils supportèrent courageusement la persécution, la mutilation et la mort même de la part de ceux qui s'obstinèrent dans l'erreur (3). Dieu, en effet, ne permit pas que tous se convertissent. Bien plus, l'obstination de quelques-uns alla si loin, qu'ils proclamèrent que rien ne pourrait les détacher du schisme, quand bien même on leur démontrerait la vérité de la foi catholique et la perversité des donatistes (4). Dans leurs évêques, les uns prirent la fuite (5) ; les autres s'étant cachés, furent découverts, comme Émérite de Césarée. Mais les catholiques le renvoyèrent sain et sauf, lorsqu'en l'année 418, il vint les trouver pour avoir avec eux une conférence (6). Beaucoup d'autres, d'un nom moins connu, purent se retirer impunément, quoiqu'ils annonçassent bien haut, qu'aucun de ceux qui étaient tombés entre les mains des catholiques, n'avait échappé à la mort. Ils se plaignaient d'être les victimes d'une cruauté jusqu'alors sans égale, et de n'avoir plus ni retraite ni asile (7). Et cependant, ils ne cessaient de réunir des conciliabules et de remplacer des prélats qui s'étaient eux-mêmes brûlés, disaient-ils. Plus de trente évêques même purent se réunir avec Pétilien avant l'année 420, dans un synode, où ils décrétèrent que les évêques et les prêtres, entraînés par la violence dans la communion catholique, pouvaient obtenir le pardon de leur faute, et être réintégrés dans leurs honneurs, s'ils n'avaient point célébré les saints mystères et annoncé publiquement au peuple la parole de Dieu (8). C'était saper le fondement de leur secte. Toutefois, malgré les efforts des catholiques pour ramener à l'unité les schismatiques, il y eut un grand nombre de ces derniers qui refusèrent non-seulement de participer au banquet du salut éternel et de la sainte unité de l'Église, mais encore qui sévirent cruellement contre les catholiques (9), et surtout contre les évêques (10) et tout le clergé (11). Des édifices sacrés, occupés par eux à Carthage, avaient été livrés aux catholiques : Ils devinrent bientôt après la proie des flammes, et il n'est point douteux que la haine n'ait poussé ces hérétiques à y mettre eux-mêmes le feu. Une troupe de circoncellions attaqua Rogat, établi autrefois par eux, évêque des Assuritains, mais qui ensuite avait échappé aux flots de l'erreur, lui coupa la langue et une main; et le saint prélat vivait encore ainsi mutilé après l'année 418 (12). Semblables à « des frénétiques, » privés de raison, dit Augustin dans son sermon sur la charité et sur l'unité prononcé peu après la conférence, « ils errent, furieux et insensés, ils courent en armes, ne cherchent qu'à massacrer ou à aveugler des victimes. Ne nous a-t-on pas encore rapporté de nouveaux excès de leur part? n'ont-ils pas coupé la langue à un de nos prêtres ? Et cependant à l'égard de ces misérables sans raison : il faut pratiquer la charité; oui, il faut aimer ces frénétiques (13). »

4. Rien n'eut plus de retentissement, à cette

(1) *Lettre* CLXXXV, n. 35. (2) 6e *Traité sur l'Evang. de Jean*. n. 25.. (3) *Contre Gaudens*. liv. I, n. 50-51. (4) Poss. *vie d'Aug.* ch. XIII. (5) *Lettre* CXXXIX, n. 1. (6) *Contre Gaudens*. liv. I, n. 19. (7) *Ibid.*, n. 41. (8) *Lettre* n. 47. (9) *Ibid.*, n. 48. (10) *Lettre* CLXXXV, n. 30. (11) *Contre Gadens*, liv. I, n. 7. (12) *Des disc. avec Émérite*. n. 9. (13) *Serm.*, CCCLIX, n. 8.

époque, que la cruauté exercée contre Restitut et Innocent, prêtres catholiques d'Hippone la Royale (1). Nous avons déjà fait mention des vexations endurées par le premier. Pour embrasser la vérité que Dieu lui-même avait révélée, il avait quitté leur parti. Les circoncellions, ainsi que les prêtres donatistes, s'étant emparés par ruse de sa personne, non-seulement n'écoutèrent point les paroles qu'il leur adressa pour les exhorter à se convertir, mais encore croisant leurs glaives sur sa gorge, ils lui arrachèrent la vie par une mort violente (2) Le prêtre Innocent, lui aussi, était coupable du même zèle ; aussi ces mêmes circoncellions sans doute voulurent-ils lui donner part à la même couronne. Ils l'arrachèrent de force de sa demeure, lui crevèrent un œil, dit Augustin, et, après lui avoir coupé un doigt à coups de pierres, ils le mutilèrent affreusement (3). Donat tenait le premier rang parmi ces brigands et ces sicaires. Autrefois enfant de l'Église, il s'était souillé par un second baptême, s'était laissé nommer diacre par les donatistes, et sa fureur était telle qu'on pouvait s'en servir à bon droit pour les entreprises les plus audacieuses et les plus flétrissantes (4).

5. Mais tous ces crimes ne pouvaient qu'amener le triomphe de l'Église. Outre que ces souffrances des serviteurs de Dieu étaient un exemple bien propre à fortifier les plus faibles dans la résignation, elles tournaient encore à la louange et à la gloire de l'Église entière. On n'eut pu trouver, en effet, un moyen plus puissant de réduire au silence ceux qui, pour n'être point souillés par le contact des crimes d'autrui, disaient bien haut ne vouloir point rentrer dans le sein de l'Église catholique ; ou se glorifiaient de défendre la vérité en souffrant la persécution (5). Augustin désirait ardemment posséder les preuves authentiques de ces crimes afin d'en informer le peuple de l'église d'Hippone et des autres églises de ce diocèse. Mais jamais ni lui, ni personne de son clergé, ne voulut poursuivre les coupables comme homicides. Seuls les magistrats civils et ceux qui étaient chargés du soin de la justice publique, portant l'affaire devant Marcellin, lui envoyèrent, afin de leur faire subir un interrogatoire, les circoncellions et les clercs donatistes accompagnés de gardes. L'instruction des causes ecclésiastiques avait été recommandée, en effet, à ce magistrat, par une loi décrétée le 3 des calendes de février, où il est fait mention contre les donatistes, de la charge d'exécuteur remplie, comme nous le voyons plus tard, par le tribun et notaire Dulcitius (6). Malgré l'atrocité des crimes attestés par la procédure, Marcellin laissa de côté le chevalet, les ongles de fer et les flammes, et n'employa que les verges pour obtenir l'aveu des coupables et de leurs complices. « C'était, dit Augustin, le mode de châtiment employé par les maîtres des arts libéraux, par les parents eux-mêmes, et souvent aussi dans les causes instruites par les évêques.» Aussi le saint homme loua-t-il Marcellin d'avoir agi dans cette affaire avec beaucoup de douceur, et plutôt avec la sollicitude d'un père qu'avec la sévérité d'un juge (7). Certes l'énormité du crime semblait ne réserver aux accusés que la peine de mort. Et l'Église, renonçant à toute intercession, pouvait laisser l'affaire entre les mains des juges, puisque seuls, les préposés de la justice civile avaient mis en jugement les coupables. Il y eut même, parmi le clergé, des hommes qui, sous le coup de la première indignation, causée par de si grands et si nombreux excès, crurent qu'on ne pouvait leur infliger une peine plus légère, sans nuire à l'ordre et sans le déprécier. Mais Augustin jugea sagement que la condamnation à mort des donatistes causerait un grand dommage à l'Église, tandis qu'elle recueillerait d'immenses avantages, si elle saisissait l'occasion de montrer publiquement la grandeur de sa clémence et de sa charité envers ses plus mortels ennemis. Tous, sans doute, partageraient bientôt ses sentiments lorsque l'indignation causée par l'horreur de crimes récents serait un peu calmée. Puis, ne devait-on pas craindre que les actes de ce jugement, dont la lecture se faisait

(1) *Lettre* CXXXIII, n. 1. (2) *Lettre* CXXXIV, n. 2-4. (3) *Ibid.*, n. 2. (4) *Lettre* CXXXIX, n. 2. (5) *Lettres* CXXXIII-CXXXIV-CXXXIX. (6) *Code de Théod.... des hérét.* loi 52. (7) *Lettre* CXXXIII, n. 2. (8) *Ibid., et Lettre* CXXXIV, n. 2.

en présence du peuple, comme l'exigeait l'utilité de l'Église, ne pussent pas être proclamés jusqu'à la fin, dans la crainte de blesser les oreilles des auditeurs par le récit de ces morts cruelles? Et, du reste, les souffrances des serviteurs de Dieu pouvaient-elles être vengées dans le sang de leurs ennemis, sans que leur éclat n'en fût, en quelque sorte, obscurci? C'est pourquoi le saint prélat, dans la crainte de voir dans cette cause, appliquer la loi dans toute sa rigueur, pria instamment, par lettre, Marcellin, non-seulement de se relâcher de sa sévérité, mais encore d'exciter la clémence dans l'âme des autres juges. Il craignait, en effet, que cette cause ne fût portée au proconsul Apringius, chrétien et fils de l'Église, dont la nature répugnait à ces sortes de supplices cruels, mais qui cependant, paraissait avoir décidé la mort des coupables. Aussi écrivit-il au proconsul, et, dans les deux lettres (1), il emploie toutes les ressources de son talent et de son éloquence pour que les coupables ne soient pas condamnés à la peine de mort, mais à une peine plus légère, qui, tout en leur enlevant le pouvoir de nuire, leur laisserait cependant le temps de se convertir et de se livrer à quelque travail utile. Le cri de sa conscience et l'honneur de la communion catholique lui commandaient cet acte de charité sublime.

6. A peu près vers le même temps, Marcellin envoya une lettre à Augustin dans laquelle il lui promettait de lui envoyer les actes renfermant les aveux des coupables. Il lui demandait en même temps si ces actes devaient être affichés dans la Théoprépie, église que les donatistes possédaient à Carthage à l'époque de la conférence ; et il lui réclamait un écrit dont il lui avait fait la promesse. Augustin répondit qu'il désirait recevoir ces actes afin de les faire lire aussitôt non-seulement dans l'église d'Hippone, mais même, si c'était possible, dans toutes les autres églises du diocèse : mais que tout d'abord il fallait les faire afficher à Carthage, dans l'endroit le plus fréquenté, soit dans la Théoprépie, soit ailleurs. Pour les coupables, il supplie encore qu'on les épargne; et si cette grâce ne se peut accorder, il désire qu'on insère dans la sentence les deux lettres qu'il a écrites à ce sujet à Marcellin et au proconsul, et qu'on garde quelque temps les condamnés pendant qu'il s'efforcera d'obtenir leur grâce de la clémence de l'empereur. Ne savait-on pas que le glorieux prince, sollicité quelques années auparavant en faveur des gentils, meurtriers des martyrs, avait facilement accordé qu'ils ne fussent pas condamnés à mort ? Toutefois il se plaint encore des injures et des violences auxquelles les schismatiques continuaient de se livrer dans son diocèse, sous la conduite de l'évêque Macrobe. Car les églises des donatistes que la crainte des lois avait fait fermer, cet indigne prélat allait, entouré d'une bande de femmes et d'hommes perdus, se les faire ouvrir par force. Une semblable audace avait été arrêtée un moment, sans doute par Spondée, procureur des biens immenses que l'illustre Célere possédait sur le territoire d'Hippone ; mais Spondée s'étant rendu à Carthage, Macrobe avait profité de son absence pour rouvrir les églises et tenir des conciliabules dans ces possessions mêmes. Et non-seulement l'église d'Hippone la Royale, mais encore toutes les autres de la Numidie souffraient les plus violentes vexations de la part des donatistes. Aussi, afin de se pourvoir de quelques secours dans ce danger imminent, envoyèrent-elles à Carthage l'évêque Delphin. Là se trouvait alors un prêtre d'Augustin auquel il fit parvenir par le diacre Pérégrin qui avait accompagné l'évêque Boniface, un mémoire auquel il en joignit bientôt un autre avec la lettre pour Marcellin. Ce prêtre est-il le même qu'Urbain qui lui avait remis la lettre de Marcellin, et dont il parle dans un autre endroit comme partant avec le diacre Pérégrin, d'Hippone, où il l'avait fait venir pour lui conférer l'épiscopat? Il serait difficile de le déterminer. Mais, pour en revenir à la question des donatistes, Augustin supplie le représentant de l'empereur de lire les mémoires envoyés par lui à

(1) *Lettres* CXXXIII-CXXXIX. (2) *Conf., de Carth.* III, ch. v. (3) *Lettre* CXXXIX. n. 13. (4) *Lettre* CXXXIX. (5) *Lettre* XLIX, n. 34.

Carthage, d'examiner avec Delphin et Boniface le meilleur moyen de secourir cette province qu'il recommande à ses soins et à sa foi et aussi de venir en aide à Rufin, principal magistrat de Cirta (1).

7. Marcellin de son côté pressait Augustin, comme nous l'avons dit, de lui envoyer quelques avis, celui-ci s'excuse sur ce qu'une multitude de personnes venaient continuellement le trouver pour leurs propres affaires, et que malgré son vif désir de les satisfaire, ses occupations nombreuses et pressantes ne lui en avaient point encore laissé le loisir. Mais citons plutôt ses propres paroles : « Si je pouvais, lui écrit-il, vous rendre compte de mon temps, et vous faire connaître à combien d'ouvrages j'ai été obligé de travailler, vous seriez surpris et contristé de la quantité d'affaires qui m'accablent sans que je les puisse remettre, et qui ne me permettent pas de mettre la main à ce que vous me demandez avec tant d'instance et à ce que je souffre de ne pouvoir faire. Car dans le temps même où j'ai quelque relâche de la part de ceux qui ont tous les jours recours à moi, et qu'il m'est aussi peu possible que permis de ne pas écouter ; il y a bien des choses auxquelles je suis obligé de travailler parce qu'elles se rencontrent dans des conjonctures qui ne me permettent pas de les remettre. » « Je ne sais de quel côté me tourner, ajoute-t-il un peu plus bas, ce qui vous fait voir le besoin que j'ai de vos prières, et néanmoins je ne veux pas que vous cessiez de me presser avec autant d'instance, et aussi souvent que vous le faites.» Il énumère ensuite les différents travaux qu'il vient de faire et que nous avons tous rapportés avec les lettres à Marcellin et à Volusien.

CHAPITRE III

1. Augustin et Marcellin s'efforcent de détourner Volusien du culte des idoles pour l'amener à la foi chrétienne. — 2. Lettre célèbre d'Augustin à Volusien. — 3. Concile de Zerta. — 4. Quelques prêtres et clercs donatistes ainsi que des citoyens de Cirta rentrent dans l'Eglise catholique. — 5. Sentiment d'Augustin sur ses œuvres, et ce qu'il veut que ses amis en pensent.

1. Volusien appartenait à une famille illustre, si nous en jugeons par les égards qu'Augustin employa toujours avec lui. Baronius affirme qu'il était l'oncle de Mélanie la jeune (2), c'est-à-dire sans doute frère-germain de sa mère Albine. Car le père était le fils unique de Mélanie l'aînée. Si Métaphraste l'appelle oncle paternel, cette erreur ne doit être imputée qu'au traducteur, et ainsi doit s'entendre aussi la version de Photius, bien qu'il y ait dans le texte Θεῖος, mot qui signifie également frère du père et de la mère (3). Augustin et Marcellin louent beaucoup son éloquence et son esprit. Mais d'après les raisons qu'il oppose à la foi chrétienne, on peut voir ou qu'il ne l'a jamais professée, ou du moins qu'il n'a jamais été confirmé dans cette foi, et que la doctrine de l'Église devait lui être expliquée plus amplement pour assurer le salut de son âme. Quant à sa mère, Augustin l'honore du titre de sainte et la considère comme très-vénérable dans le Christ (4). Elle désirait ardemment le salut de son fils (5), le demandait à Dieu par de ferventes prières (6), et elle avait même prié Marcellin de faire de fréquentes visites à Volusien, de l'amener par ses entretiens au but qu'elle se proposait et de l'y affermir (7). Augustin lui-même s'occupa-t-il sur sa demande de cette grande œuvre ? Nous ne pourrions pas l'affirmer, mais ce qui est hors de doute c'est qu'il prit soin du salut de cette âme avec autant de sollicitude que la mère. Il remit en effet à Volusien un billet où il l'exhortait à lire les saintes Écritures et surtout les lettres de Pau-

(1) *Lettre* CXXXIX, n. 4. (2) *Lettre* CXXXIX, n. 3-4. (3) PHOTIUS. *bibliot. Cod.* LIII. (4) *Lettre* CXXXVII n. 20. (5) *Lettre* CXXXII. (6) *Lettre* CXXXVII, n. 20. (7) *Lettre* CXXXVI, n. 1.

lin, lui permettant de résoudre par écrit toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer. Celui-ci lui répondit poliment (1), dans une lettre que nous possédons encore, que sa promesse lui avait fait grand plaisir; et, pour la mettre de suite à profit, il lui rapporta un entretien tenu en sa présence, dans laquelle un personnage dont il ignore le nom avait fait des objections sur l'incarnation du Verbe, disant que plusieurs de ces faits étaient indignes de Dieu. Il prie donc Augustin de lever ces difficultés, en des termes qu'il n'est point inutile de rapporter ici : « Il y va de votre réputation, dit-il, de résoudre ces questions, car si l'ignorance se tolère en quelque sorte chez les autres prêtres sans que le culte divin en souffre, quand il s'agit de l'évêque Augustin, on compte que tout ce qu'il se trouve ignorer n'est point de la loi (2). » Il lui propose seulement cette question sur l'Incarnation, pour ne point paraître oublier les bornes étroites d'une lettre. Mais en même temps il avouait à Marcellin et à plusieurs autres qu'il lui restait beaucoup d'autres difficultés dont il aurait bien voulu avoir la solution, par exemple le changement et l'abolition des sacrements de l'ancienne loi, ainsi que l'opposition de la doctrine catholique, à l'égard de certains préceptes trop pénibles, avec la loi civile et le bien public des royaumes. Marcellin se hâta de communiquer toutes ces objections à Augustin en le priant de ne point seulement répondre aux questions proposées par Volusien, mais encore à toutes les autres, parce que sa réponse devait passer par les mains d'une quantité de personnes retenues et embarrassées dans ce même réseau de difficultés. Il lui recommande par-dessus tout de réfuter l'affirmation des païens prétendant que Notre Seigneur n'avait jamais rien fait qui fût supérieur aux forces des autres hommes, et qu'Apollonius de Thiane, Apulée et beaucoup d'autres magiciens, avaient fait des prodiges plus grands que ceux de Jésus-Christ (3).

2. Augustin fut persuadé qu'il devait interrompre tous les autres commentaires auxquels il travaillait ardemment, pour répondre sans retard à Volusien et s'appliquer par lui à l'instruction d'un grand nombre d'autres personnes. C'est pourquoi, dans sa grande modestie, déclinant les éloges qui lui étaient adressés et plaçant sous ses yeux la majesté des Livres Saints, il aborde la question proposée et discute avec une clarté surprenante sur le mystère de l'Incarnation. Puis, dans un discours sur l'Église, il montre avec une lucidité extraordinaire son origine et son développement, et donne, pour ainsi dire, le sommaire de son grand ouvrage sur la *Cité de Dieu*. Il engage Volusien à lui soumettre tous ses doutes sans craindre de dépasser les limites ordinaires d'une lettre, et il termine en lui envoyant les souvenirs affectueux d'un certain Possidius qui vivait alors à Hippone (4). Augustin jugeait ainsi qu'il lui suffisait de répondre aux questions proposées. Quant à ce que Marcellin lui avait appris dans sa lettre sur les difficultés de Volusien et de beaucoup d'autres, il préféra écrire à Marcellin lui-même ce qu'il en pensait, lui recommandant, s'il le jugeait bon, de montrer sa lettre à ceux qui, par leurs objections réitérées, le jetaient dans l'embarras, ou plutôt de lui mander ce qu'il devrait ajouter pour le satisfaire complétement (5). Plus tard, nous verrons, en l'année 421, que le rescrit condamnant à l'exil Célestius et Pélage, avait été envoyé à un Volusien, préfet de Rome, par Constance (6), et que ce Volusien y ajoute un édit personnel déclarant Célestius perturbateur de la foi divine et du repos public (7). Mais rien ne nous dit si ce Volusien était le même que l'oncle de sainte Mélanie, qui, selon les détails puisés dans la vie de cette sainte femme, pressé par la fille de sa sœur de purifier son âme par le baptême, n'abjura les erreurs du paganisme que sur son lit de mort. Photius rapporte cet événement à l'année 434, lorsque Proclus était assis sur la chaire de Constantinople (8).

3. Augustin avait déjà terminé son livre *Aux donatistes après la conférence*, lorsqu'en 412 eut lieu le concile de Zesta, dont il ne nous

(1) *Lettre* CXXXV. (2) *Ibid.*, n. 2. (3) *Lettre* CXXXVI, n. 2-3. (4) *Lettre* CXXXVII. (5) *Lettre* CXXXVIII, n. 1. (6) PHOTIUS. *biblio*t. *cod.* LIII. (7) BARON., année 420, n. 3. (8) SURIUS, 31 décem. au 2 jan.

reste qu'une lettre aux donatistes du 18 des calendes de juillet (1). Leurs évêques prétendaient que le juge avait été séduit à prix d'argent par les catholiques pour se prononcer contre leurs adversaires, et cette calomnie odieuse et ridicule s'accréditait parmi la multitude ignorante et l'empêchait de reconnaître la vérité. Cependant on ne pouvait réfuter plus énergiquement les erreurs des donatistes que par la lecture des actes eux-mêmes, où ils avaient inséré une foule de choses opposées à leur cause ; et alors même que Marcellin aurait laissé corrompre son orthodoxie, il n'aurait jamais osé ne point porter la sentence contre ces hérétiques. Toutefois, comme il n'était point donné à tous de lire ces actes et que beaucoup de ceux qui en avaient la faculté étaient rebutés par leur longueur, il parut bon aux évêques catholiques, tant pour veiller au salut du peuple que pour ôter toute apparence d'excuse aux obstinés, de leur mettre en main un résumé des actes les plus importants de cette conférence, et ce fut Augustin qui, de l'accord et au nom de l'assemblée entière, fut chargé de ce travail (2). On y voit figurer en tête Sylvain de Summa, doyen de la Numidie, Valentin de Verga, Aurèle de Macomade, Augustin, et, outre ceux qu'il ne nomme point, quelques autres encore. Cette assemblée, comme il est très-probable, fut provinciale, puisque Augustin l'appelle le concile de Numidie.

4. C'est sans doute pendant son absence d'Hippone à cause de ce concile de Zesta qu'Augustin envoya une autre lettre aux prêtres Saturnin, Eufrate et à des clercs convertis avec eux à l'unité (3), lettre où l'on retrouve quelques passages, comme nous l'avons fait observer ailleurs (4), sur la conviction des évêques donatistes à la conférence de Carthage ; c'étaient les mêmes termes à peu près que ceux employés dans la lettre sur ce concile. La conversion des deux prélats dut avoir lieu en l'absence d'Augustin, puisqu'il les félicite dans sa joie de leur retour à l'Église en les priant d'excuser son éloignement. Il leur donne ensuite, pour prouver l'universalité de l'Église, de nombreux témoignages de l'autorité divine ; enfin, il les exhorte à remplir l'un et l'autre avec courage et avec joie leur charge et leurs devoirs. Peu de temps encore après le départ du saint évêque, toute la ville de Cirta revint à l'unité catholique. Dans cette ville, la première de Numidie, tous les citoyens rentrèrent dans l'Église, à l'exception d'un petit nombre qui étaient retenus dans le schisme par l'amitié ou par la crainte d'un homme (de Vétilien peut-être), mais il ne leur était permis de se réunir avec lui qu'en secret. Ce fait arriva certainement après le voyage d'Augustin dans cette ville, et après son retour à Hippone. Il prit de là l'occasion de rapporter cet événement si heureux, non pas à ses travaux mais à Dieu seul. Toutefois, les habitants de Cirta, jugeant pour la plupart que Dieu s'était servi de son intermédiaire, lui envoyèrent une lettre où ils lui annonçaient ce qui s'était passé et le priaient en même temps de venir les visiter. Et le saint prélat leur répondit qu'il priait Dieu d'approuver et de satisfaire le désir qu'il avait de les voir, et qu'il entreprendrait ce voyage d'autant plus volontiers qu'il irait visiter non pas son œuvre, mais celle de Dieu (5).

5. Nous avons remarqué plus haut que l'évêque Boniface et un prêtre d'Hippone, le même sans doute qu'Urbain, se trouvaient à Carthage, lorsque Augustin leur écrivit la lettre qui commence par ces mots : « Les actes que m'a promis votre Grandeur (6). » L'un et l'autre répondirent au saint prélat de la part de Marcellin, et Augustin encore, dans un écrit qu'il leur adresse en commun, avoue ne point savoir ce qu'il a fait de la lettre apportée par Boniface, mais qu'il se rappelle bien qu'on lui demandait comment les mages de Pharaon avaient pu trouver de l'eau, puisque toutes les eaux de l'Égypte avaient été changées en sang. Puis, dans la lettre qu'Urbain lui avait remise, Marcellin lui demandait la solution d'une difficulté provenant de ses livres sur le libre arbitre, et lui disait en même temps qu'un de ses amis (probablement Volusien), n'était pas entièrement satisfait de sa

(1) *Lettre* CXLI. (2) *Rétract.*, liv. II, ch. XLII. (3) *Lettre* CXLII. (4) *Préf., du tome*, II. (5) *Lettre* CXLIV, n. 1-3. (6) *Lettre* CXXXIX ; *Lettre* CXLIII.

lettre, sur la virginité de la sainte Vierge. Répondant sur son troisième livre du libre arbitre, Augustin atteste d'abord qu'il ne veut point être lu ou défendu par ses amis comme s'il était incapable de toute erreur à l'instar des écrivains sacrés, c'est-à-dire de ces hommes qui ont parlé sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Il ajoute qu'il se prépare à passer en revue tous ses ouvrages, et que, sans s'épargner lui-même, il donnera, dans un écrit destiné au public, la démonstration des points qu'on semble lui reprocher, qu'il n'a rien affirmé de répréhensible dans le passage cité, et que ses paroles ne peuvent être attaquées que par les partisans du dogme de Pélage.

CHAPITRE IV

1. Augustin fait paraître un livre sur la *Foi et les Œuvres*. — 2. Il écrit à Paulin sur la vision de Dieu, ainsi qu'à Fortunatien par le moyen duquel il voulait rentrer en grâce avec un évêque dont il avait combattu une opinion erronée, et qui avait été blessé de ses paroles. — 3. Paulin et Augustin s'envoient de nombreuses lettres. — 4. Il se dispose à écrire son ouvrage de la *Cité de Dieu*.

1. Augustin venait de mettre au jour son ouvrage *De l'Esprit et de la Lettre*, lorsqu'il résolut d'en écrire un *Sur la Foi et les Œuvres* (1), pour répondre à quelques écrits que lui avaient adressés des laïques, pleins d'ardeur pour l'étude des livres saints (2). Les auteurs de ces écrits distinguaient la foi des bonnes œuvres, pensant que sans la foi le salut est impossible, mais que les œuvres ne sont point indispensables. Ils enseignaient en outre que tout le monde devait être admis au baptême et à la sainte table, sans qu'on eût à se préoccuper s'ils s'efforçaient d'améliorer leur vie; et quand bien même ils auraient résolu de persévérer dans leurs crimes et dans leurs vices : et, si on devait les avertir de se corriger, ce n'était qu'après la réception du baptême (3). Ils signalaient donc comme nouvelle, mauvaise et inopportune la coutume d'enseigner d'abord au chrétien la manière de vivre et de le baptiser ensuite (4). La raison qui poussait ces laïques dans une si pernicieuse opinion, était sans doute l'affection de quelques hommes auxquels on avait refusé le baptême, parce qu'ils avaient répudié leur première épouse pour en prendre une autre (5). Augustin s'applique donc à montrer de quelle manière doivent se conduire non-seulement ceux qui ont reçu le baptême, mais aussi ceux qui veulent être admis au bain de la régénération, et il résume dans le dernier chapitre toutes les matières contenues dans le volume (6).

2. Vers le même temps se place le livre adressé à Pauline sur la vision de Dieu (7). Le dessein du saint docteur n'est pas d'expliquer dans quel état seront les corps des bienheureux après la résurrection générale, ou si nous pourrons voir de nos yeux la nature divine telle qu'elle est (8). Mais il promet, avec l'aide de Dieu, de commenter ce sujet autant qu'il le pourra (9). Il le traite en effet dans le vingt-deuxième livre de la *Cité de Dieu*, dans une lettre qu'il appelle mémoire, adressée à Fortunatien, évêque de Sicca (10), ainsi que dans une autre écrite un peu avant à Italica (11). Dans la crainte de faire croire que Dieu a un corps et peut être renfermé visiblement dans des limites, il avait dit que les yeux du corps ne voyaient et ne pouvaient voir Dieu(12). Or, dans les raisons qu'il développait il avait touché à un évêque voisin du diocèse de Sicca ; et, emporté par l'ardeur de la discussion, il s'était permis de ne pas ménager même la dignité épiscopale, ayant d'autant plus de liberté qu'il n'excitait personne. Mais l'évêque prit mal ses paroles et s'en montra offensé. Alors Augustin désira avoir un entretien avec lui, espérant recouvrer ses bonnes grâces et lui demanda humblement pardon. « Il lui fit même écrire par un homme vénérable, dit-il, bien supérieur à nous tous, » que nous supposons être Aurèle de Carthage. Mais ce ne fut pas Célère. Le prélat ne voulut point venir; il soupçonnait (chose indigne)

(1) *De la foi et des œuvres*. n° 21. (2) *Rétract.*, liv. I, ch. XXXVIII. (3) *De la foi et des œuvres*. n. 1-10. (4) *Ibid.*, XXXIII., n. 1. (5) *Ibid.*, n. 2. (6) *Rétract.*, liv. II, ch. XXXVIII. (7) *Ibid.*, ch. XLI. (8) *Ibid.*. *et lettre* CXLVII, n. 49. (9) *Lettre* CXLVII, n. 54. (10) *Rétract.*, liv. II, ch. XLI et *Lettre* CXLVIII. (11) *Lettre* XCII. (12) *Lettre* CXLVIII, n. 1, et *Lettre* XCII, n. 3.

qu'Augustin voulût se jouer de lui en insultant à son erreur. Augustin, de son côté, ne crut point devoir aller le trouver, de peur que s'il ne voulait admettre son excuse, cette démarche ne causât de l'irritation et du scandale (1). Mais, ayant eu le bonheur de voir l'évêque Fortunatien, il lui découvrit la grandeur de la peine qu'il éprouvait de la colère de son ami, le pria d'aller le trouver pour l'assurer de la sincérité de ses sentiments, et lui dire que loin de le mépriser, il vénérait et craignait Dieu en sa personne, et qu'il le suppliait de lui pardonner son offense (2). Plus tard, nous lisons, adressée à ce même Fortunatien, une lettre remarquable, dans laquelle, après lui avoir renouvelé les mêmes prières, il le conjure très-humblement et avec la plus tendre affection de se réjouir du pardon obtenu de cet évêque. Toutefois, quelque grand qu'eût été son désir d'apaiser cet homme, il ne laissa pas de soutenir avec la plus grande fermeté la vérité qu'il avait défendue. Car il assure ne se repentir nullement de tout ce qu'il avait écrit, et il affirme de nouveau avec l'autorité d'Athanase, d'Ambroise, de Grégoire et de Jérôme surtout, que Dieu ne peut être vu comme les choses qui tombent sous nos sens, pas même par des corps glorifiés. Que si cet évêque pense que nos corps doivent approcher si près de la nature des esprits qu'ils puissent saisir du regard les choses incorporelles, il se dit, lui, tout disposé à entendre ses raisons (3). Mais en attendant que cette question ait été discutée à fond et sans aigreur, nous devons préparer et purifier notre cœur avec lequel il est certain que nous verrons Dieu. Les paroles d'Augustin semblent indiquer que ceux dont il invoque le témoignage sont déjà morts, et s'il en était ainsi, il faudrait rejeter cette lettre après l'année 520 dans laquelle mourut saint Jérôme. Mais nous pensons ne pas devoir aller si loin. Fortunatien de Sicca assistait en effet en 411 à la conférence de Carthage, Urbain lui succéda dans l'épiscopat. Or, nous le voyons placé à la tête de cette Église en 416 et en 419, et il est très-vraisemblable qu'il avait été nommé à ce siége en 413; la lettre qui nous occupe doit donc remonter à une époque antérieure à cette dernière année.

3. Le prêtre Urbain dont Augustin fait mention dans une lettre remise à Marcellin vers la fin de l'année 412 (4), est certainement celui dont il dit dans un sermon au peuple : « Notre saint père et collègue, Urbain, qui fut prêtre de cette ville, est maintenant évêque de Sicca (5). » C'est lui qu'il désigne encore lorsqu'il dit qu'il donna Pérégrin, diacre d'Hippone, pour compagnon à Urbain, partant en 413 pour recevoir la charge épiscopale (6). Urbain partait pour Rome, et il repassa en Afrique après l'année 416 (7); mais Pérégrin, parti avec lui pour Sicca, n'était pas encore de retour à Hippone, lorsque Augustin écrivit à Paulin une lettre qui commence par ces mots : « Ce retour si heureux (8). » Cette lettre, écrite encore l'année 413 et l'année 415 est la réponse à plusieurs de Paulin. Augustin lui avait écrit de Carthage pendant l'hiver de l'année 408 ou 409 (9). Paulin, qui avait perdu cet écrit peut-être, réclame un abrégé ou, s'il est possible, le développement du traité de la résurrection, qui faisait le sujet de cette lettre. Il propose en même temps à Augustin neuf questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament, dont il s'occupe avec grand soin, et il lui demande son avis et surtout l'explication des paroles de Siméon à Marie (10). Aussitôt la réception de cette lettre, envoyée vers l'an 410, Augustin lui répond en n'expliquant qu'une partie de ses questions, pressé qu'il était par le navire, mais il a soin d'y adjoindre le résumé que Paulin demandait. Malheureusement nous ne pouvons rien dire de cette intéressante correspondance des deux grands hommes. La lettre d'Augustin, une autre que Paulin lui écrivait quelques jours après et dans laquelle il renouvelait ses questions en lui signalant encore le psaume XVIe, ont été perdues. Tout ce que nous savons, c'est que cette dernière parvint à Augustin à Caraque où il se trouvait auprès de l'évêque Boniface et

(1) *Lettre* CXLVIII, n. 11. (2) *Idem*, 1. (3) *Ibid.*, n. 4. (4) *Ibid.*, CXLIII, n. 2. (5) *Serm.*, pag., n. 1 *du premier frag.* (6) *Let.*, CXLIX, n. 34. (7) *Serm.*, *frag.* n. 1. *du premier frag.* (8) *Lettre* CXLIX. (9) *Let.*, XCV. (10) PAULIN, *dans Aug. lettre* CXXI, n. 14.

qu'il y répondit dans cet endroit même, avec le regret, disait-il, de ne pas trouver un texte grec qui pût lui donner la véritable version du XVI[e] psaume. Paulin crut nécessaire de lui écrire de nouveau, et en lui annonçant (seul détail que nous connaissions) l'arrivée du prêtre Quintus et de quelques autres, en 412 ou 413, il lui faisait part d'un dessein charitable (c'est ainsi qu'il l'appelle) (1), et saluait tous ses collègues, serviteurs de Dieu, qui vivaient auprès d'Augustin, mais en particulier le diacre Pérégrin (2). Le diacre Rufin partait vers ce temps de la rade d'Hippone ; Augustin saisit cette occasion pour répondre et il écrit à Paulin une lettre, rapportée à l'année 414, où il satisfait à toutes ses questions ; mais en ne touchant que légèrement à celle qui avait rapport aux paroles de Siméon ; car il avait déjà traité cette question dans une autre lettre (3), qu'il lui avait envoyée. Il y parlait aussi de la prédestination, et, sans le faire ex-professo, il l'expliquait cependant en termes clairs et précis (4).

4. Pour répondre aux gentils qui, à cause de la prise de Rome, attaquaient par leurs calomnies et leurs injures la religion chrétienne, Augustin commença donc son grand ouvrage sur la *Cité de Dieu* qui demanda plusieurs années de travail. Augustin avait écrit à ce sujet au tribun Marcellin. Mais il avait à peine mis la main à l'œuvre avant le crime dont ce magistrat fut victime en 413, puisqu'à l'époque où il eut lieu, il avait à peine terminé les deux premiers livres. Aussi ce nom ne se représente-t-il plus dans les autres. C'était Marcellin, du reste, qui l'avait prié de composer un volume sur cette grave question (5) ; et Augustin lui répondait en 412 qu'il traiterait ces questions non comme il est d'usage de le faire dans les livres, autant qu'il le pourrait, mais, sous forme de conversation (6) : ce qui nous amène facilement à croire qu'à cette époque il n'avait point encore commencé cet ouvrage. Il prie en même temps le tribun de lui faire connaître pour le bien de tous ce qu'il juge nécessaire pour convaincre les infidèles, afin (ce sont ses propres paroles) qu'il travaille, avec l'aide de Dieu, à les satisfaire sur toutes leurs difficultés ou par des lettres, ou par des livres. (7). Nous pouvons voir ainsi pas à pas ce qui amena insensiblement le saint docteur à écrire son livre de la *Cité de Dieu*. Brûlant de zèle, comme il le dit, pour venger la maison divine des blasphèmes des Gentils, il est résolu à les attaquer et à les combattre (8). Dans ce remarquable traité si complet de l'une et l'autre cité, celle du monde et celle de Dieu, il fait en sorte d'anéantir toutes les grandes raisons que l'on pouvait apporter pour la défense du culte des gentils, et de relever en même temps, par la force invincible des raisonnements, la religion chrétienne aussi grandiose, qu'il traite en vingt-deux livres, dont nous trouvons le sommaire dans les *Rétractations*. Bien entendu qu'il ne put achever tant de livres qu'en plusieurs années et après bien des interruptions, forcé qu'il était de les abandonner pour s'occuper de ce qui paraissait plus urgent (9). Les deux ou trois premiers, comme nous l'avons déjà dit furent composés en cette année, 413 ; puis, en 415, il y ajouta les deux suivants, commencés avant le commencement du carême (10). Il publia d'abord les trois premiers qui en peu de temps parvinrent à la connaissance d'une foule de personnes. Il ne manqua pas d'idolâtres qui songèrent à les réfuter, et qui proclamaient bien haut, n'attendre pour mettre leur réponse au grand jour, qu'une occasion favorable qui leur permettrait de le faire sans craindre les lois impériales. « Mais, disait Augustin, je les engage, à ne pas désirer ce qui leur serait nuisible. On croit facilement en effet avoir répondu parce qu'on n'a pas gardé le silence. Mais s'il n'est rien de plus bavard que la vanité ; elle ne peut pas cependant ce que peut la vérité, tout en parlant plus haut qu'elle. Qu'ils considèrent donc tout avec soin ; et si, jugeant sans préoccupation de partis, ils découvrent qu'ils peuvent agiter nos doctrines, mais non pas les détruire, avec leur bavardage imprudent, et leur légèreté pour ainsi dire satirique et bouffonne, qu'ils gardent pour eux

(1) *Let.*, CXLI, n. 1. (2) *Ibid.*, n. 34. (3) *Let.*, CXLIX, n. 33. (4) *Let.* XCV. (5) *Let.*, CXXXVI, n. 3. (6) *Let.*, CXXXVIII, n. 1. (7) *Ibid.*, n. 20, (8) *Rétract.*, l. II, ch. XLIII, n. 1. (9) *Ibid.* (10) *Lettre* CLXIX, n. 1.

leurs amusements coupables. Ah ! si au lieu de l'occasion de dire la vérité, ils ne recherchent que le besoin de médire, plaise au ciel qu'il ne leur arrive pas ce que Tullius disait d'un homme regardé comme heureux parce qu'il pouvait faire le mal : « O malheureux ! puisque « le crime vous est facile.» Quiconque, en effet, se croit heureux de pouvoir médire, le sera bien plus encore, s'il ne le peut pas ; car, laissant de côté toute vaine jactance, il pourra soulever toutes les questions dans le but de s'instruire, et employer le même temps qu'il donnait au mal, à entendre les discussions honnêtes, graves et libres de ceux qu'il lui plaira de consulter (1). A l'époque où Augustin détermina Orose à écrire son *Histoire*, c'est-à-dire l'an 416 ou 417, il travaillait lui-même au onzième livre de sa grande œuvre, et déjà il avait publié les dix premiers qui, selon les paroles d'Orose, à peine sortis du sommet élevé de la lumière ecclésiastique, inondaient l'univers entier du plus vif éclat (2). Plus tard en écrivant, vers l'an 420, contre les adversaires de la loi et des prophètes, il fait mention du onzième, et enfin, en terminant le dix-huitième, il nous signale l'année 426 en disant que depuis le consulat de Théodose, commencé en 399, il s'était écoulé près de trente ans.

CHAPITRE V

1. Marin vainqueur d'Héraclien, perd l'estime qu'il s'était acquise, par le meurtre de Marcellin, le même dont la mort est racontée dans la lettre à Cécilien. — 2. Marin fait emprisonner Marcellin et son frère. — 3. Pour en imposer à l'Eglise, il conseille d'envoyer à l'empereur pour demander leur grâce. — 4. Marcellin et son frère sont condamnés ; ils périssent par le glaive. — 5. Marin perd la faveur de l'empereur : probité et innocence de Marcellin ; il est honoré de la couronne du martyre. — 6. Augustin quitte secrètement Carthage profondément affligé de cette mort.

1. En l'année 413 eut lieu la révolte du comte d'Afrique Héraclien, qui vint assiéger Rome avec une flotte de plus de 3,000 navires. Défait et mis en déroute en Italie par le comte Marin, il subit le dernier supplice avant le 3 des nones d'août à Carthage où il s'était retiré dans sa fuite. Marin passa ensuite en Afrique, où son premier soin fut de mettre à exécution (3). le rescrit d'Honorius porté le 3 des nones de juillet contre Héraclien et les complices de sa rébellion (4). Mais il couvrit son nom d'une honte éternelle, en faisant périr le tribun Marcellin, dont les bienfaits pour l'Église étaient si nombreux et si grands. Saint Jérôme nous dit, il est vrai, qu'il fut assassiné par les hérétiques (5), mais il ajoute qu'il était accusé de complicité avec le tyran Héraclien, bien qu'il fût innocent, et il montre ainsi clairement que sa mort n'est point l'œuvre des donatistes, mais bien de ceux qui rendaient les sentences ; et, d'ailleurs, Orose assure positivement que le comte Marin, soit poussé par la jalousie personnelle, soit corrompu par l'or des donatistes, ce que tout porte à croire, le frappa de la peine capitale (6). C'est dans la lettre d'Augustin à Cécilien (7) que nous trouvons bien des détails sur la mort de cet homme illustre ; on n'y lit, sans doute, aucun nom propre, mais il parle de deux frères, dont l'innocence lui est assurée, morts à Carthage, frappés par le glaive. Le saint docteur accorda à l'un deux les plus grandes louanges, et il le dépeint comme un homme orné de toutes les vertus et très-recommandable par son cœur et sa vie chrétienne. Or le général qui était passé en Afrique pour défendre la cause de l'Église, ne pouvait pas frapper l'Église d'un plus grand malheur.» Par une cruauté gratuite, sans aucune nécessité, écrit Augustin (il y avait peut-être des raisons qu'on pouvait soupçonner, mais qu'il n'était point prudent de rapporter dans une lettre), Marin avait fait mourir le grand citoyen et certes par ce supplice, il s'était efforcé, s'était réjoui même de plaire aux impies. Il est vrai que l'auteur de ce crime atroce se retranchait derrière les ordres de l'empereur qui le contraignaient à cette nécessité. L'entourage même de l'empereur, regardant comme certaine et évidente l'in-

(1) *Cité de Dieu* liv. V, ch. XXVI. (2) OROSE *Préf. de son histoire.* (3) OROSE *Hist.* liv. VII, ch. XLII. (4) *Code d Théod. Des chât.* loi 21. (5) JER. *contre Pélag.* dial 3. (6) OROSE, liv. VII. ch. XLII. (7) *Let.* CLI.

nocence des deux frères, n'avait point jugé nécessaire de leur accorder le pardon, dans la crainte de faire planer quelque soupçon sur leur bonne renommée ; mais qui ne sait que la cour n'approuva point la mort de Marcellin ? Malheureusement, les temps étaient tellement sujets à la calomnie, que, sur la déposition d'un seul témoin (et il était facile à la jalousie de faire d'odieuses accusations), l'accusé était livré au dernier supplice. Rien n'était plus propre, pour arriver à ce but, que l'accusation du crime d'État, surtout après une défection comme celle d'Héraclien. Mais la puissance alors si grande du coupable ne diminua pas peu dans un court espace de temps. Car aussitôt après la mort de Marcellin, Marin fut rappelé d'Afrique pour perdre sa place et sa faveur. Tous ces détails nous amènent à croire que c'est de Marcellin qu'il est question dans cette lettre. Rien d'abord ne peut s'opposer à notre opinion, et puis nous pouvons dire à bon droit qu'il n'est personne à qui se rapportent mieux les circonstances relatées dans cette lettre. Elle fut écrite du temps du pape Innocent, qui vécut jusqu'en 417, et est adressée à Cécilien, homme d'un âge déjà avancé, jouissant d'une grande renommée de probité, mais encore au nombre des cathécumènes. Ce Cécilien, employé dans l'administration de la république, et chargé d'une foule d'affaires et de soins communs (1), est, à n'en pas douter, celui-là même qui fut préfet du prétoire au commencement de l'année 409, et à qui écrivait Augustin, en 405, pour arrêter les violences des donatistes dans le territoire d'Hippone (2) ; le saint homme, en effet, lui donne le titre de vieil ami (3).

2. Or, est-il raconté, après la défaite d'Héraclien, Cécilien était en Afrique le compagnon du comte Marin, lié qu'il était avec lui par une vieille intimité. Un jour qu'ils se trouvaient ensemble, Marin fit venir Marcellin et son frère. Après leur départ, les deux amis, dit-on, eurent un entretien secret, des soldats furent envoyés pour s'emparer des deux frères et les jeter dans une noire et ténébreuse prison. Marcellin en fut pénétré de joie, et son bonheur, faut-il le dire, était bien autre que celui de Marin, qui, malgré sa dignité et sa puissance, ne pouvait empêcher son âme d'être déchirée par l'aiguillon de la fureur. Un jour, son frère lui dit, dans la prison : « Si ce sont mes péchés qui m'ont attiré cette disgrâce, comment l'avez-vous méritée, vous dont la vie a toujours été si chrétienne, qui avez été si fervent, si appliqué à vous acquitter de tous vos devoirs ? — Quand ce que je souffre, répondit Marcellin, devrait aller jusqu'à perdre la vie, n'est-ce pas une grande miséricorde de Dieu sur moi que de m'avoir envoyé cette épreuve pour me châtier de mes péchés dès cette vie, et de n'en pas réserver la punition au jour du jugement ? » « Et, ajoute Augustin, comme on pourrait croire peut-être que, quelque irréprochable qu'eût paru la vie de Marcellin, il se sentait coupable de quelque péché d'impureté, qu'il me soit donné de dire ce que Dieu m'a permis, pour ma consolation, de recevoir de sa propre bouche. J'étais moi-même en peine sur ce sujet, si délicat pour la fragilité de l'homme, et étant seul à seul avec lui dans sa prison, je lui fis entendre que cet état où Dieu avait permis qu'il tombât, me faisait craindre qu'il ne lui fallût satisfaire à sa justice par quelque pénitence extraordinaire. Le saint, rempli de prudence, comprit ce soupçon que je lui témoignais, et il en rougit, bien qu'il ne se sentît pas coupable ; mais il recevait ma parole avec douceur, et, prenant ma main entre les siennes, il me dit avec un sourire modeste : Je prends à témoin les saints mystères que cette main offre à la majesté de Dieu, que jamais, avant ni depuis mon mariage je n'ai approché d'aucune autre femme que de la mienne (4). »

3. Pendant que ces choses se passaient à Carthage, le bienheureux Augustin s'y trouvait probablement depuis quelque temps, car il est vraisemblable qu'il n'eût pas eu la liberté de s'y rendre de lui-même à cette époque. Dès lors, il n'est rien qu'il ne tentât pour empêcher Marin de transpercer le cœur de l'Église par la mort

(1) *Ibid.*, (2) *Lettre* LXXXVI. (3) *Let.* CLI, n. 1. (4) *Ibid.*, n. 9.

de Marcellin, et de souiller son âme par un si horrible forfait. Cécilien lui-même, que quelques raisons faisaient soupçonner d'avoir trempé dans cette affaire, joignit ses prières à celles de l'Église ; il multipliait auprès de Marin ses conseils et ses supplications, et montrait partout l'espérance assurée du succès. Il affirmait aux évêques qu'il consacrait tous ses soins et tout son pouvoir à cette affaire ; et eux, de leur côté, lui démontraient que c'était de toute nécessité pour éloigner de lui la haine publique. Mais Marin, tout en faisant de nombreuses et magnifiques promesses, n'avait pour but que de tromper les prélats et de les empêcher de délivrer les captifs. Il redoutait, en effet, leur intercession et l'intervention de l'Église auprès de l'empereur, ou même l'emploi de la force, comme le semblaient indiquer ces paroles du saint prélat : « La main de l'Église pourrait bien les ravir à leurs ennemis(1).» Dans ce dessein, non-seulement il accorda, mais même il demanda qu'un évêque allât trouver l'empereur pour plaider la cause des deux frères, promettant, pendant ce temps, d'ajourner le procès jusqu'à ce qu'il connût le résultat de la démarche. Un évêque fut donc député à la cour, avec un diacre, et, sans prononcer le mot de pardon, dans la crainte de porter la plus légère atteinte à la renommée des détenus, l'empereur envoya l'ordre au comte Marin de les relâcher au plus tôt sans leur faire subir aucune peine ni aucune insulte. Mais le comte prévint la réponse de son maître.

4. Le troisième jour avant la fête du martyr Cyprien, c'est-à-dire la veille des ides de septembre, Cécilien visita Augustin, et lui donna plus d'espoir que jamais; il devait, disait-il, partir sous peu pour Rome, et il avait l'espérance que le comte lui accorderait la grâce des frères avant son départ. Il alla même jusqu'à affirmer solennellement au saint évêque, avoir déclaré ouvertement à Marin, que la familiarité dont il l'honorait, s'il devait condamner les deux frères, lui causerait le plus grand dommage ; car tout le monde connaissait les motifs qui avaient amené leur emprisonnement et pourrait croire que l'on n'avait point résolu de les faire périr sans son avis et son consentement. Enfin, il jura la main sur l'autel qu'il avait dit à Marin tout ce qui lui paraissait devoir le toucher, et qu'il lui avait demandé cette grâce comme viatique, c'est-à-dire comme le présent que deux amis, en se quittant, ont coutume de se donner. En entendant ces paroles, Augustin avoue avoir été tellement persuadé des efforts sincères et réitérés de Cécilien, que même le dénoûment si malheureux de l'affaire, ne put lui ôter la conviction de sa sincérité. Le lendemain il apprit que, tirés de leur prison, les captifs avaient été conduits au comte pour entendre leur sentence, et cette nouvelle l'émut profondément. Toutefois, rassuré par ce que lui avait dit Cécilien, il pensa que le comte avait choisi pour la délivrance des deux frères la veille de la fête du martyr Cyprien, afin d'accomplir sa promesse à Cécilien; et, par cet acte inattendu, de pouvoir, à la grande joie des fidèles, entrer dans le sanctuaire du martyr, plus illustre par sa générosité à pardonner que par son pouvoir de vie et de mort. Mais Marin pensait bien autrement : Augustin n'avait pas eu encore le temps de s'informer de ce qui se passait qu'il apprit la triste nouvelle de la mort. Marin, en effet, redoutant que l'Église, par son intervention, ne ravît à sa cruauté les captifs, les condamna alors qu'on s'y attendait le moins et les fit mettre à mort. Bien plus, voulant encore hâter cette affaire, il désigna un endroit destiné, non pas à l'exécution des criminels, mais à l'ornement de la ville. Jamais en ce lieu n'avait coulé le sang des coupables, excepté, quelques jours auparavant, où le comte avait fait exécuter plusieurs condamnés à mort. Et certes l'intention du comte n'échappa à personne : il n'avait pas voulu que la nouveauté du lieu augurât la bassesse et l'horreur de son crime. Il savait que la mort de Marcellin affligerait profondément l'Église, et cependant il ne craignit point de causer une grande douleur à cette sainte mère

(1) *Ibid.*, n. 5.

et de se rendre coupable d'un forfait d'autant plus grave que l'Église, par le bienfait du baptême, l'avait reçu au nombre de ses enfants. Son frère, dont il avait suivi le conseil sanguinaire avait autrefois, étant condamné à mort, imploré l'assistance de l'Église ; et lui-même, ayant un jour perdu la faveur de son patron (car c'était de la plus infime condition qu'il s'était élevé au pouvoir si grand qu'il exerçait), avait demandé l'aide de l'Église qui ne lui avait point été refusée.

5. Marin s'était appuyé sur l'ordre de l'empereur, qui le contraignait, disait-il bien haut, à cette nécessité. Mais la sentence de la cour, obtenue par l'évêque qu'on y avait envoyé, mit dans tout son jour la fourberie du comte. Aussi fut-il rappelé de l'Afrique, dépouillé de toute charge et de toute dignité, et abandonné aux remords de sa conscience qui serait le témoin de sa pénitence ou de son châtiment (1). Pour Marcellin, au contraire, il devait recevoir non-seulement la récompense et le fruit de ses vertus et de ses bienfaits pour l'Église, mais encore la couronne du martyr, que lui méritait l'effusion de son sang. L'Église, en effet, le décore de ce titre dans le *Martyrologe romain* : seulement, elle se trompe pour le jour qu'elle assigne à sa fête. Marcellin ne fut pas frappé le 8 des ides d'avril, mais aux ides de septembre, la veille du jour célèbre par le souvenir du martyre de Cyprien, et nous ajoutons que cette mort glorieuse eut lieu dans le courant de l'année 413 ; car elle suivit la révolte d'Héraclien, et précéda la loi portée plus tard par Honorius, le 3 des calendes de septembre de l'an 414, pour ratifier et affermir à jamais les actes de la conférence présidée par Marcellin (2). Cependant la renommée de cet homme mis à mort sous le prétexte de révolte fut bientôt relevée ; l'empereur le proclama homme de vénérable mémoire, et, pour Augustin, il ne cessa de l'honorer, de publier non-seulement sa religion (3), mais même sa sainteté(4). Déplorant la mort de cet ami, qui lui était si cher (5) et si précieux dans la charité du Christ (6), il s'écrie : « Combien étaient grandes la pureté de ses mœurs, la fidélité de son amitié, son affection pour l'étude et sa sincérité dans la religion ! Combien il était chaste dans son mariage, intègre dans ses fonctions de juge, patient envers ses ennemis, doux avec ses amis, humble avec les saints, charitable envers tous, large dans ses bienfaits, réservé dans ses demandes, amoureux du bien et sincère dans sa haine du péché ! Ah ! qui pourra dire l'éclat de son honnêteté et de sa bienveillance, l'ardeur de sa piété, de sa miséricorde pour les pauvres, son indulgence et sa confiance dans la prière ? Avec quelle modestie il parlait des vérités salutaires dont il était le mieux instruit, et avec quel soin il approfondissait tout ce qui manquait encore à son instruction ! Combien il était plein de mépris pour les choses de cette vie, et d'espérance et de désirs pour les biens éternels. Il ne pouvait renoncer à tous les emplois du siècle pour s'enrôler dans la milice chrétienne, à cause de son engagement dans le mariage ; mais, du moins, il sanctifiait ce lien, et alors qu'il ne pouvait pas se dégager des choses basses de ce monde, il tenait son âme toujours élevée vers les biens de l'éternelle patrie. Quel mal a donc pu lui faire la mort ? n'a-t-elle pas été, au contraire, le bien suprême pour cet homme dont l'âme ornée de dons si précieux a passé de cette vie dans le sein de Jésus-Christ, sans lequel tout est inutile pour le salut (7). »

6. Après cette perfidie cruelle et impie du comte Marin, Augustin ne put se résoudre à demeurer plus longtemps à Carthage. Il se mit donc en route le lendemain du jour néfaste, et Cécilien, ayant voulu le voir, fut averti de son départ précipité. Il sortit en secret de la ville pour ne pas être retenu par les gémissements, les larmes et les prières de plusieurs notables, qui, pour échapper à la fureur et au glaive du comte, s'étaient réfugiés dans l'asile de l'église. Bien que leur vie ne courût là le moindre danger, ils l'avaient supplié certainement de parler au comte en leur faveur ; or, une pareille mission ne lui paraissait pas digne de son ca-

(1) OROSE, *Hist.* liv. VII, ch. XLII. (2) *Code de Théod. des hérét.*, loi 55. (3) *Lettre* CLXVI. n. 7. *Lettre* CLXIX, n. 13. (4) *De la nat. et de la grâce.* n. 25. (5) *Lettre* CXC, n. 20. (6) *Lettre* CLXVI, n. 6. (7) *Lettre* CLI, n. 8-10.

ractère. Car, s'il avait tenu au comte le langage nécessaire au salut de son âme, aucun bien n'en aurait résulté. Aussi, ne pouvant contenir son indignation, il se retira. « L'état de mon vénérable collègue et évèque de cette Église, écrit-il, était une chose insupportable pour mon âme. Je ne pouvais souffrir qu'après une aussi horrible méchanceté que celle de Marin, on prétendît encore qu'il était du devoir de l'évèque d'une Église si célèbre de s'humilier devant lui, pour l'obliger à faire grâce aux autres. » (Ceux, sans doute, qui s'étaient réfugiés dans l'église, ou d'autres qui avaient été jetés en prison.) « Ne pouvant voir les choses dans un si déplorable état, je ne trouvai point d'autre parti à prendre, je l'avoue, que celui de me retirer (1). » Il cite encore, outre la mort de Marcellin, plusieurs causes qui déterminèrent son départ. « En premier lieu, dit-il, mes infirmités, qui sont connues de ceux qui me voient de près, et augmentées de beaucoup par la vieillesse, autre infirmité commune à tous les hommes, ne me permettaient pas de soutenir le travail auquel j'étais exposé à Carthage. En second lieu, j'ai résolu, si Dieu le permet, d'employer ce que les besoins de l'Église dont je me suis chargé me peuvent laisser de loisirs à l'étude de la science ecclésiastique, pour laquelle j'espère, avec le secours de la miséricorde de Dieu, travailler utilement pour la postérité (2).» Puis, à Cécilien, encore catéchumène, et qui continuait à le consulter, il lui conseille gravement de ne plus différer de se mettre au nombre des fidèles, sous le vain prétexte que des chrétiens ne pouvaient point administrer sagement les affaires de la république (3). » Il va même jusqu'à lui dicter la conduite qu'il doit tenir envers Marin : « Si vous l'aimez, dit-il, détestez-le ; ayez-le en horreur, si vous voulez qu'il évite les flammes éternelles. Voilà ce que vous pouvez faire de mieux et pour votre réputation, et pour son propre bien (4).» Cette lettre fut écrite à la fin de cette même année 413.

CHAPITRE VI

1. Après la prise de Rome par les Goths, Démétriade passe en Afrique avec sa mère et son aïeule. — 2. Augustin, dans une lettre, instruit Proba, aïeule de Démétriade, et lui donne les préceptes de la prière. — 3. Sur son avis, Démétriade embrasse la virginité. — 4. Augustin et toute l'Église se réjouissent de sa consécration. — 5. Il écrit à sa mère Julienne le livre sur le *Bien du veuvage*. — 6. Avant la consécration de Démétriade, Pélage publie une lettre remplie du venin de son hérésie.

1. La douleur causée à Augustin par l'indigne assassinat de Marcellin était bien profonde ; mais son chagrin fut adouci par un miracle de la grâce, dont lui-même fut le ministre, après son retour de Carthage, où le sang de son ami avait coulé presque sous ses yeux. Nous n'hésitons pas à rapporter à cette année le prodige de la miséricorde divine, par lequel Démétriade, jeune fille sans égale dans l'empire romain par sa noblesse et ses richesses, issue du sang des Probus, des Olibrius et des Anicius, renonça à tout, alors qu'on la croyait sur le point de se marier, pour se consacrer à Jésus-Christ, et pour rehausser encore par la gloire et l'honneur de la virginité cette famille illustre par tant de consuls, par tant de membres revêtus des plus grandes charges de l'empire. Elle avait pour père Anicius Hermogenianus Olibrius, fils de Sextus Pétronius Probus et de Proba Anicéa Faltonia, et pour mère Julienne. Démétriade se trouvait à Rome avec son aïeule Proba et sa mère Julienne, lorsque les Goths s'en emparèrent en 410 : elles sortirent de Rome alors que l'incendie dévorait encore la ville (5), et Proba craignant qu'Alaric, après avoir dévasté l'Italie, ne revînt à Rome, confia à une barque sa vie et celle de tous les siens parmi lesquels se trouvaient Julienne et sa fille Démétriade. Une heureuse traversée la conduisit en Afrique ; mais elle tomba aux mains du comte Héraclien, qui, prétextant l'intérêt de l'empereur, accablait de vexations

(1) *Lettre* CLI, n. 3. (2) *Ibid.*, n. 13. (3) *Let.* CLI, n. 14. (4) *Ibid.*, n. 11. (5) JER., *Lettre* VIII.

la province entière. La sainte matrone voulant sauver la pudeur du grand nombre de femmes qu'elle avait avec elle, dut donner une partie de ses biens pour les racheter du tyran : ce qui ne l'empêcha pas de demeurer encore très-riche.

2. Personne, dans l'Afrique entière, n'était alors plus célèbre qu'Augustin ; aussi Proba et Julienne eurent soin de se faire connaître à lui (1) et c'est de cette correspondance sans doute que nous tenons la lettre où nous voyons Proba après s'être informée de sa santé, lui dire ces remarquables paroles : « Tant que l'âme est attachée à ce corps mortel, le commerce du monde lui est comme un lien qui la serre, un poids qui la courbe et l'affaisse, en sorte que ses pensées et ses désirs se portent bien plutôt en bas vers la multiplicité des choses de la terre, qu'en haut vers l'unique objet de son bonheur (2). » Augustin lui répondit qu'elle voyait à bon droit l'impuissance de la nature et sa tendance vers les choses terrestres ; mais que le Christ était descendu parmi nous, pour la relever et qu'elle agissait sagement en supportant les malheurs présents dans l'espérance des biens futurs. Il lui enseigne aussi que ces maux, que ces infortunes nous sont d'une grande utilité ; il demande pour elle à Dieu la récompense de la vie future et la consolation dans cette vie présente ; enfin « il me recommande à l'affection et aux prières de vous toutes, dit-il, dans les cœurs desquelles le Christ habite par la foi. » Proba était d'un âge où elle jugeait avoir moins à craindre pour elle-même, et où il lui appartenait surtout de prier pour les siens (3). Elle demanda donc au saint évêque de lui écrire sur la prière, et de lui enseigner ce qu'elle devait demander à Dieu et comment elle devait le faire (4). Augustin promit de satisfaire une demande si digne d'une veuve chrétienne, et dès qu'il en eut le loisir, il s'appliqua à remplir sa promesse, et lui envoya à ce sujet une lettre un peu longue, dont il parle lui-même dans son livre sur la *Virginité* (5). Dans cette lettre, il exhorte Proba avec non moins de force que de modestie, à rechercher une plus grande perfection d'après le précepte évangélique ; et ces conseils tombant sur une âme qui naturellement était portée aux exercices de la charité, la remplirent d'une nouvelle ardeur pour cette vertu : il arriva alors ce qu'écrit Jérôme : « Proba vendit tous les biens qu'elle tenait de ses ancêtres, et au prix d'un vil argent elle se fit des amis qui vivent dans les tabernacles éternels ; leçon stérile pour les ecclésiastiques de tout rang, et ceux indignes du nom de moines, qui achètent des domaines, quand une personne d'une si grande distinction se dépouille des siens » (6). Augustin fait mention dans cette lettre, de Julienne belle fille de Proba (7) ; mais il ne dit rien de Démétriade : ce qui porte à croire qu'il l'écrivit avant que cette noble vierge se fut vouée au Christ. D'ailleurs, il rappelle cette lettre dans son livre *Du Veuvage*, dont quelques paroles montrent clairement qu'il fut publié peu de temps après la consécration de Démétriade (8).

3. Baronius semble vouloir placer la consécration de Démétriade en l'année 411 (9) : et il en serait ainsi en effet, si lorsque Augustin la vit pour la première fois, Dieu lui avait inspiré ce dessein : Mais le saint évêque ne dit nullement que la chose arriva de cette façon. Car si Jérôme n'écrivit à Démétriade qu'en 413, encore d'après Baronius, ou plutôt en 414, nous ne voyons pas pourquoi il attendit 2 ou 3 ans pour parler d'un fait répandu dès le premier jour dans le monde entier. Augustin, comme nous l'avons déjà dit, avait d'abord connu Proba et Julienne par lettre (10) : plus tard il les vit tête à tête, dès l'année 411, et toutes les fois que dans la suite il vint à Carthage, il ne manqua point de répandre dans leurs cœurs la semence des salutaires préceptes dont Dieu avait rempli son âme ; pour les saintes femmes, elles les reçoivent non pas comme les paroles d'un homme, mais ce qui était la vérité, bien,

(1) *Lettre* CLXXXVIII, n. 1. (2) *Lettre* CXXXI. (3) *Du bien du veuvage*, n. 29. (4) *Lettre* CXXXIX, n. 1-9. (5) *Du bien du Veuvage*, n. 29. (6) *Idem.*, JER., *Lettre* VIII. (7) *Let.* CXXX, n. 30. (8) *De l'Excell. du veuvage* n. 24. (9) BARON., année, 413, n. 13. (10) *Let.*, CLXXXVIII, n. 1.

comme les conseils même de Dieu. Ces exhortations, d'Augustin aidées de la grâce céleste, produisirent dans cette maison des fruits remarquables. Peu après son départ de Carthage, Démétriade sur ses pieux conseils, embrassa la vie religieuse, et préféra au mari terrestre qu'elle devait bientôt épouser, les chastes liens du céleste époux. Augustin rapporte qu'Alype et lui avaient joint leurs efforts pour travailler à cette grande œuvre, mais il ne perd rien de sa gloire et de sa récompense, pour la partager avec son cher et intime ami. Démétriade était sur le point de se marier, lorsqu'elle prononça les vœux de la virginité, et c'est de Jérôme lui-même que nous tenons le récit des choses merveilleuses qui accompagnèrent sa consécration (1); il les avait apprises de pieuses et nobles femmes, qui, forcées de fuir les ravages des Gaules, s'étaient rendues à Jérusalem en passant par l'Afrique : là elles avaient eu le bonheur de voir Démétriade ; elles avaient vu le pontife au concile de Carthage invoquer le nom du Très-Haut, donner à Démétriade le voile de flamme qui est l'emblème de la virginité, et consacrer au Christ cette chaste vierge (2).

4. Proba et Julienne avertirent par une lettre Augustin de la résolution de Démétriade (3), et lui envoyèrent un présent en souvenir de la solennité où elle avait reçu le voile, reconnaissant que ce grand bienfait de Dieu, était le fruit de ses conseils (4). Leur lettre devança la renommée, et avant que le saint prélat eut pu douter de la vérité du fait, ce qui certainement serait arrivé s'il ne l'avait appris que par la rumeur publique, l'heureuse nouvelle combla son âme de joie. Pour comprendre cette joie profonde, il suffit de lire la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Proba et à Julienne au commencement de l'année 414 (5). Partout où était connu le nom de Proba, c'est-à-dire dans tous les pays. parvint le bruit de la vocation virginale de Démétriade (6). « Toutes les églises de l'Afrique, dit Jérôme, furent transportées d'allégresse : le bruit de cette célèbre action pénétra non-seulement dans les villes, dans les places fortes, dans les bourgades, mais même dans les maisons isolées. Toutes les îles, situées entre l'Afrique et l'Italie, en furent remplies, et la joie se répandit plus loin encore sans rencontrer d'obstacle. » Comme d'une tige féconde, dit-il, une foule de vierges surgirent aussitôt, et la multitude des clientes et des esclaves (c'était le vœu d'Augustin (7), suivit l'exemple de leur patrone et de leur maîtresse (8). Aussi est-ce à bon droit qu'Augustin appelle la maison de Julienne une Église considérable de Jésus-Christ (9), et dans un autre endroit, sa famille une église domestique (10).

5. Peu de jours après que Démétriade eut embrassé la règle d'une vie plus sainte, Augustin écrivit à sa mère Julienne un livre ou une lettre sur l'excellence du Veuvage. Julienne le lui avait déjà demandé, et ne pouvant s'opposer ni résister au désir de cette sainte femme, il le lui avait maintes fois promis dans ses lettres. Il lui fallut donc abandonner quelque temps les travaux qui l'accablaient, pour satisfaire à sa demande, et il se proposa dans cet ouvrage d'enseigner aux veuves chrétiennes leurs devoirs, et de les exhorter à s'adonner avec ardeur et courage au bien qu'elles savent devoir faire. Bien qu'adressée seulement à Julienne, cette lettre n'était point écrite pour elle seule ou pour sa belle-mère Proba Faltonia qui habitait avec elle : elle était aussi un enseignement pour toutes les veuves aux mains desquelles elle parviendrait (11).

6. Remarquons entre autres conseils, qu'Augustin recommande surtout à Julienne de fuir le dangereux entretien des ennemis de la grâce du Christ (12); c'est qu'en effet l'aïeule et la mère de Démétriade priaient à cette époque les hommes les plus illustres de l'Église de s'appliquer à l'affermir dans sa sainte résolution et Pélage ne voulut pas manquer l'occasion d'augmenter sa renommée et de répandre son erreur. Il écrivit lui-même, sur la cause de la détermination de cette noble vierge, la lettre rap-

(1) JER., *lettre* VIII. (2) *Idem.*, (3) *Lettre* CL. (4) *Lettre* CXLIII, n. 1. (5) *Let.*, CL. (6) *Id.*, (7) JER., *lettre* VIII. (8) *Lettre* CLXXXVIII, n. 3. (9) *De l'excel. du veuvage.* n. 29. (10) *Ibid.*, n. 1. (11) *Ibid.*, n. 21. (12) *Appuc. lettre* XVII.

portée dans l'appendice des lettres d'Augustin et qui commence par ces mots : « Si avec un grand esprit... (1). » Pélage donne à Démétriade le conseil de se faire une retraite solitaire dans la Ville, mot qui désigne proprement la ville de Rome (2). Est-ce à dire que la pieuse colonie était revenue à Rome? nous ne pourrions pas l'affirmer; mais nous voyons du moins Jérôme conseiller à Démétriade de suivre la foi d'Innocent; et, dans sa lettre, il n'est fait aucune mention ni d'Aurèle ni d'Augustin (3). De plus, il paraît que la nouvelle de la lettre de Pélage, ne parvint à Augustin qu'en 416 ou 417 ; ce qui n'eut guère été possible, si Démétriade était toujours demeurée en Afrique. Tout ce que nous pouvons assurer au milieu de nos doutes, c'est qu'Augustin ne vit cette lettre qu'après le synode de Palestine, célébré seulement vers la fin de l'année 415 : il ne sait, dit-il dans son livre *De la grâce* , si sa publication précéda ou suivit ce synode ; mais il l'avait vue, sans doute, lorsqu'avec Alype, il avertit la mère de Démétriade de ne point écouter ces hommes qui corrompaient la foi par leurs discours (4). Julienne, reconnaissante de cet avis, les avertit que ces hommes lui sont odieux, ainsi qu'aux siens, et que toute sa famille a toujours été jusqu'alors si attachée à la foi chrétienne, que pas un de ses membres n'a donné jamais dans une hérésie, même la moins grave. — Alype se trouvait justement à Hippone, lorsqu'Augustin reçut la lettre de Julienne. Ils répondirent en commun (5), lui disant que puisqu'ils avaient consacré leurs soins à faire prendre le voile à sa fille Démétriade, personne ne pouvait trouver mal qu'ils voulussent s'arroger le droit de les faire se souvenir de leur salut et de les prémunir contre les ennemis de la grâce. Ils la prient ensuite de leur dire si elle a vu un livre, envoyé à Démétriade et rempli des plus dangereuses erreurs ; si elle en connaît l'auteur, et d'expliquer surtout comment Démétriade a pu recevoir un homme qui la porterait à croire que sa sainteté virginale, que toutes ses richesses spirituelles ne viennent que d'elle-même, et qu'ainsi avant d'arriver à la consommation du bonheur, elle doit apprendre à devenir ingrate envers Dieu. Le nom de Pélage n'était évidemment dissimulé que pour arriver à une certitude complète (6). Or, l'événement prouve qu'ils ne se trompaient point dans leur opinion ; car, dans le livre sur la grâce du Christ, Augustin n'hésite pas à citer Pélage comme l'auteur de ces pernicieuses doctrines. Et la date même de cet ouvrage sur la grâce nous fait voir que la réponse d'Augustin et d'Alype à Julienne la précéda, mais de quelques jours seulement, puisqu'ils y parlent de la lettre de Pélage à Innocent, remise à Zozime au mois de septembre de l'année 417.

CHAPITRE VII

1. Loi plus sévère d'Honorius portée contre l'obstination des donatistes, — 2. Donat de Mutugenne et un autre prêtre de la secte de Donat sont jetés en prison. — 3. Augustin adresse les prières des évêques en faveur des coupables. — 4. Prudence et retenue de la conduite d'Augustin dans cette occasion, d'après le témoignage de Macédonius, à qui il enseigne les devoirs et les vertus d'un magistrat chrétien. — 5. Il répond, contre les pélagiens aux questions envoyées de Sicile par Hilaire.

1. Les donatistes se persuadaient facilement que la mort de Marcellin ne causerait pas moins d'embarras que de douleur à l'Église : mais Dieu leur montra bientôt que l'Église n'avait pas perdu le pouvoir qui l'avait protégée avant le triomphe céleste de ce magistrat. Car le 8 des calendes de juillet de cette même année 414, Honorius porta contre eux une loi qui répétait, il est vrai, presque une à une les peines capitales, décrétées par la loi rendue le 3 des calendes de février en 412, mais qui ajoutait beaucoup à leur sévérité (7). La loi de 412 infligeait une amende de 50 livres seulement à chaque sectaire distingué; celle de 414 en imposait une de 200; de plus, on devait exiger cette somme par individu, autant

(1) *Ibid.*, ch. XXIII. (2) JER., *lettre* VIII. (3) *Let.*, CLXXXVIII, n. 2, (4) *Ibid.*, n. 1. (5) *Lettre* CLXXXVIII, n. 4. (6) *Idem.*, n. 14. (7) *Code de Théod. des héret.* loi. XLIV.

de fois qu'il retournerait à la communion des schismatiques ; s'il retombait plus de cinq fois, son nom devait être livré à l'empereur, qui lui infligerait une peine encore plus sévère. Les propriétaires laissant impunis leurs régisseurs qui permettraient aux donatistes de s'assembler dans leurs domaines, perdraient toute la récolte d'une année. Les clercs, avant de se voir interdire l'eau et le feu, seraient dépouillés de tous leurs biens ; et tout donatiste, en général, outre qu'il serait declaré infame, exclu de toute réunion et de toute société, serait privé du droit de tester, de faire un contrat quelconque. Enfin, le 3 des calendes de septembre de cette année 414, Honorius appuya de son autorité, comme nous l'avons déjà dit, les actes de la conférence (1).

2. Augustin, tout en agissant activement auprès des juges, pour adoucir par la mansuétude chrétiennne la rigueur des lois rendues contre les donatistes, pensait devoir cependant, à la faveur de leur autorité, amener peu à peu à l'Église catholique ces hérétiques, ceux surtout au salut desquels il lui appartenait de veiller, comme résidents dans son diocèse (2). Or, il y avait deux prêtres du parti qui, par les soins du saint évêque ou du moins sur son désir, furent saisis et amenés à Hippone, pour comparaître devant les juges, chargés de l'exécution des lois, et on les garda en prison, afin d'empêcher la foule de porter sur eux une main sacrilége (3). L'un d'eux, nommé Donat, refusa un cheval qu'on lui offrit, se jeta par terre et se blessa grièvement. Arrivé à Hippone, il se précipita dans un puits, d'où les catholiques le retirèrent malgré ses violents efforts ; dans son opiniâtreté épouvantable, il ne cessait de crier qu'il voulait demeurer et mourir dans son erreur, que personne ne doit être forcé au bien, puisque Dieu avait voulu nous donner le libre arbitre ; que le Christ n'avait point retenu ses disciples lorsqu'ils avaient voulu s'éloigner de lui ; que toujours il avait laissé à ses apôtres la faculté pleine et entière de rester ou de se retirer, enfin qu'on ne devait pas lui faire un crime d'avoir employé la violence contre lui-même, car l'apôtre regardait comme une action bonne et digne de louanges, de livrer son corps pour être brûlé. Lorsqu'on lui objectait ce qui s'était passé à la conférence, il se vantait de défendre lui-même la cause contre Augustin, si l'on mettait de côté les concessions faites par les donatistes, disant, du reste, que la faute de l'un n'est pas la faute de l'autre. Une si déplorable disposition affligeait profondément Augustin, car il avait à cœur le salut éternel de ce prêtre. En conséquence, il lui écrivit une lettre (4), pleine de tendresse et de véhémence en même temps, où il renversait toutes les vaines raisons et les arguments, dont il se servait pour demeurer dans son opiniâtreté et son aveuglement. Il lui rendait compte de la violence employée quelquefois par l'Église, lui démontrait que si les aveux faits solennellement au concile par ses coréligionnaires ne le liaient pas, lui, simple prêtre, on ne pouvait pas non plus reprocher à l'Église universelle, les actes de Cécilianus, et enfin il l'invitait à répondre à l'argument que les catholiques puisaient dans l'histoire des maximianistes.

3. Nous avons vu que, l'année précédente, Augustin avait commencé son ouvrage de la cité de Dieu ; et que, en 414, il en achevait le quatrième et le cinquième livre. Nous devons donc rapporter à cette même année les lettres qu'il écrivit à Macédonius, alors vicaire d'Afrique, après lui avoir envoyé les trois premiers livres de la *Cité de Dieu*. Nous possédons deux lettres de Macédonius à Augustin, écrites avec goût et élégance (5), et les deux réponses, pareillement fort remarquables, qu'il reçut d'Augustin (6). Outre les qualités remarquables de son esprit ; outre sa prudence et son intégrité dans la gestion des affaires publiques, Augustin avait la plus grande estime pour Macédonius, parce qu'il voyait, dit-il, son cœur s'attacher à l'amour de la vérité et de l'éternité, à l'amour de ce céleste et divin empire, dont le Christ est le souverain (7). Aussi voyait-il avec bonheur un homme, si distingué et si remarquable, re-

(1) *Ibid.*, loi. 55. (2) *Lettre* CXXXIII, *et lettre* CXXXIV. (3) *Lettre* CLXXIII, n. 1. (4) *Lettre* CLXXIII. (5) *Aug. lettre* CLII, et CLIV. (6) *Lettre* CLIII-CLV. (7) *Idem.*, CLV, n. 1.

chercher son amitié, vouloir converser par lettres avec lui et demander à lire quelques-uns de ses ouvrages. Il lui en promit plusieurs (1), et lui fit parvenir en même temps, par Boniface, évêque de Cataque, une lettre où il lui demandait la grâce d'un coupable (2). Macédonius était loin de songer à repousser la supplique de l'évêque qu'il regardait comme si digne de respect et d'estime (3). Il était, du reste, tellement porté à la douceur, que, n'osant point de lui-même pardonner aux coupables, dans la crainte d'encourager le crime, il était reconnaissant envers ceux qui lui demandaient leur pardon, tenant, comme il le disait lui-même, à une récompense d'Augustin pour la grâce qu'il lui accordait ; il lui demanda dans une lettre pleine d'urbanité, quel était le motif de sa demande, et s'il était dans l'esprit de la Religion chrétienne, que les évêques intercédassent pour les coupables. Il le priait, en même temps, de lui envoyer les ouvrages qu'il lui avait promis, afin que, privé en ce moment de sa présence, il pût se nourrir au moins de ses discours (4). En réponse, Augustin lui envoya ses trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, et pour la question qu'il lui avait soumise, il écrivit que les évêques pouvaient demander la grâce et la vie des coupables, dans l'intention de leur laisser le temps de réparer leurs fautes et d'en faire pénitence : « De peur, dit-il, que leur vie ne se termine par un supplice qui aboutirait à un autre supplice sans fin (5). » Puis, pour le bien de ceux qui n'étant point aussi pénétrants que Macédonius pourraient lire cette lettre, il entre dans de plus longs détails, expose les raisons qui permettent d'intercéder pour les coupables, et développe la loi de la restitution. Il rapporte enfin que Macédonius, poussé par le sentiment d'humanité si naturel à son âme, avait intercédé pour un clerc qui avait commis une faute, et qu'Aurèle, apaisé par ses prières, avait adouci le châtiment mérité. Augustin parle de ce saint de manière à faire comprendre qu'il en avait été lui-même témoin (6).

4. Augustin ayant approuvé dans sa lettre l'intercession des évêques, et retenu la parole par laquelle Macédonius s'engageait pour ainsi dire à ne jamais rejeter ses demandes, sut profiter habilement de ce droit, et ne voulut pas que les coupables qui recouraient à lui fussent privés de son patronage. Il le fit même avec tant de sagesse et de retenue, que Macédonius non-seulement ne put pas rejeter ses demandes, mais encore combla de louanges sa modestie (7). Nous pouvons citer les paroles mêmes que Possidius nous a conservées dans la vie de ce saint homme : « Je suis, disait-il, merveilleusement frappé de votre sagesse, quand je lis vos ouvrages ou vos intercessions en faveur des criminels. J'y trouve tant de pénétration, de science, de sainteté, que je ne vois rien au-delà. Vous intercédez avec tant de réserve que si je ne faisais pas ce que vous demandez, je croirais que le seul coupable, c'est moi, ô vénérable Seigneur et cher Père. Car vous n'êtes point comme la plupart des gens de cette cité ; vous n'arrachez pas de force ce que vous désirez ; mais lorsque vous croyez devoir vous adresser à un juge accablé de tant de soins, vous exhortez avec une réserve qui vient en aide à vos paroles, et qui, auprès des gens de bien, est la plus puissante manière de vaincre les difficultés (8). » Dès que Macédonius eut parcouru ces ouvrages, c'est-à-dire, comme l'indiquent ses propres paroles et celles d'Augustin, les premiers livres de la *Cité de Dieu*, il en fit un magnifique éloge ; et comme il était sur le point de retourner en Italie, il promit au saint évêque de lui écrire de ce pays s'il le pouvait, afin, dit-il, non pas de payer toute sa dette de reconnaissance, de lui marquer l'estime que lui inspirait un ouvrage d'une si grande science (9). Augustin, avant son départ, voulut lui faire un présent digne de lui. Il lui écrivit une lettre remarquable (10), où il lui exposait tous les devoirs d'un chrétien, et principalement de l'homme qui se trouve à la tête des affaires, lui recommandant surtout de rapporter à la bonté divine

(1) *Lettre* CLII, n. 3. (2) *Ibid.*, n. 1. (3) *Lettre* CLII-CLIV, n. 8. (4) *Lettre* CLII, n. 1. (5) *Lettre* CLIII, n. 3. (6) *Ibid.*, n. 16-10. (7) *Lettre* CLII, n. 1. *Lettre* CLIV, n. 1. (8) *Ibid.*, *et Poss.*, n. 25. (9) *Let.*, CLIV, n. 2. (10) *Let.*, CLV, n. 2; *Let.* CLIV, n. 3.

toutes les vertus qu'il en avait reçues, et d'avoir dans tous les devoirs de sa magistrature pour unique but : d'amener les peuples à Dieu et à la vie éternelle. Possidius intitule cette lettre : *De la véritable vertu*, et la première à Macédonius : *De l'intercession des évêques*.

5. Dans le cours de la même année, Augustin écrivit à Hilaire (1) un livre ou une lettre sur les questions qu'il lui avait envoyées de Sicile. Jérôme et Orose la placent dans l'année 415, et ajoutent qu'elle venait d'être écrite. Dans tout l'univers chrétien, personne n'ignorait la supériorité en érudition et en science de l'évêque d'Hippone sur tous les docteurs ; Valérien même, avant sa conversion, avait entendu dire qu'il n'ignorait rien de toute la doctrine. « Lorsque, disait-il, on consulte Augustin sur une question, s'il l'ignore, c'est qu'elle n'est pas dans la loi (2) ; » aussi affirmait-il avoir tellement à cœur sa gloire, qu'à toutes les questions à lui soumises, il y répondait par les livres du saint évêque. Or, Hilaire avait entendu des chrétiens de Syracuse répéter ces nouveaux dogmes : « Que l'homme peut être sans péché, et s'il le veut, observer les commandements ; qu'il ne serait pas juste que l'enfant mort sans baptême pérît, puisqu'il naît sans péché ; que les riches ne peuvent entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'ils ne rendent tout ce qu'ils possèdent, et que même les bonnes œuvres qu'ils accompliraient à l'aide de leurs richesses, ne leur serviraient de rien, etc. (3). » Il consulta Augustin à ce sujet, persuadé qu'il avait reçu de Dieu la faculté « connue de tous », d'instruire les autres. « J'adresse à votre sainteté les plus ferventes prières, lui écrit-il, instruisez-nous sur toutes ces choses, afin que nous sachions ce que nous devons penser. » Et Augustin, après lui avoir suffisamment expliqué sa pensée sur ces questions pélagiennes, ajoute avec modestie : « Vous venez de voir mon sentiment sur les questions proposées, je laisse le soin d'y mieux répondre à des esprits meilleurs, non pas aux pervers dont je connais les détestables erreurs, mais à ceux qui peuvent traiter les questions avec vérité. Pour moi, je suis plus disposé à apprendre qu'à enseigner, et vous me rendrez un grand service de ne pas me laisser ignorer ce que les saints docteurs de votre pays répondent à ces vains discours (4). »

CHAPITRE VIII.

1. Exposition de plusieurs psaumes faite en l'année du Christ 415 et antérieurement. — 2. Le prêtre Orose vient du fond de l'Espagne trouver Augustin. — 3. Pour satisfaire à ses demandes, Augustin écrit un livre contre les priscillianistes et les sectateurs d'Origène. — 4. Il envoie avec quelques-uns de ses écrits Orose à Jérôme, qu'il désire consulter principalement sur l'origine de l'âme. — 5. Il arrache Timase et Jacques à l'erreur de Pélage, contre lequel il publie un opuscule sur la nature et la grâce. — 6. Il répond par plusieurs lettres à des question d'Evode. — 7. Il compose un livre sur la *Perfection de la justice*.

1. Dans une lettre envoyée à Evode vers la fin de l'année 415, sont cités plusieurs ouvrages commencés, dit Augustin lui-même, avant Pâques, aux approches du carême, et qu'il venait de terminer (5). Parmi eux il cite le quatrième et le cinquième livre de la *Cité de Dieu*, et il y ajoute l'explication entière des trois psaumes, LXIe, LXXIe et LXXVIIe. Il en avait déjà commenté un grand nombre soit dans ses écrits, soit dans ses sermons, car nous l'avons vu dans une assemblée tenue à Carthage, expliquer dès l'année 403 le psaume XXXVIe (6), et dans la lettre citée plus haut, il déclare qu'on lui demande impatiemment ceux qu'il n'avait encore exposés ni par écrit ni par la parole (7). Il dit aussi que désormais, c'est-à-dire dès la fin de l'année 415, il ne veut plus s'occuper que de cette œuvre et de la *Cité de Dieu*, et qu'il différera même ses livres sur la Trinité, parce qu'ils demandent trop de travail, et qu'ils ne pourront être compris que par un petit nombre de fidèles. En conséquence, il mit la dernière main à cet immense ouvrage, et soit en dictant, soit en expliquant, soit à la fois par l'écri-

(1) *Let.* CLVII. (2) *Let.*, CXXXV, n. 2. (3) *Let.*, CLVI. (4) *Let.*, CLVII, n. 41. (5) *Let.*, CLXIX, n. 1. (6) *Ci-dessus*, liv. V, ch. VIII, n. 6. (7) *Let.*, CLXIV, n. 1.

ture et par la parole il commenta tous les Psaumes.

2. Aux commentaires sur les trois psaumes, cités dans sa lettre à Evode, Augustin ajoute les livres qu'il a envoyés à Jérôme par Orose, ainsi qu'un autre livre pour ce même Orose contre les priscillianistes et les partisans d'Origène (1). Orose, nommé aussi Paul dans les ouvrages qui restent de lui, était un prêtre espagnol, né aux confins de l'Ibérie, sur les rivages de l'Océan (2). Catholique par la communion et animé d'une grande piété, d'un zèle ardent pour la foi, il gémissait moins sur le sort de sa patrie pillée et ravagée par les barbares, que sur la foi attaquée en Espagne par de nombreuses erreurs. La renommée fit parvenir jusqu'à sa patrie le nom du grand Augustin et persuadé qu'il apprendrait de lui tout ce qu'il voudrait sur les points douteux et satisfaire pleinement son amour pour les lettres sacrées, il vint des points les plus reculés de l'Espagne en Afrique, poussé par l'unique désir de s'instruire dans les divines Écritures (3). La cruauté des barbares même, le força à exécuter son projet plutôt qu'il ne l'avait décidé. Car il raconte lui-même que dans un moment de tumulte, il s'était enfui, pour éviter la mort (4), et qu'il avait à peine échappé aux coups de ses persécuteurs. Il était déjà en mer qu'ils le poursuivaient encore de leurs traits et à coups de pierres, et il ne put s'échapper qu'à la faveur d'un brouillard survenu au moment où il allait être pris. Ce danger fut si terrible, ajoute-t-il, que personne, à moins d'avoir le cœur endurci, ne peut l'entendre raconter sans verser des larmes (5). Chassé de sa patrie par une force invisible, parti sans le vouloir, sans nécessité, malgré lui, pour ainsi dire, il ne connut la destination de son voyage, que lorsqu'il aborda aux rivages d'Afrique; et là, après avoir considéré comment il avait été conduit, il connut la main qui le dirigeait, et il vit dans le recueillement de son âme que Dieu l'avait envoyé à Augustin pour trouver le remède aux maux de l'Espagne (6). Il nous est donc permis de croi[re] que dans sa précipitation à gagner un vais[seau], il monta sur un navire qui ne faisa[it] point voile pour l'Afrique, et que Dieu le dir[i]gea lui-même pour le faire aborder à la cô[te] africaine.

3. Pendant qu'Orose désirait vivement avo[ir] un entretien avec Augustin, et qu'il attenda[it] l'occasion de lui exposer dans un livre les point[s] sur lesquels il voulait être éclairé, il arriva qu[e] poussés par le même désir d'opérer le salut d[e] tous, les évêques Paul et Eutrope envoyèren[t] au saint docteur des instructions sur ces même[s] hérésies; mais comme ces évêques n'y parlaien[t] seulement que de quelques-unes, Orose juge[a] nécessaire de recueillir tous les dogmes hérét[i]ques avec leurs rameaux et leurs racines même[s]. Dans cette intention, il écrivit sous forme de let[t]re au bienheureux prélat des questions sou[s] la forme d'un monitoire, où il exposait le[s] erreurs de Priscillien et d'Origène qui infec[]taient alors sa patrie ; cette soif d'apprendr[e] ne put que plaire infiniment à Augustin. Aussi pour combler les vœux d'Orose composa-t-i[l] un livre intitulé : *Contre les priscillianistes e[t] les origènistes*, qu'il lui dédia. Pour plus d[e] briéveté et de clarté, il ne dit presque rien de[s] erreurs des priscillianistes ; parce que dans se[s] traités contre les manichéens qu'avait lus ou que pouvait lire Orose, il avait établi des principe[s] qui détruisaient ces erreurs (7). Vers la fin, o[ù] il parle de la distinction des esprits célestes, après avoir écrit de magnifiques pages sur de[s] questions si obscures et en réalité peu utiles, il avoue naïvement à Orose qu'il ne peut plus rien dire ; « Afin, dit-il, que vous ne me croyez plus un grand docteur, j'avoue que j'ignore ce que sont ces choses et quelle différence il existe entre elles (8). Dans un autre écrit il ajoutait encore que le premier fruit qu'aurait retiré Orose de son voyage, serait de ne pas trop croire à la renommée sur son compte (9). Augustin place ce traité parmi ceux qu'il composa en l'année 415 : et comme la publication dut

(1) *Let.*, CLXIX, n. 13. (2) *Ibid.*, *et lettre* CLXVI, n. 2. (3) *Let.*, CLXIX, n. 13. (4) OROSE, *Hist.* liv. V. ch. II. (5) *Ibid.*, liv. III, ch. XX. (6) *Aug. Entr. avec Orose*, n. 1. (7) *Contre les Prisc., et les Orig.* n. 1. (8) *Ibid.*, n. 14. (9) *Ibid.*, CLXI, n. 2.

suivre de près l'arrivée d'Orose en Afrique, nous ne voyons pas la nécessité de placer son arrivée dans cette province avant cette même année.

4. Orose retirait de son voyage le fruit qu'il s'en était promis, celui de jouir longtemps de la vue et de la conversation d'Augustin. Mais celui-ci voulait le voir enrichi de toutes connaissances, et, non content de lui apprendre ce qu'il savait lui-même, il lui indiqua une source féconde, où il puiserait facilement, tout ce qu'il ne pouvait apprendre de lui ; il l'engagea à aller trouver Jérôme. Orose reçut volontiers cet avis ou ce conseil d'Augustin, et résolut avec joie de le suivre, et le saint évêque lui demandant de revenir vers lui avant de regagner sa patrie, il le lui promit. Augustin saisit alors avec empressement cette occasion d'exposer ses doutes à Jérôme : dans son désir insatiable de la vérité, il désirait depuis longtemps converser avec lui par lettres, car il faisait grand cas de son esprit et de son érudition ; mais il lui fallait un homme sûr, bien disposé et capable de supporter les fatigues de la route. Il trouva réuni dans Orose, encore jeune, toutes ces qualités et d'autres encore, et vit dans cette occasion une faveur de Dieu. Il la saisit donc, et envoya à Jérôme deux écrits assez volumineux, qu'il appelle lui-même des livres (1), et qu'il place sous ce nom dans ses *Rétractations* ; mais de nos jours, on les a rangés parmi ses lettres (2). Dans le premier, il consulte Jérôme « sur l'origine de l'âme humaine, » et, dans le second, sur cette parole de saint Jacques : « Quiconque ayant observé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière (*Jacq.*, II, 10). » Jérôme parle de ces livres, non sans témoigner quelque admiration : mais il ne voulut pas y répondre, parce que ses loisirs ne le lui permettaient pas, et qu'il importait peu au bien de l'Eglise qu'Augustin et Jérôme pussent paraître d'un avis différent sur des questions même de peu d'importance. Augustin fut informé des inquiétudes de Jérôme, mais espérant toujours une réponse à ses questions il ne voulut jamais publier des livres tant que vécut le grand docteur. Il n'en donna pas même une copie, et ne permit pas à ses amis de les emporter chez eux ; tout au plus leur accorda-t-il de les lire auprès de lui, tandis qu'avant de recevoir la réponse de Jérôme (3), il agissait avec plus de liberté, et qu'il parlait même de ces livres parmi ceux qu'il offrait d'envoyer à Evode (4). Il paraît aussi qu'il se servit d'Orose pour demander à Jérôme sa traduction de la version des septantes avec les astérisques et les marques qui indiquaient les points douteux, et pour remettre plusieurs lettres à la vierge Eustochie et à sa mère Paule la jeune, où il les exhorte à avancer toujours dans le chemin de la vertu.

5 Augustin avait déjà commencé son livre *De la nature et de la grâce*, lorsqu'Orose quitta l'Afrique. Car peu après son arrivée en Palestine, Orose lui-même put affirmer, en présence de Pélage, que le saint évêque avait achevé, sur la demande des disciples de l'hérésiarque la réponse contre le livre qu'ils lui avaient remis (5). Vers cette même époque, Jérôme parle d'un écrit d'Augustin qu'il n'avait point encore reçu et où, disait-on, il renversait toute la doctrine des pélagiens (6). C'était sans doute le même qu'Augustin signalait le dernier parmi ceux dont il parle dans sa lettre écrite à la fin de l'année 415. Il avait reçu le livre de Pélage, de Timase et de Jacques (7), jeunes gens issus d'une noble famille, versés dans les belles lettres (8), et qui, d'après le conseil de Pélage lui-même, avaient laissé de côté toutes les espérances du siècle pour se consacrer au service de Dieu (9). Mais à peine, sur le conseil de Pélage, s'étaient-ils débarrassés des chaînes du siècle, qu'ils tombèrent dans les filets bien plus terribles encore de l'hérésie. Heureusement que Dieu les en arracha par l'aide et les conseils d'Augustin. Celui-ci, en effet, abandonnant tous ses travaux, pour parcourir ce livre avec la plus grande attention (10), découvrit que Pé-

(1) *Lettre* CLXIX, n. 13 ; *Lettre* CXCX, n. 20. (2) *Lettre* CLXVI, CLXVII. (3) *Lettre* CLXXII. (4) CLXXII, n. 2. (5) OROSE., *apol.* (6) *Contre les pélag.* dial. III, ch. VI. (7) *De la grâce et de la nat.* n. 1. (8) *Lettre* CLXXIX, n. 2. (9) *Lettre* CLXXVII, n. 6, *Lettre* CLXXIX, n. 2. (10) *De la nat. et de la grâce.* n 1.

lage y défendait avec toutes les ressources de l'argumentation la nature de l'homme contre la grâce de Dieu (1). Sous la forme libre du dialogue, comme on le voit d'après les passages cités par Augustin, il se posait cette question, s'il rejetterait la grâce, puisqu'il disait que l'homme peut vivre sans péché. Et il répondait en termes éloquents que le secours de la grâce et la miséricorde divine nous étaient absolument nécessaires. Cet aveu si franc et si précis de la grâce causa la plus grande joie à Augustin, car il ne pouvait souffrir ceux qui excluaient l'action de Dieu de la justification de l'homme. Mais, en poursuivant la lecture du livre, il découvrit que cette parole cachait une équivoque (2) ; car Pélage, non-seulement ne voulait pas reconnaître la vraie grâce du Christ, mais encore anonçait une foule d'erreurs contre elle (3), et mettait tous ses efforts à les faire partager, afin de corrompre la foi des cœurs pieux (4). Augustin vit la nécessité de répondre à ce livre, et publia peu aprés sa réfutation intitulée : *De la nature et de la grâce*, dans laquelle il présente la grâce, non pas comme annihilant la nature, mais comme la sauvant et la dirigeant (5). C'est là (6), d'après le témoignage d'Orose, qu'il condamne ce nom de Pélage : « L'homme peut-il être sans péché, et, s'il le veut, garder facilement les commandements. » Il ne laisse pas une seule parole de ce livre sans la discuter et la réfuter, donnant une réponse à chaque détail, à chaque subtilité, soit dans les choses qu'un chrétien doit rejeter, détester et fuir, soit dans celles où l'auteur sans avoir ouvertement erré aboutit avec une ruse incroyable, à la suppression de la grâce (7). Lorsqu'ils eurent reçu cet ouvrage d'Augustin, Timase et Jacques lui écrivirent une lettre pour le remercier et lui exprimer leur indicible bonheur. « Bien qu'ils aient déjà rejeté l'erreur, disent-ils, ils lui rendent de nouvelles grâces de leur avoir fourni des armes pour combattre dans les autres la doctrine qu'ils avaient partagée. » Dans cette lettre que nous possédons en entier, grâce à Augustin, Timase et Jacques disent éprouver leur regret, que ce livre si beau présent de la grâce de Dieu ait brillé un peu tard : car ils n'avaient plus auprès d'eux certaines personnes aveuglées par l'erreur et dont les yeux se seraient ouverts à une si éclatante lumière ; ils espèrent toutefois qu'elles obtiendront plus tard la grâce dont eux-mêmes ont été favorisés par la bonté de Dieu. Ces paroles firent supposé à Augustin qu'ils songeaient surtout à Pélage (8).

6. Augustin venait d'achever son livre *de la Nature et de la Grâce*, et l'année ne s'était pas encore écoulée qu'il répondait aux questions d'Evode sur la Trinité et sur la colombe. Ce saint évêque d'Uzale, avec qui Augustin était lié d'une étroite amitié, depuis son baptême, avait coutume de lui poser certaines questions sur les sujets les plus obscurs, comme nous le montre ce qui nous reste des lettres de l'un et de l'autre. Le saint docteur, quoique lui ayant déclaré être occupé d'affaires si importantes, qu'il ne voulait point en être détourné, répondit à ses principales questions, partie dans cette même année, partie dans l'année précédente. Pour les questions d'une utilité secondaire, il les expliquait de temps à autre ; car il ne voulait pas se laisser arracher à des travaux plus nécessaires qui s'adressaient au plus grand nombre, sous prétexte de résoudre des questions comprises seulement d'un petit nombre d'érudits. Lorsqu'il en vient aux prodiges rapportés par Evode, il avoue qu'il voudrait bien avoir en main une preuve, afin de distinguer ces visions des saints des imaginations souvent semblables que l'erreur ou l'impiété mettent à leur propre compte. S'il voulait, ajoute-t-il, citer de pareilles fourberies, le temps lui manquerait plutôt que la matière (9). On peut voir par là qu'il y eut, à cette époque de fausses et de réelles visions, et qu'Augustin mit toujours la plus grande attention à ne point les rejeter ou les admettre indistinctement (10).

7. Nous ne pouvions pas encore parler du li-

(1) *Retract.*, liv. II, ch. XLII. (2) *De la nat. et de la grâce.* n. 11-12. (3) *Lettre* CLXIX, n. 3, (4) *Lettre* CLXXXVI, n. 1. (5) *Retract.*, liv. II, ch. XLII. (6) *Apol.* (7) Dans Augustin, *lettre.* CLXVIII. (8) *Des gestes de Pélag.* ch. XXV, n. 49. (9) *Lettre* CLIX, n. 5. (10) Ci dessus liv. V, ch. VIII, n. 3.

vre *sur la perfection de la justice dans l'homme*, que Possidius, dans sa table, place avec raison après celui *de la nature et de la grâce*; du reste, Augustin lui-même n'en parle pas dans sa lettre à Evode citée plus haut (1). Mais, il nous semble raisonnable de la placer immédiatement après cette lettre, pour la seule raison qu'il fut écrit à Paul et à Eutrope, ces mêmes prélats qui avaient envoyé à Augustin un livre contre quelques hérésies, peu de temps avant qu'Orose, arrivé en Afrique, lui écrivît sur ce même sujet. Un petit livre, apporté de Sicile par des frères ou des chrétiens, et portant pour titre : *Définitions attribuées à Célestius* tomba, par hasard, entre les mains de Paul et d'Eutrope. Ils l'envoyèrent aussitôt à l'illustre défenseur de la foi, avec prière d'y répondre. Augustin jugea que l'ouvrage n'était pas de Célestius; mais, en examinant un autre ouvrage dont on le savait être l'auteur, il découvrit que ces courtes définitions ou plutôt ces raisonnements cadraient parfaitement avec son esprit. Des témoignages de l'Écriture accompagnaient les définitions, et, dans tout le cours de l'ouvrage, l'auteur exaltait les forces humaines et cherchait à persuader que l'homme pouvait vivre sans péché (2). Augustin réfuta ce petit livre sans oser encore condamner ouvertement ceux qui disaient qu'il y avait eu ou qu'il y avait des hommes justes et sans péché; mais, plus tard, cette opinion ayant été condamnée par l'autorité du concile de Carthage, tenu en 418, il déclara que cette opinion était très-pernicieuse. et qu'il faut se mettre en garde contre elle (3). Dans ses œuvres, il s'attache surtout à nous faire comprendre que tout le travail spirituel sur cette terre, où la foi est notre guide, consiste à tendre, par une vie juste et chrétienne, à cette perfection et à cette plénitude de la justice où sera le vrai bien et la charité parfaite (4).

CHAPITRE IX

1. Jérôme combat en Palestine l'hérésie de Pélage, et la réfute dans une assemblée à Jérusalem. — 2. Héros et Lazare accusent Pélage. On l'amène au tribunal des évêques à Diospolis, ou son hérésie est condamnée par lui-même. — 3. Actes violents des pélagiens contre Jérôme et la vierge Eustochie à la suite de ce jugement. — 4. Après ce même synode de Diospolis, Pélage publie différents écrits.

1. Jérôme avait reçu, selon son mérite et sur la recommandation d'Augustin, Orose, arrivé en Palestine (5); mais deux ou trois années auparavant Pélage y était arrivé aussi; et, profitant de ce qu'il n'était pas connu, il s'était lié d'amitié avec Jérôme comme semblent l'indiquer ces paroles du saint prêtre : « pour ne point porter atteinte à notre vieille amitié (6). » Dans la suite, lorsque le docteur de Béthléhem vit ce Pélage prêcher et répandre de tous côtés son erreur pernicieuse, comme il l'appelle (7), il résolut de veiller à la défense de l'Église. Son premier ouvrage contre cette hérésie est la lettre qu'il écrivit à Ctésiphon, en lui promettant une discussion plus complète. Il composa ensuite sous forme de dialogue, contre les Pélagiens, trois volumes qu'il termina cette même année vers la fin de juillet. Saisis d'horreur, comme Jérôme, pour l'hérésie de Pélage, les prêtres de Jérusalem se réunissent contre l'ennemi de l'ancienne foi; sur leur demande, l'évêque Jean tient avec eux à Jérusalem une assemblée le 4 ou le 3 des calendes d'août de l'an 415. Orose qui y est appelé déclare que le concile de Carthage a déjà condamné Célestius; et qu'un livre de Pélage publié par ses disciples a été réfuté par Augustin; il lit aussi contre les erreurs Pélagiennes une lettre du saint docteur envoyée tout récemment en Sicile. Pélage est alors introduit, et lorsqu'on lui demande s'il a enseigné ces doctrines réfutées par Augustin, il ne répond que cette insolente parole, « que m'importe Augustin? » C'était attaquer un

(1) *Lettre* CLXIX. (2) *De la pœf. de la Just.* n, 1. (3) *Cont. les deux lettres de Pélag.* liv. IV, ch. x. (4) *De la perf. de la just.* n. 18. (5) Dans August. *lettre* CLXXII, n. 1. (6) JEAN, *Pref. du livre.* IV. (7) Dans August. *lettre* CLXXII, n. 1.

évêque dont le Seigneur s'était servi pour rétablir l'unité en Afrique, en anéantissant le schisme des donatistes ; aussi tous les assistants blessés s'écrient qu'on devait chasser l'hérésiarque non-seulement de l'assemblée mais encore de l'Église. Jean, alors, pour faire pardonner l'injure faite par Pélage à Augustin, dit qu'il la prend pour lui. « C'est moi qui serai Augustin, dit-il. » Orose et les autres reprennent aussitôt : « Si vous prenez le rôle d'Augustin, suivez sa sentence, » et Orose continue de presser Pélage. Mais après une longue discussion, où, paraît-il, Jean vint en aide de tout son pouvoir à l'accusé, voyant plusieurs prêtres murmurer et dire qu'on ne pouvait à la fois être juge et défenseur, il déclare qu'il va envoyer plusieurs frères avec une lettre au pape Innocent, qui déterminera la conduite à tenir : ainsi se rétablit le silence (1). Soit par erreur soit par fourberie, Jean avait si peu compris l'esprit de Pélage, que quelques jours après il accusait Orose lui-même de blasphème, accusation que celui-ci dut repousser en publiant son apologie.

2. Cinq mois à peine après cette réunion provoquée à Jérusalem, par de simples prêtres, Pélage fut cité en Palestine, au tribunal des évêques (2). Ses accusateurs, étaient deux Gaulois, Héros évêque d'Arles et Lazare évêque d'Aix. Irrités de l'extravagance de ses écrits, ils offrirent à Euloge évêque de Césarée, un petit livre sur les erreurs qu'ils avaient tirées des livres de Pélage et de Célestius avec les points reprochés à Célestius et condamnés par le concile de Carthage, et aux envoyés de Sicile à Augustin. On réunit donc un concile à Diospolis, ville appelée dans les Écritures Lydda, vers le 13 des calendes de janvier de cette même année 415. Quatorze évêques, ayant à leur tête Euloge, s'y trouvèrent réunis. Mais Héros et Lazare ne purent s'y trouver, à cause de la mauvaise santé de l'un d'eux (3). A la lecture de leur livre, Pélage avoua une partie des paroles qu'on lui reprochait, mais il nia les avoir dites dans le sens que lui prêtaient ses adversaires, car aucune prise dans son véritable sens, ne s'écartait en rien de la vraie foi ; pour les autres, il les désavoua, les repoussa comme de pures sottises et alla même jusqu'à lancer l'anathème contre ceux qui les défendraient. Quant à la doctrine de Célestius condamnée, disaient ses accusateurs, par le concile de Carthage et par Augustin, il déclara ne la point partager, et condamna ceux qui la suivaient ou qui l'avaient suivie (4). « Parmi les objections qu'on lui posa, dit le pape Innocent, il en est auxquelles il évita de répondre, d'autres auxquelles il ne répondit qu'avec une grande obscurité. Il se justifie sur certains points par de faux raisonnements bien plus que par des raisons vraies, usant, selon le besoin du moment, de dénégations, ou d'interprétations inexactes (5). » « Mais outre ces objections, qu'il défendit comme il le put, il en est d'autres qu'il dut condamner, ne pouvant les sauver à la faveur de l'obscurité du langage ; sans cela il eût été anathématisé lui-même (6). » On peut lire ce récit tout au long d'Augustin (7). Car il cite fidèlement les paroles des évêques et de Pélage d'après les autographies qu'on lui envoya, en y ajoutant, quand le sujet le demande, ses propres observations et ses réfutations. Malheureusement il n'y avait au concile personne qui put soutenir les accusations portées contre Pélage, ni dévoiler ses mensonges et ses subterfuges. Les prélats grecs ne pouvant par eux-mêmes examiner ses livres publiés en latin, il ne leur restait qu'à juger les opinions de Pélage d'après son témoignage et ses propres paroles, et dès lors trompés, car ils n'étaient que des hommes, n'ayant personne pour soutenir l'accusation, ils crurent à la parole du sectaire et le déclarèrent catholique (8). Ainsi Pélage sortit du synode de Diospolis absous aux yeux des hommes, mais sa doctrine y avait été ouvertement condamnée (9).

3. « Après ce jugement, raconte Augustin, je ne sais quel ramassis d'hommes perdus, ap-

(1) Orose. *Apol.* (2) *Des gestes de Pélag.* n. 53. (3) *Des gestes de Pélag.* n. 1. (4) *Des gestes de Pélag.* n. 57-58. (5) Dans August. *lettre* CLXXXIII, n. 3. (6) *Lettre* CLXXXVI, n. 32. (7) *Ibid.*, et *des gestes de Pélag.* (8) *Contre Jul.* liv. I, n. 19. (9) *Ibid.*, liv. II, n. 34.

partenant à la secte perverse des Pélagiens, commit avec une audace inouïe des crimes si horribles, que les serviteurs et servantes de Dieu confiés aux soins du saint prêtre Jérôme eurent à déplorer un meurtre sacrilége ; un diacre fut tué, les monastères furent incendiés, et grâce à la miséricorde de Dieu, une tour inexpugnable put seule arracher Jérôme lui-même à la fureur de ces impies : tous les esprits furent saisis de terreur au récit de ces crimes (1). » Le bruit en parvint jusqu'au pape Innocent, qui écrivit à ce sujet deux lettres, l'une à Jean évêque de Jérusalem, et l'autre au prêtre Jérôme.

4. Après ce synode de Diospolis, la fourberie fit retarder la publication des actes, et l'on vit apparaître une lettre bouffie d'éloges et de vanteries, que l'on disait être de Pélage, à un prêtre de ses amis, dans laquelle il n'était pas dit un seul mot de la grâce divine, et où l'orgueil humain, se trompant lui-même, prônait sa prétendue victoire. Peu après, Pélage fit dans un petit livre l'abrégé des actes de Palestine, qui se répandit avec rapidité et qui lui devait servir d'apologie (2). Il osa même en envoyer un exemplaire à Augustin (3), où il se vantait d'avoir répondu aux objections des évêques gaulois, et où, sous prétexte de brièveté (4), il falsifiait ou obscurcissait certains passages. Enfin vers la même époque, il fit paraître un ouvrage en quatre livres en faveur du libre arbitre, il se glorifiait des actes du synode de Diospolis. Il en fait mention dans la lettre envoyée à Rome et écrite vers le commencement de l'année 417 au pape Innocent. Dans ces quatre livres, tout ce qu'il semblait dire en faveur de la grâce, qui nous aide à fuir le mal et à pratiquer le bien, il le disait avec tant d'ambiguités, qu'il ne se départait en aucune sorte de son ancienne doctrine (5).

CHAPITRE X

1. Orose apporte en Afrique des lettres de Jérôme, ainsi que d'Héros et de Lazare. — 2. Le Concile de Carthage, et à son exemple celui de Milève écrivent au pape Innocent contre les pélagiens. — 3. Cinq évêques d'Afrique se réunissent dans le même but. — 4. Augustin fait connaître à Hilaire de Narbonne les décrets africains contre les erreurs des pélagiens. — 5. Il écrit à Jean de Jérusalem sur les mêmes erreurs surprises dans Pélage. — 6. Il envoie une lettre à Océanus. — 7. Les deux conciles chargent Augustin du soin spécial d'étudier à fond la doctrine dans les Ecritures.

1. Orose qu'Augustin avait envoyé, en 415, à Jérôme, pour le consulter sur la nature de l'âme, repassait en Occident dans l'année 416. Jérôme profita de cette occasion, et lui remit à son départ une lettre (6), où il s'excuse, vu la difficulté des temps (c'était sans doute l'époque de la question pélagienne,) de n'avoir point répondu aux deux livres d'Augustin, sur l'âme et sur le passage de saint Jacques. Il dit aussi être bien décidé à aimer Augustin, à le considérer, à l'honorer, à l'admirer, à défendre ses sentiments, comme s'ils étaient les siens, et que, dans le dialogue qu'il a récemment publié contre les Pélagiens, il s'était souvenu de lui, comme il le devait. Voici les termes mêmes dont il se sert : « Le saint et éloquent évêque Augustin a déjà écrit à Marcellin qui, plus tard, sous la royauté d'Héraclius, fut, malgré son innocence, assassiné par les hérétiques, deux livres contre votre hérésie sur le baptême dû aux enfants, etc..... Aussi je crois devoir me taire sur ce sujet, dans la crainte de me voir appliquer ce mot d'Horace : Ne portez pas du bois dans la forêt. Car ou bien je le ferai inutilement, ou bien, si je voulais dire des choses nouvelles, ce serait en vain, car un esprit supérieur en a écrites de préférables (7). » Orose apporta de plus en Afrique une lettre d'Héros et de Lazare, dans laquelle ils accusaient Pélage et Célestius d'être les auteurs d'une erreur criminelle et digne d'anathème (8). L'un d'eux, Célestius,

(1) *Des gestes de Pélag.* n. 66. (2) *Des gestes de Pélag.* n. 54-55. (3) *Lettre* CLXIX, n. 7. (4) *Des gestes de Pélag.* n. 57-58. (5) *De la grâce du Christ*, ch. XLI. (6) *Lettre* CLXXII, n. 1. (7) *Dial. contre les Pél.* (8) *Lettre* CLXXV, n. 1.

avait été élevé au sacerdoce en Asie; l'autre, Pélage, était établi à Jérusalem, cherchant à séduire des âmes, bien qu'il ne manquât pas de défenseurs de la grâce du Christ, à la tête desquels se trouvait Jérôme (1).

2. Orose remit ces lettres aux évêques de la province consulaire, qui avaient coutume de se réunir tous les ans à cette époque, en concile à Carthage. Après la lecture, faite en plein synode, les prélats déclarèrent que cette détestable erreur était un grave danger pour la foi catholique, et voulurent qu'on relût les actes du jugement rendu cinq ans auparavant par les évêques qui avaient condamné Célestius (2). Certes, il semblait que, par ce jugement, la grande blessure de l'Église fût entièrement guérie, et néanmoins on décida d'un commun accord d'anathématiser encore les auteurs de cette doctrine, à moins qu'eux-mêmes ne l'eussent déjà condamnée publiquement, afin que si l'on n'obtenait pas le retour des auteurs eux-mêmes, le bruit de la sentence portée contre eux, pût du moins ramener ceux qui avaient été trompés et préserver ceux qui pourraient l'être encore. Puis l'acte fut envoyé au pape Innocent, afin que l'autorité du siége apostolique vînt en augmenter la force. « Car, disent les évêques, la plupart de ceux qui sont ou qui ont été leurs disciples, ne cessent de répéter ces mauvaises paroles par lesquelles ils s'efforcent de renverser le fondement de la foi chrétienne (3). » Innocent, qui occupait alors le siége apostolique par une faveur singulière de la grâce de Dieu, veillait avec tant de soins aux intérêts de l'Église, que si les prélats africains lui taisaient quelqu'une des choses qu'ils devaient lui soumettre, c'était plutôt par négligence que par la crainte de le voir mal accueillir leurs observations (4). Aussi, le synode de la province de Numidie réunie à Milève, lui demande-t-il dans une lettre, à l'exemple du concile de Carthage, de daigner porter son attention sur les grands dangers des membres infirmes du Christ, et de pourvoir promptement à leurs besoins, afin de ne point les laisser tomber dans les filets de l'hérésie nouvelle et si pernicieuse qui niait la nécessité de l'oraison pour les adultes et celle du baptême pour les enfants.

3. La foi chrétienne parut à ces saints évêques exposée à un péril si imminent et si rapproché, que cinq, parmi ceux qui, au sujet des deux conciles de la province de Carthage et de Numidie, avaient écrit au pape Innocent des lettres contre les ennemis de la grâce du Christ, Aurèle, Alype, Augustin, Évode et Possidius écrivirent ensemble et en leur nom au même pontife une lettre particulière (5), où ils traitaient plus à fond le même sujet (6). D'après cette lettre, nous voyons qu'Augustin en envoya une à Pélage, pour répondre à la brochure de l'hérésiarque, écrite pour sa défense et sa justification au synode de Diospolis. Augustin en l'adressant à Innocent le priait de l'envoyer lui-même à Pélage qui, pensait-il, la lira plus volontiers en la recevant de sa main (7). Innocent répondit aux évêques d'Afrique, comme on devait l'attendre du pontife du siége apostolique.

4. Après l'envoi des deux lettres des conciles cités plus haut, et avant celle des cinq évêques, il arriva qu'un certain Pallade sur le point de s'embarquer, demanda à Augustin des lettres de recommandation pour Hilaire, évêque de Narbonne (8). Augustin saisit avec joie cette occasion pour faire connaître à ce vénérable collègue les récents décrets portés en Afrique contre l'hérésie de Pélage. Il lui découvre en peu de mots les principaux articles de la nouvelle hérésie, afin de le mettre en garde contre ces hommes qui, par leur pestilentielle impiété, sont en contradiction avec nos prières (9), en affirmant que l'homme peut par ses propres forces parvenir à une justice telle, qu'il lui est inutile de dire : « Pardonnez-nous nos offenses. » Ces mots : « Ne nous induisez pas dans la tentation (*Matth.*, VI, 12-13), » ils les entendent dans le sens d'une simple préservation des accidents humains, et non point dans le sens que Dieu nous aide à vaincre les tentations, car la nature à elle seule nous donne le pouvoir de

(1) *Lettre* CLXXVI n. 4. (2) *Lettre* CLXXV, n. 1. (3) *Lettre* CLXXV, n. 2. (4) *Lettre* CLXXVI, n. 1. (5) *Lettre* CLXXVII. (6) *Lettre* CLXXXVI, n. 2. (7) *Lettre* CLXXVII, n. 15. (8) *Lettre* CLXXVIII, n. 1. (9) *Ibid.*, n. 3.

surmonter les tentations,et c'est en vain,disent-ils, que nous pensons l'obtenir par la prière(1).

5. Augustin n'avait pas eu de réponse de Jean, évêque de Jérusalem, qui, l'année précédente, avait tenu avec quelques justes l'assemblée au sujet de Pélage. Le saint prélat ne s'en offensa pas cependant et lui écrivit de nouveau. Il avait entendu parler de sa grande affection pour Pélage, et il l'avertit de ne pas faire croire par les dehors de cette amitié qu'il avait été trompé lui-même. Puis il lui découvre l'hérésie du sectaire, contenue dans le livre qu'il a composé sur la puissance des forces naturelles, livre qu'il lui transmet, avec un petit ouvrage sur la nature et sur la grâce, composé par lui-même pour réfuter ce livre. Enfin il lui demande en retour de lui envoyer les actes ecclésiastiques du synode de la Palestine, où, disait-on, Pélage avait été absous (2).

6. Cette même année, peu de temps après le retour d'Orose, Augustin répondit à deux ou trois lettres d'Océanus. Nous n'hésitons pas à appeler ami intime de Jérôme, cet homme qui (3) ne s'occupa pas seulement d'étudier ses écrits, mais qui recueillit même sa doctrine de sa bouche (4). Dans ses lettres, il traitait d'abord de l'origine de l'âme ; il exposait, d'après le sentiment de Jérôme, comment Dieu accorde avec justice des âmes aux fruits des unions adultères. Mais Augustin répond que cette question est bien moins embarrassante que celle-ci dont il lui demande la solution : s'il est vrai, dit-il, que de nouvelles âmes soient créées de rien pour chacun de ceux qui naissent, comment Dieu peut damner avec justice celles qui sortent du corps sans baptême. Le saint docteur, dans une autre question sur le mensonge officieux et utile, n'approuve pas qu'Océanus invoque l'exemple de Notre-Seigneur qui dit que le Fils ignore le Père et l'heure de la fin du monde ; car il ne lui paraît pas juste qu'une locution figurée puisse s'appeler un mensonge. Il lui demande enfin de ne pas tarder à lui envoyer le nouveau livre de Jérôme sur la résurrection de la chair.

7. Baronius, et après lui quelques autres écrivains, attribuent aux conciles tenus cette même année à Carthage et à Milève, le soin dont parle Augustin dans une lettre de 426 (5), que ses frères et ses pères les évêques lui commirent aux conciles de Carthage et de Numidie, d'étudier et d'expliquer les Écritures (6). Déjà cependant, dès l'année 413, il annonçait sa résolution de consacrer en entier à l'étude de la doctrine ecclésiastique, le peu de temps libre que lui laisseraient les devoirs indispensables de son église,afin de pouvoir ainsi transmettre quelque chose d'utile à la postérité (7). Après avoir reçu cette mission du synode, le saint évêque obtint de son peuple pour la remplir, cinq jours par semaine (8). On en dressa l'acte, et le peuple y consentit d'abord avec acclamation ; mais il ne garda pas longtemps sa promesse , peu de temps après, l'exigence de ceux qui désiraient entretenir l'évêque de leurs affaires, annula cette convention, et arracha violemment le prélat à ses loisirs. On ne lui laissait de repos ni avant ni après midi, et, pour s'occuper des affaires des autres, il lui fallait quitter et laisser de côté celles pour lesquelles il eut voulu avoir son temps libre. Parmi les travaux composés dans ses loisirs, il faut placer en premier lieu, à notre avis, les explications sur saint Jean. Augustin avait commencé cet ouvrage avant cette époque ; mais il ne put y mettre la dernière main que lorsque l'invention du corps du martyr Étienne, sur la fin de l'année 415, était déjà connue et répandue dans presque toutes les nations. Nous trouvons en effet ces mots dans un passage du 120e traité : « Il est certain, que l'invention du bienheureux Étienne est connue de presque tous les peuples (9).

(1) *Frag. de serm.*, I, *frag.* n. 3. (2) *Lettre* CLXXIX. (3) Dans Aug. *lettre* CLXV, n. 2. (4) *Lettre* CLXXX, n. 2. (5) *Lettre* CCXIII, n. 5. (6) BARON., année 416. (7) *Lettre* CLI, n. 23. (8) *Id.*, CCXIII, n. 5. (9) *Evang. de saint Jean* traité CX n. 4.

CHAPITRE XI

1. Sur le conseil d'Augustin, Orose écrit son histoire. — 2. Le pape Innocent répond aux évêques africains, frappe d'anathème Pélage et Célestius, et condamne leur doctrine. — 3. Augustin publie un livre sur les actes du synode de Palestine. — 4. Belles dispositions du comte Boniface; sa résolution de tout quitter pour se consacrer à Dieu seul. — 5. Augustin leur écrit un livre sur la correction des donatistes. — 6. Livre d'Augustin à Dardanus sur la *présence de Dieu*. — 7. Augustin écrit à Paulin en son nom et au nom d'Alype une lettre contre les pélagiens.

1. Ce fut en 416, selon la chronique de Marcellin, ou en 417 selon quelques autres, qu'Orose composa son histoire; peut-être la commença-t-il en 416, mais ce qui est certain, c'est qu'il ne l'écrivit qu'après son voyage à Bethléem, et après avoir vu Jérôme (1). Il était alors en Afrique (2), comme nous pouvons en juger par le commencement et la fin de son ouvrage, où il s'adresse à Augustin qui l'avait poussé à l'entreprendre. Les païens, sans intelligence sur l'avenir et sur les événements passés, saisissaient l'occasion de blasphémer Dieu à la vue du siége de Rome et des autres calamités de l'empire romain, les attribuant à la religion chrétienne et à l'abolition du culte des idoles. Orose raconte qu'Augustin lui a recommandé de recueillir dans tous les écrivains les événements les plus malheureux depuis les temps les plus reculés, les guerres, les pestes, les disettes, les tremblements de terre, les inondations des fleuves, les éruptions des feux souterrains, les effets formidables de la foudre, les crimes les plus célèbres, enfin les sujets les plus tragiques qu'on peut lire dans les monuments historiques, puis de mettre tous ces documents dans l'ordre historique, d'en former un seul corps, et de faire comprendre par là que les calamités de ce genre ne datent pas des temps du christianisme (3). Augustin n'aurait pas pu le faire lui-même, absorbé qu'il était par d'autres occupations et surtout par son ouvrage de la *Cité de Dieu*, dont il composait alors le onzième livre (4). Il confia donc ce soin à Orose, et comme ce dernier séjournait alors à Carthage, il se servit de l'intermédiaire de Julien, fidèle serviteur de Dieu, pour l'engager à entreprendre ce travail. Orose obtempéra de grand cœur au désir du saint évêque, s'inquiétant peu du succès, pourvu qu'il fit plaisir à celui qu'il regardait comme un père. Du reste, il remettait à sa décision de condamner à l'oubli tout ce qu'il ne jugerait pas digne de voir le jour (5). Il commença donc l'histoire générale de toutes les nations, depuis la création du monde jusqu'à l'an du Christ 417. Il y expliquait avec le plus de brièveté et le plus de simplicité possible les passions des hommes et les châtiments de leurs péchés, les bouleversements survenus à travers les siècles, et les jugements de Dieu, et il affirme avec force, après de minutieuses observations, que les temps anciens avaient non-seulement autant souffert que les présents, mais, en outre, qu'ils étaient d'autant plus malheureux qu'ils étaient plus éloignés de la vraie religion (6).

2. Au commencement de cette année, le pape Innocent répondit séparément aux lettres que lui avaient écrites l'année précédente les conciles de Carthage, de Milève, et les cinq évêques. Il y approuvait leur conduite envers les Pélagiens, et confirmait leur jugement et leur sentence : « Armé de toute l'autorité apostolique, est-il dit dans la partie principale du décret, nous croyons devoir retrancher de la communion de l'Église, Pélage et Célestius, les inventeurs de nouvelles doctrines, jusqu'à ce qu'ils sortent des piéges du démon. Que cette sentence, très-chers frères, frappe donc ces sectaires; qu'ils n'aient pas accès dans les demeures du Seigneur, qu'ils ne soient plus sous la garde pastorale, de peur que la funeste contagion de deux brebis ne se répande dans le troupeau qui ne serait pas sur ses gardes (7). » Augustin prononça, à la même époque, le dimanche, 9 des calendes d'octobre, un discours

(1) Orose, *Histoire*, liv. VII, ch. XLIII. (2) *Ibid.*, liv. V, ch. II. (3) *Ibid.*, liv. I, *préface*. (4) *Ibid.*, (5) *Ibid.*, liv. VII, ch. XLIII. (6) *Ibid.*, préface du livre I. (7) Dans Aug. *letre* CLXXXII, n. 6.

à Carthage, dans lequel il déclare que rarement il adresse la parole au peuple, sans lui parler de la nécessité de la grâce divine, à cause de l'ingratitude de certains hommes qui ne l'admettent que faiblement, et attribuent beaucoup trop de puissance à la nature (1). Il exhorte les fidèles à pleurer sur eux, et s'ils venaient à les rencontrer, à ne pas les cacher par une fausse compassion. Enfin, il ordonne de chercher à les convaincre, et s'ils persévèrent opiniâtrement dans leur erreur, de les lui amener, « parce que, dit-il, deux conciles ont écrit à ce sujet au siége apostolique ; et puisque, sur la réponse du souverain Pasteur, la question est décidée, plaise à Dieu que l'erreur disparaisse bientôt (2). »

3. Pour en finir avec cette erreur, il crut de la dernière importance d'avoir en mains les actes du synode de Palestine, où Pélage se vantait d'avoir été absous. Il pensait que Pélage, sans doute pour éviter la condamnation des évêques catholiques, avait protesté contre son hérésie, et avait professé entièrement la véritable foi en leur présence, et quand lui parvinrent les actes du synode, il découvrit avec une joie extrême, qu'il en avait été ainsi. Alors pour dévoiler la fourberie de l'hérétique, il se hâta d'écrire un livre contre l'abrégé des actes que Pélage avait publiés dans la lettre de sa justification (3) ; n'était-il pas à craindre, en effet, qu'après cette espèce d'absolution, on ne vînt à penser que les juges avaient approuvé ses dogmes. Aussi, dans son livre intitulé : *Des Gestes de Pélage*, Augustin examine-t-il avec le plus grand soin, et une à une, les objections faites dans le synode, avec les réponses de l'hérésiarque. Pélage, il est vrai, avait condamné tous les dogmes ennemis de la grâce du Christ que lui reprochaient le livre d'Héros et de Lazare ; mais le synode, tout en le déclarant catholique, avait montré cependant qu'il soupçonnait en lui un germe d'hérésie ; car le synode ne prononça la sentence d'absolution qu'en condamnant l'hérésie pour laquelle on l'avait traduit au tribunal des évêques (4).

4. Augustin rapporte que dans le temps où il écrivit son livre *Des Gestes de Pélage*, il en composa un autre *Sur la Correction des donatistes* (5). Boniface, à qui il est dédié, était un des plus grands hommes de l'empire romain. Procope rapporte que lui et Aëtius, tant à cause de leur bravoure que de leur habileté dans l'art militaire et de leurs autres qualités, pouvaient être appelés à juste titre les derniers des romains (6). Autant il était honoré de tous à cause de ses grandes dignités, autant son insigne piété le faisait vénérer et honorer par les plus saints évêques de son temps. Mais il ne conserva pas toujours intacte une si grande gloire. Sa pensée et son esprit se détournèrent de Dieu et il tomba dans une si longue suite de malheurs effroyables, que pour conserver sa brillante fortune qu'il sentait lui échapper, il lui fallut faire à l'Église et à l'empire une blessure profonde, que ni lui ni toutes les forces de l'empire pendant tout un siècle, ne purent guérir. Dans les premiers temps Augustin l'admirait, de ce qu'au milieu des soucis de la guerre, il désirait ardemment connaître les choses de Dieu (7) et dans une lettre où, sur sa demande, il lui expose les préceptes d'une vie honnête et chrétienne, il ne peut rien dire de plus flatteur pour sa gloire qu'en le priant de voir dans cet écrit un miroir où il peut se voir tel qu'il est, plutôt qu'une leçon où il ait à apprendre ses devoirs (8). Tout d'abord, il l'exhorte à garder avec soin la chasteté conjugale (9). Mais Boniface voulait plus encore ; bien que marié, et qu'il eût une fille qu'il avait accordée au comte Sébastien (10), il avait tellement en horreur la vanité du siècle, qu'il ne désirait rien tant que de renoncer au monde et de vivre solitaire sous la dépendance de Dieu seul (11). En effet, après la mort de son épouse, se trouvant seul à Tubine en Numidie avec Augustin et Alype, il leur découvrit son dessein : il était résolu à dire adieu au monde et aux armes, et à passer le reste de sa vie au sein d'une heureuse tranquillité, pour ne plus com-

(1) *Serm.*, CXXXI, n. 6. (2) *Ibid.*, n. 10. (3) *Des gestes de Pélage*, n. 2. (4) *Rétract.*, liv. II, ch. XLVII. (5) *Ibid.*, ch. XLVIII. (6) PROC., *Histoire des Vandales* n. 195. (7) *Lettre* CLXXXV, n. 1. (8) *Lettre* CLXXXIX, n. 8. (9) *Ibid.*, n. 7. (10) VICTOR VIT. *Persée. des Vand.* liv. I, n. 6. (11) *Lettre* CCXX, n. 3.

battre que les démons dans le silence de la solitude en compagnie de quelques soldats du Christ (1). Mais ces saints amis le détournèrent de son projet, lui disant que, dans le rang distingué qu'il occupait, son crédit pouvait être très-utile à l'Église, et ils l'exhortèrent à se servir de ses armes pour repousser les incursions des barbares, et assurer à l'Église une paix durable; à ne prendre des biens de ce monde, que le nécessaire pour lui et pour les siens (2); à ne pas refuser les richesses terrestres ni celles qu'on lui offrirait, mais à ne pas attacher son cœur à celles qu'on lui refuserait, ni à celles qu'on pourrait lui ravir, dans la crainte de se voir réduit à cette triste nécessité, où dit Augustin, « tout en aimant le bien, on commet le mal (3). » Enfin, pour l'armer plus fortement des armes spirituelles qu'il ne l'était par le fer et par l'acier, ils lui conseillèrent de garder une continence scrupuleuse. Boniface adopta ces sages conseils et résolut de rester dans le commerce des hommes tout en gardant la continence (4). Qu'arriva-t-il alors ? on l'ignore. Augustin et Alype ne le dirigaient dans cette voie, que parce qu'ils la croyaient nécessaire à son salut. Mais, excepté Dieu, personne n'est infaillible; et le Seigneur, dont les desseins sont impénétrables pour l'homme, permit, dans cette circonstance importante, que deux hommes si saints fussent aveuglés au point d'être la cause innocente de la ruine et de la perte de Boniface, et en même temps de l'invasion des vandales en Afrique.

5. Pour en revenir au livre, à l'occcasion duquel nous avons dit ce qu'était Boniface, il n'y est question que des donatistes, qui souvent peut-être créaient bien des difficultés au comte. Dans l'intention de connaître leur secte, il avait écrit à Augustin pour lui demander la différence entre leur erreur et celle des ariens (*Lett.*, CLXXXV, n. 11). Augustin lui découvrit la doctrine de ces hérétiques, renversant les fondements et les raisonnements captieux sur lesquels ils s'efforçaient de s'appuyer, démontrant l'équité, l'utilité, la nécessité des lois portées par Honorius contre eux (*Rétr.*, liv. II, ch. XLVIII); il termina sa lettre en lui adressant ces paroles : « C'est à vous aussi, comme à un fils fidèle, que l'Église, notre mère, recommande ses enfants égarés, venez-leur en aide avec la grâce du Seigneur en toutes circonstances et comme vous pourrez, soit par vos discours et vos réponses, soit en les amenant auprès de ceux qui enseignent dans l'Église (5). » Il leur demande aussi de lire son abrégé des actes de la conférence qu'il trouvera chez Optat (6), (évêque sans doute de Vescérite, dans la province de Sétif), car Augustin ajoute que si Optat n'a pas cet abrégé, il n'a qu'à le demander à l'Église de Sétif (7). Cela suffit pour faire comprendre que Boniface se trouvait alors dans ces contrées. Bien qu'Augustin range cet ouvrage parmi ses livres, on l'a de nos jours mis au nombre de ses lettres.

6. Augustin composa dans l'été de cette même année, son livre *De la présence de Dieu*, rangé également parmi ses lettres (*Lett.*, CLXXXVII, n. 1) et qu'il place lui-même après ses livres *Des Gestes de Pélage* et *De la Correction des donatistes* (8). Nous devons ce remarquable ouvrage à Dardanus, homme qui occupait un haut rang dans le monde (9). Poussé par son amour de la religion, plein de nobles intentions, et brûlant du désir de s'instruire, il demanda à Augustin l'explication de ces deux questions : 1° comment Jésus-Christ se trouve-t-il maintenant dans le ciel, lui qui, sur la croix, dit au bon larron : Vous serez aujourd'hui avec moi en paradis ; faut-il croire que le Christ est partout, ou que le véritable paradis est dans le ciel; 2° si les enfants, encore enfermés dans le sein maternel, ne connaissent pas Dieu, comment Jean, avant sa naissance, avait-il pu tressaillir dans le sein de sa mère en présence de la mère du Seigneur (10)? A la première question, Augustin répond avec autant de soin que de sagesse, et développe comment il faut dire que la nature divine réside en toutes choses, et principalement dans son temple, c'est-à-dire dans l'homme juste ; ce qui

(1) *Ibid.*, n. 12. (2) *Ibid.*, n. 3-12 (3) *Ibid.*, n. 5. (4) *Ibid.*, n. 4. (5) *Ibid.*, CLXXXV, n. 51. (6) *Ibid.*, n. 6. (7) *Conf. de Carth.* I, ch. CXX. (8) *Retract.*, liv. II, ch. XLIX. (9) *Lettre* CLXXXVII, n. 1. (10) *Ibid.*, n. 3.

lui fit intituler ce livre : *De la présence de Dieu.* Arrivé à la seconde question, il s'applique surtout à combattre l'hérésie pélagienne qui perçait à demi dans cette question, et expose une longue discussion sur la régénération des enfants, et sur sa nécessité indispensable. Il montre ensuite combien il est absurde d'attribuer aux enfants l'usage de la raison et de la volonté, et explique aussitôt que le Saint-Esprit habite cependant dans les enfants baptisés, bien qu'ils ne le sachent pas, et comment il faut entendre cette vérité (1).

7. Après la mort d'Innocent, Augustin écrivit en son nom et au nom d'Alype à Paulin, évêque de Nole, une lettre (2), où il attaque plus ouvertement et avec plus de force la nouvelle hérésie. » Pélage en est l'auteur, dit-il, et on l'a surnommé le Breton, pour le distinguer sans doute de Pélage de Tarente, que j'affectionne avec vous comme un fidèle serviteur de Dieu. » Il envoya donc à Paulin les lettres des deux conciles d'Afrique et des cinq évêques, adressées à ce sujet au pape Innocent, ainsi que ses réponses ; et il ajouta les actes du synode de Palestine, « d'où, dit-il, il ne serait pas sorti sans être condamné, s'il n'eût condamné lui-même les objections contre la grâce de Dieu, qu'il ne pouvait sauver à la faveur de l'obscurité du langage (3). » Cependant, d'après les derniers livres publiés par Pélage depuis ce jugement, il est aisé de voir que ses opinions sur le secours de la grâce divine sont fausses : parfois, il tient la balance si égale, qu'il suppose que la volonté par ses seules forces, peut aller jusqu'à ne pas pécher ; et, ailleurs, il avoue que nous avons besoin tous les jours de la grâce de Dieu, tout en supposant que nous avons assez de forces dans le libre arbitre pour ne point pécher. Le secours de la grâce, d'après lui, nous semble donné comme par surabondance, de telle sorte que ce que nous aurions pu faire pour le libre arbitre, la grâce nous aide à le remplir plus facilement. Augustin de plus avait entendu dire que, dans la ville de Nole, il y avait des gens qui soutenaient avec opiniâtreté : que les enfants sans baptême allaient au ciel, et que, plutôt que de renoncer à cette erreur, ils se sépareraient de Pélage. D'autres gens professent une autre erreur sur le baptême des enfants, en disant que, ceux qui meurent sans baptême, sont responsables des fautes qu'ils ont commises par l'usage du libre arbitre ; ainsi, ils croient que ces enfants qui ne peuvent avoir ni bonne ni mauvaise pensée, peuvent, par leur libre arbitre, mériter une peine ou le secours de la grâce. C'est là une doctrine inepte, ridicule même ; mais pourquoi la passer sous silence ? « Car, dit-il, ce qu'ont pu penser de grands et perçants génies, mérite qu'on y réponde ; fuir la discussion, serait une défaite, dédaigner d'y entrer, ce serait de l'orgueil (4). » Douze ans après environ, ceux qui s'étaient mis dans l'esprit de relever les restes de l'hérésie de Pélage, au lieu de reconnaître la doctrine catholique sur la prédestination et le don de la persévérance, blâmèrent plusieurs passages de cette lettre (5). En la terminant, Auguste cite douze erreurs que Pélage a dû condamner au synode de Palestine, et y ajoute les douze opinions contraires qu'a toujours professées l'Église catholique. Le livre fait sur ce passage de la lettre se trouve dans le code des canons de l'Église romaine (6). Et il est très-probable, comme l'a remarqué un homme d'une grande érudition (7), qu'afin d'exposer clairement ce que devaient confesser Célestius ou Pélage et ses disciples, ce petit livre fut envoyé au pape Zozime par les évêques du concile de Carthage tenu cette année ; car il ne leur paraissait pas suffisant de se déclarer d'accord avec la doctrine du siége apostolique (8).

(1) *Retract.*, liv. II, ch. XLIX, (2) *Lettre* CLXXXVII, n. 25. (3) *Ibid.*, n. 31. (4) *Ibid.*, n. 13. (5) *Du don de la pers.* n. 55.(6)*Code des Can.Rom.* can. XVIII.(7)QUESNEL T. II, disc. XIII ch. XXI.(8)*Contre les let. de Pélag.* liv. II, n. 5.

CHAPITRE XII

1. Célestius va à Rome ; Zozime le traite avec beaucoup de douceur, et écrit pour lui aux évêques africains. — 2. On remet à Zozime une lettre de Pélage adressée à Innocent ; il se laisse prendre aussi à ses paroles ambiguës, et écrit en sa faveur en Afrique. — 3. Les 214 évêques du Concile de Carthage répondent à Zozime et maintiennent la sentence portée par Innocent contre les hérétiques. — 4. Zozime leur récrit qu'après la lecture de leur lettre, il n'a rien changé à cette sentence. Le concile général d'Afrique lance 8 ou 9 canons contre les pélagiens. — 5. Le même concile sanctionne plusieurs autres décrets relatifs aux donatistes. — 6. Le pape Zozime et l'empereur Honorius condamnent les pélagiens. — 7. Tous les évêques à l'exception de dix-huit qui en appellent à un synode général, souscrivent à leur condamnation. — 8. Grâce aux immenses travaux d'Augustin, l'Eglise triomphe des pélagiens. — 9. Augustin écrit à Pinien deux livres contre Pélage.

1. Pélage et Célestius n'ignorèrent pas longtemps la sentence portée contre eux tant par l'Église d'Afrique que par le siége apostolique, et ils se virent dans la nécessité de se défendre sans retard. Célestius se rendit à Rome, alla trouver Zozime, successeur d'Innocent, et se plaignit du jugement prononcé contre lui en Afrique, soutenant que le siége apostolique le soupçonnait faussement d'erreur, puis il présenta un petit livre renfermant sa profession de foi, et rédigé de manière à ne pouvoir être rejeté par Zozime : il ne voulait, disait-il que s'instruire, et il disait au pontife : « Si quelque méprise causée par l'ignorance se répand parmi les hommes, corrigez-les par votre sentence (1). » Non content de cela, Zozime sonda par différentes interrogations le cœur de Célestius, et le pressa de questions pour le faire consentir à la lettre d'Innocent (2). L'hérétique fut forcé de répondre que d'après la sentence du pape d'heureuse mémoire (3), il condamnait toutes les questions posées, et il promit de rejeter tout ce que pourrait condamner le siége apostolique (4). De semblables réponses déterminèrent le pape, sinon à lever immédiatement l'excommunication, du moins à traiter l'accusé avec beaucoup d'égards. Deux mois devaient s'écouler avant qu'on ne repondît d'Afrique, et pendant ce temps, la douceur qui résultait de la sentence ne pouvait que favoriser le retour à la vérité. Le pontife fit plus encore après son entretien avec Célestius ; il envoya une lettre remplie de bienveillance pour lui à Aurèle et aux autres évêques africains, où il semble accuser leur jugement de trop de précipitation; il va même jusqu'à traiter durement ses accusateurs et à les frapper d'excommunication. La lettre porte la date de l'an du Christ 417, mais elle n'indique pas le jour (5).

2. Pélage se trouvait alors en Palestine ; il entreprit aussi de se justifier en envoyant une lettre à Innocent dont il ignorait la mort (6). On remit cette lettre à son successeur Zozime, avec le résumé de sa foi, qu'il envoyait en même temps, et dont la fin était ainsi conçue : « Telle est la foi, bienheureux pape, que nous avons apprise dans l'Église catholique, que nous avons toujours eue et que nous conservons encore. Si, cependant, il s'y trouvait quelque chose de trop libre ou de peu prudent, daignez le rectifier, vous qui possédez la foi et le siége de Pierre, etc. (7). » Zozime se laissa tromper par lui, comme par Célestius, et il écrivit en sa faveur, cette même année, le 11 des calendes d'octobre, une seconde lettre aux évêques africains, lettre où il traitait encore bien plus durement que dans la première, Héros et Lazare. Il ose se promettre que les prélats d'Afrique, persuadés comme il l'est lui-même, regarderont comme catholiques Pélage et Célestius, puisque tous deux condamnent ce qu'on doit condamner, et suivent ce qu'il faut suivre, et qu'ils regarderont non pas comme revivant et étant retrouvés, par leur retour à la foi, mais comme n'étant jamais morts et n'ayant jamais péri, ces hommes sur le compte desquels on avait répandu des calomnies.

(1) *Du péché orig.* n. 26. (2) *Contre les deux lettres de Pélag,* liv. II, n. 5. (3) *Ibid.*, n. 6. (4) *Du péché orig.* n. 8. (5) App. du tome X. 2e *partie, lettre de zozime aux Evèques d'Afrique sur la cause de Celest.* (6) *De la grâce du Christ.* n. 32. (7) *App. du tom* X. 2e *partie abrégé de la foi de Pélag. etc.* n. 14.

3. Faut-il maintenant s'étonner que Pélage en ait imposé à Zozime? Il avait disposé ses paroles avec tant d'adresse, il avait entouré la vérité d'un brouillard d'équivoques si habiles, que, quand le pontife eut envoyé son livre écrit en Afrique, peu s'en fallut qu'Augustin lui-même ne le jugeât catholique et ne se réjouit du retour de Pélage à la vraie foi (1). Mais le poison qu'il avait remarqué dans les livres plus étendus, lui fit suspecter cet abrégé : Il l'examina avec la plus grande attention, et en découvrit enfin le vice et la fourberie. Quant à Célestius, dit Augustin, les prélats d'Afrique répondirent qu'il ne lui suffisait pas de se déclarer d'accord sur la généralité de la doctrine avec la lettre de l'évêque Innocent, mais qu'il devait anathématiser tout ce qu'il avait écrit de mauvais dans son libelle (2). C'est Prosper qui rapporte le décret suivant extrait de la lettre écrite à Zozime par les deux cent quatorze évêques réunis en concile : « Nous établissons que la sentence prononcée contre Pélage et Célestius par le vénérable évêque Innocent, du haut du siége du bienheureux apôtre Pierre, demeure toujours, jusqu'à ce qu'ils déclarent par un aveu public, que la grâce de Dieu nous aide, par Jésus-Christ Notre Seigneur, dans chacun de nos actes, non-seulement à connaître, mais encore à opérer la justice, en sorte que sans elle, nous ne pouvons ni penser, ni dire, ne rien posséder de la véritable et sainte piété (3). »

4. Ce ne fut que l'année suivante, le 12 des calendes d'avril, que Zozime répondit aux évêques d'Afrique. Il leur apprenait dans sa lettre, qu'il n'y avait rien de changé depuis leur réponse, et que, selon leur désir, il avait laissé les choses dans l'état où elles étaient (4). Il n'avait point tenu à lui d'instruire plus promptement la cause de Célestius, selon leur volonté et leur conseil. Car au moment où on réclamait la présence de l'accusé pour juger, d'après des réponses claires et nettes, de sa fourberie, ou de son retour, et ne plus laisser de doutes, il avait refusé de se laisser interroger et avait disparu (5). Pour Pélage, bien qu'il parut alors ne professer que les dogmes de la foi chrétienne, il ne lui fut point donné de tromper toujours le siége de Rome (6). Après la réponse du concile de l'Afrique, les fidèles découvrirent dans Rome même, où ce Pélage avait longtemps vécu, et où il avait d'abord prononcé plusieurs discours et tenu plusieurs assemblées, non-seulement les dogmes pestilentiels répandus en Afrique, mais encore plusieurs autres de la doctrine de cet hérétique. Zozime alors ordonna à tous les évêques de les rejeter. Cette dernière lettre parvint en Afrique le 3 des calendes de mai, époque où les évêques arrivaient à Carthage pour assister au concile qui fut tenu dans cette ville aux calendes de mai, et qu'Augustin appelle le concile général de toute l'Afrique (7). Il fut lancé contre l'hérésie pélagienne huit ou neuf canons, faussement attribués au synode de Milève (8).

5. Cependant la cause des pélagiens ne fut pas la seule qui occupa le nombre immense d'évêques réunis dans ce concile, car on y trouve aussi plusieurs canons sur ce qui concernait l'affaire des donatistes. Déjà le synode général tenu à Carthage en 407 avait décrété que les églises et les peuples qui avaient quitté le schisme des donatistes avant la loi portée par Honorius en 405, seraient compris dans le diocèse de l'évêque qui les avait ramenés à la vraie foi ; pour les autres, ils étaient du ressort de l'évêque dont ils dépendaient, alors qu'ils étaient attachés au parti schismatique (9). Par suite de cette disposition, des procès sur les limites des diocèses, s'étaient élevés entre les évêques, et c'est ce qui engagea le concile de cette année à apporter quelques modifications à ce décret (10). De plus, après le zèle qu'avaient mis les prélats d'Afrique pour anéantir le schisme des donatistes, plusieurs d'entre eux, montraient trop peu d'empressement à convertir ceux qu'ils savaient se trouver parmi le peuple confié à leurs soins. Le concile les réprimanda

(1) *Du péché orig.* n. 20. (2) *Contre les deux lettres Pélag.* ch. III. (3) PROSPER, *Cent Conf.* n. 15. (4) Append. du tome X. 2e partie, *lettre de Zozime aux Evêq. d'Afrique sur la cause de Celest.* (5) *Contre les deux lettre, Pélag.* liv. II, ch. III. (6) *Du péché orig.* ch. XXI, n. 24. (7) *Lettre* CCXV, n. n, 2. (8) Voyez la préf. du tom. X. (9) *Code des canons d'Afrique.* can. XCVIII-XCIX. (10) Canons CXVII, et suivants.

vivement, et ordonna d'en frapper plusieurs d'excommunication pour négligence de leurs devoirs sur ce point (1). Et comme il y avait encore bien des affaires qui, pour être traitées, demandaient assez de temps, afin de ne point retenir plus longtemps à Carthage un si grand nombre d'évêques, on en choisit trois, par province, pour arrêter avec Aurèle, ce qui resterait à décider. En Numidie, on choisit Augustin avec Alype et Restitut (2), et en conséquence Augustin demeura à Carthage au milieu d'affaires nombreuses qui le retinrent fort occupé, jusqu'à son départ pour la Mauritanie, où il se trouvait le 14 et le 12 des calendes d'octobre (3).

6. Augustin n'avait point encore quitté Carthage, lorsqu'arriva en Afrique la nouvelle de la loi de l'empereur et du décret du Siége Apostolique qui condamnaient les pélagiens. La loi d'Honorius portée la veille des calendes de mai de l'année 418, ordonnait de chasser de Rome, s'ils s'y trouvaient, Pélage et Célestius, auteurs d'une doctrine impie et sacrilége ; et partout où l'on rencontrerait des partisans de cette hérésie, s'ils étaient convaincus d'erreur de les condamner à l'exil. Les empereurs, en portant cette loi, déclarent dans les lettres qu'ils écrivent eux-mêmes à Aurèle et à Augustin le 5 des ides de juin 419, n'avoir suivi que le jugement rendu par les deux prélats (4). Ils parlent en effet du jugement du concile africain tenu l'année précédente contre les pélagiens, concile qui,comme celui de l'année précédente, dit Prosper dans ses *Poésies*, « eut pour président Aurèle, et pour âme Augustin (5).» D'un autre côté, le sentiment et l'autorité de ces évêques ne contribuèrent pas peu à déterminer Zozime à prononcer la sentence d'excommunication contre ces hérétiques. Par cette sentence, il condamnait dans tout l'univers chrétien, s'ils ne rétractaient et faisaient pénitence, Pélage et Célestius, les auteurs ou du moins les défenseurs les plus ardents et les plus connus de cette nouvelle hérésie (6). Il écrivit à ce sujet une lettre particulière aux évêques africains et une autre générale pour tous les évêques du monde ; et dans celle envoyée à tout l'univers catholique, il ajoutait qu'il fallait rejeter avec horreur les dogmes de Pélage et de Célestius (7). Le clergé romain se rangea avec empressement à la décision du souverain pontife ; et nous en trouvons la preuve chez les pélagiens eux-mêmes qui accusent les prêtres de n'avoir point eu honte de participer au crime de prévasication (8). On vit même Sixte, prêtre de l'Église romaine, qui avait favorisé les ennemis de la grâce divine, et avait été un de leurs plus chauds défenseurs (9), renoncer le premier à leur doctrine avant la promulgation de la sentence d'excommunication, et les anathématiser au milieu d'une assemblée immense (10). Augustin, nous l'avons dit, était resté à Carthage depuis le concile des calendes de Mai, et ce fut avant son départ, qu'il apprit, avec une joie inexprimable, cette agréable nouvelle, non-seulement par la renommée, mais encore par une lettre de Sixte à Aurèle, apportée par l'acolyte Léon. Dans cette lettre, Sixte exposait en peu de mots combien il réprouvait la doctrine sacrilége de Pélage et les ennemis de la grâce de Dieu, et les évêques présents se hâtèrent d'en prendre copie, tant était grande leur joie et tant ils avaient hâte de la montrer à tous.

7. Les évêques catholiques souscrivirent à la condamnation de l'hérésie pélagienne, et les hérétiques s'en plaignirent en disant : « que, chacun en particulier sans être réunis en synode, avait signé dans son diocèse (11). »Toutefois dix-huit prélats refusèrent de donner leur signature. A leur tête était Julien, évêque, qui fut condamné par Zozime (12), et qui se sépara avec tout son peuple de l'Église catholique, annonçant qu'ils avaient résolu de ne point pactiser avec les manichéens (13). Les évêques pélagiens envoyèrent une brochure à Zozime pour se défendre, en appelant à un concile général (14). Ils demandèrent même à

(1) Canon CXIII. (2) Canon CXXVII. (3) *Des gestes avec Emérite*, n.1. (4) D. AUG. *Lett.* CCI, n. 1. (5) PROSP. *Poésie*, I, ch. III. (6) *Lettre* CXC, n. 22 ; *Du péché origin.*, ch. XXII. (7) *Du péche orig.*,ch. XXI, (8) *Contre les deux let. Pét.*, II, ch. III. (9) *Le ttres* CXIVC et CXIC, n. 1. (10) Id. (11) *Contre deux Lettres Pélag.*,IV, n. 34.(12) *Contre Jul.*, I, n. 13. (13) *Serm.*, CLXXXI, n. 3. *Contre les deux lettres de Pélag.*, n. 41-42.

l'empereur de leur donner des juges pour les interroger. « Mais, dit Augustin, les puissances chrétiennes de la république terrestre, ne doutent point de l'antique foi catholique, au point d'aller accorder à ses ennemis, sous prétexte de les juger, quelque temps de repos. Car, dans leur orgueil, ils n'aspirent qu'à la gloire de faire réunir, à cause d'eux, un concile général de l'Orient et de l'Occident. Ne pouvant, grâce au secours de Dieu, corrompre tout l'univers catholique, ils veulent le remuer. Que le zèle et la vigilance des pasteurs, après le jugement décisif porté contre eux par une autorité compétente, veillent donc plutôt à dompter ces loups, partout où ils les trouvent, soit pour les guérir et les ramener, soit pour sauver et confirmer les autres en éloignant l'hérésie (1). » Une lettre écrite par dix-huit prélats pélagiens, au nombre desquels était Julien, à Rufus, évêque de Thessalonique, lettre où les hérétiques demandaient son aide et celui des autres évêques d'Orient contre l'hérésie impie des manichéens, nous montre comment par cette demande d'un concile général aux Églises d'Orient, ils s'efforcaient de les entraîner dans leur parti. C'est qu'en effet toute leur force et toutes leurs ressources consistaient à accuser les orthodoxes d'une hérésie infâme, pour mieux voiler leurs propres erreurs, et condamner la grâce sous le voile de la nature, de la loi et du libre arbitre (2). Julien se reconnut et se proclama l'auteur de cette lettre qu'Augustin réfuta plus tard dans trois livres adressés à Boniface (3).

8. Prosper (4) raconte à bon droit que la gloire de la victoire remportée sur les pélagiens appartient principalement à Augustin; car, parmi tous ceux qui s'occupèrent à anéantir ces hérétiques, nul ne déploya plus d'habileté et d'activité que ce saint homme. Du reste, il ne remporta pas cette victoire au prix seulement d'immenses travaux, mais encore par bien des soucis et des contrariétés. C'est Jérôme lui-même qui le proclama en termes magnifiques dans une lettre qu'il lui envoya vers cette époque (5). Après avoir montré tout ce que la vérité avait eu à souffrir à Rome même: « Vous êtes, lui dit-il, demeuré ferme, avec l'ardeur de la foi, contre les vents déchaînés. » Il y déclare aussi tout le courageux mépris de l'invincible défenseur de la grâce pour les menaces faites contre lui par les fauteurs de Pélage et de Célestius, lorsqu'il ajoute: « Vous avez mieux aimé, autant qu'il a été en votre pouvoir, vous sauver seul de Sodôme que de rester avec ceux qui périssaient. Votre sagesse me comprend. » Puis poursuivant en ces belles et célèbres paroles: « Courage, s'écrie-t-il; votre nom est illustre dans l'univers entier; les catholiques vous vénèrent et vous admirent comme le restaurateur de l'ancienne foi; et ce qui est le signe de la plus grande gloire, vous êtes détesté par les hérétiques. Ils me poursuivent d'une égale haine, et ne pouvant nous faire périr par l'épée, ils nous tuent par leurs malédictions (6). » Dans une autre lettre, il le félicite de nouveau d'avoir vaincu l'hérésie de Célestius (7).

9 Après la condamnation de l'hérésie pélagienne et de leurs auteurs par le pape Zozime et l'empereur Honorius, Augustin écrivit contre les auteurs mêmes de l'hérésie deux livres dédiés à Pinien, à Albine, sa belle-mère, et à Mélanie, son épouse (8). Ces saints personnages avaient conseillé à Pélage, avec qui ils se trouvaient en Palestine, de condamner dans un écrit tout ce qu'on disait contre lui et il leur avait répondu avec cette habileté, à laquelle se laissaient prendre tous ceux dont l'esprit n'allait point au fond des choses, qu'il ne professait rien que de sain et de catholique (9). Du reste il déclarait anathème quiconque prétendait que la grâce de Dieu, par laquelle Jésus-Christ est venu dans ce monde racheter les pécheurs, n'était point nécessaire à tout moment et pour toutes les actions (10). Il reconnaissait qu'il n'y avait qu'un seul et même baptême, et qu'on devait le donner aux en-

(1) *Contre les deux lettres Pél.*, n. 34. (2) *Id.*, IV, ch. IX. (3) Ouv. *inach.*, II, ch. CLXXVIII. (4) *Cor. par.* I, ch. III. (5) Dans Augustin., *Lett.* CVC. (6) *Id.* (7) Dans Augustin., *Lett.* CCII, n. 2. (8) *Retract.*, II, ch. L; *Du péché orig.*, II, 18. (9) Voyez la préface du tome X, ch. XX. (10) *De la grâce du Christ*, n. 2.

fants avec les mêmes paroles qu'aux adultes (1). Pressé encore de répondre, il avouait que les enfants recevaient le baptême pour la rémission des péchés ; il lut même sa doctrine sur le baptême des enfants, tirée du livre qu'il avait envoyé à Rome (2), et il ajoutait qu'il ne devait pas être compris dans la sentence portée contre Célestius, lui dont l'innocence avait été proclamée dans le synode même de Palestine (3). Cette profession de foi de Pélage, tout en remplissant de joie les pieux solitaires, ne les empêcha pas cependant de consulter Augustin (4). Ils lui écrivirent donc ensemble une lettre dans laquelle ils lui demandaient son avis sur les paroles de Pélage. Le porteur de cette lettre trouva le saint évêque à Carthage, et malgré ses nombreuses occupations, il en reçut une réponse assez longue (5). Car Augustin apprenant que ces saints désiraient ardemment, mais en vain, pouvoir lire les préceptes propres à l'édification et à la confirmation de leur foi (6), n'hésita point à leur envoyer deux volumes, l'un sur la grâce du Christ, l'autre sur le péché originel. Dans ces livres, il découvrait, d'après les œuvres mêmes de Pélage, d'où il avait extrait quelques passages pour écrire sa lettre de justification à Innocent, quel est le véritable sentiment de cet hérétique sur ces deux questions.

CHAPITRE XIII

1. Augustin va à Césarée pour les affaires de l'Eglise. — 2. Emérite vient dans cette ville pour discuter avec lui : Il ne répond point à un discours d'Augustin. — 3. Le lendemain même silence : Le saint évêque s'en sert habilement pour le bien de sa cause. — 4. Dans un discours au peuple il abolit une honteuse coutume des habitants de Césarée. — 6. Sa réponse à Mercator. — 7. A Célestin ainsi qu'à Sixte. — 8. Il écrit à Asellicus contre Optus pour se mettre en garde contre le judaïsme.

1. Le saint prélat quitta les grandes affaires qu'il traitait à Carthage, non point pour se reposer, mais pour entreprendre de nouveaux travaux et montrer ainsi son zèle pour l'Église. Au sortir de cette ville, il prit le chemin de Césarée, en Mauritanie, et s'y trouva le 14 et le 12 des calendes d'octobre de cette même année (7). Cette ville, qui au dire de tous, est aujourd'hui Alger, est située à environ 120 lieues d'Hippone la Royale : il dut donc traverser sa chère ville épiscopale, mais d'après une lettre à Mercator il est probable qu'il n'y fit pas un long séjour (8). Il allait à Césarée avec quelques autres évêques (9), pour terminer, sur l'invitation du pape Zozime, quelques affaires importantes. Nous ignorons ce que cette lettre du pontife contenait : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne parlait en rien des donatistes (10). Les paroles suivantes semblent dire qu'il traversa tout le pays : « En traversant ces contrées, des affaires de toutes sortes venaient s'emparer de mon âme et la tirailler en tous sens. » Que fit-il à Césarée ? aucun document ne nous l'indique : tout ce que nous savons, c'est que plusieurs évêques s'y trouvèrent avec lui, entre autres Deutérius, évêque de cette ville, qui portait le nom, peu ordinaire en Afrique, de métropolitain, Alype, évêque de Tagaste, Possidius de Calame, Rustien de Caslènes, Palladius de Tigabit : les noms des autres n'ont pas été consignés (11). Les évêques de la province étaient également présents (12).

2. Emérite, que nous avons cité plusieurs fois, était le chef des donatistes de Césarée : il s'était rendu déjà célèbre par sa conduite au colloque de Carthage. Depuis, il avait regagné Césarée, et, persévérant dans le schisme, il avait lancé plusieurs paroles qui ne faisaient que rehausser la victoire remportée par l'Église (13). Augustin lui avait envoyé un écrit que le temps a détruit, et qui certainement était d'une grande valeur, car le saint prélat y avait, en quelques mots, rassemblé tout ce qui pouvait terminer le différend. Cet écrit avait été composé vers l'an 416, car Augustin le place, avec le livre sur les actes de Pélage entre les lettres adressées à Jérôme l'an 415 (14). Emérite le refusa

(1) *Id.*, n. 35. (2) *Du péché orig.*, n. 1. (3) *Id.*, n. 9. (4) *Id.*, n. 5. (5) *De la grâce du Christ*, n. 1. (6) *Du péché orig.*, n. 48. (7) *Actes avec Emérite*, n. 1. (8) *Lettre* CXCIII, n. 1. (9) *Lettre* CXC, n. 1. (10) POSSID., *Vie d'Aug.*, n. 16. (11) *Actes avec Emérite*, n. 1. (12) *Rétract.*, I, ch. LI. (13) *Actes avec Emérite*, n.. 3. (14) *Rétract.*, II, ch. XLVI.

avec colère et le retourna à son auteur. Mais les donatistes de Césarée n'imitèrent point leur prélat : presque tous, en effet, étaient revenus dans le sein de l'Église, et c'est à peine si, dans l'un ou dans l'autre sexe, quelques-uns doutaient encore de la vérité ou restaient opiniâtrement attachés au schisme (1). Or, pour éclairer les uns et pour convaincre les autres, Dieu permit ce que nous allons rapporter. A l'arrivée d'Augustin, Emérite s'était caché sans doute pour éviter d'être pris. Mais bientôt il vint de lui-même le 14 des calendes d'octobre pour faire examiner sa cause : le saint évêque, averti, accourut sur-le-champ pour le voir. Il le rencontre sur une place, et après les premiers compliments d'usage, lui représentant que ce lieu n'était ni commode ni convenable, il le prie de venir avec lui dans l'Église. Émérite accepte avec empressement : ce qui fit espérer à Augustin qu'il reviendrait bientôt et de grand cœur à la communion catholique : le bruit même s'était répandu que c'était déjà fait (2). Si ce retour avait lieu, le siége de Césarée devait être laissé à Émérite, fort aimé des habitants, d'après la promesse qu'en avaient faite les catholiques aux donatistes avant la conférence. Deutérius lui-même, était tout disposé à se retirer, et Augustin affirme connaître l'esprit de ce prélat qui n'eut jamais voulu préférer son utilité à celui de l'Église (3). Mais Émérite ne lui permit pas de donner cette preuve de sa vertu. Il se rendit avec Augustin dans l'Église où accoururent bientôt les partisans des deux communions (4). A peine arrivé, et à la première interrogation, Emérite répondit par ces paroles ambiguës : « Je ne puis pas ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je puis vouloir ce que je veux (5). » Et ne pouvant rien ajouter ni pour sa défense ni pour celle des siens, il persista à refuser la communion. Il n'était venu sans doute que pour se faire l'avocat de son schisme. Mais avant qu'il ne pût prononcer son discours préparé, Augustin détruisit si bien toutes ses raisons, qu'il ne trouva rien à répondre (6). Alors voyant les choses traîner en longueur, et Emérite persister au sein de l'Église même, dans son schisme et dans son hérésie, Augustin adressa ces paroles au peuple présent : « J'ai longuement parlé sur la paix, sur la charité, sur l'unité de la sainte Église catholique, unité que Dieu a promise et réalisée. Dans mes paroles, je vous pressais, j'excusais votre pasteur, et autant que le pouvait ma charité, je m'efforçais d'obéir à Dieu et de rendre à la vie ceux dont l'âme était en péril (7). » Dans toute la suite de son discours le pieux prélat montra plusieurs fois l'espoir de voir Emérite revenir de son erreur par la clémence divine. Mais, quel que fut son zèle, quelque ingénieux que furent les moyens déployés par sa charité, l'hérétique n'en persista pas moins par dans son obstination et pourtant Augustin ne désespéra pas encore ; il alla même jusqu'à lui désigner un endroit de la ville, dans lequel il serait en sûreté (8).

3. Deux jours après, c'est-à-dire, le vendredi 12 des calendes d'octobre de l'an 418, les évêques, les prêtres, les diacres, tout le clergé, et une foule immense étaient réunis dans la cathédrale de Césarée, sous la présidence de Deutérius. Emérite était présent : on désigna des écrivains, chargés de recueillir sur des tablettes tout ce qui se disait (9). Emérite et plusieurs personnes de son parti se plaignaient de ce que dans la conférence de Carthage, l'autorité de Marcellin les avait empêchés d'exposer tout ce qu'ils avaient à dire pour leur défense (10). Augustin, persuadé qu'il fallait beaucoup de prudence, sinon pour le salut d'Émérite, au moins pour le bien de ceux qui avaient besoin d'un exposé clair et précis du débat, repassa tous les actes de cette célèbre réunion, et pria Émérite de dire tout ce qu'il jugerait utile à sa cause : lui disant qu'il était prêt à lui répondre, que cette discussion, sans porter préjudice à qui que ce soit des deux partis, ne serait cependant pas sans fruit pour le peuple présent, que pour lui, Émérite, loin d'avoir

(1) *Actes av ec Emér.*, n. 1-2 (2) *ContreGaudens*, VI, n. 15. (3) *Sermon au peuple de l'Eglise de Césarée* n, 1. (4) *Contre Gaudens*, I, n. 15. et Poss., *Vie d'Augustin* ch. XIV. (5) *Sermon au peuple de Césarée*, n. 1. (6) *Contre Gaudens*, I, n. 15. (7) *Actes avec Emérite*, n. 1. (8) *Contre Gaudens* I, n. 15. (9) *Actes avec Emér.* n. 1. (10) Possid., *Vie d'Aug.*, ch. XIV.

rien à craindre, il n'avait que de la gloire à attendre, soit qu'en présence de ses concitoyens, il sorte vainqueur, soit qu'il cède devant la vérité triomphante. Émérite répondit que d'après les faits qui s'étaient passés à la conférence de Carthage il pouvait facilement comprendre s'il sortirait vainqueur et si, vaincu, il devait céder à la violence plutôt qu'à la vérité. Augustin lui demanda alors pourquoi il était venu, s'il était décidé à ne rien dire. Pour dire, dit-il, ce que je demande, et le saint homme le presse encore sur le motif de sa présence. « Va, écris, répondit-il à l'écrivain qui attendait sa réponse (1). » Mais après cette parole, comme s'il fût devenu muet, il ne put ni ne voulut dire un seul mot. Augustin lui donna néanmoins le temps de parler, mais le voyant persister dans son silence, il poursuivit le cours de son sermon au peuple, et il parla de la conférence de Carthage. Il fit lire par Alype la lettre par laquelle les évêques catholiques avaient, en faveur de la paix et de l'unité, offert volontairement aux donatistes l'abdication de toutes leurs dignités. Il accompagna cette lecture de remarques et d'exemples touchants de charité et d'humilité chrétiennes (2). Enfin, il détruisit le schisme jusque dans ses fondements, en racontant l'histoire des maximianistes, sur laquelle il s'étendit longuement sans pouvoir arracher une parole à Émérite comme s'il eût conversé avec un homme privé de la parole (3). Ce fut en vain que les parents et les concitoyens d'Émérite, dès le début de l'entretien, le supplièrent instamment de se défendre, lui assurant, s'il battait les catholiques, qu'au péril de leurs biens et de leur vie même, ils n'hésiteraient point à embrasser sa communion. Mais une si grande défiance s'était emparée de son esprit, qu'il ne pût que balbutier ou garder le silence (4). « Ce silence, dit Augustin, servait autant à sa perte et à son châtiment qu'à la confirmation et au salut des autres. Si, en effet, on avait vu Émérite discuter avec nous, on l'eût pris peut-être pour un homme redoutable, mais lorsqu'on le vit demeurer dans le schisme de Donat sans pouvoir nous répondre, son silence même accusait hautement les siens. Cet Émérite, notre ennemi, ce prélat muet, s'il avait usé de la liberté de la parole, n'aurait-il pas été pour votre cause un défenseur bien utile (5). On renvoya donc Émérite sans lui adresser aucune parole injurieuse, comme il convenait à la douceur de l'Église et au triomphe de la vérité, et le lendemain on ne le trouva plus (6). Augustin cita plus tard les écrits et les actes des sujets discutés en cette circonstance le 1[er] des calendes d'octobre (7) ; et pour prouver à tous que le manque de raisons était la cause du silence d'Émérite, il défit Gaudens, évêque de Thamugade, homme d'une grande autorité auprès des donatistes, de lui répondre (8).

4. Pouvons-nous, après ce récit, passer sous silence le bien immense que fit Augustin aux habitants de Césarée : « Je dissuadais, dit-il lui-même, le peuple de Césarée, en Mauritanie, de s'élever à la guerre civile, ou pour mieux dire à une lutte fratricide. Non-seulement les citoyens, mais encore les proches, les pères, les parents, les enfants, partagés en deux camps, se battaient à certaines fêtes pendant plusieurs jours, à coups de pierres, et cet acharnement allait jusqu'à la mort. Je m'efforçais d'arracher par ma parole de leur âme et de leurs mœurs cette sentence barbare et invétérée. Eux répondaient à mes prières par des acclamations, mais si elles étaient pour moi, la preuve qu'ils étaient saisis par la vérité, quel fruit en pouvais-je espérer ? je n'en voulais qu'à leurs larmes, et quand je les vis couler, mais alors seulement, mon âme comprit que ces luttes funestes que leurs ancêtres leur avaient léguées depuis des siècles étaient vaincues ; maître de leurs cœurs et de leurs lèvres, je fis rendre à Dieu de solennelles actions de grâce, et voilà huit ans et plus que, par la faveur du Christ, on n'a vu se reproduire ces luttes impies (9). »

5. Pendant son voyage à Césarée, un peu

(1) *Actes avec Emér.*, n. 2-3, et Possid., *Vie d'Aug.*, ch. xiv. (2) *Actes avec Emér.*, n. 4. (3) *Retract.*, II, ch. li. (4) Possid., *Vie d'Aug.*, ch. xiv. (5) *Contre Gaudens*, I, n. 15. (6) *Id.*, n. 41. (7) *Retract.*, II, ch. li. (8) *Contre Gaudens* I, n. 15. (9) *De la Doctrine chrét.*, IV, n. 53.

après son départ de cette ville, il écrivit à l'évêque Optat une lettre sur l'origine de l'âme (1). Ce prélat désirait savoir si l'âme descendait par la loi de génération de celle créée par Dieu et donnée à Adam, ou si Dieu créait pour chaque homme une âme particulière ; c'était cette dernière opinion qui lui paraissait la plus vraisemblable. Il avait fait paraître un opuscule sur ce sujet et écrit des lettres qu'il destinait à plusieurs de ses amis les plus intimes. Quelques-unes parvinrent à Césarée et furent remises à Augustin par un serviteur de Dieu du nom de Rénatus. Celui-ci pressa tellement le saint docteur d'y répondre que, malgré ses occupations présentes, il ne put refuser de le faire. Optat, dans sa lettre, demandait l'avis du saint docteur afin d'être rassuré sur cette matière. Un certain Muressis, ami d'Optat, vint aussi vers cette époque à Césarée, dit avoir reçu une lettre sur le même sujet, demanda à Augustin de lui dire son avis soit de vive voix, soit par écrit, afin qu'il pût donner réponse à Optat. Le saint docteur ne répondit qu'après son départ de Césarée, comme l'indiquent ces paroles : « Lorsque nous étions dans la même ville.» La question lui paraissait ne rien offrir de certain, les preuves étant également fortes des deux côtés : il fallait seulement veiller à ce que personne n'abusât de cette question pour douter du péché originel, qui est un dogme constant de l'Église, et n'embrassât impudemment la nouvelle hérésie de Pélage et de Célestius qu'avaient condamnée récemment les conciles et les papes Innocent et Zozime. Il envoyait en même temps à Optat les lettres des souverains Pontifes, ou du moins celle du dernier, en cas qu'il ne les eût point encore reçues. Optat ne fut sans doute point satisfait de cette réponse, car Augustin lui envoya, sur la même question, deux œuvres que le temps a malheureusement détruites. Fulgence loue l'érudition et la force de caractère que déploya le saint docteur dans ces trois lettres et dans ses autres ouvrages au sujet de cette question, et il exalte surtout sa modestie, qui l'empêchait de se prononcer sur une matière si grave et si mystérieuse : «Voyant, dit-il, qu'il ne pouvait sonder la profondeur de cette question, il ne voulait affirmer aucun sentiment, jugeant inconvenant de donner comme certaine une chose qu'un autre pourrait démontrer fausse. » Deux opinions étaient en présence ; celle de Jérôme qui pour éviter les erreurs d'Origène, des manichéens, des priscillianistes et de Tertullien, prétendait que les âmes étaient créées pour chaque homme, et celle qui pour combattre les erreurs des hérétiques sur la nature de l'âme voulait qu'elle découlât par génération de l'âme d'Adam. Fallait-il soutenir l'une ou l'autre? Augustin ne le croyait ni possible, ni prudent, et sa sagesse ne se trouve pas peu confirmée par ces admirables paroles que nous lisons dans une lettre du pape Célestin « Quant aux parties plus obscures et plus difficiles de ces questions, que les adversaires des hérétiques ont traitées tout au long, je n'ose pas plus les condamner que les discuter (2). » Plus tard le synode des évêques africains exilés marchait sur les traces de ce pape si prudent, et tout en donnant les règles de la foi catholique sur la grâce, il ajoutait : « Nous pouvons passer sous silence la question de l'âme, ou bien nous abstenir de toute discussion sur ce sujet (3). » Telle était la conduite d'Augustin lorsque, discutant avec les pélagiens, il touchait à des questions que la révélation divine n'avait point encore expliquées, et voilà pourquoi il évita de rien décider quand on lui demanda à plusieurs reprises si, à la venue du Christ, pour la fin du monde, les vivants passeraient de cette vie à l'autre sans goûter de la mort (4).

6. De retour à Hippone, Augustin se hâta d'écrire à Mercator. Il en avait reçu une lettre à Carthage, avant son voyage à Césarée ; mais accablé d'affaires importantes, et manquant souvent de courrier il n'avait pu encore lui répondre. Mercator, que les écrits nous montrent emporté et bouillant, ne recevant point de réponse avait écrit à Augustin une seconde

(1) *Lettre* CXC. (2) *Lettre* LXVI, n. 8-28. (3) *Id.*, *Syn. des évêques d'Afr.*, 16. (4) *Lettre* CXCII, n. 9 et suivants ; *de la Cité de Dieu*, XX, ch. XX.

lettre, où il se plaignait de son indifférence et de sa négligence envers lui : il lui envoyait en même temps à examiner et à approuver un opuscule contre les nouveaux hérétiques, les pélagiens. Après avoir lu cette lettre, le saint docteur, non-seulement ne prit pas en mauvaise part le mécontentement que laissait voir Mercator, mais même il s'en réjouit, et regarda ses plaintes comme l'indice de sa sincérité et de sa charité, et non comme une preuve de colère et de haine. Aussi, ayant l'occasion de lui écrire par Albin, acolyte de l'Église romaine, lui envoya-t-il avec ses excuses une longue réponse digne de sa bonté et de sa profonde humilité. Il répondait à une question posée par Mercator. Les pélagiens prétendaient que la mort n'était point la suite et le châtiment du péché, et ils donnaient pour exemple Enoch et Elie qui n'étaient pas morts. Paul assurait de son côté que les vivants, à la venue du Christ, ne périraient point, mais iraient à sa rencontre dans les airs. Donc, puisque tous les hommes ne sont point soumis à la mort, ne pouvait-on pas conclure qu'ils naissent sans le péché originel, ce que les catholiques prétendent n'être vrai que pour le Christ, ou bien que la mort n'est point un châtiment du péché ? Augustin tourne en dérision cette objection, parce que, dit-il, s'il est certain que, quelques hommes seront exempts de la nécessité de mourir, on peut concevoir aisément que Dieu, par un étonnant privilége, peut les exempter de cette peine, tout aussi bien qu'il ne les exempte pas de beaucoup d'autres. Il termine sa lettre par cet aveu si cher à son humilité, qu'il aime mieux apprendre des autres la solution des questions obscures que de la leur donner lui-même : « J'aime mieux, dit-il, apprendre qu'enseigner. Lorsque nous nous instruisons, c'est la douceur de la vérité qui nous attire vers elle, tandis que la charité seule peut nous obliger à instruire les autres (1). »

7. Albin, le porteur de la lettre précédente, en avait deux autres : l'une (2) était adressée à Célestin, alors diacre de l'Église romaine, et plus tard Pontife souverain de l'Église. Augustin l'envoyait en réponse à celle arrivée à Hippone pendant son absence pour témoigner à Célestin ses sentiments de bienveillance et de gratitude ; l'autre (3) était destinée à Sixte, prêtre de la même Église, et qui fut successeur de Célestin. Augustin le félicitait, comme nous l'avons déjà dit, d'avoir pris la défense de la grâce contre les pélagiens, dont on disait qu'il favorisait la doctrine, et il lui promettait de lui en envoyer une plus longue, qu'il remit en effet peu de temps après au prêtre Firmus (4). C'est cette lettre qu'Augustin avait en vue plus tard, lorsque combattant encore les ennemis de la grâce, il disait : « Qu'ils lisent ma lettre à Sixte, prêtre de l'Église romaine, pendant notre discussion si acharnée contre les pélagiens (5). Après avoir fermé aux pélagiens toute issue possible et renversé toutes leurs objections contre la grâce, il y demande à Sixte de lui faire savoir tout ce qu'ils pourraient tenter contre la foi catholique, et en même temps ce qu'il avait fait lui-même contre eux en faveur de la vérité (6).

8. Ainsi Augustin saisissait avec empressement et avec habileté toutes les occasions de combattre la nouvelle erreur. Un certain Aptus, peut-être ce même évêque donatiste de Turussite (7) qui avait eu à la conférence pour adversaire Asselicus, voulait qu'on l'appelât toujours juif ou israélite, et enseignait que les chrétiens devaient judaïser, c'est-à-dire s'abstenir des viandes défendues par la loi et observer les autres rites judaïques (8). Asselicus, évêque catholique de la même ville de Turussite écrivit alors (418) à Donatien, primat de la province de Bizaceni, au sujet de ces discussions judaïques; et celui-ci fit parvenir cette lettre à Augustin, avec prière de lui répondre (9). La réponse ne se fit pas attendre ; Augustin démontra que les chrétiens étaient réellement les Juifs et les Israëlites, et les fils d'Abraham et de Sara non par la chair mais par l'esprit ; que toutefois on ne devait em-

(1) *Lettre* CXCIII, n. 13. (2) *Id.*, CXCII, n. 1. (3) *Ibid.*, CXCI. (4) *Ibid.*, CXCIV, n. 1. (5) *Du don de la persévérance*, n. 55. (6) *Lettre* CXCIV, n. 47. (7) *Conf.*, *de Carth.* ch. CXX. (8) *Lettre* CXCVI, n. 16. (9) *Id.*, n. 1.

ployer ces mots que fort rarement, dans la crainte d'aller contre l'usage reçu et de confondre ainsi les chrétiens avec les Juifs descendant par la chair de la race d'Abraham (1). Depuis l'apparition du nouveau Testament, les œuvres de la Loi et les sacrements anciens ont cessé d'être de précepte, et si dans les prescriptions de la Loi, quelque point peut servir à former les mœurs des fidèles, il faut le recevoir et l'observer de manière que tout le bien que chacun en retire, il l'attribue non pas à lui-même, mais à la grâce (2). « Pour ceux, dit le saint docteur, qui se disent chrétiens et qui comprennent si peu la grâce du Christ, qu'ils pensent accomplir les ordres divins par les seules forces humaines, ils partagent non-seulement le nom, mais encore l'erreur des Juifs. Cette race d'hommes a pour chefs Pélage et Célestius, défenseurs acharnés de cette impiété. Dieu a permis que par un récent décret, rendu par ses fervents et fidèles serviteurs, ils soient exclus de la communion catholique, et néanmoins leur cœur endurci s'obstine encore sous le coup de cette condamnation (3). »

CHAPITRE XIV

1. L'an 419, Honorius envoie un ordre à Aurélius ainsi qu'à Augustin, portant que tous les évêques sont tenus de donner leur signature contre l'hérésie de Pélage. — 2. Dans une assemblée tenue à Carthage, Augustin raconte des prodiges observés récemment à Jérusalem et ailleurs. — 3. Jérôme se prend d'amour pour Augustin, principalement à cause de ses efforts pour anéantir l'hérésie de Célestius. — 4. Augustin écrit à Hésychius de Calame sur la fin du monde. — 5. Il fait paraître un premier livre sur le *Mariage et la concupiscence*. — 6. Questions et locutions sur l'Heptateuque. — 7. Augustin reprend Vincent Victor au sujet d'un livre sur *l'Origine de l'âme*, et le force à se rétracter. — 8. Il écrit à Pollentius deux livres sur *l'Union adultère*. — 9. Il réfute un écrivain qui attaquait la loi et les prophètes.

1. On avait, l'année précédente, commencé le procès d'Apiaxius, ce prêtre de Sicca, qui, excommunié par Urbain, son évêque, et dépouillé de son titre, en avait appelé au Saint-Siége, malgré les lois et les coutumes de l'Église d'Afrique qui ne lui accordaient nullement ce droit (4). Cette affaire amena entre l'évêque de Rome et les prélats d'Afrique une longue et pénible discussion qui n'était pas encore terminée à la mort de Zozime, arrivée sur la fin de l'année 418. Boniface, successeur de Zozime, ne vit pas de mauvais œil la conduite des évêques et reçut avec bienveillance leurs lettres, bien qu'elles fussent violentes et hautaines : surtout, il se lia d'une étroite amitié avec l'évêque d'Hippone, qui avait pris la part la plus active aux conciles tenus en Afrique pour juger la cause d'Apiaxius. Prosper loue ce pape de sainte mémoire, les édits qu'il porta contre les ennemis de la grâce de Dieu, non-seulement en vertu de son autorité apostolique, mais aussi appuyé par celle des empereurs dont la piété venait en aide à son zèle (5). Car c'est à lui sans doute qu'on peut attribuer ce rescrit impérial envoyé à Aurélius le 5 des ides de juin de l'an 419 (6), où Honorius renouvelait l'édit porté l'année précédente contre Pélage et Célestius, et portait que quiconque laisserait les hérétiques s'établir dans ses propriétés sans les livrer ou les chasser, serait envoyé en exil. Ordre était donné à Aurélius de rappeler à leur devoir les évêques qui laissaient les sectaires en paix ou qui pactisaient secrètement avec eux, et à tous les prélats de souscrire à la condamnation de Pélage : ceux qui s'y refuseraient, seraient privés de leurs dignités, chassés à jamais de leurs villes et exclus de la communion de l'Église. Ce même ordre fut envoyé spécialement à Augustin, qui, par ses mérites, s'était attiré une estime et une autorité telles qu'on le regardait, et à juste titre, digne d'occuper le siége primatial de l'Afrique.

2. Augustin assista au concile de Carthage tenu en 419 et, probablement avant son départ de cette ville, il prononça un discours dans la basilique Restitute, où il citait comme tout récents des prodiges observés à Jérusalem en

(1) *Ibid.*, n. 9-16. (2) *Ibid.*, n. 1-8. (3) *Ibid.*, n. 15. (4) *Canons d'Afr.* can. CXXV. (5) PROSP., *contre Collat.* n. 57. (6) *Lettre* CCI.

cette même année 419. Il parlait aussi d'un violent tremblement de terre qui avait ébranlé la ville de Sitisa (1). Le titre indique que ce discours fut prononcé le jour des Présents; d'où Sismond conclut qu'il devait y avoir ce jour-là un combat de gladiateurs. Mais il est plus vraisemblable que ce mot de Présents se rapporte à un amusement public ou à tout autre spectacle de ce genre, qui remplaça les combats de gladiateurs abolis par Honorius en 403 ou 404 (2).

3. Après le concile de Carthage, le prêtre Innocent fut envoyé à Alexandrie pour demander à Cyrille les véritables canons du synode de Nicée. Ce fut lui aussi, sans doute, qui apporta une lettre d'Augustin contre les pélagiens, où le saint docteur racontait, d'après Julien, que Jérôme avait confondu Pélage dans les dialogues des Écritures (3). Mais cette lettre a disparu ainsi que plusieurs autres qu'Augustin et Alype remirent à Innocent pour Jérôme. Ils lui demandaient s'il avait répondu à un livre écrit contre lui, par un pélagien qui disait se nommer Anien, diacre de Célède. Jérôme leur répondit par le même envoyé, que la douleur de la mort de la bienheureuse Eustochie l'avait jusque-là empêché de le faire; mais que ce travail devant demander peu de temps, ils lui feraient grand plaisir s'ils voulaient s'en charger eux-mêmes; il leur transmettait les salutations d'Albine, de Pinien, de Mélanie et de Paule la jeune (4). Jérôme mourut l'année suivante. Il voulut dans cette lettre, qui fut sa dernière d'après Baronius, donner à ces deux saints évêques une dernière preuve de l'affection qu'il avait pour eux : « Rien ne m'est plus doux que l'occasion de vous écrire, leur disait-il; Dieu m'est témoin que si je le pouvais, je prendrais les ailes de la colombe, pour aller vous presser sur mon cœur. C'est le désir qui remplit toujours mon âme quand je songe à vos vertus, et qu'aujourd'hui j'éprouve plus vivement que jamais, parceque par vos efforts et vos travaux vous avez étouffé l'hérésie de Célestius (3).

4. Augustin adressa une lettre à Hésichius de Salone, siége métropolitain de la Dalmatie, probablement vers la même époque; car au temps où il l'écrivait, on comptait presque 420 années depuis la nativité du Christ, environ 390 depuis sa résurrection ou son ascension (6), et il est certain que Jérôme existait encore (7). Or à l'occasion de plusieurs prodiges (8), Hésichius s'était adressé à Augustin par un de ses prêtres, nommé Cornuto, afin de lui demander s'il ne croyait pas prochaine une autre venue. Ne pouvait-on pas voir dans l'accomplissement des soixante-dix semaines de Daniel l'annonce d'un second avénement du Christ. Le sage prélat répondit par le même prètre que c'était folie de vouloir chercher à comprendre ce que le Christ avait voulu lui-même tenir caché, qu'il ne pouvait rien affirmer de certain, sinon que la loi évangélique n'était pas encore répandue dans l'univers entier, et que pour les soixante-dix semaines, il ne doutait pas qu'il ne fallait les rapporter au premier avénement de Jésus. Puis, sur sa demande de lui expliquer ces soixante-dix semaines, il lui envoya les *Commentaires* de Jérôme sur Daniel, avec prière de lui écrire ce qu'il en pensait, et il termina sa lettre par ces belles paroles : « J'aimerais mieux savoir qu'ignorer les choses que vous m'avez demandées; mais, je n'ai pas pu les pénétrer encore, et je préfère avouer mon ignorance que d'enseigner ce qui ne serait pas la vérité (9). » Dans sa réponse que nous possédons, Hésichius écrit que nous ne pouvons connaître ni le jour, ni l'année du jugement; mais que nous devons les chercher autant qu'il nous est possible; et il ajoute que d'après les prodiges passés, les autres calamités, les guerres perpétuelles qui sévissaient de tous côtés, il ne voyait point de témérité à assurer que ces temps n'étaient pas éloignés. Les peuples qui n'ont point encore embrassé la foi, peuvent facilement recevoir sa bonne nouvelle vu leur proximité. Quant aux soixante-dix semaines, il dit que Jérôme ne définit rien, et

(1) *Serm.*, XIX, n. 6. (2) PRUDENCE, *contre Symmaque*, liv. II et THÉODORET, *Hist ecclésiast.* liv. V, ch. XXV. (3) Ouv. imp. liv. IV, ch. LXXXVIII. (4) AUGUST. *lettre* CCII, n. 2. (5) *Id.*, n. 1. (6) *Lettre* CXCIX, n, 20. (7) *Ibid.*, CXCVII, n. 1-5, et *Ibid.*, CXCVIII, n. 1-7. (8) *Ibid.*, CXCVIII, n. 5; PHILASTRIUS, XII, 8; IDACE, à l'année 418; MARCELLIN et PROSPER. (9) *Lettre* CXCVII, n. 5.

qu'il reste toujours dans le doute et l'irrésolution. Enfin, il oppose, en terminant, une difficulté à résoudre à ceux qui rapportent les soixante-dix semaines au premier avénement. Augustin répondit à cette seconde lettre (8), qu'il fallait distinguer le désir de voir la venue du Seigneur d'avec la recherche que l'on fait de cette époque. Désirer voir le Seigneur est le devoir de tout chrétien ; rechercher le jour de sa venue, est se mettre peut-être en opposition avec l'Évangile. Car qui peut prétendre connaître ce que le Christ a voulu cacher à ses Apôtres? Il croit, lui, que la dernière heure, c'est-à-dire que les derniers temps ont commencé à la naissance du Christ, mais que personne n'en peut connaître la fin. Du reste que ceux qui croient prochaine la venue du Christ peuvent aussi bien se tromper que ceux qui la placent à une époque reculée; et il serait bien plus sûr, bien plus conforme à l'esprit de l'Évangile de ne point se prononcer sur cette question. Affirmer que le jour du Seigneur est proche, s'il est encore bien éloigné, c'est dangereux ; les calamités et les guerres présentes ne sont pas plus désastreuses que celles qui eurent lieu sous Gallien et en d'autres temps ; les prodiges dont on parle de tous côtés, n'ont rien qui sorte de la règle ordinaire, et la raison elle-même demande de rapporter au sens spirituel ce qui se lit dans l'Évangile. Le saint roi David avait annoncé que : « Le bruit de leurs paroles devait se répandre par toute la terre. » Et cependant cette prophétie n'a été réalisée ni de son temps ni même aux temps apostoliques. En Afrique même, il y a d'innombrables tribus barbares auxquelles l'Évangile n'est point encore parvenu. Ne l'apprend-on pas chaque jour par les prisonniers qui en arrivent et dont les Romains font leurs esclaves (2).

5. Augustin place dans les *Rétractations* ses livres sur le mariage, adressés au comte Valère, après son ouvrage : *Actes avec Émérite*, fait en 418 (3). Le bienheureux docteur avait écrit déjà plusieurs fois à Valère, peut-être même dès l'année 417, sans en recevoir de réponse : ce qui lui causait quelque inquiétude. Mais enfin trois lettres arrivées presque en même temps vinrent lui rendre la tranquillité. L'évêque Vindémiale lui remit la première ; et peu après la seconde et la troisième lui furent remises par le prêtre Firmin, le même qui, en 418, lui avait apporté la lettre de Sixte, et qu'Augustin appelle Homme de Dieu (4). A cette même époque, Augustin apprit, peut-être aussi par lui, qu'un livre des pélagiens adressé au comte Valère, lui était parvenu, et qu'on l'y accusait, lui, Augustin, d'avoir condamné le mariage en traitant la question du péché originel. Valère, homme d'une foi inébranlable, avait reçu sans doute avec dédain cette calomnie ; mais Augustin crut devoir défendre la doctrine de l'Église d'une pareille accusation. Dans ce but, il composa d'abord deux livres, *Sur le Mariage et la Concupiscence*. Il y démontre tout le bien du mariage, en le distinguant de la concupiscence qui est un mal, non pas par la nature même du mariage, mais par la faute de l'homme retombant sur le mariage. Cependant la chasteté conjugale tourne ce mal en bien en le faisant servir à la génération. Il fit cet ouvrage après la condamnation de Pélage et de Célestius, et s'il le dédia au comte Valère, ce fut autant parce qu'il avait reçu un écrit des pélagiens, qu'à cause de sa constance et de ses efforts à combattre ces hérétiques; et enfin parce qu'il gardait scrupuleusement la chasteté conjugale, qui faisait le fond de cet écrit (5). Car sans ces raisons convaincantes, il n'eût point voulu forcer à accepter ses livres un homme aussi remarquable que le comte, accablé d'affaires et qui ne les lui aurait pas demandés : c'aurait été pour lui de l'impolitesse plutôt que de l'urbanité. Il accompagna ce livre d'une lettre, dans laquelle il louait beaucoup le comte; mais sans dépasser les bornes de la vérité, car, outre la sincérité complète de son affection, il avait à craindre, comme il le dit lui-même, d'être soupçonné de flatterie (6). Et les pélagiens en effet ne manquèrent pas de saisir cette occasion pour dire bien

(1) *Id.*, CXCIX. (2) *Ibid.*, CXCIX, n. 46. (3) *Retract.*, liv. II, ch. LIII. (4) *Lettre* CC, n. 1. (5) *Du mar. et de la concup.* liv. I, n. 5. (6) *Lettre* CC, n. 1.

haut que sa lettre à un homme d'épée n'avait d'autre but que de l'indisposer contre eux (1).

6. Entre le premier et le deuxième livre adressés à Valère, Augustin place dans ses *Rétractations* un assez grand nombre d'autres œuvres, en tête desquelles nous trouvons sept livres de locutions suivis de sept autres répertoires de questions sur les sept premiers livres de l'Écriture sainte (2); ces deux ouvrages étaient composés en même temps, et les questions, souvent citées dans ses locutions provenaient de la lecture des saintes Écritures (3), et de la confrontation des différentes versions des Septantes, avec les traductions d'Aquila et de Symmaque, et celle tirée du texte hébreu (4), celle-ci était sans doute celle de Jérôme, vu que les Latins n'en avaient point d'autre portant ce titre, et que les paroles citées par Augustin sont les mêmes que celle de la Vulgate (5). Telle était en effet pour Augustin la manière de lire l'Ecriture. Il mettait sur le papier toutes les difficultés qu'il rencontrait, se contentant quelquefois de les signaler, d'en étudier brièvement quelques autres et d'expliquer seulement celles qui n'exigeaient pas un temps trop considérable. C'est ce qui lui fit donner à ce recueil le titre de *Simples questions*, bien que pour la plupart, elles soient traitées assez au long, et paraissent suffisamment éclairées et expliquées. Celles mêmes qu'il n'a que consignées, ont aussi leur utilité particulière ; car la connaissance seule de ce qu'on doit chercher est déjà un pas vers la solution. Il avait, avec la même méthode, commencé l'étude des livres des rois; mais après quelque temps consacré à ce travail, d'autres affaires plus pressantes, l'en arrachèrent (6). Quant aux livres des *Locutions*, ils ne sont qu'un recueil de phrases tirées de l'Ecriture même, qui ont une physionomie particulière par la raison et le génie des langues grecque et hébraïque, et qui, d'un usage moins familier en latin pouvaient donner lieu à quiconque y apporte peu d'attention, de prendre certains sens mystiques. Il est des gens « dit le saint docteur, qui ne contredisent en rien la vérité, sans doute, mais il se trouve qu'ils ne sont pas la pensée de l'auteur qui a écrit le passage (7). » En conséquence, Augustin croyait que pour l'explication d'un bon nombre de passages présentant quelque obscurité, il n'était besoin d'aucune autre recherche, sinon d'examiner en quel sens les mêmes paroles étaient prises en d'autres endroits dont on avait l'interprétation sûre, et de se servir de ces explications pour les phrases moins claires. Il se mit lui-même à l'œuvre pour extraire ces formes de langage, ou ces idiotismes des cinq livres de Moïse, celui de Josué et de celui des juges, et de là provint son recueil des sept livres intitulés : *Locutions*. Parfois, il ne fait que les transcrire, d'autres fois, il en donne l'explication.

7. A ces œuvres, il en ajouta quatre autres destinées à Vincent Victor, *sur l'âme et son origine* (8). Ce Vincent Victor était un jeune homme né dans la Mauritanie Césarienne, de la faction des rogatistes, secte du donatisme, et qui s'était converti à l'Église catholique. Se trouvant un jour chez un prêtre espagnol, du nom de Pierre, il tomba sur une méditation d'Augustin, où le saint avouait modestement qu'il ignorait si toutes les âmes étaient des rejetons de l'âme d'Adam, ou si Dieu créait pour chaque individu naissant une âme particulière ; il ne doutait cependant pas que l'âme était un esprit et non un corps. Valère s'étonna de ce qu'Augustin ne disait rien de certain sur l'origine de l'âme, tout en regardant comme vraisemblable la question de la reproduction, et de ce qu'il affirmait que l'âme est immatérielle, par sa nature. Aussi écrivit-il, à cette occasion à ce prêtre, deux livres, où étaient mêlées quelques opinions pélagiennes avec plusieurs autres erreurs (9). A cette époque se trouvait à Césarée le moine Renatus (10) qui, en 418, avait remis à saint Augustin une lettre d'Optat, sur l'origine de l'âme. Il était laïque mais attaché profondément à la foi orthodoxe ; et ayant

(1) Ouvrage imp. liv. II, ch. XIV. (2) *Retract.*, liv. II, ch. LIV-LV. (3) *Quest. sur l'Heptateuque*, liv. II, quest. LXII ; liv. VI, quest. XXIX ; liv. VII. quest. XLIX-LI. (4) *Id.* liv. I, préface. (5) *Quest. sur l'Hep.* liv. V, quest. XX, liv, VI, quest. VII-XV-XIX-XXIV-XXV ; liv. VII, quest. XXI-LV, (6) *Retract.*, liv. II, ch. LV, n. 1. (7) *Retract.*, *Id.*, ch. LIV. (8) *Id.*, LVI. (9) *De l'âme et de son orig.* liv. III, n. 2. (10) *Retract.*, liv. II, ch, LVI.

rencontré un jour des livres dont il approuvait peu la doctrine, et où il voyait Augustin indignement traité, il se hâta de les copier et les lui fit parvenir (1). Ces livres envoyés de Césarée à Hippone pendant l'été, ne parvinrent à Augustin que vers la fin de l'automne, un voyage dont le but nous est inconnu l'ayant retenu absent tout cet espace de temps. Dans sa réponse, le saint docteur fit paraître sa sagesse et sa modestie accoutumées, il approuva que Victor l'ait ainsi attaqué, et fut charmé de connaître, par ces écrits mêmes, l'âme de l'auteur de ces livres. Il pensait en effet, que la bienveillance seule l'avait engagé à le tirer d'une erreur où il le croyait engagé, et il usait à son égard de cette règle si sage qu'il s'était prescrite : que toutes les fois qu'il ne connaîtrait pas à fond l'esprit de quelqu'un il lui prêterait toujours de bonnes intentions, plutôt que de le condamner. « Lorsque, dit-il, la pensée de quelqu'un à notre égard ne nous est pas clairement connue, nous pensons qu'il vaut mieux lui prêter une bonne intention, que de le juger sans preuves (2). » De la part de Victor, il regardait comme de la modestie d'avoir ouvert son cœur non à lui, mais à un autre, comme il le devait; il croyait que ce jeune homme, convaincu de la droiture de ses opinions, n'avait pu être en rien contraint de le consulter, et si dans la discussion, il lui était échappé quelque parole blessante, le saint évêque en voyait la cause non dans un ressentiment particulier, mais bien dans leur diversité de sentiments. Mais si la modestie et l'humilité du prélat le poussaient à excuser les torts dont on pouvait se rendre coupable envers sa personne, l'amour du vrai ne lui permettait pas de ne pas défendre ce qui était exempt d'erreur (3). Or tels étaient les points attaqués par Victor. Il répondit donc par quatre livres ; l'un adressé à Renatus, un autre à Pierre ; les deux derniers à Victor lui-même. La part de Pierre n'était à proprement parler qu'une lettre, et si on l'appelle livre, c'est qu'on ne peut la séparer du reste de l'ouvrage (4). Dans ces écrits pleins de doctrines importantes, Augustin défend son hésitation à prononcer sur l'origine des âmes que reçoit chaque homme, et montre les nombreuses erreurs de Victor et les fruits regrettables de sa présomption. Cependant, il pense qu'il ne faut pas condamner trop précipitamment ce jeune homme, qu'une explication bienveillante lui sera plus utile, et ayant appris récemment qu'il s'était fait catholique, il le traite avec la plus grande douceur (5). Cette manière d'agir et le travail du saint docteur furent couronnés d'un plein succès, car il reçut bientôt de Victor lui-même sa rétractation (6).

8. Après les livres sur l'origine de l'âme, viennent immédiatement dans ses *Rétractations,* ceux adressés à Pollentius sur les mariages adultérins. Quel était ce Pollentius ? nul ne le sait. Ce qu'on peut seulement affirmer, c'est que c'était un homme d'une piété remarquable, que saint Augustin appelait son pieux frère (7). Parcourant les commentaires où longtemps auparavant le saint docteur avait expliqué le sermon sur la montagne, il s'étonnait de le voir enseigner que les femmes séparées légitimement de leurs époux adultères ne pouvaient, du vivant de leurs conjoints, contracter d'autre alliance, et devaient garder la chasteté. Il lui semblait plutôt que les femmes séparées de leurs maris, pour toute autre cause que celle d'adultère, devraient être les seules auxquelles un second mariage était défendu tant que leurs époux vivaient. Ayant appris qu'Augustin se préparait à lui écrire, il lui envoya, sur le même sujet (8), d'autres questions qui ne parvinrent qu'après l'achèvement complet de la réponse. Augustin songea à y répondre dans un supplément. Mais ses amis publièrent son livre plus tôt qu'il ne l'eût voulu, et force lui fut d'en composer un second. Dans ces deux ouvrages, il examine la question du mariage, en s'appuyant sur l'autorité des Écritures ; cette question est, à son avis (9), la plus difficile, la plus obscure, la plus embar-

(1) *De l'âme et de son orig.* liv. II, n. 1 ; liv. I, n. 35. (2) *Id.*, liv. I, n. 2. (3) *Id.*, liv. IV, n. 1. (4) *Retract.*, liv. II, ch. LVI. (5) *Id.*, et *de l'âme et de son orig.* liv. I, n. 2. (6) *Retract.*, liv. II. ch. LVI. (7) *Des mar. ag. adult.* liv. II, n. 1. (8) *Id.*, (9) *Retract.*, liv II, ch. LVII.

rassée (1). On peut objecter que les maris séparés de leurs femmes ne peuvent garder la continence ; mais il répond en se servant de l'exemple des clercs auxquels on fait une nécessité de la continence, qui sont contraints de la garder pour assurer à l'homme d'être reçu clerc, et qui, assistés du secours de la grâce, s'acquittent religieusement de ce devoir qu'ils auraient pu croire impossible (2). Pollentius avait en outre demandé à saint Augustin s'il croyait permis de donner le baptême à des catéchumènes qui seraient empêchés par maladie subite de le demander eux-mêmes (3). Le saint docteur veut qu'en pareille circonstance, chacun agisse en toute liberté : ce parti lui paraissait le plus convenable. Pour lui, il croit péférable de leur conférer ce sacrement quand bien même ils n'auraient auparavant manifesté d'autre désir de le recevoir que la foi dont ils faisaient profession, et pour mieux décider cette question, il ne croit pas pouvoir mieux faire, que de rapporter un accident arrivé à un de ses amis, et qu'il cite dans ses *Confessions* (4). Il étend même cette faveur à ceux qui conservant des commerces adultères, ne seraient point admis au baptême s'ils étaient en bonne santé. Ce qu'il dit au sujet du baptême des catéchumènes, il recommande d'en faire la même application dans la réconciliation des pénitents. « Car ceux-là mêmes, dit-il, l'Église notre mère ne doit point consentir à les laisser sortir de cette vie sans garantie de leur réconciliation (5). »

9. Vers la même époque, on mit en vente à Carthage un ouvrage anonyme d'un certain marcioniste et d'un autre partisan de ces sectes, qui, comme les manichéens, condamnaient la foi et les prophètes, et qui même allant plus loin que Manès, attribuaient au dernier et non à Dieu la création du monde (6) ; Cet hérétique disait tenir sa doctrine d'un certain Fabricius qu'il avait rencontré à Rome, et dont il se glorifiait d'être le disciple. Il s'était proposé de ruiner l'autorité des anciennes Écritures en n'usant que de preuves tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament (7). Il empruntait l'autorité d'écrits apocryphes (8), et à la fin de l'ouvrage, faisait valoir son hérésie par le petit nombre même de ses sectateurs (9). Quand ce volume rempli d'erreurs fut mis en vente, bien des gens, poussés par la curiosité ou par un plaisir dangereux, se mirent à le lire ou à écouter ceux qui le lisaient. Ce qu'ayant appris, des fidèles d'un esprit vraiment chrétien, se hâtèrent de l'envoyer à Augustin, lui demandant de le réfuter par écrit le plus tôt possible. Le saint satisfit à leur vœu, et leur écrivit sa réponse qu'il intitula : *Contre l'adversaire de la loi et des prophètes*. Pour l'utilité du lecteur, il divisa cet ouvrage en deux livres. Dans le premier, il montrait que les passages de l'Ancien Testament tournés en ridicule ne contiennent rien de mauvais ni de singulier, et dans le second il répondait aux témoignages que l'auteur avait empruntés au Nouveau Testament contre l'Ancien. Augustin cite dans le premier le quatorzième livre de la *Cité de Dieu* (10). Or s'il composa ses quatre livres de l'*Origine de l'âme* vers la fin de l'automne de l'année 419, rien n'empêche que nous ne rapportions ses écrits contre Fabricius au commencement de l'année 420.

(1) *Des mariag. adult.* liv. I, n. 32. (2) *Id.*, liv. II, n. 22 (3) *Id.* liv. I, .n 33. (4) *Conf.*, liv. IV, n. 8. (5) *Des mariag. adult.* liv. I, n. 35. (6) *Retract.*, liv. II, ch. LVIII ; *Contre un advers. de la loi et des prophètes*, liv. II, n. 3-40. (7) *Contre l'adv. de la loi et des proph.* liv. II, n. 3-40. (8) *Id.*, n. 14. (9) *Id.*, n. 41. (10) *Id.*, liv. I, n. 18.

LIVRE HUITIÈME

DES AUTRES ACTES DE SAINT AUGUSTIN DEPUIS L'ANNÉE 420 JUSQU'EN 430.

CHAPITRE PREMIER

1. Les donatistes, rendus furieux par leurs propres excès se détruisent par le fer et le feu. — 2. Dulcitius tribun et secrétaire, essaie de dissuader Gaudentius, évêque donatiste, de ses crimes, et en reçoit deux lettres. — 3. Augustin, sur la demande de Dulcitius, répond à Gaudentius. — 4. Il écrit à Consentius un livre *contre le mensonge* dont ne doivent point user les catholiques même pour découvrir les priscillianistes. — 5. Il résout des questions de ce même Consentius, entre autres, celle-ci : Si le corps de Notre Seigneur a maintenant des os, du sang et tout ce qui constitue la chair. — 6. Il écrit à Céritius contre les priscillianistes qui abusaient du parjure et des écrits apocryphes.

1. Nous avons déjà vu les progrès faits par l'Église catholique contre le schisme des donatistes, grâce à la conférence de Carthage et aux lois portées par Honorius pour en appuyer les décrets. Nous avons vu aussi les actes violents produits par le dépit de ceux qui ne voulaient pas céder ni s'avouer vaincus : mais leur fureur ne s'en tint pas là. « De même, dit le saint docteur, que la charité de l'Église ne veut que leur salut, afin qu'aucun d'eux ne périsse ; de même leur fureur cherche ou à nous massacrer, ou à se tuer eux-mêmes afin de ne pas paraître impuissants à faire périr des hommes (1). On vit donc se reproduire ces horribles et déplorables assassinats des anciens circoncellions dont le nom était devenu si célèbre dans tout l'univers et si odieux aux hommes modérés de leur propre secte. L'empereur se contentait de les punir de l'exil (2) : mais les catholiques consentaient de grand cœur à les cacher, et si quelquefois ils demandaient le bannissement de quelques-uns d'entre eux, c'était dans la seule intention qu'ils ne pussent être un obstacle au salut des autres (3). Quand les forfaits de ces fanatiques leur avaient mérité, d'après les lois, le dernier supplice, ils devenaient eux-mêmes leurs propres juges, leurs bourreaux ; ils se condamnaient, et accomplissaient leur jugement. Tandis que les saints martyrs enviaient de périr pour la vérité, eux mouraient pour en arrêter les progrès et la pratique, pour faire détester l'unité, pour repousser la charité et empêcher d'acquérir la vie éternelle (4). Si l'on en croit Gaudentius, bon nombre de ces sectaires périrent ainsi (5). Mais saint Augustin rapporte que le nombre de ceux qui se donnèrent ainsi la mort, n'égala point celui des bourgs, des villes, des cités entières, des peuples mêmes, qui devant la sévérité des lois impériales, se séparèrent de l'erreur. Les hérétiques, il est vrai, en menaçant de trancher le fil de leurs jours, et de se précipiter dans un abîme ou dans le feu, espéraient retarder l'œuvre des catholiques, et ralentir l'ardeur de leur zèle. Mais ceux-ci jugeaient préférable de laisser périr quelques fanatiques, que de laisser des milliers d'âmes dans un schisme pire que la mort, quand les lois, éta-

(1) *Lettre* CLXXXV, n. 11. (2) *Contre Gaudens* liv. I. n. 21. (3) *Id.*, n. 12. (4) *Serm.* CCCXXV, n. 2. (5) *Contre Gaud.* liv. I, n. 32.

blies par la volonté divine pourraient les en arracher (1). Aussi, la faveur céleste permit-elle qu'on ne vit plus personne se donner la mort, et qu'un grand nombre d'habitants de la Numidie et des autres provinces de l'Afrique, fissent leur réconciliation avec l'Église ; et si de pareils malheurs furent quelquefois signalés, l'Église, comme autrefois, sans se consoler de la mort d'Absalon par la pacification de son royaume, adoucissait et guérissait la douleur de son cœur maternel, en voyant le rétablissement de l'unité et le salut de tant de peuples. Ah ! écrivait Augustin à Boniface, que n'êtes-vous témoin de leur joie, à se réunir dans la paix du Christ pour entendre et pour chanter les hymnes, ou pour écouter la parole de Dieu ! Que ne voyez-vous leur douleur au souvenir de leur erreur passée et de leur bonheur de connaitre la vérité ! Je voudrais vous montrer avec quelle indignation ils repassent les mensonges de ceux qui furent leurs maitres et qui leur débitaient tant de faussetés sur nos sacrements. Que de fois ils avouent qu'ils auraient voulu être catholiques, mais qu'ils ne l'osaient point au milieu de gens dont ils redoutaient la fureur ! Si vous pouviez avoir sous les yeux comme en un seul tableau tous ces peuples revenus à l'unité des diverses parties de l'Afrique, vous diriez alors que c'eût été trop cruel d'abandonner et d'exposer aux flammes éternelles une innombrable multitude d'hommes, sous prétexte d'empêcher une poignée de misérables de se brûler volontairement (2). »

2. Parmi ceux dont la démence se fit surtout remarquer, on distingua Gaudentius, évêque de Thamugade, successeur du célèbre Optat le Gildonien, et l'un des sept choisis par les donatistes pour défendre leur parti dans la conférence de Carthage (3) : il avait d'abord pris la fuite et était revenu quelque temps après (4), faisant serment, s'il était contraint de se réunir aux catholiques, de se brûler avec son église et quelques fanatiques attachés à sa personne (5). L'empereur Honorius avait confié l'exécution des lois portées pour l'unité, à Dulcitius, homme laïque et soldat, de la communion catholique, qui, comme Marcellin, avait été nommé tribun avec la charge de secrétaire (6). Ses droits ne s'étendaient pas jusqu'à la peine de mort : il ne pouvait que condamner à l'exil (7). C'était un homme d'une grande aménité, et Dieu s'était déjà servi de lui pour ramener un bon nombre de schismatiques à l'unité catholique. Mais, comme les habitants de Thamugade étaient les plus opiniâtres, il voulut agir, comme il le devait, envers eux avec douceur ; il les avertit par un édit des devoirs qu'il devait remplir, et entre autres choses, connaissant leur dessein de se brûler, il leur déclarait qu'ils subiraient la mort qu'ils méritaient, entendant par ces paroles la mort qu'ils devaient se donner eux-mêmes. Mais ceux-ci l'interprétèrent autrement, et se crurent menacés du dernier supplice. Dulcitius promulgua alors un deuxième édit où il expliquait plus clairement sa pensée. Il écrivit même à Gaudentius, pour l'exhorter à revenir à l'unité catholique, et à se désister de son projet de se brûler avec son Église et quelques partisans (8). Il contraignait, lui disait-il, des innocents a vouloir leur perte ; car s'ils n'étaient pas retenus par son autorité et par la crainte qu'il leur inspirait, ils reviendraient d'eux-mêmes à l'Église catholique (9). Prenez garde, de vous faire nommer l'incendiaire d'une basilique si splendide, où si souvent vous avez invoqué le nom de Dieu. Dulcitius s'était réjoui à son arrivée dans la province et dans la ville de Thamugade de l'absence de Gaudentius ; mais maintenant il s'affligeait de l'y voir de retour ; et il le priait de ne pas lui donner l'occasion de le bannir, et de ne mettre aucun obstacle au salut des autres. S'il se croit innocent, qu'il prenne la fuite selon l'ordre de son maître, mais qu'il n'aille pas se brûler (10). Il le connaissait, sur le rapport de bien des gens pour un homme rempli de prudence, aussi le traitait-il toujours avec honneur, plus

(1) *Lettre* CCIV, n, 12. (2) *Lettre* CLXXXV, n. 32. (3) *Contre Gaud.*, liv. I, n. 52 ; *Retract.*, liv. II, ch. LIX. (4) *Contre Gaud.* liv. I, n. 17. (5) *Id.*, n. 1, *Retract.*, liv. II, ch. LIX. (6) *Contre Gaud.* liv. I, n. 12. (7) *Lettre* CCIV, n. 3. (8) *Retract.*, liv. II, ch. LIX. (9) *Contre Gaud.* liv. I, n. 6. (10) *Id.*, n. 12.

peut-être qu'il ne convenait à un catholique à l'égard d'un hérétique; mais il espérait par ce moyen le rendre plus docile (1). Gaudentius répondit à cette lettre immédiatement, afin, comme il le disait, de ne point retarder le courrier (2). Mais il signifiait sa résolution bien arrêtée, s'il se voyait menacé, de terminer sa vie dans le camp du Seigneur, c'est-à-dire de périr dans l'incendie de son église. Quant à forcer les autres à l'unité, il était si loin de ce dessein qu'il conseillerait à tous ceux qui voudraient quitter l'Église, de proclamer en public et sans crainte que lui-même était l'auteur de l'incendie (3). Le lendemain il écrivit une deuxième réponse plus étendue que la première, où il s'efforçait de justifier son fanatisme pour les Écritures, et, surtout, par l'exemple de Razius, dont la mort est racontée au deuxième livre des Machabées (4), il rappelait aussi, mais en dissimulant la vérité, ce qui était arrivé à Émérite, lors du voyage d'Augustin à Césarée en 418 (5).

3. Dulcitius fit parvenir ces deux lettres à Augustin, le priant de les réfuter (6), et de lui tracer la conduite à tenir vis-à-vis des hérétiques (7), c'est-à-dire, quel compte il devait tenir des menaces de ceux qui se disaient décidés à périr par le fer ou par le feu. Le saint évêque lui conseilla de ne faire aucun cas de ces menaces; de ne pas s'effrayer de la ruine et de la perte de quelques malheureux, mais de pourvoir au salut des autres autant qu'il lui était possible. Quant à la réfutation des lettres de Gaudentius, ses occupations, disait-il, ne lui laissaient guère le temps de la faire, et d'ailleurs, il avait déjà, dans d'autres ouvrages, répondu aux arguments employés dans ces lettres (8). Il mettra cependant tout son soin à les réfuter, tant pour être agréable à Dulcitius et a Éleusinus qui lui faisait la même demande, que pour son affection pour le peuple de Thamugade (9). Et, sans tarder, nous le voyons en effet répondre à Dulcitius, et réfuter avec le plus grand soin, ces erreurs, et particulièrement l'exemple cité de Razius. Cet Éleusinus que saint Augustin appelle son honorable et très-cher fils, et qu'il dit avoir rempli à Thamugade la charge de préteur, n'était pas autre sans doute qu'un ancien tribun de ce nom qui possédait dans la campagne d'Hippone un champ où se trouvait une petite chapelle érigée à la mémoire de saint Étienne. Ayant perdu un fils en bas âge, il le plaça sur le tombeau qui renfermait les restes sacrés du martyr, et ayant adressé à Dieu de ferventes supplications en versant d'abondantes larmes, il le rapporta vivant et en parfaite santé (10). Le saint évêque raconte de plus que son cher et honorable fils Éleusinus fit don à un monastère d'Hippone de sa campagne (11), qui n'était sans doute pas d'un maigre revenu; car on fit courir le bruit qu'il l'avait vendue, personne ne voulant croire qu'il eût donné en pur don une propriété aussi riche. Mais saint Augustin démentit ce bruit et déclara avoir été lui-même témoin de la donation. Dès qu'il en eut le loisir, il tint sa promesse de réfuter longuement les deux lettres de Gaudentius, et, il fit un livre à ce sujet où sa réponse suivait pas à pas le texte de son adversaire et où les ignorants eux-mêmes pourraient voir qu'il n'avait rien laissé sans réponse (12). A la lecture de ce livre, Gaudentius écrivit à Augustin, non pas pour le réfuter, mais seulement pour ne pas lui laisser croire par son silence, qu'il avait été convaincu (13). Mais en voulant jeter comme un voile sur son impuissance, il ne la rendit que plus manifeste; chacun crut, en effet, qu'il avait voulu réfuter Augustin, mais qu'il n'avait rien pu trouver de vrai et de solide à lui opposer; aussi personne ne douta-t-il de la perte de sa cause. Il ne fallait pas grand'peine, en effet, même aux hommes d'un jugement moins qu'ordinaire pour voir la maladresse de ses réponses à saint Augustin quand on comparait les écrits des deux adversaires : afin cependant de le démontrer jusque dans les détails, une discussion plus étendue était nécessaire. Augustin était disposé

(1) *Id.*, n. 3. (2) *Contre Gaud.* liv. I, n. 12. (3) *Id.*, n. 7. (4) *Id.*, n. 12. (5) *Id.*, n. 15. (6) *Retract.*, liv. II, ch. LIX. (7) *Lettre* CCIV, n. 1. (8) *Id.*, n. 4. (9) *Id.*, n. 9. (10) *De la cité de Dieu*, liv. XXII. ch. VIII, n. 19. (11) *Serm.*, CCCLVI, n. 15. (12) *Contre Gaud.* liv. I, n. 1. (13) *Id.*, liv. II, n. 1. *Retract.*, liv. II, ch. LIX.

à la faire si elle était jugée indispensable. Mais ne voulant point différer sa réponse à Gaudentius, il lui adresse une courte lettre qui forme son deuxième livre contre cet hérétique, et qui paraît avoir pleinement répondu à l'attente générale, car le saint évêque n'y ajoute rien dans la suite. Il donne ces deux ouvrages comme écrits à Gaudentius lui-même; mais dans la table de Possidius, ils sont inscrits sous ce titre : *Livre de réponses à deux lettres de Gaudentius, évêque donatiste;* et *Lettre à Gaudentius, évêque donatiste* (1). Pour ce qui advint à Gaudentius et aux autres donatistes depuis ce moment jusqu'à la mort d'Augustin, nous n'en trouvons aucun détail nulle part.

4. Au milieu de ces luttes, Augustin s'occupait en même temps d'un livre sur le mensonge. Il l'adressa à Consentius, qui se trouvait près de l'Espagne où surtout se faisait remarquer l'hérésie des priscillianistes (2). Ce Consentius avait envoyé plusieurs écrits à Augustin sur les dogmes de ces hérétiques, dont il faisait une minutieuse recherche, et qu'il connaissait pour la plupart de la bouche d'un certain Frontone(3)afin de dévoiler leurs erreurs qu'ils se croyaient permis de cacher non-seulement à force de mensonges mais même par le parjure. Consentius pensait que de leur côté les catholiques devaient pouvoir user de dissimulation, se dire priscillianistes, et pénétrer ainsi leurs secrets. Augustin condamnait cette conduite et écrivit à ce sujet un livre intitulé : *Contre le mensonge* (4), voulant qu'on poursuivit ce vice sans trêve ni merci, et expliquant quelques endroits de l'Écriture que certains hommes et Consentius lui-même invoquaient en leur faveur. Il démontrait que si parfois le mensonge est permis, dans les affaires qui touchent la religion, il ne peut jamais intervenir sans un grand crime et sans danger. Il exhortait donc Consentius à combattre les priscillianistes par des écrits, puisque Dieu lui en avait donné les moyens nécessaires ; car il serait inutile de rechercher et d'examiner leurs dogmes pour les laisser sans réfutation (5), et il lui ordonnait avant tout de combattre leur doctrine au sujet du mensonge employé pour cause de religion, et de réfuter, pour atteindre ce but, un ouvrage de Distinius, évêque priscillianiste, intitulé *Balance* (5). Ce livre contre le mensonge, fut vraisemblablement écrit au printemps de l'année présente (420,) et Augustin y faisait certainement allusion lorsqu'il disait : « Voici que se présente à nous cette question si difficile et si obscure, et sur laquelle nous avons déjà composé un volume entier alors qu'il nous fallait y répondre (7).» Nous ne voyons pas cependant qu'il ait été écrit pour répondre à quelqu'un, et de plus, il ne fut publié que lorsqu'Augustin eut mis la dernière main à tous ses ouvrages (8).

5. Nous sommes porté à croire que la lettre qui commence ainsi : « Pour ce qui est des yeux du corps (9),» fut écrite à ce même Consentius dans la même année, et que la lettre de Consentius dont parle Augustin dans ce passage,est la même qui lui donna l'occasion de composer le livre dont nons venons de parler. Avec cette lettre, Consentius avait dans un opuscule séparé, demandé à saint Augustin la solution de certaines questions comme celle-ci : « Le corps de Jésus-Christ a-t-il maintenant des os, du sang, et tous les tissus qui constituent la chair ? Dieu, le créateur , forme-t-il un à un les tissus des corps vivants ? Tous ceux qui sont baptisés obtiennent-ils le pardon de leurs péchés quand même ils mourraient souillés de fautes et sans se repentir ? Enfin le souffle de Dieu a-t-il constitué l'âme d'Adam ? » Augustin répondit à toutes ces questions ; mais ce qu'il dit sur le corps du Sauveur et sur celui des élus dans le ciel est surtout admirable. L'auteur de ces questions est très-probablement ce même Consentius qui, dix ans auparavant ou à peu près,lui avait fait quelques demandes sur la trinité, et auquel le saint docteur avait alors répondu : « Je suis charmé de votre esprit dans vos livres, et vous avez assez de talent pour expliquer ce que vous avez compris (10). » Et plus tard dans sa réponse sur le

(1) Poss., *Table.* ch. III.(2) *Retract.*, liv. II, ch. LX. (3) *Contre le mens.* n. 1-4. (4) *Retract.*, liv. I, ch. XXVII. (5)*Contre le mens.* n. 25.(6) *Id.*, n. 5. (7) *Enchir.* n. 6. (8)*Retract.*, liv. I, ch. XXVII.(9) *Lettre* CCV,(10)*Id.*, CXX, n.1

mensonge : « Je suis enchanté de votre éloquence, de votre connaissance des saintes Écritures, et de la pénétration de votre esprit (1). » En 410, Consentius habitait les îles (2), et était venu en Afrique afin de voir Augustin (3). Mais celui-ci était à la campagne pour affaires pressantes, et Consentius ne put le rencontrer. Augustin lui-même affirmant qu'il a appris quelque chose de lui, ne peut pas faire allusion à une entrevue directe, puisqu'il le place au nombre de ceux qu'il n'a jamais vus, et que cependant, dit-il, il aime et souhaite ardemment de voir, afin de satisfaire le penchant qui l'entraîne vers eux (4).

6. Dans sa lettre à l'évêque Cérétius (5), dont nous ignorons la date, saint Augustin attaque de nouveau l'hérésie des priscillianistes. Ce Cérétius lui avait signalé un certain Argirius et lui avait envoyé deux volumes qui sont, paraît-il, apocryphes, auxquels il ajoutait un hymne, que l'on disait être de Notre Seigneur Jésus-Christ, et au sujet duquel il le priait de lui faire connaître son opinion. Les immenses et continuels travaux, auxquels peu s'en fallait que le saint homme ne succombât, lui laissèrent à peine le temps de parcourir un de ces volumes. Quant au second, il l'égara et ne put jamais le retrouver. Après un temps assez long, il répondit à Cérétius, qu'à son avis Argirius s'était attaché à la secte des priscillianistes, ou que du moins il partageait leurs erreurs sans réflexion. Il ne lui paraissait nullement douteux que les livres qu'il lui avait fait parvenir ne fussent précisément les écrits apocryphes dont abusaient les hérétiques en les disant divins. Il parlait aussi longuement de l'hymne que les priscillianistes disaient avoir été chanté par le Sauveur après la dernière cène, et où s'étaient expliqués des mystères que les hommes du vulgaire ne pouvaient comprendre. Augustin montre que dans cet hymne, il n'y a rien que ne renferment les livres canoniques, si l'on s'en tient à l'interprétation qu'ils en donnent en public ; mais il lui paraît très probable que cet hymne renferme les dogmes criminels et abominables de leur hérésie, connus seulement des sectaires ; et, de plus, il signale, sur le mensonge et le parjure qui doivent couvrir leurs croyances, ce précepte ainsi conçu : « Jure, parjure, et garde le secret. » Que cette pratique et toutes les autres de la secte lui sont connues, dit-il, par des hommes qui, après lui avoir appartenu, en avaient été arrachés par la grâce de Dieu.

CHAPITRE II

1. Julien écrit quatre livres contre Augustin et quelques lettres en faveur des pélagiens. — 2. Augustin réfute les sentences du premier livre de Julien, adresse le second à Valère, et écrit quatre livres à Boniface en réponse à deux lettres des pélagiens. — 3. Alype porte en Italie tous ces travaux d'Augustin. — 4. Augustin publie six autres livres contre Julien. — 5. L'empereur Constance promulgue un rescrit contre les pélagiens ; il fait raser le temple de la déesse Céleste.

1. Nous avons vu l'année précédente, qu'Augustin avait adressé au comte Valère son livre *sur le Mariage et la concupiscence*. Cette œuvre à peine parue, Julien, de la secte des pélagiens, et évêque d'Eclane, y répondit par quatre livres, où il se contentait d'attaquer les passages les plus faibles à son avis et n'allait même que jusqu'au quart de l'écrit de son adversaire, pensant bien que personne ne lirait les deux ouvrages en entier (6). Du reste sa méthode était celle de tous les hérétiques ; ne pouvant dire la vérité, il avait recours à la médisance. Il appelait les catholiques du nom injurieux de manichéens, et avant tous, Augustin, que, par mépris, il nommait le Discoureur carthaginois (7) ; il attaquait aussi quelques autres personnes qui, après avoir abjuré l'hérésie de Pélage, étaient revenues à la foi orthodoxe, et si Augustin atteste en avoir connu plusieurs qui menaient une vie très-chaste, il garde sur les autres un silence prudent (8). Pour le comte Valère, Julien le traitait avec bien plus de convenance (9). Il s'épuisait en vains efforts (10) pour s'appliquer

(1) *Contre le mens.* n. 1. (2) *Let.*, CXIX, n. 6. (3) *Id.*, n. 1. (4) *Lettre* CXX, n. 1. (5) *Lettre* CCXXXVII. (6) *Contre Julien*, liv. I, n. 2. (7) *Id.*, liv. III, n. 32. (8) *Id.*, liv. VI, n. 35. (9) Œuvres inachevées, liv. I, ch. X. (10) *Id.*, ch. LXVII.

ces célèbres paroles de l'Apôtre : « Qui me délivrera de ce corps mortel (*Rom.*, VI, 24). Il avançait plusieurs passages de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme qu'il voulait appliquer en faveur de son hérésie (1). Enfin il promettait de répondre à tous les arguments qu'apportaient les catholiques pour prouver le péché originel (2). Julien dédia ces quatre livres à Turbantius évêque de la secte, qu'il proclamait un homme remarquable par ses vertus dans un autre ouvrage adressé à Florus. Mais aussitôt après la publication de cette dernière œuvre, après ces éloges donnés à Turbantius, Dieu touché des prières de l'Église en faveur de ce dernier, le ramena de l'erreur pélagienne, et par sa miséricordieuse assistance le convertit à la foi catholique, au moyen même de ce livre par lequel l'évêque d'Eclane avait cru le confirmer dans son hérésie (3). « Oui, dit Augustin, c'est par la lecture du livre que vous dites vous-même lui avoir adressé, que Turbantius est revenu à la foi catholique, en vous voyant vous appuyer sur de si faibles raisons (4). » Julien, après sa publication, écrivit aussitôt à Rome une lettre, par laquelle il voulait, dit le saint docteur, reconnaître ceux de son parti ou gagner de nouveaux partisans (5), et où il parlait aussi d'un colloque, c'est-à-dire d'un synode que les pélagiens réclamaient à grands cris (6). Augustin ayant réfuté cette lettre dans son premier livre à Boniface, Julien, sur une raison peu plausible, se hâta de la renier, comme nous le voyons par ces paroles du saint prélat : « Si vous ne voulez pas la reconnaître, soit, elle n'est pas de vous (7). » Mais quoi qu'il en soit, cet écrit, comme celui adressé à l'évêque de Thessalonique par les dix-huit prélats donatistes, se plaignait hautement que les paroles d'Augustin eussent été reçues par leurs ennemis en haine de la vérité (8). D'après ce passage, on peut conjecturer que ces deux lettres furent écrites vers la même époque ; mais ce dont on ne peut douter, c'est qu'elles ne tardèrent pas à êtr publiées.

2. Lorsque, grâce à l'active vigilance des catholiques, le pape Boniface les eut en sa possession (9), il les fit parvenir à Augustin pa saint Alype, qui, nous ignorons pourquoi se trouvait alors à Ravenne. Le comte Valère lui en remit une autre de son côté, dans laquell il remerciait le saint docteur du livre qu'il lu avait envoyé, et l'avertissait qu'Alype lui raconterait lui-même ce que disaient les hérétique aux certains passages (10). Puis au dépar d'Alype pour Rome, le même officier lui remi un opuscule qui contenait les sentences d premier livre de Julien. Quelqu'un les avait recueillies avec quelques changements et les avai envoyées au comte, afin qu'il eût une répons courte et prompte au livre d'Augustin (11). I les faisait donc remettre à Augustin, ave prière de les réfuter le plus promptement possible. Le pape Boniface reçut Alype à Rome avec une grande bienveillance, ils vécuren ensemble peu de temps, il est vrai, mais unis pa une douce affection ; et Alype le lia égalemen d'une étroite amitié avec son ami Augustin (12) Aussi Boniface lui remit-il, comme nous l'avons déjà dit, la lettre de Julien envoyée à Rome et celle des dix-huit évêques à Rufus de Thessalonique, où le saint docteur était indignement calomnié (13). Alype revint en Afrique porteu de ces écrits et de l'opuscule contenant les sentences. La lecture inspira à Augustin la pensée de faire une réfutation complète de l'ouvrage, mais pressé de satisfaire le comte Valère (14), il composa au plus vite pour lui un deuxième livre, qu'il intitula comme le premier : *Du mariage et de la concupiscence.* Après avoir démontré les calomnies de Julien, il prouvait que le dogme catholique diffère essentiellement de l'hérésie des manichéens au sujet de la faute originelle. Consacrant ensuite quatre livres à la réfutation directe des deux lettres, il répondait dans le pre-

(1) *Contre Julien*, liv. VI, n. 69. (2) Ouvr. inach. liv. I, n. 1. (3) *Id.*, liv, II, ch. XI. et liv. V, n. 4. (4) *Id.*, liv. IV, n. 30. (5) *Contre les deux lettres Pélag.* liv. I, n. 3. (6) *Id.*, n, 12. (7) Ouvr. inach. liv. I. n. 18. (8) *Contre les deux lettres Pélag.* liv. I, n. 9, liv. IV, n, 20. (9) *Id.*, liv. I, n. 3. (10) *Du mariage et de la conc.* liv. II, n. 1. (11) Ouv, inach. préf. (12) *Contre les deux lettres Pélag.* liv. I, n. 1. (13) *Id.*, liv. II, n. 3. (14) *Du mar. et de la conc.* liv. II, n. 3.

mier à celle imputée à Julien et dans les trois autres, à celle des dix-huit évêques. Les ennemis de la grâce trouvaient en effet toujours de nouvelles argumentations pour tenter les esprits des plus faibles, et Augustin croyait de son devoir d'employer une égale constance à les combattre, tant afin d'empêcher les catholiques de tomber dans leurs piéges que pour ne pas les laisser s'affermir eux et les leurs dans leur erreur; et l'ouvrage terminé, il résolut de l'envoyer à Boniface, non pas pour son instruction, mais afin qu'il l'examinât et qu'il corrigeât les passages qu'il n'approuverait pas entièrement : « J'espère du Seigneur Notre Dieu, disait-il en rappelant les injures des Pélagiens, que ce ne sera pas sans récompense pour moi dans le ciel que leur dent calomnieuse m'aura déchiré. Je m'expose à ces mauvais traitements pour les faibles, afin de ne pas les laisser se perdre par les louanges trompeuses des pélagiens, et afin de les offrir, pour leur salut, au Christ notre véritable Sauveur (1). »

3. Vers la fin de la même année 420 ou au commencement de l'année suivante, Alype fit de nouveau la traversée et apporta en Italie ces nouveaux ouvrages d'Augustin contre les pélagiens, c'est-à-dire les quatre livres adressés à Boniface (2), et le second livre à Valère (3). Il était alors nécessaire de s'opposer aux ennemis acharnés de la grâce, au moment où ils mettaient tous leurs efforts, surtout en cette contrée, à sauver leur hérésie de son anéantissement. Persuadés en effet que c'était la seule ou du moins la principale cause de son nouveau voyage, ils en prirent occasion d'attaquer les catholiques en se servant avec la dernière violence des écrits de leur chef. Julien accusait Alype d'avoir amené avec lui plus de 80 chevaux, les plus beaux de toute l'Afrique, pour en faire don aux tribuns (4). Et plein de complaisance pour lui-même, il osait écrire ces mots : « Votre frayeur, aussi bien que la considération et le prix des doctrines dont nous sommes les défenseurs, montrent assez toute la dignité de notre entreprise. Vous, par vos largesses, par vos concessions d'héritages, par vos transports de chevaux, vous en soulevant les peuples, en corrompant les autorités, en cherchant à nous ôter la vie, vous rougissez d'avouer la foi que nous attaquons (5). » « Pourquoi donc, s'écrie-t-il plus loin, avez-vous bouleversé l'Italie par vos séditions? Pourquoi avez-vous, dans toute l'Afrique, engraissé aux dépens des pauvres des troupeaux de chevaux, pour les envoyer par Alype aux tribuns et aux centurions? Pourquoi avez-vous corrompu les puissances du siècle en leur offrant les héritages des matrones, et excité contre nous la colère publique? Pourquoi avez-vous troublé le repos de l'Église? Pourquoi avez-vous ensanglanté les temps d'un prince religieux par vos odieuses persécutions (6)? » Mais Augustin mit à nu tous les vains efforts et l'insigne impudence de cet homme par ces paroles : « Ou vous calomniez, ou vous ne savez pas ce que vous dites : et vos paroles sont celles d'un imposteur ou d'un ignorant. Quoi de plus méchant que vous si vous avez inventé ces calomnies? Quoi de plus insensé si vous les avez crues? Comment avez-vous pu écrire, comment n'avez-vous pas craint de voir parvenir dans les lieux qui ont reçu mon collègue Alype, sur terre et sur mer, ces livres mensongers que l'on ne peut lire sans se moquer de vous, ou plutôt sans vous détester? Quel est l'homme que l'on pourrait vous comparer, je ne dis pas en impudence, mais en folie (7)? » Puis renversant tout le méchant verbiage de Julien, il ajoute : « Les crimes que vous nous imputez, sont aussi faux que le sont les dogmes que vous professez (8). »

4. Augustin n'avait pas encore vu les quatre livres de Julien lorsqu'il en réfuta les extraits. Mais on comprend qu'il dut les recevoir peu après, puisqu'il plaça leur réfutation après ses livres à Boniface (9). Un évêque du nom de Claude les lui envoya même avant qu'il en fit la demande. Le saint docteur s'empressa de les examiner, et il les trouva tels qu'il les avait jugés avant de les recevoir, c'est-à-dire infec-

(1) *Contre deux lettres Pélag.* liv. I, n. 2-3. (2) Ouvr. inach. liv. I, n. 85. (3) *Id.*, n. 7. (4) *Id.*, n. 42. (5) Ouvr. inach. n. 74. (6) *Id.*, liv. III, n. 35. (7) *Id.*, liv. I, ch. XLII. (8) *Id.*, liv. III, n. 35. (9) *Retract.*, liv. II, ch. LXII.

tés d'erreurs et de mensonges; et il n'en pouvait être autrement, car on ne peut attaquer la vérité qu'avec de pareilles armes. Néanmoins cette lecture fit voir à Augustin que les extraits des livres de Julien par Valère n'étaient pas toujours conformes au véritable texte. Aussi craignit-il de se voir accuser d'imposture par le sectaire ou par quelque autre, s'ils venaient à examiner sa réfutation (1). Julien en effet ne manqua pas cette belle occasion pour faire peser sur lui une accusation odieuse, malgré les rétractations que le saint docteur avait déjà faites publiquement; il alla même jusqu'à l'accuser d'être l'auteur des extraits auxquels il avait répondu (2). La prudence et la crainte de la calomnie engagèrent donc Augustin à réfuter, avec les autres, cet ouvrage textuel : ce qu'il fit en six livres admirables. A l'accusation de suivre les dogmes impies des manichéens, que Julien portait contre ceux qui disaient que le péché originel a sa source dans Adam, il répondait que cette calomnie atteint les plus illustres saints pères; il citait à ce sujet les témoignages des pères latins et des pères grecs, et prouvait que tout au contraire les pernicieux préceptes de Julien étaient un appui de plus pour les manichéens. Le second livre ne présentait que l'enseignement des saints pères dont il opposait la doctrine aux subtilités et aux sophismes de Julien. Mais ce n'était pas assez; Augustin redoutait encore de voir Julien méconnaître l'autorité de tant de saints et de docteurs érudits, et dire que tous s'étaient trompés sur ce sujet. Aussi, pour ne rien laisser de douteux et d'incertain dans cette œuvre d'erreur, il réfuta les quatre livres de Julien par quatre autres livres, dans lesquels il prouva, par des arguments irréfutables, que la doctrine catholique est la seule vraie, et que l'hérésie des manichéens repose en partie sur les dogmes des pélagiens (3). Dès le début de son ouvrage, il avoue qu'il n'est pas sans craindre entièrement les injures de Julien; mais, chose admirable dans les défenseurs de l'Église, en butte aux attaques des ennemis de la grâce de Dieu, il déclare qu'elles ne l'émeuvent que parce qu'elles lui donnent l'occasion de se réjouir et de se féliciter dans l'espoir d'une plus grande récompense au ciel, et en même temps de s'attrister sur le péril de Julien, dont sa charité déplore l'erreur et celle de tous ceux qu'il a entraînés (4). Quant au combat singulier que lui propose Julien, il ne croit pas devoir l'accepter : « Loin de moi, s'écrie-t-il, la pensée de m'arroger auprès des catholiques un droit que vous osez prendre auprès des pélagiens. Je ne suis qu'un seul homme parmi tant d'autres qui combattent vos funestes doctrines, comme ils le peuvent, et selon la mesure de foi et de courage que le Seigneur a donnée à chacun d'eux (5). Loin de moi la pensée de vous provoquer un combat singulier; car partout où vous apparaîtrez, sera toujours l'armée militante du Christ. Celle-là même est celle qui a attaqué Célestin à Carthage quand je n'y étais pas; qui l'a combattu à Constantinople, ville bien éloignée des rives africaines; et qui a poursuivi Pélage en Palestine, où lui-même par crainte de sa propre condamnation a anathématisé votre cause (6). » Dans le premier livre il est question de Jérôme comme n'existant plus à cette époque (7). Or comme ce saint prêtre mourut en 420, la veille des calendes d'octobre, nous pouvons rapporter ces livres à l'année 421.

5. Tous les chroniqueurs s'accordent à placer la mort de l'empereur Constance, beau-père d'Honorius en 421, après six mois de règne, et, d'après Olympiodore, au commencement du septième. Entre autres monuments qu'il a laissés comme preuve de son attachement à l'Église, on a conservé un rescrit adressé à Volusien, préfet de Rome, dans lequel il ordonne de chasser Célestius de cette ville. Fidèle à cet ordre, Volusien ordonna à Célestius qu'il qualifie du nom de perturbateur de la foi divine et du repos public, de quitter Rome et les pays voisins, lui, et tous ceux qui croiraient en sa parole. Sous ce même empereur, un tribun du nom d'Ursus, détruisit à Carthage le fameux

(1) *Retract.*, liv. II, ch. LXII. (2) Ouvr. inach. liv. I, n. 19. (3) *Contre Julien*, liv. III, n. 1. (4) *Id.*, liv. I, n. 1. (5) *Id.*, liv. VI, n. 22. (6) *Id.*, liv. III, n. 4. (7) *Id.*, n. 34.

temple de la déesse Céleste dont l'emplacement servit désormais de lieu de sépulture pour les morts (1). Depuis quelque temps déjà ce temple avait été remis aux chrétiens, et Aurèle en avait fait la dédicace. Néanmoins, les infidèles, sur la vaine promesse d'un de leurs devins, espéraient toujours voir rétablir dans ce superbe édifice toutes leurs superstitieuses cérémonies; il fallait donc que Dieu renversât d'un seul coup toutes leurs espérances

CHAPITRE III

1. Découverte de quelques manichéens à Carthage. — 2. Augustin chasse le manichéen Victorin. — 3. Il compose son *Enchiridion* pour Laurentius. — 4. Sur la demande de Paulin, il écrit un livre sur les *devoirs à remplir envers les morts*. — 5. Il répond à huit questions de Dulcitius.

1. Le passage de Prosper rapporté plus haut, où il nous dit qu'Ursus remplissait alors en Afrique la charge de tribun, nous engage à rapporter ici ce qui eut lieu grâce à ses soins contre les manichéens. Cet homme, qui fut (2) non-seulement tribun, mais encore préfet du palais de l'empereur, était très-attaché à la foi catholique. Il fit un jour arrêter quelques personnes que les manichéens appelaient élus ou élues, parmi lesquelles se trouvait une jeune fille nommée Marguerite, à peine âgée de douze ans, et une certaine Eusébie qui se disait religieuse. On les amena dans l'église de Carthage, où quelques évêques les interrogèrent. Augustin, qui connaissait particulièrement et mieux que les autres cette secte exécrable, et qui avait démontré tous leurs blasphèmes d'après leurs propres livres, engagea les évêques à presser de questions ces femmes, et apprit de la bouche même de ces élues l'aveu des monstruosités que ces frénétiques commettaient entre eux et dont la plus légère était la corruption des vierges. Marguerite la première confessa toutes ces turpitudes, et Eusébie, qui se disait vierge, contrainte par elle d'avouer son déshonneur et son infâmie, dévoila tous les autres crimes exécrables. Pendant l'interrogatoire, on écrivit tous les aveux dans les actes ecclésiastiques; ce qui nous explique sans doute la parole de Possidius, qu'on avait entendu les manichéens auprès des tables. Cet écrivain ajoute que le soin et l'empressement des évêques, en cette affaire, donnèrent à l'Église une nouvelle force et de nouvelles armes pour la défendre contre les voleurs et les ravisseurs. Dans la suite, un autre manichéen, du nom de Viator, révéla à ces évêques, non pas les mystères, mais pour parler comme Augustin, les horreurs de cette secte. Quodvultdeus, diacre de Carthage, fit parvenir à Augustin tous les actes de cette affaire (3), et c'est probablement à eux que le prélat fait allusion dans une lettre à ce même diacre en 487 où il lui demande de l'informer des dispositions de Théodore, par lequel les manichéens avaient été découverts, et s'il persévérait avec ceux qu'il disait avoir ramené de l'erreur, dans la foi catholique (4). Il nous reste un fragment d'actes de ce genre, où il était question de la poursuite et de la recherche des manichéens (5). Félix qui avait abjuré cette erreur, s'engagea par serment à dénoncer tous ceux qu'il saurait appartenir à cette secte; et en effet il nomma deux hommes et plusieurs femmes qui habitaient les uns dans la province de Césarée, les autres à Hippone-la-Royale. Un commentaire, écrit par Augustin à la suite de cette dénonciation, exposa la conduite à tenir envers les manichéens qui reviendraient à l'Église (6). Avant tout, y était-il dit, les hérétiques devront présenter un libelle renfermant toutes leurs anciennes erreurs, dont ils demandent humblement pardon; puis, d'après la formule indiquée dans l'instruction, ils doivent rejeter Manès et toutes ses folles doctrines. Si l'évêque approuve leur abjuration, il leur délivrera, mais seulement à ceux qui n'étaient qu'auditeurs, une lettre indiquant le jour et l'année de leur retour à l'Église. Cette mesure avait pour but d'empêcher toute poursuite devant les

(1) Prosper, *de la préd.* liv, III, ch. xxxviii. (2) Possid., ch. xvi. August. *des hérésies*, ch. xlvi. (3) Possid., *vie d'August. livre des hérésies*. ch. xlvi. (4) *Lettre* ccxxii, n. 3; (5) *Avertiss. sur le livre des actes avec Félix*, t. VIII. (6) Tome VIII, append.

tribunaux ecclésiastiques ou les magistrats laïques, pour leur attachement à une hérésie, que les lois civiles portées par Dioclétien lui-même, punissaient très-sévèrement. Pour ceux qui retomberont dans leurs erreurs, l'instruction ordonne de les punir comme ils le méritent : les fidèles éviteront avec eux tout rapport, toute amitié, toute liaison. Quant aux autres, après qu'ils auront reçu leur certificat de l'évêque, on devra les confier à quelques hommes pieux, clercs ou laïques, qui habiteront avec eux, ou auprès, les pousseront à venir écouter fréquemment la parole divine, et rendront compte de leur conduite afin que l'on sache à quoi s'en tenir sur leur admission au baptême, s'ils ne l'avaient déjà reçu (car les manichéens regardaient ce sacrement comme inutile), ou à la réconciliation, s'ils étaient au nombre des pénitents ; mais, en général, on ne devra leur accorder facilement ni l'une ni l'autre de ces faveurs, hormis le cas de nécessité à l'heure de la mort. Enfin pour ce qui est des élus, les évêques ne leur accorderont que très-difficilement le certificat d'admission, dans la crainte qu'ils ne quittent trop tôt les lieux, monastères ou hôpitaux, où on les place pour les éprouver, et où ils doivent rester jusqu'au jour où l'on ne jugera plus à propos de leur refuser le baptême ou l'absolution.

2. Il y avait un certain Victorin, de la secte des manichéens, qui, feignant la foi catholique, s'était fait recevoir sous-diacre de l'église de Malliana dans la Mauritanie césarienne. Il était venu à Hippone, où il avait enseigné ses erreurs à bon nombre d'habitants, qu'il avait vus se grouper autour de lui, et qu'il avait crus désireux d'embrasser sa doctrine. Mais bientôt il fut découvert par Augustin. Interrogé sur sa doctrine, et comprenant qu'il avait parlé devant trop de monde pour essayer des dénégations, il avoua aussitôt qu'il était manichéen ; et se déclara auditeur et non point élu. Il osa même prier l'évêque de l'instruire et de le ramener dans la voie de la vérité catholique. Mais sa dissimulation sous le voile de la cléricature fit horreur au saint prélat qui le fit chasser de la ville. Dans la crainte de le voir infecter de ses erreurs la Mauritanie, il le dénonça à Deutérius, métropolitain de cette province, afin qu'averti il put s'opposer au mal. Il l'engageait à ne point admettre Victorin à la pénitence, jusqu'à ce qu'il eût dénoncé tous les manichéens qu'il savait être cachés à Malliana et dans toute la province, à le fuir, à le dépouiller de sa dignité et enfin à publier son renvoi d'Hippone (1). Il exposait en même temps les doctrines blasphématoires et la règle que suivaient les auditeurs parmi les manichéens (2).

3. Augustin n'écrivit point son *Enchiridion* ou Manuel avant l'an du Christ 421, car il y fait l'éloge de Jérôme, de sainte mémoire (3). Cet ouvrage fut composé pour Laurent, père de Dulcitius (4), qui avait demandé par une lettre à Augustin, de lui écrire un livre sous forme d'Enchiridion ou de manuel, qu'il pourrait avoir toujours avec lui. Il y exposerait, à cause des différentes hérésies de ce temps, ce qu'il nous faut croire et ce qu'il nous faut rejeter ; dans quels articles la raison suit et confirme la foi ; dans quels autres au contraire, elle doit s'abaisser devant la foi, comme incapable de sonder les mystères profonds de sa doctrine ; dans quelles bornes doit se renfermer notre espérance ; quel est l'abrégé de la doctrine chrétienne, et la base inébranlable et inévitable de la foi catholique. Et toutes ces questions si longues et si ardues, il priait Augustin de les exposer en quelques mots. Celui-ci, qui faisait grand cas de Dulcitius et désirait en conséquence de tout son cœur le voir au nombre des vrais sages, ne voulut point rejeter sa demande. Et comme toutes les questions se réduisaient à celles-ci : que faut-il croire? Que faut-il espérer? Que faut-il aimer? Le saint prélat ne parle dans son livre que de la foi, de l'espérance et de la charité ; c'est le même titre qu'il lui donne en différents endroits (5), bien qu'il s'en remette à Laurent, pour l'appeler, s'il le préfère *Enchiridion*. Il s'y préoccupe longuement du culte de Dieu, qui est la véritable

(1) *Des gestes avec Emérite*, n. 1. (2) *Lettre* CCXXXVI. (3) *Ench*. n. 25. (4) *Des huit quest. de Dulcit*. quest. I, n. 16. (5) *Retract*., liv. II, ch. LXIII ; *Lettre* CCXXXI ; *Des huit quest. de Dulcit*. quest. I.

sagesse de l'homme, et pour la question que lui posait alors Paul, si les cérémonies que l'Eglise a coutume de faire pour les morts n'étaient point contraires aux préceptes apostoliques, il affirme qu'elles servent à procurer aux âmes, si elles l'ont mérité pendant leur vie, ou la rémission complète de leurs péchés, ou au moins un soulagement à leur peine.

4. Après son *Enchiridion*, Augustin fit son livre intitulé *Des devoirs dûs aux morts* (1). La composition de ce traité lui avait été inspirée par Paulin, qui, sans aucun doute, jouissait de l'amitié d'Augustin, bien que nous remontions bien haut sans trouver des preuves de cette liaison. Une noble dame, en effet, du nom de Flore, veuve, et vivant en Afrique, avait demandé à Paulin de faire enterrer dans la chapelle d'un saint, son fils mort, probablement, dans les environs de Nole. Il lui répondit, pour la consoler, que le corps de son jeune enfant Cynegius, serait déposé, selon son pieux désir de mère, dans la basilique du bienheureux confesseur Félix, bâtie par lui-même, qui renfermait plusieurs cellules ou chapelles destinées à la prière et à la sépulture des morts. En répondant à Flore, Paulin profita de cette occasion pour envoyer une lettre à Augustin. Il lui demandait s'il croyait que la sépulture auprès d'un saint pût être utile aux hommes ; pour lui, il pensait que les pieux sentiments des fidèles, recherchant pour les leurs une pareille sépulture, ne devaient pas être inutiles. Du reste, les prières de l'Église universelle pour les défunts ne pouvaient pas être sans efficacité ; et l'on pouvait croire, par conséquent, que les hommes, après leur mort, quand les parents leur procuraient une pareille sépulture, devaient retirer quelque avantage de reposer auprès du corps d'un saint (2). Mais d'un autre côté, disait-il, son esprit restait dans le doute, car le texte de saint Paul : *Chacun recevra selon ce qu'il aura fait pendant sa vie* (II, *Cor.*, v, 10), semblait contredire cette opinion. Cette demande modeste d'un évêque si illustre et si versé dans les livres saints, était d'autant plus admirable qu'elle différait davantage de l'assurance de ces hommes qui, dans leur doute, rejetaient les prières de l'Église pour le repos des morts. Comprenant la difficulté de cette question, Paulin s'humilia profondément : il n'osait condamner ni Paul ni l'Église, et il attendit paisiblement que Dieu lui révélât la vérité, alors qu'il la cherchait avec la foi ; enfin, grâce à Augustin, ses vœux furent comblés. Ce saint docteur tarda assez longtemps à lui répondre, et peut-être l'eût-il oublié complétement, accablé qu'il était d'affaires toujours nouvelles et toujours renaissantes, si le prêtre Candidien ne lui eût rappelé, sans s'en douter, ce devoir. Il composa alors son traité (3) où il résolut la difficulté occasionnée pas le texte de saint Paul, au sujet des prières. Pour ce qui est de la sépulture auprès du tombeau des martyrs, il pense que le défunt n'en retire que cet avantage, de voir les prières adressées pour lui, accrues de celles du saint sous la protection duquel on l'a placé (4). « Une pieuse mère, dit-il, désire faire exposer le corps de son enfant dans la basilique d'un martyr, avec l'espérance que les mérites du saint viendront en aide à l'âme de son fils. Or, cette croyance est en quelque sorte une prière, et elle sera utile à son enfant. De plus, comme son esprit se reporte toujours vers ce tombeau, elle ne cesse de prier pour son fils ; en sorte que ce n'est pas le lieu de la sépulture qui profite au défunt, mais bien le sentiment qui réveille sans cesse cet endroit béni. » A la suite de ces pages si pieuses, il raconte plusieurs apparitions de morts et de saints à des personnes vivantes, et termine en exposant d'une manière admirable un sentiment sur ces difficultés dont il n'avait point encore l'explication (5).

5. Dulcitius, nous l'avons vu, se trouvait en Afrique en 420, pour mettre à exécution, d'après l'ordre de l'empereur, les lois portées contre les donatistes. Il s'y trouvait encore lorsqu'il envoya de Carthage à Augustin, une lettre, qui fut remise vers les fêtes de Pâques, pour lui demander l'explication de quelques questions (6).

(1) *Retract.*, liv. II, ch. LXIV. (2) *Des devoirs dus aux morts*, n. 1. (3) *Des devoirs dus aux morts*, n. 1-23. (4) *Ibid.*, n. 22. (5) *Ibid.*, n. 21. (6) *Des huit questions de Dulcit. préface.*

Il fut impossible à Augustin d'y répondre de suite, car après les fêtes, il lui fallut aussitôt se rendre à Carthage, d'où il ne revint que trois mois plus tard. On ne peut douter qu'il n'y fut accablé d'affaires de la dernière importance. Nous n'en avons cependant aucune preuve, sinon une lettre, dans laquelle Augustin lui-même raconte, qu'il eut dans cette ville, où il n'avait jamais manqué d'occupation, tant de choses à faire, qu'il ne put trouver un seul moment pour dicter quoi que ce soit. De retour à Hippone, il dut s'occuper pendant quinze jours des affaires de son diocèse qui n'étaient pas les moins pressantes. Celles-ci terminées, il trouva enfin un moment de loisir pour répondre sans retard à Dulcitius. Des huit questions proposées par ce dernier sur l'Écriture ou la doctrine ecclésiastique, toutes, excepté la cinquième, avaient été expliquées déjà, et Augustin n'eut qu'à les recopier, tant pour satisfaire au louable désir de Dulcitius que pour éviter de les traiter une seconde fois, travail aussi ennuyeux pour lui qu'inutile pour le tribun. Nous ne citerons de ce livre qu'un seul fait en nous servant des paroles mêmes de l'auteur : « Je vais, dit-il, vous raconter une histoire arrivée à Sétif en Mauritanie. Un jeune homme, nommé Celtichius, encore au nombre des catéchumènes, enleva, pour l'épouser, une veuve qui avait consacré à Dieu sa chasteté. Mais, avant de s'en approcher, effrayé par un songe qu'il eut pendant son sommeil, il la conduisit pure et intacte à l'évêque de Sétif qui faisait d'actives recherches pour la retrouver. Tous deux vivent encore. Le jeune homme, converti par ce miracle au Seigneur, reçut le baptême et est parvenu, par son insigne piété, à l'épiscopat ; et la femme a persisté dans son saint veuvage (1). Dans la lettre du concile de Carthage, à Célestin, Celtichius est nommé le onzième parmi les évêques. Un contexte attaché à cet écrit, nous affirme que le dimanche de Pâques tombait dans l'année qu'il fut composé, le 3 des calendes d'avril, ce qui, pendant l'épiscopat d'Augustin, n'arriva que deux fois, en 419 et en 430. On ne peut prendre cette dernière date, car le grand livre des *Rétractations* qui parle de cet ouvrage ne va pas jusqu'à cette époque. Il nous faudrait donc prendre l'année 419, dans laquelle, à la fin de mai, le saint prélat se trouvait à Carthage. Et cependant, bien qu'appuyée d'une raison aussi plausible, nous ne pouvons admettre cette opinion. Ce traité, parle en effet de l'*Enchiridion* (2), qui n'a pu être composé avant l'année 421, puisqu'il fait mention de Jérôme comme d'un homme de sainte mémoire. Or, Prosper rapporte que Jérôme ne mourut qu'en 420, la veille des calendes d'octobre. Augustin le place encore au nombre des vivants au mois de septembre de l'année 418, et nous avons vu qu'il avait écrit lui-même une lettre à Augustin en 419. Il faut donc admettre qu'une faute s'est glissée dans le texte d'Augustin, et qu'au lieu du 3 des calendes d'avril, il faut mettre ou bien le 7 des calendes d'avril, date de la Pâque en 422, ou bien le 10 des calendes d'avril, jour où, selon Buchenius, plusieurs pays latins auxquels devait être associée l'église d'Hippone, la célébraient en 425.

CHAPITRE IV

1. Augustin fait sacrer Antoine évêque de Fussale. — 2. Il est forcé de lui retirer l'administration de cette Eglise. — 3. Antoine trompe le primat de Numidie et le pape Boniface pour se faire rétablir sur son siége. — 4. Augustin supplie Célestin de ne point révoquer la sentence portée contre Antoine, et de travailler avec lui-même à la paix de l'Eglise de Fussale. — 5 Le saint homme, pour avoir contribué imprudemment à la nomination de cet évêque, veut résigner sa propre dignité,

1. Selon Baronius, le pape Boniface mourut le 8 des calendes de novembre de l'année 433, et Célestin, son successeur, fut élu le 3 des nones du même mois. Il n'est point facile de vérifier la vérité de cette sorte ; il paraît cependant plus probable que Boniface cessa de vivre sur la fin de l'année 422, et que son successeur Célestin ne fut nommé qu'en 223. C'est ce qui

(1) *Des huit questions de Dulcit.* quest. VII, n. 3. (2) *Ibid.*, quest. I, n. 1, et quest. II,

nous engage à placer en 422 l'histoire d'Antoine de Fussale, un des événements les plus remarquables de la vie d'Augustin. Fussale était une forteresse ou une ville de guerre située sur les confins du territoire d'Hippone (1), dont elle était distante d'environ 40 milles, c'est-à-dire seize lieues. Elle avait toujours dépendu du diocèse d'Hippone, car jusqu'alors, il n'y avait eu d'évêque. Augustin a consigné plusieurs miracles arrivés dans cette ville pendant son administration et après la conversion de Maximin de Sinit, c'est-à-dire après l'année 405 (2). La population de Fussale et des environs était fort nombreuse, mais malheureusement tous étaient tombés dans le schisme (3). Il se trouvait encore dans la campagne quelques catholiques, mais dans la ville pas un seul n'avait persisté dans la vraie foi. Les premiers prêtres qu'y envoya Augustin furent dépouillés, battus, estropiés, aveuglés et même mis à mort. Mais leurs souffrances ne furent point inutiles ni stériles, et après des travaux et des dangers incroyables, tout ce pays, grâce à la miséricorde de Dieu, rentra dans l'unité de l'Eglise. Il ne resta plus que quelques donatistes qui, loin de penser à tourmenter les autres, ne songeaient plus qu'à se cacher. Le saint évêque d'Hippone, qui avait enfanté les uns à la foi par tant de craintes et de douleurs, voulait aussi voir les autres se sauver dans le Christ. Mais comme l'éloignement ne lui permettait pas de gouverner ces populations et d'étendre sur eux toute la vigilance dont ils avaient besoin, il crut devoir y établir un évêque. Il chercha donc quelqu'un qui pût remplir dignement cette charge, et qui eût la connaissance de la langue punique, et désigna à cet effet un prêtre de ses clercs qui lui parut réunir toutes les qualités nécessaires. Il écrivit au primat de Numidie (c'était, à notre avis, Silvain, de Summa), dont le siége était très-éloigné d'Hippone la Royale, et lui demanda de venir pour l'ordonner. Le prélat était arrivé, tout etait près pour le sacre, lorsque le prêtre qu'Augustin destinait à cette charge, refusa de se laisser ordonner. L'événement lui montra assez dans la suite, qu'il aurait dû différer plutôt que de précipiter une aussi grave affaire. Mais sur le moment, il ne voulut point que le saint et respectable vieillard se fût fatigué et eût fait inutilement un si long voyage. Il présenta donc aux habitants de Fussale, sans qu'ils l'eussent demandé, un jeune homme nommé Antoine qu'il avait, dès son premier âge, élevé dans son monastère, mais qui n'était pas encore éprouvé et dont l'âge ne donnait pas beaucoup de garanties; car, sauf les fonctions de lecteur, rien ne l'avait fait connaître dans les degrés de la cléricature. Les catholiques de Fussale s'en rapportèrent au choix de leur évêque, ne se doutant pas plus que lui de ce qui devait arriver; et, d'un commun accord, Antoine fut ordonné et placé sur le siége épiscopal. L'époque de cette ordination ne nous est pas exactement connue, bien qu'il paraisse raisonnable de la placer après la conférence de Carthage, où l'on ne voit pas figurer le nom d'Antoine. Mais, paraît-il, il est compté parmi les derniers au synode de Milève, tenu en 416 ; et ainsi il demeure certain que Silvain de Summa lui imposa les mains.

2. Cette ordination fut pour Augustin une source de douleurs d'autant plus amères, qu'en voulant donner le bonheur à ceux qu'il regardait comme ses enfants, il ne travailla, à son insu, qu'à leur infortune. Dans sa lettre CCIX, il refuse sans doute de charger celui qu'il avait élevé près de lui, et cependant il est obligé d'avouer que sa conduite a été telle, qu'il a commis de si grandes fautes, qu'on a cru nécessaire d'établir un tribunal pour le juger (4). Antoine était accusé de meurtres et de crimes contre la pudeur par d'autres que ceux dont il était évêque, de tyrannie, de rapines, de violences par les gens de Fussale, qui déclarèrent ne pas consentir à demeurer sous son autorité ; personne ne doutait même que leurs irritations légitimes les porteraient à quelque crime. Mais le jeune prélat avait paru justifié des premières accusations, parce qu'on avait manqué de

(1) *Lettre* CCIX, n. 2. (2) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 6. (3) *Lettre* CCIX, n. 2. (4) *Id.*, n. 4.

preuves contre lui ; et pour les autres griefs, l'ensemble ne parut pas suffisant pour le déposer (1). Il fut donc condamné seulement à la restitution de ce qu'il avait véritablement dérobé et privé de la communion jusqu'à ce que tout fût intégralement rendu (2). Antoine se soumit à la sentence et il conserva la dignité épiscopale (3), car, étant encore jeune, il pouvait se corriger et porter de bons fruits ; on voulait même, dans le jugement, lui laisser l'administration de son église, et on en fit la proposition aux députés de Fussale ; mais ils la rejetèrent avec force, et déclarèrent que, plutôt que d'y consentir, ils en viendraient aux dernières extrémités ; qu'ils retourneraient à leur ancien schisme, ou qu'ils massacreraient celui qu'ils jugeaient coupable. Antoine cherchait à se défendre en accusant Céler, homme respectable, d'être son ennemi et d'avoir soulevé la population contre son autorité ; mais Céler n'avait alors aucune charge ; et il était clair aux yeux de tous qu'il n'avait pu exciter la haine des habitants. Il fallut donc enlever au prévaricateur l'administration de son église ; toutefois, il lui fut permis de rester dans la ville, de peur qu'on ne dit qu'il avait été transféré illicitement sur un autre siége, contre les règles des conciles. Après la sentence, tous les les décrets du jugement furent consignés dans les registres ; ce qui, personne n'en doute, était la coutume de l'Afrique entière (4), et nous entendons Augustin avouer que loin d'avoir agi avec toute la sévérité voulue, les juges, au contraire, usèrent beaucoup plus de miséricorde que de rigueur. Mais il ne dit pas si l'on nomma un autre évêque de Fussale par intérim, ou s'il la gouverna de nouveau lui-même. Cette dernière opinion est cependant plus raisonnable, sinon certaine ; car, comme on conservait à Antoine la dignité épiscopale, et qu'il restait sur son siége, si on eût nommé un autre évêque, cette église aurait été divisée en deux partis, et puis nous voyons Augustin lui-même, sur la fin de sa vie, recommander en ces termes un prêtre de Fussale : « Nous ne pouvons pas abandonner, dans leurs besoins, des hommes qui sont plus que des fermiers, mais des frères, et dont nous devons prendre soin dans la charité du Christ (5). » Ce ne fut qu'après la mort d'Antoine qu'on sacra un nouvel évêque, car on mentionne, dans l'histoire de l'Afrique, un prélat du nom de Mélin, qui occupa le siége de Fussale.

3. Le jugement rendu, on fit l'estimation de ce que devait rendre Antoine aux habitants, et il en déposa le montant pour que la communion lui fût rendue. Quant à la seconde partie du châtiment qu'on lui imposait, la miséricorde dont on avait usé à son égard, lui fournit un subterfuge ; il pouvait, pensa-t-il, faire relever la sentence par le siége apostolique, en s'appuyant sur sa dignité ; si en effet on l'eût trouvé coupable, il aurait été déposé ; et comme le contraire avait eu lieu, on ne pouvait avec justice le priver de son siége (6). Il alla donc trouver le primat, Valentin de Baïana, successeur de Silvain de Summa. Malgré toute la dignité du saint et vénérable vieillard, il lui en imposa par sa fourberie et ses mensonges, ses discours pleins de vices, au point que celui-ci le recommanda au vénérable pape Boniface comme étant pleinement innocent. Boniface jugea une seconde fois Antoine, et ordonna de le rétablir dans toutes ses dignités, pourvu toutefois que, dans sa lettre, il eût exposé les faits avec vérité (7). Dès lors on ne vit plus dans Fussale que les tribunaux et la puissance des magistrats de l'empire. Il fallut employer la force armée pour contraindre les habitants à obéir au jugement du siége apostolique ; et ce peuple infortuné, depuis peu catholique, redouta de la part d'un évêque plus de calamités, qu'il n'en avait jamais redouté des lois impériales, lorsqu'il était hérétique.

4. Sur ces entrefaites, mourut Boniface. Les habitants de Fussale demandèrent le secours de Célestin, son successeur, pour les arracher aux maux dont les menaçait et les accablait leur évêque (8). Ils reprochèrent même à Augustin de le leur avoir donné lui-même, et le saint

(1) *Id.*, n. 5. (2) *Id.*, n. 4. (3) *Id.*, n. 6. (4) *Id.*, n. 7. (5) *Lettre* CCXLIV, n. 1-3. (6) *Id.*, CCIX, n. 7. (7) *Id.*, n. 9. (8) *Id.*, CCIV, n. 9.

homme reconnut humblement la justice de leurs reproches. Mais loin de se regarder comme offensé, il se signala lui-même à Célestin, comme l'auteur de tous ces maux, lui envoya à ce sujet une lettre remarquable que nous avons encore, et que nous devons placer en 423, d'après l'ordre que nous suivons. Il paraît aussi que le Primat reconnut la fraude par laquelle Antoine l'avait trompé, et fit parvenir à Célestin tous les actes et preuves de ce jugement (1). Augustin, dès le commencement de sa lettre au pontife le félicite de ce qu'il a été établi sur le siége apostolique, sans aucune division de son peuple ; puis il lui expose toute la douleur qu'il a éprouvée de l'affaire d'Antoine, lui demandant après avoir fait le récit de cet événement, de lire et d'examiner les actes que lui a fait remettre le Primat, de compatir à ses maux, de délivrer l'Église de Fussale de l'homme qui la conduisait si mal, et de bien mériter de ce peuple et d'Antoine, en évitant à celui-ci de causer de grands malheurs, à celui-là de les supporter. Enfin, par le sang du Christ, par la mémoire de l'apôtre Pierre qui recommande aux pasteurs des peuples de ne pas dominer violemment sur leurs frères, il le conjure de ne pas permettre que la force contraigne les habitants de Fussale à obéir à leur évêque (2). Car à cette époque, dit-on, le siége apostolique envoya, ou du moins ceux qui étaient intéressés lui demandèrent d'envoyer des clercs romains en Afrique, pour être les exécuteurs de ses sentences et il était adjoint à ces légats de réclamer l'aide des puissances civiles, si besoin était. Notons bien qu'Augustin ne parla jamais d'Antoine qu'avec la plus grande modération et en le traitant comme un fils ; mais plus il avait d'amour pour lui, plus il s'attachait à faire condamner sa cupidité.

5. Augustin avouait en différents endroits de sa lettre l'imprudence qu'il avait commise en faisant placer Antoine sur le siége épiscopal. Mais rien ne peut nous donner l'idée du repentir et de la profonde humilité du saint homme comme les paroles qu'il adressait au souverain pontife : « Quant à moi, lui disait-il, je l'avouerai à votre béatitude, je suis torturé par la crainte et la douleur en présence de ce double péril. Tel est mon tourment, que je songe à renoncer à l'épiscopat pour passer le reste de mes jours à pleurer ma faute, si celui que mon imprudence a fait évêque vient à ravager l'Église de Dieu, et, ce qu'à Dieu ne plaise, si je la vois périr avec son dévastateur. Me souvenant des paroles où l'Apôtre nous dit de nous juger nous-mêmes, afin que le Seigneur ne nous juge point (I *Cor.*, II, 31), je me jugerai pour que celui qui doit juger les morts et les vivants me pardonne. Mais si vous tirez de leurs angoisses les membres du Christ qui sont dans ce pays, et si vous consolez ma vieillesse par une justice miséricordieuse, celui qui par vous nous aura secouru dans cette tribulation et qui vous a établi sur ce siége, vous rendra le bien pour le bien dans la vie présente et dans la vie future (3). » Célestin fut vivement frappé de cette lettre, et ne consentit pas à priver l'Église de ce prélat dont il défendit la doctrine et la renommée ainsi que la haute autorité de sa parole. Aussi comme Augustin resta évêque de l'Église d'Hippone jusqu'à la fin de sa vie, et qu'il gouverna celle de Fussale, jusqu'en 427 ou 428, il faut présumer que le pontife de Rome avait maintenu le décret qui privait Antoine de l'administration de ce siége, et nous trouvons cette opinion confirmée par l'estime et la vénération qu'il conserve toujours pour la mission d'Augustin. Et du reste quand bien même, dans une aussi louable demande, le saint prélat eût essuyé un refus de la part du pape, il eût pu encore revenir de cette injustice, grâce au décret des pères africains qui déclarait qu'à l'avenir, les évêques eux-mêmes ne pourraient plus en appeler au siége de Rome (4).

(1) *Id.*, n. 6. (2) *Id.*, n. 9. (3) *Lettre* CCIX, n. 10. (4) *Code des canons d'Afrique*, can. CXXXVIII.

CHAPITRE V

1. Translation à Hippone, en l'an 424, des reliques du martyr Etienne. — 2. Janvier, prêtre d'Hippone, lègue en mourant à cette Eglise une somme d'argent qu'il s'était réservée bien qu'il eût adopté la vie de communauté. — 3. Augustin fait à ce sujet un discours au peuple, refuse le don, le rend aux enfants de Janvier, et déclare à ses clercs, que, si quelques-uns d'entre eux voulaient garder de l'argent, il leur permet d'habiter hors du palais épiscopal et de conserver l'honneur de leur grade. — 4. Dans un second discours, il déclare que tous ont persévéré dans leur dessein de suivre la vie de communauté, qu'ils ont horreur de la propriété, et que si l'un d'eux conservait de l'argent, il serait rayé du nombre des clercs ; il excuse aussi auprès du peuple ceux qui possédaient encore quelques biens. — 5. Terrible châtiment de dix enfants maudits par leur mère. — 6. L'un d'eux, nommé Paul, est guéri miraculeusement auprès d'Hippone. — 7. Quelques jours après, Palladie est aussi guéri. — 8. Augustin confie à Quintilien Galla et Simpliciola.

1. Il n'y avait pas encore deux années révolues qu'Augustin possédait à Hippone les reliques du martyr Etienne, lorsqu'il travaillait à son dernier livre de la *Cité de Dieu*, terminé, comme nous l'avons dit (1) sur la fin de l'année 426 (2). Il ne put donc recevoir ces saintes reliques que sur la fin, au plus tôt, de l'année 424. Il est même à peu près certain que le quatrième sermon (3) sur saint Etienne fut prononcé le jour de la réception des reliques, et le cinquième (4) avant qu'elles ne fussent placées sous l'autel. Le saint évêque déposa, en effet, pour y être vénérées, ces reliques dans une chapelle de son église et sur la voûte, il fit tracer quatre vers, pour apprendre aux fidèles que les prodiges extraordinaires accomplis par l'intercession et les reliques de saint Etienne devaient être rapportés à Dieu seul leur auteur(5). Pour faire connaîtres ces miracles, Augustin, le premier de tous, introduisit en Afrique la coutume que ceux qui en auraient été l'objet, les publieraient dans un mémoire et seraient ainsi pour tous les fidèles un témoignage public (6). Ainsi furent recueillis en moins de deux ans à Hippone près de 70 de ces récits et le jour où le saint prélat prononça son sixième sermon sur le martyre de saint Etienne (7), il fit donner lecture de l'un d'eux. Parmi tous les miracles arrivés à Hippone durant les deux premières années après la translation des reliques du bienheureux, Augustin ne cite par leur nom que trois morts rappelés à la vie ; et il y ajoute la guérison de Paul et de Palladie (8) que nous reporterons sur l'année suivante. Or, si nous plaçons en 424 la translation de ces reliques à Hippone, rien n'empêche de regarder comme ayant trait à l'édicule, où elles reposaient, les paroles du saint prélat dans son second sermon sur la vie et les mœurs de ses clercs , prononcé vers le commencement de l'année 425, peu de temps après l'Épiphanie, et où (9) il dit que la chapelle de saint Étienne fut construite par les soins et aux frais du diacre Héraclius (10). Si au contraire les reliques du martyr n'étaient parvenues à Hippone qu'en 425, il serait plus difficile de prétendre que l'édicule, élevé par Héraclius, eût été consacré à saint Etienne. Car dans ce cas, le sermon où il est parlé des reliques n'aurait pu être prononcé qu'au commencement de l'année 426, alors qu'Héraclius ne remplissait encore que les fonctions de diacre ; plus tard seulement il fut élevé au sacerdoce(11), et peu après, le 6 des calendes d'octobre de l'année 426, désigné par Augustin pour être son successeur et prendre en mains l'administration et la direction des affaires de l'église d'Hippone.

2. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que le saint évêque était accablé de vieillesse et avait tous ses cheveux blancs lorsqu'il prononça devant le peuple d'Hippone ses deux célèbres sermons sur la règle de vie de ses clercs(12). Voici à quelle occasion. Nous avons vu, dans les premiers temps de son épiscopat, que ce saint homme rassemblait dans sa demeure épiscopale tous ses clercs, avec lesquels, après

(1) *De la cité de Dieu.* Liv. VII, ch. IV, n. 4, liv. XXII, ch. VIII, n. 20. (2) *Serm.*, CCCXVII. (3) *Serm.*, CCCXVIII. (4) *Serm.*, CCCXIX, n. 7. (5) *De la cité de Dieu.* liv. XXII, ch. VIII, n. 20. (6) *Serm.* CCCXIX. (7) *Id.*, n. 17-19. (8) *Id.*, n. 22. (9) *Serm.*, CCCLV, n. 7. (10) *Id.* CCCLVI, n. 7. (11) *Lettre* CCXIII. (12) *Serm.* CCCLV, n. 7 ; *Serm.*, CCCLVI, n. 7-13.

avoir abandonné tout titre de propriété, il vivait en parfaite communauté de tout bien (1). Il n'ordonnait personne à la cléricature qu'à la condition de suivre avec lui cette vie de communauté (2); et il en avait pris l'engagement devant l'assemblée du peuple dans un discours plein d'éloquence. Il se contentait d'apprendre à tout clerc que sa règle de vie serait désormais celle de sa demeure (3), et pour la pratique, il préférait s'en remettre à leur conscience que de rechercher minutieusement s'ils avaient conservé quelques biens; car une pareille inquisition n'aurait pu être qu'odieuse. Mais un prêtre, du nom de Janvier, lui en imposa. Il vint un jour le trouver, promit d'observer la vie commune, habita avec les autres clercs et fut nourri des biens de l'Église. Or, il avait deux enfants, un fils et une fille, qu'il plaça pour les faire élever, à Hippone, le jeune homme dans un monastère, la fille dans un couvent; il devait sans doute avoir complétement renoncé à toute propriété et disposé de sa fortune comme il convenait à sa condition, et cependant on n'ignorait pas qu'il s'était réservé une somme d'argent assez considérable; mais elle était, disait-il, pour sa fille, qui n'était pas encore sortie de l'enfance, et dont on ne pouvait encore affirmer la vocation pour la vie religieuse, bien qu'elle y fut déjà engagée, paraît-il, par quelque lien. Personne ne pouvait donc accuser le père de conserver ce qu'il disait lui appartenir, jusqu'à ce que devenue adulte, elle pût faire de cet argent ce qu'il convenait à une vierge du Christ. Pendant ce temps, Janvier tombe malade, dispose, dans son testament, de l'argent comme s'il lui appartenait, déshérite ses enfants, en blâmant son fils, en louant sa fille, et meurt, laissant l'Église d'Hippone héritière de tous ses biens (4). Mais Augustin, dès qu'il eut découvert cette fraude dans un prêtre de sa communauté, en conçut la plus vive douleur et condamna cette action qui mettrait obstacle peut-être au salut de Janvier, et qui était de plus une offense et un scandale pour son Église, en détruisant cette bonne odeur de vertu que ses clercs répandaient parmi le peuple (5). Sa règle invariable était de rejeter toujours les héritages que des parents faisaient à l'Église au préjudice de leurs enfants; aussi s'écriait-il en parlant de Janvier (6) : « Que ce qu'il a laissé revienne à ses enfants et qu'ils en usent à leur gré. Car il me semble que si j'acceptais cet héritage, je participerais à cette action que je condamne et que je déplore (7).

3. Après avoir ainsi satisfait sa conscience, il crut de son devoir de défendre contre l'envie sa réputation auprès du peuple sous les yeux duquel il vivait, et de lui exposer sa conduite dans la crainte que quelqu'un ne prît de là une occasion de chute. Il invita donc les fidèles à se réunir le jour suivant, et lorsque tous furent arrivés, dans un discours simple et familier, mais très-propre à émouvoir les esprits, il leur mit devant les yeux la règle de vie qu'il avait résolu de garder toujours avec ses clercs. Il exposa la faute de Janvier et la défense qu'il avait formulée à son église de ne pas recevoir cet héritage; puis il déroula les raisons qui l'avaient engagé à rejeter aussi les autres héritages, malgré le blâme et la désapprobation de quelques personnes contre ce dessein si généreux et si prudent (8). Ensuite pour ceux de ses clercs qui paraissaient avoir encore quelques biens en propre, soit qu'ils n'eussent pas encore partagé avec leurs frères l'héritage paternel, soit qu'ils n'eussent pas atteint l'âge qui leur permettait d'en disposer; il déclara qu'il leur avait ordonné, s'ils voulaient demeurer dans sa communauté de vendre et de dépenser tout ce qu'il leur restait, ou de le donner et de le mettre en commun, avant l'Epiphanie, fête qui devait se célébrer dans quelques mois (9). Il avait aussi décrété auparavant que quiconque quittait la vie commune, renonçait par là même à la cléricature, parce qu'il abandonnait sa promesse de vivre dans cette sainte société. Mais dans son discours au peuple il avoua qu'il avait résolu de changer cette loi; qu'en conséquence, si quelque clerc aimait mieux posséder quelque bien en propre, que plaire à

(1) *Serm.*, CCCLV, n. 1-2. (2) *Id.*, n. 6. (3) *Id.*, n. 2. (4) *Id.*, n. 3. (5) *Serm.*, CCCLI, n. 2. (6) *Id.*, CCCLV, n. 4. (7) *Id.*, n. 3. (8) *Serm.*, CCCLV, n. 1. (9) *Id.*, n. 6.

Dieu et à l'Eglise, il pourrait le faire tout en conservant sa dignité, mais en quittant le palais épiscopal; et il ne cache pas le mal d'une semblable conduite, puisque c'était faillir à sa promesse et violer ses vœux, comme lorsqu'une vierge quitte le monastère où elle était entrée, tout en persévérant dans la virginité. Mais l'hypocrisie lui paraissait encore plus coupable, et dès lors il ne voulait pas les contraindre à se retrancher dans une dissimulation continuelle, ni qu'ils pussent prendre occasion de troubler l'Eglise par leurs plaintes sur l'exclusion de la cléricature, plaintes que peut-être quelques évêques même pourraient ne pas trouver injustes. Il aime mieux avoir des estropiés que de pleurer des morts (1). Il lui suffit, à lui, de leur avoir montré nettement combien grands sont leurs dangers et leurs malheurs; quant au reste, il le remet au jugement de Dieu. Lui, évêque, leur promet la conservation de leur dignité, mais c'est à eux de considérer s'ils peuvent espérer la félicité éternelle. Enfin il termine son discours en promettant au peuple de lui rapporter après l'Epiphanie ce qui en serait des clercs, sur la soumission desquels il comptait, et des enfants de Janvier à qui leur malheureux père, outre les autres maux, avait laissé un procès. La fille en effet prétendait que tout ce que son père avait laissé était à elle, comme lui-même l'avait affirmé tant de fois. Le jeune homme de son côté protestait contre le testament de son père qui avait disposé de l'argent, comme d'un bien propre, et non comme d'un dépôt appartenant à sa fille. Le saint prélat crut devoir intervenir comme un père, et promit de mettre fin à ce différend et de s'adjoindre un honorable laïque pour le juger selon les règles de l'équité (2). Mais le frère et la sœur le délivrèrent de ce soin : ils s'arrangèrent amicalement et suivirent le conseil du bienheureux qui les engageait à se partager la somme entre eux (3). Heureusement que les clercs ne lui causèrent pas de soucis; tous, prêtres, diacres, sous-diacres, et son neveu Patrice qui était de ce nombre, il les trouva tels qu'il les désirait, pas un seul ne manqua de courage ni de bonne volonté (4). S'il leur était permis d'avoir quelque bien, ils le gardaient pieusement et religieusement, non pour eux, mais pour les autres, et sans aucune idée d'avarice; tous embrassèrent la vie de communauté avec ses règles, et acceptèrent avec joie la loi du saint évêque, qui excluait de leur sein quiconque serait trouvé possédant quelque chose en propre (5).

4. Après la fête de l'Épiphanie, il fit donc part au peuple de ces bonnes nouvelles comme il le lui avait promis. Il comprenait que sa condition était d'être exposé aux reproches des uns et aux louanges des autres; mais ses amis n'étaient point intimidés par ceux qui ne l'aimaient pas. D'abord, il fit lire par le diacre Lazare le passage des actes des apôtres où est décrite la vie des premiers chrétiens, but vers lequel il voulait conduire ses clercs; puis reprenant lui-même ce passage, il rendit raison de ceux de ses clers qui pour une cause légitime n'avaient encore pu se détacher entièrement de leur biens, ou à qui on supposait à tort quelque propriété. Et pour l'avenir il retira la permission qu'il avait accordée de vivre en dehors du palais épiscopal avec son bien, et déclara que quiconque serait surpris désormais, après son vœu, posséder quelque argent, serait dégradé par lui de sa dignité cléricale : « Qu'il en appelle contre moi à mille conciles, s'écrie le saint homme, qu'il marche contre moi où il voudra; qu'il aille en un lieu quelconque : Dieu viendra en aide pour que là, où je suis évêque, il ne puisse être clerc. Vous l'avez entendu, ils l'ont entendu eux-mêmes; mais j'espère de notre Dieu et de sa miséricorde, que de même qu'ils ont reçu avec joie notre règle de vie, ils la garderont avec un cœur pur et fidèle (6).» Après avoir rappellé aussi que la paix était faite entre les enfants de Janvier, il ajouta qu'il avait la douce espérance que ses amis témoigneraient hardiment leur allégresse, tandis que ses adversaires dévoreraient leur chagrin dans le silence; que, du reste, s'il y avait quelqu'un

(1) *Serm.*, CCCLVI, n. 14. (2) *Serm.*, CCCLV, n. 3. (3) *Serm.*, CCCLVI, n. 11. (4) *Id.*, n. 3. (5) *Ibid.*, n. 14. (6) *Ibid.*

qui voulût le calomnier, il se chargeait de le confondre en public, si toutefois la chose en valait la peine (1). « Je veux, dit-il, que notre vie soit devant vos yeux. Je sais que des pervers, pour s'autoriser dans le mal, ne cherchent que des exemples de mauvaise conduite, et couvrent leurs frères, d'infamie afin de faire croire qu'ils ont des exemples qui les justifient. Nous avons accompli notre devoir : il ne nous reste plus rien à faire. Nous sommes sous vos yeux, et nous ne désirons rien d'aucun de vous, sinon des bonnes œuvres (2). » Ces paroles du saint prélat prouvaient évidemment que la plupart des clercs vivaient soumis à la règle établie ; car il parlait seulement de ceux dans la conduite desquels il y avait peu de chose à reprendre. Ses prêtres étaient pauvres, malgré les bruits que l'on faisait courir sur leur richesse, et ils n'avaient rien apporté dans sa société, sinon une charité sans bornes : « Les sous-diacres, dit-il, sont également pauvres par la grâce de Dieu, et ils attendent tout de sa miséricorde. Ils n'ont pas de quoi faire l'aumône, car n'ayant aucun bien, les cupidités du monde sont mortes dans leur cœur. Ils vivent avec nous dans une commune société, et personne ne fait de distinction entre eux et ceux qui ont apporté quelque chose. L'union seule de la charité doit être préférée aux avantages d'un héritage terrestre (3). » Quant aux diacres soupçonnés d'avoir failli à leur serment pour posséder quelque bien, il repousse loin d'eux toute accusation et les disculpe un à un. Enfin il termine par ces paroles : « Que personne ne calomnie les serviteurs de Dieu, car Dieu a horreur des calomniateurs. La récompense de ses serviteurs croît, il est vrai, en proportion des attaques dont ils sont victimes, mais le châtiment croît aussi pour les méchants. Or, nous ne voulons pas d'une récompense qui entraînerait votre perte ; nous préférons avoir moins dans le ciel, et vous y voir régner avec nous (4). »

5. La guérison de Paul et de Palladie arriva cette même année d'une façon toute divine. Ce miracle toutefois ne fut pas accompli à la même époque que ceux qui se firent à Hippone par la vertu des reliques de saint Étienne (5). Mais il fit tant de bruit et eut tant d'éclat, que personne dans la ville n'y fut étranger et ne put en ignorer les admirables détails (6). A Césarée, ville de Cappadoce, vivait une famille illustre qui comptait dix enfants, dont sept garçons et trois filles, parmi lesquels Paul était le sixième et Palladie la septième. Le père vint à mourir ; et, quelques jours après ses funérailles, en présence de toute la famille, l'aîné accabla sa mère d'injures violentes et sacriléges ; elle s'oublia même jusqu'à porter la main sur elle, sans qu'aucun de ses frères songeât à l'arrêter, ni à lui adresser une parole pour calmer sa fureur. La malheureuse mère ressentit la douleur la plus profonde d'une conduite aussi dénaturée ; et, emportée par un sentiment de colère fort commun aux femmes, elle fit éclater sa douleur et se vengea en maudissant son premier-né. « Elle s'avançait, dit Paul dans le récit de sa guérison, vers le baptistère sacré, après le chant du coq, pour appeler la malédiction de Dieu sur son fils ; lorsqu'un démon survint, sous la ressemblance de notre oncle ; et, lui adressant le premier la parole, il lui demanda où elle allait. Elle répondit qu'elle allait maudire son fils, à cause de l'injure horrible qu'il lui avait faite. Et alors cet ennemi, facilement maître du cœur d'une femme en colère, lui persuada de maudire tous ses enfants. Excitée par les conseils du serpent, notre mère infortunée se jette sur la fontaine sacrée qu'elle enlace de ses bras, les cheveux épars, la poitrine découverte, et demande à Dieu, que, chassés de notre patrie et errants dans les contrées étrangères, nous allions effrayer par notre exemple toute la race humaine (7). » Dieu écouta ce cri de douleur, et quelque coupable qu'il fût, il voulut l'exaucer. Car dans les desseins impénétrables de sa justice, il se devait de châtier des fils coupables d'impiété envers leur mère. L'aîné fut donc saisi d'un horrible tremblement qui agitait ses membres même pendant le sommeil ;

(1) *Ibid.*, n. 11. (2) *Id.*, n. 12. (3) *Serm.*, CCCLVI, n. 8. (4) *Id*, n. 15. (5) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 20. à la note *mais de là* (6) *Ibid.*, n. 22. (7) *Serm.*, CCCXXII.

dans l'espace d'une année le même châtiment tomba sur tous ses frères et sœurs, selon l'ordre de leur naissance (1), et pour la malheureuse et infortunée mère, elle fut punie avec d'autant plus de rigueur qu'elle se voyait plus promptement et plus complétement exaucée. Ne pouvant supporter plus longtemps le souvenir de sa prière impie et l'opprobre des hommes, elle se pendit, terminant ainsi sa triste vie par une fin plus funeste encore (2). Ainsi une seule famille apprenait aux enfants le respect et l'obéissance qu'ils doivent aux auteurs de leurs jours, et rappellait à ceux-ci, qu'ils ne doivent jamais oublier leur nom ni se laisser emporter par un mouvement de violente colère contre leurs enfants. Les malheureux, frappés de la malédiction maternelle, ne purent supporter la vue de leurs concitoyens; ils s'éloignèrent de leur patrie; partant les uns d'un côté, les autres d'un autre. Ils rendirent presque tout l'empire romain témoin de leur infortune (3), et portèrent la terreur chez les orgueilleux par l'exemple de leur supplice (4). Le second des frères recouvra la santé à Ravenne par le secours des reliques de saint Laurent, qui y avaient été récemment apportées. Paul et Palladie, inspirés sans doute par Dieu qui voulait manifester leur misère dans différentes contrées, se mirent en route pour visiter tous les lieux où l'on disait que s'opéraient des miracles. Entre autres villes, ils allèrent à Ancone, ville d'Italie, à Uzale, en Afrique, toutes deux célèbres par les prodiges du bienheureux Etienne. Mais ils ne purent y recouvrer la santé, ou plutôt Dieu qui aurait pu l'accorder sans aucune demande, réservait le spectacle de cette double guérison à Hippone la Royale. Lui-même daigna le leur apprendre dans une vision qu'ils eurent le jour même des calendes de Janvier, trois mois avant le miracle. « Un homme d'un aspect éclatant et vénérable par ses cheveux blancs, racontait Paul à Augustin, me disait que la santé que je désirais tant, me serait accordée dans trois mois. Dans sa vision, ma sœur voyait Votre Sainteté avec le même visage que nous vous voyons en ce moment; nous connûmes alors que nous devions nous rendre dans ce lieu. Pour moi, dans la suite, dans nos voyages de cité en cité, je voyais souvent Votre Béatitude. Partout où nous allions, elle m'apparaissait telle que je la vois en ce moment. Avertis donc par l'autorité divine, nous sommes venus à Hippone quinze jours environ avant le temps prédit (5). » C'était alors probablement le 8 des ides de mars. Paul et Palladie se rendaient chaque jour à l'église, dans la chapelle de saint Etienne, et, les yeux baignés de larmes, ils suppliaient Dieu de leur pardonner leur crime et de leur rendre la santé, objet de tous leurs désirs. Là, comme partout, ils attiraient l'attention de toute la cité; et ceux qui les avaient vus ailleurs, et qui connaissaient la cause de leurs tremblements, en donnaient connaissance aux autres (6).

6. Enfin, la solennité de Pâques arriva, et le dimanche même au matin, lorsque déjà le peuple se pressait en foule dans l'Église, Paul tenait en priant la balustrade du sanctuaire qui contenait la châsse du martyr. Tout à coup il fut renversé et, semblable à quelqu'un qui dort, il cessa de trembler. Un grand saisissement s'empara des fidèles. Quelques-uns effrayés versaient des larmes, d'autres voulaient le relever; mais on les en empêcha en disant qu'il valait mieux attendre (7). Le jeune homme restait privé de sentiment; mais peu après, s'étant levé, il reconnut qu'il était délivré de son agitation. La guérison était complète (8). « Il était sans souffrance, dit Augustin, et regardait ceux qui se pressaient autour de lui. Oh ! alors qui, parmi les fidèles, ne rendit pas gloire à Dieu ? De tous les points de l'Église partaient des cris de joie et de reconnaissance. On accourait vers moi au moment où je me rendais à ma place : chacun se précipitait et répétait ce qu'un autre venait de dire. Pendant que dans ma joie je rendais grâce à Dieu, Paul lui-même arriva, accompagné d'une grande foule ; il se

(1) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (2) *Serm.*, CCCXXII. (3) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (4) *Serm.*, CCCXXIII, n. 1. (5) *Serm.*, CCCXXII. (6) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (7) *Id.*, (8) *Serm.*, CCCXXII.

jeta à mes genoux et me tint étroitement embrassé. Nous nous avançâmes alors vers le peuple. L'Église était pleine et de tous côtés on entendait ces joyeuses acclamations : Gloire, grâce, soient rendues à Dieu ! Personne ne gardait le silence. Je saluais le peuple, et les cris redoublaient. Lorsque le calme fut rétabli, on fit une lecture solennelle dans les saints Evangiles, et le moment du sermon arrivé, je ne dis que quelques paroles sur la circonstance et la joie universelle ; voulant que mon peuple méditât plutôt dans son cœur la voix éloquente de Dieu dans le prodige qui venait de s'accomplir (1). » Il nous reste encore le petit discours que le saint prélat prononça à cette occasion (2), ou du moins le résumé de ce discours, car il est difficile de croire qu'il put se restreindre jusqu'à parler si peu. Cependant nous ne pouvons rien affirmer de certain, puisqu'il s'excuse lui-même de sa brièveté, alléguant pour motif sa fatigue et la longueur de l'office de la veille, qu'il n'aurait pu supporter, dit-il, jusqu'au bout, accablé qu'il était par le jeûne, si les prières de saint Etienne ne l'eussent soutenu. Paulin nous donne dans la vie de saint Ambroise (3) une idée de ses immenses occupations, en disant que le samedi, jour où mourut l'évêque de Milan, cinq prélats purent à peine suffire à l'administration des baptêmes qu'Augustin avait coutume de donner lui-même tout seul. On peut comprendre, d'après le sermon, que Paul se tenait près d'Augustin, car celui-ci le montra au peuple et dit que sa présence tenait lieu des mémoires que les autres publiaient sur les bienfaits obtenus par l'intercession du bienheureux Etienne. Il paraît, en effet, qu'Augustin se contenta de cela sans jamais demander à Paul le récit de sa guérison (4). Il l'emmena dîner chez lui et lui ordonna de raconter fidèlement toute l'histoire des malheurs de sa mère et de ses frères; et, le récit terminé, il résolut de le rapporter aux fidèles, afin de faire connaître ainsi la providence de Dieu, et de proclamer ses œuvres admirables dans la personne de ses saints. Le lendemain, il prit la parole selon sa coutume, fit ce petit discours qui nous reste encore, et promit de faire écrire cette narration pour la lire le jour suivant (5).

7. Le troisième jour après Pâques, il monta dans la chaire d'où il avait coutume de parler, et fit venir après lui sur les degrés, après avoir en quelque sorte consulté le peuple, Paul et sa sœur Palladie qui n'avait pas encore recouvré la santé : « Tous les fidèles, dit le saint homme, de l'un et de l'autre sexe, avaient les yeux fixés sur celui qui se tenait debout, sans éprouver aucun tremblement, et sa sœur qui était agitée de tous ses membres. Ceux qui n'avaient pas vu dans Paul ce que la miséricorde de Dieu avait opéré, le pouvaient voir dans Palladie et ils comprenaient ainsi les actions de grâces que l'on devait rendre pour l'un, et les prières qu'il fallait adresser pour l'autre (6). » On lut ensuite le mémoire de Paul. Il le terminait en demandant d'implorer pour sa sœur la bonté divine, et de rendre pour lui de solennelles actions de grâces. Après cette lecture, ils descendirent tous deux. Palladie alla prier près de la châsse du saint martyr, et Augustin fit une instruction au peuple sur ce qu'il venait d'entendre. Tout d'abord il affirma qu'il espérait voir la santé, dont Paul se réjouissait, revenir aussi à tous ses frères (7). Quant aux apparitions fréquentes dont Paul parle dans son mémoire, il supplia son cher peuple de ne pas lui en attribuer l'honneur : « Car que suis-je, s'écriait-il ? Je leur ai apparu sans le savoir ? Ils me voyaient et je l'ignorais ; c'était Dieu qui les avertissait de venir dans cette ville. Que suis-je ? sinon un homme comme tant d'autres (8)? » Puis il commençait à parler des miracles qui s'étaient opérés à Ancône et à Uzales par la vertu des reliques du saint martyr, lorsque tout à coup partent de la chasse les cris redoublés de : Grâce à Dieu ! Gloire au Christ (9) ! C'était la guérison de Palladie qui provoquait ces acclamations. Elle venait de s'approcher de la balustrade qui fermait la chapelle, lorsqu'elle

(1) *De la Cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (2) *Serm.*, CCCXX. (3) *Vie de saint Ambroise*, n. 38. (4) *Serm.*, CCCXXI. (5) *De la cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (6) *Id.*, (7) *Serm.*, CCCXXIII, n. 1. (8) *Id.*, n. 2. (9) *Id.*, n. 4.

tomba à terre, comme son frère, parut dormir, et se releva bientôt après complétement guérie (1). Aux acclamations des témoins du miracle, le peuple tout entier se précipite,et, le saint homme demandant ce qui se passait, on amène la jeune fille dans l'Église à la chaire même d'où prêchait Augustin (2). « Alors, dit-il, hommes et femmes firent entendre un tel cri d'admiration, que ce bruit, accompagné de sanglots paraissait ne devoir pas finir. On conduisit Palladie au même lieu où un instant auparavant elle se tenait en tremblant. L'allégresse avait succédé aux gémissements. On avait à peine prié pour elle, et déjà le désir qui s'échappait de tous les cœurs, était exaucé, et les louanges s'élevaient vers Dieu avec un tel bruit, que nos oreilles pouvaient à peine le supporter. Qu'y avait-il donc dans ces cœurs reconnaissants, sinon la foi du Christ, pour laquelle Étienne avait répandu son sang (3)? » Quand le tumulte se fut apaisé, le saint Docteur n'ajouta que quelques mots pour exalter la miséricorde de Dieu, qui avait exaucé leur désir seul de lui adresser des prières. Le jour suivant, il parla encore et se demanda humblement pourquoi Dieu avait voulu que ce miracle se fît à Hippone plutôt qu'à Ancône ou à Uzales (4). Mais ce qui reste de ce sermon ne contient que le récit d'un insigne miracle opéré à Uzales sur un petit enfant mort avant d'avoir reçu le baptême. D'où l'on peut conclure qu'il ne nous est pas parvenu en son entier.

8. Dans cette même année peut-être, après avoir nourri de la parole divine pendant quelque temps Galla qui était du nombre des veuves et sa fille Simpliciola qui avait voué au Christ sa virginité, Augustin les renvoya dans leur patrie avec des lettres de recommandation pour Quintilien qui en était évêque. Elles emportaient avec elles des reliques du saint Martyr. «Votre Sainteté, écrit Augustin à Quintilien, sait combien elle doit les honorer comme nous les honorons nous-mêmes (5). » Peu de temps après, il se rendit à Uzales, où il engagea Pétronia, femme d'une grande distinction, à écrire la relation du miracle que saint Étienne avait opéré en sa faveur. Il détermina aussi Évode à demander la même chose à ceux qui,par la même intervention, avaient recouvré la santé (6).

CHAPITRE VI

1. Mort de Sévère évêque de Milève. — 2. Le prêtre Héraclius. — 3. Augustin le désigne pour son successeur et se décharge sur lui de l'administration des affaires. — 4. Discussion entre les moines d'Adrumète sur la grâce et le libre arbitre. — 5. Les défenseurs du libre arbitre vont trouver Augustin qui les instruit et leur donne avec deux livres le livre de *la Grâce* et du *Libre Arbitre* pour Valentin et ses moines. — 6. Le docteur leur envoie un deuxième livre *sur la Correction,* et *sur la Grâce.*

1. Sévère, évêque de Milève, ami intime d'Augustin, quitta cette vie vers le commencement de l'année 426 (7). Il avait, avant sa mort, désigné son successeur; et jugeant inutile d'en parler au peuple, comme il le devait, il crut qu'il suffisait de l'établir en présence de ses clercs. Mais après la mort de Sévère, les frères, les clercs et surtout les moines craignant un soulèvement dans le peuple; prièrent Augustin de venir pour sauvegarder la tranquillité publique. Le saint prélat fut assisté par la clémence divine, et bien que plusieurs se crussent offensés par le silence de Sévère, il fit promptement disparaître ces petits nuages de tristesse sous la sérénité de la joie. L'homme désigné pour être leur évêque fut accepté de grand cœur et avec joie. Il fut consacré dans la paix et avec le consentement de tous. Cet événement fut une occasion pour Augustin de méditer sur la mobilité des multitudes qu'il avait vues, non sans douleur, plusieurs fois dans différentes églises, excitées à de funestes dissensions par l'ambition des uns et par le mauvais esprit des autres. Aussi, âgé de plus de soixante-douze ans, et persuadé qu'il ne vivrait

(1) *De la cité de Dieu,* liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (2) *Serm.,* CCCXXIII, n. 4. (3) *De la cité de Dieu,* liv. XXII, ch. VIII, n. 22. (4) *Serm.,* CCCXXIV. (5) *Let.,* CCXII. (6) *De la cité de Dieu,* liv. XXII, ch. VIII, n. 21. (7) *Lettre* CCXIII, n. 1.

pas longtemps, il résolut de pourvoir à la sécurité de sa chère Hippone en désignant son successeur. L'Église, il est vrai, avait plusieurs fois défendu d'agir ainsi ; mais nous pouvons dire que dans ces sortes d'affaires qui par elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises, elle pouvait, selon qu'elle le jugeait avantageux, faire intervenir son autorité pour le permettre, ou pour le défendre. Du reste cette défense de choisir son successeur n'était pas encore en vigueur en Afrique, puisque nous voyons Augustin désigner lui-même son successeur et approuver la même conduite dans Sévère ; et ce qui est hors de doute, c'est qu'il ne fut guidé ni par l'ambition, ni par le désir de son propre avantage, mais uniquement par celui de son église. Il revint donc de Milève le samedi, septième jour des calendes d'octobre de l'an 426, et pria le peuple de se réunir le lendemain en plus grand nombre possible pour entendre des choses de la dernière importance.

2. Le dimanche, 6 des calendes du même mois, une foule nombreuse se pressait dans les murs de la basilique de la Paix, à Hippone la Royale. Augustin y arriva accompagné de deux évêques, Religianus et Martinien, de sept prêtres et de son clergé (1). Contre sa coutume, il ne fit pas de sermon, certain que le peuple, impatient de connaître ce qu'il avait promis de lui dire, ne pourrait tourner son attention vers autre chose. Après avoir dit en quelques mots de quelle nécessité il était pour lui de pourvoir à la tranquillité de son peuple, il déclara vouloir éviter ce qui était arrivé à Milève et ôter à tous la moindre occasion de se plaindre. Il manifesta surtout son désir qu'il croyait d'accord avec celui de Dieu, de voir après lui, sur le trône pontifical, le prêtre Éraclius. Tous aussitôt accueillirent ses paroles avec de grands applaudissements. Éraclius, ou Héraclius, comme on l'appelle quelquefois, est nommé le dernier parmi les sept prêtres qui assistaient à cette assemblée avec leur évêque, ce qui semble indiquer qu'il n'était pas du nombre des plus âgés (2). Lorsque Augustin prononça son discours sur la vie et les mœurs de ses clercs, il était encore jeune et remplissait seulement les fonctions de diacre (3); mais sa vie était déjà si édifiante, il remplissait d'une si grande joie le cœur du saint prélat, qu'il ne fut nécessaire de rien dire en sa faveur devant le peuple à qui sa conduite vertueuse était assez connue, et qui l'aimait par-dessus tous les autres : tout éloge du reste aurait blessé sa modestie (4). Ses parents, dit-on, lui avaient laissé une grande fortune ; il l'avait employée en partie à élever la chapelle de Saint-Etienne, comme nous l'avons vu plus haut, et avait donné le reste à Augustin pour être distribué comme il le jugerait à propos. Certes, si le saint prélat eût été conduit par la cupidité, ou même s'il n'eût considéré que la misère des pauvres dont il était chargé, il n'aurait pas rejeté une pareille offrande. Mais jaloux de sa réputation, moins pour lui (car le témoignage de sa conscience lui suffisait), que pour le peuple qui lui était confié, il conseilla à Éraclius d'acheter une propriété. Celui-ci obéit à ce conseil et fit don de ce domaine à l'Église. Écoutons là-dessus les admirables paroles du saint évêque : « Je vous avoue, disait-il à son peuple, que son âge ne me rassurait pas entièrement. Je craignais que cet acte ne vînt à déplaire à sa mère, qu'elle ne m'accusât d'avoir entraîné son jeune fils pour obtenir son héritage paternel, et de le laisser sans ressources. Aussi j'ai voulu qu'en achetant cette propriété il pût conserver intacte sa fortune ; et ainsi, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque chose de contraire à notre intention, ce bien lui serait rendu, et l'on ne pourrait soupçonner la réputation de l'évêque. Je sais en effet que, si le témoignage de la conscience me suffit, la réputation de votre prélat vous est nécessaire. Héraclius a aussi acheté un terrain à cette église, poursuit Augustin, vous le savez ; il y a fait bâtir une habitation à ses frais, et peu de jours avant mon sermon à ce sujet, il en a fait don à l'Église ; il n'avait attendu jusque-là sans doute que pour la donner en parfait état. Quelle autre

(1) *Id.*, (2) *Id.*, n. 5. (3) *Serm.*, CCCLXI, n. 7. (4) *Lettre* CCXIII, n. 2.

nécessité le poussait à bâtir cette maison, sinon la pensée d'y faire habiter sa mère, si elle était venue? Et encore, je le proteste hautement, elle l'habitera si elle vient à Hippone. Mais je dois ce témoignage à Héraclius : il est resté pauvre, et il n'a gardé pour lui que le trésor de la charité. S'il lui reste encore quelques esclaves, ils vivent déjà dans le monastère et il va leur donner la liberté en vertu des actes ecclésiastiques. Que personne ne dise donc : Héraclius est riche; que personne ne le juge, et n'ait le courage en parlant mal de lui de blesser sa propre conscience. Il s'est dépouillé de tous les biens de la terre et plaise à Dieu qu'il rende ce qu'il doit (1) ! »

3. Tel était le témoignage qu'Héraclius, encore diacre, avait reçu d'Augustin devant le peuple d'Hippone. Sa vertu sans doute ne s'était pas peu développée depuis cette époque, puisque l'évêque, non content de le juger digne du sacerdoce, l'adoptait pour son successeur. Augustin le déclara au peuple comme nous l'avons vu, et le destina à cette charge au nom du Christ (2). Afin de bien établir cette grande œuvre pour la faire subsister, il lui donna une valeur authentique; il fit relever par les notaires ecclésiastiques ses propres paroles et les acclamations du peuple qui lui répondait; et surtout, pour tout rapporter à la volonté divine, il exhorta les fidèles à s'unir d'intention avec lui et à demander à Dieu la continuation de ce qu'il venait d'opérer parmi eux, « Voilà ce que je veux, dit-il, dans un langage plein d'affection, voilà ce que dans mon âge avancé, je demande au Seigneur avec d'ardentes prières, je vous avertis, ô mon peuple, je vous conjure de demander à Dieu avec moi que la paix du Christ unisse toutes nos pensées, et qu'il confirme ce qu'il a opéré parmi nous. Que celui qui m'a envoyé Héraclius le conserve, qu'il le garde sain et sauf, sans crimes, afin qu'après avoir fait la joie de ma vie, il me remplace après ma mort (3). » Cependant, satisfait d'avoir désigné Héraclius pour son successeur, Augustin ne voulut pas le sacrer évêque : il regardait en effet comme une faute d'avoir été consacré lui-même du vivant de Valère (4). Il le fit donc rester au rang de simple prêtre; mais il se déchargea sur lui du soin des affaires, suppliant le peuple et l'obligeant au nom du Christ d'aller pour les affaires vers Héraclius, dont la sagesse les éclairerait et qui lui demanderait comme à un père, conseil et assistance. Ainsi, il ne songeait pas à se retirer de son peuple, ni à lui manquer dans ses besoins; il ne voulait seulement, jusqu'à ce que Dieu le retirât de ce monde, que s'appliquer tout entier à l'étude des Écritures. Peu d'années auparavant, en effet, les deux conciles de Numidie et de Carthage lui avaient confiée cette mission; il avait obtenu de son église cinq jours par semaine pour s'en occuper : mais cette promesse n'avait pas été longtemps observée, et du matin au soir le saint homme devait entendre les causes de chacun. C'en était assez pour demander de remettre ce soin à Héraclius, et le peuple sans hésiter s'écria qu'il acceptait (5). Enfin Augustin pria tous ceux qui le poussaient de signer la relation de ce qui venait de se passer et de la confirmer par un dernier suffrage : on le fit sur-le-champ avec acclamation comme à l'élection des évêques (6). Puis le saint homme offrit le saint sacrifice, après avoir averti le peuple de se détacher, pendant ce moment de supplication, de tout autre soin, et de prier avec ferveur pour l'église d'Hippone, pour lui, son indigne pasteur et pour Héraclius (7). (Les actes insérés dans les lettres de saint Augustin contiennent la relation de cette réunion. Nous avons aussi deux sermons d'Héraclius encore prêtre : l'un prononcé en présence d'Augustin, où il déclare que la nécessité lui a fait accepter la charge de prêcher la parole de Dieu; l'autre sur les paroles du Christ au chapitre XIV[e] de saint Matthieu, quand le Seigneur marcha sur les eaux et reprocha à Pierre son manque de foi). Maximin, évêque arien, vint vers cette époque à Hippone et discuta avec le prêtre Eraclius ou Héraclius, qui, plus tard, fit venir Augustin lui-

(1) *Serm.*, CCCLVI, n. 7. (2) *Lettre* CCXIII, n. 5. (3) *Id.*, n. 2. (4) *Id.*, n. 4-5. (5) *Id.*, n. 5. (6) *Id.*, n. 6. (7) *Id.*, n. 7.

même pour avoir un entretien avec cet hérétique (1).

4. C'est à cette époque que nous devons rapporter les livres destinés aux moines d'Adrumète, puisqu'ils sont cités dans les *Rétractations* publiées vers l'an 427, et qu'ils y occupent la dernière place. Il y avait à Adrumète, ville célèbre de la province de Byzacène, une congrégation de moines dont Valentin était alors abbé. Un de ses disciples nommé Florus, étant venu à Uzale, sa patrie, avec Félix, moine de la même congrégation, trouva la lettre d'Augustin à Sixte (2) et la transcrivit sous la dictée de Félix (3). Mais il arriva qu'à Adrumète, quelques moines la prirent dans un mauvais sens et prétendirent contre leurs pères qu'Augustin défendait la grâce de manière à détruire le libre arbitre; qu'en conséquence, au jour du jugement, le Seigneur ne rendrait pas à chacun selon ses œuvres (4). Le dissentiment grandissait de jour en jour; les accusateurs hardis troublaient l'esprit des simples, et mettaient le désordre partout, lorsque Florus crut qu'il était de son droit d'avertir l'abbé Valentin. Celui-ci persuadé que la lettre était réellement d'Augustin, et qu'elle ne pouvait contenir rien que d'orthodoxe, résolut d'appliquer tous ses soins, à faire cesser ces disputes impies (5) qui n'avaient d'autre source que l'ignorance de ses frères. A cette intention, il écrivit à Évode, évêque d'Uzale, lui demandant de lui répondre sur toutes les questions (6). Évode, aussitôt qu'il eut appris les discussions violentes qui avaient éclaté parmi les moines, au sujet de la grâce, du libre arbitre et de la justice de Dieu, leur écrivit de s'appliquer avec soin à la recherche de la vérité. Pour lui, il regardait comme nécessaire d'éloigner d'une véritable étude de ce genre tout emportement et toute querelle; parce que, disait-il, de la division naissent les troubles, tandis que l'amour de la vérité produit la piété. Il leur exposait ensuite, selon la doctrine d'Augustin, que le libre arbitre est le partage de l'homme, mais que la faute d'Adam l'avait lésé, diminué, et que le but de la mission du Sauveur avait été de le relever. Puis, après plusieurs arguments sur le même sujet, il les priait, si, dans la lecture des œuvres des hommes illustres, ils venaient à rencontrer des passages difficiles, de ne pas les condamner avec précipitation, mais de s'efforcer par la prière d'avoir les mêmes opinions (7).

5. Malheureusement ni cette lettre d'Évode, ni une exposition faite par un saint prêtre nommé Sabin, ne purent apaiser les disputes (8). Alors deux moines, Cresconius et Félix, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui accompagna Florus à Uzale, vinrent trouver Augustin lui-même. En présence du saint docteur, ils se plaignirent de ce que quelques-uns de leurs frères parlaient de la grâce au point de nier le libre arbitre et d'affirmer que nous ne serions pas jugés selon nos œuvres; ils déclarèrent que la plupart d'entre eux cependant reconnaissaient la grâce et le libre arbitre (9), et qu'il fallait rejeter sur Florus la cause des troubles soulevés parmi eux (10). Augustin, en réponse, leur exposa sa lettre à Sixte (11), et, écrivant à Valentin et aux prêtres de sa congrégation, sur cette difficile question de la volonté et de la grâce (12), il demanda qu'on lui envoyât Florus, (parce que, pensait-il avec raison, les moines étaient tellement irrités contre lui, qu'ils ne le comprendraient pas lorsqu'il voudrait résoudre et éclairer une question des plus ardues, à la portée d'un petit nombre seulement) (13). Cresconius et Félix se préparaient à retourner dans leur monastère, pour y célébrer la fête de Pâques, qui tombait, cette année 427, trois jours avant les nones d'avril, mais Augustin s'opposa à leur départ et les retint près de lui un peu plus longtemps, afin de les renvoyer vers leurs frères plus fortifiés contre l'hérésie des pélagiens (14). Après les solennités, il leur remit une autre lettre pour Valentin et ses moines, dans laquelle il renouvelait, en ces termes, sa demande au sujet de Florus : « Si je vous ai rendu quelques services, envoyez-moi le frère Flo-

(1) *Conf. avec Maximin*, n. 1. (2) *Lettre* CXCIV. (3) AUG. *lettre* CCXVI, n. 2. (4) *Id.*, n. 3. (5) *Lettre* CCXVI, n. 1. (6) *Id.*, n. 3. (7) Tome X, *Lettre de Val. à Aug. note Rép.* (8) *Lettre* CCXVI, n. 3. (9) *Id.*, CCXIV, n. 1. (10) *Id.*, n. 6. (11) *Id.*, CCXV, n. 1. (12) *Id.*, n. 2. (13) *Id.*, CCXIV, n. 6. (14) *Id.*, CCXV, n. 1.

rus (1). » Il leur adressa aussi les actes des deux deux conciles de Carthage et de Numidie, la lettre des cinq évêques à Innocent, avec les trois réponses du pape, la lettre du concile d'Afrique à Zozime, celle de Zozime aux évêques du monde entier; et enfin, les règlements du concile général de toute l'Église d'Afrique contre les erreurs des pélagiens. C'était plus qu'il n'en fallait pour prouver comment l'Église catholique avait, par la miséricorde divine, repoussé le poison de l'hérésie pélagienne (2). Néanmoins il ajouta encore un livre intitulé : *de la Grâce et du libre Arbitre*, récemment écrit par lui, où il démontrait longuement que les hommes ont tous le libre arbitre, mais plus longuement encore que le libre arbitre sans le secours de la grâce n'est capable de rien. « Lisez et relisez ce livre avec soin, écrivait-il à Valentin et à ses frères; si vous le comprenez, rendez-en grâce à Dieu ; demandez-lui l'intelligence des passages que vous ne saisirez pas : et le Seigneur vous l'accordera (3). » Pour plus de précaution, il eut soin, avant le départ des moines, de faire lire en leur présence cet ouvrage, les autres pièces dont nous avons parlé, ainsi que le livre de Cyprien sur l'oraison dominicale où ce saint martyr parle éloquemment de la grâce.

6. Valentin reçut avec le respect convenable les lettres d'Augustin et le livre dédié à ses frères ; il ne tarda point à lui envoyer Florus; et, en outre, il écrivit une lettre (4) dans laquelle, après avoir raconté au saint prélat tout ce qui s'était passé dans son monastère, il faisait sa profession de foi et déclarait que telle était celle du frère Florus. Après la lecture de cette lettre, apportée par Florus et par quelques autres moines venus avec lui, Augustin rendit grâces à Dieu d'apprendre de leur bouche leur réconciliation dans le Seigneur, leur conformité de sentiments dans la vérité et leur zèle dans la charité. Il se réjouit en particulier de trouver dans le frère Florus la loi de l'Église sur la grâce et le libre arbitre. « Il ne s'agissait donc, dit-il que de relever ceux que je vois ramenés par la miséricorde de Dieu, et qui ne comprenaient pas (5). » Le saint docteur apprit cependant, peut-être par Florus lui-même, qu'un moine d'Adrmuète avait prononcé ces paroles : « Si Dieu veut et agit en nous, c'est en vain que nos supérieurs nous enseignent ce qu'il faut faire ou ce qu'il faut éviter ; ou du moins, lorsqu'ils nous ont prescrit ce qui est bon et juste, ils n'ont qu'à prier Dieu pour que leurs disciples agissent ainsi ; si ceux-ci font autrement, ils ne doivent pas les reprimander, puisque Dieu ne leur a pas donné ce fidèle amour de lui-même et du prochain, qui fait suivre ses commandements (6). » Une semblable doctrine n'était évidemment que la reproduction même du pélagianisme, l'erreur la plus considérable contre la doctrine de la grâce (7). Aussi, pour en démontrer la fausseté, Augustin composa pour Valentin et pour ses moines un deuxième livre intitulé : *de la Correction et de la Grâce*. Mais, dans sa charité, il déclarait avoir en vue, non pas les religieux dont le cœur était pur devant Dieu, mais bien par amour pour la grâce céleste et divine les seuls égarements de la pensée humaine. Le même qui avait conçu de telles pensées ne pouvait-il pas, en agissant avec droiture devant Dieu, avoir exprimé son sentiment dans le but unique d'obtenir des explications d'un docteur de la grâce, très-habile et très-intelligent? Avec l'aide de la lumière divine, Augustin put donner cette sage explication, et il termine son œuvre en ces termes : « Puisqu'il en est ainsi, la grâce n'empêche pas les réprimandes, comme celles-ci ne sont pas une dénégation de la grâce. La justice pour l'âme chrétienne consiste à demander avec instance et fidélité à Dieu la grâce pour accomplir ce qu'il nous commande ; et en s'appuyant sur le secours divin, elle ne doit pas rejeter les corrections méritées (8). » Ce livre, peu considérable, mais nourri de la doctrine la plus élevée, était plein de vérités mystérieuses et plaçait, pour ainsi dire, devant les yeux, toute l'économie de la grâce divine.

(1) *Id.*, n. 8. (2) *Id.*, n. 2. (3) *De la grâce et du libre arbitre*, n. 46. (4) *Lettre* CCXVI. (5) *De la cor. et de la grâce*, n. 1. (6) *De la cor. et de la grâce*, n, 3-6. (7) *Retract.*, liv. II, ch. LXVII., *De la cor. et de la grâce*, n. 3-6. (8) *De la Cor. et de la grâce*, n. 49.

Aussi, est-ce à juste titre que des hommes très-instruits l'ont appelé un livre d'or. « Pour moi, dit un auteur éminent, j'ai coutume de l'appeler la clef pour comprendre toute la doctrine de saint Augustin sur la grâce divine et le libre arbitre (1). » Saint Prosper, dans une lettre à Augustin, dit également à bon droit que ce livre est rempli d'une autorité divine (2).

CHAPITRE VII

1. Augustin combat dans Vital les derniers vestiges de l'erreur de Pélage et publie douze sentences sur la grâce. — 2. Il recommande à Palatin de demander à Dieu le secours de la grâce pour persévérer dans le bien. — 3. Les erreurs de Léporius sur l'Incarnation et la grâce sont condamnées dans les Gaules. — 4. Augustin ramène Léporius à la vraie foi. — 5. Il s'occupe à revoir ses ouvrages. — 6. Il fait un receuil des passages de l'Ecriture, propres à former et à corriger les mœurs.

1. A l'exemple des moines d'Adrumète, un certain Vital s'occupait de la question de la grâce et du libre arbitre. Il avait été instruit dans l'Église de Carthage (3); et sa vie, ses habitudes étaient celles d'un moine. Aussi, Augustin ne l'appelait-il que du nom de frère; même pour se conformer à l'exemple du serviteur de Dieu, il prenait, lorsqu'il le saluait, le titre de serviteur, ou mieux encore de serviteur des serviteurs du Christ. Ce Vital, non-seulement, il ne le croyait pas infecté de l'hérésie pélagienne, mais il voulait le voir si orthodoxe qu'aucune erreur ne pût s'implanter ni demeurer dans son âme (4). « Vous le savez, lui disait le saint docteur, les pélagiens attribuent si bien au libre arbitre tout ce qui touche à la régularité et à la sainteté de la vie, qu'ils ne croient pas devoir demander à Dieu ce que nous pouvons tenir de nous-mêmes. Et pour vous, si ce que j'entends dire est vrai, vous ne regardez pas comme un don de Dieu le commencement de la foi, qui est la source d'une bonne, d'une pieuse volonté; vous prétendez que nous commençons à croire par nous-mêmes; et pour les autres biens de la vie seulement, vous accordez que Dieu les donne par sa grâce aux fidèles qui demandent, qui cherchent, qui frappent à la porte (5). » Vital dénaturait en effet les divines autorités contraires à son erreur, dans la crainte qu'elles ne servissent à prouver la nécessité de la grâce de Dieu dans le commencement de la foi et de la droiture de la volonté. A la parole de l'Apôtre : « Dieu est celui qui nous fait vouloir et agir (6), » il répondait que par sa loi et ses Écritures, Dieu n'a qu'une action extérieure sur notre âme; qu'il dépend de nous d'y consentir ou de ne pas y consentir, de sorte que notre volonté seule détermine nos actes, et que si nous ne voulons pas, Dieu ne peut rien sur nous (7). Ainsi interprétait-il le passage du psaume XXXVI, ỳ. 23-25, où il est dit que le Seigneur dirige les pas de l'homme (*Ps.*, XXXVI, 23-25). Après le conseil, vient le consentement qui accomplit la doctrine, et ce consentement, disait-il, n'appartient qu'à la volonté naturelle de l'homme; lui seul l'accorde ou le refuse, et pour ce qu'il aura fait, il recevra la récompense ou le châtiment. Ainsi encore, d'après la loi de Dieu et la doctrine des Écritures, s'accomplissaient, de la même manière, disait-il, ces paroles : « Le Seigneur prépare la volonté (8), » et non pas l'action secrète de la grâce de Dieu. Dans une lettre écrite vers ce temps à Vital pour réfuter ses erreurs, Augustin tire un argument irréfragable, d'après lui, des prières de l'Église. Elle prie pour la conversion des infidèles, et rend grâces de leur retour à la foi. Elle demande aussi à Dieu, pour les fidèles eux-mêmes, la persévérance dans la voie où les a fait entrer sa grâce. « Si donc vous ne refusez pas de croire qu'il faille demander ces choses au Seigneur, que reste-t-il, mon frère Vital, si ce n'est d'avouer que Dieu les donne, Dieu à qui vous reconnaissez qu'on doit les demander (9)? » Augustin combat aussi Vital par l'autorité de saint Cyprien, à l'aide de ses livres sur l'Oraison dominicale et sur la fragilité des choses humaines. Il l'avertit enfin, si nous voulons

(1) *Hist. des Pélag.* liv. I, ch. XXIII. (2) Dans Aug. *lettre* CCXXV, n. 2. (3) *Lettre* CCXVI, n. 2. (4) *Ibid.*, n. 25. (5) *Ibid.*, n. 29. (6) *Aux Phil.* II, XIII. (7) *Lettre* CCXVII, n. 1. (8) *Livre des proverbes*, VIII. 15. (9) *Lettre* CCXVII, n. 5, et suiv.

vraiment soutenir le libre arbitre, de ne pas accuser son mode de liberté ; le Christ a délivré la volonté des fidèles du pouvoir de Satan, afin que, arrachés à ce monstre, ils croient en lui de leur libre volonté. En un mot, la réfutation de l'erreur de Vital se réduisait à prouver si la grâce précède ou suit la volonté de l'homme, c'est-à-dire, si elle nous est accordée parce que nous le voulons, ou si Dieu, par son moyen, détermine notre volonté ; et Augustin proposait en réponse quelques sentences qui rendent toute objection inutile ; car il forçait à avouer, non-seulement par l'ensemble de ces maximes, mais même en les prenant une à une, que la grâce de Dieu prévient la volonté de l'homme et que cette volonté est préparée par la grâce, plutôt que la grâce n'est accordée à ses mérites. Le saint docteur réduisait ses arguments au nombre de douze, afin de les rendre plus faciles à apprendre et à retenir. Chrétien catholique par la grâce du Christ, il affirmait que ce sont autant de dogmes catholiques, hors de toute discussion, dont on ne peut jamais s'éloigner et que Vital lui-même ne pouvait les placer hors du domaine de la foi. S'il en était cependant un, dont il croirait pouvoir douter, il le priait de le lui indiquer afin qu'il pût lui répondre selon les moyens que lui donnerait le Seigneur. L'illustre défenseur de la grâce, en détruisant et anéantissant ainsi les erreurs que son frère Vital avait pu enseigner, combattait en même temps celles que professèrent plus tard ceux qu'on appelle ordinairement semi-pélagiens. La lettre était pleine de bienveillance et d'aménité, et cependant, pour l'honneur de la vérité, il ajoutait à la fin que si Vital ne voulait pas qu'on prie pour la conversion de ceux qui ne veulent pas croire, ni qu'on rende grâces à Dieu pour le retour de ceux qui ne le voulaient pas, il faudrait employer contre lui un autre moyen de persuasion ; et que s'il persistait toujours dans son erreur, il veillerait lui-même à ce qu'il n'y jette pas aussi les autres en le retranchant du corps de l'Église.

2. Vers le même temps, Augustin donnait à Palatin ces avertissements : « Veillez et priez, pour ne point entrer en tentation : la prière même vous enseigne que vous avez besoin du secours de Notre Seigneur, et que vous ne devez pas mettre en vous l'espérance d'une vie sainte. Vous avez commencé à goûter le bien, et vous devez en rendre grâces à Dieu. Puisque vous savez de qui vous l'avez reçu, demandez son parfait accomplissement à celui qui vous a donné de le commencer. Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement. Dieu, selon sa volonté, opère en nous le vouloir et le faire. C'est le Seigneur qui prépare la volonté, c'est lui qui dirige les pas de l'homme, et c'est parce qu'il l'aura pour guide que l'homme voudra entrer dans la voie de Dieu. Cette sainte pensée vous protégera, et votre sagesse deviendra de la piété : c'est-à-dire que vous deviendrez bon par le secours de Dieu lui-même, et que vous ne serez point ingrat envers la grâce du Christ (1). » Ce Palatin, à ce qu'il paraît, était d'Hippone. L'œuvre de la grâce divine lui avait fait mépriser toutes les espérances du siècle ; et, déchargé de ce poids, il portait, avec joie le joug et le fardeau du Seigneur, dans un lieu qui n'était autre peut-être qu'un monastère de Carthage, où lui arrivaient en abondance tous les conseils nécessaires. Augustin, à qui il avait écrit et envoyé des cilices, l'exhortation dans sa réponse, à persévérer dans son bon dessein, et lui disait qu'il n'avait vu dans ces cilices que les symboles de sa persévérance dans l'humilité et dans la prière.

3. Augustin, dans le livre cité plus haut de la *Réprimande et de la Grâce*, enseignait que nous étions secourus par la grâce toute puissante du Sauveur ; et parlant à ce sujet de l'Incarnation du Verbe, il déclarait qu'il n'y avait personne sans doute assez aveugle ou assez ignorant en matière de foi, pour oser dire que le fils de l'homme, bien que né du Saint-Esprit et de la vierge Marie, avait mérité d'être le fils de Dieu, en vivant dans la justice par son

(1) *Lettre* CCXVIII, n. 3.

libre arbitre et en faisant de bonnes œuvres sans pécher (1). Or, un certain Léporius avouait ouvertement, dans le livre de sa *Rétractation* ; qu'il était tombé dans cette erreur. Cette rétractation, attribuée principalement au travail et aux soins d'Augustin (2), dut suivre nécessairement la publication du livre cité plus haut, et parut avant un ouvrage inachevé contre Julien, où le saint docteur combat une erreur venant de l'hérésie pélagienne. Léporius, qui professait la vie monastique, et s'était rendu célèbre dans les Gaules, attribuait la sainteté de sa vie, non au secours de Dieu, mais à son libre arbitre et à ses propres forces, d'après la doctrine de Pélage. Bien plus, on le compta au nombre des principaux chefs pélagiens qui renouvelèrent dans ce temps-là, d'après les principes de leur hérésie, l'ancienne impiété des ébionites (3), et jetèrent les fondements de l'erreur de Nestorius (4). Ainsi, il craignait de dire que Dieu était né d'une vierge et s'était fait homme ; et il croyait ne pouvoir accorder qu'une seule chose, c'est-à-dire que Jésus-Christ était né homme parfait en union avec Dieu (5). De cette manière, il séparait tellement les propriétés divines des attributs humains qu'il faisait deux Christ, et ajoutait une quatrième personne à la Trinité. Il ajoutait inconsidérément que le Christ s'était acquis la gloire par ses travaux, sa piété, sa foi, ses bonnes œuvres ; il ne lui attribuait que ce qui convient à un homme ordinaire, et le rangeait presque, sur le rang des âmes saintes. Ces erreurs publiées dans une lettre jetèrent le scandale au milieu des orthodoxes ; la cause fut portée devant les savants docteurs de la Gaule, qui s'efforcèrent en vain de persuader à Léporius de rétracter ses erreurs. Enfin, de leur propre autorité, des évêques gaulois Procule et Cylinnius condamnèrent la doctrine impie, et force fut au novateur de s'exiler.

4. Chassé de la Gaule, Léporius passa en Afrique avec quelques partisans de ses erreurs. Là, Aurèle de Carthage, Augustin et quelques autres évêques, mais surtout Augustin, réunirent leurs efforts pour l'arracher à son erreur. Il la reconnut enfin et l'abjura. Il confessa publiquement sa faute avec une vive douleur et une sainte hardiesse ; et entraîna avec lui ceux qui l'avaient suivi. Mais ce n'était pas assez ; comme son erreur avait d'abord infecté la Gaule, il voulut y rendre publique sa conversion, et rendre ceux qu'il avait scandalisés, témoins de son repentir. En conséquence, il y envoya un petit livre rempli des larmes et des gémissements de sa douleur, où il condamna ses funestes croyances avec tant d'éclat, que sa rétractation fut presque aussi admirable que la persévérance d'un grand nombre (6). Il dédiait son ouvrage à Procule et à Cylinnius et les priait de lui pardonner. Ce fut dans l'Église de Carthage, où l'on pourrait encore sans doute recueillir tout ce qui se passa, qu'il signa sa *Rétractation* en présence de plusieurs évêques, ou du moins de saint Augustin, d'Aurèle, de Florent et de Secundin ; Dominus et Bonus, compagnons de Léporius, la signèrent aussi, déclarant que telle était leur foi, et les quatre évêques y apposèrent leur sceau pour attester qu'elle était bien de Léporius, et pour confirmer son retour à la vérité. Puis, dans une lettre à Procule et à Cylinnius au sujet de la conversion de Léporius et de ses adeptes, dont ils attribuent toute la gloire à la miséricorde divine (7), loin de blâmer les prélats gaulois de leur sévérité, ils les en louent, et déclarent que sans elle la douleur dont ils venaient d'user, eût été inutile. Ils les prient de confirmer par leur approbation ce qu'ils ont fait ; à Carthage, de recevoir Léporius à cause de sa lettre ou du livre de sa *Rétractation* qu'il leur a envoyé pour leur faire connaître sa foi, comme eux-mêmes l'ont accueilli, après avoir été témoins de son repentir, enfin de faire connaître sa conversion à tous ceux que sa faute a scandalisés, et de leur dire, dans leur réponse, la joie qu'ils auront éprouvée du retour de leurs frères. Ils n'attendront pas, disent-ils, leur consentement

(1) *De la répr. et de la grâce*, n. 30. (2) Genn., *Des écriv. ecclés.* ch. lix. (3) Cass., *De l'incarn.* liv. I, ch. iv. (4) Fac. Hermian. liv. IV. (5) Léporius. *Livre de sa Rétractation.* (6) Cass., *De l'incarn.* liv. I, ch. iv. (7) Dans Aug. *lettre* ccxix.

pour lui rendre la communion dont ils l'avaient privé ; au contraire, ils déclarent formellement qu'ils l'ont reçu, persuadés que puisqu'il avait abjuré les erreurs, causes de sa condamnation, ils pouvaient lever la sentence, sans avoir besoin de le renvoyer à ses premiers juges. D'après le style de cette lettre, Jacques Sirmond pense qu'elle a été dictée par Augustin.

5. Nous avons vu que le livre *de la correction et de la grâce* terminait la série des ouvrages retouchés par saint Augustin, d'où nous pouvons conclure que cet écrit et celui des *Rétractations* ont été terminés dans le même temps, c'est-à-dire vers la fin de l'année 427. Car bien qu'il ait paru dans les Gaules avant que le saint docteur n'ait publié ses *Rétractations*, personne cependant ne s'imaginera que cette œuvre, qui ne comprend pas les livres contre Maximus, terminés l'an 428, ait été achevée longtemps après l'année précédente. Ce ne fut pas non plus longtemps auparavant, car Augustin, dans le quatrième livre *de la doctrine chrétienne*, écrit alors qu'il avait à peine commencé son second livre des *Rétractations*, et déclare qu'environ 8 ans s'étaient écoulés depuis son voyage à Césarée, au mois de septembre de l'année 418. Augustin avait résolu depuis longtemps de revoir, avec la sévérité d'un juge, tous ses livres, ses lettres et ses sermons, et avec la rigueur d'un censeur, de recueillir, dans une brochure écrite à cet effet, tout ce qu'il jugerait répréhensible (1). Et certes, elles étaient nombreuses, les choses qu'il n'aurait pas voulu avoir dites ou écrites. Dès l'année 412, il disait à Marcellin qu'il souhaitait avoir le temps nécessaire pour accomplir cette tâche (2), afin de montrer ouvertement qu'il n'était pas l'admirateur de sa personne. Il fit donc le catalogue de ses livres, et les rangea d'après l'année où il les avait écrits, afin que si l'on voulait en parcourir quelques-uns, on put voir la marche qu'avait suivi son intelligence (3). « J'écris maintenant ces livres, dit-il, où j'ai entrepris de corriger mes œuvres, afin de montrer que je ne me suis pas toujours suivi moi-même. Par la grâce de Dieu, je pense avoir écrit avec fruit ; mais puis-je dire que dès l'origine, mes œuvres ont été parfaites ? Ne parlerai-je pas avec plus d'orgueil que de vérité si je prétendais que jusqu'à aujourd'hui j'ai toujours écrit sans aucune erreur ? Ce qu'il importe de savoir, c'est combien de fois et en quels endroits on s'est trompé, avec quelle facilité on se rétracte ou avec quelle tenacité on s'efforce de soutenir ses erreurs. Car l'homme peut se reposer dans son espérance si, jusqu'au dernier jour de sa vie, il ouvre son âme à des doctrines qu'il n'avait pas entrevues; et si on le juge avide de vérités plutôt que digne de blâme par son obstination (4). » Il voulut insérer dans ce même catalogue les commentaires publiés après sa conversion, lorsqu'il n'était encore que catéchumène, d'autant plus qu'elles avaient été faites de droit public et qu'on les lisait avec fruit, pourvu qu'on pardonnât certaines erreurs, ou que du moins on ne les crût pas louables (5). Dans chacun de ses ouvrages, il nota les passages qui le scandalisaient ou qui pouvaient scandaliser les autres, il en expliqua les endroits obscurs et sujets à de fausses interprétations (6) et en corrigea tout ce qu'il croyait avoir avancé contre la discipline de l'Église, alors qu'il n'était pas encore au courant des usages ou de la doctrine universelle (7). Voyant tant d'inexactitudes dans ses œuvres, et ne pouvant corriger les livres qu'il n'avait plus, il crut devoir en avertir le monde entier, et se juger lui-même sous les yeux du seul maître dont il voulait éviter le jugement (8). Dans ce dessein, il dédaigna tout ce que pouvaient dire les hommes peu sensés, car il avait la certitude que les sages ne lui reprocheraient point d'avoir rétracté ses erreurs avec une humble modestie, puisque, par les seules forces humaines, il ne pouvait pas arriver à la haute perfection de ne jamais faillir (9). Le saint docteur revit, dans un pre-

(1) *Prol. des Rétractations*. n. 1. (2) *Lettre* CXLIII, n. 1-2. (3) *Prol. des Rétract.* n. 3. (4) *Du don de la persév,* n. 55. (5) *Rétract., Prol.* n. 3. (6) *Lettre* CCXXIV, ch. II. (7) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXVIII. (8) *Rétract., Prol.* n. 2-3. (9) *Lettre* CXLIII. n. 2 3

mier livre, ce qu'il avait écrit avant son épiscopat, et, dans un second, le reste; et il découvrit ainsi, après l'avoir jusque-là ignoré (1), qu'il avait publié 93 ouvrages en 232 livres (2). Ses frères le poussèrent à rendre ces deux livres de droit public, avant d'avoir fait le recensement de ses lettres et de ses sermons. Le titre en était, d'après Possidius : *Dénombrement des livres* (3). Mais Augustin lui-même, et après lui Prosper et Cassiodore, les désignaient toujours sous le nom de *Rétractations* ; ce dernier nom a prévalu. Seulement, il ne faudrait pas entendre par ce mot un simple désaveu ou, comme on disait alors, une psalmodie; car, pour Augustin, il signifiait une revue sérieuse, un soin nouveau apporté à ses écrits. Et pour montrer avec quelle sévérité il faisait cette critique, il ne s'occupa presque que de montrer au grand jour sa pensée, d'empêcher qu'on ne prît certains mots peu compréhensibles dans un mauvais sens, et d'en réformer quelques autres. Pour les doctrines erronées, il n'eût à signaler que celle des semi-pélagiens, dans la crainte que son opinion ne fitre douter à certaines personnes d'être d'un avis contraire au sien. Il cite même divers endroits de ces deux livres où il abjurait l'erreur dans laquelle il était tombé avant sa promotion à l'épiscopat. Le bruit que le saint docteur travaillait au recensement de ses œuvres se répandit en Gaule avant même qu'il n'eût rien publié à ce sujet, et Hilaire le pria, dès que son travail aurait paru, de le lui envoyer (4). Mais Augustin, dans sa réponse, lui affirme qu'il ne l'avait pas encore relu. Il s'occupa à la suite du recensement de ses lettres, dont il avait déjà relu une grande partie, lorsqu'il lui fallut répondre aux huit livres de Julien (5). Mais, décidés à ne pas interrompre son travail, qu'il regardait comme nécessaire à son peuple, à l'une de ces deux occupations il employait le jour, à l'autre la nuit, lorsqu'aucune affaire importante n'y mettait obstacle. Toutefois, malgré son désir extrême, il dut laisser l'œuvre inachevée, à cause de la guerre des Vandales et surtout à cause de la maladie qui amena sa mort. Possidius ne connaît que deux livres des *Rétractations ;* mais il y suppléa d'une certaine manière par le recueil qu'il fit des livres, des lettres et des sermons du saint docteur, qui s'élèvent à 1030, « sans compter, ajoute-t-il, ceux qu'il est impossible d'énumérer, parce qu'il n'en a pas désigné la quantité (6). » Victor de Vita dit aussi que ses lettres et ses sermons sont incalculables (7). Et cela ne doit surprendre personne lorsque l'on songe que, pendant trente ans, le saint prélat servit d'oracle à toute l'Église latine ; que, sur la prière des autres, il prenait la parole à toute occasion (8) et qu'enfin il prêcha continuellement la parole de Dieu jusqu'à sa dernière maladie (9).

6. Possidius semble indiquer que l'ouvaage intitulé *Miroir*, a été composé par Augustin vers la même époque que ses *Rétractations* et peu avant l'invasion des Vandales en Afrique ou leur entrée à Hippone-la-Royale (10). Ce traité consistant en certains passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans lesquels Dieu nous pose des préceptes et des défenses, fut composé moins pour nous apprendre ce qu'il faut croire, ou pour nous faire comprendre ce qui est recouvert d'une sainte obscurité, que pour nous instruire des préceptes simples et dégagés de toute figure, que tout chrétien doit garder pour former ses mœurs. Augustin avait en vue, en écrivant ce recueil, les fidèles qui, ayant déjà la foi, veulent obéir à Dieu, et principalement ceux qui ne peuvent donner beaucoup de temps à la lecture, afin que, se regardant dans ce livre, ils voient s'ils obéissent ou s'ils désobéissent à Dieu; combien ils font de progrès dans les bonnes œuvres ; ce qui leur manque encore pour arriver à la perfection; et qu'ainsi ils rendent grâces à Dieu du bien qu'ils trouvent en eux, qu'ils mettent, par une piété fervente, tous leurs soins à le conserver, et s'efforcent, de tout leur pouvoir, d'acquérir celui dont ils sont privés. Voilà pourquoi il donna à ce recueil

(1) *Lettre* CCXXIV, n. 2. (2) *Retract.*, liv, II, ch. LXVII. (3) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXVIII. (4) *Lettre* CCXXVI, n. 10. (5) *Lettre* CCXXIV, n. 2. (6) Poss., *Table.* ch. XX. (7) *Persec. des Vand.* liv. I, n. 3. (8) *Rétract.*, *Prol.* n. 2. (9) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXXI, (10) *Idem.*, ch. XXVIII.

le titre de *Miroir* : il ne fit qu'y ajouter une préface, pour rendre compte de son dessein. Les passages sont rapportés selon l'ordre des Livres saints, et, comme quelques-uns paraissent être en opposition directe, le saint évêque promet, après avoir terminé son livre, de les exposer dans des questions particulières et de les faire concorder. On ne trouve nulle part cette dernière œuvre ; il est même probable qu'Augustin ne l'a jamais publiée, car Possidius n'en parle pas, lui qui ne passe même pas sous silence la préface du *Miroir*, écrite par l'auteur.

CHAPITRE VIII

1. Boniface épouse une seconde femme ; de grands malheurs viennent ensuite le frapper. — 2. Déclaré ennemi de l'empire, on envoie faire la guerre contre lui Mavortius et d'autres généraux. — 3. Augustin exhorte Boniface dans une lettre à rentrer dans le devoir. — 4. Segisvultus continue la guerre contre Boniface. — 5. Le doigt de Dieu conduit les Vandales en Afrique, pour le châtiment des uns et la récompense des autres. — 6. Ravages horribles et inouïs des Vandales en Afrique. — 7. Est-il permis aux évêques, dans de pareilles circonstances, d'assurer leur salut par la fuite ?

1. Avant de terminer cette année, il nous faut reprendre l'histoire du comte Boniface. Depuis les quelques années où nous en avons parlé, un changement étonnant s'était opéré en lui. Nous avons dit qu'occupé en Afrique à faire la guerre contre les barbares, l'an 418, il avait pensé à renoncer au monde ; mais qu'Augustin et Alype l'avaient persuadés de conserver sa charge de comte, de continuer à donner ses soins aux affaires de Dieu et de l'Église, et de persévérer néanmoins dans son dessein de conserver une continence parfaite, sans s'occuper d'augmenter les avantages de sa position ou ses vains honneurs (1). Or, l'an 422, il suivit en Espagne Castinus, combattit avec lui les Vandales (2), et il est certain que ses capacités militaires auraient évité la funeste issue de cette guerre, si, redoutant l'esprit orgueilleux de Castinus, il ne se fût retiré dans le port de Rome et de là en Afrique. Prosper dit que ce départ fut pour l'empire la source des calamités et des malheurs qui l'accablèrent dans la suite. Toutefois, il ne parut pas d'abord en être ainsi ; car, Placidie s'étant réfugiée à Constantinople, au commencement de l'année 423, les historiens louent Boniface de lui être seul resté fidèle, et de lui avoir fait passer d'Afrique l'argent dont elle avait besoin. A la mort d'Honorius, arrivée le 18 des calendes d'août de la même année, il s'attira de nouveau les bonnes grâces de Placidie, en recouvrant l'empire d'Occident, que Jean avait usurpé (3). Après la défaite et la mort de Jean, en 425, lorsque Valentinien, le 18 des calendes d'octobre de la même année, eut été déclaré Auguste à Rome, sous la régence de sa mère, Placidie appela d'Afrique Boniface à la cour, et le combla de nouvelles dignités (4). Faut-il, comme le veulent la plupart des historiens, attribuer sa perte à tous ces honneurs, et à la jalousie d'Aétius dont le crédit devint immense à la cour ? Ou plutôt, selon le jugement des hommes saints, la cause de sa chute ne fut-elle pas la tyrannie des passions qui lui firent fouler aux pieds la continence qu'il avait résolu de garder (5) et épouser l'opulente Pélagie (6) ? Elle professait l'hérésie arienne, mais il ne voulut pas l'épouser tant qu'elle ne fut pas catholique, et cette nouvelle consola un peu Augustin fort affligé d'avoir inutilement attendu un message de Boniface au sujet de ce mariage (7). Mais un grand déshonneur resta attaché à ce mariage. Car, quoique Pélagie eût, dit-on, embrassé la foi catholique, les ariens avaient pris un tel ascendant dans sa maison, qu'ils baptisèrent une fille née de cette union. Comme nous l'avons déjà dit, de sa première femme le comte avait eu une fille, qu'il fiança au comte Sébastien : mais ce dernier était très-attaché à la foi catholique, et il n'est pas probable qu'il ait pris une épouse arienne. On disait aussi que ces hérétiques avaient rebaptisé les esclaves catholiques de la maison de Boniface ; la rumeur publique alla même jusqu'à

(1) *Lettre* CCXX, n. 3. (2) PROSP., *Chroniq.* (3) *Id.* (4) *Lettre* CCXX, n. 4. (5) *Id.*, n. 5. (6) MARCELLIN, chroniq. (7) *Lettre* CCXX, n. 4.

l'accuser d'entretenir chez lui des concubines, loin de se contenter de son épouse légitime. Si tous ces crimes sont vrais, une foule d'immenses malheurs les accompagna, et Boniface fut lui-même, dit-on, la cause de ces malheurs (1).

2. Prosper raconte que la guerre lui fut ouvertement déclarée, sur son refus d'exécuter l'ordre de se rendre en Italie (2). Procope donne là-dessus de plus longs détails. Mais d'après Augustin, Boniface rejetait la cause de la guerre sur ceux qui n'avaient pas su apprécier les services qu'il avait rendus au pays (3), et était désolé de voir enlevés à lui-même et accordés à d'autres, les biens du siècle qu'il espérait obtenir, ou qu'il possédait déjà (4). Il vint alors à Hippone, où il trouva le saint prélat presque dans l'impossibilité de parler, par suite de la faiblesse de son corps; et il ne put apprendre de sa bouche les conseils nécessaires à son salut (5). Boniface commit une nouvelle faute en faisant la guerre à l'empire, et ce fut là la source et l'origine d'une multitude d'autres fautes : « Qui ne voit, écrivait Augustin, que beaucoup de gens attachés à la défense de votre pouvoir ou de votre personne, quelles que soient leur fidélité envers vous et la sûreté de leurs services, désirent arriver à des biens qu'ils n'aiment pas, eux non plus, selon Dieu, mais selon le monde; car vous, qui devriez modérer et dompter votre cupidité, vous êtes obligé de rassasier celle des autres. Or, je vous le demande, pourrez-vous le faire sans de graves offenses envers Dieu? Et l'ardeur de tant de désirs n'est-elle pas difficile à satisfaire? Il est plus aisé de les arracher dans ceux qui aiment Dieu que de les assouvir dans ceux qui aiment le monde; car, vous le savez, les choses en sont venues si loin déjà, que vous avez à peine un objet sans valeur, qu'on ne cherche à s'en emparer (6). » En outre comme Boniface n'avait gardé les armes que pour défendre la province contre les barbares africains, tout le monde croyait qu'il les écraserait dès qu'il serait à la tête des troupes. Mais le contraire eut lieu; Boniface avait tout pouvoir, commandait une nombreuse armée, et cependant les barbares étendaient au loin leurs dévastations, pillaient, ravageaient, massacraient tout, au point que plusieurs endroits autrefois très-populeux, n'étaient plus que des déserts, et personne ne leur résistait, le général ne cherchait nullement à les repousser; chacun ne s'occupait que de son propre salut (7). On le déclara alors ennemi de l'empire, et Félix envoya contre lui une armée commandée par Mavodius, Galbion et Sinoce. Mais tandis qu'ils assiégeaient Boniface (l'auteur ne cite pas en quel endroit), le traître Sinoce fit périr Mavortius et Galbion, et Boniface ayant découvert son crime dans la suite le fit lui-même mettre à mort (8).

3. Tant que Boniface courut quelque danger, Augustin ne lui écrivit pas, redoutant avec raison que le porteur ne courût quelque péril, ou que sa lettre, dans laquelle il désapprouvait les desseins du comte, ne vint à tomber dans les mains de ses ennemis (9). Ayant enfin trouvé un homme sûr et cher à Boniface lui-même, le diacre Paul, la charité du saint prélat le poussa à lui dire quelques mots de son salut dans le Christ (10). Il attribuait à des causes d'en haut les malheurs qui frappaient l'Afrique, comme le sage qui sait que la responsabilité des maux que souffrent les hommes, doit être imputée à leurs péchés. Mais il chérissait beaucoup le comte, et il lui souhaitait de n'être pas du nombre de ceux dont se sert Dieu sur la terre pour exercer ses vengeances, pour les punir ensuite dans les supplices éternels (11). Il lui rappelle d'abord son ancienne piété, son désir de quitter le monde et sa résolutionde garder la chasteté. Il lui fait voir ensuite avec de grandes marques d'affection, l'état déplorable où l'ont réduit son second mariage et la guerre qu'il a entreprise; il lui montre les crimes commis par lui-même, et par les siens nécessairement à cause de lui. Quant aux raisons alléguées par Boniface pour sa défense, il déclare n'avoir rien à en dire sans avoir auparavant entendu

(1) *Id.*, n. 5. (2) Prosp., *chroniq.* (3) *Lettre* ccxx, n. 8. (4) *Id.*, n. 5. (5) *Id.*, n. 2. (6) *Id.*, n. 6. (7) *Id.* n. 7. (8) Prosp., *chroniq.* (9) *Lettre* ccxx, n. 2. (10) *Id.*, n. 1. (11) *Id.*, n. 8.

les deux parties. C'était à Boniface à défendre son innocence sinon devant les hommes, du moins devant Dieu et devant sa conscience qui lui ferait voir que la seule affection de la gloire du monde l'avait réduit à son état présent. Il ajoutait enfin que bien que l'empire ne lui eût pas payé ses peines comme il le méritait réellement, un chrétien ne devait pas rendre le mal pour le mal et surtout pour le bien (1). Il ajoute que s'il lui demande ce qu'il faut faire dans une telle situation, il ne peut lui conseiller de conserver ses dignités et ses biens ; mais s'il le consulte sur son âme, qu'il doit préférer à tout, qu'il écoute ces paroles de Jean : « Ne chérissez pas le monde, ni ce qui est du monde (2). » Voilà le conseil, poursuit le saint homme, écoutez-le et agissez. Faites voir si vous êtes un homme fort ; triomphez des cupidités par lesquelles on aime ce monde ; faites pénitence du mal passé, alors que vaincu par ses cupidités, vous vous laissiez entraîner à de mauvais désirs (3). » Déjà il lui avait adressé ces paroles (4) : « Vous êtes chrétien ; vous avez du cœur, vous craignez Dieu ; considérez vous-même ce que je ne veux pas dire, et vous trouverez de quels maux vous devez faire pénitence. J'espère que le Seigneur alors vous pardonnera et vous délivrera de tous les périls. Mais il faut écouter ce qui est écrit : Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, ne différez pas de jour en jour (*Ecclesiaste*, V, 8). » Malheureusement il n'était pas facile à Boniface, vu l'état de ses affaires à cette époque, de suivre ce conseil. Aussi saint Augustin lui recommandait-il de prier, de supplier Dieu sans relâche, afin d'être délivré des liens qui le tenaient enchaîné : « Vous en serez délivré, lui dit-il, alors que vous aurez vaincu vos passions (5). » Il lui ordonnait de joindre à ses prières l'aumône, et autant que le permettait l'état de sa santé, le jeûne (6). Il lui disait que s'il n'était point marié, il lui conseillerait non-seulement de garder la continence, mais encore de mener une vie retirée et riche en bonnes œuvres, en société des serviteurs de Dieu, ce qu'il lui avait d'abord défendu. Mais il n'était pas juste de l'exhorter à ce genre de vie, à cause de sa femme qui l'avait épousé sans connaître le vœu qu'il avait fait et sans le consentement de Pélagie, ce dernier ne pouvait pas remplir sa promesse. S'il pouvait la décider à pratiquer cette même vertu, ce serait un bonheur, car il pourrait alors accomplir ce qu'il avait juré à Dieu. Mais si elle n'y consentait point, il devait garder la chasteté conjugale, et demander souvent à Dieu de lui accorder de pratiquer un jour ce qu'il ne pouvait dans le moment. « Mais votre femme n'empêche pas ou ne doit pas empêcher que vous aimiez Dieu et que vous n'aimiez pas le monde, que dans les entreprises de guerre où vous pouvez vous trouver encore, vous gardiez la foi promise, que vous cherchiez la paix, que vous vous serviez des biens de ce monde pour accomplir de bonnes œuvres, et qu'à cause de ces biens vous ne fassiez jamais le mal (7). »

4. Cette lettre engagea peut-être Boniface à rentrer plus tard dans le devoir. Mais, pour le moment, ce retour était impossible sans un miracle tout particulier de la grâce. Il lui fallait ou abandonner toute sa fortune et celle de sa famille, ou se réduire aux extrémités où nous le verrons plus tard. Les ennemis acharnés à sa perte firent donner au comte Ségisvultus le commandement de la guerre entreprise contre lui (8). Ce comte était, dit-on, Goth et arien, car son conseiller était un évêque arien, venu en Afrique avec les Goths et nommé Maximin. Ségisvultus ne fut nommé général en chef qu'après la mort de Mavortius et des autres généraux envoyés contre Boniface, et ne put passer en Afrique qu'en 428. Nous savons que par son ordre Maximin alla de Carthage à Hippone (9), d'où il faut conclure qu'il soumit ces deux grandes villes ; mais on ne trouve nulle part le récit de ses exploits militaires, et s'il faut en croire Procope, Boniface était à Carthage après l'invasion des Vandales en Afrique.

5. Cette même année, les Vandales firent ir-

(1) *Id.*, n. 5. (2) JEAN. XI, 15. (3) *Lettre* CCXX, n. 9. (4) *Id.*, n. 5. (5) *Lettre* CCXX, n.n. 10. (6) *Id.*, n. 11. (7) *Id.*, n. 12. (8) PROSP., *chronique*. (9) *Conf.*, *avec Maximin*, n. 1.

ruption en Afrique, et Augustin fut témoin d'événements aussi extraordinaires que terribles. Boniface fit un pacte avec les Vandales; et,pour se défendre contre l'empire, il les appela, vers le mois de mai de l'an 420, selon l'opinion la plus vraisemblable, d'Espagne en Afrique, et abandonna à leurs fureurs cette province si riche et si florissante, qu'ils occupèrent à l'exception de trois villes, pendant deux années entières. Ce fut plutôt la justice de Dieu que l'appel de Boniface qui les y amena : ils venaient faire expier leurs fautes à ces peuples, et ils avouaient eux-mêmes que dans cette expédidition ils obéissaient moins à leur mouvement qu'à celui de Dieu. Salvien démontre la justice de ce châtiment par l'exposé des fautes ordidaires et continuelles des Africains, la luxure et le blasphème, c'est-à-dire celles qui insultent le plus à l'honneur de Dieu et de la religion, et il ajoute que le doigt de la justice divine est d'autant évident dans l'irruption des Vandales, qu'on ne vit plus dans la suite aucune de ces passions honteuses et dégradantes (1). Cette parole était exagérée peut-être, et le tableau hideux qu'il fait de l'Afrique, nous laisse à penser qu'il n'a pu garder les bornes du vraisemblable, car il y avait dans cette province plusieurs évêques d'une grande sainteté ; et qui pourrait croire que Dieu ne récompense pas par des fruits nombreux, leurs peines et leurs travaux? Néanmoins nous pouvons dire que plus cette province eut des moyens de salut, plus furent coupables ceux qui en abusèrent, et demeurèrent attachés à l'infidélité des païens, au schisme des donatistes, aux dogmes impies des manichéens et des autres hérétiques, ou enfin à leurs crimes et à leurs scandales. Les saints évêques reconnaissent eux-mêmes avec douleur que ce fléau fut la punition des fautes des méchants et de la timidité des bons, car ceux-ci, dans la crainte de perdre leurs biens temporels, n'osaient résister au mal sur lequel ils gémissaient (2). Mais Dieu est aussi miséricordieux que juste, et l'on peut dire à bon droit que sa miséricorde et sa justice adoucirent le châtiment. Ces épreuves passagères en effet supportées avec résignation, convertirent complétement un grand nombre de chrétiens. De plus, Dieu en avait préparé plusieurs au martyre par les soins de saint Augustin et des autres évêques qu'il avait donnés à l'Afrique ; il importait donc à sa gloire de faire éclater aux yeux de tous la vertu dont il les avait ornés, et ce fut ce qui arriva. La tyrannie des Vandales, pendant les cent années de leur séjour en Afrique se manifesta moins par leurs horribles dévastations, que par le grand nombre de confesseurs et de pontifes à qui leur cruauté valut la couronne du martyre (3).

6. Genséric et son immense armée, composée non-seulement de Vandales, mais encore d'Alians, de Goths et d'autres peuples de tout genre, trouva en Afrique toute espèce de délices et de richesses. Salvien parle, en effet, de cette province comme de la plus riche de tout l'empire romain (4). Mais en peu de temps les barbares la changèrent entièrement : « Par la volonté et la puissance de Dieu, dit Possidius, une armée innombrable de Vandales, d'Alians, auxquels s'étaient joints des Goths et des barbares de différentes nations, se répandit comme un torrent sur l'Afrique, après avoir quitté l'Espagne, située de l'autre côté de la mer. Ce torrent traversa la Mauritanie et d'autres provinces de notre pays, assouvissant son atroce cruauté, marquant son passage par le pillage, le meurtre, des tourments inouïs, l'incendie et par d'autres maux dont l'atrocité seule égalait le nombre. Ils ne respectaient ni l'âge ni le sexe, n'épargnaient ni les prêtres ni les ministres de Dieu, ni les ornements d'église ni les vases sacrés du sacrifice. Saint Augustin ne voyait pas comme le reste des hommes dans cette invasion épouvantable, dans cette fureur des ennemis, un événement ordinaire. Mais, considérant ces choses dans toute leur profondeur et toute leur étendue, il vit là le danger et la mort de bien des âmes, et selon la parole de l'Écriture : « Celui qui possède la science, possède la douleur (*Ecclé.* I, 18),»

(1) Salv. *du Gouv.* liv. VII. (2) *Serm., sur l'inv. des barb.* ch. I. (3) Victor, Vit., *Persée des Vand.* liv. I, n. 1 et suiv. (4) Salv. *du gouv.* liv. VII.

« La science du cœur ronge le corps », les larmes furent toute sa nourriture le jour et la nuit (*Ps.* XLI, 4). Il consuma ses dernières années dans la douleur et dans le deuil. Car cet homme de Dieu voyait les villes détruites, les habitants périr sous les ruines de leurs demeures ; les uns massacrés par l'ennemi, les autres mis en fuite, l'église privée de ses prêtres et de ses ministres, les vierges et tous ceux qui avaient fait vœu de chasteté dispersés de tous côtés ; parmi ces derniers, il voyait les uns renoncer à leur foi au milieu des tortures, les autres frappés par le glaive, d'autres emmenés en captivité, et après avoir perdu les forces de leur corps et de leur esprit, après avoir vu s'affaiblir leur foi, contraints de servir un vainqueur aux mœurs farouches et barbares. Il n'entendait plus les hymnes à la gloire de Dieu retentir dans les temples, dont plusieurs avaient été détruits par l'incendie, il voyait les sacrifices offerts à Dieu dans des endroits peu convenables, les sacrements abandonnés, ou les ministres manquer à ceux qui les demandaient, des malheureux s'enfuir dans les montagnes et dans les forêts, se cacher dans les grottes et dans les repaires des bêtes fauves, les uns, possédant quelques provisions, assassinés et dépouillés, les autres manquer des choses les plus nécessaires à la vie et réduits à mourir de faim, les chefs des églises et les clercs qui, par un bienfait de Dieu n'étaient point tombés entre les mains des barbares ou qui avaient échappé, errer de tous côtés, privés de tout mendiant leur nourriture, et n'ayant pas même de quoi soutenir leur existence malheureuse. Trois églises seulement, celle de Carthage, d'Hippone et de Cirta restaient debout dans un pays où il y avait tant de basiliques très-florissantes, et ces trois villes fortifiées par la main de Dieu et des hommes furent sauvées, à l'exception d'Hippone incendiée après la mort de saint Augustin. Au milieu de ces maux, il se consolait par ces paroles d'un sage : « Qu'y a-t-il de grand pour un grand cœur de voir tomber des pierres et des poutres, et mourir des hommes mortels? » Voilà tous les maux qui faisaient gémir le saint d'une sagesse si profonde (1).

7. Mais l'homme de Dieu ne souffrit point que la douleur dont il était accablé au milieu de tant de calamités abatît ou affaiblît sa foi et son courage épiscopal : il le montre clairement dans une lettre adressée à l'évêque Quodvultdeus. Ce prélat lui ayant demandé quel était le devoir des pasteurs dans ces circonstances, s'ils devaient permettre aux peuples de prendre la fuite et s'ils pouvaient eux-mêmes se retirer pour éviter la mort, Augustin lui répondit en quelques mots, mais suffisants, qu'il fallait laisser leur liberté à ceux qui désiraient gagner, s'ils le pouvaient, des lieux sûrs, mais que fidèles à leur ministère, par lequel la charité du Christ les lie, les évêques ne devaient pas abandonner les églises dont ils étaient chargés ; tant que leur présence serait nécessaire au peuple, il ne leur restait qu'à se confier à la volonté de Dieu et à placer tout leur espoir dans le secours divin (2). Honoré de Thiabe que Possidius appelle un saint homme, reçut peu après de saint Augustin lui-même les conseils sur les devoirs des évêques et des élèves. Il disait au saint prélat qu'il ne voyait pas d'autre avantage soit pour le peuple, soit pour les évêques, à ce que ceux-ci restassent dans leurs églises, sinon de les faire assister au spectacle des hommes tués, des femmes outragées, des églises brûlées et de les exposer à périr dans les supplices, quand on voudrait obtenir d'eux ce qu'ils n'avaient pas. Augustin crut suffisant de lui envoyer sa lettre à Quodvultdeus. Mais Honoré lui répondant que ses raisons ne lui paraissaient point suffisantes, puisque Jésus-Christ avait ordonné la fuite à ses disciples, et appuyé son précepte par son exemple, le saint docteur lui envoya encore une seconde lettre (3), que Possidius assure être pleine d'enseignements utiles pour les évêques et les autres ministres de l'Église, et qu'il a insérée, malgré sa longueur, dans la vie du saint évêque (4). Augustin enseignait dans cette lettre que les évêques sont

(1) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXVIII. (2) *Lettre* CCXXVIII, n. 1. (3) *Id.*, CCXXVIII, n. 2. (4) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXX.

autorisés à fuir, seulement lorsqu'on les cherche spécialement, et que d'autres, qu'on ne poursuit pas de la même manière, sont là pour les remplacer; ou bien encore quand tout le peuple s'est retiré. Pour le prouver, il cite l'exemple de plusieurs évêques d'Espagne, et tout d'abord celui de saint Athanase auquel il pouvait ajouter celui de saint Cyprien. » Hors ces deux cas, disait-il, il n'y a que l'ignorance ou la lâcheté du clergé, et surtout de l'évêque, qui peuvent priver le peuple de tout ministère, alors qu'il en a le plus besoin. » Un autre prélat lui objectant que si le Christ ordonnait de fuir dans les persécutions où l'on pouvait acquérir la gloire du martyre, on devait encore bien plutôt prendre la fuite dans des tourments stériles où la persécution vient d'un barbare et d'un ennemi, Augustin répondit que cet enseignement était vrai pour ceux qui ne sont point liés par les devoirs ecclésiastiques, mais qu'il en était autrement de ceux qui restent afin de donner leurs soins aux fidèles ; car ce ministère de charité devait leur procurer un martyre plus illustre que s'ils souffraient seulement pour garder leur foi. Du reste la charité elle-même exigeait qu'une partie du clergé partît pour porter les secours de la religion à ceux qui avaient fui à l'approche des barbares, et il conseillait à ceux qui devaient embrasser ce parti, de consulter le sort, afin de n'être pas accusés de lâcheté, et de ne point se poser comme plus utiles à l'Eglise que leurs frères. Cette conduite ne pouvait paraître coupable qu'aux ignorants, bien qu'elle eût quelque chose d'extraordinaire. Augustin affirmait encore que cette grandeur d'âme qui fait demeurer l'évêque au milieu du danger avec le peuple que Dieu avait confié à ses soins n'était point le résultat d'une vanité mondaine, mais bien de l'amour divin ; et comme Dieu seul peut accorder cet amour, il fallait le lui demander par d'ardentes prières : « Prions donc, disait-il, pour que celui qui nous commande la charité nous la donne (1). » Enfin il ajoutait pour conclusion qu'il n'y a point de parti plus sûr que de recourir à la prière et d'implorer à genoux la clémence divine. Il faut croire, d'après cette lettre, que Calame et beaucoup d'autres villes furent entièrement dépeuplées et ruinées, puisque Possidius, qui a tant donné de louanges aux avis d'Augustin et qui n'aurait pu jamais s'en écarter, affirme s'être réfugié à Hippone avec d'autres évêques, ses voisins (2).

CHAPITRE IX

1. Le saint docteur commence son dernier ouvrage contre Julien. — 2. Son entrevue avec l'évêque arien Maximin dont il réfute les erreurs par des livres. — 3. Il exhorte Maxime revenu de l'hérésie arienne, à ramener à la foi catholique ses parents et les autres partisans de cette erreur. — 4. Il réfute un sermon des ariens. — 5. Il publie son entretien avec Pascentius attaché à cette erreur, par une lettre qu'il lui envoie. — 6. Il écrit à Elpidius qui avait avancé quelques erreurs sur la Trinité.

1. Pendant cette dévastation de l'Afrique, tandis que chacun travaillait ou à défendre la patrie en danger, ou à échapper à la mort, le saint évêque n'en continuait pas moins constamment sa tâche de défendre l'Église par ses travaux, et de combattre les ennemis de la foi et de la vérité. Nous avons déjà dit que Julien avait écrit quatre livres contre le premier de saint Augustin sur *Le Mariage et la Concupiscence*. Le saint docteur avait déjà refuté des endroits du premier livre de Julien par un second écrit sur le même sujet, et enfin il avait publié un ouvrage plus important contre les quatre livres entiers. Dans ses *Rétractations*, il désigna cette œuvre sous le titre de *Six livres contre Julien*. Alype avait porté avec lui en Italie le second sur *Le Mariage et la Concupiscence*, vers l'an 421, autant que nous pouvons le conjecturer. Julien se hâta de répondre, sans connaître les six livres destinés à refuter les siens, car il ignorait si Augustin les avait déjà lus (3). Mais sa réponse n'était qu'un verbiage ridicule en huit volumes, et méprisable pour ceux qui vont au fond des choses sans s'arrêter

(1) *Lettre* CCXXVIII, n. 7. (2) Poss., *vie d'Aug.* ch. XXVIII. (3) Ouvrage inach. liv. VI, n. 38.

aux belles paroles (1). Aussi Augustin le plaisantait-il finement en lui disant que s'il voulait, lui Julien, continuer sur ce pied, il pourrait faire plus de 1,000 volumes tous réfutés par les six livres qui réduisaient à rien ses quatre déjà parus (2). Et Julien ne cessait de parler de la brièveté de son ouvrage, comme s'il avait tu bien des choses importantes, ce qui faisait dire au saint prélat : « Vous n'avez écrit que huit livres contre le mien, parce qu'avec vos éléments de dialectique, vous redoutez de disputer longtemps (3). » Dans ses huit livres, en effet, le sectaire n'attaquait même pas en entier le livre de saint Augustin (4); bien plus, sans rien réfuter, il allait à peine jusqu'au tiers (5), et dans les six premières parties de sa réponse, il n'avait d'autre ressource que l'insulte. Il appelait les catholiques, traduciens et manichéens, le saint prélat, le discoureur carthaginois, et Alype, l'esclave des péchés d'Augustin (6). Mais ces injures, loin de blesser Augustin, ne faisaient que le remplir de joie : « Quand je reçois, disait-il, de la part des hérétiques, des injures pour la défense de la foi, je les regarde comme des louanges (7). » Julien avait dédié son ouvrage à Florus, évêque célèbre de l'hérésie pélagienne, à la demande ou plutôt sous l'autorité paternelle duquel il disait avoir entrepris ce grand ouvrage, alors qu'on lui avait conseillé de n'en faire qu'un petit (8). Plus loin il affirmait que cette tâche lui avait été imposée par des hommes remplis de sainteté et par les confesseurs de ce temps-là ; il voulait dire sans doute ceux qu'on avait exilés pour leur attachement à l'hérésie de Pélage (9). Augustin avait déjà terminé deux livres de ses *Rétractations*, lorsqu'il put avoir celui de Julien. Car Alype, se trouvant à Rome pour la troisième fois, put se le procurer, et avant même d'avoir activé de le copier, il ne voulut point perdre une belle occasion qui se présenta pour en faire parvenir cinq livres à Augustin avec promesse de lui envoyer bientôt les trois autres. Il le suppliait de ne point différer à publier sa réponse (10). Le saint docteur travaillait alors à revoir ses lettres et ses sermons; il en avait déjà lu plusieurs sans en rien retoucher, lorsque les livres de Julien vinrent le surprendre. Ne voulant pas abandonner la révision de ses ouvrages qui lui paraissait trop nécessaire, il partagea son temps, et consacra la nuit et le jour à ces deux travaux. Mais il se vit bientôt accablé par d'autres soucis qu'il ne pouvait pas négliger, et il dut abandonner son œuvre. Dans ses réponses à Julien, il avait choisi cette méthode : d'écrire d'abord le texte même de cet hérétique, et d'ajouter ensuite toutes les raisons propres à le réfuter (11). C'était sans doute s'xposer à répéter souvent les mêmes arguments, puisque Julien persévérait toujours dans les mêmes erreurs ; mais le saint homme préférait voir les esprits ardents lui pardonner l'excès de son zèle, que lui reprocher trop peu d'activité (12). C'est dans ce livre qu'il racontait cette histoire vraiment digne de remarque : « Il y avait parmi nous un homme, nommé Acatius, issu d'une honnête famille, qui disait être né aveugle ; ou mieux, que ses yeux étaient très-bons intérieurement, mais que les paupières en étaient fermées. Le médecin voulut les ouvrir avec un instrument mais la pieuse mère s'y opposa, et ayant approché la sainte Eucharistie de ses yeux, ils furent ouverts. L'enfant avait alors environ cinq ans, et depuis en avait toujours gardé le souvenir (13). » Augustin travailla jusqu'à la fin de sa vie à cet ouvrage contre Julien, et il ne l'avait pas encore terminé quand les Vandales vinrent assiéger Hippone. Il mourut vers cette époque et dut le laisser inachevé (14), comme on peut le voir clairement dans Possidius qui parle de cet ouvrage sous ce titre : *Contre la deuxième réponse de Julien ; ouvrage inachevé* (15).

2. Nous avons dit plus haut que Maximin vint à Hippone par l'ordre de Segisvultus (16). Il était venu, disait-il souvent, « pour être témoin de la paix (17) ; » et il ajoutait à ce mot obscur qu'il avait été amené par la crainte de

(1) *Id.*, liv. III, n. 20. (2) *Id.*, liv. I, n. 34 ; liv. IV, n. 5. (3) *Id.*, liv. I, n. 34. (4) *Id.*, liv. II, n. 127. (5) *Id.*, liv. IV, n. 5. (6) *Id.*, liv. I, n. 7. (7) *Id.*, liv. III, ch. XVIII. (8) *Id.*, liv I, n. 2-7. (9) *Id.*, liv. I, n. 51. (10) *Lettre* CCXXIV. n. 2 (11) *Id.*, n. 1. (12) Ouvr. inach. liv. VI, n. 17. (13) *Id.*, liv. III, n. 162. (14) Prosp. *chroni.* (15) Poss., *Table* ch, IV. (16) Plus haut. ch. VIII, n. 4. (17) *Confér. avec Maximin*, n. 1.

Dieu et le désir de rassembler les frères ou les disciples qu'Augustin, non-seulement par des exhortations secrètes, mais encore par un traité où il parlait de l'indivisibilité de Dieu, s'était efforcé de lui ravir pour les faire entrer dans le sein de l'Eglise (1). Il voulait sans doute parler de quelques Goths de Ségisvultus, qui ne pouvaient absolument rien à Hippone contre le parti catholique. Si Maximin en effet craignait les lois impériales (2), Augustin ne parlait que comme revêtu de l'autorité des princes (3). La première entrevue amicale eut lieu avec le prêtre Héraclius, qui, disait-il, l'avait provoqué (4) : mais, dans la suite, Héraclius appela Augustin. Pressé d'y venir par les prières de ses amis, le saint prélat y consentit, et Maximin, pour ne point perdre ses partisans, ne put s'y refuser (5). Une foule d'hommes illustres et autres, tant ecclésiastiques que laïqués assistaient à cette entrevue : les notaires s'y étaient aussi rendus pour écrire ce qu'on disait de part et d'autre. Maximin affecta tout d'abord une fausse modestie, avouant que le saint évêque lui faisait trop d'honneur de daigner lui accorder une entrevue, et il dit être de la foi d'Arimini dont il cita plusieurs chapitres. Le saint docteur les réfuta autant qu'il en eut le temps (6). D'après cette controverse, on peut juger de la doctrine de cette secte, et des supercheries employées pour cacher la faiblesse et en imposer aux simples ; enfin qu'elle était alors la foi de l'Eglise sur la sainte Trinité. Maximin exprima ses pensées non-seulement avec concision, mais même avec une diction pure et élégante, bien qu'il prêchât hautement que jamais il n'avait étudié la rhétorique ou les belles-lettres. Il était donc d'une heureuse mémoire, et avait dans l'esprit une foule de textes de l'Ecriture, qu'il débitait avec une volubilité sans pareille. Il disait une multitude de choses, toutes très-belles, mais n'ayant aucun rapport avec le sujet discuté. Aussi, après avoir bien crié, n'avait-il rien dit, ou rien répondu aux interrogations posées. Il avait prouvé par cette discussion qui dura tout le jour, que la déclamation était tout son art. Le temps manquant pour relire sa discussion, afin qu'Augustin y répondît, on ne put le décider à continuer cet entretien le jour suivant; il prétexta une affaire urgente qui le rappelait à Carthage. Augustin ne put dire qu'un seul mot ; mais il promit de répondre par un livre où il démontrerait à Maximin la fausseté de tous ses dogmes, et il appuya cette promesse de sa signature. Maximin écrivit lui-même qu'il serait en faute si à la réception du livre, il ne répondait à chaque chapitre. Augustin tint promesse, et il lui fallut d'autant plus se hâter, que Maximin, de retour à Carthage, se vantait d'être sorti vainqueur de l'entrevue, sans doute, parce qu'il s'y était montré plus intempérant dans son langage(7). Bien que cette prétendue victoire ne fût qu'un conte, il fallait empêcher ceux dont la foi était faible et chancelante, de juger d'après les apparences, et le saint se hâta d'écrire deux livres assez étendus. Dans le premier, il prouvait que Maximin n'avait point répondu à ses questions, dans le second il réfutait ce qu'il avait dit, et montrait que l'hérétique avait parlé si longtemps qu'il n'avait pas eu le temps de lui répondre (8). Le saint Évêque réfuta encore les paroles de Maximin dans le sermon au peuple intitulé : « Contre les blasphèmes de Maximin établi en Afrique avec le comte Ségisvultus (9); » mais on ne sait, si ce fut avant ou après l'entrevue qu'il prononça ce sermon.

3. Cette discussion du saint Évêque avec Maximin nous engage à parler ici de tous les opuscules de saint Augustin contre l'hérésie arienne, surtout de ceux dont la date ne nous est pas connue, et les rassembler tous ici comme en un faisceau. Un certain Maxime appelé dans les vieux registres, médecin ou nomianiste de Ténès, tomba dans les filets de l'hérésie arienne, et engagea, par son exemple, toute sa famille à le suivre (10). Dans sa vieillesse, par un bien-

(1) *Id., Disc. de Max.* n. 26. (2) *Conf., avec Max.* n. 4. (3) *Id., Disc. de Max.* n. 1. (4) *Conf., avec Max.* n. 1. (5) Poss., *vie d'Aug.* ch. XVII. (6) *Conf. avec Max.* n. 1. (7) Poss., *vie d'Aug.* ch. XVII. (8) Augustin ne parle pas de ces livres dans ses *Rétractations*, car il avait déjà mis la dernière main à cet ouvrage, mais Possidius en fait mention dans la vie du saint et dans sa table. Poss., *Vie d'Aug.*, ch. XVII. et *Table*, ch. V. (9) *Serm.*, CXL. (10) *Lettre* MLXX, n. 10.

fait de Dieu, il revint de ses erreurs et abjura l'hérésie pour rentrer dans le sein de l'Église en la présence d'Augustin et d'Alype, au zèle desquels nous n'hésitons pas à attribuer cette conversion. Mais il paraît qu'il montra peu d'ardeur à ramener à la foi ceux qu'il en avait éloignés et ceux de sa famille qu'il espérait voir suivre sa conversion. Ce fait décida les saints Évêques à écrire à ce Maxime pour l'exhorter à presser ses parents, à prier pour eux et à les ramener à la vraie foi. Le reste de la lettre n'est qu'une suite de préceptes sur le mystère de la sainte Trinité, destinés à confirmer Maxime dans sa foi. Ils envoyèrent en même temps une lettre (1) à Perćopin, évêque sans doute de Ténès, demandant de leur faire dire par la première occasion si Maxime avait reçu leur lettre avec joie, et s'il avait suivi leurs conseils. Ils le priaient aussi de l'avertir en leur nom que quand ils écrivaient de longues lettres à leurs amis, même à des évêques, ils avaient coutume de les écrire comme celle-là, parce que c'est plus rapide, et que les lettres sont plus aisées à lire : « De peur, disaient-ils, que ne connaissant pas notre usage, il ne s'imagine que nous lui avons manqué de respect. »

4. Il n'y avait point d'ariens à Hippone. Mais il s'en trouva plusieurs parmi la foule qui se réfugia dans cette ville (2). Vers l'an 418, d'après les *Rétractations*, un sermon des ariens ayant paru à Hippone, soit par des habitants de la ville, soit par d'autres (3), et les catholiques l'ayant envoyé au saint docteur, il le réfuta avec le plus de soin et le plus de rapidité possible ; et pour que le texte qu'il voulait combattre ne fût point éparpillé, il l'inséra dans son ouvrage, et le mit tout entier en tête de son opuscule avec des numéros pour renvoyer aux différentes parties de la *Réfutation* (4).

5. Un certain Pascentius, comte du palais royal, était attaché à l'hérésie d'Arius : « Cet homme, dit Possidius, était un agent du fisc et de sa propre autorité, plein de sévérité dans ses fonctions ; il persécutait de tout son pouvoir et avec méchanceté la foi catholique, troublait et poursuivait de ses railleries et de son pouvoir plusieurs prêtres de Dieu, vivant dans la simplicité de la foi (5). » Augustin lui proposa une discussion à Carthage en présence des hommes les plus remarquables et les plus distingués (6). « Mais cet hérétique, poursuit Possidius, refusait complétement les tablettes et le stylet, c'est-à-dire les écrivains chargés de recueillir tout ce qui se disait ; notre maître (Augustin), au contraire les voulait absolument, et avant et pendant la discussion. Pascentius refusait, alléguant la crainte des lois publiques, une fois que sa doctrine serait conservée par écrit ; de son côté, Augustin voyant que ses confrères présents consentaient à ce que la discussion eût lieu sans rien mettre par écrit, accepta la conférence, mais en prédisant, ce qui arriva en effet plus tard, que, sans écrit, il serait libre à chacun de lui prêter des paroles qu'il n'aurait point dites, ou de rejeter celles qu'il aurait prononcées. Il entra donc en discussion, donna des preuves de sa propre croyance, et entendit la doctrine de Pascentius, c'est-à-dire de ses opinions contraires à la foi catholique, mais sans pouvoir obtenir de lui qu'il lui exposât sa foi entière (7). Puis appuyé sur la saine raison et sur l'autorité incontestable des saintes Écritures, il développa les preuves de notre foi ; quant à celle de Pascentius, il prouva qu'elle ne reposait sur aucune vérité ni sur l'autorité des Écritures. Le comte, après la conférence, voyant qu'on abandonnait son parti, devint de plus en plus irrité, et, furieux, il ne cessait de répéter force mensonges pour justifier sa croyance, et de se proclamer le vainqueur d'Augustin malgré toutes les louanges qu'on lui décernait. L'évidence de ces faits contraignit le saint évêque à lui écrire ; mais la crainte que lui inspirait ce personnage lui fit taire les noms des assistants : dans cette lettre, il reproduisait exactement (8) tout ce qui avait été dit ou fait de part et d'autre, se faisant fort de trouver bon nombre de témoins, c'est-à-dire les personnages les plus honorables et les plus illustres qui se

(1) *Id.*, CLXXI. (2) *Sur l'Evang. de S. Jean*, traité XL, n. 7. (3) *Retract.*, liv. II, ch. LII. (4) *Contre le Serm., des Ariens*. ch. XXXIX. (5) Poss., *vie d'Aug*. ch. XVII. (6) *Lettre* CCXXVIII, n. 9. (7) *Id.*, CCXXXI, n. 1. (8) *Id.*, CCLXXVIII.

trouvaient en ces lieux. Mais Pascentius, malgré les deux lettres qu'il avait reçues, fit à peine une réponse plus propre à faire injure à ses partisans qu'à les défendre par la raison. Ceux qui veulent et peuvent la lire sont en mesure de le certifier (1). »

6. Possidius cite encore parmi les ouvrages écrits contre les ariens une lettre à Elpidius(2). Cet Elpidius avait de fausses notions sur la Trinité, et regardait comme une folie, l'égalité du Fils et du Père (3). Il n'avait jamais vu Augustin ; mais par bienveillance, il voulait, disait-il, l'arracher à l'erreur (4), et, à ce sujet, il lui envoya un livre d'un évêque de sa secte, l'engageant à traverser la mer pour entendre Bonose et Jason, hommes très-savants, dont les entretiens lui seraient très-profitables. Tout ridicule qu'était le conseil d'Elpidius, le saint docteur lui répondit avec bonté qu'il le remerciait beaucoup de sa bienveillance pour lui et de son désir de l'arracher à l'erreur. Mais lequel des deux se trompait sur sa foi ou la connaissance de la Trinité : « C'est là, lui disait-il, une autre question ; » et il lui souhaitait que Dieu lui fît comprendre ce qu'il croyait savoir. Quant au livre de son évêque, il promettait d'en montrer toute la vanité et la faiblesse, si le temps lui en laissait le loisir (5). Mais les nombreuses occupations dont il se plaignait souvent d'être accablé, ne lui permirent sans doute point de le faire.

CHAPITRE X

1. Les Marseillais et d'autres peuples de la Gaule qui partageaient un peu les erreurs des pélagiens, se révoltent contre la doctrine de la prédestination et de la grâce, exposée par Augustin dans ses précédents ouvrages. — 2. Sur le conseil d'Hilaire et de Prosper, Augustin défend contre eux la foi catholique dans son livre *De la prédestination des Saints*. — 3. Quodvultdeus prie le saint docteur d'écrire sur les hérésies. — 4. Sur les demandes réitérées de Quodvultdeus, Augustin commença sur les Hérésies son ouvrage, qu'il est forcé de laisser inachevé. — 5. Il raconte dans une lettre à Alype déjà vieux la conversion miraculeuse de Dioscose.

1. Malgré toutes les occupations qui l'accablaient, le saint docteur ne perdait jamais de vue que Dieu lui avait confié le soin de défendre la grâce. Aussi, après avoir combattu Julien jusqu'à la fin de sa vie, s'opposa-t-il sans retard à de nouveaux ennemis, parus peu d'années avant sa mort. C'étaient des serviteurs du Christ, c'est-à-dire des moines habitants de Marseille (6) et d'autres endroits de la Gaule(7), qui, après avoir lu les écrits d'Augustin, trouvaient sa doctrine contraire à l'opinion des Pères et au sentiment de l'Église dans tout ce qu'il disait de la vocation des élus selon le décret de Dieu. Ce décret de Dieu sur la vocation des hommes, par suite duquel a été faite la séparation des élus et des réprouvés, soit avant le commencement du monde, soit au moment de la création du genre humain, ne devait-il pas rendre incapables d'efforts pour se relever ceux qui tombent et ôter aux saints l'occasion de pécher? Cette doctrine sur la prédestination n'était-elle pas une espèce de fatalisme? En un mot, tout ce qu'Augustin avait réfuté dans son livre de la *Correction et de la Grâce*, ou dans ses livres contre Julien, ils le défendaient avec acharnement, accusant la doctrine du saint pasteur d'être nuisible à ceux qui en entendent parler ou du moins inutile à connaître, lors même qu'elle serait vraie. Du reste, cherchant à autoriser leur obstination par les témoignages

(1) *Id.*, CCXL, Poss., *vie d'Aug.* ch. XVII. (2) *Id.*, *Table*, ch. V. (3) *Lettre* CCXLII, n. 2. (4) *Id.*, n. 1. (5) *Id.*, n. 5. (6) *Id.*, CCXXV, n. 2. (7) *Id.*, CCXXVI, *n.* 2.

de l'antiquité, ils affirmaient que les passages de saint Paul, sur lesquels s'appuyait Augustin, n'avaient jamais été ainsi interprétés, que pour les petits enfants, objet spécial de la prédestination divine, Dieu les damne ou les sauve selon ce qu'il prévoit de leur vie s'ils avaient vécu (1). Quand on leur demandait pourquoi l'Évangile n'était point annoncé à tous, ils répondaient que Dieu, dans sa prescience éternelle avait vu qu'ils ne l'accepteraient point (2). Ils rejetaient la différence établie par Augustin, entre la grâce donnée au premier homme, et la grâce donnée maintenant à tous (3), et n'admettaient point que la persévérance fût accordée de manière à ne pouvoir prévariquer, mais soutenaient que l'homme avait toujours en son pouvoir de défaillir (4). Quelques-uns d'entre eux étaient si près du pélagianisme qu'ils distinguaient la grâce qui sauve de la grâce première qui n'était, disaient-ils, rien autre chose que la raison et le libre arbitre accordés à l'homme, non pour ses mérites, puisqu'il n'existait pas encore, mais par un pur don de Dieu, et ils ajoutaient qu'avec cette grâce, l'homme, en suivant simplement la loi naturelle, assistait à la grâce qui sauve (5). Ainsi, à l'âge où l'on peut faire un libre usage de sa volonté, il faut deux choses pour le salut: la grâce de Dieu et l'obéissance de l'homme. Ils voulaient que l'obéissance précède la grâce, de façon à faire croire que le commencement du salut vient de celui qui est sauvé et non de celui qui sauve, et que c'est la volonté de l'homme qui appelle le secours de la grâce divine, ou ce qui est la même chose, la grâce qui s'assujettit à la volonté humaine (6). Enfin disaient-ils, chacun a autant de penchant pour le mal que pour le bien; le cœur va de la même manière au vice ou à la vertu, et si la grâce de Dieu soutient celui qui désire le bien, une juste condamnation attend celui qui fait le mal (7). Ces erreurs et d'autres sur la foi de la prédestination et de la grâce étaient débitées par des hommes tellement supérieurs par leurs mérites ou leur haut rang, que personne, sauf un petit nombre de partisans intrépides de la grâce parfaite, n'osait leur tenir tête (8). Aussi Prosper et Hilaire, tous deux laïques, crurent-ils nécessaire d'en avertir Augustin. Ils le prièrent d'opposer son autorité, et d'éclaircir par les explications les plus lumineuses ce qui dans ces questions resterait obscur et difficile à comprendre. Ils espéraient que non-seulement l'aide d'Augustin leur serait d'un grand secours dans les discussions, mais encore que leurs adversaires eux-mêmes recevraient la lumière pure de la grâce (9): «Nous recevrons, dit Hilaire, comme une décision de l'autorité la plus chère et la plus vénérable, tout ce que vous voudrez et vous pourrez nous écrire sur cette grâce que les petits ainsi que les grands admirent en vous (10).» Il lui disait ainsi qu'il avait reçu et qu'il joignait à la sienne une lettre de Prosper, où celui-ci avait, autant que possible, renfermé tous les principaux dogmes de leurs adversaires, et que, s'il lui écrivait, ce n'était pas seulement par un sentiment de respect, comme il l'avait déjà fait, mais par son attachement à la foi qui est la vie de l'église. «Je connais, dit-il, votre zèle vigilant pour tous les membres du corps du Christ, vos vigoureux combats contre les piéges des doctrines hérétiques, et je n'ai pas craint de vous paraître incommode ou importun, puisqu'il s'agit du salut de plusieurs, ce qui touche dès lors à votre piété: bien au contraire, je me croirais coupable, si en présence d'opinions que je reconnais être très-dangereuses, je ne me m'adressais pas au défenseur particulier de la foi (11).»

2. Augustin vit avec douleur des hommes ne point céder à tant de témoignages divins, si manifestes, si clairs, de cette grâce qui n'existerait point si l'on ne considérait que nos mérites. Mais engagé par le zèle de Prosper et d'Hilaire, et par une sainte piété pour les brebis égarées, après avoir écrit tant de livres, tant de lettres sur ce sujet, il recommença ce qu'il croyait pourtant avoir assez expliqué (12).

(1) *Lettre* CCXXV, n. 5. (2) *Id.*, et *lettre* CCXXVI, n. 3. (3) *Lettre* CCXXVI, n. 6. (4) *Id.*, n. 4. (5) *Id.*, CCXXV, n. 4. (6) *Id.*, n. 6. (7) *Id.*, n. 4. (8) *Id.*, n. 7. (9) *Id.*, n. 9. (10) *Lettre* CCXXVI, n. 10. (11) *Lettre* CCXXV, n. 1. (12) *De la préd. des saints*, liv. I, n. 1-2.

Il envoya donc deux livres à Prosper et à Hilaire sur la *Prédestination des Saints*, tous deux mis à bon droit sous le même titre, bien que le second soit nommé maintenant : *Du don de la Persévérance* (1). Le but de ces deux livres était de défendre la doctrine de l'église catholique sur la prédestination, par laquelle Dieu nous a choisis, non pas parce que nous devions être saints, mais comme l'enseigne l'apôtre (2), afin que nous le soyons (3). Il y avait contre cette croyance deux erreurs principales chez les Gaulois ainsi qu'on peut le voir dans les lettres de Prosper et d'Hilaire ; ils plaçaient tellement en notre pouvoir la possession de la foi et la persévérance finale, que ce n'était plus des dons de Dieu, et que Dieu n'agissait plus sur notre esprit et sur notre volonté pour acquérir et conserver ces biens. Pour tout le reste, ils convenaient que Dieu l'accordait à la prière des croyants (4). Dans le premier livre, Augustin enseigne que non-seulement l'augmentation, mais encore le commencement de la foi, est un don de Dieu; que sa grâce triomphe de la dureté de notre cœur; que le père conduit au Christ tous ceux qu'il lui plaît, que ceux qui reçoivent cette grâce la reçoivent par sa miséricorde, et que les autres en sont privés par sa justice. Il le montre par la différence entre la grâce et la prédestination: c'est par la prédestination que Dieu prévoit ce qu'il fera. Il s'étonne de voir les adversaires de la prédestination, ne point vouloir être asservis à l'incertain de la volonté de Dieu, et aimer mieux se confier à leur faiblesse qu'à la sûreté de la promesse divine. Il dit ensuite que la vérité de la grâce et de la prédestination est frappante dans les enfants qui sont sauvés, et qu'aucun mérite ne distingue de ceux qui sont perdus ; car on ne peut les distinguer par la prescience des mérites qu'ils devaient avoir, s'ils avaient vécu. Le Sauveur lui-même est le plus frappant exemple de la prédestination et de la grâce. Enfin il dit que les prédestinés ont été élus avant la constitution du monde, non parce que Dieu prévoyait qu'ils croiraient en lui et seraient saints, mais pour qu'ils fussent tels par l'élection de la grâce. Dans le second livre, il prouve que la persévérance qui nous donne la force de persévérer dans le Christ jusqu'à la fin, est un don de Dieu. Ce don, on peut l'obtenir par la prière, mais une fois donné on ne peut pas le perdre par le péché. Il prouve que ce don n'est pas accordé aux mérites de ceux qui le reçoivent; Dieu le donne aux uns par sa miséricorde, sa justice en prive les autres. Pourquoi, parmi les adultes, celui-ci est-il plutôt appelé que celui-là? pourquoi aussi, de ces deux enfants, Dieu choisit-il l'un et laisse-t-il l'autre: c'est un mystère. C'est encore un plus grand mystère que de deux hommes pieux, il soit donné à l'un et refusé à l'autre de persévérer: ce qu'il y a de certain, c'est que le premier est prédestiné, et que le second ne l'est pas. Il réfute ensuite ce que disent ses adversaires, que la définition de la prédestination est contraire à l'utilité des exhortations et des corrections, et montre au contraire l'avantage de parler de la prédestination, afin que l'homme ne se glorifie pas en lui-même, mais en Dieu. Quant à leurs objections contre la prédestination, on peut tout aussi bien les opposer à la prescience de Dieu, ou à cette grâce qu'ils accordent être nécessaire, après que l'on a reçu le commencement de la foi et la perfection de la persévérance; car la prédestination des saints n'est rien autre chose que la préparation aux bienfaits de Dieu par lesquels sont certainement sauvés tous ceux qui ont ce bonheur. Mais il ordonne de parler de la prédestination d'une façon convenable et non de manière à ce que la prédication elle-même paraisse la réfuter aux yeux d'un peuple ignorant. Enfin il ajoute de nouveau qu'un remarquable exemple de prédestination nous est offert dans Jésus-Christ. Le pape Hormisdas voulut que l'on vît surtout dans ces livres la foi de l'Église catholique et romaine sur le libre arbitre et la grâce de Dieu. Et c'est sur l'autorité de ce pape que les évêques d'Afrique exilés pour la foi en Sardaigne les recommandaient dans leurs lettres synodales: «Avant tout, disaient-ils, ayez soin

(1) *Avert. sur le livre* II, *de la prédest. des saints* ; *et préf. du* tome, X, ch. XXIX, (2) *Aux Ephés.* I, 4. (3) *De la prédest. des saints,* n. 35-39 ; *et du don de la persév.* n. 33-48, etc. (4) *Du don de la persév.* n. 42.

d'exciter vos frères à lire les livres d'Augustin adressés à Prosper et à Hilaire. Hormisdas, glorieux évêque du Siége Apostolique, et d'heureuse mémoire, dans sa réponse à Possesseur, notre saint père et collègue dans le sacerdoce, fait mention de ces livres avec un magnifique éloge de la vérité catholique. Voici ses paroles : « Pour savoir ce que l'Église romaine et catholique professe et pense sur le libre arbitre et la grâce de Dieu, jetez les yeux sur les différents livres du bienheureux Augustin, et surtout sur ceux adressés à Prosper et à Hilaire. » Ces sujets se trouvent aussi dans les bibliothèques ecclésiastiques (1). Augustin ne parle pas des restes de l'erreur pélagienne dans son livre des *Hérésies*; car, lorsqu'il reçut le livre de Prosper et d'Hilaire, il avait presque terminé cette partie de l'ouvrage destiné à Quodvultdeus, ouvrage qu'il devait compléter par un dernier volume.

3. Quodvultdeus, diacre de Carthage, plein d'admiration pour la sagesse dont Dieu avait doué l'évêque d'Hippone pour l'instruction des autres, prit la résolution de lui écrire, bien qu'il le sût accablé de vieillesse et d'infirmités, pour lui demander de faire l'histoire de toutes les hérésies depuis la fondation de l'Église, d'exposer quels sont leurs dogmes, quelles opinions les éloignent de la vérité, quels moyens procurent l'Écriture et la raison afin de les combattre, quelle voie doit prendre l'Eglise pour les faire abjurer, et enfin de citer celles qui admettent le baptême et celles qui le repoussent. C'eût été un immense travail pour Augustin que de réfuter toutes les erreurs: mais Quodvultdeus se renferme dans des bornes plus petites, et il déclare qu'il sera satisfait, si Augustin expose seulement en abrégé quelles sont les croyances hérétiques et quelle position garde l'Eglise catholique vis-à-vis d'elles, renvoyant ceux qui désireraient de plus amples explications, aux ouvrages que lui ou d'autres docteurs avaient composés sur ce sujet. Ce travail devait être d'une grande utilité non-seulement pour les ignorants, mais même pour les érudits. Aussi, dans la crainte d'essuyer un refus, Quodvultdeus supplie-t-il le saint docteur au nom du Christ qui lui avait accordé une sagesse si profonde. Il avoue demander une œuvre immense à ce saint vieillard, occupé à de meilleurs ouvrages, plongé dans les plus profondes pensées, et accablé d'infirmités : « Mais, dit-il, votre bonté à laquelle tous rendent hommage, me rassure. En songeant à cette bonté si connue, j'ai craint que devant Dieu, il n'y eût de l'orgueil à ne pas demander, de la négligence à ne pas chercher, de la paresse à ne pas frapper à la porte (2). » Augustin avait déjà songé à entreprendre ce travail ; et il l'eût fait, si après en avoir vu toutes les difficultés, il ne l'eût jugé bien au-dessus de ses forces (3). Il profita de l'occasion d'un des hommes les plus considérables de Carthage, nommé Philocalus (4), pour écrire à Quodvultdeus une lettre, qui a été perdue, et dans laquelle il lui exposait toute la difficulté d'une œuvre de ce genre. Peu après, il lui en envoya une seconde par son sous-diacre appelé pour une affaire pressante à Carthage, où il disait que Philastre et Épiphane avaient déjà fait le catalogue des hérésies, et qu'Épiphane, bien plus savant que Philastre, en trouvant un nombre moindre, se prononcer sur ce qui est hérétique était une chose bien difficile (5). « Il pourrait, ajoutait-il, lui faire remettre le livre d'Épiphane, écrit en grec, mais il serait facile à Carthage de trouver quelqu'un pour le traduire en latin. Il demanda à Quodvultdeus de lui écrire sur Théodore (dont nous avons déjà parlé), sur les manichéens dont il avait dévoilé l'hérésie, et sur le départ des saints évêques (6). Cette dernière parole devait avoir trait au voyage d'Alype, que nous savons s'être trouvé à Rome l'an 428 (7) ; car rien ne prouve que la lettre d'Augustin soit postérieure à cette époque.

4. Quodvultdeus n'avait reçu que cette dernière lettre d'Augustin, lorsque dans une autre de sa main il se plaignit au saint évêque du malheur qu'il avait de ne pas obtenir à cause de ses péchés une chose qui aurait pu être si

(1) *Append. du tome*, X, *et de la lettre aux évêq. Afric.* n. 17. (2) *Lettre* CCXXI, n. 1. (3) *Des hérésies* Préf, (4) *Lettre* CCXXII, n. 1. (5) *Id.*, n. 2. (6) Liv. VIII, ch. III, n. 1. (7) *Id.*, ch. IX, n. 1.

utile à toute l'Eglise. Cependant, par la miséricorde du Christ et par la piété même du saint homme qui toujours voulait bien mériter des autres, il espérait ne pas se voir refuser un secours qu'il demandait pour les fidèles et pour lui. (Cette lettre ne répond en rien aux demandes de la lettre d'Augustin ; sans doute parce que des auteurs les auront retranchées pour ne laisser que ce qui a trait au livre des *Hérésies*. On n'a même pas conservé cette petite salutation que l'on ajoutait toujours à la fin d'une lettre.) Enfin, il avouait franchement qu'il ne cesserait d'importuner le saint homme, jusqu'à ce qu'il eût obtenu ce qu'il demandait : « Je n'ai, dit-il, aucun droit à ce que je vous demande, mais je l'obtiendrai par une importunité que rien ne lassera (1). » Augustin était pressé par ces importunités continuelles ; jamais personne n'avait tant insisté sur une demande ; il lui fallut céder et ce qui l'y engagea ce fut la volonté divine, signification du nom de diacre (2). Un prêtre de Fussale devait se rendre à Carthage. Le saint homme relut donc la première lettre de Quodvultdeus, et songea à commencer au moins ce travail, afin de lui montrer, par un spécimen, de quel immense fardeau il l'avait chargé. Mais il ne put donner suite à son projet, empêché qu'il fut par de nouvelles affaires qui lui firent même laisser de côté sa réponse à Julien, et il se contenta de recommander à Quodvultdeus le prêtre de Fussale et l'affaire pour laquelle il se mettait en route, ajoutant néanmoins qu'il espérait, lorsqu'il aurait terminé les affaires présentes et sa réponse aux cinq livres de Julien, satisfaire à sa demande, si toutefois il ne reçoit pas auparavant les trois autres livres de Julien, et s'occuper en même temps de la revue de ses ouvrages, en donnant à ses travaux ses heures du jour et de la nuit (3). Voulant enfin tenir sa promesse, il se mit à l'œuvre vers la fin de l'année 428, ou au commencement de l'année suivante ; il avait résolu de partager son ouvrage en deux parties : la première aurait contenu toutes les hérésies qui s'élevèrent contre la doctrine du Christ après sa naissance et son ascension, la seconde aurait traité de cette question si importante, à savoir ce qui fait « l'hérétique, » afin que l'on pût facilement prononcer sur toutes les hérésies connues ou inconnues et sur celles qui pourraient surgir dans la suite (4). Cette œuvre eût été d'une utilité immense, s'il avait pu la mener à bonne fin ; mais elle était hérissée de difficultés, puisqu'aucune règle générale ne peut donner la définition de l'hérétique, toute erreur ne devant pas être tenue pour une hérésie. Depuis la passion du Christ jusqu'à son époque, le saint docteur compte dans son premier livre 88 hérésies. Mais il ne pense pas avoir passé en revue les dogmes de toutes les hérésies ni de celles dont il parle ; un pareil travail, pense-t-il, est au-dessus des facultés humaines (5). Ses documents, il les prend le plus souvent dans Epiphane, sans cependant le suivre toujours ; parfois aussi, il se sert de Philastre et d'Eusèbe traduit par Rufin, dont il lut les ouvrages au moment de composer le sien ; et à tous ces témoignages, il ajoute les connaissances qu'il avait acquises par lui-même. Il s'arrête aux pélagiens, n'ayant pas sans doute encore assez étudié l'hérésie de Nestorius. Dès qu'il eut mis la dernière main à ce livre, il l'envoya à Quodvultdeus, afin que lui et ceux qui le lisaient redoublassent d'ardeur pour demander à Dieu la grâce et la lumière dont lui Augustin avait tant besoin pour achever la seconde partie qui devait être d'une si grande utilité ; mais il n'était pas dans les desseins de Dieu qu'il écrivît ou achevât ce livre ; c'est pourquoi Possidius appelle le livre des *Hérésies* un ouvrage inachevé.

5. La lettre qui a pour titre : *Au vieillard Alype* fut écrite vers ce même temps à moins que cet Alype ne soit un autre personnage que l'évêque de Tagaste qui, à cette époque, on peut l'assurer, était le doyen ou le primat de la province de Numidie. Du reste, en quelque année qu'elle ait été écrite, nous citerons un fait admirable raconté par Augustin. « Le médecin Dioscore est aussi devenu un chrétien fidèle, dit-il, et a reçu la grâce du baptême. Vous allez voir comment il s'est converti : il fallait

(1) *Lettre* CCXXIII, n. 3. (2) *Sur les herés.* Pref. (3) *Lettre* CCXXIV, n. 1, (4) *Des hér. pref.* (5) *Id.*, péror

des miracles pour courber cette tête et briser cette langue. Sa fille, son unique bonheur, était malade ; on ne croyait plus à sa guérison, et son père lui-même avait perdu toute espérance. Alors, dit-on, et le fait m'a été raconté avant le retour de notre père Paul par le comte Pérégrin, homme digne de louanges et bon chrétien, baptisé en même temps que Dioscore, le vieillard, songeant enfin à implorer la bonté du Christ, fit vœu de se faire chrétien si sa fille était guérie : elle le fut. Mais Dioscore n'acquittant pas son vœu, la main de Dieu était encore levée. Soudain, frappé de cécité, il reconnut d'où partait le coup, avoua sa faute en gémissant, et de nouveau, fit vœu de se faire chrétien, s'il recouvrait la vue. Il la recouvra en effet et accomplit son vœu. Mais la main de Dieu était encore levée, parce que Dioscore n'avait pas retenu par cœur le symbole comme font les catéchumènes ; peut-être avait-il refusé de l'apprendre, ou s'était-il excusé de ne l'avoir pas pu : Dieu avait lu dans son cœur. Après la cérémonie du baptême, Dioscore eut presque tous les membres paralysés et même la langue. Averti par un songe, il déclara par écrit, qu'il avait été frappé de paralysie pour n'avoir pas récité le symbole. Après cet aveu, il reprit l'usage de tous ses membres, moins la langue. Il déclara par écrit qu'il avait cependant appris le symbole et qu'il l'avait dans la mémoire. Ainsi est tombée cette disposition à un continuel badinage qui, vous le savez, gâtait en lui une certaine bonté naturelle, et le portait à des railleries sacriléges contre les chrétiens (1). »

CHAPITRE XI

1. Boniface rentre en grâce avec Placidie, par l'entremise de ses amis, comme nous le verrons, et du comte Darius, dont Augustin recherche l'amitié. — 2. Vaincu par les Vandales, Boniface se retire à Hippone la royale ; Les Vandales viennent l'assiéger dans cette ville : Augustin tombe malade. — 3. Guérisons miraculeuses dues aux prières d'Augustin : il pleure et fait pénitence pour se préparer à la mort. Il meurt, et après le sacrifice offert pour le repos de son âme, on l'ensevelit. — 4. Année de la mort d'Augustin ; cette même année, Théodose l'appelait au synode d'Ephèse. — 5. Peu après, la ville d'Hippone est incendiée ; les écrits d'Augustin sont cependant sauvés. Possidius en ajoute la table à la vie de ce saint, qu'il recommande dans ses lettres (2).

1. Nous avons vu que l'année précédente, le comte Boniface, pour sauver sa fortune temporelle, s'était allié avec les Vandales. Cependant, Dieu jugea avoir assez puni l'Afrique, par l'inique volonté de ce comte. Car il usa de clémence envers lui, et lui fournit l'occasion de réparer tous ses torts en le réconciliant avec Placidie. Procope rapporte que Boniface rentra en grâce par l'entremise des amis qu'il avait à Rome. Placidie, dans cette affaire, se servit peut-être des soins du comte Darius. Car, après la publication, en 421, de l'*Enchiridion* sur la Foi, l'Espérance et la Charité, et sur la fin de la vie d'Augustin, ce délégué de la cour passa en Afrique (3). On l'y avait envoyé pour traiter de la paix, terminer la guerre et arrêter l'effusion du sang. Augustin raconte qu'en cette occasion il s'acquit plus de gloire que les guerriers les plus intrépides et les plus fidèles, qui, avec l'aide de Dieu, domptèrent l'ennemi, et donnèrent la paix à la république et aux provinces (4). Il est certain que Boniface se réconcilia avec l'empire. Non-seulement Procope l'atteste, mais encore Possidius nous dit que les Vandales l'assiégèrent dans Hippone en 430 (5). Il n'est point douteux que si Darius ne fit pas cesser la guerre, du moins il la suspendit, et

(1) *Lettre* CCXXVII, (2) Voyez le dernier volume de cette édition. (3) *Lettre* CCXXXI, n. 7 ; *Lettre* CCXXIX, n. 1. (4) *Lettre* CCXXIX, n. 2. (5) Poss., *Vie d'Aug.* ch. XXVIII.

arrêta les malheurs qui écrasaient l'Afrique (1). Mais depuis l'année 421, nous ne trouvons aucun document qui nous explique cette suspension d'armes, à moins que nous n'affirmions que le comte, pendant qu'il traitait avec Boniface, traita aussi avec les Vandales et conclut une trêve avec eux. Darius eut pour otage un certain Verimodus, romain de naissance, autant que l'on peut le conjecturer, ou tout au moins parent de Boniface, car Augustin le salue, en est également salué, et dit être rempli de joie de ce qu'il se souvient de lui (2). Darius, tout en avouant avoir reçu la religion chrétienne de ses ancêtres, partageait cependant quelques vaines superstitions des païens, mais en lisant Augustin, il s'était séparé pour jamais de ces vaines erreurs du passé (3). Il parvint même à un tel degré de piété que le saint prélat dit, en parlant de lui, qu'il lui est doux de recevoir de pieuses louanges d'un si grand homme, qui aime les serviteurs du Christ pour le Christ lui-même ; et que c'est un homme de bien, non-seulement chrétien de nom, mais enflammé de la plus ardente charité (4). Aussi faisait-il le plus grand cas de son amitié. Il lui écrivit pour le féliciter de la paix ou de la trêve qu'il avait conclue (5), et dont il se réjouissait beaucoup, vu les grands avantages qui en résulteraient pour son ami Boniface ; il espérait que ses livres ne lui auraient pas déplu, s'il les avait lus avec plus de charité que de sévérité, et, à la fin de sa lettre, il lui demandait de l'honorer d'une réponse. Darius satisfit à son désir et témoigna, dans une lettre assez longue, sa bienveillance et sa vénération profonde pour un homme aussi saint (6). Il lui racontait tout ce qu'il avait fait pour la paix, et qu'il espérait avec le secours de ses vœux et de ses prières, que cette trêve aurait une longue durée ; puis, il faisait mention de l'histoire d'Abacave, et priait le saint évêque de lui écrire encore et de lui envoyer ses *Confessions*. Il lui faisait, en outre, remettre par le prêtre Lazape quelques médicaments que son médecin lui avait affirmé devoir rétablir Augustin, et il ajoutait, mais sans en parler dans sa lettre, une somme d'argent pour acheter les livres de sa bibliothèque. Le saint homme reçut avec un grand plaisir les dons et les compliments du comte. Il lui répondit en des termes où son cœur et son affection se manifestaient plus que de coutume : et non content de lui envoyer ses *Sermons*, il y ajouta les quatre traités : *Sur la foi des mystères*, *sur la patience*, *la continence*, *la Providence*, et son grand ouvrage *sur la Foi, l'Espérance et la Charité*, connu sous le nom d'*Enchiridion* (7), avec prière de lui donner, avant son départ d'Afrique, si toutefois il avait le temps de les lire, son avis sur ces ouvrages, ou du moins de laisser sa lettre à Carthage, d'où Aurèle, son seigneur et frère, la lui ferait parvenir.

2. Boniface, réconcilié avec Placidie, fit tous ses efforts, employa prières et promesses pour chasser de l'Afrique les Vandales, avec lesquels il se repentait trop tard de s'être uni. Mais ce fut en vain ; les barbares se plaignaient d'avoir été joués par Boniface (8). Il dut alors prendre les armes et employer le fer et la force pour les chasser. Mais, après avoir combattu contre eux depuis le commencement de l'année 429, il fut vaincu et contraint de s'enfuir à Hippone, ville très-forte à cette époque. Ainsi Dieu le rendait à Augustin peu avant sa mort, sans doute dans le dessein de le réconcilier avec lui-même comme il l'avait réconcilié avec l'empire ; du moins il est permis de croire que le saint prélat profita sagement d'une si belle occasion. Possidius et plusieurs autres évêques des environs se réfugièrent à Hippone. La retraite de Boniface fut cause que cette cité fut assiégée par les Vandales sous la conduite de leur roi Genséric (9) en 430, à la fin de mai ou au commencement de juin, car le bienheureux Augustin, qui mourut le 5 des calendes de septembre de la même année, fut atteint, trois mois après le commencement du siége, de la maladie qui l'emporta, après des souffrances qui ne

(1) *Lettre* CCXXX, n. 3. (2) *Id.*, et *lettre* CCXXIX, n. 2 ; *Lettre* CCXXXIV, n. 7. (3) *Lettre* CCXXX, n. 4. (4) *Lettre* CCXXXI, n. 2-6. (5) *Lettre* CCXXIX. (6) *Lettre* CCXXX. (7) *Lettre* CCXXXI, n. 7. (8) PROCOPE. (9) POSS., *vie d'Aug.* ch. XXVIII.

furent ni longues, ni très-courtes mais qui durèrent plus de dix jours (1). Il nous est facile de comprendre toute la douleur que dut éprouver le saint prélat à la vue des malheurs de toutes les villes d'Afrique et surtout de sa propre ville assiégée. « Alors, dit Victor de Vita, ce fleuve d'éloquence, qui coulait abondamment de toute l'Église, fut desséché par la crainte ; et la douleur de son âme si pleine de suavité, se changea en l'amertume de l'absinthe (2). Cependant le saint prélat eut au moins la consolation de voir auprès de lui plusieurs évêques, entre autres Possidius, l'un de ses plus illustres disciples. « Nous parlions très-souvent entre nous, dit ce dernier, de tous les malheurs : nous considérions les terribles jugements de Dieu qui frappaient nos regards, et nous disions : Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont remplis d'équité (*Ps.*, CXVIII, 137). Gémissant, abattus, baignés de larmes, nous priions le Dieu des miséricordes et de toute consolation de daigner nous secourir dans notre malheur. Un jour, réunis avec Augustin à la même table nous causions ensemble; et il nous dit : Apprenez que dans ce temps de désolation, je demande à Dieu de nous délivrer des ennemis qui nous assiégent, ou, s'il en a jugé autrement, de donner à ses serviteurs la force de supporter sa volonté, au lieu de me retirer de cette fosse pour m'appeler à lui. Après ces paroles : Nous tous unis à lui, nos ouailles et tous les habitants de la cité, nous faisions à Dieu la même prière. Le troisième mois du siége de la ville, il fut pris par les fièvres et par une maladie qui fut la dernière : et le Seigneur ne priva point son serviteur du fruit de ses supplications, car il accorda et à lui-même et à la cité, la faveur qu'il lui avait demandée avec larmes (3). Possidius semble dire par là ce que rapporte Procope, que les barbares, fatigués de la longueur du siége, quittèrent enfin la ville. Les habitants purent ainsi quitter Hippone, dit encore le même auteur, et assurer leur salut.

3. Il est évident que c'est à ces derniers moments du saint que nous devons apporter ce que Possidius ajoute un peu plus bas : « J'ai appris, dit-il, qu'un homme vint vers lui avec un malade, alors que lui-même l'était et gardait le lit, pour le prier de lui imposer les mains et de le guérir. Si j'avais le pouvoir de guérir, dit Augustin, je commencerais par me guérir moi-même. Mais l'autre répondit que Dieu lui était apparu et lui avait dit : Va à l'évêque Augustin, dis-lui d'imposer les mains à cet infirme et il sera guéri. A ces paroles, il n'hésita plus, et le Seigneur rendit la santé à ce pauvre malade (4). » Ce miracle de la clémence divine, accompli par Augustin à la fin de sa carrière, semblait marquer comme du sceau divin la sainteté de ses actions, la doctrine et la piété de ses œuvres. « Je l'ai connu, dit le même auteur, prêtre, évêque ; je l'ai vu prier pour de pauvres énergumènes horriblement tourmentés, je l'ai vu implorer Dieu dans des prières sanctifiées par ses larmes, et les démons quittaient les possédés (5). Il avait coutume, ajoute-t-il, dans des entretiens familiers, après avoir conféré le baptême, de nous répéter qu'un bon chrétien et un prêtre ne devaient point mourir sans une digne et publique pénitence, et c'est ce qu'il fit lui-même dans le cours de sa dernière maladie. Il avait ordonné de lui copier les quelques psaumes de la pénitence de David. Il en fit placer quatre sur le mur, et pendant les jours de sa maladie il les lisait de son lit, et pleurait abondamment. Rien ne pouvait le distraire; dix jours avant sa mort, comme nous nous trouvions là, il nous pria de ne laisser entrer personne, excepté pendant la visite des médecins et à l'heure de ses repas. On fit ce qu'il demandait, et il passait tout le temps dans l'oraison. Jusqu'à sa dernière maladie, il avait annoncé dans l'Église la parole de Dieu, sans relâche, avec chaleur, avec courage, avec une pleine intelligence. Ayant l'usage de tous ses membres, des facultés de la vue et de l'ouïe, en notre présence et sous nos yeux, priant avec nous, il mourut, après avoir atteint une grande vieillesse ; on offrit devant nous le

(1) *Ibid.*, ch. XXXI. (2) VICTOR VIT., *De la perséc. des Vand.*, liv. I, n. 3. (3) POSSID,. *vie d'Aug.* ch. XXVIII-XXIX. (4) *Ibid.*, ch. XXIX. (5) *Ibid.*

saint sacrifice pour le repos de son âme, puis on l'ensevelit (1). » Prosper, qui place sa mort en l'an du Christ 430, la treizième année du consulat de Théodore, la troisième de celui de Valentinien, la rapporte en ces termes : « Augustin, le plus saint des évêques, mourut le 5 des calendes de septembre, répondant encore sur son lit de mort aux livres de Julien, pendant les attaques des Vandales, et persévérant glorieusement dans la défense du christianisme (2). » Il avait atteint l'âge de 76 ans, et il en avait employé 40 à remplir les devoirs de prêtre et d'évêque. Dieu, sans doute, l'avait conservé si longtemps sur cette terre pour le faire servir à l'utilité et au bonheur de l'Église. « Il ne fit point de testament, continue Possidius, parce que pauvre de Dieu, il n'avait rien à donner. Il recommandait toujours de conserver sa bibliothèque pour l'Église et ses ouvrages pour ses successeurs. Tout ce que son Église possédait de biens ou d'ornements, il le confiait à la garde d'un prêtre qui était son sacristain. Il ne traita jamais ses parents ni pendant sa vie ni à sa mort, hors des lois établies, comme il arrivait souvent. Pour ceux qui furent dans le besoin, il demanda comme pour les autres, non pas des richesses, mais le nécessaire ou l'indispensable. Il laissa à l'Église un nombreux clergé, des monastères d'hommes et de femmes, avec leurs supérieurs, sa bibliothèque, ses livres, ses traités et ceux des autres saints qu'il possédait.

4. Marcellin place la mort d'Augustin en 429 (3) ; mais le livre de Prosper, qui est le plus beau monument destiné à la louange du saint prélat la rapporte à l'année 430. Car l'hérésie des nestoriens ayant poussé Théodore le jeune à convoquer un concile œcuménique à Éphèse, il écrivit à ce sujet à tous les métropolitains, et envoya en Afrique par un magistrien nommé E ague (4), un rescrit destiné à Augustin, de préférence à Capréole, alors évêque de Carthage (5). Dans cette lettre, l'empereur le priait pour des raisons toutes spéciales, de vouloir bien se rendre au concile. Une seconde lettre, envoyée au mois de juillet de l'année suivante aux mêmes métropolitains qu'il avait convoqués, prouve qu'Augustin se trouvait dans ce nombre (6). Car l'illustre prélat est placé immédiatement après l'évêque de Thessalonique, et avant tous les simples métropolitains. Or cette lettre de l'empereur est datée du 13 des calendes de décembre de l'année 430 (7) ; et on ne peut pas dire dès lors qu'Augustin était mort le 5 des calendes de septembre de l'année 429.

5. Après la mort du saint évêque, Hippone la Royale continua à soutenir les efforts des Vandales ; mais bien qu'ils en eussent bloqué le port (8), ils ne purent jamais emporter la ville, ni la forcer à se rendre ; enfin fatigués d'user toutes leurs forces contre ces murs imprenables, ils levèrent le siége qui avait duré près de quatorze mois (9). Peu de temps après, Boniface reçut un grand renfort de Rome et de Constantinople. Il attaqua de nouveau les Vandales, mais vaincus une seconde fois, les Romains furent mis en pleine déroute, dispersés de tous côtés et Boniface fit voile pour l'Italie en 432. Alors les défenseurs, privés de tout espoir, abandonnèrent la ville ; les Vandales y mirent le feu ; mais, par une protection spéciale de Dieu, la bibliothèque cédée par Augustin à son église, fut sauvée des torches ariennes et barbares, car Possidius plus tard renvoyait à la bibliothèque d'Hippone tous ceux qui tenaient à lire ou à copier les ouvrages d'Augustin (10). Alors le démon jaloux de n'avoir pu détruire par les Vandales les ouvrages d'un si grand docteur, employa toutes sortes de ruses et d'artifices pour en diminuer du moins l'autorité et la doctrine. Il n'entre pas, dans le plan de ce livre, d'exposer ici ces événements, d'expliquer comment d'illustres défenseurs, Prosper, Hilaire, le pape Célestin, poussés par Dieu, prirent en main sa défense, ni de réunir toutes les louanges que des hommes célèbres dans l'Église lui donnèrent soit pendant sa vie,

(1) *Ibid.*, ch. XXXI. (2) PROSP., *chron.*, année 430. (3) MARCELIN, *chron.* (4) *Liber. brev.* ch. V. (5) CAP., *lettre au synode d'Eph.* 1er. Partie, acte I. (6) HON., *Hist des pél.* liv. II, ch. IX. (7) Concile d'Eph. 1e. partie can. XXXII. (8) POSS., *vie d'Aug.* ch. XXVIII. (9) PROCOPE. (10) POSS *vie d'Aug.*, ch. XVIII ; BARON., année 430 ; RIVIUS, liv. IV, ch. XI. n. 8.

soit après sa mort. Possidius, évêque de Calame, qui vécut près de quarante ans dans son intimité, nous a rapporté tout ce qu'il avait vu de ses actions, tout ce qu'il avait entendu de ses entretiens : il avait cru de son devoir de consacrer à cette œuvre tout le talent et toute l'éloquence que Dieu lui avait accordés, pour concourir à l'édification de l'Église. Afin de satisfaire la sainte avidité de ceux qui brûlaient de découvrir la vraie doctrine, il fit une petite table de la vie et des ouvrages du saint docteur, et ainsi, ceux qui préféraient la vérité divine aux richesses de la terre, pourraient trouver dans ce nombre immense d'ouvrages, ce qui leur conviendrait le mieux, et le communiquer aux pauvres de l'intelligence (1). Selon toute probabilité, il composa cet ouvrage après la destruction d'Hippone et la mort de Boniface (2), c'est-à-dire après l'année 432, mais certainement ce fut avant l'année 439, date de la prise de Carthage par les Vandales; car il dit que grâce aux efforts des hommes et au secours de Dieu, Carthage et Cirta gardaient encore leur liberté. Il voulait que l'univers entier vît d'après tous ces livres et tous ces traités composés pour la défense de l'Église, l'immense bienfait que Dieu avait accordé à ses enfants en leur donnant l'homme dont il se faisait le biographe ; car, par ses ouvrages, dit-il, les fidèles le verront toujours vivant. « Dans ses écrits, poursuit le même Possidius (3), on voit Augustin, ce prêtre cher et agréable à Dieu, vivre autant qu'on peut le découvrir à la lumière de la vérité, avec une foi, une charité, une espérance droites et pures : tous ceux qui ont l'avantage de lire ses livres divins, en retirent des fruits précieux ; mais à mon avis, ceux-là ont encore plus profité qui l'ont entendu et vu prêcher dans l'église, et surtout ceux qui l'ont écouté dans une conversation familière. Car, c'était non-seulement un écrivain érudit dans le royaume des cieux, tirant de son trésor des choses nouvelles et anciennes ; un de ces négociants qui après avoir trouvé une perle précieuse, vendent tout ce qu'ils possèdent pour l'acheter (*Matth.*, XIII, 45, 46) ; mais encore il est un de ceux pour lesquels il est écrit : « Parlez et faites ainsi (*Jacq.*, II, 12), » et dont le Sauveur a dit : « Celui qui aura instruit les hommes et qui agira ainsi sera appelé grand dans le royaume des cieux (*Matth.*, V, 19). »

(1) Poss., *vie d'Aug.* ch. XVIII. (2) *Ibid.*, ch. XXVIII. (3) *Id.*, ch. CLXXX.

FIN DE LA VIE DE SAINT AUGUSTIN.

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE SAINT AUGUSTIN

PAR POSSIDIUS

ÉVÊQUE DE CALAME, SON DISCIPLE

VIE DE SAINT AURÈLE AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

D'APRÈS SES ÉCRITS.

LIVRE PREMIER

LES VINGT-NEUF PREMIÈRES ANNÉES D'AUGUSTIN, DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SON DÉPART POUR L'ITALIE.

LIVRE DEUXIÈME

AUGUSTIN SE REND EN ITALIE : CE QU'IL Y FAIT JUSQU'A SON RETOUR EN AFRIQUE.

LIVRE TROISIÈME

RETOUR D'AUGUSTIN EN AFRIQUE. CE QU'IL Y FAIT JUSQU'A SON ÉPISCOPAT.

LIVRE QUATRIÈME

COMMENT AUGUSTIN VÉCUT PENDANT SON ÉPISCOPAT, ET QUELS LIVRES IL MIT AU JOUR DANS LES CINQ ANNÉES QUI SUIVIRENT SON SACRE.

LIVRE CINQUIÈME

VIE ET ACTES D'AUGUSTIN, DE 400 A 405.

LIVRE SIXIÈME

CE QUE FIT AUGUSTIN DEPUIS LES NOUVELLES LOIS PORTÉES EN L'AN 405 CONTRE LES DONATISTES JUSQU'A LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE AVEC CES SCHISMATIQUES

LIVRE SEPTIÈME

LUTTES DE SAINT AUGUSTIN CONTRE LES ENNEMIS DE LA GRACE, DE 411 A 419.

LIVRE HUITIÈME

DES AUTRES ACTES DE SAINT AUGUSTIN DEPUIS L'ANNÉE 420 JUSQU'EN 430.

CHAPITRE VI p. 404

CHAPITRE VII p. 409

CHAPITRE VIII p. 414

CHAPITRE IX p. 419

CHAPITRE X p. 423

CHAPITRE XI p. 428

Saint-Quentin Imprimerie Jules Moureau





